BIBLIOTHECA S. I.
Neo-Eboracensis
COLLEGII

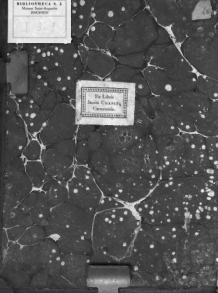

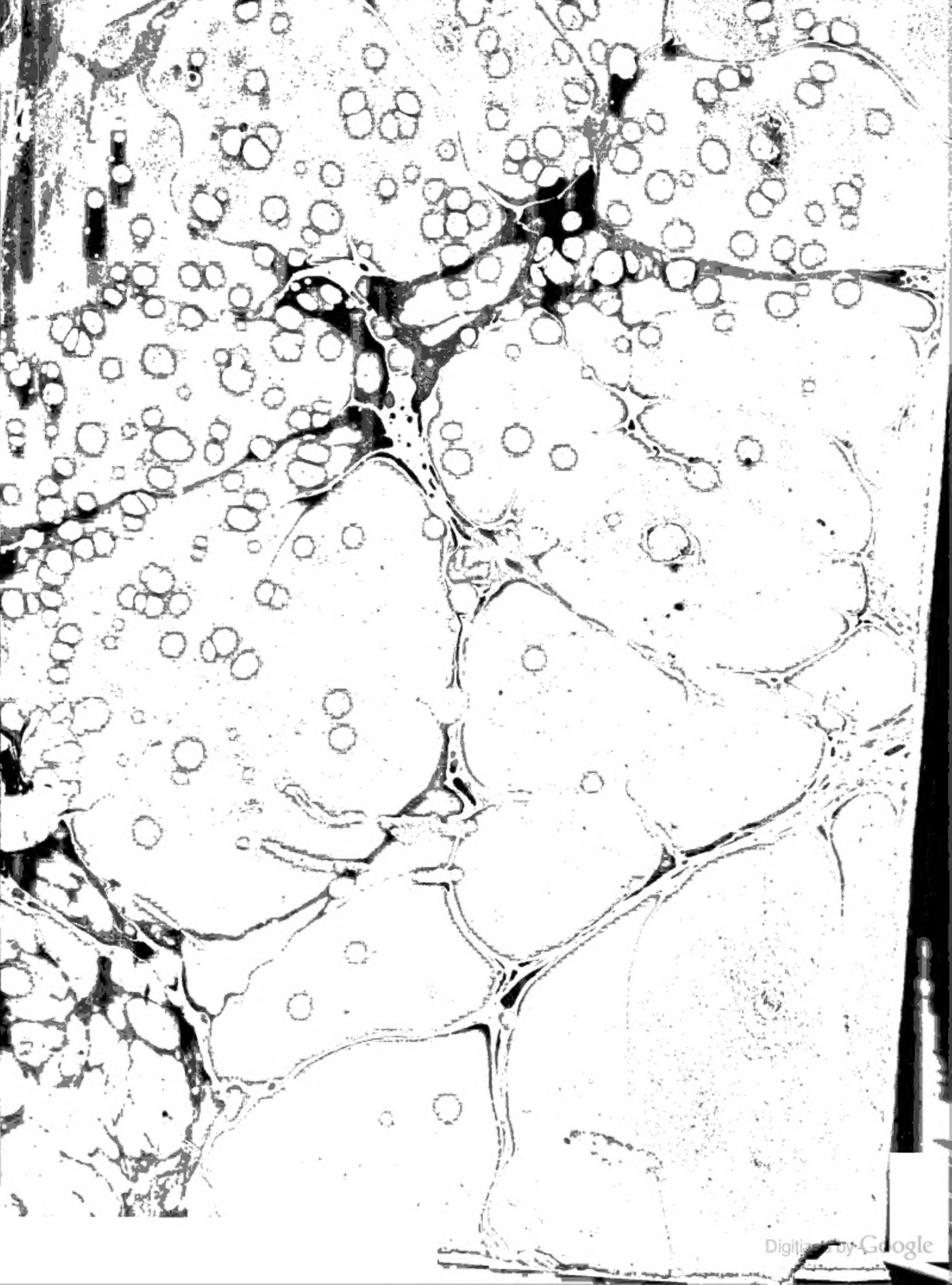
Digitized by Google

104-4
C

Digitized by Google

AD 352/6

Digitized by Google

768

Digitized by Google

MEMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE D'AUXERRE.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *Chanoine & Souchantre de l'Egliſe Cathédrale de la même Ville; de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

TOME PREMIER.

Contenant l'Hiſtoire des Evêques, avec pluſieurs Catalogues qui ont rapport à l'Hiſtoire de l'Egliſe Cathédrale.

BIBLIOTHÈQUE S. J
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

A PARIS,
Chez DURAND, Libraire, rue S. Jacques à S. Landry, & au Griffon.

MDCCXLIII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

Digitized by Google

De antiquis ſcriptoribus Geſtorum Epiſcopalium.

Scriptores rerum Eccleſiaſticarum, meritò à Fidelibus magnis ideò laudibus extollendi, quòd non invidiosè ſilentes ea prætermiſerunt; ſed caritate quæ omnibus prodeſſe deſiderat abundantes, ad exemplum rectè vivendi cunctis imitari volentibus fidei veritate ſubnixi protulerunt.

Rodulfus Abbas IX. ſæculo, Præf. vitæ B. Rabani Ep. Mogunt.

Digitized by Google

PRÉFACE.

IL y a trop long-temps que j'ai promis de publier des Mémoires concernant l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile d'Auxerre, pour que je ne ſonge pas à dégager ma parole. Ce qui m'a obligé à différer, vient non-ſeulement des occupations étrangéres qui me ſont ſurvenues, tant à Auxerre qu'à Paris; mais encore la découverte que je faiſois de temps en temps, ſoit à Paris, ſoit ailleurs, de quelques morceaux qui avoient rapport à cette Hiſtoire : par où j'apprenois, que plus je différerois à publier mes Mémoires, plus je les enrichirois. (*a*) Mais enfin convaincu qu'il faut mettre des bornes aux travaux de ce genre, je me ſuis déterminé à publier les deux préſens Volumes.

Le premier contient une Hiſtoire très-étendue des Evêques d'Auxerre, juſqu'à l'an 1676. ſuivie de la Notice des Dignités de la Cathédrale depuis leur origine, auſſi-bien de celle des Egliſes avec leſquelles cette Cathédrale a entretenu ou entretient depuis long-temps une plus étroite liaiſon.

(*a*) On peut voir la preuve de ce que j'avance dans le ſupplément joint à la fin du premier Tome. Il contient les particularités que j'ai appriſes pendant le cours de l'impreſſion, & il n'a pas même été ſuffiſant: puiſque j'ai encore été obligé d'y faire quelques additions qu'on trouvera ſur la feuille où ſont les Fautes d'impreſſion.

Digitized by Google

Le ſecond Volume renferme un précis de ce que les monumens contiennent ſur les Comtes d'Auxerre, dont pluſieurs ont été très-célebres, quelques-uns même Empereurs de Conſtantinople. Ce détail eſt accompagné de ce qui regarde l'antiquité de la Bourgeoiſie d'Auxerre, & de la Communauté des Habitans, de leurs droits & prérogatives; l'établiſſement des différens Tribunaux en cette Ville, juſqu'à l'an 1610. Les Catalogues des plus anciennes Dignités Séculieres; celui des Auteurs ou Ecrivains qui eſt aſſez nombreux, avec les noms des Perſonnes Illuſtres autant qu'il en eſt venu à ma connoiſſance: & enfin les Piéces juſtificatives pour les deux Volumes. Il faut voir ſur leur arrangement, la remarque que j'ai faite à la page 245. des mêmes Preuves.

Quoique les Archives de la ville d'Auxerre m'ayent fourni une très-grande quantité de matériaux; celles de l'Egliſe Cathédrale & des Collegiales, auſſi-bien que celles des Abbayes, Prieurés & Communautés, m'ont offert une moiſſon encore plus ample. Et quand même cela ne me ſeroit point venu, il m'auroit été bien difficile d'être court dans l'Hiſtoire des Evêques d'Auxerre, dès-lors que je me ſuis propoſé, comme je le devois, d'y faire entrer le *Geſta Pontificum Autiſſiodorenſium*, que le Pere Labbe Jeſuite publia en 1657. & de rectifier cette édition défectueuſe en pluſieurs endroits. Au reſte la prolixité de l'original dont j'ai fait le dépouillement, ne peut devenir ennuyeuſe aux Lecteurs, qui aiment à s'inſtruire des uſages des ſiecles paſſés, ſoit Eccléſiaſtiques, ſoit Civils, rapportés par des Au-

* *Bibliotheca nova manuſcript. in-fol. Pariſ.*

teurs contemporains ; d'autant plus, que pour la varieté, j'ai ſouvent interrompu le récit des faits que j'en ai tirés, par le narré de quelques autres évenemens que j'ai puiſés dans les titres des Chartriers, ou dans differens Inventaires de ces titres, dans le Tréſor des Chartes du Roi, dans les Conciles, les Chroniques, les Nécrologes, *Regiſtres du Parlement, Regiſtres du Chapitre & de la Communauté des Habitans, Comptes de Ville, &c.

* Reg. du Vatican & autres fournis par D. Brice.

Ces narrations m'ont engagé à parler de certaines Villes, Bourgs ou Villages du Diocèſe d'Auxerre, & même d'autres lieux, ſitués hors ce Diocèſe: La Table alphabétique aidera à trouver ce que j'en ai dit. Les deux Cartes du Diocèſe dreſſées ſelon différents ſiécles, ſont pour l'intelligence de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique : & celle du Comté d'Auxerre pour celle de l'Hiſtoire Civile. *

* On peut recourir pour le reſte à la Carte du Diocèſe publiée par Samſon, & redonnée plus exactement par le ſieur Robert Geographe à Paris.

La ſimplicité du ſtyle dont je me ſers, fait bien voir, quand je ne le dirois pas, que ce ne ſont que des Mémoires que j'ai eu intention de dreſſer. Cette ſimplicité m'a laiſſé la liberté de circonſtantier les faits autant qu'il a été poſſible. Ce n'eſt point en effet de l'éloquence que je me ſuis engagé de donner dans cet ouvrage, mais des choſes : *Neque ego eloquentiam videor pollicitus eſſe ſed rem*, diſoit l'Hiſtorien Trebellius Pollio. Si je me ſuis quelquefois écarté de ce que j'avois écrit, il y a vingt ans, dans ma Préface ſur les Antiquités d'Auxerre qui eſt au commencement de l'Hiſtoire de la priſe de cette Ville ; c'eſt parce que je me propoſe de ſuivre cette maxime de Baronius „ que lorſqu'un Auteur préfere la vérité à „ toutes choſes, il ne doit jamais ſévir plus for-

Treb. Poll. in fine lib. de xxx. Tyran.

Baron. Not. ad Martyrol.

Roman. 22. Ang. „ tement contre le menſonge, que lorſqu'il ſe trou-
„ ve dans ſes propres écrits. „

Selon ce principe, j'avoue ici que je puis avoir été trompé en quelque choſe par Duchêne, dans ce que j'ai dit d'après lui ſur les Ducs de Bourgogne, mais non ſur les temps auxquels Auxerre étoit de leur département. Je conviens que Giſlebert gouvernoit une partie du Duché dès l'an 923. mais il me paroît que le Roi Raoul s'étoit réſervé en perſonne, quoique ſouverain, toute l'autorité ſur la ville d'Auxerre, & ſur ſes environs : il devoit même en jouïr comme étant aux droits du Duc, dès le mois de Septembre 921. long-temps avant ſon élevation à la Couronne. Je ne voi pas ſurquoi un Ecrivain moderne eſt fondé à dire que Raoul fut élû Roi & ſacré avant l'enterrement du Duc Richard ſon pere, puiſque Flodoard auteur de ce ſiecle-là, écrit en ſa Chronique à l'an 921. *Richardus Marchio de Burgundia obiit*, & à l'an 923. *Rodulfus filius Richardi Rex conſtitutus*. Selon cet Auteur contemporain, il y a eu environ deux ans d'intervalle entre la mort de Richard, & l'élevation de Raoul à la Couronne.

Hiſtoire de Bourgogne, Tom. I. p. 233.

Je ne regarde point comme de la même certitude ce que j'ai écrit ſur ce lieu de la mort de Giſlebert. Je n'ai marqué qu'il étoit décédé dans un village proche Sens, que ſur l'autorité de Dom Georges Viole Religieux de S. Germain d'Auxerre, en faveur duquel j'étois prévenu avantageuſement à cauſe de la multitude de ſes recherches ſur notre Hiſtoire, deſquelles Dom Mabillon a même cru devoir profiter. Dom Viole fait auſſi mou-

Tome II. pag. 50.

rir Hugues le Blanc dans le même lieu. Ce Benedictin à qui la Chronique de Clarius de Sens a du être connue avant qu'elle fut imprimée, a rendu ces mots-ci, *apud Drodingam villam* qu'on y lit, par *Villeneuve la Dondague*, situé à deux lieues de Sens vers le couchant d'hiver, comme si Clarius n'eut pu entendre Dourdan par cette expreſſion. Mais comme depuis la compoſition de mes Mémoires, j'ai été dans la ville de Dourdan, & que l'on m'a auſſi inſtruit ſur l'obſcurité du village de Villeneuve-la-Dondague, je reconnois qu'il n'y a guère d'apparence que ce ſoit en ce lieu que moururent ces deux Princes, & je conviens que ce fut à Dourdan. Cependant en même temps que je fais cette déclaration pour me conformer au ſentiment de Dom Mabillon, je dois avertir, qu'il eſt à propos de rectifier ce que ce Sçavant du premier ordre a dit de ce lieu dans l'occaſion dont il s'agit, & l'Auteur de la nouvelle Hiſtoire de Bourgogne après lui. Dourdan n'eſt point comme ils le marquent, un Château ou village du Diocèſe de Paris. Il eſt, & a toujours été du Diocèſe de Chartres, & c'eſt depuis long-temps une Ville où il y a un très-ancien Château qui paroît avoir été autrefois conſidérable. L'Egliſe de ce Château qui eſt en même temps devenue la premiere & la plus conſidérable des deux Paroiſſes de la Ville, porte le titre de S. Germain Evêque d'Auxerre, parce que probablement Hugues le Blanc y fit dépoſer des Reliques de ce Saint, tirées du Monaſtére d'Auxerre, dont il étoit Abbé.

Tome II. Spicil. in fol. p. 469. col. 2.

Annal. Bened. Tom. III. p. 538.

Digitized by Google

TABLE
OU
CATALOGUE

Des Evêques d'Auxerre, ſelon le temps auquel ils ont vécu, & ſuivant la diviſion des cinq Parties de ce Volume.

PREMIERE PARTIE

Qui s'étend depuis l'an 258. juſqu'à l'an 872. recueillie au IX. ſiecle par trois Compilateurs.

I. *Saint Pelerin.* page 1
II. *S. Marcellien.* 12
III. *S. Valerien.* 14
IV. *S. Elade.* 18
V. *S. Amatre.* 19
VI. *S. Germain.* p. 31. & Supplem. 849
VII. *S. Fraterne.* 102
VIII. *S. Alode.* 104
IX. *S. Cenſure.* 105
X. *S. Urſe.* 106
XI. *S. Theodoſe.* 107
XII. *S. Gregoire.* 108
XIII. *S. Optat.* 109. & Suppl. 849
XIV. *S. Drocloald.* 111
XV.

La Suite de cette Table, conſiſtant en deux feuillets, ſe trouve par la Faute du Relieur, au Tome II, après la page 569. Encore ces deux feuillets y ſont-ils transposés entre eux.

MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVÊQUES D'AUXERRE.

PREMIERE PARTIE,

Contenant ce que l'on ſçait de ces Evêques, depuis le premier juſqu'au trente-ſeptiéme inclusivement, c'eſt-à-dire, depuis l'an 258. juſqu'à l'an 873.

CHAPITRE I.

Hiſtoire de la Miſſion de Saint Pelerin premier Evêque de cette Ville, de ſon Martyre & de ſon Culte.

PLUSIEURS Ecrivains ont cru que les Villes dont ils entreprenoient l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, n'avoient entendu parler de Jeſus-Chriſt, que depuis qu'ils trouvoient dequoi y établir une ſuite d'Evêques; & ils ſe ſont perſuadés que celui qui paroiſſoit à la tête de cette ſuite, devoit paſſer conſtamment pour y avoir annoncé le premier la parole de Dieu; Depuis l'an 258. juſqu'en 304.

Digitized by Google

Depuis l'an 258. jusqu'en 304.

mais il n'en eſt pas ainſi de ceux qui ont écrit ſur les Evêques d'Auxerre. Les Hiſtoriens du neuviéme ſiécle qui ont écrit ſur les Evêques de cette Ville, tombent d'accord qu'il avoit paſſé dans le pays où elle eſt ſituée, des Prédicateurs Apoſtoliques avant le tems auquel vivoit celui qu'on y regarde comme premier Evêque : ils diſent que la ſemence Evangelique avoit déja pris quelque racine ; mais ils ajoutent qu'elle avoit été preſque auſſi-tôt étouffée par les perſécutions. Quoique les raiſonnemens dont ils ſe ſervent ne ſoient pas abſolument convaincans, parce qu'ils y font mention d'une perſecution poſtérieure à la Miſſion de notre premier Evêque, qui fut ſuſcitée par Aurelien ; il paroît cependant qu'on ne peut s'éloigner du fond de leur ſentiment, puiſque pluſieurs autres pays des Gaules plus occidentaux ou plus ſeptentrionaux que n'eſt celui d'Auxerre, avoient déja reçu des Miſſionnaires Apoſtoliques de la main de S. Fabien Pape, dont quelques-uns tels que S. Denis avoient dû paſſer par Auxerre. Peut-être faut-il mettre auſſi dans le même rang, S. Savinien Apôtre de Sens, dont le tems de la Miſſion eſt reſté inconnu, mais qui ne doit pas être poſtérieur à celui du S. Evêque que la ville d'Auxerre regarde comme ſon premier Paſteur.

Cet Evêque avoit été demandé à Rome au nom des Chrétiens cachés du pays. Au moins telle étoit la penſée de nos Ecrivains du neuviéme ſiécle ; & ſi elle eſt fondée ſur la verité, S. Pelerin qui fut envoyé dans les Gaules, ne dût pas faire un long ſéjour dans les Villes qui ſe trouverent ſur ſa route ; mais il dût ſe rendre ponctuellement au lieu pour lequel il étoit deſtiné.

Le Pape auquel on avoit ſuggeré de faire cette Miſſion étoit Sixte II. qui ſiégea à Rome depuis la fin d'Août 258. juſqu'au 6. Août de l'an 259. Il tira de ſon Clergé pluſieurs Eccléſiaſtiques animés du même eſprit de foi que l'étoit Saint Laurent qui y floriſſoit alors, & leur impoſa les mains en les deſtinant pour aller porter le flambeau de la foi dans les Gaules. Pelerin Prêtre & Citoïen Romian (*a*) fut ordonné Evêque. Le Saint Pere lui donna

(*a*) Les Savelli de Rome le comptent parmi leurs Ancêtres.

Digitized by Google

pour adjoints Marſe Prêtre, Corcodome Diacre, Jovinien & Alexandre Soudiacres, & un autre Jovinien lecteur qui poſſedoit parfaitement les Saintes Ecritures. Il aborda par mer à Marſeille avec ſes compagnons ; & delà il paſſa à Lyon, faiſant paroître par tout des marques éclatantes de ſa ſainteté. Il pénétra enſuite juſques ſur les rivages de la riviere d'Yonne. Le premier endroit le plus conſidérable ſitué ſur cette riviere, étoit celui où s'eſt conſervé le nom de Vallan, à l'occaſion d'un ruiſſeau qui ſe joint à cette riviere d'Yonne, & ſur lequel les habitans du *Vellaunodunum* étoient deſcendus après avoir quitté leurs montagnes dont ils n'étoient pas éloignés. La bonté du territoire l'avoit rendu fort habité ; le vaſte lit & la profondeur de la riviere d'Yonne jointe aux commodités du ruiſſeau, donnoient dès-lors aux habitans, la facilité de commercer avec les peuples d'alentour. Les habitans d'un lieu ſi charmant ne pouvoient pas manquer d'en rapporter les avantages à leurs Idoles. La Riviere y étoit regardée comme une Déeſſe ; (*a*) Apollon, Jupiter & Mercure étoient adorés comme les principales Divinités, & on leur adreſſoit des vœux pour la ſanté des Empereurs Payens (*b*).

Depuis l'an 258. juſqu'en 304.

Mais quelque grande que fût l'eſtime & l'idée que l'on avoit des fauſſes Divinités, Pelerin n'eut pas de peine à la détruire, parce que ſon éloquence & ſes miracles lui gagnerent d'abord les premiers du pays. La promptitude avec laquelle il les retira de l'Idôlatrie, fût pour lui une occaſion de bâtir une petite Egliſe. Elle étoit ſituée ſur le rivage de l'Yonne à la ſource de quelques fontaines. Ce fut là qu'à l'exemple des premiers Citoyens, le commun des habitans ſe fit baptiſer par le Saint Evêque & par ſes Compagnons. On vit pour lors ceſſer la fréquentation des hauts lieux, & arborer la Croix de Jeſus-Chriſt, dans les bois plantés ſur les Montagnes.

Quoiqu'il y eût quelques Forêts dans les hauteurs des collines qui bordoient l'Yonne, ce n'étoit rien en compa-

(*a*) Autel & inſcription trouvée en 1721. dans les murs de la Cité du côté de la Boucherie.

(*b*) Inſcription trouvée en 1732. proche le bas de la tour du clocher de S. Amatre, du côté du couchant d'hiver.

Digitized by Google

Depuis l'an 258. jusqu'en 304.

raiſon de celles qui étoient à ſept ou huit lieuës de là & plus loin du côté du couchant d'hiver. Ce fut dans ces dernieres que le Chriſtianiſme fut profeſſé alors par une troupe de Fidéles venus du pays de Beſançon ; mais les Emiſſaires de l'Empereur Aurelien les ayant découverts, ils furent tous mis à mort. Ainſi la Religion Chrétienne ne prit racine que dans Auxerre, & dans les lieux les plus voiſins & les plus fréquentés le long du rivage de l'Yonne, mais non pas dans le pays de Puiſaye, moins peuplé, & dont l'accès étoit plus difficile. Pelerin fut averti que le Paganiſme étoit plus floriſſant à Entrains que par tout ailleurs. C'étoit un pays éloigné de dix lieuës de celui où il venoit de fonder une nouvelle Egliſe. (*a*) Son éloignement de la riviere d'Yonne ne le rendoit pas moins propre au culte ſuperſtitieux que les Payens rendoient aux Elémens. Sa ſituation au milieu des eaux (ainſi que le nom le porte) y attiroit un grand concours. Un Seigneur Payen que l'Hiſtoire déſigne par le nom générique d'*Aulercus*, qui eſt écrit par quelques-uns *Æolercus* (*b*) avoit conſacré dans ces cantons là des Autels particuliers à Jupiter, à Apollon & aux autres Divinités ; mais le Temple qu'il y avoit érigé en l'honneur de Jupiter, attiroit encore plus qu'aucun autre la veneration des peuples, parce qu'il étoit conſtruit avec plus de magnificence. Pelerin ayant appris qu'on y accouroit de tous côtés dans la ſaiſon ordinaire, quitta la ville d'Auxerre ; ſe contentant d'y laiſſer quelques uns des ouvriers Apoſtoliques qu'il avoit amenés, & ſe tranſporta à Entrains. S'étant avancé au milieu de la foule, il commença à remontrer à ces peuples leur aveuglement, & il s'écria à haute voie, que c'étoit Jeſus-Chriſt & non leurs faux Dieux qu'il falloit honorer ; mais il ne tarda gueres d'être arrêté comme perturbateur de l'aſſemblée & des cérémonies, & après avoir rendu de nouveau témoignage à Jeſus-Chriſt devant l'Officier auquel on le préſenta, il fut mis en priſon.

(*a*) Je ne ſçai qui a pû inſinuer aux Bollandiſtes, que ce pouvoit être ce qu'on appelle les Iſles proche Auxerre : erreur qui a été ſuivie par M. Baillet. Ils ont apparemment été trompez par le mot *Interamnes*.

(*b*) Ptolemée le Géographe fait mention des Aulerques Cenomans, Aulerques Diablintes ; & Aulerques Eburoviques.

Digitized by Google

Depuis l'an 258. jusqu'en 301.

Le lieu où il fut enfermé, étoit un ſouterrain qu'on voit aujourd'hui proche Boüy à une lieuë d'Entrains ſur une eſpece d'éminence (*a*). Le Saint y reſta enchaîné juſqu'à l'arrivée de ceux qui avoient le pouvoir ſur ſa vie. Dans cet intervalle il ne ceſſa d'annoncer le vrai Dieu à ceux qui le gardoient ou qui approchoient de ſa priſon. Etant préſenté au Préfet ou au Juge, il ne fut effrayé ni ſéduit par les menaces & par les promeſſes ; mais il demeura toûjours ferme & conſtant dans la confeſſion du nom de Jeſus-Chriſt. La tradition nous a conſervé les belles paroles dont il ſe ſervit en répondant au Juge lorſqu'il voulut l'engager par promeſſes à ſacrifier aux faux Dieux. *Vos honneurs*, lui dit-il, *ſont la perte de l'ame, & les préſens que vous pouvez faire ſont de perpetuels ſupplices. Pour moi*, ajouta-t-il, *j'invoque Jeſus-Chriſt qui eſt le Redempteur de tous : Je ne crains point de le confeſſer juſqu'à la mort, & je n'aurai jamais rien à craindre me confiant dans la promeſſe d'un ſi grand Roy.* Ces paroles ſont raportées à peu près de la même maniere dans tous les mémoires tant anciens que nouveaux dreſſés ſur ce ſaint.

Une ancienne vie du même Evêque écrite avant le neuviéme ſiécle, marque qu'il fut auſſi-tôt abandonné à la fureur des ſoldats qui le chargerent de coups, (*) & qu'enſuite il fut conduit pour être livré aux bourreaux; mais que les ſoldats voyant que les forces lui manquoient, l'un d'eux lui abattit la tête de ſon épée. Il eſt vrai que ce trait n'a point l'air d'une procedure reglée, mais quelque maniere que l'on ait employé pour ſe défaire de notre Saint, il eſt conſtant par des Martyrologes peu éloignés de ſon ſiécle qu'il eut la tête coupée le 16. de Mai. L'opinion la plus reçuë eſt, que ce fut du tems de la grande perſecution de Diocletien en 303 ou 304. d'où il faut conclure que le Saint étoit fort âgé quand il mourut, & que ſon apoſtolat dans Auxerre avoit été de plus de trente ans; ou bien qu'il étoit reſté plus

(*) *Pugnis & calcibus.*

(*a*) Peut-être que ce lieu ne portoit le nom de Boüi qu'à cauſe de ces priſons : car en ancien latin *boia* ſignifie, *des fers*, *des liens*. On peut auſſi ſe perſuader facilement que le ſouterrain que l'on prend pour la priſon de S. Pelerin, aura ſervi à renfermer les bêtes deſtinées à ſe battre dans les Arenes; car il eſt probable que celles d'Entrains étoient vers cette hauteur, & que le nom de *Come* vient de-là.

Digitized by Google

Depuis l'an 258. juſqu'en 304.

ſieurs années en chemin lors qu'il vint de Rome à Auxerre. Ce qui oblige de placer ſon Martyre dans le tems de cette perſecution, eſt qu'on trouve que de tous ſes Compagnons, il n'y eut que S. Jovinien Lecteur qui mourut Martyr comme lui, & que la raiſon pour laquelle les autres ne purent avoir le même ſort, fut la paix qui ſurvint dans l'Egliſe. Au moins telle étoit la croyance de l'Egliſe d'Auxerre du tems de Saint Germain; & il eſt difficile d'entendre par cette paix une autre paix que celle que l'Empereur Conſtantin donna aux Chrétiens. On peut voir ce qui en eſt dit dans l'Hiſtoire de la Converſion de Saint Mamert.

CULTE DE S. PELERIN.

Le corps de S. Pelerin fut inhumé à Boüy par quelques Chrétiens cachés, & il y repoſoit encore du tems de S. Germain. On peut même aſſurer que dès-lors l'Egliſe du lieu étoit bâtie ſur ſa ſépulture, & qu'elle portoit ſon nom. C'eſt une conſéquence qui ſe tire naturellement de la maniere de parler dont on ſe ſervoit dans l'Egliſe d'Auxerre au cinquiéme ſiécle, & qui ſe trouve employée dans le recit des viſions de S. Mamert (*a*). L'Abbaye de S. Denis proche Paris fut par la ſuite enrichie de ces précieuſes dépoüilles. On croit que ce fut le Roi Dagobert I. qui obtint le corps du S. Evêque d'Auxerre (*b*) excepté la tête, & qu'il le fit porter dans ce Monaſtere. Il n'eſt pas incroyable qu'une ſi célébre Abbaye ait été enrichie d'une grande quantité de Reliques dans le tems de ſa fondation, & que ces Reliques ayent été d'abord placées en differens Oratoires de cette Maiſon, juſqu'à ce qu'elles ont toutes été réünies dans la principale Egliſe. C'eſt cette réünion qui paroît être marquée en qualité de Tranſlation dans quelques anciens livres écrits au neuviéme ſiécle. Le jour auquel elle ſe fit eſt le 22. Août, on y lit cette annonce : *Tranſlatio Corporum Sanctorum Monaſterio S. Dionyſii; id eſt Hilarii Epiſcopi & Confeſſoris; Innocentii Martyris, & S. Peregrini Epiſcopi &*

(*a*) *Feſtinat Peregrinus ad proprium habitaculum Baujaco reverti.*

(*b*) Ceci eſt tiré du Calendrier d'un Sacramentaire de l'Egliſe de Senlis écrit vers l'an 880. & conſervé à Sainte Genevieve de Paris. Les Bollandiſtes citent au XVI. Mai un Martyrologe manuſcrit de Sainte Gudule de Bruxelles, qui dit la même choſe.

CULTE DE S. PELERIN.

Martyris. (*a*). Il y avoit déja long-tems que les Reliques de S. Pelerin étoient conſervées à S. Denis, lorſque l'Abbé Suger fit rebâtir la partie de l'Egliſe qui regarde l'Orient. Dans la Dedicace ou Conſécration qui y fut faite des Autels l'an 1144. le troiſiéme fut dedié ſous l'invocation de S. Pelerin par Hugues Evêque d'Auxerre, ſans doute à cauſe de la châſſe qui contenoit ſon corps. Ces mêmes Reliques y étoient conſervées avec diſtinction au treiziéme ſiécle, puiſqu'on lit que Guillaume de Seignelay Evêque de Paris vers l'an 1221 fit une fois le voyage de S. Denis pour les honorer, & qu'il y offrit quelques préſens (*b*). La Chapelle où elles ſont aujourd'hui eſt la ſeconde du Chevet. Elle ne renferme rien de remarquable par rapport à notre Saint que dans ſon pavé, autour duquel on lit en ſon honneur ſeize vers latins d'une écriture qui paroît de cinq ou ſix cens ans. On voit dans le mur une inſcription ſur parchemin qui fait voir que la Conſecration de l'autel a été fai-

(*a*) Les manuſcrits des derniers ſiécles contiennent de grandes fables ſur cette Tranſlation, comme quand ils diſent que ce fut un payſan qui leva le Saint, le mit ſur ſa voiture, & ſe trouva en rien de tems devant l'Abbaye de Saint Denis où les cloches ſonnerent d'elles-mêmes. Si c'eſt Dagobert I. qui l'obtint, ce ne pût être que de l'Evêque Pallade. Or, on peut croire plus vraiſemblablement que Pallade fut le payſan qui avoit conduit Brunehaud en Bourgogne ſelon Fredegaire, que non pas Didier.

(*b*) Les curieux doivent remarquer que le pavé de cette Chapelle n'eſt que d'une ſeule pierre taillée & cizelée fort artiſtement. Voici les vers qui bordent cette pierre.]

Quiſquis amat Dominum ſanctumque colit Peregrinum,
Gratiam habet Domini, voto, meritis Peregrini,
Quod petit implorat, quod mundo corde precatur.
Sanctum, ſanatur morbo quocunque laborat.
Verſibus his memora Peregrinum quiſquis honoras,
Qui præſul pridem prior Autricus fuit, idem
Ad nos tranſlatus quondam in capſagne locatus,
Quam ſuper altare hoc præſens cernis rutilare.
Altiſiodorcus præſul jacet hic Peregrinus,
Egregius Dominus, Chriſtique fidelis amicus,
Multis tormentis fuit huic conſtantia mentis.
Truncato capite cœleſtis gaudia vitæ,
Martyr hic inſignis dat ne noceat ſacer ignis
Sive venenoſum morbumque fugat furioſum:
Hunc ſupplex ores, hunc tu devotus honores,
Hunc animo recolas lector, eumque colas. Amen.

Sur la même pierre derriere l'Autel eſt gravée une figure de S. Pelerin, & devant lui celle d'un Religieux qui eſt peut-être l'Abbé Suger avec ces deux vers.

Ore Dei teſtis miſeri miſerere jacentis,
Es mihi patronus; ſis clemens, ſisque benignus.

Digitized by Google

CULTE DE S. PELERIN.

te par un Evêque de Bretagne; d'où il faut conclure que cet autel n'eſt pas celui qui avoit été conſtruit ſous l'Abbé Suger.

Dans le ſiécle ſuivant il ſe fit pluſieurs diſtractions des oſſemens renfermés dans la Châſſe de S. Pelerin. Jeanne d'Evreux veuve de Charles le Bel, Roi de France, en obtint l'an 1340. de l'Abbé Gui : & deux ans après elle donna ce qu'elle en avoit aux Jacobins d'Auxerre, qui le lui avoient demandé pour une Chapelle érigée en l'honneur de ce Saint dans leur Egliſe au côté ſeptentrional du grand Autel. Elle fit faire pour cela une châſſe d'argent du poids de dix-ſept marcs, & fit préſent du tout entre les mains de Clement Jacobin, Confeſſeur de Jean, fils de Philippe de Guillaume Valois, par un acte expedié à Crecy en Brie le 25. Juin 1342. Celles qu'on poſſede à Prague en Boheme dans la Metropole de Saint Vit y furent apportées l'an 1373, & on croit que c'étoit l'Empereur Charles IV. qui les avoit obtenuës. Il s'étoit auſſi répandu à l'extrémité ſeptentrionale du Diocèſe d'Autun, qu'on y poſſedoit un os du bras de ce Saint, dans une Chapelle de ſon nom, bâtie ſur les limites de la Paroiſſe de la Roche en Bregny à deux lieuës de Saulieu dans un hameau appellé Clermont. Cette Relique pouvoit avoir été obtenuë par quelque puiſſant Seigneur de ces cantons-là. Parmi les Reliques d'une des châſſes qu'on voyoit ces années dernieres élevées au fond du Sanctuaire de l'Egliſe de Sens, & qui paroiſſent y avoir été renfermées il y a trois ou quatre ſiécles, eſt un morceau d'étoffe avec cette inſcription : *De veſtimento S. Peregrini ſanguine reſperſo* : ce qui dénote quelque lambeau tiré anciennement de la châſſe qui eſt à S. Denis, où il y a en effet des vêtemens de notre Saint (*a*). Avant que les Calviniſtes euſſent pillé la Cathédrale d'Auxerre, on y montroit une partie conſiderable de l'un des bras de S. Pelerin dans une Croix d'argent qui peſoit huit marcs : un catalogue des Reliques de la même Egliſe redigé au XV. ſiécle & conſervé à Rome au Vatican porte ces mots : *De oſſibus Sancti Peregrini Protopræſulis in jocali collato à Domina*

Archiv. Dominican. Antiſſ.

Inventaire du tréſor de Sens.

Hiſt. de la priſe d'Aux. p. xxv.

Cod. Reg. Suecia 1283. p. 75. Piéces juſtif.

(*a*) Dom Georges Viole parlant de la Chartreuſe de Baſſeville ſituée au Diocèſe d'Auxerre, dit qu'on y conſerve encore un morceau de l'Etole de S. Pelerin.

Andegavenſi,

Andegavenſi. Une Comteſſe d'Anjou avoit donné ce Reliquaire, mais la Croix & le reſte ſont perdus depuis l'an 1567.

CULTE DE S. PELERIN.

Les Reliques de l'Abbaye de S. Denis n'eurent pas le même ſort, parce qu'elles furent portées à Paris avec les Reliquaires qui les contenoient. Ainſi la châſſe de S. Pelerin y ayant été portée comme les autres, les oſſemens du S. Martyr furent ſauvés, & après leur retour, l'Abbé Charles de Lorraine ayant fait faire la Châſſe où on les conſerve aujourd'hui, les y transfera le 9. Octobre 1570. ſuivant le Procès-verbal qui y a été trouvé le 13. Juin 1716. Ce fût de cette châſſe que l'on tira l'an 1634. le 27. Mars environ la moitié d'un os de la cuiſſe pour donner à Meſſire Dominique Seguier Evêque d'Auxerre. J'en parlerai plus au long à l'article de ce Prélat.

Onze ans après, c'eſt-à-dire, en 1645. le 23. Novembre, comme on creuſoit ſous le grand Autel de l'Egliſe de Boüy qui porte le nom de S. Pelerin, on trouva à la profondeur de cinq à ſix pieds un reſte de ſepulchre, qui renfermoit d'un côté une tête, & de l'autre le corps d'un petit enfant. Il s'étoit conſervé parmi les peuples une pieuſe coutume de ramaſſer de la terre en cet endroit. On l'appelloit *la terre de S. Pelerin*, & les fidéles qui en repandoient dans leur maiſon & ailleurs, ſe trouvoient préſervés des bêtes venimeuſes. La maçonnerie qui renfermoit cette tête ayant été défaite avec bien de la peine, l'on apperçut cette même tête dans une ſituation, qui démontroit qu'elle avoit été miſe là à deſſein, & l'on remarqua que les petits morceaux qui s'en étoient détachés, avoient été remis dedans fort proprement avec une dent & trois vertebres du cou, dont l'une paroiſſoit viſiblement avoir été coupée par le fer (*a*).

Procès-verbaux de ce tems-là.

(*a*) La découverte du corps de Ste. Reſtitute faite à Sore en Italie en 1683. a quelques circonſtances ſemblables. V. Bollandus au 27. Mai. Il pouvoit y avoir eu dans les narines de cette tête, un billet de parchemin avec le nom de S. Pelerin, de la même maniere qu'on en trouva un il y a ſix ou ſept cens ans dans les narines de celle de S. Firmin en l'Abbaye de S. Denis en France, au rapport de Guibert de Nogent, *lib. 1. de pig. SS. c. 3. §. 2.* & dans celles de S. Angilbert Abbé de S. Riquier, *chron. Centul. T. 4. ſpicil. pag.* 492. & un laps de tems plus conſiderable pouvoit avoir reduit ce billet en poudre. A l'égard de l'enfant trouvé auprès, on lit dans la chronique de Clarius Moine de

Digitized by Google

CULTE DE S. PELERIN.

On dreſſa Procès-verbal du tout, & après pluſieurs recherches qui ont duré ſous le Pontificat de trois Evêques d'Auxerre, après de fortes aſſûrances qu'on n'a jamais poſſedé ni cru poſſeder dans aucun endroit du monde Chrétien la tête de S. Pelerin, ni aucune partie qui en pût dépendre; Meſſire Charles de Caylus enchâſſa cette tête à la priere ſouvent réiterée des peuples de Boüy & des environs, le premier jour de Mai de l'an 1715. en préſence d'une affluence infinie de fidéles accourus de tous les endroits du Diocèſe. Il en reſerva cependant quelques fragmens, dont l'un qui lui avoit été demandé par le Curé * & les Paroiſſiens de S. Pelerin d'Auxerre, fut porté proceſſionnellement de la Cathédrale dans cette Paroiſſe, le Dimanche troiſiéme jour de Mai 1716. en préſence de tous les corps de la Ville: l'autre fut reſervée le même jour pour la Cathédrale (*a*). La châſſe qui eſt à S. Denis a auſſi fourni dequoi enrichir pluſieurs Egliſes du voiſinage. Elle contient non-ſeulement les principaux oſſemens du corps de ce Saint, mais encore un ſac rempli de ſes cendres & des vêtemens qui l'avoient autrefois couvert. C'eſt de ces mêmes oſſemens qu'on a fait encore depuis peu quelques diſtributions remarquables. Le Curé d'Anieres proche S. Denis en obtint l'an 1711. pour la Dédicace de ſon Egliſe, & pour la Bénédiction des Autels qui en dependent. Un Couvent de Religieuſes de la Ville même de S. Denis, en reçut auſſi l'année d'après pour une ſemblable Dédicace, ſans parler encore de quelques particuliers qui en ont eu de petits fragmens (*b*).

* André de Monbenault Chanoine Regulier.

La mort de S. Pelerin eſt marquée au 16. Mai dans preſque tous les Martyrologes de l'Egliſe d'Occident, & les plus exacts deſignent le lieu de Boüy comme le lieu où ce Saint ſouffrit ſon Martyre. En toutes les Egliſes

Sens au XII. ſiécle, que quand on fit la découverte du corps de l'un des SS. Apôtres de Sens ſous le Roi Robert, on trouva auſſi avec lui le corps d'un petit enfant. *T.* 2. *ſpicil. p.* 741.

(*a*) Je croi devoir marquer ici que les plus notables Eccleſiaſtiques préſens à cette cérémonie obtinrent auſſi du Prélat quelques petites parcelles du crane de notre Saint. De-là vient ce qu'on en trouve à S. Pierre en Château d'Auxerre, à la Collégiale de S. Fergeau, &c. J'eus auſſi moi-même l'honneur d'en recevoir en cette occaſion.

(*b*) Ce fut Dom Philipes Bery Official de l'Abbaye, natif d'Auxerre, qui facilita toutes ces diſtributions, par zéle pour la propagation du culte de S. Pelerin. Voyez le Mercure Octobre 1711.

de l'ancienne Province de Sens qui ſont au nombre de ſept, il n'y a que celle d'Auxerre & de Paris, dont le premier Evêque a conſommé ſa vie par le glaive. Auſſi ſont-ils les ſeuls dont le culte ſe ſoit ſi fort étendu, & devenu ſi ſolemnel. Celui de S. Pelerin avoit été un peu affoibli dans la Cathédrale d'Auxerre à cauſe que l'on ne poſſedoit plus ſon corps dans le Diocèſe; mais l'Evêque Hugues de Noyers qui ſiégeoit ſur la fin du douziéme ſiécle, mit ſa Fête dans le rang des ſolemnités. Il eſt vrai que le nom qu'on donnoit alors aux Fêtes du ſecond rang, étoit *duplex cum octava*, & c'eſt parce que la multiplication des Fêtes fondées, avoit fait perdre l'idée attachée à cette qualification, que la Fête de ce Saint ſe trouvoit de niveau avec pluſieurs autres ſimplement chommées. Cette confuſion qui fut reconnuë par un zélé Chanoine* ceſſa ſur la fin du dernier ſiécle, & l'octave abolie mal à propos par le Breviaire de 1670. a été ſagement rétablie auſſi bien que la ſolemnité de la Fête, par celui de 1726. On peut compter parmi les Diocèſes où la mémoire de S. Pelerin a été le plus en vénération, celui de Sens, ceux de Chartres, Liſieux, Coutances. Son nom a été mis dans leurs Calendriers, ou au moins y a-t'il une Egliſe ou quelque lieu de ſon nom dans leur territoire. On voit par le treiziéme ou quatorziéme des vers ci-deſſus rapportés, que l'on invoquoit notre Saint contre trois ſortes de maux. La préſervation des ſerpens eſt encore de nos jours un des motifs de la dévotion des peuples envers Saint Pelerin. Depuis quelques ſiécles le Chapitre de S. Pierre de Rome honore auſſi S. Pelerin le ſeiziéme jour de Mai dans une Egliſe de ſon nom qui eſt de ſa dépendance, & où il va chanter la Meſſe (*a*): mais on eſt certain par un Calendrier de S. Pierre écrit au douziéme ſiécle, qu'originairement cette petite Egliſe avoit pour Patron un autre Pelerin que celui d'Auxerre; ſçavoir, un S. Pelerin Martyr de Rome du 26. Août. C'eſt pourquoi il faut mépriſer tout ce que l'on cite de Sanſovin, qui dit que Leon III. de la maiſon de Savelli auroit obtenu de Charlemagne le corps de notre Saint,

CULTE DE S. PELERIN.

* M. Jean Bapt. Lauverjat.

Calendar. præmiſſum Antiphonario Romano edito Romæ per Joſeph Carum ſeu Thomaſium anno 1686.

(*a*) Ce Chapitre la fit réparer en 1590. ſuivant l'inſcription qu'on y voit ſur la porte.

Digitized by Google

CULTE DE S. PELERIN.

& que la porte dite *di ſan Peregrino*, qui étoit derriere le Vatican avant les dernieres réparations des murs de Rome, n'avoit pris ce nom que parce que ce Pape l'avoit fait faire exprès pour la reception du corps de notre Saint. D'autres ont aſſûré que Charlemagne n'obtint que trois côtes, & que ce fut Aaron Evêque d'Auxerre qui fut le médiateur de la diſtraction, & qui les porta même à Rome lorſqu'il y alla avec ce Prince. Mais il n'y a rien de certain de tout cela, que le voyage de l'Evêque Aaron: le reſte n'eſt pas plus aſſûré, que l'eſt la tradition des peuples de Terni en Italie, qui ont pris notre Saint pour leur Evêque, trompés ſur ce que Terni a le même nom latin qu'Entrains; ſçavoir, *Interamnis*.

CHAPITRE II.

Des quatres Evêques qui ont ſiégé entre S. Pelerin & S. Germain, qui ſont S. Marcellien, S. Valerien, S. Elade, & S. Amatre. Ce qu'on ſçait de leurs actions, & de leur culte.

S. MARCELLIEN II. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 304. juſqu'en 330.

SAINT Marcellien qui ſuccéda à S. Pelerin, pût être élu Evêque d'Auxerre dès le tems de l'empriſonnement de ce Saint. Si la priſon fut de longue durée, comme il y a apparence, on peut concilier par là le trop grand nombre d'années qui paroît accordé à ſon ſucceſſeur par nos Chronologiſtes du IX. ſiécle. Sans cela on ſeroit obligé de deranger la Chronologie de nos Evêques, même au-delà de S. Germain: & c'eſt ce qu'on ne peut faire, en s'attachant à la verité de l'Hiſtoire, à cauſe des époques ſûres que fournit Conſtance auteur de ſa vie. S. Marcellien eſt dit Gaulois de nation dans le livre des Evêques d'Auxerre redigé au neuviéme ſiécle; c'eſt-à-dire qu'il ne fut point du nombre des Prédicateurs Apoſtoliques venus d'Italie; mais qu'il étoit ou de ceux que S. Pelerin avoit convertis, & enſuite aggregé à ſon Clergé naiſſant, ou qu'il étoit venu de quel-

Digitized by Google

CULTE DE S. MARCELLIN.

que Egliſe des Gaules fondée plus anciennement. Il continua d'annoncer avec ſuccès la parole de Dieu, comme avoit fait ſon Prédeceſſeur. Il vit mourir de ſon tems S. Corcodome Diacre venu de Rome, & enſuite les Saints Alexandre & Jovinien Soûdiacres, auſſi bien que S. Marſe Prêtre, qui furent tous inhumés au Mont-Artre où étoit le Cimetiére public (*a*). Il eut auſſi ſa ſepulture au même endroit un treiziéme Mai vers l'an 330. Cette ſepulture eſt marquée ſous le nom de dépoſition dans des copies très-anciennes du Martyrologe Hiéronymique, avec l'addition du mot de Tranſlation, ce qui veut dire que ſon corps a été relevé de terre à pareil jour qu'il y avoit été mis, mais pluſieurs ſiécles après. Car ce qui regarde ce Saint, n'eſt dans ces Martyrologes que par addition d'une main du ſeptiéme ou du huitiéme ſiécle. Comme l'Abbaye de S. Julien-lez-Auxerre, a conſervé de toute ancienneté de ſes Reliques, on peut croire, (quoiqu'on n'y en montre plus aujourd'hui) que ce fut dans cette Egliſe que ſon corps fut transferé au tems de ſa fondation, ſous l'Epiſcopat de S. Pallade vers l'an 634. Il eſt certain qu'il repoſoit encore au Mont-Artre du vivant de S. Germain. Il y en a une preuve dans la maniere dont S. Mamert fait le recit de la viſion qu'il eut ſur cette montagne. S. Pelerin lui parut venir de Boüy à Auxerre pour ſe joindre à ſes quatre ſucceſſeurs, afin de célébrer enſemble les ſaints Myſteres. Ce Payen les ayant vûs diſpoſés en une ligne proche l'Autel tous débout, S. Marcellien ſe trouva immédiatement à la droite de S. Pelerin & enſuite S. Amatre; & à la gauche S. Valerien accompagné de S. Elade. Ce n'étoit qu'une viſion; mais comme elle fut redigée par écrit, & enſuite recitée en public en préſence de S. Germain, celui qui l'avoit écrite n'avoit pû parler que conformément à ce qu'on ſçavoit alors du rang de nos Evêques. Une vie de S. Germain écrite en langage vulgaire il y a trois ou quatre cens ans, l'appelle *Marceaul* à l'endroit où elle rapporte cette vi-

(*a*) Ce lieu eſt celui où eſt aujourd'hui l'Egliſe de S. Amatre au faubourg du Sudoueſt d'Auxerre: Le territoire cemeterial s'étendoit alorsjuſques dans quelques cantons aujourd'hui renfermés dans les murs de la ville, conſtruits d'abord au XII. ſiécle.

CULTE DE S. MARCELLIEN.

ſion. C'eſt abreger le nom de Marcellien de la même maniere, que dans l'uſage ordinaire on dit à Auxerre *S. Mamert* au lieu de S. *Mamertin.* Mais ce nom de *Marceaul* peut auſſi laiſſer à penſer, que le petit village de S. Marceau proche Toucy, auroit eu originairement ſon nom de lui, quoique de nos jours on n'y honore que S. Marcel Martyr de Challon. Un Catalogue des Reliques de la Cathédrale d'Auxerre écrit vers le commencement du quinziéme ſiécle, en met quelques unes de notre Saint, qui ſont dites : *Sancti Marcellini Epiſcopi Autiſſiodorenſis.*

S. VALERIEN III. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 331. juſqu'en 360.

QUoique l'Hiſtoire latine des Evêques d'Auxerre admette un S. Valere & un S. Valerien comme deux Saints diſtingués, elle eſt d'une trop foible autorité à l'égard des tems ſi reculés, pour contrebalancer les raiſons que l'on a de ne faire qu'un ſeul Evêque de ces deux-là. Il eſt vrai que pluſieurs Calendriers depuis cinq ou ſix cens ans, mettent au ſixiéme Mai la mémoire des Saints Valere & Valerien Evêques; mais en cela, ils ſe conforment aveuglément aux Compilateurs de cette Hiſtoire, qui ſont tombés en pluſieurs autres fautes plus groſſieres, & qui peut-être n'étoient pas fâchés de trouver par là le moyen de faire remonter plus haut la Miſſion de S. Pelerin. C'eſt ce qui eſt arrivé à pluſieurs autres Hiſtoriens de differentes Egliſes à l'égard de leurs Evêques des premiers tems. Ces Compilateurs vivans au neuviéme ſiécle ne diſent rien de Valere, ſi non qu'il ſiégea dix-ſept ans, & qu'étant mort le 6. Mai il fut inhumé proche S. Marcellien. Si ce qu'ils diſent étoit vrai, cet Evêque eut paru comme les autres dans le recit de la viſion S. Mamert: L'un & l'autre ſeroit dans les Martyrologes qui ſont plus anciens que le IX. ſiécle tels que ſont les copies du Martyrologe Hiéronymique augmentées il y a mille ans par un Auxerrois. Nevelon qui écrivit le ſien dans l'onziéme ſiécle, n'auroit eu garde de l'oublier, lui qui a été ſi diffus ſur les Saints du pays d'Auxerre, qu'on a cru qu'il en étoit natif, ou au moins qu'il y

Digitized by Google

avoit demeuré long-tems (*a*). Tous les autres Martyrologiſtes ne marquent non plus qu'un ſeul Evêque d'Auxerre au 6. Mai. Cet Evêque eſt nommé *Valerus* dans la copie hiéronymique de l'Abbaye de S. Vandille, *Valerius* en celle de Corbie (*), & *Valerianus* en celle d'Eſternach, & dans la plûpart des autres : de même que S. Aunaire Evêque de la même ville d'Auxerre, eſt tantôt nommé *Aunarius*, & tantôt *Aunacharius* dans les Auteurs. Son nom de *Valerus* a été defiguré dans la copie de l'Egliſe de Sens, juſqu'à en faire *Helarus* (1). C'eſt ſous ſon nom, exprimé dans toute ſon étenduë, qu'on a bâti des Egliſes en divers lieux où l'on avoit de ſes Reliques. Il eſt donc certain, que c'eſt la diverſité qui ſe trouve dans la maniere d'écrire ce nom, qui a donné occaſion aux copiſtes des bas ſiécles, de le diviſer en deux dans les liſtes qu'ils écrivoient, mettant Valere le premier, & lui adjugeant auſſi bien qu'à Valerien le 6. Mai pour le jour de leur mort, ſans faire attention qu'ils découvroient en cela, ou leur bévuë, ou leur innovation. La conformité de leur nom, le tems où on les place l'un après l'autre, l'indication de leur mort & de leur Fête à un même jour, eſt ce qui a déterminé M. de Tillemont à dire que Valere & Valerien ne ſont apparemment qu'un ſeul & même Evêque : c'eſt auſſi ce que je croi devoir ſuivre ici, en ajoutant que comme on n'a jamais produit aucunes actions de S. Valere, auſſi on ne connoît aucune Egliſe qui pretende poſſeder ou avoir eu autrefois de ſes Reliques. Il n'eſt pas même repréſenté dans le rang des autres Saints Evêques d'Auxerre, dont on a peint les Images dans l'Egliſe Cathédrale il y a deux cens ans.

Depuis l'an 350. juſqu'en 360.

(1) *Bibliotheca Floriac. S. Bened. ed.* 215.

En la Chap. de S. Sebaſtien.

Voici donc ce qui eſt venu à notre connoiſſance touchant le troiſiéme Evêque d'Auxerre, ſoit qu'on veuille l'appeller Valerien, ou par contraction, Valere. De même que ſon prédeceſſeur, il étoit Gaulois d'origine, aſſiſta au ſacre de S. Euverte d'Orleans, avec Severin de Sens, S. Marcel de Paris, & les autres Evêques de ſa Province. Les actes du Concile qui porte le nom de Cologne tenu

(*a*) Son manuſcrit eſt encore conſerve à Corbie où je l'ai vû en 1737. & il y en a des copies très-anciennes dans les archives de l'Egliſe Cathedrale d'Amiens, qui s'eſt ſervi de ce Martyrologe pendant pluſieurs ſiécles.

Digitized by Google

Depuis l'an 331. jusqu'en 360.

contre un Evêque Arien, renferment ſon nom & la Sentence qu'il prononça à ſon rang. Ceux qui ne doutent point de la réalité de ce Concile, le fixent à l'an 349. auquel notre Saint étoit dans la quatorziéme année de ſon Epiſcopat. Les actes de celui de Sardique tenu deux ans auparavant, contiennent une Lettre circulaire qui fut ſignifiée par quantité d'Evêques qui n'avoient point aſſiſté à ce Concile. On y lit un Βαλερίου parmi les noms des Evêques des Gaules, ce qui ne peut convenir qu'à notre Valerien, qui étoitalors ſeul de ce nom dans toute l'étenduë de la Province des Gaules. Ce fut lui qui empêcha S. Amatre lors qu'il étoit encore jeune, de ſuivre les impreſſions mondaines que lui vouloient donner ſes parens. Il le prit pluſieurs fois en particulier, & lui alléguant ſans ceſſe les divines Ecritures, il le fortifia dans le ſervice du Seigneur. Ses parens lui perſuaderent enfin, d'épouſer une fille de Langres nommée Marthe ; mais comme ils eurent fait venir ce S. Evêque à la maiſon pour bénir le lit nuptial, il arriva par permiſſion de Dieu, que Valerien au lieu de lire les paroles qu'il avoit accoutumé de prononcer en pareil cas, lut ce qui ſervoit de Bénédiction pour les Diacres & Diaconeſſes, d'une voix ſi baſſe cependant, qu'il n'y eût que les deux jeunes gens qui s'en apperçurent. Tel eſt le fait rapporté par un Auteur du ſixiéme ſiécle dans la vie de S. Amatre. Valerien mourut peu de tems après dans la trentiéme année de ſon Epiſcopat, c'eſt-à-dire vers l'an 360, & il fut inhumé au Mont-Artre.

CULTE DE S. VALERIEN.

Les copies du Martyrologe hiéronymique écrites en France, marquent ſon inhumation le 6. Mai, ſous le nom de dépoſition, & ne parlent aucunement de ſa Tranſlation : ce qui marque que ſon corps ne fut levé du tombeau, qu'après le tems où vivoit l'Auteur des additions faites à ces copies, c'eſt-à-dire, après le huitiéme ſiécle. Cependant dès la fin du ſixiéme, il y avoit dans le Diocèſe d'Auxerre une Egliſe conſidérable de ſon nom. S. Aunaire alors Evêque, la met au rang des Egliſes principales, où il ordonna qu'on feroit des prieres publiques le premier jour de chaque mois (*). Il y a toute apparence qu'elle étoit dans le lieu appellé aujourd'hui Chitry à trois petites lieuës d'Auxerre,

(*) Voyez ci-après S. Aunaire.

xerre. C'eſt la ſeule qu'on connoiſſe dans le Diocèſe, qui ſoit titrée du nom de S. Valerien Evêque d'Auxerre: elle en poſſede de tems immémorial des Reliques conſiderables, & l'édifice de cette Egliſe montre par ſon antiquité, ce que le lieu a été autrefois. Il y avoit à Châteaudun dans le Diocèſe de Chartres dès l'onziéme ſiécle au moins, une grande Egliſe ſous l'invocation de S. Valerien d'Auxerre, ſuivant le livre des Seigneurs d'Amboiſe qui eſt au dixiéme tome du Spicilege. Les mémoires du pays marquent qu'elle avoit ſans doute eu ce nom à cauſe de quelque Tranſlation de Reliques de ce Saint. Mais on ne ſçait pas quand elles y avoient été apportées. En 1400. le vaſe d'argent dans lequel étoient renfermées les oſſemens qu'on en avoit, fut pillé par les ſoldats qui ruinerent cette Ville. Les Curez prirent le ſoin de les remettre dans des châſſes de bois. On avoit alors outre la tête un oſſement du bras. Ce chef fut renfermé ſur la fin du quinziéme ſiécle dans un buſte de bois doré par Milon d'Illiers Evêque de Chartres. Mais un Curé de la Paroiſſe qui étoit Protonotaire du S. Siége, le transfera depuis dans un buſte d'argent, en vertu de la commiſſion de Meſſire Ferdinand de Neuville Evêque Diocèſain; & à l'égard du bras, il s'eſt trouvé perdu par la ſuite du tems. Outre la Fête du 6. Mai, on y célébre celle de la Tranſlation le 3. Décembre. On y porte à ces deux Fêtes la Relique du Saint en Proceſſion, avec des marques extraordinaires de devotion, de la part de tous les peuples du pays Dunois qui le regardent comme leur Patron ſpécial. C'eſt auſſi la qualité qu'on lui donne dans l'Office qui s'y chante: mais il s'eſt introduit de l'erreur dans cet Office, & on a attribué à S. Valerien pluſieurs actions que les plus anciens monumens d'Auxerre attribuent à S. Amatre. L'Egliſe de S. Valerien qu'on voit aujourd'hui à Chateaudun, quoiqu'elle ſoit au Faubourg, ne laiſſe pas de paſſer pour la plus belle de celles du pays (a), & la Paroiſſe eſt la plus nombreuſe entre les ſept qui forment cette Ville. Le Calendrier très-ancien de l'Egliſe de Chitry, marque une Tranſlation de S. Valerien au vingt-neuviéme jour d'Août. Si S. Jean Baptiſte n'eſt pas le Patron primitif de

CULTE DE S. VALERIEN.

(a) On a écrit ceci avant l'incendie arrivé il y a quelques années.

CULTE DE S. VALERIEN.

cette Egliſe, c'eſt peut-être cette rencontre de la Fête de S. Valerien avec celle de la Décollation de S. Jean, qui a donné occaſion de repréſenter ce Saint ſur le grand Autel de la Paroiſſe, de même que dans pluſieurs Egliſes où l'on va en proceſſion le jour de S. Marc, on y a repréſenté depuis peu le S. Evangeliſte de ce nom. Meſſire Charles de Caylus ayant reconnu & approuvé les Reliques de S. Valerien, qui étoient enfermées dans la ſacriſtie de cette Egliſe depuis les guerres civiles, on choiſit le même jour 29. Août pour les enchâſſer de nouveau, & cette cérémonie fut faite l'an 1730. par un Chanoine de la Cathedrale commis pour cet effet. L'Auteur de l'Epitome ſur les Evêques d'Auxerre redigé au XIV. ſiécle, & connu comme ayant appartenu au P. Sirmond, a fait une très-fauſſe remarque, lorſqu'il a dit qu'on ne faiſoit aucune mention de S. Valerien dans les Offices de l'Egliſe au Diocèſe d'Auxerre. Il eſt conſtant par les Calendriers du douziéme & treiziéme ſiécles, qu'on en a fait commémoration chaque année le 6. Mai après l'Office de S. Jean-devant-la-porte-latine.

S. ELADE IV. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 361. juſqu'en 385.

ON ne ſçait de S. Elade qui ſucceda à S. Valerien, que ce qu'en apprend la vie de S. Amatre. Après la mort de S. Valerien, Amatre & Marthe perſiſtant dans le pieux deſſein de garder la chaſteté, l'allerent trouver; il leur fit une exhortation pathétique, & il leur accorda enſuite ce qu'ils lui étoient venu demander; ſçavoir, à Amatre d'être admis dans le rang des Clercs, & à Marthe d'être aggregée au nombre des Religieuſes de ce tems-là. Il eſt marqué qu'il coupa les cheveux au jeune homme & qu'il le fit enſuite Diacre. Ainſi S. Germain n'eſt pas le premier exemple que notre Hiſtoire fourniſſe d'une tonſure Eccleſiaſtique. Marthe fit en ſa préſence profeſſion de virginité, & ſon exemple fut ſuivi par les jeunes filles domeſtiques de ſa maiſon. Elade convertit auſſi pluſieurs infidéles par ſes paroles & par ſes exemples. C'eſt ce qui eſt expreſſément marqué. Il n'eſt point dit d'où il tiroit ſon origine;

Martyrol. Hieronym.

Digitized by Google

mais quelques manuſcrits très-anciens, déja cités, ſemblent porter à croire que ſon nom eſt Grec, car ils l'écrivent ainſi : *Helladius* ou *Heladius*. Cependant le plus grand nombre de ceux qui ſont poſtérieurs l'écrivent ſans aſpiration. Une vie manuſcrite de S. Germain en langage vulgaire de trois ou quatre cens ans l'appelle S. *Alodez*. Les Martyrologes des bas ſiécles l'ont quelquefois appellé *Hilaire* : un autre a defiguré ſon nom en celui de *Pelagius*, & a fait Elade un Prêtre. Après tant d'exemples de variations dans ſon nom, ne pourroit-on pas dire qu'il ſeroit cet Evode preſent au Concile de Valence de l'an 374. qui étoit la treiziéme ou quatorziéme année de ſon Epiſcopat? On ne trouve en ces tems-là aucun Evêque des Gaules d'un nom approchant, ſi ce n'eſt lui. Il vécut encore dix ans au-delà, & fut inhumé au cimetiére de Mont-Artre auprès de ſes predeceſſeurs, le 8. Mai ſuivant tous les anciens monumens. Aucun ne marque que ſon corps ait été relevé ni transferé ailleurs, & l'on ne voit aucune Egliſe ni aucun Autel de ſon nom. Sa fête a toûjours été célebrée le huitiéme jour de Mai.

Depuis l'an 361. juſqu'en. 385.

In Concerſ. S. Mamertini.

Mart. Nevelon

Mart. S. Columba Senon. & S Laurent. Bitur.

S. AMATRE, Ve EVESQUE. D'AUXERRE.

LA Vie de S. Amatre écrite par un nommé Etienne Africain (*a*) à la priere de S. Aunaire Evêque d'Auxerre, nous apprend qu'il naquit à Auxerre de Proclidius riche Bourgeois, & d'Iſiciole Dame Autunoiſe, & qu'il étoit fils unique. L'on a vû ci-deſſus ce qu'il fit ſous S. Valerien & S. Elade. Etant devenu Diacre (*b*), il fit ſentir ſa fermeté à Pallaie ou Palladie Dame Autunoiſe, qui paſſant les Fêtes de Pâques au faubourg d'Auxerre où elle avoit du bien, étoit venuë à l'Egliſe revêtuë d'habits trop ſomptueux. Il la guerit enſuite miraculeuſement d'une maladie qui lui étoit ſurvenuë, convertit & baptiſa ſon mari. On voit dans cette

Depuis l'an 385 juſqu'en 418.

(*a*) Je ſçai que quelquefois cet auteur donne aux faits qu'il rapporte, des tours qui peuvent les rendre incroiables. Mais on voit bien que c'eſt par ſa faute, & non pas qu'il ait travaillé ſur de faux Mémoires. Les perſonnes judicieuſes conviennent que les choſes n'en ſont pas moins véritables dans le fond, pour avoir été mal racontées & décrites par un Hiſtorien qui prenoit mal les faits.

(*b*) Il ſeroit bon d'examiner ſi ce que Sulpice Severe dit au commencement de ſon troiſiéme Dialogue, touchant un Amateur Soudiacre qui fut ſon ami, pourroit convenir à notre Saint.

Digitized by Google

Depuis l'an 386. jusqu'en 418.

Hiſtoire qu'il adminiſtroit le Calice aux Laïques qui communioient, & qu'il aidoit les Prêtres dans l'adminiſtration du Baptême. Il chaſſa auſſi des environs du Mont-Artre les eſprits malins qui s'y étoient rendus formidables aux paſſans. Il y avoit trois ans qu'il étoit Evêque, lorſque Licinius ſon Archidiacre, fit paſſer ſa réputation par de rudes épreuves dont le détail ſeroit trop long, & qu'on craint que l'Hiſtorien n'ait un peu exageré. Quoiqu'il en ſoit, Dieu vengea la ſainteté de ſon Serviteur en puniſſant les auteurs de la calomnie.

Amatre voyant que l'Egliſe conſacrée du tems de S. Pelerin ſur le bord de la riviere du côté qui regardoit l'Orient d'hyver, ne pouvoit plus contenir le nombre des fidéles qui alloit toûjours en augmentant, trouva le moyen de ſe faire ceder un grand corps de logis ſitué dans l'enceinte de la nouvelle Cité. Il avoit obtenu ce bâtiment, d'un riche citoyen nommé Ruptilius ou Rutilius; & comme il fut néceſſaire d'y refaire un mur depuis les fondemens, on y trouva en creuſant des piéces d'or, que Ruptilius abandonna à l'Evêque. Le S. Prélat ſe ſervit du nouveau tréſor, non-ſeulement pour le ſoulagement des pauvres, mais encore pour l'embeliſſement du Temple; & lorſqu'il fut mis en état, il en fit la dédicace le 3. Octobre. Le plus ancien Hiſtorien de ce fait, qui eſt Etienne ci-deſſus nommé, n'a point marqué ſous le titre de quel Saint cette Dédicace fût faite. On croyoit cependant au neuviéme ſiécle, que c'étoit ſous l'invocation de S. Etienne premier Martyr; & abſolument parlant, S. Amatre put en obtenir quelques Reliques, puiſque la découverte du corps de ce S. Martyr fut faite trois ans avant ſa mort. On voit même dans un endroit de ſa vie, qu'il avoit coutume de porter à ſon col un petit Reliquaire; mais les Reliques de ce tems-là, ne conſiſtoient le plus ſouvent qu'en quelque pouſſiere priſe ſur les tombeaux des Saints, ou en des morceaux de leurs vêtemens.

Quelques jours après cette Dedicace, Marthe ſon épouſe qui s'étoit ſéparée de lui & s'étoit retirée à Airy terre de ſes parens, mourut dans ce lieu. Le corps de la défunte ayant été apporté à Auxerre, il en fit les obſeques & il l'in-

Digitized by Google

huma ſur le Mont-Artre proche la Ville. Comme c'étoit alors l'endroit le plus venerable du pays à cauſe des Saints Evêques & Confeſſeurs qui y avoient eu leur Sepulture, S. Amatre le viſitoit ſouvent, & alloit prier d'Oratoire en Oratoire ſur les ſepulcres des Saints. S'y étant trouvé quelques jours après l'inhumation de Marthe, dans le tems qu'on apportoit à ce cimetiere public le corps d'un enfant mort âgé de huit ans, ſe rendant aux larmes de ceux qui accompagnoient le corps, il ſe mit en prieres, & il obtint du Seigneur la reſurrection de l'enfant. Un miracle ſi éclattant attira auprès de lui, non ſeulement une foule de malades; mais encore un grand nombre de Payens, qui vinrent demander le Baptême. Comme l'Egliſe d'Auxerre commença à fleurir ſous ſon Epiſcopat, on vit pluſieurs Eccleſiaſtiques venir y puiſer l'eſprit de leur état. Les Hiſtoriens d'Hibernie nous ont conſervé la mémoire de S. Patrice comme étant de ce nombre: ils le font diſciple de notre Evéque S. Amatre & de ſon ſucceſſeur. Depuis l'an 386. juſqu'en 418.

Il arriva de ſon tems à Auxerre pendant la nuit un ſi violent incendie, que la force du feu avoit déja gagné pluſieurs ruës. Les citoyens déſeſperant de tout ſecours humain accoururent vers lui. Touché de leur malheur, il les porta à mettre leur confiance dans le Seigneur: il pénetra juſques dans les ruës où l'ardeur du feu étoit la plus grande, & il n'y fût pas plûtôt, qu'il tomba une pluye ſuffiſante pour éteindre les flâmes: ce miracle ſervit beaucoup à augmenter la foi des nouveaux convertis.

L'Epiſcopat de ce Saint ayant été de plus de trente ans, il a pû avoir occaſion pendant un ſi long eſpace de faire le voyage d'Orient qu'on lui attribue, & d'où l'on dit qu'il apporta des Reliques de S. Cyr & de Ste. Julite qu'il plaça depuis dans l'un des Oratoires du Mont-Artre. Cependant ce ſont des faits ſur leſquels ſon Hiſtorien, quoique d'ailleurs aſſez diffus, garde un profond ſilence, auſſi bien que ſur la reception du chef de S. Juſt enfant d'Auxerre, qui avoit été martyriſé de ſon tems proche Beauvais. Nous n avons point de plus anciens garans de ce voyage, que Tetere Doyen de S. Etienne de Nevers ſous l'Evéque Natrannus, c'eſt-à-dire, vers l'an 980. qui dit que ce

Bolland. 1. Maii in S. Amatore.

Digitized by Google

Depuis l'an 386. juſqu'en 418.

fut à Antioche où notre Saint trouva ces Reliques, & qu'il donna un bras de l'enfant S. Cyr à Savin compagnon de ſon voyage (*a*).

Conſtant. in vita S. Germani.

Le Gouverneur d'Auxerre appellé Germain, ne fut pas des premiers à ſe defaire de toutes les anciennes coutumes du Paganiſme, quoiqu'il fût né de parens Chrétiens. Il étoit dans l'uſage de faire attacher à un arbre planté au milieu de la Ville, les têtes des bêtes qu'il avoit priſes à la chaſſe. Cette pratique qui paroiſſoit tenir du Paganiſme, fut repriſe par S. Amatre; mais le Gouverneur ne tint aucun compte de ſes remontrances. C'eſt pourquoi le S. Evêque fit arracher l'arbre pendant ſon abſence, le fit brûler & jetter les têtes à la voirie. Il étoit bien perſuadé que le Gouverneur voudroit en tirer vengeance à ſon retour, ce fut pour cela qu'il s'éloigna alors d'Auxerre, non pas tant par eſprit de crainte, que pour obéïr à la voix de Dieu, qui lui avoit revelé que Germain ſeroit ſon ſucceſſeur. Il prit donc le chemin d'Autun, pour obtenir du Préfet la permiſſion de l'admettre au rang des Clercs. Son Hiſtorien particulier raconte ici quelques circonſtances de ce voyage. Il dit qu'en paſſant dans un bois, les payſans qui reconnurent au petit Réliquaire qu'il portoit au col, qu'il étoit un Evêque, lui firent un chemin; que ce Saint bénit ce qu'ils avoient à manger, & qu'ayant gueri par le ſigne de la Croix, un d'entre eux qui paroiſſoit avoir été puni de Dieu, cela lui attira des acclamations par tous les chemins. Ce lieu eſt nommé en latin *Gabilium*. A très-peu de diſtance de là, il rencontra un noble de la ville d'Aliſe nommé Suffronius qui faiſoit la recherche d'une certaine quantité d'argenterie qu'on lui avoit enlevé. Ce Seigneur ſe joignit par le chemin au S. Evêque qui le conſola, & lui donna eſperance d'une prompte reſtitution. Les voleurs furent en effet rencontrés à trois mille pas de là : la reſtitu-

(*a*) Je ne puis taire ici que de tems immemorial, on a fait dans le Diocèſe d'Auxerre le 16. Juin, l'Office d'un S. Felix Martyr, qu'on dit avoir été un Enfant tué par les Barbares dans la Forêt de Merry à quatre lieuës d'Auxerre. Le corps de ce Saint a ſûrement été apporté à Auxerre dans des ſiécles fort éloignés: & une preuve que ſon culte y étoit plus ancien que celui de S. Cyr & Ste Julite, c'eſt qu'il étoit nommé le premier dans l'Oraiſon commune à ces trois Saints. On entrevoit aſſez la concluſion qu'il ſeroit facile de tirer de cette remarque, par rapport au voyage de notre Saint.

tion fut faite comme le Saint l'avoit predit, & il obligea Suffronius de leur pardonner, & de leur faire ſeulement promettre ſur le tombeau de S. Andoche & S. Thyrſe qu'ils changeroient de vie. Ceci denote que la rencontre ſe fit dans le voiſinage de Saulieu où étoit ce tombeau; & par conſéquent, on peut entendre par *Gubilium* le village de Goulou, ou celui de Goba ſur la riviere de Cure à trois lieuës de Saulieu du côté de l'Occident. Amatre approchant d'Autun n'y fut pas reçu en fugitif. L'Evêque de la Ville nommé Simplice ayant appris ſon arrivée, vint promptement au devant de lui avec ſon Clergé, & le Préfet Jule avec ſes Officiers. Les uns & les autres lui ayant rendu les devoirs accoutumés, dit Conſtance, ils le conduiſirent juſques dans Autun. Le lendemain S. Amatre témoigna qu'il avoit quelque choſe à dire en particulier au Préfet, & que pour cela il vouloit aller chez lui. Ce Seigneur l'ayant ſçû, vint lui même au devant, & l'ayant accueilli avec tout le reſpect que meritoit l'homme de Dieu, il le fit entrer en ſon Palais. L'entrevuë commença par la bénédiction que le Préfet voulut recevoir d'abord de la main de S. Amatre. Cette ſainte action étant finie, pourſuit Conſtance, l'Evêque lui porta ainſi la parole. *Dieu*, lui dit-il, *m'a fait la grace de m'apprendre le jour de ma mort, & comme il n'y a point d'autre perſonne plus propre à conduire l'Egliſe, qui m'a été confiée, que l'Illuſtriſſime Germain, ſelon que le Seigneur a daigné me le révéler, je prie votre Celſitude qu'elle m'accorde la permiſſion de le tonſurer.* Le Préfet lui répondit: *Quoiqu'il ſoit néceſſaire & utile à notre Republique, cependant parce que le Seigneur ſe l'eſt choiſi, ſuivant que votre Beatitude me l'aſſure, je vous déclare que je ne puis aller contre l'ordre de Dieu.* Ainſi ayant obtenu ſa demande, il ſe diſpoſa à revenir à Auxerre comblé de joye. Mais quelques monumens nous apprennent que l'Evêque d'Autun le retint encore un peu de temps & qu'il lui fit faire la Dedicace d'un Oratoire élevé anciennement ſur le tombeau de S. Syphorien. Cette cérémonie fut une veritable occaſion pour notre Saint d'avoir des linges ou des étoffes du ſepulcre du S. Martyr. Ce qu'il en apporta fut depuis depoſé dans un des Oratoires du Mont-Ar-

Depuis l'an 386, juſqu'en 448.

Steph. in vita S. Amatoris.

Depuis l'an 386 jusqu'en 418.

tre qui en prit le nom de S. Syphorien. Le même Hiſtorien ajoute que les deux Evêques retournant de la cérémonie de la Dedicace rencontrerent des lepreux, qu'ils guérirent en leur faiſant boire de l'eau du Jourdain, qu'on diſoit que l'Evêque Rhétice avoit apporté de la Paleſtine, & les faiſant oindre avec de l'huile benite.

S. Amatre étant de retour à Auxerre, ordonna que tout le peuple s'aſſemblât à l'entrée de ſa maiſon. Ce qui étant fait, il tint ce diſcours à toute l'aſſemblée: *Mes chers enfans*, leur dit-il, *écoutez avec attention ce que je vais vous dire: car il faut que je vous apprenne que ma mort n'eſt pas éloignée. Dieu m'a reveié le jour qu'elle arrivera, je le ſçai à n'en point douter, & je le connois. C'eſt pour cela que je vous exhorte tous à redoubler vos ſoins pour choiſir parmi vous un homme rempli de force & de vigueur qui puiſſe être la ſentinelle ſur la maiſon de Dieu.* A ces paroles chacun reſta dans la conſternation, & perſonne n'ouvrit la bouche pour répondre. Voyant cela, il prit le chemin de l'Egliſe ſuivi de toute cette multitude. Mais quand il fut entré, il parla ainſi au peuple qui vouloit avancer dedans: *Quittez, mes très-chers enfans, toutes ces fleches* (a), *qu'on ne voye plus ces armes ſur vos épaules: après cela vous entrerez dans la maiſon de Dieu; parce que c'eſt ici une maiſon d'Oraiſon, & non pas la demeure d'un Mars toujours pétulent.* A peine avoit-il achevé ces paroles, qu'ils mirent bas tout ce qu'ils pouvoient avoir d'armes, & ils entrerent ainſi deſarmés dans l'Egliſe. Alors le S. Evêque voyant que Germain n'avoit plus rien qui pût le rendre formidable, commanda aux portiers de fermer les portes; & accompagné d'une troupe de Clercs & de Nobles, il alla droit à Germain, ſe ſaiſit de lui, invoqua le nom du Seigneur, lui coupa les cheveux, lui ôta les habits du ſiécle, lui donna ceux de la Clericature & le promut aux Ordres, en lui diſant: *Travaillez, mon venerable frere, à conſerver pur & ſans tache l'honneur que vous venez de recevoir, parce que Dieu veut qu'après ma mort vous ſuccediez à la charge de Paſteur de cette Egliſe.*

Après qu'il ſe fut écoulé un certain eſpace de tems, pen-

(a) C'étoit alors la coutume de porter ſur ſoi les armes dans les lieux d'aſſemblée.

dant

dant lequel Germain paſſa de l'ordre inferieur à la Prêtriſe, S. Amatre commença à ſentir des atteintes de la maladie qui devoit le conduire au tombeau,& malgré cela il ne laiſſa pas de prêcher & de raſſurer ſon peuple en lui diſant : *Mes chers enfans, le Seigneur mon Dieu qui m'a laiſſé juſqu'àpreſent dans ce pelerinage, veut m'attirer à lui: je vous ſupplie inſtamment de mettre unanimement en ma place mon frere Germain.* La multitude n'avoit point d'autres ſentimens, & ne répondoit autre choſe à ces paroles qu'*Amen*; mais ce n'étoit pas ſans verſer des larmes, ni ſans reſſentir un extrême regret : car les perſonnes de tout âge, toute qualité, condition & ſexe, étoient dans la derniere triſteſſe de perdre un ſi bon Paſteur. Toutefois ils avoient pour conſolation, que ſon ſucceſſeur ne devoit point lui ceder en ſainteté. Le Mercredi premier jour de Mai étant venu, les douleurs de la maladie augmenterent; mais nonobſtant cela, il ne ceſſa point de donner des avis ſalutaires à tous ceux qui ſe préſenterent devant lui. *Qu'on n'entende point de pleurs*, diſoit-il, *faites ceſſer les larmes de ce peuple. On a raiſon de pleurer quand après un bon Evêque il en ſuccede un qui ne lui reſſemble pas; mais pour le préſent, c'eſt en vain que vous pleurez, puiſque vous êtes à la veille d'en avoir un meilleur. Car non-ſeulement cet Evêque predeſtiné vous ſera utile & profitable pendant ſa vie, mais encore après ſa mort.* En diſant cela il commanda qu'on le portât à l'Egliſe pour y rendre l'eſprit au Créateur dans le même lieu où il avoit coutume de le loüer jour & nuit. On vit alors marcher à ſes côtés à droit & à gauche une multitude innombrable de peuple; le chœur des Clercs alloit devant, la troupe des Dames ſuivoit après. Le S. Evêque étant entré dans l'Egliſe & monté dans ſon Thrône Pontifical y rendit incontinent l'eſprit environ ſur les neuf heures du matin. Auſſi-tôt (choſe merveilleuſe) un chœur d'Anges vint au devant de ſon ame; & la conduiſit dans le ciel en forme de colombe, avec le chant des hymnes & des cantiques. C'eſt une choſe que pluſieursde l'aſſemblée dirent qu'ils avoient vû, & ſurtout Heleine très-ſainte fille qui éclattoit alors en vertus & en miracles.

Depuis l'an 386. juſqu'en 418.

Le corps du S. Prelat ayant été lavé, fut conduit à la ſepulture. Comme le convoy paſſoit devant une priſon, les portes furent ouvertes tout à coup, ſelon le rapport d'Etien-

ne. Les priſonniers ſe mirent ſous le cercueïl, & reçurent la liberté à la faveur de la cérémonie. Ce qui ſe fit au retour de l'enterrement eſt plus averé & plus célebre. Comme on en revenoit, on apperçut un homme atteint de paralyſie depuis trente années, porté par d'autres hommes. Ce malade qui étoit du Berry, s'étoit fait porter juſques-là, ſur le bruit des merveilles que Dieu operoit par le moyen de S. Amatre. Ceux qui le portoient approcherent, dit Conſtance, & s'informerent de la ſanté de l'homme de Dieu. Mais ils apprirent que c'étoit lui qu'un peu auparavant ils avoient vû porter à la ſepulture. Le malade ne ſe découragea point, il demanda qu'on lui permit de ſe ſervir de l'eau dont le corps du défunt avoit été lavé. Germain qui étoit alors Prêtre, comme je l'ai déja dit, admirant la foi de ces gens, ordonna qu'on en verſât ſur les membres de ce paralytique : & cette eau n'eut pas plûtôt touché le corps du malade, que toute la langueur ceſſa; ſes membres qui étoient ſans action & ſans mouvement furent rétablis dans leur premier état, & les nerfs reprirent leur ancienne vigueur.

Depuis l'an 386. juſqu'en 418.

Ce fut l'an 418. ſelon la plus exacte ſupputation, que S. Amatre mourut. L'oratoire où il avoit été inhumé ſur le Mont-Artre proche Marthe ſon épouſe avant l'Epiſcopat, ne tarda gueres à porter ſon nom; ſoit qu'il en eut été le fondateur, ſoit à cauſe des miracles qui furent operés par ſon interceſſion. Le payen Mamert qui vivoit ſous S. Germain, nous aſſure que ce fut proche la Baſilique de S. Amatre qu'il eut pluſieurs viſions. S. Urſe qui fut Evêque d'Auxerre au commencement du ſixiéme ſiécle, avoit mené auparavant une vie ſolitaire proche cette Baſilique. Elle eſt auſſi appellée du même nom dans les ſtatuts de S. Aunaire faits vers l'an 580. & dans ceux de S. Tetrique de la fin du ſeptiéme ſiécle. Au commencement du neuviéme, Angelelme Evêque d'Auxerre fit faire une châſſe conſiderable d'or & d'argent, dans laquelle il mit un vêtement de ce ſaint, que les Auteurs appellent une chappe. C'eſt ſans doute de quelque Relique de cette nature, dont S. Didier Evêque d'Auxerre enrichit vers le commencement du ſeptiéme ſiécle, le Monaſtere de S. Amance de Cahors, où il les porta lui même. L'Evêque Chrétien qui fut le ſecond ſucceſſeur d'Angelelme, ſe ſervit utilement de l'occaſion du paſſage de Frotaire Archevêque de Bourdeaux

CULTE DE S. AMATRE.

Vita S. Germ.

Hiſt. Ep. Antiſſ. in Urſo.

Ibid. in Aunar. & Tetrico.

Ibid. in Angelelmo.

Ibid in Deſiderio.

Ibid. in Chriſtiana.

par la Ville d'Auxerre. Il leva avec lui le corps de S. Amatre du lieu de ſa premiere ſepulture, qui pouvoit être vers l'entrée de l'Egliſe de ſon nom, & le tranſporta ſolemnellement dans la crypte de la même Egliſe, où il ſe trouva placé plus honorablement.

CULTE DE S. AMATRE.

Un petit ſupplement fait à la Chronique de Robert de S. Marien dans le quatorziéme ſiécle, marque que cette Tranſlation ſe fit en l'an 862. Les Religieux de Saint Germain qui y aſſiſterent obtinrent en cette occaſion les doigts de la main droite dont leur Patron avoit été tonſuré. Ils poſſedoient encore en 1277. un de ces doigts, qui fut trouvé le 23. Mars avec d'autres Reliques dans le grand Autel. S'il eſt vrai que l'Abbaye de Cuzan en Catalogne ait eu une dent de ce Saint dès le neuviéme ſiécle, elle ne peut avoir été diſtraite qu'en cette occaſion. Cette cérémonie fut ſuivie quelque tems après d'une autre Tranſlation, non-ſeulement du corps de ce S. Evêque; mais encore de la plûpart des Reliques qui étoient conſervées dans l'Egliſe de S. Amatre, leſquelles furent toutes portées avec ſolemnité à l'Egliſe Cathedrale, & y furent reçuës un douziéme Juillet. On n'en ſçait pas l'année; mais il eſt probable qu'elle ſe fit au onziéme ſiécle, parce qu'elle eſt marquée dans le Martyrologe de l'Egliſe Cathedrale écrit au commencement de ce ſiécle, & en des caracteres ajoutés, dont l'écriture reſſent le même ſiécle. Peut-être fut-ce l'an 1003. lors qu'on apprehenda à Auxerre l'irruption des troupes du Roi Robert, à cauſe des difficultés qu'on avoit fait de le reconnoître pour maître de la Bourgogne après la mort du Duc Henry. Les Religieux, qui ſans doute avoient ſouffert avec peine de ſe voir enlever les Reliques de leur S. Patron, avoient fait naître parmi eux une tradition, qui portoit que le corps de ce S. Evêque étoit encore dans leur Egliſe. Cette tradition étoit aſſés forte au commencement du quatorziéme ſiécle pour faire le fondement d'une conteſtation. Mais la viſite ſolemnelle que l'Evêque Pierre des Grez fit en 1320. dans la Cathedrale, les détrompa. Ce ſaint corps y fut trouvé renfermé dans une châſſe couverte de feüilles d'argent ſur leſquelles ſa vie étoit repréſentée, & qui n'avoit point été viſitée depuis l'an 1238. Ce fut alors que la tête en fut ſeparée avec deux dents, & enchâſſée dans un buſte d'argent que cet Evêque donna. Le

Chron. autograph. Rob. inter cod. mſſ. S. Mariani ad calcem.

Heric. lib. mirac. S. Germ.

Chronique d'Yepez.

CULTE DE S. AMATRE.

tout reſta en cet état juſqu'aux troubles des Huguenots, qui pour emporter les Reliquaires, jetterent par terre les ôſſemens des Saints. On ramaſſa pieuſement ceux de S. Amatre, & on les conſerva dans le tréſor juſqu'en l'an 1636. qu'ils furent mis le 26. Octobre par l'Evêque Dominique Seguier, dans une châſſe qu'il avoit fait faire pour y renfermer toutes les Reliques de la Cathedrale, qui avoient pû échapper à la fureur des Huguenots. Le procès-verbal de cette année là, ne fait mention que de la tête & de quatre grands ôſſemens, parce que le maître de cérémonies de ce Prélat (*a*) prit en ſecret pour lui les petits; & encore aujourd'hui de ces quatre grands ôſſemens qui étoient les *femur* & *tibia*, il n'en reſte que trois, un des *femur* ſe trouvant à S. Germain, où un pieux Bénédictin (*b*) le tranſporta de l'agrément de M. de Broc Evêque, dans le tems d'une ouverture. Il y eſt conſervé depuis l'an 1663 dans une des deux grandes châſſes élevées au-deſſus de l'Autel du fond du Sanctuaire. On prétend que cet oſſement avoit d'abord été deſtiné pour l'Egliſe Priorale de S. Amatre; mais cette Egliſe eſt ſans aucune Relique de ſon Patron, n'ayant pour tout qu'un ſimple cenotaphe ou mémorial de l'ancien tombeau à l'entrée de la porte. Il y a auſſi dans ſon Egliſe de Langres quelque petit fragment, detaché du chef de ce Saint. On ignore depuis long-tems ce qu'étoit devenuë la châſſe où ſa chappe avoit été renfermée. Elle a pû être enlevée par les Anglois & les Navarrois en 1358. Dom Viole dit qu'il avoit vû à S. Germain l'Auxerrois à Paris un morceau de cette Relique avec cette inſcription: *De caputio S. Amatoris Epiſcopi Autiſſiod.* Il eſt conſtant qu'il y en a de très-ancienne dans l'Egliſe de S. Germain de Gron proche Sens. On a cru avoir auſſi des Reliques de S. Amatre à Brienon l'Archevêque du Diocèſe de Sens. On les a vû porter en proceſſion à Auxerre pour avoir de la pluye dans les années 1644. & 1675. mais il n'eſt pas impoſſible, qu'elles ne ſoient plûtôt de S. Amat ou Amé Archevêque de Sens que de notre Saint.

Viole. T. VII.

Il paroît que la Fête de S. Amatre fut célebrée à Auxerre dès le ſiécle même de ſa mort, puiſqu'il y avoit dès-lors une Egliſe de ſon nom dans ce Cimetiere public. Il eſt reſté à l'égard de cette Egliſe une pratique louable dans la Cathedrale,

(*a*) Martin Marinel depuis Chanoine de Meaux.
(*b*) Georges Viole.

Digitized by Google

& dont l'origine peut être de plus de mille ans. Le Clergé y va en proceſſion le ſoir du trentiéme Avril chanter l'Office des veilles de la nuit, & il y retourne le lendemain pour y célebrer la Grand-Meſſe. Il y a apparence qu'autrefois la Cathedrale qui commençoit ainſi les vigiles au tombeau du Saint, étoit imitée enſuite par les autres Communautés qui y paſſoient la nuit à chanter les Pſeaumes,& à lire les actions du S. Evêque, ſelon ce qui ſe pratique encore aujourd'hui en d'autres Villes. Au moins on eſt certain que c'eſt quelque Evêque d'Auxerre qui a inſtitué cette pieuſe coutume, mais on ne ſçait pas lequel: (c) ce pourroit être S. Pallade qui vivoit il y a onze cens ans, & qui donna dequoi maintenir la ſolemnité des vigiles qu'on faiſoit au tombeau de S. Germain le premier Octobre. Comme on n'avoit pû célebrer l'Office de S. Amatre dans la grande Egliſe le premier jour de Mai, depuis qu'il étoit occupé par la Fête des Saints Apôtres Philippe & Jacques reçuë avec le Rit Romain, cet Office y ſuppléoit; mais outre cela, on faiſoit commemoraiſon de ce Saint pendant huit jours; c'eſt ce qu'on peut prouver par tous les anciens calendriers du pays, au moins depuis cinq cens ans. La Fête de la reception de ſes Reliques fut marquée de rit double; ce qui étoit un rang conſiderable dans ces ſiécles, auſquels les Fêtes étoient plus rares qu'aujourd'hui. Elle a cette qualité dans tous les Calendriers Auxerrois au moins depuis le treiziéme ſiécle. On trouve que dans ces deux Fêtes, l'Egliſe Cathedrale devoit faire allumer durant l'Office, autour de ſa châſſe qui étoit élevée au deſſus de l'Autel de la Comteſſe, ſix cierges, dont deux bruloient continuellement depuis les premieres Vêpres juſqu'après Complies. Cette devotion qui ceſſa en 1568, auroit du revivre au moins en partie depuis l'an 1636. auquel ces Reliques furent renfermées de nouveau, & expoſées à la veneration publique. Mais on a fait en 1726. par le nouveau Breviaire des changemens qui rendent la Fête de Mai plus célebre, en l'établiſſant de rit double pour tout le Diocèſe, au lieu que celle de la reception de ſon corps ne regardoit que la Cathedrale. Cette Fête des Calendes de Mai étoit autrefois ſi memorable,

CULTE DE S. AMATRE.

Tract. Nazar. Theſaur.

(c) La preuve s'en tire de la diſtribution qui eſt priſe ſur le revenu de l'Evêque. Avant l'Epiſcopat de M. de Donadieu, les Chanoines prenoient en commun un eſpece de repas au retour de cette proceſſion; mais depuis ce tems-là, cela eſt commué en une ſomme d'argent que l'Evêque fournit au lieu de gâteaux.

Digitized by Google

CULTE DE S. AMATRE.

qu'afin que tous les Chanoines y aſſiſtaſſent, on établit à ce jour, la tenuë des Chapitres Généraux, qui duroient autant de tems que la Foire de Chalendemai au Faubourg de S. Amatre, c'eſt-à-dire, pendant huit jours ou environ. Dans des Antiphonaires du XII. ſiécle, où il y a Office à trois Nocturnes le premier jour de Mai: le premier & le dernier ſont des Saints Apôtres, celui du milieu eſt entierement de S. Amatre, & ſa mémoire après Laudes eſt ſolemnelle, & avec repetition du Cantique *Benedictus* en entier.

S. Amatre eſt titulaire d'une ancienne Abbaye de la Ville de Langres, réduite aujourd'hui en Prieuré-Paroiſſe dont dépend le Seminaire. Il eſt auſſi ſecond Patron de l'Egliſe de S. Jean le Rond proche Notre Dame de Paris où il eſt repréſenté en pluſieurs endroits, & c'eſt pour cette raiſon que ſon nom étoit au premier Mai dans les anciens livres de Paris. On le trouve de même dans les anciens Calendriers de Soiſſons, & il eſt encore dans ceux de Sens, de Chartres, de Troyes, & ſur tout dans ceux de Langres. Il eſt auſſi Patron dans le Diocèſe d'Auxerre de l'Egliſe Paroiſſiale de Lucy ſur Cure, & il étoit au XII. ſiécle ſecond Patron de celle de Dammarie en Puiſaye, ſelon une Charte d'Alain Evêque d'Auxerre en faveur du Prieuré de la Charité. Il y a dans le Diocèſe de Nevers, l'Egliſe de Chevroches dont il eſt pareillement Patron, & celle de Pierre-fitte au Diocèſe de Bourges dans l'Archiprêtré de Sancerre (*a*). A l'égard des Martyrologes, le nom de S. Amatre a été de tout tems ſi célebre, qu'on n'en connoît gueres où il ne ſoit marqué au premier jour de Mai, de quelque antiquité qu'on les produiſe. En 1720. lors de l'établiſſement des Conferences Eccleſiaſtiques dans le Palais Epiſcopal d'Auxerre pour l'inſtruction des Clercs de la Ville, ce S. Evêque fut choiſi pour être le Patron de ces Clercs, comme ayant été formé à la Clericature dans le même lieu par les Saints Evêques Valerien & Elade, & ayant procuré à ſon tour au Clergé d'Auxerre, le perſonnage le plus illuſtre & le plus ſçavant de tout le pays, & peut-être de toutes les Gaules, dans la perſonne du Gouverneur Germain. Un jeune Eccleſiaſtique choiſi parmi les tonſurés, a declamé depuis ce tems-là en public dans l'Egliſe, le Panégyrique latin de ce Saint le jour de ſa Fête.

(*a*) Peut-être eſt-ce le lieu d'où étoit le paralytique dont Conſtance a écrit la gueriſon ci-deſſus rapportée.

Digitized by Google

PLAN D'AUXERRE
et de ses Environs.
Pour l'intelligence de ces deux plans on a mis les mêmes lettres dans les deux.
Principaux et Anciens Monumens de la Ville.
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
V
X
Y
Z
Aa
Bb
Cc
Dd
Ee
Ff
Gg
Hh
Ii
Kk
Ll
Mm
Nn
Oo
Pp
Qq
Rr
Ss
Tt
Vv
Xx
Yy
Zz

CHAPITRE III.

Hiſtoire de la vie de S. Germain, ſixiéme Evêque d'Auxerre, traduite de Conſtance, avec des additions de quelques anciens Ecrivains : ſuivie de celle de ſes Reliques, de ſa Fête, & de tout ce qui a rapport à ſon Culte.

COMME le public eſt aſſés informé que tous les Ecrivains de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, à moins qu'ils ne ſoient de la Religion prétenduë réformée, (a) s'empreſſent de donner à S. Germain Evêque d'Auxerre les éloges qu'il merite, je ne m'étendrai point ici à faire un Panégyrique en ſon honneur. Outre que ne n'eſt point le fait d'un Hiſtorien, on pourroit dire que c'eſt l'amour de la Patrie qui m'auroit fait parler, & que je n'ai élevé ce Saint au-deſſus des autres de ſon ſiécle, que parce qu'il étoit natif du pays dont je fais l'Hiſtoire. Je me contenterai donc de rapporter ici en abregé, les éloges que lui donnent les perſonnes les moins ſuſpectes : après quoi je donnerai un recit fidéle des actions que Conſtance & Heric lui attribuent, ſans omettre les miracles rapportés par Conſtance, comme étant des preuves de la ſainteté de cet homme extraordinaire. Je laiſſe à d'autres les diſcuſſions critiques ſur certaines époques qui regardent l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Occident, quoique dans les notes miſes au bas des pages, je ne refuſe point de déclarer mon ſentiment. La narration de Conſtance m'a paru trop digne d'attention, pour être ſi ſouvent interrompuë par des diſcuſſions chronologiques & de pure critique.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

En effet, ſi S. Germain a été le plus célebre d'entre les Prélats de ſon ſiécle dans les Gaules, il faut auſſi avoüer qu'il a eu en partage pour écrivain de ſes actions, la plume la plus éloquente qui fut alors dans la même Province au jugement de Sidoine Apollinaire excellent connoiſſeur.

Comme la ville de Lion étoit une de celles où ſa ſainteté

(a) Les Centuriateurs de Magdebourg parlent fort mal de S. Germain d'Auxerre ; il court dans le public une médaille frappée à Genéve pour ſe moquer du même Saint. *Joubert Jeſuite Science des medailles, T. 1. pag. 24.*

& ſon éloquence Apoſtolique avoient le plus éclatté, on y parloit ſans ceſſe des vertus de ce grand homme. Les courſes des Barbares qui empêchoient le Diocèſe d'Auxerre d'avoir des hommes aſſés habiles pour mettre par écrit la vie de ce Saint, obligerent, à meſure qu'on s'éloignoit du tems de ſa mort, de chercher dans les Provinces méridionales des Gaules, une plume qui fût en état d'y ſuppléer. On la trouva dans l'Egliſe de Lyon, qui étoit nombreuſe & peuplée de ſçavans. S. Patient Evêque de cette Ville, preſſa le Prêtre Conſtance de les écrire, & ce docte perſonnage après bien des excuſes touchant la ſublimité du ſujet qu'il avoit à traitter entreprit l'ouvrage & y réuſſit. Il le tenoit encore renfermé dans le ſecret, lorſque S. Cenſure Evêque d'Auxerre en fut averti. Ce Prélat le pria de donner des copies de ſon ouvrage; & c'eſt ſur ce qui en fut rendu public, que ſont appuyés les éloges que les Auteurs des moyens & des bas ſiécles ont donné à S. Germain.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Aucun des Ecrivains modernes n'a peut-être fait ſon éloen termes plus précis, que celui qui a marqué dans l'Hiſtoire moderne de l'Egliſe Gallicane, que Saint Germain a été *l'un des plus parfaits modéles de ſainteté, un des plus ardens défenſeurs de la foi, l'honneur & la conſolation de l'Egliſe Gallicane, le fleau de l'héreſie, le pere des peuples, le refuge de tous les malheureux.* Il a été bien-tôt ſuivi de ſes Confreres d'Anvers, qui diſent de S. Germain d'Auxerre, & de S. Loup de Troyes que ce ſont des aſtres de l'Egliſe & des Evêques très-dignes des tems Apoſtoliques; que Germain n'étoit pas né pour l'Egliſe d'Auxerre ſeulement, mais auſſi pour les Gaules, pour la Grande Bretagne & l'Italie; qu'auſſi voit-on qu'il eſt le ſeul ſous l'invocation duquel l'Egliſe Gallicane ait fait dedier preſqu'autant de Temples au Seigneur, que ſous celle de S. Martin, ſans compter les Egliſes qui ſont chez les autres Nations, & ſur tout chez la nation Britannique.

Longueval T. I. pag. 457.

In Synopſi Tomi 7. Julii.

T. 7. Julii 1731. pag. 184. B.

Au reſte la penſée de tous les Ecrivains des derniers tems, revient à celle qu'a eu le Prêtre Conſtance en commençant la vie de notre Saint, qu'il compare à un Soleil dont les yeux des mortels ne peuvent ſoutenir l'éclat, & duquel il n'entreprend de parler, qu'autant que le lecteur voudra bien excuſer la temerité de ſon entrepriſe. „ D'un côté, dit-il, je reconnois „ qu'il eſt au deſſus de mes forces de traitter un ſi vaſte ſujet; „ de

„ de l'autre je ne puis refuſer d'inſtruire la poſterité de tout ce
„ que l'on a vû d'excellent & de prodigieux dans ce ſaint
„ homme, dont quelques-uns commencent à perdre le ſou-
„ venir, faute d'Ecrivain qui leur en tranſmette les actions.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Germain, dit-il, étoit né dans la ville d'Auxerre de parens très-illuſtres; & dès ſa plus tendre jeuneſſe, il avoit été formé aux arts liberaux. On vit par l'éducation qu'il reçut, jointe à la bonté de ſon eſprit, que l'art & la nature s'accorderent admirablement à en faire un très-habile homme. C'eſt ainſi que débute le Prêtre Conſtance. Il n'a pas jugé à propos de marquer le nom du pere & de la mere de Germain; mais nous apprenons par Heric, que l'un étoit appellé Ruſtique, l'autre Germanille (*a*). Il tait auſſi l'année de ſa naiſſance, mais l'on juge aſſez probablement par l'année dans laquelle il eſt mort, qu'il étoit né vers l'an 380. Or afin que toutes ſortes de ſciences ſe trouvaſſent réunies dans la perſonne de Germain, lors qu'il eut tiré des plus célebres écoles des Gaules tout ce qu'on pouvoit y apprendre, il alla à Rome, & il ajouta la ſcience de la Juriſprudence à celles qu'il poſſedoit déja éminemment. Il exerça enſuite dans les Tribunaux de la Préfecture la profeſſion d'Avocat. Pendant qu'il s'en acquittoit avec l'applaudiſſement d'un chacun, & de maniere à être regardé comme l'un des grands Orateurs de ſon tems, il épouſa une femme diſtinguée par ſa famille, ſes richeſſes & ſa vertu, laquelle ſe nommoit Euſtachie. Il continuoit à briller dans la robe, lors que la Republique l'éleva aux plus grands honneurs, en lui conferant le titre de Duc & de Gouverneur, dans une étenduë de pays qui renfermoit pluſieurs Provinces. Ce n'étoit donc point d'Auxerre ſeulement qu'il étoit Gouverneur, comme l'ont cru quelques abbreviateurs de Conſtance.

Hiſt. Ep. Aut.

Parmi les douze Duchés de l'Empire Romain dans l'Occident, il y en avoit un nommé le Duché de la Marche Armorique, qui s'étendoit ſur cinq Provinces; ſçavoir, la premiere & la ſeconde Aquitanique; la ſeconde & la troiſiéme

Notitia Imp. Rom.

(*a*) Le nom de Germanille ſe donnoit quelquefois aux femmes chez les Romains. Une Epitaphe trouvée à Saint Irenée de Lyon en 1731 commence ainſi *Alia Germanilla, Ali Germani i filia.* On a cherché en vain en 1721. dans le Sanctuaire de la Collegiale d'Appoigny les corps de Ruſtique & Germanille, que Heric dit y avoir été inhumés, parce que cette terre leur appartenoit. Je ne doute point que notre Saint n'ait eu un prénom comme les autres Romains; mais il n'eſt pas venu juſqu'à nous.

Mem. de Trevoux Octob. 1734.

Digitized by Google

Lionnoiſe & la Senonoiſe. Germain qui faiſoit ſa demeure dans cette derniere qui étoit la moins voiſine de la mer, étoit tenu de viſiter en perſonne ces vaſtes Provinces de la part de la Republique. Conſtance remarque que c'étoit ainſi que Dieu par une diſpoſition ſecrete de ſa providence le formoit en toutes choſes, afin qu'il ne manquât rien à ſon ſerviteur, dont il vouloit faire un jour un Pontife rempli de l'eſprit Apoſtolique; l'éloquence, dit-il, le diſpoſoit à la prédication, la ſcience du droit le formoit à rendre un jour la juſtice, & la compagnie d'une femme ſervoit à le mettre à couvert du côté de la chaſteté.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Comme la ville d'Auxerre étoit de la Province Senonoiſe, l'une des cinq du Duché dont je viens de parler; il étoit chargé d'en viſiter le territoire qui s'étendoit juſqu'à la riviere de Loire, & Conſtance aſſure qu'il le viſitoit en perſonne. Mais on remarqua que lorſqu'il réſidoit à Auxerre, il étoit plus appliqué aux divertiſſemens de la Nobleſſe, qu'aux exercices de la Religion Chrétienne. Ayant une paſſion extraordinaire pour la chaſſe, il prenoit très-ſouvent une quantité prodigieuſe de gibier, uſant de tout ce que l'art avoit inventé pour y réuſſir parfaitement. Il y avoit au milieu de la ville d'Auxerre un poirier qui fourniſſoit un très-bel ombrage, aux branches duquel étoient attachées les têtes des bêtes qu'il avoit priſes. On lit que les Payens attachoient quelquefois de ces ſortes de trophées à des arbres en l'honneur d'Apollon & de Diane, lorſque la chaſſe avoit été heureuſe. Mais l'intention de Germain n'étoit pas d'honorer ces faux Dieux, il n'avoit en vûë que de s'attirer l'admiration des Citoyens par la quantité prodigieuſe de ſes priſes. On a vû déja ci-deſſus comment l'Evêque S. Amatre lui repréſenta que cette pratique ne pouvoit venir que de l'Idolatrie, & qu'elle pouvoit ſcandaliſer les Chrétiens, dans les tems où l'établiſſement du Chriſtianiſme étoit aſſez récent; qu'il voulut même lui perſuader de faire arracher l'arbre, mais que le Gouverneur n'ayant point écouté ſes avis réïterés, il ſe ſervit du tems pendant lequel il étoit dans une de ſes terres, pour faire couper l'arbre juſqu'aux racines, & le faire jetter au feu; enſuite voulant éviter la colere de Germain qui l'avoit menacé de la vie, il ſe retira à Autun, vers le Préfet Jules, ſurnommé Agricole. On peut lire au même endroit comment à ſon retour il le

Vie de S. Amatre.

deſigna pour ſon ſucceſſeur, & lui confera même les ordres ; qu'étant enſuite mort en paix, Saint Germain fit l'inhumation de ſon corps ſur le Mont-Artre. On a dû obſerver que ce fut ce jour-là même, qu'il opera ſon premier miracle en rendant la ſanté à un Paralytique qu'il fit arroſer avec de l'eau dont on avoit lavé le corps du défunt.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

L'Ordination que S. Germain reçut de S. Amatre a ſouffert quelque difficulté parmi les ſçavans ; les uns prétendant que ce ne fut que le Diaconat que le S. Evêque lui confera, & qu'une autre fois il le fit Prêtre ; les autres ſoutiennent que ce fut la Prêtriſe. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain qu'il étoit Prêtre, lorſqu'il fit l'inhumation de S. Amatre les premiers jours du mois de Mai 418. & qu'il ne reſtoit plus qu'à le faire Evêque. Tout le Clergé & la Nobleſſe, le peuple de la ville & de la campagne ſe réunirent à le demander pour ſucceſſeur de S. Amatre. On lui déclara une eſpece de guerre, avec tout le reſpect néanmoins qu'on devoit à un homme de ſon rang, & il lui fut impoſſible de réſiſter, parce que ceux ſur leſquels il comptoit comme devant le diſpenſer d'accepter cette dignité & empêcher ſon élection, ſe déclarerent contre lui, & l'engagerent à ſe ſoumettre. On croit que cette élection ſe fit le premier jour de Juin. Au moins c'eſt le jour auquel on en célebre la Fête dans l'Abbaye de ſon nom de tems immémorial : mais par la ſupputation de la durée de ſon Epiſcopat, il paroit qu'il ne fut ordonné Evêque que le Dimanche ſeptiéme jour de Juillet de l'an 418. Ces délais ne doivent point ſurprendre lors qu'on ſera attention à l'expreſſion de Conſtance qui dit qu'il falut le forcer, & lui faire pour ainſi dire la guerre.

Sa promotion à l'Epiſcopat fut ſuivie d'un changement total. Il quitta le ſervice de l'Empereur, pour ne s'occuper que de celui de Dieu : il foula aux pieds les pompes du ſiécle, ſa femme devint ſa ſœur, il diſtribua ſes biens aux pauvres, & n'eut d'ambition que pour la pauvreté. On ne peut concevoir à quel point il ſe déclara la guerre à lui même, ni quelles pénitences & quelles auſterités il fit ſouffrir à ſon corps. Du jour qu'il entra dans le Sacerdoce juſqu'à la fin de ſa vie, il ne mangea point de pain de froment, il ne gouta ni vinaigre, ni huile, ni legumes, ni ſel. Il ſe priva auſſi toute ſa vie de vin, excepté le jour de Pâques & celui de Noël qu'il en buvoit un

De puis l'an 418. jusqu'en 448.

coup, encore étoit-il extrêmement trempé. L'entrée de ſes repas étoit la cendre, enſuite du pain d'orge qu'il avoit battu & moulu lui-même; & quoique ce fût la ſeule nourriture qu'il ſe fût preſcrite, dont l'uſage étoit plus dur que le jeûne même, cependant il ne prenoit jamais ce repas que le ſoir, encore n'étoit-ce pas tous les jours. Le plus ſouvent il étoit ſept jours ſans manger, & ce n'étoit que rarement qu'il lui arrivoit de manger au milieu de la ſemaine. En tout tems il porta le cilice ſur ſon corps, la coule & la tunique, ſans ſe couvrir davantage pendant l'hyver, & moins pendant l'été. Jamais il ne quittoit ces ſortes d'habits, qu'ils ne fuſſent uſés, à moins que l'occaſion ne ſe préſentât d'en couvrir un pauvre. Cette ſorte d'habillement paſſant pour être purement Monaſtique, on croit que le S. Prélat s'étoit propoſé de ſuivre en cela l'exemple de S. Martin, afin de donner à ſes peuples une plus haute idée des Religieux qu'il vouloit établir, & qu'il établit en effet, comme on verra ci-après. Son lit n'étoit compoſé que de planches couvertes de cendres, leſquelles à force d'être foulées, étoient devenuës auſſi dures que la terre la plus battuë; & toute la garniture de ce lit conſiſtoit en un cilice ou une étoffe de crin par deſſous & une ſimple couverture par deſſus, & jamais il ne ſe ſervoit de couſſin ou d'oreiller. Il couchoit tout habillé, rarement quittoit-il ſa ceinture & ſes ſouliers; mais il retenoit toûjours ſur lui une bande de cuir, avec une petite boëte qui contenoit des Reliques des Saints. C'étoit des gemiſſemens continuels durant les nuits & une oraiſon qui ne ceſſoit point, parce qu'il étoit impoſſible qu'il pût dormir long-tems au milieu de tant de tourmens. C'eſt ici que Conſtance s'écrie, qu'il eſt évident, qu'au milieu de tant de croix S. Germain a ſouffert un long martyre. Il exerça auſſi l'hoſpitalité avec une attention particuliere, voulant que ſa maiſon fût ouverte à tout le monde ſans acception de perſonne: il lavoit les pieds à tous ſes hôtes à l'exemple de Notre Seigneur, & leur ſervoit à manger ſans pour cela rompre ſon jeûne. Et quoiqu'il ſoit très-difficile de conſerver l'eſprit de la ſolitude au milieu du ſiécle & avec le commerce des peuples, le S. Evêque ne laiſſa pas d'en venir à bout. Il ne ſe contenta pas de voir que ſon Clergé étoit devenu le modéle de tous les autres, & qu'il édifioit les peuples par ſa conduite; il voulut encore que les fidéles fuſſent animés à la vertu par l'exemple des Moines. Pour y parvenir, il bâtit vis-à-vis la cité:

Digitized by Google

d'Auxerre, au-déla de la riviere d'Yonne, un Monaſtere, que les Auteurs du neuviéme ſiécle marquent avoir porté d'abord le nom de S. Côme, auquel il donna pour premier Abbé, un ſaint homme nommé Alogius. De ſorte que la foi ne pouvoit pas manquer de devenir très-ardente à Auxerre ſous un tel Pontife & ſous un tel Maître, qui outre la vie exemplaire qu'il menoit, ne tarda gueres à éclater par des miracles & des prodiges.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Le premier qu'il fit en public, fut ſur un homme poſſedé du démon: & il lui fut impoſſible de tenir ce miracle ſecret, comme il avoit fait juſques-là pluſieurs guériſons miraculeuſes. Il l'opera, touché de compaſſion envers un nommé Janvier Préſident & Collecteur des deniers de l'Empereur, lequel s'étoit détourné de ſon chemin pour le venir voir, & avoit eu le malheur de perdre proche Auxerre ou dans la ville, un ſac de piéces d'or, provenantes du tribut qu'il avoit levé dans les Provinces, qu'il portoit au Juge. Après que cet Officier, qui étoit un homme de bonnes mœurs, eut fait inutilement bien des perquiſitions pour retrouver ſon ſac, il vint ſe jetter aux pieds du S. Prélat en verſant des larmes, & lui diſant qu'il y alloit de ſa vie, ſi l'argent ne ſe retrouvoit. Le Saint lui dit de prendre patience, & l'aſſura qu'il n'y auroit rien de perdu. Quelque tems après il ſe fit amener un des poſſedés qui étoit dans le pays: la providence permit que ce fut celui qui avoit fait le vol. Germain voyant qu'il ne pouvoit tirer de lui la vérité, le fit paroitre en public. De ſon côté il commença à célebrer les ſaints Myſteres, & après la ſalutation ſolemnelle, s'étant proſterné à terre, ſes prieres furent ſi efficaces, qu'il obtint de Dieu que le démoniaque s'élevât en l'air en préſence de tout le peuple, demandât pardon au Saint & avoüât ſon crime. Ayant fini ſon Oraiſon, il approcha de ce poſſedé, l'interrogea ſur le vol, lui fit déclarer qu'il l'avoit commis, & l'obligea même de repréſenter le ſac, & de le reſtituer: ce miracle qui excita de grands cris parmi le peuple, n'aboutit pas ſeulement à faire rendre la ſomme, mais auſſi à procurer la gueriſon du voleur, qui ceſſa dès-lors d'être poſſedé du démon. Les autres miracles dont le Prêtre Conſtance nous a conſervé la mémoire, comme ayant été operés dans la Ville ou dans le Diocèſe d'Auxerre, ſont preſque tous en faveur de gens tourmentés des malins eſprits, ou affligés de

Digitized by Google

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

quelque infirmité causée par leur malice, autant que Dieu le leur permettoit. Les démons avoient tenté S. Germain lui-même, & avoient souvent fait leurs efforts pour le terrasser; mais l'ayant trouvé invincible, ils avoient tourné tous leurs mauvais desseins contre son peuple. Ils firent naître à Auxerre & dans le Diocèse, une maladie qui consistoit dans une enflure au dedans de la gorge, en sorte qu'en trois jours de tems on étoit étouffé. D'abord les enfans furent atteints de ce mal extraordinaire, ensuite il s'étendit aux grandes personnes. Les secours humains étant inutiles, on recourut au S. Evêque. Il bénit de l'huile ordonnant qu'on s'en frotât le dehors de la gorge; & tous ceux qui pratiquerent cette salutaire ordonnance furent gueris. Comme Germain chassoit souvent les démons des corps des possedés, il y en eut un qui avoüa que c'étoit eux qui avoient causé cette maladie parmi son peuple, & qu'il n'y avoit que sa priere qui les avoit tous mis en fuite. Constance fait remarquer ici que la vertu & l'efficacité des prieres du Saint, se faisoient ressentir dans les plus petites choses, comme dans les plus grandes. Dans l'un des voyages qu'il fit dans son Diocèse, il fut informé que quelques magiciens avoient jetté un sort sur les coqs de la campagne, en sorte que ces petits animaux qui sont d'une certaine utilité aux payſans, ne chantoient plus du tout; & lui même s'en étoit apperçu, & l'avoit reconnu par experience. Il se fit apporter du froment, qu'il bénit; & les cocqs en ayant avalé, reprirent leur ancien chant aux heures accoutumées & réglées par l'Auteur de la nature. Quelques Ecrivains parlant du pouvoir que S. Germain eut sur les démons, rapportent l'apparition qu'il eut de ceux qui paroissoient manger autour d'une table qu'on avoit servie pour la nuit, selon l'usage du Paganisme. Quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter que cette superstition n'ait subsisté jusques bien au-déla du siécle de ce Saint, étant celle qu'on appelloit *Bonæ mulieres nocte equitantes*, je n'entrerai point ici dans le détail de la maniere dont notre Saint détrompa ses hôtes sur cet article. Les curieux peuvent la voir ailleurs.

Delrio adag. 511. Breviar. Camerac.

Germain étant à la Ville, ne faisoit pas toûjours sa demeure dans le logis qu'il y avoit, qu'on croit avoir été situé entre l'Eglise de S. Etienne & les murs de la Cité au-dessus de la Porte-pendente; mais après qu'il y étoit resté assez de tems

pour animer ſon Clergé par ſes exemples, il rendoit viſite aux Moines qu'il avoit fondés, pour les exercer de plus en plus à la perfection Chrétienne. Quoique ce Monaſtere fût moins acceſſible à cauſe de la riviere qu'il falloit paſſer en batteau, il s'y retiroit cependant très-volontiers. Il s'y étoit fait pratiquer une petite cellule convenable à un pénitent, de laquelle Heric a fait une deſcription effrayante. Conſtance rapporte ſimplement la maniere dont il chaſſa par ſes prieres & celles de la Communauté, un démon qui tourmentoit un des Religieux, & il ſaiſit cette occaſion pour dire que ce lieu fût témoin d'un très-grand nombre d'autres miracles & d'événemens extraordinaires, entre autres de celui de la converſion de Mamertin. Il en parle enſuite ſuivant que l'Hiſtoire en avoit été redigée par ce Payen même. Mamertin étoit dévoüé au culte des Idoles lorſqu'il perdit l'uſage d'un œil & d'une main. Ayant rencontré dans la campagne un Eccleſiaſtique du Clergé d'Auxerre, nommé Sabin ou Savin, il apprit de lui qu'il y avoit à Auxerre un médecin plus puiſſant que toutes les fauſſes divinités. Il ſe mit donc en chemin pour ſe rendre auprès de lui; & après avoir paſſé la nuit d'une maniere extraordinaire dans un des Oratoires du Mont-Artre qui ſe trouva le ſoir ſur ſa route, & où le mauvais tems l'avoit obligé de ſe retirer, il arriva le lendemain à la porte du Monaſtere, où ceux de la Ville lui avoient dit que le Saint étoit en retraite. L'accès ne lui en fut pas difficile, puiſque Germain avoit appris par révélation, qu'il devoit arriver un inſigne Idôlatre, qui demanderoit la gueriſon de l'ame & du corps. Le S. lui donna d'abord le baiſer de paix pour le raſſurer, le fit entrer dans ſa cellule, & l'ayant trouvé inſtruit des verités de la Religion par la viſion qu'il avoit eu, il lui promit la grace du Baptême qu'il demandoit; il l'amena à la Ville, & ayant fait aſſembler le Clergé & quelques Laïques, il lui fit raconter la cauſe de ſon voyage & ce qu'il avoit vû en chemin, il le conduiſit enſuite au Baptiſtére, où il lui confera le Baptême, & ayant mis de l'huile ſainte ſur ſon œil & ſur ſa main, il les rétablit dans leur premier état. Cet Idolâtre régénéré, ſe fit enſuite Religieux dans le Monaſtere de S. Côme, & il y finit ſaintement ſes jours dans la dignité d'Abbé. C'eſt lui qu'à Auxerre on appelle plus communément S. Mamert. Entre les Diſciples qui paſſent pour avoir été

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Digitized by Google

formés par le S. Evêque, tant dans ſon Ecole Clericale, que dans la Monaſtique, où S. Aloge & S. Mamert furent Abbés ſucceſſivement, l'un des plus célebres eſt S. Patrice Apôtre d'Irlande, lequel, ſelon la tradition des Hibernois, avoit déja demeuré quelques années à Auxerre ſous l'Epiſcopat de S. Amatre; quelques uns après Heric y joignent un S. Micomer, qui alla finir ſes jours dans le pays Tonnerrois. Il ne faut point oublier S. Urſicin qui ſe ſanctifia dans la clericature, ni S. Sabin ou Savin déja nommé ci-deſſus, & que l'on croit être le même qui paſſa depuis dans le Poitou.

L[illegible]n 418. juſqu'en 448.

Heric. lib. 1. mir. cap. 2.

Heric. lib. 1. mir. cap. 2.

Hiſt. Ep. Autiſſ. in S. Deſiderio p. 426.

Martyrol. Nevelon.

Conſtance a auſſi inſeré dans ſon Hiſtoire, un trait qui fait voir avec quelle auſterité & avec quelle attention ſur les pratiques de la Religion, Germain faiſoit les viſites de ſon Diocèſe. Il aimoit à loger chez les perſonnes d'une fortune médiocre, évitant tout ce qui reſſentoit le faſte & l'éclat; & même lorſque la nuit le prenoit proche quelques vieilles mazures, il n'avoit point horreur d'y entrer & d'y reſter juſqu'au lendemain. C'eſt ce que ſon Hiſtorien dit qu'il fit une fois, même pendant l'hiver. Quoique deux vieillards euſſent aſſuré que ce lieu qu'il voyoit n'étoit abandonné que parce qu'il étoit ſujet à être infeſté durant la nuit, pour lui ſans être effrayé du danger qu'il y avoit de toutes manieres à loger dans un tel endroit, il s'y retira avec plaiſir. Et quoiqu'il eût paſſé toute la journée à marcher, & qu'il fût encore à jeun; il ne voulut cependant rien prendre le ſoir: mais après que ſa petite compagnie eût pris ſa refection, il ſe fit faire la lecture & s'endormit. Un ſpectre ayant paru preſque auſſi-tôt, le lecteur en fut épouvanté, & réveilla le S. Evêque. On entendit en même tems un bruit comme de cailloux lancés contre les murs de ce vieux édifice. Le ſpectre conjuré au nom du Seigneur, déclara au Saint qui il étoit, & le conduiſit dans un endroit couvert de ruines, demandant des prieres pour les ames des défunts, & que les corps cachés ſous ces decombres, fuſſent inhumés plus honorablement. Le S. Evêque fit aſſembler le lendemain les gens du voiſinage: on releva les ruines du bâtiment, & lorſqu'on eut trouvé les corps qui étoient encore chargés de chaines, on les porta pour être enterrés parmi les Chrétiens. Depuis ce tems-là ce lieu ceſſa d'être infeſté, & l'on n'entendit plus aucun bruit dans cette maiſon. Ce fait pourroit paroître incroyable

à

à pluſieurs perſonnes qui admettent difficilement les apparitions ; ſi ce n'étoit que les écrits des Payens fourniſſent même des exemples d'événemens tout ſemblables. (a) Il eût été à ſouhaiter que l'Hiſtorien nous eût nommé le lieu où cette choſe arriva.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Si ce grand Prélat s'employa pour la ſépulture de ces inconnus qui étoient des malfaiteurs, dont tout le bien conſiſtoit en ce qu'ils étoient morts contrits & repentans ; celle des corps des Martyrs de J. C. furent encore infiniment plus dignes de ſes ſoins. Ayant appris par révélation l'endroit des forêts de la Puiſaye, où étoit la citerne dans laquelle on avoit jetté les corps des Martyrs venus de la Gaule Sequanoiſe, & qui avoient été maſſacrés ſous l'Empereur Aurelien, il fit bâtir dans ce lieu une Egliſe, & il y fonda un Monaſtere qui fut appellé *Coucy-les-Saints*. Le corps de S. Prix étoit reſté dans cette citerne, avec ceux de la multitude aſſociée à ſon martyre ; mais ſa tête avoit été emportée par un Chrétien appellé Cot, juſqu'à deux lieües d'Auxerre ſur la route de Lyon. Le S. Prélat ayant heureuſement decouvert cette tête, fit encore bâtir une Egliſe à l'endroit, & l'expoſa à la vénération publique. C'eſt aujourd'hui la petite ville de Saint-Bry, formée par le concours qu'Heric dit s'être fait à ces Reliques à l'occaſion des miracles qu'elles operoient.

Juſqu'ici je n'ai parlé que de trois Egliſes bâties par ce S. Evêque ſous l'invocation des Saints Martyrs. Il en fit encore élever une quatriéme, proche la ville d'Auxerre, ſous le titre des Martyrs d'Agaune. Quelques-uns ont aſſuré que c'étoit ſur ſon propre fond, & Heric l'a cru ; mais un manuſcrit très-ancien, marque que c'étoit ſur le terrain d'un vénérable Prêtre appellé Saturne ou Saturnin, ſon diſciple, qu'il deſtina pour deſſervir cet Oratoire. Comme le Saint Evêque étoit très-riche en fonds de terres, il en diſpoſa dès ſon vivant en faveur de l'Egliſe de S. Etienne, bâtie ou dediée par ſon prédéceſſeur, & en faveur des autres. Il donna à cette premiere Egliſe où étoit ſon ſiége Epiſcopal, la terre d'Appoigny, celle de Varzy & ſes dependances, Vercise ou Verceſe qui étoit un Château remarquable, Poilly ou Marnay, Toucy, Perrigny & Cuſſy. Il fit préſent au Monaſtere

Labb. Bibl. mſſ. pag. 531.

(a) *Plutarchus in Parallelis. Plinius junior & Lucanus apud Menochium in opere Italico Hiſtoriarum parte 2. Centuria 4. Cap. 31.*

de S. Côme, d'un territoire qu'on appelloit Monceaux, pour la fourniture du vin ; de Fontenoy, pour celle des grains ; & de Mezilles, pour l'entretien des beſtiaux. Il donna encore à l'Oratoire de S. Maurice le village de Guerchy, au Diocèſe de Sens, & ceux de Corvol & de Moulins au Diocèſe d'Auxerre. A l'égard de l'Oratoire, ou Baſilique de S. Alban, dont parle le Moine Heric, nous ne ſçavons point comment il le dota. Il le bâtit dans le haut de la Cité vers l'angle qui regarde l'Occident d'hiver, & il y mit les Reliques de ce S. Martyr qu'il apporta de la Grande-Bretagne, où il avoit été envoyé par les Evêques des Gaules. C'eſt cette légation dont il faut faire ici la deſcription au long dans les propres termes de Conſtance, ou à peu près.

Depuis l'an 418. juſqu'en. 448.

Lib. 1. Mir. cap. 10.

Récit du premier voyage de S. Germain dans la Grande-Bretagne, dans lequel on a conſervé les expreſſions de l'Ecrivain contemporain.

Il y avoit dix ans ou environ que S. Germain gouvernoit ſon Diocèſe, & y menoit la vie que j'ai décrite ci-deſſus, lorſque des Envoyés de la Grande-Bretagne dans les Gaules, y annoncerent que l'hereſie de Pelage étoit déja fort étenduë dans leur pays, & que la foi Catholique demandoit un prompt ſecours. On tint à ce ſujet un Concile fort nombreux ; & l'avis unanime de tous ceux qui le compoſoient, fut d'y envoyer S. Germain avec S. Loup, Evêque de Troyes, que Conſtance appelle des hommes Apoſtoliques, des premieres lumieres de la Religion, & qui tout vivans qu'ils étoient ſur terre, meritoient déja de vivre par avance dans le Ciel. On a découvert depuis peu, que ce fut à Troyes que fut tenu ce nombreux Concile. Cette Ville étoit en effet très-commode pour aſſembler les Evêques de la Gaule Celtique, avec ceux de la Belgique & des Germanies, qui durent être les premiers avertis du progrés que faiſoit l'hereſie. La Chronique de Proſper qui marque cette députation en l'an 429. nous apprend que le Pape Celeſtin I. y joignit auſſi ſon autorité, & que par l'avis du Diacre Pallade depuis Evêque d'Hibernie, Germain d'Auxerre fut chargé de ſa part d'aller combattre les Hérétiques. Il étoit beaucoup plus âgé que Saint Loup de Troyes, & plus ancien dans l'Epiſcopat. Il paroît que le voi-

Vita S. Lupi apud Bolland. 29. Julii pag. 69. & ſeq.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

ſinage des deux Egliſes put contribuer à faire ce choix, afin qu'ils hataſſent d'autant plus leur départ, que le mal demandoit un prompt remede. Conſtance continuë à les loüer en diſant que plus le danger ſembloit demander de travaux & de peines, plus ces Héros devoüés à la fatigue entreprirent hardiment ce voyage, l'activité de leur foi leur ſervant d'aiguillon dans cette occaſion.

Ce fut aux approches de l'hiver qu'ils ſe mirent en campagne, & ils ne pouvoient aller qu'à petites journées. Comme dans le cours de leur chemin ils vinrent à paſſer dans le territoire de Paris, la fatigue les obligea de s'arrêter, pour loger à Nanterre. Les habitans du lieu ayant ſçu l'arrivée de ces grands hommes, vinrent en foule au devant d'eux leur demander la bénédiction, en leur rendant les reſpects qui leur étoient dûs. Pendant que S. Germain leur diſoit quelques mots d'exhortation, ayant jetté les yeux ſur le milieu de cette populace qui l'environnoit, il apperçut de loin parmi le grand nombre de ſes auditeurs une jeune fille nommée Genevieve. Ce Saint Prophéte ayant connu par revélation dans cette Vierge quelque choſe de céleſte & d'angelique, la fit d'abord amener en ſa préſence. Chacun en fut dans l'étonnement, & prêtoit ſilence pour entendre de la bouche de ce S. homme, quelque ſentence prophétique à ſon ſujet. Ce vénerable Pontife s'inclinant juſqu'auprès d'elle demanda à ceux qui étoient autour de lui, quels étoient ſes parens & comment elle s'appelloit. On lui dit ſon nom, & on fit approcher ſes parens. Interrogés touchant Genevieve, ils repondirent que c'étoit leur fille. Alors Germain, à qui Dieu ſe communiquoit toûjours, éleva ſa voix d'un ton prophétique, & parla ainſi à la loüange de la jeune fille, en s'adreſſant à ſes parens. *Vous êtes heureux*, leur dit-il, *d'avoir engendré un tel enfant, dont le moment de ſa naiſſance a cauſé une joye particuliere même aux Anges. Car ſçachez qu'un jour ſes mérites ſeront très-précieux aux yeux de Dieu, & que les hommes même pourront ſe la propoſer à imiter pour arriver à la perfection ſpirituelle.* Il dit encore à la loüange de la jeune Vierge pluſieurs choſes qu'il ſeroit trop long de rapporter: Enfin ſe tournant vers elle, il s'inclina une ſeconde fois pour conſoler ſes tendres années, avec toute l'affabilité dont il étoit capable, & l'ayant exhortée à lui ouvrir le ſecret de

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

ſon cœur; il lui demanda ſi elle vouloit embraſſer la vie Religieuſe pour être qualifiée du nom d'Epouſe de Jeſus-Chriſt. Genevieve ravie de pouvoir appartenir à un tel époux, répondit qu'elle embraſſoit très-volontiers l'état de virginité, & qu'il y avoit déja très-long-tems qu'elle le deſiroit: elle pria S. Germain, que s'il le trouvoit bon, il voulût bien lui accorder cette grace en lui donnant ſa bénédiction. Le S. Evêque s'inclinant de nouveau vers la jeune Vierge, l'exhorta de perſeverer dans cette réſolution. Pendant ce tems-là, il prit le chemin de l'Egliſe, ſuivi d'une multitude innombrable de peuple. Là on remarqua, que durant tout le tems du chant des pſeaumes & le reſte de la priere, quoique très-long, S. Germain ne ceſſa d'avoir la main étenduë ſur la tête de la jeune Vierge. La vie de Sainte Genevieve dit qu'il avoit commencé à tenir ainſi ſa main ſur elle dès le tems qu'il venoit à l'Egliſe, & que l'heure de l'Office qu'ils acquitterent, étoit celle de la neuviéme & de la douziéme heure, c'eſt-à-dire, Nones & Vêpres. L'Oraiſon étant finie, ils prirent leur réfection avec action de graces. Alors S. Germain ayant recommandé Genevieve à ſes parens, lui ordonna de revenir le lendemain. A la pointe du jour, elle ſe rendit auprès des Saints Prélats. Germain lui demanda ſi elle ſe reſſouvenoit encore du deſſein qu'elle avoit formé le jour précedent. Elle animée de l'eſprit Divin, répondit avec fermeté qu'elle s'en reſſouvenoit très-bien, & qu'elle faiſoit la réſolution de l'obſerver inviolablement; mais que pour cela elle avoit beſoin de la grace de Dieu & des prieres du vénérable Pere. Germain reconnut que Dieu favoriſoit viſiblement les deſirs de l'un & de l'autre. Regardant à terre, il y apperçut une piéce de monnoye de cuivre, marquée de la croix, qui ſe trouva là par la permiſſion de Dieu, & l'ayant ramaſſée, il la donna à Genevieve en forme de préſent, & lui commanda de la porter toûjours attachée à ſon cou en mémoire de lui. *Souvenez-vous*, lui dit-il, *quand je ſerai parti, de percer cette piéce, & de porter toûjours devant vous ce gage de mon amitié. Ne ſouffrez jamais qu'on vous mette au col ni aux doigts ces vains ornemens du monde garnis d'or ou de pierres précieuſes, laiſſez cela aux filles du ſiécle. Pour vous qui êtes du nombre des épouſes de Jeſus-Chriſt, n'ayez de deſirs que pour les ornemens ſpirituels.* Après avoir ainſi parlé il lui dit adieu,

& l'avertit qu'elle ſe reſſouvint de lui : & l'ayant recommandée encore à ſes parens, il continua ſon chemin avec ſa compagnie. La piéce que S. Germain trouva à terre, n'étoit autre qu'une piéce de monnoye ayant cours alors. Quoique la croix ne fût pas marquée ſur toutes les monnoyes, il y en avoit cependant certaines ſur leſquelles on la voyoit. Telles étoient celles de l'Empereur Theodoſe, dont le revers étoit GLORIA ROMANORUM avec la figure d'un ſoldat tenant un labarum & ayant deux croix à ſes côtés; & celles qui repréſentoient l'Imperatrice Eudoxie avec une renommée ayant une croix auprès d'elle.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Du Molinet *in Steph. Tornac. pag.* 251

Nos deux Saints s'embarquerent donc par ordre de Dieu & avec l'aide de ſa grace, ſur la mer Oceane; & ce fut alors que le Seigneur les fortifia & les raſſura, parce qu'ils ſe trouverent bien-tôt au milieu des dangers. Dans le commencement le vaiſſeau s'avança en mer avec un vent aſſez favorable. Mais lorſqu'on eut perdu la terre de vûë, une légion de démons vint au devant, écumans de rage de voir en chemin de ſi grands hommes, qui alloient leur ravir quantité de peuples. Ils mirent le vaiſſeau en mille dangers, ils exciterent des tempêtes, couvrirent le ciel d'une multitude de nuées qui ne permettoit plus d'appercevoir le jour, & rendirent ces ténébres encore plus épaiſſes par l'agitation de la mer & de l'air. Déja les voiles ne pouvoient plus réſiſter à la fureur des vents, & l'Ocean tout immenſe qu'il eſt, pouvoit à peine porter ce leger vaiſſeau. Les matelots avoient épuiſé toute leur ſcience, le vaiſſeau n'étoit plus ſoutenu que par la priere, ſans qu'aucun effet humain pût le raſſurer : & alors par hazard le S. Evêque Germain s'étoit endormi accablé de fatigues. Ainſi, le ſeul homme capable de s'oppoſer à tant d'attaques, n'agiſſant point, la tempête recommençoit avec une nouvelle violence, & déja les flots faiſoient enfoncer le vaiſſeau. Alors S. Loup & le reſte de la compagnie ſaiſis de frayeur, reveillerent le S. vieillard, afin qu'il s'oppoſât à la fureur des élémens. Devenu plus ferme par la violence du danger, il ſe mit auſſi-tôt à invoquer J. C. à éxorciſer l'Ocean, & à oppoſer aux vagues & à la tempête le ſujet de leur voyage qui étoit une affaire de Religion. Ayant enſuite pris de l'huile, il en fit une legere aſperſion ſur la mer au nom de la Sainte Trinité; par ce moyen

Digitized by Google

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

il réprima d'abord la fureur des flots. Puis exhortant ſon collegue & tous ceux du vaiſſeau, tous enſemble ſe mirent à pouſſer des cris vers le ciel, après quoi Dieu fit ſentir ſa préſence, les ennemis furent mis en fuite, il y ſurvint une douce ſerenité ; les vents commencerent à être favorables, & l'eau ne ſe laiſſoit plus fendre, que pour faire avancer le vaiſſeau. Enfin après avoir parcouru de vaſtes étenduës ſur la mer, ils arriverent peu de tems après au port ſi deſiré. Ces Saints Evêques étoient attendus ſur le bord de la mer par une multitude de peuple venuë de divers endroits de l'Iſle, en conſéquence de l'annonce que leurs ennemis avoient faite de leur arrivée. Car les malins eſprits qui étoient dans les corps de quelques-uns, ne manquerent pas de faire ſçavoir par tout ce qu'ils appréhendoient. On les entendit (pendant que les deux Saints Prélats les chaſſoient du corps de ces pauvres malheureux,) publier toutes les circonſtances de la tempête,& avoüer qu'ils étoient les auteurs de tout ce qui étoit arrivé ſur la mer : ils faiſoient même entendre, que ce fut en vertu des prieres & du pouvoir de ces deux Saints, qu'ils n'avoient pû réuſſir à ſubmerger le vaiſſeau.

A peine les deux Saints Evêques furent-ils arrivés, qu'ils remplirent de leur reputation la Bretagne, (quoique l'Iſle ſoit fort grande,) par le moyen des prédications qu'ils y faiſoient, & des miracles qu'ils y operoient. Comme on accouroit tous les jours en foule autour d'eux, la parole de Dieu ſe répandit, non ſeulement dans les Temples ; mais encore dans les places & carrefours, dans les campagnes, dans les lieux écartés, afin que par-là les Catholiques fuſſent confirmés dans leur foi, & que ceux qui avoient été pervertis, appriſſent les moyens de rentrer dans la bonne voye. On reſſentoit leur pouvoir & leur autorité par le témoignage de la conſcience, comme autre fois celle des Apôtres ; leur doctrine éclatoit par l'éloquence dont ils étoient doüés, & leur mérite ſe faiſoit connoître par le don des miracles ; & comme dans le fond c'étoit la vérité qu'ils annonçoient, c'eſt pour cela que tout le pays reconnut qu'il n'avoit point d'autre ſentiment que le leur. Les auteurs des mauvaiſes opinions ſe tenoient cachés, gemiſſans de même que les démons, de ce que tant de peuples étoient arrachés de leurs mains. Cependant après avoir bien penſé à ce qu'ils devoient

Digitized by Google

faire, ils reſolurent de commencer le combat. Ils s'avancerent en ſe faiſant remarquer par leur pompe, leurs habits éclatans, & par une grande troupe de flatteurs dont ils étoient environnés. Ils aimerent mieux riſquer quelque choſe en diſputant, que de s'expoſer à être couverts de honte parmi les peuples en gardant le ſilence, de peur de paroître ſe condamner ainſi eux mêmes. Cette conference attira un nombre infini d'habitans, même avec leurs femmes & leurs enfans: mais le ſort & la condition des parties étoit bien differente; l'une ne s'appuyoit que ſur l'autorité & le ſecours de Dieu, & l'autre ſe confioit en ſes propres forces: d'un côté régnoit la véritable foi, & de l'autre la perfidie: celle-ci avoit pour chef Pélage, celle-là Jeſus-Chriſt. Les Saints Evêques laiſſerent leurs adverſaires parler les premiers; mais ils ne debiterent que des mots, & tout ce qu'ils dirent ne ſervit qu'à fatiguer les oreilles & à faire perdre le temps. Les vénérables Prélats repandirent enſuite avec abondance les torrents de leur éloquence, & firent retentir de tous côtés avec une force & un zéle Apoſtolique la parole de l'Evangile; après avoir cité les ſaintes Ecritures, ils en tiroient les conſéquences néceſſaires, & ils faiſoient voir évidemment la liaiſon de leurs raiſonnemens avec le témoignage des livres ſactés. La vérité enfin l'emporta ſur le menſonge, & la foi réprima tellement la perfidie, que ces héretiques ne pouvant répondre à ce qu'on leur propoſoit, étoient obligés à chaque objection d'avoüer l'injuſtice de leur cauſe. Le peuple qui s'étoit avec peine abſtenu de fraper des mains pour déclarer ſon ſentiment ſur cette diſpute, ne put s'empêcher de marquer par ſes cris ce qu'il en penſoit. Pendant ce tems un homme revêtu de la charge de Tribun s'étant avancé avec ſa femme au milieu de l'Aſſemblée, plaça devant les Saints Evêques ſa fille âgée de dix ans qui étoit aveugle. Ces Saints perſonnages ayant ordonné de la préſenter à leurs adverſaires, ceux-ci furent ſi troublés & ſi effrayés des remords de leur conſcience, qu'ils ſe joignirent avec les parens de la fille, pour demander avec reſpect la gueriſon à ces charitables medecins. Voyant donc ce que le peuple attendoit d'eux, & que leurs adverſaires étoient ſur le point de ſe rendre, ils ſe mirent quelques tems en priere enſemble. Enſuite S. Germain animé de l'eſprit Saint, invoqua la ſain-

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Digitized by Google

te Trinité,& ayant auſſi-tôt tiré de ſon cou le Reliquaire qui deſcendoit juſques ſur ſon côté, il l'appliqua en préſence de tout le monde ſur les yeux de cette fille aveugle, qui commença à l'inſtant à voir clair. Ce miracle remplit de joye les parens de la fille guerie, & le peuple fut ſaiſi de crainte & d'admiration. Depuis ce jour-là, chacun s'empreſſa ſi fort à ſe dépoüiller des faux préjugés dont il avoit l'eſprit infecté, que c'étoit à qui embraſſeroit le plûtôt la doctrine des Saints Prélats, fondée ſur la Confeſſion de foi dont le Concile de Troyes les avoit chargé (a).

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

(a) *Vita S. Lupi. Balland. pag. 69.*

Auſſi-tôt que les Saints Evêques eurent détruit les fauſſes opinions introduites dans ce pays, qu'ils eurent réfuté les auteurs de cette herésie, & réuni tous les eſprits dans la pureté de la même foi, ils demanderent à aller viſiter le lieu où repoſoit le corps de S. Alban Martyr, afin de remercier Dieu par ſon ſerviteur, & de le reconnoître pour l'auteur de ces changemens. S. Germain qui avoit ſur lui quelques précieux reſtes des Saints Apôtres & de pluſieurs Martyrs, y ayant fait ſa priere, fit ouvrir le tombeau du Saint, pour y renfermer les Reliques, parce qu'il lui ſembloit raiſonnable de conſerver dans un même ſepulchre, les membres des Saints qu'il avoit ramaſſé de divers pays, & dont les ames jouiſſoient enſemble de la même gloire. Quand il eut placé & joint enſemble avec honneur & reſpect ces ſaintes Reliques, il prit du lieu même où le ſang du Martyr S. Alban avoit été répandu, une maſſe de terre pour l'emporter avec lui. Ce même jour-là une multitude preſque infinie d'hommes ſe convertit au Seigneur.

Dans le tems qu'ils s'en retournoient, l'ennemi qui ne ceſſe de tendre des piéges aux hommes, dreſſa de funeſtes embuches à S. Germain. Le Bienheureux Prélat étant malheureuſement tombé par terre, fut bleſſé à un pied. Mais ce tentateur ne ſçavoit pas que l'infirmité qu'il cauſeroit au corps du Saint, augmenteroit ſes mérites, comme il étoit arrivé au ſaint homme Job. Pendant le peu de tems que S. Germain fut obligé, à cauſe de ſon incommodité, de reſter dans le même lieu, il arriva par malheur dans le voiſinage de ſa demeure un incendie, dont la flamme après avoir conſumé pluſieurs maiſons couvertes de roſeaux, étoit pouſſée par les vents, & alloit gagner le lieu où il étoit couché. Tout le monde

monde accourut vers le S. Evêque ; chacun s'empreſſoit de l'enlever par les mains, pour le tirer du danger qu'il couroit d'être dévoré par le feu. Mais il ne permit jamais qu'on l'ôtât de ſa place, & les blama même d'en agir ainſi, tant étoit grande la confiance qu'il avoit en Dieu. Tout le peuple troublé & déſeſperé eſſaya d'arrêter l'embraſement. Mais Dieu, pour faire paroître ſa toute-puiſſance d'une maniere plus éclatante, permit que ce que la multitude avoit tâché de conſerver fût réduit en cendres, & que les choſes auſquelles le ſaint malade avoit défendu de toucher, ne fuſſent aucunement endommagées. En effet la flamme étant proche la demeure du ſaint homme, paſſa au-delà comme par crainte & par reſpect, & continuant ſon chemin tout à l'entour, elle n'y fit aucun dégât. On apperçut parmi les tourbillons de feu ſa maiſon ſaine & ſauve, parce que celui qui y étoit renfermé, étoit aſſez puiſſant pour la garder. A ce miracle tout le monde triompha de joye, & reconnut évidemment, que mal à propos on avoit apprehendé pour le S. Evêque ; & chacun étoit bien aiſe de ſe voir convaincu par des événemens ſi prodigieux. On vit enſuite la cabane de ce véritable pauvre, aſſiégée nuit & jour d'une multitude infinie de perſonnes, dont les unes y étoient accouruës par le deſir d'obtenir la gueriſon de leurs ames, & d'autres pour avoir celle de leurs corps. Il eſt impoſſible, dit ici Conſtance, de raconter les merveilles que Jeſus-Chriſt operoit par ſon ſerviteur, qui tout infirme qu'il étoit, faiſoit des choſes étonnantes. Comme il ne vouloit pas qu'on remediât à ſon incommodité, il lui ſembla voir pendant la nuit une perſonne dont les habits étoient auſſi blancs que la neige, qui lui tendant la main, paroiſſoit le lever de deſſus ſon lit, & lui ordonnoit de ſe tenir ferme ſur ſes pieds & de marcher. A ce moment il recouvra ſon ancienne vigueur, & il fut tellement délivré de toute douleur, qu'auſſitôt que le jour fut venu, il ne craignit point de ſe mettre en marche, & de s'expoſer à de nouveaux travaux.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Pendant ce tems-là les Saxons & les Pictes ayant joint enſemble leurs forces, ſe réunirent pour déclarer la guerre aux Bretons. Ceux-ci furent effrayés de cette nouvelle, & comme ils ſe ſentoient preſque dans l'impuiſſance de faire tête à tant d'ennemis, ils envoyerent vers les Saints Evêques &

Depuis l'an 418. jusqu'à 448.

implorerent leur assistance. Nos pieux Protecteurs s'étant dépêchés, ainsi qu'ils avoient promis, d'aller visiter ces timides Bretons, leur procurerent, par leur arrivée, autant de confiance & de sûreté, qu'auroit fait l'armée la plus forte & la plus nombreuse. C'est pourquoi la guerre fut faite au nom du Jesus-Christ par l'entremise de ces hommes Apostoliques (*a*). Le saint tems de Carême dans lequel on étoit augmenta la foi, & la présence des deux Evêques, échauffa tellement la dévotion des soldats, que plusieurs se faisant instruire par les prédications journalieres en forme de catéchisme, aspirerent à l'envi les uns des autres à la grace du Baptême. Comme donc la plus grande partie des troupes employées par les Bretons avoit desiré d'être purifiée dans les eaux de ce bain salutaire: on forma dans la campagne avec des branches d'arbres, une espece d'Oratoire pour s'y assembler le jour de Pâques, & quoiqu'on fût dans les embarras d'une expédition militaire, on disposa les soldats de même qu'on auroit fait dans une ville. L'armée étoit encore arrosée des eaux sanctifiantes du Batême lorsqu'elle avança contre ses ennemis; & le peuple étoit animé d'une foi si vive, que comptant peu sur le secours des armes, il mettoit toute sa confiance dans celui de Dieu. Les ennemis furent informés de la nouvelle maniere dont les Bretons étoient campés: & comme ils s'étoient préparés à la guerre, il leur tardoit de les aller attaquer, croyant qu'ils les déferoient aussi facilement que s'ils n'avoient eu absolument aucunes armes. L'armée chrétienne découvrit cependant leur approche par des espions qu'elle envoya. Comme elle préparoit aussi ses armes de son côté, & qu'elle se disposoit au combat, S. Germain se déclara hautement le conducteur des troupes. Ayant réuni un nombre de soldats armés à la legere, il parcourut tous les lieux circonvoisins, & fit sonder une vallée environnée de hautes montagnes du côté que l'on attendoit les ennemis. Ce fut là qu'il rangea ses gens en bataille d'une maniere nouvelle. Déja voyoit-on paroître l'armée furieuse des ennemis: les espions en ayant donné avis, aussi-tôt S. Ger-

(*a*) Ce petit mot de Constance suffit, pour faire voir qu'on a toûjours regardé dès le commencement la defaite des Saxons & des Pictes, comme un événement miraculeux, & inspiré de Dieu, & non pas comme un simple effet de l'adresse de S. Germain, qui, à la verité, avoit été dans sa jeunesse un homme du Barreau, mais non pas un homme de guerre.

main avertit tout le monde d'être ſur ſes gardes : il leur dit que lorſqu'il leur donneroit le ſignal par ſon cri, ils euſſent auſſi tous à crier après lui. Les ennemis ne ſe doutoient de rien, quand les deux Saints Evêques ſe prirent à crier trois fois à haute voix *Alleluia*. A l'inſtant toute l'armée ſe mit à répéter le même cry ; ce qui produiſit une clameur étonnante, laquelle fut encore augmentée par la repercuſſion des rochers & des vallons circonvoiſins. La frayeur s'empara tout à coup des troupes ennemies, & ils furent ſaiſis d'une telle conſternation, qu'ils crurent que non ſeulement les montagnes d'alentour, mais même la maſſe du Ciel venoit fondre ſur eux. Les pieds des plus agiles ne leur paroiſſoient pas ſuffiſants pour les ſauver, tant étoit grande la crainte dont ils étoient pénétrés : ils ſe mirent enfuite de tous les côtés, laiſſant là leurs armes, & ſe croyant trop heureux s'ils pouvoient tirer d'un danger ſi preſſant leurs corps tous-nuds. Il y en eut même pluſieurs qui par trop de précipitation & de frayeur ſe noyerent dans le fleuve qu'ils avoient paſſé ſans danger un peu auparavant (*a*). Alors les Bretons ſe reconnurent vangés de leurs ennemis ſans avoir eſſuyé la moindre fatigue : ils devinrent tranquilles ſpectateurs d'une victoire que Dieu leur accordoit ; ils ramaſſerent les dépoüilles reſtées ſur la terre, & s'enrichirent du butin de leurs adverſaires. On ne peut exprimer combien grande fut la joye des Saints Evêques, en voyant ainſi les Pictes & les Saxons mis en deroute ſans la moindre effuſion de ſang. Mais ce qui augmenta le plus leur allégreſſe, ce fut de voir, que ce n'étoient pas les forces humaines, mais la ſeule foi en la puiſſance de Dieu qui leur avoit obtenu une défaite ſi extraordi-

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

(*a*) Uſſerius *lib. de Brit. Eccl. primordiis p.* 333. dit que tout ceci arriva dans le Territoire de Flint proche la ville que les Anglois appellent *Mold*, & ceux du pays de Galles *Guid-Cruc* : que de là vient que le lieu s'appelle *Maes-Germon*, c'eſt-à-dire, *champ de Germain* ; & que ce fut ſur le bord du petit fleuve Alen que l'Armée fut baptiſée.

C'eſt de cette victoire que S. Gregoire le Grand fait mention dans ſes Morales ſur Job Lib. 27. cap. 6. *Ecce lingua Britannia quæ nihil aliud noverat quam barbarum frendere, jamdudum in divinis laudibus Hebraum cœpit Alleluia reſonare.* Bede & après lui Aimoin *lib.* 3. *cap.* 74. ont cru que cela ſe rapportoit à la prédication de S. Auguſtin en Angleterre : mais le Pape Pagi a fait voir que c'eſt à l'Hiſtoire de S. Germain, que ce S. Pape fait alluſion, parce qu'il écrivit ſes Morales en 591. & ne ſongea à envoyer S. Auguſtin que cinq ans après. Le reſte du paſſage fait une viſible alluſion à la tempête appaiſée par le même Saint. Les Bollandiſtes *T. 7. Julii pag.* 55. ont ſuivi le P. Pagi. Le P. De Ste. Marthe croit que cet endroit a été ajouté à S. Gregoire.

Digitized by Google

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

naire. C'eſt pourquoi après avoir mis ordre à toutes les affaires dans cette Iſle ſi puiſſante & ſi riche, l'avoir délivrée de beaucoup de dangers, & dompté ſes ennemis tant ſpirituels que corporels; ils ſe diſpoſerent à s'en retourner conduits par une multitude d'habitants du pays. Leurs propres vertus & l'interceſſion du Martyr S. Alban leur préparoit une navigation tranquille & heureuſe : & le vaiſſeau où ils s'étoient embarqués ayant eu le vent favorable, ils arriverent à bon port dans les Gaules, où l'on deſiroit leur préſence avec ardeur.

Voyages de Saint Germain en differens endroits des Gaules.

Le retour des vénerables Prélats y répandit l'allégreſſe dans toutes les Provinces ; les Egliſes en furent comblées de joye, & les démons ſaiſis de frayeur. L'arrivée de Germain fut ſur-tout pour Auxerre un ſujet de conſolation. Comme il étoit l'Avocat ordinaire de ſa patrie auprès de Dieu, & ſon défenſeur contre les adverſités de ce monde, elle avoit une double raiſon d'attendre ſon retour avec empreſſement. On avoit impoſé ſur ſes Citoyens des ſommes plus fortes qu'à l'ordinaire : & pluſieurs autres exactions les avoient reduits à une telle extrémité, qu'ils ſe regardoient comme des orphelins privés de leur pere. Ils étoient dans l'affliction ; mais ils ne tarderent pas de trouver un conſolateur. S. Germain ayant reconnu la cauſe de leur miſere, prit part à leurs malheurs : deſirant ardemment procurer la paix & le repos à ſa Ville, il réſolut de ſubir les fatigues d'un long voyage de terre, quoiqu'il fût à peine délaſſé des dangers qu'il venoit d'eſſuyer ſur mer.

A peine étoit-il ſorti du territoire d'Auxerre, que ſur le ſoir une eſpece de vagabond marchand nuds pieds & nuë tête, ſe joignit à ſa compagnie dans le chémin. Comme le tems étoit mauvais & qu'il tomboit beaucoup de pluye, S. Germain eut compaſſion de la nudité de cet homme, & ſouffrit qu'il logeât dans la même maiſon que lui. C'étoit un voleur, comme la ſuite le fit voir. Car pendant que les compagnons du S. Evêque étoient occupés, penſant plûtôt à Dieu qu'à la garde de leur monture, il emmena furtivement la bête dont S. Germain ſe ſervoit pour ſon voyage. Auſſi-tôt que le jour parut, on s'apperçut du vol. Un des Clercs prit le parti d'aller à pied, en ſubſtituant l'animal ſur lequel il avoit

été monté, à la place de celui qui avoit été volé. Pendant le chemin, ceux qui accompagnoient le S. Prélat remarquerent qu'en couvrant son visage il cachoit des sentimens de joye, qui s'étoient élevés en lui contre son ordinaire. Tout le monde en étant témoin, une personne de sa compagnie prit la liberté de lui en demander la raison. S. Germain répondit : *Arrêtons-nous ici un peu de tems, pour plaindre le travail de ce pauvre malheureux, que vous allez voir tout à l'heure fort agité.* Un peu après qu'ils furent descendus de dessus leur monture, & qu'ils se furent arrêtés, ils virent de loin le voleur, qui marchant à pied conduisoit après lui l'animal qu'il avoit dérobé; & tandis que ce malheureux se dépêchoit de joindre S. Germain & sa compagnie, ceux-ci continuoient de parler en la même place. Lorsqu'il fut près d'eux, il se jetta à leurs pieds, il avoüa son crime, & dit qu'il avoit été arrêté de telle maniere pendant toute la nuit, qu'il n'avoit pû avancer plus loin, & que le seul moyen qu'il avoit trouvé de se délivrer, étoit celui de ramener l'animal. Le Saint lui répondit : *Si nous vous avions donné hier de quoi vous couvrir, vous n'eussiez pas été dans la nécessité de voler : Prenez donc ce qui vous manque, & rendez-nous ce qui nous appartient.* Ainsi ce voleur ayant avoüé son crime, n'en reçut pas seulement le pardon, mais encore une recompense avec la bénédiction du S. Evêque. Cet homme plein de Dieu ne cherchoit qu'à se cacher, & à s'humilier aux yeux des hommes : mais ses miracles & ses vertus le trahissoient ; il faisoit paroître en cela la vérité de ce que dit l'Evangile, qu'une Ville placée sur une montagne ne peut point être cachée. Il se privoit des avantages & des soulagemens qu'il auroit pû recevoir de ceux qui l'accompagnoient; il évitoit pareillement la rencontre des étrangers ; mais, quoiqu'il fît, l'éclat & la majesté qui l'environnoient, ne pouvoient être voilés. Car tous ceux des villages, des bourgs & des villes qui se trouvoient sur son chemin, couroient en foule au devant de lui avec leurs femmes & leurs enfans. C'étoit une chaine continuelle tant de ceux qui venoient au devant de lui, que de ceux qui le reconduisoient. Ainsi étoit honoré alors par les peuples d'un pays fort connu, celui dont depuis peu on a ôté le nom de devant les yeux des Prêtres du même pays.

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

Le Diocèse d'Autun.

Digitized by Google

Depuis l'an 418. jusqu'à 448.

L'Hiſtorien dit qu'il ne ſeroit pas pardonnable de paſſer ſous ſilence les merveilles qu'il opera à Aliſe, ou plûtôt dans l'Auxois, quoiqu'il fût abſent. Il y avoit dans ce lieu là un Prêtre appellé Senateur d'une famille noble, & encore plus illuſtre par la ſainteté de ſa vie. La femme qu'il avoit euë avant ſa promotion aux Ordres, nommée Nectariole, étoit encore en vie, & ne lui cedoit point en pieté. Ce Saint paſſant par leur pays voulut les voir pour renoüer avec eux ſon ancienne amitié. On lui prépara une chambre, & plus le perſonnage étoit éminent, moins les préparatifs furent grands. La pieuſe Dame mit en ſecret une piéce de toile ou d'étoffe ſous le lit: le S. Evêque y coucha ſans ſçavoir ce qu'elle avoit fait, & ayant paſſé la nuit occupé à la priere ou aux pſeaumes, il ſe remit en chemin dès le lendemain. Toute la maiſon étoit remplie de joye d'avoir reçu un tel hôte. Nectariole ne manqua pas de retirer de deſſous le lit ce qu'elle y avoit mis, & l'enferma ſoigneuſement; mais voici ce qui arriva. Un certain homme nommé Agreſtius qui étoit de condition libre, ayant femme, enfans, & parenté dans le lieu, devint malheureuſement poſſédé du démon. Toute ſa famille n'étoit pas moins fâchée de l'abſence de Germain, que de l'affliction de ce pauvre malheureux. Et comme il n'y avoit point de remede qui pût lui ſervir, la vénérable Dame eut eſperance que la foi opéreroit quelque choſe. Elle tira de ſon armoire l'étoffe qu'elle avoit miſe ſous le lit de Germain, en fit entourer & attacher le furieux. En cet état, il lui ſembla qu'il étoit environné d'un feu ardent, & il ne ceſſa d'appeller à ſon ſecours le nom du vénérable Evêque. En effet, ſi ce Saint étoit abſent de corps, il étoit toûjours préſent par ſon opération. Agreſtius fut délivré par la grace de Dieu; & depuis ce tems-là, il ne reſſentit aucune attaque durant toute ſa vie.

Comme le deſſein de S. Germain étoit d'aller à Arles, ayant atteint la riviere de Saone, il s'y embarqua pour Lyon. Aux approches de cette ville, tout le peuple de tout âge & de tout ſexe, vint à l'envi l'un de l'autre au-devant de lui. Chacun lui demandoit ſa bénédiction, chacun s'empreſſoit de le toucher ou d'être touché par lui, & ceux de la multitude qui ne pouvoient avoir eu cet avantage, étoient très-contens lorſqu'au moins ils avoient pû le voir. Toute ſorte

de maladies y furent gueries par ſa bénédiction : la ville ſe regarda très-honorée des prédications qu'il y fit, & quoiqu'il en ſortit aſſez promptement, il ne laiſſa pas de ſatisfaire l'ardeur extrême que le peuple avoit de l'entendre. Si j'entreprenois de parler de tous ſes voyages, dit ici Conſtance, ſi je les racontois tous, la longueur dont il me faudroit uſer cauſeroit de l'ennui à mon lecteur ; mais Dieu me pardonnera, ſi j'omets malgré moi pluſieurs choſes dont j'ai une parfaite connoiſſance. Lors donc que le ſaint homme arriva à Arles, toute la ville le reçut avec des applaudiſſemens univerſels comme un Evêque Apoſtolique de ſon ſiécle. Cette ville avoit alors pour Evêque S. Hilaire, qui étoit en grande réputation par ſes vertus éclatantes, car c'étoit un homme doüé d'une foi ardente, c'étoit un torrent d'éloquence céleſte, & un ouvrier infatigable dans la voye des divins commandemens. Il honoroit S. Germain d'une affection ſemblable à celle qu'il auroit eu pour ſon propre pere, & lui portoit honneur comme il auroit fait à un Apôtre. Auxiliaire qui étoit alors revêtu de la charge de Préfet dans les Gaules (*a*), fut doublement réjoüi de l'arrivée du S. Evêque, tant parce qu'il deſiroit connoître un homme ſi fameux par ſes miracles, que parce que ſa femme étoit depuis longtems attaquée d'une fievre quarte. Lorſqu'il ſçut qu'il entroit dans la ville, il alla, contre la coutume, fort loin au devant de lui ſaiſi d'admiration. La majeſté qui brilloit ſur ſon viſage, la profonde érudition dont étoient ſes entretiens, le poids des ſentences dont étoient pleins ſes diſcours publics, tout cela acheva de jetter ſon eſprit dans un tel étonnement, qu'il reconnut que le Saint étoit encore plus grand que la réputation ne l'avoit fait : & véritablement il parut par les effets encore bien plus célebre, que par ce qui en avoit été publié. Le Préfet lui offrit des préſens, il l'accabla de bienfaits, & lui demanda par grace ſpeciale de vouloir bien accepter ce qu'il lui donnoit. Il lui découvrit la maladie de ſa femme : & auſſi-tôt que le Saint l'eut viſitée, la force de l'accès ceſſa ſi ſubitement, qu'il n'y reſta aucune marque du

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

(*a*) On voit dans le Recueil des inſcriptions de Gruter à la page 159. num. 8. une Inſcription autre fois conſervée à Arles & qui paroiſſoit de l'an 435. laquelle faiſoit mention des Colonnes milliaires, que le Préfet Auxiliaire fit poſer dans les grands chemins.

Digitized by Google

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

friſſon qui avoit précédé, ni de la fiévre qui avoit ſuivi. De maniere que la pieuſe Dame ſe vit remiſe dans ſon premier état par le moyen du médecin céleſte, qui rendit à ſon corps la ſanté, & augmenta la foi dans ſon ame. Le S. Evêque ayant donc obtenu heureuſement les graces qu'il étoit allé demander, rapporta à ſes citoyens le ſoulagement qu'ils attendoient : ſon retour leur fut doublement utile, tant par la décharge des impôts qui les mettoit plus à l'aiſe, que par la joye dont leur eſprit fut comblé lorſqu'ils apprirent cette nouvelle. Il avoit trouvé ſur ſa route la ville de Brioude en Auvergne, où le corps de S. Julien Martyr, étoit inhumé honorablement. Les peuples du voiſinage étoient dans une eſpéce de chagrin, de ce qu'on ignoroit quel jour de l'année il convenoit d'honorer le martyre du Saint. Notre Evêque qui vouloit y rémédier, fut le premier à demander aux habitans du lieu quel jour on célebroit ſa Fête. Ils répondirent qu'ils ne ſçavoient pas quel jour il étoit mort. Alors le Saint leur dit : *Mettons-nous en prieres, & peut-être que Dieu daignera nous le révéler.* La nuit étant venuë, chacun s'en retourna chez ſoi. Le S. Evêque la paſſa en prieres à ſon ordinaire. Le lendemain après le lever du Soleil il fit venir les anciens du lieu, & il leur demanda ſi Dieu leur avoit appris quelque choſe touchant leur Saint. *Rien du tout*, répondirent-ils. Auſſi-tôt il leur dit : *Sçachez que ſa Fête doit être célebrée le cinquiéme de devant les Calendes de Septembre. Car, comme il m'a été appris d'enhaut, c'eſt le jour auquel les Payens l'ayant fait mourir ici, il a été aſſocié aux Saints Martyrs.* Alors tous ceux d'entre les habitans qui étoient là préſens, remercierent le S. Evêque d'Auxerre : Il y eut auſſi quelques gueriſons de l'ame & du corps operées en ce lieu par ſon miniſtere ; Mais l'Hiſtorien n'entre là deſſus dans aucun détail : il finit ici le premier livre de ſon Hiſtoire, réſervant pour le ſecond le recit de ſon ſecond voyage de la Grande-Bretagne & de celui d'Italie. Cependant comme il y eut environ ſeize ans d'intervalle depuis ſon retour d'Arles, il eſt à croire que S. Germain fit encore d'autres voyages. Je n'alléguerai point pour preuve, ſon paſſage par le pays Beſſin (*a*), dans une partie des Diocèſes de Rennes &

(*a*) On montre à Gueron proche Bayeux dans l'Egliſe Paroiſſiale de ſon nom, une nappe d'Autel, ſur laquelle on tient qu'il a célebré les SS. Myſteres.

d'Angers

d'Angers (*a*), dans celui d'Orleans (*b*), parce qu'il a pû paſſer dans tous ces endroits au retour de l'un de ſes voyages de la Grande-Bretagne, & plus probablement au retour du ſecond. Sa préſence dans le Diocèſe de Toul, où il a auſſi operé un prodige rapporté par Heric (*c*), ſuppoſe un voyage de ces côtés-là ; mais c'eſt vraiſemblablement lorſqu'il alla prendre S. Sever Evêque de Treves pour retourner dans la Grande-Bretagne. Le miracle qu'il fit auprès de Troyes (*d*) peut auſſi être arrivé dans le même voyage, ou bien lors que ce Saint s'y rendit en 429. pour le Concile qui l'envoya combattre les Pelagiens. Mais il ſe préſente dans nos Hiſtoriens deux voyages faits dans des Provinces qui ne ſont en aucune maniere ſur la route de la Grande-Bretagne. L'un eſt à Angoulême où Heric dit que S. Germain fit la conſécration de l'Autel de la grande Egliſe, & qu'il étoit arrivé un miracle ſurprenant dans la cérémonie même. L'autre voyage eſt aſſez prouvé par ſon aſſiſtance au Concile où Quelidoine, Evêque de Beſançon, fut dépoſé à cauſe de ſes irregularités. On place ce Concile à l'an 444. ſans en indiquer le lieu. Mais il dut être tenu dans l'une de nos Provinces méridionales des Gaules. On lit dans la vie de S. Hilaire Evêque d'Arles, écrite par S. Honorat, que ce Prélat Metropolitain vint ſouvent voir S. Germain à Auxerre pour conferer avec lui ſur les défauts ou les progrès des Eccléſiaſtiques qu'il avoit à gouverner. Mais il ſemble auſſi par la même vie, que notre Saint alla plus d'une fois à Arles, & que S. Hilaire le mena avec lui lorſqu'il viſita les Egliſes de ſon Diocèſe & d'autres du voiſinage. C'eſt encore un fait certain, qu'ils reçurent enſemble les plaintes faites contre Quelidoine, & qu'ils travaillerent conjointement à ſa dépoſition faite dans le Concile où S. Hilaire préſidoit. Il eſt vrai que

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Lib. 1. mir. cap.

Je parle après l'avoir vûë & tenuë en 1707.

(*a*) Quelques anciens Bréviaires manuſcrits cités par les Bollandiſtes. *T. 7. Julii. cod.* 288.

(*b*) On lit dans Heric *l. 1 Mirac. S. Germ.* cap. 4. 5. & 6. qu'il y fut ſolemnellement reçu par S. Agnan alors Evêque, par ſon Clergé & le peuple, qu'il y reſſuſcita un enfant mort, & qu'à quelque diſtance de cette ville, il empêcha la chute du mur d'une Egliſe. On croit que c'eſt à Cheſſy qui eſt à deux lieuës d'Orleans.

(*c*) Le même Heric *lib. 1. mir. cap. 7.* rapporte la merveille qui arriva pendant qu'il prêchoit dans les champs ſur le bord de la Meuſe. C'eſt à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *Saint Germain ſur Meuſe.*

(*d*) La réſurrection d'un homme qui avoit contrefait le mort, & qui étoit mort réellement. *Apud Bollandiſtas col.* 288.

Depuis l'an 418. jusqu'en 478.

cette dépoſition broüilla pendant quelque tems S. Hilaire avec S. Leon Pape; mais elle n'en eſt pas moins une preuve du zéle de nos Saints Evêques des Gaules pour le maintien de l'ancienne diſcipline, & que les plus Saints Papes peuvent ſe laiſſer prévenir.

Récit du ſecond voyage de S. Germain dans la Grande-Bretagne. Voyage du même Saint à Ravenne en Italie, où il meurt.

Pendant le tems que durerent ces troubles, quelques perſonnes eſſayerent de faire revivre l'herélie de Pelage dans la Grande-Bretagne. C'eſt pourquoi de tous côtés on preſſa de nouveau S. Germain, d'aller une ſeconde fois défendre la cauſe de Dieu, qu'il avoit ſi bien ſoutenu quelques années auparavant. Le Saint alla au-devant de ce qu'on ſouhaitoit de lui, parce qu'il aimoit le travail, & que c'étoit de bon cœur qu'il ſe ſacrifioit pour Jeſus-Chriſt. L'ennemi ceſſa alors d'en marquer de l'envie, parce qu'il avoit été terraſſé par la force de ſes miracles, & il n'oſa plus mettre à l'épreuve celui qu'il n'avoit déja que trop reſſenti être l'ami de Dieu. Notre Saint s'étant joint à Saint Sever Evêque de Treves, paſſa par Paris où il fut reçu avec les acclamations de tout le peuple, à qui réciproquement il donna la bénédiction. Se reſſouvenant de Genevieve dont il avoit fait l'éloge en ſon premier voyage, il s'informa comment elle ſe portoit. Il n'ignoroit pas combien les mauvaiſes langues avoient répandu de calomnies contre elle depuis ſon départ. Cet eſprit de jalouſie regnoit encore ſi fortement, qu'il y en eut même qui ne purent ſe retenir de parler contre elle en ſa préſence. Mais le S. Evêque qui la connoiſſoit mieux que ſes propres parens, ayant mépriſé tous ces mauvais diſcours, ſe tranſporta dans la maiſon où étoit retirée cette Sainte Vierge; & en arrivant il lui fit une ſi profonde ſalutation que les ſpectateurs en furent étonnés, & jugerent que c'étoit Dieu même dont elle étoit le temple vivant, qu'il reſpectoit en elle. Et afin que ſon arrivée pût lui être de quelque utilité, & que la réputation de ſa ſainte vie l'emportât ſur la malice de ſes ennemis, il développa publiquement la conduite de Genevieve dès ſa jeuneſſe, leur fit

Digitized by Google

connoître évidemment combien elle étoit grande devant Dieu,& il leur montra la terre où elle avoit coutume de ſe proſterner en priant,toute trempée de ſes larmes. Après avoir ainſi prouvé l'innocence de la jeune Vierge par un diſcours de poids,&avoir tranquiliſé les eſprits à ſon égard,il continua ſon chemin, & s'embarqua ſur mer ſous la protection de Jeſus-Chriſt. Tout fut favorable à ſa navigation; les élémens, les flots, l'air & les vents, tout contribua à le faire arriver à bon port. Mais pendant qu'il étoit en chemin, les diables répandus dans l'Iſle annonçoient,malgré eux,ſa prochaine arrivée. Elaphius l'un des premiers de ce pays, attentif à ſes bruits, ſe hâta d'aller au devant de ces Saints, ſans qu'il parût que cet homme en eût été averti d'ailleurs. Il amenoit avec lui ſon fils, qui, quoique dans la fleur de la jeuneſſe, étoit dans une foibleſſe déplorable. Il avoit les nerfs tout deſſéchés, les genoux retrecis & il ne pouvoit ſe ſoutenir ſur ſes jambes. Ce Seigneur étoit ſuivi de tout le peuple de la Province. Les S. Evêques arriverent: le peuple étonné ſe trouva à leur rencontre. Nos Saints lui donnerent la bénédiction & interrogerent pluſieurs particuliers ſur la Religion. S. Germain reconnut par leurs réponſes, que ces peuples avoient toûjours perſeveré dans la foi dans laquelle il les avoit laiſſé. Les Saints Evêques reconnurent par-là,qu'il n'y avoit qu'un petit nombre qui s'en étoit écarté. Ils en firent la recherche, & les ayant découverts, à l'inſtant ils les condamnerent. Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Sur ces entrefaites, Elaphius ſe jetta tout à coup aux pieds des deux Saints, leur préſentant ſon fils, dont les béſoins étoient aſſez démontrés par ſon âge & par ſa foibleſſe, ſans qu'il fût beſoin de prieres pour les expliquer. Toute l'aſſiſtance prit part à l'état où ſe trouvoit l'enfant, & principalement les deux Evêques. Ils s'adreſſerent donc à Dieu pour le prier de ſe laiſſer toucher de miſericorde envers cet enfant comme ils en étoient touchés eux-mêmes. Auſſi-tôt S.Germain fit aſſeoir l'enfant, il lui toucha le jaret que la maladie avoit retreci & courbé,& il porta ſa main ſur toutes les parties attaquées. La ſanté revint auſſi-tôt: ce qui étoit ſec & aride reçut ſa premiere vigueur; les nerfs reprirent leurs offices ordinaires,& à la vûë de tout le monde l'enfant recouvra la ſanté, & le pere vit avec plaiſir ſon fils, pour

Digitized by Google

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

ainſi dire, métamorphoſé. Les peuples admirerent long-tems ce miracle ſurprenant, & il ſervit à affermir la foi dans tous les cœurs. Nos Saints firent enſuite une exhortation au peuple, pour le porter à s'oppoſer à l'erreur : & de l'avis de toute l'aſſemblée on leur amena les ſectateurs de l'héréſie, afin qu'ils les fiſſent paſſer dans les Gaules, & que l'Iſle fût préſervée de leurs erreurs. Ainſi les Saints Evêques ayant achevé les choſes pour leſquelles ils s'étoient mis en chemin, s'en retournerent auſſi heureuſement qu'ils étoient venus.

A peine Germain étoit-il arrivé à Auxerre, de ſon voyage d'Outremer, qu'il lui vint une Ambaſſade de la part de la Province Armorique des Gaules, qui comprenoit alors preſque tout ce qui eſt à côté du rivage de la Loire à droite, depuis la moitié de ſon cours juſqu'au pays des Morins, & à gauche juſqu'aux Pyrenées. Aëtius Général des Romains, offenſé de l'inſolence des peuples de cette vaſte Province, avoit permis au Roi des Alains, troupes ſubſidiaires qui étoient cantonnées vers le pays Auxerrois & vers le Nivernois, de ſe répandre dans toutes les contrées qui la compoſoient, pour châtier les rebelles ; & ce Roi Barbare y trouvoit ſon compte. Conſtance remarque à ce ſujet la diſproportion qu'il y avoit, qu'un ſeul homme déja avancé en âge, fût oppoſé à un Roi Payen & à une Nation féroce & fort guerriere ; mais il ajoute qu'avec le ſecours de Jeſus-Chriſt, ce ſimple vieillard étoit devenu plus fort qu'eux tous enſemble. Il ſortit donc ſans differer de ſa maiſon Epiſcopale, parce qu'on lui avoit dit que les Alains s'étoient mis en route. En effet, les chemins publics étoient déja remplis de leur cavalerie armée de pied-en-cap. Le S. Evêque avança du côté de l'Armorique où les troupes ſe rendoient, & ayant marché à grandes journées pour pouvoir les devancer, il rebrouſſa chemin du côté d'où ils venoient. Ayant alors l'armée en face, il la vit paſſer à ſes cotés fort tranquillement, juſqu'à ce qu'il arrivât à l'eſcadron qui environnoit le Roi Eocharich. L'ayant reconnu à certains indices qui pouvoient lui être familiers, il ſe préſenta à ce Prince, & avec l'aide d'un interprete, il lui fit d'abord ſa très-humble priere. Voyant qu'il heſitoit à l'écouter, & qu'il n'arrêtoit point, il éleva ſa voix & lui fit quelques remontrances plus hardies ; enſuite il prit ſon

cheval par la bride,& à ce moment il arrêta à la même place toute l'armée (*a*). Le Roi feroce qu'on auroit cru devoir rebuter une perſonne qui paroiſſoit ſi hardie, reſta dans la conſternation ; il admira la perſévérance du Suppliant, & il en fut vivement touché. Dieu permit donc, ſur les avances que fit S. Germain, que tout cet appareil de guerre fût ſans effet, & que ſur le champ on parlât de préliminaires de paix;en ſorte que ce fût la volonté du S. Prélat qui fût accomplie & non pas celle du Roi. Le Prince & ſes troupes étant arrêtés le ſoir pour loger, le traité fut entierement conclu, & Eocharich promit qu'il n'iroit pas plus loin, moyennant que le pardon qu'il accordoit à la Nation Armorique, fût confirmé par l'Empereur ou par le Capitaine Aëtius. En conſéquence, ce Roi fit revenir ſon armée, & les Provinces qui compoſoient l'Armorique, furent préſervées du ravage. Depuis l'an 418, juſqu'en 448.

Germain ne fit pas une longue reſidence à Auxerre après avoir ainſi engagé ſa parole. Il entreprit auſſi-tôt le voyage d'Italie : de ſorte que cet homme Apoſtolique ne prenant aucun repos, pour me ſervir du langage de Conſtance, mais étant dans un continuel mouvement, marchoit de vertu en vertu:on voit en effet,que dans ſes voyages,c'étoit une ſuite perpetuelle de miracles. Paſſant par l'Auxois, il y vit encore ſon ami le Prêtre Senateur, qui lui préſenta une fille de vingt ans, muette depuis ſa naiſſance. Il appliqua un peu d'huile bénite ſur la bouche de cette fille, ſur ſon front & ſur le reſte du viſage : enſuite s'étant fait apporter une taſſe d'eau & de vin, il y jetta trois morceaux de pain ; en ayant tiré un, il le mit dans la bouche de la fille, lui ordonnant de demander ſa bénédiction avant que de prendre le reſte. A ce moment, elle demanda clairement & diſtinctement cette bénédiction, & depuis ce tems-là elle eut l'uſage de ſa langue. Le S. Evêque ſur le point de partir, embraſſa ſon ami plus affectueuſement qu'à l'ordinaire & lui dit adieu pour

(*a*) Il y a apparence que cette rencontre fut vers les confins des Diocèſes d'Orleans, & de Chartres, parce que c'étoit aſſez la route de cette armée qui avoit deſſein de ſe répandre un peu au-déla, & parce qu'on trouve, en effet, quatre Paroiſſes en ces cantons-là, preſque contigues ſous l'invocation de S. Germain : ſçavoir, Santot, Luyeres ou S. Germain le Grand, Andeglou & Huéſtre. Ce peut être au retour de ce voyage, que paſſant par Orleans, il y fut reçu par S. Agnan, & qu'il y fit un miracle rapporté par Heric *lib.* 1. *cap.* 4. & 5. & celui de Cheſſy à 2. lieues d'Orleans rapporté au chapitre 6.

Digitized by Google

toujours, ſçachant bien qu'il ne le reverroit jamais ſur la terre, ainſi qu'il lui déclara nettement.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

A conſidérer ſa perſonne & ſon train, on peut dire qu'il voyageoit fort ſolitairement ; mais les chemins n'étoient pas moins remplis. On venoit au-devant de lui de tous les côtés ; l'affluence étoit ſi grande, que le Saint profitoit de cette occaſion pour enſeigner les peuples ; ſon Hiſtorien aſſûre qu'on voyoit encore de ſon tems des Oratoires bâtis, ou au moins des croix élevées dans les endroits où il s'étoit arrêté, pour faire quelque diſcours aux peuples ou pour prier. Lorſqu'il fut ſur le territoire Autunois, une multitude de tout âge & de tout ſexe accourut pour le voir. Comme il avoit une ſinguliere dévotion envers les lieux où étoient inhumés les Saints Martyrs & Evêques, qu'on appelloit pour cette raiſon *Loca Sanctorum*, il voulut viſiter les tombeaux de ceux qui étoient à Autun. Etant arrivé à celui de S. Caſſien, l'Hiſtorien dit, qu'il eut un entretien avec lui touchant le ſéjour céleſte, & qu'il ſe recommanda à ſes prieres ; ſur quoi il fait remarquer aux lecteurs la rareté & la ſingularité de cette merveille. Pendant qu'il étoit ſur cette montagne qui eſt à l'oppoſite d'Autun, des perſonnes lui préſenterent leur fille, qui étoit d'un âge nubile, laquelle ſouffroit de cruelles douleurs depuis un certain tems. Elle étoit née avec un retreciſſement de nerfs ſi extrême, & les doigts ſi violemment repliés dans la main droite, que par la ſuite les ongles étoient entrés dans la chair, de ſorte qu'il ſe faiſoit dans la paume de ſa main autant de playes qu'il y avoit de doigts ; & ſans les os, les doigts euſſent percé ſa main d'outre en outre. Le S. Evêque lui prit cette main, & il n'eut pas plûtôt touché les doigts l'un après l'autre, que les nerfs ſe lâchant, ils ſe redreſſerent tous, en ſorte que cette main, qui auparavant travailloit à ſa propre deſtruction, fut miſe en état d'agir. Et ce qui marque la bonté paternelle du Saint Prélat, eſt qu'il voulut bien enſuite, prendre la peine de lui rogner les ongles, & de les mettre en l'état qu'ils doivent être.

Ayant paſſé de-là dans d'autres villes des Gaules qui étoient ſur la route, il pratiqua un acte de charité & d'humilité extraordinaire pendant qu'il étoit dans les Alpes. Il s'étoit joint par hazard en chemin faiſant, à des ouvriers qui retour-

noient dans leurs maiſons à la fin de leur travail. Ces gens étoient chargés de leurs hardes, & en paſſant ſur le faite des montagnes, encore couvertes de neige, ils y trouverent un torrent, qui dans ces ſortes de precipices, ne permet ni aux hommes, ni aux animaux de s'arrêter long-tems. Le plus âgé de leur bande étoit boiteux. Le S. Evêque prit le pacquet de ce pauvre homme ſur les épaules, & le porta au-delà du torrent. Il revint enſuite ſur ſes pas, & s'étant chargé du pauvre vieillard, il le paſſa lui-même de l'autre côté. Ici Conſtance fait faire à ſes Lecteurs des réfléxions particulieres, & il admire comment un Saint attenué par le jeûne, & qui à peine pouvoit ſe porter lui-même, put en porter un autre : & comment un homme de la premiere condition, tel qu'il étoit, put ſe ſoumettre à charger ſur ſes épaules un ſimple journalier de village.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Par cette maniere d'agir, il prenoit le moyen de n'être pas connu : mais il eut beau s'avilir & ſe faire méconnoître par des actions humiliantes ; il ne put venir à bout de cacher qui il étoit dans la ville de Milan. Il y arriva un jour qui étoit très-ſolemnel dans le pays en mémoire des Saints (*a*) ; & pour cette raiſon, pluſieurs Evêques s'y trouverent raſſemblés. Il entra dans l'Egliſe pendant qu'on y célébroit à l'Autel les Saints Myſteres. Auſſi-tôt un homme de la populace qui étoit poſſedé du démon, ſe prit à crier de toutes ſes forces : *Pourquoi, Germain, nous pourſuis-tu juſqu'en Italie ? Il doit te ſuffire de nous avoir chaſſé des Gaules : tu dois être content de nous avoir vaincu par tes prieres, auſſi bien que l'Ocean. Tiens-toi en repos, afin que nous puiſſions reſter tranquilles.* L'admiration & la terreur s'éléverent à l'inſtant dans le peuple. On ſe demandoit l'un à l'autre quel étoit celui qui s'appelloit Germain. Quoique le Saint parût dans un extérieur aſſez vil, on ſe douta que c'étoit lui à la dignité de ſes traits. Etant interrogé, il ne dénia ni ſon rang, ni ſa dignité. Alors tous les Evêques le ſaluerent avec des marques de reſpect, & ils le prierent de voir le poſſedé qui avoit déclaré ſon nom. Il ſe le fit amener, non par un eſprit de vaine gloire, mais pour obéir à ce qu'ils éxigeoient de lui, & l'ayant pris à part

(*a*) On prétend, avec raiſon, que c'étoit la Fete des SS. Martyrs Gervais & Protais, qui ſe faiſoit le 19. de Juin. Cela convient aſſez au tems de ſon arrivée à Ravenne qui fut au mois de Juillet.

dans la Sacriſtie, il obſerva ſur lui ce qu'il convenoit de faire ſelon les formes autentiques, & après l'avoir abſous, il le produiſit parfaitement guéri devant toute l'aſſemblée. Ce fut là le premier miracle que Dieu opera en Italie par ſon ſerviteur. Le peuple accourut enſuite en foule pour avoir l'avantage de recevoir la bénédiction d'un Prélat d'une ſainteté ſi averée ; & en effet joignant les miracles à ſes doctes prédications, il portoit la guériſon, non dans les corps ſeulement, mais encore juſques dans les ames.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Au ſortir de Milan, pendant qu'il pourſuivoit ſa route, quelques pauvres l'aborderent demandant l'aumone. Il s'informa de ſon Diacre, combien il lui reſtoit dans ſa bourſe. Le Diacre répondit qu'il n'avoit plus que trois piéces d'or (*a*). Le Saint lui ordonna de les leur diſtribuer. *Mais dequoi vivrons-nous donc aujourd'hui*, dit le Diacre? *Le Seigneur nourrira ſes pauvres*, répondit le S. Evêque, *donnez toujours à ces indigens ce que vous avez.* Le Diacre faiſant le bon ménager, donna deux de ſes piéces à ces mendians, & réſerva la troiſiéme. L'Evêque Germain continua ſon chemin ; & un peu de tems après, il vit lui & ſes compagnons, des cavaliers avançans à grands pas derriere eux. Ces cavaliers les ayant bien-tôt réjoint, ſe jetterent au bas de leur chevaux, & s'étant mis à genoux, dirent : *Seigneur, notre maître Leporius demeure fort peu loin d'ici : lui & toute ſa famille ſont tellement abbatus de differentes maladies, qu'ils ſe voyent à la veille de ſuccomber les uns & les autres. Nous venons vous faire part de ſa déſolation. Daignez le viſiter, s'il vous plait. Si votre voyage vous preſſe ſi fort, que vous ne puſſiez venir avec nous, au moins ayez la bonté de prier pour lui : il mérite votre bénédiction s'il ne mérite pas vos regards.* Cette priere toucha le ſaint homme de compaſſion, & quittant ſon chemin, il jugea qu'il convenoit davantage d'aller exercer les œuvres de miſéricorde, qui ſont toûjours ſuivies de récompenſe. Ses compagnons n'en étoient pas d'avis ; mais il leur dit qu'il n'avoit rien tant à cœur que d'accomplir les commandemens de Dieu. Alors les Envoyés de Leporius lui préſenterent une bourſe de deux cens piéces d'or. Il dit in-

(*a*) Si c'étoit des monnoyes d'or de l'Empire, comme il y a toute apparence, chacune pouvoit revenir à vingt livres ou environ de notre monnoye d'aujourd'hui. Un préſent revenant à ce que nous appellons aujourd'hui quatre mille livres, étoit aſſez conſidérable.

continent

continent à ſon Diacre : *Prenez ce qu'on nous donne, & comprenez par ce préſent que vous avez fraudé les pauvres, car ſi vous leur aviez donné les trois piéces d'or, notre rémunérateur nous en auroit rendu trois cens.* Le Diacre fut ſaiſi de frayeur, voyant que ſon infidélité étoit venuë à la connoiſſance de l'Evêque, toute ſécrete qu'elle étoit. Ils continuerent leur marche en hâte, & arriverent à la maiſon de Leporius. Les malades n'eurent pas plûtôt vû le S. Prélat, qu'ils ſe ſentirent auſſi ſoulagés, que ſi c'eut été la ſanté elle-même qui ſe fût préſentée à eux. Il n'uſa cependant que de ſon rémede ordinaire, la priere & la confiance en Dieu : il ſe proſterna pour ſupplier Jeſus-Chriſt en leur faveur, & les larmes qu'il verſa cauſerent la joye des autres. Il rendit viſite aux Maîtres du logis, & aux domeſtiques, entrant juſques dans les plus viles chambres ſans acception de perſonnes, il tint tous les lits des malades l'un après l'autre, & ayant reſté dans cette maiſon toute la journée du lendemain, il obtint ſi promptement du ciel leur guériſon, que partant le troiſiéme jour, il laiſſa toute la maiſon dans une parfaite ſanté, & il fut reconduit par le Maître, qu'il avoit trouvé allité deux jours auparavant. Le village où ce grand miracle arriva s'appelle Niguardo, qui eſt peu éloigné de Milan ; & il y a encore en ce lieu une Egliſe bâtie ſous l'invocation de S. Germain depuis bien des ſiécles, en mémoire de cette merveille, ſelon Puricellus.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

Puricel. Diſſert. Nazariana cap. 62.

Conſtance continuë, & dit que la renommée de ce grand homme, précedoit de telle maniere ſon arrivée, que quiconque en avoit entendu parler, étoit dans l'impatience de le voir. Il étoit déja ſur les confins du pays de Ravenne, où on l'attendoit avec joye ſur le bruit de ſa réputation. Il eut beau prendre ſes meſures de maniere qu'il n'arrivât que la nuit dans Ravenne; il ne put échapper aux ſentinelles de ceux qui déſiroient ſa préſence avec tant d'ardeur. L'Evêque du lieu étoit alors S. Pierre, ſurnommé Chryſologue. L'Empire étoit gouverné par l'Imperatrice Placidie & ſon fils Valentinien, qui approchoit de ſa trentiéme année, & tous deux étoient ſi fort attachés à la Religion Chrétienne & à la Foi, que quoiqu'ils commendaſſent à tout le monde, ils ſe faiſoient une gloire de ſervir les ſerviteurs de Dieu, & de leur obéir. L'Empereur donc, l'Imperatrice & l'Evêque du lieu

Ou bien âgé de de plus 25. ans *jam juvene*

Depuis l'an 418. jusqu'en 448.

reçurent le S. Prélat, en lui donnant des marques d'amitié & de respect à l'envi l'un de l'autre. Les Princes, les Sénateurs, le Clergé, tout en un mot étoient dans des transports de joye extraordinaire. L'Imperatrice lui envoya dans l'endroit où il étoit logé, un fort grand bassin d'argent rempli de mets très-exquis; sans qu'il y eût aucun morceau de viande. L'ayant reçu avec reconnoissance, il distribua les mets à ceux de sa compagnie, & retint le bassin pour en faire des aumones, renvoyant en place par forme de présent pour l'Imperatrice, une petite assiette de bois couverte d'un pain d'orge. Cette Princesse se crut très-heureuse de ce qu'il avoit bien voulu retenir le bassin, & très-honorée de ce qu'il lui avoit envoyé du même pain dont il se nourrissoit, sur une assiette si mépriſable; elle fit entourer cette assiette de feüilles d'or, & elle conserva dévotement le pain, qui servit depuis à opérer plusieurs guérisons miraculeuses.

Un jour qu'il se trouva dans une grande place de la ville, tout entourré de peuple, il passa proche les prisons qui étoient pleines de malheureux qui n'attendoient que le supplice & la mort. Ces miserables ayant reconnu que c'étoit lui, firent un cri étonnant tous ensemble. Il en demanda le sujet: l'ayant appris, il fit venir devant lui les geoliers, & il fut informé, que c'étoit par ordre de plusieurs Seigneurs du Palais, que ces pauvres gens étoient ainsi enfermés. Il ne voyoit point de jour à obtenir le pardon pour eux; mais il recourut à la voye qui lui réussissoit ordinairement, & il demanda à Dieu ce qu'il étoit difficile d'obtenir des hommes. Il se transporta aux prisons; il se prosterna pour faire sa priere; & aussi-tôt Dieu lui accorda, en présence de tout le peuple, la grace qu'il demandoit. Les serrures des portes & les chaines des prisonniers se rompirent, les barreaux de fer furent brisés, & la bonté de Dieu détruisit les desseins formés par la cruauté des hommes. Cette troupe de miserables sortit en pleine ruë, tenant dans leurs mains les liens dont auparavant ils avoient été enchaînés. Le S. Prélat conduisit ces pauvres gens ainsi délivrés, jusqu'à l'Eglise, pour en rendre grace à Dieu; & les rétablir dans la societé des Fidéles, libres, joyeux & tranquilles.

La renommée de Germain alloit en augmentant de jour en jour. Les peuples ne cessoient d'accourir au-devant de lui

dans les ruës & dans les places ; les malades étoient guéris, & Jeſus-Chriſt augmentoit de plus en plus dans lui, le don des miracles qu'il lui avoit conferé. Il avoit continuellement dans ſa compagnie ſix vénerables Evêques, du nombre de ceux qui étoient venus à la Cour pour leurs affaires, leſquels ne furent pas ſeulement témoins de ſon étonnante mortification, mais encore des merveilles qu'il opéra, & qui long-tems après en parlerent à leurs contemporains. Le fils d'un nommé Voluſien, premier Sécretaire du Patrice Segiſwulte, étoit attaqué des fiévres ſi violamment, & il étoit devenu tellement foible, qu'on déſeſperoit entierement de ſa vie. Les Médecins n'en promettoient plus rien, & ſes parens ne s'attendoient plus qu'à pleurer la perte de ce jeune homme. L'unique eſpérance qui leur reſtoit, fut de recourrir, quoiqu'un peu tard, au S. Prélat. Les parens, les amis & toute la famille, vinrent ſe proſterner à ſes génoux, & les Evêques qui étoient de ſa compagnie y mêlerent leurs prieres. Il accourut promptement avec eux tous à la maiſon du malade ; pendant qu'ils étoient en chemin, un meſſager vint dire que le jeune homme étoit mort, & qu'il étoit inutile que le S. Evêque ſe fatiguât. Les autres Prélats inſiſterent, & le ſupplierent d'achever la bonne œuvre pour laquelle il s'étoit mis en route. Ils arriverent tous à la maiſon, trouverent le corps privé de vie, & déja froid ; ayant fait la priere pour le repos de ſon ame, ils s'en retournoient déja, lorſque toute l'aſſemblée ſe prit à gémir & à pleurer. Les Evêques preſſerent & conjurerent Germain, de prier le Seigneur de rendre la vie à ce mort. Il s'en défendit long-tems, & refuſa de le faire, confus de cette propoſition : la compaſſion cependant, & la charité le porterent à céder à leur importunité. Muni donc des armes de la foi, il fit ſortir tout le monde, il s'approcha du corps mort en faiſant une vive priere, moüilla la terre de ſes larmes, pouſſa des cris & des gémiſſemens vers le ciel, & appella Jeſus-Chriſt à ſon ſecours. Pendant ce tems-là le mort commença à remuer, & peu à peu ſes membres froids recouvrérent le mouvement & la chaleur. Ses yeux s'ouvrirent, ſes doigts s'écarterent, ſa langue ſe fit entendre ; tous deux ſe levérent à l'inſtant, Germain de la priere, & le jeune homme du lit de la mort. Le ſaint homme le prit par la main encore endormi, le mort reſſuſcité s'aſſit, reſpira, prit

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

depuis l'an 418. jusqu'en 448.

de la nourriture, regarda les assistans, & après avoir repris peu à peu sa vigueur, il recouvra une parfaite santé. La famille affligée fut tout à coup consolée, le deuil se changea en joye, & tout le peuple de la ville se réunit pour loüer le Seigneur de ce miracle extraordinaire. Jesus-Christ continua à signaler son serviteur par les merveilles qu'il lui fit operer, & il sembloit qu'il le rendoit célébre de ce côté-là, parce qu'il étoit sur le point de le tirer de ce monde. Un domestique ou éléve de l'Eunuque Acholius, Chambellan de l'Empereur, étoit possedé d'un démon, dont les agitations revenoient chaque mois dans le tems du croissant de la lune. Soit que ce fût une épilepsie, ou quelqu'autre maladie semblable, l'Imperatrice & les Seigneurs de la cour lui firent présenter ce jeune Page. Il examina long-tems sa situation, & quoiqu'il chassât les démons à la premiere imposition de ses mains, il differa de délivrer ce jeune homme. Comme le démon habitoit chez lui intimement, & comme dans son propre domicile, il prit la résolution de le faire rester avec lui toute la nuit. Alors le S. Evêque agissant de la part de Dieu, le poursuivit dans sa retraitte, & l'obligea de déclarer qu'il s'étoit emparé en tel tems de ce jeune homme. Les conjurations faites, le démon sortit tout à fait du corps de ce Page; qui se trouvant délivré, fut en état de continuer le service dans le Palais de l'Empereur.

Après ce long récit des miracles arrivés à Ravenne, Constance l'Historien, ne nous dit qu'un petit mot touchant le sujet du voyage de S. Germain. Il témoigne que cet Evêque auroit indubitablement obtenu le pardon, & une amnistie pour les peuples de la Nation Armorique des Gaules, s'il n'étoit pas venu à la Cour des nouvelles, qui apprenoient que ces mêmes peuples s'étoient révoltés de nouveau : mais que cette seconde rébellion fut cause que sa médiation ne servit de rien, & qu'il ne put calmer la colére de l'empereur. Ensuite par forme de supplément à l'histoire, il ajoute que ce peuple paya peu de tems après les peines que méritoit son esprit inconstant & inquiet.

Germain rempli de l'Esprit Saint, étoit au-dessus du chagrin que lui auroit pû causer l'inutilité de sa démarche. L'heure de sa mort étoit arrivée, & il en avoit eu des pressentimens dès le tems qu'il étoit dans le pays d'Auxois. Il en eut

me révélation plus ſenſible à la Fête de S. Apollinaire, premier Evêque de Ravenne, qui ſe célébroit le 23. de Juillet. Ce jour-là après avoir célébré l'Office de la ſolemnité matutinale, pendant qu'il converſoit avec les ſix Evêques, qui lui faiſoient perpetuellement compagnie, il leur tint ce diſcours. *Je vous recommande, mes très-chers freres, l'heure de mon trépas. La nuit derniere, il m'a paru que notre Seigneur me donnoit le viatique, pour un voyage qu'il me propoſoit de faire. Et comme je lui demandois le ſujet de ce voyage; ne craignez point, m'a t'il dit, ce n'eſt pas ſur la terre que je vous propoſe de voyager, mais je veux vous conduire à la patrie céleſte, où vous joüirez du repos éternel.* Les Evêques à qui il rapporta le ſonge qu'il avoit eu, cherchoient à y donner une autre explication, en imaginant pluſieurs ſortes de patries: mais il perſiſta à dire que c'étoit un pronoſtique de ſa mort; & à leur recommander ſa derniere heure, en ajoutant: *Je connois très-bien quelle eſt la patrie que Dieu a promiſe à ſes ſerviteurs.* Quelques jours donc après, c'eſt-à-dire le 25. du mois, il tomba malade. Cette époque eſt ſure par le jour de ſa mort. A la nouvelle de ſa maladie, toute la ville de Ravenne fut dans la conſternation. Celui qui l'appelloit à la gloire hâtoit ſa derniere heure, & le Seigneur invitoit à la récompenſe ce courageux Athlete qui l'avoit ſi bien mérité par ſes travaux. L'Imperatrice ſans crainte de ſe trop abaiſſer, vint lui rendre viſite, & elle lui fit offre de ſervices en tout ce qui dépendoit d'elle. Il ne lui demanda qu'une ſeule choſe; ſçavoir, que ſon corps fût reporté à Auxerre, ce qu'elle lui accorda avec peine. Pendant ſa maladie ce fut un concours continuel de perſonnes qui venoient le viſiter; le veſtibule & la chambre en furent perpetuellement remplis: & ſelon la loüable pratique de ces tems-là, on ne ceſſa de reciter les Pſeaumes & les Cantiques à deux chœurs devant le malade. Enfin le ſeptiéme jour étant venu, la bienheureuſe ame du S. Prélat fut portée aux cieux. C'eſt ainſi que l'Hiſtorien décrit ſa mort en très peu de mots. Il s'eſt plus étendu ſur le partage de ſes dépouilles.

Depuis l'an 418. juſqu'en 420.

Rapport du corps de S. Germain à Auxerre.

CULTE DE S. GERMAIN.

L'Empire ſelon Conſtance, c'eſt-à-dire, l'Imperatrice &

CULTE DE S. GERMAIN.

ſon fils s'attribuerent une partie des dépoüilles de Germain: les Evêques voulurent auſſi avoir la leur. Mais que ce qui forma la difficulté dans le partage, eſt qu'il y avoit trop peu pour faire differens lots. L'Imperatrice n'eut pour ſa part qu'un legs ſpirituel ; ſçavoir, la petite châſſe qu'il portoit ſur lui pleine de Reliques des Saints. L'Evêque de Ravenne eut ſa cuculle avec ſon cilice de deſſus. Entre les autres Evêques au nombre de ſix, l'un eut ſon manteau ou *pallium* (*a*), l'autre ſa ceinture, deux partagerent entre eux la tunique, & les deux autres couperent par moitié, ce qui reſtoit, & que l'Hiſtorien appelle *ſagulum*, qui pourroit être ſa robbe ſupérieure, ou une eſpece de manteau court, à moins qu'on ne diſe que c'étoit la couverture de ſon lit. Chacun s'empreſſa enſuite à fournir à l'appareil de ſa pompe funebre. Acolius, Chambellan du Palais, fit embaumer ſon corps : l'Imperatrice donna les habits pour le revêtir ; après quoi, l'Empereur fournit les voitures, & la dépenſe du voyage. Les Evêques s'acquitterent de leur côté des devoirs de la Religion, & envoyerent un cérémoniel tout dreſſé devant le ſaint corps, touchant le reſpect qu'on devoit lui rendre. Ce ne fut enſuite qu'une proceſſion continuelle juſques dans les Gaules. Heric parle de cinq pieuſes filles qui l'accompagnerent juſqu'à Auxerre ou aux environs. Il arriva à nuit cloſe dans la ville de Plaiſance. Pendant qu'il repoſoit dans l'Egliſe où l'on célébroit les vigiles ; une Dame entiérement paralytique des mains & des pieds, demanda qu'on la mît ſous le cercueïl. Elle y paſſa la nuit, & quand on vint le matin pour reprendre le ſaint corps, elle ſe leva d'elle même pleinement guérie ; & fortifiée, elle ſuivit la pompe funebre. Elle pouvoit bien être une des cinq Dames Italiennes dont parle Heric.

Lib. 1. mir. 3. Germ. c. 21.

Quoiqu'on lui eut fait tous les honneurs poſſibles en Italie; lorſqu'on eut atteint le Territoire des Gaules, on vit paroître un ſurcroit de dévotion, parce qu'on y joignoit l'amour au reſpect envers le S. Prélat. Toute ſorte de gens accoururent pour lui rendre ſes devoirs. On ne voyoit de tous côtés que des perſonnes empreſſées à faciliter le paſſage de la voiture, les uns briſoient les rochers, & applaniſſoient les lieux rabo-

(*a*) Il ſemble que *pallium* ſignifie là quelque habit fort ſimple & fort petit, & qui n'étoit peut-être qu'une bande d'étoffe.

Digitized by Google

teux ; d'autres fabriquoient des ponts ſur les ruiſſeaux. Ceux-là fourniſſoient les dépenſes néceſſaires pour toutes ces choſes, ceux-ci chantoient des Pſeaumes, d'autres prêtoient leurs épaules pour ſupporter le ſaint corps dans les endroits difficiles, & on voyoit une infinité de cierges allumés pour faire honneur à cet illuſtre mort. Heric nous apprend que de ſon tems, on voyoit à Auxerre un vieux marbre, dont les caracteres anciens portoient, que la même nuit que S. Germain mourut à Ravenne, le Saint Prêtre Saturne qu'il avoit laiſſé dans ſa ville Epiſcopale pour veiller ſur ſon troupeau, en même tems qu'il deſſervoit l'Oratoire de Saint Maurice, apprit ce décès par une voye extraordinaire, & qu'en ayant fait part aux citoyens, il partit avec un grand nombre d'entre eux, pour aller au-devant du corps juſqu'aux Alpes. C'eſt du même Ecrivain que nous ſçavons que l'Egliſe du titre de Saint Germain, qui eſt ſur la grande route d'Italie auprès du petit Mont-jou, porte ce nom en mémoire d'une pauſe qu'on fit faire en ce lieu au ſaint corps ; & de ſon tems encore, elle étoit fameuſe par les miracles qui s'y opéroient. Une autre Egliſe plus célébre pour la même raiſon, eſt celle qu'on voit à Vienne en Dauphiné. S. Adon Evêque de la même ville, contemporain d'Heric, rapporte que notre Saint allant à Ravenne, & paſſant par Vienne, avoit promis au Prêtre Sever, qu'à ſon retour il ſe trouveroit à la Dédicace de l'Egliſe, qu'il venoit de faire bâtir ſous le titre de S. Etienne. L'Evêque d'Auxerre ne manqua pas à ſa parole : car tout étant prêt pour la cérémonie de cette Dédicace, le ſaint corps qu'on rapportoit d'Italie y fut dépoſé pendant quelque tems (*a*). Cette Egliſe eſt au ſeptentrion de la ville, ſur le bord de la riviere de Jaire, & on l'appelle aujourd'hui Saint-Sever. Mais il en ſubſiſtoit autrefois une autre au dehors de cette ville à l'orient d'hiver, qui étoit dédiée ſous l'invocation de S. Germain : cette ſeconde Egliſe étoit, ſans doute en mémoire de quelque miracle qu'il avoit fait en ce lieu, ou plus vraiſemblablement, parce que ſon corps y avoit auſſi repoſé : ce qui eſt d'autant plus probable, qu'Heric aſſure qu'il y avoit des Egliſes & des Oratoires bâtis ſous

CULTE DE S. GERMAIN.

Lib. 1. mir. S. Germ. cap. 20.

Lib. 1. cap. 53.

In Chronico & Martyrol.

Vetus Ordinar. Vienn. apud Mart. de diſcipl. in Div. Offic. ubi de Rogationibus.

Lib. 1. mir. c. 19.

(*a*) Heric eſt tombé dans des erreurs étonnantes à ce ſujet *Lib. 1. c. 18.* prenant Verceilles pour Vienne, & plaçant le fait du temps de S. Euſebe Evêque de Verceilles.

CULTE DE S. GERMAIN.

ſon nom, dans tous les endroits où ſon corps avoit paſſé la nuit, & dans ceux où il avoit fait quelque ſtation au rétour d'Italie.

Etant arrivé à Auxerre le 22. de Septembre, il fut expoſé dans l'Egliſe de Saint Etienne durant dix jours, pour permettre aux peuples des parties Septentrionales des Gaules & autres, d'avoir la conſolation de le voir. Mais comme l'affluence devint ſi grande, que le pays ne pouvoit plus contenir la multitude de ceux qui étoient accourus, on réſolut de l'inhumer le premier jour d'Octobre. Il fut donc porté en ce jour-là dans la petite Egliſe de Saint Maurice hors la ville du côté du Septentrion; & ſon cercueïl qui étoit de bois de cyprès, ſelon Heric, y fut deſcendu & placé dans un tombeau de pierre. Depuis cette cérémonie à laquelle on étoit accouru de toutes les Gaules, le premier jour d'Octobre devint mémorable à Auxerre & en beaucoup de Provinces: Heric nous aſſûre que de ſon tems, c'étoit encore celui de la principale Fête du Saint & la plus ſolemnelle. Notker qui écrivoit ſon martyrologe quelque tems après y dit la même choſe. Cependant cette Fête de la dépoſition du Saint dans le tombeau a depuis cedé le pas à celle du jour de la mort, à cauſe que les Calendes d'Octobre, tombent ſouvent dans le tems des vendanges, & il n'eſt reſté dans le pays de veſtiges de la primauté de cette ſolemnité du premier Octobre, ſi recommandée au ſeptiéme ſiécle par l'Evêque S. Pallade, qu'en ce que c'eſt le jour auquel commence l'année Canoniale dans le Chapitre de la Cathédrale, & que tous les Chanoines doivent ſe trouver à la ville au moins le matin. Je me propoſe de parler plus bas des autres Fêtes établies en mémoire de ce Saint, après que j'aurai fait une Hiſtoire détaillée de ſes Reliques qui y ont donné occaſion. La Fête de la Réception de ſon corps en la Cathédrale, autrement dite l'arrivée du corps de S. Germain, eſt marquée parmi les additions très-anciennes faites au martyrologe de S. Jerôme, & on en faiſoit au moins une commémoration après l'Office de S. Maurice tant à la Cathédrale d'Auxerre qu'à l'Abbaye de Saint Germain. C'eſt ce qui ſe prouve à l'égard de la Cathedrale par un Antiphonier du commencement du treiziéme ſiécle, où le dernier Répons des Nocturnes de ce jour-là eſt tiré du texte de Conſtance;

Lib. 1. cap. 32.

Canifius T. 2. antiq. lect. in martyrol ad 31. Julii.

tance : *Exſtipiunt Galliæ Patronum proprium.... civitati redditur ; ubi ſepultus corpore, quotidianis miraculis vivit & gloriâ.*

CULTE DE S. GERMAIN.

Hiſtoire du Tombeau & des Reliques de S. Germain.

Le tombeau de S. Germain qui étoit dans l'Oratoire de Saint Maurice, fut tellement frequenté dans le ſiécle de ſa mort & dans le ſuivant, que le lieu commença à être regardé comme trop petit, pour le concours des fidéles qui y venoient de tous côtés. Sainte Clotilde qui avoit paſſé par Auxerre dans le tems de ſon mariage avec Clovis, ſe reſſouvint, étant devenuë veuve, que ce lieu avoit beſoin d'être agrandi. Elle fit jetter les fondemens d'une grande Egliſe : & ce fut cette augmentation d'édifice, jointe au concours continuel, qui fit changer le nom primitif de S. Maurice en celui de S. Germain. Un de nos Rois peu éloigné de Clovis, fit orner le tombeau du Saint, d'une eſpéce de ciel ou daix, travaillé en or & en argent ; & une Reine y fit préſent de vaſes & d'étoffes précieuſes (*a*).

Le corps du S. Evêque, quoique renfermé dans le ſépulcre, ne diſcontinua point de faire des miracles. Ils furent ſi frequens & ſi éclatans vers l'an 560. que S. Nicet ou Nilier, Evêque de Treves, les cita dans la lettre qu'il écrivit vers ce tems-là à Chlodélinde Reine des Lombards, exhortant les Hérétiques à venir eux-mêmes pour en être les témoins. Il paroît, qu'alors ſon tombeau n'étoit point encore enfoncé bien avant dans la terre, ni hors de la portée de la main. Vers le même tems un Tréſorier d'Auvergne, nommé Nunnius, retournant de Sens par Auxerre, trouva le moyen d'avoir un éclat de la pierre du couvercle qu'il emporta dans ſon pays, & pour réparer ſa témérité, dont il avoit été puni de Dieu, il y fit bâtir une Egliſe où il mit la Relique. C'eſt ce qui eſt rapporté par Gregoire de Tours, qui ajoute qu'un jour du mois de Novembre, il avoit viſité, par dévotion, cette nouvelle Egliſe avec S. Avit Evêque de Clermont.

Duchêne T. 1. pag. 855.

De Gloria Conf. cap. 41.

(*a*) Je ne nomme point ce Roi ni cette Reine. Heric qui rapporte le fait *lib.* 1. *mirac. c.* 27. dit que c'eſt Clotaire & Ingunde, & il les fait contemporains de l'Evêque d'Auxerre, qui ſiégea depuis l'an 604. juſques vers 621. ce qui eſt difficile à accorder.

CULTE DE S. GERMAIN.

C'eſt apparemment de quelque relique ſemblable ou des linges qui avoient touché au corps de ce S. Prélat, dont S. Didier, Evêque d'Auxerre fit préſent vers l'an 610. ou 620. au Monaſtere de S. Amant de Cahors. Conrad Comte du Palais de nos Rois, au commencement du neuviéme ſiécle, reçut au même tombeau, la guériſon d'une fluxion qu'il avoit ſur les yeux, par l'attouchement de quelques herbes odoriférantes, dont les environs du tombeau étoient ornés; & auſſi-tôt en reconnoiſſance de ce bienfait, il y attacha ſes bracelets d'or.

Hiſt. Ep. Autiſſ. in Deſiderio.

Heric. l. 2. mir. S. Germ. cap. 2. 3. 4. 5.

En 841. le vingt-huitiéme jour d'Août, le corps du S. Evêque fut tranſporté de l'endroit de cette premiere ſépulture, par ordre & en préſence de Charles le Chauve, & de Louis le Germanique; & à l'ouverture du Tombeau, il parut auſſi entier & auſſi frais que le jour de ſon inhumation, & les habits furent trouvés auſſi ſains, que lorſque l'Imperatrice Placidie l'en avoit revêtu. La cérémonie fut même accompagnée d'un miracle éclatant, operé par les mérites du Saint, ſur un poſſedé nommé Helenus, ſourd & muet, lequel fut entierement guéri (*a*). En 859. le Roi Charles le Chauve ſe confiant beaucoup dans l'interceſſion de S. Germain, crut pouvoir obtenir du ſecours contre ſon frere Louis le Germanique, s'il contribuoit de nouveau à l'augmentation de ſon culte: c'eſt pourquoi étant à Auxerre le ſixiéme Janvier, il fit ouvrir une ſeconde fois le tombeau du Saint en préſence de pluſieurs Evêques: il le fit revêtir par leurs mains de nouveaux habits, & ayant brûlé de l'encens devant les ſaintes Reliques, il fit renfermer des parfums dans le tombeau, & le fit enſuite tranſporter dans les Cryptes ou Grottes qui venoient d'être achevées.

Lib. 2. mir. c. 7.

Le Prince Lothaire, fils de Charles le Chauve & Abbé de cette Egliſe, fit faire peu de tems après une châſſe magnifique couverte d'or & de pierreries, pour y renfermer le

(*a*) On avoit cru que cette premiere tranſlation avoit été faite le 1. Septembre, ſur ce qu'on lit dans des copies des martyrologes de Nevelon au 6. Janvier: *qui dudum quidem calendarum Septembrium ſub Heribaldo Bonifiæ tranſlatus fuiſſe cognoſcitur.* Mais il eſt évident qu'il y a là une faute de copiſte, & qu'au lieu de *quidem* il faut lire *quinto*. Cette correction fait placer la tranſlation au même jour qu'elle eſt marquée dans un calendrier de S. Benoit ſur Loire de 700. ans, & ce jour qui étoit en effet un Dimanche en 841. convient mieux à une cérémonie de tranſlation qu'un Jeudi, tel qu'étoit le 1. Septembre de la même année. D'ailleurs, il eſt certain que le genitif *Calendarum*, ne ſignifie rien étant tout ſeul.

saint corps. On ne sçait pas bien le tems auquel il y fut transferé. Il paroît que durant tout le regne de Charles le Chauve, il resta dans le tombeau. Il y étoit encore en 873. suivant le récit que fait Heric d'un miracle arrivé cette année-là, dont il fut témoin oculaire. Mais la crainte qu'on eut des Normands quelques années après, fit songer à cacher cette châsse somptueuse, & apparemment à y renfermer en même tems le corps du Saint. On augmenta pour cela la profondeur du caveau : On y descendit la châsse ; & on la mit dans le premier sepulcre de pierre où le Saint avoit reposé, & lorsqu'on eut bien maçonné la surface du couvercle de ce tombeau, & qu'on l'eut figuré comme si c'eût été le roc, on plaça par dessus un autre sépulcre de pierre, & on y renferma des morceaux du cercueil de cyprès, dans lequel le corps du Saint avoit été apporté de Ravenne. Ces dernieres circonstances sont tirées d'un Martyrologe transcrit pour l'Abbaye de Corbie, par le Moine Nevelon, qui avoit demeuré à S. Germain d'Auxerre vers le commencement de l'onziéme siécle (a). L'Auteur y ajoute qu'il n'a écrit la circonstance des deux sépulcres de pierre, que pour ôter à la posterité tout sujet de douter de ce que pourroit être devenu le corps de S. Germain. Et c'est ce qui paroît prouver que l'Ecrivain de cette remarque, n'est que de la fin du neuviéme siécle ou du commencement du suivant, parce qu'il est évident que lorsqu'il étoit à Auxerre, la châsse du Saint n'avoit point encore été tirée du tombeau, où la crainte des Danois l'avoit fait cacher : auquel cas, Nevelon n'auroit été que le copiste des notes de cet anonyme.

CULTE DE S. GERMAIN. Lib. 1. cap. 11.

On ne trouve rien dans les monumens du dixiéme siécle qui regarde les Reliques de S. Germain ni sa châsse, sinon, que vers l'an 930. la châsse étoit exposée aux yeux du peuple, puisque ce fut alors que la Reine Emme, épouse du Roi Raoul, vint à Auxerre pour obtenir aux pieds de cette châsse la guérison d'une infirmité qui lui étoit survenuë, & que par forme d'hommage elle attacha au devant de cette châsse ses brasselets, où l'on voyoit encore le nom de S. Eloy,

Supplem. ad l. 6. Herici de mir. S. Germ.

(a) Le Martyrologe attribué à Nevelon n'est dans le fond autre chose que celui d'Adon augmenté de quelques-uns des Saints d'Auxerre qu'Adon n'avoit pas connus. Les exemplaires en sont assez communs dans le Diocèse d'Amiens, selon des lettres que j'ai de M. de Rinocourt, Doyen de la Cathedrale.

Digitized by Google

Orfevre, qui les avoit fabriqués trois cens ans auparavant.

CULTE DE S. GERMAIN.

Du tems de Hugues de Challon, qui poſſeda l'Evêché d'Auxerre au commencement du onziéme ſiécle, il ſe tint un célebre Concile à Airy proche Auxerre, où, ſuivant la coutume de ce tems-là, on apporta des châſſes de pluſieurs Saints, de differens Diocèſes. L'Evêque Hugues fut ſollicité d'y faire apporter celle du corps de S. Germain: mais il refuſa d'y conſentir à cauſe de la dignité du Saint. On lit auſſi dans l'Hiſtoire de la fondation du Monaſtere de Selebie en Angleterre, qu'en l'an 1050. un Moine qui étoit Sacriſtain de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, ayant ouvert cette châſſe, en détacha de ſa propre autorité le doigt du milieu de la main droite: ce qui fut cauſe qu'on réſolut d'enfermer cette châſſe dans un lieu muré, où l'on n'entreroit que par une porte de fer qui fermeroit à pluſieurs clefs. Ce fut depuis cet événement que l'on commença à expoſer ce doigt dans une boëte d'yvoire ſur le grand Autel à la place du corps, juſqu'à ce que le même doigt fut porté en Angleterre. Ce doigt étoit encore tellement garni de chair, qu'on pouvoit le lever par le moyen du poil qui y reſtoit: ce qui marque que le reſte du corps pouvoit être de même dans la châſſe. Mais on va voir par ce qui ſuit, que dans le ſiécle ſuivant le corps de S. Germain n'étoit plus en cette châſſe dans ſon entier ni dans ſa ſituation naturelle. A la longueur du tems & par une ſuite de frequentes ouvertures, tant du tombeau que de la châſſe, les chairs s'étoient deſſechées & réduites en poudre, & ce fut l'occaſion d'en ſéparer pluſieurs petits oſſemens. Gui de Munois rapporte dans la vie de Hugues de Montaigu, que lorſqu'il étoit Abbé de S. Germain vers l'an 1104. le grand Autel de cette Abbaye ayant été démoli, parce qu'il tomboit de vieilleſſe en pluſieurs endroits, on y trouva un cercueil de pierre, & dans ce cercueil des Reliques de S. Germain. Il eſt difficile de décider ſi c'étoit le ſépulcre de pierre qui avoit ſervi à cacher la châſſe au neuviéme ſiécle, ou ſi c'étoit ſeulement un petit tombeau, dans lequel on auroit mis des oſſemens de ce Saint lorſque la châſſe fut ouverte après avoir été retirée de terre.

Hiſt. Ep. Aut. in Hugone.

Labb. T. 2. Bibl. n. 35.

Geſta Abb. S. Germ. Labb. T. 1. Bibl. mſſ. p. 376.

Ibid. 580.

Vers l'an 1200. la Châſſe de S. Germain fut dépoüillée de toutes ſes pierreries, & de l'or dont elle étoit garnie, excepté les frontaux, c'eſt-à-dire, le devant & le derriere: ce fut

l'Abbé Radulfe qui pour ſoûtenir un procés qu'il avoit contre l'Evêque d'Auxerre, ſe vit obligé d'en venir à cette extrémité. Mais les ſucceſſeurs de Radulfe réparerent, dit-on, ce dommage. En 1277. comme on fut obligé de démolir le grand Autel, à cauſe du nouvel édifice de l'Egliſe qu'on projettoit, l'Abbé Jean de Joceval fit ôter un petit coffre de pierre entourré de fer, qui étoit au milieu de cet Autel, & l'ayant fait porter ſur l'Autel matutinal (*a*), on y trouva un petit os du corps de S. Germain avec un morceau de la même étoffe que celle du Suaire du Saint que l'on gardoit dès lors au tréſor, pluſieurs lambeaux de vêtemens tant de ſoye que de lin, trois ou quatre petites boëtes & autres morceaux de bois qu'on crut être du cercuëil qui avoit ſervi à porter le corps de S. Germain de Ravenne à Auxerre; quantité de cendres de ſon corps avec un denier de la monnoye d'Auxerre; & l'Abbé fit mettre avec reſpect toutes ces Reliques dans le tréſor de l'Egliſe. Ces cendres marquent clairement que le corps ne ſubſiſtoit plus dans ſon entier comme quelques ſiécles auparavant. En 1359. les deux frontaux de la châſſe de S. Germain auxquels l'Abbé Radulfe n'avoit pas touché, furent engagés aux Anglois pour le rachat de la ville d'Auxerre dont ils étoient devenus les Maîtres. Les Habitans ſe voyant opprimés, furent obligés pour ſe délivrer des ennemis, de compoſer avec eux à la ſomme de cinquante mille florins; & n'ayant pas pour les payer, ni pour en donner les aſſurances que demandoient les Anglois & Navarrois, ils s'adreſſerent aux Religieux de S. Germain qui voulurent bien ſouffrir qu'on détachât le devant & le derriere de cette châſſe, & qu'on leur délivrât encore d'autres Réliquaires à certaines conditions. Mais cinq ou ſix ans après, le tout fut reſtitué au Monaſtere par l'entremiſe du Pape Urbain V. qui en avoit été Abbé.

CULTE DE S. GERMAIN.

Ibid. pag. 585.

Archives de la Ville, & de S. Germain.

Comme l'uſage de diviſer les corps Saints, alla toûjours en augmentant depuis le neuviéme ſiécle, & ſurtout depuis que ces corps ceſſerent d'être revêtus de leur chair, il ne faut pas être ſurpris que pluſieurs Egliſes ayent obtenu des Reliques de S. Germain dans l'onziéme & douzié-

(*a*) C'eſt l'Autel du fond du Sanctuaire, ainſi dit à cauſe de la meſſe Matutinale ou premiere grand'meſſe du jour qu'on y célébroit.

Digitized by Google

me ſiécles, & peut-être encore dans les ſuivans. Dom Viole nomme plus de douze Egliſes en France qui en poſſédent des parties conſiderables : & l'on a encore appris depuis lui, qu'il y a d'autres Egliſes qui en conſervent depuis pluſieurs ſiécles. C'eſt ce qui fait voir que la grande châſſe de l'Abbaye d'Auxerre ne devoit plus contenir que les parties principales de ſon corps, à ſçavoir ſa tête, les vertebres, les épaules ou omoplattes avec l'os humerus, quelques côtes avec les oſſemens des cuiſſes & des jambes, & peut-être quelques phalanges des mains & des pieds. Quoiqu'il en ſoit, on trouve que cette châſſe fut portée en 1545. le jour de S. Barthelemi dans la Proceſſion générale qui ſe fit pour obtenir de la pluïe, & dans une autre qui fut faite pour le même ſujet le 21. May de l'an 1554. & depuis dans une du 5. Septembre 1557. ordonnée pour la paix & la tranquillité du Royaume.

CULTE DE S. GERMAIN.

Regiſt. Cap. Antiſſ.

Mais en 1567. ſur la fin du mois de Septembre, l'Abbaye ayant été miſe au pillage, la châſſe de S. Germain tomba comme les autres entre les mains des Huguenots qui en firent ce qu'ils jugerent à propos. Cependant je n'aſſurerai point ici que les Reliques qu'elle contenoit ayent été brûlées. Aucun des Hiſtoriens contemporains qui ont fait la deſcription des ravages commis par les Huguenots dans Auxerre, n'a marqué que leur fureur ait été juſqu'à brûler les corps des Saints, & encore moins de ceux que l'on gardoit dans l'Egliſe de Saint Germain : Et s'ils euſſent brûlé ceux dont ils pilloient les châſſes, comment les Catholiques qui reſterent dans cette Egliſe pour voir ce qu'ils en feroient, auroient-ils pû en ramaſſer la quantité prodigieuſe qui remplit aujourd'hui une grande armoire des Grottes, & deux châſſes d'une groſſeur extraordinaire élevées derriére le grand Autel, ſans compter les portions conſidérables que certains Catholiques ramaſſerent ſur le pavé de l'Egliſe & emporterent chez eux dans le deſſein d'en enrichir quelque jour d'autres Egliſes, & dont j'ay vû la preuve ? Ainſi il n'eſt nullement verifié, quoi qu'en ayent écrit les Sçavans continuateurs de Bollandus, que les oſſemens de S. Germain ayent été jettés au feu : Pluſieurs perſonnes qui vivoient encore dans le milieu du dernier ſiécle regardoient ce fait comme très-douteux ; & le Pere Viole même qui avoit le plus étudié l'Hiſtoire d'Auxerre ne regardoit en

Acta SS. Julii. T. 7.

1656. ce ſentiment que comme appuyé ſur des ſimples conjectures ou vraiſemblances ſuivant qu'il le dit lui-même en ſa Vie de S. Germain imprimée cette même année. A quoi je puis ajoûter, qu'un autre Bénédictin de la même Congrégation & Maiſon, ayant décrit en vers latins environ dans le même temps les ravages des Huguenots dans cette Abbaye, loin d'avancer ce fait, s'eſt abſtenu de rien dire ſur cette prétenduë deſtruction du corps de S. Germain par le feu, quoique le ſujet eut fourni un beau champ à ſa Poëſie. Les prémiers qui ont parlé là-deſſus affirmativement, ſont ceux qui dreſſerent en 1663. le 30. Juillet le Procés-verbal du contenu des deux grandes châſſes de bois dont j'ai parlé ci-deſſus, & ils repétérent la même choſe en 1668. dans une Rélation qu'ils firent courir manuſcrite de la priſe d'Auxerre, mais toûjours ſans citer aucun garant. Les Sacriſtains de l'Abbaye commencerent donc alors à débiter ce fait aux perſonnes à qui ils faiſoient voir leurs Reliques, ſans examiner s'il étoit bien véritable. Ce fut par cette voie que Dom Mabillon l'apprit en 1686. lorſqu'il paſſa par Auxerre à ſon retour d'Italie; & l'ayant mis dans ſa Relation imprimée, le fait fut cité hardiment depuis par Mr. Baillet & par Mr. de Tillemont (*a*). L'autorité de ces trois Sçavans a paru ſuffire, pour ne plus examiner ſi cette tradition étoit bien ancienne & bien averée; & on l'a vû même paſſer juſques dans des Breviaires nouveaux (*b*). Pour ce qui eſt de la châſſe, elle fut portée dès le commencement du mois d'Octobre 1567. dans le Château de la Maiſon-blanche, proche Colange ſur Yonne, avec pluſieurs autres piéces d'argenterie. Une jeune fille Catholique qui la vit & qui aida à la cacher en terre dans ce Château, a aſſûré l'an 1610. dans

CULTE DE S. GERMAIN.

Pag. 111.

Dom Vaillant *in Faſtis ſacris.*

Iter Italicum ad calcem.

(*a*) Remarquez que Mr. Baillet n'affirme point le fait ſi nettement. Quelque choſe de ce que j'ai ſçu, avoit tranſpiré juſqu'à lui.

(*b*) Voyez ce que j'ai dit plus amplement contre ce ſentiment, page 144. de l'Hiſtoire de la priſe d'Auxerre imprimée en 1713. & dans le cahier des corrections & additions qui eſt à la fin des exemplaires complets. Ajoûtez y encore qu'un Auteur de la vie de S. Maur imprimée à Paris en 1640. parlant de toutes les Villes où les Calviniſtes ont brûlé des corps Saints, ne nomme point Auxerre. J'ai tâché d'imiter l'Anonyme rapporté dans le Martyrologe de Nevelon au 6. Janvier, en marquant comme lui ce qui peut ſervir à ne point perdre de vûë les oſſemens qui forment la plus grande partie du corps de S Germain, & inſtruiſant la poſterité de ce que je ſçais & de ce qui a été tenu ſecret trop long-temps. *Quod ob ambiguitatem futuris ſæculis tollendam ſubjungere placuit.* Nevelo ad VI. Januarii.

CULTE DE S. GERMAIN.

une Enquête authentique, qu'elle avoit environ trois pieds de longueur, & qu'elle n'a pû ſçavoir ce que le Seigneur de ce Château en avoit fait depuis ce temps-là. Mais après les différentes recherches qui y ont été faites, on a tout lieu de croire qu'elle n'y eſt plus.

En 1634. le ſecond jour de Novembre, Dominique Seguier, Evêque d'Auxerre, entreprit la viſite des Sepulcres de l'Egliſe de S. Germain; & ayant fait ouvrir celui qui étoit à dix pieds dans terre au fond du caveau, dans lequel la châſſe de S. Germain avoit été cachée à la fin du neuviéme ſiécle, il y trouva dans la partie ſuperieure une eſpéce de ſéparation, où étoit ramaſſée quantité de pouſſiere, avec un petit os & pluſieurs fragmens d'un cercuëil de bois. Cet Evêque déclara que toutes ces choſes étoient de véritables Reliques de S. Germain; il prit même des morceaux de ce bois pour leur porter la vénération convenable, & les Religieux en demanderent pour conſerver dans leur Sacriſtie & les faire ſervir au ſoûlagement des malades. Il ſembleroit d'abord, que ces Reliques ſont les mêmes qu'on avoit trouvé l'an 1277. dans le grand Autel. Cependant ce n'eſt pas une choſe aſſurée, parce que le Martyrologe de Nevelon écrit dans l'onziéme ſiécle, marque clairement que ce Sépulcre enfoncé dans la terre renfermoit des morceaux du cercuëil de cyprès. Au reſte il ne faut point croire que les cendres qu'on y trouva ſoient des reſtes du feu que quelques-uns ont cru que les Huguenots avoient allumé dans l'Egliſe de S. Germain pour y brûler les Reliques. C'étoient celles de la chair & des vêtemens du S. Evêque qui avoient été ainſi ramaſſées en un monceau lorſqu'on en ſépara les oſſemens. Il pouvoit y avoir auſſi par dedans quelque quantité de pouſſiere extérieure entrée par les fentes qui ſont ſouvent imperceptibles. Ce tombeau qui paroit avoir été autrefois caſſé en pluſieurs piéces, fut ôté de ce caveau l'an 1635, & placé le 18. Septembre derriere l'Autel qui porte le nom de S. Germain dans les Grottes: & afin de le rendre plus viſible on détruiſit alors l'Autel du nom de *tous les Saints*, qui étoit à l'endroit où aboutiſſent les pieds de ce tombeau.

Ex ſcriptis Ludov. Noël Dany autoris cœtanei.

Les Religieux de l'Abbaye ne furent pas contens de poſſéder ces reſtes de leur Saint Patron, ni même d'avoir recouvré

couvré ſon Suaire qui leur avoit été enlevé par les Huguenots. Lorſqu'ils eurent appris qu'on croyoit en Auvergne poſſéder un de ſes bras à Cezeins proche S. Flour, & qu'il y éclatoit en miracles ; ils employerent la médiation de l'Evêque d'Auxerre & du Prieur de la Chaiſe-Dieu, pour en obtenir une partie. Mr. la Motte-Houdancour Evêque de Saint-Flour, leur en ayant accordé en 1670. la coromule du coude, ils firent faire une Châſſe d'ébene, couverte de feuillages d'argent, & ils y renfermérent ce morceau avec le Suaire le ſixiéme Janvier de l'an 1684. Quoique le Suaire qui y eſt contenu ſoit long de ſix pieds, & large de cinq, il n'y eſt cependant point dans tout ſon entier. On a déja vû ci-deſſus qu'on en trouva des morceaux dans l'autel, qui fut démoli l'an 1277. Outre cela, la Ducheſſe de Guiſe, Mere de Loüis de Lorraine, Abbé du Monaſtere, en avoit obtenu des fragmens pour elle dès l'an 1542. La Châſſe qui renfermoit ce Suaire, fut portée dans la Proceſſion générale du 21. May 1554. On peut voir ailleurs comment cette Rélique avoit été heureuſement renduë à l'Abbaye de S. Germain, après la repriſe de la Ville.

CULTE DE S. GERMAIN.

Ex Archiv. S. Germ.

Deſcription des Saintes Grottes : pag. 188

La Cathédrale d'Auxerre, où le corps du Saint fut mis en dépôt depuis le 22. Septembre juſqu'au premier Octobre, conſerve auſſi de ſes Reliques de tems immémorial. Sans parler de celles qui étoient dans la main d'or, que l'Evêque Gualdric fit faire en ſon honneur avant l'an 933, & qui ſont perduës auſſi-bien que le Reliquaire ; il ſuffira de remarquer qu'on y conſerve ſoigneuſement pluſieurs vêtemens qui ont été à ſon uſage, bien differens de ceux qui ſont nommés dans un Inventaire de l'an 625. ſous Clotaire II. lequel regarde les habits de S. Germain de Paris, alors conſervés en la Cathédrale de la même Ville. Ceux de notre Saint furent renfermés dans une magnifique châſſe garnie d'or & d'argent par Heribald Evêque d'Auxerre, vers l'an 830. ou 840. Depuis ce temps-là, l'Hiſtoire ne fait plus mention de ces habits juſqu'au quatorziéme ſiécle, auquel temps il paroît qu'une tunique de S. Germain étoit enchâſſée dans un Reliquaire ſéparé. C'eſt au moins ce qu'on doit inferer d'un endroit des Regiſtres du Chapitre de l'an 1395. où il eſt fait mention d'une piéce d'argenterie, appellée *Jocale Tunicæ S. Germani.* Le Traité qui fut fait en 1398. avec Guillaume Nazarie, Tré-

Mabill. ſæc. 3. Bened. T. 1. pag. 102.

CULTE DE S. GERMAIN.

ſorier, marque que depuis les premieres Vêpres de la Fête de S. Germain, juſqu'après les ſecondes de l'Invention de S. Etienne, il devoit y avoir continuellement nuit & jour deux cierges allumés aux côtés de la Tunique de S. Germain, qui devoit être expoſée hors de la châſſe durant tout ce temps, & attachée à deux pointes de fer miſes exprès dans les premieres galeries de l'Égliſe, à l'endroit où l'on voit l'Image de S. Etienne dépeinte ſur une porte, & que l'on ornoit encore il y a quarante ans à pareil jour de tapiſſeries & de luminaire extraordinaire. On lit encore ailleurs, qu'en 1402. on travailloit à Paris à une nouvelle châſſe pour la renfermer, laquelle ne fut achevée qu'en 1412. & qu'en 1403. le dix de May, le Chapître accorda à Guillaume de Gaugy ou de Gouaix, Doyen de Saint Germain l'Auxerrois à Paris, un petit morceau de cette Tunique, que le Doyen d'Auxerre coupa en préſence de cinq ou ſix Chanoines, & qui lui fut envoyé par Jean Piqueron, l'un d'entre eux. Un Catalogue des Reliques de l'Egliſe d'Auxerre, dreſſé vers l'an 1430. & aujourd'hui conſervé à Rome, fait mention de la Relique & du nouveau Reliquaire en ces termes : *Tunica S. Germani ſibi Miſſa à Beata Virgine dum volebat celebrare Miſſam, in Jocali pulcherrimo recondita, quo defertur Corpus Chriſti in die Sacramenti. Et de cilicio ejuſdem in tabello Theobaldi.* Ces derniers mots nous apprennent qu'il y avoit auſſi du cilice de S. Germain, dans le Tableau donné par un Chanoine ou Dignitaire nommé Thibaud. Un autre petit Catalogue écrit au même ſiécle & dont j'ai vû l'original, après avoir nommé la Tunique dans les mêmes termes que ci-deſſus, ajoûte ; *Rochetum ejuſdem S. Germani : De cilicio ejuſdem S. Germani, & aliæ plures Reliquiæ de ipſo.* La circonſtance du don de cette Tunique par la Sainte Vierge, pouvoit avoir inſpiré pour cet habit plus de vénération qu'envers les autres, ſi toutefois elle eſt véritable. Je l'ai trouvé marquée encore ſur l'inſcription d'un Reliquaire du Village de S. Germain de Gron, proche Sens, où l'on atteſte qu'il y a un petit morceau de cette Tunique. L'Ecriture m'en a paru de trois cens ans. Suivant le Proceſſionnel de l'Egliſe d'Auxerre, imprimé en 1536. le jour de l'Invention de S. Etienne, on devoit deſcendre ſolemnellement pendant le chant d'un Répons l'habit de S. Ger-

Regiſt. Capit. 1402. 26 Juill. & 9. Nov. 14. 12. 6. Janv.

In Miſſ. Reginæ Suecia.

main, *veſtem S. Germani* : & deux Chanoines le portoient enſuite à la Proceſſion qui ſe faiſoit avant la Meſſe comme elle s'y fait encore: & pour en rendre la cérémonie plus remarquable, les douze Maires des douze principales Terres du Chapître devoient y aſſiſter ayant à la main un cierge qu'ils offroient à l'Autel après le *Credo* de la Meſſe. Dans le Regiſtre Capitulaire du mois d'Août 1567. un mois & demi avant la priſe de la Ville, cet habit eſt appellé *la robe de S. Germain.* Ce qui échappa de tous les habits de notre Saint, après le pillage de l'Egliſe, fut conſervé au Tréſor dans de vieilles châſſes de bois que les Huguenots avoient laiſſées, juſqu'à l'an 1636. que l'Evêque Dominique Seguier en fit faire une neuve où il les renferma avec tous les oſſemens que les Catholiques avoient ramaſſé ſur le pavé de la Cathedrale. Il les nomme ainſi dans ſon Procès verbal du 26. Octobre. *Tunica cum chirothecis S. Germani Epiſcopi Antiſ. eadem quæ ſolebat quot annis venerandа exponi Kalendis Auguſti in eadem Eccleſia Autiſſiodorenſi. Tunica altera cum Dalmatica S. Germani. Duo cilicia ejuſdem S. Germani cum ſudariolo.* L'Evêque ne les renferma point auſſi complets qu'il les avoit trouvé. Un Chanoine ſon Commenſal, eut la dévotion de couper dans le Tréſor le petit doigt d'un des gants; & dans la cérémonie de la Tranſlation, cet Evêque laiſſa encore couper des morceaux du cilice & du mouchoir, dont le Chanoine ici nommé, fit préſent l'an 1645. à l'Egliſe Paroiſſiale de S. Germain de Hanches au Diocèſe de Chartres, avec des fragmens du cercueïl du même Saint. La coûtume de tirer de la châſſe le principal habit de S. Germain le jour de ſa Fête pour l'expoſer, ceſſa vers ce temps-là. Mais le Chapitre conclut quelques années après de rétablir l'ancien uſage, & dès le ſecond jour de May de l'an 1651, il fut ſtatué que dans la ſuite la Tunique de S. Germain ſeroit expoſée depuis le jour de la Fête de ce Saint le dernier Juillet, juſqu'à la Fête de l'Invention de S. Etienne ſuivant l'ancienne coûtume.

CULTE DE S. GERMAIN.

Regiſt. Capit. 2. Aug. 1540.

Tract. Nazar Theſ. 1398.

Act. Aug.

Il s'appelloit Martin Marinel.

Ou à l'Egliſe du Laureau : car cela ne ſe retrouve plus à Hanches.

Les continuateurs du Recuëil de Bollandus ont bien raiſon de conclure, qu'il a fallu que de tout temps on ait eu une haute idée de notre Saint, & une grande dévotion envers lui, pour avoir porté l'eſtime juſqu'aux choſes qui n'a-

CULTE DE S. GERMAIN.

voient ſervi qu'à couvrir ſon corps, & qui y avoient touché. On a vû dans ſa vie le ſoin que prit Nectariole de conſerver l'étoffe ſur laquelle il avoit couché pendant une nuit en paſſant dans le pays d'Auxois, & l'eſtime que fit l'Imperatrice Placidie du pain d'orge qu'il lui envoya ſur une aſſiette de bois. On conſervoit religieuſement à Paris, au ſeptiéme ſiécle dans le Tréſor de l'Egliſe Cathedrale, une eſpéce de manchon ou poche de voyage qui venoit de lui, & qu'il avoit envoyé à Sainte Geneviéve : *Manica S. Germani Autiſſiodorenſis, quam Sanctæ Genovefæ miſit.* C'eſt un article de l'inventaire fait ſous le regne de Clotaire II. Peut-être que ce que l'Auteur de la vie de Ste. Geneviéve, marque touchant le préſent que S. Germain avoit ordonné à ſon Diacre de lui faire, & qu'il qualifie d'*Eulogies*, doit être appliqué & entendu de ce manchon ou de cette poche. A Sens dans l'Egliſe Métropolitaine parmi les Reliques contenuës dans un coffre des anciennes châſſes, autrefois élevées derriere le Grand-Autel, eſt inventorié un mets que S. Germain avoit beni : *De cibo quem Dominus Germanus ſignavit.* Cette étiquette paroît par ſon ſtyle être très-ancienne, ou avoir été tranſcrite ſur une autre qui l'étoit. A Gueron, proche Bayeux, on conſerve comme une Relique, une nappe ſur laquelle on tient par tradition qu'il a célébré les ſaints Myſtéres allant ou revenant de la Grande-Bretagne. J'ai vû & tenu cette nappe en 1707. L'Egliſe du lieu eſt ſous ſon invocation. Heric raconte que de ſon temps le Tréſorier de l'Abbaye de ſon nom à Auxerre, ne pouvant refuſer un Gentilhomme qui lui demandoit des Reliques du Saint, lui donna un morceau du cercueil de cyprès, qui avoit renfermé ſon corps ; que ce Seigneur l'ayant porté à ſa Terre, ſituée dans le haut du pays Auxerrois, & nommée Heldin, (*a*) il y bâtit une Egliſe ſous l'invocation du Saint, pour y conſerver la Relique, & qu'on y vit auſſi-tôt un miracle inſigne, dans la guériſon parfaite d'une fille qui étoit retrécie dans toutes les parties de ſon corps. Les Bollandiſtes croyent que les Reliques de S. Germain conſervées à Larrey au Diocèſe de Langres, proche Chatillon ſur Seine, étoient de la même nature. Heric aſſûre,

Mab. Il. ſæcul. 3. Bened. T. 11. pag. 102. ex mſ. Bibl. Thuan. ſeu Colbert.

Antiqua vita S. Genov. num. 11.

Lib. I. mir. c. 5.

(*a*) *Heldinnus* en latin, ſelon la plus exacte édition d'Heric. Ce doit être Houden proche Varzy, où en effet notre Saint eſt Patron.

que toutes les fois que les Evêques de Langres ont entrepris de faire démolir cette Egliſe du titre de S. Germain, bâtie ſur une montagne, jamais on n'a pû venir à bout de lever la pierre de l'Autel qui renferme les Reliques du Saint Prélat. Il rapporte pluſieurs miracles, qui y furent operés : l'un ſur une Femme aveugle de Marcenay, village voiſin ; l'autre ſur un fermier de la Cathedrale de S. Mammès de Langres qui étoit perclus de tout le corps : & il aſſûre que tous ceux qui y demandoient avec foi la guériſon des fiévres, ſoit quotidiennes, tierces, ou quartes, étoient infailliblement gueris. Voilà ce qui arrivoit communément au neuviéme ſiécle. Mais je ſçai que de nos jours, un Religieux de l'Abbaye du Bec en Normandie, attaqué d'une maladie très-difficile à guérir, l'a été par la foi qu'il a eu dans l'interceſſion de S. Germain, dont on lui préſenta un morceau du même cercueïl. Il eſt à ſouhaiter que la petite portion qui a été donnée de ce cercueïl, & du ſépulcre de pierre de notre Saint, à l'Egliſe de Vaire au Diocèſe d'Amiens qui eſt ſous ſon invocation, opere les mêmes merveilles, auſſi-bien que les étoffes ou linges que le Curé de Condé, proche Boulay, au Diocèſe de Metz, a obtenu depuis quelques années ſous le titre de *Brandeum*, pour en enrichir ſon Egliſe qui porte le nom de S. Germain (*a*). Il eſt certain qu'il ne faut point entendre autre choſe que des étoffes ou des linges qui avoient couverts ſon tombeau, par les Reliques qui ont ſervi à la Dédicace du nombre prodigieux d'Egliſes qui ſont en France, ſous l'invocation de ce Saint (*b*). Il en eſt de même des Reliques qui ont ſervi à la Dédicace d'une infinité d'Egliſes ſous le titre de S. Martin de Tours, & de quelques-unes qui ſont ſous le titre de quelques autres grands Saints, dont on n'a commencé que très-tard à démembrer les corps, & après de vives ſollicitations de la part de quelques Prélats, Princes, ou autres Seigneurs du premier rang.

CULTE DE S. GERMAIN.

Dom Jean Ciratte.

Comme l'Egliſe Collegiale de S. Germain l'Auxerrois à Paris a été très-conſiderée de nos Rois, & qu'elle eſt en mê-

(*a*) Pour ſupplier aux Fêtes du 31. Juillet & 1. Octobre, que les moiſſons & les vendanges empêchent de célébrer dignement, ce Curé a obtenu de l'Ordinaire que l'on fit la fête de S. Germain le 22. Septembre, jour que ſon corps arriva à Auxerre.

(*b*) Mr. l'Evêque de Seez a fait marquer dans ſon Breviaire de 1737. à la fin de ſa legende qu'il y en a 26. dans ſon Diocèſe. Je ſçai qu'il y en a 35 dans celui de Sens. 18. dans celui d'Evreux : plus de 30. dans celui de Char-

Culte de S. Germain.

me-temps la Paroiſſe du Louvre, il n'eſt pas étonnant, qu'aux *Brandeum* donnés anciennement pour la premiere Dédicace de cette Egliſe (*a*), ait ſuccédé quelque portion des oſſemens de ce Saint. On croit que l'oſſement provenant du corps de S. Germain eſt celui qui paroît le plus conſiderable de ceux qui ſont renfermés dans un bras d'argent & de cuivre doré, ſur lequel on lit en caractéres gothiques : *Ex dono Johannis Choeffard hujus Eccleſiæ Decani* : (*b*) & l'on y fait de temps immémorial le quatriéme jour de May, la Fête de la Réception des Reliques de S. Germain.

Le Monaſtére de S. Germain, de Montfaucon, bâti par S. Baldric à l'extrémité du Diocéſe de Reims, du côté de Verdun, a été ſi célébre, qu'on doit préſumer qu'il a eu des premiers quelque oſſement de ſon Saint Patron. Les miracles qui s'y opererent juſqu'au neuviéme ſiécle ſur les aveugles, ſur les ſourds & autres infirmes, ſont rapportés par Heric. Il falloit que ce Monaſtere fût enrichi de quelque choſe de conſiderable, qui eût appartenu à S. Germain, puiſque dès lors il avoit des dependances qui portoient le nom de notre Saint. Heric compte au moins dans ce nombre le lieu appellé le Château d'Adrien, ſitué ſur une montagne eſcarpée, & dont l'Egliſe étoit ſous le titre du même S. Germain. Ce qu'on y poſſéde aujourd'hui dans le Monaſtere de Montfaucon ſécularisé & devenu Egliſe Collegiale, conſiſte en un phalange du pouce droit qui eſt renfermé dans une grande main d'argent. Dom Viole avoit écrit en 1656. que c'étoit un os du bras qu'on y conſervoit. Mais les Chanoines de ce lieu ont fait ſçavoir qu'à la verité ils ont ſéparément une partie du bras, que quelques indices font croire être de S. Germain, mais qu'ils n'en ont aucune aſſurance.

Flodoard l. 4. c. 39.

Lib. 1. Cap. 52.

Lettre de Mr. Boutroux Doyen du 5. Septembre 1727.

Le bourg de S. Germain, ſurnommé Lambron, du nom d'une Contrée en la Limagne d'Auvergne, paſſe pour avoir été originairement une Abbaye qu'Etienne Evêque de Clermont, bâtit l'an 945. en l'honneur du Saint Evêque d'Auxerre dans un lieu appellé *Liciniacum*, & qu'il ſoumit à S. Julien de Brioude. Peut-être n'en fut-il que le

tres. 20. dans celui de Bourges & environ autant dans celui de Paris, 18. dans celui de Beſançon.

(*a*) Cette Dédicace eſt au moins du VII. ſiécle : Elle fut faite ſûrement ſous le nom de S. Germain, & non ſous celui de S. Vincent. On le prouve par un Teſtament de l'an 690. rapporté par Dom Mabillon en ſa diplomatique.

(*b*) Ce Doyen mourut en 1351. Il repoſe à N. D. de Paris, dans l'aîle du chœur au côté gauche.

reſtaurateur, puiſque dès le cinquiéme ſiécle il y avoit eu en ce même lieu une Egliſe bâtie par Victorius Duc d'Auvergne en l'honneur de notre Saint. Le Prélat Etienne put avoir aſſez de crédit pour obtenir de S. Germain quelque choſe de plus que les linges qui avoient ſans doute ſervi à la premiere Dédicace. Cette Egliſe de Lambron, conſerve ſéparément deux Reliques de S. Germain. L'une eſt une côte, de la longueur de preſqu'un demi pied, enchâſſée par les deux bouts, laquelle on paſſe toute nuë ſur les yeux des malades. L'autre Relique qui ne ſe voit point, eſt renfermée dans un grand buſte de bronze doré à l'or moulu, & ce peut être encore une côte, vû que le Pere Viole aſſure qu'il y avoit deux côtes dans cette Egliſe. On ajoûte que Gilbert Veny d'Arbouze Evêque de Clermont, viſitant cette premiere Relique, en avoit rompu un bout qu'il avoit emporté avec lui. L'uſage étoit auſſi autrefois en ce lieu de ſe ſervir de deux petites boules miraculeuſes qu'on ſurnommoit de S. Germain, & de les appliquer ſur les yeux de ceux qui étoient affligés de la vûë.

CULTE DE S. GERMAIN.

Greg. Turon. l. 2. cap. 10.

Mémoire fourni par une perſonne du lieu.

La célébre Abbaye de Cluny a été dans une ſi grande relation avec celle de S. Germain d'Auxerre depuis que S. Mayeul y mit la réforme au dixiéme ſiécle, & que Hugues de Montaigu en fut Abbé au douziéme, qu'il n'eſt pas incroyable que l'oſſement qu'on y montre de notre Saint, ne ſoit véritablement de ſon corps, ſuppoſé que lorſqu'on a refait differens Reliquaires on ne ſe ſoit pas mépris dans les étiquettes (*a*).

Le Pape Urbain V. qui en demanda en 1366. pour le nouveau Monaſtére qu'il venoit de bâtir à Montpellier, ſous le titre de S. Germain & de S. Benoît, avoit été Abbé du Monaſtere même de S. Germain d'Auxerre. Ainſi il lui fut facile d'en obtenir une portion conſiderable. Gariel écrivain de Montpellier paroît croire que ce fut la tête qu'on lui donna, & il ſe fonde ſur ce que le Reliquaire où elle étoit contenuë étoit en forme de Chef. Mais Dom Viole aſſûre que ce fut un oſſement entier du bras, ſans déſigner de quelle eſpéce il étoit. En effet quoiqu'il ſoit ſouvent marqué dans les Archives de la ville de Montpellier (*b*),

(*a*) J'ai vû cette Relique en 1729. dans un Reliquaire de bois doré.

(*b*) Ceci eſt appuyé ſur une lettre de Mr de Greſeuille, Chanoine de l'Egliſe de Montpellier de l'an 1730. Les informations pour la canonization d'Ur-

CULTE DE S. GERMAIN.

que le Chef de S. Germain fut porté en certaines Proceſſions, il ne faut entendre cette maniere de parler, que rélativement à la forme du Reliquaire. Comme il étoit très-ſomptueux, il fut pillé en 1567. par les Calviniſtes (*a*). Il échappa ſeulement du pillage général ſelon Gariel, un Reliquaire de dix à douze pouces de haut, porté par deux Anges, que Jean Magni & Guillaume de Vila avoient fait faire l'an 1410. en l'honneur de Dieu & de S. Germain. Il contenoit probablement quelque fragment des Reliques de ce Saint: Mais comme elles furent perduës dans le temps des troubles, on en fit un porte-Dieu, ou Oſtenſoir, lorſque la Religion Catholique fut rétablie dans cette Ville ſous Louis XIII. L'Abbaye de ſaint Victor de Marſeille, que poſſéda le Pape Urbain V. avoit des Reliques de S. Germain dès l'an 1363. Elles y furent reconnuës dans une châſſe ſous le grand Autel avec celles de S. Tiburce, par le Vicaire-Général de cette Abbaye ſous le même Pape.

Gariel. pag. 154.

Ex Epiſt. D. Le Fournier.

Les Fondateurs de l'Egliſe Collégiale de S. Germain de la Châtre au Diocèſe de Bourges, qui étoient Seigneurs du Château-Raoul en Berry, ſont regardés comme une ancienne Nobleſſe dont le crédit a été aſſez grand pour obtenir des Evêques d'Auxerre quelques oſſemens de notre Saint. De là vient qu'on y poſſéde un des phalanges des doigts du Saint Prélat, & un autre fragment qui ne peut être connu qu'à l'ouverture du Reliquaire. Ils ſont renfermés l'un & l'autre dans un bras d'argent doré, fabriqué vers l'an 1500. Ces Reliques ſe trouvant accompagnées d'un anneau qui paſſe ſous le nom de S. Germain, on peut en conclure qu'elles ſont les mêmes qui étoient il y a pluſieurs ſiécles à S. Germain de Modeon, au pays de Morven, Diocèſe d'Autun, ſuivant le

On prononce *Château-Roux.*

Mémoire envoyé de ce lieu-là à M. Petit Chanoine du Château à Bourges.

T. VII. Julii pag. 286.

bain V. contiennent ces mots qui confirment ce que j'ai dit. *Item dedit ad præ dictam Eccleſiam (Montis peſſulani) unum caput de argento & auro lapidibus pretioſis ornatum ad formam S. Germani Autiſſiod. Ep. cum certa portione oſſium. Nec non brachia SS. Jacobi, Apoſtoli, Blaſii, Germani & Benedicti, ſingula in auro & argento quæ ipſe noviter fecerat recludi & incaxari.*

(*a*) Ce pourroit bien être à S. Germain de Calberte, dependant de l'ancienne Maguelone, & ſitué au Diocèſe de Mende, que les Calviniſtes auroient pris le Reliquaire qualifié de Chef de S. Germain, ſoit que ce fût celui de Montpellier qu'on y auroit réfugié, ſoit que c'en fût ſeulement une portion qui y eût fait faire le buſte d'argent qu'ils enleverent & qu'ils vendirent aux Orfévres d'Anduſe, d'Alais, & de Nimes ſelon les Mémoires imprimés ſur le Gevaudan page 123. & 124.

ſupplément fait à Heric, imprimé par les Bollandiſtes (a). Il y eſt fait mention d'un anneau & même d'un doigt qui eſt celui du milieu de la main, dans lequel il étoit placé. On voit encore dans le Berry un autre bras couvert de feuilles d'argent, dans lequel il y a quelque oſſement de S. Germain d'Auxerre. C'eſt dans la Paroiſſe de Sainte Montaine. Il y eſt conſervé avec un autre Reliquaire de cuivre au-devant duquel on lit ces mots : *Reliquiæ S. Germani.* Ces deux portions ne ſont pas fort conſidérables : mais il ſemble qu'elles peuvent ſervir à prouver que S. Germain qui n'eſt regardé aujourd'hui que comme ſecond Patron de ce lieu, a été originairement le premier Patron.

CULTE DE S. GERMAIN.

Lettre de Mr. Cirodde Curé de Sainte Montaine de l'an 1734.

Le Diocèſe de Verdun ayant eu pour Evêque au neuviéme ſiécle un perſonnage tiré de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, il eſt à préſumer que le culte de ce Saint y aura été étendu alors un peu plus qu'il n'étoit auparavant, & que ce qu'on pouvoit accorder de Reliques aux étrangers, n'aura pas été refuſé à ſes priéres. Je ſerois porté à croire que l'oſſement que l'on poſſéde dans l'Abbaye de S. Vannes, viendroit d'une donation faite de ſon temps, s'il n'étoit pas conſtant que les démembremens étoient alors très-rares. Dom G. Viole a marqué que c'eſt l'os de l'un de ſes bras, mais il a été trompé par la forme du Reliquaire : car un examen fait avec attention le 3. Septembre 1727. prouve que c'eſt la partie inferieure du tibia droit. Le Médecin & Chirurgien la déclarent longue de trois pouces & demi, & ils ajoûtent que le haut paroît avoir été ſéparé avec une ſcie. L'encaſtillure d'argent & l'émail du Reliquaire en forme de bras, ſemblent être de la même fabrique que la châſſe d'un autre Saint qui fut faite ſous l'Abbé Conon, lequel vivoit au milieu du douziéme ſiécle. Mais il n'eſt pas impoſſible après-tout, que ce qui paſſe à Verdun, pour être du corps de S. Germain d'Auxerre, ne provienne de celui d'un S. Germain du Diocèſe de Chaalons, lequel fut frere de S. Gibrien. Dom Viole ajoûte qu'on tira vers l'an 1650. du Reliquaire de S. Vennes quelques éclats de l'oſſement pour les porter à Buzancy près de Mouzon, afin de ſatisfaire la

Vie de S. Germain page 207.

(a) J'ai vû a la Bibliotheque du Roy un Exemplaire de cette continuation d'Heric qui m'a paru d'une écriture de cinq ou ſix cens ans, & d'une compoſition plus ancienne. *Cod.* 3653.

CULTE DE S. GERMAIN.

dévotion d'une Dame qualifiée de ce pays-là. Il eſt vrai que l'Egliſe de Buzancy eſt ſous l'invocation de S. Germain d'Auxerre, & qu'on y voit une Statuë du Saint, dont la main droite porte une petite lanterne de verre, qui renferme un oſſement ſoûtenu par trois pointes d'argent; mais l'inſcription qu'on y voit eſt inintelligible, & l'oſſement étant gros & long comme un des phalanges des doigts, cela ne peut convenir avec ce que dit Dom Viole. J'ay penſé qu'il pourroit ſe faire, que la Relique accordée à la Dame de Buzancy, ſoit celle qui eſt conſervée aujourd'hui dans l'Abbaye de Mouzon. Quoiqu'il en ſoit de ces deux Reliques, j'ai remarqué encore dans le Catalogue de celles de la Cathedrale de Verdun, qu'il y en a de S. Germain. Il eſt indubitable qu'elles ſont de l'Evêque d'Auxerre, parce qu'il eſt le ſeul du nom de Germain dont on y ait jamais fait la Fête, & que cette Fête étoit ſi diſtinguée, qu'il y avoit une Proſe propre à la Meſſe du jour, & à Complies une Antienne propre, tirée de Conſtance, & choiſie exprès pour l'entrée de la nuit: *Noctibus nunquam veſtitum, rarò cingulum, rarò calceamenta detraxit.* Ce ſont des faits que j'ai vérifié moy-même à Verdun en 1708.

Lettre de Mr Gippon, Curé de Buzancy, Doyen de Grandpré du 17. Nov. 1727.

Si on a montré autrefois dans l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne des Reliques de notre Saint, elles pouvoient venir de l'ancienne Abbaye de ſon nom, qui étoit proche cette ville dès le neuviéme ſiécle; Flodoard en fait mention, comme ayant été poſſédée par le célébre Hincmar avant qu'il fût Archevêque de Reims. Aujourd'hui ces Reliques ſe trouvent mêlées avec d'autres, dont on a perdu les noms, ainſi qu'il m'a paru par l'examen attentif que j'ai fait en 1729. dans le Sanctuaire de cette Egliſe, de toutes les choſes curieuſes qui y ſont conſervées. A l'égard de l'Abbaye de S. Germain de Compiegne, elle ne conſiſte plus que dans une Egliſe Paroiſſiale de ſon nom, au Fauxbourg de cette Ville, du côté de Paris; & l'on y montre la partie du Chef, voiſine de l'oreille, ſous le nom de ce Saint, dans une châſſe de bois garnie d'argent faite vers l'an 1684; laquelle portion de Chef paroit par la couleur & par d'autres marques venir de celui qui étoit à S. Lucien de Beauvais, que quelques uns pourront prendre pour celui de S. Germain d'Amiens, c'eſt-à-dire du Saint Evêque Régionnaire qui fut martyriſé pro-

Lib. 3. c. 1.

CULTE DE S. GERMAIN.

che Senardpont, à douze lieuës ou environ de Beauvais vers le Nord. Il devoit cependant y avoir à Compiegne des Reliques de notre Saint, au moins dès le VIII. ſiécle, puiſqu'en 756. Taſſilon Duc de Baviere y étant, fit ſerment en préſence du Roy Pepin ſur S. Germain qui eſt nommé le premier, & ſur S. Martin. Ce n'eſt qu'à la fin du XII. ſiécle qu'on a démembré la grande Paroiſſe de S. Germain de Compiegne pour en ériger deux autres, qui forment aujourd'hui la Ville.

Duchéne T. 2. pag. 12. Hiſt. de Soiſſons T. 2. p. 171.

Viteaux eſt une petite ville du Diocèſe d'Autun, dont la Paroiſſe porte le nom de S. Germain d'Auxerre. On y montre une portion de côte du Saint dans un Reliquaire d'argent de figure ronde. Quoiqu'on ne ſçache point comment elle a pû être portée en ce lieu, on conjecture avec aſſez de vraiſemblance qu'elle peut venir d'une Mathilde qui épouſa au XII. ſiécle Guy Comte d'Auxerre, & qui étoit fille d'Agnés de Montpenſier, Dame de Viteaux. Je dis la même choſe du Reliquaire conſervé dans la Mere Egliſe du Val de Miege, au Diocèſe de Beſançon. C'eſt un bras d'argent fort riche, poſé ſur un pied-d'eſtal doré, qui contient un oſſement du Saint Evêque, que Dom Viole aſſûre être le *cubitus* du bras gauche, & qu'un autre écrivain dit en général être le ſecond os du bras (*a*). Cette Relique, ſi elle eſt véritablement de S. Germain d'Auxerre, & non de S. Germain de Beſançon, peut avoir été procurée à ce lieu qui étoit un ancien Prieuré de Cluny, par la Maiſon de Challon qui a poſſédé long-temps le Comté d'Auxerre, & dont quelques-uns étoient Seigneurs de Noſeray proche Miége, & du Val de Miége. Cette Relique, de quelque S. Germain qu'elle ſoit, eſt portée juſqu'à Salins dans les temps de ſechereſſe. Au reſte c'eſt celui d'Auxerre qu'on y reconnoit

Mémoire envoyé de ce lieu.

Vie de S. Germain pag. 207.

(*a*) Ayant eu quelque ſujet de me défier de ce qu'a écrit D. Viole à ce ſujet, je me ſuis adreſſé à M. Vanthiers Prêtre natif de Noſeray, qui ayant obtenu une viſite de cet oſſement par l'autorité de M. Hugon Evêque de Philadelphie, Suffragant de Beſançon, m'a procuré un certificat du Sieur Garnier Chirurgien de l'Hôpital de Noſeray en date du 29 Mai 1739. qui porte que la Relique de Miege, eſt *le radius ou petit os de l'avant-bras du bras droit, ayant ſept pouces quatre lignes de longueur, les épiphyſes dudit os ou ſes extrémités ayant été enlevées.* La même perſonne m'a aſſûré qu'il y a à Beſançon un Matutinier (c'eſt-à-dire un livre de Matines) manuſcrit de 5. ou 600 ans, où la Fete de S. Germain eſt de Rit double avec un Office tout propre; ce qui ne pouvoit venir, dit-on, que de ce qu'on avoit dans le Diocèſe une Relique notable de ce Saint.

pour Patron du Prieuré, maintenant réüni au Chapitre Séculier de Noſeray.

CULTE DE S. GERMAIN.

Entre les Egliſes qui ont pû obtenir des Reliques de S. Germain en vertu de leur ſocieté avec l'Abbaye d'Auxerre, on peut compter d'abord l'Abbaye de S. Julien-lez-Auxerre, laquelle en poſſéde un morceau qui paroît être portion d'un peronée ſcié des deux bouts. Le Prieuré de S. Germain de Modeon, au Diocèſe d'Autun, proche la Roche-en-Bregny, étant une dependance très-ancienne de l'Abbaye de Moutier-Saint-Jean, qui étoit en grande relation avec celle d'Auxerre, il eſt très-probable qu'on a pû accorder facilement quelque partie du corps pour cette petite Egliſe: Mais quelle qu'ait été la ſocieté entre les deux Monaſteres, je ne puis croire qu'on ait pouſſé la liberalité juſqu'à y laiſſer tranſporter le radius entier d'un bras tel qu'on croit l'y poſſéder, & qu'on l'y montre dans une eſpece de bras d'étain peu ſoigneuſement fermé. Comme S. Remi Evêque de Reims avoit bâti une Egliſe en l'honneur de S. Germain ſur la montagne où il avoit choiſi ſa ſépulture au midi de la ville, c'eſt ce qui perſuade que primitivement on a dû y avoir quelque *brandeum*, auquel paroît ſuccéder quelque oſſement, quoique par la ſuite cette Egliſe ait été détruite; en ſorte qu'elle ſe trouve aujourd'hui renfermée dans la vaſte Baſilique de S. Remi, où l'on tient par tradition qu'elle etoit vers l'endroit de l'entrée du chœur à main gauche. L'union des Monaſteres de Sens avec ceux d'Auxerre a pû pareillement procurer à l'Egliſe de S. Germain de Gron, proche Sens, les deux fragmens de côtes qu'on y voit depuis pluſieurs ſiécles avec d'autres Reliques tirées auſſi d'Auxerre : cette Egliſe dépend de Sainte-Colombe de Sens. Je ſuis témoin oculaire de ce qu'elle poſſéde, & que les inſcriptions qui y ſont jointes ont environ trois cens ans d'antiquité.

A l'égard des autres Egliſes où l'on montre des Reliques de S. Germain, ce ſont ou d'anciennes Abbayes qui pouvoient être aſſociées à celles d'Auxerre telles que S. Germain dez-Prez à Paris, S. Pierre de Conches au Diocèſe d'Evreux, S. Pierre de Chaalons, S. Vincent de Metz, S. Etienne de Caën. Ou d'anciennes Egliſes du nom du S. Evêque : Telle eſt celle de S. Germain de Rennes, celle de S. Germain de Cheſſy, proche Orleans, réunie à celle de S.

Hiſt. de l'Abb. S. Germ. des prez pag. 314.

Pierre du même lieu : ou enfin des Egliſes notables des Diocèſes voiſins. Je mets en cette derniere claſſe l'Egliſe Cathedrale d'Orleans. Un Necrologe de cette illuſtre Egliſe récrit vers l'an 1400. atteſte que l'Evêque Jean de Conflans renfermant dans une châſſe l'an 1329. le Chef de S. Mamert de Vienne, y joignit des Reliques de S. Germain d'Auxerre. CELLE DE S. GERMAIN.

Il ne reſte plus à parler que de quelques parties du corps de notre Saint, du tranſport deſquelles il eſt plus difficile de donner les raiſons: Gelenius dit dans ſon livre de la grandeur de Cologne, qu'on y poſſéde dans l'Egliſe Metropolitaine un bras de S. Germain d'Auxerre, renfermé dans une châſſe d'argent : & Rayſſius marque que l'on conſerve un phalange de l'un de ſes pieds dans une Chartreuſe ſituée ſur la Meuſe, nommée Rutile. Un ſçavant de Lorraine, m'a auſſi fait ſçavoir qu'il y a des Reliques de notre Saint dans l'Egliſe de S. Leopold de Nancy. Dom Calmet.

J'ai déja dit un mot ci-deſſus, de celles que S. Didier Evêque d'Auxerre au commencement du VII. ſiécle, porta au Monaſtere de S. Amant en Quercy, où ſa mere étoit inhumée. On conçoit aſſez que ce ne pouvoit être que des morceaux de vêtement de ce Saint, auſſi-bien que celles qui furent portées en Catalogne pour la Dédicace de l'Egliſe du Monaſtere de Coxan ou Cuſan, faite ſur la fin du neuviéme ſiécle, ſous le titre de S. Germain. Le ſçavant Pere Mabillon a eu ſur cette Egliſe differentes opinions, qui font juger que ſi c'eſt un Roy de France du nom de Charles qui ait obtenu ces Reliques, ce ne peut guéres être que celui qui regnoit l'an 900. lequel les auroit eu d'Heriſrid Evêque d'Auxerre, à qui il avoit fait reſtituer des terres : Et une preuve que ce n'eſt pas Charlemagne qui s'entremit en cette occaſion pour étendre le culte de S. Germain, c'eſt qu'Héric qui écrivit ſous Charles le Chauve n'en dit rien. Je ne m'étendrai pas ſur le bras conſervé en chair & en os au Diocèſe de S. Flour, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Cezens qui regarde notre Saint comme ſon Patron. La Province d'Auvergne a auſſi bien que la Belgique, un S. Germain particulier, du corps duquel on a pû faire des diſtractions avec beaucoup plus de facilité que de celui d'Auxerre, & on a pû par une mépriſe aſſez commune attribuer au perſonnage

le plus célébre du nom de Germain, ce qui appartenoit à un autre S. Germain moins connu & moins fameux.

CULTE DE S. GERMAIN.

Quoique Heric ſe ſoit beaucoup étendu ſur les miracles & ſur les Reliques de S. Germain d'Auxerre, il ne faut cependant point croire qu'il ait rapporté tout ce qu'on pouvoit ſçavoir de ſon temps ſur ce Saint : cet Ecrivain n'a parlé que de ce qui lui étoit connu. Il y avoit alors des Egliſes célébres du nom de S. Germain que l'on ne connoit plus aujourd'hui, ou qui ſont détruites; & en récompenſe il en a été bâti depuis d'autres ailleurs, de telle maniere, que l'étendue du culte de notre Saint n'a ſouffert aucune diminution. Cet Hiſtorien a eu principalement en vûë les Egliſes où les miracles étoient plus frappans. Outre celles de Moutiers en Puiſaye & de Larrey au Diocèſe de Langres, nous y voyons parmi les célébres Egliſes du titre de S. Germain, celle de Poilly au Diocèſe de Sens, où il raconte que furent guéris un grand nombre de perſonnes, entre autres du lieu nommé Bleury, des villages de Parly & de Leugny qui n'en ſont pas fort éloignés, outre ceux de Poilly même. Il parle amplement d'une Chapelle du titre de S. Germain qui étoit voiſine d'un Palais Royal ſitué au Diocèſe de Roüen, appellé en latin *Vetus domus* ou *Vetera domus*; & cela à l'occaſion d'une merveille operée en ce lieu ſur une fille muette, dans le temps que Heriſpoy, Duc de Bretagne, y étoit en conference avec le Roy Charles le Chauve. Il dit un mot du miracle operé dans celle qui étoit proche le lieu, où S. Remi étoit inhumé ſur la colline voiſine de Reims, & de l'homme perclus qui y fut guéri le premier Octobre, jour conſacré par une Fête commune à ces deux Saints. Il y avoit auſſi au même ſiécle au Fauxbourg méridional de Soiſſons, une Egliſe de S. Germain, que douze fameux Négocians y avoient bâti ſur le bord de la riviere d'Aiſne, dans l'eſperance que l'interceſſion de ce Saint les préſerveroit de tous perils. On peut lire dans le même Auteur les merveilles qui y furent operées de ſon temps. Ce n'eſt aujourd'hui qu'une très-petite Egliſe, qui étoit Cure dès le treiziéme ſiécle. Heric nous apprend au même endroit, que dès ſon temps, c'eſt-à-dire au neuviéme ſiécle; toutes les Egliſes de la ville de Soiſſons & de ſes Fauxbourgs faiſoient avec diſtinction la Fête de S. Germain du dernier

Lib. 1. Cap. 44.

Cap. 45.

Cap. 46.

Cap. 47.

Dormay Hiſt. de Soiſſons p. 200. & 290.

Heric. Cap. 48.

jour de Juillet. La punition de quelques profanateurs de l'Egliſe de S. Germain de Cherré, au pays du Maine, proche la Ferté-Bernard, engage Heric à déclarer que cette Egliſe étoit célébre par quantité de miracles. Il ajoûte, que dans ce pays, dans l'Anjou, & dans le pays Beſſin la mémoire de S. Germain étoit preſque en plus grande vénération qu'à Auxerre, & que le nombre de miracles arrivés dans ces lieux-là étoit innombrable. Il n'oublie point le pays de Morven, où il dit qu'on trouve des Egliſes du nom de S. Germain preſque de lieuë en lieuë, & que la dévotion y étoit ſi grande qu'on entretenoit dans ces mêmes Egliſes des lampes allumées le jour & la nuit. Souvent cet Auteur ne parle des Egliſes dédiées ſous l'invocation de S. Germain, que par rapport aux punitions que Dieu y exerçoit contre ceux qui mépriſoient ſon ſerviteur, ou qui maltraittoient les perſonnes accoutumées à l'invoquer: C'eſt ce qu'on peut voir amplement au ſujet du Monaſtere de Montfaucon en Argonne, & à l'occaſion de ce qu'il raporte touchant ce qui arriva à Annay au Diocèſe d'Auxerre du côté de la Loire.

CULTE DE S. GERMAIN.

Cap. 51. C'eſt du Diocéſe d'Autun.

Cap. 52.

Il y avoit anciennement dans Auxerre même, une coutume de jurer en tenant l'anneau de la porte de l'Egliſe de notre Saint. Si dans le grand nombre de ceux qui faiſoient ſerment en ce lieu, il arrivoit qu'il y eut des parjures, ce n'étoit point impunément. Heric atteſte que Dieu en tiroit vengeance auſſi-tôt, ſoit en renverſant leurs affaires temporelles, ou en leur envoyant des maladies; & la même punition arrivoit à tous ceux qui manquoient au ſerment qu'ils avoient prêté devant quelque Egliſe que ce fût qui portât le nom du Saint Evêque, principalement à Cherré au pays du Maine. Les perſonnes pieuſes liront auſſi avec édification dans le même Hiſtorien, les choſes prodigieuſes arrivées par le moyen de l'huile qui bruloit devant ſon tombeau: elles y verront les peuples de la campagne y apporter des offrandes en telle eſpéce & nature qu'ils pouvoient; & que tout ce qui avoit été préſenté au tombeau & qui y reſtoit, contractoit une vertu qui attiroit le reſpect des Fidéles envers le Saint. Et ſi l'on veut voir juſqu'à quel point Heric étend le récit de ces merveilles, on y lira, qu'il n'y avoit pas juſqu'au pain du Monaſtére ſur lequel étoit imprimé le nom du Saint, qui ne procurât des guériſons contre toute attente.

Lib. 1. *cap.* 35.

Cap. 49.

Cap. 36. & 37.

Il le dit même des pommes.

Cap. 32.

Cap. 38.

VIE DE S. GERMAIN.

On conſerve dans l'Abbaye de ſon nom à Auxerre un livre manuſcrit que j'ai lu, & qui contient un grand nombre de miracles tant ſpirituels que temporels arrivés à Auxerre ſur ceux qui ont eu recours au tombeau de notre Saint, depuis cent ans ou environ. Ce même livre renferme auſſi des punitions arrivées à ceux qui combattoient la dévotion envers ce Thaumaturge des Gaules. Je ne doute pas que ſi les Religieux qui avoient tant d'attention durant le ſiécle dernier, vivoient encore, ils n'y ajoûtaſſent la mort inopinée & autres infortunes arrivées de nos jours, & même depuis peu, à quelques ennemis de ſon culte.

Conſtance a fait remarquer à ſes lecteurs qu'en quelque endroit que S. Germain s'arrêtât dans ſes voyages, ſoit pour prier, ſoit pour parler au peuple aſſemblé à ſa ſuite, on y plantoit une croix, ou bien on y bâtiſſoit un Oratoire. Les livres d'Heric nomment quelques-uns de ces endroits, comme Orleans & le voiſinage, le territoire d'auprès de Gy les Nonnains en Gâtinois, & un lieu du Diocèſe de Toul où paſſe la riviere de Meuſe, & en tous ces lieux les Egliſes qui ſubſiſtent ſont foi des choſes racontées par cet ancien Hiſtorien. Gregoire de Tours parle des deux Egliſes conſtruites en l'honneur de ce Saint dans l'Auvergne, & d'une autre proche Tours appellée aujourd'hui S. Germain du Loir, que l'Evêque Injurioſus, l'un de ſes prédéceſſeurs, avoit fait bâtir. Ces trois Egliſes peuvent avoir eu la même origine que les autres nommées ci-deſſus, puiſque S. Germain a paſſé dans l'Auvergne, & comme l'on croit auſſi dans la Touraine. Mais on doit en juger autrement de celles que S. Germain Evêque de Paris fit bâtir en l'honneur de notre Saint, parce qu'il en portoit le nom. On en met quelques-unes au Diocèſe d'Autun dont il étoit natif, d'autres dans le Nivernois, & d'autres dans le Diocèſe de Sens; on en met même auſſi une dans Angers qu'on appelle aujourd'hui Saint Lo, de laquelle l'Auteur de l'hymne *Gloria laus*, fait mention, comme ayant ſubſiſté dès le neuviéme ſiécle. J'ai été averti qu'il y a au-deſſus de la ville d'Alais en Languedoc, des veſtiges d'un Monaſtere qu'on appelloit S. Germain. On le prétend ſi ancien, que Paul, Diacre d'Aquilée, dit-on, en fait mention. Il y avoit proche Savonnieres, au Diocèſe de Toul, une Abbaye du nom de S. Germain d'Auxerre dès le neu-

Heric. l. 1. c. 4. §. 6. 7. & 8.

Lettre de Dom Jacques Boyer Bénédictin.

viéme

viéme ſiécle. Ce lieu eſt fort connu par les Conciles qui s'y ſont tenus Pour ce qui eſt de l'Egliſe Collégiale d'Oiſſery, au Diocèſe de Meaux, ſous l'invocation de notre Saint, elle eſt de la fin du XII. On la dit fondée par un Seigneur nommé des Barres. Or je trouve un Jean des Barres, bienfaiteur de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre en l'an 1231. Et l'acte qui le prouve étant de Pierre Evêque de Meaux, qui parle pour Agnès la Comteſſe femme de ce Seigneur, dénote ſuffiſamment qu'il s'agit-là de quelque deſcendant du fondateur de ce Chapitre.

CULTE DE S. GERMAIN.

Diplomat. p. 548. * L'Egliſe de S. Evre de Toul eſt dite être ſous ſon invocation dans un titre de l'an 874.

Je ne finirois point, ſi j'entreprenois de raporter le nombre des Egliſes qui ſont ſous ſon invocation, puiſque dans le ſeul Diocèſe de Sens, on en compte près de quarante. Il ſuffira de répéter ici ce que j'ai dit en commençant, que les ſçavans Collecteurs des Actes des Saints avoüent dans les Préliminaires de ſa vie, que l'ancienne Egliſe des Gaules le préferoit à tous les Saints de la Nation, & l'égaloit même au grand S. Martin; puiſqu'il y a, ſelon eux, preſqu'autant d'Egliſes de ſon nom, que de celui du ſaint Evêque de Tours, & qu'à Paris ou dans la banlieuë, on en compte juſqu'à trois. Loin d'infirmer cette preuve, je crois pouvoir y ajoûter que S. Germain eſt le ſeul avec S. Martin dont les Egliſes de France, ayent dit dans les Hymnes de l'Office public qu'ils égaloient les Apôtres ou qu'ils en approchoient fort. On a chanté de S. Martin une Strophe qui commençoit par ces mots : *Martine par Apoſtolis*, & on en a chanté dans toutes les Provinces du Royaume une autre compoſée dès le neuviéme ſiécle avec cette Strophe :

Tom. vij. *Julii. pag.* 184.

S. Germain l'Auxerrois, Pentin, Charonne, Fontenay lez Vincennes.

Ajoûtez du même côté Romainville, Drancy, Villeron.

Au même Diocèſe de Paris, dans l'Archidiaconé de Brie, Roiſſy, Ferolles.

Dans l'Archidiaconé de Joſas, Villepreux, Chaſtenay, Champlan, Touſſus, Nozay, Orengis, Châtres.

Germanus admirabilis
Eſt hujus autor gaudii,
Quo nemo poſt Apoſtolos
Alter fuit præſtantior.

Je dis dans toutes les Provinces de France, parce qu'il n'y a gueres d'ancienne ville Epiſcopale dans le Royaume, où il n'y ait eu une Egliſe ou quelque autel en ſon honneur dans l'enceinte des murs (*a*) ou au moins dans la Banlieuë. Le témoignage du Jeſuite Alfort eſt formel là-deſſus pour ce qui regarde la Grande-Bretagne, puiſqu'il aſſûre qu'on y a élevé ſous ſon nom, des Egliſes, des Monaſteres, des

Acta SS. Jul. T. vij. *p.* 184.

(*a*) Il y en a deux dans la ville d'Orleans.

Autels, & même bâti des Villes. La Savoye, (*a*) le Piémont, le Milanois & autres quartiers de l'Italie ont auſſi leurs Egliſes du titre de S. Germain, & j'ai parlé ci-deſſus de quelques-unes.

CULTE DE S. GERMAIN.

On peut lire dans ſa vie écrite par le P. Viole & autres, la dévotion que nos Rois lui ont portée. Il eſt aiſé de conclure, qu'elle devoit être très-grande, par ce que j'ai rapporté plus haut, & qu'ils le regardoient comme l'un des premiers Tutelaires de leur Royaume. Il n'eſt point oublié dans les Litanies des Saints, qui ſe voyent dans les livres de Priéres à l'uſage des Rois & Reines de France du neuviéme & du dixiéme ſiécles, & l'on peut dire en général qu'il étoit dans toutes les anciennes Litanies des Egliſes du Royaume comme S. Martin. J'ai auſſi vû ſon nom dans le Calendrier Mozarabe rédigé pour les Egliſes d'Eſpagne.

Apud Hollandiſt. T. 6. Julii.

FESTES DE S. GERMAIN.

Les Fêtes qui furent établies en ſon honneur ne l'ont point été ſelon l'ordre chronologique des faits qui y ont donné occaſion. J'ai déja fait remarquer que celle de ſon inhumation ou dépoſition eſt la premiére qui fut célébrée dans les Gaules, parce qu'elle eſt la premiére qu'on ait pû célébrer à Auxerre. Ce fut pour cette raiſon qu'elle fut très-ſolemnelle pendant pluſieurs ſiécles, & que l'Evêque S. Pallade qui vivoit ſous Dagobert y attacha un honoraire pour les Chanoines. Outre cela, elle avoit une Vigile dont S. Adon de Vienne fait mention dans ſon Martyrologe auſſi-bien que les Auteurs de celui de S. Laurent-des-Eaux & autres. Delà vient que S. Germain eſt nommé dans les Calendriers au 1. Octobre avant S. Remi, qui a commencé un peu plus tard à avoir une Fête en ce jour. L'occurrence des vendanges qui arrivoient quelquefois dans ce jour-là, a pû être la cauſe que la dévotion des peuples diminua, & qu'on la transfera au 31. Juillet, qu'on qualifia du nom de *Tranſitus S. Germani*, comme on en uſoit à l'égard de S. Martin. Ce jour étant devenu égal en ſolemnité au premier Octobre, fut auſſi précédé d'une Vigile, qui ſe trouve marquée dans quelques anciens livres, & on voit pluſieurs Miſſels des Egliſes de France très-an-

Hiſt. Epiſt. Aut. in Palladio.

(*a*) A Geneve il y avoit une Egliſe de ſon nom : & tout le Diocèſe en faiſoit Office à 9. leçons avec Antiennes, & Répons propres, ſuivant le Breviaire de 1556.

ciens, où il y a en ce jour deux Meſſes en l'honneur de S. Germain; ce qui étoit une diſtinction très-grande, & qui ne ſe trouve guéres accordée qu'à S. Jean-Baptiſte, à S. Laurent, & à S. Martin. Auſſi trouve-t'on dans les anciens Calendriers de l'Univerſité de Paris, que ce Saint y étoit de Rit ſolemnel: XXXI. *Julii; Germani Epiſcopi Altiſiod. & Confeſſoris glorioſi. Feſtivè.* On peut voir dans le Recuëil des Sacramentaires de Thomaſius, les éloges que l'Egliſe Gallicane faiſoit de S. Germain, dans la célébration des Saints Myſteres, lorſqu'elle obſervoit ſon ancien Rit. C'eſt la ſeule Meſſe complette de ce Rit, qui ſoit parvenuë juſqu'à nous, au moins du Miſſel qu'on qualifie du nom de Gallican. Elle n'étoit point particuliere à l'Egliſe d'Auxerre: elle étoit ſi répanduë, qu'on voit dans pluſieurs Miſſels manuſcrits du XII. & du XIII. ſiécles à l'uſage d'autres Egliſes, des Oraiſons où les penſées de cette Meſſe Gallicane ſont employées. Je rapporterai ici les trois que j'ai tirées d'un Miſſel du XIII. ſiécle, qui a appartenu à l'Egliſe de Sainte-Croix, ſous la Métropolitaine de Sens, & qui y eſt conſervé dans la Bibliothéque du Chapitre, afin que les curieux de ces ſortes d'antiquitez, puiſſent s'en ſervir pour ſuppléer aux lacunes de l'exemplaire de Thomaſius. Je ne dis rien de l'Office de S. Germain, tiré des propres termes de Conſtance; on le croit de la compoſition d'Heric, ou de Remi d'Auxerre qui fut habile Modulateur dans ſon ſiécle. Le chant en fut trouvé ſi beau, qu'il fut bientôt répandu dans tout le Royaume, & que depuis d'autres Egliſes l'appliquerent à leurs Fêtes Locales, comme celle d'Autun, qui l'ayant eu des premiers, & le chantant deux fois l'an, c'eſt-à-dire le 31. Juillet & le 1. Octobre, le goûta ſi fort, qu'elle l'ajuſta aux Répons du nouvel Office de S. Lazare, fait vers le XII. ou XIII. ſiécle.

CULTE DE S. GERMAIN.

Martene de antiqua Eccl. Diſciplina in div. off. p. 574.

Cod. mſſ. in 4o. S. Genov. Paris. XV. ſæc.

Voyez les Preuves.

La troiſiéme Fête de S. Germain fut établie en conſéquence de la Tranſlation de ſon corps, faite en préſence de Charles le Chauve, le ſix de Janvier de l'an 859. Voyez ce que j'en ai dit ci-deſſus. Comme cette cérémonie ne regardoit que l'Egliſe du Monaſtere, & qu'elle ſe fit un jour déja occupé par un des Myſteres de la Religion, le ſouvenir n'en fut point ſolemniſé dans le Diocèſe; mais les Religieux de l'Abbaye la marquerent dans leur Martyrologe, & le Moi-

CULTE DE S. GERMAIN.

ne Nevelon dans le ſien ; & à cauſe de l'occurrence de la Fête de l'Epiphanie, la ſolemnité en fut remiſe au 7. auquel jour elle eſt encore célébrée dans l'Abbaye, ſous le nom de *Rélevation.*

On peut joindre à ces trois Fêtes, celle de l'arrivée ou réception du corps S. Germain, donc la mémoire ſe renouvelloit dans la Cathédrale & à l'Abbaye le 22. Septembre : Elle eſt marquée dans les anciens Martyrologes, Calendriers, & Antiphoniers. Enfin, une derniere Fête qui regarde ce Saint, eſt celle de ſon Ordination. Je ne la croi pas bien ancienne. Elle eſt ſinguliere à l'Abbaye de ſon nom, qui a choiſi pour la célébrer le premier jour de Juin. Les autres Egliſes de France, qui poſſédent de ſes Reliques, en célébrent auſſi des Fêtes de Tranſlation ou Réception particuliere, qu'elles ont conſervé par tradition. On apprend par le Martyrologe de Nevelon, ce que veut dire un Calendrier de 900. ans, conſervé à S. Benoît ſur Loire, dans les additions duquel qui ont bien 700. ans, on trouve au 28. Août : *Autiſſiodori Tranſlatio corporis S. Germani Epiſcopi.* Il s'y agit de la premiere Tranſlation, faite en l'an 841 ce jour-là qui étoit un Dimanche, & non pas le premier Septembre, comme l'ont cru D. Viole, & l'Auteur de la deſcription des Grottes, trompez par une copie peu exacte du Martyrologe de Nevelon au VI. Janvier. Mais on ne voit point que la mémoire de cette Tranſlation faite le 28 Août, ait été renouvellée chaque année par une Fête particuliere.

Martene T. VI. Ampl. Collect. p. 650.

Je ne m'étendrai point ici ſur les éloges de S. Germain, faits par S. Sidoine Apollinaire, par S. Gregoire de Tours, & S. Gregoire le Grand en ſes morales ſur Job, par le Vénerable Bede & autres Anglois, par tous les Martyrologiſtes du neuviéme, dixiéme & onziéme ſiécles, par le Prêtre Frodoard, par l'Auteur de l'Apologie de Manaſſés Archevêque de Reims, par celui de la vie du Bienheureux Jean de Gorze, par Pierre le Vénerable, par Etienne de Tournay, par Guillaume le Breton, (*a*) par les Théologiens de la Faculté de Paris du quatorziéme ſiécle, & divers autres

(*a*) Cet Auteur en ſes vers ſur la bataille de Bovines, attribue la victoire que Philippe y remporta, à l'interceſſion de S. Germain d'Auxerre. V. Duchêne T. 5. p. 253. & 254.

écrivains plus ou moins anciens. J'ai eſſayé de faire valoir la plûpart des éloges ſortis de la plume de ces Ecrivains, dans une eſpéce de Remontrance, qui a été préſentée & lûë à un Prélat, lequel s'en étoit rapporté, touchant le culte de ce Saint, à des perſonnes qui apparemment ne le connoiſſoient pas, & qui l'a laiſſé ôter entiérement du Calendrier de ſon Egliſe, malgré les repréſentations des perſonnes pieuſes & éclairées du même pays. Cet écrit en forme de Remontrance reſpectueuſe, auroit pû trouver ſa place parmi les Piéces de cette Hiſtoire, s'il étoit de mon deſſein d'y inſérer tout ce qui y a du rapport.

CULTE DE S. GERMAIN.

S. Germain, quoique très-ſçavant, n'a point écrit ni laiſſé d'ouvrage, du moins qui ſoit venu à notre connoiſſance: ce qu'on en avoit marqué, ne s'eſt point trouvé véritable: mais il a laiſſé des Diſciples, & des héritiers de ſes vertus. L'Irlande regarde comme tel S. Patrice, qui paſſa quelques années à Auxerre, ſous la conduite de notre Saint; la Grande-Bretagne met dans ce nombre S. Iltut ou Heltut, qui devint maître de S. Samſon. Les Gaules regardent auſſi comme Diſciples de S Germain, un autre S. Germain Evêque Régionnaire, qui fut martyriſé ſur les confins des Diocèſes de Roüen & d'Amiens: les Saints Maxime & Venerand, Sabin & Cyprien de la contrée Armorique, un Saint Micomer ſolitaire à Tonnerre. Parmi le Clergé d'Auxerre, un S. Vrſicin, & un S. Savin: dans l'Etat Monaſtique, le S. Abbé Aloge, & S. Mamert ou Mamertin ſon Succeſſeur. Quelques-uns y joignent les ſaintes Maxime, Magnence, Pallaye, Camille & Porcaire, dont quelques-unes ont pû être du Collége Virginal d'Auxerre, ou s'étoient miſes ſous ſa direction, dans le temps qu'il étoit à Ravenne. Mais la plus célébre des Vierges qu'il conſacra au Seigneur, fut, inconteſtablement, ſainte Geneviéve; & l'on peut dire que le plus illuſtre de ſes Diſciples, fut celui qu'on jugea digne de lui ſuccéder.

CHAPITRE IV.

Des Succeſſeurs de S. Germain, pendant le reſte du cinquiéme Siécle & la moitié du ſixiéme.

S. FRATERNE VII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 448. juſqu'en 451.

IL eſt beſoin ici plus qu'en aucun autre endroit de notre Hiſtoire, de ſe défier de la chronologie des trois Auteurs, qui travaillerent au neuviéme ſiécle, à rédiger en un corps, ce qu'ils trouvoient écrit ſur nos ſaints Evêques. Après un examen très-long & très-pénible, j'ai reconnu qu'il y avoit une impoſſibilité abſoluë, d'accorder leur chronologie avec elle même. Il y a toute apparence qu'ils ont été trompez, par des chifres mal marquez, & à demi effacez, ayant pris quelquefois des dix pour des cinq, & quelquefois le tout contraire; ou bien, il étoit arrivé aux copiſtes d'employer plus qu'il ne falloit, le caractere deſtiné à marquer le nombre de dix. Les mêmes Auteurs ſe ſont auſſi quelquefois ſervi par anticipation, d'expreſſions qui n'étoient pas d'uſage, dans les ſiécles dont ils font l'Hiſtoire, appellant par exemple, du nom de Monaſtere, des Egliſes qui ne l'étoient devenuës que par la ſuite: Quelquefois auſſi, ils ont pris les jours d'Inhumation ou Dépoſition dans le tombeau, pour ceux de la mort, & ainſi du reſte.

Pour faire cependant de leurs Mémoires tout l'uſage qu'on en peut faire, j'avouerai avec eux, que le perſonnage qui fut choiſi pour ſuccéder à S. Germain dans le Siége Epiſcopal, fut tiré de l'Egliſe du nom de ce Saint: & j'entendrai par-là, non le Monaſtere qu'il avoit bâti, au-delà de l'Yonne, mais l'Oratoire de S. Maurice, qui étoit deſſervi par des Clercs, dont le premier étoit un Prêtre, nommé Saturne. On a vû dans la vie du même S. Germain, que pendant ſon abſence du Diocèſe, ce Prêtre

Digitized by Google

fut regardé comme tenant ſa place & le repréſentant. Un fragment très-ancien de l'Hiſtoire de l'Egliſe de S. Germain, dit qu'il éclata en vertus & en toute ſainteté. Ce fut lui qui alla au-devant du corps du ſaint Prélat ; & qui en fit l'inhumation. Il n'y a aucune raiſon de penſer que le Clergé & le Peuple d'Auxerre, ayent pû choiſir un autre Succeſſeur à S. Germain, que le Prêtre Saturne : & cela eſt infiniment plus probable, que de croire qu'on ait été tirer du Cloître un Abbé qui y faiſoit pénitence, tel qu'étoit Alogius, que Conſtance dit être mort, exerçant ſa fonction d'Abbé. Perſiſtant donc à ſoûtenir ce que j'ai avancé dans le petit Catalogue que j'ai donné au public l'an 1723, & ſans rejetter la tradition où l'on étoit au neuviéme ſiécle, que quelque temps après la mort de S. Germain, la ville d'Auxerre fut ravagée par les Barbares, & l'Evêque mis à mort; je réunis dans Saturne, & la qualité de Succeſſeur immédiat de S. Germain, & celle de Martyr ; ſans quoi il reſteroit inconcevable, comment un ſi grand perſonnage & un Prêtre ſi chéri & ſi eſtimé par le ſaint Evêque, ſeroit reſté dans un oubli ſi général, qu'il n'y auroit aucune mémoire ni de lui, ni de ſa ſépulture. La reſſemblance du nom de Saturne avec celui de Fraterne, eſt un acceſſoire qui peut faire recevoir ma conjecture, d'autant plus qu'il aura pû changer quelque choſe dans ſon nom, qui tenoit du paganiſme, lorſqu'il aura été élevé à l'Epiſcopat. Comme tout le monde convient que ce fut en 451, que les Huns conduits par Attila paſſerent par Auxerre, & que le martyre de S. Fraterne arriva vers la fin du mois de Septembre, il s'en ſuivra de-là, qu'il aura été Evêque durant trois ans. On doit donc donner au langage de la tradition un autre ſens, que celui que les Auteurs du neuviéme ſiécle ſemblent lui donner. S. Fraterne fut martyriſé véritablement comme ils le diſent le même jour qu'il avoit été ordonné Evêque, mais non pas la même année. Ce n'eſt que parce que la dépoſition ou inhumation de S. Alode ſon ſucceſſeur, étoit arrivée un 28. Septembre, que dans les ſiécles ſuivans, lorſqu'on vit celle de S. Fraterne au 29, on donna à la tradition ancienne un nouveau ſens, & qu'on s'imagina que S. Alode avoit précédé S. Fraterne dans l'Epiſcopat, & que dès le lendemain de ſa mort on lui avoit donné un ſucceſſeur, lequel

Depuis l'an 446. juſqu'en 451.

Bibl. mſſ. Labb. T. 1.

Depuis l'an 446 juſqu'en 451.

auſſi auroit été tué le même jour : Il s'eſt introduit par là une confuſion étrange dans les faits, & on les a reſſerré dans un trop petit intervalle. J'ai cru qu'il étoit néceſſaire d'employer ici ce ſtyle de Diſſertation, pour mettre le lecteur au fait des tranſpoſitions, qu'il faut néceſſairement admettre dans notre Hiſtoire des Evêques. S. Fraterne fut donc ordonné Evêque dans l'intervalle du tems que le corps de S. Germain récemment arrivé d'Italie à Auxerre, fut expoſé aux yeux des Fidéles. Les Evêques accourus pour l'inhumation du premier, firent la conſécration de l'autre le Dimanche 26. Septembre 448. Trois ans après, ce digne ſucceſſeur, périt par le glaive des Barbares, & ayant été martyriſé le 26. Septembre, il fut inhumé le 29. dans l'Oratoire de S. Maurice, où repoſoit le corps de S. Germain.

S. ALODE VIII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 451. juſqu'à 472.

ALode qui lui ſuccéda, eut un Pontificat de plus longue durée : il eſt cependant certain qu'il ne fut point de trente ans comme l'ont marqué nos Chronologiſtes du neuviéme ſiécle, mais ſeulement de vingt ans ou environ. On croit qu'il avoit auſſi été des Diſciples formez par S. Germain. Il eſt conſtant qu'au moins il en fut l'imitateur. Comme il ſoûtint dans l'Egliſe d'Auxerre la réputation de ſainteté qu'elle s'étoit acquiſe, la bonne odeur du Monaſtere de S. Côme, au déla de l'Yonne, attira quelques pieux perſonnages des Diocèſes voiſins. Un nommé Marien venu du Berri, s'y rendit Religieux de ſon temps; & y avança tellement dans la vie ſpirituelle, qu'il éclata depuis en miracles. En ſuppoſant que S. Fraterne étoit décédé le 26 Septembre;& qu'après ſa mort il n'y ait eu que cinq ou ſix jours de vacance, S. Alode aura dû être ſacré, ou le Dimanche trente Septembre 451, ou le premier Octobre jour de la Fête ſolemnelle de S. Germain. Sa dépoſition, ou l'inhumation de ſon corps, qui fut faite dans l'Oratoire de S. Maurice, qu'on commençoit à appeller l'*Egliſe de S. Germain*, eſt marquée au 28. Septembre, dans les anciens Martyrologes. On ne peut la mettre plus tard que lan 472.

S.

Depuis l'an 472. juſqu'en 502.

S. CENSURE IX. EVESQUE D'AUXERRE.

IL n'eſt aucunement néceſſaire d'admettre ici dix ans de vacance, comme l'ont imaginé nos chronologiſtes du IX. ſiécle. Ils retardent par-là le Pontificat des Evêques ſuivans, dont cependant l'on a des époques certaines par leur aſſiſtance aux Conciles. S. Cenſure, fut ſubrogé à S. Alode, après un intervalle beaucoup moindre. Il étoit contemporain de S. Sidoine Apollinaire, Evêque de Clermont, & de S. Patient Evêque de Lyon, qui vivoient en 475. & 480., & qui allerent tout au plus juſqu'à l'an 490. Le premier lui écrivit une lettre, par laquelle il lui recommandoit un Diacre, qui évitant les fureurs des Goths, ſe réfugioit avec ſa famille dans le Diocèſe d'Auxerre: & il honoroit ſi fort notre Evêque, qu'il lui marque, que s'il lui récrivoit par ce Diacre, il regarderoit ſa lettre comme tombée du Ciel. Il fut en relation avec le ſecond, par rapport à la vie de S. Germain, qu'il le pria de faire écrire par Conſtance, Prêtre de ſon Egliſe, l'une des meilleures plumes qui fût dans ce ſiécle-là. Conſtance obéit aux ordres de ſon Evêque; mais comme il ne publioit point l'ouvrage, S. Cenſure engagea le même Evêque de Lyon à le lui ordonner, & ce Prêtre l'envoyant à notre Evêque, lui écrivit la lettre ſuivante:

» Au très-heureux Seigneur, perſonnage très-reſpectable » par ſa dignité Apoſtolique, l'Evêque Cenſure, Conſtan- » ce pécheur. Mon premier ſoin a toujours été de me ren- » fermer dans l'état humble qui me convient. Si donc j'en » paſſe malheureuſement les bornes, il en faut plutôt impu- » ter la faute à ceux qui me l'ordonnent, qu'a moi même: » C'eſt ainſi qu'ayant écrit en partie la vie & les actions du » Bienheureux Germain, je m'y ſuis trouvé engagé en ver- » tu du commandement du S. Evêque Patient votre confre- » re, dont j'ai ſuivi les ordres, ſinon comme j'ai dû, du moins » comme j'ai pû. Mais mon obéïſſance étant venuë à la con- » noiſſance de votre Béatitude, vous m'avez de nouveau » expoſé à tomber dans une ſeconde témerité, voulant que » le petit ouvrage que je tenois renfermé ſecretement, vit le » jour ſous mon nom, & que par-là je devinſſe l'accuſateur

» & le délateur en même temps de ma faute. Car certainement
» tout le blâme retombera ſur moi, ſi la négligence de mon
» ſtyle vient à bleſſer les oreilles des ſçavans. Mettant donc
» à part toute la juſte défiance que je pourrois avoir de moi-
» même, afin d'obeir à vos ordres; je vous l'envoye pour
» preuve de mon reſpect & de ma ſoumiſſion, vous de-
» mandant réciproquement pour marque de votre charité,
» que vous me faſſiez ſentir un double effet de votre pro-
» tection, en m'épargnant la cenſure de mes lecteurs, &
» m'obtenant par l'interceſſion de S. Germain mon maître,
» les ſentimens que doit avoir un digne Miniſtre du Sei-
» gneur.

Depuis l'an 472. juſqu'en 502.

Ce nom de Cenſure ou Cenſoire, ayant été très-rare, & ne ſe trouvant donné dans nos Hiſtoires & dans celles du voiſinage, qu'à notre Evêque ſeulement; c'eſt avec aſſez de fondement qu'on croit que ce Saint a poſſédé le Château dit de ſon nom, Château-Cenſoir, *Caſtrum Cenſurii*, à ſept lieuës d'Auxerre, à l'entrée du Diocèſe d'Autun: & quoique nos Hiſtoriens n'en diſent rien, il y a apparence que c'eſt du don que ce Prélat en auroit fait à ſon Egliſe, qu'eſt venuë la mouvance du Château-Cenſoir, en partie de l'Evêque d'Auxerre. Cenſure étant mort au bout de trente ans d'Epiſcopat ou environ, fut inhumé dans l'Egliſe de S. Germain, vers l'an 502. le 10. Juin.

SAINT URSE X. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 502. juſqu'en 508.

ON étoit arrivé au temps où Clovis avoit fait ſa paix avec les Bourguignons. Ce Prince étant devenu maître d'Auxerre, & apprenant que le Siége Epiſcopal étoit vacant, pria Gondebaud dans le Royaume duquel étoit un ſaint Prêtre nommé Eptade, de permettre qu'il en ſortît pour être fait Evêque d'Auxerre. Gondebaud acquieſça à ſa demande: & lorſqu'on eut ſçu à Auxerre la volonté du Roi, & ſur qui il jettoit les yeux, le Clergé & le peuple l'élurent unanimement. Eptade vivoit ſur les confins des Diocèſes d'Auxerre & d'Autun: mais auſſi-tôt qu'il eut appris la nouvelle de ſon élection, il s'enfuit dans les bois du Morven. On comprit par-là le réfus qu'il faiſoit de la dignité

Vita Eptadii apud Labb. ad calcem T. 2. nov. Bibl. mſſ.

Epiſcopale. On n'avoit point oublié le bienfait qu'on avoit reçu d'un autre Solitaire nommé Urſe, dont la cellule étoit auprès de l'Egliſe de S. Amatre. Il étoit arrivé depuis peu un incendie à Auxerre, qui avoit été éteint par la vertu de ſes prieres. Le ſaint Hermite auquel on avoit eu recours, n'ayant pas voulu ſortir de la ſolitude où il s'étoit renfermé, s'étoit contenté d'envoyer ſon baton & de dire qu'on le jettât dans les flammes. On avoit ſuivi ſes intentions, & le Ciel avoit exaucé ſes prieres. Le Clergé & le peuple qui n'avoient connu Eptade que par la réputation de ceux à qui le Roi l'avoit recommandé, n'heſiterent point à tirer le Solitaire Urſe de ſa cellule, & à le proclamer Evêque du conſentement du Prince. Il gouverna ſaintement l'Egliſe d'Auxerre l'eſpace de ſix ans & quelques mois: & il mourut au mois de Juillet vers l'an 508. Son corps fut inhumé dans l'Egliſe de S. Germain. Sa dépoſition eſt marquée au trentiéme de ce mois, dans tous les anciens Martyrologes. Son culte commença auſſitôt après ſa mort; puiſque ſa cellule fut changée en un Oratoire qui portoit encore ſon nom vers la fin du neuviéme ſiécle.

Depuis l'an 502. juſqu'en 508.

S. THEODOSE XI. EVESQUE D'AUXERRE.

SAint Theodoſe qui ſuccéda, ne ſiégea gueres plus longtemps qu'avoit fait S. Urſe, ayant été élu Evêque lorſqu'il étoit preſque ſeptuagenaire. Il aſſiſta au premier Concile célébré à Orleans, par ordre du Roi Clovis l'an 511. & ſi l'on peut conclure quelque choſe de l'arrangement des ſouſcriptions, il paroit qu'il ne ſouſcrivit l'avant dernier, que parce qu'il n'y avoit que deux ou trois ans qu'il étoit Evêque. Je ne m'arrête point à une donation qu'on dit que Clovis fit dans ce Concile, à l'Egliſe de S. Hilaire de Poitiers, de la terre de Lourez, au Diocèſe d'Auxerre, à laquelle on fait ſouſcrire notre Evêque le premier. Les continuateurs de Bollandus ont appuyé le P. le Cointe, dans la réfutation qu'il a fait de cette piéce. Il eſt plus important de faire ici remarquer, que S. Theodoſe s'étant joint à S. Leon de Sens, & à Heracle de Paris, écrivit à S. Remi Evêque de Reims, une lettre dans laquelle il le blâmoit

Depuis l'an 508. juſqu'en 515.

Acta 55. Julii. 17.

Coint ad an. 511.

Ex Epiſt. Remigii in Concil. Labb.

avec eux, de ce qu'à la recommendation de Clovis, il avoit ordonné Prêtre un nommé Claude, qui n'avoit pas encore achevé la pénitence qu'il étoit obligé de faire, pour un ſacrilege commis. Ce ſaint Evêque mourut aprés huit années d'Epiſcopat; & fut inhumé comme ſes prédéceſſeurs, dans l'Egliſe de S. Germain, d'où ſon culte paſſa dans le reſte du Diocèſe au 17. Juillet, qui eſt le jour où les Martyrologes font mention de lui.

Depuis l'an 508. juſqu'en 515.

S. GREGOIRE, XII. EVESQ. D'AUXERRE

LA mort de S. Theodoſe, fut ſuivie d'une vacance d'un an, ſi l'on en croit nos Hiſtoriens du neuviéme ſiécle, qui n'en diſent point de raiſon. Ils font ſuccéder S. Gregoire, dont le Pontificat, quoique d'environ treize années, ne fournit aucuns faits. Ces treize années ſe trouvent entre 515. & 530. Cette diſette eſt peut-être cauſe que quelques anciens écrivains de Martyrologes, ont emprunté ce que S. Gregoire de Tours a écrit de S. Gregoire de Langres, pour le lui appliquer, en diſant de lui, que, quoiqu'il fût au milieu du monde, il y parut comme un auſtere anacoréte. On ſçait ſeulement que S. Gregoire Evêque d'Auxerre parvint à l'âge de 84. ans; ce pourroit être par la raiſon de ce grand âge, que d'autres Martyrologiſtes moins étendus, ſe contentent d'ajoûter à ſon nom, au 19. Decembre la qualité de Pape. Si ce nom étoit alors commun à tous les Evêques, il convenoit avec encore plus de raiſon aux plus agez. Il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Germain, où ſes oſſemens ont été changez de place en differens tems, ainſi qu'on peut voir dans l'Hiſtoire des Grottes de cette Egliſe. La mémoire de ſa dépoſition a toujours été faite dans le Diocèſe le 19. Décembre; & la ſolemnité du temps de l'Avent eſt ſans doute la cauſe que de temps immémorial on s'eſt contenté d'une ſimple commémoraiſon.

Depuis l'an 515. juſqu'en 530.

Martyrol. S. Sabini de Levitania.

Martyr. Hieronym.

Deſcription des SS. Grottes de S. Germain 1714. pag. 26.

S. OPTAT XIII. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 530. jusqu'en 532.

QUoique S. Optat qui fut Succeſſeur de S. Gregoire, n'ait pas tenu le ſiége d'Auxerre, pendant deux années entieres, nous ne laiſſons pas d'être inſtruits de quelques faits hiſtoriques de ſon Pontificat. Ce ſaint Evêque, ayant une dévotion particuliere envers S. Chriſtophe Martyr, fit bâtir une Egliſe ſous ſon invocation, derriere celle de S. Germain, & deux ſaints Prêtres qui l'aidoient dans ſon Miniſtere Paſtoral, contribuerent auſſi de leurs ſoins, à la direction de cet ouvrage. Après ſa mort, il fut inhumé dans cette nouvelle Egliſe, qui, comme on voit par le peu de temps qu'on mit à la bâtir, devoit être fort petite. Les deux ſaints Prêtres Sanctin & Memorius qui lui avoient ſurvécu, y eurent auſſi leur ſépulture. La ſituation de cette petite Egliſe, bâtie à la hâte, ſur la pente d'un côteau, fit appréhender ſon peu de durée. L'indecence qu'il y auroit eu, qu'elle fût tombée ſur les corps des trois Saints perſonnages, engagea à les lever de terre, & à les tranſferer après un certain nombre d'années, un ſecond jour de Mai, de cette Egliſe en celle de S. Germain. Cette tranſlation, eſt qui la premiere que l'on eû vû à Auxerre, ſe fit de l'avis du Clergé & de la Nobleſſe. On n'en ſçait point l'année. Mais on peut conclure, de ce qu'elle eſt marquée dans les additions faites au Martyrologe de S. Jerôme, qu'elle ſe fit au huitiéme ſiécle. Ceux qui tranſcrivirent des fragmens de ce Martyrologe au dixiéme & onziéme ſiécles, tranſmirent ce fait à la poſterité; quoique dès lors, il ne fut plus vrai de dire que le corps de S. Optat étoit à S. Germain, parce que ſes oſſemens avoient été tirés du cercueil ou de la caiſſe dans laquelle on avoit mis les corps des trois Saints, & qu'ils avoient été portés dans le Berri. J'ai cru devoir faire cette note, afin qu'on ſe défiat des manuſcrits, dont les copiſtes ayant tranſcrit fidélement les termes, pourroient faire croire que ces trois corps ſeroient toujours dans l'Egliſe de S. Germain, & même dans la ſituation où il furent mis lors de leur premiere tranſlation. Il y a tout lieu de croire, que les corps de ces deux ſaints

Prêtres, compagnons de S. Optat, ſont mêlés parmi les Reliques qu'on trouva l'an 1636. dans un coffre de bois, proche le ſépulcre de S. Cenſure, lequel coffre avoit été découvert au treiziéme ſiécle derriere l'ancien Autel matutinal (*a*) de l'Egliſe de S. Germain, & dépoſé en ce lieu lorſque le Sanctuaire eût été rebâti par l'Abbé Jean de Joceval. Il eſt vrai, qu'on ne trouva alors dans ce coffre aucune preuve que les oſſemens fuſſent ceux de ces deux Saints. Mais comme on a toujours cru qu'ils avoient été mis en un endroit de l'Egliſe de S. Germain, ſitué du côté de l'Orient, l'Autel matutinal ayant toujours été le plus oriental dans les Egliſes, c'eſt une aſſez forte préſomption, que ce qui étoit derriere cet Autel provenoit d'une Egliſe, laquelle avoit été ſituée à l'Orient de celle de S. Germain, & par conſéquent de celle de S. Chriſtophe. Dom Mabillon n'ajoûte point foi à ce que dit la Chronique de Sens, écrite par Clarius au XII. ſiécle, que le Pape Formoſe ſoit venu à Auxerre, & qu'il y ait laiſſé des Reliques. Ainſi la vraiſemblance reſte toujours en faveur des corps des deux Prêtres de S. Optat. Je ne me ſuis point arrêté à réfuter le préjugé de ceux qui faiſant attention que les Reliques de ces Saints, avoient été transferées en un même jour, & renfermées dans un même cercuëil, ou dans une même caiſſe, & qu'on faiſoit auſſi mémoire d'eux le même jour, en conclurent qu'ils étoient morts le même jour, & qui voyant la dépoſition de S. Optat marqué au 31. Août, y attacherent auſſi celle de ces deux Saints Compagnons. Il a été ordinaire en certains ſiécles, lorſqu'on voyoit célébrer la Fête des Saints en un même jour, d'en conclure qu'ils étoient auſſi décédés enſemble. Le corps de S. Optat Evêque d'Auxerre, étoit à Devre en Berry au neuviéme ſiécle : De-là il fut porté à Vierzon, lorſque l'Abbaye de Dévre y fut transferée. On y célébre la tranſlation de ce Saint corps le 18. Fevrier, & ſa dépoſition le 31. Août comme à Auxerre. On la trouve auſſi au même jour, dans quelques anciens Calendriers des Collégiales de Bourges. Je remarquerai ici comme une choſe ſinguliere, que dans un Martyrologe hieronymique de l'Egliſe de Sens, conſervé à S. Benoît ſur Loire, l'annonce

Depuis l'an 530. juſqu'en 532.

Annal. Bened. T. 3. p. 213.

Codice 215.

(*a*) Voyez pag. 77. l'explication de ce terme, à la note.

de leur premiere Tranſlation eſt ainſi conçuë : *Antiſiodore, Tranſlatio Sanctorum cum fratrum Optati Epiſcopi, Memori Epiſcopi, & S. Sanctani Presbyteri.* S. Optat eſt nommé ſeul dans le Calendrier d'Einſidlen, dont les fragmens ſont à la tête des Analectes de Dom Mabillon.

Depuis l'an 530 juſqu'en 532.

Edit in fol. pag. 10.

S. DROCTOALD XIV. EVESQ. D'AUXERRE.

ON liſoit au neuviéme ſiécle dans le rang des Evêques d'Auxerre, un Droctoaldus, comme ſucceſſeur de S. Optat ; mais on n'en ſçavoit rien autre choſe, ſinon qu'il étoit décédé le 8. Novembre. Cette ſterilité ſuppoſe que ſon Epiſcopat fut très-court : & je ne crois pas devoir l'étendre au déla de l'année 532. dans laquelle S. Optat étoit vraiſemblablement décédé. Quelques mémoires modernes, l'appellent *S. Droelt* ou *S. Drouaud*, & diſent que l'on donne ſon nom aux enfans dans le Bâteme. Cela ſuppoſe que ſon nom auroit été fort commun dans l'uſage vulgaire. Mais comme on ignore tout ce qui regarde ce Droctoaldus, & même le lieu de ſa ſépulture, il eſt à préſumer que ce n'eſt point ſon nom qui a paſſé dans le langage des Fidéles, parce qu'on eſt certain que ce nom de Drohet ou Droüet étoit le même que celui de Droin, que les anciens donnoient il y a trois cens ans par aphéréſe, à ceux qui s'appelloient André. Au reſte il eſt bon de remarquer que le nom de *Droctoaldus* eſt le premier nom teutonique qui ſe trouve dans la liſte des Evêques d'Auxerre, (à moins qu'on y veuille rapporter celui d'*Alodius*) d'où il s'enſuit que cet Evêque ne ſortoit pas d'une famille Romaine, ou Gauloiſe-Romaniſée, mais qu'il deſcendoit apparemment du ſang des Francs.

En l'an 532.

Mr. Chaſtelain en ſon Martyrologe Univerſel.

S. ELEUTHERE XV. EVESQ. D'AUXERRE.

CElui qui ſuivit Droctoalde dans l'Epiſcopat, eſt beaucoup plus connu : il ſe nommoit Eleuthere. Ce Prélat ayant été choiſi dans un âge moins avancé que ſes prédéceſſeurs, gouverna auſſi plus long temps l'Egliſe d'Au-

Depuis l'an 533. juſqu'en 561.

Digitized by Google

xerre. Il paroît par le nombre de vingt huit ans de ſiége, que l'Hiſtoire lui donne, qu'il commença en l'an 533. & qu'il finit en 561. C'eſt un calcul qui a été ſuivi par le Pere le Cointe, & par M. Baillet, & auquel rien ne s'oppoſe. Pendant qu'il gouverna avec une vigilance infatigable l'Egliſe d'Auxerre, on tint pluſieurs Conciles dans la ville d'Orleans. Il aſſiſta à ceux qui y furent célébrés en 533, en 538, 541. & 549. & dans toutes ces ſaintes aſſemblées, il contribua par ſes lumieres à faire dreſſer les réglemens ſalutaires qu'on y fit pour maintenir le bon ordre dans l'Egliſe Gallicane. Le jour de ſa dépoſition a été marqué differemment dans les Martyrologes. Tous l'ont mis au mois d'Août, mais les uns au 26, les autres au 16. Cette difference ne peut venir que d'un chiffre Romain décennaire que certains manuſcrits ont admis de trop en comptant à la maniere des Romains, par les Calendes. Mais ceux qui ſont les plus anciens & les plus authentiques, portent VI. *Kalendas Septembris*, & non pas XVI. comme il s'eſt gliſſé dans la copie du *Geſta Pontificum Autiſſiodorenſium*, écrite au douziéme ſiécle. L'Egliſe d'Auxerre a auſſi toujours fait la Fête de S. Eleuthere le 26. Août, excepté depuis l'an 1670. juſqu'en l'an 1726. Les copies du Martyrologe hieronymique, lui donnent des compagnons dans l'annonce qu'elles ſont de lui au 26. Août, & diſent que ces Saints ſont des Confeſſeurs. (*a*) Il faut conclure de là qu'il en eſt de ce Saint, comme de S. Optat, & que le jour ci-deſſus nommé, eſt celui auquel on réunit dans la même ſépulture, quelques ſaints Eccleſiaſtiques morts avant lui. Ces ſaints Confeſſeurs pouvoient être S. Euſebe Prêtre, & S. Avit Diacre, deſquels il y eut une Tranſlation marquée à Auxerre dans les mêmes Martyrologes hieronymiques, au troiſiéme jour de Mai. Heric ne fait aucune mention du corps de S. Eleuthere dans ce qu'il rapporte de l'arrangement des tombeaux de nos ſaints Evêques, fait de ſon temps autour de celui de S. Germain ; & on ne voit aucune épitaphe de lui dans l'Egliſe de ce Saint, comme on y en voit de pluſieurs autres. Cependant malgré le ſilence d'Heric, & le défaut d'épitaphes, on croit poſſéder ſon corps à S. Germain, par la raiſon qu'aucune autre Egliſe ne

Depuis l'an 533. juſqu'en 561.

(*a*) *Autiſſiodero civitate depoſitio S. Eleutheri Epiſcopi, cum Sociis ſuis confeſſoribus.*

ſe

ſe vante de l'avoir. On dit que ſon tombeau eſt celui dont on voit les pieds au mur occidental de la Chapelle de S. Germain dans la Grotte, vers l'angle méridional : mais les preuves n'en ſont pas tout-a-fait démonſtratives.

Depuis l'an 418. juſqu'en 448.

S. ROMAIN XVI. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 561. juſqu'en 564.

IL eſt bien plus certain que le corps de S. Romain ſucceſſeur d'Eleuthere, eſt l'un des deux qui ſe trouvent dans les tombeaux du caveau qui eſt à trois pas de cette muraille. Ce Saint ne ſiégea que trois ans & quelques mois. Les Hiſtoriens du neuviéme ſiécle en font un Martyr, en diſant qu'il eut la tête coupée. Mais le ſilence des Martyrologes ſur cette qualité de Martyr, ne ſert pas peu à combattre cette opinion ; ou s'il a été Martyr, il n'a pû l'être que par un meurtre inopiné. C'eſt ce qui a porté à lui joindre dans le nouveau Breviaire de 1726 S. Tetrice autre Evêque, qui mourut d'une ſemblable mort. De ſorte que dans les éloges de ces Saints, c'eſt plûtôt ſur leur vigilance Paſtorale qu'il convient de s'étendre, parce qu'elle a été cauſe de leur mort, que ſur leurs ſouffrances, qui ont été imprevuës & ſubites. Heric s'eſt ſervi par inadvertance dans ſon deuxiéme livre des miracles de S. Germain, de termes propres à faire croire que S. Romain auroit ſuccédé à S. Didier. Mais il faut faire attention qu'en cette occaſion, cet écrivain parle de nos Evêques ſuivant la diſpoſition de leurs tombeaux, autour de celui de S. Germain, & non ſelon leur ordre chronologique. C'eſt ſans un fondement ſuffiſant que Dom Mabillon a cru que Robert de S. Marien avoit oublié ce S. Romain dans ſa chronique. S'il ne l'a pas trouvé dans l'imprimé, c'eſt par la faute de l'Editeur. Il eſt nommé à ſon rang dans les manuſcrits de cet ouvrage. La Fête de ce S. Evêque, s'eſt toujours faite à Auxerre le ſixiéme jour d'Octobre.

Digitized by Google

Depuis l'an 564. juſqu'en l'an 571.

S. ETHERE XVII. EVESQUE D'AUXERRE.

EThere qui ſuccéda à S. Romain, ne fournit pas un plus vaſte champ à l'Hiſtoire, quoiqu'il ait porté le fardeau Epiſcopal pendant plus de neuf ans. On ſçait ſeulement de lui, qu'il mourut le 27. Juillet, & qu'il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Germain. Comme ſon nom paroît au même jour dans les Martyrologes du neuviéme ſiécle, c'eſt une preuve de l'antiquité de ſon culte; & le culte ſuppoſe une ſainteté de vie qui ait précédé. On l'a honoré le 26 dans le Diocèſe de Sens, pendant plus de ſix cens ans: & ce n'eſt pas ſans quelque apparence qu'on croit que le culte d'un Evêque d'Auxerre ſi peu connu & ſi peu célébre, pourroit ne venir que de ce que ſon corps auroit été porté dans ce Diocèſe, même avant le temps d'Heric (*a*). Cet Hiſtorien contemporain de Charles le Chauve, n'aſſigne à S. Ethere aucun endroit dans les cryptes de la Baſilique de S. Germain, & ne fait aucune mention de ſon ſépulcre: je ne vois auſſi aucune preuve que ce corps n'ait pas été tranſporté ailleurs, ou au moins deplacé. On s'autoriſe a ſe dire encore en poſſeſſion de ce corps ſur une peinture qui eſt dans les grottes du côté du midi: mais ce fondement eſt inſuffiſant, puiſqu'ayant toujours été ſans Epitaphe, elle peut répreſenter tout autre Evêque que S. Ethere, & que d'ailleurs elle eſt très-nouvelle.

¶ En parlant des SS. Evêques ſucceſſeurs immédiates de S. Germain, je ne me ſuis point arrêté à marquer les diſtractions qui ont été faites de leurs oſſemens, par M. Seguier Evêque d'Auxerre, qui en donna à ſon frere le Chancelier (*b*) & par M. de Bellegarde Abbé de S. Germain (*c*). Ce ſont des faits qui me paroiſſoient trop interrompre le recit chronologique de la ſuite de nos Evêques. Venons à S. Aunaire & S. Didier qui fourniſſent une matiere plus abondante.

(*a*) Peut-être à Nogent ſur Vernuſſon au Diocèſe de Sens, où on l'a pris pour S. Ythier Evêque de Nevers, qui n'a jamais été dans le Calendriers de Sens.

(*b*) Mr. Seguier en prit de S. Fraterne.* Voyez le livre des grottes.

(*c*) Dans le magnifique Reliquaire des Benedictines de Villeneuve le Roi.

* Et de S. Cenſure.

CHAPITRE V.

Hiſtoire de la vie de S. Aunaire, XVIII. Evêque d'Auxerre, appellé anciennement S. Aunais, avec un recuëil de tout ce que l'on ſçait ſur ſon Culte.

AUnaire étoit de la premiere Nobleſſe de la ville d'Orleans. Son Pere s'appelloit Paſteur, & ſa Mere Ragnoare. Ils envoyerent de bonne heure leur fils à la cour de Gontran, Roi de Bourgogne. On s'apperçut dès ſa jeuneſſe qu'il aimoit particulierement la lecture, & qu'il faiſoit ſon occupation de méditer les divines Ecritures. Une inclination ſi heureuſe lui donna du dégoût pour la Cour, & lui fit préferer le ſervice du Roi du ciel à celui d'un Roi de la terre. Il s'en alla à Tours à l'inſçu de ſes parens, accompagné ſeulement de deux domeſtiques; & ayant quitté ſes cheveux au tombeau de S. Martin, il laiſſa l'habit ſéculier pour prendre celui des Clercs. Ses parens affligez de ce qu'il n'étoit plus à la Cour, s'informerent de tous côtés de ce qu'il étoit devenu: & ils eurent le chagrin de ne trouver perſonne qui pût leur en dire des nouvelles. S. Siagre qui étoit alors Evêque d'Autun, ayant appris ce qui étoit arrivé, envoya chercher Aunaire à Tours: il prit le ſoin de ſon éducation, & le fit paſſer par tous les dégrez de la Clericature; en ſorte qu'après la mort de S. Ethere Evêque d'Auxerre, le Clergé & le peuple le choiſirent unanimement pour lui ſuccéder. Il fut amené à Auxerre, & y fut ſacré Evêque le jour de la Fête de S. Germain 31. Juillet environ l'an 572. On connut d'abord l'étenduë de ſa ſcience: il marqua ſon

Depuis l'an 572. juſqu'en l'an 603.

qui vient de M. de Bellegarde Archevêque de Sens & Abbé de S. Germain, il y en a de S. Alode, de S. Urſe, & de S. Gregoire, ſelon les étiquettes que j'ai vû.

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

amour pour les Citoyens, fit ſentir ſa vigilance ſur le Clergé, ſon attention & ſa charité envers les pauvres, & il ſe diſtingua par le ſoin qu'il prit des choſes ſaintes. Son viſage, diſent les auteurs de ſa vie, reſſembloit à celui d'un Ange : ſes diſcours étoient éloquens & pathetiques, & ſon accès facile & prévenant. Il conſoloit par ſes paroles tous ceux qui s'adreſſoient à lui ; ſes Prédications furent comme un ſel qui préſerva de la corruption les cœurs des fidéles, & l'on vit de ſon temps le culte du Seigneur s'augmenter viſiblement, non-ſeulement par la force des exemples qu'il donnoit, mais encore par la vertu des miracles qu'il plût à Dieu d'operer par lui. Heric & les deux Chanoines ſes collegues renvoyent au livre qui traitoit de ces miracles, c'eſt-à-dire à ſa vie qui fut écrite quelques années après ſa mort, & ils ſe contentent de rapporter les preuves de ſon zéle pour le maintien de la diſcipline Eccleſiaſtique. C'eſt à l'aide de ſi bons guides, que j'entrerai ici dans le détail de ſes fonctions Paſtorales, & de ſon zéle Apoſtolique.

Il ſtatua donc pluſieurs choſes très-ſalutaires dans l'Egliſe d'Auxerre : & afin qu'elles fuſſent obſervées exactement, ils le fit confirmer de l'autorité du Roi Gontran. Voulant préſerver, par la miſericorde de Dieu de tous accidens & perils, le troupeau qui lui étoit confié, il établit dans la ville d'Auxerre & dans les Paroiſſes du pays Auxerrois le réglement ſuivant :

Il peut n'avoir fait ce réglement que vers l'an 596.

Que le premier jour du mois de Janvier, la Ville avec le Clergé & le Peuple feroient à cet effet des priéres particulieres.

Le ſecond jour, Eppoigny & Venouſe.

Voyez la Carte.

Le troiſiéme jour, Goüaix & Naintry.

Le quatriéme jour, *Corcevicus* avec le Clergé & le Peuple. (*a*)

Le cinquiéme jour, Bacerne & Accolay.

Le ſixiéme jour, Mairry avec les ſiens (*cum ſuis.*)

Le ſeptiéme jour, Courçon & Ecoulives.

Le huitiéme jour, Druie avec ſes dépendances. (*cum ſuis*)

Le neuviéme jour, Varzy avec ſes dépendances.

(*a*) Depuis que j'ai écrit ceci, j'ai prouvé dans le 1. Tome de mon Recueil imprimé à Paris en 1738. que *Corcevicus* doit être Crevant : & la ſuite de la deſcription Diocèſaine le fait bien voir. Voyez la Carte ci-jointe.

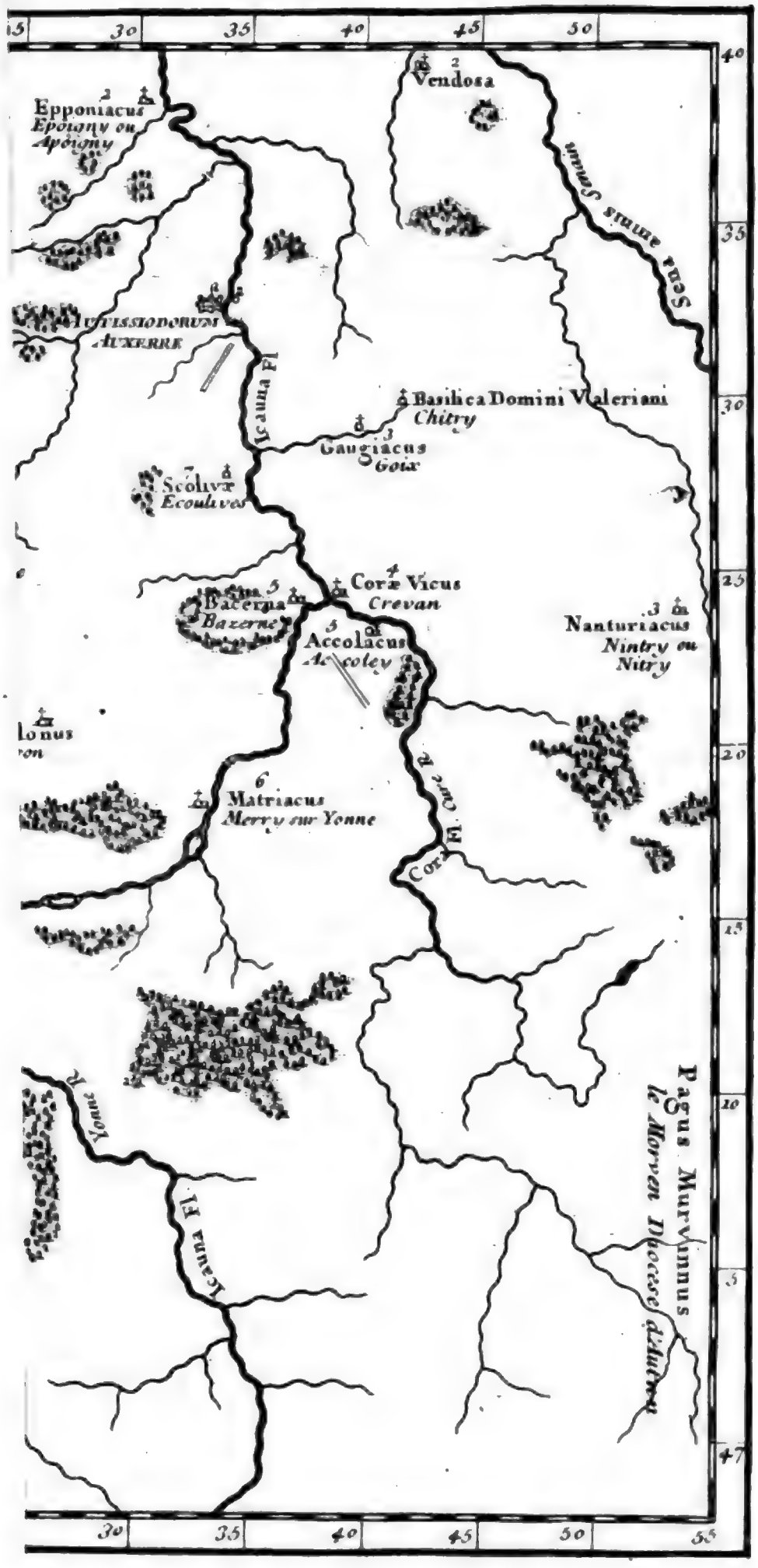
25
30
35
40
45
50
55
60
Vendosa
Epponiacus
Eponny ou Apony
Sena amnis Senna
Autissiodorum
Auxerre
Icauna fl
Basilica Domini Valeriani
Chitry
Gaugiacus
Goix
Scoluvæ
Ecouluves
Corræ Vicus
Crevan
Bacerna
Bazerne
Accolacus
Accoley
Nanturiacus
Nintry ou Nitry
Matriacus
Merry sur Yonne
Cure fl
Yonne fl
Pagus Murvinnus
le Morvan
Diocese d'Autun

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

Le dixiéme jour, Colmery avec ſes dépendances.
L'onziéme jour, Champ-lemi avec ſes dépendances.
Le douziéme jour, Bargis avec ſes dépendances.
Le treiziéme jour, Donzy avec ſes dépendances.
Le quatorziéme jour, Sully avec ſes dépendances.
Le quinziéme, jour Mêve avec ſes dépendances.
Le ſeiziéme jour, Cône avec Tracy.
Le dix-ſeptiéme jour, Aligny avec ſes dépendances.
Le dix-huitiéme jour, Neuvic avec ſes dépendances.
Le dix-neuviéme jour, Briare avec ſes dépendances.
Le vingtiéme jour, Giem avec ſes dépendances.
Le vingt & uniéme jour, Blaineau avec ſes dépendances.
Le vingt deuxiéme jour, *Caſſiniacus*, *Nantiniacus cum cella Salvii & cella Mauri.* (*a*)
Le vingt-troiſiéme, *Laoderus* (*b*) avec ſes dépendances.
Le vingt-quatriéme jour, Bitry & Arquien.
Le vingt-cinquiéme, jour, Boüy avec ſes dépendances.
Le vingt-ſixiéme jour, Entrains avec ſes dépendances.
Le vingt-ſeptiéme jour, Tury avec ſes dépendances.
Le vingt-huitiéme jour, Levis avec ſes dépendances.
Le vingt-neuviéme jour, Pourrein avec ſes dépendances.
Le trentiéme jour, Oüéne avec ſes dépendances.

Il n'y a que trente ſept Paroiſſes de la Campagne nommées dans cette deſcription Dioceſaine, quoiqu'il paroiſſe que le Diocèſe étoit dès-lors auſſi étendu qu'il eſt aujourd'hui. On peut dire que l'Evêque n'a nommé que les principaux lieux, & qu'un grand nombre des Cures qui exiſtent de nos jours, n'étoient pas encore érigées alors.

Il aſſigna auſſi à chacune des Baſiliques & des Monaſteres le premier jour d'un des mois, pour célébrer les Litanies dans la même vuë; & voici le réglement qu'il fit a ce ſujet:

Aux Calendes de Janvier, la Baſilique de S. Germain.
Aux Calendes de Février, la Baſilique de S. Amatre.
Aux Calendes de Mars, le Monaſtere de S. Marien.
Aux Calendes d'Avril, la Baſilique de S. Pierre Apôtre.
Aux Calendes de Mai, la Baſilique de S. Valerien & le Monaſtere de Wulfin.

(*a*) Il y a apparence que *Caſſiniacus* eſt Chaſſenay, & *Nantiniacus* S. Amand.
(*b*) *Laoderus*, peut-être Latré proche S. Martin des champs.

Digitized by Google

Aux Calendes de Juin, la Baſilique de S. Martin.
Depuis l'an 574. jusqu'en 603. Aux Calendes de Juillet, la Baſilique de S. Julien.
Aux Calendres d'Août, le Monaſtere dit *Decimiacenſe ad Sanctum Ciricum*, qui paroît avoir été S. Cyr lez-Chitry à dix mille d'Auxerre.
Aux Calendes de Septembre. le Monaſtere de Fontenoy.
Aux Calendes d'Octobre, le Monaſtere de Coucy les Saints.
Aux Calendes de Novembre, le Monaſtere de Saiſſy.
Aux Calendes de Décembre, le Monaſtere de Mannay.
Et les autres jours du mois chacun des Villages cy-deſſus nommés, devoit faire à ſon tour les mêmes prieres qu'il avoit fait pendant celui de Janvier.

Ces réglemens paroiſſent avoir été faits les premiers. Il fixa l'heure à laquelle tous les Archiprêtres & les Abbés célébreroient chaque Dimanche les Vigiles ou veilles, c'eſt-à-dire l'Office de la nuit, chacun dans leur Egliſe. Il ordonna que dans les Dimanches qui ſont depuis le jour de Pâques juſqu'au premier jour d'Octobre, elles ſeroient célébrées depuis l'entrée de la nuit juſqu'à la pointe du jour, (*a*) que dans les Dimanches depuis les Calendes d'Octobre juſqu'à Noël, elles ſeroient célébrées depuis le chant du coq, (*b*) & depuis le jour de Noël juſqu'à Pâques, que ce ſeroit depuis le milieu de la nuit. (*c*)

De plus, il régla par laquelle des Egliſes ſéculieres, conjointement avec un Monaſtere, les Vigiles ou Office nocturne, ſeroient célébrés chaque jour de la ſemaine dans la Baſilique de S. Etienne. Il aſſigna la nuit du Dimanche au Clergé de la Baſilique de S. Germain, joint avec le Monaſtere deça cy-deſſus nommé *Decimiacenſe*.

La ſeconde Ferie de la ſemaine, au Clergé de la Baſilique de S. Amatre, joint avec le Monaſtere de Fontenoy.

La troiſiéme Ferie, à deux Monaſteres joints enſemble, ſçavoir celui que S. Germain avoit bâti au delà de l'Yonne, & où repoſoit S. Marien, & avec ce Monaſtere celui de Saiſſy.

La quatriéme Ferie, fut aſſignée à la Baſilique de S. Pierre, au Clergé de laquelle devoient ſe joindre les Moines de Mannay.

(*a*) *A primo ſerò uſque ad illuceſcentem diem.*
(*b*) *A gallorum cantu.*
(*c*) *A media nocte.*

La cinquiéme Ferie, au Clergé de la Baſilique de S Martin, & au Monaſtere de Vulfin, que je croi avoir été celui qu'on appella depuis *Monaſterium Longoretenſe.* (*a*) La ſixiéme Ferie, au Clergé de la Baſilique de S. Valerien, avec le Monaſtere appellé Varennes.

Depuis l'an 572. juſqu'en 603.

Les manuſcrits n'indiquent rien pour la ſeptiéme Ferie, qui répond à notre Samedi. Il étoit juſte que ceux qui venoient d'auſſi loin qu'eſt Varennes euſſent le loiſir d'être rendus chez eux le Dimanche, & c'eſt apparemment pour cette raiſon qu'aucun autre Monaſtere n'étoit employé à ce jour.

Je ne me ſuis point propoſé de m'étendre ici ſur le Concile d'Auxerre, qui fut tenu du temps de S. Aunaire. Quoique cette aſſemblée n'ait été proprement qu'un Synode, le ſouvenir en eſt devenu cependant ſi précieux à cauſe du détail qu'il contient, qu'on en a inſeré les réglemens dans toutes les collections de Conciles anciennes & modernes, & qu'il y a peu de Canoniſtes qui n'en ait cité quelque article. S. Aunaire y préſida. Sept Abbés y aſſiſterent : ce qui revient à la liſte des Abbayes marquées ci-deſſus, ſçavoir l'Abbé de S. Marien, celui de Vulfin, celui du lieu appellé *Decimiacum*, l'Abbé de Fontenoy, l'Abbé de Coucy-les-Saints, celui de Saiſſy & celui de Mannay. Trente quatre Prêtres y ſouſcrivirent, & trois Diacres au nom de trois autres Prêtres abſens ; ce qui forme préciſément le même nombre de trente-ſept qui eſt marqué dans la deſcription Diocèſaine rapportée ci-deſſus. Le Diocèſe d'Auxerre n'avoit donc certainement alors que trente-ſept Paroiſſes dans la campagne, comme il paroit par la même deſcription qui va de territoire en territoire, & qui comprend la même étendue de pays qu'il a de nos jours. Il s'enſuit ſeulement de là, que les Paroiſſes étoient plus écartées les unes des autres, & que chacune avoit un plus vaſte circuit. Quoique Binius ait remarqué que les Statuts de ce Synode ſont une répetition de pluſieurs Canons du Concile de Macon auquel S. Aunaire avoit aſſiſté ; on y trou-

Concile.

(*a*) Il y eut dans la France au milieu du VI. Siecle, un Prince de Sang Royal nommé Vulfin, qui fonda apparemment ce Monaſtere, comme il en fonda un dans le Berry, vers l'an 560. ſur le tombeau de S. Eufice. Voyez Labb. Bibl. mſſ. T. 2. pag. 372.

Depuis l'an 572. jusqu'en 603.

ve cependant pluſieurs particularités qui ne ſont pas dans l'autre. Il appartient aux Canoniſtes plûtôt qu'a un Hiſtorien de donner des commentaires ſur ces réglemens. Le premier Canon qui defend aux Calendes de Janvier, certaines pratiques venues du paganiſme a fait le ſujet d'une diſſertation que j'ai publiée en 1738 *de Cervolo & Vetula.* Il y a matiere à en faire une ſur le troiſiéme à l'occaſion de la defenſe de faire *compenſos in domibus.* Le trente-ſixiéme & le quarante-deuxiéme Canons, parlent de la Communion de la Meſſe d'une maniere qui s'accorde avec les Invitations qui étoient uſitées dans l'Egliſe Gallicane, & qu'on chante encore à Lyon, à Chartres, & ailleurs. On s'attendoit en France de voir venir d'Italie touchant ces Canons, une diſſertation qui a été promiſe, & qui n'eſt pas encore arrivée. Ce que je puis encore ajouter d'intereſſant par rapport au Concile d'Auxerre, eſt que j'ai decouvert un quarante-ſixiéme Canon de ce Concile, dont on n'en connoiſſoit que quarante-cinq, & que je l'ai fait inſerer dans le Breviaire d'Auxerre de 1726. La plupart des quarante quatre Eccleſiaſtiques qui ont ſouſcrit au Synode d'Auxerre, ont des noms teutoniques : ce qui marque que les Francs étoient alors dans le pays beaucoup ſupérieurs aux anciens Gaulois. Comme il n'y a aucune preuve poſitive que cette aſſemblée ait été tenue en 578. j'ai cru qu'il étoit plus convenable de dire en général que ce fut vers l'an 580 : ce qui peut s'étendre juſqu'en 585, & par conſéquent convenir à la penſée de Binius. On conte trois Conciles auxquels S. Aunaire aſſiſta. Celui de Paris de l'an 573. & les deux de Mâcon que le Roi Gontran fit tenir en 583 & 585. Outre cela, ſon nom ſe trouve parmi ceux des Evêques, qui en 589 travaillerent à la pacification des troubles arrivés dans le Monaſtere de Sainte Croix de Poitiers.

Memoires de de Trevoux 1732. dans les nouv. litt.

Cod. Colbert. 2576.

Part. Autumn. p. 329.

Greg. Tur. l. 9. cap. 39.

On avoit au neuviéme ſiecle la connoiſſance de deux lettres, que le Pape Pelage II. lui avoit écrites. Heric & ſes deux collegues ne nous en ont cependant donné qu'une dans leur collection, qui eſt datée de la troiſiéme année de l'Empereur Maurice, ce qui revient à l'an 586. Il paroit que ce S. Evêque avoit demandé à ce Pape des Reliques ou Sanctuaires de S. Pierre & de S. Paul, pour les nouvelles Egliſes qui venoient d'être bâties dans ſon

Digitized by Google

ſon Diocèſe, & qu'il vouloit conſacrer ſous leur invocation ; & c'eſt en lui envoyant de ces Sanctuaires, que le Pape lui fait réponſe. La ſeconde lettre qu'Heric ne put lire à cauſe qu'elle étoit trop effacée dans le livre qui la contenoit, eſt ſans doute celle que le Pere Labbe a donnée parmi les Conciles, & dont M. Fleury parle dans ſon Hiſtoire. Le Pape y dit encore un mot des Reliques qu'il lui a envoyées. Ce pouvoient être des linges qui avoient touché & même repoſé ſur le tombeau des SS. Apôtres. Il exhorte enſuite cet Evêque à perſuader aux Rois qui étoient dans les Gaules de defendre Rome contre les incurſions des Lombards. On y voit que S. Aunaire avoit eu deſſein de ſe rendre auprès du Pape, ſans les incurſions de ces barbares qui l'en empêcherent.

Depuis l'an 572. juſqu'en 603.

S. Aunaire montra auſſi une dévotion particuliere envers les deux plus illuſtres de ſes prédéceſſeurs, S. Germain & S. Amatre. Comme il avoit de la litterature, il ſe propoſa d'écrire la vie de pluſieurs ſaints Confeſſeurs, ſoit en proſe, ſoit en vers : Et plût à Dieu qu'il eût exécuté ce deſſein. Mais il crut devoir plûtôt exciter le zéle d'un Prêtre nommé Etienne (*a*), & le charger du travail qu'il avoit projetté ; ſçavoir d'écrire la vie de S. Amatre en proſe, & en vers celle de S. Germain, que Conſtance de Lyon avoit écrite en Proſe. On voit par leurs lettres réciproques, qu'Etienne accepta cette commiſſion, & que la coutume étoit encore alors de qualifier tous les Evêques du titre de *Pape & de perſonnes* revêtues de *l'autorité Apoſtolique*. Ce qu'on a déja pû remarquer dans la lettre de Conſtance de Lyon à S. Cenſure. Non ſeulement S. Aunaire s'efforçoit de faire connoitre de plus en plus les actions des Saints, il ſçavoit encore en former lui même ſelon l'eſprit de Dieu. Lui & ſon frere Auſtrene Evêque d'Orleans, eurent ſoin de l'éducation de S. Loup leur neveu, fils d'Auſtregilde, autrement dite Agie, & lui firent faire de ſi grands progrez dans la vertu, qu'il devint par la

(*a*) Quelques manuſcrits d'Angleterre appellent cet écrivain *Stephanus Probus Africanus*; mais peut-être ont ils pris *Probus* pour *Presbyter*. Il n'eſt pas aiſé de décider ſi ſon nom d'*Africanus* lui venoit de ce qu'il fut d'Afrique, ou ſi c'étoit parce qu'il auroit été de la famille des *Africani* illuſtre à Auxerre pluſieurs ſiécles auparavant, ſelon l'inſcription trouvée dans les anciens murs en 1721.

ſuite Archevêque de Sens. S. Auſtregiſile (*a*) quittant le monde, vint recevoir des mains de S. Aunaire la tonſure & le ſoudiaconat, & mérita depuis d'être aſſis ſur le ſiége de l'Egliſe de Bourges. S. Valeri ayant quitté l'Auvergne ſa patrie, ſe retira pendant quelque temps dans le Monaſtere qui étoit tout auprès de la ville d'Auxerre, & avanca tellement dans le chemin de la perfection, ſous les yeux de S. Aunaire, qu'il devint enſuite le Supérieur d'un célébre Monaſtere dans le Diocèſe d'Amiens. Comme, ſelon l'expreſſion de la vie de ce ſaint Abbé, le Monaſtere de S. Aunaire étoit ſitué dans une prairie, ce ne pouvoit être que celui de S. Côme dans lequel repoſoit alors le corps de S. Marien, & qui étoit ſitué ſur le bord de la riviere vis-à-vis l'angle ſeptentrional des murs de la cité d'Auxerre. C'eſt celui-là même que S. Germain avoit fondé. Si S. Aunaire en eût fondé un proche Auxerre, les auteurs de ſa vie n'auroient pas manqué d'en indiquer les biens. Ils ſe contentent de dire ſeulement qu'il donna à la Baſilique de S. Etienne les terres & villages qui lui étoient échus de ſon patrimoine, à ſçavoir, Briare avec Verneuil (*b*) & ſes autres dépendances, une terre appellée Holvet ou Nolvet (*c*) & Giem avec Oſcel & ſes dépendances. De plus dans le territoire Orleanois ou Bleſois, Meun, avec un endroit appellé alors *Deus-adjuva*, un autre appellé *Cormagnum* (*d*) & les Bries ou les Bray avec leurs dépendances; La-Roche auſſi & Mannay avec Villers & leurs dépendances. De plus le Village de Boné avec ce qui en dépend (*e*). L'autre Egliſe qu'il fit

Depuis l'an 572. juſqu'en 603.

Saſ. 11. Bened.

(*a*) On l'appelle dans le Berri *S. Outrille.*

(*b*) Le Verneuil *Vernolium* joint ici à Briare pouvoit être ce qu'on a depuis appellé Dammarie *Domna-Maria*: c'eſt un village contigu à Briare, & duquel S. Amatre a été premier Patron: ce qui pouvoit provenir de la dévotion de S. Aunaire envers ce Saint.

(*c*) *Nolvetum*, peut être Neuvoy, qui auroit été dit anciennement *Nouvet.*

(*d*) Le Pere Labbe a oublié dans ſon édition de l'Hiſtoire de nos Evêques, ces deux villages: *Deus adjuva* & *Cormagnum*, & peut-être les a-t'il fait omettre à deſſein, ne pouvant pas croire que ce fuſſent des noms de lieu. Mais on a encore l'exemple d'un autre village appellé *Deus-adjuva*, dans une charte de Girbold Evêque de Châlon-ſur-Saone de l'an 877. *Annal Bened. Mabill.* T. III. p. 108. *villam quam vulgus, Deus-adjuva nominat.*

(*e*) On n'a pas de peine à découvrir que tout ce terrein étoit aux environs de Château-neuf, & de S. Benoit ſur Loire, où l'on voit encore Bray, Mannay dans la Paroiſſe de Bouzy, & Bonné. L'Egliſe d'Auxerre poſſédoit encore des biens en ces cantons là, ſous le Roi

héritiere de ſes biens, fut celle de S. Germain où il avoit choiſi ſa ſépulture. Il lui donna une Terre très-riche, ſituée dans le pays de Gatinois appellée Corbeilles (*a*) avec toutes ſes dépendances; & dans le pays Avalonnois Domecy avec Vezelay (*b*) & un lieu appellé *Calminiacum*: & enfin dans le pays Senonois Bouilly (*c*) avec ſes dépendances. Depuis l'an 572. juſqu'en 603.

Je ne puis finir ce qui regarde un ſi grand Evêque, ſans rapporter quelques-unes des merveilles que Dieu opera par ſon miniſtere. Un jour qu'il alloit à l'Egliſe de S. Etienne, il apperçut une femme poſſédée & horriblement defigurée. Touché de compaſſion, il fit de loin le ſigne de croix ſur elle, en commendant au démon de la quitter; & auſſi-tôt elle ſe trouva guérie. L'Abbé d'un Monaſtere voiſin d'Auxerre, étoit devenu ſi goutteux, qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir. Il lui vint en penſée qu'il ſeroit guéri auſſi-tôt qu'il auroit pu mettre dans ſes pieds les ſandales du S. Evêque. Il parvint à les avoir: & les ayant miſes avec foi & dévotion en préſence de toute ſa Communauté, il ſentit ceſſer ſon mal tout-à-coup. Il étoit tombé dans une fontaine (*d*) proche Auxerre, un homme poſſédé du diable, & il s'y étoit noyé. Le peuple n'oſant plus boire de cette eau, eut recours au Saint. Il benit du ſel, & ordonna de le jetter dans la fontaine. On n'eut pas plutôt fait ce qu'il avoit commendé, qu'une femme poſſédée ayant bu de cette eau, ſe ſentit entiérement délivrée. Son Pontificat qui fut de trente ans & davantage, fut recommandable par pluſieurs autres miracles que l'Auteur de ſa vie a paſſé ſous ſilence. Il eſt au reſte très-digne de croyance dans le peu qu'il en rapporte, puiſqu'il étoit contemporain.

Après avoir marqué la mort de S. Aunaire arrivée le 25.

Robert, ſuivant Aimoin. *lib. 2. miracul. S. Bened. cap. 26.*

(*a*) *Corbilias* Corbeilles eſt à trois lieuës ou environ de Montargis & de Château-Landon.

(*b*) *Decimacum cum Vidiliaco.* C'eſt Domecy ſur le Vau, dont l'Egliſe eſt encore titrée de S. Germain d'Auxerre. Vezelay n'étoit encore qu'un hameau alors.

(*c*) *Baldiliacum* Bouilly auprès de Brienon l'Archevêque.

(*d*) J'ai cru que cette fontaine étoit l'étang d'Augi qui eſt d'un eau très-claire, & je me fondois ſur ce que de Wo on a pu faire *Vro* qui ſe trouve dans les manuſcrits. Si ces manuſcrits n'ont pas été alterez dans ce nom propre, & que la fontaine ſe ſoit appellée véritablement *Uras*, ce peut être celle de Bouſſaud proche Auxerre, à l'extrémité du fauxbourg S. Amatre. Un paſſage de Macrobe conduit à trouver du rapport entre cet ancien nom latin, & le nom vulgaire. *Satur. lib. 6. c. 4.*

CULTE DE S. AUNAIRE.

Septembre, il dit que ſon corps fut porté à S. Germain, ſuivi d'une affluence innombrable pour y être inhumé, & qu'il n'y éclata pas moins en miracles qu'il avoit fait durant ſa vie. Un jeune enfant de la ville de Sens qui étoit né aveugle, recouvra la vue à ſon tombeau, & reſta au ſervice de l'Egliſe en qualité de Clerc. Il y étoit encore lorſque l'écrivain de la vie de ce Saint, travailloit à ſon ouvrage. Un autre aveugle nommé Begto y recouvra pareillement la vue. Une femme paralytique du Gâtinois, demanda a être portée au ſépulcre du S. Evêque. On lui frotta les membres perclus avec de l'huile qui brûloit devant le tombeau; & elle reçut une parfaite guériſon. Une autre femme qui avoit les mains retrécies depuis douze ans, obtint auſſi ſa guériſon auſſi-tôt qu'elle eut touché les planches du cercueïl, ou même la boiſure de l'endroit où il étoit inhumé.

Le corps de ce Saint reſta dans le même endroit juſqu'environ l'an 865. auquel temps on transfera ſon tombeau aux pieds de celui de S. Germain, lorſque les grottes eurent été bâties. Cette tranſlation eſt ſans doute celle qu'on lit marquée au 25. Septembre dans le Martyrologe de la Cathedrale, écrit au commencement du onziéme ſiécle. On ſçait qu'ordinairement les premiéres tranſlations des corps des Saints ſe faiſoient le jour de l'anniverſaire de leur mort ou de leur inhumation. On trouve dans le même Martyrologe au ſeiziéme Août, une ſeconde tranſlation du corps de ce Saint. Elle y eſt marquée avec celle du corps de S. Didier ſon Succeſſeur. C'eſt ce qui fait croire qu'elle a du être faite par Hugues de Châllon Evêque d'Auxerre vers l'an 1030. Et comme ce fut vers ce temps-là que ce Prélat tira du ſépulcre les os de S. Didier pour les renfermer dans une châſſe; il eſt à croire qu'il fit auſſi alors la même cérémonie pour S. Aunaire, d'autant que leurs tombeaux ſe touchoient ou étoient fort voiſins. Comme ces ſortes de tranſlations ne ſe font guéres ſans quelques diſtractions de Reliques, il en parvint de nos deux Saints juſque entre les mains de l'Evêque de Paris, qui avoit peut-être aſſiſté à la tranſlation. De ſorte qu'on trouve dans un Inventaire des Reliques contenues dans la châſſe de N. D. de Paris, dreſſé vers l'an 1100, ces deux mots après le noms de S. Prix, de

S. Cot, de S. Amatre, tous ſaints d'Auxerre, *S. Aunaari. S. Deſiderii.* Quoiqu'il en ſoit, il ſubſiſtoit encore en 1200. dans l'Abbaye de S. Germain, une châſſe qui portoit le nom de S. Aunaire & de S. Didier, puiſqu'on lit dans la vie de l'Abbé Raoul mort en 1208, qu'il fut obligé de la dégarnir de ſon argenterie, pour en payer ſes dettes. Mais en quelque état qu'elle fut, les Reliques qu'elle renfermoit, furent toujours un des principaux objets de la dévotion du peuple d'Auxerre. J'ai vû une lettre d'Hugues de Thiard Abbé de S Germain, *aux Gouverneurs & Procureurs de la cité d'Auxerre*, par laquelle il conſent que cette châſſe ſoit deſcendue & portée à l'occaſion de la peſte qui regnoit ; ce qui peut s'accorder avec l'époque de 1469, auquel on trouve qu'il ſe fit une proceſſion le Dimanche 17. Septembre pour un ſemblable ſujet, avec la châſſe de notre Saint. Cette châſſe eſt auſſi nommée parmi celles qui furent portées en 1554. le 21. Mai à une Proceſſion générale de la ville d'Auxerre. On l'appelloit alors *S. Aunès*, & au ſiécle précédent *S. Anès.* C'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans la lettre de l'Abbé Hugues de Thiard qui vivoit ſous Louis XI.

CULTE DE S. AUNAIRE.

En 1542 le ſecond jour d'Octobre, le Vicaire général de Louis de Lorraine Abbé de S. Germain d'Auxerre, tira en préſence & du conſentement des Religieux, quelques Reliques des châſſes de cette Abbaye, entre autre du chef de S. Aunaire auſſi mentionné en 1554 parmi les Reliquaires ſous le nom de Chef de S. Aunès. Ces Reliques étoient deſtinées pour la Ducheſſe de Guiſe mere de cet Abbé.

Le vrai nom de ce Saint étoit *Aunacharius*, mais par ſyncope on a dit *Aunarius* de même que de *Clotacharius* on a fait *Clotarius.* Il a été écrit diverſement dans les manuſcrits : les uns ont mis *Aunharius*, d'autres *Agnarius*, *Anguarius*, *Annarius*, & même quelques uns l'ont défiguré juſqu'a écrire *Anianus.* Son office a toujours été à neuf leçons dans l'Egliſe d'Auxerre : & de temps immémorial, c'eſt-à-dire depuis le douziéme ſiécle au moins juſqu'à l'an 1670 on chantoit à ſa Fête des Antiennes & des Répons propres tirez de l'Hiſtoire de ſa vie. Il a toujours été marqué dans les livres de Sens, dont quelques anciens manuſcrits l'appellent *Authnarius.* Je l'ai pareillement trouvé dans des anciens Calendriers de Bourges, & en conſéquence il eſt dans

CULTE DE S. AUNAIRE.

les nouveaux. Il en étoit de même de tous ceux d'Orleans juſqu'a l'an 1731, que quelques reviſeurs ont cru devoir l'ôter ſans en dire de raiſon.

Comme l'ancienne maniere de prononcer & d'écrire le nom de S. Aunaire reſſembloit au nom de quelques autres Saints, de là eſt venuë la ceſſation de ſon culte dans des Egliſes qui avoient été apparemment dédiées ſous ſon invocation. Je mets dans ce rang l'Egliſe Paroiſſiale d'Hieres au Diocèſe de Paris, qui honore maintenant comme Patron S. Honeſt Prêtre, qu'on y prononce *S. Aunais* comme en convient M. Chaſtelain, & qu'on y répreſente en Evêque, quoiqu'il ne l'ait jamais été. On a vû ci-deſſus que l'Egliſe de Paris poſſédoit dès l'onziéme ſiécle des Reliques de S. Aunaire.

Bimeſt. de Fevr. p. 668.

CHAPITRE. VII.

DE S. DIDIER, EVESQUE D'AUXERRE.

Détail des ſingularités de ſon Teſtament & de l'Inventaire de ſon Argenterie.

Depuis l'an 603. juſques 621.

QUoique ceux qui ont compilé la vie de S. Didier ſucceſſeur de ſaint Aunaire, ne fuſſent éloignés de ſon temps que de deux cent cinquante ans au plus, il faut avoüer qu'ils ont quelquefois pris le faux pour le vrai dans ce qu'ils ont rapporté de ce Saint, & qu'ils ont fixé au temps de ſon Epiſcopat des faits qui pourroient être mieux placés ailleurs. On peut croire après eux que ce Saint étoit d'une famille très-noble. Cette circonſtance eſt accompagnée de tant de choſes qui y correſpondent, qu'il eſt difficile de ſe perſuader que ces écrivains ayent été trompés par un teſtament ſuppoſé, & par un faux énoncé de ſes donations à la Cathedrale. Il faut avoüer que c'eſt l'envie de s'étendre ſur ce Saint qui les a obligés à lui appliquer une lettre que S. Gregoire le Grand a écrit à un autre Evêque des Gaules, mais il ne faut pas refuſer de croire après eux que ce S. Evêque étoit de haute extraction,

V. le P. Longueval.

& que ce fut en conſequence de cela qu'il ſe trouva en état de faire des préſens & des legs magnifiques aux Egliſes de ſon Diocèſe, ni que les trois compilateurs de ſes actions ayent été aſſez ſimples pour lui attribuer des legs & des donations faites par S. Didier de Cahors. Depuis l'an 603. juſqu'en 621.

Ces écrivains après nous avoir dit le nom de ſa mere ſans rapporter celui de ſon pere, nous apprennent qu'il étoit originaire de l'Aquitaine; que quoique d'un ſang très-illuſtre, il fut cependant d'une grande affabilité, qu'il aima ſon Clergé & tout ce qui regardoit le culte de la Réligion. Il eſt difficile qu'ils ayent pû avancer ſans de bonnes preuves, qu'il étoit ſi puiſſant, qu'aucuns des Seigneurs même les plus riches ne pouvoient aller de pair avec lui; qu'il étoit parent de la Reine Brunehauld, & que ce fut des liberalités des Princes qui lui étoient attachés, qu'il obtint une grande quantité de terres. Sa mere Nectaire ajoutent-ils, repoſe dans le même Monaſtere de S. Amant en Quercy: & ce fut en mémoire d'elle, & pour augmenter la vénération envers les Reliques de ſes Saints prédéceſſeurs Germain & Amatre dont il avoit enrichi ce Monaſtere, qu'il y fit de grands préſens, & qu'il y légua des fonds conſiderables. Au reſte, diſent-ils plus bas, il poſſédoit un ſi grand nombre de terres, qu'il n'y a guéres d'Egliſe principale de la moyenne Bourgogne ou de l'Aquitaine, qu'il n'ait enrichie de ſes fonds: & il falloit qu'il eût bien des ſerfs ou eſclaves en ces lieux-là, puiſqu'on comptoit à ſa mort qu'il en avoit bien affranchi deux mille. Toutes ces circonſtances de la vie de notre S. Evêque ont été ignorées ou mépriſées mal à propos par M. Godeau Evêque de Vence, lorſque dans ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique il a avancé que ce S. Prélat étoit le pauvre homme qui avoit ſervi de guide à Brunehauld dans le temps qu'elle fut chaſſée d'Auſtraſie. Il eſt vrai que Fredegaire a écrit touchant ce guide qu'il ne nomme pas, que ce fut en vûë du ſervice qu'il avoit rendu à la Princeſſe diſgraciée, en la conduiſant auprès de Thierry Roi de Bourgogne, qu'il parvint à l'Evêché d'Auxerre, & que ce fut par les ſollicitations de Brunehauld qu'il fut ainſi recompenſé. Mais comme ce fut quelques années avant la vacance du ſiége Epiſcopal d'Auxerre par la mort de S. Aunaire, que Brunehauld paſſa d'Auſtraſie en Bourgogne,

Depuis l'an 603 juſqu'en 621.

il eſt aſſez naturel de croire que ſon conducteur en qui elle trouva de l'eſprit, quoiqu'il fut pauvre, fût retenu à ſa recommendation dans quelque Communauté du Royaume de Bourgogne, & que lorſque S. Didier fut fait Evêque d'Auxerre, il prit avec lui en qualité de Corevêque, cet Eccleſiaſtique affectionné par Brunehauld ſa parente. Si S. Didier étoit neveu de cette Princeſſe comme l'écrit l'auteur de la vie de S. Hugues Prieur d'Ancy, il n'eut pas de peine à lui accorder la dignité qu'elle put lui demander pour cet homme à qui elle reconnoiſſoit avoir tant d'obligation. Quelques modernes ont donné à ce Corevêque Auxerrois ou Coadjuteur en l'Evêché d'Auxerre, le nom de Taurinus : Mais ni Fredegaire, ni Aimoin n'ont point déſigné ſon nom. (*a*)

V. Sec. V. Bened.

Nicoles Gilles Charles-Etienne.

Pendant que S. Didier fut Evêque, il augmenta conſiderablement l'édifice de S. Etienne ſon Egliſe Cathedrale. Il y fit élever un grand dôme du côté de l'Orient, & le fit embellir d'or & d'ouvrages à la moſaïque, de même que S. Syagre Evêque avoit fait à Autun.(*b*) il y transfera l'ancien autel, & en fit une Dédicace ſolemnelle le 18 Avril. Les préſens qu'il y fit ſont expliqués fort en détail dans un ancien Inventaire. Ils conſiſtoient en baſſins, aiguieres, écuelles, ſalieres, cuilliers, fourchettes, gobelets, cannelles, couloirs. Ce fut apparemment toute ſa vaiſſelle d'argent qu'il donna, non pour ſervir aux ſaints Myſteres, puiſque preſqu'aucun de ces vaſes n'y convenoient, mais comme un hommage qu'il fit au Dieu très-haut dont il étoit Miniſtre. Tous ces vaſes étoient travaillés fort délicatement pour le temps. On voyoit ſur la plûpart des répréſentations d'hommes ou d'animaux ou autres figures profanes. Je n'ai remarqué dans tout cet Inventaire qu'un baſſin du poids de huit livres au milieu duquel étoit répréſentée une croix. Le to-

(*a*) On peut auſſi avoir la penſée que ce Payſan ſeroit S. Pallade qui auroit été élevé & formé dans la Communauté de S. Germain, en ſeroit devenu Superieur par ſon mérite, puis auroit ſuccédé à S. Didier. Il y a une tradition (quoique fort alterée) qui porte que l'Abbaye de S. Denis a l'obligation du corps de S. Pelerin à un payſan. Voyez ci-deſſus pag. 7. ſur S. Pelerin. Dom Bernard de Montfaucon loin de regarder comme faux après le P. le Cointe, le fait rapporté par Fredegaire, dit que le payſan a pu fort bien être nommé à l'Evêché d'Auxerre mais qu'enſuite il aura été chaſſé comme intrus ; ainſi qu'il eſt ſouvent arrivé. Antiq. de la Monarchie.

(*b*) Peut-être à S. Martin, où il reſte encore de cette moſaïque que j'ai vû en 1724.

tal de cette argenterie & autre vaiſſelle peſoit quatre cent vingt livres ſept onces. La Reine Brunehauld donna auſſi depuis à l'Egliſe d'Auxerre par les mains de cet Evêque, un calice d'une beauté admirable qui étoit un onyx garni d'or très-fin. Ce ſaint Prélat fit auſſi héritiere de tous ſes biens, l'Egliſe qui lui avoit été confiée. L'acte de ſes donations qui ſubſiſtoit au IX. ſiécle, marque qu'il donna à la Baſilique de S. Etienne, la Terre de Magny ſituée dans le pays Auxerrois, qu'il avoit échangée avec Brunehauld. Il y joignit la terre de Merry, ſituée dans le même pays, où il avoit bâti des maiſons & un Oratoire en l'honneur de S. Menge (*a*) qui en dépendoit, les ſerfs ou eſclaves, les bois, les pacages, les troupeaux de bœufs, de chevaux, de brebis, &c. Il lui donna auſſi dans le pays Tonnerrois la terre de Chenay (*b*) avec les bâtimens, ſerfs & dependances. Une maiſon & des places au dedans de la cité de Châlon-ſur-Saone qu'il avoit eus par échange de l'Evêque Wadelin, & ſemblablement des vignes ſituées ſur les montagnes du même pays Châlonnois au finage de Melecey, (*c*) avec les vignerons & les autres ſerfs, les bois, terres, & dependances. Il donna encore la terre appellée *Puniacum* ſituée dans le pays Avalonnois, proche Château-Cenſoir, qu'il avoit échangée avec un Seigneur nommé Maccon, & pareillement les maiſons, ſerfs, vignes, & bois. Plus dans le même pays Avalonnois une petite Terre appellée Piſy, (*d*) & une autre appellée *Palliacum*. Il ajoûta à cela un village ſitué ſur la riviere de Cure, appellé Champagne, & les colonies qui lui appartenoient, Rigny, & Crain, (*e*) & pareillement la Ville-Neuve ou Neuve-Ville, ſituée tant dans le pays Avalonnois, que dans l'Auxerrois. Il eſt inutile de nommer ici pluſieurs villages du pays Autunois dont les noms nous ſont aujourd'hui incon-

Depuis l'an 603. juſqu'en 621.

(*a*) Ce doit être Merry-Sec, dont l'Egliſe eſt du titre de S. Menge, premier Evêque de Chaalons, qui pouvoit être le pays du conducteur que Brunehauld prit entre Chaalons & Troyes, & qui devint Corevêque ſous S. Didier.

(*b*) Je traduis ainſi *Gamiacum* qui eſt dans le latin. C'eſt à une lieue de Tonnerre au Nordoueſt. Il y a une Egliſe titrée de S. Germain d'Auxerre.

(*c*) *In agro Miliacenſi* doit rendre naturellement en François ce lieu du Châlonnois, célébre par ſes vins.

(*d*) *Piriacus* donne auſſi Picy, qu'on prononce Piſy, où S. Germain d'Auxerre, eſt titulaire de l'Egliſe.

(*e*) Si l'original a eu *Riniacum*, c'eſt Rigny; mais non s'il y a eu *Riviacum*. Rigny ſur Cure eſt aujourdhui une Abbaye. Crain eſt ſur l'Yonne.

nus, auſſi bien que ceux du pays Senonois, qui ſont au nombre de quatre, outre leſquels il donna encore des maiſons & des places ſituées dans la ville de Sens & des jardins potagers ſitués dans les Fauxbourgs. Je ne nommerai pas non plus ici les Terres qu'il avoit dans la Saintonge, dont il avoit fait échange avec la Reine Brunehauld, & avec l'Evêque & le Clergé de Cahors; non plus que celle du territoire de Fréjus en Provence qu'il tenoit du Roi Thierry.

Depuis l'an 306. juſqu'en 621.

Comme il avoit choiſi l'Egliſe de S. Germain pour ſa ſépulture à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, il lui fit auſſi pluſieurs préſens d'argenterie à peu près de même genre que ceux qu'il avoit donné à ſa Cathedrale. Le vaſe le plus conſiderable fut un baſſin d'argent qui peſoit trente ſept livres. On y liſoit le nom de *Thorſomodus*, & il répreſentoit l'hiſtoire d'Enée avec des lettres Grecques. Ce nom de Thorſomode pouvoit être celui de l'ouvrier: mais on peut dire auſſi, vû la rélation où notre Saint avoit été par ſa famille avec les deſcendans des anciens Goths, que ce baſſin avoit appartenu à Thorſimode Roi des Goths, qu'Aimoin dit en avoir reçu un par forme de préſent, de la part d'Aëtius Patrice des Romains. Parmi les autres vaſes que S. Didier donna à l'Egliſe de S. Germain, il y avoit encore une aiguiere du poids de trois livres, au milieu de laquelle on voyoit Neptune répréſenté avec ſon trident. Le total de ce qu'il offrit à cette Egliſe ſe monta au poids de cent dix-neuf livres & cinq onces. Il ordonna encore qu'en y portant ſon corps après ſa mort, on offrît à cette même Egliſe cent ſols d'or très-pur pour être employés à orner ſa ſépulture. C'étoit ſans doute alors la coutume des grands Seigneurs. Les Villages & les terres qu'il légua à cette Egliſe, furent auſſi en grand nombre. Il donna dans le territoire d'Auxerre une Terre nommée en latin *Fertolas*, ſituée ſur la petite riviére de Lou-âin, avec les maiſons, les prez, les bois & tous les troupeaux, déclarant qu'elle ſeroit affectée à l'entretien de l'Hôpital de cette Egliſe. Il donna auſſi à la même Egliſe par les mains de Pallade qui étoit alors Prêtre & Abbé de cette Baſilique, & qui fut depuis ſon ſucceſſeur, les Terres d'Orgy & de Marcy(*a*) dans

Aimoin. lib. 4. c. 25.

(*a*) Orgy eſt aujourd'hui de la Paroiſſe de Chevannes, & Marcy de celle de S. Georges. On l'appelle aujourd'hui Mont-Mercy.

Digitized by Google

tout leur entier, plus celles de Nantelle & de Poiry (*a*) avec les bâtimens, les ſerfs, les vignes, les nouvelles plantes, &c. On croyoit auſſi au IX. ſiécle que c'étoit lui qui avoit ſuggeré à une Reine (qu'on nomme Ingonde) de donner à cette Egliſe la Terre de Saiſſy, (*b*) & qu'il avoit obtenu là deſſus une charte de cette Princeſſe dont la condition étoit, que cet Evêque jouiroit de cette Terre pendant ſa vie, & qu'elle retourneroit après ſa mort à l'Egliſe de S. Germain. Il ſera toujours difficile d'accorder ce fait avec l'époque de ſon Epiſcopat, tant qu'on ne trouvera pas, que Clotaire II. ait eu une épouſe appellée Ingonde. La même difficulté ſubſiſtera à l'égard du don d'un calice magnifique, (*c*) & à l'égard de la décoration ſuperbe du tombeau de S. Germain, que l'on attribuoit dès le neuvieme ſiécle à un Roi nommé Clotaire, & à ſa femme Ingonde, parce qu'on en rend l'authenticité douteuſe en diſant que l'Evêque Diocèſain s'appelloit alors Didier. (*d*) On ajoûte aux dons qu'il fit à l'Egliſe de S. Germain, celui de deux Terres ſituées dans le Diocèſe de Sens, l'une appellée *Bringa*, qui eſt vraiſembſablement Brenches, & l'autre dite *Roboretum*, avec des places & des maiſons bâties tant dans la cité de Sens, que dans les Fauxbourgs qu'il avoit achetées d'une Dame appellée Villigonde. L'inventaire joignit encore deux autres Terres dont la ſituation n'eſt pas aiſée à trouver.

Depuis l'an 306. juſqu'en 621.

S. Didier diſtribua le reſte de ſes biens aux autres Egliſes qui étoient autour d'Auxerre. Il donna à celle de S. Amatre une Terre appellée Talon, (*e*) ſituée dans le pays Auxerrois, avec les maiſons, les ſerfs, les terres, les beſtiaux & les troupeaux. Il donna à la Baſilique de S. Pierre & S. Paul, ſituée au deſſous de la cité d'Auxerre, une petite Terre appellée Breteau, à peu près de la même nature que la précé-

(*a*) Nantelle & Poiry ſont aujourd'hui des vignobles dont les vignerons habitent une vallée qui a donné au village le nom de Vaux.

(*b*) C'eſt apparemment Saiſſy-les-Bois, à moins qu'on n'aime mieux dire que ce Saſſy ou Sacy proche Vermenton.

(*c*) Il eſt difficile de ne pas croire Heric, lorſqu'il dit qu'il a lû ſur ce calice le nom d'Ingunde. *Lib. 1. mir. S. Germani. cap. 27.*

(*d*) On pourroit s'imaginer qu'il ſeroit mieux de ſubſtituer le nom d'Optat à celui de Didier. L'Evêque Optat portoit un nom qui donnoit la même idée que *Deſiderius*: il vivoit ſous Clotaire I. & ſous la Reine Ingonde.

(*e*) Talon eſt auprès de S. Fergeau vers le midi.

dente. Au Monaſtere que S. Germain avoit bâti ſur le bord de la riviere d'Yonne, & où le corps de S. Marien repoſoit alors, un village du pays Auxerrois appellé *Capilinarius* qui nous eſt aujourd'hui inconnu. A la Baſilique de S. Julien Martyr, à laquelle étoit prépoſé un Abbé appellé Nigivalde, un village du pays de Gâtinois qu'il déſigne par le nom de *Manſiones Feudbaldi, ſeu Villaris Auroli.* Au Monaſtere de filles bâti en l'honneur de S. Martin au-déla de l'Yonne, une petite Terre appellée *Necariola.* A l'égard de la Baſilique des S. Martyrs Gervais & Protais, il s'en explique ainſi dans ſon teſtament: » Pour ce qui eſt de la Baſilique des S. Martyrs Nazaire, Gervais, Protais & Celſe enfant, que Marin notre Diacre bâtit actuellement pour notre conſolation, & dans laquelle nous avons renfermé des Reliques de ces Saints, nous voulons que pour le reméde de notre ame, il lui ſoit donné, lui appartienne & à ceux qui la deſſervent, à perpétuité, une petite Terre dont le nom eſt *Briennico* (*a*) auprès de Nitry, laquelle nous avons échangée avec le Seigneur Evode Evêque d'heureuſe mémoire; enſemble Accolay ſitué ſur la riviere de Cure, de la même maniere que nous le poſſédons à préſent. C'eſt ainſi que ce riche Evêque dota toutes les Egliſes voiſines de la Cité d'Auxerre: & pour ſurcroit de bienfaits, il fit encore donner à chacune un vaſe d'argent. Je ne dois point oublier ici l'Egliſe de S. Urſicin du bourg de Crin, éloignée de ſept lieuës d'Auxerre, à laquelle il donna auſſi une petite Terre, en mémoire de ce que ce Saint avoit été diſciple de S. Germain.

Depuis l'an 603. juſqu'en 621.

Il ne borna point ſes aumônes au Diocèſe d'Auxerre. Il diſtribua encore quelques unes de ſes Terres à des Egliſes éloignées. Il donna aux Baſiliques de ſainte Colombe & de S. Leon, bâties proche la ville de Sens, une petite Terre nommée *Viſcla*, ſituée dans le même pays, à condition que les Recteurs de ces Baſiliques partageroient cette terre par portions égales. Il donna à la Baſilique de S. Amant en Quercy, une vingtaine de terres ſituées tant dans le même pays, que dans le Roüergue & dans l'Albigeois.

(*a*) Si l'original a eu *Buennio* comme il y a aſſez d'apparence, il ne faudra point douter que ce ne ſoit le Beugnon, hameau conſiderable entre Arſy-ſur-Cure & Nitry.

Digitized by Google

(a) Il donna outre cela à l'Egliſe de S. Saturnin de Toulouſe deux villages entiers dont les noms étoient *Silviniacum* & *Melgiacum*, ſitués dans ce pays-là. Enfin il donna à l'ancienne Egliſe de Cahors, c'eſt-à-dire à la Cathedrale, un village du pays de Bourdeaux, dont les Rois lui avoient fait préſent. Nos écrivains qui virent ſon teſtament au neuviéme ſiécle, aſſûrent qu'il poſſédoit encore bien d'autres Terres qu'il diſtribua à ſes neveux & à ſes autres parens.

Depuis l'an 603 juſqu'en 621.

Le Martyrologe écrit par Nevelon dans l'onziéme ſiécle, nous apprend que ce S. Evêque eut le bonheur de connoître par révelation le lieu où étoit le corps de S. Cot, qui avoit été martyriſé ſous l'Empereur Aurelien; & qu'en ayant fait la découverte à deux lieuës d'Auxerre, il le fit inhumer honorablement le 19 Janvier, aſſez près de la tête de S. Prix dont il avoit été compagnon. On le trouva en 1480, dans ce tombeau avec une inſcription qui parut être de ce temps-là:

Il y avoit dix-huit ans qu'il gouvernoit l'Egliſe d'Auxerre, quand Dieu l'appella à lui, pour couronner ſes vertus. Il mourut le 27 Octobre environ l'an 621. & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Germain auprès de S. Aunaire ſon prédéceſſeur. Lorſqu'on tranſporta en 865 dans les nouvelles grottes de S. Germain les corps de pluſieurs S. Evêques inhumés en differens endroits de cette Egliſe, on obſerva de ne pas beaucoup éloigner le ſépulcre de S. Didier, de celui de S. Aunaire, & on le plaça le plus près qu'on put, en tirant cependant du côté du Septentrion. Le Moine Thealde qui avoit augmenté le Monaſtere de Moûtiers en Puiſaye, ayant demandé avec inſtance qu'on y transferât le corps de

CULTE DE S. DIDIER.

Heric. lib. 2. mir. S. Germ. cap. 15.

(a) Le Pere de Longueval dit dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, que les Auteurs de la compilation, qui contient la vie de S. Didier d'Auxerre, ont attribué à ce Saint des actions de la vie de S. Didier de Cahors, & qu'entre autres choſes, ils ſuppoſent que le Monaſtere de S. Amant auroit exiſté avant le S. Evêque de Cahors, puiſqu'ils diſent que S. Didier d'Auxerre y fit du bien. Avant la remarque de ce Pere Jeſuite, les Auteurs du *Gallia Chriſtiana* T. 1. avoient pris un parti tout oppoſé. Ils avoient trouvé tant de ſincerité & de ſolidité en cette occaſion dans la compilation de nos Ecrivains, que pour ne leur pas donner le démenti, ils ont mieux aimé dire que le Monaſtere de S. Amant de Cahors ſubſiſtoit avant l'Evêque Didier, & qu'il n'en a été que le reſtaurateur. Il me paroit qu'ils ont embraſſé le parti le plus ſûr, & qu'on ne peut accuſer nos trois compilateurs d'avoir pris le Teſtament de S. Didier de Cahors, pour une piéce qui regarde S. Didier d'Auxerre, puiſqu'on ne trouve rien de reſſemblant dans aucun des legs qui ſont contenus de part & d'autre.

CULTE DE S. DIDIER.

S. Didier, Hugues de Châlon alors Evêque d'Auxerre, lui accorda cette grace qu'il avoit ſollicitée au nom de tous les peuples du voiſinage. On tira donc les oſſemens du ſépulcre, & on les renferma dans une châſſe d'argent qui peſoit cent livres. Les Saintes Reliques furent portées avec de grandes démonſtrations de joye à Notre-Dame de Moûtiers, & elles y éclaterent en miracles. L'élevation des Reliques de S. Didier ſe fit un ſeiziéme Août, en même temps que celle de S. Aunaire; mais on en réſerva quelque partie pour l'Abbaye de S. Germain, & ce qu'on en avoit retenu étoit avec le corps de S. Aunaire dans une châſſe magnifique qui fut dégarnie par l'Abbé Raoul avec d'autres, vers l'an 1206. Cette élevation fut comme une eſpéce de canonization que fit l'Evêque Diocèſain : car depuis ce temps-là ſon nom fut mis dans les Martyrologes & dans les Calendriers. On n'en connoit point en effet de plus anciens où il ſoit, que ceux qui ont été écrits pendant l'onziéme ſiécle. Ce qui étoit reſté de ſes Réliques à S. Germain, a été confondu avec les autres dans le temps du ravage des Huguenots; & la châſſe du Prieuré de Moûtiers a été diſſipée avec ce qu'elle contenoit dans le temps des mêmes guerres. On croit cependant, avec aſſez de fondement, que les oſſemens de S. Didier ſont mêlés avec ceux qui ont été transferés autrefois du Prieuré dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Pierre, & qu'on conſerve aſſez ſimplement dans la Sacriſtie, ſous le nom d'oſſemens de S. Bon. D'autres croyent même que ces oſſemens ſont ceux qui proviennent du corps de S. Didier.

Hiſt. Ep. Aut. in Hug. p. 450.

CHAPITRE VII.

Hiſtoire de l'Epiſcopat de S. Pallade, XX. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 622. juſqu'en 657.

SAint Pallade étoit abbé de S. Germain lorſque S. Didier laiſſa le ſiége vacant par ſa mort. On a vû dans l'article de ce Saint qu'il étoit Prêtre, & que ce fut par ſes mains, que le S. Evêque fit quantité de dons à cette Baſili-

que, dans laquelle il avoit choiſi ſa ſépulture. Comme on n'eſt pas certain que ce fût alors un Monaſtere de Moines dans le ſens qu'on a depuis attaché à ce nom, il y a tout lieu de croire que l'Abbé Pallade y gouvernoit un Clergé ſéculier, de même qu'il y en avoit en pluſieurs autres Egliſes. Il ſe diſtingua dans cette fonction par ſa ſageſſe, ſes aumônes, & ſa tendreſſe pour les pauvres : c'eſt ce qui fit que tout le peuple le choiſit pour l'élever ſur le trône Epiſcopal. Il ne fut pas plûtôt revêtu du ſouverain Sacerdoce, qu'il s'a donna tout entier à faire fleurir la diſcipline Eccleſiaſtique. Il enrichit l'Egliſe de S. Etienne de pluſieurs dons très-magnifiques, entre autres de deux Croix d'or très-pur, & de pluſieurs vaſes d'argent que l'on voyoit encore marqués de ſon nom dans le tréſor de la même Egliſe, ſous le regne de Charles le Chauve. On a vû dans la vie de S. Aunaire, qu'il y avoit dès lors dans le pays une Baſilique du titre de S. Julien ; & dans celle de S. Didier, que le Superieur de cette Baſilique étoit un Abbé nommé Nigivalde, d'où il a été naturel d'inferer que c'étoit une Egliſe deſſervie par des hommes. Cette Egliſe & ſa Communauté étoit ſituée dans la Cité même, & renfermée dans une très-petite étendue de terrein : S. Pallade la transfera hors de la Ville du côté du midi; il y fit élever de grands bâtimens, & au lieu que pluſieurs Evêques ſe contentoient alors d'entourer de foſſés, les Monaſteres qu'ils édifioient (*a*) il l'enferma de murs de tous les côtés, & il y mit des Religieuſes, ſçavoir des Vierges & des Veuves. Comme toutes les Egliſes d'Auxerre lui étoient ſoumiſes de telle maniere qu'il pouvoit diſpoſer de leurs biens ſuivant que bon lui ſembloit, il dota cette nouvelle Communauté, tant des biens de ſon Egliſe propre qui étoit S. Etienne, que de celle de S. Germain, & il y ajoûta trois Terres que le Roi Dagobert lui avoit données, ſçavoir Migennes au territoire de Sens, avec Vincelles & Trucy, ſituées ſur la riviere d'Yonne dans le Diocèſe d'Auxerre. Entre les Terres qu'il détacha de S. Etienne, on compte Vaux & Clamecy ſur la riviere d'Yonne, qui ſont du territoire d'Auxerre, & une autre nom-

Depuis l'an 622. juſqu'en 657

(*a*) Les foſſés qui entouroient le Monaſtere de Solignac en Limoſin, bâti par S. Eloy, avoient dix ſtades de circuit ſelon la vie de ce Saint, écrite par S. Ouen.

mée *Flaciacum* qui venoit de S. Didier ſon prédéceſſeur (*a*) Depuis l'an 622. jusqu'en 857. Aunay-la-côte (*b*) du territoire d'Avallon ; une Terre du Diocèſe de Sens, dite en latin *Campoboſſum* (*c*) une petite Terre du pays de Troyes appellée *Ruliacum* (*d*) une du pays Tonnerrois nommée *Criacum*, & qui doit être Cry, aujourd'hui ſubſiſtant. De plus il aſſigna à ce nouveau Monaſtere la troiſiéme partie d'une Terre du Berri appellée aujourd'hui Soëſmes (*e*) pour y fournir du luminaire, laiſſant le revenu des deux autres tiers à ſa Cathedrale, pour continuer à l'employer à la dépenſe du luminaire de cette même Egliſe. Ce Monaſtere étoit compoſé de trois Egliſes; la premiere étoit ſous le titre de la Sainte Vierge, l'autre ſous celui de S. André, & la troiſiéme ſous l'ancien titre de S. Julien de Brioude, que le Monaſtere avoit porté dès le temps auquel il étoit dans la Cité, & qu'il a continué de porter aujourd'hui. Il y avoit auſſi deux Oratoires tout auprès, l'un ſous l'invocation de S. Ferreol Martyr de Vienne, & l'autre ſous celle de S. Martin de Tours. On devoit célébrer chaque jour une Meſſe dans chacune des trois Egliſes, outre la Meſſe Conventuelle de toute la Communauté, & tous les jours on devoit y nourrir douze pauvres. Outre cela toute la Communauté devoit venir proceſſionnellement chaque Jeudi de l'année à l'Egliſe de S. Etienne pour y célébrer la Meſſe, & ce jour-là elle devoit donner à manger à trente pauvres. Cette aumône devoit ſe doubler le Jeudi de la ſemaine Sainte. Ce jour-là on devoit nourrir ſoixante pauvres, & même les habiller. Le tout en mémoire du Roi Dagobert, & de toute la famille Royale, auſſi-bien que des autres Princes chrétiens, de l'Evêque actuellement ſiégeant, ſes prédeceſſeurs & ſes ſucceſſeurs. Et afin que tout ce bel ordre fût exactement

(*a*) Je ne trouve dans le Diocèſe d'Auxerre que Flée ou Flay de la Paroiſſe S. Pierre du Mont, dont le nom reſſemble à *Flaciacum*.

(*b*) *Andunacum* Aunay pays de bon vin. La charte lui donne le nom de Colonie.

(*c*) Peut-être Chambon en Gatinois: mais s'il y a dans le titre *Campoloſſum*. ce doit être Chanlos, près S. Florentin

(*d*) Il y a deux villages du nom de Roüilly proche Troyes, l'un dit Roüilly Saint-Loup*, l'autre, Roüilly-lès-Sacey. La vie de Sainte Syre fait mention de Rully.

(*e*) La preuve que c'eſt Soëſmes village de l'Archiprêtré de Damgilon, ne ſe tire pas ſeulement de la reſſemblance du nom qui eſt *Siſſima* dans le titre, mais encore de ce que S. Julien de Brioude eſt le Patron de l'Egliſe du lieu.

obſervé

obſervée, il chargea le Diacre Andegiſe d'y tenir la main. Cet acte de fondation eſt de l'an 644, ſelon la ſupputation du ſçavant Pere Mabillon qui l'a inſeré dans ſon livre *de re Diplomatica*. J'ai cru devoir y reformer quelque choſe ſur-tout dans les Notes, comme ayant examiné de plus près que lui la Topographie de l'Auxerrois & celle de nos voiſins.

Depuis l'an 622. juſqu'en 657.

Ce ne fut point le ſeul Monaſtere que S. Pallade bâtit. Il en éleva un autre aſſez près des murs de la Cité, preſqu'à l'Occident d'hiver, ſur une petite éminence, & le dédia ſous l'invocation de S. Euſebe Evêque de Verceil. Il ne pouvoit pas choiſir un Saint qui pût ſervir plus veritablement de modéle à des Clercs & à des Moines en même temps. Les Ecrivains du neuviéme ſiécle marquent poſitivement qu'il voulut que ce fût une Communauté de Moines, & qu'il le fit entourer de murailles de tous les côtés. On ignore quels furent les biens qu'il deſtina pour doter ce Monaſtere: mais on a tout lieu de croire que Terves qui eſt proche Ecan, fut du nombre des Terres données à ce deſſein. Il y eut cela de remarquable dans l'Egliſe de ce Monaſtere, que le Dôme qu'il y fit conſtruire du côté de l'Orient, étoit un édifice à la moſaïque, c'eſt-à-dire de diverſes petites piéces rapportées, parmi leſquelles l'or n'étoit pas oublié. Il fit auſſi bâtir une Egliſe en l'honneur de S. Germain, dans un endroit de ſon Diocèſe, appellé alors *Verciſum*, où l'on voyoit encore du temps d'Heric un Château d'une beauté admirable. Il voulut que cette Egliſe fût diſtinguée des autres par un édifice à la moſaïque, auſſi riche que celui qu'il avoit fait élever à S. Euſebe. Je n'ai pû encore ſçavoir au vrai où étoit ce Verciſum, ſinon que je croi qu'on l'appella depuis en langue vulgaire *Vercés*, & que par une plus grande corruption de langage on l'appella *Vergers*. Ce lieu eſt aujourd'hui réüni à Sully proche Donzi. Il y a une Egliſe du titre de S. Germain, & on juge par la ſituation du Château qu'on y voit aujourd'hui, que l'ancien pouvoit avoir cela de ſingulier, qu'il étoit entouré de tous côtés des eaux de la riviere de Noain.

Ce fut auſſi S. Pallade qui par un effet de ſa dévotion à Saint Germain, ordonna que chaque année à la Fête de ce Saint, qui ſe célébre le premier jour d'Octobre, après

la Meſſe, les Chanoines de l'Egliſe de S. Etienne reçuſſent cent ſols des mains de l'Evêque, afin que dans la ſuite ils ſe portaſſent avec plus de courage à ſolemniſer cette Fête. Un Hiſtorien de nos jours remarque que c'eſt là le plus ancien exemple qu'il ait trouvé de diſtributions manuelles dans l'Egliſe Gallicane.

Depuis l'an 622. juſqu'en 657.

Il n'y avoit pas long-temps qu'il gouvernoit l'Egliſe d'Auxerre, lors qu'il ſe tint un grand Concile dans la ville de Reims. Ce S. Prélat y aſſiſta avec pluſieurs des plus célébres de ſes contemporains, entre autres S. Sulpice de Bourges, S. Arnoul de Metz, S. Renobert de Bayeux. On trouve encore ſon nom parmi ceux des Evêques, qui ſouſcrivirent au Concile tenu à Clichy proche Paris, vers la fin du mois de May de l'an 633. Il aſſiſta pareillement à celui qui fut tenu dans la ville de Challon l'an 650 ou environ. On trouve auſſi ſon nom à la Charte d'exemption, qui paſſe pour avoir été accordée à l'Abbaye de S. Denis, & par la ſuite on ſe tint fort honoré de ſa ſouſcription qui eſt conçuë en ces termes: *Palladius peccator conſentiens ſubſcripſi.* Un Auteur anonyme ayant occaſion de parler de ce Privilege d'immunité dans la vie de Dagobert en fait ſentir la valeur, en ce qu'il a été ſigné par des Evêques, que la ſainte Egliſe ne doute point avoir été très-Saints, & au tombeau deſquels le Seigneur operoit, à ce qu'il dit, des miracles éclatans, ſçavoir S. Oüen Archevêque de Roüen, S. Radon ſon frere Maire du Palais, le bienheureux Pallade & S. Clair, &c. Ce qu'il y a encore de remarquable dans les ſouſcriptions de cet Acte, eſt que le nom de S. Pallade s'y trouve immédiatement après celui du Roi. Il eſt daté du 29 Juillet.

Mabill. diplom. p. 467.

Auctor Geſtorum Dagob.

Mabill. Suppl. ad Diplomat. pag. 19.

Malgré l'éloignement des temps, nous avons autre choſe que des ſimples ſignatures du S. Evêque Pallade. Caniſius a donné parmi les lettres de S. Didier, Evêque de Cahors, une lettre que notre Saint lui écrivit au ſujet de quelques Villages que l'Egliſe d'Auxerre avoit dans le pays de Quercy. C'étoit ſans doute une partie de ceux que l'Evêque S. Didier d'Auxerre avoit donné aux Egliſes de ſon Diocèſe, & dont il y avoit eu des échanges avec d'autres terres ſituées dans la Saintonge, leſquelles n'eurent peut-être pas lieu. Cette lettre finit ainſi: *Palladius peccator hunc mandatum meum relegi, &c.* Le ſujet de cette lettre

Caniſ. Antiq. Lect. Tom. 5.

nous confirme dans le ſentiment que nos Compilateurs du IX ſiécle, n'ont pas été aſſez ſimples pour prendre le Teſtament de S. Didier de Cahors pour celui de S. Didier d'Auxerre, & que ce n'a pas été ſans fondement qu'ils ont écrit que notre S. Didier poſſédoit des biens immenſes dans la Province d'Aquitaine.

Depuis l'an 622. juſqu'en 657.

Ce ſaint Prélat mourut enfin comblé de mérites le dixiéme Avril, après trente-ſix ans & quelques mois d'Epiſcopat, & il fut inhumé dans la Baſilique de S. Euſebe, qu'il avoit bâtie. En ſuivant le calcul commencé ſous les Evêques précédens, cette mort à dû arriver l'an 657. L'anonyme dont nous venons de parler, nous aſſure qu'il ſe faiſoit de ſon temps des miracles à ſon tombeau. Comme ils continuerent, ce fut ce qui porta l'Evêque Gui à le canoniſer vers le milieu du dixiéme ſiécle. Il y avoit douze ans & deux mois que ce Prélat étoit témoin des merveilles que les SS. Evêques Pallade & Tetrice operoient dans l'Egliſe de S. Euſebe. Il fit ouvrir leurs tombeaux le trente Juillet de l'an 945, & ayant ramaſſé avec piété leurs oſſemens, il les renferma dans des châſſes qu'il fit élever au-deſſus de l'autel, afin que les peuples leur rendiſſent plus de reſpect, & qu'il ſe reſſentit lui même plus puiſſamment de leur interceſſion. Le Pere Viole a écrit, que les oſſemens de ces Saints furent conſervés dans cette Egliſe juſqu'au ravage des Huguenots de l'an 1567, & il ajoûte que quelques années avant qu'il travaillât ſur l'Hiſtoire d'Auxerre, on découvrit le cercuëil de pierre de S. Pallade, ſous le grand autel de cette Egliſe, mais qu'on le laiſſa au même endroit. Je n'ai trouvé aucune preuve que les Reliques de S. Pallade fuſſent dans une châſſe particuliere & differente de celle de S. Tetrice. Il paroit au contraire, que les oſſemens de ces deux Saints étoient dans un même Reliquaire qu'on appelloit ſimplement *la châſſe de S. Euſebe* du nom de l'Egliſe à qui elle appartenoit. C'eſt ce qu'on peut inferer de la deſcription de la Proceſſion générale de l'an 1554. inſerée dans le procès-verbal des tombeaux de S. Germain.

CULTE DE S. PALLADE.

Deſcriptions des Saintes Grottes pag. xxxv.

La fête de ce Saint n'eſt marquée ni dans Adon, ni dans Uſuard. Ces Martyrologiſtes ne pouvoient point parler d'un Evêque qui n'avoit point encore de culte public. Le premier titre Eccleſiaſtique qui autoriſe la qualité de

Culte de S. Pallade.

Saint qu'on lui donne, eſt le Martyrologe de l'Egliſe Cathédrale d'Auxerre écrit vers l'an 1007, en quoi il a été ſuivi par Nevelon & par pluſieurs autres plus nouveaux. C'eſt depuis ce temps-là que l'on a toujours célébré ſa fête le 10. Avril dans le Diocèſe d'Auxerre ſous le titre de Fête à trois leçons avec *Te-Deum*. Mais comme ſouvent elle tomboit dans le Carême, on l'a remiſe en 1726 au jour de l'élévation de ſon corps, c'eſt-à-dire au 30 Juillet, où on l'a joint à celle de S. Urſe mort auſſi le même jour, au commencement du VI. ſiécle.

CHAPITRE VIII.

De S. Vigile XXI. Evêque d'Auxerre, avec l'Hiſtoire de ſon Culte.

Depuis l'an 658. juſqu'en 683.

IL y avoit quelques jours que le ſiége d'Auxerre vaquoit par la mort de S. Pallade, lorſque S. Vigile fut choiſi pour lui ſuccéder. On eſt obligé de fixer le commencement de ſon Epiſcopat à l'année 658 ou à la ſuivante, s'il eſt ſûr que les vingt-cinq ans qu'il a été Evêque, ayent été terminés à l'an 683 ou 684. Il étoit vraiſemblablement du pays Auxerrois, ſi ſa diſpoſition teſtamentaire ſuffit pour en juger; au moins nos Hiſtoriens du neuviéme ſiécle nous aſſurent qu'il étoit d'une famille noble, & la ſituation des biens qu'il légua à l'Egliſe prouve aſſez qu'il étoit du Diocèſe & même de la Ville. Il ne reſtoit preſque plus dans les dehors d'Auxerre que la partie ſituée à l'Occident d'été, où il n'y eût point d'Egliſe. S. Vigile voulant imiter les exemples de ſes prédéceſſeurs, y en fit bâtir une en l'honneur de la ſainte Vierge; il l'accompagna d'une Communauté où il mit des Moines (*a*) & la fit entourer de murs: & comme il n'étoit pas moins attentif aux beſoins

(*a*) On trouve parmi les anciennes regles Monaſtiques, la Regle appellée, *Regula Magiſtri*. Elle paſſe pour avoir été rédigée ſous Clovis II. en France, par un Vigile Diacre & Abbé. On pourroit l'attribuer à notre Saint, & dire qu'il l'auroit fait d'abord pratiquer dans le Monaſtere bâti par S. Pallade en l'honneur de S. Euſebe, & que depuis étant fait Evêqu, il l'auroit donné à ſes Moines de Nore-Dame.

Digitized by Google

du corps qu'à ceux de l'ame, il eut ſoin de faire conſtruire proche ce Monaſtere un Hôpital pour les pauvres. Les ſaints Evêques de ſon ſiécle ne manquoient guéres à ces ſortes d'établiſſemens lorſqu'ils bâtiſſoient des Monaſteres, & ils étoient fort ſoigneux d'y laiſſer des fonds conſiderables pour ſubvenir à leur entretien. C'eſt ce que fit S. Vigile à l'égard du ſien.

Depuis l'an 658. juſqu'en 683.

Les Auteurs du neuviéme ſiécle qui ont recueilli en abregé les actions de ce S. Evêque, renvoyent là-deſſus à ſon Teſtament qu'ils avoient entre leurs mains, & qui étoit trop long pour entrer dans leur Hiſtoire. (*a*) On y voit les acquiſitions & échanges de biens qu'il avoit faites pendant ſa vie : circonſtances qu'il étoit neceſſaire d'expoſer en dotant une Egliſe. On y voit en même temps un certain nombre de fonds conſiderables qui lui venoient de ſon patrimoine. La petite élévation ſur laquelle il bâtit l'Egliſe de Nôtre-Dame, contenoit alors un côteau de vignes qui lui appartenoit ; il le donna tout entier à cette Egliſe, en fixant pour limites le grand chemin qui de la porte de Paris, (c'eſt-à-dire de celle où eſt aujourd'hui le grand horloge) alloit au petit bois, & touchoit par le haut aux vignes de Migraine, (*b*) confinoit aux vignes de S. Germain, & revenoit aboutir au grand chemin, menant à S. Simeon. Il lui donna encore des places tant au-dedans des murs de la Cité, qu'au-dehors ; la portion qu'il avoit en Bercuy (*c*) (qui eſt l'ancien nom du Village de S. Georges,) & des prez ſitués ſur le ruiſſeau de Beauche, en faiſant mention du finage de Perrigny & de la fontaine Divone. (*d*) Ces derniers biens étoient de ſon patrimoine auſſi-bien que la Terre nommée *Cauliaca ſuper fluvio Igauna* donc la ſituation eſt aujourd'hui incertaine, (*e*) & Poüilly ſur Loire (*f*) qu'il

(*a*) Ce Teſtament a été donné au public par le P. Mabillon, parmi les preuves du premier Tome des Annales Benedictines : mais l'explication qui y eſt de quelques noms de lieu, n'eſt pas toujours à ſuivre.

(b) *De ſuperiori fronte ſubjungunt vineas Midranicas..uſque ad vineas Domni Germani, & inde ad ſtrata ſuperius nominata qui ad Sanctum Simeonem vadit.*

(c) *Portionem meam de Bercuiaco.*

(d) *Ad fines Patriniacenſe per fontanam qua vocatur Dionna*, Divone & par corruption Dionne, étoit le nom que les Payens donnoient à certaines fontaines ſuperſtitieuſes.

(*e*) *Cauliaca* ſe rend parfaitement par le mot de Chouilly. Il y en a plus d'un dans le Diocèſe. On croit que l'ancien nom de la plaine, proche les moulins de Brichol juſqu'au Tureau étoit Chouilly : il y a eu en ce lieu un Château appellé le Château des Choux.

(f) *Pauliaca Villa ſita in pago Autiſſiodorenſi proprietatis mea ſuper fluvio Ligeris.*

légua pareillement. Il ajoûta à cela une partie de la terre de Bonart au pays Senonois (*a*) qui étoit une de ſes acquiſitions; Flogny en Tonnerrois (*b*) qu'il tenoit de Frotilde ſa parente, & du noble Seigneur Helchelin. On entrevoit encore dans le reſte de ce Teſtament parmi les noms mal exprimés, un Cheſſy en Tonnerrois, (qu'on dit ſitué proche Hervy le Châtel) Ladus & Senant au territoire de Sens; des terres du voiſinage de Druyes & Oüene en Auxerrois, (*c*) des biens à Mairey & Soulangy en Tonnerrois; (*d*) d'autres biens dans le Donziois. Les villages de Lain & de Lainſec y ſont clairement nommez auſſi-bien que la Terre des Chardonnieres ſituée devant S. Fergeau.

Depuis l'an 658. juſqu'en 683.

Ce ſaint Prélat ne négligea point non plus de fournir aux autres Evêques du Royaume de quoi ſoûtenir les nouveaux établiſſemens de piété, qui ſe faiſoient dans leurs Diocèſes. On en a un exemple à l'égard de S. Drauſin Evêque de Soiſſons. Ebroin venoit de fonder proche ſa Ville Epiſcopale un fameux Monaſtere de filles: L'Evêque voyant qu'il étoit à propos de favoriſer de quelques privileges d'immunité, cette nouvelle maiſon de Religieuſes, en dreſſa un acte qu'il fit ſigner, non ſeulement par les Evêques de ſa Province, mais encore par pluſieurs autres Prélats de France. Entre les vingt ſouſcriptions qu'on y trouve, celle de S. Vigile eſt la neuviéme, & eſt conçuë en ces termes: *Moy Vigile, pécheur, ai conſenti à ce privilege, & y ai ſouſcrit.* Les ſçavans rapportent cette ſignature à l'an 666. qui étoit la dixiéme ou la douziéme année du regne de Clotaire III.

La diſette d'Ecrivains au ſeptieme ſiécle eſt la cauſe que la plus grande partie des actions de notre Saint n'eſt point venuë juſqu'à nous. Ce qu'il y a ſeulement à ajoûter à ce qui vient d'en être dit, c'eſt qu'il ſcêla par l'effuſion de ſon ſang les verités qu'il avoit ſi long-temps enſeigné au peuple qui lui avoit été confié. Il y avoit plus de vingt ans qu'il gouvernoit l'Egliſe d'Auxerre, lorſque Waraton devint Maire du Palais des Rois de France, après la

(*a*) *In pago Senonico in villa Bonarto quæ eſt ſita ſuper fluvio Icauna.*

(*b*) *In pago Tornotrinſe... in villa Flauniaco.... In villa Caſſiaco.... Ladugio, Sinantia.*

(*c*) *In agro Treſoginſe.*

(*d*) *In agro Materiacenſe & Solemniacenſe ſitos in pago Tornotrinſe.*

mort d'Ebroïn. C'étoit un homme pieux, mais peu agiſſant, & qui laiſſa ſon fils Gilimer conduire les affaires qui auroient dû le regarder. Ce fils qui ne ſongeoit qu'à ſe produire ſelon que le dépeint le Continuateur de Fredegaire, eut le hardieſſe de ſupplanter ſon pere, & pouſſa l'inhumanité juſqu'à le deſtituer au bout d'un an ou environ. S. Oüen Archevêque de Roüen lui remontra ſouvent la laideur de ſon action, mais inutilement. Gilimer enfin fut puni de Dieu par une mort imprevuë, & Waraton reprit ſa premiere autorité qu'il exerça encore durant une année. Ce fut certainement pendant ces differentes révolutions qui durerent juſqu'en 684, que la mort de S. Vigile arriva; mais on ne ſçait pas quel en fut l'auteur. Quoi-qu'on crût à Auxerre au neuviéme ſiécle que c'étoit par le commandement de Waraton, il y a bien plus d'apparence, que ce fut Gilimer ſon fils, qui donna ordre d'aſſaſſiner ce Saint, ou qui l'aſſaſſina lui même. S. Vigile animé du même zéle que S. Oüen, avoit pu lui donner des avis ſur ſa conduite; ce qui l'auroit déterminé à ſe défaire de lui. Et comme Waraton étoit toujours cenſé alors Maire du Palais, le peuple peu informé de la vérité de ce qui ſe paſſoit à la Cour, a pû attribuer aiſement à Waraton cet aſſaſſinat commis de ſon temps. Quoiqu'il en ſoit, ce ſaint Prélat fut arrêté dans une Forêt du Diocèſe de Soiſſons, appellée la Forêt de Côte ou de Cuice (*Cotia*), & ce fut là qu'il reçut les coups de poignard qui lui procurerent la gloire du martyre; martyre à la verité un peu different de celui des Saints des premiers ſiécles, mais qui peut cependant y être comparé, tant dans ſa fin que dans ſes effets. Car outre que la cauſe de ce martyre qui fut ſon zéle pour la juſtice & l'équité, n'eſt gueres differente de celle qui fit empriſonner S. Jean Baptiſte, il eſt certain que la ſuite fit voir que la mort du S. Evêque etoit prétieuſe aux yeux du Seigneur. Les auteurs Auxerrois du neuviéme ſiécle, mieux informés de ce qui s'étoit paſſé pans le voiſinage, que de ce qui s'étoit fait au délà de Paris, nous apprennent un fait digne d'attention. Comme on tranſportoit ſon corps à Auxerre, il fallut paſſer par la ville de Sens. Lorſque le corps fut vis-à-vis des priſons, auſſi-tôt les liens des priſonniers furent rompus: & cette troupe de miſerables ainſi dé-

Depuis l'an 658. juſqu'en 683.

En 681.

livrée, ſe mit à la ſuite du convoi, traînant avec elle les chaînes dont ils avoient été liés. Ces Auteurs ajoûtent que l'on voyoit encore de leur temps ces mêmes chaînes attachées à ſon tombeau en témoignage d'un ſi grand miracle.

Depuis l'an 658. juſqu'en 683.

CULTE DE S. VIGILE.

Quelques-uns (*a*) diſent que ſon corps arriva à Auxerre le 17. Juillet, mais ils n'en apportent point la preuve. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fut inhumé dans la Baſilique de ſainte Marie qu'il avoit bâti hors les murs, & que quelques ſiécles après ſon corps fut rélevé du tombeau un 28. Novembre pour être renfermé dans une châſſe. Cette tranſlation, ou plûtôt cette élevation, fut peut-être faite au dixiéme ſiécle, en même-temps, ou à peu près, que celle de S. Pallade ſon prédéceſſeur, & celle de S. Tetrice ſon ſecond ſucceſſeur; dont Gui Evêque d'Auxerre tira les corps du tombeau l'an 945. pour les placer au-deſſus du grand autel de S. Euſebe. Il eſt du moins indubitable qu'elle eſt plus ancienne que le douziéme ſiécle, puiſqu'on la trouve marquée dans un martyrologe de la Cathedrale écrit vers l'an 1007. & dans tous les Calendriers Auxerrois écrits depuis ſix cens ans.

Son corps avoit été ſans doute alors démembré comme il arrive dans ces ſortes d'élevations, & les cendres de ſa chair avoient été renfermées dans des linges ſéparés. On croit que c'eſt de cette derniere eſpéce de Reliques de ce Saint qu'on avoit miſe, ſuivant la coutume de certains ſiécles, au haut du clôcher de l'Egliſe de Notre-Dame quand il fut refait, depuis cette élevation: du moins lorſqu'il fut néceſſaire de l'abatre (ce qui arriva vers le commencement du XV. ſiécle) on y trouva dans le globe qui terminoit le clôcher une boëte qui entre autres Reliques en contenoit de S. Vigile: & quand ce clôcher eut été refait à neuf l'an 1405. l'Abbé de S. Marien y fit remettre au même endroit la même boëte remplie de ces Reliques, dont fut dreſſé procès-verbal le 5. Mai, à la tête de la chronique manuſcrite de S. Marien, par Robiqueaul Notaire, où il ſe lit encore. Mais un malheur de l'an 1627. ayant permis que ce clôcher ſoit tombé, les Reliques qui y étoient

(*a*) D. Georges Viole.

étoient, ont été diſperſées. La Cathedrale d'Auxerre avoit auſſi un petit Reliquaire où étoit une côte de S. Vigile ; ſuivant un inventaire fait un peu avant la priſe de la Ville ; & elle avoit peut-être cette Relique depuis l'année de la tranſlation, faite un 28. Novembre : du moins elle eſt énoncée clairement dans un catalogue des Reliques de cette Egliſe, écrit vers l'an 1400. en ces termes : *Unam de coſtis S. Vigilii Martyris, Epiſcopi Autiſ.*

CULTE DE S. VIGILE.

Un accord fait en l'an 1472. entre le Curé & les Paroiſſiens de notre-Dame-la-Dehors (*a*) nous apprend que durant le quinziéme ſiécle, les Paroiſſiens avoient une ſi grande confiance dans les Reliques de S. Vigile, qu'ils en deſcendoient la châſſe le plus ſouvent qu'ils pouvoient pour la porter en proceſſion : mais on convint alors de rendre cette cérémonie plus rare, parce qu'on s'étoit apperçu qu'elle dégéneroit depuis qu'elle étoit devenuë ſi commune ; la châſſe ſurportée, à la requête des Gouverneurs de la Ville, dans une proceſſion générale qu'on fit pendant l'Eté de l'an 1475. au ſujet de la peſte qui étoit à Auxerre.

B. M. Extra muros.

La châſſe de S. Vigile ſe trouve auſſi dans le nombre de celles qui furent portées en 1554. dans la Proceſſion générale qui ſe fit à Auxerre le 21. Mai, pour obtenir de la pluie. Mais treize ans après elle fut indignement profanée par les Huguenots. Ces impies étant entrés dans l'Egliſe Notre-Dame où elle étoit élevée au-deſſus du grand autel, l'enleverent de cet endroit, la briſérent, en ôterent les Reliques qu'ils jetterent par terre, & emporterent ce qu'il pouvoit y avoir d'or & d'argent. Dieu permit (*b*) cependant que quelques perſonnes de piété, animées d'une ſainte hardieſſe, ramaſſaſſent une partie de ces ſaintes Reliques, qu'elles rendirent enſuite aux Religieux de la Maiſon ; & en 1588. le 10. Juillet Jacques Amyot Evêque d'Auxerre les renferma ſolemnellement dans une châſſe nouvelle, qui n'étoit que de bois. Ce ſont ces mêmes Reliques que cette Egliſe conſerve dans une autre châſſe de bois doré, faite par les ſoins d'un Prieur, & dans laquelle on les tranſfera le 26. de Mai de l'an 1688. veille de l'Af-

(*a*) *Tabul. S. Mariani.* C'eſt le nom de l'Egliſe bâtie par S. Vigile.
(*b*) Proces-verbal de J. Amyot.

mémoire. Cette église a toujours subsisté depuis ce temps-là, & elle le porte encore à la place de l'ancienne. Il y avoit trois autres églises dans cette Ville où on célébroit en ce jour-là la Fête de S. Vigile, & on y faisoit la Procession générale. Ces quatre églises étoient celles de S. Pierre, où étoit le tombeau qui avoit été fait de S. Ruffin, & qui étoit fort estimé auprès du corps, qui étoit suspendu à l'ancien jour ; une autre consacrée sous cette même invocation à Saint Pierre, & une troisième sous celle de S. Vital. Ce dernier étoit hors de la Ville, & on y faisoit la Procession après avoir été à celle de S. Ruffin, & après avoir fait quelque station à celle de S. Pierre. Il paroît par ces trois dernières que cette Procession étoit ancienne, mais on ne sait point en quel temps elle a commencé depuis les premiers siècles de l'Eglise.

Il y a une tradition reçûe dans le chemin de l'église Saint Vigile, où on dit que les femmes stériles, si elles vont en dévotion de quelques-uns des jours de la semaine où se célébroit la Fête avec concours, & qu'elles prennent de la terre de dessus le tombeau de ce Saint, & la mettent dans leur sein, elles deviennent grosses, & accouchent heureusement. Quelques-uns ajoûtent même que si elles ne le font point, elles ne le sont jamais. Cette coûtume a été observée jusques à ces derniers temps, & on y a vû des femmes de grande qualité & de quelques années Allemandes, qui étoient venuës exprès à Rome pour cela. Mais on a abrogé cet ancien usage, & de la coûtume de prendre de la terre, à la place on a mis du lait, qui est aussi fort bon pour cet effet. Quoi qu'il en soit, on peut dire que la dévotion de ce Saint a été autrefois fort grande, puisque la Chaire de Saint Pierre, où il avoit été Evêque, conserve encore son nom, & est appellée la Chaire de Saint Vigile. Elle est dans la Nef de l'église, & on y monte par un escalier de marbre. Quelques-uns ajoûtent que ce fut sur cette Chaire que le Pape Vigile fut élû, & qu'il y monta pour la première fois. Quoi-qu'il en soit, il est certain que ce Saint a été Evêque de cette Ville, & qu'il y a fait quelque séjour.

Bibliotheca Gallica

ſe ancienne, gravée parmi pluſieurs raies tracées ſur la pierre. D'autres comme Dom George Viole Benedictin qui l'avoit vû en 1667, diſent qu'ils apperçurent la figure d'une pertuiſane traverſée d'une croix. Le Curé de la Paroiſſe qui avoit du goût & du reſpect pour l'antiquité, ſongea alors à le faire tranſporter derriere le grand Autel, & même à l'imitation de pluſieurs Egliſes, de faire élever deſſus ce ſépulchre cet autel qu'on vouloit rendre iſolé comme il avoit été anciennement. Mais l'Evêque avec qui il en conféra, fut detourné d'accorder la permiſſion de cette tranſlation, par quelques perſonnes peu verſées dans la ſcience liturgique; & le ſépulchre fut laiſſé au même endroit où on l'avoit enfoui l'an 1667. en ſorte que les pieds de ce monument ſont directement ſous les degrés du ſanctuaire, vis-à-vis le milieu de l'autel : & comme il n'y a plus d'inſcription en cet endroit, c'eſt pour cela qu'on a cru qu'il falloit s'étendre ici un peu plus à détailler ces circonſtances qu'on a appriſes de perſonnes encore pleines de vie. (a)

CULTE DE S. VIGILE.

Si le nom de S. Vigile n'eſt pas dans les Martyrologes connus du neuviéme ſiécle, tels que ſont ceux d'Adon & d'Uſuard, c'eſt ſans doute à cauſe qu'étant mort à la fin du ſeptiéme ſiécle, ſon corps n'avoit point encore été rélevé de terre : car alors il n'y avoit guéres que cette cérémonie qui portât avec elle une canoniſation en forme. Mais dès qu'elle eut été faite, ſon nom fut écrit dans les Martyrologes poſterieurs, non ſeulement au onziéme Mars, qui eſt le jour auquel les Hiſtoriens du neuviéme ſiécle marquent ſa mort, mais encore au 28. Novembre qui eſt celui auquel l'élévation ou tranſlation de ſon corps avoit été faite. On lit même dans la vie de Gui Evêque d'Auxerre, mort en 961. qu'ayant bâti dans ſa Cathédrale une Chapelle en l'honneur des Saints qui étoient peu honorés, tant dans la ville que dehors, il comprit S. Vigile dans ce nombre, avec dix-neuf autres Saints très-fameux, de tous pays. Ce qui prouve, ou que c'étoit lui qui en avoit fait la canoniſation, ou du moins qu'elle avoit été faite peu de temps avant ſon Epiſcopat. De plus il attacha un cer-

Labb. Bill. m p. 445.

(a) Le Pere Chanci Prémontré, âgé de 85 ans vers l'an 1720.

tain revenu à percevoir ſur une vigne, à ceux des Chanoines qui célébreroient dans l'année des vigiles & une Meſſe en ſon honneur. La premiere des fêtes de S. Vigile, quoique célébrée pendant le Carême, à toujours été à neuf leçons dans le Diocèſe : la ſeconde n'a été qu'à trois leçons, & les deux Fêtes ſont reſtées ſur ce pied-là, juſqu'à l'édition du Breviaire de l'an 1726, dans lequel on a tranſporté la principale Fête de ce Saint au jour de la tranſlation, pour ne plus la célébrer pendant le temps du jeûne.

CULTE DE S. VIGILE.

L'Egliſe où S. Vigile fut inhumé étoit bâtie, comme on a déja vû, ſur ſon propre fon : ce Saint y avoit mis des Moines ; mais ces Moines ne garderent pas longtemps la régle qu'il leur avoit donnée ; & depuis le milieu du huitiéme ſiécle la conduite de cette Abbaye ayant été ôtée aux Evêques d'Auxerre, l'inſtitut monaſtique commença à dégénerer. Elle ne fut renduë que deux cens ans après à l'Evêque Gui, qui l'ayant obtenu par le moyen de Hugues (le grand) Duc de France, en fit confirmer la reſtitution par le Roi Loüis d'Outremer. Mais elle ne tarda guéres à paſſer pour la ſeconde fois en des mains étrangeres, puiſque dans les ſiécles ſuivans Aganon Evêque d'Autun la poſſédoit, & qu'il fallut que l'Evêque d'Auxerre Geoffroi de Champaleman, l'obtint de nouveau, auſſi-bien que celle de S. Amatre, parce qu'Aganon les tenoit toutes deux de ſon pere. L'Evêque Robert voulant faire vers la fin de l'onziéme ſiécle, quelque ſatisfaction aux Chanoines de la Cathédrale, dont il avoit laiſſé endommager une des Terres que l'un de ſes prédéceſſeurs avoit donné, leur conféra l'Abbaye de Notre-Dame, ſuivant Frodon hiſtorien de ſa vie. Ainſi il faut convenir qu'il y eut dès-lors des Chanoines en cette Egliſe, qui avec les Evêques joüiſſoient du revenu qui pouvoit être reſté. Mais vers l'an 1140. les Chanoines Réguliers de Prémontré leur ſuccéderent. L'Evêque Hugues de Mâcon les avoit introduit dans le Monaſtere de S. Marien rebâti par Ithier clerc de ſa Cathedrale. Ils y demeurerent trois ou quatre ans fort à l'étroit, & enfin l'Evêque prit la réſolution de leur donner l'Egliſe de Notre-Dame hors les murs avec ſes dépendances. Pour y parvenir il fit propoſer aux Chanoines ſéculiers de cette Egliſe, ou de conformer leur vie à celle de ces nouveaux

Labb. ſupra p. 427.

Labb. p. 446.

Ibid. p. 453.

Ibid. p. 455.

Ibid. p. 465

Chanoines, ou de ſe retirer : quelques-uns prirent ce dernier parti, & d'autres ſuivirent le premier. Un d'entre eux avoit ſa maiſon canoniale du côté ſeptentrional de l'Egliſe, tandis que les autres maiſons & ce qui pouvoit reſter de l'ancien Cloître, étoit du côté méridional. Les Chanoines de Prémontré trouvant qu'il leur convenoit mieux de demeurer au ſeptentrion de l'Egliſe, que non pas au midi, qui eſt le côté de la Ville d'où ils étoient ſouvent incommodés par les ſéculiers, prierent ce Chanoine de changer, ou de vendre ſa maiſon. Il ne voulut point entendre raiſon là deſſus, mais étant tombé malade, il mourut la ſemaine ſuivante, & les Chanoines de Prémontré ne trouvant plus d'obſtacle, établirent leur Communauté au ſeptentrion de l'Egliſe, où elle eſt reſtée depuis. Ils quitterent cependant cette ſeconde demeure en 1169. pour venir habiter le nouveau Monaſtere de S. Marien, rebâti au lieu où avoit été auparavant l'Egliſe de S. Martin, & ne laiſſerent à Notre-Dame qu'un certain nombre de Religieux pour deſſervir la Paroiſſe qui fut établie vers ce tems-là, ou dans le ſiécle ſuivant, pour les habitans du nouveau Bourg ; & la Communauté de S. Marien ne s'en ſervit dans la ſuite que pour s'y retirer dans le temps des guerres, comme il arriva durant celles des Anglois en 1358, & celles des deux ſiécles ſuivans. Enfin l'Abbaye de S. Marien ayant été entiérement détruite en 1570. par déliberation des habitans d'Auxerre ; les Religieux de cette Maiſon ſe retirerent pour toujours à Notre-Dame, où ils ſont encore à préſent.

CULTE DE S. VIGILE.

Il y a apparence que cette même Egliſe en tant que Prieuré avoit autrefois choiſi pour ſa principale fête celle de la Nativité de la ſainte-Vierge : car la Cathédrale exacte à aller célébrer à l'exemple de l'Egliſe de Rome les Vigiles & la Meſſe dans toutes les anciennes Communautés des environs de la Ville, y alloit autrefois ce jour-là : & ce n'eſt que depuis l'an 1460. que la Proceſſion a été remiſe au Samedi, & Dimanche dans l'Octave, en quoi l'on conſerve toujours un veſtige de cette ancienne coutûme. On peut auſſi remarquer ici en paſſant, que tant que les Samedis de la ſemaine de Pâques & celle de la Pentecôte ont été diſtingués dans la Cathedrale, par une Pro-

Obituar. Cathed.

CULTE DE S. VIGILE.

ceſſion, ainſi que tous les autres jours des mêmes ſemaines, l'Egliſe de Notre-Dame a été choiſie pour la ſtation des Proceſſions de ces deux Samedis : cela s'obſervoit encore exactement au treiziéme ſiécle : mais depuis que les trois derniers jours de ces ſemaines ont perdu quelque degré de leur ſolemnité, on a ceſſé d'y faire des Proceſſions, & les trois Egliſes où l'on alloit ces trois derniers jours ont commencé à ſervir de ſtation pour le Lundi, Mardi & Mercredi de la Pentecôte ; c'eſt pour cela que depuis deux cens ans au moins, la Cathédrale va dans cette Egliſe en Proceſſion le Mercredi de la Pentecôte.

Quoiqu'on ne liſe nulle part quand l'Egliſe, bâtie par S. Vigile, ceſſa d'exiſter, il y a cependant quelque eſpéce de preuves qu'elle ne paſſa point le ſeptiéme ſiécle, parce que c'eſt de la ſeconde Egliſe qu'il faut entendre l'une ou l'autre des deux Dédicaces de Notre-Dame d'Auxerre, qui ſont marquées au 18. Janvier & au 26. Avril dans le Martyrologe de la Cathédrale, écrit vers l'an 1007. Cependant ſuivant un nécrologe de l'Egliſe de Notre-Dame-la-D'hors de l'an 1425. la fête de la Dédicace y étoit célébrée alors le 7. Novembre : & il falloit que cette Dédicace fût déja aſſez ancienne puiſqu'en 1477. cette Egliſe menaçoit d'une ruïne ſi prochaine, qu'Enguerrand Sugnard Evêque d'Auxerre, crut devoir accorder quarante jours d'Indulgences à tous ceux qui la viſitant avec les conditions requiſes, donneroient dequoi aider à la rebâtir. Il en ſigna l'acte dans cette même Egliſe le 14. Mai. L'édifice qui fut élévé ou réparé de ces charités ne fut pas fort magnifique, mais cent ans après, c'eſt-à-dire ſur la fin du XVI. ſiécle, on abbatit le chœur pour le refaire. Dans tous ces changemens l'ancien clocher qui étoit ſitué au milieu de l'aîle méridionale, fut conſervé ſoigneuſement. C'étoit une flêche de pierre travaillée avec toute la délicateſſe imaginable, percée à jour preſque d'un bout à l'autre, & qui faiſoit tout l'ornément extérieur de cette Egliſe. Mais un changement peu néceſſaire qu'on voulut faire à l'un des piliers de l'Egliſe qui le ſoutenoit, ayant excédé les bornes de la prudence, le clocher tomba tout à coup le 22. Septembre 1627. vers les cinq ou ſix heures du ſoir, abbatit par ſa chûte le jubé de l'Egliſe & une partie de la nef. Depuis ce temps-là on a

Ex autographo.

Il eſt repréſenté dans la coſmographie de Belleforeſt.

achevé de démolir le reſte de cette ancienne nef, & on en a bâti une autre auſſi élévée & auſſi éclairée qu'étoit le chœur : & ces deux morceaux joints enſemble, compoſent aujourd'hui une Egliſe des plus ſpacieuſes & de plus éclairées de la Province.

CULTE DE S. VIGILE.

Pour ce qui eſt de l'Hôpital dont S. Vigile accompagna ſon Monaſtere, il étoit ſitué un peu plus à l'occident de la Cité ; c'eſt-à-dire entre ce Monaſtere & celui de S. Euſebe ; on n'en ſçait autre choſe, ſinon qu'au XV. ſiécle on commença à l'appeller l'Hôpital de S. Souvain, du nom d'un Saint qui a été choiſi pour Patron en pluſieurs Hôpitaux du Berri. Quelques Calendriers des Miſſels & Breviaires d'Auxerre du XVI. ſiécle, ont marqué ſon nom au 22. Septembre, ſans qu'on en fit l'office. Le Nécrologe de Notre-Dame-la-D'hors du XV. ſiécle porte au 22. Septembre le nom du même Saint, ajoûtant qu'il y avoit des Indulgences conſiderables accordées en ce jour à ceux qui ſeroient de la Societé des Freres de l'Hôpital de S. Vigile : ce qui fait connoître que ſi on l'appelloit le plus ſouvent l'Hôpital de S. Souvain ou Silvain, ce n'étoit qu'à cauſe d'une Confrairie érigée dans cet Hôpital ſous la protection de ce Saint. On ſçait encore que les Huguenots ayant détruit en 1567. le dortoir de S. Marien ; quelques Religieux ſe virent obligés de coucher dans cet Hôpital. La même année on parla de le réünir à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre ; mais apparemment que cela n'eut pas lieu ſitôt, puiſqu'en 1573. l'Evêque Jacques Amyot ordonna dans ſa viſite d'y recevoir les pauvres pelerins. Cependant cette réünion ne tarda guéres à être faite ; car en 1633. une ſœur de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre ſe ſouvenoit fort bien qu'étant encore jeune, elle avoit porté de l'Hôtel-Dieu dans l'Hôpital de S. Souvain, des matelats & oreillers pour ſervir à coucher de pauvres femmes malades. Mais depuis l'établiſſement des Urſulines dans Auxerre, & de leurs Ecoles, dans l'endroit où étoit cet Hôpital, il n'a plus été parlé de la Maiſon-Dieu S. Vigile, ni de l'Hôpital S. Souvain. C'eſt ainſi que les nouveaux établiſſemens font perdre la mémoire des anciens.

CHAPITRE IX.

De trois Evêques d'Auxerre, inhumés ſucceſſivement dans l'Egliſe de S. Euſebe, qui ſont Scopilion, S. Tetrice, & Foucaud.

SCOPILION, XXII EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 683. juſqu'en l'an 691.

NOus ne ſçavons que très-peu de choſe du ſucceſſeur de S. Vigile. Il eſt nommé Scopilion dans toutes les liſtes, excepté dans une du treiziéme ſiécle où il eſt ainſi marqué : *Beatus Pylio* ; ce qui peut venir de ce que les trois premieres lettres de ſon nom auront été priſes pour l'équivalent de *Sanctus*, étant ainſi écrites en abregé *Scs.* Il tint le ſiége Epiſcopal huit ans, & fit préſent à ſon Egliſe de quelques vaſes d'argent que l'on voyoit encore vers la fin du neuviéme ſiécle avec ſon nom marqué deſſus. Il fut inhumé à S. Euſebe où ſa mémoire auſſi-bien que ſon tombeau ſont reſtés dans l'oubli. C'eſt tout ce que nous en pouvons dire : mais on eſt mieux informé de ce qui regarde ſon ſucceſſeur.

In mſſ. S. Mariani.

S. TETRICE XXIII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 691. juſqu'en l'an 706.

TEtrice que dès le neuviéme ſiécle on appelloit auſſi Trétique, fut formé comme pluſieurs de ſes prédeceſſeurs, dans la vie ſpirituelle, parmi des perſonnes qui vivoient en communauté. Au moins il eſt conſtant par les Auteurs de ſa vie, qu'avant ſon Epiſcopat, il fut Abbé de S. Germain. Etant revêtu de cette dignité, il ſe comporta de telle maniere, que non ſeulement il mérita l'eſtime de ceux qui lui étoient ſoumis, mais encore celle des peuples. Il étoit liberal, d'une piété exemplaire, d'une chaſteté

chaſteté inviolable, & fort ſenſible aux miſeres des pauvres. C'eſt pourquoi le ſiége Epiſcopal d'Auxerre étant venu à vâquer, tout le peuple depuis le plus grand juſqu'au plus petit étant inſpirés de Dieu le choiſirent pour leur Prélat; & ayant été tiré de la Baſilique de S. Germain, il fut ordonné Evêque. Il n'eut pas plûtôt reçu le caractere de l'Epiſcopat qu'il fit voir combien il étoit diſpoſé à s'en acquitter dignement. Il commença d'abord à annoncer ſouvent la parole de Dieu, afin d'avancer l'édifice ſpirituel de l'Egliſe qui lui avoit été confiée. Il tint un Synode dès la premiere année, il y régla l'ordre, ſuivant lequel les Abbés ou les Archiprêtres feroient l'Office dans l'Egliſe de S. Etienne. Voici quelle fut la teneur de ce réglement:

Depuis l'an 692. juſqu'en 706.

AUX CALENDES DE JANVIER.

Que la premiere ſemaine de Janvier, ce ſeroit la Baſilique de S. Germain qui viendroit deſſervir la Cathedrale.

La ſeconde ſemaine, ce ſeroit la Baſilique de S. Amatre.

La troiſiéme ſemaine, la Baſilique de S. Pierre.

La quatriéme ſemaine, la Baſilique du Monaſtere de S. Julien.

CALENDES DE FEVRIER.

1. *Semaine.* La Baſilique de S. Marien.
2. *Semaine.* La Baſilique de S. Euſebe.
3. *Semaine.* La Baſilique de S. Martin.
4. *Semaine.* La Baſilique de Ste. Marie, ou N. D.

CALENDES DE MARS.

1. *Semaine.* La Baſilique de S. Nazaire; c'eſt-à-dire S. Gervais.
2. *Semaine.* Le Monaſtere de Lonretz, (*Longoretenſe*) c'eſt-a-dire l'Abbaye de S. Laurent.
3. *Semaine.* Le Monaſtere de Saiſſi. (*Seſciacenſe.*)
4. *Semaine.* Le Bourg d'Ecoulive. (*Scolivæ-vicus.*)

Digitized by Google

Depuis l'an 692. juſqu'en 706.

CALENDES D'AVRII:

1. *Semaine.* Le Bourg de Bacerne. (*Bacernæ-vicus.*)
2. *Semaine.* Venouſe & Gouaix. (*Vendoſa & Gaugiacus.*)
3. *Semaine.* Naintry & Lichay. (*Nanturiacus & Licaiacus.*)
4. *Semaine. Tauriacus* (*a*) ou plûtôt *Truciacus.*

CALENDES DE MAI.

1. *Semaine. Coræ-vicus,* c'eſt-à-dire Crevan.
2. *Semaine.* Courçon & l'Oratoire S. Menge, c'eſt-à-dire Merry-Sec, dont S. Menge eſt encore actuellement Patron. (*Corcedonus & Oratorium S. Memmii.*)
3. *Semaine.* Druye Corvol & Oiſy. (*Droja, Corviacus & (b) Auciacus.*)
4. *Semaine.* Varzy. (*Varciacus.*)

CALENDES DE JUIN.

1. *Semaine.* Le val de Bargis & Nannay. (*Bargiacus & Nantoniacus.*)
2. *Semaine.* Mêve. (*Maſſva.*)
3. *Semaine.* Cône. (*Condida.*)
4. *Semaine.* Tracy & Sully. (*Dracliacus & Soliacus.*)

CALENDES DE JUILLET.

1. *Semaine.* Neuvy. (*Novus-vicus.*)
2. *Semaine:* Briare. (*Brioderus.*)

(*a*) Comme Tury paroit déplacé en cet endroit, & que d'ailleurs il eſt à la quatriéme ſemaine d'Août en ſon vrai rang, je croi que c'eſt une ancienne faute du Copiſte qui a lû *Tauriacus* au lieu de *Ranciacus* ou plûtôt *Iranciacus* qui eſt un nom connu, & dont la ſituation locale convient fort à l'ordre qu'obſervoit S. Tetrice d'aller de proche en proche. Ou bien il pouvoit y avoir *Truciacus* qui eſt un nom encore plus reſſemblant, & en ce cas ce ſeroit Trucy ſur Yonne.

(*b*) Il y a *Corviacus* dans le latin qui ne peut ſignifier que Corvol qui eſt voiſin d'Oiſy, & aſſez peu éloigné de Druye. A l'égard de Druye, il eſt indubitablement déſigné par *Troja*, comme Traſſy par *Draſtiacus*, parce que le D & le T ſont des lettres qui s'employent ſouvent l'une pour l'autre.

Digitized by Google

3. *Semaine.* Giem (*Giomus*) & *Laoderus.* (*a*)
4. *Semaine.* Blaineau. (*Blanoïlus.*)

Depuis l'an 692. juſqu'en 706.

CALENDES D'AOUST.

1. *Semaine. Clerici Dominici.* Le Clergé de l'Egliſe Cathedrale (*b*)
2. *Semaine.* Aligny. (*Eliniacus.*)
3. *Semaine.* Boüy. (*Baugiacus.*)
4. *Semaine.* Tury. (*Tauriacus.*)

CALENDES DE SEPTEMBRE.

1. *Semaine.* Entrains. (*Interamnis.*)
2. *Semaine.* Le Bourg d'Ouaine. (*Odonæ-vicus.*)
3. *Semaine.* Pourein & Toucy. (*Pulverenus & Tociacus.*)
4. *Semaine.* Eppoigny & Charbuy. *Epponiacus & Carbaugiacus.*)

CALENDES D'OCTOBRE.

1. *Semaine.* Le Clergé de la Cathedrale. (*Clerici Dominici.*)
2. *Semaine.* La Baſilique S. Germain.
3. *Semaine.* La Baſilique de S. Amatre.
4. *Semaine.* La Baſilique de S. Pierre.

CALENDES DE NOVEMBRE.

1. *Semaine.* Donzy. (*c*) (*Domitiacus.*)

(*a*) *Laoderus* doit être un endroit non employé ailleurs, & par conſéquent dans le canton qui n'a pas été deſigné. S'il n'eſt pas Ozoir ni S. Privé ou S. Fergeau il doit être S. Martin des Champs. Je le croirois l'un de ces deux derniers endroits, parce qu'ils ſont tous les deux ſur le courant du Lou-ain, riviere dite tantôt *Lupa-amnis*, tantôt *Launus*. Elle n'eſt encore proprement qu'un torrent à S. Sauveur où elle paſſe d'abord & à S. Fergeau où elle paſſe plus bas. Ainſi *Laoderus* étant compoſé de *Lao* & de *doras* torrent, ſignifie l'un de ces deux lieux, & plus probablement S. Martin des Champs où l'on trouve le le nom de Latré.

(*b*) Il paroit que la premiere ſemaine d'Août n'a été aſſignée au Clergé de la Cathedrale que parce que c'eſt le temps de la Fête Patronale de la Cathedrale S. Etienne 3. Août. De même la premiere ſemaine d'Octobre, à cauſe de la grande Fête de la dépoſition de S. Germain, attachée au premier Octobre.

(*c*) Si dans l'original il y a eu *Domitiacus* c'eſt ſurement Donzy : mais il eſt plus probable que les copiſtes ont fait ici une faute, & qu'il faut lire *De-*

Depuis l'an 692. juſqu'en 706.

2. *Semaine.* Le Monaſtere de S. Julien.
3. *Semaine.* La Baſilique de S. Marien.
4. *Semaine.* La Baſilique de S. Euſebe.

CALENDES DE DECEMBRE.

1. *Semaine.* La Baſilique de Ste. Marie.
2. *Semaine.* La Baſilique de S. Martin.
3. *Semaine.* La Baſilique des Sts. Gervais & Protais.
4. *Semaine.* Les Monaſteres de Lonretz & de Saiſſy. (*Longoreti & Seſciaci.*)

Sac. Bened. III. Part. I.

Il faut remarquer ici que l'année eſt toute complette, & que le mois de Septembre n'eſt pas excepté comme Dom Mabillon & M. Fleury ont cru qu'il l'avoit été à cauſe des vendanges. Ils ont été trompez par l'édition qu'a donné le Pere Labbe de cette Ordonnance ſynodale, où l'Imprimeur a oublié ce mois ; ce que n'a pas fait Dom Martene dans ſon Traité des divins Offices, quoiqu'il ait ſuivi les autres fautes de cette édition.

Page 12.

S. Tetrice ayant diſpoſé ainſi le rang d'un chacun pour venir faire l'Office à la Cathedrale, ordonna que les Abbés ou les Prêtres qui s'y rendroient avec leur Clergé pour s'acquitter de ce devoir, fuſſent payés à proportion de leur peine par l'Oeconome de l'Egliſe ſur le revenu de l'Evêché : mais il ajouta auſſi, que ceux qui y rendroient trop tard, ou qui paroitroient faire l'Office avec négligence, ſeroient privés de vin pendant quarante jours. Le Vidame ou le Cellerier étoient chargés de ce payement : & au cas qu'ils n'y euſſent pas été fidéles, ils étoient condamnés à être renfermés pendant ſix mois dans un Monaſtere pour y jeûner au pain & à l'eau. Cette ordonnance fait voir qu'il y avoit alors peu de Clercs avec l'Evêque. Ils étoient en nombre ſuffiſant pour faire l'Office à certains jours dont la

Vice-Dominus aut Cellarius.

cimiacus. On ne voit point de raiſon pourquoi Donzy ſeroit placé parmi les Egliſes des Fauxbourgs d'Auxerre, ſi ce n'eſt à cauſe de quelque privilege qu'auroit eu cette terre, qui depuis a été ſujette à l'hommage envers l'Evêque & au portage. S'il faut lire *Decimiacus* c'eſt S. Cyr les Coulous ou ſous S. Aunaire il y avoit un Monaſtere appellé *Decimiacenſe ad S. Cyricum*. Il eſt vrai que s'il ne faut pas lire *Dominiacus*, Donzy ne ſe trouvera pas invité comme les autres, quoiqu'il ſoit dans la deſcription de S. Aunaire, mais on peut répondre que Colmery, Champ-lemy, Bitry, & Arquien appellés par S. Aunaire, ne le ſont pas non plus par S. Tetrice.

ſolemnité leur étoit particuliere, tels que la fête de S. Etienne & celle de S. Germain, mais non pour pouvoir entretenir le ſervice divin tous les jours de l'année. Ce fut pourquoi l'Evêque fit venir des troupes auxiliaires, en leur diſtribuant à chacun une ſaiſon proportionnée à l'éloignement dont ils étoient de la Ville Epiſcopale, aſſignant aux Egliſes d'Auxerre & aux Monaſteres du Diocèſe, le tems des plus petits jours, depuis le mois d'Octobre juſqu'à la fin du mois de Mars, aux lieux mediocrement éloignés les ſaiſons où les jours ſont mediocrement grands, & à ceux qui étoient les plus éloignés les mois Juin & de Juillet.

Depuis l'an 692. juſqu'en 706.

Ce même Prélat donna à l'Egliſe de S. Etienne ſa Cathedrale, un village du pays Senonois, appellé en latin *Maximiacum* (aujourd'hui Marſengy) (*a*) qui lui étoit échu de la ſucceſſion de ſes parens, avec toutes les maiſons qui en dependoient, les ſerfs, les vignes, les bois, &c. Le nom du même Evêque ſe trouve, quoiqu'un peu défiguré, au bas d'un privilege qui regarde une Egliſe ſituée ſur la Loire, & qui fut expedié au Palais, dit en latin *Captanacum* l'an 696. On y lit : *Tretecor per miſericordiam Dei hoc privilegium ſubſcripſi.* Le bon ordre qu'il tâcha de mettre dans ſon Clergé, lui attira quelques ennemis ; ſon Archidiacre appellé Rainfroy ne put voir qu'avec peine vivre ſi long temps un Paſteur ſi vigilant. Il conçut le deſſein de ſe défaire de lui, & il prit pour l'exécuter le temps auquel le Saint repoſoit. Il entra dans la maiſon, où il le trouva endormi ſur un banc, & lui plongea le poignard dans le ſein. Les Hiſtoriens du IX. ſiécle ajoutent qu'auſſitôt qu'il fut ſorti de l'endroit où il venoit de tuer ſon Evêque, il fut enlevé comme par un coup de foudre, & qu'on ne le vit jamais paroître depuis ce temps-là. Ils regardoient le fait comme certain, & ils n'en étoient éloignés que de cent cinquante ans. Bien plus, ajoutent-ils, la dévotion des fidéles qui ſe ſentoient affligés du mal des dents, étoit de s'approcher du banc ſur lequel le meurtre avoit été com-

Mabill. in lib. de re Diplomatica. ex autog. Dionyſiano.

(*a*) Ce village de Marſengy eſt ſitué ſur la riviere d'Yonne entre Sens & Ville-neuve-le-Roi. C'eſt ſelon les regles de l'analogie que de *Maximacum* on a fait *Maximi ac* puis *Maxingy*, *Maxingy Maxengy*, *Maſſengy* & enfin *Marſengy* par corruption. Il ſera parlé encore de ce Village ſous l'Evêque Heribald. L'Egliſe du lieu a toujours été ſous le titre de S. Germain d'Auxerre.

mis ; & par le moyen des mérites du S. Evêque ils obtenoient leur guériſon. Ces mêmes Auteurs aſſurent que les planches de ce banc ſe voyoient encore lorſqu'ils écrivoient, & qu'on y remarquoit même encore les preuves de ſon martyre, c'eſt-à-dire les marques du ſang répandu. Les Evêques ſes ſucceſſeurs, firent auſſi bâtir au même lieu en mémoire du ſaint Martyr un Oratoire ſous ſon nom, qui étoit fort fréquenté ſous le regne de Charles le Chauve.

* Depuis l'an 692. juſqu'en 705.

CULTE DE S. TETRICE.

La mort du Saint arriva le dix-huitiéme jour de Mars, de l'an 706. ou 707. après quinze ans d'Epiſcopat. Son corps fut inhumé avec un concours extraordinaire des Fidéles, dans l'Egliſe de S. Euſebe. Comme ce corps fut tiré du tombeau en même temps que celui de S. Pallade, & que ſes oſſemens ont eu le même ſort, on peut voir ce que j'ai marqué ſur ces deux Saints à l'article de S. Pallade. Un Auteur qui fit vers l'an 1375 un abregé des actions des Evêques d'Auxerre, dit au ſujet de S. Tetrice, que l'Oratoire fondé en ſon honneur par les Evêques d'Auxerre étoit dans le Monaſtere de S. Euſebe, & qu'on y voyoit encore de ſon temps le banc ſur lequel il avoit été tué. Si cet Auteur pouvoit paſſer pour exact, je ne rapporterois point ici une tradition contraire qui eſt à Ecan, Village éloigné de deux lieuës d'Auxerre. On lit dans cette Egliſe ſur les murailles de la nef, tant d'un côté que d'un autre, quelques vers françois qui portent que ce fut dans ce Territoire que S. Tetrice fut maſſacré ſur un banc, & que le peuple fit bâtir en ce lieu un riche Oratoire pour honorer le S. Evêque. (Le Lecteur me permettra de ne point donner ici ces vers, parce qu'ils ne paroiſſent pas d'une compoſition ni d'une écriture plus ancienne que quatre-vingt ans ou environ.) On ajoute même que le banc eſt renfermé dans un pilier du chœur du côté droit vis-à-vis le lutrin, & pour plus grande preuve de cette tradition on a coutume de chanter tous les ans une Grand-meſſe dans cette Egliſe le jour auquel tout le Diocèſe fait la Fête du Saint. Le Pere Mabillon a écrit ſur ce Saint conformément à cette tradition, mais il paroit que c'eſt ſans avoir rien vû par lui même, puiſqu'il met des cryptes dans l'Egliſe de S. Euſebe, où il n'y en a point. Je ne prétends point combattre cette pieuſe creance des anciens du vil-

Saculo III. Bened.

Digitized by Google

lage d'Ecan : je me contenterai d'obſerver que le nom latin d'Ecan n'a pas toujours été *Scamnum* comme on le dit depuis peu, & que dans le treiziéme ſiécle Gui de Munois faiſant l'énumeration des Egliſes données à l'Abbaye de S. Germain, par Heribert Evêque d'Auxerre, vers l'an 990. ne dit point *de Scamno* en parlant d'Ecan, mais *de Scancio beati Georgii*, ce qui eſt conforme aux manuſcrits que j'ai vûs là-deſſus. Encore de nos jours, S. Georges eſt regardé comme Patron d'Ecan, & non pas S. Tetrice. Le moyen de concilier les deux prétentions, ſeroit de dire que la Relique en queſtion auroit été conſervée à Terves, qui eſt dans l'étenduë de la Paroiſſe d'Ecan, & qui appartient au Prieuré de S. Euſebe, & que par la ſuite tout le territoire a pû prendre ſon nom du concours qui ſe faiſoit au banc de S. Tetrice, mais qu'afin de diſtinguer deux Ecans, on a dit Ecan S. Germain, pour déſigner celui qui avoit une Egliſe de S. Georges ; & Ecan S. Euſebe, pour marquer celui qui avoit une Egliſe en l'honneur de S. Tetrice, qui eſt aujourd'hui le Hameau de Terves. Je dois cependant dire que je n'ai trouvé nulle part le nom d'Ecan S. Euſebe, & que je ne hazarde cela que pour concilier les differentes traditions.

CULTE DE S. TETRICE.

Hiſt. Abb. S. Germani Labb. f. 571.

Quoique les Compilateurs de l'Hiſtoire des Evêques d'Auxerre affectent de donner le plus ſouvent qu'ils peuvent à ce S. Prélat, la qualité de Martyr, le Martyrologe de l'Egliſe Cathedrale écrit vers l'an 1007. ne le deſigne que ſous le nom d'Evêque : Et le Moine Nevelon qui écrivit ſon Martyrologe dans le même ſiécle, ne l'y a point inſeré non plus que S. Pallade, malgré l'attention qu'il avoit à marquer les Sts. d'Auxerre. On ne peut pas douter de l'antiquité du culte de S. Tetrice : il étoit public dès le neuviéme ſiécle, cent ans avant que ſon corps eût été tiré du tombeau. Mais je n'ai point trouvé de Calendriers antérieurs au treiziéme ſiécle qui marquaſſent ſa Fête. Elle eſt dans tous ceux d'Auxerre depuis ce temps-là au 12. Avril, qui eſt apparemment le jour de ſa ſépulture. L'ancien Martyrologe du XI. ſiécle qui le nomme, ſe contente de dire au même jour : *Autiſſiodoro beati Tetrici Epiſcopi* : & ſa fête n'a jamais été dans le Diocèſe au deſſus du degré de trois leçons. Un Calendrier de l'Abbaye

Culte de S. Tetrice.

de S. Laurent rédigé à l'uſage du Prieuré de S. Euſebe, il y a plus de quatre cens ans, donne à la Fête de S. Pallade le dégré de double, de même qu'à celle de S. Jean-Baptiſte, & à celle de S. Pierre ; mais pour ce qui eſt de celle de S. Tetrice elle eſt qualifiée Tridouble *Triduplex* de même que les Fêtes de la ſainte Croix. Je ne ſçai pour quelle raiſon l'annonce de ce Saint eſt marquée au quinziéme Mai dans quelques additions faites à celui d'Uſuard, entre autres dans celui de l'Abbaye de Montier-la-celle proche Troyes, qui paroit d'une écriture du XIV. ſiécle, & dans d'autres rapportés par les Bollandiſtes dans leur Uſuard ; on lui donne dans ces derniérs le nom de *Tricius Epiſcopus & Confeſſor.* Il eſt auſſi arrivé quelquefois que S. Rhetice d'Autun a été appellé *Tetricius* par des écrivains Eccleſiaſtiques. Le Breviaire d'Auxerre de l'an 1726. ne voulant conſerver aucune Fête dans le Carême, à remis celle de S. Tetrice au 6. Octobre, en le joignant à S. Romain dont le martyre, (s'il eſt vrai qu'il l'ait ſouffert) a été apparemment d'une eſpéce ſemblable à celui de S. Tetrice : & on honore en ce jour plutôt leurs vertus Epiſcopales, que leur martyre, qui eſt bien different de celui des Saints qui ont paſſé par les priſons & par divers tourmens.

FOUCAULD XXIV. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 706. juſques 710.

ON ſçait très-peu de choſes de Foucauld, qui ſuccéda à S. Tetrice. Tout ſe reduit à dire qu'il ſiégea cinq ans quatre mois & dix jours, qu'il mourut le 15. de Mars, & qu'il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Euſebe. On ignore depuis long-temps l'endroit de cette ſépulture. Un ancien Epitome manuſcrit de la vie de nos Evêques, lui donne le titre de Bienheureux. Il falloit que lui, Scopilion, & pluſieurs autres, paſſaſſent pour Saints au milieu du douziéme ſiécle, puiſque dès lors on comptoit trente-deux Evêques d'Auxerre Saints, ſuivant un manuſcrit de la Bibliothéque Colbert, qu'on croit être d'Henri de Huntindon Anglois.

Cod. 3969. nunc. Reg. 10108. 5. 5.

CHAP.

CHAPITRE X.

Des Evêques Savaric, Quintilien ou Chillien, Clement & Aidulfe.

SAVARIC XXV. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 710. juſqu'en 715.

SI tous les Evêques d'Auxerre dont j'ai parlé juſqu'ici n'ont pas été canoniſez, on peut dire que preſque tous ont paſſé pour Saints. Savaric fut le premier qui ne mena pas une vie vraiment Epiſcopale. Comme il étoit d'une famille très-noble & très-riche, & qu'il vivoit dans un ſiécle peu éclairé, il fut le premier qui s'éloigna des regles de ſon état, en s'ingerant dans les affaires ſéculieres plus qu'il ne convenoit à un Evêque. Il pouſſa ſi loin ſon ambition, qu'ayant mis des troupes en campagne, il s'empara des pays d'Orleanois, Nivernois, Tonnerrois, Avalonnois, & même de celui de Troyes. Pluſieurs guerres civiles s'étant élévées de ſon temps dans le Royaume, les François donnerent un grand combat dans la Forêt de Côte ou Cuice, qu'on appelle aujourd'hui de Villers-Côteret, & il y eut beaucoup de ſang répandu. L'Evêque Savaric crut devoir profiter de cette conjoncture. Il ſe mit de nouveau en campagne avec une groſſe armée, & oubliant ſa qualité d'Evêque, il ſe fit Chef de parti. Il étoit déja en chemin pour aller faire la conquête de la ville de Lyon, lorſque tout-à-conp il fut écraſé par un coup de foudre. Une mort ſi imprévuë & ſi tragique n'empêcha point qu'on ne lui rendît les honneurs dûs à ſa dignité. Son corps fut rapporté à Auxerre, & inhumé dans l'Egliſe de S. Germain auprès de ſes prédéceſſeurs. Comme ſuivant la plus exacte ſupputation, la bataille de la Forêt de Villers-Côterêt ſe donna l'an 715, on ne peut gueres héſiter à fixer la mort de cet Evêque à cette année là. Les Ecrivains n'en ont point marqué le jour, mais ſeulement qu'il ſiégea cinq

Eo quod eſſet genere nobiliſſimus, cœpit à ſtatus ſui ordine paululum declinare & ſæcularibus curis plus quam oportet Pontificem inhianter miſiſcere. Labb. Bibl. T. 1. pag.

Depuis l'an 710. uſqu'en 715.

ans & quatre mois. Il n'eſt point le ſeul Prélat qu'on trouve dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique avoir eu une pareille fin. Theodore l'un des premiers Evêques de Tournay, fut auſſi tué d'un coup de tonnerre. Au reſte on ignore l'endroit de la ſépulture de Savaric dans l'Egliſe de S. Germain. Son corps (ſi cependant il a pû être conſervé long-temps) étoit probablement dans un des cercueils de pierre, qui furent trouvez dans l'ancienne Egliſe au XIV. ſiécle, lorſqu'on bâtit le nouveau chœur, & dont les oſſemens furent ramaſſez & mis dans quelque coin de l'Egliſe, lorſque les ouvriers eurent briſé les tombeaux. Le Pere Mabillon a eu raiſon de douter dans la table du troiſiéme ſiécle Benedictin, ſi un certain Savaric Evêque qui a ſigné un acte de l'an 693. eſt l'Evêque d'Auxerre. Il eſt conſtant que ce n'a pû être notre Savaric, & ce peut être un autre de même nom, qui étoit Evêque d'Orleans.

Hiſt. S. Mart. Tornac. T. Spicil. p. 408.

QUINTILIEN OU CHILIEN, XXVI. ET XXVII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 716. juſqu'en 728.

ON eſt obligé de s'écarter ici de l'ordre que les Hiſtoriens du neuviéme ſiécle, ont mis dans la table de nos Evêques, afin d'accorder leur propre ouvrage avec les notes Chronologiques des Princes qu'ils y nomment En ſuivant donc la réforme que le Pere Le Cointe a apporté dans cette Chronologie, Quintilien a dû ſuccéder à Savaric : & ſi le choix du peuple tomba ſur un perſonnage comme lui, ce fut avec d'autant plus de raiſon qu'on venoit d'être témoin du triſte gouvernement de ſon Prédéceſſeur. Il étoit fils de Quintilien, noble & riche Seigneur, qui avoit fondé le Monaſtere de Moutiers en Puiſaye, avec un Hôpital pour recevoir les Bretons qui alloient à Rome : Nos Hiſtoriens diſent qu'il fut tiré du Monaſtere de S. Germain dont il étoit Abbé, tant à cauſe de la ſainteté de ſes mœurs, qu'à cauſe de la nobleſſe de ſa naiſſance. Ils n'en rapportent aucune action, ils ne nous apprennent pas combien de temps il fut Evêque, ils ne marquent pas même le jour de ſa mort, mais ils ſe

Meleredum, étoit alors ſon nom.

Digitized by

contentent de dire, qu'il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Germain, & ils lui donnent le titre de Bienheureux. Il y a eu à Moûtiers quelques traditions touchant Quintilien pere de l'Evêque ; le peuple l'appelloit autrefois *S. Quinquelin* ; mais ceci ſera mieux développé en parlant des Prieurez du Diocèſe d'Auxerre en particulier. M. Chaſtelain a donné dans ſon Martyrologe le nom de *Quintilla* à notre Evêque ſans en dire la raiſon.

Depuis l'an 706. juſqu'en 728.

On dit de Cillien qui paſſe pour avoir été mis en ſa place, qu'il ſiégea pendant ſix ans & deux mois. Les temps étoient ſi alors fâcheux, qu'il n'a été rien tranſmis de ſes actions. On ſçait ſeulement qu'il mourut le quatriéme jour d'Août, & qu'il fut inhumé à S. Germain. Ces époques du ſiége de chaque Evêque nous menent juſqu'à l'an 728. ou environ. Au reſte je ſuis très-porté à croire que Cillien, autrement écrit Chillien eſt le même que Quintilien, & que ce n'eſt qu'une maniere differente d'écrire le même nom. Non ſeulement la reſſemblance de Quintilien avec Quillien le perſuade, mais encore l'ignorance où l'on eſt du jour de la mort de Quintilien. Cette circonſtance ſeroit ſinguliere à cet Evêque, puiſqu'on ſçait la durée de l'Epiſcopat de tous les autres. Mais auſſi en regardant Quintilien & Chillien, pour un ſeul & même Evêque, il faut lui donner au moins onze ans d'Epiſcopat, & dire que les compilateurs ont lû VI où il y avoit XI : erreur qui n'a pas été rare chez eux.

CLEMENT XXVIII. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 728. juſqu'en 733.

CE fut en 728 ſuivant notre calcul, que Clement ſuccéda à Cillien. Il ne tint le ſiége non plus que lui, que durant un petit eſpace de temps, ſçavoir cinq ans un mois & dix jours ; encore n'exerça-t'il pas les fonctions Epiſcopales durant tout ce temps, parce qu'il devint aveugle. Il fut obligé de ſe démettre, & il ſe retira dans une maiſon particuliere qui étoit ſituée proche l'Egliſe de S. Pierre & S. Jacques, qu'on a appellé depuis S. Pierre en Château, où il mourut le vingtiéme jour de Mars, après

Digitized by Google

Depuis l'an 721. jusqu'en 733.

pluſieurs années de retraite. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Amatre : mais il n'en reſte aujourd'hui aucun veſtige, parce que ceux qui rebâtirent au douziéme ſiécle l'Egliſe dont nous voyons aujourd'hui l'ancienne enceinte, n'ont laiſſé aucune marque qui puiſſe diſtinguer ſon ſépulcre d'avec les autres. Au moins n'a-t'on pû le faire en 1716. lorſqu'on rémua les ruines du contour de l'aîle gauche ou ſeptentrionale de cet ancien bâtiment, & vers le bout oriental, auſſi bien que celles de l'ancien fond derriere le ſanctuaire. (*a*) C'eſt ſans autre fondement que la reſſemblance du nom qu'Arnold Wion, Colgan & autres Modernes ont pris ce Clement pour l'un de ceux qu'on a cru être venus des Iſles Britanniques en France, & par-là ils l'ont confondu avec Clement l'Ecoſſois. Ceux là ſont encore moins fondez qui en l'appellant Claude-Clement, lui ont attribué un Commentaire ſur l'Epitre aux Galates, qui eſt de Claude Evêque de Turin. Il ne faut pas être ſurpris après cela que quelques Hibernois ayent ſongé à canoniſer Clement Evêque d'Auxerre, & à lui aſſigner un culte comme à l'un des fondateurs de l'Univerſité de Paris, ainſi que j'en ai des preuves.

LE VEN. AIDULFE, XXIX. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 733. juſqu'en 748.

AIdulfe étoit Chantre lorſqu'il fut fait Evêque en la place de Clement, & il ſiégea quinze ans. Il vécut ſous le regne de Charles le Grand dit Martel, & ne mourut que ſous celui de Pepin. Ce fut un homme très-appliqué à l'Office divin, & qui ſe diſtingua par ſes liberalitez Epiſcopales. De ſon temps, les biens de l'Egliſe ayant été enlevez aux Evêques par le Prince, tomberent ſous la puiſſance ſeculiere. On ne laiſſa à l'Evêque d'Auxerre que cent maiſons, metairies, ou fermes, *centum manſos*; tout le reſte des Villages ou Terres fut partagé entre ſix

(*a*) Le ſeul tombeau diſtingué que nous trouvâmes étoit à 8. ou 10. pas devant la Chapelle de S. Didier; il étoit à environ huit pieds dans terre, ſous une eſpéce d'élevation formée par les ruines, & couvert à environ ſix à ſept pieds au-deſſus d'une longue pierre marquée d'une belle Croix, qui ſervit depuis à couvrir la ſepulture de M. Marpon Prieur mort quelques années après.

Princes Bavarois, & chacune des Abbayes fut donnée à un Abbé ſéculier. Ce pieux Evêque conçut un tel chagrin de voir l'Egliſe dans un état ſi triſte, qu'on crut que c'étoit qui lui avoit cauſé une paralyſie univerſelle de tout le corps. Il fut porté dans la maiſon où demeuroit l'Evêque Clement qui vivoit encore, & il y fut nourri des revenus de l'Egliſe juſqu'à ſa mort ; une autre perſonne s'acquittant pour lui & de ſon conſentement, des fonctions Epiſcopales. Cet Evêque donna à l'Egliſe de S. Etienne ce qu'il avoit de ſon patrimoine au pays Tonnerrois, dans le village appellé Montigny, (*a*) à condition que ces biens ſeroient deſtinés à perpetuité pour la nourriture des pauvres. Il mourut le treiziéme de Novembre, & il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Germain.

Depuis l'an 735. juſqu'en 748.

Voila deux Evêques qui ont demeuré enſemble proche l'Egliſe de S. Pierre & S. Jacques. On ne ſçait lequel des deux a ſurvécu à l'autre. Le Pere le Cointe aſſure que ce n'eſt peut pas être Maurin qui ait ſervi de Coadjuteur à Aidulfe. Nos Hiſtoriens du neuviéme ſiécle qui ont attribué cette fonction à Maurin, ſuppoſoient que ce Maurin avoit ſuccédé immédiatement à Aidulfe ; ce qui ne peut point être. Ainſi il faut dire que les fonctions Epiſcopales furent adminiſtrées par quelqu'un des Corévêques, marquez dans le Necrologe de l'Egliſe d'Auxerre, récrit au commencement du onziéme ſiécle, & peut-être par Wadimire, dont on y lit le nom au dix de Decembre. La mort de l'Evêque Aidulfe, eſt marquée dans le même livre au treize de Novembre en ces termes : *Obiit Aidulfus Epiſcopus, qui hac die inſtituit de ſuo Hoſpitale Fratribus refectionem parari.* Cette annonce prouve que dans l'onziéme ſiécle on croyoit que c'étoit Aidulfe même qui avoit inſtitué le repas que les Chanoines faiſoient alors en commun au jour de l'anniverſaire de ſa mort. Il prouve auſſi, que la coutume étoit quelquefois de prendre la dépenſe néceſſaire pour les répas, ſur les biens de ce qu'on appelloit l'Hôtellerie ou la maiſon d'Hoſpitalité. Cet Evêque eſt le premier dont

Coll. Max. Martene T. VI. *col.* 729.

(*a*) *In pago Tornodorenſi in villa quæ Montiniacus dicitur.* Il y a apparence que ce Montigny-la-Couldre, Village de la Paroiſſe d'Auſſon à l'extremité du Diocèſe de Sens, en tirant vers Tonnerre. L'Egliſe d'Auxerre y a encore du bien.

Depuis l'an 733. jusqu'en 748.

on trouve le nom dans ce Necrologe. Il ne paroit pas qu'on ait jamais rendu aucun culte à ſa mémoire. On ne ſçait pas même dans quel endroit de l'Egliſe de S. Germain eſt ſon tombeau. L'Auteur de l'Epitome des Evêques d'Auxerre écrit après le milieu du XIV. ſiécle, remarque qu'Aidulfe étoit qualifié *Saint* dans la table du livre des Evêques, auſſi bien que Droctoald, Foucauld, Quintilien, &c. quoiqu'on n'en fit ni Fête ni Office, ni aucune commémoration. J'ai auſſi lû *S. Adulfus*, dans un Catalogue de nos Evêques rédigé au XII. ſiécle. Le titre de Saint eſt celui dont ſe ſont toujours ſervi à ſon égard les Peres Viole & Fournier : le premier dans ſes mémoires manuſcrits ſur nos Evêques, le ſecond dans ſa deſcription imprimée des Grottes de S. Germain. Le nom de S. Aidulfe paroit dans des Litanies des Saints de l'Egliſe d'Auxerre imprimées en 1647 : mais comme ce fut un particulier qui les rédigea ſans l'autorité de l'Ordinaire, elles ne peuvent faire aucune preuve de culte.

Bibl. Colbert. Cod. 3969.

Loüis Noël Chanoine.

CHAPITRE XI.

Des Evêques Haymar, Theodran, Maurin, Aaron & Angelelme.

HAYMAR OU HAINMAR, XXX. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 748. juſqu'en 763.

APrès la mort de l'Evêque Aidulfe, Haymar ou Hainmar, gouverna l'Egliſe d'Auxerre pendant l'eſpace de quinze ans. C'étoit un homme courageux, diſtingué par la nobleſſe de ſon ſang, & qui poſſédoit de grands biens. Il devint même ſi puiſſant, qu'il ſe vit ſur le point de ſe ſoumettre toute la Bourgogne. Il arriva de ſon temps, que Pepin Fils de Charles-Martel, fut appellé en Aquitaine au ſecours du Prince de cette Province, (*a*)

(*a*) Je n'ai point nommé ce Duc ou Prince d'Aquitaine ; nos Hiſtoriens Auxerrois au neuviéme ſiécle l'ont appellé Eudes ; mais le P. le Cointe & le

contre Aymon Roi de Sarragoſſe, qui après avoir épouſé une nommée Lampagie, avoit violé les Loix ſacrées du mariage. Cet Evêque fut de la compagnie de Pepin, & alla avec lui à la guerre. Les armées aſſemblées dans un lieu appellé *Iberra* ayant commencé à ſe battre, Hainmar ſe jetta avec ſes troupes ſur une multitude de Sarrazins qui compoſoient l'armée d'Aymon : il en fit un grand carnage, les defit entierement ; & par le ſecours de Dieu il revint victorieux avec le Roi Pepin ſur les terres de France. Peu de temps après le Duc d'Aquitaine rompit l'alliance qu'il avoit fait avec Pepin Ce qui obligea ce Prince d'ordonner à Hainmar de retourner dans le pays d'Aquitaine & de déclarer la guerre à ce Duc. Il y alla, après qu'il eut ramaſſé une grande quantité de ſoldats. Lorſque les armées en furent venues aux mains, ceux d'Aquitaine reçurent un ſi terrible échec, que leur Duc fut obligé de ſe ſauver. Le malheur en voulut à notre Evêque. Comme on a ſouvent des envieux dans les entrepriſes où l'on réuſſit, quelques langues malignes ſuggérérent au Roi que ſi Eudes avoit échappé, ce n'étoit que parce que Hainmar l'avoit bien voulu. C'eſt pourquoi il fut mandé en Cour, & le Roi donna ordre qu'on le mît en priſon dans le lieu appellé Baſtogne, qui eſt ſitué dans la Forêt d'Ardenne. Au bout de quelques jours l'un de ſes neveux fut aſſez adroit pour le tirer de ce lieu ; & étant monté à cheval, il prit la fuite : mais ſes adverſaires ne tarderent gueres à le rejoindre dans un endroit du pays Toulois appellé Lufau. (*a*) L'Evêque voyant qu'il ne pouvoit pas éviter de tomber entre leurs mains, ſe remit entiérement entre les bras du Seigneur, & pendant qu'il invoquoit le ſecours d'en haut, les bras étendus en forme de Croix, & les yeux élevés, il fut percé de coups de lance auſſi-bien que ſon neveu ; & on dit qu'il fut inhumé au même endroit : au moins c'étoit l'opinion des Ecrivains du neuvié-

Depuis l'an 748. juſqu'en 763.

P. Mabillon diſent que c'étoit Guaifier, à moins qu'on ne diſe qu'un même homme avoit le nom de Guaifier, & celui d'Eudon ſon grand-pere. L'Auteur du livre des miracles de S. Outrille de Bourges, appelle auſſi Eudes ce Duc d'Aquitaine. Bayle ſur le nom *Mumma* paroit embarraſſé à concilier tout cela par rapport à *Lampagia*.

(*a*) On appelle aujourd'hui ce village Lifold, & il y a Lifold-le-Grand qui a l'air d'un Bourg, & Lifold-le-petit, tous deux de l'Archidiaconné de Rinel, à deux lieuës de Neuchâteau ſur Meuſe, vers le couchant d'hiver.

Depuis l'an 763. jusqu'en 763.

me siécle. On montroit encore de leur temps sur l'Autel de la grande Eglise d'Auxerre une Croix d'or, qui renfermoit du bois de la vraie Croix, & sur laquelle on voyoit représentées les marques de son martyre. (*a*) Il avoit donné aux Eglises, quelques Terres de son patrimoine, suivant le conseil & la disposition que lui suggera Theodran, qu'il consentit de voir ordonner pour son successeur dès son vivant. Il donna à la Basilique de S. Etienne pour l'entretien du Clergé qui la desservoit, un village appellé Merry, situé dans le pays Sénonois avec les bâtimens, serfs, vignes, bois, & autres dépendances. De plus il donna pour l'entretien de l'Hôpital, ou maison d'Hospitalité de cette Eglise, deux Villages du pays Auxerrois, l'un appellé Milly & l'autre Verilly, avec leurs dépendances. (*b*) Il donna à l'Eglise de S. Germain pour la nourriture des Moines le village d'Annay, situé proche la Loire dans le pays Auxerrois (*c*) avec ses bâtimens, serfs, bois, &c. Il y ajouta encore un village du Gâtinois, appellé aujourd'hui Pont-naixent, & autrefois en latin *Pons-Maxentii*, avec ce qui en dépendoit. Outre cela, il donna pour l'Hôpital de la même Eglise quelques villages situés dans le pays Auxerrois, sçavoir Noiront, (*d*) Lignorelles, & un troisiéme dit *Lagunas*. A l'égard de Bonny & de Bitry qui lui appartenoient aussi, le Domaine s'en empara dans le temps qu'il fut tué.

Ce Prélat, quoique d'un caractère assez semblable à celui de l'Evêque Savaric, dont j'ai parlé plus haut, n'a cependant pas été regardé de même après sa mort, & il semble que les Auxerrois ayent voulu lui rendre une espéce de culte, s'il est vrai qu'ils ayent fait représenter au pied d'une croix sa mort tragique; à moins qu'on ne donne au texte des Auteurs ci-dessous rapporté en note, l'explication que j'ai proposée. L'Ecrivain qui compila vers la fin du

(*a*) *Ostentans in se signa Martyrii ejus.* Seroit-ce une croix qu'il portoit sur lui comme plusieurs Evêques portoient des Reliquaires, & que cette croix auroit été rapportée à Auxerre encore teinte de son sang?

(*b*) Milly est a présent du Diocèse de Langres, sur les limites vers Chablies. Verilly est de la Paroisse d'Ouene Diocèse d'Auxerre.

(*c*) Ceux qui sçavent comment la langue Françoise a limé la langue Latine, ne feront pas surpris qu'Annay ait été dit originairement en latin *Abundiacum*, comme il est imprimé dans cet endroit.

(*d*) *Nigronius* dans la Paroisse de Gurgy. Lignorelles est aujourd'hui du Diocèse de Langres, quoique très-voisin d'Auxerre.

quatorziéme

quatorziéme ſiécle, les actions de nos Evêques l'appelle *Beatus Haymarus Martyr*: & ceux qui ont eu ſoin de faire peindre les Images des S. Evêques d'Auxerre dans une Chapelle de la Cathedrale vers l'an 1540. n'ont pas manqué de mettre la ſienne de ce nombre. Il y fut répreſenté alors en chaſuble rouge à l'antique, avec le titre *S. Haymarus*. Nous ne ſçavons point le jour de ſa mort ni même l'année. On ignore auſſi combien il y avoit de temps que Theodran étoit ſon Coadjuteur, lors qu'elle arriva. On n'a aucune preuve que ſon corps ait été rapporté à Auxerre ni même quil en ait été parlé à Liſol ou dans le voiſinage. Il y a cependant quelque apparence qu'on a reconnu ſa Sainteté & ſon Martyre dans le Diocèſe de Toul, & que c'eſt ce qui l'a fait prendre pour un Evêque de cette Ville, percé de lances l'an 760. Voyez ce qu'en a dit Camerarius rapporté dans Bollandus.

Depuis l'an 748. juſqu'en 763.

T. I. Maii pag. 437.

THEODRAN, XXXI. EV. D'AUXERRE.

THeodran qui avoit été ordonné Evêque du conſentement de Hainmar, n'eſt recommendable dans notre Hiſtoire, que pour avoir inſpiré à ce même Evêque le conſeil de donner à ſon Egliſe & aux deux Hoſpices Eccleſiaſtiques de la Ville, les biens que j'ai nommés ci-deſſus. Les tables Eccleſiaſtiques n'ajoutent autre choſe à ce fait, ſinon que cet Evêque mourut le ſecond jour de Decembre, & qu'il fut inhumé à S. Euſebe. Mais il y a bien des ſiécles qu'on y a perdu de vûë ſa ſépulture.

Depuis l'an 763. juſqu'en 771.

LE VEN. MAURIN, XXXII. EV. D'AUXERRE.

L'Evêque Maurin qui ſuccéda à Theodran, vivoit vers les commencemens du regne de Charlemagne ſelon nos Ecrivains du neuviéme ſiécle. C'étoit un homme ferme, courageux, agreable, inſinuant dans ſes manieres & dans ſa converſation, & dans lequel en même temps on remarqua beaucoup de traits de ſainteté. Nos Auteurs ajoutent que par un eſprit prophétique il prédit certaines choſes qui

Depuis l'an 772. juſqu'en 779. ou 800.

Digitized by Google

arriverent en effet. Quoiqu'il ne fût pas des plus puiſſans ou des plus diſtingués du ſiécle, cependant du côté de ſa dignité Epiſcopale, il ſe rendit comparable aux Seigneurs les plus remarquables. Ce fut lui, qui par un effet de ſon addreſſe & de ſa prudence ſinguliere obtint de Charlemagne alors Roi & depuis fait Empereur, les biens qui avoient été enlevés à ſon Egliſe par Charles Martel. Ayant pris une quantité de medailles d'or qu'on diſoit avoir été trouvées à Auxerre dans la tour de Brunehauld, & les ayant attachées par pacquets à l'étole qu'il portoit au cou, il ſe préſenta en cette maniere devant le Roi, & lui repréſenta la pauvreté de l'Egliſe, lui déclara naïvement que d'abord la penſée lui étoit venue d'offrir chaque pacquet à l'un des grands Seigneurs de ſa Cour, mais qu'enfin il avoit cru qu'il étoit plus convenable de lui offrir le tout. Le Roi lui accorda ce qu'il demandoit, & lui fit expedier une charte dans laquelle il déclaroit qu'il pouvoit rentrer dans les biens de ſon Egliſe, après la mort de chacun de ceux qui qui les poſſédoient : & Dieu donna un ſuccès ſi avantageux à ſon entrepriſe, qu'au bout de deux ans il ne reſtoit plus ſur terre preſqu'aucun de ceux qui avoient joui des biens Eccleſiaſtiques. En ce temps là l'Abbaye des ſaints Martyrs Gervais & Protais, celle de S. Martin, & celle de S. Euſebe rentrerent dans leur ancienne dépendance de S. Etienne, auſſi-bien qu'une très-grande partie des villages qui juſques-là avoient été en des mains étrangeres. Sous l'Epiſcopat de cet Evêque, le premier des Comtes du pays Auxerrois nommé Ermenold, bâtit dans une de ſes Terres, un Monaſtere ſous le titre de S. Sauveur. Cet Evêque en fit la Dédicace ſolemnelle, & lui donna en augmentation de biens une des terres de l'Egliſe de S. Etienne nommée Coucy. Mais depuis ce temps-là le même Comte Ermenold donna ce Monaſtere à l'Egliſe de S. Etienne, à la priere que lui en fit le même Evêque. Ce Prélat offrit auſſi ſur l'Autel de la grande Egliſe d'Auxerre une piéce d'étoffe très-riche, ornée d'or & de pierres prétieuſes. Il fit encore faire une croix d'or enrichie de diamans, ſur laquelle il fit marquer ſon nom. Voulant imiter ſes prédéceſſeurs, il donna à la même Egliſe de S. Etienne, des Terres de ſon patrimoine, afin que

Depuis l'an 772. juſqu'en 779. ou 800.

In turre Brunehildis.

C'eſt Saints en Puiſaie.

leur revenu ſervît au ſoulagement des pauvres. Ces biens étoient ſituez au pays Tonnerrois dans un village appellé Fontenet. (*a*) Songeant de plus à la nourriture des Chanoines, il deſtina pour cela une petite Terre appellée Villiers proche Varzy qu'il avoit achetée d'une Dame nommée Rocle. Il mourut le ſixiéme jour d'Août après vingt-huit ans d'Epiſcopat, & il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Gervais, qu'il avoit rebâtie à neuf. Cette mort arriva vers l'an 799. ou 800. Depuis l'an 772. juſqu'en 779. ou 800.

Il eſt un peu ſurprenant qu'il ne reſte aucune mémoire de ce S. Evêque dans l'Egliſe où il avoit reçu la ſépulture. On peut en attribuer la cauſe aux differentes révolutions qui y ſont arrivées. Elle a été rebâtie pluſieurs fois depuis ce temps-là, & le gouvernement de cette maiſon a fort varié. Perſonne même n'a jamais pu ſçavoir en quel endroit de l'Egliſe eſt ſon tombeau, & l'on ne trouve aucun veſtige qu'il y ait été honoré d'un culte particulier. Seroit-il probable que nos Auteurs du neuviéme ſiécle peu éloignez de ſon temps, lui euſſent attribué la reſtauration de l'Egliſe de S. Gervais, en prenant le nom de S. Marin qui l'avoit bâtie ſous Didier, pour le ſien? L'Epitome manuſcrit ſur nos Evêques, qui eſt de l'an 1375, l'appelle *Saint* après la table du livre des Evêques d'Auxerre qui exiſtoit alors. Le Jeſuite Bonnefons lui a donné la même qualité dans ſa table des Saints de France. Je ne parlerai point des autres modernes tels que du Sauſſay, & l'Auteur des Litanies imprimées en 1643. Il fut peint en qualité de Saint vers l'an 1540. ſur le mur de la Chapelle de la Cathedrale qu'on appelle de S. Sebaſtien. Quoique ſon nom ſoit au 6. d'Août dans le Necrologe de la Cathédrale écrit vers le commencement du onziéme ſiécle, il ne paroit pas que les Chanoines fiſſent en ce jour-là un repas en commun, comme au jour anniverſaire de pluſieurs autres Evêques. Ce Necrologe marque ſeulement dans les mêmes termes que nos Hiſtoriens du neuviéme ſiécle, la donation qu'il avoit fait pour la ſubſiſtance des Chanoines.

ou 1647.

(*a*) Apparemment Fontenet qui eſt à une lieuë de Chablies au Nord-Eſt. C'eſt aujourd'hui une Terre de Commandeur.

Digitized by Google

LE B. AARON, XXXIII. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 800. jusqu'en 813.

MAurin eut pour successeur un nommé Aaron, duquel on sçait très-peu de chose. Ce Prélat se servit de l'occasion d'un voyage que Charlemagne fit à Rome sous Leon III. pour y aller avec lui; & ce fut dans cette conjoncture, qu'ayant répréſenté au Prince qu'il restoit encore quelques Eglises à restituer à l'Evêché d'Auxerre, il obtint la restitution de l'Abbaye de S. Marien. Quelques Italiens se sont imaginé que dans ce voyage qui fut l'an 800., l'Evêque d'Auxerre donna au Pape Leon des Reliques de S. Pelerin premier Evêque de son siége, & même tout le corps. Mais il n'y a gueres d'apparence que notre Evêque à la suite de Charlemagne eut porté des Reliques à Rome, qui est le pays dont tous les autres en ont rapporté : & l'on sçait d'ailleurs d'où est venuë la mépriſe de ces Italiens. Ce qui reste à dire sur l'article d'Aaron, est qu'il fit dresser sur l'autel de la Cathedrale un magnifique *ciboire* (*a*) où l'or & l'argent ne furent pas épargnés. Il mourut le treize de Février, après treize ans de Pontificat : ce qui conduit jusqu'à l'an 812. ou environ. Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Gervais, comme son prédécesseur, mais on ne voit plus de marque de l'un ni de l'autre. On croit qu'ils ont pû y être honorés comme Saints pendant que cette Eglise resta Abbatiale, & même dans les temps qu'elle fut réduite en Prieuré, & que ce culte n'a cessé que depuis qu'il n'y a plus eu de Religieux. Aaron a le nom de Saint sous sa figure, dans la Chapelle de la Cathedrale, où sont repréſentés les autres Saints Evêques d'Auxerre.

Sanſovino.

Voyez ce que j'ai dit ci-dessus pag. 11. 12.

LE B. ANGELELME, XXXIV. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 813. jusqu'en 828.

ANgelelme qui fut substitué à Aaron étoit un Bavarois, dont le pere s'appelloit Obtelme & la mere Theogarde. Il avoit été Prêtre dans le Clergé d'Auxerre, & Abbé de

(*a*) C'est ce qu'on appelle en quelques endroits un baldaquin, compoſé de 4. ou 6. colonnes.

la Baſilique de S. Gervais. Les circonſtances de ſon élection ſont plus détaillées que celles de ſes prédéceſſeurs, & peut-être fut-elle la premiere qui fut faite à Auxerre depuis le rétabliſſement des anciens Canons. Depuis l'an 813, juſqu'en 828.

Après la mort d'Aaron, l'Archevêque de Sens (*b*) ſe tranſporta à Auxerre par ordre de l'Empereur : il y aſſembla le Clergé & le peuple dans l'Egliſe de S. Germain, & là d'un conſentement unanime, Angelelme fut élu & ordonné. C'étoit un homme d'une grande candeur, & d'une charité ſans exemple. Se voyant chargé du miniſtere Epiſcopal, il ſe donna tout entier au culte du Seigneur. Il étoit aſſidu à la priere, pendant laquelle il verſoit fort ſouvent des larmes : il pratiquoit particulierement l'aumône, & d'une maniere qui lui étoit preſque ſinguliere de ſon temps. Il faiſoit quelque fois ſemblant d'être malade, afin de pouvoir faire diſtribuer aux pauvres ce qu'il poſſédoit, ſans être contredit de perſonne. Il n'épargna rien pour enrichir l'Egliſe de S. Etienne. Il fit entourrer de feuilles d'argent l'autel de l'ancienne ou principale Egliſe, & embellir l'autel de Notre-Dame auſſi bien que celui de S. Jean-Baptiſte, d'une table de pareille matiere. Comme l'autel de S. Etienne étoit proprement celui de la Cathedrale, il fit ſuſpendre devant cet autel trois couronnes d'argent d'un poids conſiderable, fit mettre autour du même autel, dix grands chandeliers de même métal, donna un très-beau calice garni de ſa patene, & auquel il fit mettre ſon nom. Il fit auſſi placer au même lieu une très-grande croix où l'on voyoit le viſage du Sauveur repréſenté en or & en argent, & fit placer devant cette croix un autel orné d'une table d'argent. Il donna outre cela à la même Egliſe quatre groſſes cloches fort ſonores. Il fit faire de plus, une châſſe fort conſiderable, garnie d'or & d'argent & travaillée fort délicatement, dans laquelle il renferma la chappe de S. Amatre, avec pluſieurs Reliques de Saints. Enfin il fit préſent de pluſieurs tapiſſeries très-belles, pour orner le lieu où le Clergé chantoit.

De ſon temps l'Empereur Louis le Débonnaire fit te-

(*b*) Je ne nomme point cet Archevêque, quoique nos Auteurs du IX. ſiécle diſent que ce fut Jeremie, parce que ce Jeremie ne commença à ſiéger à Sens que l'an 818.

nir un Concile général, dans lequel on prescrivit aux Chanoines la vie reguliere, & on statua pour le maintien de cet établissement qu'ils auroient un Cloitre dans lequel seroient tous les bâtimens necessaires pour les differentes commodités de la vie. Angelelme secondant le zele du Prince, destina une Terre appellée Pourrein, appartenante à l'Evêché, pour être employée à la subsistance du Clergé, qui se soumettroit à ces reglemens ; ceux qui composoient alors ce Clergé, étoient appellés Freres de l'Evêque, parce qu'ils étoient censez demeurer avec lui ; mais au lieu de les appeller comme auparavant *Clerici Dominici*, on commença à leur donner le nom de *Canonici*. Cet Evêque étant allé trouver l'Empereur Louis le Débonnaire, obtint de lui la confirmation du don qu'il leur faisoit de cette Terre avec ses dépendances, dont il exceptoit pourtant Nancré, Lindry, Lupin (*a*) & Rio, qu'il se retenoit pour son propre usage. Cet acte de confirmation qui fut expedié à Aix-la-Chapelle l'an 820. a été imprimé dans la grande collection de Dom Martene. Mais nos Historiens nous donnent à entendre qu'il y en eut encore un second, par lequel le même Prince donnoit aux Chanoines le pouvoir de rentrer dans quelques biens de cette Terre, qui étoient infeodez, à mesure que les détenteurs mourroient. Ce dernier diplome a été apparemment perdu, puisqu'il ne paroît plus. Les mêmes Ecrivains qui font de son siécle, ajoutent qu'il consacra pareillement à l'usage des Chanoines les biens qui lui étoient échus en propre tant à Billi qu'à Annau, (*b*) & qu'il enrichit le trésor de la même Eglise de plusieurs vases d'argent d'un grand prix. Il donna à l'Eglise de S. Germain un calice d'argent, avec sa patene semblable à celui dont il avoit fait présent à S. Etienne : son nom qui étoit dessus servoit de preuve à ce fait. Il fit un semblable présent à celles de S. Amatre & de Saint Pere, à la difference qu'il n'étoit pas d'un si grand poids. L'Eglise de S. Eusebe se ressentit davantage de ses bienfaits. Outre le ca-

Depuis l'an 813. jusqu'en 828.

Frarei.

Tom. 1. col. 68.

(*a*) *Lupinum* ; ce n'est peut être que le lieu aujourd'hui appellé *Alpin* par transposition de lettres, qui est de la Paroisse de Lindry. Nancré & Rio sont des hameaux voisins de Lindry.

(*b*) Il y a ainsi dans tous nos monumens ; ce qui fait croire, qu'il s'agit plûtôt là d'*Anus* de la Paroisse de Fouronne, que d'Annay.

Digitized by Google

lice dont il lui fit préſent comme aux autres, il en fit orner l'autel d'une table d'argent : il enrichit la même Egliſe d'un Evangelier auſſi couvert d'argent, de chandeliers & d'un encenſoir de même matiere : & outre cela il lui donna des courtines pour mettre autour de l'autel, & quelques paremens d'étoffe. Il fit préſent au Monaſtere de Saint-Sauveur d'une table d'argent, & d'une cloche d'un très-beau ſon. Il fit enfin diſtribuer à chacune des Egliſes de tout ſon Diocèſe, même celles des Villages le poids de trois livres d'argent pour l'employer à avoir un calice & une patene ; & à chacune des petites Chapelles, quinze ſols ſeulement pour la même fin. Il donna auſſi à tous les Villages une certaine quantité d'argent pour avoir dans chaque Egliſe une croix convenable. Il mourut ainſi plein de bonnes œuvres le ſeptiéme jour de Juillet, & il fut inhumé honorablement dans l'Egliſe de S. Germain, vers l'an 828.

Depuis l'an 813. juſqu'en 828.

On ne peut pas aſſurer que le culte de cet Evêque ſoit bien établi, quoiqu'on l'appelle communement *S. Angelelme.* Sa mort eſt marquée dans le Necrologe de la Cathedrale, écrit vers l'an 1007. en ces termes : *Obiit Angilelmus Epiſcopus qui dedit villam cui Pulverenus nomen eſt Fratrum Canonicorum ſcilicet ſtipendiis. Res etiam quæ ex jure proprio ei ceſſerant tam in Biliaco quam in Annau cum ſervientibus, eorumdem uſibus delegavit.* Les termes de cette annonce ſont preſque les mêmes que ceux des Auteurs de ſa vie, que j'ai rendu en françois. L'Obituaire écrit à l'uſage du Chapitre vers l'an 1250. dit les choſes encore en moins de mots : *Obitus Anguilermi Epiſcopi. Dedit nobis Pulverenum & multa alia bona.* Sa mémoire eſt en vénération à S. Germain où on l'invoque dans les Litanies compoſée depuis cent ans pour les neceſſités publiques, à l'uſage du Monaſtere : On n'y connoît cependant point le lieu de ſa ſépulture. Il eſt repréſenté dans la Cathedrale ſur le mur de la Chapelle de S. Sebaſtien avec cette inſcription *S. Angelelmus* ; dans les reliefs dont on a orné le Jubé vers l'an 1650. on a eu ſoin de le mettre le premier des ſix Evêques du ſecond ordre qui ſe ſont diſtingués par quelque choſe d'éclatant, & ſous ſon buſte ont été écrits ces mots : *Angelelmus regiis donis cumulavit.*

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Des Evêques Heribalde, Abbon, & Chreſtien.

S. HERIBALDE, XXXV. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 819. juſqu'en 856. ou 857.

APrès un intervalle de plus de deux ſiécles pendant lequel les lettres avoient paru languir, on vit préſider dans pluſieurs Egliſes des Evêques ſçavans : c'étoit un effet du rétabliſſement des belles-Lettres qui avoit été tenté ſous Charlemagne. Les Conciles étant devenus plus communs & l'étude plus familiere parmi les Prêtres, il fallut de neceſſité que ceux qui devoient décider dans ces Conciles & veiller ſur la conduite des Prêtres, s'appliquaſſent à la litterature autant que cela pouvoit ſe faire alors. De ce nombre fut Heribalde, ſucceſſeur de ſon oncle Angelelme dans l'Evêché d'Auxerre. Quoique le Clergé & le peuple fiſſent alors librement les élections, le Prince alors regnant, qui étoit Louis le Debonnaire fut celui qui contribua le plus à la ſienne. On ne trouve point en effet qu'Heribalde fut auparavant membre du Clergé d'Auxerre, mais ſeulement qu'il étoit premier Chappelain du Palais-Royal, qu'en cette qualité il avoit fait grande figure à la Cour, & qu'il s'étoit beaucoup mêlé des affaires de l'Etat; il s'acquitta auſſi avec honneur de quelques Ambaſſades dont il fut chargé, & il fut du nombre de ceux qui furent envoyés au Pape Etienne en 816. Telle fut ſa ſituation, juſqu'à ce que touché de Dieu, & affligé de maladie, il changea de mœurs, & ne s'appliqua plus qu'aux affaires de l'Egliſe & au culte de Dieu. Les Auteurs de ſa vie qui l'avoient connu, marquent avec une ſinguliere attention, que ce fut dans l'Egliſe de S. Germain qu'il fut élu, & enſuite ordonné par S. Aldric Archevêque de Sens, aidé de ſes comprovinciaux. Il étoit fils d'un Bavarois nommé Antelme

me qui avoit épouſé en France une nommée Frotilde du pays Gâtinois : mais outre qu'il étoit de famille noble, il avoit toutes les autres qualités qui conviennent à un homme en place. Il étoit d'une fort belle taille, d'une converſation honnête, & doüé d'une prudence ſinguliere, faiſant honneur à l'éducation qu'il avoit eue à la Cour de Charlemagne. Depuis l'an 829. juſqu'en 856. ou 857.

On ne ſçait par quel malheur, il ſe laiſſa entrainer quelque temps après ſon ordination, dans le parti de Lothaire, revolté contre Louis-le-Debonnaire. Ce fut ce qui l'obligea de ſe tenir caché, lorſque la conſpiration eut été diſſipée. Ce trait de foibleſſe qui lui fut commun avec pluſieurs autres Saints Evêques, fut depuis lavé par ſes larmes, & l'on croit que c'eſt ce qui le détermina au voyage qu'il fit à Rome, où il étoit déja connu. Cet Evêque quoique reconcilié avec Louis-le-Debonnaire, & abſous par Hincmar Archevêque de Reims, ne laiſſa pas de perſiſter à être attaché à Lothaire, juſqu'au tems de la déciſion qui fut faite par la fameuſe bataille de Fontenay donnée vers Druye & vers Andrie l'an 841. Charles qui reſta victorieux avec Louïs, lui ayant ordonné de faire une tranſlation du corps de S. Germain auquel il étoit très-dévot, il fit cette cérémonie le premier Septembre de la même année 841 : & on remarque que depuis ce temps-là, il parut rentré en grace auprès du Roi. L'une des preuves qu'on en apporte, eſt que ce fut alors que Walafride ſurnommé Strabon, lui addreſſa une Epigramme en la perſonne de ce Prince, en réponſe à la lettre de ſoumiſſion & de reſpect qu'il avoit écrit au même Roi. Il paroît auſſi que depuis ce temps-là Charles l'employa à quelques Ambaſſades, puiſqu'en l'an 844. il lui en reſtoit encore une à accomplir, de laquelle il ſe déchargea ſur Loup Abbé de Ferriere, qui étoit ſon frere. Etant en faveur auprès de ce Prince, il obtint de lui la reſtitution de quelques Terres qui avoient été enlevées à ſon Egliſe, ſçavoir Gy avec ſes dépendances, (a) Champ-Lemi & Marſengy. Et lorſqu'il en fut devenu maitre, il diſpoſa de la derniere en faveur de ſon

Annal Bened. T. 2. p. 622.

Ibid. p. 651.

(a) Je ne nomme point *Garſiliacus* qui fut auſſi rendu, parceque je ne ſçai quelle eſt cette Terre.

Egliſe en attribuant la moitié à l'entretien du luminaire ; l'autre moitié aux diſtributions des Chanoines ; ce qu'il fit confirmer par un diplome. Il ſtatua qu'en mémoire du bienfait Royal les Chanoines ſeroient regalés deux fois par an en Communauté, une fois par le Prevôt qui regiſſoit alors le temporel, & l'autre fois par l'Archiclave qui avoit ſoin du luminaire. Ce village de Marſengy dit alors en latin *Maximiacus*, étoit compoſé de quarante-deux maiſons. On a vû plus haut qu'il venoit de S. Tetrice.

Depuis l'an 829. juſqu'en 856. ou 857.

Comme il aimoit les Sciences, il rendit illuſtre le Collége de ſes Chanoines, tant par l'étude des belles Lettres, que par l'application à la ſcience Eccleſiaſtique; & il fit venir de tous côtés de célebres Maitres, qui donnerent un nouveau luſtre à l'office Divin dans ſon Egliſe. Il ſemble que l'on veuille dire par-là, que ce fut de ſon temps que le Rit Romain nouvellement introduit en France, prit de plus fortes racines dans l'Egliſe d'Auxerre, ſur les débris du Rit Gallican. Heribalde attentif à ce que le temporel repondit à la maniere décente, dont le culte de Dieu ſeroit exécuté, ne retint pour lui aucuns des biens qui avoient été enlevés aux Chanoines, mais il leur rendit à meſure que les détenteurs mouroient. Il leur donna pour la dépenſe de leurs vêtemens la ville de Cône ſur Loire, c'eſt-à-dire les quarante maiſons qu'il y avoit avec leurs dépendances, terres vaines & vagues & les vignes; il y ajouta la Celle S. Remi, une certaine quantité de vignes à Pourrein, quelques fonds de terre à Toucy, & une nouvelle vigne ſituée proche l'Egliſe de S. Euſebe-lez-Auxerre. Ses Hiſtoriens ajoutent qu'il fit auſſi beaucoup d'aumônes aux pauvres, & qu'il étoit admirable dans la maniere dont il s'y prenoit. Ils n'entrent dans aucun détail là-deſſus : mais ils ne nous laiſſent point ignorer les préſens qu'il fit à l'Egliſe Cathedrale, ni combien il travailla à la décorer. Il en renouvella les plafonds ou la voute (*a*) & les murailles, l'orna de vitrages & de très-belles peintures, y fit ſuſpendre quatre couronnes d'argent, orna le voiſinage de l'autel de S. Etienne, de tables d'argent fort ma-

Pag. 157.

V. Les preuves.

(*a*) *Laquearia* : on ne ſçait pas bien dans ces Auteurs du moyen âge comment déterminer le ſens de ce mot.

gnifiques, & ajouta à tout cela le don d'une châſſe garnie d'or & d'argent, dans laquelle il mit les vêtemens de S. Germain. Les deux autres Egliſes qui compoſoient la Cathédrale, ſçavoir Notre-Dame & S. Jean furent auſſi participantes de ſes bienfaits. A l'égard de la premiere, il ſe contenta d'en renouveller la voute ou les plafonds, & de l'embellir de vitrages & de peintures. Mais celle de S. Jean étant tombée en ruine, il la rétablit entiérement, & en fit la Dédicace le 23. Decembre. Il y mit auſſi les Reliques des Saints Martyrs Alexandre & Chryſante qu'il avoit apportées de Rome : il orna délicatement les dehors de l'endroit où il les plaça, & donna pour entretenir à perpétuité du luminaire devant ces Reliques, une petite Terre compoſée de cinq maiſons ou fermes, appellée Bounon, dépendante du territoire de Merry.

Depuis l'an 829. juſqu'en 856. ou 857.

C'eſt Merry ſec.

Quoiqu'on le trouve qualifié, Abbé de S. Germain, dans quelques monumens, (*a*) il n'eſt pas certain qu'il l'ait été. Il y a encore moins d'apparence qu'il ait été Moine & Regulier : tout au plus peut-il avoir poſſédé cette Abbaye ſous Louïs-le-Debonnaire, comme en poſſédoient alors quelques Seigneurs ſeculiers par la facilité du Prince. Quoiqu'il en ſoit, il donna aux Religieux de ce Monaſtere ſous l'Abbé *Deus-dedit*, le privilege de choiſir leur Abbé : ce qui ſuppoſe que cela auroit été interrompu auparavant, & peut-être par ſon ordre, lorſqu'il s'en portoit pour Abbé. Ce fut auſſi lui qui leur permit d'enlever le corps de S. Romain ſolitaire de Druyes, qui repoſoit depuis quelque temps dans l'Egliſe de S. Amatre au Fauxbourg d'Auxerre, & de le transferer ſolemnellement dans leur Monaſtere environ l'an 844. il donna auſſi à la même Egliſe de S. Germain une table d'argent. Comme c'étoit dans l'Egliſe de S. Amatre que repoſoient pareillement les Reliques de S. Cyr enfant martyr, & de pluſieurs autres Saints, Heribalde en tira quelques oſſemens dont il fit préſent à l'Evêque de Nevers. Un Hiſtorien de Nevers mal informé a cru que c'étoit S. Amatre lui même qui avoit donné ces Reliques à l'Egliſe

Annal. Bened. T. 2.

Cotignon p. 35.

Ex veterib. Breviar. Nivern.

(*a*) Ses épitaphes, dont la plus ancienne n'eſt que du treiziéme ſiécle. M. Grancolas dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe de Paris, p. 243. a cru qu'Heribalde avoit été Abbé de S. Germain des Prez.

de Nevers : mais il eſt plus ſur de rapporter cette diſtraction d'oſſemens au regne de Charles le Chauve. Si cependant elle ne ſe fit qu'à la priére du Roi Raoul, comme le marquent certains monumens de l'Egliſe de Nevers, ce fait doit être rapporté quatre-vingt ans plus tard, & il ne conviendra point à l'Evêque Heribalde. (*a*)

Depuis l'an 819. juſqu'en 856. ou 857.

Il ſe tint un grand nombre de Conciles & d'Aſſemblées Epiſcopales, pendant le temps de ſon Pontificat, & il eut ſoin d'aſſiſter à pluſieurs. Il ſe trouva en 828. à celui qui fut tenu à Paris dans l'Egliſe de S. Etienne, proche celle de Notre-Dame. Il ſouſcrivit en 832. le 23. Janvier au partage des biens qu'Hilduin Abbé de S. Denis fit avec ſes Moines. Il fut préſent au Concile convoqué l'an 843. par Charles-le-Chauve, dans le Château de Germigny, proche S. Benoit ſur Loire, & y ſouſcrivit à la confirmation des privileges accordés au Monaſtere de Corbion ou Courgeon, dans lequel repoſoit le corps de S. Laumer. Il s'oppoſa avec les autres Evêques aſſemblés à Tours l'an 849. aux oppreſſions de Nomenoy Prince de Bretagne, en ſignant la lettre que l'Archevêque Landran & les autres lui écrivirent : & quoiqu'en diſe le P. Mabillon, il y a plus d'apparence que c'eſt lui que non pas aucun autre, dont le nom n'eſt déſigné que par la lettre initiale H, dans le Concile tenu à Moret l'an 850. Il fut auſſi l'un des Evêques de la Province de Sens, qui écrivirent en 853. à Enée nouvellement élu Evêque de Paris ; & vers la fin de ſa vie il parut au Concile tenu à Boneüil, au Diocèſe de Paris l'an 855. ou 856. où il ſigna le Privilege des Moines de S. Calais, contre l'Evêque du Mans. Ce fut en ce lieu qu'il parut être en rélation avec Hincmar de Reims : en effet cet Archevêque cherchant de tous côtés des exemplaires du Traité de Florus de Lion, ſur la prédeſtination, n'en put avoir que de notre Evêque & d'Ebbon de Grenoble. Heribalde lui apporta ſon exemplaire à Boneüil où il le fit tranſcrire ; & quoique cet exemplaire vint de Florus même, Hincmar y

Notæ ad Capitular.

Annal. Bened. T. 2.

Sæc. IV. Bened. T. 2. p. 2. 49. 250.

Mabill. initio T. 2. ex Epiſt. Lupi Ferrar.

Theſ. anecdot. T. 4. p. 62.

Hincmar de Prædeſtin. Bibl. PP. T. 15. p. 83. & in Præfat.

(*a*) Il y a d'autant plus d'apparence qu'il faut differer ce don juſqu'au temps du Roi Raoul, que l'Hiſtorien qui rapporte le fait au regne de Charles le Chauve, s'eſt trompé ſur le nom de l'Evêque de Nevers.

Digitized by Google

remarqua quelques differences d'avec deux autres également envoyés par l'Auteur. Depuis l'an 829. juſqu'en 850. ou 857.

Une des lettres que Loup Abbé de Ferrieres lui écrivit reveilla une grande queſtion qui a encore été agitée de nos jours. Loup faiſant réponſe à une des ſiennes, l'exhorta à retirer ſon eſprit des études communes, & à s'appliquer plûtôt à developper les myſteres de la Religion. En conſequence, Heribalde envoya à Raban Archevêque de Mayence, une liſte de queſtions qu'il lui faiſoit ſur ces matieres, par un meſſager du Comte Conrad. Cet envoi dût ſe faire entre les années 854. & 856. La réponſe de Raban qui eſt parvenuë juſqu'à nous, fait voir que Heribalde avoit interrogé Raban ſur ce qu'il faut penſer du corps de notre Seigneur, après qu'il eſt entré dans l'eſtomach. Mais c'eſt mal à propos qu'on a conclu de là, que notre Evêque avoit été Stercoraniſte. On voit encore par d'autres lettres de Loup, qu'il étoit en grande liaiſon avec Heribalde. Dans ſa treiziéme lettre, il l'exhorte à pourvoir aux beſoins d'un Monaſtere de ſon Diocèſe, dont il a été informé par un Moine retiré dans le ſien. Dans une autre qu'il lui écrit au nom de la Reine Ermentrude, il lui recommande un de ſes propres parens qui ne poſſédant aucun benefice avoit beſoin de ſon ſecours. *Analect. Mabill. T. 1. p. 413.*

Je ne produis point ici les éloges que Heric ſçavant Moine de S. Germain lui donne dans la Dédicace qu'il lui fit d'une collection de Valere-Maxime. Heric n'avoit guéres alors que vingt ans, & la jeuneſſe jointe au ſujet profane ne le rendoit pas fort réſervé dans ſes loüanges. Cependant en finiſſant la vie qu'il a écrite d'Heribalde avec deux Chanoines ſes adjoints, il dit qu'il mourut comblé d'âge & de merites le 25. Avril. Cette mort dut arriver en 856. ou 857. dans la vingt-huitiéme ou vingt-neuviéme année de ſon Epiſcopat. (*a*) Comme il avoit demandé d'être inhumé dans l'Égliſe de S. Germain, ſon corps y fut porté & diſpoſé dans une crypte qui étoit ſurnommée de S. Etienne. Malgré les changemens arrivez depuis dans ces grottes, on ne

(*a*) C'eſt une faute dans le copiſte du manuſcrit de nos Hiſtoriens, d'avoir mis *ſedis annos* XXXIII. pour *annos* XXVIII. Il n'a pas été rare chez les anciens copiſtes de mettre la Lettre X. pour la lettre V.

Depuis l'an 829. juſqu'en 856. ou 857.

doute nullement que ſon ſépulcre ne ſoit le premier qu'on y trouve en entrant à gauche du côté du ſeptentrion, attendu que la mémoire en a été conſervée par quelques épitaphes. M. Seguier Evêque ayant fait ouvrir ce tombeau en 1636, trouva le corps revêtu encore d'habits Pontificaux, quoique réduit en cendres pour la plus grande partie : mais il n'en fit point d'élevation comme l'a écrit Dom Mabillon. Il ne laiſſe pas d'être invoqué comme Saint dans les Litanies de l'Abbaye, quoiqu'on n'y faſſe point ſon Office. Hincmar de Reims qui lui ſurvêquit, l'appelle *Heriboldum venerandæ memoriæ*, & ſa plus ancienne épitaphe lui donne le titre de *Sanctæ recordationis*, ce qui ne ſuffit cependant point pour la canonization. On aſſure à l'Abbaye que le peuple demande ſouvent des Meſſes en ſon honneur, & qu'il eſt invoqué contre la langueur. Je ne ſçai ſi on ne le confondroit point avec S. Hermeland Abbé proche Nantes, dont le nom a été corrompu en celui d'Herbland, & depuis en celui d'Herbaud, ſur tout en Bretagne. Le peuple ayant entendu dire que ce pieux Evêque avoit été en langueur durant toute ſa vie, s'eſt laiſſé perſuader que cela étoit exactement vrai, & quelques-uns même ont pouſſé la ſimplicité juſqu'à l'appeller *S. Langueur*. Mais les Auteurs contemporains diſent que ſa maladie précéda ſa converſion, & par conſequent ſon élevation à l'Epiſcopat. Le Pere Cellot Jeſuite a pris fort à cœur la defenſe de cet Evêque d'Auxerre contre ceux qui l'ont accuſé d'avoir été Stercoraniſte, ou d'avoir héſité ſur le Dogme catholique de l'Euchariſtie. Frodoard nous aprend qu'Hincmar avoit écrit au ſucceſſeur d'Heribalde, que le defunt avoit apparu à un Religieux, & l'avoit averti de faire des aumônes, des prieres & des offrandes pour lui. Il a été dans le Necrologe de la Cathedrale au moins pendant trois cens ans.

Annal. Bened. T. 3. ad an. 857.

Hiſt. Goteſcalci. Lib. 3.

S. ABBON. XXXVI. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 856. ou 857. juſqu'en 859. ou 860.

LA mort de l'Evêque Heribalde procura à Abbon ſon frere le ſiége Epiſcopal d'Auxerre. Il ſemble qu'il fut le premier Moine qui remplit ce ſiége; car quoiqu'il fût Abbé de S. Germain, il l'étoit dans un ſens different de celui dont l'avoit été Heribalde, puiſqu'il étoit Regulier: en un mot il eſt le premier dont nos Hiſtoriens du neuviéme ſiécle, ayent dit qu'il fut fait *ex monacho Epiſcopus*. Il paroit méme que ce fut aſſez tard, qu'il ſe fit Religieux, puiſqu'il eſt vraiſemblablement cet Abbon ſéculier qui fut envoyé en Ambaſſade vers l'Empereur Lothaire, par le Roi Charles le Chauve en 843, & qui ayant été diſgracié & privé des revenus qui lui avoient été aſſignez, s'adreſſa à la Reine Ermentrude pour obtenir ſon pardon. Cette Princeſſe fit écrire, comme on a déja vû ci-deſſus, à Heribalde pour l'aſſiſter de ſes biens: c'eſt d'où l'on conclut que ce fut alors qu'il fut reçu Religieux à S. Germain. Il en fut fait Abbé quelque temps après, & l'on ne doute point qu'il ne ſoit cet Abbon Abbé qui ſigna en 852 la confirmation d'un privilege accordé au Monaſtere de S. Remi de Sens par l'Archevêque Wenilon. Il paroit encore un Abbon Abbé parmi les Députés pour faire obſerver en Bourgogne les Capitulaires de Valenciennes de l'an 853: & comme c'étoit ſans doute un Bourguignon qui avoit cette commiſſion, les ſoupçons tombent ſur l'Abbé de S. Germain d'Auxerre. Dom Mabillon croit qu'il fut du nombre des Abbés qui furent privez de leur Abbaye en 850, & que c'eſt en ce ſens qu'il faut entendre la lettre de Loup de Ferrieres dont je viens de parler. Je n'oſe décider lequel des deux ſentimens eſt le mieux appuyé. Il me paroît ſeulement que ſi Abbon eut été réſident à Auxerre lorſque le malheur lui arriva, il n'eut pas été néceſſaire que Loup de Ferrieres écrivit à ſon frere Evêque pour le lui recommander. Au reſte non-ſeulement Abbon eſt le premier dont le Monachiſme eſt clairement marqué, mais auſſi c'eſt celui dont l'élection parut la premiere faite avec moins de liberté ſous la ſeconde race de nos Rois, puiſque les Hiſtoriens

Lup. Ferrar. Ep.

Spicilegii. T. 2. p. 587.

Annal. Bened. T. 3. pag. 4. & 26.

diſent que ce fut par ordre du Roi, *juſſu Caroli Regis.*

Depuis l'an 856. ou 857. juiqu'en 859. ou 860.

Cette entrée au ſiége Epiſcopal par ſucceſſion à ſon frere, & en vertu des ordres du Prince n'empecha pas qu'on n'eût une haute idée de ſon merite. Ses Hiſtoriens diſent qu'il fut un Prélat vigilant, & qu'il ſe rendit recommandable par une éloquence qui n'étoit pas commune, tant en fait de matieres Eccleſiaſtiques qu'en fait de belles Lettres. On attendoit auſſi de grandes choſes de lui. Mais le peu de temps qu'il gouverna l'Egliſe d'Auxerre ne lui permit pas de faire tout le bien qu'il auroit ſouhaité. Il donna à la Cathedrale une croix d'or garnie de pierreries, & un très-beau parement. Il jetta auſſi les fondemens d'une pyramide (*a*) du côté occidental de la même Egliſe. Il avoit réſolu de couvrir le grand autel d'or pur & de pierres précieuſes; mais prévenu par la mort, il laiſſa une grande quantité d'or pour exécuter ce deſſein. La briéveté de ſon Epiſcopat eſt cauſe que l'on ne trouve ſon nom que dans deux monumens de l'an 859. Il aſſiſta au Concile tenu cette année là à Savonnieres au Diocèſe de Toul entre Toul & Vaucouleur. Il eſt auſſi nommé parmi les Evêques députés par le Concile de Metz de la même année vers le Roi Loüis le Germanique. Comme la Tranſlation du corps de S. Germain ſe fit le 6. Janvier de la même année 859, en préſence du Roi Charles le Chauve & de quelques Prélats, on ne peut douter qu'Abbon n'y fut préſent, & que la cérémonie ne ſe ſoit faite par ſes mains. Mais cette même année fut auſſi celle de ſa mort ſelon quelques-uns. D'autres qui font commencer ſon Epiſcopat plus tard, le prolongent juſqu'à l'an 860. Quoiqu'il en ſoit, il mourut un troiſiéme Decembre. Et comme ſon nom ſe trouva dans le Concile tenu à Tuſey proche Vaucouleur ſur Meuſe l'an 860. aux mois d'Octobre & de Novembre, & qu'il n'y paroit qu'aprés celui de Chreſtien ſon ſucceſſeur, il ſemble qu'on pourroit dire qu'il auroit fait mettre Chreſtien en ſa place dès ſon vivant, & que pour cette raiſon n'étant plus qu'ancien Evêque, il n'auroit ſigné qu'après le veritable ti-

Ex concil. Sirmundi.

(*a*) *Cochleam.* Ce mot ne ſignifie à la rigueur qu'un eſcalier tournant, mais il n'y a pas d'apparence que cet Evêque ſe ſoit contenté de faire une réparation ſi ſimple.

le

tulaire les actes de ce Concile qui lui furent envoyez.

Depuis l'an 856. ou 857. juſqu'en 859. ou 860.

De quelque maniere que l'on concilie ces deux ſignatures, il eſt certain qu'Abbon ne fût Evêque que pendant deux ans & dix mois, & qu'il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Germain. Les épitaphes du treziéme ſiécle, & autres écrites depuis ce temps-là, ont fait paſſer juſqu'à nous par tradition, que ſon tombeau eſt ſitué entre celui de S Fraterne & celui de S. Cenſure : en ſorte qu'il faut dire que lorſqu'on rebâtit les Grottes ſous l'Evêque Chreſtien, on mit à côté du tombeau d'Abbon nouvellement mort, ceux de ces deux Saints qui auparavant avoient été en differens endroits de l'Egliſe; & une preuve de cela, eſt que lorſque M. Seguier fit l'ouverture de ce tombeau, on trouva que le corps qui y étoit renfermé, avoit été revêtu d'un cilice, & par deſſus d'un habit monaſtique.

On n'a jamais célébré de fête de S. Abbon, mais on ſe contente de l'invoquer dans les Litanies. Et comme ſon épitophe lui donne le titre de *Sanctæ recordationis*, on orne ſon tombeau de même que ceux des autres, le huitiéme jour de Novembre. (a) Ce fut à lui, comme on a déja vû ci-deſſus, que Hincmar fit part de la viſion qu'avoit eu un Religieux touchant les ſuffrages que demandoit l'Evêque Heribald apres ſa mort.

Frodoard lib. 3. Cap. 21

LE B. CHRESTIEN, XXXVII. EV. D'AUXERRE.

NOus ignorons de quelle Egliſe fut tiré Chriſtien ou Chreſtien qui ſe trouve dans nos Catalogues après l'Evêque Abbon. Nos Hiſtoriens, quoiqu'ils lui fuſſent contemporains ne nous apprennent point ce qu'il étoit auparavant, ni s'il fut élu en forme, ou ſubrogé à Abbon du conſentement du Roi, mais ils ſe contentent de dire qu'il étoit Allemand de nation, fils d'Arcambert & d'Emelinde. Sa ſignature au Concile de Tuſey avant celle d'Abbon ſuppoſe qu'il étoit arrivé à l'égard d'Abbon, ce que nous avons vû ci-deſſus à l'égard de pluſieurs autres Evêques d'Auxerre, que leurs affaires ou leurs infirmitésobligeoient

Depuis l'an 860. ou environ juſqu'en 872. ou 873.

(a) C'eſt l'uſage à S. Germain d'orner en ce jour tous les tombeaux des Saints qui y repoſent.

Preface

Preface

Preface

comme Erkenraüs étoit à Auxerre en 865, on eſt ſuffiſamment fondé à croire qu'elle ſe fit cette année là, où le vingtiéme Mai arriva un Dimanche. Chreſtien fit à ce Prélat conjointement avec les Religieux un préſent conſiderable de Reliques. Il lui donna une grande partie du corps d'un S. Urbain Martyr, qui avoit été nouvellement apporté de Rome: & il les reçut ſous le nom du S. Pape Urbain premier. Notre Evêque fut de preſque toutes les nombreuſes aſſemblées tenues de ſon temps. On le voit en 860. dans l'Egliſe de S. Caſtor de Coblentz, ſouſcrivant au traité de paix qui y fut conclu au mois de Juin, entre les trois freres Lothaire, Louis & Charles & leurs neveux. Outre le Concile de Tuſey auquel il aſſiſta la même année, il ſe trouva en 862. 864. & 1869. aux trois qui furent tenus dans le Palais de Piſtes ſur Andele proche le Pont de l'Arche, à trois lieuës au deſſus de Roüen. Il fut queſtion dans le premier de confirmer quelques échanges de biens, que les Moines de S. Germain avoient faites avec lui & avec le Comte Conrad parent du Roi. On le trouve encore en 862. à Verberie où il eſt témoin d'un jugement ſolemnel prononcée en faveur des Moines de S. Calais; & au Concile de Soiſſons de l'an 866. environ lequel temps il ſigna une donation que Gilbert Evêque de Chartres fit à l'Abbaye de Saint Pere de la même Ville.

Depuis l'an 860. ou environ juſqu'en 872. ou 873.

Diplom. p. 551.

Ampliſſ. coll. T. 1. col. 171.

Les Chanoines de ſon Egliſe Cathédrale s'étoient plaint à lui de ce qu'on leur avoit déja enlevé quelques-uns des biens qui étoient deſtinés pour leur ſubſiſtance. Il employa tous ſes ſoins pour faire revenir à leur Menſe ce qui s'en trouva aliené, & il leur donna du ſien une Terre appellée en latin *Albare* ou *Albaris villa* (*a*) à condition que le revenu ſerviroit à renouveller ſa mémoire chaque année parmi eux. Il mourut le 22. Novembre 872. ou 873, & il fut inhumé proche ſes prédéceſſeurs dans l'Egliſe de S. Germain. On croit (mais ſans qu'il y en ait de preuve certaine) que ſes oſſemens ſont ceux que M. Seguier vit en 1636. dans un petit tombeau placé proche ceux des Saints Alode & Urſe, & enveloppez d'une eſpéce d'étoffe noire. M. Seguier n'oſa pas aſſurer qu'ils fuſſent de l'Evêque Chreſtien, parce qu'il ne ſe trouva point d'épitaphe en ce lieu qui certifiât que ſon tombeau fut l'un des trois. L'incertitude

Copyright © U.S. Government Work Not Protected by U.S. Copyright

This publication is a work of the U.S. Government as defined in Title 17, United States Code, Section 101. Copyright protection is not available for any work of the United States Government. Portions of this publication may be quoted or reproduced without permission.

MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVESQUES D'AUXERRE.

SECONDE PARTIE.

Qui contient ce que l'on en ſçait depus le 38. Evêque juſqu'au 63. C'eſt-à-dire depuis l'an 872. juſqu'à l'an 1277.

CHAPITRE I.

De l'Evêque Wala, XXXVIII. Evêque d'Auxerre, & de cinq de ſes Succeſſeurs, qui ſont Wibaud, Herifrid, S. Geran, S. Betton & Guaudry.

JE fais commencer la ſeconde partie de cette Hiſtoire des Evêques d'Auxerre, par l'Epiſcopat de Wala, qui prit le ſoin de faire rédiger les actions de ſes prédéceſſeurs, par les plus habiles Ecrivains qui fuſſent alors dans la Ville Epiſcopale. Cette circonſtance de ſa vie, le diſtinguant de tous ceux qui l'avoient précédé, j'ai cru que ſon Hiſtoire particuliére méritoit de ſe trouver à la tête de celle

qui n'eſt qu'une continuation du travail commencé de ſon temps. Il ne paroît pas au reſte, que la vie de cet Evêque, ait été écrite auſſi tôt après ſon décès : mais il y a toute apparence qu'elle ne fut pas rédigée plûtôt que la douziéme année de l'Epiſcopat de Gui quarante-quatriéme Evêque, avec celles de cinq de ſes ſucceſſeurs, parce que l'Auteur marque de lui-même qu'il avoit connu beaucoup de perſonnes qui avoient vû l'Evêque Wibaud ſucceſſeur immédiat de Wala.

WALA, XXXVIII. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 873. juſqu'en 879.

L'Auteur de la Vie de Wala quel qu'il ſoit, nous apprend d'abord que cet Evêque étoit François de naiſſance. Il ne déſigne point le Diocèſe dont il étoit natif : mais comme Anſegiſe Archevêque de Sens fut ſon frere, & que cet Archevêque étoit ſurement du Diocèſe de Reims, on peut aſſurer que Wala étoit auſſi Champenois. Son pere s'appelloit Ardrad, & ſa mere Witelaïe. Il étoit a la Cour de Carloman, fils de Loüis le Germanique Roi d'Allemagne, lorſqu'il fut élu Evêque. Il vint de-là à Auxerre pour prendre poſſeſſion de l'Evêché, accompagné de pluſieurs Gentils-hommes de Baviere. Se reſſentant alors beaucoup des impreſſions de la Cour, il ne ſe plût dans les commencemens de ſon Epiſcopat qu'à la lecture des Auteurs profanes. S'appercevant enſuite que la Nobleſſe qu'il avoit amenée avec lui étoit à charge à l'Egliſe, il congédia tous ces Gentils-hommes avec la prudence convenable dans pareil cas, & il changea en même temps de genre d'etude : il voulut connoître plus particuliérement quelles étoient les perſonnes de lettres dans ſon Clergé ; il les fit venir pour s'entretenir avec elles, les retint ſouvent à ſa table, & voulut ne ſe conduire que par leurs conſeils. Il n'eſt pas bien difficile d'appercevoir, que ceux qui depuis entreprirent l'Hiſtoire des Evêques d'Auxerre, étoient de ce nombre : ils ſe nommoient, l'un Rainogala & l'autre Alagus. Il ne ſe contenta pas de témoigner ſon amitié aux Sçavans de ſon Clergé ; il en donna encore des marques a tous ceux qui lui parurent affectionnés au ſervice de Dieu : & l'Egliſe d'Auxerre eut de ſon temps beaucoup de per-

Digitized by Google

ſonnages qui ſe ſignalerent en ce genre à ſon exemple. Cet Evêque en effet ne manqua jamais à Matines, quoiqu'alors elles ſe célébraſſent pendant la nuit : & lorſqu'il voyoit des Chanoines y manquer, ou même des jeunes Clercs, il les envoyoit reveiller, afin que le chœur fût rempli pendant l'Office divin, la nuit comme le jour ; & il leur demandoit la cauſe de leur abſence. Il voulut auſſi avoir toujours des Chanoines témoins de ſes actions, conformément aux anciens Canons : & comme ſon Clergé ne donnoit aucune priſe ſur lui, il ne ſouffroit pas qu'on lui en dit du mal. Par cette raiſon, il fut attentif à ne point ſouffrir de ſéculiers parmi eux, que le moins qu'il fut poſſible, diſant qu'il ne convenoit pas que les Laïques ſçuſſent ce que faiſoient les Eccleſiaſtiques, & quil falloit que les ſéculiers ſe tinſſent avec les gens de leur état, & réciproquement les gens d'Egliſe, avec leurs ſemblables : *pares paribus ſocientur.* C'étoit un de ſes proverbes familiers.

Depuis l'an 873. juſqu'en 879.

Il en agit avec ſon Egliſe d'une maniere bien differente de quelques autres Prélats qui prenoient les biens Eccleſiaſtiques, & les diſtribuoient à leurs parens pour les enrichir. Au contraire il retiroit de grands revenus du côté de ſa famille, & il en enrichiſſoit l'Egliſe. Il fit préſent à ſa Cathédrale de pluſieurs vaſes d'or & d'argent, & d'ornemens très-précieux ; & il auroit cru commettre un ſacrilege, s'il avoit ſouſtrait du tréſor la moindre piéce d'argenterie. Il employa auſſi une partie de ſes revenus à ramaſſer des livres, pour en former une Bibliothéque ; mais il n'en trouva point en auſſi grand nombre qu'il l'auroit ſouhaité. On lit dans le Teſtament de l'un des Comtes d'Autun qui a porté le nom d'Eccard au neuviéme ſiécle, que ce Comte légua à l'Evêque Wala, un livre de S. Iſidore, & un autre de la vie de S. Gregoire & de S. Laurent, & quelques autres livres Hiſtoriques à Anſegiſe Archevêque : ce qui déſigne aſſez vraiſemblablement les Evêques de Sens & d'Auxerre. Wala regarda auſſi comme l'un de ſes devoirs, de veiller au rétabliſſement des Egliſes ſituées dans ſon Diocèſe : il y contribua de toutes ſes forces, les remit preſque toutes en bon état, pendant le peu de temps qu'il fut Evêque. Quelques-uns le croyent le premier fondateur d'une Chapelle ſituée dans l'enceinte de la Ville de Cône,

Perard Collect Chart. Burgund.

qu'on appelle Notre-Dame de Gale ; mais c'eſt une conjecture qui n'eſt établie que ſur la reſſemblance des noms ; & il n'y a dans l'édifice de cette Chapelle tel qu'il ſe voit aujourd'hui, rien qui paſſe en antiquité deux cent cinquanteans.

Depuis l'an 873. juſqu'en 879.

L'Ecrivain de la vie de Wala ne marque point qu'il ſoit jamais ſorti de ſon Diocèſe. Mais nous apprenons par les actes des Conciles qu'il aſſiſta l'an 876. à celui qui ſe tint à Pontion en Pertois au Diocèſe de Chaalons, & à la Diéte qui fut tenue à Pavie par le Roi Charles le Chauve au mois de Fevrier de l'an 877. On trouve auſſi dans les Capitulaires du même Prince rédigés à Quierzy ſur Oiſe en 877. une double délégation de cet Evêque. Dans l'un ſe lit : *Ut poſt nos* (c'eſt le Roi qui parle) *cum his quæ ferenda ſunt nobis pergat primùm Villebertus Epiſcopus, deinde Arnoldus Epiſcopus, & deinde Wala Epiſcopus :* Et dans un autre article intitulé, *Qui viciſſim debeant eſſe cum filio ejus* (Regis) ; *Ex Epiſcopis, ſi ultra Sequanam perrexerint* ; il y a de ſuite *Hugo Abbas, Waltherus Epiſcopus, Wala Epiſcopus, Villebertus Epiſcopus.*

Le même Ecrivain marque aſſés clairement que Wala étoit à Auxerre, lorſqu'il fut atteint da la maladie dont il mourut. Il dit qu'il s'étoit tellement concilié l'amitié des Chanoines, que lorſqu'il ne fut plus en état de reciter l'Office Canonial, il en venoit un certain nombre dans ſa chambre, qui le récitoient pour lui en ſa préſence : Et un peu plus bas, ſans ſpécifier le lieu où il mourut, il ajoute que ſon corps repoſe dans le Monaſtere de Saiſſy : mais c'eſt un point d'Hiſtoire qui ſouffre de la difficulté. Cet Ecrivain, qui vivoit environ quatre-vingt ans après lui, paroît n'avoir pas été ſervi fidélement ſur cet article. L'Hiſtoire que j'ai découverte touchant le rétabliſſement de l'Abbaye de Saiſſy au Diocéſe d'Auxerre, écrite par un Auteur qui vivoit ſous Wibaud, ſucceſſeur de Wala, commence de cette ſorte : *Anno Incarnationis Dominicæ DCCC LXVIII. dum Dei miſericordia futura præſciens, & omnia utilia comperiens animos Domini Trutgaudi Abbatis & Fratrum Saxiacenſis cœnobii accenderet, ut Baſilicam S. Baudelii aliquando à Sanctis Patribus Abbatibus Romulo Odone & Walao fundatam, jam verò vetuſtam renovarent & amplificarent.* Cette ſimple periode ſuffit pour faire dou-

On l'a imprimée en partie dans le *Gallia Chriſtiana* à l'article des Evêques de Nimes, & dans l'Hiſtoire du Languedoc.

ter que Wala Evêque d'Auxerre ſoit inhumé à Saiſſy. Ce Wala Abbé ne peut pas être le même que l'Evêque d'Auxerre, puiſque cet Hiſtorien déclare ici, que cet Abbé avoit travaillé à la conſtruction de l'Egliſe du lieu, qui en 878 étoit déja prête à tomber. Il peut donc être vrai qu'à la fin du neuviéme ſiécle, & durant le dixiéme, on ait vû à Saiſſy la ſépulture d'un perſonnage appellé Wala, ſans que pour cela ce fût celle de l'Evêque d'Auxerre. Pour une ſeconde erreur que la ſépulture de l'Abbé Wala a fait naître dans les derniers ſiécles, on s'eſt imaginé que le Venerable Bede a été enterré dans ce Monaſtere : ce qui n'eſt venu que de ce que quelques perſonnes ont lu *Beda Venerabilis* à l'endroit où l'inſcription portoit *Wala Venerabilis*. Aujourd'hui tout eſt ſi univerſellement renverſé dans cette Abbaye réduite en Prieuré, & l'Egliſe en eſt ſi retrecie, qu'on n'y voit plus de veſtiges d'aucune tombe digne de remarque. Je ne nierai cependant point, qu'abſolument parlant, l'Evêque Wala quoique mort à Auxerre, n'ait pu demander que ſon corps fût inhumé à Saiſſy. Le renouvellement de l'Egliſe fait de ſon temps, l'a pu engager à ſouhaiter ce tranſport, auſſi-bien que la dévotion qu'il pouvoit avoir au ſaint Abbé Wala, dont il portoit le nom. Quoiqu'il en ſoit, Anſegiſe ſon frere Archevêque de Sens, qui lui ſurvêquit quelque temps, laiſſa aux Chanoines d'Auxerre deux maiſons ſituées à Riot, pour qu'on célébrât ſa mémoire le neuviéme jour de Mars qui étoit celui de ſon décès, & il augmenta auſſi par la même occaſion les fonds du luminaire de S. Etienne donnant pour cet effet une maiſon *in Piſcaliolo* ou *Piſtaliolo Villa*. La chronologie de l'Epiſcopat ſuivant, ne permet pas de placer ſa mort plus tard que l'an 879.

Depuis l'an 873. juſqu'en 879.

In Rivo.

Peſtau ſelon les apparences.

L'Auteur de la vie de Wala voulant faire connoître combien ce Prélat ſçavoit choiſir ſes amis particuliers dans le corps des Chanoines, en nomme deux, ſçavoir Trutbert & Hictaire l'aîné qui moururent de ſon temps. Il ajoute que lorſqu'il écrivoit, ces deux Chanoines paſſoient pour des perſonnages morts en odeur de ſainteté. Je ne puis cependant approuver, que ſur ce ſimple témoignage, on ait laiſſé imprimer à Auxerre en 1647. des Litanies où ils ſont tous les deux dans le Catalogue des Saints.

Digitized by Google

LE VEN. WIBAUD, XXXIX. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 879. juſqu'en l'an 887.

IL ne s'écoula point un mois entier, juſqu'au ſacre de Wibaud, qui ſuccéda à Wala. Il étoit François de nation, né dans la ville de Cambray, de Leufroy & de Dode qui étoient l'un & l'autre de familles nobles du pays : on croit même que ce Leufroy n'eſt autre que le Comte Liutfrid à qui le Pape Jean VIII. écrivit une de ſes lettres. Wibaud avoit d'abord été diſciple de Jean Scot qui étoit alors célébre dans la France, & il avoit appris de lui à mener une vie de veritable Philoſophe : Mais lorſqu'il fut plus âgé, ſes parens le produiſirent à la Cour de l'Empereur Loüis (le Begue.) Après qu'il eut été durant quelque temps à ſon ſervice, le Prince voulut le recompenſer, & il fit ſçavoir au Clergé d'Auxerre qu'il le deſtinoit pour remplir le ſiége de Wala. L'élection fut faite à l'ordinaire par le Clergé & le peuple, & il fut ſacré par Anſegiſe Archevêque de Sens le 5. Avril, qui étoit le Dimanche des Rameaux l'an 879. On ne peut differer cette ordination à l'an 880, parce qu'il eſt marqué expreſſément dans ſa vie, que ce fut l'Empereur Loüis (Le Begue) qui le propoſa à l'Egliſe d'Auxerre, & qu'il eſt certain d'ailleurs, que cet Empereur mourut le 10. Avril. 879.

L'Auteur de cette vie aſſure ſur le témoignage verbal de ceux qui avoient vû cet Evêque, qu'il ſe diſtingua par une grande douceur, une grande affabilité, & par des aumônes abondantes qu'il répandit dans le ſein des pauvres. Ce Chanoine s'attache plus particuliérement à marquer le bien qu'il fit à l'Egliſe Cathedrale. Il aſſure que ni le froid ni le chaud ne purent l'empêcher de vâquer avec aſſiduité à ſon embelliſſement. Il fit élever à la partie occidentale de cette Egliſe un édifice qui contenoit une double Chapelle, dont l'une étoit ſur l'autre, chacune avec ſon autel. Il dédia la Chapelle de deſſus en l'honneur de la ſainte Croix, & celle de deſſous en mémoire de S. Paul Apôtre, des Sts. Amatre & Germain Evêques d'Auxerre, de S. Martin & de S. Benoît, & principalement ſous l'invocation de S. Gregoire

Pape. Il eſt vrai que ſa dévotion particuliere envers ce S. Pape étoit fondée ſur un trait reconnu aujourd'hui pour fabuleux ; mais comme il ne paſſoit point alors pour tel, on peut excuſer la piété de ce Prélat, d'avoir cru comme le commun de ſon ſiécle, que S. Gregoire eut tiré de l'enfer par ſes priéres l'ame d'un homme qui y avoit été condamnée pour être mort ſans baptême : a moins qu'on ne diſe que ſon Hiſtorien a inſeré de ſon chef dans le récit de ſa vie ce motif de dévotion.

Depuis l'an 879. juſqu'en l'an 887.

Il s'agit de l'Empereur Trajan.

Wibaud voulut comme les Evêques précédens, que les Chanoines ſe reſſouvinſſent du jour qu'il avoit été conſacré Evêque, & du jour qu'il décéderoit. Il leur aſſigna à cet effet la moitié de la terre de Chichery, qui ſelon le Necrologe montoit à huit maiſons ou métairies, & il fit autoriſer cette donation par des Lettres-patentes. L'Auteur de ſa vie marque que l'on devoit prendre ſur ce revenu dequoi donner un repas commun à tous les Chanoines les deux jours qui viennent d'être nommés, & outre cela le jour de l'obit de l'Empereur Loüis (le Begue) & le jour de la Dédicace des Cryptes de la Cathédrale. On voit clairement ce qui put l'engager à ordonner des priéres pour le repos de l'ame de ce Prince, dont le décès fut marqué alors au Necrologe en ces termes au X. Avril : *Eodem die obiit Hludovicus Rex* ; mais il n'eſt pas ſi facile de juger pour quelle raiſon il voulut qu'on ſe reſſouvint du jour de la Dédicace des Cryptes, ſi ce n'eſt parce qu'il l'avoit peut-être faite. Elle eſt marquée au 3. Octobre dans l'ancien Martyrologe écrit de nouveau au commencement de l'onziéme ſiécle. La perte qu'on a faite du diplome ſur Chichery, eſt cauſe qu'on ne peut fixer au vrai l'année de cette cérémonie. Il augmenta auſſi la manſe des Chanoines de S. Euſebe, leur donnant huit maiſons au village de Moulins avec l'agrément du Roi marqué dans un diplome particulier. Ayant extremement à cœur, que l'office fût célébré avec décence dans l'Egliſe Cathédrale, il fit beaucoup de démarches pour obtenir, que l'Abbaye de S. Julien fut ſoumiſe & attachée au ſervice de cette Egliſe. Il en vint à bout par le moyen des préſens qu'il fit au Roi ; mais il ne joüit point de la charte que ce Prince avoit promiſe touchant cette réunion, parce qu'il mourut avant qu'elle fut expédiée.

Ampl. Collect. Martenne T. VI.

Ibid.

Ce diplome eſt perdu.

Digitized by Google

Depuis l'an 879. juſqu'en 887.

Aux approches de ſa derniere heure, on ne vit guéres de mortel plus effrayé que lui des jugemens de Dieu. Il ſe declaroit publiquement le plus criminel des hommes, & demandoit pardon à tout le monde, apprehendant d'avoir bleſſé quelqu'un, ou de lui avoir fait du tort. La crainte dont il étoit ſaiſi étoit cependant ſoutenue par l'eſperance qu'il avoit dans la miſericorde divine; & après l'interceſſion de S. Etienne, il ſe fonda beaucoup ſur celle de S. Clement Pape. Il demanda d'être inhumé à la porte de ſon Egliſe au dehors; mais lorſqu'il fut mort, le Clergé jugea à propos de lui donner la ſépulture au dedans. Il mourut le douziéme jour de Mai. Les changemens arrivez à cette Chapelle, ſont cauſe qu'on ne connoît plus en quel lieu il peut y être inhumé. Il eſt toujours bon de remarquer ici qu'aucun Evêque avant lui n'avoit eu la ſépulture au dedans des murs de la Cité.

C'eſt le manuſcrit ci-deſſus cité, que j'ai decouvert.

L'Hiſtoire de la tranſlation des Reliques de S. Baudele faite au Monaſtere de Saiſſy l'an 878. fait mention de cet Evêque, comme ayant donné le voile des Vierges à une fille aveugle qui avoit été guérie de ſon temps dans l'Egliſe de Saiſſy. Il y eſt nommé *Wibaldus*; & dans le Necrologe du onziéme ſiécle *Wigbaldus*: ce qui fait voir, que c'eſt une faute d'impreſſion dans l'Hiſtoire des Evêques d'Auxerre publiée par le Pere Labbe, lorſqu'il y eſt nommé *Uribaldus*, quoique l'original qu'il fit tranſcrire porte *Vuibaldus*.

Bibl. Labb. T. 1.

La chronique de Limoges l'appelle *Guilboldus*, ce qui revient à la prononciation qui eſt portée par les manuſcrits d'Auxerre. Cette chronique qui marque certaines circonſtances touchant le pays d'Auxerre, fixe la mort de cet Evêque à l'an 887. un an préciſément après celle du fameux Hugues l'Abbé. Et comme cette époque paroît certaine, & conforme à la chronologie de l'Epiſcopat ſuivant, il réſulte de là, que dans les manuſcrits où l'on marque qu'il ne fut Evêque que ſept ans, l'on a oublié une unité, & qu'il faut qu'il ait été Evêque pendant huit années, puiſqu'il commença à l'être du vivant de l'Empereur Loüis le Begue.

Ce fut ſur la fin de l'Epiſcopat de Wibaud, ou pendant la vacance qui ſuivit ſa mort, que le corps de S. Martin fut reporté d'Auxerre à Tours. On en a une Hiſtoire

ſi pleine d'anachroniſmes, qu'on ne peut guéres fixer cette époque. Comme les fauſſetez qu'elle contient, ont été relevées par un Sçavant, dans une diſſertation expreſſe, je ne m'y arrêterai pas plus long temps.

Depuis l'an 879. juſqu'en 887.

M. l'Abbé des Thuilleries.

LE VEN. HERIFRID, XL. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 887. juſqu'en 909.

PEndant que Wibaud gouvernoit l'Egliſe d'Auxerre, celle de Chartres formoit dans ſon ſein celui que la providence divine lui deſtinoit pour ſucceſſeur. C'étoit un nommé Herifrid (qui ſelon le langage vulgaire devroit être prononcée Herfroy,) fils d'un autre Herfroy, & d'Hiſemberge originaire de la Ville de Chartres, & dont les ancêtes étoient d'une Nobleſſe iſſuë des côtes de la baſſe Bretagne. Comme la ſainteté de leur vie répondoit à la dignité de leur rang, ils n'oublierent rien pour faire élever chrétiennement le jeune Herifrid. Après qu'il eut été tonſuré à Chartres, & qu'il y eut appris les élemens des ſciences, Gautier Evêque d'Orleans ſon parent conſeilla à ſon pere & à ſa mere de l'envoyer à la Cour de l'Empereur Charles (le gras) pour le perfectionner. Comme c'étoit une veritable école de ſcience & de ſageſſe, Herifrid continua de s'y former au bien, à l'exemple de quantité de jeunes gens que leurs parens y avoient envoyé pour la même fin. Il s'y comporta d'une maniere irreprochable. On voyoit briller ſur ſon viſage & dans toutes ſes démarches des traits de modeſtie, qui firent l'admiration des Courtiſans. Il faiſoit ſon exercice de la lecture des ſaintes Ecritures, ſans s'éloigner cependant beaucoup de la préſence de l'Empereur, à qui il rendoit le ſervice dont il étoit capable, dans les affaires Eccleſiaſtiques. Le Clergé & le peuple d'Auxerre étant dépourvus d'Evêque envoyerent auſſitot en Cour, pour en apprendre la nouvelle à l'Empereur. Ce Prince n'en fut pas plûtôt informé, que ſur le témoignage de tous les Seigneurs qui reſidoient auprès de lui, & ſur la connoiſſance particuliere qu'il avoit de la vertu d'Herifrid, il lui confera le bâton Paſtoral & l'envoya à Sens, pour le faire ſacrer Evêque. Quoique cette nomination fut faite au mois de Mai de l'an 887, Herifrid cependant ne fut ordonné qu'à la fin

du mois d'Août. Les Auxerrois accoururent à Sens pour approuver le choix qui avoit été fait, & le nouvel Archevêque Gautier le ſacra dans l'Abbaye de Nêle-la-repoſte, qui eſt du Diocèſe de Troyes, le 29. d'Août jour de la fête de la décollation de S. Jean-Baptiſte. Aucun Ecrivain n'a marqué la raiſon pour laquelle cette ordination fut faite ſi loin d'Auxerre & ſi tard : mais on conjecture qu'il y eut quelque autre cérémonie qui obligea l'Archevêque de Sens d'aller à Nêle, ou bien que l'Evêque de Troyes étoit arrêté en ce lieu par quelque maladie, ou enfin parce que les Normans couroient alors le long du rivage de la riviere d'Yonne. Quoiqu'il en ſoit, il paroît que l'Archevêque vint enſuite l'inthroniſer lui même à Auxerre le huitiéme du mois de Septembre, & ce fut de ce jour que les Hiſtoriens de ſa vie commencerent à compter ſon Epiſcopat. Ils rapportent ſur le témoignage de pluſieurs perſonnes qui vivoient encore alors, & qui avoient vû & connu l'Evêque Herifrid, que ce Prelat ayant pris poſſeſſion de ſon Egliſe, s'acquitta de tous les devoirs d'un bon Paſteur, ſe faiſant tout à tous, fortifiant les vieillards dans le bien par ſes bons exemples. faiſant de douces leçons aux jeunes gens pour les empêcher de ſe tourner du côté du mal, avertiſſant ſans ceſſe les riches qu'ils n'étoient que diſpenſateurs de leurs richeſſes, qu'ils n'en étoient pas les maitres abſolus, & qu'ainſi ils devoient en faire part aux pauvres. En cela ſon exemple ſéconda ſes paroles, car il fit exactement l'aumône. Les Eccleſiaſtiques qui étoient dans le beſoin, ſe reſſentirent en tous temps de ſes liberalités : quand il étoit à la Ville, il les nourriſſoit à ſa table & les fourniſſoit d'habits : s'il alloit en campagne, il donnoit ordre à ſes officiers d'avoir ſoin de chacun nommément, & de ſuppléer à ce que la portion canonique ne donnoit pas aſſés abondamment. Il étoit perſuadé qu'un Evêque ne peut être utile à ſes peuples qu'en empêchant les fleaux de la colere de Dieu de tomber ſur eux ; & pour les détourner, il s'adonnoit à la priére, au jeûne & aux veilles. Je n'oublierai pas une circonſtance aſſez ſinguliere de ſa vie, puiſque les Auteurs diſent que cela étoit notoire dans tout ſon Diocèſe & dans les lieux circonvoiſins. C'eſt que les écoliers s'empreſſoient tous les matins de venir recevoir ſa bénédiction, ou au moins de le voir

Depuis l'an 887. juſqu'en 909.

Necrol. ex Bibl. Colbert. T. VI. Ampl. Collect. Martenne.

un moment ; & s'ils avoient eu cet avantage, ils étoient aſſurés par expérience qu'ils pouvoient paſſer la journée ſans faire aucune faute qui meritât la correction ſcolaſtique. Cette ſingularité eſt aſſez ſemblable à celle que le Roi Robert attribuoit cent ans après à S. Agnan Evêque d'Orleans, à l'égard des écoliers qui viſitoient ſes Reliques. Depuis l'an 887. juſqu'en 909.

Les précautions qu'il prit pour détourner la colere de Dieu de deſſus ſa Ville Epiſcopale, n'empêcherent pas que ſa patience ne fût miſe à l'épreuve de ce côté-là. Le feu y ayant pris inopinément, elle fut preſqu'entiérement réduite en cendres. La Cathédrale compoſée de trois Egliſes de Notre-Dame, S. Jean, & S. Etienne ayant été enveloppée dans ce malheur auſſi bien que la maiſon Epiſcopale, Herifrid ſe propoſa de la rebâtir ; & en attendant, il ſe contenta d'un petit logis qu'il fit accommoder à ſon uſage. Il vint à bout de remettre ſur pied les trois Egliſes, & la mort l'ayant prévenu, il laiſſa à ſon ſucceſſeur le ſoin de rébâtir la maiſon Epiſcopale. Un nommé Wulfage riche laïc, contribua au rétabliſſement de l'Egliſe de S. Etienne, donnant pour cela un fief qu'il avoit à la Pommeraye au-delà de Sens, ſur le ruiſſeau d'Oroux ; & Hermenbert Prêtre de Gurgy y conſacra tous ſes ſoins. Herifrid fit auſſi rébâtir l'Egliſe de S. Clement qui étoit au côté méridional de la Cathédrale, mais de maniere qu'on ne lui donna plus que le nom de Chapelle ou Oratoire. En faiſant rétablir ces quatre Egliſes, il n'oublia point de les doter. L'Archiclave de la Cathédrale qu'on appelle aujourd'hui le Tréſorier, étant chargé de faire les plus groſſes dépenſes, il lui adjugea quatre métairies dans un lieu appellé *Arbricum* (*a*) & trente ſix maiſons dans un village du pays Senonois ſur la riviére d'Yonne, nommé *Noëro-lium.* (*b*) La Chapelle de S. Clement lui ayant été ſoigneuſement recommendée par Hermenbert qui veilloit ſur les nouveaux édifices, il attacha à cet Oratoire la terre de Chemilly, & l'Egliſe de S. André de Gurgy, pour en jouïr après la mort d'Hermenbert & ſon ſucceſſeur, char-

(*a*) Ce pourroit être le hameau dit aujourd'hui *Eſtin* proche Appoigny, lequel auroit été originairement appellé en langue vulgaire *Arbre* : j'ai déja conjecturé ci-devant pag. 188. qu'il peut auſſi avoir été dit en latin *Albare*.

(*b*) Ce pourroit être Nolon, qu'on auroit appelié originairement *Noëtum* ou *Noëtium*.

geant celui qui les poſſéderoit de donner un repas à la Communauté des Chanoines le jour de S. Clement : ce qu'il fit confirmer par Gautier Archevêque de Sens, & par les Evêques de la Province. Pour engager le Chapitre à faire la mémoire de ſon Ordination, il lui avoit donné la Terre d'Arté, une ferme ou maiſon à Choüilly, (*a*) une à Lindry, & un moulin au-deſſous des murs de la Ville, voulant que du revenu qui en proviendroit il y eut un repas commun : Il avoit auſſi donné pour le jour de ſon inthronization l'Egliſe de Bazerne, Lindry, Lupin, & Leugny. Il reſtoit à faire une ſemblable fondation pour le jour anniverſaire de ſon décés. Il deſtina à cet effet la moitié de la Terre de Mailly, dont le Roi lui confirma la reſtitution faite par ſes prédéceſſeurs : & à l'égard de l'autre moitié, il voulut qu'elle fut employée à l'entretien du luminaire du grand autel. Il avoit encore obtenu du même Prince la reſtitution de la Terre de Creven, de celles de Narcy & Neuvy : Mais il ne démembra point de la manſe Epiſcopale celle de Creven ſur tout, qui avoit été autrefois deſtinée aux dépenſes de l'Hôpital Eccleſiaſtique, ainſi que l'on voit dans la charte de cette reſtitution.

Depuis l'an 887. juſqu'en 909.

V. Les preuves.

Ampl. Collect. T. 1.

Ce Prélat fut ſujet à des infirmités corporelles. Dieu voulant éprouver ſa patience, l'affligea de la goutte aux pieds & aux mains : Mais pendant ſes plus violentes douleurs, ſon eſprit étoit élevé vers le Seigneur, & il ne ceſſoit d'invoquer les trois Patrons de l'Egliſe Cathédrale, Notre-Dame, S. Jean, & S. Etienne. Un jour que ſes pieds étoient devenus ſi enflez, que la douleur l'empêchoit de prendre de la nourriture, un corbeau vint poſer ſur la fenêtre de ſa chambre un morceau de plomb. Le Saint Prélat ſe l'étant fait apporter, & reconnoiſſant que ce métal provenoit de l'Egliſe de S. Etienne, crut que Dieu qui s'étoit ſervi autrefois de cet oiſeau pour nourrir le Prophête Elie, pouvoit bien auſſi l'avoir employé pour contribuer à ſa guériſon, il prit ce morceau de plomb. & ayant invoqué le nom du Seigneur, plein de confiance dans les mérites de S. Etienne, il l'appliqua ſur la tumeur de ſes pieds; & auſſi-tôt on la vit diſparoître. Les auteurs de ſa vie ajoû-

(*a*) Je traduis ainſi *Capilliacum* en attendant qu'on trouve un lieu à qui ce nom convienne mieux. Il y en a un proche Clamecy.

rent à ce miracle l'entrevuë de pieté qu'il eut avec Rithuée Evêque de Troyes, dans un village ſitué ſur la riviere d'Yonne, où il y avoit une fontaine dont les eaux avoient une qualité particuliere. Ils rapportent à l'occaſion de cette eau un fait qui a pû arriver naturellement, mais qui nous apprend toujours, que les ſaints Evêques n'uſoient des créatures même les plus ſimples, qu'avec la précaution du ſigne de la croix, & en loüant le nom du Seigneur. Après qu'il eut pris congé de l'Evêque de Troyes, il ſe retira à Gurgy à la priére d'Hemenbert (ou Herenbert) ſon ami particulier qui réſidoit en ce lieu. Il le guérit au nom du Seigneur, d'un violent accès de fiévre, & de crainte que cette eſpéce de miracle ne lui inſpirât des penſées contraires à l'humilité Epiſcopale, Dieu permit qu'il ſentit lui-même au milieu de la nuit des atteintes du même mal. Il ſe leva, alla paſſer le reſte de la nuit à l'Egliſe de S. André; & lorſque le jour fut venu il y célébra la Meſſe, eſpérant que la réception du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt le guériroit; ce qui arriva comme il l'avoit demandé à Dieu. Les fréquentes maladies dont cet Evêque fut atteint, lui firent comprendre que la fin de ſa vie n'étoit pas éloignée. Il ſe vit peu à peu perclus de tous ſes membres: mais ſa langue étant toujours libre, il ne ceſſa de bénir la divine providence qui le purifioit ſur la terre par le feu des tribulations, & ſon cœur méditoit ſur les grandes veritéſ de l'Ecriture-Sainte, dont il avoit fait toute ſa vie ſa nourriture ſpirituelle. On n'avoit point vû depuis longtemps le Clergé d'Auxerre ſi affligé qu'il le fut de la perte que le troupeau alloit faire d'un Paſteur qu'il voyoit mourir peu à peu, & il ſembloit porter avec lui une partie des douleurs que cet Evêque reſſentoit par tout le corps. Comme il ſe vit hors d'eſperance de rélever de ſa maladie, il diſtribua en préſence du même Clergé le reſte des effets qu'il avoit réſolu d'employer pour la décoration des Egliſes. Il fit compter la ſomme de trente livres de deniers pour aider à faire une table qui couvriroit le devant de l'autel de S. Etienne. Je ne ſçai ſi ce ſeroit cet ouvrage dont il eſt dit dans la vie de l'Evêque Gaudric qu'il étoit en or, & qu'on l'expoſoit au-deſſus de la table de l'autel devant une piéce de tapiſſerie que Gaudric avoit donné

Depuis l'an 887. juſqu'en 909.

Ce pourroient être les eaux d'Appoigny, qui ſont minerales.

Digitized by Google

pour en rélever l'éclat. Herifrid fit ajouter à la ſomme dont je viens de parler, celle de vingt livres de mêmes deniers, pour orner l'autel de Notre-Dame & celui de S. Jean. Se reſſouvenant que l'Egliſe de S. Euſebe étoit preſque entiérement détruite, il lui donna deux fermes ſituées à Leugny, & deux autres ſituées à Cerin, le tiers d'une métairie ſituée à Avignol, attribuant la moitié de tous ces dons à l'autel de cette Egliſe, & l'autre moitié aux Chanoines qui la deſſervoient. Il eut même encore le loiſir de faire confirmer cette donation par la ſouſcription des Evêques de la Province. Il diſtribua le reſte de ce qu'il poſſédoit aux Chanoines de la Cathédrale, à ſes amis & à ſes domeſtiques, diſant comme Job; *Je ſuis ſorti nud du ventre de ma mere, & j'y retournerai de même.* Au bout d'un certain temps la maladie lui rendant libre l'uſage de l'un de ſes bras, gagna les parties nobles: on vit qu'il étoit prêt d'expirer: Toute la Ville accourut pour recevoir ſa bénédiction; le Clergé ſe répandant en larmes recitoit des Pſeaume convenables, pendant que le Prélat ſe fit coucher ſur la cendre & ſur le cilice. Dans cette ſituation il recita les priéres avec ſon Clergé, fit le ſigne de croix ſur lui même, puis ſur toute l'aſſemblée, & peu de temps après il rendit ſon eſprit au Seigneur. Cette mort arriva le 23. Octobre de l'an 909. après qu'il eut ſiégé vingt deux ans un mois & ſeize jours. Il fut le ſecond des Evêques d'Auxerre inhumé au-dedans des murs de la Ville. Comme il avoit rebâti la Cathédrale, & qu'il avoit témoigné une ſinguliere dévotion envers la ſainte Vierge, ſous l'invocation de laquelle étoit la premiere des trois Egliſes qui étoient alors de front, on lui donna la ſépulture devant l'autel qui portoit le nom de cette Mere de Dieu. Mais les differentes révolutions arrivées en ce lieu, ſont cauſe qu'il n'y en eſt point reſté de marque. Il y a ſeulement apparence que ſon corps eſt ſous le paſſage public, qui eſt aujourd'hui entre l'Egliſe de Notre-Dame de la Cité & les murs de la Cour de l'Evêché en deſcendant de la Cathédrale.

Depuis l'an 887. juſqu'en 909.

Il y a *Loconvaco* ou *Loconiaco*. C'eſt une Paroiſſe. *In Cerriaco*. Cerin eſt de la Paroiſſe de Chevannes.

Avignol qu'on écrit Avigneau, en latin *Aquaniolum*, eſt de la Paroiſſe d'Ecan.

Quoique ſon Epiſcopat ait été aſſés long, on ne trouve qu'un ſeul Concile auquel il aſſiſta avec quinze autres Evêques. C'eſt celui qui fut tenu l'an 891. à Meun ſur Loire dans l'Egliſe de S. Lifard par ordre du Regent Eudes.

Le Necrologe de la Cathédrale d'Auxerre du onziéme ſiécle l'appelle *Pater piiſſimus*, & rapporte les donations qu'il fit au Chapitre. Quelques Catalogues lui donnent le nom de Saint : mais jamais il n'a eu de culte. Si on lit ſous ſon image peinte à freſque dans la Cathedrale *S. Herifridus ſedit xxij annis*, il faut obſerver en même temps que ces peintures ne ſont que du ſeiziéme ſiécle.. Depuis l'an 887. juſqu'en 909.

S. GERAN, XLI. EVESQUE D'AUXERRE.

ON vit naître de grands troubles dans l'Egliſe d'Auxerre lorſqu'il fut queſtion de la pourvoir d'un Evêque en place d'Herifrid. Quelques perſonnes puiſſantes qui aſpiroient à cette dignité, plus par ambition que par zéle pour le ſalut des ames, ſe donnerent des mouvemens qui troublerent la tranquillité dont on avoit joui juſqu'alors en pareil cas. Ragenard ou Rainard de Vergy Vicomte d'Auxerre, homme très-puiſſant, qui vouloit dominer juſques ſur le Clergé, & s'enrichir de plus en plus des biens de l'Egliſe, eſſaya de faire placer ſur le ſiége Epiſcopal un perſonnage dont il pût diſpoſer à ſon gré. Il alla trouver Richard (le Juſticier) Duc de Bourgogne, qui étoit réputé Comte d'Auxerre, & ſur lequel le Roi Charles (le ſimple) ſe repoſoit pour tout ce qui regardoit la Bourgogne ; & lui ayant offert des préſens, il obtint de lui d'être le maître de l'élection du futur Evêque d'Auxerre. Avec cette permiſſion il retourna au pays, & ayant fait aſſembler les Chanoines, il leur demanda quel étoit celui qu'ils avoient en vûë de faire Evêque. Après qu'ils eurent répondu qu'il n'y en auroit point d'autre que celui que Dieu auroit choiſi, il les combla de politeſſes, & il leur fit une ſeconde demande, ſçavoir qu'ils trouvaſſent bon qu'il leur indiquât un ſujet dont ils auroient lieu d'être contens. Leur ayant à l'inſtant nommé Geran François d'origine, très-connu de lui, il en fit un pompeux éloge, diſant que c'étoit un perſonnage agréable à Dieu & aux hommes, diſtingué par la piété de ſes mœurs & la ſolidité de ſa ſcience, qui étant déja utile à la Ville où il étoit Chanoine, pourroit être encore d'une plus grande utilité à celle dont il ſeroit le Depuis l'an 909. juſqu'en 914.

propre Paſteur, s'il le devenoit par un effet de leur choix.

Depuis l'an 909. jusqu'en 914.

Les Chanoines connoiſſant le grand crédit de ce Vicomte, & apprehendant qu'il ne les deſſervit auprès du Prince, lui promirent de ſeconder ſes intentions. Ragenard retourna auprès du Duc Richard, afin d'avoir ſon agrément en particulier, pour celui dont il avoit déclaré le nom aux Chanoines d'Auxerre; il employa les ſollicitations de ſes parens & de ſes amis, & fit faire par le Clergé & par le peuple d'Auxerre un acte d'élection de Geran qu'il fit confirmer par Gautier Archevêque de Sens: Delà il alla trouver le Roi Charles (le ſimple) pour obtenir qu'il fut ordonné.

Geran (dont le nom n'eſt autre que celui de Julien, corrompu par la langue vulgaire) étoit nè à Soiſſons d'Otard & de Give, ſes pere & mere. Il y avoit été élevé dans les ſciences par les ſoins de l'Evêque Rodoin ſon oncle. Il faut ſuivre ſon Hiſtorien dans le détail qu'il fait de la maniere dont il ſe comporta dans ſa jeuneſſe. Il dit d'abord que le jeune Geran avoit appris à Soiſſons le chant Eccleſiaſtique qui étoit alors une ſcience fort cultivée, & qu'étant aggregé au Clergé de la Cathedrale, on avoit vû & admiré en lui dès le temps qu'il n'étoit que ſimple Clerc, une grande intelligence dans la lecture des livres hiſtoriques de l'Office divin, & un talent particulier pour chanter d'une maniere affectueuſe, les louanges de Dieu. Ses mœurs étoient irréprochables, ainſi que Ragenard de Vergy l'avoit déclaré. N'étant que ſimple Chanoine, il éclatta ſur tout par le ſoin & les attentions qu'il prit pour ſecourir les indigens. Dieu lui ayant donné de grands biens, ſes greniers & ſes celliers devinrent communs pour tous ceux qui étoient dans le beſoin: il retiroit chés lui les pauvres voyageurs, & leur donnoit des avis conſolans, il vêtiſſoit les nuds, ne laiſſoit point ſortir de ſa maiſon les orphelins, qu'il ne les eut fait entiérement nettoyer & guérir. Toutes ces marques d'une charité paternelle porterent les Chanoines à ne le plus regarder comme leur éleve, mais comme leur pere. De telle ſorte qu'ayant paſſé par toutes les fonctions de la Clericature, il fut fait Prevôt du Chapitre & Archidiacre en même temps. Ces deux dignitez ne furent point capables d'enfler ſon cœur: il en acquitta les charges & les devoirs avec une vigilance ſinguliere, prenant ſoin

Purulenta pupillorum capita simphi cum lomenso emaculare fecit.

Digitized by Google

avec l'Evêque, que les Eccleſiaſtiques vêcuſſent conformément à la ſainteté de leur état, & que tous euſſent les alimens & les vêtemens néceſſaires. Toutes ces excellentes qualités l'avoient rendu très-agréable au Roi, aux Evêques & aux Grands du Royaume. Le Clergé l'avoit en vénération ; il étoit chéri de la Nobleſſe, & le peuple avoit pour lui un amour plein de reſpect. L'élection qu'on avoit faite de ſa perſonne pour remplir le ſiége Epiſcopal d'Auxerre le 21. Décembre 909. fut bientôt ſuivie de ſon ordination. Le Necrologe de la Cathedrale marque qu'elle fut faite le 14. Janvier, qui ſe trouvoit véritablement un jour de Dimanche l'an 910. Le lieu où elle ſe fit n'eſt pas ſpécifié ; mais il y a apparence que ce fut à Sens. Il eſt certain qu'il étoit ſacré Evêque lorſqu'il arriva à Auxerre, puiſque les Hiſtoriens marquent ſa réception incontinent après cette cérémonie. C'eſt la premiere occaſion où j'aye trouvé un Evêque d'Auxerre porté ſur les épaules. Il n'eſt pas dit que ce fut ſur celles des Barons, ni que le Comte ou le Vicomte d'Auxerre fut de ce nombre ; mais ſeulement, que ce furent des perſonnes pieuſes qui s'empreſſerent d'avoir cet honneur, & qui le porterent ainſi au milieu des chœurs des Pſalmiſtes juſqu'à l'Egliſe de S. Etienne, où étant revêtu des ornemens Pontificaux, il fut inthroniſé dans la chaire Epiſcopale.

Depuis l'an 909. juſqu'en 914.

Il ne tarda pas beaucoup après ſa réception à s'appercevoir des deſſeins que Ragnard de Vergy avoit conçu contre l'Egliſe d'Auxerre. Ce Vicomte commença d'abord à s'emparer de la terre de Gy, comme ſi cet Evêque lui eût promis de la lui donner, & il ſuggera à Manaſſes ſon frere, l'un des plus riches Seigneurs du Royaume de ſe ſaiſir de celle de Narcy. Il ſe vit réduit à un tel point de ſervitude qu'il ne pouvoit rien entreprendre que du conſentement de Ragenard. Aucun Eccleſiaſtique, aucun Officier de l'Evêque n'oſoit déſobeïr au Vicomte : il commandoit à tous comme s'ils euſſent été ſes vaſſaux. Outre le chagrin que cauſerent à Geran les traverſes de la part de ce Seigneur, il lui en ſurvint encore d'autres qui ne troublerent pas moins la tranquillité de ſon eſprit, & qui le tinrent toujours dans l'attente du ſécours de Dieu. Les Normans faiſoient leurs courſes dans le pays Auxerrois, & y

Depuis l'an 902. jusqu'en 914.

cauſoient des ravages effroyables nuit & jour, volant, pillant tout ce qu'ils rencontroient, n'épargnant pas plus le ſacré que le profane, tuant les Prêtres comme les Laïques, & mettant tout à feu & à ſang. Ce digne Paſteur animé d'un courage heroïque entreprit de les repouſſer. Il aſſembla des troupes, les inſtruiſit par ſes diſcours, les fortifia par la bénédiction qu'il leur donna, & les diſpoſa à partir avec lui. Après avoir prié inutilement le Vicomte d'être de la partie, il ſe mit en campagne, il envoya des eſpions pour connoître l'endroit où les Normans s'étoient campez; il les trouve, les attaque, met leur armée en déroute, & s'en revient victorieux, remportant trois de leurs étendars & emmenant priſonniers deux de leurs chefs. L'un de ces principaux de l'armée barbare fut précipité du haut des murs d'Auxerre dans les foſſez, & l'autre fut livré au Vicomte. Encouragé par cette victoire, il ne leur permit jamais d'approcher d'Auxerre : s'ils oſoient s'y expoſer, auſſi-tôt il les repouſſoit vivement, & il ne revenoit guéres de campagne, qu'il n'en eût mis à mort un grand nombre. Il aſſiſta avec Richard le Juſticier & Robert Duc de France, au combat qui fut donné contre eux proche la Ville de Chartres l'an 911. Il y eut en cette occaſion un ſi grand nombre de ces Payens couchez ſur la place, que l'on compta bien ſix mille cadavres dans la campagne, outre ceux qui avoient été noyez dans la riviére d'Eure, ou qui après avoir été bleſſés avoient peri dans les bois. Cette circonſtance eſt ainſi ſpécifiée par les Auteurs de la vie de Geran qui étoient peu éloignés de ce temps là. Un jour que ces barbares venoient de ravager le pays Nivernois (qui eſt ſitué en partie dans le Diocèſe d'Auxerre) & qu'ils s'en retournoient avec leurs chariots chargés de butin, Richard le Juſticier ſe mit à les pourſuivre. Pendant ce temps-là Geran prit le devant dans le chemin où ils devoient paſſer. Dans cette conjoncture, quoiqu'il n'eut qu'une petite armée, il leur cauſa une telle frayeur qu'ils prirent tous la fuite, & depuis cette rencontre inopinée, ils n'oſerent plus entreprendre aucune courſe, mais ils ſe ſoumirent de bon gré aux François en embraſſant le Chriſtianiſme, & ſe retirant du conſentement du Roi dans la province de Neuſtrie qu'ils avoient pillé des premieres.

RRainard de Vergy ne put voir ſans quelque ſecret dépit les heureux ſuccès des armes de Geran. Dieu permit par-là que les entrepriſes de ce Vicomte fuſſent déſapprouvées par ceux qni aimoient la juſtice & l'équité ; & pendant que Geran avoit la gloire pour ſon partage, Rainard ſe trouva couvert de confuſion. Le Prélat n'en devint point plus fier ni plus ambitieux : il continua d'avoir pour tout ſon troupeau un amour tendre. On reconnoiſſoit la douceur de ſes manieres dans ſes diſcours, & dans l'accueil qu'il faiſoit à ceux qui recourroient à lui. Il fit des liberalitez très-conſiderables aux Chanoines de la Cathédrale. Selon la coutume de ces temps-là, il leur donna dequoi ſolemniſer la mémoire du choix qu'ils avoient fait de lui pour leur Evêque. Le jour de ſon élection qui étoit le 21 Décembre, fut marqué dans leur Necrologe avec le nom des Terres qu'il donna pour ſa bienvenue : elles ſont appellées en latin *Logniacum & Solium*, ce qui ſemble déſigner Leugny & Soüille.* On devoit leur delivrer chaque année ſur le revenu de ces Terres une livre de deniers d'argent, & fournir un muid d'huile pour les lampes des Egliſes de Notre-Dame, S. Jean & S. Etienne. Les Ecrivains de ſa vie ajoutent qu'il arrêta dans le titre de la donation, que Nanceré & Lupin ſeroient reſervés pour les honoraires des Chanoines. (*a*) Le Necrologe ci-deſſus cité, marque au jour de ſon Ordination (qui fut le 14 Janvier) qu'il donna aux mêmes Chanoines en mémoire de cette ſolemnité, la terre de Gié ſituée dans le pays Latois (*Laticenſis*) qui étoit une contrée particuliere entre Chatillon ſur Seine & Bar ſur Seine. Il donna encore pour le même ſujet une vigne ſituée proche Auxerre, dans un climat appellé *Circeredus*, & qui ſelon les appârences eſt celui qu'on appelloit Seſeroe au treiziéme ſiécle, chargeant celui qui en jouïroit de payer chaque année aux Chanoines un muid de vin.

Depuis l'an 909. juſqu'en 914.

* Soüille eſt près Charentenay.

Necrol. xiij. S. 8. Maii.

Les Hiſtoriens de ſes actions ne ſe contentent point de rapporter ces donations ; ils ajoûtent, qu'il donna de plus aux Chanoines de ſon Egliſe, pluſieurs Terres ſituées dans le Comté ou territoire d'Auxerre, ſcavoir celle de Tury, & d'autres nommées en latin *Villarem*, *Coopertorium*, qui-

(*a*) *Nancradus & Lupinus.* C'eſt ſans doute Nancré & Alpin de la Paroiſſe de Lindry.

apparemment ſont Villers & Chevray aujourd'hui de la Paroiſſe de Charentenay. (*a*) Il leur donna de plus une métairie dans le lieu appellé *Millepriſciacum*, & la Terre de Cervan (dit alors Cervern) ſur le ruiſſeau de Beauche, (*b*) qu'il avoit achetée de Bochard frere de Gautier Archevêque de Sens, & enfin une ferme ou metairie ſituée à Germigny ſur la riviére d'Armençon au Diocèſe de Sens.

Depuis l'an 909. juſqu'en 914.

Peut-être Millery proche Crin.

Il s'étoit propoſé de leur laiſſer auſſi des biens pour fonder ſon obit; mais il ne vêcut pas aſſés long temps pour faire de nouvelles acquiſitions. Il entreprit d'aller à la Cour pour eſſayer d'obtenir par le moyen des Seigneurs, un ordre du Roi au Vicomte d'Auxerre, & à ſon frere de reſtituer à l'Evêché les Terres de Gy & de Narcy. Comme on étoit dans les chaleurs de l'été, il tomba malade avant que d'arriver à Soiſſons. Il y fut reçû honorablement: mais la maladie ayant augmenté, il fut obligé de garder le lit dans cette Ville, & de ſe diſpoſer à la mort. Il le fit avec toute la réſignation poſſible à la volonté de Dieu, ne regrettant qu'une ſeule choſe, qui étoit de mourir éloigné de ſon troupeau, & de n'être pas inhumé par ſon propre Clergé; car quoiqu'il fût dans ſa patrie, il diſoit que c'étoit pour lui une terre étrangere. Il reçut le ſaint Viatique du corps & du ſang de J. C., & s'étant recommandé à Dieu auſſi-bien que tout ſon peuple, il rendit ſon ame au Ciel l'an 914 le 28 Juillet. Abbon Evêque du lieu fit venir deux autres Evêques pour aſſiſter à ſes funerailles, & il fut inhumé en préſence du Clergé de toute la Ville de Soiſſons, proche ſon oncle Rodoin qui étoit mort depuis ſept ou huit ans.

Aucun ancien Ecrivain n'a marqué que ſon corps ait jamais été levé de cet endroit pour être porté à Auxerre. Cependant on ne laiſſe pas de ſuppoſer cette tranſlation, parce qu'on a lû autrefois dans les cryptes de l'Egliſe de S. Germain, un reſte d'épitaphe qui faiſoit mention qu'il y repoſoit: & tous les modernes ont ajouté foi à cette épitaphe, quoiqu'elle ſoit remplie de fautes, & qu'on n'ait jamais montré dans ces Cryptes le tombeau de cet Evêque, & qu'on ne puiſſe encore l'y faire voir. Le decès de ce

(*a*) L'imprimé du Pere Labbe p. 441. *Hiſt. Ep. Autiſſ.* eſt rempli de fautes & d'omiſſions, dans l'article de ces donations.

(*b*) De la Paroiſſe de Chevannes.

Prélat

Prélat d'heureuſe mémoire eſt ainſi énoncé dans le Necrologe de la Cathedrale d'Auxerre écrit au commencement du onziéme ſiécle ; *Obiit Domnus Gerrannus Epiſcopus* : mais ſon nom ne ſe trouve point dans les Necrologes qu'on écrivit au treiziéme. Il n'a jamais été non plus dans aucun Martyrologe ni dans aucun Calendrier parmi les noms des Saints, excepté dans le dernier Breviaire de Soiſſons auquel on l'inſera à la ſollicitation d'un Chanoine d'Auxerre qui l'avoit mis dans les Litanies imprimées par ſes ſoins l'an 1643. C'eſt à cet exemple que les Religieux de S. Germain ont auſſi introduit ſon nom dans leurs Litanies modernes. Il eſt certain qu'il n'avoit jamais été honoré à Soiſſons avant le tems du dernier Breviaire ; & c'eſt la nouveauté de ce culte qui a ſagement arrêté les Religieux d'Auxerre, à l'égard de la Fête que quelques particuliers vouloient faire établir en ſon honneur. Il eſt bon auſſi d'avertir ici les lecteurs, que quoiqu'il y ait dans les pays de Bourbonnois & d'Agenois des villages qui portent le nom de S. Geran, ce n'eſt point de notre Evêque qu'ils ont tiré cette dénomination, mais de S. Julien de Brioude dont le nom a été corrompu de telle maniere que de *Julianus* l'on a fait *Geranus*. C'eſt une verité ſur laquelle j'ai été éclairci par d'habiles gens du Bourbonnois, & par les mémoires que feu M. Hebert Evêque d'Agen a eu la bonté de me procurer de ſon Diocèſe. De tous les catalogues de Reliques qui me ſont tombés entre les mains, aucun ne m'a fourni le nom de Geran, que celui que Dom Mabillon a fait imprimer des Reliques conſervées au Monaſtere de S. Vandrille, parmi leſquelles on lit *De Sanctis Gerano & Francoveo*. Mais cela ne ſuffit point pour prouver que le corps du venerable Geran Evêque d'Auxerre ait été démembré, & qu'on l'ait jamais honoré comme Saint, quoiqu'il ſoit vrai de dire que quelques Catalogues de nos Evêques mettent un B devant ſon nom, & que dans les peintures de la Chapelle de S.-Sebaſtien dans la Cathédrale, il ſoit appellé *S. Gerannus*. Du Sauſſay eſt le premier qui l'ait inſcrit dans le Martyrologe. M. Chaſtelain Chanoine de Paris l'a ſuivi en 1706 fondé ſur le dernier Breviaire de Soiſſons ; & les Auteurs du nouveau Martyrologe de Paris imprimé en 1727, ont cru devoir s'y conformer. Voyez

Depuis l'an 909. juſqu'en 914.

Sec. IV. Bened.

au 28 Juillet dans les continuateurs de Bollandus un Sommaire des raiſons que j'ai rapportées ci-deſſus, & que je leur ai fournies touchant le culte de l'Evêque Geran.

S. BETTON XLII. EVEQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 915. juſqu'en 918.

BEtton que le Clergé & le peuple d'Auxerre choiſirent pour Evêque auſſi-tôt qu'ils eurent appris la mort de Geran, fut un perſonnage d'une ſainte vie. Les Ecrivains des derniers ſiécles l'ont auſſi mis au rang des Saints, ſans que l'Egliſe ait pourtant obſervé à ſon ſujet aucune des cérémonies qui rendent le culte authentique & légitime. Il étoit natif de Sens, & parent de l'Archevêque Evrard. Il avoit été Abbé de S. Heracle proche cette Ville, (*a*) & enſuite les Religieux de ſainte Colombe l'avoient élu pour gouverner leur Monaſtere dans lequel il avoit autrefois pris l'habit. Il s'acquittoit de cette fonction avec un applaudiſſement général, lorſque Geran Evêque d'Auxerre mourut. Il avoit commencé dès l'an 900 à fortifier de tours & de bonnes murailles ſon Monaſtere, pour ſe mettre à couvert des inſultes des Normans. Mais leur converſion, & le choix qui fut fait de ſa perſonne pour remplir le ſiége Epiſcopal d'Auxerre, l'empêcherent d'achever tout ce qu'il s'étoit propoſé de faire à ſainte Colombe pour rendre cette maiſon comme une eſpéce de forteresſe. Il eſt vrai qu'il ſe jugea indigne de l'Epiſcopat, & qu'il fit tous ſes efforts pour ne le pas accepter : cependant pour ne point déplaire à Richard Duc de Bourgogne qui étoit regardé comme Comte d'Auxerre, & qui en même temps étoit Abbé ſéculier de ſainte Colombe, il réſolut de ſe ſoumettre, & ſelon la chronique du même Monaſtere, il fut ordonné le Dimanche douziéme jour de Mars de l'an 915. Comme il avoit été formé dans une maiſon de ſainteté, & que lui-même avoit déja conduit un grand nombre de Religieux dans les voyes de la ſageſſe, il ne lui fut pas difficile de ſe rendre un parfait modele pour le troupeau qui lui étoit confié. On vit briller en lui toutes les qualités qui

Annal. Bened. Mab. Tom. 3. p. 307.

(*a*) Et non pas de S. Heracle d'Auxerre comme a mis l'Imprimeur du P. Mabillon. *Tom. 3. Annal. Bened pag. 307. & 349.*

forment un Evêque accompli ; la ſcience, la ſainteté, la prudence, la gravité ; dans ſa dépenſe une modeſtie & une frugalité qui ne l'empêchoit pas d'être liberal & magnifique lorſqu'il étoit convenable. On remarqua ſur tout en lui une coutume qui montre l'amour qu'il avoit pour les pauvres. Le premier mets étant apporté ſur ſa table, il le faiſoit diſtribuer preſque tout entier à douze pauvres qui étoient aſſis en ſa préſence à une autre table, après quoi il leur faiſoit encore préſenter un ſecond plat. La lecture étant finie pendant le temps du repas, les convives ne s'entretenoient que de choſes ſaintes, ou s'ils y mêloient du profane, c'étoit touchant des matieres ſerieuſes : & jamais perſonne n'oſoit proferer des paroles bouſones ou indécentes. Il avertit ſouvent le Vicomte Rainard de remetrre à ſa menſe Epiſcopale les terres de Gy, & de Juſſi, Les avertiſſemens étant inutils, il employa les prieres ; Voyant enfin que tout cela ne ſervoit de rien, il crut devoir lui faire préſent d'une ſomme conſiderable d'argent. Ce ne fut que par cet expédient qu'il rentra dans ce bien qui étoit ſouſtrait à l'Evêché depuis cinq ou ſix ans. Comme il n'avoit rien donné aux Chanoines de ſon Egliſe en mémoire de ſon élection & de ſon ordination, parce qu'il avoit accepté l'Epiſcopat malgré lui ; il ſongea de bonne heure à les pourvoir de fonds dont le produit pût ſervir à les faire ſouvenir de lui au jour anniverſaire de ſa mort. Il leur donna l'Egliſe de Venouſſe, la terre de Roncenay qui eſt voiſine, (*a*) & une métairie à Charbuy. Il prenoit des meſures pour rebâtir le logis Epiſcopal que l'Evêque Herifrid n'avoit réparé que médiocrement depuis l'incendie arrivé de ſon temps. Outre cela il avoit deſſein d'embellir l'Egliſe Cathedrale nouvellement réédifiée : mais il fut atteint d'une douleur de côté qui l'empêcha d'effectuer ce qu'il s'étoit propoſé. Cette maladie le tourmenta long temps & ne pouvant plus enfin la ſoutenir, il mourut en paix après avoir fait ſa confeſſion de foi au milieu des Citoyens qui étoient accourus pour le ſoulager, & en préſence du Clergé, occupé à reciter autour de lui les prieres de l'Egli-

Depuis l'an 915. juſqu'en 918.

(*a*) Roncenay eſt un hameau au rivage ſeptentrional de la riviere de Senain. Il eſt moitié de la Paroiſſe de Ligny-le-Château, Diocèſe de Langres, & moitié de celle de Vergigny Diocèſe de Sens.

se. Ce décès arriva le 24 Fevrier de l'an 918. d'où il s'ensuit que ce Prélat ne fut pas tout-à-fait trois ans sur le siége d'Auxerre.

Depuis l'an 915, jusqu'en 918.

Il fut inhumé dans les cryptes de l'Eglise de S. Germain où aucun Evêque n'avoit été enterré depuis Chrestien. Une épitaphe écrite en lettres capitales gothiques sur le mur, indiqua en 1636 que le tombeau qui se trouvoit devant la Chapelle de S. Martin étoit de lui, quoique quelques-uns ayent cru que ce pouvoit être celui d'Odon, Abbé de cette Abbaye dans l'onziéme siécle. On l'ouvrit en présence de M. Seguier qui faisoit sa visite. Le corps parut presque tout en cendres, mais encore revêtu d'un habit Monastique, & d'un long cilice par dessus. C'est par inadvertance que Dom Mabillon a marqué que son corps fut trouvé proche le tombeau de S. Abbon. Ce Bienheureux personnage est invoqué dans les Litanies modernes de l'Abbaye de S. Germain, & il n'y a jamais eu d'autre culte. C'est ce qui oblige de regarder comme peu authentique la fête qu'on a établi en son honneur à sainte Colombe de Sens durant le siécle dernier. M. Chastelain l'a mis au rang des Saints dans son martyrologe ; mais on croit avec assés de fondement qu'il a été trompé par cette nouvelle fête de Sens, dont il n'avoit pas examiné l'origine.

Annal. T. III. p. 360.

GAUDRY, XLIII. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 918, jusqu'en 933.

LE Clergé & le peuple d'Auxerre étoient si contens d'avoir eu un Moine pour Evêque dans la personne de Betton, qu'après sa mort, tous jetterent les yeux sur l'Abbé de S. Germain pour remplir sa place. Le Duc Richard ayant donné la permission de l'élire, on lui notifia qu'il avoit les voix de ceux qui représentoient tout le Diocèse, & il accepta le joug de l'Episcopat au mois de Mars suivant, de sorte que le Siége ne fut vacant que l'espace de trente-trois jours. Le Dimanche des Rameaux qui étoit le 29. du mois, il se servit de l'occasion du concours du Clergé & du peuple à l'Eglise de S. Germain pour la station ordinaire : après les priéres accoutumées de ce jour, il sortit du Monastere, & il vint à sa Cathedrale où il fut

ſacré Evêque. Ce Prélat étoit d'une noble famille du pays Auxerrois. Gaudry ſon pere & Hemmene ſa mere l'avoient voüé dès ſon enfance à Dieu & à S. Germain ; & en conſéquence de cette deſtination, ils l'avoient confié de bonne heure aux Religieux de ce Monaſtere. Ayant enſuite pris l'habit monaſtique, il étoit devenu par degrés Abbé de la maiſon, & il l'avoit gouvernée avec toute la ſageſſe & la prudence requiſes, tenant un juſte milieu entre la ſéverité & la trop grande facilité.

Depuis l'an 918. juſqu'en 933.

Placé ſur le thrône Epiſcopal, il obſerva les mêmes regles. Ses manieres d'agir envers le Clergé & le peuple n'eurent rien d'auſtere ni de rebutant. Il étoit d'un abord facile, d'un viſage gratieux, magnifique dans la réception de ſes hôtes, d'une douceur à l'épreuve des injures, d'une grande reſerve dans ſes diſcours, aimant particuliérement les Eccleſiaſtiques, & encore davantage les Moines, parce qu'il avoit été élevé parmi eux, ne rejettant point la compagnie des Gentils-hommes, s'y plaiſant au contraire, & donnant toujours la préference à ceux qui étoient de ſes parens, & leur témoignant ſa liberalité encore plus qu'aux autres. Il ſe fit une maxime d'être aſſidu à l'Office Divin de ſon Egliſe ; & comme il avoit une bonne voix, il s'y diſtinguoit par le chant à toutes les ſolemnités. Il avoit auſſi ſon temps marqué pour ſes priéres particulieres, & pour donner audience à tous ceux de ſon Diocèſe, qui avoient affaire à lui. Il ne dégénéra point de la pratique de charité que Betton ſon prédéceſſeur avoit établi ; il en changea ſeulement l'heure, & il voulut faire lui même la diſtribution. Ainſi tous les jours après la meſſe, une multitude de pauvres étant raſſemblée proche ſa maiſon Epiſcopale, il leur mettoit à chacun en main un pain ou un demi pain ſelon l'âge de la perſonne, & leur diſtribuoit un coup de vin ; pendant quoi l'on chantoit des Pſeaumes autour de lui. En Carême il augmentoit cette aumône, ajoutant même de l'argent à l'égard de quelques-uns des plus pauvres. Telle étoit ſa pratique durant toute l'année ; il n'y avoit d'excepté de cette regle générale, que le jour du Jeudi-Saint auquel il habilloit les pauvres, & les faiſoit reſter pour un repas auquel on les régaloit mieux qu'à l'ordinaire.

Diligebat militum contubernia, ſed major illi inerat erga propinquos affectio & largiores profuſior.

N'ayant point trouvé en arrivant dequoi ſe loger, parce-

que depuis l'incendie, l'Evêque avoit seulement commencé un batiment, & que Betton n'avoit pu le continuer; il se retira dans une maison de la Ville qui appartenoit aux Moines, jusqu'a ce que l'édifice de la maison Episcopale fût achevé. Il fit aussi construire d'autres corps de logis attenant le rond-point de l'Eglise, l'un du côté du midi, l'autre du côté du septentrion, plaçant entre les deux une Chapelle qu'il dédia en l'honneur de la sainte Croix. La crypte ou grotte de dessous le rond-point avoit été fermée jusqu'alors du côté de l'occident: il y fit faire une ouverture, qui fut ornée d'un portique, dont il fournit les portes qui étoient couvertes d'une ferrure ouvragée, & de cuir coloré de peinture. Comme ces cryptes furent refaites environ quatre-vingt ans après telles qu'elles sont aujourd'hui, on ne peut s'imaginer à quoi pouvoit servir ce portique magnifique pour un lieu souterrain, à moins qu'alors on ne montât à l'Eglise par une espéce de perron. Les Auteurs de la vie de Gaudry ajoutent que les autres portes des cryptes qui regardoient la place de la cité, étoient sans ornement. C'est ce qui fait croire, que comme l'Eglise n'avançoit point si loin qu'aujourd'hui du côté de l'occident, la place qui commençoit plus bas descendoit aussi à proportion, & occupoit une bonne partie du terrain qui est à présent au midi de la nef & de la croisée. Gaudry contribua encore par d'autres ornemens à l'édifice de son Eglise Cathedrale. Il y fit faire en dedans, une gallerie du haut de laquelle il pouvoit quelquefois assister à l'office, & voir tout son troupeau. Mais rien n'approche des présens d'argenterie qu'il fit à cette Eglise. Il donna une couronne d'argent qui étoit suspenduë au milieu, de la maniere dont on en voit encore à présent de cuivre à Reims, à Metz, à Toul, &c. Il fit faire un bras d'or garni de pierreries, où il mit des Reliques de S. Etienne & d'autres Saints; une autre aussi de même métal sans pierreries, qu'il remplit de Reliques de S. Germain. Il ajouta à cela deux petites croix d'or, sur l'une desquelles qui étoit ornée d'ambre, étoit représenté le Martyre de S. Laurent dont il y enferma des Reliques qu'il avoit apportées de Rome. Comme on avoit dans la Cathedrale une très-belle tenture parsemée de lions, au milieu de laquelle étoient brodés en lettres grecques les mots ci à côté, il n'eut point de repos qu'il n'eût trouvé une au-

Depuis l'an 918. jusqu'en 933.

Ἐκ λέοντος ... Χριστὸς λέοντος.

tre tenture du même deſſein. L'ayant trouvée, il l'acheta, & la donna à l'Egliſe, afin qu'elles ornaſſent également les deux côtés. Il fit encore préſent d'un parement de couleur verte parſemé d'hirondelles, ſur lequel on appliquoit pour orner l'autel le jour des grandes fêtes, l'ouvrage d'or en broderie qui avoit été fait aux dépens de l'Evêque Herifride. Enfin il ajouta à tous ces dons une banniere éclatante en or, pour être portée aux proceſſions générales. Depuis l'an 918. juſqu'en 933.

J'ai déja inſinué ci-deſſus, que ce Prélat fit le voyage de Rome. Ce fut ſous le Pontificat de Jean X. qu'il alla viſiter les tombeaux des Apôtres. Le Pape lui fit préſent de quelques Reliques de S. Laurent & de Ste Eugenie, qu'il apporta avec lui, & qu'il dépoſa d'abord dans l'Egliſe Cathédrale avec une grande ſolemnité & concours le dix-huitiéme jour de Mai de l'an 923 qui étoit le Dimanche dans l'octave de l'Aſcenſion. Il en fit enſuite la répartition de cette maniere. Les Moines de S. Germain qui avoient été au-devant de lui, en eurent une partie. Il fit deux portions du reſte. Laiſſant la plus petite à la Cathedrale, il deſtina la plus conſiderable pour la ville de Varzy qu'il affectionna toujours particuliérement. Comme depuis le ſiécle de S. Germain il y avoit eu en ce lieu une Egliſe dédiée ſous l'invocation de Ste Eugenie à laquelle il ſe faiſoit un concours innombrable de peuples, & que le bâtiment de cette Egliſe ménaçoit ruine; il la fit rebâtir depuis les fondemens, il l'embellit de vitrages, de plafonds ornés de peintures, & l'accompagna de quelques autels ſous l'invocation des Saints, dont il y mit des Reliques: & la fournit enfin de tout ce qui étoit néceſſaire pour faire l'office divin. (*a*) Il fit auſſi conſtruire auprès de cette Egliſe un logement convenable pour ſes ſucceſſeurs; & c'eſt où depuis a été bâti le Château. Il y avoit encore au même lieu de Varzy deux Egliſes qui tomboient en ruine, l'une du titre de S. Pierre, l'autre de celui de S. Saturnin: il les fit réparer en entier toutes les deux.

L'Egliſe du Monaſtere de Saiſſy qui eſt à quatre lieuës de Varzy, avoit été brulée par les Normans: & ce qui en reſtoit étoit en très-pauvre état: il la rétablit de la même ma-

(*a*) Livres, ornemens, linges & cloches.

niere à ſes propres dépens. Puis il y donna une châſſe couverte de feuilles d'argent doré : ce qui marque, que les Reliques apportées en ce lieu quarante ans avant ſon Epiſcopat, n'avoient pas été toutes pillées ou perdues. Il ajouta à cela une grande croix d'argent, façonnée comme celle de la Cathedrale. Il alla lui-même y préſenter ſur l'autel deux très-beaux paremens, un calice d'argent avec ſa paténe, une aube de diverſes couleurs & une chaſuble bleüe avec l'amict & la ceinture garnis d'or. Il ſembloit qu'il eut pris en affection les Moines de cette Abbaye à cauſe du beſoin dans lequel ils ſe trouvoient ſouvent. Il leur envoyoit de temps à autre des proviſions de bouche, & s'y tranſportant quelquefois, il leur faiſoit des diſcours de piété pour les exciter non ſeulement au travail des mains, mais encore aux travaux ſpirituels.

Depuis l'an 915. juſqu'en 933.

Il avoit envie de rebâtir à neuf l'Egliſe de S. Euſebe & celle de S. Gervais proche Auxerre ; mais il ne vêcut pas aſſés long temps pour exécuter ce pieux deſſein. Il donna ſeulement ſur la fin de ſes jours la ſomme de cent ſols à chacune de ces deux Egliſes. Etant ſi liberal envers un grand nombre d'Egliſes, il n'oublia point celle de S. Germain, dont il avoit été Abbé. Il y fit beaucoup de préſens ; entre-autres d'une table d'argent qui ſervoit à orner l'autel de S. Jean-Baptiſte, à l'entrée de l'Egliſe proche la plus vieille & la plus petite des deux tours ; il y donna de plus une couronne d'argent qui étoit ſuſpendue devant l'autel de S. Germain. On remarque que cet Evêque voulant faire reconnoître par tous ſes Diocèſains l'Egliſe matrice de la Ville & du Diocèſe, & que tous lui rendiſſent hommage, ordonna que dans le temps des fêtes de la Pentecôte, tous les Curés vinſſent en Proceſſion à Auxerre avec leurs Paroiſſiens, & qu'après avoir fait leurs ſtations à toutes les Abbayes ſituées autour de la Cité, ils ſe rendiſſent à la Cathedrale, où l'Archidiacre étoit tenu de leur dire quelques paroles d'édification ; & ſi l'Evêque étoit à la Ville, ils ne s'en retournoient point qu'ils n'euſſent reçu ſa bénédiction.

Un Prelat ſi regulier, ſi amateur du bon ordre, ſi porté à rétablir les Egliſes ruinées, meritoit d'être aſſis de longues années ſur le ſiége d'Auxerre. Cependant on ne le poſſéda que durant quinze ans & vingt quatre jours. Il mourut le

Digitized by Google

21 Avril, & il fut inhumé à S. Germain devant l'autel de S. Jean-Baptiſte dont j'ai déja parlé. Frodoard Chanoine de Reims qui vivoit alors, marque cette mort à l'an 933. ce qui s'accorde très-bien avec la chronologie de ſon Epiſcopat. S'il eſt vrai que l'Evêque d'Auxerre ait aſſiſté à une tranſlation du corps de S. Lié faite à Piviers en Beauſſe l'an 920, cela ne peut convenir qu'à Gaudry. Les Auteurs de ſa vie font remarquer comme un préſent conſiderable fait à l'Egliſe de S. Germain, de ce qu'elle hérita du poiſle magnifique qui couvroit ſon cercueil lors qu'on le porta à la ſépulture. Comme cette Chapelle de S. Jean a été abandonnée & profanée dans le ſiécle préſent, auquel on en a ôté l'image de S. Hubert qui lui avoit fait changer ſon ancien nom ſur la fin du ſeiziéme ſiécle; on eut la curioſité d'y faire chercher l'an 1716. pour voir ſi l'on y trouveroit le tombeau de l'Evêque Gaudry afin de lui donner une ſépulture plus honorable, d'autant qu'on parloit alors de détruire entiérement cette Chapelle, de crainte qu'elle ne tombât comme celle de S. Michel qui étoit à l'oppoſite. Mais on n'y trouva qu'un ſeul corps, dont la ſépulture pût être ancienne. Il étoit ſitué dans la partie occidentale, enfermé dans un ſépulcre fait de briques ſimples d'une grande capacité & ſans inſcription. Ces circonſtances firent croire que ce tombeau n'étoit pas celui de Gaudry. C'eſt pourquoi on jugea que ſon corps pouvoit avoir été levé de cette Chapelle pour être porté dans l'Egliſe lorſqu'on bâtit le portique, & qu'on édifia de nouveau les Chapelles de S. Michel & de S. Jean, dont l'ouvrage ne paroît être que du douziéme ſiécle. Mais ſi le corps de cet Evêque a été transferé dans l'Egliſe de S. Germain, le lieu où on la mis eſt reſté inconnu.

Depuis l'an 918. juſqu'en 933.

CHAPITRE II.

Hiſtoire des actions du Venerable Gui, XLIV. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 933. juſqu'en 961.

LA providence Divine qui avoit permis que l'Egliſe d'Auxerre ſe trouvât bien des deux Evêques qu'elle avoit tiré conſécutivement du Cloître, diſpoſa tellement les choſes après le décès de Gaudry, que le Clergé & le peuple n'eurent pas ſujet de ſe repentir du choix qu'ils avoient fait de la perſonne de Gui pour lui ſuccéder, tout Courtiſan qu'il étoit, & attaché actuellement au ſervice du Roi Raoul & de la Reine Emme. Ce Prélat quoique tiré d'un état bien different de celui du Cloître, ne dégénera point des vertus de ſes prédéceſſeurs. Etant né dans le Diocèſe de Sens d'un pere appellé Boſon & d'Abigaïl, il avoit été confié dès ſa plus tendre jeuneſſe à Herifride Evêque d'Auxerre, qui l'avoit fait élever parmi ſon Clergé, & lui avoit conferé la tonſure. Ainſi l'on peut dire que lorſqu'il fut élevé ſur le Siége d'Auxerre, il ne fit que rentrer dans l'Egliſe où il avoit puiſé toute ſa ſcience. Flodoard a même écrit qu'il en avoit été Archidiacre. On lit que ce fut la Reine Emme qui fit le plus d'inſtances auprès du Roi pour que l'Evêché d'Auxerre lui fut donné. Le conſentement du Prince étant accordé, Gui ſe rendit à Sens au milieu du mois de Mai, & y fut ordonné Evêque le dix-neuviéme jour de ce mois, qui étoit le cinquiéme Dimanche après Pâques; & étant enſuite venu à Auxerre dans le temps des Rogations, il fut conduit ſolemnellement du Monaſtere de S. Germain à la Cathédrale, pour y être inthrôniſé à la maniere accoutumée.

Il n'y a gueres d'Evêques parmi ſes prédéceſſeurs dans la vie deſquels nous ne liſions quelque action qui concerne d'autres Egliſes que la Cathedrale. La vie de celui-ci telle qu'elle fut écrite peu de temps après ſa mort, ne

nous fournit autre choſe, que les biens qu'il a fait à cette Egliſe de toutes les manieres. Soit qu'on enviſage le culte divin, ſoit qu'on regarde le batiment, ou qu'on s'attache au temporel des Chanoines, ce Prélat ſe diſtingua également de tous les côtés. L'Auteur de ſa vie met au premier rang la donation qu'il fit au Chapitre de la terre de Crevan, en vûë de faire prier Dieu pour le Roi Raoul, & la Reine Emme & pour lui même. Comme cette Hiſtoire a été publiée par le Pere Labbe, je ne m'étendrai point ici à rapporter les clauſes de cette donation. L'incendie de la Ville & de la Cathédrale qui arriva de ſon temps fournit beaucoup de matiere à ſon zéle. Il ſaiſit cette triſte conjoncture pour agrandir le vaiſſeau. Avant cet incendie il avoit continué d'élever l'édifice du portail commencé par Gaudry; & pour cela, il avoit fait démolir la chambre bâtie au-deſſus ſuivant le goût de ce Prélat. Ce portail ainſi exhauſſé fut décoré par ſes ſoins, de quelques repréſentations ſur les murailles. On y voyoit d'un côté le Paradis, de l'autre l'enfer: & cet endroit inſpiroit tellement la dévotion, que cet Evêque l'avoit choiſi pour ſa ſépulture. Mais l'incendie lui fit changer ſon premier deſſein à l'égard du lieu de ſon inhumation, & il y deſtina depuis, une place ſituée à l'endroit qui ſéparoit par un Crucifix le Chœur d'avec le Nef. Cet endroit fut long temps conſideré par les embelliſſemens qu'il y avoit fait. La tribune lui ayant paru trop peu ornée, il l'avoit rebâtie à neuf, & il avoit fait conſtruire au-deſſous une crypte de même largeur. Mais ce qui rendoit ce lieu encore plus vénerable, furent les deux autels qu'il fit ériger, l'un aſſés proches de cette tribune, & l'autre directement au-deſſus de l'endroit où il vouloit être inhumé. Il donna au premier le nom de S. Jean l'Evangeliſte, & S. Laurent Martyr, & de tous les Saints, le deſtinant pour y faire célébrer la meſſe par l'Evêque lorſqu'il ſeroit à la Ville, ou par les Chanoines en cas de ſon abſence, & toujours à ſon intention. Une fondation de cette importance demandoit quelque choſe de diſtingué dans le cours de l'année. Gui ordonna qu'il y auroit trois feſtins par an pour les Chanoines, l'un le ſixiéme jour de Mai, fête de S. Jean devant la Porte-Latine, le ſecond au jour de l'octave de S. Laurent, & le troiſiéme le jour de S. Mathieu Apôtre &

Depuis l'an 933. juſqu'en 961.

† *Bibl. mſſ. Tom. 1.*

Evangeliſte. Le fond deſtiné pour ces trois repas devoit ſe prendre ſur les dixmes de trois Egliſes, que cet Evêque obtint d'Archembaud Archevêque de Sens, à ſçavoir celle d'Aigleny qui portoit le nom de S. Etienne, & deux à Merry, dont l'une étoit ſous le titre de S. Felix, & l'autre ſous celui de S. Martin. Cette donation fut faite dans les formes les plus ſolemnelles, puiſque l'Archevêque en confera avec ſes Suffragans qui ſouſcrivirent à l'acte auſſi-bien que ſes trois Archidiacres Protage, (*a*) Bernard & Thierry, & tous les Chanoines de Sens. Il étoit ſpécifié dans le reſte de cet acte, que le ſurplus du produit de la dixme de ces trois Egliſes retourneroit pour les honoraires ou diſtributions des Chanoines d'Auxerre; que le Prévôt du Chapitre choiſiroit du conſentement des mêmes Chanoines, les Prêtres deſtinés à la deſſerte de ces Egliſes, leſquels ſeroient chargés de veiller à la levée de la dixme de chacune, tant pour leur propre utilité, que pour celle du corps des Chanoines, & que ces Prêtres ſeroient cependant tenus envers l'Archevêque de Sens des devoirs Synodaux ordinaires, comme les autres Egliſes des mêmes Cantons, ſans que l'Archevêque ou ſes Officiers puſſent rien exiger de plus. L'autre autel qui étoit élevé de la maniere dont on en voit encore dans les Jubés de Lion & de Vienne, étoit pour y faire mémoire particuliere de pluſieurs Saints, dont on ne faiſoit pas ſouvent l'office à Auxerre ni dans le Diocèſe. Ils ſont nommés au nombre de vingt dans l'Hiſtoire de cet Evêque: mais ce qui ſurprendra le Lecteur, eſt que parmi ce nombre ſont quatre Apôtres; ſçavoir, S. Mathieu, S. Thomas, S. Philippe & S. Mathias. Entre les Martyrs, ſont S. Denis, S. Maurice, S. Ignace, S. Didier & S. Démetre. (*b*) Parmi les Confeſſeurs, S. Jerôme eſt nommé le premier, puis S. Sylveſtre, S. Auguſtin, & S. Vigile: & enfin parmi les Vierges, ſont ſainte Eugenie, ſainte Anaſtaſie, ſainte Marguerite, ſainte Luce, ſainte Agathe, ſainte Geneviéve & ſainte Colombe. L'intention de ce Prélat étoit de procurer autant d'interceſſeurs à la Ville & au Diocèſe. Et comme

Depuis l'an 933. juſqu'en 961.

(*a*) Le décès de ce Prodage Archidiacre eſt marqué au 29 Avril, dans le Necrologe de Sens, conſervé en mſ. très ancien à S. Benoit ſur Loire, en marge d'une eſpéce de Martyrologe Hieronymique.

(*b*) Dans l'imprimé S. Démetre eſt nommé avant S. Didier. On a eu dans la Cathédrale d'Auxerre des Reliques d'un S. Demetre.

il ne convenoit pas d'ériger un autel ſans le doter, il lui aſſigna une Terre de franc-aleu, qu'un nommé Hildebert Officier de la Cathédrale avoit acquis dans le territoire de Chevannes proche Auxerre, marquant qu'on en tireroit de quoi fournir le luminaire à cet autel jour & nuit pour le repos de ſon ame, & que le Prêtre qui ſe chargeroit de célébrer la Meſſe à cet Autel ſuperieur, ou à celui de deſſous, en gouverneroit les biens. Par la même fondation il eſſaya d'engager les chanoines de ſon Egliſe à faire l'office de ces Saints. C'étoit en effet leur demander la principale partie de ce qui conſtitue l'office d'un Saint, que de les porter à en célébrer l'office nocturne & la Meſſe. Gui ſtatua donc dans ce ſecond établiſſement qu'il ſeroit fait une diſtribution de vin aux Chanoines qui célébreroient ces deux offices. Il deſtina ſix ſextiers de la recolte d'une vigne qu'il avoit plantée, pour être partagez parmi les Chanoines à chacune des fêtes de ces Saints, & il voulut qu'ils fuſſent payez par celui qui tiendroit la vigne; ordonnant expreſſément qu'après la mort de deux de ſes parens à qui il permettoit d'en jouïr en payant la rédevance, cette vigne retourneroit à la Communauté des Chanoines, à charge & condition de faire prier Dieu pour lui.

Depuis l'an 933. juſqu'en 961.

Le climat s'appelloit les *Planches*.

J'ai parlé d'abord de ces deux autels à cauſe du temporel qui y fut attaché. Il eſt temps de voir les autres décorations que Gui procura à ſon Egliſe après l'incendie arrivé de ſon temps. Voyant qu'elle étoit trop petite, il ſaiſit cette occaſion pour en augmenter le vaiſſeau. Il l'aggrandit d'une arcade entiere, qu'il fit conſtruire entre deux des portes de cette Egliſe. Il fit auſſi faire une ouverture des deux côtés du grand autel pour y placer des Chapelles qui formaſſent avec le corps de l'Egliſe comme une eſpéce de croix; & quoiqu'en bâtiſſant cet ouvrage la voûte fut tombée avec le vieux mur qui la ſoutenoit, il ne fut point déconcerté de cet accident, & il jetta de nouveaux fondemens, non-ſeulement à cet endroit, mais encore dans le reſte de l'Egliſe. On voit par-là que cet Evêque doit être cenſé en avoir été le reſtaurateur, quoique ceux qui dans le ſiécle dernier ont voulu repréſenter au nouveau jubé les principaux bienfaiteurs n'ayent pas eu ſoin de le mettre du nombre. Il eut la gloire non-ſeulement de jetter de nouveaux fondemens

Digitized by Google

Voila tout ce que les Auteurs de la vie de Gui marquent de ſes actions. Ils ajoutent, que ſon caractere fut de mener une vie ſimple, & de ne point trop ſe fonder ſur les regles de la prudence humaine; que ſa conduite faiſoit voir qu'il aimoit mieux profiter à un chacun que de dominer, aimant toutes les perſonnes de vertu & de pieté, & reprimant avec ſévérité ceux qui ſe portoient au mal. Depuis l'an 933. juſqu'en 961.

J'ai marqué ci-deſſus comment il ſoumit à ſa croſſe l'Abbaye de S. Julien. Il eut une ſi grande dévotion envers ce Martyr des Gaules, qu'il compoſa lui-même un Office complet en ſon honneur; & ce qu'il y a de plus ſingulier, eſt, qu'en mémoire de ce que ce fut S. Germain ſon prédéceſſeur qui avoit appris aux fidéles le jour du Martyre de ce Saint, (a) il s'aſtraignit à donner à toutes les parties de cet Office, le chant de l'office qu'on chantoit à la fête du même S. Germain. Il eſt reſté juſqu'à nos jours un exemplaire noté de cet Office, que je conſerve avec ſoin, comme un monument de la dévotion de ce Prélat, & comme une preuve de la ſcience des anciens Evêques dans le Plain-chant. On a vû dans ce qui précéde, comment ce même Prélat entreprit d'étendre le culte de S. Vigile, l'un des trois derniers Saints de l'ancien catalogue de nos Evêques. Il n'eſt cependant point certain que ce ſoit par lui que l'élevation des Reliques de ce Saint ait été faite: mais un Auteur qui a fait une apoſtille à la vie de Gaudry la treiziéme année de l'Epiſcopat de Gui, marque que cet Evêque Gui s'étant tranſporté le 30 Juillet au bout de douze ans & deux mois de ſon Epiſcopat, dans l'Egliſe de S. Euſebe, y fit l'ouverture des tombeaux de S. Pallade & de S. Tetrice, & qu'il leva leurs corps de ce lieu avec cantiques de loüanges pour les placer au-deſſus du grand autel. Cette cérémonie doit être rapportée ſelon le calcul précédent à l'an 945.

Quoique l'Egliſe Cathédrale de Nevers eût déja reçu dans le ſiécle précédent, de celle d'Auxerre, des Reliques de S. Cyr; on trouve cependant, que Thedelgrin Evêque de Nevers obtint encore de Gui Evêque d'Auxerre une

(a) La chronique de Tours donnée au V. Tome de la grande collection de D. Martene, marque que ce fut Gui qui avoit appris ce jour aux Fidéles; mais c'eſt une erreur évidente.

partie du chef, & de l'un des bras du même S. Martyr, que le Roi Raoul fit enchâsser en or. Frodoard Chanoine de Reims qui a écrit l'Histoire de son Eglise dans le même siécle, nous apprend quelques circonstances de la vie de Gui, qu'il appelle *Vidolus*; entre autres, que ce fut lui qui donna le Diaconat à Hugues de Vermandois, destiné pour être Archevêque de Reims; & que ce fut le même Gui, qui avec Ansegise Evêque de Troyes fut envoyé par Hugues le Grand campé alors dans le Soissonnois, vers le Roi Loüis d'Outremer campé dans le pays de Senlis, pour obtenir une Tréve. Ce dernier fait est de l'an 949. Gui est encore nommé dans le Cartulaire de S. Syphorien d'Autun à l'an 957.

Depuis l'an 933. jusqu'en 961.

Hist. Eccl. Rem. lib. 4. c. 28., &c.

Chron. Frod.

Sa mort arriva quatre ans après à Auxerre le sixiéme jour de Janvier, auquel on lit dans le Necrologe écrit cinquante ans ou environ après: *Obiit Dominus W. hujus sanctæ Ecclesiæ Præsul.* C'est encore Frodoard qui nous est garant que ce fut l'an 961 qu'il mourut, ce qui s'accorde assés avec les 26 années d'Episcopat que lui donnent les écrivains de sa vie. Jusqu'à lui il n'y avoit encore eu aucun Evêque inhumé dans l'Eglise Cathédrale, & lui même par humilité n'avoit d'abord souhaitté d'être inhumé que sous son portique. Mais le malheur de l'incendie arrivé sous son Episcopat fit changer son premier dessein: Ainsi on enterra son corps entre le chœur & la nef devant l'image du Crucifix Comme le bâtiment de l'Eglise étoit alors beaucoup plus petit que n'est le nouveau qui a été commencé en 1215, le chœur finissoit à peu près à l'endroit où se trouve le petit clocher. C'est pourquoi l'on peut assurer avec certitude que le tombeau de ce Prélat est dans la terre, à l'endroit où l'on place aujourd'hui le banc des Choristes. Aussi est-ce en mémoire des biens infinis qu'il a fait à l'Eglise & au Chapitre, que de temps immémorial conformément à la pratique de plusieurs illustres Eglises, toutes les fois qu'il y a encensement à la fin de Vêpres & de Laudes l'officiant va jusqu'au milieu du chœur ou environ, pour être à portée de donner trois coups d'encens, vis-à-vis le milieu de ce banc. (a) Je ne

Martene Amp. Coll. t. V.

Chron. Frod. Duch. T. 3.

(a) J'ai vû commencer de mon temps le changement de cet usage. Ce n'est pas à moi à examiner le motif de ceux qui l'ont voulu changer: mais je ne puis m'empêcher de déposer ce que j'ai vû & ce que j'ai pratiqué à l'exemple des anciens.

sçai

ſçai, ſi ce ne ſeroit point ce veſtige honorable à ſa mémoire, qui auroit porté quelques anciens copiſtes du Catalogue des Evêques d'Auxerre, à le qualifier de *Bienheureux*, titre, qui de là a paſſé juſqu'aux peintures qui furent faites à la Cathédrale dans la Chapelle de S. Sebaſtien vers le milieu du XVI. ſiécle. En ſorte qu'on y lit encore à préſent ſous ſon Image repréſentée ſur la muraille : *B. Guido.* Au moins il eſt conſtant par les Obituaires du XIII ſiécle, que dès lors on ne célébroit plus ſon obit dans l'Egliſe Cathédrale.

Depuis l'an 933. juſqu'en 961.

CHAPITRE III.

Des Evêques Richard, Heribert & Jean.

RICHARD XLV. EVESQUE D'AUXERRE

IL n'eſt pas toujours arrivé que les Religieux tirés des Monaſteres pour être élevés à l'Epiſcopat, fuſſent d'une égale utilité à leur Egliſe. Le Monaſtere de S. Germain avoit déja fourni pluſieurs Prélats à celle d'Auxerre, & quelques-uns s'étoient diſtingués par leur ſainteté, d'autres par leur magnificence envers le Clergé ou envers les Temples du Seigneur. C'eſt ce qu'on a vû dans ce qui a été rapporté juſqu'ici. Mais Richard qui fut tiré du Monaſtere après la mort de Gui, pour lui ſuccéder, ne fit rien voir qui parut de les imiter. Il étoit Auxerrois, & avoit été confié dès l'enfance par Jean ſon pere & Marie ſa mere, aux Religieux de cette Abbaye. Le choix du Clergé & du peuple fut un peu démenti par ſa conduite. C'étoit un homme d'une trop grande ſimplicité, & qui étoit peu agiſſant. On ne voit point quelle raiſon a eu Tritheme de le mettre au rang des hommes illuſtres de l'Ordre de S. Benoît, ſi ce n'eſt parce qu'il fut jugé digne d'être Evêque. Cet Abbé ne paſſe point ſous ſilence ce que l'Hiſtoire de nos Evêques en avoit dit. Il paroit qu'il en avoit eu communication. Et Dom Mabillon qui en parle à cette occaſion, ſe contente

Depuis l'an 961. juſqu'en 970.

Nimia ſimplicitatis, & minoris induſtriæ.

Annal. Bened. T. III.

de dire, que la sagacité qui manquoit à cet Evêque étoit celle qui regarde les choses temporelles. Mais Tritheme ajoute qu'il avoit été Maître à Epternac dans le Diocèse de Treves; & c'est ce qui pouvoit lui avoir donné la réputation de sçavant. Il avoit été sacré le 14 Avril de l'an 961, qui étoit le Dimanche d'après Pâques: Et ayant siége neuf ans un mois & deux jours, il mourut le seiziéme jour de Mai de l'an 970, & fut inhumé à S. Germain, où l'on ignore l'endroit de sa sépulture

Depuis l'an 961, jusqu'en 970.

Si ce fut à Appoigny au Diocèse d'Auxerre que se fit le Sacre d'Anastase Archevêque de Sens l'an 965; il est très-vraisemblable, que l'Evêque Diocésain étant si peu éloigné de ce lieu assista à cette cérémonie. Mais il n'est pas absolument certain que ce Bourg éloigné de deux lieuës d'Auxerre, & d'onze de la Ville de Sens, ait été celui dont a voulu parler la chronique de cette Ville; & il y a plus d'apparence qu'Anastase sans sortir de son Diocèse se fit sacrer à Apugny, qui est entre Brai-sur-Seine & Dammarie en Montois, ou peut être à Apponville en Gâtinois.

Chron. Clavi.

HERIBERT XLVI. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 971. jusqu'en 995.

HEribert fut un genie tout different de Richard son prédécesseur. On le vit autant dans l'action que l'autre avoit paru aimer le repos. Mais les mouvemens qu'il se donna ne furent point toujours pour l'utilité de son Diocèse. Il étoit fils de Hugues le Grand, Duc des François, & d'une concubine nommée Raingarde. Le calcul de la durée de son Episcopat, s'il est juste, fait rapporter son ordination au Dimanche huitiéme Janvier 971. On vit dans lui un caractere d'équité qui le portoit à honorer de son estime tous les Ecclesiastiques qui vivoient selon les canons, & sur-tout les Moines qui observoient leur regle. Il consentit très-volontiers que le Clergé maintint les coutumes Ecclesiastiques établies par ses prédécesseurs, & même celles qui regardoient les Monasteres. C'est ce que les Auteurs de sa vie disent en termes fort generaux, sans s'expliquer davantage. Il est constant, que de son temps Henri Duc de Bourgogne son frere, qui aimoit à voir regner le bon or-

Nequaquam tamen supra modum minuit Ecclesiasticas ac Monasteriales institutiones.

Digitized by Google

Vendosa
Linerolæ
Lignorelles
Baina
Baynes
Venilium
Veney
Vallu
Vaux
Pradile
Prehy
Nantela
Nantele
Barthea Domini Valeriani
Chitry
Gaugiacus
Gouy
Decimiacense
Cervicum
Sévr
Lucaacum
Lucheres
Irinciacus
Irency
Cova Vicus postea Crevenum
Crevan
Nanturiacus
Nantry ou
Nitry
Accolacus
Vermento
Vermenton
Malliacus
Mailly la Ville
Buennicum
Beugnon
Matriacus
Merry sur Yonne
Pagus Maryannus
le Morvan Diocese d'Autun
Mille Pas
Lieues d'

Digitized by Google

dre dans les Monaſteres, fit venir S. Maïeul Abbé de Cluny au Monaſtere de S. Germain d'Auxerre pour y mettre une reforme ſemblable à celle qu'il avoit déja introduit en differens lieux. Ce Monaſtere étoit ſi derangé, que depuis long-temps il n'étoit gouverné que par des Prévôts ſans Abbé. S. Maïeul ayant corrigé tout ce qu'il y trouva de contraire à la regle, y établit pour Abbé un nommé Heldric, à qui notre Evêque & ſon frere le Duc de Bourgogne porterent une amitié particuliere. C'eſt ce qui parut dans le don que cet Evêque fit à l'Abbaye de S. Germain d'onze Egliſes de ſon Diocèſe qui ſont nommées ſuivant cet ordre dans la vie du même Abbé Heldric : S. Cir de Perrigny, S. Maurice de Venoy, S. Germain d'Irency, S. Georges d'Ecan, S. Pierre de Praiy, S. Martin de Diges, Notre-Dame de Baine, S. Germain * d'Airy, S. Loup du Fauxbourg d'Auxerre, S. Martial de Seignelay, S. Pierre *de Monaſterio*, apparemment de Moutiers en Puiſaie.

Depuis l'an 971. juſqu'en 995.

* Notã. Et non pas S. Sebaſtien.

Il vit de ſon temps célébrer à Auxerre une cérémonie qui naturellement auroit du ſe faire ailleurs. Sevin qui avoit été élu pour être Archevêque de Sens après la mort du B. Anaſtaſe vit les portes de ſa propre Ville fermées par le Comte Rainard ſon oncle. Ce fut ce qui l'obligea de venir juſqu'à Auxerre, où il ſe fit ſacrer dans l'Egliſe Cathédrale l'an 977. Heribert à ſon tour ſe trouva avec Milon de Troyes & Roclen de Nevers à la Dédicace de l'Egliſe de Sens que ce même Archevêque célébra le 5 Octobre de l'an 983. Cette aſſemblée d'Evêques n'eſt pas la ſeule où l'on trouve ſon nom. Il paroît dans un Concile d'Orleans, & dans un autre tenu à S. Bâle en Champagne au ſujet de la dépoſition d'Arnoul Archevêque de Reims l'an 991 ou 992. On trouve auſſi, qu'il fut préſent à une donation que Roclen Evêque de Nevers fit l'an 987 aux Chanoines de ſon Egliſe.

Chron. Clarii Senon.

Acta Concil.

Tab. Eccl. Nivern.

L'inclination que preſque tous les Grands ont pour le plaiſir de la châſſe éclatta particuliérement dans ſa perſonne. Il fit bâtir dans ſon Diocèſe deux Chateaux, uniquement pour s'y retirer toutes les fois qu'il prendroit cet exercice : L'un à S. Fergeau ſur la riviere de Lou-ain, l'autre à Toucy, tous les deux dans la Puiſaie contrée de ſon Diocèſe. Il crut qu'en fortifiant ainſi ces lieux, il rendroit un grand ſervice à ſes ſucceſſeurs, & que ces Châteaux ſervi-

roient de defenſe à tout le pays des environs. Mais les Auteurs de ſa vie ajoutent, que la ſuite du temps fit voir tout le contraire, & que ces châteaux ne ſervirent qu'à cauſer la ruine du voiſinage : que ceux qui les habiterent ſe revolterent contre les Evêques, & s'emparerent même des biens d'Egliſe. Les mêmes Ecrivains ajoutent que Heribert voulant paroître avec un air de grandeur, faiſoit de grandes libéralités à la Nobleſſe, & qu'il ſe diſtingua ſi fort de ce côté-là, que Eudes Comte de Champagne & Heribert Comte de Chartres ſe mirent à ſa ſuite pour ſe reſſentir de ſes bienfaits. Les dépenſes ou prodigalités dans leſquelles il donna, furent cauſe qu'il ne ſongea point à enrichir ſon Egliſe Cathédrale d'ornemens ni de livres : & l'on regarda comme un grand bonheur, ſuivant les mêmes Hiſtoriens, de ce qu'il ne diſſipa aucun des meubles Eccleſiaſtiques, ni aucun des livres de divers Auteurs dont cette Egliſe étoit alors abondamment fournie.

Depuis l'an 971. juſqu'en 995.

Il tomba malade à Toucy ; & au lieu de ſe faire porter à Auxerre dès le commencement de ſa maladie, comme les perſonnes de piété l'auroient ſouhaitté ſuivant l'ancienne coutume, il y reſta pendant toute la ſuite, & il y mourut le 23 Août de l'an 995. Son corps étant apporté à la Ville Epiſcopale, y fut inhumé dans l'Egliſe de Notre-Dame de la Cité. L'édifice de cette Egliſe ayant été refait environ deux cens ans après, le corps de cet Evêque y fut, à ce qu'on croit, conſervé dans une place honorable vers le ſanctuaire. Si cela eſt, il ſe trouveroit aujourd'hui ſous les ruines ſur leſquelles on marche en deſcendant du portail ſeptentrional de la Cathédrale pour venir à l'Evêché, environ dans le même lieu où j'ai déja ſoupçonné que repoſe celui du venerable Heriſrid.

C'eſt une faute conſiderable dans l'Hiſtoire genealogique de France du Pere Anſelme, de ce que cet Evêque y eſt appellé Hugues : & c'eſt une erreur fort plaiſante, d'y faire dire à la chronique de Vezelay, que le ſurnom de Henry Duc de Bourgogne ſon frere étoit *mal flatter*; tandis que ces deux mots ſont du Pere Labbe, lequel en publiant cette chronique avertit en parentheſe que cet Henri eſt mal à propos appellé frere, au lieu d'oncle du Roi Robert (a) (*malè frater.*)

(a) T. 1. *Bibliotb. mſ. p. 395.*

JEAN XLVII. EVESQ. D'AUXERRE.

Depuis l'an 956. jusqu'en 998.

IL y eut après la mort d'Heribert beaucoup de brigues pour avoir la place qu'il laiſſoit vacante. Pluſieurs Eccleſiaſtiques employerent le crédit de leurs parens & même l'argent, pour tâcher d'obtenir cette dignité. On en préſenta pluſieurs au Roi Robert, & entre autres un nommé Gui pour lequel Henri Duc de Bourgogne s'employoit. Le Roi preſſé par les priéres du Duc donna ſon conſentement ; & l'on envoia prier Sevin Archevêque de Sens de venir lui donner la conſécration. Le Clergé & le peuple s'apperçurent de la nouveauté du fait, & déclarerent que c'étoit abuſivement qu'on vouloit leur donner pour Evêque un homme qu'ils n'avoient pas choiſi eux-mêmes, & dont la conduite étoit ſéculiere. L'Archevêque Sevin voyant cette oppoſition ouverte, fut obligé de s'en retourner, diſant qu'il ne vouloit pas mettre à la tête du troupeau de J. C. ni un lion ni un loup. Pendant ce temps-là, on envoya au Roi: on lui témoigna que tout le Clergé & le peuple deſiroient avoir pour Evêque, Jean alors Archidiacre de l'Egliſe, & qu'on l'en jugeoit très-capable. Le Roi qui n'avoit aucune envie de violer les Canons, ni de donner un Evêque qui ne fut pas du choix du Clergé & du peuple, conſentit que Jean eût l'Evêché d'Auxerre, d'autant plus volontiers, qu'il l'aimoit & qu'il le conſideroit à cauſe de ſa ſcience & de ſa piété. Dès qu'on eut appris les intentions du Prince, on pria l'Archevêque de revenir, & il le ſacra Evêque au bout de ſept mois & ſeize jours de vacance. On croit ſuivant cette ſupputation, que cette cérémonie ſe fit le 12 Avril 996, qui étoit le propre jour de Pâques, ou ſelon un autre calcul le 9 Fevrier, qui étoit le Dimanche dans la Septuageſime. Quoiqu'il en ſoit, elle ſe fit avec des démonſtrations d'une joye univerſelle.

Jean étoit né d'Anſalde & de Raingarde qui demeuroient à Auxerre ou dans le Diocèſe. Ses parens n'étoient pas fort opulens : mais il fit de ſi bonnes études ſous le fameux Moine Gerbert, qui fut depuis Archevêque de Reims & enfin Pape, qu'il forma lui-même à ſon tour d'excellens éco-

liers, & parvint enſuite à la dignité d'Archidiacre. Pendant qu'il n'étoit encore qu'Ecolatre de l'Egliſe d'Auxerre, il avoit été choiſi pour être l'un des defenſeurs d'Arnoul Archevêque de Reims dans les Conciles où l'on examina ſa conduite, & il s'étoit acquitté avec honneur de cette commiſſion. Etant Evêque, il ſe comporta dans cette dignité en homme également pieux & ſçavant. La grandeur de ſon état, loin de l'élever, le rendit encore plus humble & plus ſimple, ſoit dans la chaire, ſoit dans les entretiens ordinaires, dans les vêtemens ou dans la nourriture. A l'Office Divin il ſe conformoit tellement en tout aux Chanoines, qu'on ne pouvoit le diſtinguer d'avec eux, que lorſqu'il officioit pontificalement. Il aſſiſtoit aſſiduement à toutes les heures Canoniales; & pour ne point manquer au commencement des matines, il paſſoit la plûpart des nuits à genoux ou proſterné devant l'autel de S. Etienne juſqu'à ce qu'on les ſonnât. Ce mépris des grandeurs du ſiécle joint à cette vie ſimple, commune & mortifiée, lui attira les riſées & les railleries de quelques libertins de la Ville. Mais Dieu ſçut en tirer bientôt vengeance. Ces railleurs trouverent des perſonnes puiſſantes qui les humilierent eux & leur famille juſqu'à la pouſſiere, & cela en punition du mépris qu'ils avoient eu pour l'homme de Dieu. Nous ne connoiſſons que deux Egliſes auxquelles il fit du bien pendant le peu de temps qu'il fut Evêque. Ce ſont la Cathedrale & l'Abbaye de S. Germain. Il donna pour ſubvenir à la nourriture des Chanoines, cinq autels avec les revenus : ſçavoir l'autel de Poûrein, ceux de Parly, Gurgy, Monétau, & Champigny, (*a*) & il prononça anathéme contre celui de ſes ſucceſſeurs, ou tout autre, qui oſeroit combattre ces donations. La réflexion des Ecrivains de ſa vie qui lui étoient preſque contemporains, eſt qu'il vouloit empêcher par-là, que le Clergé ne pût prétexter la pauvreté, pour s'excuſer de bien faire l'Office; ſon intention étant que l'Egliſe d'Auxerre qui étoit en réputation de l'avoir toujours célébré avec décence, le continuât avec la même magnificence & la même ferveur. En cela je n'ajoute rien aux expreſſions de ces Hiſtoriens. Il donna à l'Abbaye de S. Ger-

Depuis l'an 996. juſqu'en 998.

Dum ſcilicet in ipsâ ſe de potiſſimum foret ut cæteris elegantius Officiale Miniſterium Clericorum olim dignoſcitur viguiſſe.

(*a*) Ce dernier n'eſt autre que l'Egliſe de S. Cir connue aujourd'hui ſous le nom de Monétau.

main, des vignes, & des livres bien conditionnez: & il confirma à cette Egliſe les privileges, que ſes prédéceſſeurs tant Heribert que les autres lui avoient donné ſur quelques autels ſituez dans ſon Diocèſe. Depuis l'an 975. juſqu'en 998.

Il n'y avoit qu'un peu plus d'un an & demi qu'il étoit aſſis ſur le Siége Epiſcopal, lorſqu'il lui ſurvint une maladie que l'Hiſtoire ne ſpécifie point, mais qui le conduiſit en peu de jours au tombeau. Etant preſque à l'extremité il eut une viſion fort conſolante. Il fit venir Achard Prevôt de l'Abbaye de S. Germain, & lui déclara que Jeſus-Chriſt lui avoit apparu accompagné de S. Germain & de pluſieurs autres perſonnages éclatans, dont la préſence lui avoit apporté du ſoulagement dans ſa douleur, & l'avoit comblé de joye: & que ces Saints lui avoient promis, que par la miſericorde de Dieu, ſon ame étant delivrée du corps jouïroit de leur compagnie. Après qu'il eut fait ce rapport, il ſe mit à reciter quelques prieres du bout des levres, prononçant les noms de pluſieurs Saints, & ayant pouſſé pluſieurs ſoupirs les yeux élevez au ciel, il mourut le 21 Janvier de l'an 998. Son corps fut porté, ſuivant qu'il l'avoit ſouhaitté au Monaſtere de S. Germain, & il y fut inhumé, non au-dedans de l'Egliſe, mais au-dehors proche le mur, ſelon qu'il l'avoit demandé. Il eſt cependant arrivé, ajoutent les Auteurs de ſa vie, que lorſqu'on voulut augmenter l'Egliſe, les Moines leverent ce même corps, & les porterent au-dedans de l'Egliſe devant l'autel de S. Pierre. Il y a aujourd'hui un autel du nom de S. Pierre dans une des branches de la croiſée ſeptentrionale de cette Egliſe. Mais comme à l'inſpection de l'ouvrage, cet édifice n'eſt cenſé être que du quatorziéme ſiécle; Il n'y a aucune apparence que cet autel ſoit le même que celui dont parlent nos Ecrivains du onziéme. Auſſi la tombe qu'on y voit de nos jours, repréſente-t'elle tant par la forme des vetêmens & autres ſculptures, que par l'écriture qui y eſt jointe, un Abbé mort au commencement du ſeiziéme ſiécle. (a) Ceux qui l'ont regardée comme plus ancienne, ont crû pouvoir s'appuyer ſur ce que cette tombe eſt plus étroite aux pieds qu'à la tête: mais cela ne vient que de ce que c'étoit une ancienne tombe du

(a) On y lit la date de l'année 1502.

treiziéme siécle inutile & non gravée, qu'on a destiné pour couvrir la sépulture d'un Abbé mort dans le temps que j'ai marqué. Les voyageurs remarquent dans les Eglises plusieurs exemples semblables de tombes taillées au douziéme ou treiziéme siécle, dont les inscriptions & gravures ne sont que depuis deux ou trois siécles.

Depuis l'an 996. jusqu'en 998.

CHAPITRE IV.

Des Evêques Hugues de Challon & Heribert II.

HUGUES DE CHALLON, XLVIII. EV. D'AUX.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

LE Duc Henri qui s'étoit déja mêlé de donner des Evêques à l'Eglise d'Auxerre, continua après la mort de Jean à marquer son attention envers cette même Eglise. Le Roi Robert applaudit au choix fait par ce Duc; en sorte que les vœux du Clergé & du peuple étant réünis sur celui que le Prince avoit en vûë, l'élection fut faite sans trouble, quoiqu'après la vacance d'une année & davantage. Le personnage sur lequel le choix tomba n'étoit pas inconnu dans la Bourgogne : il y possédoit trois Benefices, outre un Canonicat de l'Eglise d'Autun. Il étoit fils unique d'un pere très-riche, & d'une famille des plus puissantes & des plus nobles. C'étoit Hugues de Challon fils de Lambert premier Comte héréditaire de Challon sur Saone, & d'Adelais d'Arles sœur de la Reine Constance femme du Roi Robert. On regarda comme une chose étonnante, qu'un Seigneur qui étoit héritier présomptif d'un des plus nobles & riches Comtez du Royaume, renonçât aux pompes du siécle, pour embrasser le parti Ecclésiastique, & qu'il se destinât tout entier pour subir le joug de l'Episcopat, si Dieu l'y appelloit. Allant à la Cour après la mort de son pere, il passa par Auxerre, & vint y faire sa priére dans la Cathédrale, pendant qu'on commençoit l'office de Prime. Comme il aimoit

moit le chant de l'Egliſe, & qu'il en étoit ſouvent touché juſqu'aux larmes, l'Hiſtorien dit qu'il fut ſi frappé de la beauté du chant de l'hymne *Jam lucis*, qu'il demanda alors à Dieu, que ſi ſa volonté étoit qu'il fut un jour Evêque, que ce fût dans cette Egliſe, où l'on faiſoit ſi bien l'Office. Sa priére ſe trouva exaucée par l'élection qui fut faite de ſa perſonne pour remplir le Siége d'Auxerre: on ignoreroit cette premiere circonſtance de ſa vie, ſi ce n'étoit que lui même la raconta à ceux de qui ſon Hiſtorien marque l'avoir appris, & cet Ecrivain qui eſt fort naïf, ajoute tout de ſuite qu'au cas que l'Evêché d'Auxerre lui eût manqué, il auroit été placé infailliblement ſur un autre Siége.

Depuis l'an 999. juſqu'en 1039.

C'étoit apparemment celui des fêtes doubles qui ſe chante toujours gravement. Il eſt du 4. mode.

Il fut ſacré dans l'Egliſe de S. Germain le cinquiéme jour de Mars de l'an 999 qui étoit le ſecond Dimanche de Carême, & de-là conduit à la Cathédrale. Dès lors, il manifeſta l'intention qu'il avoit de remettre entre les mains des Reguliers, les Monaſteres dont il jouiſſoit, ſçavoir S. Marcel de Challon, Paray-le-Monial fondé par ſon pere au Diocèſe d'Autun (*a*) appellé autrement Notre-Dame du Val d'or, & S. Georges de Couches auſſi en Autunois; & on verra par la ſuite à qui il les remit. Les commencemens de ſon Epiſcopat ne furent pas des plus tranquilles. Comme il poſſédoit le Comté de Challon, il fut obligé de veiller à ſa regie: & la mort de Henri Duc de Bourgogne ſurvenue en 1101, fit naître des difficultés auxquelles il ne put ſe diſpenſer de prendre part. Ce Duc mort ſans enfans ayant inſtitué ſon héritier au Duché, Othon Guillaume Comte de Dijon, fils du Gerberge ſa premiere femme au préjudice Roi Robert ſon neveu, il ſe forma deux partis à cette occaſion. Le plus grand nombre approuva la diſpoſition teſtamentaire, & regarda Othon Guillaume comme Duc de Bourgogne: les Citoyens d'Auxerre étoient même de ce parti-là avec leur Comte Landry. Mais l'Evêque fut toujours attaché au Roi Robert, & pour cette raiſon il crut qu'il étoit expédient de ne pas reſter avec eux, & de ſe retirer plus avant dans la Bourgogne, pendant que le Roi viendroit en perſonne pour ſoumettre cette Ville. Je rappor-

Necrol. Autiſſ. T. VI. Ampl. collect.

(*a*) Dom Mabillon traittant l'année 977 au III. Tome des Annales Benedictines reprend Glabre Radulfe d'avoir fait Hugues notre Evêque fondateur de ce Prieuré.

te ailleurs fort au long* comment ce Prince aſſiegea inutilement la Cité d'Auxerre, & qu'ayant tourné enſuite ſes armes vers le Château de S. Germain, il ne fut pas plus heureux.

Depuis l'an 999. juſqu'en 1039.

Hugues paſſa dans ſon Comté de Challon tout le temps de ces guerres, qui durerent environ douze ans, & il ſoutint toujours avec ſuccès les aſſauts que formerent les confédérez d'Othon Guillaume. Il accompagna même le Roi Robert dans les campagnes qu'il fit de ces côtés-là. Enfin, le temps vint qu'on ſe laſſa de faire la guerre de part & d'autre. Les premiers de Bourgogne rentrerent en grace auprès du Roi. On ne demanda plus qu'à s'accorder, & le Roi s'en rapporta là-deſſus à tout ce que Hugues de Challon trouveroit convenable. Cet Evêque jugea à propos de faire tenir des aſſemblées en differens lieux, en commençant par le pays de Challon. Il fit convoquer à Verdun qui étoit de ſon Comté, pluſieurs Evêques avec la Nobleſſe & le Tiers-Etat, pour y traiter de paix. Ces Conciles ſe firent avec une ſolemnité qui eſt rare de nos jours. On eut ſoin d'y apporter de tous pays les châſſes des Saints : ce qui procuroit au moins des gueriſons aux malades, ſi cela n'influoit pas dans le ſuccès des traités de paix. Il fit tenir enſuite une autre aſſemblée à Airy, Terre de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, éloignée ſeulement de trois petites lieuës de la Ville, où le Roi aſſiſta avec les Evêques & les Abbés qu'on y avoit convoquez. Leotheric Archevêque de Sens y préſida ; Goſſelin Archevêque de Bourges fut un des plus notables Prélats, & parmi la nobleſſe Landry Comte d'Auxerre. Cette aſſemblée fut ſi célébre, que Clarius Moine de Sens dans le ſiécle ſuivant l'appelle *Magnus conventus*. Les Religieux de Montier-en-Der au Diocèſe de Chaalons ſur Marne, y apporterent le corps de leur Patron S. Bercaire ; ceux de S. Pierre le vif de Sens, le corps de S. Sanctien Martyr. On y porta auſſi de Châtillon ſur Seine le corps de S. Vorle Prêtre. Quelques-uns demanderent qu'on y fit venir celui de S. Germain, Mais Hugues repréſenta qu'il ne convenoit pas, pour quelque raiſon que ce fût, qu'on fit un tel tranſport des Reliques de cet homme incomparable : ce qui fit qu'on n'y penſa plus. On trouve que depuis ce Concile tenu en 1015 le Roi étoit poſſeſſeur de la Bourgogne, & qu'il donna à ſon

* Voyés les Mémoires pour l'Hiſtoire civile d'Auxerre.

Spicileg. T. 2.

fils aîné Henri, la qualité de Duc de cette Province. Il y eut encore d'autres Conciles tenus ſur le même ſujet dans les pays de Dijon, de Beaune, & de Lyon. Celui du pays Lyonnois fut tenu à Anſe, & il en ſera fait mention plus bas. On ne connoît ni le lieu ni les particularités de celui du pays Beaunois. Mais on ſçait que dans celui de Dijon, Hugues ſe joignant à Lambert Evêque de Langres obtint du Roi que toutes les Terres de l'Abbaye de S. Benigne ſeroient exemptes du droit Royal de Sauve-garde ou de Maréchauſſée : ce qu'il ſollicita puiſſamment en qualité d'Avoüé ou Protecteur de ce Monaſtere. On ſcait encore que l'an 1017 il y eut une aſſemblée de même nature dans la ville d'Autun ; que notre Evêque l'un de ceux qui y aſſiſtoient, y fit démiſſion du Monaſtere de Couches, & le donna aux Religieux de Flavigny pour le reformer, & le garder comme Prieuré. Quelque temps après la ſéparation de cette aſſemblée, Hugues reſta encore à Autun, & y ſigna le premier jour de Mars avec l'Evêque Diocèſain & deux autres, la donation que le Roi venoit de faire aux mêmes Religieux, de la Chapelle-royale d'Autun pour leur ſervir d'hoſpice lorſqu'ils viendroient en cette Ville.

Depuis l'an 999. juſqu'en 1039.

Chronic S. Benigni Divion.

Celtica.

Bibl. Labb. T. 1.

Outre ce que j'ai rapporté juſqu'ici des grands emplois d'Hugues de Challon, je ſerois obligé d'y joindre encore un trait hiſtorique, ſi l'autorité de Guillaume de Jumieges étoit ſuffiſante pour le garantir. Il dit, que Renaud Comte de Dijon ayant formé une conteſtation contre lui, l'Evêque qui l'avoit fait priſonnier dans le combat apprehendant de ne pouvoir réſiſter aux forces de Richard Duc de Normandie ſon beau-pere, vint au-devant du jeune Richard fils de ce Duc qui conduiſoit une armée ; qu'il lui fit ſes excuſes, & lui offrit de donner la liberté à Renaud, en le mettant hors des priſons de Challon. Ce fait paroît s'accorder très-peu avec les remarques des Auteurs de ſa vie, qui aſſurent qu'il eut en toute occaſion l'avantage ſur ſes ennemis. Notre Evêque étoit un excellent guerrier ; & ſçavoit diſtinguer ce qui ſe pouvoit faire dans certaines circonſtances, de ce qui auroit deshonoré ſon caractere de nobleſſe.

Mais il eſt temps de le voir travailler à ſa propre ſanctification, & à l'utilité de ſon Diocèſe. Ce ne fut gueres, que vers l'an 1018 qu'il commença à jouïr du repos conve-

nable à un Evêque. Bien content & bien glorieux d'avoir été le ſeul Evêque de Bourgogne, qui, comme dit Glaber, ſoutint dès le commencement des troubles le parti du Roi, & de voir les entrepriſes de ce Prince heureuſement couronnées, il ſçut mettre à profit les offres que le même Prince lui fit, & la Providence lui en préſenta les occaſions. Outre les facheuſes circonſtances de la famine qui regna vers l'an 1030, la ville d'Auxerre eut le malheur d'être brulée deux fois ſur la fin de ſon Epiſcopat. La premiere fois, il n'échappa de cet incendie, que l'Egliſe de S. Alban Martyr, que S. Germain avoit bâtie dans le haut de la Cité : & la Cathédrale fut réduite en cendres. Hugues, au lieu de la rebâtir de moëlon comme elle avoit été auparavant, en jetta les fondemens ſur le roc avec des pierres de taille, il voulut que ſon enceinte fût d'une plus grande étenduë, & il y fit faire les grottes ou cryptes telles qu'on les voit encore aujourd'hui ſous le Sanctuaire & ſous la moitié du Chœur. L'ouvrage étoit déja bien avancé, lorſqu'il arriva un ſecond incendie ; mais l'Egliſe ne fut point endommagée, & le feu ne conſuma que quelques maiſons. Ce Prélat ayant rebâti de cette ſorte ſon Egliſe Cathédrale, ne voulut pas la laiſſer ſans ornemens, qui pûſſent correſpondre à ſa magnificence. On voit par la deſcription qu'en ont laiſſé les Auteurs de ſon ſiécle, qu'elle ne cédoit en rien dans les offrois à ceux que l'on fait de nos jours ; que l'on figuroit des aigles ſur les étoffes, & que la couleur bleu étoit d'uſage, que la mitre a commencée par une lame d'or qui bordoit l'amict du côté du front. L'un de ces deux ornemens Epiſcopaux lui avoient été donnés par l'Empereur Othon dont il étoit fort conſideré, & auquel on croit qu'il envoya des Reliques de ſon Diocèſe, entre-autres, de la tête de S. Juſt. La tranſlation du corps de S. Marſe Prêtre faite en Allemagne pourroit bien être auſſi de ce temps-là. Hugues donna encore à l'Egliſe Cathédrale un Miſſel écrit en lettres d'or qui étoit à l'uſage des Evêques, un grand calice avec la patene d'argent doré, & deux cloches d'un poids conſiderable & d'un ſon harmonieux. Ce qu'il fit pour l'utilité des Chanoines n'eſt pas moins digne d'attention. Il leur accorda en augmentation de leurs prébendes, qu'aucune des Egliſes du Diocèſe qui

Depuis l'an 999. juſqu'en 1039.

leur appartenoit ne payât le droit de *parate*, & il leur remit le droit de grains, qui lui appartenoit. (*a*) Il voulut aussi, que dans aucuns des bois de l'Evêché, on ne prit rien d'eux pour le droit de glandée, ne demandant autre chose en reconnoissance de toutes ces concessions, sinon qu'on fit de S. Vincent Patron de la Cathédrale de Challon une fête qui fût de tel dégré qu'elle pût avoir Octave. (*b*) Il ajouta encore pour augmenter les mêmes prébendes une partie de la ville de Crevan, qu'il avoit achetée de l'Archidiacre Arduin, à qui la necessité des temps avoit obligé le Chapitre de la vendre. Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

L'Eglise de sainte Eugenie de Varzy que l'Evêque Gaudry avoit enrichie cent ans auparavant des Reliques de cette Sainte, étoit tombée dans un si triste état, qu'on n'y faisoit presque plus l'Office. Hugues étant averti de ce desordre, rétablit d'abord tout ce qui manquoit à ce bâtiment : il en fit reblanchir les murs, répara les platfonds & les vitrages, y donna des piéces d'étoffe pour couvrir le bas des murailles, & des ornemens de toute espece, avec des livres. Ayant ensuite choisi dix Ecclesiastiques propres à observer la vie Canoniale, il leur destina des fonds pour leur subsistance. Telle a été l'origine du Chapitre de Varzy. Il bâtit à Cône ville dépendante de son temporel, l'Eglise de S. Laurent, & dota cette Eglise de telle sorte que l'on pût y célébrer l'Office Divin, & acquitter les autres fonctions qui regardent le soin des ames.

Ce qu'il fit pour l'Abbaye de S. Germain ne merite pas moins d'être rapporté ici. Il employa son autorité pour faire rendre à ce Monastere le Prieuré de Saissy-les-Bois & l'Eglise d'Annay en Puisaye qui étoient occupés par des Seigneurs Laïcs. Dès le commencement de son Pontificat, il avoit fait la Dédicace de l'Eglise du Prieuré de Moutiers rétablie par ordre d'Heldric Abbé de S. Germain : mais il y manquoit une Relique ; & on souhaittoit fort y

(*a*) Le droit de Parate ou Parete est celui que l'Evêque avoit de prendre son repas chez le Curé. C'étoit *jus mensæ paratæ*. Le droit dit en latin *Grangaticum*, n'est point expliqué dans le Glossaire : c'étoit apparemment une redevance de grains, comme il y en a encore en quelques Diocèses.

(*b*) L'octave a cessé en 1670 : il n'a pas tenu à moi que l'office n'ait été continué dans le Rit dont il étoit anciennement, non plus que celui de S. Marcel Martyr de Challon, ainsi qu'il paroit par le *Prospectus futuri Calendarii Autiss.* imprimé en marge du Bref Diocésain de l'an 1720.

posséder une portion notable des Saints du Diocèse. Le Moine Theald qui veilla sur le rétablissement de cette Eglise faisoit tous ses efforts pour obtenir de ses confreres le corps de S. Didier Evêque d'Auxerre. Comme il falloit alors le consentement, non-seulement des Religieux, mais encore celui du Clergé & du peuple, l'Evêque alla au-devant de la difficulté, & fit consentir tous ceux qui y avoient interêt. Le corps du Saint fut levé & renfermé dans une châsse d'argent du poids de cent livres ; il fut ensuite porté avec solemnité dans le Monastere de Val-Pentane, dit autrement Melleraye, qu'on appelle simplement aujourd'hui Moutiers, & il y fut placé en l'Eglise de Notre-Dame, où il éclatta en miracles.

Depuis l'an 999. jusqu'en 1039.

Meleredum.

Les voyages que Hugues avoit souvent fait en Bourgogne, avoient été pour l'utilité de l'Etat. Depuis ce temps-là il en fit d'autres pour contenter sa dévotion particuliere. Il alla à Rome d'où il rapporta une absolution que le Pape Jean XIX lui donna pour calmer les scrupules qu'il avoit de s'être si longtemps occupé au métier de la guerre. Par la suite sa dévotion le poussa à aller jusqu'à Jerusalem visiter le saint Sépulcre. Il ne survêcut pas de beaucoup à ce dernier voyage ; mais aussi étant de retour, il résida le reste de ses jours dans son Diocèse, sans plus se mêler d'aucune affaire étrangere, se contentant de mener une vie douce & retirée.

Son nom se trouve en differens actes, à l'occasion des donations qu'il fit à plusieurs Eglises. Il est nommé dans l'Histoire de Challon, comme ayant donné en 1032 aux Evêques de cette Ville, l'Eglise de Notre-Dame de Laone pour leur servir de second Siége, & comme ayant legué en 1039 des biens aux Chanoines de la Cathédrale, à condition qu'ils célébrassent l'octave du Patron. Voulant favoriser l'Abbaye de Cluny, il souscrivit la vingt-sixiéme année du Roi Robert, à l'exemption des dixmes que Geoffroy Evêque de Challon accorda conjointement avec ses Chanoines pour la terre de Jully à la priere de S. Odilon. Il donna à la même Abbaye vers l'an 1019 la moitié de la terre de Givry située au Comté de Dijon, pour le repos de son pere & de sa mere : Et par un autre acte passé à Auxerre l'année 1038 ou la suivante, il donna à S. Odilon

Gall. Christ.

Perry, Hist. de Challon.

Sæc. IV. Bened. p. 642. 643. 647.

Digitized by Google

l'Egliſe de S. Cyr-Sur-Grône avec la Juſtice & la Forêt qui lui appartenoit. En 1019 après avoir aſſiſté à la Dédicace de l'Egliſe de S. Filibert de Tournus, il donna à ce Monaſtere un Village appellé alors Iſlez ou les Iſles, & un droit de pêche dans la riviere de Saone : en reconnoiſſance de quoi les Religieux lui accorderent l'étendard ou la banniere de S. Filibert, & le déclarerent le Protecteur de tous leurs biens. En 1030 il ratifia les donations faites par Geoffroy Evêque de Challon au Monaſtere de S. Hippolyte. En 1037 il approuva la donation de Renaud Comte de Dijon en faveur des Religieux de Flavigny, d'une place à faire du ſel en la ville de Salins. L'Auteur de la chronique de S. Benigne de Dijon, parle de lui honorablement à l'occaſion du don qu'il fit d'un vaſe d'or peſant cinq livres pour être employé à la confection d'un calice. Son nom ſe trouve encore parmi les ſouſcriptions d'un Concile d'Autun où l'Evêque Helmuin accorda la réunion de l'Abbaye de Corbigny à celle de Flavigny.

Depuis l'an 999. juſqu'en 1039.

Hiſt. de S. Filibert de Tournus.

Perard. p. 179.

G. Viole en ſes mémoires.

T. 1. *Spicil. p.* 460.

Cet Evêque voyant la fin de ſes jours approcher, fit encore une action très remarquable. Il ordonna qu'on rebâtit à neuf, l'Egliſe de Notre-Dame de la cité d'Auxerre : & en effet l'on en commença l'édifice de ſon vivant. Comme il ſentit les atteintes de la mort, il ſe tranſporta au Monaſtere de S. Germain, dont il avoit beni l'Abbé Odon ſix ans auparavant : il s'y fit donner l'habit de Religieux, & après le quatriéme jour il mourut en paix. Son décès arriva le quatriéme jour de Novembre ; & ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe du Monaſtere ; mais on n'en ſçait point l'endroit. L'année de cette mort doit être 1039 ſelon la ſupputation la plus exacte, parce que ſuivant Glaber Auteur contemporain Hugues mourut dans une année qu'il arriva une Eclipſe de ſoleil le mercredi 22. Août ; ce qui eſt une époque certaine, & appuyée par la petite chronique d'Auxerre chez le Pere Labbe. Le Nécrologe de la Cathédrale rédigé de ſon temps, contient par addition l'annonce de ſa mort en ces termes au 4. Novembre. *Eodem die Hugo decus Pontificum emiſit ſpiritum.* Il eſt auſſi dans celui de S. Benigne de Dijon avec cette annonce : *ij Non. Novembr. Depoſitio D. Hugonis Epiſcopi Autiſſ. Hoc facimus, quia dedit nobis ſcyphum aureum ad calicem faciendum.* Duchêne eſt tom-

T. 1. *Bibl. mſſ. p.* 292.

T. VI. Ampliſſ. Collect. Martene.

Biblioth. Bibl. Mont-Fauçon. T. 2. page. 1160.

Digitized by Google

bé dans une erreur énorme en rédigeant la table de ſon quatriéme volume des Hiſtoriens de France. Il y marque que Hugues Evêque d'Auxerre fut tué à la chaſſe en préſence du Roi, le confondant en cet endroit avec un autre Hugues qui fut Evêque de Beauvais.

Depuis l'an 999. juſqu'en l'an 1039.

HERIBERT, XLIX. EV. D'AUXERRE.

Depuis l'an 1040. juſqu'en l'an 1052.

HUgues de Challon s'étoit nommé un ſucceſſeur avant que de mourir: & le perſonnage qu'il avoit trouvé digne d'occuper le Siége Epiſcopal, étoit Heribert Auxerrois fils de Vautier & d'Hemme. Cette entrée à l'Epiſcopat dût paroître nouvelle au Clergé & au peuple qui étoient accoutumés à ſe choiſir un Prélat. Mais le Roi Henri ayant occaſion de venir en Bourgogne avec une grande armée, paſſa par Auxerre, & lui donna l'Evêché à la maniere ordinaire; c'eſt l'expreſſion des Ecrivains du temps: ce qui peut-être ſignifie qu'il déclara au Clergé & au peuple le choix qu'il faiſoit de ſa perſonne après la nomination faite par le défunt Evêque. Quoiqu'il en ſoit, Heribert ayant été ſacré, fut porté ſuivant la coutûme juſqu'à la Cathédrale ſur les épaules de la Nobleſſe: & lorſqu'il fut arrivé dans cette Egliſe, il y fit préſent d'nne belle & grande piéce de tapiſſerie ou d'étoffe, qu'on appelloit du nom de *Dorſal*, parce qu'elle ſervoit à orner les murs d'appui derriere le dos du Clergé. Il aſſiſta au Concile de Sens, célébré par l'Archevêque Gilduin en préſence du Roi Henri I., & il y confirma avec ſes comprovinciaux la fondation du Monaſtere de S. Ayoul de Provins faite par Thibaud Comte de Champagne & de Brie en 1048. Deux ans après il ſe trouva au Concile de Reims, où furent dépoſés le même Gilduin Archevêque de Sens, & Hugues Evêque de Langres pour cauſe de Simonie. Notre Evêque accompagna le Pape Leon IX qui y avoit préſidé, juſqu'à la Ville de Toul ancien Siége de ce Pontife; & il y aſſiſta avec ſix autres Evêques à la Tranſlation du corps de S. Gerard qui ſe fit le Dimanche 21 Octobre de l'an 1050. De retour à Auxerre, il n'y eut pas beaucoup de ſatisfaction. Il y trouva le Duc Robert qui y commandoit en Maître ſouverain, enflé

Dorſale.

Pronptuar. Trigaſſ. & Prob. Hiſt. de Vezelay.

enflé de la puiſſance dont il jouïſſoit & de celle du Roi Henri ſon frere. Laſſé de ſouffrir de ſa part, & de voir les mauvais traitemens qu'il faiſoit à ſon Clergé, il prit le parti de quitter l'Epiſcopat. Il ſe nomma un ſucceſſeur qu'il vit mettre en place, & enſuite il ſe retira dans le Monaſtere de S. Sauveur proche Bray-ſur-Seine au Diocèſe de Sens. Il y prit l'habit de l'Ordre de S. Benoît, & y ayant mené une vie exemplaire pendant pluſieurs années, il y mourut un 26 Janvier. Sa retraite arriva l'an 1052; mais on ignore l'année de ſon décès auſſi-bien que le lieu où il fut inhumé. Il prit encore la qualité d'Evêque d'Auxerre au mois de Septembre de l'an 1052 dans un privilege du Roi Henri qui regarde le Diocèſe de Clermont en Auvergne, & qui fut expédié au Palais de Vitry. L'Abbé Tritheme le met au rang des hommes Illuſtres de l'Ordre de S. Benoît, aſſurant qu'il excelloit en nobleſſe & en ſcience. Sa mort eſt marquée en ces termes dans le Nécrologe de la Cathédrale du XI. ſiécle au 26 Janvier : *Obiit Heribertus Epiſcopus & poſtea Monachus.* Il eſt à préſumer, que les Religieux de S. Sauveur lui donnerent une ſépulture diſtinguée: il la meritoit par ſa qualité d'Evêque, & par ſa ſainte vie. C'eſt pourquoi s'il arrivoit qu'on découvrit dans l'Egliſe de ce Prieuré, quelque ancien tombeau avec des veſtiges de diſtinction, il ſeroit bon d'y faire attention.

Depuis l'an 1040. juſqu'en 1052.

Gall. Chriſt. nova in Inſtr. Eccleſ. Claromont.

CHAPITRE V.

Des Evêques Geoffroy de Champ-Aleman, & Robert de Nevers.

GEOFFROY DE CHAMP-ALEMAN, L. EVESQ. D'AUX.

LE Clergé d'Auxerre n'eut aucun lieu d'être mécontent du choix qu'avoit fait Heribert en quittant le ſiége Epiſcopal. Celui qu'il indiqua pour lui ſuccéder fut un homme accompli, & qui ne céda gueres en vertu aux premiers Evêques de cette Egliſe. Frodon Chanoine de la Cathé-

Depuis l'an 1052. juſqu'en 1076.

drale nous a laissé ses actions par écrit. Il vivoit de son temps : il en a été temoin oculaire ; & ce qu'il en dit, est si édifiant, qu'il seroit à souhaitter que tous les Evêques d'après lui eussent fourni une aussi ample matiere pour leur éloge, & des exemples aussi dignes d'être proposés à leurs successeurs.

Depuis l'an 1052. jusqu'en 1076.

Cet Evêque nommé Geoffroy, étoit fils d'Hugues Vicomte de Nevers, & d'Hermengarde issuë des Comtes de la même Ville. Il étoit surnommé de Champ-Aleman qui est un village du Nivernois proche Anant, fort different de Champ-Lemi, avec lequel quelques modernes l'ont confondu. Il étoit Clerc du Palais du Roi Henri, ce que nous appellerions aujourd'hui Aumônier ou Chapelain, lorsqu'Heribert obtint de ce Prince, qu'il fut son successeur. Il posséda aussi dans l'Eglise de Nevers le titre d'Abbé & de Doyen. Il étoit necessaire pour l'Eglise d'Auxerre, qu'elle eût un Prélat, qui travaillât pour son utilité avec plus de constance que n'avoit fait Heribert, & qui ne fût pas si détourné par les affaires d'Etat que l'avoit été Hugues de Chalon. Son sacre fut fait le Dimanche premier Décembre 1051, & son introniza tion le 28 du même mois.

Ex veteri Necrol. Nivern.

Placé sur le Siége Episcopal, il tourna d'abord son attention sur l'Eglise Cathédrale; & ayant remarqué qu'elle étoit dénuée de tout, il fit enforte que son successeur ne la trouvât pas dans le même état. Mais c'est un détail dans lequel j'entrerai plus bas. Frodon marque, que l'amitié qu'il eut pour son Clergé, ne parut pas seulement dans les dons infinis dont il le combla, mais qu'elle se fit connoître dans le commerce exterieur de la vie, dans les conversations & les entretiens. Non content de manger avec ses Chanoines aux jours prescrits par l'ancien usage, il voulut avoir tous les jours de l'année à sa table plusieurs d'entre eux. Quoique tous ne fussent pas également reglés, il n'avoit d'animosité contre aucun : quoique intérieurement il eut le vice en horreur, il se contentoit de gémir de ce qu'il ne pouvoit lui faire une guerre ouverte, ni venir à bout de le corriger. Aimant donc très-sincérement ceux qui pratiquoient le bien, & qui vivoient canoniquement, il bornoit son zele à blâmer en general & avec prudence les mauvais déportemens qu'il remarquoit dans certains. Il étoit très-versé dans la

connoiſſance des canons, comme il parut par pluſieurs ſages établiſſemens qu'il fit. Il ne poſſédoit pas dans un moindre degré, la ſcience des affaires ſéculieres ; & lorſqu'il ſe trouvoit avec des Seigneurs, ou qu'il étoit aux priſes avec eux au ſujet de quelque bien Eccleſiaſtique, il parloit avec une telle force pour les interêts de Dieu, qu'en ſa préſence, aucun Seigneur ou Prince n'oſoit s'écarter de la verité, ni proferer le moindre menſonge. Son humilité ne cédoit en rien à ſa ſcience. Elle fut ſi grande qu'il s'abaiſſa juſqu'aux ſervices les plus bas envers les pauvres. Une de ſes loüables coutumes fut pendant toute ſa vie de laver lui-même les pieds à treize pauvres tous les jours du Carême, de les ſervir enſuite à table étant à jeun, & de les habiller à neuf à la fête de Pâques. Etant informé de la ſainteté de la plûpart de ſes prédéceſſeurs, il ne ſe contenta pas d'imiter leurs vertus, & de ſe donner lui-même pour un livre vivant, il fit récrire tout de nouveau le livre où leur vie eſt rapportée. Il fit auſſi repréſenter en peinture au fond du ſanctuaire de S. Etienne les images de tous ces Saints, afin de remettre à l'eſprit des Prêtres, la mémoire de ces grands hommes qui avoient illuſtré l'Egliſe d'Auxerre par la ſainteté de leur vie & par leur ſcience.

Depuis l'an 1052. juſqu'en 1076.

Senſible à la pauvreté où il trouva réduite la ſacriſtie de ſon Egliſe, & ſaintement indigné de n'y voir plus qu'une ſeule chappe qui fût paſſable, & cinq autres de fort bas prix & en mauvais état ; il en fit d'abord faire treize belles, enſuite cinq piéces de tapiſſeries royales (*a*) pour orner le bas du chœur, quatre chaſubles de couleur de pourpre, une riche dalmatique, des tuniques très-belles, des étoles, des aubes en grand nombre & très-fines avec leur eſſuiemain. (*b*) Voila ce qui regarde les ornemens. Il ajouta en argenterie ce qui ſuit : Une table d'autel, un calice, un encenſoir avec ſa navette, deux chandeliers, deux burettes, un benitier & une aiguiere pour laver les mains des Prêtres avec le baſſin pour recevoir l'eau. La menſe du Chapitre ſe reſſentit auſſi de ſes liberalitez. Il donna aux Chanoines par pure amitié d'excellentes terres ſituées à Saint-Bry, &

Peut-être depuis que le Duc Robert avoit chagriné ſon prédéceſſeur.

(*a*) L'Ecrivain auroit-il voulu ſignifier par ces mots *regus Dorſalibus* des tapiſſeries garnies de fleurs de lys ? l'uſage de cette fleur multipliée eſt-il ſi ancien ?

(*b*) *Albas cum manutergiis multiplicit* : il ſemble que le manipule fût alors une dependance & une ſuite de l'aube.

permit que le village d'Accolay ſur Cure qu'un appellé Hugues, Chevalier de S. Etienne, & ſon ami tenoit en Fief de lui, fût uni pour toujours à leur menſe après la mort de ce Chevalier. Il paroît qu'il faut auſſi rapporter à ſon temps une Dédicace qui fut faite de l'Egliſe Cathédrale, & qui eſt marquée dans l'une des anciennes chroniques d'Auxerre à l'an 1057.

Depuis l'an 1052. juſqu'en 1076.

Necrol. Auriſſ. XI. ſæc. 21. Apr.

T. I. Bibl. Labb. p. 293.

Comme il étoit fort entendu dans le temporel, il vint à bout de faire revenir à l'Evêché pluſieurs biens qui en avoient été demembrés par la faute de ſes prédéceſſeurs. La négligence que les Evêques avoient eu d'aller à Cône y avoit tellement fait perdre le ſouvenir des droits Epiſcopaux, que certains Seigneurs s'en étoient emparez comme vacants. Mais Geoffroy fit réünir au domaine Epiſcopal tout ce qui en avoit été ſouſtrait : & comme dit ſon Hiſtorien, il fit revenir avec de grands travaux, des biens dont ſes ſucceſſeurs pouvoient joüir en repos. Outre cela, un certain Seigneur avoit tenu par maniere de récompenſe beneficiaire de la part d'un de ſes prédéceſſeurs, deux Abbayes ſituées aux fauxbourgs d'Auxerre, l'une du titre de Notre-Dame, & l'autre de S. Amatre. Ce Seigneur, dont l'Hiſtoire ne dit pas le nom, après en avoir joüi long-temps, les avoit fait paſſer comme un bien de patrimoine entre les mains de ſon fils qui étoit Evêque d'Autun. Geoffroy convoqua, pour conferer de cette affaire, les plus habiles du Clergé & des Laïques ; & après un mur examen des ſaints Canons, il fit porter un jugement qui remettoit l'Egliſe d'Auxerre dans la proprieté & poſſeſſion de ces deux Monaſteres. Les circonſtances des temps perſuadent que c'étoit Aganon Evêque d'Autun qui quitta ces deux Abbayes, leſquelles inſenſiblement ſans cette attention de Geoffroy, ſe ſeroient peut-être trouvées dans la ſuite faire partie du Diocèſe d'Autun, quoique ſituées aux portes de la Cité d'Auxerre. La Chapelle de S. Pelerin bâtie hors des murs de la Cité & preſque ſur les bords de la riviere d'Yonne avoit auſſi été envahie par quelques-uns de ces uſurpateurs : il employa toute la force néceſſaire pour la leur faire abandonner, & ce fut par ce moyen qu'il y rentra, & qu'il devint maître des biens qui en dependoient. Varzy, que l'Hiſtorien dit avoir été le lieu de retraite des Evêques d'Auxer-

Digitized by Google

re, & un ſéjour fort aimable, ſe trouvoit habité alors par quelques ennemis du Siége Epiſcopal : il les obligea d'en ſortir ; il y rébâtit tout ce qui avoit beſoin de l'être, & entoura la Ville de murailles qui puſſent lui ſervir de défenſe. Depuis l'an 1052, juſqu'en 1076.

Son Hiſtorien fort ſuccint ſur ce qui regarde l'établiſſement, la reforme & la dotation des Monaſteres, marque ſeulement en general que de ſon temps fut bâti ſur le bord de la Loire, le Monaſtere de la Charité, & qu'il en procura l'avancement tant pour le ſpirituel que pour le temporel. Il ſe contente d'ajouter qu'il rétablit un Abbé ſéculier avec des Chanoines dans l'Abbaye de S. Euſebe proche Auxerre qu'il avoit trouvée en décadence. Mais nous ſçavons d'ailleurs, que pour rendre le Monaſtere de la Charité plus digne de veneration, il y fit porter la tête & l'un des bras de S. Jovinien Martyr de l'Auxerrois.*Nous apprenons auſſi par d'autres monumens, qu'il s'employa pour faire rendre aux Religieux de S. Germain en la perſonne de Boſon leur Abbé, le Prieuré de Saiſſy-les-Bois qui étoit occupé par Geoffroy Seigneur de la maiſon de Donzy ; que l'an 1063, il perſuada à ſes quatre neveux Hugues Evêque de Nevers, & Hugues Vicomte de la même Ville, Leon & Ragenard, & au Comte Guillaume, de quitter l'Abbaye de S. Etienne de Nevers, & d'y mettre des Chanoines vivans ſous la regle de S. Sylveſtre, & même qu'il en benit l'Abbé Gautier l'année ſuivante. Ce fut pareillement de ſon temps & avec ſon agrément que fut fondé le Chapitre de S. Martin de Clamecy. L'acte eſt de l'an 1075.

* Inſcription de ſon ſépulcre, & l'Hiſtoire de ſa fondation imprimée en 1738. Tome 1. de mon Recueil. p. 395. *Hiſt. Abb. S. Germ.*

Spicil. T. 6. p. 437.

Voyés dans les preuves, un acte qui y a rapport.

On a cru que c'étoit de lui que Tortaire Hiſtorien de l'Abbaye de S. Benoît ſur Loire fait mention en deux endroits de ſon livre des miracles. Mais il s'agit là de Robert ſon ſucceſſeur. Quant au nom de Geoffroy, il ſe trouve encore dans l'Hiſtoire du ſacre du Roi Philippe fait dans l'Egliſe de Reims, auquel il aſſiſta, le 23 Mai, jour de la Pentecôte, 1059. On le voit de même au bas de l'acte par lequel le même Roi confirma à Sens l'an 1071 la donation faite par Thibaud Comte de Champagne de l'Egliſe de Ste. Savine proche Troyes aux Religieux de S. Ayoul de Provins ; à une autre charte encore, par laquelle ce Prince étant en la même Ville le 25 Avril confirma aux Moines

de Moutier-la-Celle l'Egliſe de S. André de leur voiſinage, & pareillement à un autre titre par lequel Hugues Evêques de Troyes donne les Autels de Cormorin & de Turey à l'Abbaye de S. Benoît ſur Loire, l'an 1075.

Depuis l'an 1052. juſqu'en 1076.

Martene Collect. Ampliſſ. T. 7. col. 64.

Ce fut cette année-là qu'il arriva à Auxerre un incendie dans lequel la Cathédrale fut enveloppée. Le pieux Evêque ne perdit point courage en voyant ce malheur. Il fit faire ſi grande diligence pour le réparer, qu'en moins d'un an la nouvelle charpente fut montée & la couverture miſe en ſa perfection. Pour cet effet, on le vit veiller lui-même ſur les ouvriers & leur donner ſes domeſtiques pour les aider & pour avancer l'ouvrage. A l'égard du vitrage, il chargea cinq de ſes Officiers de ce ſoin, voulant que chacun d'eux fit une des cinq verrieres du fond de l'Egliſe, & il pria ſon Chapelain de ſe charger de la ſixiéme & plus conſiderable, qui étoit celle de la Chapelle de S. Alexandre. Ayant à cœur le bien & la décoration de ſon Egliſe, il deſtina quelques Prébendes pour des Eccleſiaſtiques qui ſçauroient des métiers : l'une, pour un habile Orfévre, l'autre pour un ſçavant Peintre, la troiſiéme pour un Vitrier adroit & intelligent ; & les Chanoines lui en firent leurs remercimens. Mais ne ſe bornant pas aux avantages temporels, il établit encore un autre Eccleſiaſtique qui devoit être Prêtre & qui en cette qualité ſeroit tenu de célébrer tous les jours la Meſſe pour les Chanoines décédés. C'eſt ſans doute en vertu de l'établiſſement de cet Evêque, que dans les additions faites au XI ſiécle au Necrologe de la Cathédrale, on lit à certains jours l'obit de quelques Chanoines Peintres & Vitriers.

Prompt. Triceſſ. fol. 24. & 189.

T. VI. Ampliſſ. Collect. Martene 8. April. 22. Junii.

Il étoit encore plein de bons deſſeins envers la même Egliſe, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie qui commença par un dégout. Sentant qu'il n'en réleveroit pas, il fit venir le Doyen & quelques autres Chanoines & en leur préſence il fit ſes dernieres aumônes, & partagea ce qui lui reſtoit ſuivant la connoiſſance qu'il avoit des beſoins de ſes Diocéſains. Enſuite leur ayant donné le baiſer de paix avec ſa bénediction, il les quitta en verſant des larmes, & il ſe fit porter à Varzy pour y mourir, voulant être inhumé à la Charité ſur Loire qui n'en eſt éloigné que de ſix ou ſept lieues. L'établiſſement de ce Monaſtere n'étoit pas le ſeul

qui eut été fait de ſon temps dans le Diocèſe ; mais c'étoit le plus conſiderable. Frodon prévient ici l'objection qu'on auroit pû lui faire, pourquoi cet Evêque, s'il aimoit tant ſa Cathédrale, ne lui donna pas la préference pour ſa ſépulture. Il dit que ſe faiſant inhumer à la Charité-ſur-Loire, c'étoit comme s'il l'eût été dans l'Egliſe d'Auxerre : qu'une des preuves qu'il aimoit ſa Cathédrale fut l'amitié particuliere qu'il portoit au Monaſtere de la Charité, lequel en peu de temps avoit été magnifiquement bâti pour l'honneur & pour le ſécours de cette premiere Egliſe, eſperant qu'autant que Dieu y auroit de ſerviteurs, autant l'Egliſe d'Auxerre y auroit d'interceſſeurs auprès de lui. Comptant donc fermement là-deſſus, & voyant ſa fin approcher, il manda ſon neveu Hugues Evêques de Nevers, homme de ſainte vie qu'il avoit autrefois ordonné du temps qu'il étoit Prévôt d'Auxerre, & Girard Prieur & premier Religieux de la Charité ; il fit la confeſſion de tous ſes pechés en leur préſence, & rendit enſuite ſon ame à Dieu le quinziéme jour du mois de Septembre. Cette prétieuſe mort arriva l'an 1076 ſuivant les chroniques du temps. Le corps du pieux Evêque ayant été conduit auſſi-tôt au Monaſtere de la Charité, y fut inhumé au milieu de l'ancienne Egliſe. Il a été depuis transferé dans une Chapelle de la nouvelle où la pierre de ſon ſépulcre s'eſt trouvé tellement mutilée qu'on y liſoit plus il y a cent ans que le commencement & la fin de cette inſcription : *Hic jacet Godefridus Epiſcopus Autiſſiodorenſis : præbuit hic ſacra pignora Juviniani.* Il a un éloge particulier parmi les additions faites au Nécrologe de la Cathédrale du XI ſiécle. Ce qui y fut mis peu de temps après ſa mort au 16 Septembre, eſt conçu en ces termes : *Obiit, clarus conſilio, amicus pacis ac pietatis, Epiſcopus : Eccleſiæ quidem ſuæ dignus memoriâ, lacrymis & benedictionibus.* L'Hiſtorien de la dédicace de la Charité qui écrivit au XII. ſiécle le qualifie *vir miræ ſanctitatis ac timens Deum.* Il ne faut point douter que ce ne fut lui, ou le Prieur Girard ſon ami, qui eût cimenté cette union de prieres qui étoit alors entre les Chanoines d'Auxerre, & les Moines de la Charité, dont la preuve ſe trouve dans le même manuſcrit de la Cathedrale au huitiéme jour de Mars en ces termes : *Eadem die, defuncti ut communis commemoratio Monaſ-*

Depuis l'an 1052. juſqu'en 1076.

Ampliſſ. Coll. R. Martene. T. VI.

chorum Monaſterii de Caritate Solemniter ; quod & ipſi pro Defunctis noſtris celebrant.

Depuis l'an 1052. juſqu'en 1076.

L'Egliſe de Nevers s'eſt auſſi fait honneur du nom de Geoffroy de Champaleman On lit cette annonce au 16 Septembre dans un de ſes anciens Nécrologes : *Obierunt Tibertus Præcentor atque Sacriſta, & Gaufridus Autiſſiodorenſis Epiſcopus, & hujus Eccleſiæ Abbas & Decanus.* Je ne ſçai, ſi par le titre d'Abbé de Nevers que Geoffroy a porté, il faudroit entendre l'Abbaye de S. Arigle alors ſituée hors des murs de la Ville. Au moins, on lit dans un titre de l'an 1110, parmi les biens que Hugues III. du nom, neveu de Geoffroy avoit donné aux Chanoines de l'Egliſe de S. Cyr, le nom de l'Abbaye de S. Arigle, & elle y eſt déclarée unie à ce Chapitre du conſentement de Geoffroy Evêque d'Auxerre, qui la tenoit du même Hugues Evêque de Nevers.

Diplom. Mabil. p. 595.

ROBERT DE NEVERS LI. EVESQ. D'AUX.

Depuis l'an 1076. juſqu'en 1084.

ON n'eut pas plûtôt appris à Auxerre la mort du venerable Geoffroy de Champaleman, qu'on ſongea aux moyens de mettre en ſa place une perſonne qui parût avoir le même zele que lui. On jetta d'abord la vûë ſur l'Archiprêtre Hunauld qui étoit renommé par ſon amour pour la ſimplicité, & qui paſſoit pour être le Pere des pauvres. C'étoit un homme qui mépriſoit les pompes du ſiécle, & qui alloit à pied de tous côtés pour annoncer la parole de Dieu. Mais auſſi-tôt qu'il ſçut qu'on l'avoit choiſi pour être Evêque d'Auxerre, il fit comme avoit fait au commencement du ſixiéme ſiécle le ſolitaire Eptade qu'on avoit voulu donner pour ſucceſſeur à S. Cenſure ; il s'enfuit, & ſe retira dans un lieu ſi caché, qu'on ſe vit obligé de procéder à une ſeconde élection. Le nouveau choix tomba ſur Robert fils de Guillaume Comte de Nevers & d'Hermengarde Comteſſe de Tonnerre. Autant que ce Seigneur étoit noble du côté de ſon pere qui deſcendoit du Roi Henri, autant étoit-il diſtingué par celui de ſa mere, dont la famille avoit produit (ſuivant la remarque de Frodon écrivain de ſa vie) quantité de gens ſçavans. Il étoit également doüé

des

des belles qualités de l'eſprit, comme de celles du corps: De ſorte que tout jeune qu'il étoit, il poſſédoit déja éminemment les vertus qui ſont les grands hommes. Quoiqu'il eût été élu dès le mois de Septembre 1076, il ne fut ſacré & inthronizé qu'au mois d'Août ſuivant, le jour de la Fête de S. Etienne. Mais il fit voir dès les commencemens, qu'il étoit un vigoureux défenſeur de l'Egliſe & de ſon peuple, en même temps que pour la conduite des ames il étoit un Paſteur moderé & plein de douceur. Depuis l'an 1076. juſqu'en 1084.

A peine fut-il revêtu de ſa dignité, qu'il ſongea à reprimer les courſes que les Senonois avoient la hardieſſe de faire juſqu'à Auxerre. Ces ennemis perpétuels de notre Egliſe, ainſi que les appelle Frodon, & qui par pure inclination pour la rapine, s'étendoient au-delà de leurs limites, connurent à qui ils avoient affaire. Comme ils avoient déſolé la terre d'Appoigny à un tel point, qu'il n'y étoit reſté que ceux qui n'avoient pu prendre la fuite & qui avoient été faits priſonniers, le nouvel Evêque reconnut que cette place demandoit d'être fortifiée tout de nouveau pour y faire revenir ceux qui l'avoient abandonnée. Il en fit un Château ou place forte; & lorſqu'il y eut raſſemblé tous les anciens habitans, ce lieu fut regardé comme une barriere contre les efforts des Senonois. Pourrein qui paſſoit alors pour être la meilleure Terre du Chapitre étoit pareillement devenu déſert, à cauſe des extorſions de certains Seigneurs qui avoient oſé y exiger un double droit de Sauvegarde. Mais auſſi-tôt qu'il eut feint de vouloir leur déclarer la guerre, il les épouvanta de telle ſorte, que bien loin d'être inſenſibles comme auparavant aux prieres & même aux ſommes que les Chanoines leur faiſoient offrir pour écarter leurs vexations, ils ſe virent obligés de proclamer à haute voix cette Terre franche & quitte. Les habitans de Toucy qui s'étoient revoltés au ſujet des droits de l'Egliſe, furent auſſi mis à la raiſon par le même Evêque. Il eſt vrai qu'il n'en vint pas à bout ſi facilement; il crut, pour les tenir en reſpect, devoir ſuivre le conſeil de ſon pere le Comte de Nevers qui lui perſuada de bâtir un Fort à Parly. Comme c'étoit une Terre appartenante aux Chanoines, ils s'en ſentirent léſez. Mais le Prélat conſcientieux ſçut bien réparer le tort qu'il avoit cauſé. A pren-

dre à la lettre les termes de son Historien, il en vint demander pardon aux Chanoines, prosterné en terre & versant des larmes; & il promit de les dédommager suivant le jugement d'Arbitres sages & éclairés. Il sçavoit, que le Chapitre souhaittoit fort de voir réunir au Corps la dignité de Prévôt. Comme elle étoit alors remplie, il ne put faire cette réunion; mais en attendant il accorda aux Chanoines l'Abbaye de Notre-Dame, & leur abandonna deux Prébendes, leur permettant de les conferer à qui ils jugeroient à propos.

Depuis l'an 1076. jusqu'en 1084.

Voici les autres bienfaits dont il combla cette Eglise. A son entrée au throne Episcopal il donna un dorsal rouge. (a) Il fit faire une tribune pour la lecture de l'Evangile, & il y employa la somme de quatre cens sols de ce temps-là. Il fit continuer le vitrage du Chœur, dont on n'avoit fait que le fond du vivant de son prédécesseur. Comme les cryptes bâties par Hugues de Challon étoient obscures, il leur donna du jour par le moyen de deux ouvertures qui servirent d'entrées. Les tours pour les cloches, qui ne s'élevoient que jusqu'au bas de la couverture de l'Eglise, furent pareillement achevées par ses soins & à ses frais. Mais l'Historien de sa vie met au-dessus de tous ces dons & de toutes ces dépenses, le réglement qu'il fit au sujet des Chanoines décédés. Les Evêques précédens avoient statué que lorsqu'un Chanoine seroit mort, on tireroit des fonds de sa Prébende pour faire mémoire de lui pendant le Carême seulement: ainsi ce Chanoine ne laissoit à sa mort, que le revenu de quarante jours seulement, à prendre sur sa Prébende. Robert voulut & ordonna, que le revenu de la Prébende de chaque Chanoine mourant fut censé courir pendant un an entier à compter du jour de sa mort: & que ce revenu fut perçu par un Prêtre autre qu'un Chanoine de la Cathédrale, qui seroit tenu de dire la Messe tous les jours pendant un an pour le défunt, reciter à son intention les Heures Canoniales, & faire pour lui des priéres continuelles. Frodon auteur de ce recit, étoit persuadé qu'un Evêque qui avoit été si attentif de faire expier par les prieres les fautes de ses inférieurs, ne pouvoit manquer d'obtenir

(a) J'ai déja dit que cela signifie des chapitleries qui se mettoient aux murs du chœur ou au dos des stalles.

de Dieu le pardon de ſes fautes particulieres, ſans qu'il fut beſoin de prier pour lui. Cependant ce Prélat ne fut point privé non plus que les autres, du ſecours d'un anniverſaire pour le repos de ſon ame, quoiqu'il parût ne l'avoir pas demandé. Un certain Chevalier appellé Atton qui tenoit des Evêques par alienation une partie des moulins ſitués au-deſſous des murs de la Cité, & qu'on appelloit dès lors pour cette raiſon *les moulins de Sous-mur*, intenta procès aux Chanoines qui avoient l'autre partie des mêmes moulins. Robert, pour trancher toute difficulté, acheta d'Atton la portion qu'il avoit, & la donna enſuite au Chapitre. Ce fut en vûë de cette donation gratuite, qu'on lui promit de faire chaque année ſon anniverſaire. Son Hiſtorien qui l'avoit connu intimement, marque qu'il fut toujours d'une très-grande vigilance ſur lui-même, & qu'il s'appliqua ſi fort à avancer dans la vertu aux dépens de ſa ſanté, qu'il abrégea innocemment ſa vie, de crainte de s'expoſer à perdre la chaſteté: que, quoiqu'il fût d'une haute naiſſance, d'une complexion ſanguine, beau, & à la fleur de ſon âge, il ſçut ſe tenir en garde contre le danger en ſe privant de vin; & qu'il ſçut ſi bien moderer la vivacité inſéparable de ces ſortes de temperamens, que jamais on ne le vit en colere. Si quelqu'un alloit juſqu'à l'injurier, il ſçavoit ſi bien ſe contenir, que le calomniateur étonné de ſa patience, demeuroit tout confus, ſe frappoit la poitrine & le viſage, de regret d'avoir offenſé un ſi ſaint homme qui auroit été très en état de tirer vengeance, & qui cependant ne le faiſoit pas.

Depuis l'an 1076. juſqu'en 1084.

Parmi les donations & les nouveaux établiſſemens qui ſe rapportent à ſon temps, on trouve le don de l'Egliſe de Nitry fait au Monaſtere de Molême par Guibert de Château-Cenſoir, dont il accorda la confirmation. Ce fut lui qui érigea en titre d'Abbaye l'Egliſe de S. Laurent, ſituée à une lieuë & demie de Cône ſelon qu'il eſt marqué dans la vie de ſon ſucceſſeur. L'Egliſe de S. Martin de Clamecy fondée ſous Geoffroy de Champaleman ſe reſſentit auſſi de l'inclination bienfaiſante qui lui étoit ſi naturelle; il accorda, que ceux qui poſſédoient des Fiefs relevans de l'Evêché, puſſent en faire donation à ce nouveau Chapitre. Parmi les actes du onziéme ſiécle étrangers à ſon Diocèſe, je ne

le trouve témoin que dans un petit nombre. Il étoit pré-
Depuis l'an 1076. jusqu'en 1084. sent en 1080 à Cezy-sur-Yonne à la conceſſion que Geof-
froy Comte de Joigny fit aux Moines de la Charité, de
l'Egliſe de Notre-Dame de Joigny, de celle de S. Jean,
& des Chapelles de S. Martin & de S. Thibaud: Et l'année
d'après, il paroît dans un Concile tenu à Iſſoudun en Ber-
Spicil. T. VI. p. 87. ri, où le Légat Hugues Evêque de Die préſidoit. Ce Con-
cile rappelle à la mémoire pluſieurs autres Aſſemblées pré-
cédentes qui furent tenuës depuis l'an 1077, auxquelles
notre Evêque fut cité par le même Légat pour avoir reçu
l'inveſtiture du Roi, & auxquelles il refuſa d'aſſiſter. Ce
fut en effet environ ce temps-là, qu'il étoit détenu priſon-
Lib. 4. Miracul. S. Benedict. nier. Tortaire Moine de Fleury en rapporte l'occaſion.
Il dit que le Roi Philippe lui ayant commandé d'aller avec
l'armée de Bourgogne contre Hugues Seigneur du Puiſet
en Beauſſe, & d'aſſiéger ſon Château, cet Evêque étant
en route, fit violer les immunités des Eccléſiaſtiques, obli-
geant de tirer de l'Egliſe d'Yévre ce qui étoit neceſſaire pour
la nourriture des chevaux; & comme il fut enſuite arrêté
priſonnier devant le Château de Puiſet dans une ſortie que
firent les habitans, il impute ce malheur à la témerité de
ce Prélat, lequel ſelon lui, reconnut ſi bien avoir merité
cette punition, qu'il vint depuis ſa délivrance demander
pardon de l'infraction des immunités, dans l'Egliſe de S.
Benoît-ſur-Loire dont dépend le lieu d'Yévre. On ne peut
douter de la réalité de cet empriſonnement de Robert qui
a dû arriver en 1078 au plutôt. Tortaire marque poſitive-
ment que l'Evêque d'Auxerre fait priſonnier, étoit fils de
Guillaume Comte de Nevers; ce qui exclut toute voie
de pouvoir attribuer ce malheur à Geoffroy ſon prédéceſ-
ſeur, quoique d'autres l'ayent cru. Manaſſes Archevêque
de Reims fait mention de cette priſe de l'Evêque d'Auxer-
Muſ. Italic. T. I. p. 119. re dans l'Apologie qu'il dreſſa vers ce temps-là, pour ſe
juſtifier de n'avoir pas aſſiſté au Concile de Lyon, indiqué
par le Légat ci-deſſus nommé. C'eſt un fait qui eſt hors de
doute, & qui prouve que l'attachement de Robert à ſon
Prince le portoit à préferer ce qu'il lui devoit, à ce que
le Légat partie étrangere exigeoit de lui.

Le regime de vie que j'ai dit qu'il obſervoit durant ſon
Epiſcopat, ne permit point que l'Egliſe d'Auxerre poſſé-

Digitized by Google

dât au-delà de ſept ans & quelques mois, un Prélat ſi porté à en augmenter la ſplendeur. Les Médecins avoient beau lui remontrer qu'il ne vivroit pas long temps, s'il n'addouciſſoit cette façon de vivre, & s'il ne buvoit un peu de vin; il perſiſta toujours à craindre que s'il en uſoit, la chair ne ſe revoltât contre l'eſprit. Il ne ſe rendit à aucunes prieres ni à aucunes exhortations. Le mal qui ne pouvoit gueres differer à venir, quand même il auroit acquieſcé aux avis qu'on lui donnoit, parut arriver au ſuprême degré dans un ſéjour qu'il fit à Nevers : il y prit l'habit de l'Ordre de S. Benoit dans la maladie dont il fut atteint ; & après avoir abondamment pleuré ſes pechés, avoir fait ſa confeſſion de foi, ou ſuivant l'autre ſens que peuvent ſouffrir les termes de l'Hiſtorien, après avoir reçu les Sacremens ſelon l'uſage des Catholiques, il décéda le douziéme jour de Fevrier de l'an 1084 : & il fut inhumé le lendemain dans l'Egliſe du Prieuré de S. Etienne de la même Ville. Un des Hiſtoriens de Nevers qui avoit fait des recherches ſur cet Evêque, m'a déclaré que ſa ſépulture a été vûë dans la Chapelle du ſépulcre, auſſi-bien que celle de Jean le Clerc Chancelier de France; juſqu'à ce qu'un Prieur Commendataire employa cette Chapelle à des uſages profanes. On peut voir dans le Pere Labbe l'Epitaphe que lui dreſſa le Chanoine Frodon Auteur de ſa vie, & ſon contemporain. Les continuateurs du Nécrologe rédigé au commencement du XI. ſiécle, ne le rendent mémorable, que par ſes bienfaits envers les Chanoines, & par quelques donations. On y lit cette annonce au 12 Fevrier : *Eodem die obiit Robertus hujus Eccleſiæ Epiſcopus, qui annuale beneficium pro defuncto Canonico inſtituit, & molendinum ſubtus murum ab Atone acquiſitum Fratribus hujus Eccleſiæ conceſſit, & ſauvamentum duplex à Pulvereno... removit.* Ce qu'un obituaire du treiziéme ſiécle abrege ainſi : *Obitus Roberti Epiſcopi. ij. den. Debet Capitulum pro molendinis de ſubtus murum, & pro duplici ſalvamento quod dedit apud Pulverenum.*

Depuis l'an 1076, juſqu'en 1084.

Dom Dolet, Benedictin de ſaint Martin des Champs à Paris.

Page 456.

II. VI. Ampliſſ. Col. Martene Coll. 69

CHAPITRE VI.

Hiſtoire de la vie du Venerable Humbaud cinquante-deuxiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1087. juſqu'en 1114.

L'Egliſe d'Auxerre fut ſi inconſolable de la mort de Robert de Nevers, & la perte qu'elle avoit faite en ſa perſonne fut jugée ſi difficile à réparer, que le Siége Epiſcopal reſta vacant pendant trois ans. C'eſt un intervalle de temps auquel pluſieurs Ecrivains n'ont point fait attention, quoiqu'il ſoit aſſés clairement marqué dans l'avertiſſement que Frodon a mis à la tête de la vie du même Robert. Auſſi ne peut-on s'exempter de l'admettre, pour atteindre le Pontificat d'Urbain II au commencement duquel il eſt ſûr que ſon Succeſſeur fut inthronizé. Ce Succeſſeur fut Humbaud noble Auxerrois fils d'un autre Humbaud & d'Adele, lequel après avoir été élevé dans le Clergé de la Cathedrale ſous l'Evêque Heribert qui l'avoit tonſuré & fait Chanoine, donna des marques ſi éclattantes de toute ſorte de vertus, qu'il fut jugé digne de paſſer par tous les degrés de la Clericature, & même de devenir le Doyen du Chapitre. Cette dignité qui lui eſt attribuée par l'Hiſtorien de ſa vie, ſe trouve confirmée dans l'acte de fondation des Chanoines de S. Martin de Clamecy où il eſt qualifié tel, auſſi-bien que dans une très-ancienne legende de l'Office des ſaints Alexandre & Chryſante. Humbaud ayant donc été élu Evêque d'Auxerre par le Clergé & le Peuple, prit la route d'Italie pour ſe faire ſacrer par le Pape. On ne connoît aucune raiſon qui ait pû l'empêcher d'aller à Sens pour ſe faire impoſer les mains par l'Archevêque Richer & par ſes Suffragans : l'Hiſtoire reſte là-deſſus dans un profond ſilence & ſe contente de marquer qu'il alla à Milan où le Pape Urbain II faiſoit ſa réſidence à l'occaſion du mouvement de quelques héretiques ; que les députés du Clergé d'Auxerre le préſenterent au Pontife qui le ſacra Evêque

Vetera Antiphonar. ad uſum Auſiſſ. XIII. ſeculi.

le ſixiéme jour de Mai, & qu'étant de retour à Auxerre, il y fut reçû avec les ſolemnités ordinaires par le Clergé & le Peuple. Depuis l'an 1087. juſqu'en 1114.

La deſcription que l'Auteur de ſa vie nous a laiſſé de ſon caractere, eſt des plus avantageuſes. Etant d'un naturel doux & pacifique, il merita l'eſtime de tous les Diocéſains qui aimoient la paix & la tranquillité. Cette douceur n'empêcha point qu'il ne fut doüé d'un eſprit pénétrant. Il eut outre cela en partage la prudence dans ſes diſcours, avec le talent de donner de ſages conſeils. Son viſage & tout ſon exterieur démontroient une certaine gayeté qui faiſoit juger de la tranquillité de ſa conſcience. Il étoit affable generalement envers tout le monde, & il ſe rendoit utile aux uns & aux autres tant au dedans qu'au dehors. Il aſſiſtoit à l'Office aux Heures convenables, & il réſervoit un certain temps pour s'entretenir avec ſes amis ſur ſon temporel, & ſur le leur. Etant noble de naiſſance il aimoit aſſés la compagnie des perſonnes de qualité, c'eſt-à-dire des Chevaliers de ſon temps; mais il temoignoit encore d'avantage d'affection envers ſon Clergé. Il traitoit ſes Chanoines à table avec plus de profuſion, & leur faiſoit des préſens d'habits qui marquoient ſa magnificence. Pour réprimer les mouvemens de la chair, il commença dès les premiers jours de ſon Epiſcopat, à s'abſtenir de manger de la viande, ſe contentant de legumes, & ne boire que très-peu de vin. Quoique ce fût envers tous qu'il exerçât l'hoſpitalité, cela n'empêchoit point que les repas qu'il donnoit ne fuſſent ſplendides, & il vouloit qu'il y eût toujours à ſa table quelques pauvres, diſant qu'il eſt écrit; *qu'un Evêque eſt inhumain, s'il exclut quelqu'un de ſa table.* Tous les jours de Carême il en nourriſſoit douze, auxquels il donnoit outre cela des ſommes d'argent le Jeudi-Saint, & à Pâques il en habilloit un grand nombre. Comme il n'étoit point attaché à l'argent, il en faiſoit ſouvent uſage pour terminer toutes les diſputes. Il arriva quelquefois, que ſes Barons furent en differend les uns avec les autres: après avoir employé toutes les voyes de patience & de douceur, il fit diſtribuer du ſien à celui qui étoit le plus opiniâtre, afin de rendre la paix plus ferme & plus ſolide. Si un Laïque ſe plaignoit qu'un Eccleſiaſtique lui eût fait du tort

Depuis l'an 1078. jusqu'en 1144.

dans ſes biens, ou qu'il l'eût inſulté, il employoit en cette occaſion la ſimplicité de la colombe & la prudence du ſerpent : il faiſoit couvrir la faute de l'Eccleſiaſtique ; & s'il étoit neceſſaire, il tiroit de ſa bourſe quelque ſomme pour aſſoupir l'affaire.

Mais il n'en étoit pas de même dans ce qui regardoit ſon Egliſe. Il fit voir en ces occaſions une très-grande fermeté. La longue vacance du Siége avoit été cauſe que certains Seigneurs qui tenoient des Baronies de l'Evêque, s'étoient emparés de quelques biens de l'Evêché. Humbaud arrêta par les cenſures Eccleſiaſtiques Geoffroy de Donzy qui occupoit déja le Château de Varzy, & qui cauſoit de grands dommages à la terre & aux habitans. Un autre Seigneur nommé Hugues le Manceau s'étoit emparé du revenu Epiſcopal de Cône : il ſe le fit reſtituer par le même moyen, auſſi-bien que ce qui avoit été pris à Toucy par les Barons du lieu. Il fit ceſſer pluſieurs mauvaiſes coutumes ; entre-autres, celle qui autoriſoit les Comtes à s'emparer après la mort de l'Evêque de tous les meubles de ſa maiſon. Le Comte Guillaume en fit l'abandon pour toujours ſur l'autel de la Cathedrale, du conſentement d'Adelaïs ſon épouſe. Les Seigneurs des Paroiſſes étoient dans l'uſage d'exiger chaque année un repas du Curé. Il fit défenſe à tous les Curés en plein Synode de ſe ſoumettre deſormais à cette coutume, alleguant une Décretale qui paſſoit alors pour être de S. Etienne Pape. Il obligea pareillement quantité de Laïques d'abandonner les droits qu'ils prétendoient avoir ſur certaines Egliſes, comme les offrandes, les droits de ſepulture, & même des Egliſes entieres dont ils s'étoient emparés. Ces biens Eccleſiaſtiques ainſi retirez des mains des ſéculiers ſervirent depuis à enrichir pluſieurs nouveaux Monaſteres de ſon Diocèſe dont je parlerai ci-après.

Outre qu'il rentra en poſſeſſion de Varzy, Cône & Toucy, il procura pluſieurs autres augmentations au temporel de l'Evêché, & il orna de nouveau les lieux qui lui parurent en avoir beſoin dans ſes Terres. Il fit acquiſition pour lui & pour ſes ſucceſſeurs de la moitié d'une Terre ſituée entre Courçon & Andrie qui s'appelloit alors en latin *Laurea*, & qui n'eſt autre apparemment que la Chapelle-

pelle-Laurent. Il remit en bon état le clos de vigne de l'Evêché ſitué proche Auxerre qu'il avoit trouvé fort négligé. Il rendit au clos Epiſcopal d'Appoigny ſa premiere fécondité : c'eſt ce lieu qui a pris depuis le nom de Regeannes. Il fit revenir à cette Terre le four ; & le moulin ſitué ſur la riviere d'Yonne, auſſi-bien qu'une grande étendue de campagne qui s'appelloit alors *Campi-condominicati* ; c'eſt-à-dire les Terres du domaine ou du Seigneur, & il y fit réellement acquiſition de pluſieurs Serfs. Ayant trouvé les fortifications d'Appoigny détruites, il vint à bout de les réparer, & il en ajoûta de nouvelles. Il fit auſſi diminuer de quarante ſols le droit de quinze livres qu'on payoit chaque année au Comte de Joigny au ſujet de la cloture du Château de ce lieu. Il bâtit à Gy une maiſon de pierre, avec une Chapelle pour l'utilité des Evêques, & il y fit planter pluſieurs vignes. Il augmenta de beaucoup le revenu de la terre de Varzy. Il retira des mains des Laïques, l'Egliſe Paroiſſiale de S. Pierre auſſi-bien que les oblations qui ſe faiſoient en celle de ſainte Eugenie aux jours de la Pentecôte, de Noël, & de la fête de cette Sainte. Il y fit conſtruire un clos de vignes ; il attacha à la Seigneurie tous les Serfs des deux ſexes, les maiſons & terres tant cultivées qu'incultes. L'Evêque d'Auxerre n'avoit point eu juſqu'alors de maiſon Epiſcopale dans ſa ville de Cône ; il y en conſtruiſit une qui étoit magnifique pour le temps, & il orna très-proprement la Chapelle de Notre-Dame qui en étoit voiſine. Il retira pareillement, quoiqu'à grande peine, des mains des Laïques, l'Egliſe de S. Laurent de la même Ville. Enfin il bâtit à Toucy une maiſon Epiſcopale, & il augmenta conſiderablement les revenus de cette Terre. Il ſongea à mettre tous ces biens ſous la protection du Pape. On voit par la lettre de Paſcal II. rapportée dans la vie de cet Evêque, qu'il avoit expoſé que toutes ces Terres & même le Diocèſe entier d'Auxerre avoit été le Patrimoine de S. Germain. Quoiqu'il en ſoit, le Pape lui accorda ſa demande, & déclara qu'il prenoit *la ſainte Egliſe d'Auxerre*, & tous les biens qu'elle poſſédoit, ſous la protection du Siége Apoſtolique.

Depuis l'an 1087. juſqu'en 1114.

Regius omnis On écrit plus communément Regennes.

Le détail de tout ce qu'il fit pour l'embelliſſement de ſon Egliſe Cathedrale eſt de longue étendue. Il la fit recou-

vrir à neuf : il fit élever une fléche de charpente ſur la tour qui étoit alors au-deſſus de la Chapelle de S. Alexandre : & à l'égard de l'autre tour qui étoit bâtie au-deſſus du chœur, il la fit voûter de groſſes pierres, pour éviter les accidens qui auroient pû arriver aux cloches. Il fit faire un vitrage très-beau aux quatre fenêtres qui éclairoient le grand Autel, aux deux qui donnoient ſur le chœur, & à vingt-trois autres fenêtres de la Nef. Il donna cinq chandeliers d'une hauteur prodigieuſe, où l'on devoit placer des cierges pour éclairer pendant la nuit le Clergé & les fidéles qui venoient à l'Office. Il fit encore préſent d'une grande courtine ou voile de lin, orné de figures de Rois & d'Empereurs, laquelle devoit être placée au côté gauche de l'Egliſe les jours de Fête ; & il y ajouta trois piéces d'étoffe précieuſe, qui avoient coûté mille ſols, dont deux repréſentoient des lions grimpans, & la troiſiéme des figures de Rois à cheval. De plus il donna deux grandes piéces de tapiſſeries de laine qui repréſentoient des lions de differentes couleurs, & deux beaux tapis pour orner les ſiéges du chœur ; quatre chappes d'étoffe, trois dalmatiques, ſept aubes très-bien conditionnées, des chaſubles, étoles & manipules, & enfin pluſieurs livres concernant l'Office Epiſcopal. Les peintures furent auſſi une décoration qu'il employa. Il en fit faire d'excellentes au deſſus de l'autel de S. Etienne, dans les cryptes au-deſſus & au-deſſous de l'autel de la Trinité. Il voulut qu'on repréſentât dans la crypte de S. Nicolas les images du Sauveur, de la ſainte Vierge & de S. Jean l'Evangeliſte. Les deux Egliſes qui portent le nom de Notre-Dame à Auxerre, ſe reſſentirent auſſi de ſon attention. Il fit relever celle de Notre-Dame de la Cité, qui tomboit preſque en ruine, & l'ayant rebâti entiérement, il en célébra la Dédicace. A l'égard de Notre Dame-là-d'hors, on ſçait ſeulement qu'il fit recouvrir d'aiſſis tout à neuf, le chœur de cette Egliſe.

Depuis l'an 1087. juſqu'en 1114.

Ayant orné & décoré l'Egliſe Cathedrale, il n'oublia pas ceux qui la deſſervoient. Il leur donna l'Egliſe d'Accolay avec les dixmes qu'il avoit acquiſes de Guibert de Château-Cenſoir, Chevalier. Il leur donna de plus l'Egliſe de Crevan avec des dixmes ; il leur remit le droit de *paréte* ou de parate que lui devoient ces deux Egliſes. Ce fut à

Paretam ce terme eſt expliqué plushaut pag. 237.

l'occaſion de ces dons que le Chapitre obtint de lui qu'il augmentât de deux le nombre des Prébendes. Il ajouta à ces donations l'Egliſe de Coulons auſſi avec ſes dixmes, qu'il avoit achetée de Morund Chevalier : il leur en remit de même la *parête*, & n'exigea d'eux autre choſe, ſinon qu'ils relevaſſent l'Egliſe qui étoit tombée. Il travailloit ſur la fin de ſa vie à retirer des mains de Hugues le Manſeau l'Egliſe d'Oiſy avec les droits ſacerdotaux & les dixmes ; & il avoit promis, s'il en venoit à bout, de donner encore cette Egliſe aux Chanoines pour l'augmentation de leur menſe : mais il ne put conſommer cette affaire. Il n'y eut qu'une ſeule choſe en laquelle il parut repréhenſible : ce fut d'avoir conferé la Prévôté du Chapitre à ſon neveu Ilger ; mais il ne le fit que du conſentement des Chanoines. Il conſulta là-deſſus le Pape Paſcal II. qui leur en écrivit une lettre de remerciment, & leur déclara qu'il prenoit ce Prévôt ſous ſa protection, defendant à toutes perſonnes de l'inquieter.

Depuis l'an 1087. juſqu'en 1114.

Il ne reſte plus qu'à parler des biens qu'il fit aux Monaſteres, & de ceux qui furent érigés de ſon temps, ou des changemens qui y ſurvinrent ſous ſon Epiſcopat. Le plus conſiderable établiſſement fut celui de l'Abbaye de Pontigny qui commença dans une Terre de franc-aleu d'un Chanoine de la Cathedrale, appellé Hildebert. A la priere de ce Chanoine, Humbaud y mit des Religieux de la regle de S. Benoît ſous l'inſtitut de Citeaux, & leur donna pour premier Abbé Hugues de Mâcon. Ceci ſe fit ſur la fin de ſon Epiſcopat. Bien auparavant il avoit obtenu d'Urbain II. dans le Concile de Nîmes, que le Monaſtere de S. Germain, que d'anciens Rois de France avoient enlevé à ſon Egliſe, rentrât ſous ſa juriſdiction : en ſorte que l'Evêque d'Auxerre ſeroit en droit d'y donner un Abbé, & de veiller à l'obſervation de la diſcipline réguliere. Ce fut à quoi il tint la main, autant qu'il lui fut poſſible. Je ne puis paſſer ſous ſilence ce qui y donna occaſion. Guibert Abbé de ce Monaſtere étant tombé dans une faute conſiderable, fut dénoncé à notre Evêque par ſes propres Moines. Le Prélat le cita au Concile qui devoit ſe tenir à Nîmes. Guibert ſe ſentant coupable, y fit ceſſion de ſon Abbaye entre les mains d'Urbain II. Ce Pape connoiſſant par lui-même qu'elle avoit été l'ancienne

Chron. Rob. S. Mariani.

Geſta Abbatum S. Germani in Guib. T. 1. Labb.

Depuis l'an 1087. jusqu'en 1114.

ſplendeur du Monaſtere de S. Germain d'Auxerre, marqua de la douleur d'apprendre le triſte état où il ſe trouvoit réduit; il tira à l'écart l'Evêque Humbaud, le reprit doucement de ſa negligence, lui remit entre les mains la croſſe de Guibert, & lui dit de mettre la réforme dans le Monaſtere, lui indiquant les Abbayes de la Chaiſe-Dieu, de Cluny, ou de Marmoutier, pour en tirer un Religieux qui pût y rétablir la regle. Humbaud obtint d'abord une colonie de Cluny, laquelle ne put réuſſir. Il avoit écrit aux Abbés de la Chaiſe-Dieu & de Marmoutier pour la même fin. Mais les Cluniciens empêcherent l'effet de ſes lettres. Il ne vint parfaitement à bout de réformer cette Abbaye, que par le moyen d'Etienne Comte de Champagne, qui étant venu à Auxerre, s'unit à lui, pour écrire à S. Hugues Abbé de Cluny duquel ils obtinrent un Religieux pour en être Abbé: & cet Abbé ſe comporta ſi dignement dans cette fonction, que par la ſuite il devint Evêque d'Auxerre. Ce fut auſſi l'Evêque Humbaud qui mit des Chanoines Reguliers dans les Egliſes de S. Pere & de S. Euſebe: mais il ne les tira pas d'une même maiſon, à cauſe des inconveniens qu'il pouvoit prévoir dans ces ſortes d'Aſſociations. Comme cette derniere Egliſe étoit le cimetiere des Chanoines de la Cathedrale; en y établiſſant des Reguliers tirés de l'Abbaye de S. Laurent proche Cône, il leur donna le revenu de l'annuel des Meſſes que Robert, ſon prédéceſſeur, avoit deſtiné pour un Prêtre qui célébroit à l'intention des Chanoines décédés. Cette diſpoſition qui ſe fit du conſentement du Clergé & du peuple, fut auſſi approuvée par Hervé Evêque de Nevers & Chanoine d'Auxerre, lequel ſe trouva au pays. Il attribua à l'Abbaye de S. Laurent, dont je viens de parler, quatre Egliſes du voiſinage qu'il avoit retirées de la main Laïque, ſçavoir celle de Guarchy, celles de Tracy, de S. Martin du Troncet, & de S. Quentin. L'Hiſtorien de ſa vie ne nomme que ces quatre Egliſes: Mais le Necrologe de cette maiſon écrit au XIII. Siecle, marque poſitivement, que ce fut lui qui leur donna l'Egliſe de S. Cyr-lez-Coulons. Le célébre Prieuré de la Charité-ſur-Loire eut auſſi de lui un grand nombre d'Egliſes qu'il avoit ôtées aux Laïques. L'Hiſtoire ne les ſpecifie pas: mais il y a apparence que ce n'en furent point d'autres que

Digitized by Google

celles qui ſont aux environs de ce Monaſtere. Quoique l'Hiſtorien de ſa vie n'ait point fait mention de la maiſon de Criſenon, on ſçait cependant par les monumens de ce Monaſtere, que ce fut de ſon temps & de ſon conſentement que ce lieu fut deſtiné à loger les Religieux, que S. Robert de Molême y envoya, & qui furent dotez par trois Seigneurs de la Maiſon de Toucy. Mais depuis ce temps-là ce Monaſtere a été changé en Abbaye de Filles. Depuis l'an 1087. juſqu'en 1114.

La réputation que s'étoit acquis l'Evêque Humbaud le fit appeller à preſque toutes les aſſemblées d'importance qui ſe tinrent de ſon temps. On a vû qu'il aſſiſta au Concile de Nîmes de l'an 1096. (a) Il ſe trouva depuis à celui d'Etampes tenu l'an 1099; à un autre tenu à Anſe proche Lyon l'an 1100, à celui de Troyes de l'an 1104, & à celui qui fut célébré à Paris la même année ou la ſuivante. Son nom paroit auſſi en differens autres actes. Il eſt parmi ceux des Prélats qui aſſiſterent à la Dédicace de l'Egliſe Priorale de S. Etienne de Nevers faite l'an 1097 par Yves de Chartres. Il eſt auſſi à la fin de l'acte de la donation que Robert Evêque de Langres fit à Sens l'an 1101 à l'Abbaye de Molême. Humbaud étoit en 1107 au Monaſtere de S. Benoit-ſur-Loire, lorſqu'on y fit la cérémonie de la tranſlation du corps de ce Saint, d'une châſſe dans une autre: & en 1108 au mois de Juillet, lorſqu'on y fit les funerailles du Roi Philippe I. Il aſſiſta pareillement au couronnement du Roi Louis le Gros qui fut fait en l'Egliſe Cathédrale de ſainte Croix d'Orleans le Dimanche 2 Août 1108: il fut auſſi du voyage que ce Prince fit à Bourges la même année, & il y ſouſcrivit à un privilege donné par ce Roi à l'Abbaye de S. Benoit avec tous les premiers du Royaume. Dans la ſuivante, il parut à Nevers au mois de Fevrier comme l'un des médiateurs de l'accord qui y fut paſſé entre Norgaud Evêque d'Autun, & les Moines de l'Ordre de Cluny, au ſujet des Curés qui gouvernoient les Egliſes dependantes des maiſons de cet Ordre. En 1110, il accorda l'Abbé de S. Benoit ſur Loire avec les Seigneurs de Toucy par un traité paſſé dans le Chapitre de ſon Egliſe Cathedrale. Enfin l'Hiſtoire de Paris rapportant la fonda-

Cartular. Horiac.

Tabul. Prior. de Parac. in fol. Autt. Theodori Cantuar. p. 666.

Archiv. Horiac.

(a) Quelques uns ont cru mal à propos que la lettre H qui commence le nom de cet Evêque ſignifia Hugues.

tion de l'Abbaye de S. Victor à l'an 1113, certifie qu'à cet acte paroit entre autres ſceaux, celui d'Humbaud Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1087. juſqu'en 1114.

Parmi les lettres d'Yves de Chartres, il y en a deux adreſſées à notre Evêque. La cent ſoixante-ſixiéme eſt à l'occaſion de Mathilde, fille de Hugues le Blanc qui étoit recherchée en mariage par un Seigneur du Diocèſe d'Auxerre. Yves mande à Humbaud qu'il ne faſſe point de difficulté de les marier, attendu que le mariage précédent étoit nul. Dans l'autre qui eſt la deux cent quarante-uniéme, il écrit à Humbaud, qu'une affaire qui a été terminée par un jugement Eccleſiaſtique, ne doit pas être traitée de nouveau par devant le Comte; & il déclare en paſſant, que ce Comte eſt féal du Siége Epiſcopal.

Il y avoit près de vingt-cinq ans qu'Humbaud étoit Evêque d'Auxerre, lorſqu'il entreprit le voyage de Jeruſalem. Ayant donc laiſſé tout en paix dans ſon Clergé, il ſe mit en chemin; il arriva heureuſement en Paleſtine, & il y viſita les lieux Saints avec des ſentimens de piété dont il étoit attendri juſqu'aux larmes. Ne perdant point de vûë dans ces pays-là les beſoins de ſon Egliſe, il y fit acquiſition de pluſieurs ornemens, & s'embarqua dans le deſſein de lui en faire preſent à ſon retour. Mais Dieu ne permit pas qu'il arrivât juſqu'aux côtes de France. Son Hiſtorien dit que le vaiſſeau ayant été briſé par la tempête, tous ceux qui étoient dedans perirent dans les flots de la mer, & que le S. Evêque y rendit l'ame comme les autres, en implorant la miſericorde de ſon Créateur. Ce malheur arriva le 20. Octobre 1114, auquel jour l'Obit de ce ſaint Prélat ſe trouve marqué par une annonce très-ample dans l'ancien Necrologe, au bout duquel eſt écrit le Catalogue des Chanoines de ſon temps avec ſon nom à la tête. Cet annonce n'eſt qu'un extrait de l'Hiſtoire de ſa vie que je viens de rapporter. Mais on y lit au 7 Mai, que ce fut ſon neveu Ulger ou Ilger Prévôt du Chapitre qui fonda ſon anniverſaire, & qu'il donna à l'Egliſe un moulin qu'il avoit bâti à Aigleny, à condition qu'il y auroit ce jour-là un repas commun pour les Chanoines (*a*)

(*a*) Ce bien fut connu pendant pluſieurs ſiecles ſous le nom de Moulin d'Ulger: mais comme la plûpart des noms ſe corrompent par le défaut de vigilance de la part des Ecrivains, au lieu d'Ulger, on dit aujourd'hui Fulger.

CHAPITRE VII.

La vie de S. Hugues de Montaigu, cinquante-troiſiéme Evêque d'Auxerre.

AUſſi-tôt qu'on eut appris à Auxerre la triſte mort de l'Evêque Humbaud, le Clergé ne perdit point de temps, & après quelques jours de délai la plus grande partie choiſit pour lui ſuccéder l'Abbé de S. Germain. On a déja vû ci-deſſus, que c'étoit un Moine envoyé par S. Hugues de Cluny ſon oncle pour rétablir le bon ordre dans cette abbaye. Il étoit fils d'un Seigneur appellé Dalmace du Château de Montaigu au territoire de Cluny, & il avoit ſuccé dès ſa plus tendre jeuneſſe une forte inclination pour tout ce qui reſſentoit le Cloître. Mais étant élevé à la dignité d'Abbé, il n'en étoit pas devenu plus enflé d'orgueil, & il avoit toujours conſervé l'eſprit d'humilité. Son élection à l'Epiſcopat fut un peu traverſée. Ulger Prévôt de la Cathedrale, s'y oppoſa avec quelques Chanoines qui lui avoient donné leur ſuffrage ; ces oppoſans furent même ſoutenus par le Roi Louis le Gros, en ſorte que ce Prince refuſoit de lui accorder les revenus de la régale appartenans à l'Evêché. Ce fut ce qui obligea d'acquieſcer aux ſollicitations de ceux qui l'avoient élu, & de prendre le parti d'aller à Rome avec les partiſans d'Ulger, afin que le Pape décidât ſur ſon élection. Il alla donc trouver Paſcal II, auprès duquel ſa cauſe parut ſi juſte, que ce Pape lui donna lui-même la conſecration Epiſcopale l'an 1115. Une remarque qui fut faite par ceux qui étoient portés pour lui, eſt qu'à l'ouverture du livre d'où l'on tiroit les pronoſtiques ſur le ſort des Prélats, on trouva ces paroles de l'Ange *Ave* (*Maria*) *gratiâ plena* : ce qui fut pris pour un bon augure touchant ſa chaſteté, ſon humilité, &c.

Depuis l'an 1115. juſqu'en 1136.

Etant d'accord avec ſon contendant & avec ceux qui l'appuyoient, il retourna rempli de joye à Auxerre, où il fut reçu par le Clergé & par le peuple qui accoururent au

devant de lui. Le Comte Guillaume qui étoit alors détenu prisonnier par Hugues le Manseau, lui fit témoigner la joye qu'il avoit de le voir élevé sur le Siége Epiſcopal. Il alla aussi-tôt après à la Cour pour saluer le Roi, & il trouva ce Prince heureusement revenu de ses anciennes préventions.

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

De retour dans son Diocèse, il s'y comporta toujours d'une maniere édifiante, fuyant le tumulte du siécle, & conservant l'esprit de solitude au milieu des embarras de la sollicitude Pastorale. On remarqua qu'il fréquentoit toujours avec joye & simplicité de cœur les Cloîtres des Moines; il ne souhaitoit pas même lorsqu'il étoit parmi eux, qu'on lui donnât le nom d'Evêque, ni de paroître comme tel, mais simplement qu'on le regardât comme Moine suivant le précepte Evangeliste: *Que celui qui eſt le plus grand parmi vous, ſoit comme le plus petit, &c.* Il avoit aussi continuellement présent à l'esprit ce passage de S. Jerôme: *La Ville m'eſt une priſon: la ſolitude m'eſt un Paradis. Si vous voulez être Moine ſuivant la ſignification de votre nom, c'eſt-à-dire, ſeul; que faites vous dans les Villes?* Il demeura fort souvent dans le Monastere de la Charité-sur-Loire, où l'on vivoit suivant l'institut de Cluny; & de crainte d'être à charge au Monastere, il y faisoit porter de ses Châteaux de Varzy & de Cône du bled & du vin pour son usage, & pour le soulagement des malades qui venoient s'y retirer. On ne sera pas étonné après ce que je viens de rapporter de son inclination pour le Cloître, de lire dans Orderic Vital à l'an 1132 que ce fut lui qui par sa présence dans le Chapitre de Cluny appuya davantage les pieux efforts que fit l'Abbé Pierre pour réformer cet Ordre: mais seulement de ce que cet Historien de Normandie lui donne le nom de Radulfe qu'il ne porta jamais.

Lib. 13.

Il visita aussi plusieurs fois & avec plaisir les Monasteres de l'Ordre de Cîteaux. Cet Ordre étant alors fort nouveau, comme le dit son Historien témoin du temps, n'avoit pour soutien, selon le même Auteur, qu'une pauvreté joyeuse & volontaire. Sur ce principe, le Prélat fournissoit à ces Religieux autant qu'il pouvoit ce qu'il leur étoit necessaire pour les besoins de la vie. Cette attention parut plus particuliérement envers les Abbayes de Bourads, de Roches, &

Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136.

assure, que quoiqu'à peine pût-on trouver alors un seul Prélat dans l'Eglise de quelque rang qu'il fût, qui ne comblât d'honneurs & de benefices Ecclesiastiques ses proches, tout indignes qu'ils en fussent, il n'en fut pas de même de lui. Il fut le seul parmi une infinité d'autres, qui refusa de donner une Prébende à un de ses neveux. Il y avoit alors un certain Clerc nommé Etienne très-versé dans les affaires temporelles. Cet Ecclesiastique avoit été fort consideré & aimé dans l'Abbaye de S. Germain dès le temps que Hugues en étoit Abbé, & il continuoit de l'être sous Gervais son successeur, parce qu'il étoit issu d'un des Bourgeois de la même Eglise. Les Moines & principalement l'Abbé prierent souvent l'Evêque de le faire Chanoine de S. Etienne : mais comme ils ne cessoient de lui reïterer chaque jour les mêmes supplications : *C'est en vain* (leur dit-il) *que vous me priez en sa faveur, il ne sera jamais mon Chanoine tant que je serai Evêque; car j'estime qu'aussi-tôt qu'il sera pourvû d'un Canonicat dans l'Eglise de S. Etienne, il cherchera trop à faire son profit sur les biens de cette Eglise.* L'effet suivit les paroles du saint homme : car après sa mort, son successeur l'ayant fait Chanoine & l'ayant pris pour l'un de ses confidens, on vit l'accomplissement de la prédiction. Une autre preuve de la délicatesse de ce Prélat en matiere de benefice, est l'Histoire qui arriva à l'Oeconome de sa maison Episcopale. Une personne à qui il avoit conferé un benefice, vint au bout de quelque temps trouver le Moine qui lui servoit d'homme d'affaires, & le pria d'accepter une certaine somme pour la dépense de la Maison. Le Moine prit le présent avec bien des actions de graces, & le garda. Peu de temps après y faisant attention & songeant que dans ce présent il pouvoit y avoir quelque chose qui blessât la conscience de l'Evêque dont il n'ignoroit point la droiture, il lui déclara ce qu'il avoit reçu, & de qui il le tenoit. Le Prélat tâcha de se rappeller par quelle raison la personne avoit pu se déterminer à lui faire un présent de cette conséquence, & il se ressouvint qu'il lui avoit donné un benefice. Aussi-tôt animé d'une sainte colere contre son Oeconome : *Mon frere*, lui dit-il, *il ne convient pas à notre profession de prendre pour regle ce qu'un Payen a dit* : Ne vous inquiétez pas d'où le bien vous vient, pourvû que vous en

ayez. *Renvoyez le préſent dans le même état à celui qui vous l'a donné, de crainte que ma conſcience n'en ſoit chargée.* Le Moine obéit, & renvoya comme il lui avoit été ordonné, le préſent à celui dont il le tenoit. Depuis l'an 1115. juſqu'en 1136.

Il fit voir en deux occaſions l'attention qu'il avoit à ne pas être à charge à ſes Curés, & à empêcher qu'ils ne fuſſent moleſtés par trop d'exactions. La dignité d'Archidiacre étant venu à vaquer de ſon temps, il la retint entre ſes mains, non pour s'en appliquer les revenus, mais de crainte que s'il en nommoit un, ce Dignitaire ne vint à lever des droits trop conſiderables ſur les Prêtres, à cauſe que les revenus de la dignité étoient très-modiques pour les dépenſes auxquelles elle étoit ſujette. Il faut obſerver, qu'alors cette dignité n'étoit pas partagée en deux, comme elle le fut dans le ſiécle ſuivant. Il arriva une autre fois, que pour une cauſe neceſſaire Hugues prit la réſolution de ſe tranſporter vers le Pape. Après en avoir conferé avec ceux qui devoient être de ſa ſuite, il ſe crut obligé d'exiger du ſecours des Prêtres de ſon Diocèſe. Il laiſſa là deſſus pleine liberté, & chacun contribua ſelon ſa volonté. L'Evêque muni de ce ſubſide purement volontaire, ne put aller que juſqu'à Cluſes au-delà du Mont-Cenis, parce qu'il apprit en ce lieu, que les chemins n'étoient pas ſurs. Mais étant de retour à Auxerre, il ſe garda bien de retenir l'argent de la contribution de ſes Curés; il conſulta le rolle, & il fit rendre à chacun la ſomme qu'il avoit fournie.

Il fut atteint trois fois de maladie durant ſon Epiſcopat, ſans compter celle dont il mourut. Dans chacune, il fit diſtribuer aux pauvres tout ce qu'il poſſédoit, & il ne ſe réſerva aucun meuble ni autre choſe qu'un ſeul habit, qui n'étoit pas même trop bon. S'étant apperçu dans l'une de ces maladies qu'on ne ſuivoit point à la lettre ce qu'il avoit ordonné, & que dans le vaſe qui contenoit un bouillon aux herbes qu'on lui ſervoit, il y avoit une petite cuillier d'argent, auſſi-tôt il commanda qu'on en fit des aumônes. La protection de Dieu parut viſiblement ſur lui une certaine nuit, qu'il prenoit ſon repos. Les grands vents abbatirent la fléche de bois que ſon prédéceſſeur avoit fait élever derriere la Cathédrale ſur la Chapelle de S. Alexandre qui étoit la plus voiſine du logis Epiſcopal. Les piéces

Depuis l'an 1115, jusqu'en 1136.

de bois enfonçant la couverture pénétrerent jusques dans sa chambre & tomberent autour de son lit. Il se trouva environné de ces débris sans être aucunement blessé. Il paroît par cette circonstance, qu'il logeoit environ dans le lieu où Jean Baillet l'un de ses successeurs fit construire depuis un corps de bâtiment vers le midi de l'ancien Réfectoire.

On ne lit point que Hugues ait rien fait faire à l'édifice de l'Eglise Cathedrale : Mais il est marqué qu'il fit rebâtir tout à neuf, & en pierres, la maison Episcopale, qu'il la rendit plus vaste qu'elle n'avoit été, & qu'il la fit couvrir de tuiles. Quand le corps du Réfectoire ne seroit pas de son temps, quoiqu'il paroisse en être, il est certain que la gallerie qui y est adossée du côté de l'Orient est un des fruits de ses travaux, puisque l'Ecrivain de sa vie la désigne nommément, & ajoute qu'elle est ornée de très-belles colomnes élevées sur les murs de la Cité, & que delà on peut voir la riviere, les vignes & le reste de la campagne.

Si Hugues ne fit aucun embellissement ni augmentation au bâtiment de l'Eglise Cathedrale, il n'en fut pas de même de la sacristie. Il l'enrichit de plusieurs chappes, de deux piéces de tapisseries ou tapis, & de quantité d'ornemens sacerdotaux. Il marqua aussi beaucoup d'amitié aux Chanoines, & il témoigna n'avoir rien tant à cœur que d'entretenir la paix parmi eux. La dispute qui s'étoit élevée entre le Prévôt & le Chapitre, ayant duré un temps assez considerable, il fit un accord entre les parties, en éclaircissant les principaux points des usages qui souffroient difficulté, soit par les monumens écrits, soit par le serment qu'il fit prêter à ce sujet aux témoins tant Chanoines que Laïques. Il confirma ce traité en y apposant son sceau & il le fit munir de l'autorité du Pape. On ignore aujourd'hui en quoi consistoient ces differends. Quoiqu'il en soit, il fit depuis réflexion, que rien ne seroit si avantageux aux Chanoines, que de réunir la Prévôté à leur corps. C'est pourquoi un jour, après avoir invoqué le saint nom de Dieu, il fit cession sur l'autel de S. Etienne en présence du reliquaire qui contenoit des Reliques de ce saint Martyr, du droit qu'il avoit de pourvoir à cette dignité ; & il la réunit pour toujours à la Communauté, afin d'en appliquer le revenu principalement à la nourriture des Chanoines. Et afin

Ex vita Hug. de Cluniaco.

Digitized by Google

que cette donation ne pût être revoquée par la ſuite, il la fit confirmer par le Pape Innocent II. Cependant, ces diſpoſitions n'eurent point lieu ſous ſon ſucceſſeur. Sur la fin de ſa vie, il accorda aux mêmes Chanoines la demande qu'ils lui firent des dixmes d'Oiſy, & de quelques Egliſes, ſçavoir celles de Bazerne, de S. Bry, de Montigny & de Venouze. Il leur en fit un pur don par un acte de l'an 1136, à condition qu'ils mangeroient chaque année durant tout le Carême dans le Réfectoire commun : ce qui a duré en partie juſques vers la fin du penultiéme Siécle. Je ne parle point de l'Egliſe d'Oiſy, parce qu'il l'avoit donnée ſéparément pour préparer, en mémoire de lui, un repas aux Chanoines le jour qu'on célébreroit l'anniverſaire de ſon décès.

Depuis l'an 1115. juſqu'en l'an 1136. *Spicileg. T. XIII.*

Necrolog. T. VI. Ampliſſ. Collect. Martene.

La quatriéme année de ſon Epiſcopat qui fut l'an 1118 les vignes furent atteintes le huitiéme jour de Mai d'une ſi forte gelée, ſur tout à Auxerre, que malgré la grande quantité de vignes qu'il y avoit dès lors, à peine trouva-t'on dans tout le finage dequoi remplir un ſextier de vin. Hugues conſiderant que les Communautez régulieres de ſon Diocèſe n'en avoient point, ou n'en avoient que fort peu, ordonna qu'il en ſeroit fourni de Varzy & de Cône aux Moines de Bourads, à ceux de Roches, & à ceux de la Charité à proportion de ce qu'on en avoit recueilli dans ces deux vignobles, & autant qu'il en faudroit pour chacune de ces Egliſes. La diſtribution qu'il en fit aux Maiſons de Pontigny; & de Regny, & aux Religieuſes de Criſendon eſt rapportée fort naïvement par ſon Hiſtorien. » Un jour qu'il étoit à Auxerre ayant fait venir ſon Cellerier, » il entra avec lui dans le celliér, & ayant vû quels étoient » les tonneaux plein de vin, il en fit ainſi la deſtination : *Ce* » *tonneau-ci*, dit-il, *eſt pour le Couvent de Pontigny, celui-là* » *pour le Couvent de Regny, & ce troiſiéme pour les pauvres* » *Religieuſes*, montrant chaque tonneau avec la baguette » qu'il tenoit en main. Le Cellerier ſçachant que le vin » qu'il deſtinoit pour les Religieuſes étoit le meilleur du » pays, voulut preſque ſérieuſement le detourner de faire » une aumône ſi conſiderable à des Filles; & lui dit : *Sei-* » *gneur, c'eſt du vin de Migraine* : (*a*) *le tonneau qui eſt de*

Chron. S. Marian.

(*a*) Migraine eſt un canton de vignes au couchant d'Eté de la ville d'Auxerre dont l'aſpect eſt vers l'orient d'hyver.

» *quarante meſures & d'un gros prix, a été réſervé pour payer*
» *les façons des vignes & autres dépenſes; trouvez bon de don-*
Depuis l'an 1115. jusqu'en 1136. » *ner à ces Dames du vin de moindre qualité: Vous en avez*
» *ici d'autres qu'elles recevront avec bien du plaiſir.* L'Evê-
» que lui repondit: *Vous n'avez point de goût pour ce qui*
» *eſt de Dieu; ce qui eſt dit, eſt dit. Ne ſçavez-vous pas que*
» *la parole d'un Evêque ne doit jamais être ſans effet?* On
» fit venir le Dépenſier des Religieuſes, & on lui enjoignit
» de faire conduire le vin deſtiné à leur uſage. Mais il n'eut
» pas plûtôt appris que c'étoit du vin ſi bon & ſi cher, qu'il
» ſongea à le revendre, afin d'employer le prix qui en re-
» viendroit à en racheter de moins cher, & à d'autres be-
» ſoins. L'Evêque l'ayant ſçu, fit appeller ce Moine, lui de-
» manda pourquoi il vouloit vendre le vin? Le Moine ayant
» dit ſa raiſon, l'Evêque lui répartit: *Eh bien, je veux rache-*
» *ter le vin que j'ai donné, au même prix qu'il ſeroit vendu à*
» *un autre.* Le Moine conſentit à la propoſition de l'Evê-
» que. On lui compta autant d'argent qu'il en auroit pû
» recevoir d'un autre acheteur. Après quoi l'Evêque lui dit:
» *Vous avez maintenant l'argent du vin: Et moi je donne une*
» *ſeconde fois aux Religieuſes le même vin; & je veux qu'elles*
» *le gardent, & qu'elles le boivent.*

Ce fut ainſi qu'il favoriſa les Religieuſes de la nouvelle colonie de Criſenon. Je dis, nouvelle, parce que ce fut lui qui érigea vers l'an 1134 en titre d'Abbaye cette maiſon qui auparavant n'étoit qu'un Prieuré. Il eut ſi à cœur le ſuccès de cet établiſſement, que comme ce Monaſtere étoit bâti ſur un fond qui avoit appartenu aux Moines de Molême, il leur donna en recompenſe de la ceſſion qu'ils en firent, l'Egliſe de S. Gervais proche Auxerre. On trouve auſſi qu'il confirma à la même Abbaye de Molême les Egliſes qu'elle avoit dans ſon Evêché. On lit encore dans le Cartulaire de Criſenon plus d'une preuve de ſon attention pour ce qui étoit avantageux à cette Communauté. En 1134 Gimaubert Prévôt de Bazerne étant venu le trouver à Pontigny pour lui communiquer la dévotion qu'il avoit de donner à ces mêmes Religieuſes de Criſenon le tiers des dixmes de Fontenet, il ſe tranſporta auſſi-tôt dans ce Monaſtere où l'acte de donation fut paſſé. Il y regla auſſi la même année avec Ebrard Abbé de Molême & trois autres Ab-

Cartul Moliſm.

Cartul Criſen. V. Les preuves.

Digitized by Google

bés pluſieurs articles concernant cette nouvelle maiſon. Et l'année d'après il vendit aux mêmes Religieuſes les moulins de Crain pour une ſomme modique. Le Monaſtere de Regny qui n'eſt qu'à une lieuë de celui de Criſenon ſe reſſentit d'une faveur ſignalée de la part de notre Evêque. Comme le territoire que les Religieux de Fontemoy avoient acquis en ce lieu pour s'y tranſplanter, relevoit du ſiége Epiſcopal, il leur en remit genereuſement les droits féodaux, en ſorte qu'il peut être compté parmi les principaux de leurs bienfaiteurs. Il rétablit la diſcipline réguliere dans l'Egliſe de S. Amatre au fauxbourg d'Auxerre, en y introduiſant l'inſtitut des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin & changeant le titre d'Abbé en celui de Prieur; & il fit confirmer cet établiſſement par le Pape Innocent II pendant le ſéjour qu'il fit à Auxerre. Une autre Abbaye du même Ordre de Chanoines Reguliers fut auſſi fondée entre Roches & Saint-Verain dans un lieu appellé Villegondon: mais on ne trouve point, qu'il y ait prit aucune part, que ce qui eſt indiſpenſable à l'Evêque Diocéſain, comme d'avoir confirmé les principales donations qui furent faites: ce qui ſe trouve de même à l'égard des Abbayes de Pontigny, de Bourads, &c. Il y eut d'autres maiſons envers leſquelles il fit quelque choſe de plus conſiderable. Il donna à Hugues Doyen de Saint-Pere d'Auxerre & aux Chanoines Reguliers de la même maiſon l'Egliſe de Sougeres, celles d'Augy & de Quéne. A ceux de S. Laurent, l'Egliſe de Cours. A l'Abbaye de S. Julien-lez-Auxerre, les Egliſes de Migé & de Charentenet que l'Abbeſſe Alix avoit demandé: & par la même charte il confirma tout ce que le même Monaſtere pouvoit avoir en d'autres Egliſes, à condition que les Religieuſes célébreroient ſon Anniverſaire après ſa mort. Les Moines de S. Germain eurent de lui, outre l'Egliſe de S. Fergeau, les dîmes de Saints-en-Puiſaye, & dès 1121, il ſe porta pour médiateur entre Gervais leur Abbé & le Comte Guillaume, ſur les differends qu'ils avoient. Une Bulle d'Adrien IV de l'an 1155 nous apprend que les Moines du Prieuré du Pré, Ordre de Cluny, proche Donzy, tenoient d'un Evêque d'Auxerre les Egliſes de Boüy & de Poigny: il y a toute apparence, que ce fut Hugues de Montaigu, ſorti de cet Ordre, qui les leur donna, plûtôt que Hugues

Depuis l'an 1115. juſqu'en 1136.

Ibidem.

Tab. Boni radii.

La donation de l'Egliſe d'Auxerre eſt de 1123. & celle de Sougeres de l'an 1130 aux preuves.

Necrol. Abb. S. Laur.

Tabul. S. Jul.

de Mâcon ſon ſucceſſeur. Il confirma en 1120 aux Religieux de Pontigny avec ſon Chapitre, ce qu'Etienne Tréſorier de la Cathedrale leur avoit cédé des mouvances de ſa Tréſorerie dans les donations qu'on leur avoit faites, & ce qu'ils avoient acquis outre cela. Il remit en 1127 aux mêmes Religieux les dixmes des terres qu'ils avoient dans la Paroiſſe de Venouze & de celles qu'ils avoient dans la grange de Borom, par acte paſſé dans le Chapitre d'Auxerre.

Depuis l'an 1115. juſqu'en 1136.

Tabul-Pontiniac.

Ibid.

Pour ce qui eſt des actes étrangers à ſon Diocèſe, il n'y en a pas beaucoup où ſon nom paroiſſe. On ſçait ſeulement qu'étant ſorti d'Auxerre en 1120, avec le Pape Calixte II, il le ſuivit juſqu'à Saulieu, où il aſſiſta à la tranſlation que ce Pape fit le troiſiéme Novembre des corps des ſaints Andoche, Felix & Thyrſe, du lieu de leur ſépulture, ſur le grand autel de l'Egliſe de cette Ville; & que de Saulieu il accompagna le même Pape juſqu'à Cluny. Ce fut là qu'il obtint de lui une Bulle qui lui confirmoit le droit de diſpoſer canoniquement de toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, & de donner aux Réguliers celles qu'il pourroit ôter des mains des Laïques. Je l'ai trouvé nommé comme préſent en 1132 avec le Pape, les Evêques d'Albe, &c. à l'accord fait entre l'Egliſe de Cluny & le Monaſtere de S. Gilles. Il fut auſſi l'an 1135 l'un de ceux qui avec S. Bernard introduiſirent les Chanoines Réguliers dans l'Abbaye de ſaint Loup de Troyes au lieu de ceux qui y vivoient auparavant ſans regle. On lit, outre cela, que Hugues Evêque d'Auxerre, conjointement avec le même Abbé, fit donner par Atton Evêque de Troyes à l'Abbaye de Montiramer les Egliſes *de Clareyo & de Follis.* Je me ſouviens auſſi d'avoir vû à Sens dans l'Abbaye de ſaint Pierre-le-vif à la fin de la Chronique manuſcrite de Clarius, une lettre du Pape adreſſée à Hugues Evêque d'Auxerre & Hugues Abbé de Pontigny, pour pacifier des troubles qui s'étoient élevez au ſujet de Herbert Abbé de ce lieu; & l'on dit qu'il y a dans les Cartulaires du même lieu une lettre par laquelle il en donnoit avis à Herbert.

Tabul S. Germani. Autiſſ. ubi de Ecc. S. Ferreoli.

Guichenon append. ad Bibl. Sebuſ. num. 98.

Prompt. Camuzat.

Gall. Chriſt. Ste Marthe T. 4.

Ce que j'ai marqué ci-deſſus touchant les voyages où il accompagna Calixte II, rappelle à la mémoire la réception honorable qu'il fit au mois de Novembre 1119 à

ce

ce même Pape, lorſqu'il vint ſéjourner à Auxerre. Il l'y retint durant le reſte du mois, & pendant une partie au moins de celui de Décembre. Ce Pape y étoit le quatorziéme de ce mois, qui fut le jour auquel il conſacra à la priére de l'Evêque Diocéſain, le grand autel de la Cathedrale. Il reçut encore l'an 1131 le Pape Innocent II dans ſa maiſon Epiſcopale, & porta le ſouverain Pontife à faire lui-même la Dédicace d'une petite Egliſe du titre de S. Côme & S. Damien qu'Ithier Clerc de la Cathedrale aidé de ſes conſeils venoit de faire élever au-delà de la riviere d'Yonne, vis-a-vis l'Evêché, ſur les veſtiges de l'ancien Monaſtere bâti par S. Germain.

Depuis l'an 1115 juſqu'en 1136.

Necrol Autiſſ.

Chron. Rob. S. Mariani.

La maladie dont mourut ce Prélat paroît avoir été une chaleur d'entrailles. Son Hiſtorien dit qu'à l'approche du moment qui étoit marqué pour la fin de ſa carriére, tout ſon corps ſe ſentit ſaiſi d'une chaleur qui n'étoit pas naturelle. Mais que pendant que le corps étoit en mouvement, il obligeoit l'eſprit de ſervir ſon Créateur par l'exercice de la priére. Son dernier jour étant venu, il en avertit le plus vîte qu'il put, les Chanoines qui lui tenoient compagnie vers l'heure de Nones, & il leur parla ainſi : *Achevons de rendre à Dieu le reſte du tribut des Heures de l'Office que nous lui devons, parce qu'auſſi-tôt qu'elles ſeront finies, je repoſerai.* Ils chanterent donc les loüanges de Dieu ; & on s'apperçut qu'il avoit dit vrai, parce qu'auſſi-tôt que l'Office fut fini, il repoſa dans le Seigneur. C'eſt ce que les aſſiſtants n'avoient pas compris d'abord, croyant que ce qu'il avoit dit devoit s'entendre du repos corporel. Cette mort arriva le dixiéme jour d'Août de l'an 1136. Son corps fut tranſporté comme il l'avoit ſouhaité dans l'Egliſe de S. Germain avec toutes les cérémonies convenables, & fut inhumé dans le Chapitre de la même Egliſe.

Ayant repoſé en ce lieu pendant un certain nombre d'années, parmi les Abbés & principaux bienfaiteurs, il fut transferé dans la nouvelle Egliſe qu'on bâtiſſoit durant le treiziéme & quatorziéme ſiécles, & mis dans un caveau pratiqué dans la croiſée du côté du midi devant l'autel de S. Nicolas. On ne trouve point que ce corps ait été viſité par M. Seguier Evêque d'Auxerre, lorſqu'il fit la viſite des corps Saints conſervés dans l'Egliſe de S. Germain. Mais

Depuis l'an 1115. jusqu'en l'an 1136.

voici quelques circonſtances qu'on en apprit par occaſion l'an 1682. Comme il s'étoit levé un carreau proche l'ouverture de ce caveau, on apperçut une eſpece de deſcente. Avant que de réparer l'endroit, deux Religieux y étant entrés avec la permiſſion du Prieur, examinerent ſeulement de vûë les oſſemens. Il leur parut que ce caveau avoit été fait exprès pour ce ſeul tombeau, ils crurent y voir des portes murées, & ils en conclurent qu'il y auroit eu pluſieurs deſcentes pour approcher de ce tombeau peut être pendant le temps qu'on rebâtiſſoit le Sanctuaire, & qu'il étoit impoſſible d'aller aux tombeaux des Grottes. Ils y apperçurent un reſte de vieille lampe, & des crochets de fer contre le gros mur. Les oſſemens étoient tous ramaſſés aux pieds du cercueil ſans aucun arrangement ſçavoir, un crane entier, les oſſemens des bras, des cuiſſes & des jambes, qui déſignerent que Hugues avoit été de haute ſtature, avec le reſte du corps humain. Ils y diſtinguerent encore des morceaux d'étoffe où paroiſſoient des fils d'or tiſſus, une ſemelle de ſandale, & une maſſe d'une matiere obſcure qui étoit apparemment un reſte de cilice confondu avec un lambeau d'habit Religieux. (*a*)

A l'égard du culte de ce ſaint Prélat, je n'en puis dire autre choſe, ſinon que j'ai vû autrefois ſon tombeau orné & éclairé comme les autres, chaque année le huitiéme jour de Novembre, & qu'il eſt invoqué depuis cent ans ou environ dans les Litanies des Saints de l'Abbaye. Il y a dans le Berri un village appellé Avor dont un S. Hugues Evêque eſt Patron de l'Egliſe, & l'on y célébre ſa Fête le neuviéme jour d'Août. Mais il n'y a pas d'apparence que ce ſoit notre Evêque d'Auxerre qu'on y honore. Pluſieurs Auteurs du douziéme & treiziéme ſiécle font une honorable mention de cet Evêque. Mais tout ce qu'on en peut dire eſt compris en deux mots dans la Bulle d'Innocent II ſur le rétabliſſe-

(*a*) En 1729 le 16 Novembre la planche qui ſoutient la pierre de l'ouverture du côté de l'occident étant pourrie, il ſe fit une ouverture dont on profita pour vérifier ce qui avoit été vû en 1682. J'y deſcendis avec des Religieux; il ne nous parut point qu'il y eut differentes deſcentes comme on l'avoit cru alors; les autres marques de culte me parurent fort équivoques. Le couvercle du tombeau eſt de cinq ou ſix piéces. Nous en levâmes une qui a un anneau de fer, & nous apperçûmes au pied du cercueil le crane, les os femur, tibia, peronée, & humerus. Le caveau eſt ſi petit qu'on ne peut y tenir qu'en marchant ſur le tombeau même.

ment de l'Egliſe de S. Amatre, *Religionis & pauperum amator.* Je repeterai ici l'éloge, que lui donne le plus ancien Nécrologe de notre Egliſe, afin d'avoir occaſion de corriger les fautes d'impreſſion qui s'y ſont gliſſées dans les noms propres. *Obiit Hugo hujus Eccleſiæ Epiſcopus, quem vitæ ſanctitas & morum probitas decoravit, & quàm piè & religiosè vixerit, hujus vitæ exitus ſatis comprobavit. Qui ob amorem Dei & ſui memoriam ſingulis annis recolendam, Eccleſiam Auſtiaci ad refectionem Fratrum in die Anniverſarii ſui huic Eccleſiæ donavit. Dedit etiam eidem alias Eccleſias, Eccleſiam Bacernæ, & S. Bricii*, & Montiniaci, & Vennoſæ, & decimas Auſtiaci. Præterea ipſam Eccleſiam multis capis de pallio, & duobus tapetis & multis ſacerdotalibus indumentis & aliis ornamentis ipſe dives ditavit.* A l'égard des Obituaires du treiziéme ſiécle, ils temoignent que dès lors on joignoit ſon Obit avec celui de Gilbert l'Univerſel Evêque de Londres. On y lit ces mots au onziéme d'Août : *Obitus Hugonis & Magiſtri Gilberti Univerſalis, Epiſcoporum. ij den.* L'Ordre de Cluny n'eut garde de ne pas marquer dans ſes Faſtes la mort d'un Prélat qui lui avoit été ſi attaché. On trouve communément dans les Obituaires des Maiſons de cet Ordre au XI Août : *iij Idus Auguſti, Obitus Ermingardis ſanctimonialis, & depoſitio Domini Hugonis Epiſcopi.* C'eſt ainſi au moins que je l'ai lû dans le Nécrologe manuſcrit du Prieuré de Notre-Dame de Joigny, dépendant de la Charité ſur Loire. Je l'ai auſſi trouvé dans les anciens Nécrologes de l'Abbaye de S. Martial de Limoges qui étoit poſſédée au XII ſiécle par l'Ordre de Cluny & même parmi les aſſociations de prieres, on y lit cet article remarquable : *Domino Hugoni Epiſcopo Autiſiodorenſi conceſſit Domnus Amblardus in loco iſto tricenarium cum juſtitia, & anniverſarium pro eo agi. In Prioratibus autem noſtris ubi decem morantur monachi, tricenarium.*

Depuis l'an 1115 juſqu'en 1136.

T. VI. Ampliſſ. coll. Martene col. 715.

* Le copiſt a voulu dire S Priſci.

Cod. 72. S. Martial. in Bibl. Regia.

CHAPITRE VIII.

Hiſtoire du Pontificat du Bienheureux Hugues de Mâcon, cinquante-quatriéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

LEs Chanoines & le reſte du Clergé d'Auxerre s'étant bien trouvé du dernier Evêque qui avoit été choiſi dans l'état Monaſtique, crurent ne pouvoir mieux faire que d'en choiſir encore un de la même eſpece après la mort de Hugues de Montaigu. Le Clergé ne fut pas une ſemaine entiere ſans procéder à cette élection. Il y eut un jeûne indiqué à cet effet : & après l'invocation des lumieres du S. Eſprit, on élû l'Abbé de Pontigny. C'étoit ce célébre Hugues de Mâcon, né dans le territoire de Cluny, dont on connoit la converſion operée par S. Bernard. Etant Religieux à Cîteaux, il avoit été choiſi pour être à la tête de la Colonie, qui vint s'établir à Pontigny, nouveau Monaſtere du Diocèſe d'Auxerre : & après y avoir demeuré environ vingt-deux ans, il en fut tiré pour remplir le Siége Epiſcopal; ce qui vérifia le ſonge qu'il raconta avoir eu la nuit du jour auquel on avoit procédé à l'élection, d'un fils qui avoit épouſé ſa mere. On remarque qu'il eſt le premier Prélat que l'Ordre de Cîteaux donna à l'Egliſe. Il ne put pas être ſacré à Sens, à cauſe de la ſuſpenſe qu'avoit encouru l'Archevêque Henri : mais il le fut à l'Abbaye de Ferrieres par Geoffroy Evêque de Chartres. Et, quoiqu'il eût été élû dès le mois d'Août, cette cérémonie ne ſe fit qu'au mois de Janvier vers la fête de S. Vincent, & probablement le Dimanche 24 de ce mois de l'an 1137 à la maniere Romaine de compter. Quinze jours après, il fit ſon entrée au Siége Epiſcopal, ſçavoir le Dimanche de la Septuageſime, & il officia Pontificalement dans la Cathedrale

Vita S. Bernardi.

Chron. S. Mariani.

Je devrois dire *le Dimanche dans la Septuageſime* de même que s'expriment ceux qui parlent exactement latin & qui

Quoiqu'il fût ſorti d'une famille illuſtre, cependant, au

rapport de ſon Hiſtorien, il fit plus d'honneur à cette famille par ſa grandeur d'ame & ſes ſentimens de Nobleſſe, qu'elle ne lui en procura de ſon côté. Il étoit fort retenu lorſqu'il s'agiſſoit de parler, mais très-prompt quand il étoit queſtion d'exécuter. Quoiqu'il fût doüé d'une patience merveilleuſe conformément à l'eſprit de ſon Ordre, cependant il mêloit de la fermeté dans ſes actions, lorſqu'il falloit arrêter les violences de ceux qui opprimoient l'Egliſe, ou qui lui raviſſoient les biens qu'elle poſſédoit; & s'il ne pouvoit les vaincre par la patience & par la douceur, il les réduiſoit par la rigueur de la juſtice. Son Hiſtorien dit, qu'il ſe trouvoit de ſon temps très-peu de Prélats qui réſiſtaſſent genereuſement aux ennemis de leur troupeau, & qui fiſſent exercer la juſtice dans toute ſon étenduë: mais pour ce qui eſt de Hugues, quoiqu'il fit réflexion que le pauvre & le riche n'ont qu'un même Seigneur, il pardonnoit quelquefois en juſtice aux pauvres, & ſe montroit toujours très-ſévére à l'égard des riches, & des gros Seigneurs, parce que ceux-ci étoient alors accoutumés à ravager les biens d'Egliſe. Sa prudence, & ſon attention à en faire obſerver les Loix, obligeoit tous les Seigneurs de ſon Diocèſe d'honorer ſa préſence, & de craindre ſon abſence: & lorſqu'ils faiſoient attention à ſa ſéverité, aucun d'eux n'oſoit s'emparer de ce qui ne lui appartenoit pas. On vit pluſieurs fois les Châtelains & autres riches Seigneurs venir devant lui, & le prier à genoux de leur pardonner leurs injuſtices. Alors il ne leur donnoit point de réponſe ſur le champ; & même il faiſoit quelquefois ſemblant de détourner la vûë de deſſus eux. Mais ce n'étoit pas par fierté, ni par aucun mouvement d'orgueil qu'il ſe comportoit ainſi, c'étoit ſeulement de crainte que la trop grande bonté qui ne peut pas convenir dans de telles occaſions, ne diminuât l'appréhenſion qu'ils devoient avoir du glaive de Pierre. Ce ſont les termes de l'Hiſtorien.

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

ſuivent l'antiquité, mettant *Dominica in Septuageſima* parce que c'eſt le Dimanche dans la ſeptiéme dixaine d'avant Pâques.

Il obligea le Comte Guillaume de rendre à ſon Egliſe pluſieurs biens qui avoient appartenu aux Chanoines; le ſommant à cet effet de comparoître en juſtice où il fut condamné ſelon les regles. Ainſi c'eſt de ſon temps, que l'uſage du bois appellé Tulleau du Bar, dont le peuple a corrompu le nom en celui de Tureau, fut reſtitué au

Chapitre. Et comme il ſe forma un nouveau Village dans cette forêt, le fils de ce Comte aſſigna aux mêmes Chanoines en dédommagement, un autre portion de la même forêt. Il ſe fit auſſi rendre pluſieurs choſes qui appartenoient de droit à l'Evêque, dont le même Comte s'étoit emparé, à cauſe du peu de ſoin que ſon prédéceſſeur avoit eu de veiller ſur ſon temporel, & c'eſt ſur quoi il y eut un traité dont S. Bernard fut le médiateur en 1145 & qui eſt parmi ſes œuvres. Il recouvra le droit de chaſſe que le Comte prétendoit ne pas appartenir à l'Evêque dans les bois du Comté : & afin que l'Egliſe rentrât en poſſeſſion de ce droit, il eut de ſon temps des chaſſeurs & des chiens, ordonnant qu'on chaſſât ſouvent, & qu'en rapportant le gibier à la maiſon Epiſcopale, on paſſât ſous les fenêtres du Comte par le milieu de la Ville avec les meutes de chiens, & que cela fût accompagné de grand fracas, & ſon du cor de chaſſe.

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

V. Le Traité de l'an 1145.

Edition. Mabillon.

Ayant conſideré que l'hoſpitalité eſt une des vertus Epiſcopales, & qu'il avoit promis dans ſon ſacre, de l'exercer; il voulut que ſa maiſon fût comme une Hotellerie pour les paſſans ; & il y prépoſa un Convers de Pontigny, qui étoit toujours diſpoſé tant en la préſence qu'en l'abſence de l'Evêque, à recevoir les Hôtes, & principalement tous ceux de ſon Ordre qui viendroient loger chez lui.

Une de ſes applications fût auſſi de proteger & de ſoûtenir continuellement les Maiſons Religieuſes, & de ramener à la véritable obſervance de la Regle, autant que faire ſe pouvoit, ceux qui n'en avoient que l'habit. L'Ordre de Prémontré lui a de grandes obligations. Ithier Clerc de la Cathédrale lui ayant communiqué le deſſein qu'il avoit de faire venir des Religieux de cet Ordre dans le petit Monaſtere du titre de S. Marien qu'il venoit de rebâtir ſur les ruines de l'ancien au delà de la riviere ; il s'emploia avec le Comte d'Auxerre & Thibaud Comte de Champagne, pour obtenir de l'Abbé de Prémontré une Colonie de ces Religieux. Il les établit en ce lieu-là en l'an 1138, & leur donna les vignes qui y étoient contigues. Il fut dans peu de temps ſi ſatisfait de la ferveur de ces nouveaux Chanoines Réguliers, qu'il ôta de ſon autorité & de celle du Comte aux Chanoines Séculiers, l'Egliſe de Notre-Dame hors les

Digitized by Google

murs, pour la donner aux mêmes Religieux, & qu'il attacha à leur Communauté une Prébende de la Cathedrale. Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151. Ce fut auſſi lui qui leur donna l'Egliſe de S. Martin, ſituée un peu plus bas que leur petit Monaſtere de S. Marien, la petite Egliſe de S. Salve à l'extremité du bois de Tul ou Tuau, la place d'un moulin ſur le ruiſſeau de Beauche; & qui leur acheta de ſes deniers la Terre de la Grange du Boichet ou Bouchet, les chargeant ſeulement de payer au Curé de Bazerne une certaine quantité de grain. Il fut pareillement médiateur de la donation que leur fit en 1144 le Comte Guillaume, d'un lieu nommé la Chapelle, & d'un étang appellé les Vieux-prez, en préſence de Geoffroy Evêque de Chartres & de S. Bernard. Et en 1149 étant à Sens, il fut le premier temoin dans la Charte par laquelle l'Archevêque Hugues certifioit la donation qui leur étoit faite par Gertrude épouſe d'Herbert le Gros, d'une vigne ſituée entre l'Egliſe de S. Martin & celle de S. Marien. Les preuves de toutes ces liberalités ſe tirent des Archives de S. Marien; où de plus l'on trouve qu'en l'an 1151 il accorda le procès qui fut diſcuté en ſa préſence touchant les dixmes de Vincelles entre les Religieux de cette Abbaye & Heldred ou Heldric Seigneur de ce Village. En un mot, il témoigna tant d'amitié à cet Ordre naiſſant, qu'Anſelme, Seigneur de Trainel, lui ayant amené l'an 1140 ſon fils Milon, âgé de douze ans, pour avoir ſoin de ſon éducation, il ne crut pas le pouvoir confier a de meilleurs mains, qu'à celles des Religieux de S. Marien. Mais il ne fut ſi point fort attaché à ces Chanoines Reguliers, qu'il ne fit auſſi quelques liberalités à ceux qui étoient établis avant eux dans Auxerre ou ailleurs dans ſon Diocèſe. Il donna l'an 1143 aux Chanoines de S. Pere, en la perſonne de Duran leur Prieur, l'Egliſe de S. Pélerin qui étoit du domaine Epiſcopal, & une maiſon contigue: & il fit la même année un accord entre les Chanoines de Clamecy & le Chapelain du lieu. A l'égard des Moines de S. Germain, je n'ai trouvé autre choſe qui les concerne dans les mémoires de ſa vie, ſinon qu'étant dans leur Chapitre l'an 1138, il conſentit à l'échange qu'ils firent avec ceux de Pontigny, des dixmes de Vergigny: qu'en 1148, il fit dans ſa maiſon Epiſcopale un traité entre ces Religieux & les Seigneurs de Malligny

V. les Preuves. n. 21.

V. les Preuves. n. 22. *Cartul. S. Germ.*

V. les Preuves. n. 23.

touchant des biens ſitués à Lignorelles, en préſence de Geoffroy Evêque de Nevers, & du Comte Guillaume: & enfin qu'en l'an 1151, il leur confirma certains droits qu'ils avoient à Diges, dont le Bourg venoit d'être augmenté par l'Abbé Gervais, & qu'à ce ſujet il fit un traité entre eux & Geoffroy Baron de Donzy. Il eſt vrai qu'il ne paroit pas qu'il ait expédié aucuns actes conſiderables en faveur des Maiſons de ſon Ordre, ſinon qu'il approuva les legs qui leurs furent faits. Mais deux Papes conſécutivement lui recommanderent d'être vigilant ſur le temporel de l'Abbaye de Regny. En 1142 Innocent II lui écrivit une lettre par laquelle il lui ordonne, auſſi-bien qu'à Geoffroy Evêque de Langres & à Humbert Evêque d'Autun, d'empêcher qu'aucuns Clercs, Moines, ou Laïques n'exigeaſſent la dixme des Terres que les Moines de Regny cultivoient de leurs propres mains ou à leurs frais. Ce Pape écrivant la même année le 23 Décembre à Geraud, Abbé de Molême, au ſujet de la diſpute qu'il avoit avec Etienne Abbé de Regny ſur certains biens d'un nommé Aſcelin, lui marque qu'il a commis la déciſion de cette affaire à Hugues Evêque d'Auxerre, Geoffroy Evêque de Langres, & à Bernard Abbé de Clervaux. J'ai parlé ci-deſſus de la lettre que l'Evêque Humbaud obtint du Pape Paſcal II au ſujet de la juriſdiction ſur toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, & de celle que Hugues de Montaigu obtint de Calixte II. à Cluny l'an 1120. Hugues de Cluny obtint en 1142 la confirmation de ce droit Epiſcopal, & même de celui de benir l'Abbé de S. Germain : non qu'on voulût le priver de ces droits attachez à ſa croſſe ; mais parce qu'en ce temps là, quelques Laïques avoient entrepris de punir des Clercs. (*a*) Je ne ſçai ſi cette Bulle ſeroit differente de celle qu'il obtint contre les prétentions de Pierre Abbé de Cluny, ſur la Benediction de l'Abbé de S. Germain, par laquelle il étoit defendu à cet Abbé General de l'Ordre de lui donner le bâton Paſtoral. La confirmation de l'étendue de ſa juriſdiction, n'empêcha pas cet Evêque de relâcher de ſes droits lorſqu'il le jugea à propos en faveur des

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

V. les Preuves. n. 29.

Cartul. Ep. Autiſſ.

(*a*) On cite quelque part une Bulle d'Eugene III donnée à Chalons *in Nov.* par laquelle il accorde à Pierre Abbé de Cluny le pouvoir d'établir un Abbé à S. Germain dont Hugues Evêque d'Auxerre l'avoit depouillé après la mort de l'Abbé Gervais.

exempté

pauvres Egliſes. Auſſi lit-on que dès l'an 1137, il avoit exempté le Prieuré de S. Gervais-lez-Auxerre de toute procuration ou exaction des Evêques, Doyens & Archidiacres. Ce qu'il n'oſa cependant faire, que du conſentement de ſon Chapitre.

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

Sententia Alberti De la châſſe *Abb. Vezelan.* 1454.

De même que Hugues avoit été le premier Evêque tiré de l'Ordre de Cîteaux, Eugene III fut auſſi le premier Pape que cet Ordre donna à l'Egliſe. Ce fut ce qui forma une grande liaiſon entre ces deux perſonnages, & qui porta, à ce que l'on croit, notre Evêque, à entreprendre le voyage d'Italie en 1146, pour tâcher de porter les Romains à reconnoître Eugene en qualité de leur Seigneur temporel. Mais s'il fit ce voyage qui n'eſt fondé que ſur un ſimple mot d'une lettre de S. Bernard, (*a*) il eſt certain qu'il ne reuſſit pas dans ſon entrepriſe, puiſqu'Eugene fut obligé de ſe retirer en France. On a pluſieurs preuves que ce Pape étoit à Auxerre au mois d'Octobre de l'an 1147. (*b*) Notre Evêque lui fit une réception honorable, & le retint le plus long temps qu'il put dans ſa maiſon Epiſcopale. Othon de Friſengen aſſure même que ce fût dans notre Ville, que Gilbert de la Porrée Evêque de Poitiers, fut d'abord mandé pour rendre compte de ſes ſentimens, avant que d'aller à Paris où fut tenu le Concile à ſon occaſion. Quoiqu'il en

(*a*) S. Bernard marque au Pape qu'il pourra en apprendre davantage de la bouche de l'Evêque d'Auxerre & de Balditius Moine de Clervaux ſon compagnon. Mais la raiſon de douter de ce voyage, & ſurtout qu'il ait été fait en 1146, eſt, que l'on trouve pluſieurs Chartes autoriſées par cet Evêque dans ſon Diocèſe la même année. Il y en a une, par laquelle il confirme la donation de la Terre de Villegeſt faite à l'Abbaye de Roches par Rainaud dit le Baſtard. Un autre d'un don de ſix ſextiers de grain par an, faite à l'Abbaye de Bourads par Hugues ſurnommé *Caliga-lapſa*; une troiſiéme, de la remiſe que lui fit un nommé Herbert le Gros de la dixme de S. Gervais proche Auxerre qu'il retenoit injuſtement, en date du 2 Août, & une quatriéme de la vente que firent Hugues de Bouilly & Salon ſon frere aux Moines de Pontigny, de ce qu'ils avoient à ſainte Procaire tant en bois que terres, prez & eaux. Les titres en ſont dans les Archives de ces Monaſteres. Outre cela on trouve qu'Eugene le déſigna la même année par une Bulle adreſſée à Ponce Abbé de Vezelay, pour terminer la difficulté qu'il avoit avec l'Evêque d'Autun & le Duc de Bourgogne. Ce fut auſſi en 1146 qu'il déclara ſolemnellement, que Mabile mere d'Helie de Seillenay & Dameth ſa ſœur, approuvoient les donations faites par le même Helie & par Etienne Balene à l'Abbaye des Eſchallis de ce qu'ils avoient à Taloen qui eſt proche Villeneuve-le-Roi. Le titre finit, *regnante Ludovico Rege Francorum Duceque Aquitania, regni ſui anno, quo apud Vizeliacum tranſfretaturus crucem accepit.* J'ai tiré ce dernier titre des Portefeuilles de M. de Gagnieres.

(*b*) Lettre d'Eugene à Suger. Confirmation de Radulfe Abbé de S. Alban en Angleterre dans tous ſes privileges. Duchêne. T. 4.

ſoit, la même année il ſuivit ce Pape à Chaalons en Champagne où il aſſiſta à la Dédicace de la Cathedrale le 26 Octobre (*a*) On marque auſſi ſon aſſiſtance à celle de S. Jean de Beſançon, & à celle de l'Abbaye de Fontenet au Diocèſe d'Autun; (*b*) mais le temps n'en eſt pas ſi aſſuré. On peut dire de cet Evêque, qu'il eut communément une part conſiderable dans les affaires d'importance qui furent traitées de ſon temps. Il aſſiſta en 1140 au Concile tenu à Sens à l'occaſion de l'affaire de Pierre Abailard. Son nom ſe trouve avec celui de cinq autres Prelats de la Province de Sens, à la tête d'une lettre écrite pour ce ſujet au Pape Innocent II. Il devint plus célébre par la commiſſion qu'il eut dans un autre Concile tenu à Reims en 1148. Il fut choiſi par les Evêques qui y étoient aſſemblés avec Milon Evêque de Teroüenne & l'Abbé Suger, pour préſenter à Eugene III le ſymbole de foi qu'ils avoient dreſſé contre les erreurs de Gilbert de la Porrée ; & comme il eſt nommé le premier des trois Commiſſaires par Geoffroy d'Auxerre en ſa lettre au Cardinal d'Albe, il y a lieu de croire que ce fut lui qui porta la parole au Pape, aſſurant que le corps des Evêques étoit diſpoſé à perſéverer dans cette confeſſion de Foi, ſans jamais y rien changer. Il apporta à Auxerre une copie de cet acte, que Jacques Amyot, l'un de ſes ſucceſſeurs, envoya au Pape Gregoire XIII ſelon Baronius. Entre les lettres qu'Eugene III lui écrivit outre celles qui regardoient ſon Diocèſe, on peut compter celle où il partage cet honneur avec Goſſelin Evêque de Soiſſons, & avec l'Abbé Suger ; elle étoit en faveur de celui qui avoit été élû Evêque d'Arras.

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

Annal. ad an. 1148.

Il ne travailloit pas ſeulement pour l'utilité de ſon Diocèſe ; mais ſouvent dans les voyages qu'il fit, il devint médiateur pacifique entre ceux qui étoient en differend. Vers la fin de l'année 1143 ou au commencement de la ſuivante, il s'employa à reconcilier le Roi Louis le Jeune avec Thibaud Comte de Champagne. Il ſe joignit pour cela à Goſſelin Evêque de Soiſſons, à l'Abbé Suger & à S. Bernard ſon ancien ami. Et le Roi ayant rompu l'accord, Hugues

(*a*) L'Auteur du livre intitulé *S. Bernardo genus illuſtre* eſt rempli de fautes à la page 78, parlant de cette Dédicace. C'en eſt une entre autres d'avoir donné le nom de Bernard à l'Evêque d'Auxerre.

(*b*) Inſcription du Portail de l'Egliſe de Fontenet.

& S. Bernard ne ceſſerent de le prier de mettre la paix dans ſon Royaume, à quoi le Roi défera enfin. Ce fut auſſi vers le même temps que S. Bernard, Suger & lui, avec quelques autres, étant au Château de Crêpy (*a*) firent un accord entre le Roi & Algrin Archidiacre d'Orleans. Pendant que tous ces traités de paix le retenoient hors de ſon Diocèſe, l'Abbé Suger le pria d'aſſiſter à la Dédicace de l'Egliſe de S. Denis qu'il venoit de rebâtir en partie. Ainſi il fut l'un des Prélats qui conſacrerent les autels du fond du Sanctuaire, & il conſacra en ſon particulier celui du titre de S. Pélerin premier Evêque d'Auxerre dont on y conſervoit preſque tout le corps. Son abſence du Diocèſe fut, à ce qu'il paroît, aſſez longue ; il s'en explique ainſi dans une lettre qu'il écrit au Roi conjointement avec S. Bernard : *Il y a long temps*, dit-il, *qu'éloignez du lieu de notre demeure, expoſant nos propres interêts, nous travaillons fidelement, comme Dieu le ſçait, à vous donner la paix & à votre Royaume.* Comme il arriva un grand ſcandale à Paris, dans le temps que le Pape Eugene y vint viſiter l'Egliſe de ſainte Geneviéve, Hugues fut commis par ce même Pape pour informer de la vie des Chanoines de cette Abbaye. La lettre du Pape à Suger marque expreſſément que ce Prélat lui eſt donné pour adjoint, afin que les Chanoines ſéculiers de ſainte Geneviéve ne s'en priſſent pas à lui ſeul. Ce furent donc ces deux Commiſſaires qui ayant chaſſé ces Chanoines ſi violens & ſi mal reglés, introduiſirent dans cette ancienne Maiſon, la réforme de S. Victor. Peut-être faut-il rapporter à ce temps-ci, la ſentence arbitrale de Hugues & de S. Bernard, entre l'Abbaye de S. Victor & le Prieuré de S. Martin-des-Champs à Paris, touchant l'annuel de la Prébende qu'avoit l'Abbaye de S. Victor dans l'Egliſe de Notre-Dame d'Etampes ; & touchant l'annuel d'une Prébende dans l'Egliſe de Paris conferée à ces derniers par Thibaud Evêque de Paris. Dès le commencement de ſon Epiſcopat., il avoit été commis par Innocent II avec Geoffroy Evêque de Chaalons, pour accorder l'Evêque de Meaux avec l'Abbaye de Farmoutier : cet accord ſe fit à Sezane. En 1141 il fut député avec Geoffroy Evêque de Langres par le même Pape, pour juger des difficultés qu'avoient les

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

Epiſt. S. Bernard. 225.

Duchêne T. 5.

T. 1. *Analect. p.* 328.

Parvum Cartul. S. Victoris fol. xj. & xvj.

Panis Theod. Cantuar. ad calcem p. 672.

Lib. S. Bernardo genus illuſtre p. 459.

(*a*) *Apud Criſpiacum coſtram Radulfi Virmandorum Comitis.*

Depuis l'an 1137. jusqu'en 1151.

Moines de Molême avec ceux de S. Claude touchant les Egliſes de Bar. L'année ſuivante il aida Humbert Evêque d'Autun dans l'accord qu'il fit à Flavigny entre Aganon Abbé de ce lieu & les Religieux de Fontenet de l'Ordre de Cîteaux : En 1146 le Pape Eugene le déſigna par une Bulle adreſſée à Ponce, Abbé de Vezelay, pour terminer la difficulté qu'il avoit avec l'Evêque d'Autun & le Duc de Bourgogne. La même année il fut témoin avec S. Bernard du don que Henri Evêque de Troyes fit des dixmes de Vitry aux Prémontrés de Baſſe-fontaine. En 1147 il prononça une ſentence comme arbitre en faveur de l'Abbaye de S. Loup de Troyes, contre Jean Hurupellen, Seigneur de Cort-la-Verzy, & Adelaïde ſon épouſe. En 1149 il ſouſcrivit la donation que Manaſſès Evêque d'Orleans fit de l'Egliſe de Bonnes-Nouvelles à l'Abbaye de Marmoutier.

Archiv. Haviniac.

Des Guerrois fol. 136.

Hiſt. mſſ. S. Lupi Trec. in Bibl. S. Genov. Pariſ.

Après l'avoir vû employé dans tant de négociations, il ne faut pas s'étonner ſi l'Hiſtorien de ſa vie écrit qu'il paſſoit dans l'eſprit des Sçavans pour un des plus réglez & des plus prudens Evêques de toute l'Egliſe Gallicane. Cependant, ajoute cet Ecrivain, quoiqu'il eût été extrêmement porté pour le bien commun de ſon Egliſe particuliere, il eut la foibleſſe de donner à un de ſes neveux la Prévôté de cette même Egliſe, que ſon prédéceſſeur avoit réüni au corps du Chapitre par une marque des plus ſenſibles de ſon amitié. Ce fut en effet dans les deux dernieres années de ſa vie, qu'il reſſentit les ſuites de l'infirmité humaine; & nous apprenons en détail par les lettres de S. Bernard, ce que l'Hiſtorien n'avoit touché qu'en general. Un Chanoine Diacre de la Cathedrale, nommé Etienne, que ſon prédéceſſeur n'avoit jamais voulu placer dans le Chapitre, fut l'auteur de tout le ſcandale. La maladie dont le Prélat fut atteint l'an 1150, l'ayant mis hors d'état de connoître ce qu'il faiſoit, ni de ſe remettre à l'eſprit les defauts d'un de ſes neveux Eccleſiaſtique, Etienne lui ſuggera de donner à ce neveu tout incapable qu'il étoit, une Egliſe du Diocéſe. Il la lui confera en effet; mais S. Bernard temoigne avoir ſçu de bonne part, que l'Evêque étant revenu en convaleſcence, n'eut aucune idée d'avoir fait une telle diſpoſition. Un an après étant retombé malade, il perdit la

Eccleſiam, il y a apparence que c'eſt une Cure.

connoiſſance comme la premiere fois. Alors le Chanoine Etienne revint à la charge, & l'engagea de donner à ce même neveu, non ſeulement l'office de la Prévôté, mais encore ſept autres Egliſes, ou Benefices du Diocèſe, les prez de l'Evêché, ſon argent, ſes chevaux, & même ceux du Monaſtere de Pontigny, afin qu'il eût un équipage complet pour aller à Rome, & y faire approuver ſon Teſtament par Eugene III. Tout ceci ſe paſſa à Pontigny où Hugues étoit détenu malade. S. Bernard qui n'avoit pas été bien informé de toutes ces circonſtances, avoit écrit au Pape, quoiqu'en termes generaux, en faveur du neveu de Hugues, à cauſe de l'affection qu'il portoit à l'oncle. Mais lorſqu'il ſçut ce qui s'étoit paſſé, & qu'Etienne avoit fait faire à l'Evêque tout ce qu'il avoit voulu, qu'il avoit dreſſé lui-même le teſtament, & l'avoit ſcellé du ſceau Epiſcopal dont il s'étoit emparé; il ſe rétracta, & il écrivit en diligence à l'Abbé de Trois-Fontaines qui étoit alors à Rome, d'empêcher, s'il étoit poſſible, que la Prévôté de l'Egliſe d'Auxerre ne fût conferée au neveu de Hugues. Il manda au Pape par une autre lettre les intrigues d'Etienne: *Nous avons trouvé*, lui dit-il, *l'homme qui a fait pecher Iſraël, je veux dire un ſaint Evêque*: Il lui fit le détail de tout ce que j'ai rapporté ci-deſſus, le ſupplia de retrancher avec le glaive de Pierre l'opprobre que recevroit l'Ordre de Cîteaux, le ſcandale qu'on donneroit à l'Egliſe d'Auxerre, & le crime qu'on imputeroit à Hugues, ſi le teſtament qu'on lui attribuoit, venoit à avoir lieu; n'étant pas croyable qu'un homme de ſon merite & de ſa piété *virum ſanctum, ſpiritualem*, ſe fût oublié juſqu'à ce point, que de faire un teſtament tel que le Laïc le plus mondain n'en feroit pas un ſemblable, ne laiſſant rien, ou fort peu aux pauvres & aux Egliſes, pour donner tout, & même ce qui n'étoit pas à lui, à l'un de ſes neveux qui n'avoit preſque d'autre recommandation, que celle de lui appartenir. On ne doute point de la verité de ce qu'écrivit S. Bernard. Ainſi la mémoire du Prélat a été pleinement juſtifiée & miſe à l'abri de la calomnie.

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

Epiſt. 276.

Il mourut dans l'Abbaye de Pontigny, & il y fut inhumé dans l'Egliſe l'an 1151. Cette mort arriva au mois d'Octobre auquel elle eſt marquée dans l'ancien Nécrologe de

la Cathedrale en ces termes, qui ſont alluſion aux differens traités de paix qu'il fit conclure de ſon vivant. Je les rapporterai ici en langue vulgaire à cauſe des legs qui y ſont ſpecifiez : » *Le même jour* (12 Octobre) *eſt décédé Hugues* » *de bonne mémoire Evêque d'Auxerre*, l'honneur des Prélats, le modele de toute Religion, qui a repoſé doucement » en paix, de même que durant ſa vie il avoit aimé la paix. » Entre les choſes dont il a enrichi ſon Evêché, il a fait revenir avec bien de la peine & bien des ſoins l'uſage du bois » de Tul, que les Chanoines avoient perdu depuis pluſieurs » années, ſans eſperance de le pouvoir recouvrer. Il a auſſi » donné à l'Egliſe de très-beaux vêtemens Sacerdotaux, & » un calice doré. Outre cela, il a aſſigné ſur Lindry trente » ſols pour être employez à la réfection de tous les Chanoines le jour de ſon anniverſaire. Il a pareillement légué » aux Chanoines l'Egliſe de Lindry (pour en joüir) après » la mort ou la démiſſion d'Anſelme : & juſqu'à ce temps-là le Prévôt Etienne payera dix ſols pour préparer la réfection.* L'écrivain de ſa vie le loüe auſſi de ce qu'il avoit beaucoup augmenté de ſon temps les revenus de l'Evêché, ſoit par differentes acquiſitions, ſoit par les engagemens qu'on lui fit. Il dit, qu'il acquit la maiſon d'un certain Chevalier, ſituée ſous les murs de la Cité, tout proche le logis Epiſcopal, afin de mettre fin au bruit qu'on y faiſoit ordinairement durant la nuit, qui troubloit la tranquillité de ſa maiſon : qu'il acheta auſſi une autre maiſon devant la porte de l'Evêché, & qu'il donna à l'Egliſe de S. Etienne la ſomme de vingt-deux livres qui devoit lui revenir d'un engagement à lui fait d'une petite forêt. Son anniverſaire qu'il avoit fondé ſur un revenu qui ſe prenoit à Lindry, ſe faiſoit encore dans la Cathedrale d'Auxerre, vers le milieu du ſiécle ſuivant, ſelon les Obituaires de ce temps-là. Le tombeau de Hugues qui étoit dans le Sanctuaire de l'Egliſe de Pontigny, fut ouvert en 1567 par les Huguenots, qui ayant trouvé ſon corps preſqu'en ſon entier, & revêtu de ſes habits Pontificaux, le tirerent de là, & le brulerent, croyant que c'étoit celui de S. Edme, qu'ils ſçavoient être conſervé dans la même Egliſe. Cet ancien ſépulcre portoit, à ce qu'on dit, les ſept diſtiques qui ſuivent :

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

Ampliſſ. Collect. Marlene. T. 6.

* C'étoit le repas du jour de l'Obit.

Bamabas à Monte albo.

Autiſiodori Præſul præclarus in orbe,
Mente polum ſcandens, membra reliquit humi.
Senſu, ſtirpe, bono, præſtans, illuſtris, honeſtus
Hugo, brevis, largus, nomine, voce, manu.
Et locuples & inops, pauper ſibi, dives egenis.
Et nullis impar, & ſibi nullus erat.
Hunc à juſtitiæ norma revocare nequibant
Obſequium, terror, gratia, dona, preces.
Sola triumphabat virtus pietatis in illo,
Cum poſt juſtitiam debuit eſſe pius.
Iſtius Eccleſiæ primus Pater amplificavit,
Nomen, facta, locum, laude, vigore, bonis.
Bis quinos Octobre dies claudente, dierum,
Finem clauſit, habens nunc ſine fine diem.

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

J'ai redreſſé ces vers dont les copies étoient très-fautives, ſur un manuſcrit que je poſſéde, qui m'a paru du ſiécle même de l'Auteur. Ils ſont intitulés: *Verſus Magiſtri Symonis cognomento Caprææureæ, Canonici ſancti Victoris ſummi & celerrimi verſificatoris. De Epiſcopo Autiſiodorenſi, rogatu monachorum.* Mais je ſuis obligé d'avertir que le ſixiéme diſtique n'eſt pas dans ce manuſcrit, & qu'il peut avoir été compoſé à Pontigny même. L'Auteur qui a écrit ſur la Nobleſſe de la famille de S. Bernard, avoit déja publié cette piéce de vers. On la trouve auſſi dans l'Hiſtoire de l'Univerſité de Paris. Elle nous apprend que Hugues mourut ſur la fin du dixiéme jour d'Octobre: c'eſt ce qui paroit s'accorder avec l'Hiſtorien de ſa vie, qui marque cette mort au onziéme. Cet Evêque mourut apparemment la nuit du dix au onze, & fut inhumé le douze auquel jour les Nécrologes de la Cathédrale ſe ſont fixez. Il ne reſte aucun veſtige qui indique que les vers ci-deſſus rapportez ayent jamais été gravez ſur ſa tombe. Son ſépulcre ſe voit encore auprès du grand autel de Pontigny, entre les colomnes du ſanctuaire du côté du ſeptentrion avec ces paroles preſqu'entiérement effacées. *Hic jacet beatus Hugo Autiſſiodorenſis Epiſcopus, primus Abbas hujus Eccleſiæ.* L'Auteur du Ménologe de Cîteaux fait de lui un magnifique éloge au 21 de Janvier: mais ces louanges auroient été mieux placées au 11 ou 12 Octobre. C'eſt encore très-mal à propos que ſon Obit eſt marqué au 6. Décembre dans le Nécrologe de l'Abbaye de

S. Bern. tom. 1 ill. ſæc. p. 563.

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1151.

Fontenet. Ces jours choiſis à plaiſir pour faire revivre la mémoire des illuſtres défunts, ne ſont propres qu'à jetter dans l'erreur, & à introduire de la confuſion dans l'Hiſtoire. S. Bernard donne en quatre endroits de ſes ouvrages à Hugues Evêque d'Auxerre, le titre de Saint: ſçavoir, deux fois dans ſa lettre 276 adreſſée au Pape Eugene, une fois dans le troiſiéme livre de la Conſideration adreſſé au même Pape, & l'autre fois dans ſa lettre 274 à l'Abbé de Trois-Fontaines.

CHAPITRE IX.

Hiſtoire de l'Epiſcopat du Venerable Alain, LV. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1152. juſqu'en 1167.

De conſid. l. 3. c. 2. Epiſt. 273. 276. 280. 282.

NOus apprenons de S. Bernard la ſituation où ſe trouva l'Egliſe d'Auxerre après la mort de Hugues de Mâcon. Il en fait mention dans ſon troiſiéme livre de la Conſideration, dans quatre de ſes lettres, dont les trois premieres ſont adreſſées au Pape Eugene, & la quatriéme au Roi Loüis le jeune. Comme on vouloit procéder à l'élection d'un ſucceſſeur, le neveu du défunt Evêque s'y oppoſa, proteſtant d'une appellation en cas qu'on paſſât outre, juſqu'à ce qu'il fût de retour de Rome, où il vouloit aller pour obtenir la confirmation de ſa Prévôté & de ſes autres Benefices. Le Clergé n'ayant pas jugé à propos d'y déferer, élut á la pluralité des voix une perſonne que S. Bernard ne nomme point, laquelle eut les ſuffrages de neuf Diacres, & onze Prêtres, outre pluſieurs voix des Ordres inférieurs ; l'Archiprêtre demeurant neutre. Le neveu de l'Evêque voyant cela, mit ſon appel à l'écart, & fit faire trois jours après, une ſeconde élection. Le Chanoine Etienne ſon confident, le Chantre de l'Egliſe, & l'Archidiacre y procéderent avec un Prêtre appellé Hugues, qui la ſcella du Sceau de l'Egliſe qu'il avoit entre les mains. Ce fut alors un grand ſujet de diviſion dans l'Egliſe d'Auxerre. Le Doyen de S. Pere & le Prieur de S. Euſebe tant pour eux, que pour l'Abbé de S. Laurent, ſe diſpoſoient d'aller à Rome

Rome pour faire valider la premiere élection ; mais ils en furent empêchés par les menaces du Comte Guillaume. Ce Comte ſe vit pouſſé à cela par les parties adverſes, qui déſiroient faire le même voyage en faveur d'un nommé Geoffroy ou Godefroy qu'ils avoient élû, & qui pouvoit être le Prieur de Clairvaux, frere du Chanoine Hugues Chancelier. C'eſt pourquoi ils tâcherent d'engager S. Bernard d'écrire au Pape en faveur de ce Godefroy, non qu'ils le ſouhaitaſſent pour Evêque, mais afin que le Pape ayant refuſé les deux élûs, ils en ſubſtituaſſent un troiſiéme dont ils étoient demeuré d'accord avec le Comte. Auſſi-tôt S. Bernard envoya un de ſes Religieux à Auxerre pour s'informer comment tout s'y étoit paſſé ; & l'ayant appris, il en donna avis au Pape par une lettre dont on tire tout ce récit. Le Souverain Pontife nomma trois Commiſſaires pour finir l'affaire de cette élection, laiſſant la liberté de choiſir quelle perſonne on voudroit : & comme il inclinoit pour l'un des deux élûs, il en avertit S. Bernard & une autre perſonne : mais par malheur cette autre perſonne révela le ſecret & le deſſein du Pape, & fit accroire que le ſaint Pere & S. Bernard s'entendoient, & recherchoient plûtôt en cette élection leurs propres interêts & leur ſatisfaction, que la gloire de Dieu. C'eſt de quoi S. Bernard ſe plaint amérement dans ſa lettre 280. Cependant cet incident n'empêcha pas que les intentions du Pape ne fuſſent ſuivies en bonne partie. Car entre les trois qui avoient été nommés Commiſſaires, il n'y en eut qu'un qui ne voulut point s'en mêler. Outre cela le ſujet que le Pape avoit en vûë étoit tel, que même ceux qui ne panchoient pas pour lui, ne trouvoient rien à redire en ſa perſonne ; il n'y avoit que le Comte qui déclaroit qu'il ne le ſouffriroit jamais pour Evêque, parce qu'il appréhendoit qu'il ne s'oppoſât à ſes violences. On voit, par ce qu'ajoûte S. Bernard, que c'étoit l'Abbé de Regny. Il dit plus bas : » s'il eſt à propos que les Monaſtéres du Diocèſe d'Au» xerre ſoient appauvris, que les Egliſes ſoient foulées, que » la Réligion ſoit dans le mépris, & que le Siége Epiſcopal » ſoit réduit en ſervitude ; il ne faut pas qu'on laiſſe regner » celui de Regny (*). Ce qui ſignifioit, que le Religieux, tiré de Regny, n'étoit pas homme à ſouffrir ces abus. C'eſt pourquoi S. Bernard exhorta le Pape à ſuppléer, par ſon autorité,

Depuis l'an 1137. juſqu'en 1167.

(*) Je laiſſe ici ce jeu de mots, parce qu'il eſt de S. Bernard.

à ce qui pouvoit manquer à cette élection : mais malgré cela, elle n'eut point lieu, non plus que les autres.

Depuis l'an 1152. jusqu'en 1167.

On fut donc obligé de proceder encore à une autre élection ; S. Bernard y assista : & les choses s'y passerent si doucement, que tous les Capitulans donnerent leur voix à Alain, Abbé de la Rivour, qui étoit le troisiéme que le Pape avoit proposé. Cependant le Roi Louis le Jeune trouva mauvais que le Pape se fût mêlé d'une élection si avant dans son Royaume, & qu'on l'eût faite sans une nouvelle permission. C'est pourquoi il fut long-tems sans vouloir la confirmer ; mais S. Bernard lui manda, que s'il differoit davantage, ce seroit le plus grand déplaisir qu'il eût reçu de lui ; & il le conjura par la multitude des Saints de cet Evêché, de vouloir agréer le choix qu'on avoit fait d'Alain. Il assura même qu'il s'en rendoit caution, protesta que c'étoit un personnage digne de l'Episcopat, & qu'il étoit impossible d'en trouver de plus attaché à son service. On ne sçait pas ce que le Roi répondit à sa lettre : il semble seulement qu'Alain ne fut point sacré Evêque durant la vie d'Eugene III, ni durant celle de S. Bernard, mais seulement après leur mort qui arriva l'an 1153 aux mois de Juillet & d'Août. La petite chronique d'Auxerre y est formelle, mettant au dernier Novembre de la même année 1153. *L'ordination de Dom Alain de Clairvaux*, à moins qu'on ne dise que le copiste auroit ajoûté une unité par inadvertance. C'est à quoi il y a quelque apparence, suivant l'auteur de la vie de son prédécesseur, qui dit qu'après sa mort l'Evêché ne vaqua qu'un an & environ deux mois, sçavoir depuis la Saint-Denis, jusqu'à l'Avent. Secondement le sacre des Evêques ne se faisant guéres que les Dimanches, cette circonstance ne peut convenir à l'an 1153, auquel le dernier Novembre étoit un Lundi, au lieu qu'en 1152 il étoit un Dimanche ; & cette époque s'accorde avec la chronique d'Alberic, qui marque la promotion d'Alain à l'Episcopat à la fin de l'an 1152. Pour troisiéme raison, l'Auteur de l'abregé de la vie d'Alain assure qu'il a gouverné l'Evêché durant quatorze ans ; c'est-à-dire, jusqu'en l'année 1167, durant laquelle certainement son successeur fut sacré le second jour de Juillet : ce qui semble supposer qu'Alain étoit Evêque dès le commencement de l'année 1153.

Labb. T. 1. Bibl. mss.

Quoiqu'il en ſoit de l'époque de l'Ordination d'Alain, cet illuſtre perſonnage, étoit originaire de Flandre. On tient même à Clervaux qu'il étoit né à l'Iſle, & ce ſentiment paroît autoriſé par un endroit de ſon Commentaire ſur les prophéties de Merlin. Sans entrer donc en examen touchant le lieu de ſes études, & ſi ce fut ſous Raimbert fameux Dialecticien à l'Iſle vers l'an 1100, ou ſous ſes diſciples, qu'il s'avança dans les ſciences, il ſuffira de dire qu'il s'étoit fait de bonne heure Religieux à Clairvaux, qu'il y avoit reçu l'habit des mains de S. Bernard, & qu'en 1139 il avoit été choiſi par ce Saint, pour être le premier Abbé de la Rivour, au Diocèſe de Troyes. Il y avoit aſſez peu de tems qu'il étoit Evêque d'Auxerre, lorſqu'il fut appellé à l'Aſſemblée, qui fut tenue à Moret la même année. Il y aſſiſta avec Hugues Archevêque de Sens & Thibaud Evêque de Paris; & y fut témoin du jugement, par lequel le Roi Louis le Jeune faiſoit rentrer Godefroy Evêque de Langres, en poſſeſſion de ce que Hugues Duc de Bourgogne lui avoit ôté.

Depuis l'an 1150. juſqu'en 1167.

Fol. 198. *Vidi ego in Flandria cum puerulus adhuc eſſem apud Inſulam unde natus ſui.*

Chron. S. Martini Tornac.

Ripatorium.

Spicil. T. XI. p. 381.

Mais avant que de s'étendre ſur les affaires étrangeres auxquelles il peut avoir eu part, il convient de rapporter ce qu'il fit pour ſon Diocèſe. L'Abbaye de Saint-Germain fut un des premiers objets de ſon attention. Il y avoit eu quelque différend ſous ſon prédéceſſeur, entre les Moines de ce lieu, & Pierre Abbé de Cluny, dit le Vénérable. Cet Abbé s'étoit plaint au Pape Eugene III de ce qu'Ardoüin avoit été élu Abbé de Saint-Germain ſans ſon aveu; & de ce que ni lui, ni les Religieux ne vouloient pas le reconnoître pour leur Supérieur en fait de gouvernement Monaſtique, en quoi il prétendoit que l'Evêque Diocéſain avoit connivé, pour affermir ſon autorité ſur cet Abbé & ſur ſes Religieux. L'Evêque Alain étant en place, porta à ſon tour les plaintes au Pape Anaſtaze IV contre les uſurpations, que l'Abbé de Cluny faiſoit ſur ſon autorité Epiſcopale: il en obtint une Bulle dès le mois d'Avril 1154; & par cette Bulle le Pape le confirma dans tous ſes droits ſur l'Abbé de Saint-Germain » à l'exemple, dit-il, d'Eugene ſon prédéceſſeur. Il » veut donc que l'Evêque confirme ou infirme l'élection de » l'Abbé, que ce ſoit lui qui le beniſſe, que l'Abbé lui prête » ſerment d'obéiſſance, que l'Evêque puiſſe dépoſer l'Abbé »

Ex antiqua Gallia Chriſt. T. 1. p. 278.

» s'il le mérite, le corriger selon les voies Canoniques auſſi-
Depuis l'an 1151. jusqu'en 1167. » bien que ſes Moines ; que le Monaſtere prenne les ſaintes-
» Huiles & le Chrême de l'Evêque d'Auxerre ; que ce ſoit
» lui qui beniſſe ou qui conſacre leurs Autels & leurs Egli-
» ſes, & qui leur confere les Ordres : Que ſi l'Abbé de Clu-
» ny a donné le bâton Abbatial à l'Abbé de Saint-Germain,
» il entend que cela ne puiſſe porter aucun préjudice à l'E-
» vêque ni à l'Egliſe d'Auxerre, & fait défenſe qu'à l'avenir
» l'Abbé reçoive le bâton des mains de l'Abbé de Cluny.
Je renvoye aux preuves de cette Hiſtoire, pour la ſatisfaction des curieux, pluſieurs actes de ſon tems ; leſquels concernent la même Abbaye de S. Germain.

Il ne ſeroit pas étonnant qu'un Evêque tiré d'entre les Ciſterciens, eût marqué une affection ſinguliere envers ceux de cet Ordre. Mais Alain, ſans égard à l'habit ni à l'endroit d'où ſortoient ceux qui lui préſentoient des requêtes, écouta favorablement tous les Reguliers. Hugues Abbé de S. Laurent proche Cône, lui ayant repréſenté la pauvreté du Prieuré de Saint-Euſebe dependant de ſon Abbaye, il ac-
V. P. Just. corda en 1159 à cette Egliſe le revenu d'une année de chaque prébende de la Cathedrale, à compter du jour auquel elle viendroit a vaquer. Le chapitre a depuis obtenu différentes explications au ſujet de cette donation. Il jugea auſſi à propos, voulant augmenter le culte Divin dans l'Egliſe de Saint Amatre, de l'unir à quelque Abbaye qui fût de l'Ordre de S. Auguſtin, ſuivant qu'on l'obſervoit depuis trente ans ou environ dans ce Prieuré. Il choiſit pour cela l'Abbaye de S. Satur au Diocèſe de Bourges : & la charte de cette union fut paſſée dans le Chapitre d'Auxerre le jour de l'Octave de S. Etienne, de l'an 1163. Il confirma la même année par un acte authentique, & encore du conſentement du Chapitre, les donations que ſon prédéceſſeur avoit faites ſans écrit aux Religieux Prémontrés de S. Marien, & y ajoûta par ſurcroit l'Egliſe de Taingy. Le Monaſtere de la Charité ſe reſſentit encore davantage de ſes libéralités, ſi l'acte dont j'ai copie eſt ſincere. Il confirma aux Religieux de ce Prieuré le don d'un grand nombre d'Egliſes du Diocèſe, & il conſentit qu'ils joüiſſent des dixmes que les Laïques leur laiſſeroient des Egliſes ſouſtraites autrefois à celle de S. Etienne d'Auxerre. L'étendue de cette donation doit empê-

Elle eſt dans l'ancien *Gallia Chriſt.* T. 2. p. 278.

Ibidem.

Digitized by Google

cher de croire que ce ſoit Alain qui ſoit déſigné dans une lettre à Suger, où l'on ſe plaint de l'Evêque d'Auxerre ſans le nommer, comme d'un Prélat qui opprime le temporel du Prieuré de la Charité. Il y a d'autant moins d'apparence de pouvoir appliquer ce fait à la perſonne d'Alain, que ce Prélat fut averti dès le commencement de ſon Pontificat par Eugene III de s'oppoſer à la conſtruction de la forteresſe qu'Adam Seigneur de la-Marche faiſoit élever à la Charité. On trouve dans les Cartulaires ou Archives des autres maiſons Regulieres pluſieurs actes où ſon nom paroit, ſur-tout dans les titres des Abbayes de Pontigny, Bourads, & de Regny.(a) Ingelran, Clerc du Diocèſe, ayant bâti une Chapelle dans le bois de Beletan de la Paroiſſe de Venoy, pro-

Depuis l'an 1152. juſqu'en 1130.

Theſ. anecdot. T. 1. p. 420.

Cartul. Carit. p. 29.

(a) En 1157 il accorda les Religieux de Pontigny avec ceux de Moutier-la-Celle, procho Troyes, touchant les Dixmes d'Aigremont: & après cet accord il donna aux premiers une rente annuelle d'un muid d'avoine qu'il avoit acheté des mêmes Religieux de Troyes, pour la ſomme de 45 livres. En 1166, il publia & confirma la donation que Seguin de Seillenai, & ſes parens avoient faite aux Religieux de Pontigny, de ce qu'ils poſſédoient, ſoit en terres, ſoit en prés au territoire de Sainte-Porcaire. A l'égard de l'Abbaye de Bourads, il fut en 1161. le premier témoin des amples donations que lui fit Etienne, Comte de Sancerre. En 1164, il fut le médiateur d'une tranſaction faite entre les Religieux & Guillaume de Chânay Chevalier, touchant les dixmes de vin au lieu dit Montaiglan. Il confirma auſſi de ſon ſceau dans la même année l'abandon que firent quelques habitans de Donzy à ces mêmes Religieux de l'uſage de la perriere de Fontai, qu'ils diſputeroient ſans être fondés. Ce fut auſſi pardevant lui que bien les Religieux du même lieu reconnurent en la perſonne de Rainard leur Abbé, que leur Monaſtere devoit à l'Egliſe de Saint Pierre du Pont d'Auxerre, en la perſonne de Garin qui en étoit Doyen, douze bichets de froment aſſis ſur le territoire de Chevigny (*Calviniaci*) & douze bichets de tremoi *Tramiſii*. On trouve dans les archives de Regny une Bulle du Pape Hadrien IV qu'on croit de l'an 1156 dans laquelle l'Evêque d'Auxerre & celui de Langres, ſont commis pour obliger Milon Comte de Noyers, de rendre aux Religieux de Regny du cuivre trouvé dans une de leurs terres; c'étoit apparemment des médailles, ou ancienne monnoye des Empereurs Romains: ces deux Evêques décidérent en 1157 que la trouvaille faite dans le finage de la grange de Fontemoi, dans la terre qu'on appelloit de Saint-Pierre, devoit appartenir aux Moines de Regny. Le même Pape nomma auſſi Alain pour accorder ces Religieux avec Aſcelin de Château-Cenſoir, ſur le Fief de Mairy, dans la Paroiſſe de Saſſy. Il ratifia en 1163 l'acquiſition faite par eux ſur Herbert de Mairy de l'écoulement des eaux d'une fontaine appellée *de Valle-Roboris*, & toutes les acquiſitions qu'ils avoient faites de différens particuliers poſſeſſeurs de la Seigneurie de Toire proche Sougere. C'eſt auſſi de la même année qu'eſt l'acte, par lequel il accorda ces Religieux avec l'Abbaye de Criſenon, en vertu de la médiation de Geoffroy, Abbé de Clervaux & de la Comteſſe Ide. On voit par les titres de ce lieu que Geoffroy eut de fréquentes entrevûes avec notre Evêque, & qu'il fut ſouvent accompagné du moine Alcher, nommé dans les œuvres de Pierre de Celles. Enfin, en 1165. Alain accorda à Aſcelin Abbé de Regny, l'exemption de payer les dixmes des biens de ſon Monaſtere, ſitués dans ſon Diocèſe, & en particulier des vignes qu'il avoit à Saint-Bry. Alain eſt auſſi nommé dans des titres des Abbayes de S. Marien & de Criſenon. Voyez parmi les piéces juſtificatives quelques-uns des actes ci-deſſus nommés.

Depuis l'an 1151. jusqu'en 1167.

Cartul. S. Germ. V. P. Just.

che Auxerre, Alain ne voulut pas permettre à cet Ecclésiastique de célébrer aucuns Offices dans cette Chapelle, sans avoir auparavant conféré avec l'Abbé de Saint-Germain à la présentation duquel est la Cure de Venoy. Il fut inséré dans l'acte de concession qui est sans date; que si le lieu de Beletan venoit à s'accroître, ce seroit à l'Eglise Matrice de Venoy à y recevoir les oblations, les dixmes & tous les autres droits Curiaux. Je ne dis rien d'un autre acte du même Evêque concernant le même village. On peut le voir dans les preuves à la suite du précédent.

S'il aima à se rendre utile aux Monasteres, on peut dire qu'il n'eut pas une moindre inclination à faire du bien à son Eglise Cathédrale. Le Chapitre souhaittoit depuis long-tems avec ardeur que la Dignité de Prevôt fût éteinte, Hugues de Montaigu l'avoit réunie à la Menſe, mais son décret avoit été sans exécution. Alain enfin fit cette supression avec toute la solemnité requise: il déclara cet Office réuni à perpétuité au Domaine du Chapitre aussi-tôt après la mort de Gui qui le possédoit, ou bien s'il venoit à se faire Religieux ou à être revêtu de quelque autre Dignité. Cette réunion fut faite en Chapitre par l'imposition du livre des Evangiles sur l'Autel de S. Etienne destiné dans le même lieu pour ces sortes de cérémonies. Ascelin Abbé de Regny, & Jean Abbé de Roches y étoient présens, aussi-bien que Geoffroy Prieur de Saint-Eusebe; & de la part du Clergé de la Cathédrale, Pierre Archidiacre, Guillaume Doyen, Rodulfe Tréſorier, Etienne Chantre, Robert Lecteur, Renaud Chambrier, Germain Sou-Chantre, & autres Chanoines qui s'obligerent tous par serment de ne plus élire de Prevôt, & de faire jurer la même chose à leurs successeurs à peine d'excommunication qui fut fulminée par l'Evêque, les Abbés & Prêtres qui étoient de cette Assemblée. L'acte est du dernier jour d'Avril 1166. jour remarquable, étant celui auquel de tout tems il y avoit eu un repas commun fourni par l'Evêque, au retour des Vigiles célébrées au tombeau de S. Amatre. Pour contribuer aussi comme ses prédécesseurs à la décoration de l'Eglise, & au service Divin, Alain donna deux piéces d'étoffe de soye très-belles, & il fit présent d'un livre des quarante Homelies de S. Gregoire Pape écrit très-délicatement. Outre la réunion de la Prévôté, les Cha-

V. P. Just.

noines eurent encore de lui le droit de préſenter à la Cure de Lindri. Il ne reſte de veſtiges de ſes bienfaits envers les Egliſes Collégiales, que dans celle de Varzy qui eſt la plus ancienne de toutes après celle de Notre-Dame dans Auxerre. Il témoigna tant d'affection aux Chanoines de cette Egliſe, qu'en reconnoiſſance, ils inſérérent dans leur Obituaire le décès de ſon pere & de ſa mere.

Depuis l'an 1150. juſqu'en 1167.

8. Janvier. 3. d'Août.

Le Chanoine qui écrivit un Sommaire de ſa vie vers l'an 1182. s'eſt contenté de dire que cet Evêque avoit augmenté de beaucoup le revenu de l'Evêché, & qu'il avoit reçu différentes reconnoiſſances ou hommages à la Tour de Varzy & en d'autres lieux. Mais l'on apprend par des actes qui ont échappé aux injures du tems quelques particularités aſſez intereſſantes, entre autres les différends qu'il eût avec les Comtes d'Auxerre. Il s'étoit écoulé quatre ans ſans qu'il eut pu ſe faire rendre hommage par le Comte Guillaume: enfin l'an 1157 ce Comte déclara qu'il tenoit de lui en fief tout ce qu'il avoit à Auxerre, excepté les murs de la Ville qui relevoient du Roi, & quelque choſe au-delà du Pont, qui étoit dans le fief du Duc de Bourgogne. A l'égard des Seigneuries de Cône, Château-neuf, Mailly, Saint-Sauveur, Betry, l'Orme, & autres Châteaux & Châtellenies, il déclara qu'il les tenoit de l'Evêque en fief, ſans aucune exception, & qu'il ne pouvoit y abolir les anciennes coutumes, pour en introduire de nouvelles. Alain eut auſſi quelque choſe à démêler avec le fils de ce Comte qui portoit le même nom de Guillaume. Ce jeune Seigneur étoit en guerre contre quelques autres Seigneurs du voiſinage: Il entretenoit à cette occaſion une amée qui ravageoit les terres de l'Evêque, principalement Varzy & Appoigny, & celles des Chanoines & autres gens d'Egliſe. Quelques Gentils-hommes comme celui de la Ferté-Loupiere ſe jetterent ſur Appoigny & ſur les lieux circonvoiſins, & voyant Guillaume animé contre l'Evêque, juſqu'à refuſer de ſe dire ſon Vaſſal, ils en voulurent faire autant. Heureuſement pour l'Evêque, le Pape Alexandre ſe trouva alors en France, & étant venu demeurer à Sens, il ne ſervit pas peu à appaiſer ces révoltes. Le Roi Louis VII. s'y étant rendu pour le viſiter, Alain profita de l'occaſion, & fit ſa plainte aux deux Puiſſances. Le

Ces actes ſont l'ancien *Gallia Chriſtiana*. T. 2. pag. 277. 278.

Trouble touchant la Chapelle de Saint Alain.

Page contre Alain concubinaire à l'Archevêque qui étoit Hugues de Laval, excommunié avec quelques-uns. Il se mêle en leur nom le Roi, que le Comte la trouva difficile à accorder. Les remarques que sur cela Duchesne en fait par fois fabuleuses. Dans les trois audiences où il avoit été ajourné l'Archevêque, mené dans Angers, Alain et l'Archevêque, mené dans Angers, Alain et l'Archevêque, mené dans Angers, Alain et

années de ſon Epiſcopat, pluſieurs commiſſions de la part du Pape Hadrien IV. (*a*). On ſçait qu'entre autres il fut chargé avec Thibaud Evêque de Paris, d'examiner les crimes dont on accuſoit l'Abbé de Lagny ; que le même Pape le donna pour adjoint à Hugues Archevêque de Sens, pour terminer l'affaire qui étoit entre le Prevôt de Leré & L. Chanoine d'Auxerre touchant une prébende. Ce Chanoine dont le titre ne nous a conſervé que la lettre initiale, peut être Landry de Tracy, qui paroît, par ce que je dirai plus bas, avoir été le confident de cet Evêque. (*b*) On peut joindre à ces deux commiſſions, celle qu'il reçut encore du Saint-Siége au ſujet du village de Coulenz, ſur lequel Geofroy Evêque de Langres étoit inquiété. Il s'étoit répandu vers l'an 1160. un bruit touchant la tête de Ste Genevieve, qu'on diſoit avoir été ôtée de ſa châſſe & emportée. Le Roi Louis le Jeune nomma Alain avec l'Archevêque de Sens, pour être préſent à l'ouverture de la châſſe. Cette ouverture ſe fit le 10 Janvier de l'an 1161. & la tête s'y trouva. L'année d'après, il quitta encore ſon Diocèſe, pour aller juſqu'à Montpellier, au-devant du Pape Alexandre III, & il fut l'un des dix Prélats qui ſe rendirent dans cette ville. Hugues de Toucy Archevêque de Sens, étoit l'un des quatre Archevêques, & Alain l'un des ſix Evêques.

Depuis l'an 1152. juſqu'en 1167.

Ampliſſ. Collect. T. 2.

Duchêne T. 4. *Script Franc. epiſt.* 217.

Duchêne ibid. p. 421.

Il paroit que les démarches qu'on fit pendant le ſéjour d'Alexandre dans le Royaume, pour procéder à la dépoſition de l'Abbé de Clervaux, furent conduites par notre Evêque & par Henri Archevêque de Reims. Je paſſe ſous ſilence différentes petites affaires où l'Evêque d'Auxerre fut choiſi pour Juge avec ſon Métropolitain ; telle que celle qui étoit entre Villenc Abbé de Molême, & Herbert de Mairy, pour un Domaine de Nitry & de Licheres,

Ampliſſ. collect. T. 2. p. 713. & *in Epiſt. Alex.* III. *pag.* 1011.

Tabul. Moliſm.

(*a*) En vertu d'une de ces commiſſions, étant à Rebais Abbaye du Diocèſe de Meaux, il jugea, avec l'Evêque de Senlis, les procès des Religieux de Rueil avec les Chanoines de Saint Nicolas de la Ferté ſous-Jouarre, touchant la Paroiſſe de Condé, & donna gain de cauſe aux premiers. Il ſouſcrivit à la fondation de l'Abbaye de Clermarais, au Diocèſe de ſaint Omer vers l'an 1153 ſelon la nouvelle Gaule Chrétienne. Il fut nommé par le Pape pour accorder les Moines de la Charité avec les Chanoines de Château-Rainard, au ſujet d'une prébende qu'ils prétendoient avoir dans ce Chapitre, l'accord fut fait à Sens l'an 1154 en préſence d'Hugues de Toucy Archevêque.

(*b*) Il y a dans un manuſcrit de ſaint-Victor de Paris cotté 793. une lettre de G. Evêque de Sabine, au ſujet d'un Soudiacre de Rome ſon parent étudiant à Paris, qu'il lui recommande.

dont la déciſion fut prononcée ſolemnellement à Auxerre l'an 1163. (a) Mais je ne trouve rien de plus glorieux à la mémoire d'Alain en fait de pacifications, que la priere que lui fit le Comte d'Auxerre de faire ſa paix avec le Roi, qui venoit avec une groſſe armée, à deſſein de le punir pour avoir prêté main forte aux habitans de Vezelai, lorſqu'ils ſe révolterent contre l'Abbé Ponce, & les Religieux, Seigneurs du lieu. On trouve parmi les lettres de Pierre Abbé de Moutier-la-Celle, proche Troyes, une lettre adreſſée à notre Evêque. Cet Abbé le reprend de ce qu'il avoit porté trop vite ſon jugement ſur un mariage, & de ce qu'il s'en étoit plutôt rapporté au grand nombre, que non pas à lui qui étoit au fait. Une autre lettre du même Auteur nous apprend qu'il s'agiſſoit du mariage contracté entre Pierre de la Tournelle & Havoïe, niéce de l'Abbé Pierre. L'Archevêque de Sens & quelques autres du nombre deſquels étoit Alain, traitoient ce mariage d'inceſte, & Pierre n'y trouvoit rien qui fût contre les régles.

Depuis l'an 1152. juſqu'en 1167.

Aimonii Continuator Lib. 5. Hiſt. c. 55.

Lib. 1. Epiſt. 22.

Epiſt. 9.

Quoi qu'Alain fût fort conſidéré dans la place qu'il occupoit, il ne laiſſa pas de s'en dégoûter, & il forma le deſſein de rentrer dans ſon premier état. Il ſemble qu'il méditoit ſon abdication dès l'an 1166, lorſqu'il réunit la Prévôté au Corps du Chapitre, puiſque dès lors il ſongea à ordonner des prieres après ſa mort dans l'Egliſe d'Auxerre. La clauſe de ſon anniverſaire eſt au bout de l'acte. Ce fut auſſi la même année qu'il le fonda dans l'Egliſe de Saint-Germain, laiſſant pour cela cent ſols de rente payables par le Curé de Saint-Loup. On aſſure que ceci eſt exprimé dans la Charte par laquelle il confirmoit à l'Abbé le droit de préſenter à cette Cure, &c. Le livre des ſépultures de Clervaux porte qu'il conſulta le Pape, ſur le deſſein qu'il avoit de quitter, & qu'il en obtint la permiſſion. C'eſt ce qu'il paroît difficile d'accorder avec ce qu'on trouve dans la procédure touchant l'Archevêque de Dol, où l'Egliſe de Dol marque, en écrivant à Innocent III, que l'Archevêque de Tours n'a pû recevoir la démiſſion de l'Evêque de » Dol, ſans commettre une grande faute, & le prouve par » ce qu'a dit le Pape Alexandre de l'Archevêque de Sens

Tabul S. Germani.

Anal. ſſ. Collect. T. 1. fol. 140.

(a) Ce Landry de Tracy eſt ſouvent nommé avec Alain dans les titres de Regny 1155. 1157 &c.

qui avoit reçu la démiſſion de l'Evêque d'Auxerre, « ſans la permiſſion du Saint-Siége : ſçavoir, que s'il eût « voulu procéder contre cet Archevêque, ſuivant les régles « du droit, il auroit pû le punir rigoureuſement d'une telle « entrepriſe. L'auteur de l'abregé de ſa vie qui l'avoit connu, fait ſon éloge en ce peu de mots. Il dit qu'ayant gouverné ſagement l'Evêché d'Auxerre pendant quatorze ans avec « l'approbation de Dieu & celle des hommes, il s'en démit, « voulant ſe dépouiller tout-à-fait des ſolicitudes & ſoins du « monde, auxquels il avoit renoncé autrefois ; qu'ainſi « quittant la vie active, pour ſe donner tout entier à la con- « templative, il ſe retira à Clervaux, & ayant entrepris d'y « ſubir le martyre ordinaire de ſon tems, au milieu des « athletes de Jeſus-Chriſt, dans l'exercice du jeûne, de l'o- « raiſon, de la lecture, & des autres œuvres de la charité, « il repoſa dans le Seigneur par une fin bienheureuſe. » Mais lorſqu'il eſt écrit qu'il ſe retira à Clervaux, il ne faut point croire qu'il y reſta ſi aſſiduement, qu'il n'allât quelquefois à l'Abbaye de la Rivour qui en eſt peu éloignée. C'eſt dans ce dernier Monaſtere qu'il fit ſon teſtament l'an 1182. Je ne le rapporterai point ici, parce qu'il ne contient rien qui regarde le Diocèſe d'Auxerre. Ce fut auſſi depuis ſa démiſſion qu'il écrivit la vie de S. Bernard. Il l'abrégea enſuite, & la corrigea conformément aux obſervations de Geofroy Evêque de Langres, grand ami du Saint ; il la dédia enfin à Pierre Abbé de Clervaux. Pierre ſurnommé de Celles, étant devenu Abbé de Saint-Remi de Reims, n'oublia point Alain qu'il ſçavoit être retiré dans la même maiſon où autrefois il avoit pris l'habit des Ciſterciens. Ecrivant à un Archevêque qui avoit choiſi le même Monaſtere pour y finir ſes jours, il y ſalue ſur la fin de ſa lettre, *Dominum Antiſiodorenſem Epiſcopum.* Quelques-uns cependant croyent qu'il ne fixa ſa demeure à Clervaux qu'après l'année 1182. qui eſt celle de la date de ſon teſtament, & qu'il logea pour lors dans la cellule de Saint-Bernard qu'avoit occupée avant lui Geofroy Evêque de Langres.

Depuis l'an 1152. juſqu'en 1167.

Il eſt chez Camuzat *Prompt. Triceſſ. fol.* 321.

Ex Præf. vitæ.

Lib. 8. *Epiſt.* 1.

D. George Viole.

On montre ſa ſépulture à Clervaux, au côté droit de celle du même Geofroy, dans la partie ſeptentrionale de la croiſée de l'Egliſe : C'eſt-là où je l'ai vû en 1730. On y lit cette épitaphe : *Hic jacet dñs Alanus I. Abbas Ripatorii*

deinceps Antiſſiod. Ep. obiit anno... Il y a aujourd'hui une lacune à l'endroit de la déſignation de l'année, autant qu'il m'a paru, lorſque j'ai voulu en prendre copie : mais on y a lu autrefois MCLXXXII. Le jour de la mort d'Alain n'y eſt pas non plus marqué : mais le livre des ſépultures de Clervaux déclare que ce fut le quatorziéme d'Octobre, auſſi bien que le Ménologe de Cîteaux, qui lui donne le titre de *Bienheureux*. Cependant on lit dans l'abregé de ſa vie, dreſſé un peu après ſa mort, qu'il mourut l'onziéme jour d'Octobre. Cette mort n'eſt point marquée dans le Nécrologe de la Cathédrale qui avoit été écrit ſous l'Evêque Humbaud, parce que ce livre ſe trouvoit alors rempli à l'onziéme Octobre, & en effet Hugues de Mâcon, ſon prédéceſſeur, eſt le dernier Evêque dont l'obit y ſoit marqué. Les Obituaires de la Cathédrale écrits vers le milieu du treiziéme ſiécle, marquent auſſi ſon Anniverſaire à l'onziéme jour du mois d'Octobre, ajoutant qu'on y diſtribuoit entre tous les préſens la ſomme de quarante ſols, qui eſt celle-là même que l'abregé de ſa vie dit avoir été achetée par Maître Abbon ſon Clerc, ſur les moulins de Crevan. On y lit auſſi au huitiéme jour d'Avril, que les trente ſols que ſon Hiſtorien dit avoir été aſſignés par cet Evêque, ſur l'Egliſe d'Ecoulives, étoient pour le repos de Landry, Prêtre & Chanoine.

Depuis l'an 1152. juſqu'en 1167.

Le nom d'Alain étant aſſez commun dans le douziéme & le treiziéme ſiécles ; c'eſt ce qui a été cauſe que pluſieurs ont attribué à l'Evêque d'Auxerre des ouvrages qui ne lui appartiennent pas. Le Théologien Robert Holkot eſt le premier : Oudin depuis lui dans une diſſertation expreſſe a eſſayé de prouver qu'il étoit le même Alain, dont on débite des Hiſtoires ſingulieres dans l'Ordre de Cîteaux. Quelques Ecrivains lui ont atribué une compilation de Canons qu'il n'a jamais fait, trompez par un manuſcrit de l'Abbaye de Clervaux, qui n'eſt autre que le Décret de Gratien dont il y avoit fait préſent, & ſur lequel ſon nom ſe trouve pour cette raiſon. Un manuſcrit de l'Abbaye de Vauluiſant que j'ai vû, lui donne le nom de *Petrus Alanus* à la tête de la vie qu'il a écrit de S. Bernard. (*a*)

Voyage Litt. de Martene T. 1. p. 103.

Suplément à la diſſert. ſur l'état des ſciences juſqu'à Phil. le Bel. pag. 293. chez Durand 1741.

Au reſte j'ai cru ne pas devoir finir l'article de l'Evêque

(*a*) J'ai tâché de faire voir dans un de mes Recueils les raiſons qu'il y a d'attribuer au célébre Docteur Alain, mort plus tard que notre Evêque, les ouvrages écrits contre les Albigeois, & dédiés à Guillaume Seigneur de Montpellier.

Alain, ſans remarquer qu'un Ecrivain Anglois qui ſe trouva en France, vers le tems de ſon Epiſcopat, ayant apporté en Angleterre le Catalogue des Evêques de pluſieurs Egliſes de ce Royaume, un autre Ecrivain qui copia ces Liſtes, fit là-deſſus une obſervation expreſſe, que parmi ceux de l'Egliſe d'Auxerre, de cinquante-cinq qu'il y en avoit eu juſqu'alors, on en comptoit trente-deux Saints dont deux étoient Martyrs & qu'on ne trouvoit preſque dans aucun Evêché qu'il y eût eu un ſi grand nombre de Saints Evêques.

Depuis l'an 1152. juſqu'en 1167.

V Les Preuves. n. 28.

CHAPITRE X.

Hiſtoire de la vie & des vertus de Guillaume de Toucy LVI. Evêque d'Auxerre.

LA retraite d'Alain ayant obligé le Clergé d'Auxerre à ſe pourvoir d'un Paſteur, ce Clergé, pour éviter l'inconvénient qui venoit d'arriver, jetta les yeux ſur un Eccléſiaſtique de renom, qui étoit du pays, & qui y faiſoit ſa réſidence. Cet Eccléſiaſtique avoit été Archidiacre de l'Egliſe de Sens, avant que d'en être fait Prévôt, & ce n'étoit que depuis un an ou environ qu'il étoit devenu Tréſorier de celle d'Auxerre. Il s'appelloit Guillaume de Toucy, frere de Hugues de Toucy, Archevêque de Sens, fils de Girard de Narbonne, qui a été le premier ſurnom des Barons de Toucy, & d'Agnes ſortie d'une famille noble. Pendant qu'il réſida dans l'Egliſe de Sens, il ſe diſtingua beaucoup par ſes manieres généreuſes. Aucun Eccléſiaſtique en France n'avoit un ſi grand train que lui, & aucun n'exerçoit l'hoſpitalité avec tant de ſplendeur. Ce fut à ſa ſollicitation, que Hugues ſon frere, invita le Pape Alexandre III. qui n'étoit pas encore reconnu, de ſe retirer à Sens. Comme ce Pape avoit un compétiteur, les Princes même appréhendoient de s'engager trop promptement du côté d'Alexandre: mais Guillaume moins craintif, alla au devant de lui & l'amena en France: ce qui lui fournit des occaſions de faire éclater ſa magnificence encore plus qu'auparavant, pendant le ſéjour d'un an & demi que ce Pape fit à Sens.

Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

Digitized by Google

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

Ayant été sacré Evêque d'Auxerre le Dimanche second jour de Juillet de l'an 1167, il ne tarda point à faire son entrée, accompagnant cette cérémonie de présens, tant envers l'Eglise qu'envers le Chapitre. Mais aussi-tôt après il partit pour Rome, à dessein de reconnoître pour Pape Alexandre III; & l'auteur de sa vie qui avoit été témoin de ses actions, remarque qu'il fut le premier des Evêques de France qui fit cette démarche: circonstance qui paroît avoir besoin d'explication. Cet Ecrivain continue à représenter ce Prélat comme un homme accompli, qui oublia l'ancien faste avec lequel il parut à Sens, & qui ne conserva de ses pratiques précédentes, que la vertu d'hospitalité; qui se rendit affable à tout le monde, se montra compatissant envers les affligés, libéral envers les pauvres, & se comporta dans tout cela avec une admirable simplicité. Amateur des Offices de la nuit & des autres prieres de l'Eglise, il ne se couchoit presque jamais, qu'on ne l'entendît prononcer quelques Pseaumes: Il faisoit la même chose lorsqu'il se réveilloit la nuit. Il célébroit tous les jours la Messe, à moins qu'il ne lui survint un grand empêchement. Etant en voyage à cheval, il parloit fort peu de ses affaires: mais, ou il récitoit tout seul des Pseaumes, ou bien faisant aller à côté de lui un de ses Ecclésiastiques, ils récitoient par versets alternativement le Pseautier en entier, ou en partie, suivant la longueur du chemin, & ils y joignoient quelquefois les Litanies. Il se concilia l'amitié des Princes, des Evêques & de tout le peuple, aimant à consoler les malades, à leur administrer les Sacremens: & son pouvoir fut si grand auprès de Dieu, qu'il eut le don d'opérer des guérisons miraculeuses.

Un jour qu'il étoit aux environs de Corvol, du côté de Varzy, il trouva devant la porte d'une maison une femme désolée de la maladie survenue à son fils qu'elle amenoit à la bénédiction de l'Autel des Moines de Fontenet. (a) Ayant appris que ce jeune homme étoit à l'extrémité, il entra dans la maison, se plaça auprès du vil grabat, sur lequel étoit couché le malade, lui toucha le visage & le front, le consola par ses discours, & l'exhorta à se confesser. Après qu'il l'eut entendu en confession, comme on vit qu'il vou-

(a) C'est proche Corvol l'orgueilleux: la maison est de l'Ordre de Grammont.

Digitized by Google

loit resterencore, on lui proposa de faire rester plûtôt l'un de ses Chapelains, pour donner au malade le Viatique, parce qu'il étoit déja environ neuf heures, & que le peuple l'attendoit pour la cérémonie de la bénédiction. *Je n'ai rien plus à cœur*, répondit-il, *que de faire l'œuvre de Dieu; je ne sortirai point d'ici, que le malade n'ait reçu la Communion.* Il m'ordonna donc, dit l'Ecrivain, de monter sur son che- « val, pour apporter le Viatique de la Chapelle de Fonte- « net, qui en étoit éloignée environ d'une demi-lieue; & « lorsque je fus de retour, lui sans se rebuter de la malpro- « preté du lieu, ni de la puanteur qu'exhaloit le malade & « le lit, fléchissant le genou, il lui administra la commu- « nion, lui donna sa bénédiction, & après avoir dit plusieurs « paroles de consolation, tant au fils qu'à la mere, il vint « à Fontenet. » L'Historien ajoûte, que la bénédiction de l'Autel étant achevée, à peine eut-il commencé la Messe, qu'on lui vint dire que le jeune homme étoit mort. Il ne manqua pas d'en parler au peuple dans le Sermon qu'il fit pendant les Saints Mysteres; & dit tant de bien de ce pauvre défunt, qu'il alla presque jusqu'à assurer que son ame étoit en Paradis. Un autre jour, comme il passoit dans un chétif village, une femme sortant de sa chaumiere courut après lui toute éplorée, s'écriant: *Ayez pitié de moi, homme de Dieu; mon mari est à l'agonie, & n'en peut plus.* Touché de ses cris, il mit pied à terre & il entra dans la maison. Il y trouva le malade enflé par tout le visage & le col: de maniere que tirant à grand-peine la langue hors de sa bouche, il ne lui restoit que le souffle, sans qu'il pût prononcer aucune parole. L'Evêque versant des larmes se mit en prieres, toucha le visage & le col du malade en forme de croix, faisant passer souvent son anneau par dessus les membres affligés; & lui ayant donné sa bénédiction, il continua son chemin. Aussi-tôt les assistans s'apperçurent que le mal cessa. Peu de tems après, comme il repassa dans le même lieu, la femme accourut au-devant de lui pour le remercier, attestant à haute voix que c'étoit par ses prieres, que Dieu avoit accordé la guérison à son mari.

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

Il fit quantité d'autres actions d'humilité & de charité, que son Historien dit qu'il passe sous silence. Mais quoiqu'il fut bon & affable, il ne laissa pas de montrer de la fermeté,

lorſqu'il en fut beſoin. Je rapporte dans l'Hiſtoire des Comtes d'Auxerre, les diverſes entrepriſes de Gui ſur ſon Egliſe, & ſur le peuple d'Auxerre. L'Evêque s'oppoſa vigoureuſement au Comte, lorſqu'il voulut mettre des troupes en quartier d'hiver dans les villages de Pourrein & de Chichery, qui ſont des terres du Chapitre. Ce fut auſſi lui qui empêcha ce même Comte de lever un tribut ſur les habitans d'Auxerre qui bâtiroient des preſſoirs. Pour s'oppoſer à la levée de la dixme de vin qu'il avoit auſſi en vûe d'établir, l'Evêque fut obligé d'en venir à l'excommunication, & de jetter l'interdit ſur ſes terres: & au moment que le Pape alloit s'entremettre dans cette affaire, le Comte vint à reſipiſcence. En effet Guillaume fut autoriſé même du Roi Louis VII, lorſqu'il s'oppoſa à l'érection d'une Commune que ce même Comte vouloit établir parmi les Bourgeois d'Auxerre ſans ſon conſentement. Le Prince confirma les prétentions de l'Evêque, par un diplome où il honore ce Prélat du titre d'ami. Le Comte étant tombé malade à Clamecy, ne trouva point de ſon côté d'ami plus ſincere que l'Evêque d'Auxerre. Ceux d'Autun & de Nevers ne voulant point le réconcilier à l'Egliſe, à cauſe du tort qu'il avoit fait à l'Abbaye de Vezelay, Guillaume ſe rendit caution pour lui (ce qui engagea les Barons à faire de même) & le Prélat lui donna l'abſolution. Le Comte revenu en bonne ſanté conçut une ſi grande eſtime pour Guillaume de Toucy, qu'il ne l'appelloit plus autrement que ſon Patron ou ſon Protecteur: & même il voulut lui marquer plus amplement ſa reconnoiſſance par pluſieurs donations dont je parlerai plus bas. Il fit encore plus: car il ſe rendit à Sens, ſuivant l'ordre du Roi, pour y reconnoître authentiquement les Traités faits entre ſes prédéceſſeurs, & les Evêques d'Auxerre Hugues & Alain. On y fit lecture de celui de l'an 1145 dont S. Bernard avoit été le médiateur, & des deux accords paſſez avec l'Evêque Alain. Il reconnut ces trois actes en préſence de la Cour qui étoit alors à Sens, & il promit d'en obſerver la teneur, en préſence de Hugues Archidiacre de Sens, Seguin Doyen d'Autun, Maître Lambert de Saulieu, &c. Le Roi de ſon côté ne marqua pas une moindre eſtime pour l'Evêque d'Auxerre. Lorſqu'il avoit occaſion d'en parler, il avoit coutume de dire que Guillaume

Depuis l'an 1167. juſqu'en l'an 1181.

Tabul. Cap Autiſſ. an. 1173. 1174. V. les Preuves.

Ad petitionem dilecti Epiſcopi amici noſtri.

Cartul. Ep. Autiſſ. fol. 16.

Guillaume Evêque d'Auxerre, étoit à ſon avis, l'un des meilleurs Prélats de tout ſon Royaume. Ce fut ainſi qu'une douceur accompagnée de fermeté & de prudence, lui acquit une eſtime générale. Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

Ce qu'il fit pour la décoration de ſon Egliſe Cathédrale eſt digne d'attention. Il la fit revêtir par dehors, d'un entablement de pierre : il fit refaire à neuf le pignon de devant & celui de derriere, avec les vitrages qui en dépendoient. Il fortifia la tour méridionale, & la fit recouvrir de tuiles au lieu de bois ; il renouvella entierement la couverture de tout le bâtiment, tant en poutres & chevrons, qu'en tuiles plombées qu'il fit employer pour plus grande ſûreté. A l'égard des préſens qu'il fit au tréſor de la même Egliſe, ils conſiſtoient en deux articles ; premierement, il donna un parement très-beau ; en ſecond lieu un vaſe d'argent du poids de huit marcs, pour contenir l'eau-benite. Je rapporterai plus bas ceux qu'il fit par ſon Teſtament dans ſa derniere maladie.

Il faut compter parmi les augmentations qu'il procura au temporel de l'Evêché, le don que le Comte Guillaume étant relevé de maladie lui fit, de tous les hommes qu'il avoit dans le Vallon de la Chapelle de Saint-André, & celui de plus de trente familles de Varzy, que la mere de ce Comte lui fit, & dont il obtint à grands frais la confirmation par des Lettres Patentes. Outre les vignes & prés qu'il acheta au même lieu de Varzy ; il fit une acquiſition conſidérable de place ou de terrain, qu'il deſtina pour y conſtruire en partie la maiſon Epiſcopale, & y faire les foſſés. Il acheta pareillement pluſieurs familles à Corvol. Il fit bâtir à Gy des maiſons, & le four bannal, entourra le Bourg de murs en grande partie, y fit planter des vignes, y acheta des familles & pluſieurs autres biens, du nombre deſquels eſt le Pré-du-Doyen. Il fit planter des bois à Charbuy & y acquit des prés. Non-ſeulement il acheta des vignes, des terres & des prés à Appoigny ; il augmenta encore le revenu par l'acquiſition qu'il y fit de deux fiefs ; comme auſſi par celle des prés & terres ſituées entre la riviere d'Yonne & le lieu nommé les-Chaumes, dont Hugues, Gentil-homme de Gurgy & ſa famille, l'accommoderent, en lui quittant de plus (& cela pour de groſſes ſommes) les prétentions qu'ils avoient ailleurs dans les environs d'Appoigny. Son

L'acte de 1163. eſt dans l'ancien Gallia c. 2. p. 28

parent Etienne de Pierre-Pertuiſe, Seigneur de Baſſou, s'étoit emparé de quantité de terres labourables du domaine Epiſcopal : il le traduiſit à la Cour Eccléſiaſtique de Sens, & le fit condamner à les reſtituer. Et afin que les Seigneurs de Baſſou ne puſſent plus empiéter ſur le territoire de l'Evéché d'Auxerre, il fit planter une grande croix pour ſervir de borne, & fit façonner par ſes mains ces terres-là tant qu'il vécut. Une inondation extraordinaire ayant emmené le moulin de Vernoy (*a*) il le rebâtit, & il acheta la portion que d'autres avoient ſur ce même bien. Il bâtit à Toucy un Château complet & toutes ſes dépendances, & il fit dans ce lieu des acquiſitions comme ailleurs. S'il contribua à rebâtir la grande tour Seigneuriale de la même Ville, ce fut parce que Narjod, Baron de ce lieu, lui promit que toutes les fois que lui & ſes ſucceſſeurs voudroient joüir de cette tour, ils la livreroient à l'Evêque comme Seigneur Suzerain ; & que ceux qui en ſeroient établis les gardiens, feroient la même choſe quand ils en ſeroient requis. Il acheta à Cône des Moines de Chalivoy la métairie de la Bruyere, ſituée proche Villechaul, & pluſieurs autres biens. Quoique Hervé Baron de Donzy, homme très-puiſſant, ne ceſſat de l'inquiéter, il ne laiſſa perdre aucun des droits de ſon Egliſe ; & même il le contraignit pendant ſa derniere maladie, de venir le trouver à Auxerre, & de lui faire au pied de ſon lit, hommage de la Seigneurie de Gien. Entre les acquiſitions qu'il fit à Auxerre on compte des droits de cenſive à Saint-Julien des maiſons & des places, à l'entrée & au-deſſous de l'Evêché, pour aggrandir le logis Epiſcopal. Ce n'eſt là au reſte qu'une partie du bien que Guillaume laiſſa à ſes ſucceſſeurs. L'auteur de ſa vie ſupprime le reſte de ſes acquiſitions, pour parler de ſes fondations & de celles qui furent faites de ſon tems, & auſquelles il donna la main.

Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

Villa cauli.

Il y eut ſous ſon Epiſcopat pluſieurs nouveaux Autels fondez dans l'Egliſe Cathédrale. Le premier & le principal fut celui de devant le Crucifix, que cet Evêque conſacra ſous le titre de la Croix, de S. Jean l'Evangéliſte, S. Laurent, Saint Cyr & Ste Juliette, dont il y mit des Reliques, &

(*a*) Situé apparemment ſur l'Yonne, vers un lieu planté de vernes, entre la riviere & le grand-chemin qui va du Pont de pierre à Regennes.

Digitized by Google

de S. Gilles: il y établit deux Chapelains qui étoient tenus de dire chaque jour la Meſſe, pour le repos de l'ame du Comte Gui & de celles de ſes prédéceſſeurs, chargeant ſes ſucceſſeurs d'un muid de froment ſur la terre de Gy-l'Evêque, de douze muids de vin ſur le cellier Epiſcopal, ſix livres ſur les Droits de Varzy, & dix livres de cire pour le luminaire de cet Autel à prendre ſur les Foires d'Auxerre. Le ſecond Autel étoit ſitué dans les cryptes ou caves, ſous le chœur de l'Egliſe, du côté de l'Evêché: il le conſacra ſous le titre de S. Paul, des Saints Cyr & Julitte dont les Reliques y repoſoient, de S. Germain, & de Ste Marie Magdeleine, voulant que les Chanoines de Notre-Dame en euſſent la deſſerte, & qu'ils priaſſent pour lui & pour Fromond ſon Clerc, qui le premier y avoit attribué des fonds. Il dota de même un Autel de Saint André ſitué dans les mêmes cryptes. Il donna à l'Autel de S. Nicolas & de S. Martin quarante ſols de rente & dix livres de cire, à prendre ſur l'Egliſe de Briare. Il avoit une dévotion particuliere envers S. Martin: puiſque dès le commencement de ſon Pontificat, il voulut que l'on célébrât ſolemnellement ſa fête d'hyver dans la Cathédrale, & que l'on y ſonnât les groſſes cloches, donnant pour cela au Chapitre la moitié du bénéfice de l'Egliſe de Bazerne. Il fit du bien à pluſieurs autres Egliſes long-tems avant ſa mort. Il donna aux Chanoines de Notre-Dame de la Cité l'Egliſe de Merry-Sec, & une rente ſur l'Egliſe de Blaineau. L'Egliſe de Saint-Jean le-Rond ayant été rebâtie de ſon tems par Etienne Olland, ancien Cellerier de la maiſon Epiſcopale, il en fit la Dédicace; & outre les ſommes qu'il avoit fournies pour l'édifice, il lui aſſigna ſoixante ſols à percevoir ſur l'Egliſe de Saint-Bry: & il établit deux Prêtres pour la deſſervir.

Depuis l'an 1167. juſqu'en l'an 1181.

Ex chart. Guill. de Seign. confirmativa anni 1208.

Les maiſons Religieuſes de la ville & du Diocèſe participerent auſſi à ſes bienfaits. L'Abbaye de Saint-Germain commença à joüir d'une conceſſion de cinquante ſols de rente qu'il lui fit ſur l'Egliſe de Blaigny. Il donna aux Chanoines de Saint-Pere l'Egliſe de Venouſe; & ce fut alors qu'on commença à y voir demeurer des Chanoines-Réguliers. Le titre de l'an 1171 porte qu'il y joignit la Chapellenie de Rouvret, ſauf le droit & le revenu que l'Egliſe de Saint-Germain avoit dans cette Chapelle. Il accorda auſſi la mê-

Hiſt. Abb. S. Germ. in Humbaudo Abb. p. 578.

V. les Preuves.

me année conjointement avec Etienne Evêque d'Autun le différend qui étoit entre Odon Abbé de Saint-Pere, & Aſcelin Abbé de Regny ſur une portion de la dixme de Sougeres. Les Religieux de Saint-Marien eurent de lui la moitié de la cenſe de Vincelles, des terres qu'il avoit achetées à Taingy, & pluſieurs biens dedans & dehors les murs d'Auxerre. On voit par les Archives de cette Abbaye qu'il leur donna l'Egliſe de Vincelles avec la nomination ou droit de préſentation, auſſi-bien qu'aux Cures de Saint-Martin, proche leur Monaſtere, & à celle de Taingy : qu'il les accorda en 1168 avec Letheric Bailledard, & Milon ſon frere Chevalier, touchant des biens ſitués à Saint-Georges & proche leur Egliſe, & en 1176 avec Pierre de Gurgy Chevalier & Hugues ſon fils, touchant leurs moulins ſitués dans ſa terre de Gurgy, qu'il leur quitta auſſi de ſon côté des dixmes qu'il avoit aux environs du ruiſſeau de Beauche, reconnoiſſant qu'elles appartenoient à l'Egliſe de Notre-Dame hors les murs : & qu'il leur confirma en 1178 le don de l'écoulement des eaux de l'écluſe des moulins de Mi-l'eau qu'Hervé Cellerier de la Cathédrale leur avoit accordé. Il aſſigna aux Religieuſes de Criſenon vingt ſols de rente ſur l'Egliſe de Menêtreau, & la moitié de la menue dixme de Leugny. Ceux qui ont vû le titre en original qui eſt de l'an 1170, aſſurent qu'il contient auſſi le don de la préſentation à la Cure de Menêtreau, celui de ſept livres de cire à y percevoir ; de plus, la ſomme de ſoixante ſols à prendre ſur le droit d'entrée qu'avoit alors l'Evêque : & que cette ſomme étoit deſtinée pour le ſoulagement des Religieuſes malades. Il donna à l'Abbaye de Saint-Laurent l'Egliſe de Siez ; & à la priere de Geoffroy, Abbé de celieu, il remit en 1180 le Prieuré de Saint Euſebe dépendant de cette Maiſon, en poſſeſſion du droit que l'Evêque Alain lui avoit donné ſur les nouveaux Chanoines, dont ce Prieuré avoit été privé pendant un tems. Il établit ſur la fin de ſa vie un ſecond Chapelain dans la Leproſerie de la Charité ſur Loire, lui accorda un Cimetiere, & fit des Réglemens concernant la direction de cet Hôpital. Enfin de crainte d'être trop long, je concluerai avec l'Auteur de ſa vie, qu'il avoit fait du bien à toutes les Maiſons Conventuelles de ſon Diocèſe, parce qu'il n'y en avoit aucune qui

Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

Digitized by Google

ne fût tenue de célébrer ſolemnellement ſon Anniverſaire. La fameuſe Abbaye de Vezelai, qui eſt dans notre voiſinage, quoique du Diocèſe d'Autun, ne doit pas être exceptée; puiſque ce fut ce Prélat qui lui aſſura la moitié des dixmes des deux Mailly, ſi l'on en croit quelques extraits d'un titre du 2 Août 1180. Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

Comme les Evêques décidoient encore alors en perſonne les cauſes Eccléſiaſtiques, ſans qu'il fût fait mention d'Officiaux, cette occupation fut ſouvent celle de l'Evêque Guillaume, qui pour épargner à ſes Diocéſains les peines & les dépenſes des procès, alla quelquefois à Varzy tenir ſes aſſiſes, ainſi qu'en font foi pluſieurs Chartes. Dans l'une qui eſt de l'an 1175 il énonce, que tenant ſes plaids en l'Audience de Varzy, dans le Cloître de ſa Cour Epiſcopale, aſſiſté de Guillaume Abbé de Bourads, Geoffroy Abbé de Saint-Laurent, & Odon Abbé de Saint-Pere, de Renaud-Richard & Geoffroy de Chanquoil Chanoines d'Auxerre; de Rodolfe & Fromond ſes Clercs, de Pierre Tréſorier de Varzy & autres Chanoines de la même Collégiale, Miles de Nanvigne avec ſes enfans & ſes autres parens ſe ſont préſentés à lui, & ont reconnu avoir donné à l'Abbaye de Bourads, moyennant la ſomme de ſoixante & dix livres de la monnoye d'Auxerre, la Métairie de Cheus. Il eſt inutile d'en rapporter d'autres exemples. Viole, *ex Tab. Bonirad.*

Il ne paroît pas que Guillaume ſortit ſouvent hors de ſon Diocèſe. Ce qui cauſa ſa plus longue abſence, fut le voyage qu'il fit à Rome pour ſe trouver au Concile de Latran. Un peu après ſon retour il alla à Reims pour aſſiſter au Sacre du Roi, Philippe Auguſte qui s'y fit l'an 1179. Quelquefois auſſi il fut obligé d'aller à Sens, pour les affaires de ſon Diocèſe. Mais quoiqu'il réſidât dans ſon Egliſe, il ne laiſſa pas d'être ſouvent employé pour les affaires des autres. Il s'y préſenta une négociation délicate, vers Etienne Evêque d'Autun, que Guillaume avoit connu, à cauſe qu'il avoit été Chanoine à Auxerre. Cet Evêque, après la mort de l'Abbé de Château-Cenſoir, Collégiale de ſon Diocèſe, voulut ſe faire élire pour Abbé par les Chanoines de ce Chapitre. Le Pape Alexandre III écrivit à notre Evêque & à Matthieu Evêque de Troyes, d'éclaircir le fait, & ajouta qu'au cas que l'élection eût été faite d'Etienne, elle étoit

contraire aux ſaints Canons. Celui pour qui le Pape s'intéreſſoit, étoit un nommé Seguin, Chanoine de Château-Cenſoir, neveu de l'Abbé de Saint-Germain des Prés. J'ai encore trouvé une lettre que Jacques Cardinal Diacre qui veilloit aux intérêts de notre Evêque à la Cour de Rome, lui écrivit; par laquelle il lui mande, que Seguin étant élû Abbé, il le prie de ſonger à le maintenir contre les pourſuites de l'Evêque d'Autun, qui, dit-il, devroit être content de l'Evêché qu'il a. Ces lettres n'ont rien qui déſigne clairement l'année dans laquelle elles furent écrites: & c'eſt pour cela que je les rapporte après toutes les actions de notre Prélat. Il y en a auſſi une de lui parmi celles de S. Thomas de Cantorbery dont la date eſt incertaine. Il écrit au Pape Alexandre, au ſujet de l'Evêque de Londres, & le lui ayant repréſenté comme auteur de la diviſion qui étoit entre le Roi d'Angleterre & le Saint Archevêque, il le prie de réprimer la témérité de ce Prélat.

Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

Cod. 514. S. Germ. Prat.

Ibid.

Lib. 3. Ep. 85.

La fin de la vie de ce grand Homme répondit à la ſainteté de ſa conduite dans l'Epiſcopat. Etant tombé malade de la fiévre quarte, au mois d'Octobre de l'an 1180, il ſe retira dans l'Abbaye de Saint-Marien, & la maladie augmentant à l'entrée de l'hyver, il manda Thibaud Evêque de Nevers, Girard Abbé de Vezelai ſon parent, quelques Dignités & Chanoines de ſa Cathédrale, pour faire ſon Teſtament en leur préſence. Il ordonna d'abord que toutes les proviſions de ſa maiſon Epiſcopale, les chevaux & autres bêtes de charge fuſſent vendus pour acquitter ſes dettes. Il déclara enſuite, qu'il donnoit à l'Egliſe de Saint-Etienne une coupe d'argent du poids de quatre marcs, dorée dedans & dehors, pour y renfermer le corps de Notre-Seigneur; des tuyaux d'argent & des baſſins de même matiere pour le ſervice ordinaire de la même Egliſe; des vêtemens ſacerdotaux, deux aubes admirablement travaillées avec les étoles & les amicts précieux (c'eſt-à-dire parez *) une tunique avec la dalmatique, & une chaſuble dont l'orfroy étoit magnifique, des livres & généralement tout ce qu'il avoit dans ſa Chapelle: à quoi l'Ecrivain ajoûte, qu'il donna auſſi à la même Egliſe un orfroy dont on orna depuis deux chaſubles. L'Abbaye où il étoit au lit malade, fut alors plus favoriſée que les autres: il donna aux

*Comme on en voit à Paris, à Sens, &c.

Digitized by Google

Religieux de celieu les Egliſes de Leugny & de Moulins, la préſentation aux deux Cures, quarante ſols de rente ſur ces deux Egliſes, & une terre ſituée devant leur moulin de Gurgy. De plus le Curé de Taingy étant venu le trouver pendant la même maladie pour lui remettre les menues dixmes qu'il avoit retiré des mains des Laïques, il les donna à ſa priere aux mêmes Religieux : il en fit autant de celles de Monbuſtel * Vaucelles & Faïel, que le Chapelain d'Oüéne vint pareillement remettre entre ſes mains.

Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

Tabul. S. Mariani.

* On prononce aujourd'huiMontbutois.

On admira, que quoiqu'il fût d'une telle foibleſſe, qu'il ne pouvoit ſe tenir ſur ſes pieds, ni ſe lever de ſon lit, il ne diminua en rien de ſon abſtinence ordinaire : de ſorte que depuis la Saint Martin juſqu'à Noël, il fit toujours maigre. Il reçut pendant ce tems-là un ſi grand nombre de viſites, que tout autre que lui n'eût pû y réſiſter. Il faiſoit recevoir chaque perſonne avec honneur, comme s'il eût été en parfaite ſanté, & après s'être répandu en remercimens, il diſoit en pleurant à tous ceux qui venoient, qu'ils priaſſent le Seigneut de lui accorder une bonne fin. C'étoit le même langage qu'il avoit coutume de tenir, lorſqu'il étoit en ſanté, en ſorte que, ſi on lui avoit ſouhaité toute proſpérité temporelle, ou une longue vie, & d'être exempt de maladies, il répondoit auſſi-tôt, que ce n'étoit pas là ce qu'on devoit demander à Dieu pour lui, mais ſeulement qu'il fit une bonne mort. Il reſta en cet état d'affoibliſſement juſqu'à la fin de Février, n'ayant de bon que la langue dont il prioit le Seigneur continuellement. Alors voyant la fin de ſa vie s'approcher, il fit paroître devant lui tous ſes commenſaux & ſes domeſtiques, leur pardonna tout ce qu'ils pouvoient avoir fait contre lui, les priant avec larmes qu'ils oubliaſſent auſſi de leur côté, ce en quoi il pouvoit les avoir offenſé, & il leur diſtribua le peu qui lui reſtoit, qui conſiſtoit dans ſes anneaux. Ayant mandé le Doyen & les Chanoines de ſon Egliſe, il ſe recommanda à leurs prieres, leur fit excuſe, diſant que ſi ſes emplois & ſes occupations avoient été cauſe qu'il ne leur avoit pas fait de grands biens, au moins il avoit tâché de ne leur porter aucun préjudice, & qu'il les avoit tous aimé d'une charité ſincere. Voulant cependant qu'ils ſe ſouvinſſent de lui à perpétuité, il leur donna à ce moment, l'Egliſe de Saint-Bry, deſtinant cent

Digitized by Google

Depuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

ſols à prendre ſur ſon revenu, pour être diſtribués également aux Chanoines & aux Prêtres du Chœur de Saint-Etienne, qui aſſiſteroient à ſon Anniverſaire ; au reſte du Clergé, comme on jugeroit à propos ; & le reſte aux pauvres. Il les conjura enſuite, les larmes aux yeux, de faire en ſorte, qu'après ſa mort il ne s'élevât point de diviſions parmi eux ; mais qu'auſſi-tôt après ſon enterrement, ils envoyaſſent vers le Roi pour lui apprendre la vacance du Siége, & obtenir la permiſſion d'élire un Succeſſeur ; de procéder enſuite ſans délai à cette élection, & de choiſir une perſonne de ſcience & de piété, parce que le retard pouvoit leur être préjudiciable. Il leur demanda encore en grace qu'ils fourniſſent les plus mauvais ornemens ſacerdotaux de la Cathédrale, pour ſervir à le revêtir après ſa mort. Enſuite pouſſant un grand ſoupir ; *Que celui là*, leur dit-il, *vous donne par ſa miſéricorde une paix véritable, qui étant ſur le point de quitter ſes diſciples, leur dit : Je vous laiſſe ma paix, je vous donne ma paix.* Et après avoir confeſſé ſes fautes en général & reçu d'eux l'abſolution, il leur donna ſa bénédiction, & les renvoya. Ne voulant obmettre aucune des formalités, il envoya auſſi vers Gui, Archevêque de Sens, le ſuppliant de venir l'aſſiſter à la mort. Le Prélat quitta tout, & le trouva encore en vie. Le malade réitéra encore ſa confeſſion, & reçut l'abſolution de ſon Métropolitain. Il lui recommanda ſes neveux & ſa famille, comme à un bon parent. L'Archevêque les prit ſous ſa protection, & lui promit de ne leur point manquer dans les occaſions. La nuit ſuivante, comme on vit le mal augmenter, ſes domeſtiques lui demanderent, s'il vouloit mourir ſur la cendre & le cilice, comme il convenoit à un Chrétien : à quoi il fit ſigne qu'il acquieſçoit. Il fit ſur ſoi un ſigne de croix, & en fit un autre ſur ce dernier lit, & récita avec les Religieux de la Maiſon & les Clercs, les Pſeaumes autant qu'il lui fut poſſible. La Communauté qui chantoit alors Matines la nuit, étant venue après cet Office pour le voir, environ l'heure de minuit ; il expira doucement en preſence d'eux tous.

On ne peut exprimer la triſteſſe que tout Auxerre conçut le lendemain, à la nouvelle de cette mort. Ceux qui laverent ſon corps, & ceux qui aſſiſterent, du nombre deſquels étoit

étoit l'écrivain de ſa vie, furent ſurpris au-delà de ce qu'on peut dire, de voir qu'il n'avoit que la peau colée ſur les os. On lui frotta de baume le viſage, & après qu'on l'eût revêtu des habits Sacerdotaux & Pontificaux, on le porta dans l'Egliſe du Monaſtere. Tous ceux qui accoururent, remarquerent, que ſon viſage loin d'être pâle comme celui des morts ordinaires, étoit ſerein & vermeil; de ſorte qu'il reſſembloit plutôt à un homme dormant, qu'à un mort. Lorſque les Meſſes eurent été chantées, & qu'on eut achevé toutes les prieres, l'Archevêque de Sens ſe mit à genoux devant la biere, & baiſa les gants qui couvroient ſes mains & les ſandales qu'il avoit dans les pieds: ce qui fut imité par un grand nombre de ceux du Clergé. Après quoi on deſcendit ſon corps dans un tombeau de pierre, à côté gauche du Sanctuaire, proche le mur. Il fut le premier des Evêques d'Auxerre, dit ſon Hiſtorien, qui fut inhumé dans cette nouvelle Egliſe de Saint Marien. (a) Hugues ſon neveu Archidiacre de Sens, y fit élever depuis une eſpéce de mauſolée ou effigie, qui a ſubſiſte juſqu'au tems des guerres des Calviniſtes.

Depuis l'an 1163 juſqu'en 1181.

Nota pluſieurs grandes Meſſes.

La maniere peu exacte dont le Pere Labbe a publié l'annonce de la mort de ce Prélat parmi ſes chroniques, faiſoit croire à quelques perſonnes que c'étoit à Toucy qu'il étoit mort, & qu'il y avoit été inhumé dans l'Egliſe de Notre-Dame. Pour découvrir entierement la vérité qui paroiſſoit ſe montrer plus clairement dans la vie de cet Evêque, imprimée au même volume, je fis creuſer le 14 Juin 1714 avec la permiſſion des Supérieurs & de l'agrément du Prieur, au côté gauche du Sanctuaire de l'Egliſe de Saint Marien-lez-Auxerre détruite depuis plus de ſix vingts ans; c'eſt-à-dire, au côté ſeptentrional, proche lequel ſubſiſte toujours une Chapelle du titre de Notre-Dame: & lorſqu'on eut relevé les ruines de cet endroit, & le pavé de l'Egliſe que la chute de la voute avoit briſé, on trouva le tombeau de notre Evêque, un peu entr'ouvert du côté de la tête. Le corps étoit dedans en ſa ſituation naturelle, mêlé cependant d'un peu de terre, depuis l'endroit de la tête,

Bibl. mſſ. T. 1, pag. 405.

(a) Il ne faut point conclure de-là qu'il y en eut d'autres depuis. L'Ecrivain préſumoit que par la ſuite il y auroit d'autres Evêques d'Auxerre qui s'y feroient inhumer. Ce qui n'eſt cependant point arrivé.

jusqu'aux reins. Les ossemens qui paroissoient tendres comme de la pâte, & couverts comme d'une espéce de gelée luisante, prirent leur consistence & leur premiere dureté, lorsqu'ils eurent vû l'air quelque tems. Nous otâmes la terre, sous laquelle nous trouvâmes plusieurs morceaux des ornemens dans lesquels il avoit été inhumé, dont l'or brilloit encore, & son sceau de cuivre rouge en forme ovale brisé en deux morceaux. Ayant rapporté ensemble ces deux morceaux, nous y lumes cette inscription: † SIGILLVM GVILMI EPISCOPI AVTISIODORI. Elle étoit autour de la figure d'un Evêque représentée de son long. Ce cachet ou sceau étoit si véritablement celui de Guillaume de Toucy, que l'ayant appliqué sur des titres scellés de son tems, j'y trouvai une ressemblance parfaite; les ossemens du vénérable Pontife ayant été décemment levez par des Prêtres, & mis dans un linge blanc, furent portez au Palais Episcopal, où ils resterent jusqu'au jour anniversaire de son décès, à la fin du mois de Février 1715, qu'ils furent mis dans un petit tombeau de pierre que l'on avoit enfoüi au côté droit du Sanctuaire de l'Eglise Cathédrale. On y joignit le sceau trouvé dans son premier tombeau, & on y laissa une feuille de plomb avec une inscription qui marquoit le fait. Les deux autres inscriptions qui ont été mises à l'extérieur, l'une sur des carreaux d'ardoise qui couvrent le petit cercueil, l'autre au-dehors du chœur, vis-à-vis cet endroit, suffisent pour empêcher qu'on ne perde la mémoire de cette Translation. S'il arrive quelque jour, que l'on remue ce sépulcre, il ne faudra pas être étonné de n'y point trouver tous ses ossemens, parce que quelques-uns furent distraits par des personnes pieuses qui avoient de la dévotion à ce Saint Evêque. (a) Il ne faudra pas non plus être surpris que sur le couvercle du tombeau, il soit compté pour cinquante-sixiéme Evêque, au lieu de cinquante septiéme; cette supputation ayant été faite, suivant la correction des Tables de nos Evêques, où l'on ne regarde S. Valere & S. Valerien que un seul & même Prélat.

jDepuis l'an 1167. jusqu'en 1181.

Son nom paroît dans le Nécrologe écrit, il y a quatre cent cinquante ans à l'usage de l'Eglise Métropolitaine de

(a) Ayant été l'Auteur de cette dé- [illegible] de la machoire d'en haut du côté droit ouverte, je crus devoir retenir le bout [illegible] où tiennent encore quatre dents.

Sens, en ces termes: *iij Kal. Martii, obiit Guillelmus hujus Eccleſiæ Præpoſitus & poſteà Antiſſiod. Epiſcopus.* Il eſt à croire que ce fut ſon neveu Hugues l'Archidiacre qui l'y fit inſcrire, & qui y fonda ſon Anniverſaire, de même que cet Evêque avoit fondé dans celle d'Auxerre, celui de Hugues de Toucy ſon frere, Archevêque de Sens. Je l'ai auſſi trouvé au 28 Février, dans les extraits du Nécrologe de l'Abbaye de Farmoutier publiez à la fin de la nouvelle Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux.

Depuis l'an 1167. juſqu'en 1181.

CHAPITRE XI.

Recueil des actions de Hugues des Noyers, cinquante ſeptiéme Evêque d'Auxerre.

QUoique Guillaume de Toucy eût recommandé avec grand ſoin aux Chanoines d'Auxerre d'entretenir la paix après ſon décès, & de prendre garde à ne point ſe diviſer pour l'élection de ſon ſucceſſeur, les choſes ne ſe paſſerent point avec toute la tranquillité qui eût été à déſirer. Robert de Saint-Marien, qui vivoit alors, dit que cette élection excita de grands troubles qui durerent long-tems & qui cauſerent beaucoup de dommage à l'Egliſe. Il dit plus bas, que les Chanoines étant aſſemblés en 1182, choiſirent pour Evêque, Garmond qui étoit depuis peu Abbé de Pontigny; & que ce ne fut pas tant en conſideration de ſon mérite, qu'en vertu des ſollicitations de ſon frere Gilles qui étoit premier Miniſtre du Royaume. C'eſt ſans doute en conſéquence de cette élection, qu'on trouve dans une ſentence d'Henri Evêque d'Albane Légat Apoſtolique, du premier Avril 1182 en faveur du Monaſtere de Sainte Croix de Bourdeaux, que G. élû Evêque d'Auxerre fut l'un des deux Conſeillers de ce Legat à Poitiers. Quelques Dignités de l'Egliſe d'Auxerre s'étant oppoſées à l'élection de Garmond, l'élû & ſes adverſaires allerent à Rome: Mais comme de part & d'autre, il y eut de fortes raiſons à diſcuter, l'affaire tira en longueur: Pendant ce tems-là une grande mortalité étant ſurvenue à Rome, Garmond y mourut (le 15 No-

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Ampliſſ. Collect. Martine, T. 7. p. 91.

vembre) & avec lui pluſieurs de ſes partiſans, & de ceux qui lui avoient été contraires. Ce fut ainſi que la difficulté fut levée: & comme ſi Dieu eût voulu marquer qu'il deſapprouvoit les démarches du Miniſtre Gilles, en même-tems que ſon frere mourut à Rome, il fut diſgracié en Cour & privé de ſa charge. La nouvelle de la mort du Prétendant étant venue à Auxerre, les Chanoines jetterent les yeux ſur le Tréſorier de leur Egliſe qui étoit Hugues de Noyers, fils de Miles, Seigneur de Noyers & d'Odeline, Dame de la Geſſe, fille de Clarembaud, Seigneur de Chappes au Diocèſe de Troyes. Cette élection ſe fit vers la fin de Janvier. Mais la cérémonie du Sacre de l'Evêque ne fut faite que le Dimanche, treiziéme jour de Mars 1183, & ſon entrée ſolemnelle ſuivit peu de tems après avec les formalités ordinaires, de la part des quatre Barons, du nombre deſquels fut Hervée de Donzy. (*a*)

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

L'Ecrivain de ſa vie, qui, ſelon les apparences fut un Chanoine de la Cathédrale, eſt plus diffus que n'avoient été ceux qui ont rédigé les actions des Evêques précédens: & contre le propre d'un Hiſtorien, il ſe répand quelquefois en des réflexions qu'il auroit pû omettre. A l'égard du détail de ſon Hiſtoire, il entre dans de ſi grandes particularités, qu'il n'oublie pas même la deſcription du corps de la perſonne dont il parle: Et comme il n'eſt point flatteur; après avoir rapporté les bonnes qualités de ce Prélat du côté de l'eſprit, il ne tait nullement les mauvaiſes, & dit ingénuement en quoi il fut répréhenſible.

Hugues étoit donc d'une médiocre ſtature, beau de viſage, ſage & adroit, d'un ſi bon conſeil dans les affaires que ſon ſentiment prévalut toujours: il avoit le talent de perſuader & étoit fort éloquent; ſa facilité à parler de toutes choſes & même des arts, tant libéraux que mécaniques, étoit ſi grande, qu'on eût dit qu'il eût étudié dès ſa jeuneſſe toutes ces ſortes de ſciences. Souvent il s'amuſoit à compoſer des Cantiques Latins & à les mettre en chant: Mais étant d'un naturel fort vif, il ne pouvoit pas gagner ſur ſoi

(*a*) Le Regiſtre des Lettres du Pape Alexandre III publié par D. Martene *T. 2. Ampl. Collect.* en contient une donnée à Rome, *viij Cal. Junii* au ſujet d'une Egliſe du Diocèſe d'Orleans, & le Pape y marque qu'on termine cette affaire en préſence de Hugues Evêque d'Auxerre. Cependant Alexandre étoit mort avant que Hugues fût fait Evêque.

de laiſſer repoſer ſes productions. Comme il les publioit trop tôton en voyoit aiſément les défauts, & s'il paroiſſoit qu'on y applaudît, ce n'étoit que par complaiſance. Il aimoit à ſe voir accompagné d'un grand nombre de Gentils-hommes, & ſe plaiſoit à parler avec eux de la maniere de faire la guerre. Pour ſe mettre au fait, il liſoit ſouvent Végéce Renat, qui a traité de ces matieres. Il marquoit une grande affection à tous ceux de ſa maiſon, n'étoit nullement fier avec eux; & il réſervoit ſon air de grandeur & de nobleſſe pour les occaſions où il ſe montroit en public, dans leſquelles il paroiſſoit avec une grande ſuite, ſoit d'Eccléſiaſtiques, ſoit de Gentils-hommes. Ce fut ce qui l'obligea à faire de grandes dépenſes, & ces dépenſes l'engagerent à lever ſur ſes Sujets des droits plus forts qu'à l'ordinaire. Opiniatre dans ſes ſentimens, il s'attira pluſieurs adverſaires: mais ſouvent il reſtoit victorieux à la fin des diſputes; & lorſqu'il avoit conçu de la haine contre une perſonne, il tâchoit de lui faire reſſentir ſon pouvoir. (*a*)

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Si les défauts dont je viens de parler furent compenſés par les bonnes qualités qui dominoient en lui; une des meilleures fut le zéle qu'il montra contre les fanatiques de ſon ſiécle. Etant informé qu'une branche d'Albigeois avoit pris racine dans la ville de la Charité ſur Loire, il s'y tranſporta pour les convertir ou les chaſſer. Il vint à bout de l'un & de l'autre: Un grand nombre s'étant retirés dans d'autres Diocèſes, y firent pénitence publique & abjurerent leur héréſie: d'autres plus entêtés reprirent le chemin du pays d'où ils étoient venus: & la maniere dont notre Evêque s'y prit, tourna ſi fort à ſa gloire, qu'on lui donna le nom de *marteau des Hérétiques*. Il s'étoit élevé en France dans le commencement de ſon Pontificat une ſecte de gens qui ſoutenoient que tous les hommes devoient être d'égale condition. Ils s'étoient ligués enſemble ſous prétexte de charité mutuelle avec de grands ſermens de s'aider les uns les autres; & pour ſe reconnoître entre eux, ils mettoient ſur leurs capuchons de toile des figures de plomb de Notre-Dame du Puy en Vellay. Ces ſortes de gens ne portoient aucun reſpect aux Puiſſances, & ignorant que la ſervitude eſt l'effet du péché, ils ſe diſoient être dans l'état de li-

(*a*) Vincent de Beauvais dit qu'il étoit habile dans l'un & l'autre Droit.

berté où le premier homme fut créé. Cette héréſie repandue en France, l'étoit encore davantage dans le Berri, & dans la Bourgogne. Ceux qui la ſoutenoient, étoient principalement dans les terres appartenantes à l'Evêque d'Auxerre, & ils ne ſongeoient pas moins qu'à tirer l'épée, pour s'aſſurer cette liberté qu'ils vantoient ſi fort. Hugues fit un eſſai de ſes forces ſur ceux qui demeuroient au Village de Gy, à une lieuë & demie d'Auxerre. Il y vint avec une troupe de ſoldats, y fit la recherche des *Caputiés* : (c'étoit le nom qu'on leur donnoit) & autant qu'il en trouva, il les fit arrêter priſonniers, les condamna à une amen depécuniaire, leur fit couper leurs capuchons, & leur ordonna de paſſer une année entiere tête nue. Ils auroient été en effet toute l'année en cet état, ſi ce n'eſt que l'Archevêque de Sens, Gui de Noyers, ſon oncle, paſſant par ce village, fut touché de voir ces pauvres gens la tête expoſée aux injures de l'air, & pria ſon neveu de ſe contenter de ce qu'ils avoient fait de pénitence juſqu'alors. Le Vicomte d'Auxerre nommé Evraud de Château-Neuf reſſentit encore plus qu'eux les effets du zéle de Hugues de Noyers. Ce Vicomte exerçant ſa fonction à Auxerre, & voulant y faire arrêter un homme qui l'avoit offenſé, le fit pourſuivre juſques dans l'Egliſe de Notre-Dame-la-d'hors où il s'étoit réfugié, & ceux qui l'y trouverent, eurent l'inhumanité de le tuer ſur la place. Cette cruauté accompagnée d'infraction de l'immunité Eccléſiaſtique, fut attribuée à Evraud. Ce Vicomte diſgracié à la cour de Pierre de Courtenay, Comte d'Auxerre, ſe retira vers Hervé, Comte de Nevers; & pendant qu'il y exerçoit la fonction de Vicomte, il arriva que le Légat Octavien aſſembla un Concile à Paris. Hugues qui bruloit de zéle contre les hérétiques, & qui croyoit apparemment que par là il pouvoit expier ce qui étoit répréhenſible dans ſa conduite, le dénonça au Concile, tout étranger qu'il fut à ſon Diocèſe; il fit écouter des témoins contre lui, & obtint une Sentence qui le condamnoit au feu. Ce fait arriva l'an 1201 ſelon Robert de Saint-Marien. On voit auſſi pa une des lettres d'Innocent III, que notre Evêque avoit fair venir à la Charité ſur Loire, Pierre de Corbeil, Archevêt que de Sens, avec les Evêques de Nevers & de Meaux pour achever de détruire l'héréſie; & que ces Prélats ayan

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Caputiati.

appris en ce lieu, que le Doyen de Nevers étoit de cette ſecte; l'Archevêque le cita à Auxerre pour s'y purger: qu'il s'y rendit, & ne put être convaincu de ce qu'on lui imputoit. Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Après ce que je viens de raporter touchant l'ardeur, avec laquelle Hugues ſe portoit contre les Hérétiques, il n'eſt pas difficile de croire qu'il étoit animé du même feu contre les ennemis des droits de l'Egliſe. Pierre de Courtenay, Comte d'Auxerre fut cauſe, que pendant près de quinze ans les Egliſes de la ville reſterent en interdit, excepté quelques intervalles de tems où les deux puiſſances ſembloient être d'accord. J'ai marqué ailleurs en parlant de ce Comte l'expédient que l'Evêque & le Chapitre trouverent, de faire annoncer par une des groſſes cloches de la Cathédrale l'arrivée de ce Comte, afin qu'on obſervât l'interdit à l'inſtant qu'il entreroit dans la ville, & qu'on ceſſât de l'obſerver, lorſqu'il en ſeroit ſorti. Ce Comte voyant que l'Egliſe employoit contre lui les armes qui étoient en ſa diſpoſition, ſe ſervit auſſi de celles qu'il croyoit lui convevir comme Seigneur, & fit déclarer à ſon de trompe, l'Evêque, les Chanoines & tout le Clergé, bannis de la ville. Il fit plus. Comme on lui préſenta un jour un enfant mort qu'on ne ſçavoit où inhumer à cauſe de l'interdit, il ordonna de prendre l'enfant, & voulut qu'on le portât dans la chambre de l'Evêque, & qu'on lui fit une foſſe au pied de ſon lit. Je rapporte dans l'Hiſtoire des Comtes, la pénitence que l'Evêque fit ſubir pour cela à Pierre de Courtenay. Son Hiſtorien ne paroit pas trop approuver la rigueur dont il uſa en cette occaſion. On ne peut pas dire non-plus, qu'il ait admiré la maniére dont en uſa le même Evêque, envers Pierre de Courçon, qui étoit Vicomte d'Auxerre avant Evraud; puiſqu'en rapportant le fait, il ajoûte cette clauſe expreſſe, *licet forte in hoc ab Evangelicæ Religionis manſuetudine exorbitaſſet ſi ſus fuerit Epiſcopus* Pierre de Courçon paſſoit pour être le conſeil du Comte, & on lui attribuoit les mauvaiſes manieres dont ce Seigneur uſa envers les Gens-d'Egliſe. Hugues ſaiſiſſant l'occaſion où il vit le Vicomte remercié de ſes ſervices, le fit arrêter, & le fit promener par dériſion dans une charette par toutes les rues de la ville où il eſſuya à loiſir toutes les huées du peuple.

Hiſt. des Comtes d'Auxerre.

Labb. Bibl. Miſ. T. 1.

Digitized by Google

Depuis l'an 1183. jusqu'en 1206.

Si l'on doit conſidérer toutes ces démarches, comme des effets du zéle de Hugues, pour les choſes ſpirituelles, il faut convenir, par ce que je vais rapporter, qu'il avança infiniment davantage les affaires de l'Evêché, du côté du temporel. A commencer par la terre d'Appoigny, il éléva les édifices du Château de Regennes, au-deſſus de ce qu'ils avoient été juſques-là, & les rendit beaucoup plus agréables. Ce fut lui qui commença les foſſés qui y ſont du côté du continent, & il les fit accompagner de murs & de quelques fortifications. Son deſſein étoit de faire creuſer de maniere qu'un bras de la riviere paſſât de ce côté-là, & que Regennes devint une Iſle parfaite : Mais Thibaud, Comte de Champagne, s'y oppoſa avec main forte, & fit même détruire quelque ouvrage qui tendoit à cette fin. Hugues fit encore plus de dépenſe à Charbui pour le Château de Beauretour, qui étoit dans un pays de bois & de marécages. Il en fit une maiſon de plaiſance qui pouvoit aller de pair avec celles des Princes. Outre les bâtimens magnifiques qu'il y conſtruiſit, il y forma un parc d'une grandeur énorme avec des garennes : & afin de rendre le terrain plus pratiquable & moins aquatique, il fit ramaſſer les eaux, de maniere qu'on vit trois étangs, l'un au-deſſus l'autre par degrez; il fit arracher des bois en certains endroits, en fit planter en d'autres, il forma de grands & vaſtes jardins : & comme on remua beaucoup de terres dans tout ce pays, il ſe ſervit de cette occaſion, pour rendre l'accès de cette maiſon difficile dans les tems de guerre, par le moyen des ponts & des portes qu'il fit multiplier de tous les côtés. Ce que ſes prédéceſſeurs avoient fait bâtir à Cône & à Toucy, ne lui parut point digne de la magnificence Epiſcopale : il y fit conſtruire des maiſons qu'on pouvoit appeller des Palais. Varzy qui auparavant étoit expoſé aux incurſions des brigans, devint un endroit aſſuré. Il y fit réparer les anciens murs & bâtir de grandes tours ſur les foſſés. Il fit conſtruire à neuf une maiſon Epiſcopale, auprès de l'Egliſe Collégiale de Sainte Eugenie, avec des tours & autres marques de Seigneurie. Quant au Château qui étoit plus éloigné, il le mit en état de réſiſter à tous les aſſauts, n'y épargnant ni tours, ni murs, ni foſſés ; & par le moyen de la fontaine qui ſort de deſſous l'Egliſe dont il détourna le cours, il procura

Voyez la Carte où Regennes eſt dans une preſqu'Iſle de l'Yonne au-deſſous d'Auxerre.

Digitized by Google

procura de l'eau pour le poiſſon de ces foſſés, ſans nuire aux moulins qu'il avoit fait conſtruire dans le même lieu. Après avoir mis tous les bâtimens en bon état, il ſongea à augmenter le revenu de la terre. On ne lui payoit que fort peu de choſe pour la dixme (de vin) : il remit aux habitans pluſieurs droits qui ſe levoient ſur eux, ſçavoir celui de la main-morte, la taille de Mars qui étoit de cinq ſols par chaque feu, les droit de fourche & de rateau qui lui produiſoient peu ; & au lieu de cela, il établit que de dix gerbes de grain on lui en donneroit une, ce qui augmenta le revenu de cette terre, au-deſſus du quadruple de ce qu'elle produiſoit auparavant. La Charte eſt de l'an 1202. Le Vicomte, Pierre de Courçon avoit acheté la terre de Colanges-ſur-Yonne, & tout ce que les Moines de la-Charité y poſſédoient. Hugues prétendant qu'il devoit avoir la préférence dans l'achat des biens Eccléſiaſtiques de ſon Diocèſe, lui offrit de le rembourſer, & ſeroit venu à bout de le dépoſſéder, ſi le Vicomte n'avoit été alors en grand crédit auprès du Roi. Enfin après bien des tentatives, il vint à bout d'obtenir de ce Seigneur les dixmes, les oblations, & tout ce qui regardoit le ſpirituel, & outre cela une Maiſon que l'on appella depuis dans ce lieu la Maiſon Epiſcopale. L'Evêque d'Auxerre avoit été tenu juſqu'alors de recevoir le Roi, ou celui qu'il députoit en ſon nom lorſqu'il paſſoit dans quelque lieu où il y avoit un Logis Epiſcopal, & de le traiter ſuivant ſa dignité : ce qui étoit une charge fort onéreuſe. Hugues ne laiſſa point paſſer l'occaſion qui ſe préſenta d'abolir cet uſage. Le Roi étant devenu Maître du Château de Gien, appartenant auparavant à Hervé de Donzy, par un Traité qui portoit qu'Hervé épouſeroit la fille de Pierre, Comte d'Auxerre ; l'Evêque repréſenta à ce Prince qu'Hervé, ſon vaſſal, n'avoit pû lui céder ce fief à ſon préjudice, & demanda un dédommagement. Le droit de Procuration lui fut remis ; & il obtint là-deſſus des Lettres-Patentes, par leſquelles il paroît que ce n'étoit qu'à Auxerre & à Varzy, que l'Evêque avoit été tenu juſqu'alors de recevoir le Roi une fois par an : & la Seigneurie de Gien reſta chargée comme auparavant de faire offrir à la Cathédrale d'Auxerre, le jour de la Fête de S. Etienne, ſecond d'Août, un cierge de cent livres, ſous peine aux

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Receveurs de cette Terre, de payer cinq ſols Pariſis, pour autant de jours qu'ils ſeroient en retard.

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Les avantages dont il fut favoriſé, du côté du temporel, le rendirent plus entreprenant dans ce qui concerna les affaires de ſa famille. Noyers qui étoit une terre de ſon patrimoine, ſur la riviere de Senain, à ſept lieues d'Auxerre, au Diocèſe de Langres, fut l'objet de ſes plus grandes dépenſes. S'étant chargé de la tutelle de Miles fils de Clarembaud ſon frere, il employa tout le tems de la minorité de ce neveu à rebâtir le Château de ſes ancêtres. On peut voir dans l'Hiſtorien de ſa vie un long détail de tout ce qu'il fit. Ce même auteur ajoûte, que ce fut lui qui fit bâtir la Paroiſſe dans le bas, voulant qu'il n'y eût dans le haut où étoit le Château, que la ſeule Chapelle Seigneuriale. C'étoit un Oratoire magnifique, ſelon l'Ecrivain de ce tems là; à la conſtruction duquel, ſelon le même Hiſtorien, il employa les biens des ſujets de cette Terre, & en bonne partie les revenus de ſon Evêché, qui à ſon jugement auroient été mieux employés pour l'utilité de ſon Egliſe ou pour le ſoulagement des pauvres. Quoique la ſituation de ce Château qui eſt ſur une éminence, fût aſſez avantageuſe, il n'épargna rien pour le mettre en état de défenſe contre les inſultes des ennemis: de maniere que ni les Ducs de Bourgogne, ni les autres Princes ou Seigneurs du voiſinage ne purent le prendre, & au contraire Hugues vint toujours à bout de les repouſſer. Et pour prouver qu'en tout cela, il ne diſſipoit point le patrimoine de ſon neveu, il lui acheta une terre à une lieue d'Auxerre, appellée Vallan, qui lui coûta une ſomme conſidérable.

Bibl. Labb.

Il ne faut point conclure de tout cela, que cet Evêque n'ait fait aucun bien à ſon Egliſe Cathédrale. Il lui donna deux paremens de ſoye très-précieux, qu'on appella l'ornement *de la Mirandole*. Son deſſein étoit de faire couvrir de feuilles d'argent le crucifix ſitué à l'entrée du Chœur. Il avoit promis de donner pour cela trente marcs d'argent, & de laiſſer une croix d'or de trente deux marcs; mais la mort l'empêcha d'exécurer en ſon entier, ce qu'il s'étoit propoſé. On lui attribue auſſi pluſieurs décorations faites au bâtiment, comme d'avoir aggrandi les fenêtres du frontiſpice

de l'Egliſe, pour la rendre plus claire, d'avoir élevé le pavé de l'Egliſe en faiſant apporter des terres, & d'avoir refait ce pavé tout à neuf, & certaines autres réparations qui pourroient bien être les mêmes, que ſon prédéceſſeur avoit faites : au moins l'Auteur de ſa vie paroît-il endouter. Mais il eſt certain qu'il donna au Chapitre, des dixmes qu'il avoit à Oiſi, tant en bled qu'en vin, & outre cela cent ſols à prendre ſur l'Egliſe de Saint-Bry. Ce fut auſſi lui qui érigea les Fêtes de Saint Pelerin & de Saint Thomas de Cantorbery dans le rang des Solemnelles : Il aſſigna pour cela du revenu ſur l'Egliſe de Mézilles. L'acte de cet établiſſement eſt de l'an 1186. Son attention envers les défunts le porta pareillement à fonder les Obits de deux Archidiacres d'Auxerre ; ſçavoir celui de Deimbert de Pierre-Pertuis, qui eſt qualifié ſon couſin, au 19. Mai, dans les Obituaires du XIII ſiécle ; & celui de Gui, auſſi ſon parent. Il donna pour le premier trente ſols de rente ſur les Egliſes de Sementron & de Lain, avec la remiſe des parétes ou parates des Egliſes d'Oiſi & de Lindry ; & pour le ſecond, quarante ſols ſur l'Egliſe de Vermenton. On le regarde auſſi comme fondateur des Chanoines de la Trinité dont les biens ont depuis été réunis au Chapitre. Les Evêques d'Auxerre avoient choiſi l'Egliſe ſouterraine de la Cathédrale, pour ſatisfaire leur dévotion particuliere. Hugues de Noyers s'appropria ſur-tout la Chapelle de la Trinité, & il y établit quatre Chanoines, leur aſſignant des revenus ſur l'Evêché, & l'Autel de Saint Barthelemy avec ſes dépendances. Il reſte auſſi des veſtiges d'une échange qu'il fit avec eux, leur cédant un moulin ſur le ruiſſeau de Verre en compenſation des terres d'Augy dont ces Chanoines l'accommoderent, parce qu'il vouloit les donner aux Moines de Fontenet. Il marqua ſa dévotion envers la Sainte Vierge, en augmentant le nombre des Chanoines de la Collégiale de ſon nom, auſſi-bien que le revenu & l'édifice de l'Egliſe. Mais le Chapitre de Varzy fut celui auquel il témoigna le plus d'amitié, après celui de la Cathédrale. Il laiſſa à ces derniers Chanoines ſa Bibliothéque, ſes ornemens Pontificaux, & pluſieurs autres biens. Ce fut de ſon tems & en ſa préſence que fut faite *l'Elévation* des Reliques de S. Renobert, Evêque de Bayeux, qui auparavant étoient dans un tombeau de pierre.

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Cartul. Capit. Autiſſ. fol. 51.

Ce mot eſt expliqué ci-deſſus, pag. 137

Ex Charta Guill. de Seign. epiſt. ſucceſſ. an. 1215.

V. Les preuves.

Ex inſcriptione tumuli S. Regnoberti apud Varziavini. On y lit le mot *Relevamen* & dans les Calendriers au 11. Août *Revelatio.*

S'étant réſervé dans cette cérémonie les plus petits oſſemens du Saint, c'eſt-à-dire, les phalanges des mains & des pieds, il s'en ſervit pour la Dédicace de l'Egliſe du nom du même Saint (*a*) qui fut élevée à Auxerre, ſelon Vincent de Beauvais, dans l'endroit où avoit été la Synagogue des Juifs, que le Comte Pierre chaſſa de la ville. Robert de Saint-Marien nous apprend qu'il y érigea auſſi un Autel ſous le nom de S. Nicolas, & un autre ſous celui de S. Antoine : ce qui prouve que c'eſt dans cette Egliſe & non dans d'autres, qu'il faut rechercher l'origine du culte de ces Saints dans Auxerre. Hugues de Noyers eſt auſſi le premier fondateur du Chapitre de Toucy : Guillaume ſon ſucceſſeur le déclara poſitivement dans une Charte de l'an 1213, & il nous apprend qu'il avoit donné à ces Chanoines les deux Egliſes de Notre-Dame, & de Saint Pierre, exemptes de toutes charges, excepté du droit de *parate*. Il faut ajoûter à ces pieux établiſſemens, celui de l'Hôpital d'Appoigny, ainſi qu'il eſt évident par une lettre de Gui, Miniſtre de l'Hôpital de Mont-Jou, à Guillaume de Seignelay, laquelle nous apprend que ce dernier Prélat qu'on avoit cru fondateur de cet Hôpital n'en eſt que le bienfacteur. Hugues autoriſa auſſi en 1196. l'augmentation que firent au Curé de Bazerne les Religieux de Saint-Marien, ſur les dixmes de la grange du Bouchet.

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Ex autographo.

Tabul. S. Mar.

L'étude du Droit-Canon qui commença de ſon tems à être plus cultivée qu'auparavant, forma pluſieurs eſprits à la diſpute, & leur donna de grandes ouvertures pour la chicane. Ce fut ſous ſon Epiſcopat que s'éleverent les premieres difficultés touchant certaines juriſdictions, telles que celle qui regardoit le Maître de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Cette difficulté commença en l'an 1187. Le Doyen, Guillaume de Seignelay, établit auſſi alors ſa juriſdiction ſur les Paroiſſes d'Auxerre, & réſiſta vigoureuſement à l'Evêque. Mais une preuve que ce même Doyen n'avoit pas été convaincu de ſon droit, c'eſt qu'étant fait Evêque, il eſſaya de de détruire tout ce qu'il avoit établi précédemment. Ce fut

Vita Guill. Seli-

(*a*) Le titre de la conſécration étoit une capſule de cuivre doré, ouvragé de ce tems-là, qui contenoit ces oſſemens. On l'avoit retrouvé dans l'Autel primitif, lorſqu'on le démolit pour le reculer dans le fond. Il eſt fâcheux qu'on ait laiſſé de nos jours un ſimple Religieux, maître de diſpoſer de ces oſſemens.

auſſi de la part de ce même Doyen, que Hugues de Noyers fut inquiété pour des arbres de la forêt de la Biche qu'il avoit fait couper, & conduire à Regennes, du conſentement d'une bonne partie des Chanoines. L'Evêque condamné par une Sentence de la Cour Métropolitaine de Sens, rendit les arbres au Chapitre, & les fit conduire à ſes dépens devant la porte de l'Egliſe Cathédrale. Depius l'an 1183. juſqu'en 1206. *Ibid.*

Hugues eut auſſi quelques démêlés avec l'Abbaye de Saint-Germain. Comme il marchoit avec grand train partout où il alloit, il ne menoit pas moins de quatre-vingt chevaux dans les viſites des Egliſes de ſon Diocèſe; & à ſon exemple l'Archidiacre en menoit une douzaine, lorſqu'il faiſoit les fiemes. Humbaud, Abbé de Saint-Germain, ſe plaignit à Urbain III de ces excès qui cauſoient des dépenſes énormes: & ce Pape ſtatua par un Bref donné à Verone en 1186 que l'on obſerveroit à ce ſujet les décrets du Concile de Latran. Radulfe qui avoit ſuccédé à Humbaud, lui réſiſta avec encore plus de vigueur, quoiqu'il eût reçu la bénédiction de ſes mains. Lui & ſon Monaſtere ſecoüant le joug de l'Evêque Diocéſain, obtinrent de Celeſtin III en 1183, que l'Archevêque de Sens fût deſormais leur Juge ordinaire. Ce fut encore par un ſimple conſentement du Pape, que Raoul eſſaya de convertir les redevances des vaſſaux du monaſtere, en d'autres droits, moyennant une ſomme qui ſeroit une fois payée. L'Evêque s'oppoſa à cette entrepriſe & reclama le plus qu'il put, ſuivant l'Ecrivain même de la vie de Raoul. Ce même Abbé ayant auſſi obtenu le privilége de porter la mitre & l'anneau, Hugues prit la réſolution de l'en empêcher; & l'on verra par la ſuite que ce fut ce qui lui abrégea les jours. Elviſe, Abbeſſe de Saint-Julien, & les Religieuſes avoient auſſi fait de grandes plaintes à Celeſtin III en l'an 1196, entre autres de ce qu'il avoit refuſé de conférer la Cure de Colanges-les-Vineuſes, à Guillaume de Saint-Bry qu'elles lui avoient préſenté, & ſur quelques articles qui regardoient leur temporel. L'Archevêque de Sens & l'Evêque de Nevers furent commis pour examiner ces plaintes; & ils porterent ſentence contre lui, dont un des chefs condamnoit l'Evêque d'Auxerre à payer ſept deniers par an à l'Abbaye, pour un droit de cenſive, aſſis ſur quelqu'un des endroits où s'étendoit depuis peu le

Logis Epiſcopal, & une autre déclaroit que la même Abbaye pouvoit prendre une certaine quantité de mort-bois, dans les bois de Gy-l'Evêque. Hugues fut plus de ſix mois ſans vouloir acquieſcer à cette ſentence ; & enfin il s'y ſoumit à Brienon au mois de May 1198 en préſence de l'Archevêque même, qui étoit Michel de Corbeil, de Gautier, Chantre d'Auxerre, Etienne Doyen de Senlis, pluſieurs Chanoines d'Auxerre, Maître Thomas Chanoine de Soiſſons, Hugues Prieur de la Ferté-Milon, &c.

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Tabul. S. Juliani.

On a déja vû ci-deſſus quelques preuves de la bonne intelligence que cet Evêque entretint avec le Roi Philippe Auguſte. Il en conſerva des marques, juſqu'au point de ſe broüiller avec les autres Prélats, & même avec le Pape. Car, quoiqu'il eût été réſolu dans un Concile tenu à Dijon en 1197, que le Royaume ſervoit mis en interdit, & le Roi excommunié à cauſe de la repudiation qu'il avoit fait d'Ingelberge ſa légitime épouſe ; Hugues ne voulut pas obéir à cet ordre ni faire obſerver l'interdit ; & il aima mieux riſquer de ne parvenir de ſa vie à aucune Dignité ſuperieure, que de perdre les bonnes graces de ſon Prince. Auſſi après la mort de Michel de Corbeil, Archevêque de Sens, arrivée en 1199, quoiqu'il eût eu les ſuffrages de tous les Chanoines de la Métropolitaine pour lui ſuccéder, l'élection fut ſans effet, parce que Innocent III s'y oppoſa, & fit mettre en ſa place Pierre de Corbeil, qui avoit été ſon Maître pendant ſes études en France. Ceci cependant ne broüilla pas notre Evêque pour toujours avec Innocent, puiſque ce Pape le commit quatre ans après avec l'Abbé de Perſeigne, & un Chanoine de Nevers, pour donner un Archevêque à l'Egliſe de Reims, & le faire ſacrer par les Suffragans, en cas que les Chanoines de Reims différaſſent de procéder à une ſeconde élection, un mois après la réception de la Bulle. Environ dix ans auparavant, les Chanoines de Langres ſe voyant dépourvûs de Paſteur ; & étant partagés pour l'élection, avoient prié notre Evêque de prendre l'adminiſtration de leur Egliſe, durant la Regale qui fut d'un an ou environ : & il s'en étoit acquitté avec toute l'exactitude qu'on pouvoit déſirer. Il fit nommer pour Evêque Hilduin, qui fut rejetté d'abord, & enſuite admis.

Hiſt. Univ. Pariſ. Sæc. XIII. p. 27.

Chron. Lingon. Gall. Chriſt.

Il ne me reſte à parler que de quelques actes où j'ai trouvé

le nom de notre Evêque. Il eſt nommé dansun acte de Pontigny de l'an 1184par lequel il obligea par ſerment Guillaume de Ligny, de ne plus moleſter les Religieux de cette Abbaye. Un de l'an 1196 par lequel il accorda Barthelemi, Chapelain de Bazerne, avec le Monaſtere de Saint-Marien, ſur les dixmes que ce Monaſtere prenoit à Bazerne. Un autre de 1202, par lequel il paroît qu'il fut médiateur de la ceſſion que fit Adam Abbé de Saint-Laurent dans ſon Diocèſe aux, Religieux de Font-Morigny, de tout le droit qu'il avoit dans la dixme de Cerilly; & uu quatriéme acte de 1206 qui eſt une donation qu'il fit à l'Abbaye de Regny. A l'égard des terres d'Augy qu'il donna aux Moines de Fontenet, Diocèſe d'Autun, je n'ai point trouvé l'année de cette donation. C'eſt auſſi notre Evêque Hugues qui eſt nommé dans des lettres ſans date de la Reine Adele; comme ayant été médiateur avec Jean Evêque deNevers, au ſujet du droit de procuration, que Maurice de Sulli Evêque de Paris exigeoit des Chanoines de S. Spire de Corbeil. Enfin l'Hiſtoire de Saint Vincent de Senlis, fait foi qu'en l'an 1191 il avoit été nommé par le Pape avec l'Evêque de Meaux, & l'Abbé de Saint-Germain d'Auxerre, pour examiner les priviléges de cette Abbaye, que Geoffroy Evêque de Senlis vouloit abolir.

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Tabul. Pontin.

Tab. S. Mariani.

Gall. Chriſt. nova T. 2.m Abb. Fontis morign.

Tab. Regniac.

Et Cartul. Ep. Pariſ. in bibl. Reg. cod. 10312. 5.

In Bibl. S. Germ. Paris.

On croit que ce fut l'affaire qu'il intenta à l'Abbé de Saint-Germain au ſujet de la mitre & de l'anneau, qui l'obligea à un ſecond voyage de Rome. Tous les Abbés n'avoient pas des freres de l'humeur de Pierre deBlois, qui les détournaſſent d'uſer de ce privilége, ou de le demander. Hugues alla donc à Rome pour empêcher par autorité, ce qu'aucun conſeil n'avoit pû détourner. Le Pape l'y reçut avec les honneurs convenables: mais au bout de dix jours après ſon arrivée, il fut attaqué d'une groſſe maladie qui le conduiſit bien-tôt au tombeau. Le Pape & les Cardinaux aſſiſterent à ſes funérailles qui furent faites à Saint-Jean de Latran, dans l'Egliſe contiguë appellée Conſtantinienne, & ſon corps fut mis dans un mauſolée de marbre; qui étoit tout entouré de ceux des Papes, mais un peu moins ſuperbe, l'an 1206 le ſixiéme jour de Décembre. L'Auteur de ſa vie qui écrivit dans le même ſiécle, s'eſt donné la peine de rapporter les preſſentimens qu'on croyoit avoir eu à Auxerre,

Digitized by Google

de cette mort ; tels que ſont des apparitions, des chutes de bâtimens. Mais comme il n'y a aucun fond à faire ſur ces ſortes de choſes, je n'en dirai rien ici, & je me contenterai d'en tirer les noms de ceux qui y ſont ſpécifiés pour les placer à leur rang, dans le Catalogue des Officiers de l'Egliſe dont ils étoient membres. L'Anniverſaire de Hugues de Noyers ſe faiſoit au treiziéme ſiécle dans la Cathédrale d'Auxerre le ſeptiéme jour de Décembre. Il y avoit cent ſols de diſtributions. A l'Abbaye de Saint-Laurent c'étoit le ſixiéme jour, y ayant pour cela cinq ſols d'aſſignés à la Communauté, ſur l'Egliſe de Saint-Hilaire de Gondilly. On y célébroit pareillement celui de Milon de Noyers ſon pere le 5 de May, par ce que c'étoit ſous cette condition que Hugues avoit accordé à ces mêmes Religieux de Saint-Laurent les Annuels de chaque prébende vacante dans l'Egliſe Collégiale de Varzy.

Depuis l'an 1183. juſqu'en 1206.

Il avoit compoſé quelques ouvrages : mais comme il ne pouvoit ſe réſoudre à les retoucher ; ce qui parut avoir quelque cours pendant ſon vivant, tomba dans l'oubli après ſa mort. Je ne m'éloignerois point de le croire auteur de quelques Proſes ou Sequences des anciens Graduels de l'Egliſe d'Auxerre, ou de quelques Hymnes, ou enfin de quelques Antiennes rimées ſelon le goût de ce tems-là. Ma penſée eſt fondée ſur le texte de ſon Hiſtorien qui dit, *Plerumque etiam Latino eloquio, properato valde ſtudio, cantica componebat & cantus.* La Proſe de la Saint Etienne d'Août, *Sacri gleba corporis*, & celle de la Fête de S. Thomas de Cantorbery, *Plaude Cantuaria plauſu renovato* reſſentent aſſez le génie du douziéme ſiécle finiſſant. On a dû remarquer ci-deſſus que ce fut lui qui voulut que la Fête du Saint Prélat Anglois fut ſolemnelle dans la Cathédrale.

Ancien livre de Proſes de la Cath. d'Aux.

Vie

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Vie de Guillaume de Seignelay, cinquante-huitiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

LA Maiſon de Seignelay qui étoit très-illuſtre dès le douziéme ſiécle, & qui ſe trouvoit alliée, du côté des femmes, à la famille de S. Bernard, produiſit un peu après le milieu de ce ſiécle deux Eccléſiaſtiques qui acquirent dans le monde une grande réputation. L'un & l'autre étoient fils de Burchard, frere de Deimbert, Seigneur du Château de Seignelay, & d'Aanor, fille d'André, Seigneur de Montbar, laquelle mena une vie très-ſainte, & dont on lit des choſes extraordinaires arrivées après ſa mort. L'aîné s'appelloit Manaſſes; & le ſecond portoit le nom de Guillaume. Comme ce fut celui-ci qui ſuccéda à Hugues de Noyers dans l'Evêché d'Auxerre, je remonterai le plus haut qu'il ſera poſſible pour le faire connoître. Son Hiſtorien qui paroît avoir été ſon contemporain, & qui écrit en homme bien inſtruit, dit qu'on s'étoit apperçu dès la jeuneſſe de Guillaume, d'une maturité qui ſurpaſſoit ſon âge, & que la gravité qu'il montra dès-lors, fut regardée comme de bon augure: que ſon pere qui paroiſſoit l'aimer plus que l'aîné, le menoit ſouvent avec lui à cheval, pour le former à l'état de Chevalier, auquel il le deſtinoit; mais que Dieu changea le deſſein du pere, & inſpira à Gui ſon frere, de l'élever parmi le Clergé. Gui qui étoit alors Prévôt d'Auxerre, ayant obtenu de Burchard avec bien de la peine cette ſéparation, lui fit étudier les matiéres qui convenoient à un Clerc: (*a*) après quoi Guillaume s'appliqua à l'étude du

(*a*) Guillaume dit dans la charte du don de ce qu'il avoit de dixme à Crevan, qu'il avoit été élevé dans l'Egliſe d'Auxerre dès ſon enfance. Ce qu'il repéte dans celle du mois de Novembre 1223 qui eſt une fondation. C'eſt ce qui fait croire que ce fut à Auxerre que Gui le fit venir durant qu'il étoit Prévôt. Mais puiſqu'il étudioit encore lorſqu'il fut choiſi Doyen vers l'an 1196, il a dû être né vers l'an 1164: Ainſi Gui à dû ne le prendre ſous ſa conduite que vers 1175 à l'âge d'onze ou douze ans.

Digitized by Google

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Ce que j'ai mis ici en parenthese est dans l'Ecrivain de sa vie.

Droit Canon, & y étant devenu fort habile, il s'adonna si heureusement à la Théologie, qu'il surpassa en cette science tous ceux de ce tems là, (quoiqu'il soit constant qu'il ne devint jamais Professeur.) Formé dans la vertu aussi-bien que dans la science, par les Précepteurs que son oncle lui avoit donné, il devint bien-tôt digne de remplir des postes éclatans dans l'Eglise.

Guillaume pouvoit avoir vingt ou vingt-cinq ans, lorsque Gui de Noyers fut fait Archevêque de Sens: Avançant plus encore en science, qu'en âge, il fut fait Tréforier de cette Eglise, & Archidiacre de Provins. Pendant qu'il continuoit ses études ailleurs qu'à Sens vers l'an 1194, les Chanoines d'Auxerre l'élurent unanimement pour leur Doyen, & il vint réfider parmi eux au bout d'un an & quelques mois. On a déja vû ci-dessus dans la vie de Hugues de Noyers, qu'il défendit contre cet Evêque la Juriſdiction Décanale; & qu'il l'obligea à faire rapporter des arbres qu'on avoit coupés dans une forêt sans le consentement du Chapitre. On peut lire dans son Historien ou dans le Catalogue des Doyens, jusqu'où il pousſa la punition du Prieur, & de quelques Chanoines-Réguliers de Notre-Dame la-d'hors, que l'Evêque avoit ordonné, sans qu'il les lui eût préſenté; & comment il usa de la voie de l'excommunication & de l'interdit, pour obliger le Comte Pierre à venir faire satisfaction en Chapitre, du tort qu'il avoit causé à la compagnie. L'expédient dont il se servit pour empêcher que les Chanoines n'alienassent aucuns des biens qui étoient situés dans les terres où ils avoient leurs prébendes, mérite plutôt d'être lû par curiosité, que d'être imité. L'établissement qu'il fit du petit Office de la Vierge aux jours ouvriers, montre que le Concile de Clermont sous Urbain II n'étoit pas suivi à Auxerre. Il y eut encore dans l'Office Divin d'autres établissemens ou retranchemens procurés par ses soins, du consentement du Chapitre. Entre autres usages il introduisit celui d'avoir tous les jours des Antiennes aux petites Heures composées d'autres paroles que du seul mot *Alleluia*, comme cela se pratiquoit la semaine de Pâques: ce qui, avec raison, paroissoit ennuyant, lorsqu'il se repétoit souvent durant toute l'année.

L'Ecrivain de son Histoire s'étend beaucoup à faire

voir l'étroite amitié dont il étoit uni avec ſon frere Manaſſes, Archidiacre de Sens & d'Auxerre. Il dit qu'ils n'avoient dans l'une & l'autre ville qu'une ſeule & même maiſon, même table, même lit ; & que leur union intime fut ſi connue, qu'on ne les appelloit point autrement que les Freres Senonois. Ils refuſérent tous les deux l'Archevêché de Sens après la mort de Michel de Corbeil; & tous deux cependant par la ſuite devinrent Evêques dans la Province. Guillaume fut le premier placé. Le refus qu'il avoit fait de l'Evêché de Nevers, & tous les efforts qu'il avoit employé pour n'être point élevé ſur aucun ſiége Epiſcopal, ne purent point empêcher qu'on ne l'obligeât d'accepter la charge paſtorale de l'Egliſe d'Auxerre. Le ſiége ayant vaqué environ deux mois, le Clergé & le peuple procédans à l'élection jetterent les yeux ſur les deux freres Manaſſes & Guillaume. Le premier qui étoit Archidiacre, qu'on regardoit comme plus affable, d'un naturel plus doux, & par conſéquent plus propre à gouverner, fut ſupplié d'accepter le fardeau. Ayant répondu qu'il en craignoit les dangers, & qu'il ſe jugeoit indigne d'être préféré à ſon frere le Doyen, qui le ſupporteroit mieux que lui : ſur ſon refus, on prit la voie du compromis pour finir l'élection. Ceux que le Chapitre nomma pour cela, choiſirent le Doyen. Il n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, que verſant des larmes, il s'excuſa d'accepter la charge, s'écriant qu'il ne convenoit pas qu'il fût préféré à ſon frere, qui outre la ſupériorité de l'âge, menoit une vie plus exemplaire que lui. Il s'éleva de cette ſorte une ſainte diſpute entre deux freres qui avoient été juſqu'alors très unis, & qui n'avoient jamais eu qu'une même volonté. Tous les ſpectateurs de ce débat ineſperé avoient les larmes aux yeux, ſur ce qu'aucun des deux ne vouloit être préféré à l'autre. Enfin l'Archevêque de Sens qui étoit au pays, fut prié d'entrer au Chapitre pour les accorder ; & aidé des inſtances de l'un des freres, il engagea Guillaume à accepter. On crut qu'il avoit eu des vûes en ſe déterminant de ce côté-là ; & que comme Guillaume poſſédoit deux Dignités dans ſon Egliſe, il avoit voulu les rendre vacantes pour y pourvoir.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1210.

On ne ſçait ſi l'une des raiſons qui empêchoit Guillaume d'accepter promptement ſon élection, ne fut point la répu-

gnance qu'il avoit d'occuper une Dignité dont il avoit combattu les droits le plus qu'il lui avoit été poſſible. La ſuite du tems fit connoître que cette penſée n'étoit pas ſans fondement. Ayant été élû le Vendredy d'après la Purification de la Vierge de l'an 1206, ſon élection étant confirmée par l'Archevêque, & bien-tôt conſommée par la conſécration, il montra une extrême attention ſur le Temporel de l'Evêché. Voyant que c'étoit inutilement qu'on avoit envoyé des exprès au Roi, auſſi-tôt après l'élection faite, pour lui demander la reſtitution de ce qu'il avoit perçu pendant la vacance, & même que les Sergens députés pour la conſervation des droits Royaux avoient ſaiſi ce que ſon prédéceſſeur avoit réſervé pour être diſtribué aux Egliſes, qu'ils faiſoient des extorſions ſur les débiteurs, fourageoient les bois qui auparavant étoient en bon état, & mettoient tout au pillage; il partit ſans perdre de tems le jour même qu'il avoit été ſacré, pour aller trouver le Roi, lui porta ſes plaintes, obtint main-levée pour ce qui étoit dû à ſon prédéceſſeur, la reſtitution de ce qui lui étoit échu depuis la vacance, & la réparation des dommages: Et ayant traité avec le Roi, moyennant une très groſſe ſomme d'argent, il obtint de lui pour ſon Egliſe le privilége de la Régale; c'eſt-à-dire, que le Roi ne ſe mêleroit plus de la régie du revenu de l'Evêché pendant la vacance, mais que ce ſeroit le Chapitre qui gouverneroit le bien de l'Evêché, & le réſerveroit pour l'Evêque futur. Il en étoit de même des prébendes de la Cathédrale: le Roi ne ſe réſerva que le droit de chevauchée accoutumé. Ce Privilége qui a été imprimé dans l'édition latine de ſa vie, fut accordé à Paris l'an 1206. C'étoit ſans doute au mois de Février, puiſque le ſacre de Guillaume ſe fit vers le milieu de ce mois là au plutard: & quoiqu'en France on ne comptât encore alors que 1206, parce que l'année n'y commençoit qu'à Pâques, on comptoit à Rome 1207 depuis le premier jour de Janvier: C'eſt dont j'ai cru devoir avertir pour prévenir les erreurs & les objections. Il eſt reſté des preuves, que les quatre Barons furent convoqués à ſon entrée dans Auxerre. Pierre de Courtenay s'en excuſa, à cauſe des affaires qu'il avoit; mais il en donna reconnoiſſance la même année 1207. Hervé de Donzy qui n'avoit plus la Baronnie de Gien, crut n'y être pas

Depuis l'an 1207 juſqu'en 1220.

Chriſt. Roberti S. Mariani.

Gall. Chriſt. vetus.

tenu : mais comme il fut informé que c'étoit à cauſe de la Baronnie de Donzy, que ſes prédéceſſeurs avoient fait cette ſoumiſſion, il en paſſa auſſi une nouvelle reconnoiſſance l'an 1209. Depuis l'an 1207. juſqu'en 1210.

Robert de Sanit-Marien qui vivoit de ſon tems, dit qu'il étoit encore jeune, lorſqu'il fut fait Evêque, mais qu'il étoit mûr pour les mœurs. L'Hiſtorien de ſa vie en fait un éloge plus ample. Il marque que ce Prélat n'entreprenoit ou ne conſommoit rien, qu'il n'eût bien refléchi auparavant, & que c'étoit une coutume qu'il avoit pris de jeuneſſe; en ſorte qu'il avoit ſouvent mieux aimé s'expoſer à des pertes, que de précipiter les affaires. Quoiqu'il ſe montrât infatigable, lorſqu'il étoit queſtion de pourſuivre ſon droit, il n'étoit cependant pas de ces eſprits revêches, mais il étoit doux dans la converſation : il obſervoit l'hoſpitalité, il prenoit ſoin des pauvres, il étoit modeſte dans la proſpérité, patient dans l'adverſité; & il ſe comporta d'une maniere à ſervir de modéle à toute ſa maiſon. Il avoit la conſcience ſi timorée, que ceux qui le confeſſoient aſſurérent qu'il étoit auſſi contrit pour de petites fautes, que ſi c'eût été des péchés griefs. Il aimoit tous ſes Diocéſains comme doit faire un vrai Paſteur : de ſorte que voyageant à cheval dans ſon Diocèſe, il s'arrêtoit pour écouter tous ceux qui avoient quelque choſe à lui dire, ſoit ſur le ſpirituel, ſoit ſur le temporel, & leur donnoit ſi libre audience, que quelquefois ceux de ſa compagnie s'ennuyoient de ce qu'il étoit ſi long-tems avec de ſimples particuliers. Son frere Manaſſes fut ſon conſeil, tant qu'il reſta Archidiacre de Sens & d'Auxerre. Il ſe ſoumettoit ſi abſolument aux volontés de cet aîné qu'on eût dit que l'Evêque n'étoit qu'extérieurement au-deſſus de lui. Ce mutuel accord eût duré plus long-tems, ſi Manaſſes n'eût été forcé d'accepter l'Evêché d'Orleans. On fit dès-lors cette remarque; que comme au ſixiéme ſiécle le Diocèſe d'Orleans avoit fourni les deux freres aux Egliſes d'Orleans & d'Auxerre, ſçavoir Auſtrene & S. Aunaire; à ſon tour celui d'Auxerre fourniſſoit deux autres freres, pour être Evêques dans les deux mêmes Egliſes.

Leur ancienne union ne laiſſa pas de continuer malgré l'éloignement : & s'ils n'entretenoient pas entre eux une relation ſi fréquente, les affaires du public les réuniſſoient

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

Ampl. Coll. Marsene T. 7. Col. 1422.

ſouvent enſemble. Ils ſe trouverent l'un & l'autre à la cérémonie de la Tranſlation du corps de S. Benoît qui ſe fit en 1207 dans l'Abbaye de Fleury, au Diocèſe d'Orleans. Tous deux furent délégués par le Pape en 1214 pour dreſſer un réglement, touchant l'Office Divin, dans la Cathédrale de Bourges. Dans quelques rencontres où il s'agiſſoit des intérêts de Guillaume, l'Evêque d'Orleans fut choiſi pour arbitre; & en d'autres il ſervit ſeulement de témoin: ce qui prouve qu'il venoit ſouvent dans le Diocèſe d'Auxerre. Mais l'occaſion où leur liaiſon éclata le plus, fut l'affaire qu'ils eurent en 1209 avec le Roi, au ſujet des troupes qu'ils devoient lui fournir. Ce Prince leur ayant fait enjoindre d'amener leurs Vaſſaux, & Ecuyers à l'armée que conduiſoit le Comte de Saint-Pol, ils ſe mirent en chemin & ſe rendirent à Mante: Mais voyant que le Roi n'étoit pas en perſonne à l'armée, ils s'en retournerent, prétendant n'être obligez de marcher en campagne, que quand le Roi étoit le Chef de l'entrepriſe. D'autres diſent qu'ils obtinrent permiſſion du Roi de s'en retourner, à quoi il n'y a aucune apparence. Leurs Chevaliers & autres vaſſaux, ne les voyant plus à l'armée, s'en retournerent auſſi. Le Roi ſe ſentant offenſé de ce procédé, fit ſaiſir leur temporel ſans toucher aux dixmes. Les Evêques de leur côté, tant par eux mêmes, que par l'Archevêque de Sens & leurs Comprovinciaux, prierent le Roi de leur donner main-levée. Mais voyant que loin de la leur accorder, à peine lui & ſes Officiers leurs permettoient-ils de réſider dans leurs Diocèſes; ayant pris conſeil, ils mirent en interdit les terres que le Roi poſſédoit dans l'étendue de leur territoire, excommunierent les Officiers qui leur empêchoient la jouiſſance de leur temporel, & leur donnerent ajournement devant le Pape Innocent III. Ils n'eurent pas grande ſatisfaction à la Cour de Rome. Tout ce qu'ils y purent obtenir, conſiſta en deux lettres du Pape. L'une étoit adreſſée au Roi qu'il prioit de faire délivrer aux Evêques leur temporel, & même de leur pardonner, s'ils l'avoient offenſé: L'autre lettre étoit adreſſée à l'Archevêque de Sens & à ſes Suffragans, afin qu'ils portaſſent le Roi à la clémence, & qu'ils aſſiſtaſſent leurs confreres de leur conſeil & de leur autorité. Ces deux lettres datées du mois de Décembre 1210

n'ayant eu aucun effet, le Pape en écrivit d'autres au même Roi plus de ſeize mois après, le priant qu'avant toutes choſes, il remît les Evêques en leurs biens, & qu'après cela on jugeroit l'affaire à fond. Mais le Roi voulant joindre l'acceſſoire au principal, obtint un reſcrit de ce Pape, portant commiſſion à l'Archevêque de Sens, de connoître de cette cauſe, ou plutôt de l'accommoder à l'amiable. L'affaire n'avança pas pour cela davantage, par la précipitation de l'Archevêque, qui ſans avoir égard aux intentions du Pape, condamna les Evêques après même qu'ils eurent appellé de ſes procédures au Saint Siége. C'eſt pourquoi Innocent envoya une autre commiſſion à l'Evêque de Troyes, à l'Abbé de Clervaux, & à Maître Henri Chanoine de Troyes, afin qu'ils caſſaſſent la Sentence de cet Archevêque. En même-tems il pria par d'autres lettres ſéparées, le Roi & les Evêques de s'accommoder; & pour cela il leur propoſa un expédient; à ſçavoir, que les Evêques ayant levé l'interdit, comparoîtroient en Jugement devant le Roi, pour amander la faute qu'il prétendoit avoir été commiſe par eux; & que moyennant cette ſatisfaction, le Prince les remettroit en grace, leur donnant main-levée de leur domaine. Ce fut à quoi le Pape tacha de porter les Evêques, leur remontrant que l'arc qui eſt toujours bandé perd ſa force, ſi on ne le relâche quelquefois, & que ſouvent les Rois ſe laiſſent plutôt gagner par la douceur, que par la rigueur. Ces dernieres lettres ſont du 9 Juin 1212. Enfin l'affaire ſe termina comme le Pape l'avoit ſouhaité. Guillaume reconnut au mois d'Août ſuivant, qu'il étoit tenu de fournir au Roi des troupes comme les autres Evêques & Barons, & promit de le faire à la venir, ſans s'engager de les conduire lui même, le Roi l'ayant diſpenſé de venir en perſonne à l'armée. Rigord dit que les deux Evêques recouvrerent tout ce que le Roi avoit confiſqué: Mais Alberic de Trois-Fontaines, aſſure qu'il ne leur rendit que ſes Droits Royaux *Regalia ſua*; que tous les profits qu'il en avoit tiré lui reſterent, à la réſerve de trois cens livres qu'il voulut bien rendre à chacun d'eux.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Rigord.

V. Les preuves.

Les deux Evêques rentrés en grace, exercerent puiſſamment leur zéle contre les Albigeois, durant le voyage qu'ils firent en Languedoc l'an 1213. Pierre des Vaux de Cernay,

Digitized by Google

auteur du tems, donne de grands témoignages à leur vertu. Il les appelle les deux principales lumieres de l'Egliſe Gallicane, hommes très-conſtants, & dignes de loüanges en toutes choſes. Avant leur diſgrace le Pape les avoit commis avec le Doyen d'Auxerre, pour faire reſtituer à Simon de Montfort, une ſomme de cinq mille livres priſe par certains Princes, ſur le butin trouvé dans la ville de Carcaſſonne, qui avoit été attribué à ce Comte pour ſa ſubſiſtance & pour celle de ſon armée. C'eſt ce qui porte à croire que dès ce tems-là ils avoient réſolu de prendre la croix contre les Albigeois. Mais il n'y eut que le Doyen, nommé Renaud, qui partit pour lors: il mourut au ſiége du Château de la Val. Le renfort de troupes qu'ils menerent en Languedoc, vint fort à propos au ſecours de Simon de Montfort que pluſieurs Seigneurs avoient quitté pour aller ſecourir le Roi contre les Flamans & les Anglois. Etant arrivés dans le pays où étoit Simon, ils le ſuivirent dans toutes les actions qu'il entreprit, expoſant leur vie, rachetant les priſonniers, faiſant des aumones aux ſoldats, & exerçant d'autres œuvres de charité. On peut lire dans le même auteur la part qu'eut notre Evêque à la cérémonie, dans laquelle un des parens du Comte Simon fut créé Chevalier de Jeſus-Chriſt, pendant une Meſſe ſolemnelle célébrée par Manaſſes ſon frere, en pleine campagne, proche le Château d'Arian.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1210.

Ce voyage étant fini, la même union continua entre les deux freres, éloignés aſſez conſidérablement, quoiqu'ils fuſſent dans deux Diocèſes limitrophes. On étoit ſi perſuadé que leur amitié n'étoit pas capable d'altérer la juſtice en rien, que quelquefois on choiſit Manaſſes pour Juge dans des différens où les intérêts de Guillaume étoient mêlés. Tel eſt celui qui fut terminé à Billy au mois d'Août 1214 ſur la Fortereſſe de Murat qui relevoit de l'Evêque d'Auxerre, & ſur laquelle l'Evêque d'Orleans fit un accord, ou Traité avec le Comte de Nevers. La mort termina enfin cette ſociété fraternelle: Mais Guillaume qui ſupportoit avec conſtance les plus triſtes événemens, ne fit rien ſentir de la foibleſſe humaine en cette occaſion. Arrivé trop tard à Orleans pour y voir ſon frere vivant, il le trouva dans le cercueil. On remarqua pendant la cérémonie des funérailles

Gall. Chriſt. vetus, p. 192.

à

à laquelle il aſſiſta, que, quoique l'Egliſe Cathédrale retentit de ſoupirs & de gémiſſemens, ſur-tout de la part des pauvres, l'Evêque d'Auxerre reſta ſeul ſans changer de viſage, les yeux ſecs, ſans donner aucun ſigne de trouble. On ne peut croire au reſte, que ç'ait été de l'avis de ſon frere qu'il regardoit comme un Saint, qu'il ſe comporta comme il fit envers ſes ſucceſſeurs Doyens de l'Egliſe d'Auxerre. Son Hiſtorien dit, à la vérité, à ſa loüange, que dans les jugemens il procédoit ſuivant les régles ordinaires, ne ſe détournant ni à droite, ni à gauche; mais il ajoute qu'il avoit la foibleſſe d'écouter trop facilement les raiſons qu'on lui ſuggeroit, lorſqu'il s'agiſſoit de ſoutenir ſes droits; & que ce qu'on trouva de plus blamable en lui, fut l'ardeur qu'il témoigna durant toute ſa vie d'étendre ſa domination. Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Il a toujours été juſte que les Evêques ſoutinſſent les droits & les honneurs attachés à leur dignité, principalement en fait d'hommage. Guillaume s'en fit rendre pluſieurs. En 1109 Hervé Comte de Nevers, reconnut ce qu'il tenoit de lui; & lui donna acte comme les Tours ou Forteresſes de Saint-Sauveur, de Château-neuf & de Cône, devoient lui être remiſes toutes les fois que bon lui ſembleroit; comme de fait il lui fit rendre une fois celles de Saint-Sauveur & de Château-neuf, & les clefs de leurs portes entre les mains de Hugues ſon Archidiacre, accordant du délai pour le Château de Cône, juſqu'à-ce qu'il fût de retour du voyage contre les Albigeois. Le Comte, Pierre de Courtenay, tâcha en vain de ſouſtraire à l'Egliſe d'Auxerre les hommages des Châteaux de Mailly & de Betry, en faiſant ſa ſoumiſſion à la Comteſſe de Champagne: Guillaume pourſuivit ce Comte avec tant d'inſtance, pardevant des Juges nommés par le Pape, qu'il le réduiſit à lui faire hommage l'an 1210, & à promettre de rendre ces Châteaux, ſelon le bon plaiſir du Prélat, comme en effet il les remit pour un tems à ſon Archidiacre chargé de ſa procuration. *Gall. Chriſt. vetus, p. 190.* *Gall. Chr. vetus, p. 191.*

Il ne paroît point que cet Evêque ait fait d'acquiſitions conſidérables, pour augmenter les revenus de l'Evêché. Il acheta ſeulement dans Auxerre tout ce que Miles Filon Chevalier y poſſédoit en franc-aleu; à Varzy pareillement, il fit acquiſition, moyennant une groſſe ſomme, de l'hommage lige de tout ce que Guillaume de Chamlemi poſſédoit

dans l'appréhenſion où il étoit que ce Chevalier ne vendît ſes droits au Comte de Nevers ou à quelqu'autre puiſſant Seigneur; ce qui auroit pû cauſer un jour du trouble dans ce lieu & à l'Evêque même. Il acheta auſſi à Charbuy tout ce qui lui manquoit, pour avoir la Juſtice entiere dans cette Terre, dont il n'avoit auparavant qu'environ la quatriéme partie. On connoit entre autres le fief de Brecy, comme provenant de l'achat qu'il fit d'une veuve, appellée Hodierne; il en obtint l'amortiſſement d'Ithier de Toucy en 1209. S'il fit d'autres acquiſitions, on verra ci-après, que ce fut pour les employer en donations ou à quelque pieux établiſſement. Il retira encore des mains de Guillaume, Comte de Sancerre, quelques parties des dixmes d'Appoigny qu'il poſſédoit comme infeodées. Ce fut dès la premiere année de ſon Epiſcopat, qu'un Bourgeois d'Auxerre s'aviſa d'inventer l'uſage du Tour qu'il fit placer ſur deux piles du Pont d'Auxerre, pour aider à remonter les batteaux. Conſidérant que c'étoit ſur ſon fond & dans ſon eau, que cette machine étoit placée, il ſe retint la moitié de l'émolument qui en reviendroit à ce particulier. C'eſt ce qu'on appelle autrement *le Aindard*. Il empêcha auſſi par voie de Juſtice, les Tanneries de l'Abbeſſe de Saint-Julien, qui étoient au-deſſus du Pont, de s'avancer dans les autres endroits de la riviere qui lui appartenoient, & d'en rétrécir le lit. Cette procédure quoique de peu d'importance, fut l'une de celles qui furent remiſes à la déciſion de l'Evêque d'Orleans ſon frere en 1207.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Cartul. Ep. fol. 26. verſo, & Gall. Chr. vet. p. 289.

Vers le commencement de ſon pontificat, il arriva dans le Palais Epiſcopal un accident extraordinaire. Un jour de Vendredi-Saint ſur les neuf heures du matin, la voute de la grande ſale tomba, entraînant avec elle les chevrons & les tuiles: & quoiqu'un moment auparavant, il y eut eu en ce lieu des Pénitens qui attendoient ce Prélat pour ſe confeſſer à lui, Dieu permit qu'ils fuſſent tout retirés quand cet accident arriva, & qu'il n'y eût alors aucune des perſonnes de la Maiſon Epiſcopale. L'Evêque ſe voyant dans la néceſſité de réparer ce dégat, fit rebâtir l'un des pignons de cette ſale plus ſolidement & plus magnifiquement qu'il n'avoit été, & il en fit élargir les fenêtres qui furent vîtrées très-proprement. Gui de Mello fit depuis changer les cho-

Digitized by Google

ſes & rebâtir le tout avec encore plus de magnificence.

Guillaume n'ayant point eu d'autre occaſion de bâtir dans ſes Maiſons Epiſcopales, que celle que je viens de dire, & voyant que de tous côtés on rebâtiſſoit les Egliſes Cathédrales, ménagea une ſomme d'argent pour rebâtir la ſienne qui menaçoit ruine en quelques endroits. Il fit commencer à détruire l'ancienne du côté de l'Orient l'an 1215. On n'eut pas beſoin de jetter de nouveaux fondemens : Ceux qui avoient été aſſis ſur le roc, ſous l'Epiſcopat de Hugues de Challon, environ deux cens ans auparavant, furent trouvés ſolides & excellens : Mais comme on jugea que l'eſpace de l'Egliſe ſouterraine qui ſe trouvoit toute faite, pouvoit ſervir à régler la largeur de celle qu'on alloit élever au-deſſus, on ne crut pas devoir prendre d'autres dimenſions, & on ſe contenta de l'élever beaucoup plus que n'avoit été la précédente. C'eſt ce qui a été cauſe que l'édifice parut un peu étroit quant aux bas côtés, lorſqu'il fut achevé. Toute l'ancienne Egliſe inférieure ayant donc été conſervée en ſon entier, quant aux piliers du dedans & aux cintres de la voute, on vit avancer conſidérablement dans l'eſpace d'un an l'ouvrage de la nouvelle. L'Evêque y employa pour cette premiere année ſept cens livres du ſien, outre les profits de l'Officialité & ceux du ſceau, qu'il avoit deſtinés pour cela dès le commencement. Les années ſuivantes, il donna ſouvent par chaque ſemaine dix livres ou au moins cent ſols, non compris les émolumens ci-deſſus marqués. Moyennant ces aumônes, & les offrandes des peuples, avec tout ce que purent produire les quêtes faites dans ſon Diocèſe & dans les Diocèſes voiſins, l'ouvrage continua d'avancer dans un goût qui fut trouvé d'une grande délicateſſe. (a) L'Hiſtorien de la vie de cet Evêque s'étend à rapporter quelques événemens qui parurent tenir du miracle dans le tems de la démolition de l'ancien chœur. La Tour méridionale manquant de ſon appui ordinaire tomba ſur celle qui étoit vers le Septentrion, ſans que perſonne fût écraſé, par les précautions qu'on avoit priſes, & une demi-heure après cette derniere tomba d'elle même, ſans

Depuis l'an 1209. juſqu'en 1220.

(a) Les premieres éditions du Dictionnaire de la Martiniere ont grand tort, de ne faire aucun éloge de cette Egliſe, au moins du chœur. Morery & le Dictionnaire Univerſel de la France, ſont plus équitables.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

autre accident. (a) L'Ecrivain ajoûte pour preuve de miracle, qu'aucune des cloches qui étoient dans ces deux Tours ne furent caſſées, que les deux Jubés qui étoient adoſſés à l'un des piliers angulaires de ces Tours, ni les autels qui étoient ſous chacun, ni la croix placée ſur le Jubé Septentrional, ne furent preſque pas endommagés, non plus que les châſſes qui étoient ſous l'autel de l'un de ces Jubés. Plus d'un mois après on retrouva ſous les ruines au milieu du Chœur, le volume qui contenoit la Régle d'Aix-la-Chapelle & le Martyrologe, avec quelques livres Graduels ſains & entiers, quoique le coffre qui les renfermoit, eût été briſé en piéces. Cette chute arriva l'an 1217 le Dimanche de devant le commencement des Offices de l'Avent, ſur l'heure de midi. Aureſte, en tout ce que l'Hiſtorien rapporte, il n'y a rien d'abſolument merveilleux, ni qui n'eût pû arriver ſous un autre Evêque, ſi dès-lors on eût affoibli le ſoutien de ces Tours.

Le Prélat ne ſongea pas ſeulement à l'embelliſſement matériel de l'Egliſe de Saint-Etienne; il voulut encore l'enrichir d'ornemens. Il donna pour l'Autel un parement de ſoye fort grand & fort beau, avec deux autres moindres qui étoient cependant précieux. Les anciens Antiphoniers aïant beſoin d'être tranſcrits de nouveau, il fit la dépenſe d'en fournir un complet en deux volumes; & le Chapitre fit faire deux autres volumes tout enſemble. Il ne faut point prévenir le récit de ce qu'il donna à la même Egliſe, lorſqu'il la quitta. On connoit trois points où il procura du changement dans l'Office Divin. Il crut faire une excellente choſe, en mettant fin à l'uſage par lequel le treiziéme jour de Novembre l'Office étoit compoſé en partie de S. Brice, & en partie d'un S. Alexandre Martyr dont on poſſédoit le corps dans la Cathédrale. Ces partages d'Office ſe pratiquoient ſouvent à Rome en pareil cas, & à Auxerre même en d'autres jours. Laiſſant donc à S. Brice ſon véritable jour, il fit tranſporter au 14 la fête de S. Alexandre. C'eſt cependant ce qui ne convenoit pas, parce que cette

(a) Ceci eſt une preuve que ces deux Tours n'étoient point ſur le devant de l'Egliſe, comme la mode vint depuis de les y placer. Elles étoient aux deux côtés du chœur; comme on en voit encore à Chaalons-ſur-Marne, à S. Germain des Prés de Paris, à Saint-Benoit ſur Loire, &c.

Fête étant celle de la réception de ſon corps faite le 13 de Novembre au neuviéme ſiécle, elle ne pouvoit pas être ôtée de ſon jour. La réforme ordonnée par cet Evêque, a depuis été rectifiée par le dernier Bréviaire de l'an 1726. Le ſecond établiſſement qu'il fit dans les rites fut d'élever les Fêtes des Apôtres, qui juſques-là avoient été d'un grade aſſez bas. Il ſtatua qu'on les célébreroit plus ſolemnellement que par le paſſé, qu'on y ſonneroit les groſſes cloches, & qu'il y auroit un luminaire plus copieux : & pour tout cela il aſſigna quelque augmentation de revenu au Sacriſte ou Tréſorier. Le troiſiéme article qui fut réglé par ſes ſoins, fut que dans la ſuite, pour rendre plus ſolemnelle la mémoire de S. Etienne le jour de Noël, il y auroit après les Vêpres une Proceſſion où tous les Chanoines ſeroient en chapes de ſoye avec un cierge à la main. Ce dernier article ſe pratique encore de nos jours. Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Ayant fait attention que pour la décence de l'Office Divin, ce qui s'y chante & ce qui s'y lit doit être diſpoſé par le Sous-chantre & le Lecteur, & que perſonne n'acceptoit ces emplois, à cauſe de la modicité du revenu ; il partagea, du conſentement du Chapitre, une prébende en deux, & en aſſigna la moitié à chacun avec ce qui en dépendoit, outre leur ancien revenu. Se regardant en cela comme fondateur de ces deux Perſonnats, il s'en retint la collation du conſentement du Chapitre & de celui de l'Archidiacre à qui il avoit appartenu juſqu'alors d'établir le Lecteur. Le même Archidiacre lui ayant cédé pareillement le droit de conférer l'Ecolatrerie ou la Scolaſtique, il la dota de dix livres de rente. On prétend qu'avant toutes choſes il s'étoit muni de l'approbation du Pape, pour faire ces trois fondations, qui ſont de l'an 1213. Dès l'année 1208 il avoit donné une preuve de ſon zéle à maintenir ou augmenter le nombre des Prêtres du Clergé de la Cathédrale, par la confirmation qu'il fit du démembrement de certains biens de l'Evêché, que Guillaume de Toucy avoit deſtiné à l'entretien de deux Prêtres attachés au ſervice de l'Autel de Sainte Croix ; cet Autel étoit ſous le Jubé de l'Epitre à main gauche de ceux qui entrent au Chœur. Mais l'année 1213 fut encore plus remarquable par d'autres établiſſemens très-louables. Outre le Marguillier-Clerc & les autres qu'il

Cartul. Epi. fol. 25.

V. Les preuve-

appartenoit au Sacriſte de créer pour ſonner les cloches & faire d'autres fonctions ; il en établit trois autres, ſçavoir un qui ſeroit Clerc, & deux Laïques. Il leur preſcrivit leurs charges, & déclara qu'ils ſeroient ſoumis à la correction du Sacriſte, qui, comme j'ai déja dit, eſt repréſenté aujourd'hui par le Tréſorier, ajoûtant que s'ils étoient réfractaires, ils ſeroient déférés à l'Evêque. Ce qu'il aſſigna au Marguillier-Clerc, eſt différemment énoncé dans les titres. L'Hiſtoire de la vie de l'Evêque, dit qu'il annexa à cet Officier l'Autel de Sainte Croix ci-deſſus nommé, pour y dire les Meſſes fondées, & percevoir la moitié du revenu, avec cent ſols ſur les rentes Epiſcopales de Varzy(*a*) : Et dans le titre de la création, cet Evêque marque qu'il lui unit du conſentement du Chapitre, l'Egliſe de Vermenton, s'en réſervant la collation pleine & entiere. A l'égard des deux Marguilliers Laïques, il leur attribua pareillement une ſomme de deniers à prendre à Varzy, & outre cela une autre ſomme à recevoir de la Cure de Vermenton, & de celle de Betry qu'il venoit d'ériger, & qu'il avoit doté des dixmes que l'Egliſe de Vermenton percevoit auparavant à Sacy. Tous ces Marguilliers devoient alors coucher dans l'Egliſe pour la garde du lieu Saint, ainſi qu'il ſe pratique encore en certaines Cathédrales. Les deux Laïques ſont ceux qu'on a appellé depuis du nom de *Bâtoniers*.

Depuis l'an 1220. juſqu'en 1220.

V. Les preuves à l'an 1233.

En même tems que Guillaume fourniſſoit ſon Egliſe Cathédrale d'Officiers pour donner plus d'éclat au culte divin, il eut ſoin de ne pas oublier ce qui pouvoit contribuer à rendre les Chanoines plus aſſidus à l'Office. Il leur donna dès l'an 1211 pendant la vacance de la Cure de Crevan, ce qui leur manquoit pour avoir la dixme entiere de ce lieu (*b*), à condition de l'employer à faire du pain qui ſeroit diſtribué à ceux qui aſſiſteroient aux Offices marqués. Et comme ſon Hiſtoire ſpécifie Matines ou la Meſſe, il y a apparence que ce furent ceux que le Chapitre détermina, comme étant auparavant les moins fréquentés. Le Chapitre qui avoit alors de gros droits à Billy, n'oſoit attaquer que foiblement Hervé Comte de Nevers, qui batiſſoit une fortereſſe ſur le

Labb. p. 488.

(*a*) Les derniers Pentecoſtaux de Varzy étoient des Offrandes. Voyez *Labb. Hiſt. Ep. Autiſſ. in Humbaldo. p.* 418.

(*b*) Le *Geſta Pontificum*, dit que c'étoit la dixme de bled : d'autres diſent que c'étoit de celle du vin.

Digitized by Google

fond de l'Egliſe d'Auxerre, dans le lieu élevé qui a depuis eu le nom de Murat: Comme il convenoit, que les Chanoines fuſſent dédommagés, lui & ſon frere l'Evêque d'Orleans s'employerent auprès de ce Comte, & ménagerent une échange entre les parties; les Chanoines lui céderent tout ce qu'ils avoient à Billy, excepté les dixmes; & lui de ſon côté leur abandonna tout ce qu'il poſſédoit à Oiſy: ce qui tourna très-fort au profit du Chapitre. Ce ne fut pas là l'unique bon ſervice qu'il rendit aux Chanoines. Sur une difficulté arrivée entre eux & Dreux de Mello, Seigneur de Saint-Maurice-Tirouaille, il décida en 1219 comme arbitre, que les fourches patibulaires que ce Seigneur avoit fait dreſſer ſur une élévation, entre Aigleny & Saint Maurice, devoient être ôtées, comme étant ſur le territoire d'Aigleny, c'eſt-à-dire, du Chapitre. Je compte pour peu de choſe la ratification qu'il fit en 1215 de l'acquiſition que le Chapitre venoit de faire de certains biens, ſituez à Lindry, & la confirmation qu'il donna la même année du legs que Patrice de Narbone Chanoine lui avoit fait du tiers de la terre de Leugny, & d'une partie des dixmes de Neüilly, pour ſon Anniverſaire & celui de Guillaume de Narbone ſon frere. Mais la même année encore il fit expédier un acte plus important au Chapitre, aſſurant aux Chanoines par titre, le droit de patronage dans douze Egliſes de ſon Diocèſe; ſçavoir Bazerne, Oiſy, Accolay, Crevan, S. Martin de Coulons, qui eſt repréſenté aujourd'hui par Courgy, Monétau, Chemilly, Gurgy, Pourrein, Lindry, Parly & Beauvoir.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Cartul Capituli, fol. 33. verſo.

Ibid. fol. 318. verſo.

V. Les preuves.

Pendant que l'on batiſſoit le Sanctuaire & une partie du chœur de l'Egliſe Cathédrale, le deſſous où étoit l'autel de la Trinité accompagné de pluſieurs autres, reſtoit en ſon ancien état. Cet autel étoit deſſervi par quatre Chanoines, à qui l'on ne voit pas que Hugues de Noyers eût aſſigné d'autres rentes, que celles que pouvoit fournir l'autel de S. Barthelemi. Guillaume voulant les doter un peu plus richement, ajoûta à cela en 1215 douze livres ſur les droits qui lui étoient dûs à Varzy, au jour de la Pentecôte. De plus, quelques dixmes qu'il avoit acheté de la veuve de Sevin de Longchamp, & que ſon Hiſtorien dit avoir été ſitués à Toucy. En outre, à chacun ſix muids de vin; ſçavoir

V. Les preuves.

Digitized by Google

quatre de rouge, & deux de blanc, à prendre dans le cellier Epiſcopal, & deux *bichets* de pois auſſi à prendre dans la grange de l'Evêché. Tels étoient alors les diſtributions qu'on faiſoit en denrées, dont une des eſpéces pouvoit ſervir à compenſer l'autre. J'ai cru ce détail néceſſaire pour la ſatisfaction de ceux qui étudient l'origine des diſtributions des biens Eccléſiaſtiques.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

C'eſt le terme dont on exprime à Auxerre ce qu'ailleurs on appelle un boiſſeau.

Ex tituli tranſcripto.

Tant de pieux établiſſemens & tant de libéralités exercées envers l'Egliſe Cathédrale, n'empêcherent point Guillaume de Seignelay d'en faire pluſieurs autres dans le Diocèſe. Il fonda les Egliſes Collégiales de Cône & d'Apoigny. L'acte de la fondation de celle de Cône qui eſt de l'an 1212 porte en ſubſtance, qu'il donne aux Chanoines l'Egliſe du lieu libre & franche de toutes charges avec les grandes dixmes, tant de bled que de vin, & trois piéces de terre labourable, le droit de bourdelage & un preſſoir dans la Paroiſſe de Nuzy. Le reſte eſt un Traité avec un Curé de cette derniere Paroiſſe. (*a*) En 1213 il donna la forme à la Collégiale de Toucy, qui étoit encore toute récente. Il donna pareillement des Statuts aux Chanoines de Gien en 1216 lorſqu'il paſſa chez eux en faiſant ſa viſite. (*b*) Pour ce qui eſt de ceux de Notre-Dame de la Cité, non ſeulement il fit un très-beau réglement qui fixoit leurs devoirs envers l'Egliſe Cathédrale, mais auſſi pour les doter plus conſidérablement qu'ils ne l'étoient, il leur aſſigna en 1215 quelques rentes en grains & en argent, ſur les l'Egliſes de Merry-Sec & de Blaineau. Il ordonna donc que les Chanoines de cette Collégiale ne tenteroient plus de porter la croix, comme s'ils euſſent fait un Clergé ſéparé de l'Egliſe Cathédrale, que ce ſeroit le Chapitre de la Grande Egliſe qui leveroit les corps de leurs défunts & qui les inhumeroit; qu'ils fourniroient deux Chanoines pour faire l'Office de Diacre, avec celui de la Cathédrale aux grandes Fêtes, & deux autres pour faire celui de Soudiacre, avec le Soudiacre de la même Egliſe. Le Chapitre ſe détermina alors à leur confirmer les bénéfices que l'Evêque Hugues de Noyers leur avoit donné. Les Archives de la Collégiale de Varzy ne font

V. Les preuves,

(*a*) Il y a dans le *Gallia Chriſtiana* ancien, p. 192. un acte qui regarde cette fondation où l'on a mal mis *de Miſiaco* pour *de Nuſiaco*.

(*b*) Ces Statuts de Gien ont été publiés par Dom Martene *Ampl. Collect. T. VIII. p.* 1563.

aucune

aucune mention de Guillaume de Seignelay, ſinon au ſujet d'une échange qu'il fit avec les Chanoines de ce lieu en 1215, leur accordant qu'ils euſſent la vingtiéme partie de tout le vin du territoire de Varzy, en compenſation de la Terre de Vullaines qu'ils lui abandonnerent.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

V Les preuves.

On lit auſſi que Guillaume de Seignelay augmenta le nombre des Paroiſſes & des Cures de ſon Diocèſe. Etant informé dès la premiere année de ſon Epiſcopat, que les Cures de Moulins & de Leugny n'étoient deſſervies que par un ſeul Prêtre préſenté par l'Abbé de Saint-Marien, ce qui étoit dangereux à cauſe de l'éloignement des deux Egliſes; il uſa avec prudence, de la réſignation qu'un nommé Guy lui fit de la Cure de Leugny, & il la conféra à un Séculier appellé Arnoul de Sully qui lui fut préſenté par l'Abbé, & qui promit d'acquitter la petite redevance de vingt ſols envers l'Abbaye, qui étoit de l'établiſſement de Guillaume de Touci. Deux ans après, voyant que c'étoit trop peu d'une Egliſe Paroiſſiale dans la ville de la Charité-ſur-Loire qui étoit beaucoup augmentée; il en érigea deux autres, en ſorte que l'on en compta trois, qui étoient Notre-Dame qu'on appelle aujourd'hui Sainte-Croix, Saint-Pierre, & Saint-Jacques. On prétend que S. André étoit le patron de l'ancienne Egliſe Paroiſſiale, lorſqu'elle étoit unique. Etant informé que le Château de Betry, au-deſſus de Vermenton, étoit de difficile accès, à cauſe des fortifications, de maniere que ceux qui y faiſoient leur demeure avoient de la peine à en ſortir ou à y rentrer, il érigea en Paroiſſe la Chapelle de S. Clement, que le Comte Pierre y avoit fondée & dotée. Ce détachement de la Paroiſſe de Vermenton fut fait en 1213. Ce fut auſſi cet Evêque qui unit à la Collégiale de Cône, l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Pierre de Nuzy; & Hugues ſon Archidiacre la quittant du droit de procuration, n'approuva cette union qu'à condition qu'il y auroit une prébende de cette Egliſe annexée à ſa Dignité, & qui ne demanderoit point de réſidence. Gautier, Evêque d'Autun, voulut lui diſputer la Chapelle de la Maiſon de Bethlehem, proche Clamecy, prétendant qu'elle étoit de ſon Diocèſe. L'affaire fut murement examinée. On pria le Pape de nommer des arbitres. Manaſſes, Evêque d'Orleans, Hugues Archidiacre de Bourges, & Humbaud Chanoine d'Auxer

Digitized by Google

re furent élûs. Les compromis étant faits tant de la part des deux Evêques, que de celle des deux Chapitres d'Auxerre & d'Autun. Les arbitres transportés à Autun, y décidérent que la Chapelle & la Maison de Bethlehem étoient du territoire de l'Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1207. jusqu'en 1220.

De son tems le nombre des Monasteres fut augmenté dans le Diocèse d'Auxerre, aussi-bien que celui des Paroisses. Hervé, Comte de Nevers, y fonda proche Donzy, le Prieuré de l'Epau, & un peu plus loin la Chartreuse de Bellari, à laquelle Guillaume fit présent d'une piéce de vigne. Le premier Monastere fut rempli de Religieux, tirés de la maison du Val-des-choux, au Diocèse de Langres, ou au moins de l'Ordre; ces Moines furent soumis à sa jurisdiction, & ne dépendirent aucunement de leur premiere maison. Le troisiéme Monastere qu'il vit fonder sous son Episcopat, fut celui de Celles sur les limites de la Paroisse de Saint-Georges, proche Auxerre, dont les Religieuses furent tirées de l'Abbaye de Saint-Antoine-lés-Paris, où l'on suivoit la régle de Citeaux: il donna à cette nouvelle colonie une maison, située au marché d'Auxerre qu'il avoit achetée d'Ithier Borne Chevalier, & un muid de froment avec deux de ségle que les Religieux de la Charité-sur-Loire lui avoient vendu sur la grange & les revenus de la Terre de Brenches. Il se qualifie fondateur dans l'acte de cette donation. Cependant le lieu de Celles avoit été donné par un Chanoine de Notre-Dame de la Cité; & l'Evêque qui lui conseilla cette bonne action, fit en sorte qu'on lui réservât durant sa vie vingt livres de rente sur la maison qu'il leur avoit acheté. L'Hôpital d'Appoigny peut passer pour une fondation de Guillaume de Seignelay, quoique son prédécesseur y eût déja donné quelques commencemens. Non-seulement il approuva les distractions que Hugues de Noyers avoit faites du bien de l'Evêché pour enrichir cette maison, mais encore il fit suppléer ce qui manquoit à cet acte pour sa validité, c'est-à-dire, qui le fit revêtir du consentement du Chapitre. Il ajoûta à tout cela la Seigneurie de Brenches, sauf la réserve faite en faveur de l'Abbaye de Celles, & une partie du bois de Couron ou de Cuivron qu'il avoit acheté de Guillaume le Gros Chevalier. Il donna toutes ces choses au même Hôpital pour en jouir après la mort d'André

Digitized by Google

ſon Archidiacre qu'il avoit élevé dès ſa jeuneſſe, chargeant cet Archidiacre de payer une ſomme aux deux Chanoines de cet Hôpital qui deſſerviroient la Cure du lieu. Ces Chanoines qui étoient ainſi chargés de la Paroiſſe de Brenches & de l'Hôpital d'Appoigny, furent tirés de la Maiſon de Saint-Bernard du Montjou dans les Alpes. Ils étoient Réguliers. Guy Miniſtre de ce Chef-lieu reconnut en 1219 que cet Hôpital ſeroit ſoumis en tout à l'Evêque d'Auxerre, que les Religieux le regarderoient comme leur Supérieur, de même que ceux de leur Ordre qui étoient de la Maiſon-Dieu de Varzy : que l'Evêque ſeul pourroit y inſtituer le Maître, en le prenant d'une des Communautés de l'Ordre. Il écrivit même à Guillaume de Seignelay qu'il lui laiſſoit plein & entier pouvoir d'ordonner de cette maiſon d'Appoigny, comme il le jugeroit à propos.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Ex autographo.

Il étoit ſtipulé dans une Charte de l'Evêque Alain de l'an 1161 que l'Evêque d'Auxerre ſeroit chargé de payer chaque année aux Chanoines Réguliers de Saint-Amatre la quantité de dix muids de vin rouge & deux de blanc : Guillaume fit en ſorte, que la Communauté le quitta de cette redevance : Mais au lieu de cela, il leur donna une piéce de terre, ſituée en Moret (qu'on appelle aujourd'hui Morot,) qu'Ithier Borne Chevalier lui avoit vendu, & une portion du clos Epiſcopal contiguë au clos du Prieuré. Cette échange fut ratifiée en 1208 par André Abbé de Saint-Satur. On a vû plus haut la diſpoſition qu'il fit de ces douze muids de vin repris ſur Saint-Amatre, en faveur des Chanoines de la Trinité. Il donna encore au même Prieuré le lieu de Boticen, proche Saint-Sauveur en Puiſaye ; les Egliſes de Lainſec & de Perreuſe, avec la Chapelle de la Motte, dans le territoire de Chevannes. Il accorda auſſi en 1206 les Freres de la Maiſon-Dieu du Mont Artre (qu'on croit avoir été un détachement de ceux de Saint-Amatre,) avec l'Abbaye de Saint-Marien, touchant la dixme d'un territoire ſitué vers le ruiſſeau de Beauche. Les titres de l'Abbaye de Saint-Germain qui font mention de Guillaume, au ſujet du temporel de cette maiſon ſont trop peu importants, pour être expoſés dans le corps de cette Hiſtoire (*a*) ; mais je ne puis taire

Tabul. S. Mariani.

(*a*) Abandon d'Ebrard de Ceren & ſes héritiers à l'Abbaye de Saint Germain par Humbaud Fillon Chevalier. *Cart. S. Germ. in Decania C.* 18. Difficulté réglée par lui entre Miles Fillon, & l'Aumonier de Saint-Germain, ſur l'eau

ici que ſon attention pour la conſervation de ſes droits, lui dicta de prendre par écrit le ſerment d'obéiſſance de l'Abbé qu'il avoit béni. * Le même Abbé reconnoit pareillement qu'il étoit tenu d'aſſiſter au Synode Diocéſain. Ces précautions n'empêcherent pas notre Evêque de ſe trouver en difficulté avec le même Abbé, touchant la viſite & la correction qu'il prétendoit faire dans ce Monaſtere. Il y eut en 1214 une Sentence donnée à cette occaſion par trois Juges délégués du Saint-Siége, Hervé Evêque de Troyes, les Abbés de Sainte-Colombe de Sens & des Eſchallis, qui déciderent que l'Abbé & le Couvent de Saint-Germain devoient obéir à l'Evêque d'Auxerre, quant au fait de la viſite & de la correction du Monaſtere. Ce jugement ne finit point l'affaire : Sur l'expoſé que la correction de ce Monaſtere avoit appartenu autrefois à l'Abbé de Cluny, le Pape Innocent III donna en 1216, en préſence de Guillaume qui étoit alors à Rome avec l'Abbé de Cluny, une explication qui parut concilier les droits de l'Abbé avec ceux de l'Evêque. Il décida, que certains points, comme l'infraction du ſilence, la propriété, le refus d'obéir dans les choſes de la régle, la négligence d'aſſiſter à l'Office, étoient de la correction de l'Ordre, & regardoient l'Abbé ; mais que l'accuſation criminelle ou la pourſuite civile & autres qui ſont de la Juriſdiction ordinaire, regardoient la correction Canonique, & appartenoient par conſéquent à l'Evêque.

Depuis l'an 1107. juſqu'en 1220.

Cartul. Ep. Autiſſ.

* Il ſe nommoit Guillaume.

Si on doutoit, après ce que j'ai rapporté juſqu'ici de la fermeté qui anima ce Prélat, on pourroit s'en convaincre par des preuves qu'en fourniſſent quelques Lettres des Papes. S'étant apperçu dès les premieres années qu'il fut Evêque, du grand nombre de Chapelles qu'on érigeoit dans ſon Diocèſe, & que des Seigneurs ſe donnoient la liberté d'ériger des Paroiſſes ou des Chapelles en Egliſes Collégiales, il s'adreſſa à Innocent III. Ce Pape lui envoya en 1208 un reſcrit qui défendoit de bâtir des Chapelles ou Oratoires, & d'établir aucune Egliſe Collégiale ſans ſa permiſſion. On voit parmi les Décrétales ramaſſées par Gregoire IX une

du ruiſſeau de Beauche. Acte du compromis fait entre l'Abbé Guillaume & lui Evêque, ſur le droit de milice, dans les terres Epiſcopales de Toucy, Tarves & la Borde-de-Beauche, & les terres de Diges & Ecan en 1220. Jugement arbitral par lui de l'an 1219 entre Hervé Evêque de Troyes & l'Abbé, ſur le droit de patronage de Barcenay & de Vaucharcy.

lettre que ce même Pape Innocent III lui écrivit contre les Chanoines qui négligeoient d'étudier, & qui ayant obtenu permiſſion d'aller aux études, ſe retiroient dans des petites Villes ou Châteaux où il n'y avoit que peu ou point d'études. Il lui mande qu'il n'étoit pas juſte que ces Chanoines profitaſſent du Privilége. Lui avec ſon frere l'Evêque d'Orleans & Guillaume de Vienne Chanoine d'Auxerre, furent commis par ce Pape en 1211 pour examiner une affaire qu'avoit le Cellerier de Sens, touchant une prébende de Troyes que l'Evêque du lieu lui refuſoit, alléguant pour raiſon la défenſe d'avoir pluſieurs Bénéfices. Il reçut en 1215 le Reſcrit par lequel Innocent déclaroit que dans ſe nom de *Clercs*, il faut même comprendre les Chanoines; & cela à l'occaſion d'une autre Décrétale qui laiſſoit à l'Evêque la diſpoſition du bien des Clercs qui mouroient ſans avoir fait de teſtament. Ce fut encore à notre Prélat, que ce Souverain Pontife adreſſa une lettre de confiance qui regardoit les intérêts de Blanche, Comteſſe de Champagne. Elle s'étoit plaint à lui, que les Evêques, Officiaux, & Chapitres de la Province de Sens entreprenoient de faire le procès à tous ceux qui ſe quérelloient ou ſe battoient dans l'intervalle du tems qui eſt depuis les Vêpres du Samedi juſqu'au Lundi, & depuis les premieres Vêpres des Fêtes de la Sainte Vierge juſqu'au lendemain, & les condamnoient à payer une amende. Elle avoit ajoûté, que malgré ſes oppoſitions, ils ſoumettoient ſes terres à l'interdit, & même qu'ils en excommunioient les habitans: Ce qui lui ſembloit être plutôt un effet de la paſſion que du zéle. Notre Evêque reçut ordre en 1215 conjointement avec l'Abbé de Vezelai & l'Archidiacre d'Auxerre, d'avertir prudemment ces Evêques qu'ils euſſent à ſe renfermer dans les bornes de leur juriſdiction: Honorius, ſucceſſeur d'Innocent, fut conſulté par Guillaume, touchant des Négocians de la Ville de la Charité-ſur-Loire. Ces ſortes de gens qui ſont appellés du terme vague d'uſuriers, quoique demeurans à la Charité pendant la plus grande partie de l'année, s'abſentoient de la Ville aux trois Fêtes Annuelles, (a) & ſe retiroient dans des Villesappartenantes au Roi ou à d'autres Seigneurs, dont ils ſe faiſoient reconnoître Paroiſſiens pour décliner ſa ju-

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Lib. III. Decretal. non reſid.

Hiſt. Univ. Pariſ. T. 3. p. 62.

Cartul. de Champagne, *fol. C. verſo.*

Cartul Ep. Autiſſ.

(a) C'étoit apparemment Noël, Pâques, & Pentecôte.

Digitized by Google

riſdiction, & ſe ſouſtraire aux avis ſalutaires qu'il leur auroit donné ou fait donner. Honorius répondit, que comme c'étoit par fraude, qu'ils quittoient leur Paroiſſe, l'Evêque d'Auxerre devoit les obliger par cenſures à le reconnoître pour leur Paſteur, & à écouter ſes avis & ſes préceptes. Guillaume exerça auſſi dans la même ville un acte peu ordinaire de Juriſdiction, lorſque commis par le Saint Siége, avec Hervé Evêque de Troyes, il ſtatua qu'aucune perſonne ſuſpecte d'héréſie ne put y exercer la fonction de Prévot. Le Pape Honorius ayant eſſayé en vain d'adoucir le peuple de la ville du Puy en Vellai, mutiné contre ſon Evêque, eut recours à l'Evêque d'Auxerre & à celui de Troyes, pour ménager l'autorité du Roi, de maniere que les peuples puſſent reconnoître le tort qu'ils avoient. Il n'étoit pas étonnant qu'un Prélat Catholique pût déplaire à une multitude qui avoit embraſſé en bonne partie l'héréſie des Albigeois. Cet Evêque étoit Robert de Mehun, qui chaſſé de ſa Ville, ſe retira à l'Abbaye de Pontigny au Diocèſe d'Auxerre. Les deux Evêques le conduiſirent au mois d'Octobre 1217 vers le Roi qui étoit à Vernon, pour engager ce Prince à interpoſer ſon autorité. Cette affaire toute criante qu'elle étoit, fut miſe en arbitrage; & Guillaume ceſſa de s'en mêler. L'année précédente il avoit aſſiſté aux Etats, que Philippe Auguſte fit tenir à Melun, dans leſquels ce Prince rendit un jugement entre Blanche Comteſſe de Champagne, & Erard de Brienne, touchant la ſucceſſion de ce Comte. Ce fut auſſi dans cette ville que les Evêques (du nombre deſquels il étoit) dreſſerent une réponſe au Pape, touchant les ſoupçons qu'il avoit formé contre le Roi, avec quelques réglemens ſur la Diſcipline de l'Egliſe. J'obmets pluſieurs actes étrangers où il eſt fait mention de Guillaume notre Evêque. Au mois d'Octobre 1213 il régla avec les Evêques d'Autun & de Langres, une difficulté qui étoit entre l'Abbaye de Fontenet, & André Seigneur d'Epoiſſes, au ſujet des terres de Marmaigne. (*a*) En 1218 il ſe trouva à Sens au mois de Juillet, avec ſon Métropolitain, à une Tranſla-

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Cartul. Ep. Auſſiſſ. fol. 43. ex Chartis anni 1237.

S. Bern. gen illuſtre.

Mabil. Sæcr. VI. Bened. Reg. 256.

(*a*) La même année 1213 il donna acte comme Geofroy de Mimbrai Chevalier quittoit en ſa préſence au Chapitre de Bourges, ce qu'il pouvoit avoir de droit ſur les biens que ce Chapitre avoit achetés de Geofroy de Briarre auſſi Chevalier, dans le territoire de Beaulieu ſur Loire, & dans les bois du même territoire. *Archiv. Capit. Bitur. ex D. Guenois Canonico.*

tion des Reliques des Saints Savinien & Potentien Martyrs: & en 1220 il fut l'un des Prélats, qui dans le Concile de la Province témoignerent le plus de fermeté à s'oppoſer aux entrepriſes faites ſur les priviléges de l'Egliſe.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Louvet in Hiſt. Bellov.

Notre Evêque ne défendit pas ſeulement les droits de l'Egliſe lorſqu'il fut néceſſaire ; il ne borna pas non plus ſon zéle à étendre ſa juriſdiction, ſuivant les différentes conjonctures ; il témoigna auſſi aux Citoyens d'Auxerre une affection parternelle dans les choſes qui regardoient leur temporel. Comme Hervé, Comte de Nevers, avoit épouſé Mahauld, fille de Pierre de Courtenay, Comte d'Auxerre, il faiſoit de fréquentes tentatives pour s'emparer du Comté. Mais l'Evêque Guillaume l'empêcha d'en venir à bout. Ce qui lui attira, de la part d'Hervé, certains chagrins au-deſſus deſquels il ſçut ſi bien ſe mettre, que Pierre allant en 1217 prendre poſſeſſion de l'Empire de Conſtantinople, pria inſtamment cet Evêque de continuer ſa vigilance, & lui recommenda ſingulierement le Comté & la Ville d'Auxerre. Et parce que les habitans étoient intéreſſés, à ce que leur ville demeurât au nouvel Empereur qui la leur avoit affermé pour ſix ans, le Prélat, comme pere commun de la patrie, ſe chargea de la commiſſion, & y donna tant d'attention, qu'il rendit inutiles tous les efforts d'Hervé, juſqu'au tems qu'il fut transféré du ſiége Epiſcopal d'Auxerre à celui de Paris.

V. Les preuves, année 1215.

Guillaume fit tout ce qui dépendit de lui, pour empêcher que ſa tranſlation n'eût lieu : il n'y en avoit point encore eu d'exemple dans l'Egliſe d'Auxerre : il avoit apparemment ſcrupule de quitter au bout de quatorze ans une Egliſe où il avoit été élevé, pour paſſer à celle d'une ville plus riche & plus célébre. Mais le Pape Honorius voyant la diviſion formée dans le Clergé de Paris, après la mort de l'Evêque Pierre arrivée à Damiette, le nomma pour gouverner cette Egliſe. Il ſe tranſporta à Rome dans les plus grandes chaleurs de l'Eté, pour obtenir du Pape qu'il reſtât à Auxerre Il en revint ſans avoir été écouté. La fermeté qu'il avoit montré pour le ſoutien des Droits de l'Egliſe en différentes occaſions, lui mérita cette tranſlation : mais auſſi en l'élevant, elle lui abrégea les jours. Honorius lui avoit permis de ſe choiſir un ſucceſſeur, ou du moins d'en propoſer

un au Chapitre d'Auxerre : Mais il ne voulut gêner en rien l'élection. Et afin que ſon ſucceſſeur eût lieu d'être content de lui, loin de laiſſer l'Evêché chargé de dettes, il le laiſſa tout meublé, & les Chapelles pareillement garnies de tous leurs vaſes & leurs ornemens. Les celliers bien remplis de vin, les écuries de foin, avec la plus grande partie des tailles Seigneuriales à lever. Il n'en excepta qu'une portion, qu'il deſtina pour la continuation de l'édifice de la Cathédrale, voulant qu'on employât pour cela cent ſols chaque ſemaine. S'il laiſſa le Palais Epiſcopal ſuffiſamment garni, il n'oublia point le Tréſor de l'Egliſe qu'il quittoit. Il y laiſſa tous ſes ornemens Epiſcopaux des grandes Fêtes, avec une mitre très-précieuſe garnie de perles, deux baſſins d'argent doré, du poids d'environ huit marcs, des couſſins travaillés magnifiquement, avec deux Reliquaires, l'un contenant un doigt de S. Etienne apporté de Conſtantinople, l'autre étoit une petite Croix d'or qui contenoit du bois de la vraie Croix.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

On peut voir dans l'Hiſtoire des Comtes d'Auxerre les entrepriſes que fit Hervé, Comte de Nevers, auſſi-tôt après ſon départ. Et ce Seigneur ne fut pas le ſeul qui inquiéta les perſonnes qui appartenoient à l'Evêque; il y en eut encore d'autres qui ſuivirent ſon exemple, ainſi qu'on verra au commencement de la vie de ſon ſucceſſeur. Les Chanoines mêmes furent inſultés dans l'Egliſe, pendant l'Office Divin, parce que, comme dit l'Hiſtorien, il n'y avoit plus d'Othoniel.

Guillaume étant à Paris marqua une grande dévotion, envers l'Apôtre de la Ville qu'il venoit de quitter. On aſſure qu'il alla un jour à pied, juſqu'à Saint-Denis, pour y honorer les Reliques de S. Pélerin. Au moins un livre de cette Abbaye écrit au quatorziéme ſiécle, marque qu'ayant fait ſa priere devant le grand autel, il demanda qu'on le conduiſit à la Chapelle de ce Saint, pour lui rendre ſes devoirs. Il ne chercha auſſi que les occaſions d'être utile à ceux de ſon premier Diocèſe. On ſçait qu'en 1222 il modéra une ſentence arbitrale, donnée contre les Religieux de Saint-Germain d'Auxerre, par Hervé, Evêque de Troyes, qui les obligeoit à l'entretien du Curé de Bercenay; affaire dont il avoit été juge étant à Auxerre. Ayant paſſé trois ans & demi

Cod. in folio.

Digitized by Google

demi ou environ dans l'Evêché de Paris assez tranquillement, si l'on en excepte le procès des Ecoliers qui voulurent se soustraire à la juriſdiction de son Eglise & du Chancelier, il fut atteint de la même maladie dont son frere Manasses Evêque d'Orleans étoit mort, c'est-à-dire, de la fiévre quarte, laquelle étant devenue continue, quoique très-lente, il dressa son Testament à Saint-Cloud, en présence des premiers de son Chapitre qu'il fit venir avec l'Abbé de Saint-Victor ; il demanda entre-autres choses d'être inhumé à Pontigny au Diocèse d'Auxerre où ses ancêtres reposoient, en qualité de fondateur en partie du Monastere : Et le lendemain qui étoit le 23 Novembre 1223 jour auquel il avoit prédit la veille, qu'il mourroit, après avoir fait une vive exhortation à toute l'Assemblée, s'être recommandé à leurs prieres & avoir conjuré les Chanoines de s'accorder dans l'élection de son successeur, il expira entre les bras de l'Abbé & des Religieux qui l'accompagnoient. Depius l'an 1207. jusqu'en 1220.

Son corps fut porté à l'Abbaye de Pontigny, & inhumé solemnellement devant le principal autel de la grande Chapelle de S. Thomas Martyr & Archevêque de Cantorbery, laquelle étoit au côté septentrional de la grande Eglise, en dehors, & détaché de cette Eglise, en tirant vers le Nord-est, ou, Orient d'été. Sa tombe portoit ces deux vers Leonins: *Laudibus immensis venerandi Parisiensis Præsulis hæc fossa Guillelmi continet ossa*, avec cette addition, *Et anima ejus requiescat in pace*, (*a*) sur cette tombe étoit figuré un Evêque, ayant à ses pieds une espéce de dragon. Mais comme la couverture & la voute de cette belle Chapelle bâtie un peu après la mort de S. Thomas, tomberent en partie vers le milieu du dernier siécle, la tombe qui étoit exposée aux injures de l'air fut levée de cet endroit, & mise à couvert dans le petit cloître qui y étoit contigu. Elle y resta jusqu'à ce que par ordre de M. de la Varende, Abbé du Monastere, on la plaça sur la sépulture de son prédécesseur, en effaçant

(*a*) Il est faux qu'on lui ait donné sur cette tombe la qualité *de libertatis Ecclesiæ mirabilis defensor*, comme le disent quelques-uns citant Vincent de Beauvais en son miroir d'Histoire. La coutume n'étoit gueres alors de graver sur les tombes des éloges si emphatiques. Ce titre a pû lui être donné seulement dans quelque Tableau attaché proche sa sépulture, tel qu'on en voit dans plusieurs des Maisons de l'Ordre de Citeaux, auprès des sépultures mémorables.

l'épitaphe de l'Evêque. Le reſte de cette Chapelle que j'ai vû ſubſiſter encore au commencement de ce ſiécle, n'a été démoli que depuis l'an 1720. Et comme il ne reſte plus que la place, & que le petit cloître a auſſi été détruit & tranſporté ailleurs; j'en avertis ici le Lecteur, parce que je ne doute pas que quelque jour en remuant les terres on n'y trouve le tombeau de notre Evêque & celui du Comte Hervé, qui doit être au côté droit de l'autel où ſa tombe a été vûe avec quelques autres avant la chute de la Chapelle. Il faudra alors ſe donner de garde de prendre les oſſemens de ce Prélat, qui probablement ſeront accompagnés de quelques marques Pontificales, pour les oſſemens d'un Abbé du lieu.

Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

Je ne m'arrêterai point à réfuter ici certains Auteurs Ciſterciens Modernes, qui ont cru que cet Evêque avoit été de leur Ordre, qu'il s'étoit retiré à Pontigny ſur la fin de ſa vie, & qu'il y étoit mort. Perſonne à préſent n'ajoûte foi à des traditions ſi mal fondées, & qui ſont contre le témoignage de l'Ecrivain de ſa vie, auteur contemporain & qui étoit bien informé. J'ai réfuté auſſi très-amplement ailleurs, (*a*) ceux qui l'ont cru auteur de la Somme Théologique, ſous le nom de Guillaume d'Auxerre, laquelle eſt ſurement d'un Archidiacre de Beauvais qui portoit ce nom, parce qu'il étoit d'Auxerre; & qui avoit été Profeſſeur à Paris.

V. Les preuves.

Une Charte datée du mois de Novembre 1223 contient la donation qu'il fit un peu avant ſa mort, au Chapitre d'Auxerre, de ſes maiſons du Cloître, ſituées à Auxerre, proche la Porte-pendante, & d'une vigne attachée à cette maiſon, contenant environ neuf arpens. Elle étoit ſituée en Creuſy, proche Saint-Gervais, & elle avoit été replantée par ſes ſoins. Ceci ſe tire en partie des Obituaires du XIII ſiécle. Quoiqu'on n'ait point un détail entier de ſon Teſtament, on n'ignore point qu'en mourant il légua à ſon ancienne Egliſe Cathédrale neuf marcs d'or pour faire une croix & un calice de cette matiere. Il ajoûta encore à cela le don de ſes anneaux d'or, & treize livres Pariſis pour les dépenſes néceſſaires. Ces circonſtances étoient connues de

(*a*) Continuation des Mémoires de Littérature & d'Hiſtoire Tome 3. partie 1. de l'an 1717.

l'Ecrivain de ſa vie qui nous les a tranſmiſes. Celui qui poſſédoit la maiſon & la vigne ci-deſſus marquées, étoit tenu, au treiziéme ſiécle, de payer cent ſols pour la diſtribution de ſon Anniverſaire, & vers 1250 c'étoit Etienne de Seignelay Chanoine ſon neveu. Depuis l'an 1207. juſqu'en 1220.

L'Abbaye de Saint-Victor de Paris eut part à ſes legs. L'Obituaire de la Maiſon marque au 22 Novembre qu'il lui donna une ſomme de quarante livres. Celui des Chartreux de Bellari marque ſon obit au 27, ajoûtant qu'il leur avoit donné une métairie à Château-neuf au Val de Bargis. On croit à Seignelay, que la mitre couverte de perles qui ſe garde dans le Tréſor de la Chapelle du Château vient de lui.

CHAPITRE XIII.

De l'Epiſcopat d'Henri de Villeneuve, LIX. Evêque d'Auxerre.

GUillaume de Seignelay ayant abſolument quitté l'Egliſe d'Auxerre pendant l'été de l'année 1220, & pris poſſeſſion de celle de Paris; le Clergé de la premiere mit en compromis l'élection de ſon ſucceſſeur. Cette maniere de procéder au choix d'un Evêque, quoiqu'aſſez nouvelle, ne fut point cependant préjudiciable à l'Egliſe d'Auxerre. Les perſonnes ſur leſquelles on ſe repoſa, choiſirent le Chantre de la Cathédrale qui s'appelloit Henri, & que l'on ſurnommoit *de Villeneuve*, parce qu'il étoit natif d'un bourg de ce nom au Diocèſe de Paris: (a) & il fut ſacré le Dimanche vingtiéme de Septembre. De ſorte qu'il parut que la Providence permettoit qu'un Auxerrois fût transféré à Paris, afin qu'un Pariſien fût placé ſur le Siége d'Auxerre. On avoit cru juſqu'à préſent qu'aucun Evêque d'Auxerre, avant Bernard de Sully, n'avoit été à Sens pour y prêter le ſerment d'obéiſſance à l'Egliſe Mé- Depuis l'an 1220. juſqu'en 1234.

(a) Il y a dans le Diocèſe de Paris cinq ou ſix Villeneuve. Je croirois qu'il tira ſon nom de celui qui étoit voiſin de S. Cloud, où il y avoit une Egliſe de S. Eloy, dont le culte a été transféré à Marnes.

Depuis l'an 1220. juſqu'en 1234.

tropolitaine & à l'Archevêque ; mais j'ai découvert à la Bibliothéque du Roi un Pontifical de Sens, qui contient la formule que ſigna notre nouvel Evêque en ces termes: *Ego Henricus Altiſſiodorenſis Epiſcopus Deo & Sanctæ Matri Eccleſiæ Senonenſi, & tibi Pater Petre tuiſque Succeſſoribus debitam ſubjectionem & obedientiam ore promitto, & manu confirmo.* Cette ſignature conſiſtoit dans une ſimple croix que chaque Evêque faiſoit avec la plume au bout de la formule qui ſe trouvoit toute dreſſée.

L'Evêque Henri qui n'étoit pas iſſu d'une famille noble, mais ſeulement de parens de médiocre condition, ſe comporta de maniere à faire connoître que ſa promotion ne lui avoit inſpiré aucunes penſées d'orgueil ni de vaine gloire. Loin d'en devenir plus fier & plus impérieux, on reconnut en lui un peu trop de douceur en certaines occaſions, quoiqu'en d'autres il montrât aſſez de vigueur pour réſiſter aux ennemis des gens d'Egliſe. Ces ennemis croiſſoient en nombre & en malice, lorſque ce Prélat commença à ſiéger. L'auteur de la vie de ſon prédéceſſeur nous apprend qu'un Chevalier nommé Renaud Rongefer, fut celui qui lui cauſa le plus de maux ; qu'il eut la hardieſſe de mettre la main ſur le Concierge des Maiſons Epiſcopales de Varzy, & de le tenir long-tems en priſon ; d'emmener les Vaſſaux de l'Evêché avec leurs effets, de forcer même le Château de Varzy, en ſorte qu'il lui cauſa du dommage pour plus de cinq cens livres. L'impunité continuant, un autre Seigneur dont le pere s'étoit fait paſſer pour Gentil-homme, tout roturier qu'il étoit, eut la témérité d'emmener priſonnier, juſques dans la Breſſe le Doyen de la Cathédrale. Il n'y avoit plus de reſpect pour l'immunité du Cloître du Chapitre, ni de l'Egliſe. Les libertins y étant entrés une nuit avec leurs chevaux & l'épée nue, mirent en fuite tous les Chanoines qui chantoient Matines : l'un d'eux fut bleſſé de leurs armes, un autre fut écraſé par leurs chevaux, & l'Egliſe fut profanée par effuſion de ſang. Pendant tous ces déſaſtres, un Dreux de Mello, un Etienne de Baſſou, & un Geoffroy, Seigneur d'Arſy, mettoient en campagne des troupes, à qui la faim faiſoit ravager ſans miſéricorde les terres Eccléſiaſtiques. L'Hiſtorien d'Henri de Villeneuve nous apprend que le nouveau Prélat employa les voyes de

Digitized by Google

la juſtice pour faire ceſſer ces violences, & obliger les Tyrans à reſtituer ce qu'ils avoient uſurpé, & qu'en particulier il réprima l'entrepriſe de Gaucher de Joigny. Ce Seigneur qu'il appelle l'un des plus cruels perſécuteurs de l'Egliſe d'Auxerre avoit fait bâtir proche Varzy une forteresſe nommée *Bequerel* qui étoit fort préjudiciable à ce lieu là. Henri en ayant porté ſes plaintes au Baillage de Villeneuve le Roi, obtint un ordre de la détruire en 1225. On ne ſçait pas au vrai ſi on en vint à l'exécution, quoique l'Hiſtorien l'aſſure, & la raiſon d'en douter, eſt que cette tour ne fut raſée réellement qu'en 1364 ſelon qu'on verra plus bas. Comme un tiers des dixmes de la même Terre de Varzy ſe trouvoit auſſi alors aliéné & entre les mains d'un nommé Simon de Chatelai, il ſe donna les mouvemens néceſſaires pour rentrer dans la dixme entiere, & il y réuſſit moyennant une ſomme de ſoixante livres qu'il fit payer au détenteur, & un marc d'argent à ſa femme l'an 1226. On a vû dans le Chapitre précédent de quelle maniere ſon prédéceſſeur s'étoit comporté dans le tems de la croiſade contre les Albigeois: Cet Evêque-ci fut diſpenſé d'y aller par le Roi Louis VIII. en 1225 attendu ſes infirmités corporelles; mais auſſi fut-il contraint de payer cette diſpenſe. On trouve que pour un an ſeulement compris les dixmes de ſes revenus accordés au Roi, il s'obligea pour la ſomme de ſix cens livres Pariſis, & qu'il engagea ſes meubles envers le Roi pour ſureté de ce payement. Je parle ailleurs du réglement qu'il fit faire en 1231 par Gaultier Archevêque de Sens, touchant la monnoye qui avoit cours dans les Comtés d'Auxerre & de Nevers: mais je ne dois pas taire ici l'occaſion importante à laquelle il réſiſta au Comte Gui. Ce Seigneur avoit fait arrêter un Citoyen de Sienne, & un de Lucques qui s'étoient fait Bourgeois de l'Evêque d'Auxerre, & il ne vouloit pas les lui remettre. Le Prélat uſa de la voye qui étoit alors fort en uſage, & mit la Ville d'Auxerre en interdit.

Depuis l'an 1220. juſqu'en 1234.

Ampliſſ. Collect. T. 1. p. 1196.

Cartul. Ep fol. 35.

Tréſor des Chartes parmi les preuves des Lib. de l'Egl. *Gallia chr. p.* 1496.

Hiſt. des Comtes.

V. Les Piéces à l'an 1230.

En jettant la vûe ſur ce qu'il fit, par rapport à l'étendue de ſa juriſdiction, on doit convenir qu'il ne négligea non plus rien de ce qui concernoit le ſpirituel. Dès la ſeconde année de ſon Epiſcopat, le Doyenné de la Cathédrale étant venu à vacquer, il ſe forma une conteſtation entre lui & le Chapitre, ſur la juriſdiction de ce Dignitaire qui

Digitized by Google

étoit alors très-étendue, ſçavoir à qui de l'Evêque ou du Chapitre elle étoit dévolue. Les parties ayant fait un compromis entre les mains d'Hervé & de Matthieu Chanoines, ces Arbitres déclarerent, que pendant la vacance du Doyenné l'exercice de la juriſdiction qui y étoit attachée appartenoit à l'Evêque, proteſtans qu'ils ne vouloient rien définir touchant la Juriſdiction ſur les Chanoines de la Grande Egliſe : cette déciſion eſt du mois de Novembre 1221. Il continua auſſi de diſputer au Doyen les droits que ſon prédéceſſeur avoit combattu & ſur leſquels il avoit voulu des explications. Le différend étoit ſur le renvoi des cauſes & des émolumens de leurs Juſtices, en ce qui regardoit la Ville d'Auxerre, la Paroiſſe de Saint-Georges, & les ſujets de l'Abbaye de Celles, ſans y comprendre la Paroiſſe de Saint-Loup. Il étoit auſſi queſtion de décider, ſi c'étoit à l'Evêque ou au Doyen à prendre connoiſſance de l'Hôtel-Dieu de Mont-Artre, de la Maladerie de Saint-Simeon, &c. Cette conteſtation fut réglée par Sentence arbitrale de Gautier Archevêque de Sens en 1224.

Depuis l'an 1220. juſqu'en 1234.

Cartul. Ep. Autiſſ.

Gall. chr.

Quoique ſon Epiſcopat ait été preſque d'auſſi longue durée, que celui de Guillaume de Seignelay, il s'en faut de beaucoup que l'on vît alors tant de nouveaux établiſſemens, ou tant de nouveaux réglemens concernant les Paroiſſes ou les Communautés. On ſçait ſeulement, que ce fut lui qui érigea en Paroiſſe la Chapelle du Val de Marcy, qui auparavant n'étoit qu'un ſecours de Colanges-les-Vineuſes ; & que ce fut à condition que la préſentation à l'une & à l'autre Cure appartiendroit à l'Abbeſſe de Saint-Julien-lès-Auxerre. Mahauld, Comteſſe d'Auxerre & de Nevers, ayant bâti conjointement avec ſon mari une Chapelle dans le Château d'Entrains, ces Seigneurs établirent en 1224 que la pleine collation appartiendroit à l'Evêque Henri & à ſes ſucceſſeurs. Il fit en 1224 une déciſion qui regardoit la Cure de Mezilles. Nivelon Chanoine d'Auxerre & le Curé Jean étoient en difficulté, touchant les dixmes de cette Paroiſſe : Il ordonna que des neuf portions de ces dixmes Nivelon en auroit deux, & que les ſept autres appartiendroient au Curé avec quelques redevances de grains, à quoi ſouſcrivit Renaud de Ratilli, Chevalier du fief duquel cette partie des dixmes relevoit. La même année Henri

V. Les preuves.

Digitized by Google

viſitant ſon Diocèſe fit quelques réglemens concernant les Chanoines de Gien & le Chapelain de Gien-le-vieil, confirmant d'autres Statuts faits par André Archidiacre, & par Maître Hervé Chanoine, en ce qui regardoit l'Extrême-Onction. Depuis l'an 1220. juſqu'en 1234.

Quelques-unes des anciennes Communautés d'Auxerre & du Diocèſe, ont le nom de notre Evêque dans leurs titres, pour quelques confirmations de dons ou de Traités (*a*). Mais après les Chartreux de Bellary, à qui il donna une Bible (*b*) ſelon qu'il eſt écrit dans leur Obituaire au 8 Janvier, l'on ne voit point de maiſon où ſon nom ſoit plus recommendable, que celle des Cordeliers qu'il reçut à Auxerre l'an 1225 un an avant la mort de S. François. Le Frere Pacifique & le Frere Loüis s'étant préſentés à lui, il leur permit de ſe loger à demi-lieue de la Ville, ſur le chemin de Saint-Bry, proche la Croix de Sainte-Nitaſſe. Trois ans après il les transféra dans les accrues de la Ville, proche la Porte d'Aigleny, à condition cependant, qu'ils en ſortiroient quand bon lui ſembleroit & à ſon Chapitre, & qu'ils ſe conformeroient à la Cathédrale dans les tems d'interdit. Frere Gregoire leur Miniſtre lui donna déclaration de toutes ces choſes le 20 Janvier 1228. *Sanctæ Anaſtaſiæ*

Sa premiere Dignité de Chantre de l'Egliſe Cathédrale, l'ayant mis au fait de la réſidence des Chanoines, il voulut leur donner une marque du zéle qu'il avoit pour que l'Office fût plus fréquenté qu'il ne l'étoit. Depuis l'établiſſement de la diſtribution du pain de Chapitre juſqu'à lui, il n'y avoit eu des fonds ſuffiſans, que pour en diſtribuer un ſeul à chaque Chanoine par jour. Il fit différentes acquiſitions, en faveur

(*a*) Il conſentit en 1210 au Traité que la Communauté de Saint-Pere, fit avec celle de Saint-Amatre ſur des dixmes dans les Paroiſſes de Saint-Amatre & de Saint-Julien. *Tab. S. Pet.* La même année il accorda Aſcelin de Maizy, Chevalier, avec les Moines de Regny ſur des terres & des bois ſitués au Vau-du-Puy Paroiſſe de Sacy *Tab. Regn.* En 1211 les enfans d'Hermengarde, veuve de Pierre des Barres Chevalier de la Comteſſe Mahauld, ratifierent devant lui la donation faite par leur mere de trois arpens de vignes à l'Abbaye de Saint-Marien. *Tab. S. Mar.* En 1213 étant à la Charité au mois de Février, il donna acte des lettres par leſquelles Guillaume Comte de Nevers, avoit confirmé tout ce que le Prieuré poſſédoit dans ſes fiefs. *Tab. Charit.* J'ai vû la ratification qu'il fit en 1231 de l'acte par lequel le Maître & les lepreux de S. Simeon d'Auxerre vendoient aux Templiers du Saulſe leurs moulins & biens du Saulſe. *Tabul. Templi Pariſ.*

(*b*) Le manuſcrit porte *Bibliotecam*; mais ſouvent on entendoit alors par ce mot une Bible.

Digitized by Google

de la menſe, pour parvenir la-deſſus à une augmentation.
Depuis l'an 1220. jusqu'en 1234. On prétend que premierement il avoit donné au Chapitre les hâlles de Cône par lui bâties, afin que leur revenu ſervît à augmenter la diſtribution de ceux qui aſſiſteroient aux Matines: mais que depuis ayant conſidéré que ce bien étoit trop éloigné d'Auxerre, il le changea en vingt livres de rente ſur les fêtages & autres droits de Colanges-ſur-Yonne, & qu'il voulut que ſi le Comte de Nevers ou autres venoient à racheter cette terre, les Chanoines priſſent mille livres pariſis ſur les deniers du rachat, pour l'augmentation du pain Canonial. Le Traité fut fait en 1230 au mois de Juin, & il en eſt fait mention dans l'obituaire du même ſiécle. En conſéquence de ces dons, les Chanoines reçurent par la ſuite chaque jour deux pains au lieu d'un. Il eut une dévotion ſinguliere envers S. Eloy Evêque de Noyon: il en établit la fête le 25 Juin dans l'Egliſe Cathédrale, ſous un rit approchant des ſolemnels qu'on appelloit alors *Duplex cum novem cereis magnis*; & il y avoit une diſtribution particuliere pour cette Fête, en ſorte qu'après les Vêpres de S. Jean on diſoit un ſecond *Magnificat* avec ſon Antienne en l'honneur de ce Saint: ce qui a été obſervé pendant pluſieurs ſiécles. (*a*) Il donna auſſi au Chapitre en 1232, au mois de Novembre le droit de cens & rentes ſur deux maiſons qui avoient appartenu à Humbaud Fillon, Chevalier. Quand l'Auteur de l'abregé de ſa vie ne diroit pas qu'il enrichit l'Egliſe de Saint-Etienne par ſes dons & ſes bienfaits, les vitrages du chœur parlent encore en ſa faveur. On voit au haut de la grande vitre du fond de l'apſide, la figure d'un *Agnus Dei* avec un étendard qui eſt la repréſentation même du revers de ſon ſceau ou du contre-ſcel, ainſi qu'elle ſe voit dans les actes de ſon tems avec ces mots *Secretum Epiſcopi*. (*b*) Je ne doute point que ce ne fût par ſes ſoins que l'on repréſenta aux mêmes vitres du rond-point S. Etienne & S. Germain d'un côté, S. Laurent & S. Amatre de l'autre, où l'on voit leurs noms écrits ſur le verre, avec des

(*a*) Je croirois que cette dévotion lui étoit venue du lieu de ſa naiſſance Villeneuve, proche Saint-Cloud où S. Eloy auroit eu une Egliſe de ſon nom: le culte de ce ſaint eſt aujourd'hui transféré à Marne village voiſin.

(*b*) Cette eſpéce d'armoirie devint fort d'uſage en ce tems-là où *l'Agnus Dei* étoit repréſenté ainſi dans les étendarts & bannieres des croiſées troupes contre les Albigeois.

ornemens

ornement de la couleur dont on ſe ſervoit à leurs Fêtes. (a) Il eut ſi à cœur l'avancement de l'édifice qu'il impétra que tous ceux qui contribueroient à ſon avancement, ſeroient participans de tous les biens ſpirituels du Diocèſe. Ce fut dans cette même Egliſe qu'il donna l'an 1221 la bénédiction à Renaud nouvel Abbé de S. Germain: ce qui fit naître une conteſtation entre le Tréſorier Guillaume, & les Prêtres qui célébroient par ſemaine au grand autel. On apprend par l'acte qui décida cette difficulté, que tous les Abbés & les Abbeſſes nouvellement élus venoient ſe faire benir à l'Egliſe Cathédrale, qu'ils y reſtoient à la Grand'-Meſſe du jour, où l'Evêque aſſiſtoit & recevoit de leurs mains une offrande convenable. L'Abbé de Saint-Germain ayant été beni par Henri un jour qui n'étoit pas aſſez ſolemnel, pour que l'Office eût été ſonné avec les groſſes cloches, le Chapitre déclara que ſon offrande ne devoit appartenir ni au Tréſorier, ni au Sacriſte, mais au Prêtre qui avoit célébré la Grand'-Meſſe. Ayant écouté benignement en 1232 les plaintes du Tréſorier & Sacriſte contre la négligence des trois nouveaux Marguilliers établis par ſon prédéceſſeur, il nomma deux Chanoines & ſon Official, pour examiner les ſujets de ces plaintes, & il promit de contraindre ces Officiers à faire leurs charges. Cet Evêque attentif à conſerver les droits & la beauté du ſervice de ſon Egliſe, ne laiſſa point non plus paſſer d'occaſion de ſe rendre utile au Chapitre du côté du temporel. Il autoriſa en 1221 les actes par leſquels Gautier, & Geoffroy fils de Renaud de Taingy Chevalier, remirent aux Chanoines le droit de Garde qu'ils avoient à Beauvoir; celui par lequel un Seigneur de Seignelay leur céda un pareil droit ſur Chichery, & l'acquiſition qu'ils firent de ce qui leur manquoit des dixmes de Noiron dans la Paroiſſe de Gurgy, d'Heldrede de Vincelles. Il confirma en 1222 le don que fit au Chapitre le Chanoine Guillaume de Grignon de la dixme d'Arté en la Paroiſſe de Parly, & de deux maiſons ſituées au Cloître proche la Chapelle de Saint Etienne Pape, à la charge qu'on diſtribueroit vingt-huit ſols aux

Depuis l'an 1220 juſqu'en 1234.

Ex veteri Collect. Statuter. Capit. Autiſſ. V. Les preuves.

Tab. Capit. Autiſſ.

Cartul. Cap. fol 340. 341.

Cartul. Cap. fol. 426.

Ibid. fol. 457.

Ibid. fol. 342.

(a) Du rouge pour les deux Martyrs, & du verd pour les deux Evêques.

(b) *Impetravit adjutores ipſius fabricæ participes fieri omnium benefactorum & quatuor mille miſſarum quæ dicuntur in iſta Diœceſi.* Cod. Reg. Suec. in Vatic. n. 1283.

Digitized by Google

pauvres le jour de ſon Anniverſaire : & par un autre acte, il ratifia le déſiſtement que fit Iſabelle Veuve, de tout le droit qu'elle pouvoit avoir ſur le pertuis & la riviere de Monétau. La même année Geoffroy Seigneur d'Arſy, l'un des perſécuteurs de l'Egliſe d'Auxerre dont il a été parlé ci-deſſus, ſe repentant d'avoir pillé la ville de Crevan & ruiné les habitans, rendit au Chapitre par la médiation de Milon de Nantueil Evêque de Beauvais qui paſſoit par le pays Auxerrois, la ſomme de cent quatre vingt livres, & un homme pour un autre qu'il avoit tué. L'Evêque Henri voulant faire un exemple, lui impoſa une ſévere pénitence qu'il accomplit, & enſuite il fit hommage à l'Egliſe d'Auxerre ſuivant l'acte qu'en laiſſa l'Evêque de Beauvais au mois de Novembre. Henri de Villeneuve ſouſcrivit encore & approuva quelques autres acquiſitions faites par le Chapitre, l'une en 1223, de ce que poſſédoient Denis & Guy Du-Bois Chevaliers ſur le moulin d'Oiſy ; une autre des dixmes de Montigny vendues par Herbert de Chevannes, Jean ſon frere, Seguin leur oncle, & Henri de Merligny dont les actes ſont de 1221 & 1224, & une troiſiéme faite en 1225 d'une certaine ſomme de cens ſur l'Abbaye de Saint-Pere vendue par Gautier le Chat Chevalier, ſous le bon plaiſir de Narjod de Toucy duquel relevoit ce cens. De plus il accorda les Chanoines avec Iſabelle de Leugny, Geoffroy & Miles de Ligneres Chevaliers, touchant la tierce de la Terre de Leugny que Guillaume & Patrice de Narbone leur avoient autrefois donné, faiſant céder en échange l'an 1228 par Iſabelle, une portion de dixme à lever ſur la terre de Neüilly. Ce fut auſſi ce même Evêque qui donna acte en 1233 de l'achat que le Chapitre fit de quelques rédevances de grains dans les dixmes de Seignelay & de Beaumont, & de la Dixme d'un endroit appellé Roſieres. (a)

Depuis l'an 1220. juſqu'en 1234.

Ibid. fol. 457.

Ibid. fol. 251.

Ibid. fol. 495.

Cartul. Cap. fol. 504, & 508.

Il ne reſte aucune preuve que ce Prélat ſe ſoit abſenté long-tems de ſon Diocèſe, & il ne paroît hors de ſon terri-

(a) Henri eſt encore nommé dans le Cartulaire du Chapitre à l'an 1221 *fol.* 216, à l'an 1223 *fol.* 111 comme ratifiant une donation, & à l'an 1232 au mois de Novembre *fol.* 135 comme conſentant à ce que le Chapitre achetât des maiſons d'un Chanoine pour deux cent livres : & enfin à l'an 1242 *fol.* 155 comme ayant poſſédé, étant Chanoine, une vigne proche Auxerre *in territorio de S. Anaſtaſio.*

Digitized by Google

toire que dans deux ou trois occaſions. Il étoit à Molême en 1222 huit jours après Pâques; ce fut en ce Monaſtere qu'Erard de Brienne & Philippe ſa femme reconnurent entre ſes mains, qu'ils quittoient à Blanche Comteſſe de Champagne & à Thibaud ſon fils, toutes leurs prétentions dans le territoire du Comté de Champagne & de Brie. Il fut auſſi l'un des Prélats qui aſſiſterent en 1223 au mois de Juillet aux funérailles du Roi Philippe Auguſte, célébrées à Saint-Denis; & en 1223 au mois de Janvier à un Concile tenu à Paris. Pithou rapporte dans ſon livre des Comtes de Champagne une lettre de Thibaud Roi de Navarre, & d'Alix de Cypre de l'an 1233 qui eſt adreſſée entr'autres Prélats, à l'Evêque d'Auxerre. Cette année fut la derniere de l'Epiſcopat de Henri de Villeneuve. S'étant retiré dans le Château de Beauretour, Paroiſſe de Charbuy, il y fut atteint d'une eſquinancie, dont il mourut plein de jours le 18 Janvier, que l'on comptoit encore en France 1233 & à la Romaine 1234, après treize ans & quatre mois d'Epiſcopat. Son corps fut rapporté à Auxerre, & inhumé dans l'Egliſe Cathédrale. Il eſt le premier qui fut placé dans le nouveau chœur, depuis ſa conſtruction, à laquelle il avoit beaucoup contribué. Comme ſes deux Succeſſeurs ſont inhumés de ſuite dans la ligne du milieu, en tirant vers l'Autel, on croit avec fondement, que ſa tombe étoit autrefois à la tête de celle de Bernard de Sully, à certaine diſtance, de même que celle de Bernard eſt à la tête de celle de Gui de Mello, parce qu'à lors à meſure que les Evêques mouroient on les inhumoit les uns aux pieds des autres. L'annonce de l'obit de ce Prélat ſe trouve d'une maniere plus honorable, que celle de bien d'autres dans un des Obituaires de la Cathédrale rédigés vers l'an 1250. *Obitus piæ memoriæ Henrici Epiſcopi, qui dedit nobis in redditibus villæ Colungiarum ſuper Yonam XXV libras, videlicet XX libras ad augmentationem partitionum panis noſtri, & centum ſolidos in Anniverſario ſuo diſtribuendos; ita quod ſi in aliquo moleſtia nobis inferretur ſuper gageria Colungiarum, recurſum haberemus ad halas de Conada. Si vero dictam villam Colungiarum contigerit redimi, Capitulum habebit medietatem nummorum, videlicet mille libras Pariſienſes. Et interim ſolvit D. Epiſcopus cenſam predictam.*

Depuis l'an 1220. juſqu'en 1234.

Cartul ar. Campania. fol. 197.

Depuis l'an 1220. juſqu'en 1234.

Cet Evêque avoit auſſi fondé ſon Anniverſaire à Notre-Dame de la Cité, moyennant quinze livres une fois payées ; & à Saint Martin de Clamecy, moyennant la ſomme de vingt livres. Le Nécrologe de Bellari lui donne le titre de *Sanctæ recordationis.* On croit que ce fut de ſon tems que fut fondé le Prieuré de Sainte Geneviéve de Marſy. Au moins le fondateur nommé Guy de Dampierre vivoit alors.

Ex Necrol. hujus loci.

CHAPITRE XVI.

Hiſtoire de la vie de Bernard de Sully, ſoixantiéme Evêque d'Auxerre, mort en odeur de ſainteté.

Et de celle de Renaud de Saligny ſon ſucceſſeur.

Avec une obſervation importante ſur Saint Gautier, que quelques uns placent entre ces deux Prélats.

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

LA perte que fit l'Egliſe d'Auxerre dans la perſonne du pieux Evêque Henri de Villeneuve, fut bien-tôt réparée par le choix d'un perſonnage encore plus vénérable, que l'on obligea d'occuper le ſiége qu'il laiſſoit vacant. Il paroit que le Clergé procéda de bonne heure à cette élection : & la maniere dont elle ſe fit, rappella en quelque façon, l'uſage des premiers ſiécles, puiſqu'après l'invocation du Saint-Eſprit tous ceux qui y avoient voix, s'écrierent unanimement que l'Archidiacre étoit digne de remplir cette charge. L'Ecrivain de la vie de ce ſaint perſonnage qui étoit témoin oculaire, aſſure que le concours des voix fut regardé comme une merveille, & une choſe inoüie de ſon tems dans les Egliſes de France. Ce même Hiſtorien nous fait connoître le mérite de l'élû, en remontant juſqu'au tems qu'il étoit entré dans le Clergé d'Auxerre. Il s'appelloit Bernard ; & il étoit de l'une des deux maiſons de Sully connues par les

anciens titres. Hugues de Noyers l'avoit fait Chanoine avant qu'il fût Prêtre ; & dans ces commencemens on ne voyoit encore rien d'extraordinaire dans ſa conduite : Mais auſſi-tôt qu'il eut reçu le Sacerdoce, il s'adonna ſi fort à la priere, qu'à peine ſe paſſa-t'il une heure ſoit de nuit, ſoit de jour, qu'on ne l'entendît occupé à ce ſaint exercice. L'écrivain de ſa vie n'excepte de cette vigilance continuelle & de cette aſſiduité à la priere dont il ſe dit témoin, que le tems qu'il mettoit les jours de Fêtes à annoncer la parole de Dieu aux peuples qui déſiroient l'entendre. L'exercice du jeûne lui fut auſſi très-familier ; & dès-lors il commença à porter un cilice qu'il ne quitta jamais. (*a*) A ce portrait d'un homme pénitent, l'Hiſtorien ajoûte, que voulant éprouver les mêmes périls qu'avoit eſſuyé S. Paul, il eût la dévotion d'entreprendre le voyage de Jeruſalem où ſa ſainte vie éclata ſi fort, qu'on le choiſit pour être Archevêque de Nazareth. Mais le Saint Prêtre refuſa conſtamment cette Dignité, & il voulut retourner en France avec les mêmes marques de ſimplicité qui l'avoient toujours accompagné. Quelque tems après ſon retour, on lui offrit la dignité d'Archidiacre qu'il ne put refuſer ; mais ſe voyant par là prepoſé ſur le Clergé & ſur le peuple, il eut ſoin d'encourager les Diocéſains par ſa doctrine, ſes exemples, & les ſecours temporels. Ce fut par la pratique de tant de vertus, que Bernard de Sully fut trouvé digne de l'Epiſcopat. Il fallut lui faire toutes les violences poſſibles pour l'obliger de conſentir à ſon élection ; & ce fut malgré lui qu'il reçut la conſecration. Il étoit déja âgé : ſon viſage, ſa démarche, ſes diſcours, tout imprimoit le reſpect pour ſa perſonne ; & l'extérieur marquoit clairement combien l'intérieur étoit agréable à Dieu.

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

Son humilité ne l'empêcha pas de ſe faire rendre les de-

(*a*) Je ne me détermine point ſur la maiſon de Sully dont étoit cet Evêque, quoique la Thaumaſſiere diſe dans ſon Hiſtoire de Berry qu'il étoit des grands Sully, & que dans le Pere Anſelme, T. II. p. 855 on le donne pour cinquiéme fils de Gilon Sire de Sully ſur Loire, & de Luce de Charenton ſa femme. La raiſon de douter eſt qu'il y a dans le Diocèſe d'Auxerre proche Donzy, une Paroiſſe du nom de Sully qui exiſtoit dès le VI. ſiécle & dès lors nommée en latin *Solmacus*. Un Henri de Sully Chevalier, inconnu dans la premiere famille, & Petronille ſa femme, avoient des droits Seigneuriaux à Mannay village voiſin de notre Sully en 1256 ſelon le Cartulaire du Chapitre d'Auxerre, *fol.* 490. Arnoul de Sully dont je parle à la fin de cette vie eſt auſſi inconnu dans la premiere généalogie.

Digitized by Google

voirs feodaux attachés à la Dignité Epiſcopale. Il en eſt reſté une preuve dans les lettres de commiſſion, que Guy Comte de Nevers envoya à Humbaud Chevreau pour porter cet Evêque de ſa part à ſon entrée ſolemnelle ; à cauſe de la Baronie de Donzy. Il alla auſſi à Sens pour y faire profeſſion d'obéiſſance à l'Egliſe Métropolitaine & à l'Archevêque, comme l'avoit fait ſon prédéceſſeur. (*a*)

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

Du jour qu'il fut ſacré Evêque, il commença à redoubler ſes mortifications, à jeûner tous les Lundis, Mercredis, Vendredis, & Samedis, & à ne prendre jamais en tous ces jours-là que des nourritures maigres, à moins qu'il ne fût malade, ou qu'il ne fût affoibli par un travail extraordinaire. Il s'appliqua de telle ſorte à ſoulager les pauvres, que ſouvent il faiſoit des retranchemens à ſa table pour ſubvenir à leurs beſoins. C'eſt ce que l'Hiſtorien dit avoir éprouvé par lui même, & en cela il nous apprend qu'il étoit ſon commenſal. Les ſervans de table murmuroient quelquefois d'une ſi grande frugalité, auſſi-bien que les convives ; mais il ſe contentoit de répondre qu'il aimoit mieux qu'ils le taxaſſent d'avarice, que de manquer aux pauvres, & ſubir leurs reproches au jugement dernier, pour avoir gardé chez ſoi du ſuperflu. Au reſte en exerçant la charité il avoit ſoin de fuir la vaine gloire : Son Hiſtorien nous aſſure qu'il avoit appris de ceux à qui il avoit fait d'abondantes aumones, que le Prélat leur avoit très-étroitement défendu d'en rien dire. Sa réputation alla juſqu'au Roi S. Loüis qui fit voir qu'il l'eſtimoit au-deſſus de tous les autres Evêques de ſon Royaume, & qui charmé de ſon caractere vraiment humble & doux, commanda à ſes Officiers que dans toutes les affaires qu'il auroit à la Cour, on lui fît une prompte expédition. L'amitié du Prince qu'il s'étoit concilié, jointe à la ſainteté de ſa vie, ne contribuerent pas peu à rendre ſon Epiſcopat tranquille & paiſible du côté des Seigneurs Laïcs. Ceux qui juſqu'alors s'étoient emparé du bien d'Egliſe, avouerent qu'ils s'en abſtenoient, dans l'appréhenſion que s'ils l'offenſoient, Dieu n'en tirât auſſi-tôt vengeance. Il n'y eut qu'un nommé Renaud Chomez, riche

(*a*) Son nom eſt dès le mois de Janvier 1234 dans les titres de la Cathédrale de Bourges, comme ordonnant à R. Archiprêtre de Saint Sauveur de recevoir le ſerment de Bernard *de Brierri* & ſa famille, touchant des bois ſitués à Beaulieu ſur Loire. *Ex D. Guenois Canonico Bitur.*

Digitized by Google

Bourgeois de Varzy, qui ayant ſuivi quelque tems les armées ſe fit Chevalier, pour ſe ſouſtraire de la domination temporelle de l'Evêque : Mais quelque exception qu'il pût alléguer, il fut obligé de faire hommage à Bernard, & de le reconnoître pour ſon Seigneur, dont il y eut acte en 1239 paſſé par devant Gautier Archevêque de Sens. La même année cet Evêque fit une augmentation encore plus avantageuſe à ſa Terre de Varzy. Odon, Sire de Chatillon en Bazois, y poſſédoit des terres & des vignes, qui ne reconnoiſſoient aucun Seigneur. Il avoit outre cela une Maiſon ou Château appellé Cepenſe, ſitué dans la Paroiſſe d'Ougny au Diocèſe de Nevers, qui étoit dans le même cas. Il vendit la mouvance du tout à l'Evêque d'Auxerre, qui en attacha l'honneur & le profit à la Tour de Varzy. Bernard fit auſſi quelques acquiſitions à Sacy dans ce qui étoit de ſa Seigneurie, entr'autres de Renaud de Choſial Chanoine de Château-Cenſoir l'an 1235, & en 1241 de Hugues de Larrey Chevalier & de ſa femme Nazarie. Le Chapitre lui avoit vendu en 1238 la moitié de ce qu'il avoit acheté à Venouze : mais on verra plus bas qu'il n'employa point la plûpart de ces acquiſitions pour l'utilité de ſa maiſon, & que ce fut pour celle de ſon Egliſe, afin d'y augmenter la décence du culte Divin.

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1241.

Cartul. Ep. fol. 32.

Ibid. fol. verſo.

Cartul. Cap. fol. 560.

Exerçant ſon droit ſur les Egliſes Collégiales & Paroiſſiales de ſon Diocèſe, il diminua le nombre des Chanoines de l'Egliſe de Saint-Laurent de Cône. Il le fixa au nombre de dix l'an 1240, leur donna des Statuts qu'il avoit redigés dans le lieu même au mois d'Octobre. La même année, à la priere de Hugues Seigneur de Corbelain, il érigea une Cure en ce lieu qui auparavant dépendoit de la Chapelle de Saint-André. Ce démembrement fut fait, à condition que des vingt livres de rente que le Curé de la Chapelle devoit par an au Chapitre de Varzy, il n'en payeroit plus que dix, & que le nouveau Curé payeroit le reſte. Hugues de Neuvoy Chevalier, prétendant que le Vicariat fondé dans l'Egliſe de Saint Etienne de Gien, par Eliſabeth de Neuvoy & ſes trois fils, étoit de leur nomination, l'Evêque ſoutint qu'elle étoit à ſa collation de plein droit : l'Archidiacre de Nevers, & le Chantre d'Auxerre choiſi pour arbitres, donnerent une déciſion en ſa faveur. Quoique nous ayons vû plus haut

Tabul. Conad.

Tabul. Capit. Varzinc.

Cartul. Ep. fol. 40.

Digitized by Google

qu'il y avoit eu deux Paroiſſes érigées dans ce ſiécle à la Charité ſur-Loire, il ſemble par une Charte de cet Evêque, qu'il n'y en avoit encore qu'une de ſon tems, puiſqu'il adreſſe purement & ſimplement au Prêtre de Notre-Dame-de-la-Charité un ordre de ſommer à trois différentes fois, & enſuite d'excommunier un Bourgeois de ce lieu iſſu de famille hérétique & ſuſpect d'héréſie, qui vouloit y exercer la Prévôté malgré les défenſes qui avoient été faites ſous l'Epiſcopat de Guillaume de Seignelay, qu'aucun homme marqué de cette tache ne poſſédât cette charge(*a*)

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

Cartul. Ep. fol. 43.

La plûpart des difficultés ſe réglant alors par des arbitres & par la voie de compromis, ce fut par cette voie que Bernard eſſaya de terminer celle qu'il eut avec l'Abbaye de Cluny, au ſujet des procurations qu'il crut lui être dûes par les Religieux du Prieuré de la même ville. Il choiſit pour arbitre l'Archevêque de Bourges: mais comme il avoit fait ce compromis ſans le conſentement du Chapitre, & même que le Chapitre s'y étoit oppoſé, les Religieux qui en pourſuivoient la déciſion ſous ſon ſucceſſeur, ne purent rien obtenir, parce que le Cardinal Pierre du titre de Saint-Marcel leur déclara qu'un tel compromis n'obligeoit point l'Evêque ſucceſſeur de celui qui l'avoit fait. Ce Prélat pacifique n'eut aucun différent avec les Religieux de Saint-Germain dont il avoit beni l'Abbé Jean de Joceval en 1241: Au contraire il ſe rendit médiateur dans une occaſion où la paix avoit été extrémement troublée la même année entr'eux & le Chapitre. Ce fut lorſque les Religieux refuſerent à un Chanoine Tortrier de célébrer au gand autel de leur Egliſe, & que par reſſentiment pour ce refus les Egliſes ſubordonnées à la Cathédrale telles que ſont celles de Saint Amatre, & de Saint-Euſebe leur furent fermées. Cette difficulté attira d'autres incidens touchant les Proceſſions que l'Egliſe Cathédrale doit faire en celle de Saint-Germain, & reciproquement touchant la redevance temporelle de l'une des Egliſes envers l'autre. Bernard de concert avec Guillaume Li Boez Lecteur de la Cathédrale, & Hugues Prieur de l'Abbaye, arbitres choiſis par les parties, contribua à régler

Ex autographo.

Labb. Bibl. mſſ. T. 1. p. 582.

(*a*) Il ſe nommoit Colin Morand. J'ai trouvé encore que cet Evêque chargea la Cure de Corvol du payement de ſix livres de rente à un Prêtre nommé Vincent de Bâle. *Ex tit. integro in Guidde Mello ad an.* 1252.

gler la maniere dont on ſe feroit excuſe de part & d'autre, & ce dont on conviendroit pour la ſuite. Mais l'événement le plus mémorable de ſon Epiſcopat en fait de Religieux, fut l'établiſſement des Dominiquains. La Comteſſe de Joigny Amicie, veuve de Gaucher, anci en ennemi de l'Egliſe d'Auxerre, ſe crut apparemment obligée en conſcience, de faire expier les péchés de ſon mari par les prieres de quelques nouveaux Religieux. Elle aida à trouver à ceux-ci une demeure dans la Paroiſſe de Saint-Pere d'Auxerre, s'accommodant avec le Chapitre pour les maiſons qui lui étoient redevables, & ces Religieux obtinrent le conſentement de l'Evêque, & du Chapitre pour ſe bâtir un Couvent en ce lieu. L'Abbaye de Pontigny qui étoit déja très-célébre, le devint encore plus de ſon tems par la retraite de S. Edme Archevêque de Cantorbery. Ce Saint Prélat qui avoit édifié par ſes vertus & par ſes exemples les Paroiſſes voiſines, étant inhumé en ce Monaſtere l'an 1241, y opéra tant de miracles, que le bruit s'en répandit auſſi-tôt dans Auxerre. Bernard de Sully qui connoiſſoit la maniere dont Dieu ſçait ſe déclarer en faveur des Illuſtres perſécutés, ne tarda aucunement d'en inſtruire le Pape par une belle lettre qui nous a été conſervée, lui marquant qu'il avoit été lui-même à Pontigny pour y faire les informations requiſes, & que les miracles de ce Saint n'étoient pas renfermés dans le ſeul Diocèſe d'Auxerre, mais que Dieu en opéroit, par ſon interceſſion, juſques dans les pays éloignés.

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

Cartul. Capit. fol. 479.

Theſ. anecdot T. 3. *p.* 1838.

Etant ſurvenu à l'Evêque Bernard quelques infirmités de vieilleſſe, & entre autres un mal de jambes que les Médecins appellent *Malum mortuum*, il appréhenda de n'être plus aſſez fort pour ſoutenir le poids de l'Epiſcopat, & il ſongea à abdiquer, quoique S. Louis lui eût promis de défendre les droits de ſon Evêché comme les ſiens propres, ainſi que l'auteur de ſa vie dit qu'il avoit ſouvent oui de la propre bouche du Roi. Il agit donc pour cela avec tant d'inſtances auprès d'Innocent IV, qu'il obtint de ce Pape d'être délivré du lien qui l'attachoit à l'Egliſe d'Auxerre. Ce fut alors qu'il diſpoſa en faveur de ſon Egliſe & du Chapitre, de quelques acquiſitions qu'il avoit fait étant Evêque, & de quelques autres fonds. Je ne parle point des ornemens d'autel, courtines ou rideaux, chapes, tapis, & ornemens Sacerdotaux qu'il

donna, non plus que des quatre baſſins d'argent (qu'on appelleroit aujourd'hui des lampes) deſtinés à mettre des cierges, ſçavoir trois qui étoient ſuſpendus dans le Sanctuaire devant le grand autel, & le quatriéme dans le chœur. Il ajoûta à tous ces dons pour la décoration de l'Egliſe cent marcs d'argent & cent livres tournois, pour faire une table d'autel. Il regardoit comme peu de choſe d'avoir revêtu de ſon autorité l'achat que le Chapitre venoit de faire en 1243 des dixmes des Paroiſſes de Thou, Dammarie & Bâtilly, des Chevaliers Bernard d'Autry & Eliſende ſa femme, Odon Scipion, Narjod de Feins & d'Etienne de l'Iſle Ecuyer : (*a*) Il contribua par d'amples donations à rendre l'Office Divin plus ſolemnel, & à rétablir la réſidence des Chanoines. Il tranſporta donc au Chapitre dans le mois d'Octobre 1244 une partie des dixmes de Venouſe qu'il avoit acheté d'Ithier & Guy de Venouſe freres & Chevaliers, (*b*) & la portion même dont le Chapitre l'avoit accommodé ſix ans auparavant, chargeant pour cela les Chanoines d'entretenir tous les jours quatre cierges à Matines, à la Meſſe, à Sextes, à Vêpres, & à Complies dans les tems où elles ſe diſoient immédiatement après Vêpres. Il céda au Tréſorier & au Sacriſte, du conſentement du Chapitre, dix livres de cire, que l'Evêque avoit droit de prendre chaque année ſur l'Egliſe de Saint Pelerin, les obligeant d'avoir le même ſoin de faire allumer & éteindre les cierges qu'il fondoit, que ceux qui étoient à leur charge, de mettre à la Fête de Sainte Martheun pareil luminaire qu'à une Fête de neuf leçons, & à celle de la réception de la Couronne de Notre-Seigneur établie de ſon tems dans la Province de Sens, comme aux Fêtes Doubles, faiſant ſonner les cloches ſelon le degré de ces Fêtes. Son Anniverſaire entra auſſi dans cette fondation avec des clauſes que je rapporterai plus bas. Par un autre acte du même tems, il augmenta les diſtributions des Matines, depuis la Fête de Saint Germain du premier Octobre juſqu'à Pâques. Il donna pour cela quelques eſchoittes ou aubaines, entre autres celle d'un Prêtre du chœur d'Auxerre, qui étoit mort

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

Obituarium XIII. ſæcul.

Ibid.

Cartul. Capit. fol. 514. verſo.

(*a*) Les premiers baux d'amodiation de ces trois dixmes, furent paſſés devant lui en 1244 au mois de Juin *Cart. Cap.*

(*b*) En 1238 il approuva que les Religieux de Pontigny, euſſent acheté de ces deux mêmes Chevaliers une portion des dixmes du même lieu de Venouſe.

ſans avoir fait de Teſtament, & celle d'un Chanoine d'Appoigny (*a*), deux cent vingt livres que le Chapitre lui devoit, trois cens livres à prendre ſur l'amodiation de la dixme de vin de Varzy, comme auſſi la ſomme de cinq cens livres qui lui étoit revenue en qualité d'Evêque, du rachat de l'engagement de la Terre de Colanges ſur Yonne : mais cette ſomme ne ſe trouve pas énoncée de la même maniere dans tous les titres de ce tems-là. La condition dont il accompagna ces dons, fut qu'ils ſeroient employés à acheter des fonds dont les revenus ſeroient deſtinés pour les aſſiſtances à Matines, pendant la ſaiſon la plus rude de l'année qui eſt celle que j'ai marqué ci-deſſus ; il avoit même eu intention d'étendre ces diſtributions au-delà de Pâques s'il y avoit du fonds pour cela, en augmentant de deux deniers la diſtribution de chaque Chanoine aux jours de Férie, ſimples, & Fêtes de neuf leçons, & de quatre deniers aux jours de Dimanche & Fêtes Doubles. La ſuite des tems obligea de faire des changemens dans pluſieurs de ſes diſpoſitions, & l'on trouve entr'autres choſes, que ce qu'il avoit ordonné de prendre ſur un de ſes legs pour diſtribuer aux Clercs du chœur qui aſſiſteroient à Matines pendant le Carême fut déterminé aux Matines depuis le Dimanche auquel on commençoit le Répons *Iſti ſunt dies* (*b*) juſqu'à Pâques. Ce fut auſſi pour lors qu'il choiſit ſa ſépulture devant l'autel de la Trinité dans les Grottes de la Cathédrale, aſſignant une rente aux Chanoines de cette Chapelle à prendre ſur une moitié de la dixme de bled de Gy-l'Evêque, qu'il avoit acheté de quelques Chevaliers (*c*), & ſur des cens portans lots & ventes que lui avoit vendu Girard Baleine Chanoine d'Auxerre, obligeant ſon ſucceſſeur au payement de cette rente, & hypothéquant même pour cela des héritages qu'il avoit acheté à Sacy. Les Chanoines de cette Egliſe ſouterraine lui promirent en reconnoiſſance, que chacun d'eux ayant célébré pendant ſa ſemaine pour l'acquit des premieres fondations, célébreroit encore pendant une ſeconde ſemaine pour le repos de ſon ame. C'eſt ce qui ne fut pas exécuté long-tems, parce que cet Evêque mourut en odeur de

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

(*a*) Le premier s'appelloit Etienne Pertuiſe ; le ſecond, Ithier.

(*b*) C'étoit le Dimanche de la Paſſion.

(*c*) Colin Bonamy & la Veuve Barthelemi de Lyon.

ſainteté, & que ſa ſépulture ne fut point dans le lieu où il l'avoit choiſi.

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

S'étant démis de ſon Evêché, il ſe retira au Château Epiſcopal de Beauretour qu'il s'étoit réſervé, ne voulant plus entendre parler que de Dieu, ni s'entretenir que de matieres ſpirituelles avec des perſonnes pieuſes, & reprenant l'éxercice de la priere avec une nouvelle ferveur. Après avoir demeuré quelque tems en ce lieu, il y fut attaqué de la fievre. Son corps ſuccombant ſous le poids de l'âge & des infirmités, il fut contraint de garder le lit. En vain les Médecins lui aſſignerent-ils différens remédes, il n'en uſa que très-rarement, & il ne prit que ceux dont les Freres Prêcheurs & les Freres Mineurs qui le ſoignoient, l'engagerent d'uſer. Enfin le jour de l'Epiphanie, après s'être entretenu très-long-tems avec eux des choſes de Dieu & de l'éternité; cette conférence ſpirituelle ne fut pas plutôt finie, qu'il ferma doucement les yeux, & pendant qu'on croyoit qu'il dormoit, il mourut paiſiblement ſans reſſentir la moindre douleur, reſtant auſſi tranquille & ayant le viſage auſſi ſérain, que s'il eût véritablement dormi: Cependant ſa maladie n'avoit pas ſouffert qu'on le deshabillât une ſeule fois; mais lorſqu'il fut beſoin de le laver, on lui trouva un cilice qui faiſoit horreur à voir, tant il étoit attaché à ſa chair & rempli de vermine. Comme on ne put l'avoir ſans lui arracher la peau, ſes os parurent à découvert en certains endroits: ſpectacle bien triſte, pour ceux qui en furent les témoins. Son corps étant lavé & revêtu de ſes habits Pontificaux, fut mis dans la biere, puis conduit à Auxerre. Tout le Clergé & le peuple accourut au-devant. La foule ſe jetta ſur ſon cercueil avec un empreſſement qu'on ne peut exprimer; & il n'y eut perſonne qui ne ſe crût très-heureux, s'il avoit pû toucher la biere ou baiſer le poile qui la couvroit. Les prieres ordinaires de l'Egliſe étant finies, les Chanoines & autres du Clergé qui purent approcher, lui baiſerent les pieds, les mains ou le viſage; & loin de finir la cérémonie de ſes funérailles par les Recommendaces qu'on avoit accoutumé de faire alors pour l'ame des défunts; (*a*) chacun au contraire ſe recom-

(*a*) Ce n'eſt que depuis peu qu'on a retranché dans la Cathédrale l'ancienne ſolemnité, & multiplicité des prieres de l'inhumation qui ſont encore marquées tout au long dans le Manuel de cette Egliſe imprimé en 1536. conformément à tous les anciens.

Digitized by Google

mandoit à ſes prieres, ne ſe conſolant d'avoir perdu un ſi ſaint homme, que par l'eſpérance de l'avoir pour interceſſeur au près de Dieu.

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

Comme les grottes de l'Egliſe Cathédrale ſont aſſiſes ſur le roc même, & qu'il eſt impoſſible d'y creuſer une foſſe, le Saint Prélat fût inhumé au milieu du chœur. Sa ſépulture fut couverte d'une très-belle tombe de marbre noir, ſur laquelle furent gravés ces cinq vers au tour de ſa figure.

Præſul Bernardus mala ſemper ad omnia tardus,
Sic vivens domuit cum carne & dæmone mundum,
Quod moriens meruit Chriſto ſe reddere mundum.
Anno milleno bis centeno quadrageno
Quarto, Sanctorum migravit luce Magorum.

Ce pieux Evêque continua long-tems à jouir des mêmes honneurs qu'on lui avoit décerné dès le jour de ſon enterrement. Mais comme le pavé du chœur a été remanié au moins deux fois depuis ce tems-là, l'on ne voit plus ſur ſa ſépulture la premiere tombe qui y avoit été miſe. Monſieur Amyot la fit lever vers l'an 1572 lorſqu'il répara les ruines cauſées par les Huguenots, & après que l'on eut achevé d'effacer ſa figure qu'ils avoient déja gâté, il l'employa à ſervir de table pour le grand autel. On ſe contenta alors de remettre en place une ſimple tombe de pierre blanche avec les cinq vers gravés en caracteres modernes; ce qui n'a plus attiré, comme auparavant, l'attention des curieux, ni ſervi à perpétuer la dévotion que le Clergé avoit eu juſques là pour ce Saint Prélat.

Ce n'eſt point le ſeul inconvénient qui ait ſuivi la deſtruction de cette tombe. Ceux qui eurent ſoin d'y faire graver l'ancienne épitaphe, prirent la liberté de changer le premier mot du dernier vers, & laiſſerent mettre *ſexto* pour *quarto*. Cependant il eſt certain par ſon Hiſtorien, que ſa mort arriva en 1244 après neuf ans d'épiſcopat. Cet Ecrivain a ſuivi auſſi-bien que l'épitaphe le calcul alors uſité en France, ſelon la méthode de commencer l'année à Pâques. Car ſi l'on ſuppute ſelon le calcul Romain qui commençoit l'année au premier Janvier, Bernard mourut le 6 Janvier 1245.

Comme il avoit demandé qu'on lui fit un Anniverſaire, & qu'on réſervât pour cela cent ſols ſur le produit de la dix-

Digitized by Google

Depuis l'an 1234. jusqu'en 1244.

me de Venouſe qu'il avoit donné, ſon nom fut écrit dans l'Obituaire, au premier jour vacant après l'Epiphanie; mais avec une grande diſtinction & avec une longue énumération deſes libéralités; & c'eſt dont j'ai tiré ce que j'en ai dit ci-deſſus. *Obitus bonæ memoriæ Bernardi hujus Eccleſiæ venerabilis Epiſcopi, qui dedit huic Eccleſiæ medietatem decimæ de Venoſſia tam ad augmentum luminaris quatuor cereorum quos in hac Eccleſiâ inſtituit ad Officium Matutinarum, Magnæ Miſſæ, & ad Veſperas, quam ad Anniverſarium ſuum Canonicis & non Canonicis. Aſſignavit enim nobis centum ſolidos in Anniverſario ſuo ſuper dictam decimam de Venoſſia, quos aſſignavimus & tranſmutavimus ſuper domum quam emimus à Monachis de Regniaco juxta Eccleſiam Beatæ Mariæ in Civitate. Quadraginta ſolidos non Canonicis in hoc Anniverſario. Et ſexaginta ſolidos eiſdem ad Matutinas ab Iſti ſunt dies uſque ad Paſcha quos ſolvit eis Capitulum ſingulis annis pro dicta decima. Item Eccleſiam noſtram multis bonis ornamentis decoravit, videlicet in palliis, capis, tapetiis, & indumentis Sacerdotalibus: & quatuor pelves argenteos dedit in Eccleſia; tres ante altare & unum in choro, in quibus reponuntur..... Prætereà dedit nobis centum marchas argenti ad tabulam, & centum libras turonenſes ad eandem.* Dans un exemplaire un peu poſtérieur il eſt ajoûté ce qui ſuit: *Dedit prætereà præbendis de Trinitate xvj libras tur. percipiendas in burſa Epiſcopi Autiſſ. ſuper redditus quos emit apud Giiacum: & inde habent Canonici litteras.* On apprend par le même livre que cet Evêque avoit eu un oncle dans le Chapitre d'Auxerre nommé Arnoul de Sully, & qu'il donna du bien pour augmenter la diſtribution de ſon Obit qui ſe faiſoit le 3 Février (*a*). Cet oncle y eſt qualifié de Prêtre & Chanoine d'Auxerre, & vraiſemblablement il eſt le même Arnoul de Sully qui avoit été préſenté en 1207. à Guillaume de Seignelay, par l'Abbé de Saint-Marien, pour régir la Cure de Leugny. Le Necrologe de Notre-Dame de la Cité portoit auſſi autrefois le nom de Bernard pour quarante livres tournois qu'il avoit donné à cette Collégiale; & il étoit nommé deux fois dans celui des Chartreux de Bellari, en reconnoiſſance du don

(*a*) *Ob. Arnulphi de Soilliaco Sacerdotis & Canonici. XX ſol..... Item bonæ memoriæ B. de Soilliaco nepos ejus, quondam Epiſcopus Autiſſ. emit ad augmentum ejuſdem Anniverſarii tertiam partem cujuſdam ſtalli, &c.* Dans une copie un peu plus récente de l'Obituaire, il y a *Sulliaco* deux fois au lieu de *Soilliaco*.

Digitized by Google

d'une ſomme de cent livres qu'il leur avoit fait, & d'un Commentaire ſur les Pſeaumes. L'Hiſtoire de la vie de Jean de Joceval Abbé de Saint-Germain, rédigée dans un tems peu éloigné, le ſurnomme *Sanctæ memoriæ* à l'occaſion de la bénédiction qu'il fit de cet Abbé.

Depuis l'an 1234. juſqu'en 1244.

Ex collect. P. J. Boyer.

Labb. T. 1. Bibl. mſſ. p. 583.

Préliminaire à l'Hiſtoire de Renaud de Saligny.

Il s'eſt formé parmi quelques auteurs récens de l'ordre de Cîteaux une opinion par laquelle ils avancent qu'un Abbé de Quincy proche Tonnerre nommé Gautier, avoit été Evêque d'Auxerre. Comme ce ſiége ſe trouve rempli durant tout le treiziéme ſiécle, par des Prélats d'un autre nom que celui de Gautier, la ſeule place qu'on pourroit lui trouver dans cette Hiſtoire, ſeroit l'intervalle que fournit la démiſſion de Bernard de Sully. Mais l'Ecrivain de la vie de nos Evêques qui vivoit alors, marque aſſez clairement qu'il n'a eu aucune connoiſſance de ce fait, & il donne pour ſucceſſeur immédiat à Bernard un nommé Renaud. L'Egliſe d'Auxerre tiendroit à honneur de voir augmenter le nombre de ſes Saints Evêques, s'il y avoit un fondement ſuffiſant de pouvoir admettre ce Gautier. On eſt pleinement informé qu'il eſt honoré d'un culte public dans l'Egliſe de Quincy, qu'il y repoſe dans le côté gauche de la croiſée, ſous une tombe élevée de trois pieds ou environ, qu'il y paſſe même pour Martyr, que ſon corps a été viſité dans le tombeau par M. Bordes Doyen de Tonnerre délégué par M. l'Evêque de Langres en 1691. Le nouveau *Gallia Chriſtiana*, dit même que ce fut une élévation de ſes Reliques qui ſe fit alors. Mais ne ſe trouvant point de preuves qu'il ait été Evêque d'Auxerre, j'aime mieux en douter avec tous ceux qui ont travaillé avant moi ſur notre Hiſtoire, & croire que l'erreur peut venir de quelques titres où étoit le nom de *Quintiacus*, & peut être auſſi en abregé, *S. G. Autiſſ. Epiſcopi* : à l'occaſion de quoi les Ecrivains modernes de l'ordre de Cîteaux ſe ſeroient imaginé que cela ſignifioit *S. Galteri Autiſſiod. Epiſcopi*. Au lieu que s'ils euſſent eu communication de certains titres du Diocèſe d'Autun, que le Pere Labbe Jeſuite a fait imprimer dans ſon Recueil in-4° l'an 1651, ils y auroient vû qu'il faut lire *S. Germani Autiſſ. Epiſcopi*, & qu'ils

eſt queſtion là du petit Monaſtere de Quincy en Tonnerrois du titre de S. Germain, que Moduin Evêque d'Autun avoit donné à l'Abbaye de Saint-Andoche de ſa ville Epiſcopale, & que Jonas autre Evêque d'Autun lui confirma l'an 858 en ces termes: *Abbatiolam S. Germani in pago Tornoderenſi in villa quæ vocatur Quintiacus.* Ce doit être Saint-Germain à une lieue de Quincy-le-Vicomte, ſur la riviere d'Armançon au midi, & à une lieue d'Aiſy; à moins que ce ne ſoit Aiſy même proche Rougemont, dont l'Egliſe eſt ſous le titre de S. Germain d'Auxerre, ainſi que je l'ai appris ſur le lieu même.

Abandonnant entierement aux Hiſtoriens de Cîteaux S. Gautier dont je viens de parler, parce qu'aucun titre de l'Egliſe d'Auxerre n'en a jamais fait mention, & qu'il mourut même ſelon eux en 1244 avant la vacance du ſiége, je viens au véritable ſucceſſeur de Bernard de Sully. Ce fut Renaud de Saligny, qui auſſi-tôt après la retraite du Saint homme fut élû en Chapitre par voie de ſcrutin. Il étoit Doyen de l'Egliſe même d'Auxerre, d'une famille noble, non pas de celle de Seignelay comme quelques modernes l'ont cru, trompés par la reſſemblance du nom latin, mais d'une Nobleſſe du Berri, & que je croi celle de Saligny-le-Vif ou le Vic. L'écrivain de la vie de nos Evêques du treiziéme ſiécle le repréſente comme un homme d'une belle taille, d'un viſage fort prévenant, d'un cœur noble & généreux conformément à ſa naiſſance, & qui ſe plaiſoit fort dans la compagnie des Eccléſiaſtiques de famille noble, & des Gentils-hommes, auxquels il aimoit à faire du bien, ſuivant qu'il croyoit convenir au rang qu'il tenoit. Il fit ſon entrée l'an 1245 ſelon qu'il ſe liſoit autrefois dans un ancien Epiſtolier de la Cathédrale qui eſt perdu. Et comme la Comteſſe Mahauld n'y avoit point paru, pas même par procureur, parce qu'elle ne s'y croyoit pas obligée, elle reconnut depuis par l'inſpection des lettres du Comte Hervé de l'an 1209 qu'elle y étoit tenue, & elle en donna acte au mois de Janvier ſuivant, que l'on comptoit encore 1245. Tout malade qu'il étoit un peu après ſa priſe de poſſeſſion, il alla à Sens faire ſa profeſſion d'obéiſſance à l'Egliſe & à l'Archevêque Gilon. Il eſt nommé *Renaudus* dans l'acte qui ſe voit parmi les manuſcrits de la Métropolitaine. On reconnoit auſſi par les Archives de la Collégiale

Depuis l'an 1245. juſqu'en 1247.

Cartul. Ep. fol. 18.

Digitized by Google

Collégiale de Gien, qu'il viſita au moins une partie de ſon Diocèſe, puiſqu'au mois de Juin 1246 il confirma les Statuts que l'Evêque Henri de Villeneuve avoit rédigé pour les Chanoines, & pour le Curé de Saint-Pierre le Vieil. Il ordonna de nouveau dans cette viſite, que les Chapelains de la même Egliſe y feroient une réſidence actuelle. Il inſtitua auſſi dans ſon Egliſe Cathédrale la Fête de S. Guillaume Archevêque de Bourges, donnant pour cela cent ſols à prendre ſur des vignes qu'il avoit acheté à Juſſy. Il voulut qu'elle ſe fit avec diſtinction, & que les neuf grands cierges du Sanctuaire y fuſſent allumés. On avoit eſpéré de plus grandes choſes de cet Evêque, vû la généroſité qui lui étoit naturelle, & il s'y étoit même engagé en quelque maniere; mais ſa vie ne fut pas aſſez longue, pour lui permettre d'accomplir ce qu'il s'étoit propoſé. La maladie de langueur ou de melancolie dont il avoit été frapé dès le jour de ſa promotion, l'obligea d'être le plus ſouvent dans les remédes, &, à l'exception des compagnies dont j'ai parlé ci-deſſus, à ne voir que des Médecins, pour obtenir du ſoulagement. Il ſe fit porter à l'Abbaye de Roches, celle de ſon Diocèſe qui étoit la plus voiſine du Berri, & où il avoit choiſi ſa ſépulture. Après qu'il y eut demeuré quelque tems, toujours dans les mêmes langueurs, il y mourut au mois de Janvier de l'an 1246 finiſſant, (ou 1247 commençant) au bout d'un an onze mois & ſeize jours d'Epiſcopat. Il fut inhumé dans l'Egliſe de ce Monaſtere; & l'on croit qu'il y repoſe entre le grand autel & les chaires du chœur. L'Anniverſaire de ſon décès eſt marqué au mois de Janvier (*a*) dans des Obituaires de Bourges où l'on croit qu'il a été Chanoine (*b*). On ignore pourquoi c'eſt au 22 Novembre qu'il ſe trouve dans celui de ſon Egliſe Cathédrale, écrit quelques années après ſa mort: Il avoit fondé ſon Obit en cette Egliſe moyennant cent ſols de rente à Juſſy. Les Nécrologes de N. D. de la Cité & de la Collégiale de Varzy où il l'avoit auſſi fondé à bien moins de frais, le marquoient pareillement au mois de Novembre.

Depuis l'an 1244. juſqu'en 1247.

Obituar. XIII. Sæcul.

¶ Je n'ai point héſité à rejetter l'erreur dans laquelle j'avois été comme pluſieurs autres, de donner à cet

(*a*) Le 14. ſelon que me l'écrit M. Guenois Chanoine.

(*b*) J'ai lû dans un Obituaire de Sens du XIII. ſiécle au *V. Kal. Febr. Obiit Regnaudus de Sigliniaco Archidiaconus Melodunenſis.*

Evêque le ſur-nom de *Seignelay*, dès lors que j'ai fait attention aux preuves qui démontrent qu'il n'avoit aucune relation avec la famille de Seignelay que quelque reſſemblance du nom en latin, & que toutes ſes attentions furent du côté du Berri. Premierement s'il avoit été iſſu des Seigneurs de Seignelay qui ſont fondateurs en partie ou au moins bienfacteurs inſignes de l'Abbaye de Pontigny, il s'y ſeroit retiré plutôt qu'à Roches qui eſt du même ordre, & il y auroit choiſi ſans doute ſa ſépulture auprès de Guillaume de Seignelay l'un de ſes prédéceſſeurs. Secondement, il eſt ſouvent nommé *de Salligniaco* par des Ecrivains qui lui étoient contemporains, comme dans celui qui a rédigé l'Obituaire de la Cathédrale quelques années après ſa mort, & dans l'Auteur de la vie de Gui de Mello ſon ſucceſſeur. On peut ajoûter à ces deux preuves, certaines conſéquences aiſées à tirer de ſa dévotion envers S. Guillaume Archevêque de Bourges, & de la fondation de ſon Obit dans l'Egliſe Métropolitaine. Quelques mémoires manuſcrits venus de Bourges, & qui ſont cités dans la nouvelle Gaule Chrétienne, portent qu'un Renaud de Saligny Chanoine avoit été Abbé des Pierres au même Diocèſe & enſuite Evêque d'Auxerre. Mais outre qu'il n'y a pas d'apparence qu'un Prélat qui immédiatement avant ſon Epiſcopat poſſédoit la Dignité de Doyen dans ſa Cathédrale, eût été auparavant Moine; il eſt à craindre que les Auteurs de ces Mémoires n'ayant cru que l'Abbaye de Roches où notre Evêque ſe retira, ſoit la même que l'Abbaye des Pierres, à cauſe que l'une ſe dit en latin *de Rupibus* & l'autre *de Petris*. Celle-ci eſt ſituée auprès de Culant en Berri, & celle là de l'autre côté de la Loire auprès de Cône. Un extrait que j'ai eu de l'Inventaire du Tréſor des Chartes porte à l'an 1242 au mois de Novembre, que Renaud de Seilly Doyen d'Auxerre, promit par lettres à Mathilde, Comteſſe de Nevers, qu'au cas qu'il fût fait Evêque ou Archevêque, il lui quitteroit les quarante livres provinoiſes de rente que le Roi lui avoit aſſigné ſa vie durant.

Depuis l'an 1244. uſqu'en 1247.

T. 2. in Abb. de Petris.

CHAPITRE XV.

Hiſtoire de la vie de Gui de Mello, ſoixante-deuxiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

ENviron dans le tems que l'Egliſe d'Auxerre perdit ſon ſaint Evêque Bernard de Sully, elle ſe vit privée d'un Doyen de mérite qu'elle avoit à la tête du Chapitre. C'étoit Gui de Mello qui fut demandé en 1245 pour être Evêque de Verdun, & qui en reçut la nouvelle à Lyon où il étoit pendant qu'on y tenoit un Concile. Mais elle eut le bonheur de ne ſe pas voir privée pour long-tems de ce grand homme. Il avoit retenu par diſpenſe le Doyenné d'Auxerre qu'il ne poſſédoit que depuis quelques mois, & il ne le garda pas long-tems. Lorſqu'il eut été à Verdun pendant un an, les Chanoines d'Auxerre l'élurent & le demanderent unanimement pour leur Evêque après la mort de Renaud de Saligny; & leur demande fut confirmée par le Pape Innocent IV. qui étoit encore en France. On peut juger avec quelle joie le Clergé d'Auxerre revit, en qualité de Prélat, celui qu'il avoit toujours vû dans ſon ſein, & qui s'étoit déja ſi fort diſtingué depuis qu'il avoit reçu l'onction Epiſcopale. C'eſt le ſecond exemple de tranſlation d'Evêque que notre Hiſtoire nous fourniſſe, le premier étant celui de Guillaume de Seignelay transféré à Paris.

Cet Evêque qui avoit d'abord été ſacré pour Verdun, fit ſon entrée ſolemnelle à Auxerre vers les Fêtes de Pâques qui commençoient l'an 1247 ſelon la ſupputation de France. C'eſt ce que l'on infere du jour auquel la Comteſſe Mahauld donna commiſſion de le porter en ſon nom. Cet acte adreſſé à Hugues de Varigny Seigneur d'Anlezy fut expédié le Jeudi Saint au Château de Montenaiſon. A l'iſſue de cette cérémonie, il alla à Sens comme ſes prédéceſſeurs, pour y prêter le ſerment d'obéiſſance à l'Egliſe & à l'Archevêque Gilon. Il étoit fils de Guillaume de Mello Chevalier Seigneur de Saint-Bry qui s'étoit acquis le ſurnom de *Porte-*

Ex libro Præcen. Senon.

paix, parce qu'il faiſoit profeſſion particuliere d'accorder tous les différends de ſes voiſins, & d'une Dame de la Maiſon de Mont-Saint-Jean en Bourgogne égale en Nobleſſe à celle des Mello. Son Hiſtorien qui eſt aſſez étendu, n'oublie point d'informer le Lecteur, que Gui avoit fait ſes études en Droit auſſi-bien qu'en Théologie. Il ne paſſe point ſous ſilence que pendant ſa jeuneſſe, ſon pere ne parut pas l'affectionner autant que ſes autres fils, à cauſe qu'il ne donnoit point dans l'extérieur convenable à un jeune Gentilhomme ; mais en même tems il fait remarquer que Dieu permit cela, pour conduire ſa vocation du côté de l'État Eccléſiaſtique. Il fit en effet honneur à cet état, auſſi-tôt qu'il fut élevé dans des places diſtinguées : ce qui arriva lorſqu'il n'étoit âgé que de trente à quarante ans. Il avoit le comport grave, le cœur grand & noble ; il fut affectionné aux choſes de l'Egliſe, aimant à ſe rendre utile aux peuples, modéré dans ſes diſcours, fervent dans ſes prieres, ayant à l'autel un extérieur qui portoit à la dévotion, & y enlevant les cœurs des Fidéles par l'éclat merveilleux de ſa voix. Lorſqu'il ſe trouvoit avec les autres Evêques dans les Conciles ou ailleurs, on auroit dit qu'il en eût été le chef, paroiſſant au-deſſus de tous les autres par ſa belle preſtance accompagnée d'un geſte vénérable. Mais s'il s'agiſſoit de décider quelque affaire importante par ſon jugement particulier, il ne précipitoit rien : ayant écouté les raiſons de part & d'autre, il péſoit murement avant que de rien conclure. C'étoit une coûtume qu'il avoit priſe de fort bonne heure & que quelques uns blâmoient en lui, mais dont il ſe trouvoit fort bien, & qui rarement tourna à ſon deſavantage. Et quoiqu'il fut extrêmement attentif à la régie de ſon temporel, il ne s'y livra point cependant de telle ſorte qu'il négligeât le culte de Dieu; au contraire il quittoit tout, lorſque l'heure de l'Office l'y appelloit. Il ſe emportoit quelquefois d'une maniere un peu trop ſévere envers les méchants, par le grand zéle qu'il avoit pour la juſtice : il compatiſſoit à ceux qui étoient dans l'affliction ou dans l'oppreſſion, pardonnoit à ceux qui reconnoiſſoient humblement leurs fautes : & Dieu conduiſit tellement ſes démarches, que dans tout ce qu'il entreprit pour ſon honneur & pour les droits des Egliſes dont il fut chargé, il demeura toujours victorieux.

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Digitized by Google

Quelque tems après qu'il fut placé ſur le ſiége Epiſcopal d'Auxerre, quantité de Seigneurs entreprirent le voyage de la Terre-Sainte, & réſolurent de partir avec S. Louis. Pluſieurs de ceux-là ayant fait alors leur teſtament, le choiſirent pour en être l'exécuteur. De ce nombre fut ſon pere Guillaume de Mello, Dreux de Mello ſon oncle Seigneur de Loches & de Mayenne, Archambaud de Bourbon le jeune, fils d'Archambaud ſon couſin germain, & Jean de Toucy Seigneur de Saint Fergeau. Pendant cette abſence du Roi & des principaux parens de notre Evêque, le Chevalier Regnaud Rongefer, dont il a été parlé dans l'Hiſtoire des Evêques précédens, voulut le braver en quelque ſorte, faiſant fortifier & élever ſa maiſon de Saint-Pierre du Mont, proche Varzy, quoique déja naturellement forte par ſa ſituation. Il fut informé que ce Chevalier étoit accoûtumé à tyranniſer le peuple de Varzy, & qu'il avoit déja voulu remuer ſous l'Evêque Henri de Villeneuve. C'eſt pourquoi il lui fit ſignifier, qu'il eût à démolir tout ce qu'il avoit fait conſtruire, n'étant pas permis par la coûtume de bâtir un Château dans la Châtellenie d'un autre Seigneur ſupérieur reconnu pour tel, ſans ſa permiſſion. Renaud mépriſant tout ce que l'Evêque put dire, Gui implora l'aſſiſtance du bras ſéculier, vint aſſiéger la maiſon, la prit en peu de jours, & en fit raſer les fortifications tant anciennes que nouvelles. Le Chevalier eſſaya depuis d'attenter à la vie de l'Evêque: mais Dieu permit que tous ſes efforts fuſſent vains & inutils. Il ſe préſenta une difficulté aſſez ſemblable avec Geoffroy de Corbelain Ecuyer, qui étoit ſon homme lige, & qui, au préjudice des droits de l'Evêché, avoit bâti dans ſa Maiſon de Corbelain une eſpéce de fortereſſe de bois qu'on appelloit *une bretéche*, & quelques autres petits édifices qui reſſentoient le Château. Il auroit pourſuivi vivement ce Seigneur, ſi la Comteſſe Mahauld ne ſe fût rendue médiatrice d'un accord entre les parties. S'étant trouvé tous les trois à Colanges-ſur-Yonne le 31. Mai 1249, on convint que ce qui étoit bâti reſteroit tel qu'il étoit; mais que Geoffroy n'y pourroit rien ajoûter: & s'il arrivoit qu'il bâtit encore quelque choſe de nouveau, la Comteſſe ſe déclarât tenue de le faire détruire. Il réprima auſſi, mais ſur la fin de ſes jours, la hardieſſe de Pierre de Baſſou Chevalier, qui avoit oſé en-

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Ex variis chartis.

Armiger.

Breteſchiam.

Cartul. Ep. fol. 40.

Ex eadem nova Cartul. Epiſc.

treprendre ſur ſa juſtice d'Appoigny ; & il obtint contre lui un fameux Arrêt donné au Parlement de la Touſſaints 1269.

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Ayant appris qu'il y avoit longtems que les Evêques d'Auxerre n'étoient entrés comme Seigneurs feodaux dans les Châteaux ou Tours de Château-neuf, Saint-Sauveur, Cône, Mailly, & Betry, il contraignit la Comteſſe Mahauld par cenſure Eccléſiaſtique à les lui livrer. Les ayant tenues pendant quelque tems juſqu'à coucher même une nuit dans chacune, il y laiſſa des Commis pour les garder de ſa part, & les rendit enſuite à la Comteſſe ſa vaſſale. On voit d'ailleurs que porté pour l'augmentation de ſon temporel dès l'an 1248, il avoit rendu la maiſon de Beauche que ſon propre pere poſſédoit, feodale de l'Evêché d'Auxerre, moyennant une ſomme de cinq cens livres : ce que Dreux de Mello ſon neveu reconnut dix ans après. Hugues Seigneur de Charny reconnut auſſi tenir de lui Pierrefitte, partie de Montbutois, partie de Leugny, le moulin des Planches, & le cens de Villery. Pareillement Dreux de Mello étant Seigneur de Saint-Bry & de Château-Chinon, lui fit aveu du village de Viller-le-Sec proche Varzy, quoiqu'il eut deſſein de le céder peu après aux mêmes conditions de foi & hommage, à Agnès veuve de Robert de Chevannes Chevalier. On peut voir dans l'ancien *Gallia Chriſtiana* quelques lettres qui concernent la dépendance dont eſt de l'Evêché d'Auxerre un Château appellé *De Ortis*. Je m'y arrête peu, parce que je n'ai pû juſqu'ici en reconnoître la ſituation. Les bateliers ou navigateurs de la riviere d'Yonne ayant obtenu, par leurs grandes inſtances auprès du Roi S. Louis, que tout ce qui pouvoit empêcher la navigation dans cette riviere fût ôté ; les Commiſſaires chargés de l'exécution de cette Ordonnance ne craignirent point de paſſer outre ; ils firent planter dans l'eau au-deſſous du pont, & dans le pertuis même qui étoit des appartenances de l'Evêché, deux piéces de bois au haut deſquelles étoient attachées des fleurs-de-lys de fer, pour tâcher d'inſinuer que ce fond étoit du domaine Royal. L'Evêque les fit ôter & apporter dans ſon logis. Il fut bien-tôt ajourné à comparoître devant le Roi : il s'y tranſporta ſans rien craindre, & il allégua pour ſa défenſe, que comme ces pieux avoient été mis à ſon inſçu dans le pertuis qui étoit du véritable domaine de l'Evêché, & où

Cartul. Ep. fol. 41.

Gall. Chriſt. Sammarth. ex Cartul. Ep. fol. 39.

Cartul. Ep. f. 35.

Ibid. fol. 33. verſo.

Ils ſont de 1247. 1249.

Digitized by Google

rien n'empêchoit le libre paſſage des bateaux, il lui avoit paru que les Commiſſaires avoient excedé les ordres du Prince, que ſur cela il avoit commandé qu'on les arrachât, & qu'il avoit cru bien faire. Le Roi trouva ſes raiſons bonnes, & lui rendit juſtice. Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Les avantages temporels qu'il procura à l'Evêché ſeroient trop longs à rapporter : je me bornerai à quelques acquiſitions ; celle par exemple de tous les biens que poſſédoit aux environs de Lindry un nommé Renaud de Preaux Ecuyer, dont il fit inveſtir en ſon nom Guibert Chanoine d'Appoigny. Il tranſporta à des Gentils-hommes de Gurgy qui tenoient de lui un fief à Appoigny, la Terre du Chêne ſituée dans la Paroiſſe de Gurgy, faiſant promettre aux détenteurs hommage lige envers lui & ſes ſucceſſeurs : ce qui fut paſſé pardevant Jean Abbé de Saint-Germain & Barthelemi Abbé de Saint-Pere en 1250. Il fit auſſi à Gurgy l'acquiſition d'un moulin ſitué entre le village & Appoigny, avec des terres, prés, jardins & vignes aux environs, donnant en échange aux Religieux de Saint-Marien du conſentement de ſon Chapitre une rente ſur le ſalage d'Auxerre qui ſe paya en argent. N'ignorant point l'acquiſition que les Chanoines de la Cathédrale avoient fait du bourg de Conches proche Varzy, que ſon frere Dreux leur avoit vendu de ſon conſentement l'an 1248 pardevant Anſel Evêque d'Autun, il ſongea à réunir ce bien à la terre Epiſcopale de Varzy ; & pour y parvenir, il donna au Chapitre la grange Epiſcopale de Chichery. Les ſervices qu'il avoit rendu à Thibaud Roi de Navarre & Comte de Champagne ſon parent lui valurent un préſent conſidérable que ce Prince lui fit en 1257 ſur les entrées de la ville de Troyes. Nous verrons plus bas l'uſage qu'il en fit. Un Prélat ſi riche & ſi magnifique ne pouvoit pas manquer d'embellir ſes maiſons Epiſcopales. Ce fut lui qui fit bâtir au-deſſus des celliers de l'Evêché la double ſalle qu'on y voit, dont le deſſus reſſemble à une Egliſe. Les vitrages de la ſalle ſupérieure ſont encore ornés des armoiries de ce tems-là. Il y joignit du côté du Septentrion une double Chapelle délicatement bâtie avec une petite tourrelle que ſes ſucceſſeurs ont depuis fait détruire. Il fit auſſi rebâtir à neuf la chambre Epiſcopale qui donnoit ſur la cour qu'on appelloit alors *le Preau*, & fit fermer tout ſon

V. Les preuves en 1264.

1258. *Cartul. Ep. fol.* 39.

Tabul. S. Mariani fol. 110.

Gall. chr. Sammanh. ex Cartul. Cap. fol. 491.

V. Les preuves. n. 127.

Pratellum.

Digitized by Google

logis du côté de la riviere d'Yonne, de murs très-ſolides avec des créneaux & des tourrelles : ce qui auſſi a été démoli depuis ce tems-là. Il ſeroit inutile de rapporter en détail les dépenſes énormes qu'il fit à Regennes, à Beauretour & à Villechaul, puiſqu'il ne ſubſiſte plus rien de tout cela, que les ruines prodigieuſes qu'on voit encore dans cette derniere maiſon à une lieue au-deſſus de Cône. Pour donner ſeulement une idée de ce que Regennes devint par ſes ſoins, il ſuffira de dire qu'il fut le premier qui y fit bâtir un mur depuis l'endroit où la riviere d'Yonne commence ſon grand circuit, & qui s'étendoit d'un bout à l'autre ; qu'il y fit conſtruire pareillement en forme de portique une tour quarrée d'une épaiſſeur extraordinaire. Je laiſſe ce qu'il fit faire au-dedans qui a été bouleverſé tant de fois depuis ce ſiécle là, pour faire remarquer qu'il y avoit alors des tours de maçonnerie (*a*) de diſtance en diſtance ſur le bord de la riviere, & que comme elles étoient prêtes à tomber, il les fit refaire à neuf. Quelques embelliſſemens que ſes prédéceſſeurs euſſent fait à Beauretour, c'étoit encore un Château trop ſimple pour lui. Il fit élever l'édifice plus haut qu'il n'étoit, & il employa tous ſes ſoins pour former quelque choſe d'agréable à la vûe, par le moyen des étangs & des vergers ; il augmenta les dedans entre la grand'ſalle & la Chapelle ; & il étoit diſpoſé à faire encore davantage, ſi cet endroit lui eût paru plus gracieux. A Varzy il rebâtit les ſalles & le reſte du Château qui avoit été brûlé, & il répara les murs de la fortereſſe, ſur le bord deſquels il bâtit des logemens très-commodes. Voulant auſſi avoir proche la ville de Cône un lieu qui pût lui ſervir de délaſſement, il choiſit ſur le bord de la Loire une place dans le territoire de Villechaul dont je viens de faire mention. Y ayant jetté les fondemens d'un Château, il ſe vit arrêté par Eudes fils du Duc de Bourgogne & Comte de Nevers : Mais ayant obtenu un Arrêt de la Cour qui déclaroit que ce Comte avoit été mal fondé à s'y oppoſer, il fut excité à conſommer plutôt l'ouvrage ; il y fit conſtruire une double ſalle comme à Auxerre avec une Chapelle d'une grande délicateſſe. Il n'y oublia rien de ce

Depuis l'an 1241 juſqu'en 1269.

Legias.

Villa cauli.

(*a*) Ce que j'en dis ici n'eſt que pour mettre un jour au fait ceux qui remueront la terre en tous ces lieux, & les aider à raiſonner plus juſte ſur l'antiquité des fondemens qu'ils pourront trouver.

qui

qui convenoit pour rendre un Château complet & une maiſon de campagne fournie de tout le néceſſaire ; ſon attention alla juſqu'à y faire planter de la vigne dont il fit choiſir le plan dans les meilleurs vignobles. Ce que j'ai vû des débris de ce Château démontre une ſtructure toute ſemblable à quelques endroits des grandes Salles du Palais Epiſcopal d'Auxerre. Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

La Police Eccléſiaſtique qu'il étoit obligé de maintenir dans ſon Diocèſe, l'engagea à différentes démarches, ſoit pour ſoutenir les immunités du Clergé ou les droits de l'Egliſe, ſoit pour établir la régularité dans les Chapitres & les Communautés, & la ſubordination des uns envers les autres. Rien n'eſt plus ſurprenant que l'Hiſtoire de Robin Chevrier. C'étoit un Clerc, qui par ſentence du Juge laïc, avoit été autrefois condamné à un banniſſement à l'inſtigation d'une famille d'Auxerre appellée *les Soüefs*, & ce à l'inſçu de l'Evêque de ce tems-là. Ce Clerc fut tenté de revenir à Auxerre avant l'expiration de ſon ban : mais il ne tarda gueres d'y être arrêté à l'inſtance des mêmes bourgeois, qui le firent pendre aux fourches de Brellon, nonobſtant que notre Evêque l'eût revendiqué pluſieurs fois. Gui de Mello ayant porté cette affaire à Lyon où étoit le Pape Innocent IV, les ennemis du Clerc ſuccomberent dans la procédure, & furent condamnés à une réparation authentique. Elle conſiſta en une Proceſſion où le Clergé & le peuple ſorti de la ville & du fauxbourg, le rendit à ſa Juſtice. Enſuite Lebin Prévôt de la Ville, Pierre & Dreux Soüefs, & leurs complices étant pied-nuds & en chemiſe avec des verges dans les mains, porterent depuis ces fourches patibulaires juſqu'à l'Egliſe Cathédrale une biere ſur laquelle étoit la figure d'un Clerc. Après quoi la Meſſe ſolemnelle des morts ayant été célébrée par l'Evêque dans la même Egliſe, le cadavre du Clerc qu'on avoit détaché du lieu de ſon ſupplice & conſervé dans un coffre, fut inhumé proche l'Egliſe de Notre-Dame de la Cité, & les malfaiteurs payerent une amende conſidérable à l'Evêque. On verra plus bas l'uſage qu'il fit de cette ſomme. Il arriva auſſi de ſon tems qu'Eudes Comte de Nevers fit battre à Auxerre de la monnoye, ſans l'avoir préſenté aux gens d'Egliſe pour être approuvée d'eux, défendant, ſous de groſſes peines, d'en *Ex tit. in Cam. Compu.*

mettre d'autre dans le commerce, quoiqu'il n'en expoſât pas la dixiéme partie de ce qui étoit néceſſaire. L'Evêque en ayant conféré avec ſon Chapitre & le Clergé de la Ville, fit avertir les Officiers du Comte, qu'ils euſſent à repréſenter leur monnoye, afin qu'on en fit l'épreuve. Les Officiers refuſerent de ſe ſoumettre. C'eſt pourquoi Gui alla trouver S. Louis avec un procès-verbal. Il obtint de ce Prince, que cette monnoye fût décriée dans la Ville de par le Roi, & que ceux qui l'avoient fabriquée fuſſent chaſſés. Les Templiers qui étoient accoutumés à étendre leurs priviléges au-de-là des juſtes bornes, avoient donné à la Chapelle de leur maiſon de Monétau l'extérieur d'une Egliſe Paroiſſiale : Ils y avoient fait ſuſpendre une cloche pour appeller le peuple à leur Meſſe, & ils y avoient même adminiſtré la bénédiction nuptiale : Notre Evêque les ayant fait ſommer inutilement d'ôter la cloche & de lui faire ſatisfaction ſur leurs autres entrepriſes, pourſuivit ſi vivement l'affaire auprès du Cardinal Simon de Brie, alors Légat en France, qu'ils furent condamnés à ſatisfaire entierement à ſes demandes. Les Religieux de Pontigny plus attentifs à l'obſervation des réglés, ne voulurent point ériger d'Oratoire ni d'Autel dans leur maiſon de Saint-Bry ſans ſa permiſſion. Il la leur accorda l'an 1260 marquant qu'il leur permettoit d'y célébrer autant de tems que bon lui ſembleroit, & ſauf le droit des Egliſes Paroiſſiales du lieu. Cette Chapelle porte le titre de S. Laurent. Ceux de Saint-Marien le prierent auſſi en 1251 d'approuver l'élection qu'ils avoient faite d'Etienne Abbé de Saint Paul de Sens pour leur Abbé. Ce qui étoit Canonique autant que peut l'être la tranſlation d'un Abbé d'un Diocèſe dans un autre. Etant à Cône le 25 Avril 1253, il donna à la Collégiale de très-beaux Statuts, dans leſquels les Charges & les droits du Chantre & du Tréſorier ſont amplement expliqués. On y voit que l'Archidiacre d'Auxerre n'y jouiſſoit plus de la prébende qui avoit été attachée autrefois à ſa Dignité, qu'elle étoit annexée à la Tréſorerie de cette Collégiale, & que pour cette annexe le Tréſorier ne

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Cartul. Ep. fol. 46. V. Les preuves, n. 132.

Archiv. Ep. & Gall. chr. p. 304.

Tabul. Conad.

(a) Etienne Seigneur de Chanlay vexant les habitans de Vaugines qui ſont de l'Abbaye de Saint Germain d'Auxerre & prétendant y avoir toute juſtice, l'Abbé Jean de Joceval plaida ; mais Gui de Mello les accorda : la juſtice du Seigneur fut limitée & l'Abbé eut celle de tout le lieu. *Hiſt. Abb. S. Germ. Labb. T. I. p.* 584.

payoit à cet Archidiacre que trente ſols par an. Les Archiprêtres du Diocèſe s'étant plaint à lui du peu de revenu qu'ils avoient pour les grandes dépenſes qu'ils étoient obligés de faire, il en écrivit au Pape Clement IV qui leur permit de lever le tiers de la premiere année du revenu de chaque Cure ſituée dans leur diſtrict, quelle qu'elles fuſſent. Le Nécrologe du Prieuré de Marcy nous apprend que ce fut auſſi-lui, qui, à la priere d'un de ſes neveux Religieux de la même Maiſon nommé Etard, y unit la Cure du lieu, quoique cette union ne fût conſommée, ſelon le même Nécrologe qu'en 1275. Il témoigna l'horreur qu'il avoit du Duel, lorſqu'il aima mieux s'expoſer à perdre de ſes ſujets, que de ſouffrir qu'on employât cette voie pour les revendiquer. Alexandre IV à qui il en avoit écrit, approuva fort ſa conduite, & lui conſeilla d'agir contre ces fugitifs par la voie de l'enquête, laquelle il eſtimoit ſuffiſante pour prouver qu'ils auroient été ſes Serfs ou ſes Diocéſains. Il fut auſſi l'un des Prélats, qui en 1259 écrivirent à S. Louis pour lui demander permiſſion d'employer dans leurs Diocèſes en œuvres pies ou comme il lui plairoit, les ſommes qui ſe trouveroient ſujettes à reſtitution, lorſque ceux à qui on doit reſtituer ſont inconnus.

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Tabul. E. Auſſiſſ.

Ex autographo.

Cartul. Ep. Auſſiſſ. V. Les preuves, n. 128.

Invent. du Tréſor Royal. Vol. 6. fol. 72.

Je paſſerois ſous ſilence la réception qu'il fit en 1254 à Albert Légat du Pape, ſi ce n'étoit qu'elle me conduit à parler de celle qu'il fit à S. Louis le 27 Mars 1269. C'eſt le ſupplément à la chronique de Saint-Marien, redigé par un auteur du tems qui marque ce dernier événement, & qui dit, que ce Prince étoit accompagné de tous ſes fils qui alloient avec lui au voyage d'outremer. Mais la cérémonie la plus auguſte de ſon Epiſcopat, fut celle qui ſe préſenta dès la premiere année, je veux dire, la découverte du corps de S. Edme dans l'Abbaye de Pontigny le Dimanche 9 Juin 1247. S. Louis s'y trouva avec ſa mere Blanche. Le ſépulcre du Saint fut ouvert, & après que le Roi, les Evêques, & les Abbés eurent ſuffiſamment conſidéré le corps qui y étoit contenu, & qu'ils eurent examiné ſon intégrité, Gui le leva du tombeau & le porta ſur le grand autel, afin qu'il fût vû du peuple qui étoit accouru de tous les côtés. On le renferma auſſi-tôt dans un ſépulcre de pierre, & deux ans après, le même jour étant revenu, Gui le tira de ce tom-

beau, accompagné de l'Evêque d'Orleans & de deux autres Prélats d'Angleterre, & il l'enferma dans une châſſe précieuſe. Ces deux Evêques Anglois étoient celui de Norvic & celui de Ciceſter. On lit dans la vie de ce dernier appellé Richard & qui eſt honoré comme Saint, que l'Evêque d'Auxerre l'invita de reſter chez lui autant de tems qu'il voudroit, lui remontrant que pendant qu'il ſeroit en France il épargneroit ſon revenu & qu'il diminueroit ſa dépenſe. L'Evêque Anglois répondit qu'il n'avoit pas promis à ſon Sacre de veiller ſur l'Egliſe d'Auxerre, mais ſur celle de Ciceſter. Il eſt dit de l'Evêque d'Auxerre dans la même vie, qu'il étoit un grand homme de bien & fort aimé de Richard: *vir utique bonus, & ſibi* (Epiſcopo Ciceſtrenſi) *admodum carus.* Comme ſon nom n'y eſt pas ſpécifié, les Bollandiſtes ont cru qu'il s'agiſſoit de Bernard de Sully: mais c'eſt en ſuppoſant que cette Tranſlation ſe fit en 1244. Or l'on a été aſſuré depuis, par la publication des manuſcrits de Pontigny, qu'elle ne ſe fit qu'en 1249. M. Baillet eſt tombé à ce ſujet dans une autre confuſion, qu'il eſt inutile de faire remarquer. (*a*)

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Bolland. T. I. April. p. 304.

Thiſ. anecd. T. 3.

In fine vitæ S. Edmund.

Gui de Mello fut le premier de nos Evêques qui ſe créa une perſonne pour le repréſenter lorſqu'il ſeroit abſent. Prévoyant les voyages qu'il avoit à faire hors du Diocèſe, & ne voulant pas expoſer les ames au péril, il attribua au Scolaſtique de l'Egliſe d'Auxerre qui étoit à ſa collation une partie des fonctions Epiſcopales: il le conſtitua ſon Chapelain, non ſeulement pour l'aſſiſter & le ſervir quand il officieroit dans la Cathédrale ou ailleurs, mais encore pour ſuppléer aux devoirs de l'Evêque pendant ſon abſence, tels que ſont l'expulſion des Pénitens le jour des Cendres, & leur reconciliation le Jeudi-Saint, & même pour officier aux Grandes-Fêtes ſelon les circonſtances. Le titre de cet établiſſement étant imprimé, je n'en rapporterai pas plus au long les articles: Il fut écrit l'an 1249. La même année fut auſſi établi, par ſes ſoins, un ſecond Archidiacre dans l'Egliſe d'Auxerre en vertu d'une Bulle d'Innocent IV. Il avoit expoſé pour l'obtenir, que le nombre des Fidéles étoit devenu trop grand dans ſon Diocèſe pour qu'un ſeul Archidiacre pût ſuffire, & que le Chapitre avoit admis tous

Gall. Chriſt. Sammarth. p. 303.

(*a*) Il fait de Bernard de Sully un Evêque d'Orleans.

les articles de ſes diſpoſitions. La Cure de Nannay fut unie alors au grand Archidiaconné & celle de Treigny au ſecond, & il y eut dès ce tems-là un réglement touchant la maniere dont ces Archidiacres gagneroient les fruits de leurs prébendes, & ſur le tems de leur réſidence, &c. Quelques-uns ont cru mal à propos que cette Bulle de l'érection de ce ſecond Archidiacre, dit Archidiacre de Puiſaie, avoit été donnée par Innocent III : Mais il eſt certain que ce ne fut qu'en 1249 que le Chapitre d'Auxerre y donna ſon conſentement, & la prébende qui fut unie à ces deux Dignités n'étoit vacante que depuis l'an 1242 par la mort de Pierre d'Arcueil. D'ailleurs le Catalogue des Archidiacres de Puiſaie n'en fournit aucun plus ancien que le milieu du treiziéme ſiécle. Je ne parle point de la Charte que l'on a de cet Evêque en faveur du Chapitre, intitulée : *De non facienda taberna apud Oiſiacum die Nundinarum.* Ce même Prélat obtint de Clement IV une Bulle ſur un ſujet aſſez ſingulier. L'occaſion fut qu'on s'étoit apperçu que les Chanoines d'Auxerre s'abſentoient de la Cathédrale aux Fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Aſcenſion, la Pentecôte, l'Aſſomption & la Purification de la Vierge, & les deux Fêtes de S. Etienne, afin de n'être plus obligez de ſe régaler ces jours là les uns les autres, ni les laïques, comme ç'avoit été la coutume juſqu'alors ; parce que leurs revenus n'étoient pas ſuffiſans pour continuer cet uſage. Comme donc l'Egliſe reſtoit déſerte ces mêmes jours-là, il avoit été ſtatué entre l'Evêque & le Chapitre qu'aucun Chanoine ne mangeât en ces jours avec aucun de ſes confreres, à moins que ce n'en fût un qui fût logé chez lui. Tel fut le reglement qu'on ſupplia le Pape de confirmer. Le S. Pere entérina très-volontiers la requête à Viterbe au mois de Juin. La Bulle qui avoit été adreſſée à l'Evêque & au Chapitre conjointement, ſe trouve dans le Cartulaire de l'Evêché écrit au même ſiécle. Le même Evêque concourut avec le Chapitre en 1259 le lendemain de l'Aſcenſion à la réduction du ſerment que préteroient les Vicaires de l'Egliſe, & il fut arrêté qu'ils promettroient de reciter chaque Semaine le Pſeautier en entier, c'eſt-à-dire, chaque jour les Pſeaumes de la Férie : Et comme les livres étoient alors plus rares qu'ils ne ſont aujourd'hui, ils devoient en-

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Cartul. Cap. fol. 37.

Obituar. xiij ſæculi.

Cartul. Cap. fol. 225.

Fol. 31.

Vet. ſtatuta Capit.

Digitized by Google

core promettre d'apprendre par cœur dans ſix mois le Commun des Saints. Il y a quelques veſtiges qu'en ces tems-là l'Evêque avoit une prébende dans l'Egliſe ; mais auſſi voit on dans les mêmes momens que toutes les cinquiémes prébendes vacantes appartenoient au Chapitre. Gui voulant imiter les exemples de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs qui avoient inſtitués des Chanoines ou des Chapelains, ou bien des Officiers pour l'accroiſſement du culte divin dans la Cathédrale, demanda permiſſion en 1260 au Roi de Navarre ſon parent, de diſpoſer en faveur de qui il voudroit, de la rente qu'il lui avoit donné trois ans auparavant ſur les entrées de la Ville de Troyes. L'ayant obtenu, il s'en ſervit pour fonder ſix Chapelains à Saint Jean le Rond, outre les deux qui y étoient déja, & ſix à Saint-Michel. Mais il n'éxecuta ſon deſſein qu'au mois d'Octobre 1265 lorſqu'il fit ſon teſtament.

Depius l'an 1247. juſqu'en 1269.

Appendit ad vet. Obituar. xiij ſeculi.

V Les preuves, *num.* 133.

Ex litteris unionis an. 1445.

Long-tems auparavant il avoit exécuté les dernieres volontés de Jean de Toucy Chevalier, & de Guillaume de Mello ſon pere. Ce fut en conſéquence du teſtament du premier, qu'il eut ſoin de faire bâtir le Prieuré de Plainmarchais dans la Paroiſſe de la Vau pour des Moines de l'Ordre du Val des Choux, auxquels le Teſtateur avoit laiſſé ſa grange de Boraz ; & qu'il reſtitua au Prieuré de Saint-Sauveur l'uſage des bois de Ville-Fergeau. Pour ce qui eſt des intentions de Guillaume de Mello, il s'y conforma ſans doute en fondant ſon obit en l'Abbaye de Saint-Germain & en celle des Iſles, l'an 1260, ſur les revenus de la Juſtice de Saint-Bry. Un titre du Monaſtere de Vieupou, Ordre de Grammont, à quatre lieues d'Auxerre, qui eſt de la même année, nous apprend, que cet Evêque y obtint ſur les mêmes fonds un Anniverſaire pour ſon pere, & pour d'aures fonds, celui de Dreux de Mello Seigneur de Loches. Je trouve dans les additions à l'Obituaire de la Cathédrale du XIII ſiécle, l'Anniverſaire de Guillaume de Mello ſon pere fondé le 29 Novembre, moyennant cent ſols tournois ſur des étaux de Saint-Bry ; & dans le Cartulaire du Chapitre eſt un acte par lequel cet Evêque reconnoit en 1248 que Dreux de Mello ſon oncle, voulant ſe croiſer en 1239 au mois de Juillet, donna auſſi au Chapitre cent ſols

Ex tit. apud. Viole. 1269.

V. Les preuves. *num.* 130. 131.

Fol. 50.

à prendre ſur certains droits de la même Terre de Saint-Bry pour ſon Anniverſaire, & pour celui d'Eliſabeth ſa femme. En effet il paroit dans l'Obituaire ci-deſſus nommé au 3 Septembre. Guy le qualifie Seigneur de Loches & de Mayenne. (*a*)

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Ce ne fut pas ſeulement l'exécution des teſtamens de ſes amis ou de ſes parens qui lui cauſa des diſtractions dans la conduite de ſon Diocèſe ; mais encore une infinité d'autres députations pour des affaires d'importance, qui regardoient ou les Princes, ou le Clergé ou même les Religieux. Il aſſiſta à pluſieurs Conciles, à pluſieurs cérémonies concernant les Reliques des Saints, & il fut choiſi pour arbitre en quantité d'occaſions. Il alla même à la guerre. Il y eut à Sens l'an 1251 le 19 Mars une aſſemblée ſolemnelle dans l'Egliſe Métropolitaine, pour y examiner l'affaire du mariage d'Henri Roi d'Angleterre, & de Jeanne fille du Comte de Ponthieu. Entre ceux qui comparurent pour le Roi d'Angleterre avec Pierre Evêque d'Herford l'un des Juges déléguez, fut Gui Evêque d'Auxerre en qualité d'Aſſeſſeur accompagné de Jean Souchantre de ſon Egliſe, & de Jean Chanoine & Official. Le Roi y déclara par ſon mémoire, qu'en effet il y avoit eu promeſſe de mariage avec Jeanne, par perſonnes interpoſées, mais que depuis ce tems-là ayant appris qu'il lui étoit parent au ſeptiéme degré, il avoit changé de deſſein, & s'étoit marié en face de l'Egliſe avec Alienore fille du Comte de Provence, & que Jeanne s'étoit mariée de ſon côté au Roi de Caſtille. L'Evêque d'Herford après avoir murement examiné la choſe avec l'Evêque d'Auxerre, & ſes Chanoines, & d'autres Juriſconſultes, prononça, que le premier mariage étoit nul, & que le ſecond étoit légitime & contracté canoniquement. La ſentence fut revêtue le lendemain du ſceau de Gui, de celui du Souchantre, & de l'Official d'Auxerre, en préſence de quelques témoins venus de la même Egliſe, ſçavoir

Rymer T. I. p. 464.

(*a*) En 1257 Gui Evêque d'Auxerre eſt nommé comme plege dans des articles de mariage de Guillaume de Leſignes ſon neveu, paſſez pardevant Thibaud Comte de Champagne. *Ampliſſ. Collect. T. I.*

En 1265 Renaud de Lurcy Chevalier, reconnut devant l'Official de Nevers le Mardi après Pâques, avoir été ſatisfait par Gui Evêque d'Auxerre du legs de 60 livres que Guillaume de Mello ſon pere avoit fait à Hugues Primery ſon frere dont il étoit héritier, *Ex autographo.*

Digitized by Google

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1269.

Nicolas de l'Abbaye, Maître Dreux Chanoines de la Cathédrale, Lambert Chapelain de l'Evêque. Gui de Mello aſſiſta à pluſieurs Conciles de la Province de Sens tenus à Paris. Le premier eſt de l'an 1252 où fut fait une lettre à Thibaud Comte de Champagne ſon parent. Le meurtre commis en la perſonne de R. Chantre de l'Egliſe de Chartres, en fit tenir pluſieurs autres dans la même Province. Il aſſiſta à celui de Paris du mois de Novembre 1253 où l'on décida, que le Clergé de l'Egliſe Cathédrale de Chartres ſeroit transféré à Mante : à celui de 1255, où l'on porta ſentence contre les meurtriers, & à celui de Sens de l'an 1256 tenu au ſujet des Clercs Chartrains arrêtés à l'occaſion de ce meurtre. Ce fut vers le tems du premier, & en 1251 qu'il décida avec Renaud Evêque de Paris & Guillaume Evêque d'Orleans contre la Reine, & les habitans du village d'Orly, que le Chapitre de Paris étoit en poſſeſſion d'impoſer la taille ſur ces habitans pour les affaires de l'Egliſe de Paris, autres même que celles qui pouvoient avoir rapport à l'oſt du Roi. On voit dans l'Hiſtoire de l'Univerſité de Paris les grands bruits qui furent excités ſur la fin du pontificat d'Innocent IV à l'occaſion des défenſes faites alors aux Reguliers, ſur-tout aux Mendians. Alexandre IV révoqua la derniere Bulle de ſon prédéceſſeur, & il chargea l'Evêque d'Orleans, & celui d'Auxerre de veiller à l'exécution de la ſienne. Cette commiſſion obligea les deux Prélats de procéder contre les Séculiers de l'Univerſité, & leur attira encore d'autres ordres contre Guillaume de Saint-Amour l'an 1255. Gui étant preſque toujours à Paris durant ces troubles, fut préſent avec Philippe Archevêque de Bourges, & le Roi S. Louis au contrat de mariage qui fut fait au mois d'Octobre, du fils aîné de ce Roi avec Berengere, fille d'Alfonſe Roi de Caſtille : & s'étant tranſporté juſqu'à Noyon en Picardie au commencement du mois de Septembre, il y aſſiſta à une viſite ou tranſlation qui y fut faite des Reliques de S. Eloy dans la Cathédrale le cinquiéme jour du même mois. Ayant été délégué par le Saint-Siége avec l'Abbé de Saint Victor de Paris, & le Général des Mathurins, pour informer ſur la conduite d'Henri Abbé de Saint-Denis, il s'acquitta de cette commiſſion l'an 1257 avec tant de ponctualité, que la dépoſi-

Ex mſſ. Cam. comput.

Ampliſſ. Collect. T. 7. col. 143. & ſ.q.

Hiſt. de Paris T. pag. 336.

Ex tit. in Cam. Computor.

Annales de Noyon de Levaſſeur à l'an 1410.

tion

tion de l'Abbé ne tarda pas gueres de ſuivre l'information. (*a*)

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1270.

Mais rien ne devoit lui procurer plus d'honneur parmi le Clergé de France, que les remontrances qu'il fit à S. Louis parlant au nom des autres Evêques l'an 1263, ſi elles euſſent été bien fondées. *Sire, dit-il au Prince, tous ces Prélats me font dire que vous laiſſez perdre la Religion.* Il étoit queſtion des excommunications; & on vouloit obtenir de S. Louis qu'il ordonnât à ſes Officiers de Juſtice, de contraindre par ſaiſie de ſes biens celui qui auroit été excommunié pendant un an & un jour, à ſe faire abſoudre. S. Louis répondit ſi à propos à cette demande, allégua un exemple ſi oppoſé à ce qu'on déſiroit de lui, que les Prélats furent obligés de reſter dans le ſilence. Quoiqu'il en ſoit de la réuſſite de cette députation, le Pape Clement IV lui écrivant environ deux ans après pour l'inviter à ſe joindre à Charles Roi de Sicile, dans la croiſade contre Mainfroy, ſe ſert de ces expreſſions: *Dedit tibi Dominus ſpiritum ſapientiæ, ſed & linguam contulit eruditam; ſenſum tuum inſuper multi jam temporis experientia ſolidavit, ita ut nil tibi deſit in ulla gratia quo tam pium negotium valeat promoveri.* Il avoit déja paru en 1261 à la tête d'une armée levée en quinze jours de tems par le Pape Urbain IV; & ſi l'on en croit les auteurs cités par M. Baluze, la terreur qu'inſpirerent ces troupes Françoiſes ſous la banniere de notre Evêque fut ſi grande, que le chef des Barbares appellé Perceval d'Aurie, effrayé de leur arrivée, ſe noya auſſi-tôt. Mais il fut beſoin d'aller plus loin, quand il fallut combattre le Tyran Mainfroy, bâtard de l'Empereur Frederic, & de rendre Charles d'Anjou frere de S. Louis, paiſible poſſeſſeur des Royaumes de Naples & de Sicile. La chronique de Guillaume de Nangis marque qu'il partit en 1265 vers la Fête de Saint Remi, avec Robert Comte de Flandres, Bouchard Comte de Vendôme, & pluſieurs autres Seigneurs. Son teſtament eſt en effet du mois d'Octobre de la même année. Il l'avoit fait dans l'incertitude où il étoit, s'il reviendroit de cette expédition, & il en avoit nommé pour exécuteurs

Joinville vie de S. Louis.

Theſ. anecd. T. 2. pag. 100.

Preuves de l'Hiſtoire des Cardinaux François.

(*a*) Les Hiſtoires d'Orleans font mention de notre Evêque à l'an 1259, à l'occaſion de certaines indulgences accordées à l'Abbaye de Beaugency. *La Sauſſaye, Guyon.*

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1270.

Odon Archevêque de Rouen, Jean Archevêque de Bourges, le Roi de Navarre ſon parent, Gui Doyen de Saint-Martin de Tours, & Pierre Préchantre de Sens avec Henri de Vezelai, & Erard de Leſignes ſon neveu, Chanoines d'Auxerre; j'en rapporterai quelques articles lorſque j'aurai parlé de ſa mort. Au ſortir d'Auxerre il paſſa à Vezelai, où étant arrivé le Dimanche quatriéme jour du mois, il y vérifia, à la priere de l'Abbé & des Religieux, les Reliques qu'on y poſſédoit de Sainte Marie de Bethanie, faiſant fouiller la nuit du Dimanche au Lundi à l'endroit où étoit le vaſe de cuivre qui les contenoit. Il paroît que cette cérémonie avoit été concertée quelques jours auparavant. L'acte qu'il en laiſſa ſcellé de ſon ſceau, eſt également muni de celui de Pierre Evêque de Panéade, de Guerric Abbé de Saint-Marien, & de Pierre Préchantre de Sens, qui probablement étoient tous venus juſques là à la conduite de cet Evêque. Il paroît auſſi, que Jean Seigneur de Seignelay fut du voyage. Outre qu'il étoit parent de Gui, je trouve que la fondation qu'il fit de deux Chapelles dans ſon Château eſt préciſément du même tems que le teſtament de notre Evêque. Les Seigneurs dont celui-là pouvoit être du nombre, étant partis avec lui, ſe rendirent à Albe en Italie, & vinrent enſuite à Rome ſe joindre au Roi Charles. Ce fut là que le Pape revêtit l'Evêque d'Auxerre de ſa puiſſance Apoſtolique, le créant ſon Légat dans cette croiſade. Il partit de Rome avec le Roi Charles nouvellement couronné, & les armées prirent le chemin de Bénévent, où Mainfroy s'étoit renfermé avec une multitude de ſoldats Allemans. L'armée du Roi ayant campé preſqu'à la vûe de la ville au mois de Février, Mainfroy reſolut de lui livrer bataille: Ce fut alors que Gui de Mello fit paroître ſon éloquence, ſa prudence & ſa généroſité. Placé auprès du Roi, il harangua en peu de mots, mais avec feu, les Chefs & toute l'armée; & ſur la fin de ſon diſcours levant la main droite couverte de ſon gantelet de fer, il donna l'abſolution générale de la part du Pape, enjoignant aux ſoldats pour pénitence, dit Nangis, de bien battre leurs ennemis, leur promettant de la part de Dieu, que s'ils mouroient dans cette guerre, ils iroient droit en Paradis. Après cela, il ſe mit à la tête de l'armée, muni en dedans du bouclier de la charité, & par dehors,

Ex extracto apud. Teſt. facto anno. 1306.

Launoy in Diſq. de Magdalena.

d'une bonne cuiraſſe, rompant les eſcadrons des ennemis, animant les ſoldats de ſa voix & de ſon geſte, évitant toujours avec ſoin de répandre le ſang ; ſi cependant il eſt croyable, dit l'Auteur de ſa vie, qu'un homme courageux qui combat dans une guerre juſte où il y a danger de la vie, ſe laiſſera battre ſans coup férir. La victoire ayant été gagnée par la mort de Mainfroy, & Charles étant devenu paiſible poſſeſſeur de l'Apoüille, Gui ſe réjouit avec ce Prince de cet heureux événement, prit enſuite congé d'eux, & revint à Rome, où il fut reçu du Pape & des Cardinaux avec une joye qui ne ſe put exprimer. Il reſta tant à Rome qu'autre part au moins juſqu'au mois de Mai de l'an 1266 ; & l'on croit que ce fut lui qui apporta à ſon retour la Bulle dont j'ai parlé plus haut touchant les repas des Chanoines, laquelle eſt du huitiéme Juin de cette année-là. A ſon retour d'Italie, le Clergé d'Auxerre le reçut proceſſionellement en chantant des Cantiques d'actions de graces, & le peuple de tout état & condition, vint au-devant de lui avec des démonſtrations d'une joie extraordinaire. Deux ou trois mois après, cet Evêque étoit bien loin d'Auxerre. On trouve que la veille de Saint-Michel il fut préſent avec Odon Archevêque de Rouen, & Radulfe Evêque d'Evreux à Saint-Germain en Laye, lorſque Blanche, fille de S. Louis, y fut accordée avec Ferdinand Infant de Caſtille.

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1270.

Spicil. T. 2. p. 593. ad an. 1266.

L'année 1267 ne fut gueres moins glorieuſe à la mémoire de Gui de Mello, que l'avoit été l'année précédente. Etant à la Cour le Mardi de la Pentecôte, il y reçut pour le Roi le ſerment que firent Jean Comte de Rouci & autres, comme garant de Henri de Hans ſon couſin, envers Thibaud Comte de Champagne. L'Archevêché de Lyon étant venu à vacquer par la mort de Philippe de Savoye ; comme le Chapitre ſe trouva partagé dans l'élection d'un Succeſſeur, Clement IV déclara par une Bulle du 30 Décembre, qu'il le nommoit pour remplir cette place. Severt prend occaſion de là dans ſon Hiſtoire des Archevêques de Lyon de s'étendre beaucoup ſur la Généalogie des Beaujeu, croyant avec Guillaume de Nangis, que le nom de l'Evêque d'Auxerre étoit *Guido de Bello joco*, & ſuppoſant que cet Evêque acceptât ſon élévation à l'Archevêché : mais il eſt certain que la Bulle de Clement reſta ſans effet. Gui écrivit au Pape les

V. Les preuves.

raiſons qui l'empêchoient d'accepter l'honneur qu'il lui faiſoit, & chargea le porteur de ſa lettre de ſuppléer au reſte. Le Pape revint à la charge, & lui écrivit une lettre très-flatteuſe & très preſſante que j'ai retrouvée, où il lui marqua d'avoir compaſſion de l'Egliſe de Lyon qui reſtoit veuve depuis ſi long-tems, & qui le ſouhaitoit ardemment. Il alla juſqu'à le menacer, que, ſi par ſon refus il évitoit la colere de Dieu, il ne ſe ſouſtrairoit pas de celle du Saint-Siége. Soit que Gui eût continué de refuſer, ou que la mort de Clement arrivée quelque mois après en 1268 eût apporté du changement, il eſt certain qu'il ne prit pas poſſeſſion de l'Archevêché de Lyon. Il y a quelque apparence que pendant une bonne partie de l'année 1268 Gui fut occupé à ſe défendre ſur ſa tranſlation. On ne trouve aucun acte qui faſſe mention de lui en cette année. Mais en 1269 il eſt nommé comme ayant fait un accord entre Gautier de Saint-Denis Chevalier Sire de Julli & Heliſende ſa femme, d'une part; & Renaud de Nitry Chevalier, neveu de Gautier, de l'autre part. La même année étant à Paris le jour de S. André, il remit entre les mains de Dreux de Mello ſon neveu une ſomme de deux mille livres, qu'Iſabelle ſa niéce, ſœur de Dreux, lui avoit confié en dépos. Cette délivrance fut certifiée par un acte de Jean Archevêque de Bourges, qui s'y dit parent d'Iſabelle.

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1270.

Le 28. Nov.

Au mois de Juin. *Ex originali.*

Ex originali.

L'auteur de la vie de Gui de Mello marque qu'au bout de quelques années après ſon retour d'Italie, il fut attaqué d'un flux de ventre accompagné de fiévre, & que la complication de ces deux maux lui fit connoître que ſa fin approchoit. Pendant le cours de cette maladie il confirma ſon teſtament qu'il avoit fait dès l'an 1265. Son Hiſtorien dit qu'il fit aſſembler pluſieurs fois les pauvres pour leur diſtribuer ſes épargnes, & qu'après avoir recompenſé ſes domeſtiques ſelon leurs mérites, il fit des diſpoſitions en faveur de pluſieurs Couvens. Les articles de ce teſtament dont j'ai vû une copie tirée l'an 1306 portent pour premier legs, à ſon Egliſe Cathédrale, celui d'une ſomme de deux cent ſoixante livres de rente pour l'augmentation des diſtributions, trente livres de rente pour celles des Vicaires, cent ſols de rente pour celles des Clercs du chœur à Matines; ce qui, ſelon ſon Hiſtorien, devoit produire par jour à chaque Cha-

noine réſident, ſix deniers d'augmentation. (*a*) Il avoit deſtiné pour cela la terre de Licheres proche Clamecy, & tout ce qu'il avoit acquis autour de la maiſon de la Broſſe proche Auxerre, avec la terre de Fleury & toutes ſes dépendances au Diocèſe de Sens, laquelle fut depuis échangée. (*b*) J'ai rapporté plus haut la fondation des Chapelains de S. Michel & de S. Jean le Rond, ordonnée par le même teſtament. Gui avoit auſſi fondé un autel dans la Maiſon-Dieu du Cloître du Chapitre: il aſſigna à cet Hôpital vingt livres de rente, & donna cent ſols pour acheter des revenus qui ſerviſſent à régaler les pauvres le jour de ſon Anniverſaire. Il donna cent livres pour entretenir les cierges des Anges qui environnent le grand Autel, & il légua encore pour la même fin le droit de cire que l'Evêque levoit ſur l'Égliſe de Saint-Pélerin, & enfin il diſpoſa d'une ſomme de vingt livres en faveur de la Fabrique de l'Egliſe. Non content de ces articles portés par le teſtament, il fit encore à la même Egliſe d'autres legs ſpécifiés dans ſon codicille du Jeudi après l'Exaltation de Sainte Croix de l'an 1270. Son Hiſtorien dit qu'il légua deux ornemens Pontificaux complets & ſa croſſe; & le codicille met outre la croſſe, un calice d'or, un encenſoir d'argent doré & des baſſins d'argent. Il ordonna auſſi par ce codicille qu'on achetât des fonds dont le revenu ſeroit employé à rendre de rit ſolemnel la Fête de la Nativité de la Sainte Vierge, & de rit double celle de S. Auguſtin: & en effet depuis ce tems-là chacune de ces deux Fêtes eut un octave ſelon l'eſpéce qui convient aux Fêtes ſolemnelles & aux Fêtes doubles. Se reſſouvenant encore alors du pauvre Clerc Robert Chevrier, qui avoit été pendu contre les régles, par Sentence des Officiers Laïcs, & dont il avoit fait rapporter ſolemnellement le corps pour être inhumé proche l'Égliſe de Notre-Dame de la Cité, ainſi qu'on l'a vû ci-deſſus, il donna à ſon intention au Chapitre de cette Collégiale une ſomme de trois cens livres, pour être employée à la conſtruction d'une petite Chapel-

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1270.

Brechia ou *Brechia*.

(*a*) Quelques Chanoines laiſſerent auſſi depuis, des fonds pour être appliqués à la même augmentation, entr'autres Michel de Vermenton Archidiacre en 1283. *Cartul. Capit. CXI.*

(*b*) Hugues Doyen, & le Chapitre, cederent Fleury en 1281 à Humbert de Beaujeu Conétable de France, Seigneur de S. Maurice Tirouaille, & à Eliſabeth de Mello niéce de cet Evéque, pour d'autres biens.

Depuis l'an 1247. jusqu'en 1270.

le sur sa sépulture. Il eut aussi quelque attention pour celui qui seroit son successeur dans l'Evêché d'Auxerre. Voulant qu'il eût l'agrément de pouvoir être logé à Paris s'il le souhaitoit, il marqua dans le même codicille qu'après le décès d'Erard son neveu Doyen du Chapitre, celui qui seroit alors Evêque à Auxerre pourroit avoir sa maison de Paris pour la somme de sept cens livres. Depuis qu'il fut allité, il n'omit aucun jour de réciter l'Office Canonial tant qu'il put parler; lorsqu'il fut hors d'état, il se fit réciter les mêmes prieres: & songea plutôt à la santé de son ame qu'à celle de son corps, il se laissa voir à peu de personnes, de crainte que les visites ne détournassent ses pensées toujours fixées vers Dieu. Le mal étant venu au point de desespérer de sa guérison, il défendit à sa sœur, ses neveux & niéces & autres parens, de rester dans sa chambre, de crainte que leur présence ne lui fit naître quelque pensée terrestre. Il ne retint auprès de soi que son cher neveu Erard de Lesignes, avec qui il ne cessa de s'entretenir de l'affaire de son salut. On ne peut exprimer combien on le vit alors détester l'amour qu'il avoit eu pour le faste du siécle, combien il tint de discours humilians pour sa personne, & combien on le vit verser de larmes. Ayant reçu l'Extrême-onction, il se fit apporter une croix & une image de la Sainte Vierge qu'il envisagea l'une après l'autre. Quelques Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs prioient autour de lui: pendant ce tems-là, il proféra autant qu'il lui fut possible en jettant les yeux sur la croix, ces paroles du Pseautier *In te Domine speravi, &c. In manus tuas, &c.* & en regardant l'image de la Sainte Vierge, *Ave Maria, &c. Maria mater gratiæ, &c.* Ce fut en prononçant ces prieres, qu'il s'endormit au Seigneur le 19 Septembre à la pointe du jour.

Il fut inhumé dans le chœur de l'Eglise Cathédrale au pied de Bernard de Sully. Sa sépulture fut couverte d'une tombe de marbre noir, qui étoit un peu élevée de terre, & dans laquelle étoit incrustée une tombe d'airain qui le représentoit avec son épitaphe autour. Mais les Huguenots ayant fondu cette tombe en 1567, & l'épitaphe n'ayant été transcrite nulle part, je ne puis en rapporter le contenu. Le marbre noir dans lequel elle étoit incrustée, a depuis été mis de niveau avec le reste du pavé. Toute méconnoissable

qu'eſt aujourd'hui cette tombe noire, & ſans apparence d'inſcription, elle ne laiſſe pas de ſervir à réfuter l'erreur de Severt Chanoine de Lyon, qui s'eſt imaginé que c'étoit dans l'Egliſe de Saint-Etienne de Lyon, voiſine de celle de Saint-Jean, qu'il repoſoit. Il avoit fondé ſon Anniverſaire dans la Cathédrale d'Auxerre, moyennant quinze livres de rente; ce qui devoit le rendre très-ſolemnel. Erard ſon neveu en augmenta encore la ſolemnité deux ans après, ajoûtant dix livres de rente annuelle. Il aſſigna outre cela à toutes les Communautés de la ville & fauxbourgs qui y aſſiſteroient, aux unes vingt ſols, aux autres dix, & cela du conſentement du Chapitre, à qui revenoit la diſtribution des Communautés qui y manquoient. Le Souchantre Droin Chaucuard marque dans l'obituaire qu'il écrivit au commencement du dix ſeptiéme ſiécle qu'il y avoit encore de ſon tems à ce jour ſix cierges allumés autour de la ſépulture, & qu'à l'Offertoire de la Meſſe trois Chanoines Prêtres revétus de chaſubles noires alloient à l'Offrande, & y préſentoient chacun un calice avec du vin & une paténe couverte d'un pain, comme cela ſe pratique encore à Sens aux Obits ſolemnels des Archevêques. Gui avoit auſſi fondé ſon Anniverſaire à Notre-Dame de la Cité, dans la Collégiale de Varzy, de Clamecy, & dans la Cathédrale de Sens, dans l'Abbaye de Saint-Laurent proche Cône, à laquelle il avoit donné vingt livres, & apparemment dans toutes les principales Communautés du Diocèſe. Il eſt nommé dans le Nécrologe du Prieuré de Marcy avec Erard ſon neveu, comme ayant donné à cette Maiſon la Cure du lieu. Il avoit auſſi recommandé dans ſon codicille qu'on fit faire ſon Anniverſaire par les Chanoines de la Chapelle ſouterraine de la Trinité, auxquels il avoit donné dès l'an 1252 ſix livres de rente à recevoir ſur l'Egliſe de Corvol.

Depuis l'an 1247. juſqu'en 1270.

Ex libro ejus autographo.

Ex mertologiis locorum

CHAPITRE XVI.

Recueil des actions d'Erard de Leſignes, ſoixante-troiſiéme Evêque d'Auxerre, & Cardinal.

Depuis l'an 1270. juſqu'en 1278.

COmme l'Egliſe d'Auxerre étoit alors remplie de Chanoines de naiſſance & de mérite, le Clergé ne fut pas long-tems ſans en tirer un ſucceſſeur à Gui de Mello. Fourniſſant des Evêques à pluſieurs Diocèſes, elle ne s'oublia point : & les Chanoines ayant mis l'élection en compromis, ceux à qui on avoit déféré ce choix élurent unanimement le Doyen Erard de Leſignes. Son élection étoit confirmée avant la fin de l'année 1270 puiſque Pierre de Charny Archevêque de Sens écrivit dès lors aux Régens du Royaume qui étoient l'Abbé de Saint-Denis & Simon de Néelle, pour avoir main-levée des revenus de l'Evêché échus pendant la vacance du ſiége : Mais par la ſupputation des ſept ans deux mois & trois ſemaines qu'on lui donne d'Epiſcopat, il a dû n'être reconnu Evêque & reçu à Auxerre, que vers le commencement de Janvier, un an & trois mois après la mort de ſon oncle.

Il étoit fils de Guillaume de Leſignes Connetable de Champagne, couſin germain de.... de Brienne Prince d'Achaïe, & de Marguerite de Mello ſœur de l'Evêque défunt, dont les familles eurent des alliances avec la Maiſon de France, celle d'Ecoſſe & les Ducs de Bretagne. Il avoit été fait Chanoine d'Auxerre par ſon oncle en 1250 après la mort de Guillaume de Clugny. Il prend cette qualité dans le Traité qu'il fit en 1254 au ſujet des fonds qu'il aſſigna au Chapitre (*a*) pour l'Anniverſaire de ſa mere nouvellement décédée, & par la mort de laquelle il devint Seigneur de Leſignes. Outre cet Acte qui le qualifie de Chanoine, on en voit un autre dans les archives de Flavigny, mais qui eſt poſtérieur de cinq ans. Il avoit pris à bail de cette Abbaye en 1250 la maiſon de leur Prieuré de Chichée proche Chablies preſqu'entiere, avec les charges que les Religieux y

Append. ad obituar. xiij ſæculi.

(*a*) Il aſſigna une rente ſur des vignes en Toichebeuf.

attacherent :

attacherent : & comme l'endroit eſt fort agréable, peu éloigné d'Auxerre, & à moitié chemin de ſa Seigneurie de Leſignes, il y a tout lieu de croire que ce fut ſa maiſon de récréation ou d'étude, tant qu'il ne fut pas obligé de réſider à Auxerre plus étroitement. Il parut auſſi à Paris au mois de Juin 1260 avec la ſimple qualité de Chanoine d'Auxerre ; & il y accorda Renaud Comte de Forès avec Guillaume de Jaligny Chantre de la même Egliſe, au ſujet du village de Poimiers, & de ſes revenus, que ce Chantre demandoit depuis la mort de Gui Comte de Forès frere du même Renaud : Mais ayant été élû quelques années après Doyen du Chapitre, il ſe crut obligé à acquitter les devoirs de ſa dignité ; & ſans attention à la chair ni au ſang, il ſoutint les droits dont les Doyens jouiſſoient alors, contre tous ceux qui vouloient y donner atteinte, & même contre ſon propre oncle. Nous ignorons ſi étant fait Evêque il n'entreprit point de détruire ce qu'il avoit ſoutenu juſqu'alors : mais il eſt plus honorable à ſa mémoire de préſumer qu'il ne fut pas du nombre de ceux qui changent de ſentimens en changeant de place, & qu'il laiſſa ſon ſucceſſeur joüir des droits qu'il avoit lui-même défendu. (*a*)

Depuis l'an 1270. juſqu'en 1278.

Duchêne in Card. Franc.

Cet Evêque avoit d'excellentes qualités de corps & d'eſprit. Du côté du corps, il n'étoit que d'une ſtature médiocre ; mais il eſt très-beau de viſage. Il ſçavoit tempérer par un certain degré d'humilité le faſte que ſa naiſſance pouvoit lui inſpirer : il pouſſoit la libéralité quelquefois à l'excès ; & quand il étoit obligé de refuſer ce qu'on lui demandoit, on s'appercevoit de la peine que cela lui faiſoit par la rougeur qui lui montoit au viſage. Comme il avoit enſeigné les Humanités étant jeune, & que depuis il avoit étudié à Paris le Droit civil & canonique, juſqu'à ſe faire recevoir Licentié, il étoit plein des matieres qui avoient fait l'exercice de ſa jeuneſſe, & ſa converſation étoit toujours très-agréable & fort variée. Etant avantagé d'une très-belle voix, il avoit appris le chant dès l'enfance, & il aima à faire paroître ce talent particulier. Quoiqu'il lui reſtât peu de tems depuis qu'il fut Evêque pour étudier les matieres de Théo-

(*a*) J'ai vû un titre en original de 1270 le Lundi avant la Pentecôte, par lequel Mabile de Leſignes Dame de Nanthueil, reconnoit avoir reçu en mariage d'*Erars de Leſines Doyen d'Auxerre*, & de défunt Guillaume de Leſignes ſes freres mil & cinq cens livres Tournois, & trois cens livres de terre. Ce que *Joffroiz de Joingville* ſon mari ratifie.

logie, il acquit cependant par la vivacité de ſon eſprit le don de bien prêcher, & afin de rendre ſes ſermons plus perſuaſifs, il joignoit l'exemple à la parole. Ayant toujours été attentif à conſerver la chaſteté, il redoubla ſes ſoins de ce côté-là dès qu'il fut fait Evêque : il porta en ſecret le cilice ſur ſon corps, & il avoit un foüet compoſé de trois chaines d'argent avec des nœuds, dont il ſe châtioit ſouvent la nuit. C'eſt ce que l'auteur de ſa vie dit avoir ſçu de témoins dignes de foi.

Depuis l'an 1270. juſqu'en 1278.

Ce Prélat avoit à l'extérieur la ſimplicité de la colombe, mais cependant il n'étoit point lâche lorſqu'il s'agiſſoit de ſoutenir les droits de ſon Egliſe. Au contraire il étoit très-ferme & courageux. Il fit reconnoître en 1271 & 1273 par ceux qui avoient ou qui ſe diſoient avoir droit ſur le Comté d'Auxerre, & par les poſſeſſeurs des Baronies de Donzy & de Toucy ; l'obligation où ils ſont de porter l'Evêque à ſon joyeux avénement. L'aveu de la Seigneurie de Colanges ſur-Yonne, fut auſſi inſéré dans le même acte. On trouve encore une reconnoiſſance de même nature, paſſée par Guillaume de Mello Seigneur d'Epoiſſe. Ce Chevalier lui fit en même-tems hommage lige du Fief d'Odant, & ajoûta qu'il étoit tenu pour ce fief à cinquante livres de cire envers le Tréſorier d'Auxerre. Cet acte prouve qu'il y avoit d'autres Seigneurs que les quatre Barons ordinaires qui étoient tenus à ce *partage* des Evêques d'Auxerre. On ne peut douter qu'Erard n'eût fait obſerver toutes les cérémonies accoutumées en pareil cas ; puiſqu'Aymon des Bordes dit dans la vie de Gui de Munois Abbé de Saint-Germain, qu'on trouvoit dans les comptes du Monaſtere, que la dépenſe des ſix jours qu'il y avoit logé avant de faire ſon entrée en la Cathédrale, avoit monté à la ſomme de ſix cens livres ; ce qui aujourd'hui reviendroit au moins au quadruple.

Cartul. Epiſc. Autiſſ. fol. 19.

Ibid. fol. 39.

Bibl. Labb. T. I. in Hiſt. Abb. S. Germ. p. 588.

Les premieres difficultés qu'il eut touchant la juriſdiction ſpirituelle, furent avec les Moines du Prieuré de la Charité. On lit dans les Regiſtres du Parlement de la Pentecôte 1271, que l'Evêque d'Auxerre pourſuivant un Clerc appellé Guillaume d'Orleans pour délit commis, le Prieur de la Charité le revendiqua comme ſon Bourgeois, diſant qu'il n'avoit été ni atteint, ni convaincu du mal dont on l'accuſoit. Le coupable ſoutenoit de ſon côté contre l'Evêque, qu'il n'étoit pas Clerc, parce que depuis ſon mariage il avoit

aſſiſté à des cauſes criminelles où l'on avoit prononcé des ſentences de mort. C'eſt pourquoi l'Evêque fut débouté, & il fut dit que le Clerc ne devoit pas lui être rendu : Mais le différend qui s'éleva l'année ſuivante eut de bien plus grandes ſuites. Erard étant dans la même ville de la Charité entreprit d'y examiner une femme qui étoit ſuſpecte d'héréſie. Le Prieur, quoique ſommé pluſieurs fois, refuſa de la livrer, parce qu'elle étoit ſa bourgeoiſe. En conſéquence de ce refus, l'Evêque jetta un interdit général ſur la ville : mais les Religieux n'y ayant aucun égard firent inhumer les morts à l'ordinaire dans les cimetieres. Les eſprits étant échauffés de plus en plus de part & d'autre, l'Archevêque de Sens & l'Abbé de Cluny intervinrent pour faire ceſſer le ſcandale & appaiſer la colere de l'Evêque Diocéſain. Voici quelles furent les conditions du traité de paix. 1°. La femme fut livrée entre les mains du Prélat. 2°. Un des Religieux au nom de tous ceux qui avoient fait violer l'interdit, ſupplia humblement à genoux l'Evêque de vouloir bien lever les défenſes qu'il avoit faites, & amenda les fautes qui avoient été commiſes tant par les refus de livrer la femme, que par le violement de l'interdit. 3°. On fit tirer de terre les corps de vingt perſonnes qui avoient été inhumées pendant cet interdit ; l'Evêque leur donna l'abſolution, & ils reſterent ainſi expoſés à l'air juſqu'à ce que le ſermon fût fini dans l'Egliſe de Saint-Pierre, & que la Meſſe des Morts eût été célébrée ; après quoi on remit ces corps dans leurs foſſes : Cérémonie terrible & qui devoit inſpirer une grande horreur de l'infraction de l'interdit. On verra dans l'Hiſtoire des Comtes à l'an 1270, comment le même Evêque ſe crut aſſez fondé pour lancer l'excommunication ſur le Prévôt d'Auxerre & ſur ſes Officiers, qui de l'autorité ſeule du Comte & ſans la ſienne avoient percé les murs de la Cité ; & comment cette affaire fut terminée par des arbitres.

Depuis l'an 1270. juſqu'en 1278.

Gallia Chriſt. vetus p. 309.

On peut compter parmi les acquiſitions qu'il fit, celle d'un tiers des éminages, que des particuliers avoient aux foires du Mont-Artre d'Auxerre qui ſe tenoient pendant le Carême (*a*), quoique ce fut en partie en échange d'une maiſon de Toucy qu'il avoit eu du Prévôt du lieu. Je mets

(*a*) Le Cartulaire de l'Evêché rapportant l'état du revenu Epiſcopal de ce tems là, met une foire à la mi-Carême, V. l'Extrait dans les Preuves.

Depuis l'an 1270 juſqu'en 1278.

dans le même rang les deux maiſons au-deſſus de la Porte-pendante, dont le Chapitre l'accommoda en 1272 pour un prix conſidérable. Il s'aſſura auſſi en 1274 par un Traité ſolemnel, les dixmes de Chitry qui lui avoient été conteſtées; mais comme il en fit quelque tems après donation au Chapitre, elles n'augmenterent point le domaine Epiſcopal. Ce qu'il procura de plus conſidérable à ſes ſucceſſeurs, furent les dixmes d'Appoigny, Esbries & Bailly. Les habitans avoient refuſé juſqu'alors de les payer, quoiqu'ils fuſſent ſes ſujets, obligés à la ſervitude de main-morte, & à la taille haute & baſſe: il leur propoſa, du conſentement de ſon Chapitre, de leur remettre la main-morte, & de fixer leurs tailles par an à la ſomme de quatre-vingt livres; par ce moyen tous les habitans conſentirent de payer dans la ſuite les dixmes de bled, de vin, & de toutes autres productions de leurs terres; en quoi, dit l'Ecrivain de ſa vie, il augmenta le revenu de l'Evêché, de plus de trois cens livres par an. Le traité qu'il fit à ce ſujet l'an 1276 a été publié en ſon entier par M. Perard dans ſes Chartres de Bourgogne, & il fut confirmé par Gilon Archevêque de Sens qui y appoſa ſon ſceau. Il acquit outre cela au même lieu d'Appoigny de Milon d'Auxerre, & Jean ſon frere Chevaliers le four-bannal, la Juſtice & pluſieurs autres choſes qu'ils y poſſédoient; ce qui fit encore augmenter de vingt livres le revenu de l'Evêché. Malgré le grand produit que cet Evêque tira de la Terre d'Appoigny, il ne ſe lit en aucun endroit, qu'il ait fait des augmentations à ſon Château de Regenne ſituée dans cette Paroiſſe. Mais il fit quelque choſe à celui de Beauretour, ſçavoir une ſale neuve, & quelques appartemens à l'entrée.

Cartul. Cap. fol. 505.

Il fut très-rare que cet Evêque entrât au Chapitre, ſans y faire quelque préſent. Il donna un Reliquaire où étoient des cheveux de Sainte Marie ſœur de Lazare apportées de Vezelay, & ce Reliquaire étoit ſupporté par deux Anges d'argent d'un grand prix. Une autre fois il donna une croix d'argent garnie de pierres précieuſes, laquelle valoit cinq cens livres. Plus un calice d'or pur, ſix paires de vêtemens ſacerdotaux de diverſes couleurs *tam de examito quam de diaſpro*, c'eſt-à-dire tunique, dalmatique, & chaſuble dans chaque ornement, & deux chapes: & avec tout cela une mitre & un anneau Pontifical du prix de quatre cens livres

Je parle ſelon l'eſtimation de l'Ecrivain du tems. Il deſtina pour l'augmentation du pain de Chapitre, une ſomme de mille livres. Etant venu aux Chapitres Généraux du 3 Mai 1275, il y confirma aux Chanoines le droit de nommer & de préſenter aux Cures de Monétau, Gurgy, Chichery, Chemilly, Beauvoir, Poûrcin, Lindry, Crevan, Accolay, Oiſy, Billy, Bazerne, Montigny, & les trois Egliſes de Saint-Bry. L'année d'après il donna au Chapitre les dixmes de Chitry. Comme il aimoit la fréquentation de l'Office Divin, il fit tout ce qui dépendit de lui pour rendre les Chanoines aſſidus à certaines Meſſes, telles que les deux premieres de la Fête de Noël, & celle du Jeudi-Saint. Il y attacha des diſtributions qui étoient convenables pour ce tems là, & qui aujourd'hui ne forment pas le même objet. Le goût particulier qu'il avoit pour le chant, le porta à introduire dans l'Egliſe ſix Répons nouveaux d'une douce mélodie, aux Dimanches dans la Sexageſime & dans la Quinquageſime, tirez de l'Hiſtoire de Noë & de celle d'Abraham, afin qu'on ne repétât pas à ces jours là ceux du Dimanche dans la Septuageſime : Et comme il ſçavoit toujours mêler l'utile à l'agréable, il attacha encore une diſtribution de douze livres à ces deux Dimanches, en conſidération de ces Répons. L'Ecolatre ou Chapelain que ſon oncle Gui de Mello avoit inſtitué, ne fut pas oublié dans les diſpoſitions de ſes biens : il en augmenta le revenu de dix livres par chaque année. Enfin c'eſt de lui que le Chapitre tient la juriſdiction temporelle qu'il a dans les maiſons Canoniales ſituées dans le Cloître & ſur les Séculiers même qui y demeurent, excepté les cas d'incendie, homicide, rapt, larcin, & la confiſcation des biens pour cauſe de délit & de haute juſtice : de laquelle juriſdiction il inveſtit le Doyen Hugues comme repréſentant le Chapitre, en lui donnant ſon anneau. La Charte paſſée en Chapitre au mois de Septembre 1276 contient de plus qu'il confére à la compagnie l'entiere diſpoſition des biens des Chanoines mourans ſans faire de teſtament, ſauf que s'il paroiſſoit à l'Evêque qu'on en eût mal diſpoſé, il pourroit exiger qu'on lui en rendit compte.

Depuis l'an 1270. juſqu'en 1278.

Gall. chr. vetus p. 311.

Nous ne voyons pas beaucoup d'actes dans le Diocèſe où le nom d'Erard paroiſſe, & c'eſt ſans doute à cauſe de la briéveté de ſon Pontificat. Il y a à Sainte Eugenie de Varzy une

Digitized by Google

Charte de l'an 1273 par laquelle il unit une prébende à la Chantrerie de cette Egliſe; & à l'Abbaye de Bourads un titre par lequel il accorde aux Religieux de ce lieu, exemption de payer aux Evêques d'Auxerre la dixme du vin qu'ils recueilloient à Varzy, moyennant cinq livres de rente annuelle. Il s'eſt auſſi rencontré un ancien Calendrier où l'on trouve que ce fut lui qui fit la Dédicace de la Chapelle de Bazerne un 23 d'Avril; mais il n'eſt pas également ſûr qu'il l'eût bâti, non plus que celle de Saint-Quentin de Monétau, comme l'a avancé Hemeré dans ſon *Auguſta Veromanduorum* ſur des mémoires incertains. Il s'eſt auſſi conſervé à Amiens un titre qui énonce la donation qu'il fit à la fin du mois d'Avril 1271 à Jean de Conti ſon parent Chantre d'Amiens & Prévôt de Liege, d'un morceau de l'étoffe conſervée dans la Cathédrale d'Auxerre ſous le nom de *manteau* de S. Martin, dont Pierre de la Jaiſſe ſon Chapelain depuis Evêque de Mâcon fut le porteur. J'ai trouvé beaucoup plus d'actes étrangers à ſon Diocèſe où il eſt fait mention de lui. Il fut choiſi en 1271 pour juge arbitre par H. Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, & par Thibauld Comte de Bar ſon féal, au ſujet du différend où ils étoient ſur la grange de Vieil-Moûtier, prétendant chacun qu'elle étoit en leur garde. Il eſt nommé en 1272 le premier des exécuteurs teſtamentaires de Jean de Sully Archevêque de Bourges, dans un extrait du teſtament, par lequel le défunt fondoit dans l'Egliſe d'Auxerre ſon Anniverſaire, moyennant cent ſols de rente à percevoir ſur les tailles de ſa Terre de Lainſec. Il paroit en deux actes de l'année 1274. Dans l'un qui eſt du mois de Janvier, il confirme & approuve comme Seigneur de Leſignes, la vente d'une portion des dixmes de Sainbour, que Jean le Moine Chevalier fit aux Religieuſes de l'Abbaye de la Charité-ſous-Leſignes. Dans l'autre du mois d'Avril, Milon Seigneur de Noyers dit le Jeune & Marie ſon épouſe, reconnoiſſent avoir reçu étant aux foires de Bar le reſte de la ſomme de mille livres que cet Evêque avoit promiſe pour le prix de cent *livrées* (*a*) de terre à prendre ſur du bien ſitué à Troyes. En 1275

Depuis l'an 1270. juſqu'en 1278.

Cal. Eccl. Crevenn.

Pag. 242.

Extranſcrip. D. de Rencourt Dec. Ambian. ad me miſſ.

Cartul. Capit. fol. 518.

V. Les preuves.

Ce mot vient de *libratas*, il eſt ainſi dans le titre.

(*a*) On peut ajouter à tous ces actes ceux-ci dont j'ai vû les originaux. Il fit prêter en 1271 à Beatrix Dame d'Enon, veuve de Gui d'Enon Chevalier, par Guillaume de Dicy Bourgeois de Villeneuve-le-Roi ſon débiteur, une ſomme de trois cent livres. En 1272 le jour de S. Martin d'hiver Agnès Dame de Bragelonne & de Saint-Bry, veuve, & ſon fils Philippe, reconnurent

au mois de Mai il fit préſent à Gaucher de Merry Chevalier ſon couſin de quarante livrées de terre. Etant à Paris le Vendredi après la S. Jean 1276 il reçut les articles du mariage de Gui, fils de Jean Sire de Château-villain, avec Iſabelle fille de défunt Hugues de Jaligny, niéce de Guillaume de Jaligny, Chantre d'Auxerre; & l'on voit par le codicille de ce Chantre mort Evêque de Laon, qu'il étoit parent de l'Evêque d'Auxerre, à qui il ſe trouva encore alors redevable d'une très groſſe ſomme.

Depuis l'an 1270. juſqu'en 1278.

Hiſt. d'Auvergne, Preuve pag. 294. 295.

Cet Evêque qui s'étoit montré dès les commencemens inſigne défenſeur des droits de ſon Egliſe, avoit continué à témoigner une égale fermeté depuis que le Comté d'Auxerre étoit aſſuré à la maiſon de Challon. Ce fut ce qui lui attira des démêlés avec le Comte Jean de Challon, dans la cinquiéme année de ſon Epiſcopat. Il crut devoir l'excommunier avec ſa femme; mais comme cela ne ſervit de rien, il fut obligé d'aller plus loin, & de mettre la Ville d'Auxerre, les fauxbourgs, & tout le Comté en interdit. Le Comte qui vouloit pallier ſes entrepriſes ſous l'ombre de la juſtice, appella du tout. L'Evêque ſe tranſporta à Rome dans l'automne de l'an 1276: mais il y trouva la fin de ſes jours. Comme il n'étoit pas accoûtumé aux chaleurs de l'Italie, il y contracta au bout d'environ deux ans, c'eſt-à-dire, pendant l'été de 1278 une double maladie, ſçavoir les fiévres & le flux. Pendant cette maladie Nicolas III qui avoit ſuccédé le 25 Novembre 1277 à Jean XXI. le créa Evêque Cardinal de Préneſte. On ſçut à Auxerre la nouvelle de ſa promotion vers l'été de l'an 1278, & cependant le Chapitre ne ſe détermina que le Vendredi d'après la Touſſaint, c'eſt-à-dire le 4 Novembre, au choix du jour pour procéder à une nouvelle élection. Mais ce fut dans le mois de Juin que les Officiaux des Archidiacres commencerent à tenir la place du ſien chacun dans leur diſtrict ſuivant la coûtume. Erard voyant augmenter la maladie dont il étoit attaqué, fit ſon teſtament, & ſentant ſes forces prêtes à s'éteindre, il ſe fit adminiſtrer le Sacrement d'Extrême-Onction, après la réception duquel il expira à l'entrée de la nuit du 18. de Mars 1279 ſuivant la maniere de compter

Tab. S. Marieni, f. 101.

devant P. Archevêque de Sens devoir à Gui de Mello, dont Erard étoit exécuteur teſtamentaire, près de trois mille livres. On voit dans le P. Antelme T. 6. p. 656 qu'Erard l'aidoit en 1275 contre Jean de Noyers Seigneur de Maiſy.

d'Italie, ou 1278 ſelon celle de France qui ne commença l'année 1279 qu'au jour de Pâques, qui arriva le 2 Avril.

Depuis l'an 1270. juſqu'en 1278.

Son corps fut apporté à Auxerre où il avoit demandé d'être inhumé proche ſon oncle Gui de Mello, & on le mit ſous la même tombe. Friſon ſoutient, mais ſans fondement, qu'Erard ne fut jamais Cardinal; d'autres aſſurent qu'il ne le fut que huit jours. Aureſte il eſt certain qu'il fut le premier des Evêques d'Auxerre promus à cette dignité. Son chapeau de Cardinal fut apporté de Rome avec ſon corps, & on le vit ſuſpendu à la voute au-deſſus de ſa ſépulture, juſqu'à la priſe de la Ville par les Huguenots.

Hiſt. des Card. François de Duchene, pag. 281.

Nous ignorons quels furent les autres articles de ſes dernieres volontés. Il avoit deſtiné long-tems auparavant vingt livres de rente pour ſon Anniverſaire payables par ſes ſucceſſeurs, ſur les revenus d'Appoigny: ce qui a eu lieu, & qui entre encore dans les charges de la terre. Mais on ne voit point que ſon obit ait été ſi ſolemnel, que celui qu'il avoit procuré à ſon oncle ſon prédéceſſeur. Cependant ce qu'il avoit fait envers quelques-uns de ſes parens décédés, fut obſervé à ſon égard par un Chanoine. De même qu'il ordonna des prieres en pluſieurs lieux pour ſon oncle, & qu'il avoit fondé auſſi dès l'an 1272 dans la Cathédrale l'obit de ſa ſœur Iſabelle de Leſignes, Dame de Crecy, Girard de Ville-ſur-Arce Chanoine d'Auxerre, chargea par ſon Teſtament de l'an 1296 différentes Communautés de prier pour lui, ou fit des legs pour augmenter les honoraires dans les Egliſes où ſon Anniverſaire avoit été fondé par lui-même. Cet Anniverſaire ſe trouve auſſi marqué dans le Nécrologe de l'Abbaye de Saint-Laurent, avec mention du préſent qu'il y avoit fait de quelques ornemens; & dans celui du Prieuré de Marcy, parce qu'il avoit contribué à y faire unir la Cure du lieu. Ceux qui ſeront curieux de voir cet Evêque repréſenté tel qu'il étoit ſur ſon ſceau Epiſcopal, peuvent conſulter l'Hiſtoire des Cardinaux François de du Chêne, & ils y apprendront que la qualité de ſaint lui fut donnée après ſa mort, au moins dans un épitome de la vie de nos Evêques, qui étoit parmi les manuſcrits du Pere Sirmond. On a remarqué, que quoique les Evêques introduiſiſſent alors les armoires de leur famille dans leur ſceau ou dans le contreſcel, celui-ci tint bon contre le nouvel uſage, faiſant repréſenter ſeulement ſa figure en long, & au contreſcel Saint-Etienne, patron de ſon Egliſe.

Cartul. Ep. in oner.b. Ep. Item vetera Stat. Capituli.

Viole.

MEMOIRES

MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVESQUES D'AUXERRE.

TROISIESME PARTIE.

Qui succeda à la charge de Saint Prejugat, & Amateur, aux Reglemens donnez par Conon.

DEsirant de reconnoistre la bonté, & la liberalité de Dieu envers moy, & de satisfaire à mon devoir, en ce qui me regarde, & à celuy de ma charge, j'ay entrepris de faire un Recueil de la vie, & des actions de mes Predecesseurs, afin que leur memoire ne demeure pas ensevelie dans l'oubly, & que leurs vertus servent d'exemple à ceux qui viendront apres nous. Ce dessein m'a paru d'autant plus juste, que nous sommes obligez de rendre à Dieu de continuelles actions de graces, pour les biens qu'il a faits à son Eglise, par le ministere de ses Evesques, & de demander pardon pour leurs fautes, afin que la misericorde de Dieu, qui a commencé de les sanctifier, les rende participans de la gloire de ses Saints. Et comme nous ne pouvons pas connoistre ceux qui ont precedé le Bienheureux Saint Amateur, nous commencerons par luy, qui a esté le premier Evesque de cette Ville, dont nous ayons connoissance.

cernoit les quatre autres Evêques qui avoient précédé. La diſtance des tems n'étoit pas aſſez conſidérable, pour qu'un homme attentif aux intérêts de ſon Egliſe pût y être trompé. Le Chapitre de la Cathédrale ſembloit avoir contracté une certaine indolence à l'égard de l'Hiſtoire de ſes Evêques, depuis qu'il avoit peu de part à leur élection. Le Clergé ne choiſit plus ſon Paſteur, & le peuple uni au Clergé ceſſa pareillement de contribuer à l'Election. Les Papes nommerent ſouvent de leur propre mouvement, quelquefois à la ſollicitation de nos Rois, mais toujours ſans demander le conſentement des Chanoines de la Cathédrale. Cela n'empêcha pas quelques particuliers de remarquer les événemens, auxquels les nouveaux Prélats eurent tant de part. Voici ce que j'ai tiré de ces Mémoires avec un ſupplément fourni par les recueils gardés en différentes Archives.

CHAPITRE I.

De Guillaume de Grez, ſoixante quatriéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1278. juſqu'en 1293.

ERard de Leſignes ayant été fait Cardinal Evêque de Préneſte, le Chapitre d'Auxerre ſelon l'uſage indiqua l'élection. Les Chanoines réſidens * raſſemblés le Vendredi d'après la Touſſaint 1278, par un acte public choiſirent le Jeudi d'après Noël. On ignore s'ils y procéderent le jour convenu : mais on ſçait, qu'ayant été partagés, les uns étant pour Jean de Chanlay Evêque du Mans, les autres pour Pierre de la Jaiſſe Evêque de Mâcon, le Pape Nicolas III donna cet Evêché à Guillaume de Grez Doyen de Chartres. Ceci s'accorde avec un manuſcrit de l'Egliſe de Sens qui eſt de ce tems-là. Guillaume étoit Conſeiller d'Etat du Roi Philippe le Hardi, & le plus diſtingué des Eccleſiaſtiques de ſa Cour. Il étoit, non de Crecy en Brie, comme quelques-uns paroiſſent l'avoir cru, mais de Grez, Seigneurie de ſa famille ſituée dans la Brie, proche Tournan au Diocèſe de Paris. Se trouvant à Rome lorſqu'on le fit Evêque d'Auxerre, il y fut ſacré. Il avoit beaucoup de ſcience

* Onze Prêtres, ſept Diacres, & dix Soudiacres.

V. Les preuves, *num.* 144.

Ex Schedis, D. Brice.

In Martyrologio & Necrologio, mſſ.

Un Guillaume de Grez mort Evêque de Beauvais en 1260. eſt dit dans ſon Epitaphe *Parvus Brunſus. Gall. chr.*

& de zéle : Mais le manuſcrit de Sens déja cité, parle de cette nomination d'une maniere à faire croire, qu'elle ne fut pas univerſellement approuvée. Guillaume de Grez n'étoit pas Chanoine d'Auxerre, & ne fut pas élû conformément à la régle qui ſubſiſtoit alors. Cela étant, il n'eſt pas étonnant qu'on l'ait obſervé expreſſément, ni que l'Egliſe de Sens en ait inféré exprès une note dans un livre authentique.

Depuis l'an 1278. juſqu'en 1293.

In Martyrol. prædicto.

Le nouvel Evêque ſe rendit à cette Egliſe en 1280 22 Juin Samedidevant la Saint Jean, & y fit ſur le grand autel la profeſſion d'obéiſſance, tant à Gilon Cornu alors Archevêque qu'à l'Egliſe même de Sens, il la ſouſcrivit à l'ordinaire en préſence de l'Archevêque, de tout le Chapitre, de Jean Tréſorier d'Auxerre, & de Pierre de Saint-Pelerin Chanoine de la même Egliſe ; deux Chanoines de Chartres, Robert Cornut & Philippe de Cornillon aſſiſterent pareillement à la cérémonie : Guillaume de Grez paya enſuite à l'Egliſe de Sens quatre livres pariſis, comme les autres Evêques ſuffragans avoient coutume de faire. Il eut le bonheur de finir toutes les affaires que les Seigneurs du voiſinage avoient ſuſcité aux Evêques, & il en vint à bout ſoit par ſentence, ſoit par accommodement, enſorte qu'en mourant il ne laiſſa aucun procès. C'eſt un détail dans lequel ſon Hiſtorien n'eſt point entré, n'ayant peut-être pas eu les mémoires néceſſaires. On ſera cependant ſurpris qu'il ait paſſé ſous ſilence les hommages rendus à cet Evêque par ſes feudataires.

Ex eodem fragmento.

Le premier & le plus conſidérable hommage fut celui du Comte d'Auxerre Jean de Challon premier du nom. L'Evêque le reçut au mois de Mars 1280 ſur la fin de la premiere année de ſon arrivée dans le pays. Celui de Colange ſur-Yonne y fut joint, & le Comte s'engagea en préſence de témoins très notables à défendre la perſonne & les intérêts de l'Evêque. L'hommage de la Baronie de Donzy ſuivit de près. Robert de Flandres Comte de Nevers le rendit à Auxerre dans la ſalle haute de l'Evêché ; & le Comte dans ſon aveu ſpécifia les autres terres qu'il tenoit de l'Egliſe d'Auxerre : ſçavoir les Châteaux de Cône, Saint-Sauveur, & Murat. L'ancien *G. Ilia Chriſti ina* a ſupprimé les noms des témoins qui aſſiſterent à ce dernier acte. La ſolemnité en fut faite le Mercredi après la Pentecôte de l'an 1281,

Gall. chr. p. 314.

Voyez les preuves, n. 146.

daté que porte un autre acte par lequel Robert fils aîné de ce Comte reconnoit qu'il auroit du porter l'Evêque d'Auxerre à ſon entrée ſolemnelle, ou au moins y aſſiſter, & que d'importantes affaires l'en ayant empêché, il le prie de le tenir pour excuſé. (a)

Depuis l'an 1278. juſqu'en 1293.

Cartul. Ep. fol. 19. verſo.

L'hommage du Comte Jean de Challon fut bien-tôt ſuivi de conteſtations ſur la Juſtice & ſur la Bourgeoiſie; mais l'Evêque ayant prouvé ſa ſupériorité ſur le Comte, le Parlement de la Pentecôte 1283 lui donna gain de cauſe, & prononça que le Comte n'avoit pu faire arrêter des Bourgeois de l'Evêque. Outre tous ces avantages temporels, Guillaume de Grez ſçut mettre à profit l'acquiſition que Gui de Mello avoit faite à Paris d'une maiſon pour les Evêques d'Auxerre. Quelques mémoires portent qu'il l'augmenta conſidérablement. D'autres prétendent même qu'il en fit l'acquiſition en 1280 de Henri de Vezelay Tréſorier de Laon, comme exécuteur du teſtament de Gui de Mello; elle étoit ſituée dans la Paroiſſe de Saint-Côme, vers la place Saint Michel. Il affranchit en 1285 les habitans de Gy-l'Evêque: & dans la même vûe il fit régler les limites des Juſtices de Lindry, Chichery & Monétau, qui confinoient à ſes Terres de Charbuy & d'Appoigny. Perſuadé de la probité de ſes Chanoines, il agréa deux arbitres tirez de leur corps, ſçavoir Jean de Réomé & Guillaume Catin; & leur ſentence du 29 Septembre 1293 tint lieu de tranſaction. Son approbation étant néceſſaire pour valider les lettres d'affranchiſſement données par le Chapitre des Calendes de Mai 1280 aux habitans de Crevan, il confirma ces lettres par les ſiennes, datées de Regennes le Vendredi devant la Saint Laurent: & en 1290 le Dimanche après la Chandeleur il confirma également la liberté que les mêmes Chanoines avoient donné aux habitans d'Accolay, & de Foulches. On a de lui deux actes de ſemblable confirmation qui ſont de l'an 1281. L'un du mois de Mai concerne les échanges d'hommes que fit Humbert

Regiſtre du Parement.

Sauval en parle T. 3. p. 261 & 624. Voyez auſſi le III vol. des Ordonnances, p. 314. à l'an 1358.

V. Preuves. num. 145.

Cartul. Cap. fol. 277.

(a) Quelques-uns ont rapporté auſſi à l'Epiſcopat de Guillaume de Grez un hommage dont l'acte eſt daté, dit-on, de 1281 & qui fut fait par Haymon Comte de Champagne, au Pont de Verſeilles, en préſence de Teſſus Abbé de Moutier-la-Celle proche Troyes, de Guillaume Archidiacre, Thomas Official, Anſelme Archiprêtre d'Auxerre, & Pierre d'Appoigny Archiprêtre de Varzy. Voyez le *Gall. Chriſt.* p. 313.

de Beaujeu Sire de Montpenſier, & de Saint-Maurice Tirouaille, avec le Chapitre d'Auxerre. L'autre donné à Regennes le Samedi après la Touſſaint, eſt une approbation par écrit du traité d'Erard ſon prédéceſſeur, avec les habitans de Chi'ry ſur les dixmes de ce lieu, & de la donation qu'en avoit faite ce même Evêque au Chapitre.

Lepois l'an 1278. juſqu'en 1293.

Ibid. fol. 403.

Ibid. fol. 503.

Guillaume fit la viſite de ſon Diocéſe : il en reſte des mémoires inconteſtables. Tel eſt le Mandement envoyé en 1284 le Vendredi après la Touſſaint au Bénédictin, Doyen de Requeneû Hameau de la Paroiſſe de Diges, pour lui notifier que le Dimanche ſuivant il viendroit viſiter les Egliſes de Diges & d'Ecan, & qu'il y coucheroit. Mais après la ville Epiſcopale & Regennes, aucun lieu du Diocèſe ne conſerve plus de marques de ſon attention, que la ville de Varzy. En 1280. il y dédia l'Egliſe Paroiſſiale de S Pierre l'inſcription qu'on y voit ſur l'airain ſemble néanmoins contredire cette époque. Y étant retourné en 1286, il confirma aux Chanoines de l'Egliſe Collégiale de Sainte-Eugenie le don que Hugues de Noyers leur avoit fait de la Cure de la même Egliſe de Saint-Pierre, lorſqu'il augmenta en 1202 le nombre des prébendes, & le droit que leur avoit accordé Guillaume de Seignelay en 1215 du vingtiéme du vin de Varzy. Ce fut à Varzy qu'il confirma le Mercredi d'après l'Aſcenſion 1287 l'élection de l'Abbeſſe de Criſenon. Il y vérifia au mois de Mai 1291 les lettres par leſquelles Erard ſon prédéceſſeur avoit uni une prébende à la Chantrerie de la Collégiale : & au Carême de l'année 1292 de concert avec les mêmes Chanoines, il y dreſſa des Statuts, tant ſur ce qui les regardoit, que ſur le devoir des Chapelains de leur Egliſe. Il ſe retiroit quelquefois à ſon Château de Villechaul : ce fut là qu'en 1293 Lundi après la Saint Michel, il donna permiſſion par écrit à Denis Curé de Varzy, de vendre certains fonds de l'Egliſe pour en employer le prix à acheter des héritages d'un meilleur produit.

V. Les preuves, n. 149.

Tabul. Criſenn.

Tabul. Varziac.

Ibid.

Villa-Caruli.

Ex originali.

Les Maiſons Religieuſes ſe reſſentirent de ſes bienfaits. Il approuva au mois de Janvier 1280 le don que Guillaume Curé de Gurgy fit aux Jacobins d'Auxerre d'un Reliquaire conſidérable, où étoit renfermée une partie du chef de S. Leger Evêque d'Autun. En 1285 il confirma au Prieuré de

Tabul. Dominic. Autiſſ.

Saint-Euſebe par une ſentence arbitrale qu'il rendit conjointement avec Guillaume de Noë, & Guillaume Catin Chanoines d'Auxerre, la donation faite par l'Evêque Alain d'un droit ſur les prébendes vacantes de la Cathédrale : & deux ans après il accorda aux Chanoines-Réguliers de l'Abbaye de Saint-Laurent la Chapelle de Pont-Chevron, dans la Paroiſſe d'Ouzoir du conſentement de ſon Chapitre. Un autre effet de ſa vigilance ſur les maiſons de Filles de ſon Diocèſe, fut le Statut de 1284, par lequel il ordonna que l'Archiprêtre d'Auxerre pourroit de deux ans en deux ans viſiter l'Abbaye de Criſenon.

Depuis l'an 1278. juſqu'en 1293.

V. Les preuves, n. 150

Necrol. S. Laur.

Tabul. Criſennon.

Les affaires étrangeres auxquelles il fut employé ne l'éloignerent pas long-tems de ſon Diocèſe. Le 23 Décembre 1281 le Pape Martin IV étant à Orviette lui écrivit auſſi-bien qu'à l'Archevêque de Rouen, & à Roland Evêque de Spolete, d'aller à Saint-Denis, & par tout où il ſeroit néceſſaire, pour faire des informations de la vie & des miracles de Saint Louis. Le même Pape lui adreſſa l'année ſuivante une Bulle qui confirmoit le traité des Eccléſiaſtiques de Bourgogne, avec Robert II Duc de cette Province, par lequel ils lui promettoient les décimes d'une demie année, pourvu que ce Duc ne changeât plus la valeur de la monnoye. Etant à Saint-Denis la même année le quatriéme d'Août pour les préliminaires de la Canoniſation de Saint-Louis, il certifia avoir vû des Lettres du quinze devant les Calendes de Septembre 1234 par leſquelles Hugues Duc de Bourgogne reconnoiſſoit avoir prêté ſerment à l'Egliſe de S. Martin de Tours. En 1283 il fut un des trois adjoints que le Roi Philippes le Hardi donna à Gui de Geneve Evêque de Langres, pour vaquer à une enquête touchant l'inveſtiture des Fiefs ſitués en Champagne, & mouvans de l'Evêché de Langres, qui étoit conteſtée par Jeanne héritiere du Comté de Champagne. Mais ces quatre Commiſſaires n'y donnerent point leurs ſoins, & s'en déchargerent ſur d'autres qui finirent cette enquête à Paris, en préſence de l'Abbé de Saint Etienne de Dijon, de Hugues de Herment Chanoine d'Auxerre & autres. En 1289 il ordonna avec l'Archevêque de Rouen de lever une décime triennale accordée pour l'affaire d'Avignon, à Philippe le Bel, par Nicolas IV qui en avoit adreſſé la Bulle à ces deux Prelats. Enfin il paroît

Vie de S. Louis.

Perard. mſ. Burundæ, pag. 353.

Archiv. S. Mart. Turon.

Probat. Hiſt. S. Stephi. Divion. num. 224.

Ex miſſ. Baluz. num. 561.

à l'an 1290 le Mercredi après la Fête de S. Michel à un Concile tenu à Sens, où fut fait un arrêté contre les invaſeurs des biens de l'Abbaye de Pont levoi alors du Diocèſe de Chartres, aujourd'hui de Blois. On ne connoit des circonſtances de ſa mort que le jour & l'année, qui étant rapportée au Vendredi devant la Chandeleur 1293, à la façon de compter uſitée en France, arriva par conſéquent le 29 Janvier. Il fut inhumé dans le chœur de la Cathédrale, au côté gauche, proche Gui de Mello: Il avoit aſſigné pour ſon Anniverſaire dans cette Egliſe vingt livres de rente à prendre ſur la Terre d'Appoigny. Mais il ne donna au Chapitre de Notre-Dame de la Cité que vingt livres une fois payez avec des ornemens, ſuivant le Nécrologe de cette Collégiale, où on lit au 29 Janvier: *Obiit Guillelmus de Greſſeyo quondam Autiſſiodorenſis Epiſcopus, qui dedit nobis inſulam, tunicam, dematicam cum duabus ſtolis & tribus manipulis. Item viginti libras turon. ad emendos redditus pro ſuo Anniverſario.* Le Nécrologe de l'Abbaye de S. Laurent qui fut écrit de ſon tems, contient la note de ſon Anniverſaire par une addition ancienne conçue en ces termes au 28 Janvier. *Et vener. memoriæ Guillelmus de Greſſibus, Ep. Autiſſ. qui pro Anniv. ſuo faciendo dedit nobis viginti libras tur. ad emendos redditus & Capellam de Ponte-Caprino.* (a)

Depuis l'an 1287. juſqu'en 1293.

Ampliſſ. Collect. T. 7. p. 476.

Ex arreſto. 1421. contra mon. des Eſſars. Cartul. Capit. fol. 149.

(a) La reſſemblance entiere du nom m'a porté à faire obſerver que j'ai lu dans le Nécrologe de Sainte Genevieve de Paris au VI *Kal. Aug. Anniv. Guillelmi de Greſſibus Militis ac Genoveſæ ejusuxoris X. lib. Paris.*

CHAPITRE II.

De Pierre de Mornay, ſoixante cinquiéme Evêque d'Auxerre.

APrès la mort de Guillaume de Grez la vacance fut longue. Ce Prélat mourut à la fin du mois de Janvier, auquel on comptoit encore en France 1293 & le ſiége vaqua non-ſeulement pendant le reſte de l'année juſqu'à Pâques ſuivant qui commença celle de 1294; mais encore pendant l'année 1294 entiere, & au moins pendant la moitié de la

Depuis l'an 1295. juſqu'en 1306.

Digitized by Google

Depuis l'an 1295. juſqu'en 1306.

ſuivante. Les actes paſſés à l'Officialité durant cet intervalle, marquent expreſſément *ſede vacante*. Les conteſtations qui s'éleverent furent cauſe de cet exceſſif retard. Le Chapitre d'Auxerre procéda deux fois à l'élection, ſans rien conclure. Ferric de Lorraine, fils du Duc de Lorraine, & Prévôt de Saint-Dié, au Diocèſe de Toul, fut choiſi la premiere fois; & la ſeconde, ce fut Pierre de Grez, Chanoine d'Auxerre, parent du défunt Evêque. Le Pape Celeſtin V. nomma Pierre Cardinal Diacre du titre de S. Euſtache, pour examiner ces élections. Boniface VIII ſon ſucceſſeur s'y prit d'une autre maniere. Il fit venir à Rome les deux élûs, qui ſe démirent l'un & l'autre du droit qu'ils pouvoient avoir à l'Evêché d'Auxerre; le Pape alors uſant de toute ſon autorité, transféra Pierre de Mornay du ſiége Epiſcopal d'Orleans, à celui d'Auxerre. (*a*)

La maniere dont Pierre de Mornay étoit monté ſur le Siége d'Orleans, fut d'un bon augure pour l'Egliſe d'Auxerre. Etant Chanoine de la Cathédrale, & Archidiacre de Sologne (*b*), il avoit été choiſi par la voie de Scrutin en 1288 tout abſent qu'il étoit, pour ſuccéder à Gilles Paſté : il gouvernoit ſagement l'Egliſe d'Orleans, lorſqu'il reçut la nouvelle de ſa nomination à celle d'Auxerre. Il étoit originaire du Berry : ſon nom de terre lui venoit ſans doute du village de Mornay, ſitué ſur les confins de cette Province, & de celle du Nivernois, à une lieue de l'Abbaye de Fontmorigny, dont ſes ancêtres paſſent pour avoir été les principaux bienfacteurs. (*c*) Cet Evêque verſé dans l'étude du Droit, fut d'une grande utilité dans le conſeil de Philippe le Bel. Sa capacité pour conduire les grandes affaires le retint ordinairement à la Cour, & lui ſervit de prétexte pour ne pas réſider exactement dans ſon Diocèſe les premieres années

(*a*) C'eſt ce que nous apprenons d'une lettre de ce Pape, par laquelle il fait ſçavoir à Philippe le Bel cette tranſlation, & dont la date eſt du mois de Fevrier la ſeconde année de ſon Pontificat.

(*b*) Le Pere Anſelme met cet Archidiaconé dans l'Egliſe de Chartres. Quelques Mémoires du Berry marquent qu'il étoit Chanoine de Bourges avant que d'être Evêque d'Orleans. Il y a dans les Archives de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, un titre de 1290 qui prouve qu'il en avoit été Doyen.

(*c*) Le nom de Mornay eſt auſſi très-connu dans le Nécrologe de la Charité ſur Loire, qui n'en eſt éloigné que de trois à quatre lieues, & dans celui de l'Abbaye de Roches.

de

de ſon Epiſcopat. Son entrée ſolemnelle (*a*) qui lui donna occaſion d'être à charge à l'Abbaye de Saint-Germain, par le long ſéjour qu'il y fit, & le ſerment d'obéiſſance qu'il prêta à l'Archevêque de Sens & à ſon Egliſe, ſont preſque les ſeuls actes qui marquent ſa réſidence. Ajoutons-y le compromis que paſſerent l'an 1296 entre ſes mains Bertrand de Colombiers, nouvel Abbé de Cluny, & ſon Monaſtere d'une part, le Sous-Prieur de la Charité avec les Religieux du même Prieuré, d'autre part; touchant l'élection du Prieur de la Charité : ce Prélat les accorda au mois de Septembre de la même année. On voit auſſi que le mois d'Octobre ſuivant, il reçut à Auxerre l'hommage de Louis de Flandres, Comte de Nevers. Gui Abbé de Saint-Germain, Robert Abbé de Saint-Laurent, Geoffroy Doyen d'Auxerre, Jean Chantre d'Orleans, & Etienne de Bonneval Archidiacre dans l'Egliſe de Laon, atteſterent pardevant Notaire, que ce Comte avoit prêté foi & hommage à Pierre de Mornay, en ſa qualité d'Evêque d'Auxerre, pour le Château de Donzy & toute la Baronnie, ceux de Cône, de Château-neuf-au-Val-de-Bargis, de Saint-Sauveur, & de Murat & leurs dépendances, qu'il avoit reconnu que ces quatre derniers Châteaux étoient de nature à être remis à l'Evêque à ſa volonté, & qu'il avoit promis de les rendre ſi l'Evêque le demandoit; & qu'enſuite l'Evêque l'avoit inveſti de tous ces fiefs. Le même acte joint pour témoins de cette cérémonie Guillaume *Gervii*, Guillaume Catin, Hugues d'Aigreville, Jean de Bray Chanoines d'Auxerre, & Gui Mauguin, Chanoine d'Orleans.

Depuis l'an 1295 juſqu'en 1306.

V. Les preuves, *num.* 159.

Dès l'année 1294. il avoit été envoyé en Champagne avec Jean de Beaumont Seigneur de Sainte-Geneviéve, pour les affaires du Roi. Il y a apparence qu'il n'étoit pas encore ſacré, mais depuis ſa priſe de poſſeſſion, & dès la fin de l'année 1296 il ſe trouva au Conſeil du Roi tenu au Louvre le 21. Janvier. Il eſt nommé le treiziéme des vingt-deux Evêques de France, auxquels Boniface VIII adreſſa en 1297 une Bulle du 19 Fevrier, pour leur permettre de donner une ſubvention volontaire au Roi Philippe le Bel. L'aſſemblée ſe tint à Paris dans le Palais Epiſcopal le

Anſelme T. 8. p. 312.

Galli Chriſt.

(*a*) On ignore le jour & l'an de cette entrée. Quelques modernes ont cru qu'il la fit vers le 20 Mars 1296.

Mercredi & Jeudi 27 & 28 Mars, ſelon le ſtyle de ce ſiécle 1296. Il y aſſiſta tant en ſon nom qu'au nom de l'Evêque de Soiſſons (*a*). Mais cette permiſſion devint à ſon égard en une eſpéce d'ordre; le Pape lui fit ſçavoir, auſſi-bien qu'à l'Archevêque de Rouen, & à l'Abbé de Saint-Denis, qu'ils pouvoient contraindre ſpirituellement & temporellement les Eccléſiaſtiques de donner des ſubſides pour la délivrance des Rois de France ou de leurs fils s'ils étoient faits priſonniers. On n'ignore pas les ſujets qu'on avoit de craindre pour la perſonne du Roi ou de ſon fils: la guerre avec les Anglois fit prendre au Roi toute ſorte de précautions. Les tréves étant ſouvent le parti le plus ſûr, la France en fit une avec l'Angleterre au mois de Novembre de la même année 1297. Pierre de Mornay fut député à Giſors avec Guillaume Evêque d'Amiens, & Jean Comte de Bretagne pour y repréſenter la perſonne du Roi. Deux ans après il fallut renouveller la tréve, ou tenter de parvenir à un Traité de Paix avec le Roi d'Angleterre. La Ville de Montreüil-ſur-mer, au Diocèſe d'Amiens, fut choiſie pour cette négociation. L'Evêque d'Auxerre fut encore député avec celui d'Amiens, & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Le Pape de ſon côté connoiſſant le crédit de ces deux Prélats, les choiſit l'année ſuivante (1300) pour donner avec ſon Légat la diſpenſe de mariage, entre Charles Comte de Valois, frere du Roi, & Catherine de Courtenay, Impératrice de Conſtantinople. Un Prélat ſi bien venu à la Cour de Rome, & d'ailleurs fort attaché à ſon Prince, ne pouvoit qu'utilement ſervir l'Egliſe ſans préjudice de ce qui eſt dû à l'Etat. Auſſi le Roi fit à l'égard de Pierre de Mornay une démarche rare & ſinguliere. Il voulut ſe juſtifier dans ſon eſprit des reproches qu'on lui faiſoit d'avoir attenté ſur les libertés & franchiſes de l'Egliſe de Chartres. Il en écrivit environ 1300 à l'Archevêque de Sens & à l'Evêque d'Auxerre: il avoue s'être élevé dans les premiers tems contre certaines entrepriſes du Chapitre de Chartres, comme oppoſées au droit ancien: il fait ſentir que les Officiers du Chapitre le fraudoient de ſes droits Royaux. Les actes du procès fait à

Depuis l'an 1295. juſqu'en 1306.

Prob. Licent. Eccl. Gall. pag. 1503.

Rymer, T. 1. pag. 796. 799.

Invent. du Tréſor Royal.

Regiſt. Cam. Comput.

(*a*) Robert de Chartres qui eſt témoin à la conceſſion que l'Evêque d'Evreux fit hors de l'Aſſemblée, paroit avoir été de la Compagnie de Pierre de Mornay *Theſ. anecdot. T. 1. Col. 1277 & Seq.*

Bernard Saget Evêque de Pamiers en 1301, pour avoir tenu de mauvais diſcours contre le Roi, nous apprennent que l'Evêque d'Auxerre ſuivit le Prince, tant à Château-neuf-ſur-Loire, qu'à Senlis, où il calma les Courtiſans qui inclinoient à faire mourir ce Prélat. L'affaire eut de ſi grandes ſuites, que le Pape cita tous les Evêques de France à Rome, pour y tenir un Concile le 1. Novembre 1302. Le Clergé en députa trois pour aller excuſer les autres, & le Roi y envoya de ſa part l'Evêque d'Auxerre chargé de lettres, par leſquelles il prioit le Pape de différer le Concile à un tems plus convenable. Pierre de Mornay aſſiſta non-ſeulement au Conſiſtoire tenu à Rome à la fin du mois d'Août de la même année, mais encore à ce Concile indiqué par le Pape; & fut témoin de tout ce que Boniface avança pour ſe juſtifier ſur ce que le Roi & ſes Miniſtres lui imputoient. Juſques-là il s'étoit ménagé dans l'eſprit du Souverain Pontife, quoiqu'il pourſuivît vivement les intérêts de la Couronne de France. Mais l'année ſuivante au mois de Juin, il fut du nombre des vingt-cinq Evêques de France, qui avec les Abbés Chefs d'Ordre, appellerent au futur Concile Général des Cenſures que Boniface pourroit prononcer contr'eux. Le Pape croyant ébranler l'Evêque d'Auxerre, lui adreſſa vers le mois de Février une lettre, dans laquelle il ſe plaignoit du peu d'effet de ſes promeſſes : (a) Ce fut auſſi en 1303 que la Guyenne ayant été rendue à Edouard Roi d'Angleterre, par Traité fait à Paris le 20 Mai, l'Evêque d'Auxerre fut déſigné avec Robert Duc de Bourgogne, pour mettre Edouard en poſſeſſion. La même année 1303, il ſe tint vers le commencement du mois d'Octobre une Aſſemblée des Grands du Royaume à Château-Thierry, pour trouver les moyens de finir la guerre de Flandre: Pierre Evêque d'Auxerre y parut le ſecond entre les Prélats, comme envoyé de la part du Roi. Il n'étoit point encore alors Chancelier de France; il le devint peu après en 1304 & il continua d'exercer cette Charge juſqu'à la fin de ſa vie.

Depuis l'an 1295 juſqu'en 1306.

Theſ. anecdot. T. I. 1320. & ſeq.

Chron. S. Dionyſi. & Continuator Nangii.

Prob. litis inter Bonif. VIII. & Phil. Pulcr.

Anſelme, T. 2. p. 564.

Du Tillet, Recueil des Grands de France.

Durant l'intervalle que put lui fournir le tems de ſes négociations, tant à Rome, qu'en France; nous n'avons qu'un ſeul acte où ce Prélat paroiſſe dans ſon Diocèſe : c'eſt

(a) M. Fleury rapportant ce fait, l'appelle mal à propos Pierre de Belleperche.

la confimation du Statut d'un Chapitre de la Cathédrale, Depuis l'an 1295. jusqu'en 1306. selon lequel chacun des Chanoines devoit jurer à sa réception, que sur les premiers gros-fruits de la prébende, il payeroit la somme de dix livres, pour avoir une chape de soie à l'Eglise. L'acte est du Mardi après la Nativité N. D. 1302. Le même jour l'Evêque traita avec le Chapitre pour la fondation de son Anniversaire; il déclara donner vingt-livres de rente assises à Appoigny, sur des biens qu'il avoit acheté de Noble homme Jean de Prie & de Gilete sa femme, à condition que pendant sa vie on célébreroit à son intention une Messe du Saint-Esprit, le lendemain de l'Invention de S. Etienne; & il fit toucher à l'instant le premier arrérage de cette somme. Quelque tems avant que d'être élevé à la dignité de Chancelier, il vint encore en son Diocèse, & y expédia quelques actes en faveur du Chapitre. Deux entr'autres sont du mois de Septembre 1304: l'un daté du Monastere de Saint-Julien-lez-Auxerre le Lundi avant la Fête de S. Michel, n'est qu'une simple explication des charges des habitans de Chichery envers les Chanoines d'Auxerre; Guillaume Catin Lecteur, Guillaume *Gervii* ou *Gervasii* Ecolâtre, & Pierre de Mene Official, furent témoins. L'autre acte qui intéresse davantage est du jour précédent 27 Septembre. L'Evêque avoit un droit sur le sel qu'on débitoit depuis un endroit du village de Bassou appellé *le Noyer*, jusqu'au pont d'Arsy-sur-Cure. Les habitans de Crevan étoient en difficulté sur le payement de ce droit. Comme ils sont vassaux du Chapitre, cet Evêque voulant user de bienveillance à leur égard, & marcher sur les traces de ses prédécesseurs, accorda, à la priere des Chanoines, que ces habitans seroient exempts de ce tribut au-dedans de slimites de la Ville & Justice de Crevan seulement. Les Annales de l'Abbaye de Saint-Germain rapportent aussi à cette même année le réglement fait entre lui & Gui de Munois Abbé de ce Monastere, non-seulement sur le droit de gîte à la nouvelle entrée des Evêques, mais encore touchant la juriſdiction que l'Evêque prétendoit sur les Religieux délinquans. L'occasion de ce différend est assez plaisante. L'Abbé Gui nourrissoit un sanglier apprivoisé. Un Prêtre du chœur de la Cathédrale trouvant cet animal dans sa vigne, le tua d'un coup d'épée. Quelques Moines en ayant été

Porte feuilles de Gagnieres. *Carnul. Cap. fol.* 311.

Cartul. Capit. fol. 427.

Ibid. fol. 250.

Labb. Bibl. mſſ. T. I. p. 587.

Presbyter de

informés, ſortirent auſſi-tôt du Monaſtere, accoururent à la maiſon de ce Prêtre & la ravagerent : De là ſe tranſportant à la vigne ils l'arracherent juſqu'aux racines. L'Evêque entreprit de punir les Religieux qui avoient commis ces excès : Mais l'Abbé s'y oppoſa, alléguant que de tems immémorial il étoit en droit de punir & corriger ſes Moines. L'Evêque évoqua l'affaire à Rome où elle ne put être finie, quoique l'Abbé y eût demeuré près de trois ans, & ce ne fut qu'après ſon retour qu'il ſe fit là-deſſus un accommodement entre l'Evêque & l'Abbé, par la médiation de perſonnes pacifiques. Il eſt daté de l'an 1304 ainſi que j'ai déja dit. L'année d'après, cet Evêque ſouſcrivit au Teſtament de Marguerite, Reine de Sicile, & de Jeruſalem, Comteſſe de Tonnerre, avec les Evêques Guichard de Troyes & Jean de Nevers. Le reſte de ſes actions que le continuateur de l'Hiſtoire des Evêques d'Auxerre ramaſſa vers l'an 1375 ne conſiſte qu'en acquiſitions faites au profit de l'Evêché. De ce nombre eſt, la Terre d'Odent ou Hodan qui relevoit déja de l'Evêque. Il ſe détermina à l'acheter d'un Seigneur de Tholet, pour procurer la paix & le repos à la ville de Varzy, que les Seigneurs de Tholet harceloient ſouvent par leurs incurſions. Hors de ſon Diocèſe il acquit une belle maiſon, ſituée proche Morer, au Diocèſe de Sens, avec des terres & des vignes. De plus le Hameau de la Broſſe, dans la Paroiſſe d'Héricy, proche l'Abbaye de Barbeau. Il augmenta auſſi de beaucoup l'Hôtel que les Evêques d'Auxerre avoient à Paris, près la porte Saint-Michel, appellée plus anciennement la porte de Fert. Il obtint du Roi une grande place voiſine qui s'étendoit au-delà des murs de Paris : il la fit planter d'arbres, & l'entoura de murs : L'Auteur de ſa vie remarque que quatre vingts ans après on avoit relevé les terres du même endroit, pour en faire des foſſés à l'occaſion des guerres. Se ſentant âgé, il ſe retira au Château de Regennes, où il mourut le 29 Mai 1306 le jour de la Trinité. L'Auteur d'une chronique écrite au même ſiécle, & conſervée dans l'Abbaye de Cluny (*a*), marque que cet Evêque mourut aſſez ſubitement, quelque tems après que la tête de S. Louis eut été enlevée du Monaſtere de Saint-Denis ; c'étoit, dit l'Ecrivain, par le conſeil de

Depuis l'an 1295. juſqu'en 1306.

Ibid. pag. 588.

(*a*) C'eſt un in-folio que j'ai tenu en 1729.

Depuis l'an 1295. jusqu'en 1306.

l'Evêque d'Auxerre que cette distraction avoit été faite: Pour confirmer sa pensée, il ajoute que le Roi qui avoit enlevé cette tête, fut aussi puni par une chute qu'il fit de dessus son cheval. Il est permis de croire ce que l'on voudra sur cet article. Pierre de Mornay fut inhumé au côté droit du chœur, proche la tombe de Gui de Mello. Il avoit donné à cette Eglise dès son vivant un très-beau voile Quadragésimal, ou grand rideau dont on séparoit le Chœur d'avec le Sanctuaire pendant le Carême, comme cela se pratique encore dans les Eglises attachées aux anciens usages. Outre son Anniversaire fondé dans la Cathédrale, les Chapitres de Varzy & de Clamecy ont été pareillement chargés de le célébrer. (a) Son nom est aussi dans le Nécrologe de la Chartreuse de Bellari, aussi-bien que celui de Philippe de Mornay Archidiacre de Soissons. Je le trouve de même dans l'ancien Obituaire de l'Abbaye de S. Laurent au trentiéme Mai, pour avoir donné à ce Monastere une somme de 70. livres, & la Chapelle de Saint-Malo située dans l'étendue de la Paroisse d'Ouzoir. Philippe de Mornay déja nommé ci-dessus, y est aussi au 5 des Calendes de Juillet avec le titre de Prêtre. Deux ans après la mort de notre Prélat, Guillaume Evêque de Bayeux, Gui Evêque de Soissons, Jean d'Auxy, Chantre de Bourges, Gui Mauguin Chanoine d'Orleans, Lambert de Ballenay Chantre de Notre-Dame de la Cité d'Auxerre, & Matthieu de Barnay Chanoine d'Avallon, tous exécuteurs de son testament, assignerent à sa sœur Religieuse des Isles proche Auxerre, une petite rente pendant sa vie, qui devoit être convertie à fonder son Anniversaire dans cette Maison outre ce qui étoit porté par son testament.

(a) Il avoit donné aux uns vingt livres de rente, & aux autres cent cinquante livres une fois payées dont ils acheterent cent sols de rente sur une Maison située à Marcy.

CHAPITRE III.

De Pierre de Belleperche, ſoixante-ſixiéme Evêque d'Auxerre.

L'Hiſtoire de Pierre de Belleperche montre ce que le mérite peut indépendamment de la naiſſance. Il étoit né de parens pauvres dans ſa Paroiſſe de Lucenay ſur la riviere d'Allier en Nivernois ou en Bourbonnois. Ses grandes qualités, ſa profonde érudition dans les matieres qui concernent la juriſprudence, l'éleverent aux premieres dignités du Royaume, en particulier à l'Evêché d'Auxerre. Il eut pour Maître en Droit Jacques de Ravigni Profeſſeur d'Orleans qui a écrit ſur le Digeſte : il ſçut ſi bien marcher ſur les traces de ce Profeſſeur, que lui-même le devint enſuite dans la même Univerſité. Chargé de cette fonction, il s'appliqua principalement à réſoudre les doutes que la lecture des auteurs verſés dans ces matieres, peut occaſionner. Conformément à ce deſſein, il fit un Gloſſaire ſur le Code dont on ſe ſervoit communémemt à Orleans au XIV ſiécle, pour former les nouveaux Légiſtes. En un mot, ſa réputation fut ſi grande qu'on l'appelloit communément dans ſon ſiécle le Pere des ſçavans en droit Civil : & le fameux Bartole qui lui fut poſtérieur d'environ cinquante ans faiſoit une eſtime ſinguliere de ſes ouvrages. C'eſt lui qu'Oudin dit être l'interlocuteur ſous le nom de *Petrus*, dans un Dialogue imprimé de Guillaume Baufet Evêque de Paris. Il devint par la ſuite Conſeiller au Parlement, Chanoine de Chartres & Doyen de Paris. Il eſt auſſi qualifié Chanoine de Bourges dans un acte de 1301 touchant l'Evêque de Pamiers. (*a*) Mais il n'en faut pas être ſurpris, parce qu'alors les Eccléſiaſtiques étoient ſouvent Chanoines en même tems dans pluſieurs Egliſes fort éloignées.

Depuis l'an 1306. juſqu'en 1307.

Oudin, T. 3. Col. 731.

L'Evêché d'Auxerre ayant vaqué par la mort de Pierre de Mornay, il paroît qu'il y eut quelques difficultés pour

(*a*) L'Imprimeur du *Theſaurus anecdotorum T. I. p.* 1327 au lieu de *P. de Bella perica* l'appelle *P. de Bella peruca.*

Depuis l'an 1306. jusqu'en 1307.

lui donner un ſucceſſeur. On trouve des lettres de Philippes le Bel de l'an 1306. à G. Doyen & au Chapitre d'Auxerre, qui recommandent Pierre des Grez Chantre de Paris, & Chanoine d'Auxerre, que le Roi appelle ſon Clerc familier, & qu'il prie qu'on éliſe pour la dignité vacante. Ce Prince envoya même pour cela à Auxerre deux perſonnes, qui en remettant la lettre devoient déclarer plus amplement ſes intentions, ſçavoir Alain de Lambale, Chanoine de Laon, & Pierre de Dicy. Les Chanoines ayant choiſi Pierre des Grez ſelon la volonté du Roi, ce Prince écrivit en ſa faveur à Raymond de Goth Cardinal, Diacre de Sainte Marie la neuve, ajoutant que le Prieur de la Chaiſe-Dieu ſon Clerc s'expliqueroit plus au long ſur ce ſujet. On ne voit pas clairement quels obſtacles empêcherent le ſuccès de cette affaire. Quoiqu'il en ſoit, le Roi pria enſuite le Pape de ſe réſerver pour cette fois-ci la proviſion à l'Evêché d'Auxerre, à cauſe des débats ſurvenus. Pierre de Belleperche fut donc pourvû de cette dignité par Clement V. On ne vit point aſſiſter à la cérémonie de ſon entrée les quatre Barons qui avoient coutume de porter le nouvel Evêque. Le Roi qui s'y trouva en perſonne, ordonna qu'on s'en paſſât pour cette fois. On ignore en quelle ſaiſon elle ſe fit. On ſçait ſeulement que ce Prélat ne jugea pas à propos de reſter ſix jours à l'Abbaye de Saint-Germain avant que de venir à ſa Cathédrale. L'Abbé Gui de Munois avoit reſſenti l'incommodité de cet uſage qui lui avoit couté ſix cens livres, & il avoit expoſé cet inconvénient au Pape qui fixa la dépenſe de l'Evêque à 10 liv. par jour. Ainſi l'Abbé en fut quitte à l'égard de Pierre de Belleperche, pour 60. liv. La dignité de Chancelier de France, & de Garde des Sceaux, ne permit pas à Pierre de Belleperche de réſider exactement dans ſon Diocèſe. On ne connoit aucune des actions qui regardent en particulier ſon Epiſcopat, que la profeſſion ordinaire qu'il fit à Sens en qualité de Suffragant, & l'union de la Chapelle de S. Germain à l'Ecolatrerie. Cette Chapelle étoit dans la Cathédrale. Il en inveſtit Guillaume de la Ripe alors Ecolatre ou Pénitentier, par la tradition de ſon anneau paſtoral, & le titre de cette réunion ajoute qu'il pria enſuite le Soûchantre de l'inſtaller. Il eſt du 10 Juin 1307 Le conſentement que le Chapitre donna à cette réunion eſt du

Hiſtor. Paparum Avenio. T. 2. pag. 33.

Labb. T. 1. Bibl. pag. 588.

Tabul. Epiſc. V. Les preuves. *num. 164.*

du 23 Octobre ſuivant. Il fut nommé la même année par le Roi, pour expliquer la difficulté qui s'étoit élevée à l'occaſion du Traité fait entre le Roi & l'Archevêque de Lyon. Pierre ne ſurvécut pas beaucoup à ces événemens. Il mourut à Paris le 17 Janvier ſuivant, auquel en France on comptoit encore 1307 & non au mois d'Octobre, comme a marqué du Boulai dans ſon Hiſtoire de l'Univerſité de Paris. Il fut inhumé dans le chœur de l'Egliſe de Notre-Dame. La tombe de cuivre qui couvroit ſa ſépulture, s'y voyoit encore au commencement de ce ſiécle, à la place où ſe met le premier Choriſte. On y liſoit cette épitaphe :

Depuis l'an 1306. juſqu'en 1307.

Inventaire du Tréſor des Chartres Lyonnois.

Hac jacet in cella Petrus cognomine Bella
Pertica : perlucidus verbis, factis quoque fidus,
Mitis, veridicus, prudens, humiliſque pudicus,
Legalis, planus, velut alter Juſtinianus,
Summus Doctorum, certiſſima regula morum,
Pariſinorum Decanus Canonicorum,
Autiſiodoricâ digne ſumptâ ſibi ſede
Tempora poſt media charus ſucceſſit ab æde,
Annis ſub mille ter C. ſeptem ſimul ille
Sulpitii feſto migravit ab orbe moleſto.
Det ſibi ſolamen Spiritus almus. Amen.

Du Boulay s'eſt encore trompé, lorſqu'il marque que c'eſt à Auxerre, proche l'aigle de la Cathédrale, que ſe lit cette inſcription. (*a*)

Pierre devenu Seigneur du village dont il étoit natif, s'y diſtingua par quelques monumens & par quelque fondation. Il bâtit proche le bourg de Villeneuve un Château du nom de Belleperche qu'il avoit tiré de la Paroiſſe de Lucenay : il n'étoit encore que Docteur, lorſqu'il entreprit cet édifice. Ce fut dans ce Château que cent ans après ou environ, furent ratifiés par la Princeſſe Jeanne de Bourbon, les articles de ſon mariage, avec Humbert Daufin. On apprend par

Boiſſieu Traité des Fiefs.

(*a*) J'ai lû ſon nom dans l'Obituaire de Sainte Geneviéve de Paris au 17 Janvier, avec ces mots : *dedit viy libras pro anniverſario ſuo.*

Si l'extrait de l'Inventaire du Tréſor des Chartes, eſt exact, j'ajouterai que j'y ai lû que Clement V avoit permis à cet Evêque de réſigner ſon Evêché entre les mains de l'Evêque de Meaux ou de Senlis. *Fol.* 160. *in Languedoc.*

un titre de la Bibliothéque Colbert, que cet Evêque avoit fondé dès ſon vivant une Chapelle dans ce Château, & huit Chapelains chargés de prier Dieu, pour le repos de l'ame de Guillaume ſon frere & ſes autres parens; & qu'il avoit ordonné que la préſentation de ces Chapelains ou Vicaires, appartiendroit à ceux qui ſeroient Seigneurs après lui de la Maiſon de Villiers. Il les avoit doté chacune de vingt livres, laiſſant pour cela un fond de ſix vingt livres de rente qu'il avoit ſur le Tréſor Royal, & quarante livres qui lui étoient dûes ſur le péage de Mâcon. Deux de ſes Exécuteurs teſtamentaires qui y ſont nommés, ſçavoir Jean d'Auxois, Chantre d'Orleans, & Guillaume *de Dineiis*, Chanoine de Bourges, (*a*) obtinrent l'amortiſſement de ces quarante livres; mais en les amortiſſant le Roi déclara que les ſix vingt livres au lieu d'être priſes dans ſon Tréſor Royal, ſeroient levées ſur les émolumens de la Prévôté de Saint-Pierre-le-Moutier. Les lettres où cette échange eſt marquée, furent données à Melun au mois de Mars 1307. Cet Evêque avoit auſſi fondé à Lucenay une Chapelle de quinze livres de revenu, à la préſentation du même Seigneur de Villiers. Les lettres d'amortiſſement qui furent accordées par Robert, fils de S. Louis, Comte de Clermont & Sire de Bourbonnois, le Mardi après la S. Luc 1309. nous apprennent qu'il avoit laiſſé pour cela une maiſon aſſiſe en la Villeneuve: Les Exécuteurs teſtamentaires ayant réglé les charges de la fondation le 31 Mars ſuivant, & ordonné que les Chapelains lui feront un Anniverſaire ſolemnel; le Roi entérina le tout par les lettres données au Vieux-Corbeil au mois de Juillet 1310. On voit par-tout ceci que l'auteur de la compilation ſur les Evêques d'Auxerre du XIV ſiécle a parlé aſſez peu exactement, lorſqu'il a dit que Pierre de Belleperche avoit fondé quatre prébendes à Villeneuve. De ces huit Chapellenies on aſſure que ſix ont été transférées dans l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame de Moulins, & que les deux autres portions ſont poſſédées par un Chapelain particulier. La Chapelle de Villeneuve ſubſiſte toujours, ayant été rebâtie à neuf ſous le titre de Notre-

Depuis l'an 1306. juſqu'en 1307. *Cod.* 3282.

Chambre des Comptes, livre rouge.

(*a*) Le Pere Anſelme nomme avec le Chantre d'Orleans deux autres exécuteurs, qu'il appelle l'un, Gui Conet, & l'autre Durand de Villars: c'eſt lorſqu'il dit qu'ils rendirent compte pour lui de l'émolument du ſceau au mois d'Août 1308. *Hiſt. Chancellier.*

Dame de Recouvrance, & il y a, dit-on, grand concours de Pelerins. On ne voit pas que Pierre de Belleperche eût rien légué à l'Egliſe d'Auxerre; peut-être fut ce à cauſe du peu de tems qu'il l'avoit gouvernée. Les Regiſtres du Chapitre de Chartres marquent que ſon Anniverſaire y avoit été fondé, moyennant la ſomme de cent livres.

Depuis l'an 1306. juſqu'en 1307.

Regiſt. 1310. die Lunæ poſt. aſſumpt.

Ceux qui ſont curieux de connoître le nombre de ſes ouvrages, peuvent en voir le Catalogue dans la Bibliothéque de Jacques Friſon. Il y en avoit en manuſcrit à Bourges qui furent portés à Paris, en 1... pour ſervir à l'édition que Pierre Gromors donna cette année-là de ſes Notes ſur le code de Juſtinien. Ils ont été imprimés pluſieurs fois. Dom Bernard de Montfaucon nous apprend qu'il les a vûs auſſi en manuſcrit à Naples, dans la Bibliothéque de Monſieur Valetta. Le Nécrologe de l'Egliſe de Paris le qualifie *de jurium interpres eximius*, & l'Hiſtorien des Evêques d'Auxerre qui a écrit ſoixante & dix ans après ſa mort fait de lui cet éloge: *in jure civili citra montes pater habebatur peritorum.*

Diar. Italic.

J'ai lû dans un de ces Nécrologes à la Bibliothéque du Roi, qu'il avoit légué 100. livres au Chapitre de Notre-Dame.

L'étendue de ſon génie lui avoit procuré avant le tems de ſon Epiſcopat pluſieurs députations de diſtinction, qui ſont rapportées dans l'Hiſtoire des Chanceliers de France. Philippe le Bel l'envoya dans le Berri & dans l'Auvergne en 1296, & l'année ſuivante en Vermandois. Enſuite ayant eu ordre de ce Prince de ſe rendre à Lauſanne, il fut juſqu'à Lyon, d'où ayant été rappellé, il alla à Arras avec Pierre des Grez, Chantre de Notre-Dame de Paris, pour les affaires de Flandre, fit un voyage en Lorraine, & dans le Barrois en 1299 & paſſa en Angleterre. L'année ſuivante il retourna en Flandre. En 1301 il alla à Rome avec Jean de Dijon, puis il retourna en Cambreſis avec l'Evêque de Soiſſons, & le Comte de Savoye. Il alla une ſeconde fois à Amiens en 1302 pour la concluſion de la paix entre les Rois de France & d'Angleterre. En 1303 il fut l'un des trois Ambaſſadeurs que le Roi envoya au Pape Benoît XI pour lui préſenter ſes Lettres de congratulation ſur ſon avénement au ſouverain Pontificat. Il ſe rendit en 1304 à l'Ille auprès du Roi qui l'envoya l'année d'après à Bourdeaux vers le Pape Clement V, & il accompagna ce Pape juſqu'à Lyon. On trouve auſſi ſon nom avec celui des premiers du Royaume à l'an 1298 dans un Arrêt qui fut rendu au Parlement.

Mém. du Tillet, pag. 30.

CHAPITRE IV.

De Pierre de Grez, ſoixante-ſeptiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

LEs diviſions qu'on croyoit devoir ſe trouver parmi les Chanoines d'Auxerre, lorſqu'il ſeroit queſtion de donner un ſucceſſeur à Pierre de Belleperche, obligerent encore le Pape de prendre connoiſſance de cette affaire. Clement V. étant à Poitiers écrivit de cette Ville le 3 du mois d'Avril, qu'ayant été informé qu'il y pourroit avoir de la diſcorde dans le Chapitre pour le choix d'un nouvel Evêque, il s'en réſervoit pour cette fois la nomination, à moins qu'on ne prît le parti de faire l'élection en paix, & ſans ſe diviſer, comme il étoit déja arrivé. La clauſe de cette lettre nous empêche de décider abſolument ſi ce fut par le Pape que Pierre de Grez fut nommé, quoique celui qui a compilé les actions des Evêques d'Auxerre à la fin du même ſiécle, aſſure qu'il fut mis ſur le Siége d'Auxerre *Apoſtolicâ proviſione*. Il y a en effet aſſez d'apparence, que ce perſonnage qui avoit déja eu tant de ſuffrages en l'an 1294. & en 1306. les réunit tous cette fois-ci; & que les termes du Compilateur, que je viens de citer, ne ſignifient autre choſe, ſinon que l'élection fut autoriſée & confirmée par le Pape. On a vû par la Bulle de Boniface VIII. qu'il étoit alors Chanoine d'Auxerre; & c'étoit, ſans doute, ſon oncle Guillaume qui lui avoit conferé une prébende. Mais il n'y fit guéres de réſidence par la ſuite, ni ſous l'Epiſcopat de Pierre de Mornay, ni ſous celui de Pierre de Belleperche. Comme il poſſédoit d'autres bénéfices, ſçavoir un Canonicat dans l'Egliſe de Chartres, & la dignité de Chantre dans celle de Paris, & qu'outre cela il étoit Chancelier du Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, (*a*) ſes ſoins furent partagez; & occu-

Vita Papar. Avenion. T. 2. p. 115.

Regiſt. Cap. Carnot.

(*a*) Il ne fut point Chancelier de France, comme l'a cru notre écrivain Auxerrois de la fin de ſon ſiécle. Quelques titres de Provins en Brie confirment ce que je viens de dire qu'il l'étoit ſeulement de la Champagne & de la Brie. *Nem. de M. Nyveſt. Conſeiller à Provins.*

pant ce dernier poſte il fut ſouvent envoyé en ambaſſade. Un des titres plus anciens où je ne le trouve qualifié que de Chantre de Paris, eſt le Teſtament de Philippe Comte d'Artois, fait au mois de Janvier 1294 dans l'Abbaye de Bourdieu. Ce Seigneur le choiſit pour en être exécuteur avec Jean de Grez Chevalier. Selon quelques Auteurs ſon véritable nom étoit Pierre de Corbeil, quoique plus communément on l'appellât Pierre de Grez, du nom d'une Terre ſituée en Brie, appartenante à ſa famille ; car ſuivant notre ancien Hiſtorien il étoit né dans le pays de Gâtinois. Tous les Ecrivains conviennent qu'il étoit très-habile Canoniſte, & qu'il étoit doüé de pluſieurs autres belles qualitez. Il n'étoit encore qu'élû Evêque d'Auxerre lorſqu'il reçut une commiſſion aſſez diſgracieuſe. Il s'agiſſoit d'éclaircir les faits dont on accuſoit l'Evêque de Troyes. On le ſoupçonnoit de ſe mêler de ſortilege, d'avoir contribué à la mort de Jeanne Reine de France, d'avoir voulu empoiſonner Charles Comte d'Angers, lorſqu'il étoit en Champagne, & à Poitiers le Roi de Navarre, & d'avoir empoiſonné réellement & de fait pluſieurs perſonnes aidé du miniſtere d'un Jacobin appellé Jean de Tayac, avec lequel il conferoit ſouvent dans les bois de Saint-Flavit, aux environs de l'Hermitage du lieu, & avec l'Hermite qui y réſidoit. Clement V écrivit de Poitiers au mois d'Août à l'Archevêque de Sens, à Raoul Evêque d'Orleans & à Pierre de Grez de vérifier la choſe. Ils firent arrêter l'Evêque de Troyes: il ſubit l'interrogatoire dans l'Abbaye de Sainte-Geneviéve de Paris : mais il n'avoua aucun des griefs dont on l'accuſoit. Pierre de Grez qui y avoit aſſiſté le 7 Octobre en rendit compte par écrit au Pape ; & on ne voit point ce que devint cette affaire. Quatre jours auparavant il avoit fait ſçavoir aux Chanoines de Chartres, qu'il avoit permuté le lieu de la perception des fruits de ſa prébende avec celui d'où Jean de Mons ſon parent tiroit ceux de la ſienne. La lettre qui eſt inſerée dans les Regiſtres du Chapitre eſt datée de Paris le 3 Octobre.

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

Theſ. anecdot. T. 1. Col. 1267.

Anſelme T. 6. p. 657. parlant de G. de Grez, le dit fils de Jean de Corbeil, Seigneur de Grez en Brie.

Labb. Bibl. T. 1. p. 509.

Extraits des Chartres du Tréſor Royal.

Il n'étoit point encore Prêtre lorſqu'il fut choiſi pour Evêque ; on varie dans le lieu & dans le jour auquel Guillaume Baufet Evêque de Paris lui conféra la Prêtriſe. On y lit dans un endroit que ce fut à Saint-Ouen le lendemain

Chron. Joann. Villerani Canon. Hiſt. Univ. Pariſ. ſeculo XIV. pag. 109. & 128.

Digitized by Google

de la Saint-Denis, & dans un autre que ce fut à Montlehery le jour de Saint Thomas : mais cette derniere époque eſt celle à laquelle il faut s'attacher, parce qu'en effet le Samedi des Quatre-Temps de Décembre ſe trouva en 1308 le jour de Saint Thomas: & elle mérite d'autant plus de croyance, qu'au même endroit Jean de Saint-Victor ajoute qu'il fut ſacré Evêque le premier Dimanche de Janvier, qui étoit la veille de l'Epiphanie ; ce qui s'accorde parfaitement avec la lettre Dominicale. La circonſtance qu'on y lit du repas ſplendide qu'il donna ce jour-là dans le Couvent des Cordeliers de Paris, ſert à prouver que ce fut dans l'Egliſe de ces Religieux qu'il fut ſacré. Peut-être auſſi trouvera-t-on qu'elle n'eſt pas tout-à-fait éloignée du caractere généreux de ce Prélat, dont l'Abréviateur de la vie a fait en paſſant ce petit éloge : *cujus hoſpitalitatis ſingularitas nullum petentem excluſit.*

Depuis l'an 1108. juſqu'en 1325.

Bibl. Labb. T. I. p. 509.

On ne ſçait rien de ſon entrée au Siege Epiſcopal, ſinon qu'il ſuivit, envers l'Abbaye de Saint-Germain, l'exemple de ſon prédéceſſeur, & qu'elle ſe fit dans le Carême. Il alla auſſi à Sens faire la ſoumiſſion accoûtumée à l'Egliſe Métropolitaine. Son nom s'y voit encore à cette occaſion dans le livre du Préchantre ; & parce que le Siege étoit alors vacant par la mort d'Etienne Becart, il fut mis dans la formule *& futuro Pontifici Senonenſi.* (*a*) Quelque tems après il retourna à Paris, avant que de venir réſider dans ſon Diocèſe. Ce fut dans cette Ville, que, pour ſe rendre aux prieres du Sieur de la Chapelle au ſujet d'une ſaiſie faite par lui & par le Chapitre ſur les biens de défunt R.... de Vaux Archidiacre d'Auxerre, il conſentit à la levée de cette ſaiſie par les lettres qu'il adreſſa le 15 Décembre 1309 à Guillaume Catin Lecteur, & Felix de Coaudun Chanoines d'Auxerre, par leſquelles il leur mande de s'informer quels ſont les héritiers, & de mettre les exécuteurs teſtamentaires en joüiſſance des effets. Comme les titres qui regardent le temporel ſont ordinairement les mieux conſervez, ce ſont auſſi ceux par leſquels on apprend la réſidence de Pierre de Grez dans ſon Diocèſe pendant les premieres années de ſon Pontificat, l'attention dont il fut pour

Ibid. in Abb. S. Germ. p. 588.

Comptes des anciens Majeurs de Provins.

(*a*) Il paya réellement le droit établi envers le ſaint Siége, le 22 Mai 1309. *Ex libro ſolut. in Reg. Vatic.*

le ſoulagement de ſes vaſſaux, à rendre juſtice à un chacun, & en même temps celle qu'il avoit pour faire rendre à ſa dignité les devoirs qui en ſont inſéparables. Les habitans de Varzy ayant reconnu le caractere bien-faiſant de ce Prélat, lui repréſenterent la néceſſité où ils étoient d'avoir du bois pour leur uſage dans le voiſinage de la Ville. L'Evêque écouta leur demande, il en conféra avec le Chapitre de ſon Egliſe, & leur accorda en 1310 quelques uſages avec certaines clauſes. On remarque que l'acte de conceſſion eſt ainſi motivé : *cupientes à noſtris ſubditis diligi potius quam timeri, nec non conſiderantes curialitatem quam Burgenſes & incolæ noſtri de Varziaco .... nobis & Eccleſiæ noſtræ fecerunt.* On ignore aujourd'hui ce qui mérita cette faveur aux habitans de Varzy. Pierre de Grez ne négligea point de ſe faire rendre ce qu'on lui devoit comme Seigneur ſuzerain. Il fit ſaiſir en 1311 par Jean Coret ſon Procureur, & arrêter ſous ſa main tout ce qui dépendoit du Comté d'Auxerre & de la Baronnie de Donzy, parce que le Comte refuſoit de lui prêter foi & hommage. Le Roi fit auſſi faire une ſaiſie de ſon côté ſur les mêmes Terres, à cauſe de la rébellion qu'avoit commiſe contre lui Louis Comte de Nevers qui tenoit le bail du même Comté d'Auxerre ; & ſa ſaiſie renfermoit de plus la Terre de Colanges-ſur-Yonne. Comme la Baronnie de Donzy, quoiqu'enclavée dans le pays de Nivernois, releve de l'Evêché d'Auxerre, notre Evêque porta ſes plaintes au Roi, & lui fit connoître que ſa ſaiſie étoit antérieure. Les Gens du Roi repréſenterent en Parlement que malgré la ſaiſie faite au nom du Prince, les Officiers du Comte avoient toujours perçu les fruits, & que le Roi n'en avoit pas profité. Simon de la Court fut commis pour inſtruire Philippes le Bel de la vérité des faits : l'information ayant été rapportée à la Cour, il fut ordonné que la main du Roi ſeroit levée de deſſus la Baronnie de Donzy & la Terre de Colanges, & de deſſus toutes les portions du Comté d'Auxerre qui relevoient en fief de l'Evêque, & que la ſaiſie faite de la part du Roi ne tiendroit que pour les autres portions du Comté indépendantes de l'Evêque, comme ſont le Château & la vieille Cité d'Auxerre, les Villes de Saint-Sauveur & d'Entrains. Cet Arrêt eſt du Parlement de la Saint-Martin 1313 : il fut cauſe que

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

Cartul. Capit. fol. 537.

V. Preuves. *num.* 166.

Inventorium à Ponto fo. 1314.

l'Evêque ſe créa un Receveur des revenus de la Baronnie de Donzy dès l'année ſuivante. Mais le poſſeſſeur de cette Baronnie n'en fit pas pour cela de plus grandes diligences. Pierre de Grez attendit encore quatre ans, ſans qu'on lui en rendît foi & hommage. C'eſt pourquoi étant à Paris le Mercredi des Cendres 1317, il donna ordre à Pierre Anſel Bourgeois & Bailly de Varzy de mettre en ſa main cette Baronnie & toutes ſes dépendances. Enfin l'an 1323 le Mardi huitiéme jour de Juin, Loüis Comte de Flandres & de Nevers ſe mit à ſon devoir. La maniere dont il rendit foi & hommage à notre Evêque, fut revêtue de toutes les ſolemnités. Le Chapitre s'y rendit proceſſionnellement dans la Grand'-Salle de l'Evêché, le Diacre portant le livre des Evangiles. Là pour rendre foi & hommage le Comte mit ſes mains entre celles de l'Evêque, lui donna le baiſer de paix, & toucha le livre des Evangiles: Après quoi l'Evêque lui recommanda comme à ſon homme & ſon féal, ce qui eſt ordinaire en pareil cas, & de donner un dénombrement de tout ce qu'il reconnoiſſoit tenir de l'Evêché. Outre le Chapitre, les témoins de cette cérémonie furent entr'autres Altauld ſurnommé Flotte Abbé de Vezelay, Robert Abbé de Saint-Pere d'Auxerre, Pierre de Beaujeu Prieur de la-Charité-ſur-Loire; & du nombre des Chevaliers, Matthieu de Mello Seigneur de Saint-Bry, Jean de Merry, Ithier de Conflant, Gui de Toucy Seigneur de la Vallée d'Alligny, & autres avec Hugues de Conſey Bailly de Nivernois. Pierre de Grez n'eut pas tant de peine à ſe ſoumettre les poſſeſſeurs de la Terre de Toucy qui releve également de l'Evêché d'Auxerre. Il reçut dès l'an 1312 l'hommage dû par la Baronne du lieu, Jeanne Comteſſe de Bar & Dame de Puiſaye: On ne voit point qu'il ait eu avec perſonne aucune difficultés, ſinon qu'en 1314 il fut obligé de plaider contre un Chevalier Seigneur d'Anois, nommé Regnaud Rongefer, apparemment des deſcendans de celui de même nom qui avoit tant moleſté d'autres Evêques d'Auxerre. Mais le détail de cette affaire n'eſt point parvenu juſqu'à notre tems.

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

Quittance du Vendredi 26. Janv. 1314.

V. Les preuves. *num.* 175.

Caſtri Toucy. *Inventar.*

Son Epiſcopat fournit pluſieurs autres actes pour le ſpirituel qui ſont d'une plus grande importance. Il reconnut qu'il y avoit des inconvéniens de ce que les quatre Archi-

prêtres

prêtres du Diocèſe n'exerçoient que par commiſſion ; qu'ils en étoient moins vigilans envers les Paroiſſes de leur diſtrict, moins exacts à faire leurs viſites, & que cela étoit même cauſe que quelques-uns laiſſoient perdre les droits & les prérogatives de leur Archiprêtré. C'eſt pourquoi il fit propoſer au Chapitre d'Auxerre le deſſein qu'il avoit de rendre ces quatre Offices perpétuels. Les Chanoines de la Cathédrale y ayant donné leur conſentement dans le Chapitre Général de Ste Luce 1313, cet Evêque fit une Ordonnance qui déclaroit perpétuels les Archiprêtrés d'Auxerre, de Puiſaye, de Varzy & de Saint-Bry. Elle eſt datée de ſon Château de Villechaul proche Cône, le Jeudi après la Nativité de S. Jean de l'an 1314. Sept ans après ayant obtenu de l'Archevêque de Sens la confirmation de cet établiſſement, il envoya de ſon Château de Grez en Brie une lettre adreſſée à Jean de Damnarie Archiprêtre d'Auxerre, Raoul Periti Archiprêtre de Puiſaye, & Matthieu du Pleſſis Archiprêtre de Saint-Bry, par laquelle il leur notifioit qu'il avoit rendu leurs titres perpétuels. Celui de Varzy n'eſt pas nommé dans cette lettre, peut-être parce que la place étoit alors vacante.

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1315.

V Les preuves, *num.* 133.

La déclaration qu'il donna en 1320 au ſujet d'une des châſſes de la Cathédrale fut une action des plus ſolemnelles de ſon Epiſcopat. Les Chanoines Réguliers du Prieuré de Saint Amatre au Fauxbourg d'Auxerre, prétendoient poſſéder le corps de ce Saint Evêque dont leur Egliſe portoit le nom, & ſoutenoient que les Chanoines de la Cathédrale n'en étoient pas les dépoſitaires, quoiqu'ils euſſent une châſſe dans laquelle ils aſſuroient que ſes oſſemens étoient renfermés. Pierre de Grez voulant mettre fin à ces prétentions, viſita tant en perſonne que par Commiſſaires les Châſſes & Reliquaires du Prieuré. On y trouva, à la vérité, des oſſemens de quantité de Saints Martyrs & de Saints Confeſſeurs, mais il n'en parut aucun de S. Amatre, & on y trouva aucun d'enſeignement par écrit qui marquât qu'on y poſſédât les Reliques de ce Saint. Les Religieux du Prieuré continuerent à ſoutenir qu'ils devoient avoir le corps de S. Amatre, parce qu'il avoit été inhumé dans leur Egliſe. On les ſomma de produire d'autres titres, & ils ne purent le faire. L'Evêque fit examiner toutes les preuves alléguées par le Cha-

Depuis l'an 1308. jusqu'en 1325.

pitre de la Cathédrale, en faveur de la poſſeſſion de la Relique. Il eſt vrai qu'on ne ſçavoit point préciſément en quel ſiécle, ni par qui le corps du Saint avoit été transféré de l'Egliſe de ſon nom en celle de la Cathédrale: Mais on trouvoit dans les anciens Martyrologes au 12 Juillet, qu'en ce jour on avoit reçu dans cette Egliſe les Reliques de S. Amatre Evêque, celles de S. Cyr & de Ste Julitte, de S. Syphorien Martyr & de S. Val Confeſſeur, en mémoire de quoi il y avoit une Fête de réception établie de tems immémorial. Outre cela il étoit notoire que lorſque le Chapitre de la Cathédrale alloit dans l'Egliſe du Prieuré, & qu'on y faiſoit les ſuffrages, on ne manquoit jamais de dire dans l'Oraiſon conformément aux anciens livres *qui in præſenti requievit Eccleſia*; & non pas *requieſcit*. L'Evêque fit auſſi ouvrir une très-ancienne châſſe d'argent, au-dehors de laquelle étoit repréſentée la vie de S. Amatre: Les Commiſſaires qui étoient Jean Archidiacre, Felix Lecteur, &c. y trouverent des inſcriptions très anciennes qui marquoient que le corps de S. Amatre étoit conſervé en entier dans cette châſſe, & apperçurent quelque choſe qui déſignoit qu'elle avoit été ouverte en 1238, ce qui ſuppoſe que dès lors elle paſſoit pour ancienne. Toutes ces conſidérations porterent Pierre de Grez à indiquer une aſſemblée du Clergé pour décider ſur cette affaire. Elle fut tenue le Lundi après l'Aſſomption dans le Chapitre de la Cathédrale: & là en préſence de tous les Chanoines & des Abbés qui ſuivent, ſçavoir Jean Abbé de Vezelay, Gaucher Abbé de Saint-Germain, Jacques de Pontigny, Robert de Saint-Laurent, Martin de Saint-Marien & des Prieurs, & autres Communautés, il déclara que le corps de S. Amatre repoſoit dans l'Egliſe Cathédrale, & que c'étoit là où les Fidéles devoient venir l'honorer. Je me ſuis un peu étendu ſur cette cérémonie, afin de rectifier ce qui a été mal pris dans un Mémoire imprimé à Amiens en 1715 touchant le tems depuis lequel le corps de S. Amatre repoſoit dans l'Egliſe Cathédrale d'Auxerre. On a fait entendre dans ce Mémoire, que c'étoit depuis l'an 862 que cette Cathédrale le poſſéde, en ſe fondant ſur un texte de la vie de l'Evêque Chrétien qui a été mal entendu; au lieu que la réception n'a dû s'en faire dans l'Egliſe d'Auxerre, que dans l'onziéme ou

douziéme ſiécles. On ſera bien aiſe de retrouver l'Ordonnance de Pierre de Grez imprimée à la fin de cette Hiſtoire plus exactement qu'elle ne l'a été à Amiens où je l'avois envoyée. L'Evêque Pierre profitant de l'ouverture de la châſſe de S. Amatre voulut marquer à cette occaſion ſa dévotion envers ce Saint. Il en tira la tête du Saint Prélat, & la renferma dans un chef d'argent. C'eſt dequoi le Chapitre fit faire une eſpéce de Procès-verbal ſigné par le Secretaire, lequel eſt encore attaché aux oſſemens de ce ſaint qui reſtent dans la même Egliſe, & que je rapporterai ici à cauſe de ſa briéveté. *Hic requieſcit corpus beatiſſimi Confeſſoris Amatoris quondam Autiſſiodorenſis Epiſcopi detractis Capite & duobus dentibus. Et fuit traditum dictum Caput domino Petro de Greſſibus Epiſcopo ibi præſenti, ad collocandum ipſum in argento pro iſta Eccleſia Autiſ. præſentibus unà cum dicto D. Epiſcopo, Kadulpho Archidiacono Puſeiæ, F. Lectore, P. Theſaurario, M. de Appoigniaco, J. Succentore, R. Periti, P. Albi & aliis pluribus Canonicis Autiſ.* ſigné *J. de Pariſius.*

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

V. Les preuves, *num.* 173.

L'Abbé Gaucher nommé dans l'Ordonnance qui vient d'être rapportée, gouvernoit le Monaſtere de Saint-Germain depuis onze ans ou environ. Gui de Munois ſon prédéceſſeur ſe ſentant caſſé de vieilleſſe dès l'an 1309, avoit donné avis à Pierre de Grez qu'il ſouhaitoit ſe démettre de l'Abbaye entre ſes mains. Il s'étoit retiré au village de Soncaiſe, qui eſt une Terre du Diocèſe de Sens à ſept lieues d'Auxerre, où ſon Monaſtere avoit alors un logis conſidérable. L'Evêque lui envoya deux Commiſſaires qui étoient Adeodat, Abbé de Lagny, & Jean Coquard, Profeſſeur ès loix; & ils y reçurent ſa démiſſion le Mardi après l'Aſcenſion de l'an 1309. Ces circonſtances ont été expreſſément marquées dans la vie de cet Abbé, & dans celle de Gaucher qui fut élû en ſa place. Ce fut à ce même Abbé que Pierre de Grez fit à Auxerre deux conceſſions, l'une en 1321, l'autre en 1324. Par la premiere il lui permit de célébrer l'Office divin dans la Chapelle de ſon Château de Perrigny-lez-Auxerre, pourvû qu'on n'y adminiſtrât aucuns ſacremens & ſur-tout le mariage. Par la ſeconde, il approuva la fondation de la même Chapelle, & il accorda que l'Abbé pourroit y faire célébrer l'Office par d'autres que

Summa-Caſa.

Labb. Bibl. mſſ. T. I. p. 591. & 592.

Preuves, *num.* 174 & 176.

par lui-même, étendant la même grace aux ſucceſſeurs de cet Abbé.

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

Fol. 33.

Le Cartulaire de la Cathédrale fournit un acte infiniment plus ſolemnel touchant les Monaſteres du Diocèſe. L'an 1319 le ſeptiéme jour de Novembre tous les Chanoines étant aſſemblés dans le Chapitre avec le Révérend Evêque, ſe préſenterent Jacques Abbé de Pontigny, & Henri Abbé de Roches, tous les deux de l'Ordre de Cîteaux. L'Evêque & les Chanoines les requirent de faire à l'Egliſe d'Auxerre le ſerment ordinaire de ſoumiſſion & de révérence. On diſputa quelque tems ſur la teneur de la formule ancienne dont il parut que ces deux Abbés vouloient s'éloigner, pour en prononcer une différente de celle que leurs prédéceſſeurs avoient ſuivie. Mais comme ils promirent de revenir pour réïtérer cet acte, ſi cette formule étoit trouvée inſuffiſante, on ſe contenta de ce qu'ils étoient prêts de faire : on les conduiſit au grand autel de la Cathédrale où ils firent le ſerment en cette forme : *Ego Frater Jacobus Abbas Pontigniaci, Ciſtercienſis Ordinis, ſubjectionem, reverentiam, obedientiam à Sanctis Patribus conſtitutam ſecundùm regulam S. Benedicti, tibi Domine Pater Epiſcope tuiſque ſucceſſoribus canonicè ſubſtituendis & Sanctæ Sedi, ſalvo Ordine meo, me exhibiturum promitto.* (*a*) On croit que l'Abbé de Pontigny ici dénommé ſous le ſimple nom de Jacques, étoit Jacques de Thermes qui avoit été Abbé de Chaalis proche Senlis, & qui eſt connu par pluſieurs ouvrages. Quant à l'Abbé de Roches, il ſe conforma à ſon Supérieur, ſon Monaſtere étant de la filiation de Pontigny.

Ce fut du tems de Pierre de Grez, que fut célébré à Vienne un célébre Concile. Ce Prélat y aſſiſta comme beaucoup d'autres en 1311, & c'eſt tout ce que nous en pou-

(*a*) Voici quelle étoit l'ancienne formule. Celle que Guillaume Abbé de Bourads du même Ordre, prononça vers l'an 1170 ſous le Pontificat de Guillaume de Toucy eſt conçue en ces termes : *Ego Willelmus humilis B. Mariæ Bonæradis Abbas matri Eccleſiæ Autiſſiodorenſi tibique Pater Willelme, & tuis ſucceſſoribus debitam ſubjectionem atque obedientiam ſecundùm inſtituta ſanctorum Patrum ore promitto & manu confirmo:* Elle eſt ainſi tranſcrite d'une main de ce tems-là à la marge d'un Homiliaire de la Cathédrale à la veille de Pâques. Ce ne fut qu'après l'an 1220 que tous les Abbés de l'Ordre de Cîteaux ſe mirent ſur pied d'ajoûter dans leur ſerment, *ſalvo ordine noſtro.* Voyez T. 4. *Th. ſ. anecdot.* le Chap. gen. de Cîteaux de 1221.

vons dire. Il aſſiſta auſſi au Concile de la Province de Sens tenu à Paris la même année, le Lundi après le troiſiéme Dimanche de Carême. (*a*) Cet Evêque fut pareillement des vingt ſix auxquels Robert Archevêque de Reims écrivit en 1316 pour les prier de ſe rendre à Senlis, afin de finir l'affaire de Pierre de Latilly, Evêque de Chaalons. On voit ſon ſceau parmi ceux de dix-huit Prélats qui connurent de cette matiere; l'Evêque de Béthlehem étoit auſſi du nombre. (*b*) La même année 1316 Pierre étoit à Chartres au mois d'Octobre à la priſe de poſſeſſion de l'Evêque Robert de Joigny, le Dimanche apres la Fête de S. Luc, avec Jean Fournier Chanoine d'Auxerre. L'année d'après il fut préſent en Parlement vers le premier jour de Décembre, lorſqu'on y rendit un Arrêt en faveur de Mahauld, Comteſſe d'Artois, contre Robert d'Artois. Je ne parle point de la levée qu'il fit en 1313 des décimes que Clement V avoit accordez à Philippe le Bel ſur le Clergé, pour le voyage d'outre-mer, ni du don qu'il fit à l'Abbaye de Saint-Laurent de la Chapelle de Sainte Marguerite de Breviande, ſituée dans la Paroiſſe d'Ecrignelles. Le Nécrologe de cette Abbaye qui a marqué cette donation n'en déſigne point l'année, mais il dit qu'il la fit pour la fondation de ſon Anniverſaire.

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

Spicilegii, T. 4.

Monumenta Joan. Petit ad Calcem Pœnit. Theod. Cantuar. pag. 474.

Tilii in ordinibus magnatum Franciæ, fol. 43.

On eſt embarraſſé à accorder ce que dit le Compilateur des actions de nos Evêques du XIV ſiécle avec quelques actes qui regardent Pierre de Grez. Il a écrit ſur cet Evêque, qu'étant fatigué du miniſtere Epiſcopal, il prit des coadjuteurs ſur la fin de ſa vie. Cependant on trouve que l'année même de ſa mort, durant les plus grandes chaleurs de l'Eté, il étoit en viſite dans le Diocèſe. Il en reſte deux preuves aſſez certaines. La premierre ſe tire d'un acte daté de Lainſec, le Dimanche veille de Saint-Jean Baptiſte dont voici le précis. Un Chanoine de la Cathédrale nommé Antoine de Goan étoit accuſé de certains délits, & le Chapi-

(*a*) J'ai vû la lettre que Pierre écrivit à tout ſon Clergé, pour l'avertir de la repriſe de ce Concile après ſon interruption, en conſéquence de l'avis que Philippe de Marigny Archeveque de Sens lui en fit donner par Jean Evêque de Chartres.

(*b*) Je crois pouvoir rapporter à ce tems là, ou environ, ſa préſence à la Dédicace de l'Egliſe de N. D. d'Ecouis au Dioceſe de Rouen, avec l'Archeveque Diocéſain nommé Guillaume, Philippe de Sens, Gui de Lizieux, & Walfrannus, Evêque de Bethlehem. *Preuves de l'Hiſt. des Cardinaux, p.* 262.

tre l'avoit fait renfermer dans ſes priſons : Mais il avoit eu l'adreſſe de ſe ſauver, & il étoit en fuite. On alla trouver l'Evêque à Lainſec, & auſſi-tôt qu'on lui eût expoſé que la correction des Chanoines appartenoit au corps du Chapitre, il adreſſa un ordre à tous les Sergens de ſon Officialité, & autres ſes Officiers, d'arrêter le Chanoine s'ils le trouvoient ſur le territoire de l'Evêché, excepté dans les lieux ſacrés, & de le conduire dans les priſons du Chapitre, ou de le livrer aux Sergens de la même compagnie, en faiſant là-deſſus leurs diligences. L'autre preuve que cet Evêque exerçoit encore par lui-même ſur la fin de ſes jours les fonctions Epiſcopales, eſt la réconciliation qu'il fit de l'Egliſe de Notre-Dame de la Charité-ſur-Loire au mois de Juillet 1325. On en a eu connoiſſance par l'acte qu'il donna aux Religieux du Prieuré le 13 de ce mois, comme il n'avoit point entendu préjudicier aux droits de cette Maiſon.

Depuis l'an 1308. juſqu'en 1325.

V. Preuves, *num.* 177.

Viole.

Il paroît par tout ce que j'ai rapporté juſqu'ici, que ce n'eſt pas ſans fondement que le Compilateur du XIV ſiécle a fait en abrégé l'éloge de cet Evêque en ces termes : *Rexit ſedem ſuam ſtrenuè ac laudabiliter, ab omnibus dilectus.* Il eſt viſible par le peu que j'en ai dit, qu'il ſe comportoit d'une maniere à ſe faire aimer de tout ſon Clergé & de tout ſon peuple. Enfin ſon heure étant venue, la mort l'enleva à ſes Diocéſains le 21 Septembre de l'an 1325 au retour de ſes viſites Epiſcopales. Il fut inhumé, ſelon qu'il l'avoit demandé, dans le chœur de l'Egliſe Cathédrale au côté gauche, proche ſon oncle Guillaume de Grez, & proche la ſépulture de Gui de Mello. On trouve que dès l'an 1320 il avoit fondé l'Anniverſaire de ſon oncle, en y deſtinant une ſomme de quarante ſols de rente à prendre ſur le minage d'Appoigny, à condition que pendant qu'on le célébreroit, il y auroit douze cierges de chacun une livre de poids allumez, tant à l'autel, qu'autour de ſa tombe : Mais quoiqu'on diſe que dès l'an 1314 il avoit auſſi aſſigné pour le ſien vingt livres de rente ſur trois moulins acquis par lui à Varzy, on ne produit aucune marque de cette fondation, & il ne reſte aucun veſtige que cet Anniverſaire ait été célébré en ſon rang. L'Hiſtoire des Maréchaux de France parlant de Jean de Corbeil ou de Grez ſon frere, dit que cet Evêque avoit fait ſon teſtament le 21 Juin 1321 & par con-

Tabul. capituli.

tinuation le 21 Septembre 1325. Mais je n'en ai pû découvrir d'autres particularités, ſinon qu'il avoit choiſi pour exécuteurs deux Chanoines de ſon Égliſe, qui ſont en même tems qualifiés d'héritiers dans les titres où on les trouve nommés. L'un eſt Jean de Dammarie: (*a*) Il y a de lui au Tréſor Royal, des lettres par leſquelles en ſa qualité d'*hoir* & d'exécuteur des teſtamens de Pierre de Grez, Evêque d'Auxerre, & de Jean de Grez Maréchal de France freres, il quitte le Roi de tout ce qu'il pouvoit leur devoir pour cauſes de certains voyages par eux faits pour ſon ſervice, comme auſſi des fruits levés & perçus par le Roi, ſur la Baronnie de Donzy, & ſur le Comté d'Auxerre, dans le tems de la rebellion de Louis Comte de Nevers. L'autre exécuteur teſtamentaire de Pierre de Grez, fut Pierre de la Mote, Tréſorier d'Auxerre, nommé pareillement en qualité d'hoir dans les lettres de Philippes, Comte de Valois de l'an 1327. Ces lettres ſont jointes à celles du Roi Charles IV dit le Bel, données à Paris au mois de Janvier 1325, par leſquelles on apprend que l'Evêque d'Auxerre étoit mort redevable à ce Roi d'une grande ſomme d'argent: ce qui l'avoit obligé de s'emparer de la maiſon & *hebergement* de Grez avec ſes dépendances, & de la vendre à ſon couſin Philippes, Comte de Valois, moyennant le prix de mille livres. Philippes s'étant fait donner enſuite un acte de renonciation par Pierre de la Mote, fit préſent de cette Terre de Grez à Jean d'Andreſel ſon Chambellan, en récompenſe de ſes bons ſervices. Cette donation eſt datée du Gué de Mauny au mois d'Avril 1327.

Depuis l'an 1295 juſqu'en 1325.

Invent. du Tréſor Royal vol. 6. fol. 123.

V. Les preuves, *num.* 178. *&* 179.

C'eſt dans le Maine.

Pierre de Grez avoit été en 1328 l'un des exécuteurs teſtamentaires de Philippes d'Artois, Seigneur de Conches, ſuivant le codicile de ce Seigneur. Il avoit été envoyé à Châteauneuf en Bourgogne, pour les affaires du Roi au mois de Mars 1297 & l'année ſuivante à Arras avec Pierre de Belleperche. Ce fut auſſi lui que Charles Comte de

Anſelme T. 1. vit. ed. p. 505.

Rouleau de voyages parmi les mſſ. de M. Baluze.

(*a*) L'original de ſon teſtament de 1321 porte pour exécuteurs Hugues de Vêle Prévôt d'Auvers dans l'Egliſe de Chartres, Jean de la Mote Archidiacre, & ſon frere Tréſorier qu'il qualifie ſes parens Son obit eſt marqué en ces termes, dans le Nécrologe de l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris: *xvij Cal. Octob. Anniverſarium bonæ memoriæ, D. Petri de Greſſibus quondam Ep. Autiſſ. qui remiſit nobis, Celebrat in quibus ſibi ex vero & legitimo mutuo tenebamur.*

Depuis l'an 1308 jusqu'en 1325.

Valois choisit en 1305 pour aller saluer de sa part le Pape Clement V nouvellement élû. L'Histoire des grands Officiers marque la mort de son frere le Maréchal à la fin de l'année 1318. Mais il étoit décédé au moins dès le milieu du mois d'Octobre. Le Roi Philippes le Long adressa le 18 de ce mois au Bailly de Troyes, & au Receveur de Champagne des lettres, par lesquelles il leur notifie que ce Maréchal nouvellement mort ayant eu pouvoir de jouir, sa vie durant, de cinq cens vingt livres de rente, assises sur les émolumens *juratæ de Ylles & pertinentium ejusdem, ac pedagii de Ponte belin*, & que lui étant redevable pour certaines causes, de trois mille quatre livres huit sols sept deniers & une obole tournois, il veut que chaque année on en acquitte quelque chose envers ses héritiers jusqu'à l'entier payement, & qu'ils prennent pour cela sur les émolumens ci-dessus spécifiez jusqu'à concurrence. Ce Maréchal avoit fait son testament dès le mois d'Août 1314 : & l'Evêque d'Auxerre fut contraint de l'envoyer en 1322 à la Chambre des Comptes, sans quoi l'on auroit procédé à la saisie de son temporel. L'Evêque Pierre de Grez avoit possédé des biens situés proche Rosoi en Brie, qui furent acquis par d'autres en 1327. C'est ce que j'apprend de l'Inventaire des titres de Courtenay-Bleneau 1562 fait après la mort de François de Courtenay, Seigneur de Bleneau, & de la Grange en Brie. Je n'ai découvert que depuis peu, que le même Evêque avoit eu une sœur nommée Clemence, laquelle fut Abbesse d'Hieres. L'obit de cette Religieuse est marqué dans l'ancien Nécrologe de cette Abbaye au 8 Juin avec la circonstance du présent d'une crosse d'argent que ce Prélat avoit donné : *Et Magister Petrus de Gressibus Episcopus Altissiodorensis frater ejus dedit nobis crociam cum baculo argenteam.*

Anselme T. 1. *vet. edit.* p. 505.

Inter. chartas Duc. de la Feuillade.

Cod. Reg. 3883. 5. & 4229. 5.

CHAP.

CHAPITRE V.

De Pierre de Mortemar, ſoixante-huitiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1316. juſqu'en 1328.

L'Egliſe d'Auxerre ne tarda gueres après les obſeques de Pierre de Grez, à procéder à l'élection d'un nouvel Evêque. Elle envoya vers Charles IV deux de ſes Chanoines, ſçavoir, Pierre le Blanc qui étoit Clerc du Roi, Profeſſeur ès Loix, & Lecteur dans la Cathédrale, avec Jean de Dammarie qui notifiérent à la Cour la vacance du ſiége, & obtinrent la permiſſion pour la nouvelle élection dès le cinquiéme jour d'Octobre, par lettres données à Eſpiers. Les actes de cette élection étant reſtés inconnus, on ne peut parler de cet événement que ſur ce qu'en a laiſſé par écrit le Chanoine qui entreprit une Notice de nos Evêques de ce ſiécle là. * Il marque que ce fut le Pape Pierre qui nomma Pierre de Mortemar, Evêque d'Auxerre, à la priere du Roi, & que cette place étoit due à ſon mérite; & il nous apprend en peu de mots comment ce perſonnage obtint ſucceſſivement différentes dignités. Il ſe contente de dire d'abord qu'il étoit de la Province d'Aquitaine, & qu'il tiroit ſa naiſſance d'une famille médiocre : mais l'on ſçait d'ailleurs que ſon véritable nom étoit Pierre Gouin, qu'il latiniſa en celui de *Galuani* ou *Govani*; que ſon pere étoit un ſimple habitant du village de Mortemar en Limoſin, qui eſt à préſent un bourg, & que ce fut par le nom du lieu de ſa naiſſance qu'il ſe faiſoit connoître plus communément. Sa mere étoit auſſi de la même Province, mais d'une origine plus illuſtre que le pere, puiſqu'elle étoit iſſue de la noble famille de Baignac, entre Belac & Saint-Bonet. Il avoit commencé par être Profeſſeur du droit Civil & Canonique; en quoi il ſe diſtingua beaucoup. Il vivoit à la

* M. Baluze dit dans ſes notes ſur les Papes d'Avignon, *C.* 161. *& ſeq.* que Pierre de Mortemar eſt différent de Pierre Galvan, & il nie que ſa mere ait été de la noble famille de Baignac, aſſurant que ſa ſœur epouſa plutôt le frere de Pierre de Baignac Cardinal, lequel appelle pour cette raiſon Pierre de Mortemar ſon oncle.

Depuis l'an 1326. jusqu'en 1328.

Cour de Rome, lié d'amitie avec Hugues Evêque de Cahors Cardinal dont il avoit été compagnon; mais la triſte fin de ce grand Cardinal que Jean XXII fit arrêter (*a*) lui ayant inſpiré du dégoût pour la Cour Romaine, il ſe réfugia vers le Roi de France, qui le fit l'un de ſes Conſeillers, & lui témoigna tant d'amitié, qu'il le choiſit pour être parein d'un de ſes fils. (*b*) On ajoûte qu'il parvint juſqu'à la dignité de Chancelier de France: mais aucun autre écrivain que notre Compilateur, n'ayant connu ce Chancelier, il peut ſe faire que cet écrivain poſtérieur de ſoixante ans ait été mal informé. Ce qu'il ajoûte, qu'il fut Evêque de Viviers, avant que d'être promu au ſiége d'Auxerre, eſt plus vraiſemblable; puiſqu'on lit dans les Antiquités de Paris, qu'en 1322 il aſſiſta à Paris en cette qualité, à l'impoſition de la premiere pierre de Saint-Jacques de l'Hôpital, avec Jeanne Reine de France & de Navarre, Mathilde Comteſſe d'Artois, l'Archevêque de Lyon, l'Abbé de Saint-Denis & pluſieurs autres.

Etant donc promu à l'Evêché d'Auxerre par le Pape Jean XXII, il vint en prendre poſſeſſion au commencement du mois de Novembre 1326. (*c*) Il fit ſon entrée dans la ville avec les ſolemnités accoûtumées. Il fut porté depuis l'Egliſe de Saint-Germain, juſqu'à la Cathédrale, par les quatre Barons, du nombre deſquels fut le Comte de Flandres en perſonne, à cauſe de la Baronie de Donzy. Un ancien Epiſtolier de la Cathédrale marquoit que cette cérémonie ſe fit le Dimanche ſecond jour de Novembre, & que ce Prélat ayant baiſé le texte de l'Evangile, prononça ce ſerment: *Promittimus in verbo Epiſcopi indemnitatem, jura, libertates hujus Eccleſiæ Antiſſiodorenſis & alia quæ prædeceſſores noſtri promiſerunt, nos ſervaturos.* Il alla auſſi à Sens faire la profeſſion ordinaire, & ſon nom s'y trouve dans un livre manuſcrit, après celui de Roger Evêque d'Orleans, & avant celui d'Etienne Evêque de Troyes.

Ce livre eſt maintenant perdu.

Quelque tems après ſon entrée, il engagea le Comte de Flandres à lui faire hommage, pour la Baronie de Don-

(*a*) *Fuerat antiquus ſocius ſpecialis illius magni viri, quem fecit Joannes Papa XXII. excoriari. Hiſt. Ep. Antiſſ.*

(*b*) Louis qui mourut tout jeune & en enfance.

(*c*) Sa promeſſe pour le payement Apoſtolique, eſt du mois de Janvier 1326. *Ex Regiſt. Vatic.*

ey. Ce Comte ayant fait la ſoumiſſion, eſſaya de retenir pour lui l'anneau Epiſcopal, prétendant qu'il devoit lui appartenir, lorſqu'il avoit tant fait que de le toucher pendant qu'il tenoit ſes deux mains renfermées entre celles du Prélat; mais l'Evêque s'en défendit, & ne le lui laiſſa pas prendre: il lui promit ſeulement de s'informer s'il lui étoit dû, & au cas que cela fût, de lui en faire raiſon. Comme il avoit été obligé de faire pluſieurs groſſes dépenſes depuis ſon élévation ſur le ſiége d'Auxerre, il eut beſoin pour ſe dédommager de recourrir à une coupe de bois. Il jetta les yeux ſur ceux de ſa terre de Varzy, & il prit le deſſein d'y faire couper cent arpens de haute futaye *de foreſtis altis*. Mais il ne crut auſſi le pouvoir faire qu'en conférant préalablement la-deſſus avec les Chanoines de la Cathédrale. Il ſe tranſporta dans leur Chapitre le Mercredi 15 Juillet 1327, & obtint le conſentement de la Compagnie à la tête de laquelle étoit alors Raoul Cheveneau Archidiacre de Puiſaye, pour l'abſence des autres Dignités. Et comme les bois dépendens de la Terre de Regennes & de celle de Beauretour étoient extrémement gâtés; il promit de laiſſer déſormais en reſerve cinquante arpens, en l'un & l'autre endroit, pour le bien & l'utilité de l'Egliſe, & des Evêques à venir. On l'avoit vu à Paris quelque mois auparavant à une cérémonie de Reliques. Elle regardoit encore Saint Jacques de l'Hôpital dont j'ai déja parlé. Jeanne de France avoit deſtiné pour cette Egliſe une vertebre du corps de l'Apôtre S. Jacques, le Reliquaire qui la contenoit peſoit vingt cinq marcs. Il fut porté ſolemnellement le ſecond jour de Mai, de l'Egliſe de S. Magloire rue S. Denis, en celle de S. Jacques, par Hugues de Beſançon Evêque de Paris, & par notre Evêque. La même année le Pape Jean XXII. faiſant une promotion de Cardinaux le Vendredi des Quatre-tems de l'Avent, le créa Cardinal du titre de S. Pierre & S. Marcellin. Ce fut ce qui l'obligea de ſe retirer à Avignon; en ſorte que l'Egliſe d'Auxerre ne le poſſéda guéres qu'un an & demi, quoiqu'en diſe l'auteur de ſa Notice qui ne le fait élever au Cardinalat qu'à Noël de l'an 1328, & qui par ce retard lui donne une année d'Epiſcopat plus qu'il ne faut. Il eſt au reſte très digne de croyance, lorſqu'il marque que cet Evêque étant à Avignon y portoit

Depuis l'an 1326. juſqu'en 1328.

V. Preuves, num. 181.

Depuis l'an 1326. jusqu'en 1328.

une partie de la ſollicitude paſtorale de la Sainte Egliſe Romaine (*a*) : Mais je n'aſſurerai point comme conſtant ce qu'il ajoûte, ſçavoir qu'il ait fondé à Mortemar quatre Couvents. Il eſt certain ſeulement, qu'étant mort le jour du Vendredi Saint 14 Avril 1335, à compter ſelon le ſtyle Romain; c'eſt-à-dire, le pénultiéme jour de l'année 1334 à compter à la maniere de France, il fut inhumé dans la grande Egliſe de Mortemar, appellée *le Monſtier*. On y lit ſur une pierre poſée contre le mur l'épitaphe ſuivante: *Hic jacet Reverendiſſimus in Chriſto Pater & Dominus, D. Petrus Galuuni præfulgidus ſcientiâ, moribus & ſanctitate decoratus: qui fuit Epiſcopus Autiſſiodorenſis & Vivarienſis ac S. R. E. Preſbyter Cardinalis; qui de Mortuomari ſuam originem traxit. Obiit die Veneris XIV. Aprilis, M. CCC. XXXV.*

(*a*) *Vixit partem ſollicitudinis dictæ Eccleſiæ (Romanæ) ſtrenue portans.*

CHAPITRE VI.

De Talayrand de Perigord, ſoixante-neuviéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1328. juſqu'en 1330.

LE même Pape qui avoit donné à l'Egliſe d'Auxerre Pierre de Mortemar, l'en retira en le faiſant Cardinal, & lui déſigna un ſucceſſeur qui n'occupa guéres davantage le ſiége Epiſcopal. Ce fut Talayrand de Perigord, fils d'Helie Talayrand, Comte de Perigueux, & de Bruniſſende de Foix. Il avoit été marié à Eleonore, fille de Bouchard, Comte de Vendôme: Mais après la mort de ſon épouſe, s'étant retiré du monde, il fut d'abord Abbé de Chancelade, Ordre des Chanoines Réguliers Diocèſe de Perigueux. On prétend qu'il avoit embraſſé cet Inſtitut. L'uſage du commencement du XIV ſiécle, par rapport aux Abbés, ne permet pas d'en juger autrement, à moins qu'on n'en ait des preuves autentiques : l'expérience de Talayrand dans le droit civil, ſcience fort accréditée alors parmi les Eccléſiaſtiques, le fit connoître à Jean XXII qui natif à peu

près du même pays ſe plaiſoit à élever ſes Compatriotes, principalement ceux qui à la nobleſſe de l'extraction, joignoient un mérite perſonel. Ce Pape nomma d'abord Talayrand à l'Evêché de Limoges en 1321. on doute ſi alors il fut ſacré ; au moins les années ſuivantes, il ſe qualifie uniquement élû à l'Evêché de Limoges. La nomination que ce même Pape fit de Talayrand à l'Evêché d'Auxerre eut ſon effet. Il ne fit pas d'entrée ſolemnelle à Auxerre, & pendant trois à quatre ans que cette Egliſe fut confiée à ſes ſoins, Simon de S. Crepin Vicaire Général gouverna le Diocèſe. (*a*) Dès le mois de Juillet 1328 il lui adreſſa une commiſſion pour autoriſer de ſa part, ſi beſoin étoit, la tranſaction paſſée entre Gaucher Abbé de Saint-Germain & le Curé d'Irency, touchant le tiers des dixmes de cette Paroiſſe : ce tiers ayant été quitté pour quarante livres de rente. Talayrand confirma le 19 Novembre l'acte du Curé, touchant le déſiſtement. Jean XXII eſtimoit beaucoup ce Prélat, nous en avons différentes preuves. Il fit une promotion au Cardinalat exprès pour lui ſeul : il crut auſſi ſelon l'uſage de ces tems là devoir ajouter en ſa faveur au revenu de l'Evêché d'Auxerre, celui d'une prébende d'Angleterre dont je parlerai plus bas : non content de cette grace ſinguliere, il le gratifia d'un ſubſide ſur les Bénéficiers du Diocèſe. Ciaconius & autres croyent devoir différer juſqu'à l'an 1331 le Cardinalat de Talayrand : Rymer nous détrompe là-deſſus. En 1328 le 22 Septembre Edouard Roi d'Angleterre écrivit deux lettres déciſives ſur cet article. Ce fut à l'occaſion d'une prébende de Blebury dans l'Egliſe de Sarisbury. Thomas Evêque d'Herford & Henri de Cliff ſimple Clerc, ſe conteſtoient le bénéfice : après une longue diſcuſſion faite en Angleterre, la prebende y fut adjugée à Henri de Clif. Mais le Pape informé du litige, crut devoir la conférer à Talayrand nouvellement Evêque d'Auxerre. Edoüard écrivit au Pape qu'il étoit ſurpris d'un tel procédé, & que ſi l'affaire du bénéfice devoit encore ſe diſcuter, il n'y auroit plus rien d'irrévocable, ni ſurquoi l'on pût compter. La ſeconde lettre eſt adreſſée à l'Evêque d'Auxerre : Edouard l'honore du

Depuis l'an 1328. juſqu'en 1330.

Rymer. T. 4. p. 369. & 370.

(*a*) Sa promeſſe pour le payement du droit du S. Siége eſt du 9 Janvier 1328, & il y eſt nommé Galerand. *Regiſt. Vatic.* Les mêmes Regiſtres au 24 Janvier 1329 le qualifient Evêque d'Auxerre.

titre de très cher ami, & lui donne la qualité de Cardinal.

Depuis l'an 1328. jusqu'en 1330.

Il le prie de ne pas permettre qu'on ſe ſerve de ſon nom pour combattre la déciſion rendue en Angleterre avec tant de maturité & de ſolemnité ; il témoigne même ne pouvoir ſe perſuader qu'il eût deſſein de pourſuivre le bénéfice de Blebury. Selon les apparences Edouard ne ſe trompoit point, & le Prélat n'avoit nullement ſollicité ce Canonicat. Le ſubſide particulier accordé par Jean XXII ſur les Cures du Diocèſe d'Auxerre, étoit plus ſérieux. L'Abbé de Saint-Germain fut déclaré exécuteur de cette commiſſion, & Gui des Tours, Chantre de Limoges, Vice-exécuteur avec Jean le Sage Chanoine d'Auxerre. Ils firent ſçavoir aux quatre Archiprêtres du Diocèſe & au Prieur d'Andrie, que le Pape n'ayant pu refuſer le ſubſide modique demandé par l'Evêque Talayrand, il falloit que dans la quinzaine l'Archiprêtre d'Auxerre, & celui de Puiſaye apportaſſent chacun huit livres, ceux de Saint-Bry & de Varzy chacun ſix livres, & le Prieur d'Andrie vingt & une livres, à eux permis enſuite de faire une répartition ſur les Curés de la Ville & du Diocéſe, pour répéter les avances à proportion du revenu des Bénéfices. Les Archiprêtres & le Prieur étoient ménacés de la ſuſpenſe de leurs Ordres, s'ils n'obeiſſoient; la ſignification eſt datée du Lundi après la Touſſaint 1328. Cette exaction prouve aſſez la diſette de l'Evêque : & le ſecours important qu'on pouvoit alors tirer d'une ſomme de quarante neuf livres. La Chartreuſe de Baſſeville fut établie ſous ſon pontificat : Jean le Grand Chanoine de Furnes en Flandres & Curé de Surgy Diocèſe d'Auxerre, avoit conçû dès ſes tendres années une grande dévotion pour S. Bruno : ayant fait amortir l'an 1320 par Louis Comte de Flandres & de Nevers, toute la Terre de Baſſeville ſituée dans ſa Paroiſſe, il donna cette Terre aux Chartreux par acte du 30 Juillet 1328. Le Comte de Nevers en ratifia les clauſes à Paris le premier Janvier ſuivant. L'Evêque d'Auxerre approuva pareillement la fondation le 6 Mars 1329 étant alors à Colange ſur-Yonne, avec Ithier de Malayoles Archidiacre de Cominges, & Maître Etienne de Vauvert Licentié ès loix, qui ſont enoncés comme témoins par Guillaume de Saint-Flour, Clerc & Notaire public.

V. Les preuves, *num.* 181.

Pendant le peu de tems que Talayrand réſida dans ſon

Doicèſe, il ſe tenoit à Hodan près Varzy, dans la maiſon que Pierre de Mornay avoit acquis : & il y étoit continuellement occupé à étudier. Il augmenta les bâtimens de cette maiſon : outre une magnifique ſalle & une chambre, il y fit conſtruire ſur le derriere un Cloître ou Periſtile de la forme de celui des Religieux. (*a*)

Depius l'an 1335. juſqu'en 1350.

Je paſſe ſous ſilence ce qui concerne Talayrand comme Cardinal. Les Auteurs qui ont écrit ſur les Cardinaux François, s'étendent beaucoup la-deſſus. On le trouve employé dans pluſieurs négotiations entre les Couronnes, & on le voit pareillement Evêque d'Albe & Légat du Pape en France. L'on continua à le déſigner ſous le nom de *Cardinal d'Auxerre*, quoique plus ſouvent il fut appllé Cardinal de Perigueux : Ainſi on pourroit lui attribuer ce que marque Froiſſard, que le Cardinal d'Auxerre étant allé avec un autre Cardinal dans la priſon de l'infortuné Jean de Roquetaillade, ce Franciſcain fanatique les reprit de pluſieurs fautes, & n'épargna pas même le Pape Innocent VI. Cela peut néanmoins convenir également à Pierre de Cros dont je parlerai ci-après, lequel étoit plus communément connu ſous le nom de Cardinal d'Auxerre. On lit auſſi dans la vie de Pierre Thomas Carme, Patriarche-Latin de Conſtantinople, qu'étant Procureur de ſon Ordre à la Cour d'Avignon, le Cardinal Talayrand Evêque d'Auxerre lui fit grand accueil en préſence du Général. Il aimoit les ſçavans : Pétrarque fut du nombre, ſuivant qu'il paroît par une lettre de ce fameux Ecrivain. Talayrand engagea en 1336 Guillaume de Boldenſele d'entreprendre une deſcription de la Terre Sainte & de l'Egypte, dont un exemplaire manuſcrit ſe conſerve dans l'Abbaye de Morbac. (*b*) On ne peut ſe repréſenter ſans étonnement la hardieſſe qu'eut Louis de Beaujeu, Archidiacre de Troyes, étant à Lyon en 1339, de maltraiter de coups ce Cardinal Légat, & de le conduire en priſon. Il ne fit aucune fondation pendant qu'il fut Evêque d'Auxerre ; mais depuis il en fit dans le Perigord, à Toulouſe, &c. Par ſon teſtament il légue à l'E-

II. Voyage Lite de Martene. pag. 139.

Hiſt. Archiep. Lugdun. p. 286.

Gall. chr. vetus.

(*a*) En 1330 le 12 Février il aſſiſta à la Dédicace de l'Egliſe de S. Louis de Poiſſy, faite en préſence du Roi Philippe VI. *Ex Tabul. Priorat.*

(*b*) La traduction de cet ouvrage de latin en françois, faite en 1351 par Jean le Long, autrement dit d'Ypres, Moine de Saint-Bertin, eſt conſervée à la Bibliothéque du Roi. *num.* 3500. C.

gliſe d'Auxerre cent florins pour célébrer ſon Anniverſaire.

Dépuis l'an 1328. jusqu'en 1330.

La dotation qu'il fit de la Chartreuſe de Valclair en Perigord, engagea le Chapitre Général de l'Ordre à lui accorder tous les ans un Trentain de Meſſes. Ce Cardinal eſt marqué dans l'Obitier de Baſſeville dont il avoit confirmé la fondation. Il mourut à Avignon l'an 1364 âgé d'environ quatre vingt ans. Dès l'an 1330 il avoit quitté l'Evêché d'Auxerre.

CHAPITRE VII.

D'Aymeric Guenaud, ſoixante-dixiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1331. juſqu'en 1338.

APrès la démiſſion de Talayrand, il y eut de la conteſtation dans le Collége des Cardinaux au ſujet d'Etienne de Mornay, que quelques-uns vouloient mettre en place. Depuis pluſieurs années il n'étoit plus Chancelier de France, quoique l'auteur de la vie de Talayrand ſemble avoir cru qu'il avoit encore cette dignité : Mais il étoit Doyen de Saint-Martin de Tours, & peut-être conſervoit-il la prébende de l'Egliſe d'Auxerre qu'il avoit eu pendant ſon Cancellariat. Les Cardinaux ainſi diviſés, Philippe de Valois & la Reine ſon épouſe demanderent Aymeric Guenaut. Il étoit Conſeiller du Roi, & depuis long-tems l'un des Maîtres des Requêtes de ſon Hôtel : Une ſi forte recommendation, & le mérite perſonnel d'Aymeric, engagerent les Cardinaux à le proclamer Evêque d'Auxerre le Samedi des Quatre-Tems de l'Avent de l'an 1331. Cette datte s'accorde avec les Mémoires que du Tillet cite dans ſon Traité du rang des Grands. Aymeric aſſiſta comme élû Evêque d'Auxerre à l'Aſſemblée de la Chambre des Comptes le Mercredi de devant les Rameaux 1331, il faut toujours ſuivre la ſupputation uſitée alors en France, où l'année commençoit à Pâques. Près de deux ans s'écoulerent avant qu'il prit poſſeſſion en perſonne. (*a*) Nous liſons dans un ancien Evange-

Labb. Bibl. mſſ. T. I. pag. 510.

(*a*) La promeſſe qu'il fit du droit Apoſtolique étant élû Evêque, eſt du 19 Janvier 1331 ſelon les Regiſtres du Vatican.

lier

lier de l'Egliſe d'Auxerre qu'il ſe préſenta le Lundi 18 Octobre 1333, & qu'ayant baiſé le texte de l'Evangile avant ſon inthronization, il préta le ſerment de fidélité. Ce ſerment n'étoit pas différent de celui qu'avoit prononcé Pierre de Mortemar. Les autres circonſtances de cette entrée ſont inconnues. Dom Georges Viole qui avoit vû les titres de l'Abbaye de Saint-Germain ajoute ſeulement qu'il avoit été reçu dans ce Monaſtere, ſuivant la modération apportée par Boniface VIII. Aymeric tiroit ſon origine d'une noble famille de Poitou ſelon les uns, de Touraine ſelon d'autres: il avoit été Profeſſeur ès Loix, avant que d'être au Conſeil du Roi. Le commencement de ſon Epiſcopat ne fournit aucun acte important, il n'y paroît de remarquable que la conſécration du grand autel de la Cathédrale en 1334: encore ne l'apprend on que par l'apoſtille d'un Catalogue manuſcrit des Evêques d'Auxerre. Il conſacra auſſi en 1338 l'autel, appellé *de la Comteſſe* au fond du Sanctuaire. D'où il réſulteroit, que juſqu'à ſon tems, la Chaire de Pierre placée depuis au côté droit du Sanctuaire, auroit été dans ce fond conformément à la bonne antiquité, & qu'on la déplaça alors pour conſtruire ce nouvel autel: mais on eſt ſur d'ailleurs qu'il exiſtoit au XIII ſiécle un autel dit de la Comteſſe. On a auſſi lieu d'inférer que vers le tems de ſon arrivée, il fit la Dédicace de l'Egliſe: au moins cette Dédicace ne paroît marquée dans les Calendriers du Diocèſe, que depuis ſon Epiſcopat, ſous lequel l'année 1335 eſt la ſeule ou le neuviéme Juillet ait tombé un Dimanche. Mais comme on dédioit les Egliſes les jours de Férie, auſſi-bien que les Dimanches, rien n'empêche abſolument de croire que l'Egliſe entiere n'ait été dédiée, en 1334 un Samedi neuviéme Juillet. De ſon tems le Diocèſe fut en paix. Aymeric eut ſeulement un grand procès avec le Monaſtere de la-Charité-ſur-Loire, ou plutôt avec le Prieur de Bonny dépendant de ce fameux Prieuré. Le Prévôt de Bonny Officier du Prieur, avoit fait pendre deux Eccléſiaſtiques Anglois qui paſſoient ſur la grande route. Cette entrepriſe contraire aux priviléges de l'Egliſe, anima tellement Aymeric, qu'il envoya exprès en Angleterre deux Auxerrois dont l'un s'appelloit Boutevillain, afin de s'aſſurer ſi ces deux jeunes gens étoient véritablement Clercs. Le fait conſtaté, Aymeric

Depuis l'an 1331. juſqu'en 1338.

Labb. Bibl. T. I. p. 510.

Ibid. p. 387. in chron. Retom.

obtint juſtice au Parlement ; & les prérogatives de la Juriſdiction Eccléſiaſtique furent maintenues. Ce procès gagné ne le brouilla point avec le Prieur de Bonny. C'étoit Guillaume de Sainte-Maure, Chancelier de France, Doyen de S. Gatien & de Saint-Martin de Tours. En Janvier 1334 ce Prieur l'avoit choiſi pour ſon exécuteur teſtamentaire avec le Cellerier de la Charité : Aymeric étant dans ſon Château de Beauretour le 9 Novembre 1338 accepta cette qualité en appoſant ſon ſceau au teſtament. Si l'affaire de Bonny n'arriva pas avant la datte de ce Teſtament, on ne peut douter que ce ne fut au moins dans l'intervalle qui ſuivit juſqu'à 1338. Aymeric n'étoit nullement d'humeur à inquiéter les Communautés ſans ſujet. Pour conſerver aux Chartreux leurs immunités, il reconnut par écrit le premier Septembre 1335 que ce n'étoit pas en vertu d'aucun droit de viſite qu'il avoit logé & couché à Baſſeville ; mais par pure dévotion il avoit donné permiſſion dès l'an 1331 à Pierre Patriarche de Jéruſalem, de faire la conſécration de leur autel. Il reſpecta pareillement les uſages du Chapitre de la Cathédrale. La premiere occaſion qui manifeſta ſon eſprit pacifique à cet égard, fut la conteſtation formée au ſujet des Chanoines Tortriers (*a*) ou Sémiprébendés : Sçavoir qui de l'Evêque ou du Chapitre avoit juriſdiction ſur eux, & s'ils devoient être traduits pardevant ſon Official, le Prélat s'en rapporta volontiers à des arbitres. Les parties choiſirent Etienne Guachet Docteur en Décret, & Raimond de Colombiers Chanoine d'Auxerre, leſquels après les informations & ſur l'avis d'habiles Canoniſtes, décidérent, que dans les actions civiles, les Chanoines Tortriers ne pouvoient être cités ni traduits malgré eux devant l'Evêque, ni devant ſon Official, mais ſeulement lorſqu'ils s'y étoient engagés de leur pleine volonté. Aymeric agréa la ſentence arbitrale, prononcée le 23 Février 1338 Hugues Pilleavoine Tréſorier de Notre-Dame de la Cité, Guillaume Mercier, Bailly de l'Evêque, Gui Guenaud Prieur *de Cupaco* frere du Prélat furent témoins, &c. Elle eſt dattée de Régennes qu'on y qualifie ſimplement *hoſpice*, quoique pluſieurs ſiécles auparavant ce fût un Château très-fort. Aymeric paroît s'y être plû, puiſque pour rendre plus

Depuis l'an 1331. juſqu'en 1338.

Hiſt. des Chancel. de France. p. 303.

Tabul. Baſſavil. fa.

(*a*) J'ai donné une explication plus ample de ce mot dans le Gloſſaire de Ducange.

Digitized by Google

agréable la terre d'Appoigny où elle eſt ſituée, il fut le premier qui y fit former une garenne.

Depuis l'an 1331. juſqu'en 1338.

Huit jours avant cette ſentence, Aymeric fut transféré à l'Archevêché de Rouen. La promotion de Pierre Roger au Cardinalat déclarée le 17 Février, ayant rendu ce ſiége vacant, Benoît XII crut ne pouvoir mieux le remplir qu'en y mettant l'Evêque d'Auxerre dont la réputation étoit grande. A l'arrivée de la Bulle de tranſlation, Aymeric fit rompre le ſceau Epiſcopal; cela empêcha qu'il ne donnât à la ſentence arbitrale touchant les Tortriers l'authenticité extérieure qui paroiſſoit néceſſaire: il y ſuppléa par un ſecond acte d'acquieſcement qu'il envoya deux mois après de ſon *manoir* de Pinterville, pour me ſervir de ſon terme, & qu'il fit ſceller du ſceau dont il ſe ſervoit en qualité d'Archevêque de Rouen élû & confirmé. Une autre affaire avoit été entamée avant qu'il ſortît d'Auxerre. Le Chapitre ſoutenoit que de tems immémorial les Chanoines ne payoient rien au Greffier de la Cour Eccléſiaſtique d'Auxerre, pour l'appoſition du ſceau Epiſcopal. L'Official & le Greffier prétendoient le contraïre. L'Evêque avoit nommé de l'agrément du Chapitre Jean de Leſſine Chanoine de la Cathédrale, & Gerauld de Brantôme ſon Official, pour éclaircir ces prétentions: ces deux Commiſſaires lui avoient rapporté que ni le Chapitre en corps, ni les particuliers qui le compoſent n'avoient coutume de rien payer, ſoit pour les lettres expédiées ſous le ſceau de la Cour de l'Official d'Auxerre, ſoit pour leurs teſtamens, ſelon l'avis des Commiſſaires; il termina la queſtion dans le Diocèſe de Rouen le 22 Août 1339 & adreſſa la déciſion à l'Official d'Auxerre.

V. Les preuves. *num.* 158.

La Chronique de Rouen qui finit à ſon Epiſcopat, marque qu'il prit poſſeſſion de cette Egliſe par procureur le Samedi-Saint dernier jour de l'an 1338, & qu'il la gouverna juſqu'à ſa mort arrivée le 17 Janvier 1342 à Pinterville Terre de ſon Archevêché, ſituée près Louviers Diocèſe d'Evreux. Cette Chronique donne un ample détail de ſes funérailles. Il fut inhumé dans la Chapelle de Notre-Dame derriere le chœur de la Cathédrale, proche l'Archevêque Odon Rigault. Outre l'Anniverſaire qu'il avoit fondé dans l'Egliſe d'Auxerre, moyennant vingt-livres tournois de rente à prendre ſur Appoigny, il avoit laiſſé vingt autres livres aſſiſes ſur

Bibl. mſ. Labb. T. 1. p. 389.

des fonds par lui acquis au même endroit, pour doter une Chapellenie à l'autel de S. Martin de la même Egliſe. Le Chapitre de Sainte-Eugenie de Varzy, commença dès ſon vivant à prier pour lui, en célébrant le 4 Février une Meſſe du Saint-Eſprit. Tel étoit l'uſage commun à l'égard de ceux qui de leur vivant fondoient un Anniverſaire. Cet Evêque avoit viſité l'Egliſe de Varzy en 1336 comme il paroît par des proviſions, qu'il donna le 2 Septembre de la Cure de Saint-Amand. Les Chanoines-Réguliers de Saint-Laurent l'inſcrivirent dans leur Nécrologe au 16 Février, pour un don de cinquante livres qu'il leur avoit fait étant Evêque d'Auxerre. Il n'oublia point les Chanoines de la Collégiale de Notre-Dame de la Cité, qui en reconnoiſſance marquerent avec diſtinction dans leur Nécrologe, ce qu'il leur avoit donné. (*a*)

Depuis l'an 1331. juſqu'en 1338.

V. Preuves, num. 284.

Le Chapitre de la Cathédrale fit de ſon tems des Réglemens aſſez remarquables. Il fut conclu en 1336 dans les Chapitres Généraux de Ste Luce, que chaque Chanoine Chambrier reduiroit en un cayer les titres, & documens ſur les revenus de ſa chambre ou de ſon diſtrict, & que de tous enſemble on feroit enſuite un volume. De la s'eſt formé le Cartulaire cité ſouvent dans cette Hiſtoire: l'écriture eſt véritablement de ce tems-là. Les mêmes Chapitres réglerent auſſi qu'en l'abſence des Dignités, un Chanoine ne pourroit préſider au Chapitre qu'une Semaine. On donna certaine facilité pour la réſidence, à cauſe de la miſere des tems: tous étoient dans le même cas. Aux Calendes de Mai de la même année on avoit défendu aux Chanoines de demeurer deux enſemble plus de ſix mois, & cela pendant l'année du premier ſtage, ou bien lorſqu'un Chanoine ne venoit au pays que pour affaires & comme en paſſant.

Collectio veterum Statutorum.

(*a*) Au 22 Janvier : *Obiit bonæ Memoriæ Dominus Aymericus Guenauli quondam Epiſcopus Autiſſiodorenſis & poſteà Archiepiſcopus Rotomagenſis, qui dedit nobis pro Anniverſario ſuo faciendo, quoddam pratum ſitum in juſtitia de Appoiniaco prope boichellum, contiguum prato Domini Epiſcopi Autiſſ. ex una parte, & prato Ade Garengerii ex altera. Item decem ſolidos tur. annui & perpetui redditus ſuper quodam horto ſito apud Appoiniacum quem tenet Johannes Dredia alias Oyſelet contiguum virgulto Domus-Dei & via communi perquam itur ..... Que quidem omnia valent quadraginta ſolidos redditus annui in Anniverſario dicti Domini Aymerici dividendos.*

CHAPITRE VIII.

De cinq Evêques d'Auxerre, qui tous enſemble n'ont tenu le ſiége Epiſcopal, que l'eſpace d'environ 17 ans.

DE JEAN DE BLANGY, LXXI Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1338. juſqu'en 1344.

BEnoît XII qui venoit de transférer Aymeric à l'Archevêché de Rouen, voyant notre Egliſe vacante, ne différa pas à donner *motu proprio* un Paſteur à l'Egliſe d'Auxerre. Ce fut Jean de Blangy avec qui il avoit autrefois étudié à Paris; & qu'il avoit eu même pour collégue y enſeignant la Théologie. Le nom qu'il portoit lui vint ſelon les apparences de ce qu'il étoit né dans le bourg de Blangy ſitué au Comté d'Eu, ſur les limites du Diocèſe de Rouen. Etant Docteur de la maiſon de Navarre, & Archidiacre de Vexin dans l'Egliſe de Rouen, il aſſiſta en qualité de Docteur à l'Aſſemblée que le Roi Philippes de Valois fit tenir à Vincennes l'an 1332 pour y examiner le ſentiment du Pape Jean XXII touchant la viſion béatifique; l'on ſçait quel jugement les Docteurs en porterent. Il profeſſoit encore la Théologie à Paris, lorſqu'il fut nommé Evêque. Les circonſtances de ſon entrée ne ſont marquées en aucun endroit: ce qu'il fit étant Evêque, ſe réduit à peu d'articles. (*a*) Il fut employé en 1340 avec Pierre Roger Archevêque de Sens & l'Evêque de Beauvais, pour conclure à Arras la tréve qui fut convenue pour trois ans entre le Roi de France & celui d'Angleterre. L'année ſuivante au mois d'Août il fit préter ſerment de fidélité par Guillaume Abbé de Pontigny, & la même année il ſouſcrivit à une charte du Chapitre, par laquelle les Chanoines affranchiſſoient les habitans d'Oiſy. Comme le fardeau de l'Epiſco-

Hiſt. Coll. Nav. Jo. De Launoy. D.s Boulay Hiſt. Univ. Paris.

Taveau in Petro Roger.

Tab. Ep. Autiſſ. Cart. Cap. f. 244

(*a*) La promeſſe qu'il fit du Droit Apoſtolique étant élû eſt du 13 Mars 1339. *Ex Regiſt. Vaticani.*

pat lui parut fort onéreux, il eut ſouvent le déſir d'y renoncer. Il attendit la mort de Benoît XII qui l'avoit obligé de le prendre. Clement VI étant monté ſur la chaire de Saint-Pierre, il ſongea à exécuter ſon deſſein & y réuſſit. Se reſervant une penſion ſur l'Evêché, il ſe retira à Paris afin d'y finir ſes jours dans la vie contemplative, comme dit l'Ecrivain de ſa vie. Sa mort ſuivit de près. Jean de Blangy s'étant mis au mois de Mars 1344 dans la voiture de l'eau pour faire ſon voyage, il y fut attaqué d'un gros rhume & d'une fiévre continue. A peine abordé à Paris, il y mourut le treiziéme Mars, quelques jours avant Pâques qu'on comptoit 1344. On différa ſes obſeques juſqu'au mois d'Avril: & il fut inhumé dans l'Egliſe des Chartreux, proche le grand autel. On voit aujourd'hui au même lieu une tombe de cuivre avec cette épitaphe: *Hic jacet recolendæ memoriæ Magiſter Johannes de Blangiaco Rotomagenſis Diœceſis natus, Doctor in ſacra Theologia, & Epiſcopus quondam Autiſſiodorenſis. Anima ejus requieſcat in pace. Obiit autem Idus Martii anno* 1344.

Depuis l'an 1331. juſqu'en 1338.

Il y a faute dans la Compilation du XIV ſiécle, telle qu'elle eſt imprimée chez le P. Labbe. On y lit *Johannes de Blangeriis* pour *Johannes de Blangiaco*. Le Nécrologe de l'Abbaye de S. Geneviéve de Paris l'appelle *Joannes de Bulogiaco*.

Au 17. Mars.

De Pierre de Villaines, ſoixante-douziéme Evêque d'Auxerre.

CElui qui ſuccéda étoit du Diocèſe de Bayeux. Il ſe nommoit Pierre de Villaines, & prouvoit être parent de celui qui porte le même nom dans un des Nécrologes de Notre-Dame de Paris au 23 Mai, & d'un autre qui étoit Conſeiller au Parlement en 1344. Il fut nommé au ſiége Epiſcopal d'Auxerre par Clement VI. après Noël de la même année 1344. Mais il différa plus de deux ans à faire ſon entrée ſolemnelle. Il exerça cependant les fonctions Epiſcopales, puiſqu'avant cette entrée il permit à Dreux Jourdain Doyen, de fonder dans l'Egliſe de Saint-Mamert, une Chapelle en l'honneur des Saints Pelerin &

Depuis l'an 1344. juſqu'en 1347.

Spicileg. T. V. p. 128. & Theſ. anecdot. T. IV. pag. 914.

C'étoit 1347. ſelon le calcul Romain.

Germain. Cette permiſſion fut expediée à Vermenton le 7 Janvier 1345. De plus il aſſiſta au Concile de la Province de Sens tenu en 1346 le Mercredi après *Lætare* quatorziéme jour de Mars. (*a*) Ce fut dans ce Concile que les trois *Ave* du couvre-feu furent ordonnés ſuivant l'établiſſement de Jean XXII ; il y eut des Indulgences attachées à la récitation de cette priere. Six ſemaines après ce Concile, Pierre de Villaines fit ſon entrée. C'eſt une époque dont on a connoiſſance par un ancien Epiſtolier de la Cathédrale où la cérémonie de ſon ſerment eſt marquée en ces termes : *Anno Domini* 1347 *primâ die menſis Maii Reverendus Pater P. de Villanis Epiſcopus Autiſſiodorenſis oſculato textu Evangelii ante inthronizationem ſuam, juramentum fidelitatis præſtitit.* Comme il n'avoit point fait ſignifier aux Barons qu'ils euſſent à ſe trouver à cette cérémonie, & qu'ils n'en ſçavoient rien, ceux de Donzy, Saint-Verain & de Toucy ne s'y trouvérent pas. Jean de Challon Comte d'Auxerre y aſſiſta ſeul : le lendemain il fut du repas que le Prélat donna à tout le Chapitre. On remarque que la tranſaction paſſée entre cet Evêque & ce Comte au ſujet des limites de leur Juſtice dans la Cité d'Auxerre, eſt pareillement dattée du premier Mai 1347. Ces jours de ſolemnité étoient quelquefois des jours de conciliation. Pendant les trois années de ſon Epiſcopat, il fit des réparations conſidérables à deux Châteaux qui en dépendent. Il fortifia & garnit de piéces d'artillerie celui de Regennes, & celui de Villechaul. Il bâtit dans la Maiſon Epiſcopale d'Hodan une Chapelle, & y fit faire une chambre dans le goût dont on bâtiſſoit pour le Roi. Il affranchit auſſi la terre & les habitans de ce lieu moyennant une redevance annuelle de bled, & autres choſes payables par chaque famille & manoir. La même année qu'il avoit fait ſon entrée ſolemnelle dans la Cathédrale d'Auxerre, il fut transféré au ſiége Epiſcopal de Bayeux où l'on croit qu'il vécut juſqu'à l'an 1360. (*b*)

Depuis l'an 1344. juſqu'en 1347.

Cartul. Capituli fol. 1347.

Opere Regali.

Il arriva la même année 1347 un fait qui mérite de trouver ici ſa place : Le Pape Clement VI adreſſa d'Avignon au

(*a*) Il paya le droit Apoſtolique le 24 Avril & 8. Septembre 1346 ſelon les Régiſtres du Vatican.

(*b*) Sa promeſſe du payement du droit Apoſtolique, en qualité d'Evêque de Bayeux, ne porte dans les Regiſtres du Vatican que la date du 10. Decembre 1349.

Depuis l'an 1344. juſqu'en 1347.

mois de Juin à l'Evêque d'Autun, au Doyen de Saint-Aré du Diocèſe de Limoges, & à Jean de Seguran Chanoine des Egliſes de Bourges, une Bulle par laquelle il leur fait ſçavoir que la prébende de l'Egliſe d'Auxerre poſſédée par Pierre Albert, étant vacante par la réſignation qu'il en a faite entre les mains d'Etienne de Saint-Pons ſon Camerier: étant informé d'ailleurs des heureuſes diſpoſitions de Guillaume Albert âgé de neuf ans, & en conſidération de la demande faite par Etienne Cardinal Prêtre du titre de Saint-Jean & S. Paul, oncle de ce jeune Clerc; il confére la prébende d'Auxerre au jeune Albert. La Bulle va juſqu'à charger les Commiſſaires de le faire recevoir *in Canonicum fratrem* malgré les difficultés que l'Evêque & le Chapitre d'Auxerre pourroient former; les Commiſſaires devoient engager ce nouveau Chanoine, & en cas d'abſence ſon Procureur, à prêter le ſerment ordinaire, touchant l'obſervance des Statuts & Coutumes de l'Egliſe.

V. Preuves, *num.* 189.

De Bernard le Brun ſoixante-treiziéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1347. juſqu'en 1348.

PIerre de Villaines étant transféré par Clement VI à l'Evêché de Bayeux, Bernard le Brun natif du Limouſin paſſa de l'Evêché de Noyon à celui d'Auxerre, dans l'été de l'année 1347. (*a*) L'Hiſtorien Auxerrois qui l'avoit connu, dit qu'il étoit le plus ancien & le plus ſçavant des Prélats de ſon tems; les qualités de l'eſprit répondoient en lui à celles du corps, il étoit auſſi très avantagé des biens de la fortune, & s'en ſervit utilement pour défendre les droits de ſon Egliſe. Sa maniere de vie étoit ſinguliere, Il dinoit au lever du ſoleil, & ſoupoit avant l'heure de None, vers les deux ou trois heures après midi. C'étoient ſes deux repas; il prétendoit imiter en cela un de ſes oncles Cardinal qui s'en étant bien trouvé, lui avoit conſeillé le même régime. Il ſuivit le goût de quelques uns de ſes prédéceſſeurs qui avoit préféré pour leur ſéjour le lieu d'Hodan proche Varzy, non content d'entourer la Maiſon de barrieres ou palliſſa-

(*a*) Il paya le droit Apoſtolique le 31 Octobre 1348. *Reg. Vatic.*

des

des. Il y fit conſtruire trois tours, & ſongeoit à en bâtir une quatriéme qui auroit donné à ce Château la forme d'une fortereſſe carrée. Malgré ſon inclination pour ce lieu, il ne put paſſer aux habitans le traité fait avec ſon prédéceſſeur. Il entreprit de le faire caſſer, & ne pouvant voir cette affaire terminée, il laiſſa par teſtament à celui qui lui ſuccéderoit mille florins d'or, pour la pourſuivre. Il ſuppoſoit que les droits de l'Evêché avoient été notablement l'éſés par l'affranchiſſement qu'avoit accordé Pierre de Villaines. Aſſez indifférent pour la ville d'Auxerre, il n'y fit pas même ſon entrée ſolemnelle : outre le ſéjour d'Hodan qui lui plaiſoit beaucoup, il aimoit auſſi le Château de Villechaul proche Cône. Il y mourut vers la Touſſaint 1349, après deux ans ou environ d'Epiſcopat. Il ſouhaita être inhumé à Saint-Martial de Limoges, & il y fut porté. Son Obit ſe trouve marqué dans le Nécrologe de la Collégiale de Clamecy, & dans ceux des deux Chartreuſes du Diocèſe d'Auxerre qui ſont Bellariz & Baſſeville.

Depuis l'an 1344 juſqu'en 1347.

De Pierre de Cros, ſoixante-quatorziéme Evêque d'Auxerre.

LE ſucceſſeur de Bernard fut comme lui du pays Limoſin. La maiſon des de Cros a fourni trois Evêques à différentes Egliſes de France : les trois portoient également le nom de Pierre : celui dont nous parlons eſt le plus ancien des trois. C'étoit un excellent Maître en Théologie. Ses talens ne ſe bornoient pas à l'étude. Il fut Proviſeur de Sorbonne : & chargé des affaires temporelles de cette Maiſon ; il rendit un compte de cinq années tant pour lui, que pour ſes prédéceſſeurs, au Recteur de l'Univerſité, & aux Procureurs des quatre Nations. Il devint Doyen de Notre-Dame de Paris, enſuite Evêque de Senlis. Clement VI ſon compatriote, ſon condiſciple, & même ſon ancien collégue le transféra à l'Evêché d'Auxerre vers le mois de Novembre 1349. Il ne fit point ſon entrée ſolemnelle : & ſelon les apparences il ne mit pas le pied dans la Ville ; puiſqu'il fallut pour le joindre, aller l'aborder au fauxbourg

Depuis l'an 1349. juſqu'en 1351.

Hiſt. Univ. ſæculo XIV. p. 161. ad an. 1340.

Saint-Amatre. Le Clergé & le peuple lui firent en ce lieu les préſens accoutumés: de ſon côté, il fit à l'Aſſemblée un diſcours pathétique dans la prairie proche la fontaine du fauxbourg. Bien-tôt élevé au Cardinalat, par Clement VI. il ſe retira à Avignon. Il eut le titre des SS. Silveſtre & Martin : mais plus communément on l'appella *le Cardinal d'Auxerre*, quoiqu'alors le Cardinal Talairand fut quelquefois ainſi nommé. Ce Prélat ſçut témoigner beaucoup d'attachement pour l'Egliſe d'Auxerre : Il pourſuivit le procès intenté aux habitans d'Hodan. Ayant touché les mille florins que Bernard le Brun ſon prédéceſſeur avoit légué à cet effet, il fut obligé d'agir en conſéquence. Mais les pourſuites n'aboutirent qu'à augmenter la redevance que chaque feu étoit convenu de payer. L'affaire fut terminée dans les deux ans que dura ſon Epiſcopat. Il apporta ou accompagna de Paris à Auxerre des Reliques que Clement VI envoya au Monaſtere de S. Germain d'Auxerre. Guillaume Grimoard qui en étoit Abbé, les avoit demandé au Pape. On fixe l'arrivée de ces Reliques à l'an 1351, apparemment lorſque Pierre de Cros paſſa proche la Ville d'Auxerre pour ſe rendre à Avignon. Quoiqu'éloigné de Paris, il continua d'être Proviſeur de Sorbonne & il l'étoit encore à la fin de l'an 1352. Les actes de la Nation Anglicane étudiante à Paris, portent qu'un Maître Albert déſirant être admis *Socius* en Sorbonne, ſupplia la Nation d'écrire à Avignon au Cardinal d'Auxerre. Ce Cardinal aſſiſta à l'élection du Pape Innocent VI à la fin de l'an 1352, dix ans après à celle d'Urbain V. à laquelle il ſurvêcut peu. Il mourut de peſte à Avignon. Le mois de ſa mort eſt auſſi incertain que l'année. Le Chanoine auteur de ſa Notice marque celui de Septembre ; d'autres, le mois d'Octobre. Le Nécrologe de l'Abbaye de Saint-Victor de Paris annonce ainſi ſon Obit au 28 Octobre. *Anniverſarium Solemne Magiſtri Petri de Croſo Doctoris in Theologia Epiſcopi Autiſſiodorenſis & poſt modum S. R. E. Preſbyteri Cardinalis ac parentum ſuorum qui dedit nobis ſexaginta quinque libras.* Cet Evêque n'eſt nommé dans aucun Nécrologe du Diocèſe. Il avoit laiſſé à la Cathédrale pour y fonder ſon Anniverſaire : mais ſon teſtament fut ſupprimé, & le Chapitre fruſtré de ſon legs. Le Mémoire du Chanoine qui compila ſa vie, porte qu'il fut in-

Depuis l'an 1349. juſqu'en 1351.

Au Quatre-tems de Décembre 1350.

Onuphr. Panvin. p. 220.

Lettre de remerciment du Prieur & Couvent de S. Germain.

Hiſt. Univ. ſæc. XIV. p. 327.

Preuves de l'Hiſt. des Card. de France, p. 372.

humé chez les Freres Prêcheurs d'Avignon. Cependant Ciaconius le ſuppoſe enterré dans la Cathédrale. L'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris s'explique d'une maniere encore plus ambigue. Dans l'Egliſe Paroiſſiale de Varzy ſe voit une inſcription en vers François, qui déclare que cette Egliſe fut dédiée l'an 1350 le jour de S. Michel. Le nom de l'Evêque n'y eſt pas exprimé. Pierre de Cros peut avoir fait cette cérémonie dans l'un des voyages où il traverſa le Diocèſe d'Auxerre.

Depuis l'an 1349. juſqu'en 1351.

D'Audoin Albert, ſoixante-quinziéme Evêque d'Auxerre.

AUdoin Albert qui lui ſuccéda étoit encore Limoſin, étant né dans la Paroiſſe de Beyſſac Diocèſe de Limoges. Son oncle le Cardinal Etienne Albert, depuis Pape ſous le nom d'Innocent VI avoit pris ſoin de ſon éducation, & l'avoit avancé dans la ſcience du Droit. Il lui avoit procuré nombre de Bénéfices. Audoin fut premierement Doyen de Saint Aré de Limoges, puis ſucceſſivement Curé de la Plume Diocèſe de Condom, de Tyl, de Sainte Foy *de Pogolio* Diocèſe de Toulouſe, enſuite Prévôt de la Collégiale d'Aire Diocèſe de Teroüenne, aujourd'hui de celui de S. Omer, Chanoine de Saint-Gery de Cambray (*a*), puis Evêque de Paris, d'où Clement VI le transféra à Auxerre, vers le commencement de l'année 1351. On ne ſçait autre choſe concernant ſon Epiſcopat, ſinon qu'il communiqua au Chapitre le deſſein qu'il avoit de faire démolir la plus grande partie du Château de Beauretour comme inutile, à cauſe du voiſinage des autres maiſons Epiſcopales, & ſujet à un trop grand entretien. Le Chapitre y conſentit : on convint de ne conſerver que les étables ou écuries, le four, le grand portail avec la maiſon du portier, pour loger un fermier & les

Depuis l'an 1351. juſqu'en 1352.

(*a*) On voit dans les Regiſtres du Chapitre de Chartres un Audoin Albert reçu Chanoine le Mercredi après la Touſſaint 1353 & Archidiacre de Dunois en 1361. Si ce n'étoit pas notre Evêque, ç'à pu être un de ſes neveux de même nom. Quelques Mémoires marquent auſſi qu'Audoin fut Chanoine d'Amiens.

(*b*) On trouve dans les Regiſtres de la Cour Romaine ſa promeſſe du payement datée du 10. Janvier 1351.

gens de l'Evêque qui viendroient chaſſer aux environs. Ainſi fut détruit ce Château ſitué à deux lieues d'Auxerre, Paroiſſe de Charbuy, où tant d'Evêques avoient mené une vie tranquille, & où l'un deux étoit mort en odeur de ſainteté cent ans auparavant.

Depuis l'an 1351. juſqu'en 1352.

Etienne Albert étant fait Pape ſous le nom d'Innocent VI en 1352, Audoin ſon neveu fut élévé au Cardinalat dès le mois de Février le Samedi des Quatre-tems, & eut le titre de S. Jean & de S. Paul, que le Pape ſon oncle venoit de quitter. Comme dans le ſacré Collége Talayrand de Perigord, & Pierre de Cros, étoient ſurnommés Cardinaux d'Auxerre; l'Hiſtorien de nos Evêques, vivant alors, marque que cela avoit engagé le Pape à transférer Audoin ſur le ſiége de Maguelone aujourd'hui Montpellier. Cette tranſlation ſe fit le 2. Février 1352 ſelon le ſtyle de France: & dans le langage commun, Audoin Albert fut appellé Cardinal de Maguelone. Il aſſiſta en 1362 pendant l'Automne à l'élection d'Urbain V, & mourut à Avignon le mois de Mai ſuivant ou au plûtard en 1364 Il fut inhumé dans l'Egliſe des Chartreux de Villeneuve lez-Avignon fondés par ſon oncle, ſelon qu'il l'avoit ordonné par ſon teſtament, qui eſt du 3. & 5. Mai 1363. Par ce teſtament il legue à la Cathédrale d'Auxerre trois cens florins d'or, à condition d'en créer une rente pour la fondation de ſon Obit. De ſon vivant il avoit fondé à Avignon un Hôpital ſitué à l'entrée du Pont, auquel entr'autres choſes il donna l'enceinte de ſon logis, ſes autres maiſons d'Avignon, & un jardin que Pierre Aymes Evêque d'Auxerre lui avoit vendu. Les Lecteurs curieux de connoître ſes autres legs, pourront voir ce teſtament dans les preuves de l'Hiſtoire des Cardinaux de France, à la page 384.

CHAPITRE IX.

De quatre Evêques d'Auxerre que le Chanoine Hiſtorien du XIV. ſiécle avoit connu plus particuliérement.

DE JEAN D'AUXOIS, LXXVI. Evêque d'Auxerre.

CE fut encore de la main du Pape que l'Egliſe d'Auxerre reçut un Evêque, pour ſuccéder à Audoin Albert. Le nouveau Prélat différent de ſes prédéceſſeurs immédiats qui n'avoient fait que paſſer, s'attacha entierement à la conduite de ſon troupeau ; il aima ſes oüailles, & leur fut utile en tout ce qui dépendit de lui. On peut juger de ce que Jean d'Auxois fit à Auxerre, par la maniere dont il avoit gouverné l'Egliſe de Troyes. Elû Evêque de Troyes, il viſita ſon Diocèſe en perſonne, célébra les Ordinations, annonça la parole de Dieu, éleva du tombeau pluſieurs corps Saints ; en un mot, il remplit ſoigneuſement toutes les fonctions Epiſcopales durant l'eſpace de dix ans. L'Egliſe d'Auxerre eut ſujet d'être contente de la tranſlation qu'Innocent VI fit de lui *proprio motu*.

Depuis l'an 1352. juſqu'en 1358.

C'eſt l'expreſſion de ſon Hiſtorien.

Jean d'Auxois étoit Bourguignon iſſu de la noble famille de la Tournelle, que l'Hiſtorien du tems a cru être du Comté de Nevers, en quoi il pourroit s'être trompé. D'autres Mémoires marquent qu'il avoit été Chanoine d'Autun, enſuite de Troyes où ſon oncle étoit Evêque, qu'après cela devenu Chantre de la même Egliſe, ſa vertu & ſon expérience dans la ſcience du Droit, le firent élever par ſes Confreres ſur le ſiége Epiſcopal. Quoique l'écrivain Auxerrois ſon contemporain le ſuppoſe nommé Evêque d'Auxerre dès le jour de la Purification, auquel Audoin Albert fut transféré à Maguelone, la Regale cependant ne commença à Troyes que le Mardi d'après Pâques-fleuries, auquel en

Digitized by Go

France on comptoit encore 1352. Ce fut donc alors que Jean d'Auxy ou d'Auxois accepta l'Evêché d'Auxerre. Il n'y fit ſon entrée ſolemnelle que le 29 du mois d'Août ſuivant. Les quatre Barons s'y trouverent en perſonne ou par procureur, & le porterent depuis l'Egliſe de Saint-Germain juſqu'à la Cathédrale. A peine eurent-ils mis à terre la chaiſe ſur laquelle il étoit aſſis, qu'ils prirent le drap de ſoie qui couvroit cette chaiſe, & le firent emporter diſant qu'il leur appartenoit. On les ménaçâ de l'excommunication s'ils ne le rendoient. Un autre incident troubla encore la cérémonie. Les gens de l'Archidiacre de Sens arriverent trop tard, & parurent ſeulement à l'Egliſe quand le nouvel Evêque approchoit de l'autel. Auſſi-tôt ils le placerent dans la Chaire Pontificale. Ils murmurerent inutilement de ce que ce Prélat étoit entré dans l'Egliſe en leur abſence. La cérémonie finie, ils demanderent un marc d'or pour l'honoraire. Comme depuis long-tems les Evêques ne s'étoient point fait inſtaller; on héſita ſur l'uſage, & on prit du tems pour y penſer. La formule que prononça Jean d'Auxois, touchant conſervation des droits de l'Egliſe d'Auxerre, après avoir baiſé le texte de l'Evangile, eſt la même que celle qui eſt rapportéé ci-deſſus. La ſuite de l'Hiſtoire montre qu'il ne donna aucune atteinte à ſon ſerment.

Depuis l'an 1352. juſqu'en 1358.

Voyez la vie de Pierre de Mortemar.

Naturellement bon & pacifique, il offrit peu de tems après environ la valeur d'un demi marc d'or, pour l'honoraire de l'Archidiacre de Sens : & l'on s'en contenta. Il alla même en perſonne, y prêter ſerment de fidélité à l'Archevêque Guillaume & à l'Egliſe de Sens, dans les termes ordinaires. Ce jour là il donna la ſomme de ſix livres à l'Egliſe Métropolitaine. Retourné à Auxerre, il envoya une chappe de ſoie ſelon l'ancienne coûtume qu'il n'ignoroit pas, ayant été Evêque de Troyes. On reconnut bien-tôt le caractere bienfaiſant de cet Evêque. Il étoit charitable, miſéricordieux, & exerçoit volontiers l'hoſpitalité. S'étant fait aimer des Chanoines de la Cathédrale, il obtint facilement qu'ils fiſſent déſormais l'Office de S. Jean du 29. Août de rit double. Outre que c'étoit une Fête conſacrée à la mémoire du Saint dont il portoit le nom, il avoit été placé le

(a) Sa promeſſe pour le payement enversle ſaint Siége, eſtdu 1. Mars 1354. | *Ex Regiſt. Vaticani.*

même jour ſur le trône Pontifical. Souhaitant que les Chanoines connuſſent les différents rites Eccléſiaſtiques, qui ſont en vigueur dans le Royaume, afin de pouvoir eſtimer davantage ceux de l'Egliſe d'Auxerre, il donna au Chapitre le Rational de Durand Evêque de Mende, où la variété des uſages eſt expliquée aſſez au long. Il fit auſſi don au Chapitre d'environ cinq arpens de bois, dans les Forêts de l'Eveché appellées *de Roncellis*. Mais ſa principale gratification en faveur des Chanoines de la Cathédrale, fut la confirmation de leur Juriſdiction. A ce ſujet il leur accorda à Regennes une Charte l'an 1357 le 17 Septembre, pour finir toutes les difficultés & conteſtations qui s'étoient élevées, & qui auroient pu ſe former; il y déclare s'être pleinement informé de leur poſſeſſion par lui-même. Il inveſtit de nouveau le Chapitre de ce droit de Juriſdiction, en la perſonne de Jacques Pénitencier & Chanoine, à qui il mit ſon anneau dans le doigt. C'étoit alors la maniere de metre en poſſeſſion d'un bien; & les Evêques n'avoient pas même entierement ceſſé d'obſerver cette forme, en nommant les Prêtres à des Cures.

Depuis l'an 1352. juſqu'en 1358.

Titul. Petri Aymonis.

Hiſt. d'Evreux *ad an.* 1394. *in Prob. f.* 27.

Les Prélats de France s'étoient fait une eſpéce de devoir d'aller chaque année rendre viſite au Souverain Pontife, lorſque la Cour Romaine étoit en deça les Monts. Jean d'Auxy craignant d'abandonner ſon troupeau, aima mieux y envoyer Nicolas *de Pennis* chargé de ſa procuration: celui-ci en rapporta un acte de voyage, où il eſt certifié que l'Evêque n'avoit rien payé, ni financé à la Chambre Apoſtolique, pour ce droit de viſite. Il eſt du premier Mars 1354. Viſitant ſon Diocèſe, il ſe préſenta pour entrer dans la Tour de Toucy & dans celle de Saint-Sauveur; mais les Seigneurs de ces Terres à qui on avoit conteſté le droit du drap de ſoie, lui en réfuſerent la porte pour lui rappeller leur droit. Lorſqu'ils eurent prouvé que par leur titre de Barons, ils en avoient joui trois fois, & qu'ils étoient en poſſeſſion, il leur fit rendre la piéce d'étoffe qui avoit été miſe en ſequeſtre d'un commun conſentement. Conſervant toujours beaucoup de dévotion envers les Saints de ſon premier Diocèſe dont il avoit transféré les Reliques, il voulut en laiſſer un monument dans celui d'Auxerre. A Fontaines près Toucy il fonda une Chapelle ſous l'invocation de Ste Syrie, y mit de

V. Les preuves, n°. 173.

ſes Reliques, la dota d'un petit canton de bois ſitué aux environs;& y inſtitua un Chapelain. A Auxerre il dédia l'Egliſe des Dominiquains l'an 1356,& uſant du pouvoir Epiſcopal, il accorda des Indulgences à ceux qui viſiteroient cette Egliſe le neuviéme Juillet, jour auquel il en fixa l'Anniverſaire,ou pendant l'Octave. Il diſputa à l'Abbé Guillaume Grimoard le droit d'officier, & de paroître avec les ornemens Pontificaux, mais il n'y réuſſit pas. Pierre de Tinteville Chanoine de Sainte-Croix d'Orleans conçut le pieux deſſein de fonder en cette Egliſe une Chapelle en l'honneur de S. Yves. Les biens qu'il vouloit employer à cette fondation,étoient ſitués dans la Seigneurie de Leugny & de Moulins, qui lui appartenoit; il eut beſoin de l'agrément de l'Evêque Diocéſain: & Jean d'Auxy y conſentit volontiers en 1357.

Depuis l'an 1252. juſqu'en 1358.

Ex Archiv. Eccl. Auxel.

Les Anglois & les Navarrois avançant l'année ſuivante du côté de la Bourgogne, les habitans d'Appoigny appréhendérent d'être pillés. Ils crurent prévénir ce malheur, en rétabliſſant l'ancienne fortereſſe & les anciens foſſés, autour de l'Egliſe & ailleurs. Mais ne le pouvant ſans détruire l'Auditoire du Bailliage, & autres bâtimens qui produiſoient certain revenu à l'Evêché, ils demandérent à Jean d'Auxy ſon conſentement. Le Prélat conſidérant qu'il étoit bon de mettre ſes ſujets en ſureté, & que ſi les foſſés d'Appoigny étoient pleins d'eau, ils pourroient lui être de quelque utilité & à ſes ſucceſſeurs, leur permit le 6. Juin 1358. de démolir tout ce qui nuiroit à l'arrondiſſement de ces foſſés. Les habitans d'Appoigny qui ne s'étoient point engagés à maintenir ces foſſés, mais ſeulement à les faire, eurent enſuite recours au Chapitre de la Cathédrale pour avoir la confirmation de cette conceſſion; ſurquoi il leur fut expédié un acte de conſentement en plein Chapitre le huitiéme du même mois. Les Anglois & Navarrois approchant de plus en plus, l'Evêque Jean d'Auxy quitta le ſéjour de Regennes, & ſe renferma dans ſa ville Epiſcopale. Les ennemis tardérent peu à ſe rendre maîtres de ce Château. Ils y entrerent à main armée le huitiéme Décembre 1358. l'Evêque en tomba malade de chagrin. Ce fut ce qui l'empêcha de faire en perſonne l'Ordination aux Quatre-Tems de devant Noël, ainſi qu'il avoit faitcelles de tous les autres

V. Les preuves, *num.* 192. 193.

Quatre-

Quatre-Tems depuis le commencement de ſon Epiſcopat. Les Anglois firent de fréquentes tentatives ſur Auxerre. Le Jeudi d'après l'Epiphanie vers les neuf heures on cria aux armes. Les ennemis approchoient : Mais comme au même moment il fallut adminiſtrer le Sacrement d'Extrême-Onction à l'Evêque, une partie du Clergé ſe trouva dans la chambre du malade les armes à la main. Ce ſpectacle attendriſſant le Prélat, il ne ſurvécut que quelques heures, & mourut ſans agonie en verſant des larmes. Les inſultes des Anglois retarderent la cérémonie de ſes funérailles. Quelques jours après il fut inhumé honorablement dans le côté gauche du chœur, entre la tombe de l'Evêque Gui de Mello, & les dégrés qui conduiſoient aux ſtalles d'enhaut. Il avoit fait un teſtament, dont un article contenoit un legs de cent livres par an, pour la fondation de ſon Anniverſaire dans la Cathédrale. Le Rational de Durand qu'il avoit donné pendant ſa vie, fut égaré à l'occaſion des guerres qui déſoloient le pays : Par la ſuite, Pierre d'Auxy Chantre de la Cathédrale, ſon neveu & ſon héritier, le retrouva, & le garda même étant Evêque de Tournay.

Depuis l'an 1351. juſqu'en 1358.

Du tems de Jean d'Auxy, le Chapitre fit un réglement touchant la couleur des petits capuchons de tête différens de celui de la chape; on les appelloit l'aumuce ronde ou fermée : on défendit que cette eſpéce de bonnet qui ſe portoit plus communément à Matines, fût de couleur blanche, rouge, ou verte; & la chauſſure tout de même.

Collect. Veter. Statut. ad an. 1354.

D'Ithier de Jarouſſe, ſoixante-dix ſeptiéme Evêque d'Auxerre.

LE Pape ayant été informé de la mort de Jean d'Auxois, lui donna pour ſucceſſeur Ithier de Jarouſſe réſident à Avignon, & fort conſidéré de tous les Cardinaux. Il étoit d'une noble famille du Limouſin, Docteur en l'un & l'autre Droit, auſſi entendu dans le gouvernement ſpirituel que dans le temporel. Il avoit été Ecolatre de l'Egliſe de Noyon, & Vicaire Général d'Audoin Albert pendant qu'il fût Evêque de Paris.

Depuis l'an 1358. juſqu'en 1361.

Depuis l'an 1358. juſqu'en 1361.

Les dangers qu'il y avoit d'approcher d'Auxerre à cauſe des courſes des Anglois, l'obligerent à ne ſe faire recevoir, que par Procureur le 6. Mars 1358. lendemain du jour des Cendres. La ville fut priſe le Dimanche ſuivant. Innocent VI. fut informé du déſaſtre. Les Anglois avoient enlevé à l'Evêque ſon ami le Château de Regennes, & l'avoient enſuite remis au Roi de France. Le Pape obtint que cette place fut reſtituée à Ithier ou plutôt à ſes Officiers, à condition d'y mettre une garde ſure: l'Evêque envoya de groſſes ſommes aux Baillifs de Troyes & de Chaumont, qui l'avoient gardée au nom du Roi, & fit obſerver très-exactement les conditions preſcrites. Chaque ville ſongeant alors à ſa ſureté particuliere, celle de Varzy qui appartenoit à l'Evêque d'Auxerre, prit une réſolution convenable au tems. On rapporta aux habitans, que les ennemis pour s'emparer de leur ville, vouloient fortifier le Château d'Hodan. La Communauté de Varzy ne différa pas d'un moment de ſacrifier ce Château, quoiqu'il eût été nouvellement embelli & augmenté par quelques Evêques; elle le fit entiérement raſer. Ithier qui différoit à venir voir par lui même la ſituation fâcheuſe de ſa ville Epiſcopale ruinée par les Anglois, accepta dans ce tems une ambaſſade, à laquelle Innocent VI le deſtina. On la trouve marquée dans une lettre de ce Pape datée d'Avignon le 25 Février 1360, par laquelle le Pontife mande aux Archevêques, Evêques, Abbés & Officiers du Roi, que cet Evêque, & Etienne Abbé de Saint Victor de Marſeille leur déclareront ſes intentions. Il pouvoit être queſtion de paix entre la France & l'Angleterre: On craignoit que les lettres ne fuſſent interceptées: ainſi les porteurs étoient chargés de ſuppléer de vive voix à ce qui n'étoit pas marqué par écrit. Le Pape avoit deſſein de transférer ce Prélat à l'Archevêché d'Arles, & de le faire Cardinal. On ne ſçait ſi Ithier en eut connoiſſance: mais prêt à venir dans ſon Diocèſe, il fut atteint à Avignon de la maladie *inguinaire*, qui en peu de jours l'enleva de ce monde. Il mourut le huitiéme Juin 1361, & fut inhumé le lendemain dans l'Egliſe des Dominicains. Il avoit laiſſé à ſon Egliſe Cathédrale cent francs d'or pour y fonder ſon Anniverſaire. C'eſt la ſeule de tout ſon Diocèſe, à laquelle il ait fait attention dans ſon Teſtament.

Theſ. anecdot. T. 2. Col. 89.

De Jean Germain, ſoixante-dix huitiéme Evêque d'Auxerre.

IL n'y avoit que cinquante quatre ans qu'un Roi de France avoit aſſiſté à l'entrée ſolemnelle d'un Evêque d'Auxerre. Celle du ſucceſſeur d'Ithier de Jaroſſe fut honorée de la préſence du Roi Jean. Il s'appelloit Jean Germain : il étoit né à Dimont proche Joigny Diocèſe de Sens. Etant licentié en l'un & l'autre Droit, il avoit été fait Doyen de l'Egliſe d'Auxerre & enſuite nommé Evêque de Challon en Bourgogne en 1357, à la priere de la Reine de France dont il étoit le Conſeil. Il poſſédoit cet Evêché, & peut-être ſans y réſider, lorſqu'à ſon inſçu le Pape Innocent VI. le transféra à Auxerre vers la Saint-Jean. (*a*) Le Roi Jean au retour de ſa détention en Angleterre ayant été en Bourgogne prendre poſſeſſion de ce Duché qui lui étoit échu par ſucceſſion, mena avec lui ce Prélat qui étoit de ſon Conſeil privé. (*b*) Voici en détail la cérémonie de la réception du Prélat. Depuis l'an 1361. juſqu'en 1362.

Le Roi ayant dîné à Regennes le Vendredi 17 Décembre ſe rendit à Auxerre, & parut à l'entrée de la ville avec l'Evêque, tous deux à cheval. Enſuite l'Evêque le dévança, & étant arrivé en habit ordinaire devant l'Egliſe Cathédrale, il deſcendit de cheval, fit ſa priere devant l'image de la Sainte Vierge, à côté du petit portail à main droite, puis s'étant retiré à l'écart, il s'habilla pontificalement, & ſe préſenta auſſi-tôt à la grande porte qui étoit fermée : Enfin en préſence de tous les Chanoines, le Doyen Jean Mercier lui fit prononcer diſtinctement la formule du ſerment accoutumé, & lui fit prendre poſſeſſion de l'Egliſe, lui mettant en main une des cordes des cloches que l'on avoit fait deſcendre en dehors juſques devant le portail ; après quoi les portes de l'Egliſe furent ouvertes. A l'inſtant le Roi arriva,

(*a*) Il promit le 24. Septembre 1361. de payer le droit ordinaire au S. Siége, & même pour Audoin Albert & Jean d'Auxy ſes prédéceſſeurs, qui avoient été en retard. *Ex Reg. Vatic. in libro ſolutionum Innoc. VI.*

(*b*) *De ſecreto Conſilio.*

descendit de cheval, fit sa priere devant l'image de la Vierge, & entra ensuite par la grande porte, étant à la gauche de l'Evêque pendant que le Clergé chanta le *Te Deum*. L'Evêque & le Roi arriverent en cet ordre devant le grand-autel où ils firent leur priere. Après le *Te Deum* on chanta une Antienne & un Verset, & l'Evêque récita l'Oraison, à voix haute. Le Doyen d'Auxerre * mit Jean Germain en possession de son Evêché, sans que l'Archidiacre de Sens y parût, ni personne en son nom. Le Comte d'Auxerre & les trois autres Seigneurs qui auroient dû porter le nouvel Evêque sur leurs épaules, & lui jurer fidélité pour leur Baronnie, n'y parurent point non plus : mais de crainte que ces retranchemens de cérémonie, aussi-bien que de la coûtume selon laquelle l'Evêque auroit dû coucher à l'Abbaye de Saint-Germain avant que d'être porté à la Cathédrale, ne lui portassent aucun préjudice ni à ses successeurs, le Roi lui promit des lettres patentes où il seroit marqué que cela avoit été pratiqué ainsi par extraordinaire, à cause de sa présence, & qu'il vouloit que le droit d'un chacun à cette cérémonie fût conservé. Jean Germain ayant été conduire le Roi jusqu'a l'Hôtel où il devoit loger, se retira au Logis Epiſcopal dans le dessein d'y faire les Ordres le lendemain 18. Décembre, Samedi des Quatre-tems. Mais il ne put faire ce qu'il s'étoit proposé, parce que le Roi étant pressé de partir, il fut obligé d'examiner certaines affaires de la ville & du pays, qu'on vouloit communiquer à ce Prince. Le Roi alla dîner à Saint-Bry, où Evêque l'accompagna. Retourné le soir, il envoya aussitôt à l'Abbaye de Saint-Germain demander la somme à laquelle étoit évalué le droit de gîte & de past. Les Religieux le prierent d'attendre quelque tems, & depuis ils s'accommoderent avec lui. Le même jour un député de l'Archidiacre de Sens arriva à Auxerre avec un Chanoine de la même Eglise, & se plaignit vivement de ce que d'autres que cet Archidiacre avoient mis le nouvel Evêque en possession. On délibéra sur ce qu'il y auroit à faire, & on convint de conserver le droit à l'Archidiacre de Sens. C'est pourquoi dès le Dimanche ce Vicegerent de l'Archidiacre installa notre Evêque dans la chaire de pierre, qui étoit à droite dans le Sanctuaire. Ces deux députés de Sens ayant

Depuis l'an 1361. jusqu'en 1362.

* Jean Mercier.

enſuite demandé le marc d'or, l'Evêque leur promit de ſatisfaire quand il ſeroit éclairci ſur ce droit. Huit jours après, Fête de S. Etienne, Jean Germain, régala tout ſon Clergé, & le lendemain il alla rejoindre le Roi en Bourgogne, où il reſta juſqu'à Pâques qui commençoit l'an 1362. Son occupation en Bourgogne fut de vaquer au nom du Roi, au gouvernement de ce Duché avec les autres Magiſtrats. Il rapporta à ſon retour les Lettres-patentes que ce Prince avoit promis, touchant la conſervation des anciens droits des Evêques d'Auxerre à leur entrée ſolemnelle. Elles ſont dattées de Dijon le 27. Décembre 1361, jour auquel le Prélat ne pouvoit pas encore y être arrivé: ce qui marque l'attention du Roi. Depuis l'an 1361. juſqu'en 1362.

Jean Germain revenu dans ſon Diocèſe, fit exactement les Ordres, & s'acquitta de toutes les autres fonctions du miniſtere Epiſcopal. Il n'oublia pas le rétabliſſement des fonds de l'Evêché, l'entretien des vignes & autres biens. Il fit réparer & fortifier les Châteaux dépendans de ſa Seigneurie, & mettre en bon état les bâtimens qui lui appartenoient. Il rentra en poſſeſſion de la Tour de Toucy, moyennant une groſſe ſomme qu'il donna à ceux qui s'en étoient emparés. Il fit pareillement toucher quatre vingt écus d'or à ceux qui occupoient le Château de Villechaul, & en redevint le Maître. Il s'étoit retiré dans ce Château vers la fin de l'Eté, pour éviter la peſte qui régnoit du côté d'Auxerre. Ses précautions furent inutiles: bien-tôt une tumeur ſous les aixelles le mit en grand danger; ayant reçu les derniers Sacremens, il y mourut le 7. Septembre 1362. Son corps fut apporté à Auxerre, & enterré avec les honneurs accoutumés, à côté droit du chœur de la Cathédrale proche les ſtalles. Son teſtament ne portoit que dix livres de rente, pour la fondation de ſon Anniverſaire dans cette Egliſe. Dans l'eſpace d'un an ou environ qu'il fut Evêque, dix Canonicats de la Cathédrale vaquerent; il les conféra tous à de bons Eccléſiaſtiques d'Auxerre ou de Sens. Ceux qui prirent autrefois la peine de tranſcrire ſon Epitaphe, avant que ſa tombe eut été briſée, y ont lû ce qui ſuit: *Hic jacet venerandæ recordationis & vitæ laudabilis bonæ memoriæ Reverendus in Chriſto Pater & Dominus, D Johannes Germani de Dimone-Regis Senonenſis*

Depuis l'an 1361. jusqu'en 1362.

Diœceſis, qui diſponente divinâ clementiâ Cabilonenſis ac demum hujus Autiſſiodorenſis Eccleſiæ Præſul fuit: Vir exactæ prudentiæ & bonitatis, hujuſque juris Doctor eximius, Illuſtriſſimorum Regum Franciæ Johannis & Caroli conſiliarius fideliſſimus: Qui obiit anno Domini M. CCC. LXII. die XV. Octobris. Anima ejus requieſcat in pace. Amen. Cette inſcription fut faite pluſieurs années après la mort de ce Prélat, & ſous le régne de Charles cinquiéme. C'eſt pourquoi il faut ſe défier de la datte du jour de ſa mort qui y eſt marquée, & s'en rapporter plutôt au Chanoine, qui ayant le Nécrologe ſous les yeux a écrit la vie du Prélat

De Pierre Aymon ſoixante dix-neuviéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1362. juſqu'en 1373.

NOus voilà arrivés au dernier des Evêques d'Auxerre, dont la vie fut écrite en abregé ſur la fin du regne de Charles cinquiéme. L'auteur qui eſt contemporain, auroit pu s'expliquer plus au long. Je tacherai d'y ſuppléer en produiſant ce qu'on trouve ailleurs ſur cet Evêque.

Il tiroit ſon origine d'une noble maiſon d'Aigueperſe en Auvergne, appellée des Roches des Cofins; il étoit neveu d'Etienne Aldebrand Archevêque de Toulouſe. Il fut élevé à la Cour d'Avignon ou l'amitié des Cardinaux, & même des Papes lui fut bien-tôt acquiſe. Etant Docteur en droit civil, & Soudiacre d'Office d'Urbain V qui venoit d'être élû au mois de Septembre 1362. il fut deſtiné pour l'Evêché d'Auxerre: C'eſt le premier Prélat que ce Pape ait nommé. Quoique cette nomination ſoit marquée vers la Fête de la Touſſaint, on doute qu'elle ait été faite ſi-tôt, vû les lettres du Roi Jean données à Paris le 30. Octobre 1362, qui permettent aux Chanoines d'Auxerre de ſe choiſir un Evêque. Le Chapitre en conſéquence s'aſſembla le 3. Novembre, & conclut de ne procéder à l'élection que le 24 (ou le 28) du même mois, & de le notifier aux treize Chanoines abſens. Le 13. Mars ſuivant que cet Evêque fit ſon entrée s'accorde facilement avec ce délai, on comptoit encore en France 1362. Cette époque fut marquée dans l'ancien Epiſtolier

de la Cathédrale. (*a*) Ce Prélat peu curieux des anciennes coûtumes, n'exigea point à ſon entrée les ſolemnités ordinaires. Les feudataires de l'Egliſe d'Auxerre ne le porterent point. De ceux qui devoient y aſſiſter, le Comte d'Auxerre s'y trouva ſeul : l'Archidiacre de Sens ne parut point à ſa priſe de poſſeſſion ni perſonne en ſon nom. Des lettres qu'il obtint du Roi le 10. Septembre 1362, pour juſtifier ſa conduite, portent expreſſément que l'Evêque pouvoit faire ſon entrée ſolemnelle ſans convoquer ſes Vaſſaux. Il préta cependant ſerment de fidélité à l'Egliſe de Sens le 7. Juillet 1367. & au lieu de préſenter à cette Egliſe une chape de ſoie, il donna ſeulement de l'étoffe : Quoique tiſſue d'or & de ſoie, le Chapitre ne l'accepta qu'après quelques délais. Nonobſtant de telles circonſtances, il étoit ſelon l'auteur de ſa Vie *honorabilis & ceremonialis in factis ſuis.* L'Hiſtorien paroît plus véridique, lorſqu'il ajoûte que ce Prélat étoit affable envers tous ceux qui le venoient voir, pourvu qu'ils n'euſſent point à lui parler des affaires qui le regardoient.

Depius l'an 1362. juſqu'en 1373.

Inventaire de titres trouvé à

Archiv. Senon.

Son Egliſe ſpoliée par les Anglois avoit beſoin d'ornemens : il lui fit préſent d'un drap d'or qui ſervit à orner aux grandes Fêtes le deſſus de l'autel devant les cierges. Ne voulant pas que ni le Pénitencier, ni les Batonniers perdiſſent le peu de revenu qui leur étoit aſſigné ſur l'Egliſe Paroiſſiale de Betry deſtituée alors de Curé & d'habitans, (*b*) il leur permit de faire valoir par leurs mains, & de recueillir les fruits des héritages appartenans à cette Egliſe, pour remplacer les petites rentes annuelles qui leur étoient dues. Sa permiſſion eſt du 21. Février 1366. Il aſſura auſſi aux Chanoines en 1370 la donation que Jean d'Auxy l'un de ſes prédéceſſeurs leur avoit faite de cinq arpens de bois dans la forêt *de Roncellis.* Son Hiſtorien remarque comme une nouveauté l'obligation où furent les Chanoines de plaider contre lui. Selon cet écrivain cela n'étoit point encore arrivé : Jamais les conteſtations des Chanoines avec ſes pré-

Les Batoniers ſont à Auxerre ce qu'on appelle ailleurs les Redeaux ou les Marguiliers Laïcs.

Tit. dat. Antiſſ. ſign. Viardi.

(*a*) Je trouve dans le Regiſtre des payemens envers le S. Siége qu'il promit le 15. Novembre 1362 de ſon acquiter pour lui en particulier, & le 20. du même mois il promit d'acquitter ce que devoient à ce ſujet ſes prédéceſſeurs, Jean Auxois Jean Germain Ithier de Jarouſſe & Audouin Albert. *Reg. Vatic.*

(*b*) Il y avoit dix livres pour le Pénitentier, & douze pour les Batonniers. M. le Venier Pénitentier au dernier ſiécle avoit le titre.

déceſſeurs n'avoient été pouſſées juſqu'à la plaidoirie. On y vint à l'égard de Pierre Aymon, parce qu'il ceſſa de payer des redevances annuelles en argent & en eſpéce, (a) que les Evêques doivent au Chapitre. Cependant ſur l'avis de perſonnes ſages & prudentes, il ſe déſiſta : cet Evêque aima les Chanoines tant en général qu'en particulier, & ſans le malheur des tems, il auroit volontiers fini les bâtimens de l'Egliſe Cathédrale. La reconnoiſſance qu'il donna des debtes annuelles de l'Evêque envers le Chapitre, eſt du 2 Avril 1365. Jean Mercier Doyen & Pierre d'Auxy, Chantre y ſont nommés ; & depuis ce tems les articles ont paſſé dans la collection des Statuts qui fut faite vers la fin du même ſiécle.

Depuis l'an 1362. juſqu'en 1373.

V. Preuves.

La guerre l'obligea de mettre de bonnes gardes dans ſes Châteaux de Regennes & de Villechaul, de faire reparer ſa maiſon Epiſcopale d'Auxerre & celle de Paris, en dommagées pendant les troubles précédens. Le Comte d'Auxerre ayant bâti ſur le bout du Pont d'Auxerre, qui regarde Saint-Gervais, notre Evêque l'attaqua, & le pourſuivit. Des Lettres du Roi en 1363. conſtatent le droit de l'Evêque ſur ce lieu ; elles déclarent en particulier que la tour élevée en forme de Donjon vers le bout du Pont eſt dans la cenſive Epiſcopale, & que le Comte ne peut rien conſtruire ni élever de nouveau en cet endroit ſans permiſſion. On n'a peut-être pas fait attention à ce titre en 1730, lorſqu'on a laiſſé démolir ce Donjon. Le Comte de Joigny poſſédoit dans le territoire de la Chatellenie de Varzy une fortereſſe appellée Bequerel, qui de tout tems avoit porté ombrage aux Evêques d'Auxerre. On croit qu'après avoir été abbattue en partie dans le ſiécle précédent, elle avoit été réparée à l'occaſion des courſes des Anglois. Pierre Aymon préſenta requête là-deſſus à Charles cinquiéme, & il en obtint en 1364 des lettres qui permettoient une démolition entiere. Cet Evêque fut également attentif ſur les devoirs de foi & hommage, & ſur les profits qui arrivent aux mutations des fiefs. L'acte de foi & hommage rendu par de Gui de Frelois Seigneurs de Molins, eſt parvenu juſqu'à nous. Ce Chevalier vint trouver l'Evêque à Paris, dans la maiſon appartenante à l'Evêché d'Auxerre : il ſe préſenta pour ſe déclarer

Archiv. Epiſc.

Il eſt repréſenté dans la Coſmographie de Belleforet, auſſi-bien que le Dôme de S. Julien, & le beau clocher de N. D. Lachors qui ne fut fiſte plus.

Cartul. Epiſc.

(a) Vin, gateau, cire.

ſon

ſon homme & ſon féal, à cauſe de la ville & Châtellenie du Château Cenſoir, & ſes dépendances. Pierre Aymon le reçut à foi & hommage. Le Chevalier tenoit alors les mains jointes comme un Vaſſal devant ſon Seigneur, il reçut enſuite le baiſer de paix & promit un dénombrement. L'acte eſt du 7. Juillet 1364. Jean des Granges Chevalier, Louis Balbet Archidiacre de Puiſaye en l'Egliſe d'Auxerre, Adam de Chanteprime Licentié ès Loix, & deux Conſeillers du Roi, ſçavoir Jean Rouſſel Doyen d'Avranches & Jean Curiat y furent préſents. Du tems de cet Evêque le Roi acheta le Comté d'Auxerre de Jean de Challon, vers la fin de l'an 1370. Charles V compoſa avec l'Evêque ſur le quint-denier de la vente, & ſur le requint à lui dûbs ſelon la coutume du pays. La promeſſe de trois mille livres dont on convint, fut redigée par écrit, le Prélat s'en contentant *pour révérence du Roi.* Cela fut conclu à Melun le 18 Juillet 1371. Quelques-uns ont cru, que l'Evêque fâché de cette vente, n'oſa en témoigner publiquement ſon chagrin, ni même demander d'homme vivant & mourant. Le droit qu'ont les Evêques d'Auxerre de loger dans l'Abbaye de Saint-Germain à leur nouvelle réception, avoit été modifié. Au lieu de ſix jours, ils ne pouvoient plus y demeurer qu'un jour entier, ou bien l'Abbé devoit leur payer un marc d'argent; l'alternative étoit au choix de l'Evêque. Pierre Aymon en fit paſſer reconnoiſſance par l'Abbé, & le Couvent en 1365. le Mardi devant l'Aſcenſion & reclama ainſi contre le réglement du Pape Urbain V. qui voulant favoriſer ce Monaſtere dont il avoit été Abbé, avoit à la ſollicitation d'Etienne de Varennes ſon ſucceſſeur ſupprimé ce droit d'hoſpice. Le Pape de ſon côté fit un préſent qui put déplaire à notre Evêque. Il céda en pur don à l'Abbaye de Saint-Germain trois mille cinq cens florins dont ce Prélat étoit redevable envers la Chambre Apoſtolique. Le prêt que les Religeux de cette Abbaye avoient fait de leur argenterie, pour ſauver la ville du pillage des Anglois, engagea l'Evêque de ſe trouver au Chapitre de ce Monaſtere le ſeiziéme d'Août 1366, lorſqu'un Sergent d'armes du Roi de France y rapporta les Reliquaires avec les obligations des Bourgeois d'Auxerre, & la quittance de Robert Kanole Capitaine Anglois: L'acte de

Depuis l'an 1362. juſqu'en 1373.

Cartul. Ep. Autiſſ.

Viole in Steph. de Varennis.

Vie de S. Germ. par Viole p. 202.

cette reſtitution étant dreſſé, Pierre Aymon fit porter les Reliques, & les vaſes ſacrés ſur le grand autel. Sous ſon Epiſcopat il n'y eut de nouvel établiſſement, que la fondation de la Chapelle de S. André, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Colanges les Vineuſes. Droin Rouſſeau, & Marguerite Chevalier ſa femme, firent cette fondation : Pierre Aymon l'approuva & confirma à Paris le 12. Mars 1371. (*a*)

Depuis l'an 1362. juſqu'en 1373.

Ex tit. mſ. ſign. Chefuel.

Les fréquentes ambaſſades qui lui furent confiées, & dont quelquefois il s'acquitta ſeul & ſans aſſocié, l'éloignerent ſouvent du Diocèſe. Son Hiſtorien en général le dit envoyé avec caractere d'Ambaſſadeur vers le Pape & l'Empereur, vers les Rois d'Angleterre & d'Hongrie. Nous voyons qu'en 1364. 29. Décembre le Roi & le Duc de Bourgogne l'envoyerent vers l'Empereur avec Eudes de Grancey Seigneur de Pierre-pont. En 1368 il alla trouver le Comte de Flandre pour des négotiations ſecretes. Quelques Seigneurs lui furent aſſociés : l'année ſuivante il retourna avec Gaucher de Chaſtillon & Everard de Corbie, pour conclure à Gand le mariage de Marguerite de Flandre, & de Philippe Duc de Bourgogne. Pendant l'été de 1371 Charles cinquiéme l'envoya en Arragon, pour accompagner Jeanne de France ſa tante, & y régler des affaires qui regardoient le bien du Royaume. Il aſſiſta à l'hommage que le Duc de Bretagne Jean IV. rendit au Roi le 13. Décembre 1364. Il eſt nommé comme témoin avec Lambert Evêque de Spire, & Gerlac Archevêque de Mayence dans une Charte de l'Empereur Charles IV. du 6. Janvier 1366. Après ces honorables commiſſions, on ne ſera pas ſurpris de lire ſon nom dans les Regiſtres du Parlement aux années 1366 & 1369. En 1367. il fut Commiſſaire du Clergé à la levée d'une decime de deux ans accordée au Roi, pour les néceſſités de l'Etat. Cette derniere circonſtance ſe tire d'un acte qu'il expédia le 3. Septembre, en faveur de l'Abbaye de Pontigny. Les Religieux de Saint-Allire de Clermont le choiſirent le 2. Mai 1366. pour les accorder ſur des difficultés nées parmi eux. On voit dans leurs Archives des preuves de ſes bienfaits. Outre une ſomme de ſept cens écus, il leur céda la Seigneurie des Roches des Cofins,

Compte de la Chambre des Comptes de Paris.

Quittance de lui des 24. Fév. & 20. Mars 1368.

Annales de France.

Ordre du Roi à la Cour des Aides du 27. Juin.

Hiſt. de Paris p. 637.

Viole.

Mém. de Dom Jacq. Boyer.

(*a*) Cet Evêque accorda en 1370. le 17e Avril, l'Abbeſſe de Criſenon avec ſa Prieure, qui étoient en diſſuité ſur des rentes. *Tabul. Criſennon.*

à condition de célébrer des Meſſes dans la Chapelle de Saint-Jacques, où ſon oncle Etienne Aldebrand Archevêque de Toulouſe étoit inhumé. Ses différentes négociations auprès des Princes, & ſes rélations avec pluſieurs Cardinaux dont il avoit été compagnon d'études, faiſoient préſumer qu'il ſeroit Cardinal : Devenu étique & languiſſant, il mourut à Auxerre dans ſa maiſon Epiſcopale, le ſecond Septembre 1372. Il avoit été compris dans l'Arrêt du Parlement, rendu ſix mois auparavant à l'inſtance de Pierre de Cugnieres Avoçat Général contre ſix Evêques, au ſujet de la juriſdiction Eccléſiaſtique ſur les biens temporels. Il fut enterré dans le chœur de la Cathédrale, au côté gauche entre les ſtalles & la tombe de Jean d'Auxy, près celle de Gui de Mello. Son legs de 300. francs d'or pour ſon Anniverſaire, n'étoit pas encore payé en 1413. le Chapitre de la Cathédrale fut contraint de le reclamer en juſtice. L'Abbaye de S. Allire de Clermont qu'il avoit favoriſé, ſe trouva également obligée de plaider contre Robert Aymé Damoiſeau d'Aiguesperſe ſon neveu, qui prétendoit retenir la Seigneurie des Roches. Il en vint à bout par tranſaction paſſée le 24 Mars 1381. Les Religieux de S. Allire abandonnérent cette Terre, à condition que lui & ſes ſucceſſeurs Seigneurs de Roches payeroient au Monaſtere la rente annuelle de quarante ſeptiers de froment : Cela fut ſouvent reconnu depuis, pour le maintien de la fondation.

Depuis l'an 1361 juſqu'en 1373.

Louvet. Hiſt. de Beauvoiſis c. 7. p. 247.

Regiſt. Capit. 22. *Junii* 1413. & 1413. *in vij ſeſſ. Cap. gen. Mart.*

Ex Schedis Jac. Boyer. *Benedict.*

MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVÊQUES D'AUXERRE.

QUATRIE'ME PARTIE.

Qui renferme les actions d'onze Prélats, qui ont gouverné l'Egliſe d'Auxerre, depuis l'an 1373. juſqu'en 1513.

CHAPITRE I.

De Nicolas d'Arcies, quatre vingtiéme Evêque d'Auxerre

Depuis l'an 1373. juſqu'en 1376.

LE Prélat, par lequel commence cette continuation de l'Hiſtoire des Evêques d'Auxerre, eut une attention ſinguliere à faire rediger par écrit tout ce qu'on pourroit trouver d'intereſſant ſur ceux qui l'avoient précédé depuis quatre vingt dix ans; il ne ſe trouva cependant perſonnes après ſa mort qui écrivit ſa vie, ni celle des autres

Digitized by Google

Evêques qui l'ont ſuivi durant tout le ſiécle d'après. J'ai donc été obligé de chercher dans les Archives de l'Evêché, dans celles des Chapitres & Monaſteres, auſſi-bien que dans les titres du Tréſor Royal & de la Chambre des Comptes de Paris. De là j'ai tiré des matériaux pour la quatriéme partie de cette Hiſtoire, où malgré la ſtérilité des anciens monumens, on ne laiſſera pas de remarquer ſuffiſamment le caractere des Prélats qui ont gouverné l'Egliſe d'Auxerre. Depuis l'an 1373. juſqu'en 1376.

Nicolas d'Arcies n'étoit pas né dans le Diocèſe, & n'y avoit eu aucune liaiſon de parenté. Quelques modernes l'ont cru de la famille des Seigneurs d'Arſy ſur Cure dont a été un Evêque d'Autun au treiziéme ſiécle, & un de Laon vers le milieu du ſiécle ſuivant lequel mourut Archevêque de Reims. Ils l'ont avancé ſans preuve, & le teſtament de l'Evêque de Laon fait voir qu'ils ſe trompent. Il eſt certain que c'eſt d'un lieu appellé Arcies & non Arcy, que Nicolas Evêque d'Auxerre tiroit ſon nom & ſon origine: & il y a toute apparence que c'eſt d'Arcies ſur Aube Diocèſe de Troyes. Aucun titre ancien ne la ſurnommé *de Arciaco* ou *Arſiaco*; & il a toujours été dénommé par le ſurnom *de Arceiis* ou bien *de Arceis*, ce qui convient parfaitement à Arcies ſur Aube.

Il fut d'abord Chanoine & Tréſorier de l'Egliſe de Troyes: en même tems il étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris. Il poſſédoit ces bénéfices lorſque le Pape Gregoire XI. le promut à l'Evêché d'Auxerre trois mois après la mort de Pierre Aymon, c'eſt-à-dire, en Advent 1372. (*a*) Il eſt néceſſaire de reformer ſur les actes authentiques qui nous reſtent la date du continuateur de l'Hiſtoire de nos Evêques, qui porte 1373. dans l'imprimé du Pere Labbe. Deux commiſſions données de la part des Barons pour aſſiſter à ſon entrée dans Auxerre, ſuppoſent qu'il leur avoit fait ſçavoir ſa nomination à l'Evêché, & le jour qu'il prendroit poſſeſſion. Dans l'une, Ioland de Flandres fait commandement à ſon cher & bien amé Arnoul de Châteauneuf Chevalier d'aſſiſter de ſa part à l'entrée de cet Evêque. Cet acte eſt daté de la Tour du Temple à Paris le 24. Juillet 1373, en préſence de Jean Moron ou Moton Cha- Inventaire du Château de Toucy.

(*a*) Sa promeſſe du droit Apoſtolique eſt du 12. Décembre 1373. *Reg. Vat.*

noine d'Auxerre, & de Jean le Moine Sergent d'armes du Roi. L'autre commiſſion donnée le huitiéme Juin précédent, eſt un ſemblable ordre de la part de la Comteſſe de Nevers, en tant que Baronne de Donzy à Jean de Norry Chevalier. La même année les deux Comteſſes ordonnent que l'hommage lui ſoit rendu pour ce qu'elle poſſédent relevant de l'Evêché d'Auxerre, & la Comteſſe de Bar promet de rendre la Tour de Toucy à l'Evêque & à ſes gens, toutes les fois qu'ils viendront à Toucy. Cela eſt encore confirmé par des lettres du Roi Charles cinquiéme données à Paris le 7. Juin 1373, qui portent, que ſa couſine la Comteſſe de Bar nonobſtant la ſaiſie faite ſur la Terre de Toucy & autres Seigneuries qu'elle a en Puiſaye, pourra faire hommage à ſon Conſeiller l'Evêque d'Auxerre. Deux autres actes à peu près du même tems concourent encore à lever toute difficulté. Le premier expédié à Vincennes le 1. Juillet, eſt une commiſſion que le Roi adreſſe à Etienne de Chanteloup Seigneur de Villefergeau, pour porter en ſon nom le nouvel Evêque; l'autre eſt une preſtation de foi & hommage, par Bureau de la Riviere au nom du Roi pour le Comté d'Auxerre. Toutes ces actes ne peuvent s'accorder avec l'époque qui différeroit la nomination de Nicolas au tems de l'Advent 1373; au contraire ils conviennent avec l'opinion de ceux qui penſent qu'il ne fit ſon entrée à Auxerre, que long-tems après cette nomination, ſçavoir en Septembre 1373. Quelques écrivains même atteſtent qu'il gouverna le Diocèſe d'Auxerre dès la fin de l'an 1372, pour preuve ils citent des lettres de ſon frere Pierre d'Arcies, qui en qualité de Vicaire Général inſtitua Pierre Marchand Auxerrois Capitaine de Varzy.

Depuis l'an 1373. juſqu'en 1376.

Inventaire du Château de Varzy.

Inventaire de Varzy.

Viole.

Des Mémoires dreſſez du tems de ſon entrée, marquent qu'Etienne Seigneur de Villefergeau, & Bureau de la Riviere le porterent en cette cérémonie. On y lit pareillement qu'il refuſa de payer à Nicolas de Verres Archidiacre de Sens le droit accoutumé, & que pour cette raiſon l'Archidiacre l'adjourna à la Cour de Gregoire XI. Il ne fit la Fête ou le repas de ſon premier avénement que le 3. Juin 1375, jour auquel les habitans lui préſenterent une queue de vin de pinot; & à Noël de la même année, il reçut ſur les deniers dûs au Roi par la ville pour les foüages, ce que ce

Comptes de la Ville.

Prince lui avoit donné à prendre. L'ordre que cet Evêque donna de rédiger par écrit les actions des ſeize Prélats, ſes prédéceſſeurs immédiats paroît avoir été un des premiers effets de ſon attention. Regennes étant le Château où il ſe plut davantage, il fut plus à portée de connoître la ſituation où ſe trouvoient les Chanoines d'Appoigny. Voulant les favoriſer, il les exempta de payer la dixme des terres & vignes qu'ils poſſédoient où qu'ils faiſoient valoir par leurs mains; il ſe contenta qu'ils payaſſent ſeulement le vingtiéme des héritages qu'ils donnoient à cultiver. On a vû parmi les titres de cette petite Collégiale des Lettres qu'il fit expédier là-deſſus à Regennes le 9. Mars 1373. L'année ſuivante il acquit à Sacy un domaine conſidérable, qui appartenoit à Jean de Beaulieu Citoyen d'Auxerre. Il eſt certain qu'en 1375. le 3. Décembre il fit condamner par Sentence des Requêtes à Paris un particulier, qui avoit oſé enlever du poiſſon pour dix francs d'or, dans la riviere d'Yonne au-deſſous de ſon Palais Epiſcopal. Dès le mois d'Octobre 1374. Charles V ordonna que s'il décédoit avant que ſon fils eut atteint l'âge de quatorze ans, la Reine en eût la tutelle, il ajoûta qu'elle prendroit l'avis de ſix Evêques: du nombre de ces Prélats eſt l'Evêque d'Auxerre. Auſſi étoit-il préſent au lit de juſtice où cette Ordonnance fut lue, & aſſiſta enſuite au Parlement le vingtiéme Mai à la publication de l'Edit, qui fixoit la Majorité des Rois à l'âge de quatorze ans. En Septembre la même année il fut fait Préſident Clerc de la Chambre des Comptes en place de Jean Dangerant & au mois de Février ſuivant, auquel on comptoit à Rome 1376, le Roi lui écrivit de Paris, pour ſçavoir ce qu'il penſoit touchant la Fête de la Préſentation de la Sainte Vierge. On croit que ce fut ce Prélat qui permit de célébrer cette Fête dans ſon Diocèſe, ſans en faire un précepte Il mourut à Paris le 24. Septembre ſuivant; & ſon corps ayant été apporté à Auxerre y fut inhumé dans le côté gauche du chœur de la Cathédrale où il avoit fondé ſon Anniverſaire, moyennant dix livres de rente à prendre ſur ce qu'il avoit acquis à Sacy. (a) On le trouve auſſi fondé dans la Cathédrale de Troyes, & peut-être fut-ce par les

Depuis l'an 1373. juſqu'en 176.

Tabul. Capit. Aponiac.

Titres du tems de ſes ſucceſſeurs.

Cartul. Ep. in fine.

Traité de la Majorité des Rois, p. 544.

Ibid. p. 225.

Mémorial de la ch. des Comptes fol. 162.

(a) On cite un Arrêt du Parlement du 21 Mars 1379 dans lequel Nicolas d'Arcies eſt qualifié Chancelier du Duc d'Orleans. *Hiſt. d'Auvergne Baluz. p.* 162.

ſoins de ſon frere Pierre d'Arcies, qui après avoir été ſon Vicaire Général fut élû Evêque de Troyes en 1377.

Depuis l'an 1373. juſqu'en 1376.

De ſon tems, la charte de la Régale accordée à l'Egliſe d'Auxerre, par le Roi Philippe Auguſte fut tirée des Regiſtres de la Chambre des Comptes, & de nouveau inſérée dans les Lettres de confirmation, qu'en donna à Paris le Roi Charles V. au mois de Septembre 1375. dans ces termes exprès : *Et ut præmiſſa perpetuâ ſtabilitate firmentur.* Je n'ai trouvé qu'un Statut notable fait par le Chapitre d'Auxerre ſous ſon Pontificat. Il ordonne de ſonner plus long-tems qu'on ne faiſoit les Offices de Prime & de None, ſçavoir le premier, juſqu'à l'Elévation de la derniere Meſſe de Notre-Dame de la Cité, & None juſqu'à la ſeptiéme Leçon des Anniverſaires de la même Egliſe. Ce Statut nous apprend avec quelle exactitude on célébroit alors l'Office dans cette Collégiale, il eſt des Chapitres généraux de Ste Luce 1373.

Collect. vet. Statut.

CHAPITRE II.

De Guillaume d'Etouteville, quatre vingt-uniéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1376. juſqu'en 1382.

GUillaume d'Etouteville ennuyé de reſter dans un pays expoſé à des guerres continuelles, & nouvellement ruiné par les Anglois & Navarrois, ſe fit transférer bien-tôt d'Evreux à Auxerre. On ne connoit point enquel tems il prit poſſeſſion de l'Evêché (*a*) Il eſt ſur qu'il ne différa pas un an entier, puiſque dès le mois de Juillet 1377. le ſiége étoit rempli, & l'Evêque d'Auxerre préſent à Paris. Ce Prélat étoit d'une très-noble famille de Normandie, qui a produit de grands hommes. Mais on ne voit pas qu'il ait pris beaucoup à cœur la conduite de l'Egliſe d'Auxerre. Etant à Paris vers les commencemens de ſon Epiſcopat, il officia à la Fête de S. Louis dans le Collége de Navarre l'an

Hiſt. domus Nav. de Launoy.

(*a*) Il paſſa reconnoiſſance pour le droit Apoſtolique du par ſon prédéceſſeur le 2. Mars 1377.

Digitized by Google

1376. Il aſſiſta auſſi quelquefois au Conſeil. Il eſt nommé comme préſent à celui du 4. Juillet 1377. Quatre jours après Bureau de la Riviere Chambellan de Charles V. rendit hommage à l'Evêque pour le Comté d'Auxerre au nom de ce Prince. L'hommage pour la Baronnie de Donzy ne fut pas rendu ſi promptement, parce que Marguerite Comteſſe de Flandres demanda du délai. Guillaume d'Etouteville étant encore à la Cour durant la même année officia aux funérailles de Bertrand du Gueſclin Connétable de France à Saint-Denis en préſence du Roi. Quelques actes prouvent ſa réſidence à Auxerre les deux années ſuivantes.

Depuis l'an 1376. juſqu'en 1382.

Lettres écrites de S. Omer 22. Dec. 1380.

La ſeconde & la troiſiéme année de ſon Epiſcopat, s'étoient faites dans le Diocèſe quelques fondations auxquelles ſans doute il prit part. Jean Mercier Doyen de la Cathédrale y avoit fondé en 1378 une Chapelle dans la nef, ſous le titre de Sainte Catherine; en 1379 Philippe de Sainte-Croix Evêque de Mâcon, Seigneur de Colanges-les-Vineuſes avoit établi un Hôpital dans ce même lieu de Colanges. Guillaume d'Etouteville fut prié en 1380 avec le grand Archidiacre & autres, d'aller à Paris pour ſoulager les habitans d'Auxerre ſurchargez de gens d'armes. Mais l'affaire la plus conſidérable ou ſon nom paroiſſe dans le Diocèſe d'Auxerre regarde la création de quatre Sémiprébendés ou Chanoines Tortriers dans la Cathédrale en 1381. Le Doyen Jean, & le Chapitre avoient repréſenté au Pape, que les huit anciens Tortriers ne ſuffiſoient pas pour porter les charges des Chanoines, & aſſiſter à tout l'Office Canonial, que l'un ſouvent obligé de célébrer la Grand'-Meſſe, l'autre de faire choriſte, quelques-uns étant malades, il en reſtoit peu pour ſoulager le chœur, ils ſupplioient le Souverain Pontife de leur donner pouvoir de créer quatre nouvelles ſémiprébendes, & d'y employer le revenu des deux premiers Canonicats qui viendroient à vaquer. Clement VII accorda la demande & enjoignit même de procéder à cette création, ſans la permiſſion de l'Evêque. Un Chanoine appellé Hugues Blandin ou Hugues de la Roche, étant mort ſur la fin du mois d'Août 1381, les Chanoines de la Cathédrale aſſemblés à l'iſſue de ſon enterrement, élurent unanimement Robert Motet cidevant *Chorier* de l'Egliſe, pour jouir d'une moitié de cette prébende; l'inſti-

Caput Vrbis.

J'ai copie de tous ces actes: leur longueur m'a empêché de les inſérer dans les Preuves.

Chorarius.

tuerent Sémiprébendé, & le firent inſtaller dans le chœur. Ils en dreſſerent l'acte, & ſe regardans comme exécuteurs des ordres Apoſtoliques, ils enjoignirent à l'Abbé de Saint-Pere, au Prieur de Saint-Euſebe, & au Chantre de Notre-Dame de la Cité de notifier le tout à l'Evêque, & de lui déclarer qu'ils ne recevroient aucun titulaire à la prébende vacante par la mort de Hugues Blandin. Guillaume d'Etouteville ſe plaignit à Avignon de l'entrepriſe faite ſur ſes droits, & déclara qu'injuſtement on le privoit de la collation des deux prébendes de ſon Egliſe. Le Pape ſans détruire ce que le Chapitre d'Auxerre avoit fait, ordonna par une Bulle du 28 Septembre, que l'Evêque conféreroit dans la ſuite les quatre ſémiprébendes, à des ſujets contre leſquels le Chapitre n'auroit rien à oppoſer, & qui auroient les qualités déja réquiſes dans les anciens ſémiprébendés. Soit que l'Evêque ſe flattât que le Chapitre deſtitueroit le nouveau Sémiprébendé, ou qu'il fut preſſé par les ſollicitations de ſon Garde-ſcel ou Secretaire, il lui conféra la prébende de Hugues Blandin. Cet Officier nommé Raoul Aubery ſe préſenta en Chapitre avec ſes proviſions le 3. Octobre: mais les Chanoines lui témoignerent que quelque joie qu'il puſſent reſſentir de l'avoir pour confrere, ils ne pouvoient l'admettre, parce que la prébende étoit remplie déja en partie, par Robert Motet: l'on croit que la choſe en reſta là. Quoiqu'il en ſoit, le Prélat Guillaume vivoit en bonne intelligence avec le Chapitre l'année ſuivante 1382, puiſque ſe diſpoſant à affranchir les habitans de Charbuy, il ne voulut accorder cette grace, que de l'avis & du conſeil des Chanoines de la Cathédrale, & qu'il fit mettre expreſſément le ſceau du Chapitre à la fin de cet acte le 8. Juin 1382. Mais il ne fut pas plus porté que ſon prédéceſſeur à augmenter l'étendue du Reſſort du Bailliage d'Auxerre; au contraire il obtint du Roi que l'Evêque d'Auxerre continueroit à reſſortir à Villeneuve le Roi, auſſi-bien que les habitans de toutes les terres Epiſcopales.

Depuis l'an 1376. juſqu'en 1382.

Je n'en ai qu'une copie dont le françois m'a paru recent.

Depuis l'an 1382 on ne trouve plus d'actes ou Guillaume d'Etouteville paroiſſe comme Evêque d'Auxerre, ainſi il y a apparance que vers l'an 1383 il fut transféré à Liſieux; il gouverna cette Egliſe durant un long eſpace d'années, n'oubliant pas cependant celle d'Auxerre où il voulut qu'on

priât Dieu pour lui. Il donna au Chapitre une ſomme de deux cent livres dont on acheta des fonds: & la rente qui en revenoit, ſervit à l'honoraire d'une Meſſe du Saint-Eſprit qu'on chantoit encore à ſon intention plus de vingt ans après ſa ſortie.

Depuis l'an 1376. juſqu'en 1382.

Regiſt. Capit. 1401.

CHAPITRE II.

De Ferric Caſſinel, quatre vingt-deuxiéme Evêque d'Auxerre.

L'Alliance qui étoit entre la famille d'Etouteville & celle de Caſſinel, put contribuer à faire ſuccéder à Guillaume d'Etouteville Ferric Caſſinel auparavant Evêque de Lodéve. Il étoit ſecond fils de François Caſſinel Sergent d'armes du Roi Jean, dont le frere aîné nommé Guillaume Seigneur de Pompone proche Paris, Sergent d'armes de Charles V, avoit épouſé Iſabeau de Châtillon Veuve de Matthieu Seigneur de Roye, proche parent de Guillaume d'Etouteville. Cette famille de Caſſinel originaire d'Italie, ſortoit d'un Jean Caſſinel dont un fils ſervit le Roi Philippe le Bel, qui le fit Chevalier de ſon ordre, & Chaſtelain de Calargues en Languedoc. Il y a apparence que la branche dont deſcendoit immédiatement notre Evêque, étoit établie à Paris, parce que ſon pere & ſes plus proche parens y ont été inhumés dans l'Egliſe de Ste Catherine du Val-des Ecoliers.

Depuis l'an 1382. juſqu'en 1390.

Ex Teſtam. Bertrandi Caſſinel.

Ferric avoit d'abord été Archidiacre de Vexin dans l'Egliſe de Rouen & Secretaire du Roi. Il n'avoit encore que ces deux qualités en 1371, (*a*) lorſqu'il aſſiſta avec Gerard de Montaigu, à une aſſemblée où ſon frere Guillaume fut élû curateur de Marguerite, fille de Robert Guy Chevalier. Mais en devenant Evêque de Lodéve, il commença à jouir d'une partie de la Seigneurie de Calargues,

V. Les preuves, *ad an.* 1397.

(*a*) Le Greffier des Regiſtres du Parlement de l'an 1368. au 8. Août a écrit ce qui ſuit. *Jallai au Clos Brunel au commencement de Maître Ferric Caſſinel, jadis mon compagnon, qui à ce jour fut fait Docteur en Decret.*

donnée à ſes ancêtres. Charles VI. qui fut le promoteur de ſa tranſlation à Auxerre, le chérit tellement, qu'il le retint preſque toujours à ſa Cour. Il n'eſt parvenu juſqu'à nous aucune des circonſtances de ſon entrée, ni aucun acte de foi & hommage dont les autres Prélats ſes prédéceſſeurs étoient ſi jaloux. L'on pourroit même dire en très peu de mots tout ce que l'on ſçait de la part qu'il prit aux affaires de ſon Diocèſe.

Depuis l'an 1382. juſqu'en 1390.

Son frere Bertrand étoit Chantre de la Cathédrale, ſoit par réſignation de Denis Lopin, ſoit par l'élection du Chapitre, lorſqu'il le gratifia d'un petit bénéfice de ſon Diocèſe, qui fut ſujet par la ſuite à de grandes conteſtations. C'étoit la Maîtriſe de la Maladerie de Toucy. Il la conféra à Bertrand contre les prétentions de la Comteſſe de Bar, Dame en partie de cette petite ville. Ayant trouvé dans ſa Cathédrale l'uſage de porter une aumuce noire, il eut recours au Pape Clement VII à Avignon, pour autoriſer le changement qu'il projettoit de concert avec le Chapitre : le Pape qui étoit bien aiſe d'étendre ſon autorité, lui accorda pour lui & pour ſes Chanoines ſeulement, de pouvoir changer l'aumuce noire en aumuce griſe. Les Moines de Bourads s'adreſſerent à lui environ le même tems, pour des Lettres d'amortiſſement, au ſujet d'un domaine qu'ils avoient à Varzy ſur ſon territoire, & ils en eurent pleine ſatisfaction. Les Chanoines-Réguliers de Saint-Euſebe, aſſurés que leur Egliſe quoique bâtie déja depuis plus d'un ſiécle, n'avoit point été dédiée ſolemnellement, le prierent d'en faire la Dédicace : il en fit la cérémonie le douziéme Juin de l'an 1384. (*a*) Les Chanoines de la Collégiale de Saint-Laurent de Cône, étant en difficulté avec le Chantre premiere Dignité de ce Chapitre obtinrent de lui un réglement à l'amiable le Jeudi après la Touſſaint 1385, qui confirma les Statuts qu'avoit fait Gui de Mello au ſiécle précédent. Toutes leurs conteſtations furent ainſi terminées.

Bulle du 27. Avril. 1383.

Ordinar. mſſ. Abb. S. Laurentii.

Tabul. Conad.

On peut mettre parmi les marques de l'attachement de Ferric au ſervice du Roi, les prêts qu'il lui fit pour

(*a*) La même année le 28. Mars Louis d'Anjou allant de Paris à Avignon, fut reçu dans la Cathédrale par le Clergé en chappes, comme il eſt marqué dans le Journal de Jean Fabri, Evêque de Chartres ſon Chancelier qui étoit du voyage. *Cod. Colbert* 589.

ſubvenir aux néceſſités de l'Etat. Pour aider à faire la guerre aux Anglois, il avança la ſomme de cinq cent livres qui fut rembourſée ſur la fin de l'année 1385, par Nicolas de Plancy Notaire du Roi & Clerc de ſes comptes. Après s'être trouvé pluſieurs fois au Conſeil du Roi, & au Parlement les deux ou trois années ſuivantes, il parut avec éclat dans l'affaire de Jean de Monteſon Arragonois, qui étoit purement de doctrine. Non content d'avoir aſſiſté à Paris dans la Salle de l'Evêché le 24 Août 1387, avec Yves Elie Recteur de l'Univerſité, & Simon Frerot Souchantre de la Cathédrale de cette ville; lorſque l'Evêque Pierre d'Orgemont condamna les propoſitions de cet Eſpagnol, il entreprit de le pourſuivre vivement, & il étendit ſon zéle juſques ſur ſes ſectateurs. Monteſon homme ſubtil & hardi, enſeignoit publiquement que la Sainte Vierge avoit été conçue dans le péché originel. Ferric employa ſon éloquence à démontrer le contraire devant toute la Cour; il engagea le Roi qui étoit préſent, à ordonner qu'on célébrat la Fête de la Conception, & que les partiſans de Jean de Monteſon euſſent à ſe retracter. Du Boulay fait mention de la diſpute publique, entre notre Evêque & Guillaume de Vallan Evêque d'Evreux, Dominiquain, touchant pluſieurs autres propoſitions du Docteur Arragonois. On y apprend que Ferric avoit tout pouvoir ſur l'eſprit du Roi, qu'il l'entretenoit familierement de toutes ces matieres controverſées, & que bien plus, il parvint à faire révoquer ou expliquer par l'Evêque d'Evreux les propoſitions qu'il avoit ſoutenues. Cette révocation ſe fit au mois de Février, en préſence de Ferric même, de Jean Manſon Recteur de l'Univerſité, de quelques Profeſſeurs & des principaux Officiers des Nations. La même année 1388 ce Prélat s'oppoſa au rétabliſſement que le Doyen de la Cathédrale d'Auxerre voulut faire de ſa juriſdiction; quoiqu'elle parut un peu appuyée par le Prince, ou par les Magiſtrats, puiſque le neuf Janvier le Bailly de Sens & d'Auxerre reçut ordre de s'informer du lieu où ce Doyen avoit ſon Officialité, de voir ſi les Officiers étoient propres à cet exercice, & d'y commettre un Promoteur & un Appariteur s'il étoit beſoin.

Depuis l'an 1382. juſqu'en 1390.

Quittance de Ferric 25. Fev. 1385. porte feuilles Gagnieres.

Conſeil 17. Fev. 1386. *Prob. Hiſt. Paris T. 2. p. 538.*

Regiſt. Parlem. 12. Nov. 1388. Item. à Vernon en Fevrier. 1388.

Ex Labb. Alliance Geneal. T. 2.

Hiſt. Latina Caroli VI. ad an. 1388.

Sat. XIV. pag. 633.

Je ne dois pas aller plus loin, ſans faire ici mention du

Depuis l'an 1382. juſqu'en 1390.

Anſelme Edit 1726. T. 2. p. 38. *Ex Regiſt. Parlamenti.*

procès qui lui fut intenté au Parlement de Paris, par Etienne de Mailly Avocat, demeurant à Auxerre, & auparavant Official d'Autun. Cet Avocat avoit été mis dans les priſons de l'Evêque; & comme le Parlement l'avoit fait élargir, ce Prélat s'en étoit plaint en termes offenſans contre la Chambre de la Tournelle. La Cour procédant contre lui, il alla lui en marquer ſon repentir, & la ſupplier de lui pardonner. On délibéra le XI Mai 1387 & on prononça, que l'on ſurſeoyoit à ordonner ſur les diſcours qu'il avoit tenus. Guillaume Caſſinel frere de ce Prélat, fut impliqué dans le procès: de maniere que le Parlement par Arrêt du 22 Juin ſuivant, auquel l'Evêque étoit préſent, Guillaume fut ajourné à comparoître perſonnellement, ſur peine de cent marcs d'argent. L'affaire fut plaidée au Parlement le 28 Janvier: Etienne de Mailly expoſa que l'Evêque l'avoit fait enlever violemment de la Ville d'Auxerre, & conduire à Regennes, & que là Guillaume Caſſinel lui avoit fait donner cruellement *la gehenne* par deux de ſes domeſtiques, après avoir fait prendre l'un des compagnons de cet Avocat: que la haine du Prélat contre lui procédoit de ce qu'il avoit plaidé au ſiége d'Auxerre, pour de bonnes gens qu'il avoit mis en cauſe injuſtement, & ſur-tout parce qu'il avoit occupé pour la publication d'un *excommuniement* que l'Evêque de Lodéve requeroit contre l'Evêque d'Auxerre: qu'enfin ayant trouvé le moyen de s'évader de Régennes, il s'étoit pourvu en Cour de Rome ſéante à Avignon, & il y avoit obtenu des lettres du Pape qui l'exemptoient de la juriſdiction ſpirituelle de l'Evêque d'Auxerre. Après cet expoſé, il concluoit contre l'Evêque en huit mille livres damende, & contre Meſſire Guillaume Caſſinel à une amende honteuſe *ſans chaperon*, & à genoux & a quatre mille livres. L'Evêque ſe défendit en niant tout ce que Mailly avoit avancé, & l'accuſa de divers crimes, repréſentant qu'il étoit ſon juſtitiable, étant Clerc non marié. Le Procureur du Roi conclut contre l'Evêque en ſeize mille livres d'amende, & contre Mailly à amende honorable, & profitable de dix mille livres, & dit que l'Evêque avoit conçu haine contre Maître Etienne, parce qu'il avoit été du conſeil des *appréhendés* pour crime d'héréſie que l'Evêque avoit délivrés pour de l'argent. Le 30. Janvier

Mailly ſe défendit de tout ce que l'Evêque avoit allégué contre lui & avança encore qu'un des motifs de la haine de ce Prélat, c'étoit parce qu'il avoit demandé à ſon frere, Maître Bertrand Caſſinel Chanoine d'Auxerre, l'acte d'une prébende pour le Curé de Feſtigny. L'Evêque repliqua, ſoutint tout ce qu'il avoit allégué, & qu'il y avoit eu lieu à la géhenne; le procès fut appointé. Enfin le 18 Mars auquel on comptoit encore 1387, le Parlement mit au néant toutes les procédures faites à Auxerre, Cour de Rome, Sens & ailleurs, ordonna la reſtitution des biens de Maître Etienne; pria l'Evêque qu'il l'eût en ſa grace, enjoignit à cet Avocat de faire honneur & révérence au Prélat, & déclara qu'il pourroit exercer ſon office d'*Advocation*. Depuis l'an 1381. juſqu'en 1390.

Ferric n'excelloit pas ſeulement dans le Droit, il étoit encore habile prédicateur. A l'iſſue d'un ſermon qu'il prononça le jour de l'Annonciation 1388 dans la chaire de Notre-Dame de Paris, Jean Thomas ci-devant ſubdélégué de l'Inquiſiteur revoqua devant le parvis de cette Egliſe, ce qu'il avoit prêché & écrit contre l'immaculée Conception, & contre l'établiſſement de la Fête. Quelques jours après Pâques il officia pontificalement à Saint-Denis, lorſque Charles VI créa Chevaliers Louis & Charles d'Anjou ſes neveux. Ferric prêcha auſſi le 7. Mai à la Meſſe des obſéques que le même Roi fit célébrer dans la même Abbaye pour Bertrand du Guéclin Connétable, mort depuis neuf ans. Ce Prince ayant été conduire à Avignon ſes deux neveux, pour faire couronner l'aîné Roi de Sicile, prit des meſures pour avancer Ferric Caſſinel, & lui procurer de nouveaux honneurs. Ce Prélat étoit de retour à Auxerre à la fin du même mois de Mai; & il ſe préſenta preſque auſſi-tôt une nouvelle occaſion de ſignaler ſon zéle contre un Jacobin attaché au ſentiment de Jean de Monteſon. Ce Religieux nommé Etienne Gontier avoit quitté la maiſon de Paris. S'étant trouvé à Auxerre dans la même Hôtellerie où logeoit l'Evêque de Nevers; celui-ci l'avoit reconnu & l'avoit fait mettre en priſon au Château d'Auxerre. Le Prieur de la maiſon de l'Ordre, ne manqua pas de le revendiquer, & le Prévôt d'Auxerre le lui livra. L'Evêque Ferric averti de l'affaire, ordonna qu'on le reconduiſit au Château, & qu'enſuite le Prévôt le lui amenât; ce qui fut exécuté. Le

Hiſt. Univ. Pariſ.

Veteres Scriptores Martene. t. 1. p. 342. 344.

Digitized by Google

Religieux comparoiſſant devant l'Evêque d'Auxerre, fut interrogé ; & il déclara qu'il avoit été du ſentiment d'appeller du jugement de l'Univerſité rendu contre Jean de Monteſon. Ferric le renvoya à Paris aux Officiers de l'Univerſité revétu de l'habit qu'il portoit quand il fut arrêté, il écrivit au Recteur & à l'Univerſité donnant tout pouvoir de le punir comme hérétique, excommunié & reaggravé. La lettre eſt du 31. Mai 1389. Elle fait voir évidemment avec quelle vivacité ce Prélat ſoutenoit un ſentiment, ſur lequel il n'y avoit aucune déciſion des Papes ni des Conciles. Le lendemain de la datte de cette lettre qui étoit le premier Juin, ſoit qu'il fut averti de ſa prochaine tranſlation à un autre ſiége, ſoit qu'il eût des preſſentimens de ſa fin, il traita avec le Chapitre de la Cathédrale pour des prieres qu'il ſouhaita qu'on fit pour lui pendant le reſte de ſa vie & après ſa mort. Il avoit ſuccombé au Parlement ſur la prétention qu'il avoit eu de ſuccéder à Nicolas d'Arcies ſon prédéceſſeur, dans la terre ſituée à Sacy, que cet Evêque avoit acheté de Jean de Beaulieu Bourgeois d'Auxerre. Elle avoit été adjugée aux exécuteurs teſtamentaires de cet Evêque;& ſi Guillaume d'Etouteville en avoit joui, ce n'avoit été qu'en leur payant certaines ſommes. Ce domaine n'etoit pas un bien de l'Evêché, mais ſeulement ſitué dans une terre Epiſcopale: Guillaume Caſſinel Chevalier l'avoit acquis,& enſuite revendu à Ferric ſon frere. Ce Prélat touché d'un motif de piété, & après avoir communiqué ſon deſſein aux Chanoines de la Cathédrale, leur légua ce fond à la charge de douze Meſſes par chaque année, il en fit dreſſer & ſceller un acte, auquel aſſiſterent le Doyen Pierre de Chiſſy, le Chantre Bertrand Caſſinel frere de l'Evêque, Guillaume Inſard Archidiacre, Guillaume Nazarie Tréſorier, & Marc Gibert Souchantre ; Guillaume Caſſinel autre frere du Prélat fut auſſi préſent avec Philippes des Champs ſon Bailly. Le quatriéme jour du même mois cet acte de Ferric fut apporté en plein Chapitre par Guillaume Caſſinel qui en déclara la ſubſtance, & deux Notaires lui donnerent acte du dépôt.

Depuis l'an 1382. juſqu'en 1390.

Hiſt. Univ. T. 4.

Quæſt. XVI. Antecſſor. Joan. Le coq.

Tabul. Ep. Autiſſ.

V. Preuves, à l'an 13.

Peu de tems après, ſa tranſlation à l'Archevêché de Reims lui fut annoncée : En quittant Auxerre, il laiſſa l'Evêché *oneré de* 1750. *florins* d'or & le logis Epiſcopal en

Ex tit. mſſ. in Mich. de Creneis, 1393.

en mauvais état. Ce Prélat avoit apparemment aidé beaucoup ſa famille. Au moins eſt-il marqué, que dès la premiere année qu'il fut Evêque d'Auxerre, il acheta la terre de Sorvillier proche Senlis, de Petronille de Laiſtre, & qu'il en fit préſent à Marie Caſſinel ſa niéce qui épouſoit Gaucher de Chaſtillon Seigneur de Troiſſy & de Marigny. Acceptant ſa tranſlation à l'Archevêché de Reims, il entreprit le voyage d'Avignon pour remercier Clement VII. ſon bienfaicteur, & il continua enſuite ſon voyage juſques dans le Languedoc où il avoit du bien de patrimoine. Mais ayant été empoiſonné, il ne put ſe rendre à Reims où il avoit été reçu par procureur depuis un mois ſeulement: Il mourut à Nimes le 26 Mai 1390 après avoir fait ſon teſtament. Les exécuteurs, Guillaume Caſſinel ſon frere, Philippes de Savoiſy & Pierre de Chevreuſe eurent ſoin de faire conduire ſon corps à Auxerre, & il fut inhumé à côté gauche du grand autel entre deux piliers du Sanctuaire. Juſqu'alors aucun Evêque n'avoit eu ſa ſépulture ſi proche du lieu où eſt offert le S. Sacrifice. On a vû que tous les Evêques précédens, morts à Auxerre depuis Gui le Senonois, étoient inhumés ailleurs qu'à la Cathédrale, ou que, ſi on les y enterroit, c'étoit dans le chœur à l'exemple de Gui qui y repoſe du côté de la grande porte. Mais comme au treiziéme & quatorziéme ſiécle, on s'accoutuma à enterrer nos Evêques près du Sanctuaire, on leur accorda enfin la ſépulture dans ce lieu ſacré. Il eſt probable que le Chapitre fut porté à ne pas contredire cette nouveauté, parce que les deux freres héritiers de Ferric propoſérent de lui dreſſer un magnifique mauſolée qui auroit été mal placé dans le chœur ou qui ne pouvoit y être élevé. Il fut en effet érigé en pierre avec des ornemens gothiques très-délicats. Le défunt y fut repréſenté couché, & revêtu des ornemens Archiépiſcopaux avec ſes armoiries parſemées ſur ſa chaſuble. Qui pourroit s'imaginer que quatre-vingt ans après on ignoroit ſi véritablement le corps de Ferric repoſoit ſous ce mauſolée? Pierre de Longueil l'un de ſes ſucceſſeurs demanda que ſon corps y fut renfermé, ſuppoſé que ce tombeau ſe trouvât vuide. Cependant il ne faut point douter que Ferric n'eut été dépoſé dans le lieu où ce monument eſt érigé. Effectivement Pierre de Longueil fut inhumé de l'autre côté du chœur, proche

Depuis l'an 1382. juſqu'en 1390.

Duchêne in Hiſtor. Caſtellionis.

Depuis l'an 1382. jusqu'en 1390.

Preuves *num.* 211

la chaire de pierre. Une preuve inconteſtable que Ferric fut inhumé dans la Cathédrale, eſt que Bertrand Caſſinel demande par ſon teſtament du 29 Septembre 1397 à être enterré proche ſon frere Ferric, au dedans du chœur ſi faire ſe pouvoit. On croit que les Huguenots ayant briſé les grilles de fer qui environnoient le mauſolée, ils l'ouvrirent & le profanerent. Au moins c'eſt depuis qu'ils l'eurent mutilés qu'on a bâti au-deſſus une partie du mur qui entoure le ſanctuaire. Un Chanoine du dernier ſiécle (*a*) voulut que ce Prélat fût connu en ſa qualité de grand défenſeur du ſentiment de l'immaculée conception. A un autel de deſſous le jubé, il fit repréſenter en relief Nicolas d'Arcies, qui contribua à l'établiſſement de la Fête de la Préſentation de Notre-Dame, & Ferric Caſſinel comme très-zélé pour celle de la Conception ; mais il les a défiguré en leur donnant une barbe ſemblable à celle des Evêques d'Orient, dans un tems où en France tout le monde étoit razé. L'Anniverſaire de Ferric ne fut pas fondé ſeulement dans l'Egliſe Cathédrale d'Auxerre ; on le trouve auſſi dans l'ancien Obituaire de Saint-Pierre-en-Château premiere Paroiſſe de la Ville, en ces termes : *Obſequium recolendæ memoriæ Domini Ferrici quondam Autiſſiodorenſis Epiſcopi & deinde Archiepiſcopi Remenſis, pro quo Nobilis vir Domine Guillelmus Caſſinelli ejus frater executor & hæres ſolvit Curato dictæ Eccleſiæ S. Petri in caſtro Autiſſiodorenſi anno quolibet faciendo decem francos ſemel. Anima ejus requieſcat in pace.* On a lieu d'être ſurpris que cet obit ſoit marqué au 17 Septembre. Il pourroit ſe faire que le 26 Mai fut le jour de la datte de ſon Teſtament, qu'on dit auſſi datté d'Avignon, & non celui de ſa mort. L'aigle de cuivre qui eſt actuellement dans le chœur de la Cathédrale d'Auxerre, ne vient point de lui, quoiqu'on y voye les armes de ſa famille ; mais de ſon frere Bertrand Chantre de la même Egliſe, qui ordonna par ſon teſtament qu'on fit faire deux aigles pour la Cathédrale, dont l'une reſtât à la Chapelle de Saint-Alexandre où ſe chantoient alors certains Offices preſque chaque jour ; elle n'a été placée au chœur, que depuis la fin des guerres des Calviniſtes. Le même Teſtament nous apprend que Ferric avoit une ſœur

(*a*) Pierre le Venier.

appellée Catherine, qui ſurvécut à ſes deux freres, l'Evêque & le Chantre ; que de Guillaume Caſſinel il avoit un neveu appellé Louis encore fort jeune en 1387, & qu'un autre de leur neveux s'appelloit Gerard de Montaigu, lequel ſans doute étoit fils de Biotte Caſſinel, qui avoit épouſé Gerard de Montaigu Garde des Chartres du Roi & Maître des Comptes, & par conſéquent frere de Jean de Montaigu Chancelier de France, mort Archevêque de Sens en 1415.

Depuis l'an 1382. juſqu'en 1390.

Anſelme Hiſt. des Chanceliers.

J'ai lû dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris, deux articles qui nous apprennent que le Roi avoit donné à cet Evêque d'Auxerre la Maiſon-forte de Marcouſſis, & la Maiſon de la Ronce ſituée en la Châtellenie de Montlheri, en échange de la Ville de Galargue ſiſe en la Baronnie de Lunel, laquelle le Roi donna à Catherine de France Comteſſe de Montpenſier.

CHAPITRE IV.

De Michel de Creney, quatre-vingt-troiſiéme Evêque d'Auxerre.

QUelques écrivains modernes ont imaginé entre Ferric Caſſinel, & Michel de Creney, un Guillaume qu'ils ſuppoſent avoir été auparavant Evêque de Lodeve. Ils ont cru qu'y ayant eu dès 1392 un ordre de Charles VI de faire hommage à l'Evêque d'Auxerre, pour la jouiſſance du Comté, & que le même ordre étant réïtéré en 1401 de la part du même Prince, l'Evêque d'Auxerre en 1392 eſt différent de celui qui ſiégeoit neuf ans après, les hommages ne pouvant s'exiger qu'à chaque mutation. Cette conſéquence tombe d'elle même : puiſque ſouvent un Prince révoque les ordres précédemment donnés, & quelquefois il différe leur exécution pour certaines raiſons.

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

Viole. Noël.

Après Ferric Caſſinel l'Egliſe d'Auxerre ne fut pas longtems ſans Paſteur : il y en avoit un dès l'année 1391. (a)

(a) Michel Evêque nommé à Auxerre reconnut dès le mois de Janvier & Février 1390. le droit Apoſtolique dû par les trois derniers de ſes prédéceſſeurs, & le paya en 1391. *Reg. Vatic.*

C'étoit Michel de Creney; ſa famille originaire de Troyes, paroît s'être étendue du côté de Chaumont en Baſſigny. Vraiſemblablement ſon nom de Creney, ne venoit que de ce qu'il étoit né à Creney, village à une lieue de Troyes vers l'Orient d'Eté. Elevé à Paris dans le Collége de Navarre; il y prit le dégré de Maître ès Arts, ſous Jean de Chavenges au mois de Février 1366, & deux ans après il fut élu le premier Juin Procureur de la Nation de France. Il devint enſuite Maitre de tous les Artiſtes du même Collége de Navarre. Cette qualité lui eſt donnée dans l'acte de la Dédicace de la Chapelle; la cérémonie s'en fit le Dimanche 16 Octobre 1373, par Pierre de Villiers Evêque de Nevers. Son mérite le fit connoître de Charles V qui en 1378. lui confia l'éducation de Charles VI alors Dauphin; on le voit dans ces tems-là Chanoine de S. Quentin, Sous-Aumonier du Roi, Chanoine de la Ste Chapelle de Paris. Charles VI monté ſur le thrône en 1380. ne tarda pas de donner à ſon Précepteur des marques d'une eſtime ſinguliere. En 1382 il le fit ſon Grand-Aumonier; il l'étoit en 1385 ſuivant les comptes & quittances de ce tems-là. On voit dans une de ces quittances, qu'en 1386 le Roi ſe propoſa de le mener en Angleterre avec lui; ce qui lui valut une augmentation d'appointemens. Ce Prince enfin le choiſit en 1388 pour ſon Confeſſeur, & l'Evêché d'Auxerre étant venu à vaquer, Michel de Creney en fut pourvu ſans quitter les fonctions qui l'attachoient à la Cour. Son emploi de Confeſſeur du Roi l'empêcha de réſider dans ſon Diocèſe; on fut plus de dix ans à attendre ſon entrée ſolemnelle. Il prit cependant poſſeſſion, mais ſans ſolemnité; & il confia le ſpirituel de ſon Diocèſe à un Vicaire Général, nommé Jean du Pont, qui fut auſſi ſon Official, & qui devint par la ſuite Grand-Archidiacre. Michel vint auſſi au moins une fois pour faire l'ordination, mais ſans entrer dans la ville. Il avoit indiqué pour cette cérémonie l'Abbaye de Saint Marien au-delà de la riviere d'Yonne: ce fut aux Quatre-tems du Carême de 1393. Comme c'étoit une pratique nouvelle à l'égard d'une maiſon de l'Ordre de Premontré, dès le lendemain de l'ordination il marqua par écrit, qu'il n'entendoit point s'acquérir à lui ni à ſes ſucceſſeurs un nouveau droit au préjudice des Religieux, ni qu'eux non

Depuis l'an 1390. juiqu'en 1409.

Hiſt. Univ. Pariſ p. 975

Hemeré in Auguſt. Verom. p. 298. Anſelme.

Compte de Jean Chanteprime Receveur gen. des Aides pour la guerre 1. Février 1385. & 31. Juillet 1386.

Ordre à Nicolas de Plancy, M. de la Ch. des Comptes & Quit. du 23. Sept. 1385. *Porte-feuille Ga-*

Ex tit Capell. S. Nic. de Seignelay.

plus ne devoient point ſe prévaloir de ſa déclaration, ni s'en ſervir au préjudice de l'Egliſe Cathédrale & des Evêques d'Auxerre. Pendant ſa longue abſence, le Chapitre ſe voyant ſans Evêque pria quelquefois d'autres Prélats qui ſe trouvoient dans le pays, d'officier dans la Cathédrale. L'Evêque d'Evreux étant à Auxerre à la fin d'Octobre 1396 fut prié d'officier le jour de la Touſſaint. Cet Evêque étoit Guillaume de Vallan Jacobin du Couvent d'Auxerre dont j'ai déja parlé dans la vie de Ferric Caſſinel. Pendant que Michel réſidoit à Paris, le corps d'un Saint Thibaud Confeſſeur, qui repoſoit à deux lieues d'Auxerre dans le Prieuré de Beaumont, autrement dit Saint-Thibaud des bois, fut levé de ſon tombeau & transféré dans l'Egliſe de S. Germain: Michel conſentit à cette tranſlation qui lui fut demandée par l'Abbé de S. Germain, & Philippes Froment Evêque de Nevers auſſi Jacobin du Couvent d'Auxerre, en fit la cérémonie le Mercredi d'après Pâques de l'an 1400. Michel de Creney quoiqu'abſent de ſon Diocèſe ordonna qu'on dreſſat un Catalogue où ſeroient marqués les revenus & les charges de tous les Bénéfices Hôpitaux & Leproſeries qui y ſont ſitués; & il voulut que ce Regiſtre fut gardé dans les Archives de l'Evêché. Ce Catalogue qui a formé ce qu'on a depuis appellé du nom de Poüillé, fut commencé vers l'an 1393. Quoique ces ſortes de déclarations le miſſent en état de réunir pluſieurs petits bénéfices, on voit ſeulement que le 23 Septembre 1397 il réunit deux Chapellenies de la Chapelle du petit Saint-Etienne ſituée dans le Cloître du Chapitre, à celle de Notre-Dame, fondée dans la même Chapelle. L'une de ces Chapellenies étoit ſous le titre de S. Etienne Pape, l'autre ſous celui de Saint-Denis. On croit que les charges avec les revenus des trois titres furent depuis portées à un autel de la Paroiſſe de Saint-Renobert, où dans le ſiécle dernier le culte de S. Etienne Pape & de S. Denis étoit encore en vigueur. Notre Evêque pourſuivit dans la même année deux procès commencés par ſon prédéceſſeur, l'un touchant la nomination à la Léproſerie de Toucy, l'autre ſur un ancien droit du Doyenné. Etant informé des revenus modiques de l'Abbaye de Saint-Pere, il contribua à lui faire unir pour toujours le Prieuré de Saint-Loup de Cezy pro-

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

Tab. S. Maricni

Regiſtr. Capituli.

Invent. des titres de l'Evêché

che Joigny, qui n'y avoit d'abord été uni que pour la vie de l'Abbé Jean. La Bulle d'union eſt du 28 Novembre 1397. Par ſa médiation fut auſſi conclu le fameux traité, qui régle les charges du Tréſorier de la Cathédrale : il eſt appellé *la Nazarie* du nom de celui avec qui le Chapitre tranſigea en 1398. On peut voir ailleurs la requête qui lui fut préſentée à ce ſujet dont le détail contient pluſieurs articles.

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

Tabul. S. Petri.

Preuves, *num* 212.

Quant aux affaires temporelles, Michel ne les négligea point. Obligé par Arrêt du Parlement du 5 Janvier 1391 de reconnoître le Bailliage d'Auxerre, au lieu de celui de Villeneuve le Roi, il fit publier en ce même Bailliage l'année d'après, dans les Aſſiſes qu'y tint Colart de Calleville Bailly de Sens & d'Auxerre, la tranſaction que Pierre de Villaines l'un de ſes prédéceſſeurs avoit faite avec Jean de Challon alors Comte d'Auxerre & le Chapitre, touchant les limites de la Juriſdiction temporelle. Prévoyant en 1393 la durée de ſon éloignement, il obtint du Roi des lettres par leſquelles en qualité de Confeſſeur du Prince tous ſes biens étoient mis en ſa garde & protection. Les héritiers de ſon prédéceſſeur devoient à l'Evêché 7750 florins, il obtint le 22 Mars 1393 un reſcrit du Pape datté d'Avignon, pour qu'ils fuſſent contraints de payer. La même année il fit un concordat avec l'Abbé de Saint-Satur en Berri, apparemment ſur le Prieuré de Saint-Amatre où l'Evêque avoit un droit. Il engagea facilement le Roi à préter foi & hommage pour le Comté d'Auxerre. Dès l'an 1394 Philippe de Savoiſy Baron de Seignelay Senéchal du Roi fut chargé de procuration à cet égard, & l'acte d'hommage fut effectivement rendu alors.

Ex tit. Urbis Autiſſ.

Ex duplo ſignif. Capitulo 6. Martii.

Ex Cartul. Epiſc.

Tabul. Epiſc.

Le ſéjour de notre Evêque à la Cour lui donna occaſion de ſiéger au Parlement. On l'y trouve nommé comme préſent au troiſiéme Décembre 1392. Mais il aſſiſtoit plus communément au Conſeil du Roi. Il eſt compris dans l'énumération de ceux qui s'y trouverent au mois de Janvier 1392, lorſque Louis Duc d'Orleans frere du Roi fut nommé Gouverneur du Royaume. (*a*) Il eſt nommé à ſon rang parmi les cinquante Evêques, qui ſelon l'invitation du

Minorité des Rois pag. 280.

(*a*) Etant Confeſſeur du Roi Charles VI. il eſt nommé l'un des exécuteurs de ſon teſtament en Janvier 1392, *Inventr. du Treſor des Chartres.*

Roi ſe rendirent au Palais à Paris en 1394 le jour de la Purification, pour conférer ſur les moyens de procurer la paix à l'Egliſe. On ne peut douter qu'il n'ait pareillement aſſiſté à celle qui fut indiquée pour le même ſujet au onziéme jour d'Août 1396, puiſque le Chapitre même y envoya le Doyen avec un Chanoine du corps. Il fut enfin de l'Aſſemblée tenue à Paris le 18 Janvier 1397 dans laquelle on agita quelque choſe touchant le Château de Vincennes. Deux cérémonies plus auguſtes auxquelles il parut en qualité d'Evêque, furent la tranſlation du corps de S. Louis faite en 1392 dans l'Egliſe de S. Denis; & la Dédicace de l'Egliſe des Blancs-Manteaux de Paris le 30 Novembre 1397.

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

Spiçil. T. VI. p. 71.

Regiſt. Capit. 2. Aug. 1936.

Hiſt. de Paris. Preuves T. 1. p. 200.

Hiſt. de Paris. Preuves T. I. p.

Les maladies qui commencerent à régner dans Paris l'an 1399. dont on reſſentit les effets vers la Saint-Jean, firent reſoudre pluſieurs Evêques à quitter cette ville. Il y en eut environ vingt qui prirent ce parti: Michel de Creney fut du nombre. Il ne ſe rendit point pour cela dans Auxerre; mais il fit attention vers ce tems-là qu'il ne pouvoit plus différer d'y faire ſon entrée, & il demanda au Roi un homme de ſa part pour aider à le porter dans cette cérémonie. Adam de Gallomiel ſon Chambellan en reçut l'ordre au mois de Mai 1401, & eut commiſſion de prêter foi & hommage: Mais cet Officier s'en étant déporté, un autre Seigneur parut pour le Roi. Michel de Creney arriva à Auxerre le Samedi de l'octave de la Fête-Dieu quatriéme Juin, vers les dix heures du matin: Ayant dîné à l'Abbaye de Saint-Germain avec l'Abbé du Monaſtere, il y paſſa le reſte de la journée & y coucha. Le lendemain ſur les neuf heures du matin, aſſis ſur une chaiſe de bois couverte d'étoſe de ſoie, revêtu de chappe, la mitre en tête & la croſſe en main, il fut porté juſqu'à la Cathédrale par quatre Ecuyers qui avoient auprès d'eux quatre Chevaliers dont chacun touchoit un des coins de la chaiſe. Lorſqu'il fut arrivé au milieu de la place devant l'Egliſe de Saint-Etienne dont la grande porte étoit fermée, Pierre de Chiſſy Doyen, Jean du Pont Archidiacre, Guillaume Nazarie Tréſorier, & quelques Chanoines ſortirent par une des petites portes, accompagnez ſeulement du Diacre & du Soudiacre avec la Croix & l'eau-benite: ils approcherent de l'Evêque deſ-

Preuves de l'Hiſt. d'Auvergne pag. 470.

Regiſt. Capitul.

Digitized by Google

Depuis l'an 1190. jusqu'en 1409.

cendu de chaiſe au milieu du Parvis, & le Doyen lui porta la parole en françois de ce tems-là : *Mons. vous venez, en votre Egliſe pour y faire votre entrée : Nous ne ſavons ſe vous y venez ainſi que vous devez ; c'eſt à ſavoir, ſe vous avez avecque vous vos quatre Vaſſals, c'eſt à ſavoir, le Comte d'Auxerre, le Duc de Bar, le Seigneur de Saint-Verain, & le Baron de Donzy ou aultres pour eulx ayant d'eulx eſpécial mandement ; ou ſe vous avez fait diligence d'eulx avoir : Et ſi vous plaiſt, reſpondez nous ſur ce.* Le Prélat répondit en même langage. *J'ay en ce fait bonne diligence & les ay fait citer adjourner à cette journée, pour comparoir par devant moy, & faire ce à quoy ils ſont tenus ; & nonobſtant ce, le Seigneur de Saint-Verain & ledit Baron de Donzy, ne ſont pas venus, ne comparus : Mais icy eſt Meſſ. Dreux de Mello Seigneur de Saint-Bry, pour le Comte d'Auxerre & Meſſ. Robert de Bonnay Chevaliers, pour le Duché de Bar ſont icy préſents.* Ces deux Seigneurs étoient aux deux coins du devant de la chaiſe. L'Evêque ajoûta que n'ayant point vu dans l'Egliſe de Saint-Germain les deux autres vaſſaux au moment qu'il s'aſſit dans la chaiſe, il les avoit déclaré contumaces, & que ſans préjudice à ſes droits le Seigneur de Malligny pour le Baron de Donzy, & Etienne de Chanteloup Chevalier, (*a*) pour le Seigneur de Saint-Verain, y ſuppléoient proviſionellement. Le Doyen prit alors des mains du Soudiacre le livre de l'Evangile, & fit voir à l'Evêque la formule du ſerment. Le Prélat baiſa d'abord le texte ſacré, & les deux mains poſées ſur le livre ouvert, il prononça le ſerment tel que les Evêques précédens l'avoient prêté. Enſuite, il fit l'aſperſion d'eau-benite ſur le peuple, il baiſa la Croix qui lui fut miſe en main, & fit des ſignes de Croix ſur la multitude ; puis il s'aſſit & fut encore porté comme auparavant, juſqu'à la porte de l'Egliſe, où ayant ſonné une petite cloche, on la lui ouvrit. A ce moment tout le Clergé aſſemblé, commença *Te Deum*, & Hugues Blanchet Archidiacre de Sens (*b*) l'introduiſit dans l'Egliſe. A la porte du chœur, il deſcendit

(*a*) Apparemment Seigneur de Villefargeau déja nommé ci-deſſus.

(*b*) Cet Hugues étoit auſſi alors Tréſorier de la Sainte-Chapelle de Paris, ſelon le P. Anſelme. *Hiſt. des grands Aumoniers.* Et il a cette qualité dans un acte ci-après.

de

de chaiſe & alla à pied juſqu'aux cordes du petit clocher. L'Archidiacre de Sens les lui ayant préſenté, il les ſonna chacune, il alla juſqu'au grand autel, y fit ſa priere à genoux, & déclarant encore contumaces les deux vaſſaux abſens, il proteſta de les pourſuivre par les voyes de droit, il baiſa l'autel, & y offrit trois paremens de drap d'or. Puis l'Archidiacre de Sens le conduiſit à la chaire de pierre à côté de l'Autel, & l'y inſtalla. Cette auguſte cérémonie achevée, Michel de Creney célébra pontificalement la grand'-Meſſe. Il donna enſuite à dîner au Chapitre & à tous ceux qui avoient aſſiſté, le tout ſe paſſa en préſence de Guillaume Abbé de Saint-Pere d'Auxerre, de Robert Abbé de Saint-Laurent & autres, tant Nobles que Bourgeois. La Communauté des habitans avoit envoyé à Colanges & à Irancy, afin de choiſir en chaque lieu un muid de vin de pinot dont elle fit préſent au Prélat pour la fête de ſa nouvelle entrée. Si perſonne ne parut à cette entrée au nom du Baron de Donzy, ce ne fut pas la faute de l'Evêque, qui l'avoit fait ſommer dès le 6. Mai; le Comte de Nevers agit en conſéquence, & adreſſa à Hugues de Saint-Aubin un mandement: mais cette procuration étant arrivée trop-tard, Philippe Duc de Bourgogne fit excuſe à l'Evêque le 20. Décembre ſuivant, comme ayant la tutelle de Jean ſon fils, qui en qualité de Comte de Nevers étoit Baron de Donzy. Le Baron de Toucy plus exact, lui rendit encore au bout de deux ans foi & hommage, pour ſa portion dans la Seigneurie de Toucy. Ce Prélat n'alla point à Sens faire le ſerment ordinaire à l'Egliſe Métropolitaine & à l'Archevêque.

Depuis l'an 1390 juſqu'en 1409.

Ex eod. Regiſtro.

Compte de Guillaume de Val de Marcy fol. 27.

Michel de Creney dès les premiers jours qui ſuivirent ſon entrée, témoigna de vouloir vivre en paix avec ſon Chapitre. Environ cinq ans auparavant il avoit commencé à attaquer la juriſdiction ſpirituelle de ce corps, en combattant l'ancienne poſſeſſion, & donnant une explication arbitraire à la Charte de Jean d'Auxois l'un de ſes prédéceſſeurs. Le Parlement avoit commis en 1396. Jean Abbé de Pontigny, pour veiller au maintien de la juriſdiction du Chapitre pendant la durée du procès; cet Abbé ne le pouvant pas lui-même, s'en étoit déchargé ſur le Prieur de Saint-Euſebe, le Chantre de Notre-Dame de la Cité, & ſur les

Regiſt. Capit. 24. Octob. 1396.

Littera Abb. Pontig.

Depuis l'an 1390 juſqu'en 1409.

Curés de Saint-Pierre en Château & de Saint-Renobert. Mais malgré l'Arrêt de défenſe, Jean du Pont Official de l'Evêque, n'avoit pas laiſſé d'agir contre des particuliers dépendans du Chapitre. L'Evêque d'Evreux avoit eſſayé de pacifier ce différend. A l'arrivée de Michel de Creney on vint de part & d'autre à compoſition. Le cinquiéme jour après l'entrée ſolemnelle fut fait un accord dont voici les articles :

Ces articles ſont ainſi dans les Collections Mſſ. du Pere Viole & dans celle du Sr. Bargedé Aſſeſſeur.

1°. Par le nom latin *familiares* de la chartre de Jean d'Auxois ſont entendus les domeſtiques des Chanoines demeurans avec eux, nourris à leurs dépens, & dans l'enceinte des murs de la Cité, ſans fraude ou ſurpriſe.

2°. Par les Miniſtres dont il y eſt parlé, s'ils ne ſont pas Chanoines, il faut entendre le Chambrier, le Grenetier, le Receveur des Anniverſaires, le Notaire du Chapitre, le Maître de l'Hôpital de Saint-Etienne, & le portier du Chapitre, leſquels venans à délinquer ſont ſujets & juſticiables du Chapitre, pourvu qu'ils portent l'habit Eccléſiaſtique (reſervé le portier) & qu'ils n'ayent commis homicide ni rapt. Les vingt huit Bénéficiers obligés au ſervice divin, ſeront ſeulement juſticiables du Chapitre pour le fait de l'Office Divin, & tant qu'ils reſideront dans l'Egliſe & dans la Cité, demeurants ſujets à l'Evêque en tous autres cas. Or de ces Bénéficiers (continue l'acte) il y en a douze Vicaires, à ſçavoir ſix de S. Michel & ſix de S. Jean le Rond, leſquels doivent aſſiſter avec les Tortriers à toutes les Heures de l'Office, hors Prime & None. Les deux Chapelains de S. André ſont obligés d'aſſiſter aux Matines, à la grand'-Meſſe, & aux Vêpres. Le Chapelain de S. Gervais à certaines Heures; le Chapelain de S. Eloy à toutes les Heures; le Chapelain de la Chapelle de S. Pierre, fondée à l'autel de Notre-Dame des Reliques, eſt tenu de porter la chape du Doyen, parer le chœur, coucher en l'Egliſe, &c. Les deux Chapelains de l'autel de Ste Croix ſont obligés de coucher dans l'Egliſe & de parer l'autel, &c. Le Chapelain de l'autel de Ste Marie Magdeleine près l'entrée du chœur, eſt obligé de ſe trouver à toutes les heures. Le Chapelain de Ste Catherine, proche l'autel de S. Sebaſtien, eſt obligé d'aſſiſter à toutes les Heures, avec les Tortriers. Le Chapelain des SS. Lazare, Marie Magdeleine & Mar-

Digitized by Google

the à toutes les Heures. Le Chapelain de Ste Catherine du reveſtiaire, eſt obligé de préparer tout ce qu'il faut pour l'entretien de la lampe devant le reveſtiaire, &c. Le Marguillier Clerc du Tréſorier eſt obligé de ſonner & préparer l'autel, allumer & éteindre les cierges, ouvrir & fermer les portes, &c. Les quatre Chanoines de la Trinité ſont obligés d'aſſiſter aux Matines, &c. Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

3°. Il eſt accordé que le Chapitre aura un ſeul Official qui exercera au nom de la compagnie la juriſdiction ſpirituelle dans un certain lieu déterminé, ſoit au Chapitre ou en la maiſon clauſtrale du Chapitre, ſituée devant le Portail-neuf, en laquelle le Bailly de la temporalité du Chapitre tient ſon ſiége auprès du cimetiere des Clercs du chœur. (a) Lequel Official pourra connoître des cauſes qui regardent la juriſdiction ſpirituelle, & ſe tranſporter tant par lui que par autres, aux maiſons ſituées dans les limites de ſa juriſdiction pour informer, enquérir, & faire ſemblables choſes, ſans leſquelles la juriſdiction ne ſe peut commodément exercer. Et cependant la cauſe principale ne ſe pourra décider autre part que dans ledit Chapitre ou Maiſon, ſans qu'il ſoit beſoin de multiplier les Officiers. Le Chapitre pourra pareillement connoître & déterminer capitulairement des cauſes commencées ou non commencées devant ledit Official, ou bien les lui renvoyer.

4°. Le Chapitre aura Juriſdiction ſpirituelle dans les maiſons clauſtrales tant acquiſes qu'à acquérir, dans les limites néanmoins du Cloître; mais à l'égard des externes ou forains qui viendront à délinquer dans icelles maiſons, l'Evêque aura ſur eux toute juriſdiction autant que les bornes de ſa juſtice peuvent s'étendre.

5°. Le Chapitre n'aura point juriſdiction ſur les familiers & Officiers de l'Evêque, lorſqu'ils ne ſeront ni Chanoines, ni Tortriers, ni du nombre des ſix Miniſtre ci-deſſus déclarés. Si ces familiers étoient Chanoines ou Tortriers, ou du nombre des ſix dont a été parlé, & qu'ils vinſſent à manquer à leur Office, le Seigneur Evêque pourra les punir & corriger ſelon l'exigence des cas, ſans néanmoins les détenir ou empriſonner. Aura auſſi le Chapitre puiſſance ſur les vingt-huit obligés au ſervice divin en ce qui regarde ledit

(a) Ce Cimetiere étoit au midi du chœur, proche la Chapelle de S. Michel.

Office ſeulement, ſi tant eſt qu'ils ſoient familiers ou Officiers de l'Evêque.

Depuis l'an 1390, juſqu'en 1409.

6°. S'il arrive que les familiers & miniſtres ci-devant nommés appellent du Doyen & Chapitre, l'appellation ne relevera pas devant l'Evêque non plus que celle des 28 Bénéficiers dans les cauſes qui concernent l'Office divin, auquel ils ſont obligés par la fondation de leur bénéfice.

7°. L'Official de l'Evêque & l'Official du Chapitre ſe donneront mutuellement des lettres, ſoit pour entendre les témoins ou faire autres choſes quand beſoin ſera aux dépens néanmoins des parties.

8°. Par cet accord, les parties n'acquiérent rien de nouveau, & ne perdent rien.

9°. La juriſdiction ſpirituelle dans les Maiſons Canoniales & Clauſtrales, eſt ici entendue comme dans la Chartre de l'Evêque Jean.

10°. Le Chapitre pourra faire publier à l'aigle du chœur les Sentences & autres Mandemens, comme auſſi citer & excommunier les témoins, ainſi que l'Evêque.

11°. L'Evêque donnera à l'avenir des dimiſſoires conjointement avec le Chapitre aux Chanoines de l'Egliſe d'Auxerre & Tortriers pour recevoir les Ordres.

12°. Sur ce que l'Evêque avoit formé ſes plaintes en nouvelleté de ce que le Chapitre avoit prié le Bailly d'Auxerre d'ajourner certains témoins pour dépoſer la vérité en des cauſes pendantes pardevant eux, a été accordé que la plainte demeurera comme non faite ſans préjudice des parties.

13°. Le Bailly de l'Evêque & celui du Chapitre informeront, & termineront le différend qui étoit entre l'Evêque & les Chanoines touchant la ſucceſſion des habitans des Bordes, qui avoient du bien tant audit lieu des Bordes, où l'Evêque a le droit de main-morte qu'à Monétau, qui eſt de la juriſdiction temporelle du Chapitre.

14°. Sur ce que le Chapitre prétendoit jouir de la ſucceſſion de Robert Rouſſel Curé de Beauvoir, mort ſans héritiers, à cauſe que la Seigneurie de ce lieu lui appartient, l'Evêque la prétendant auſſi, attendu la qualité de Curé du défunt ſon ſujet, a été accordé que le teſtament de ce Curé ſera ſuivi, ſes dettes payées, & le reſte de la

ſucceſſion employé à la réfection du Preſbytére ſans préjudice des parties.

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

15°. Le Tréſorier fournira les paremens & tapiſſeries du Tréſor pour le Synode, & les Batonniers auront ſoin de les tendre.

16°. Touchant la cloture de la porte de la Maiſon Epiſcopale, qui regarde ſur le grand autel de l'Egliſe, a été accordé, que l'Evêque étant à la Cité d'Auxerre, cette porte ne ſera point fermée, ni de jour, ni de nuit. Mais l'Evêque étant hors de la Ville, elle ſera fermée la nuit du côté de l'Egliſe, & ouverte depuis le ſecond coup de Matines, juſqu'à ce que le ſervice du matin ſoit fait, & depuis None juſqu'à la fin de l'Office.

17°. Pour ce qui eſt de la baſſe porte, par laquelle on va de la Maiſon Epiſcopale aux Grottes de l'Egliſe, elle ſera murée; & ſera faite une ouverture dans un autre endroit, par où l'Evêque puiſſe entrer de ſa maiſon Epiſcopale, en la Chapelle de la Trinité qui eſt dans ces Grottes, tant de jour que de nuit, quand il ſera à la Ville: mais pendant ſon abſence de la ville, cette porte ſera continuellement fermée du côté de l'Egliſe.

18°. Le Chapitre donnera un état des héritages qu'il a à Appoigny, tant d'ancienne, que de nouvelle acquiſition, & les deux Baillis de l'Evêque & du Chapitre jugeront s'il y a quelque choſe qui doive dixme à l'Evêque.

19°. D'autant qu'un nommé Jacques de Lorme ayant été trouvé mort en l'Egliſe d'Auxerre, le Bailli du Chapitre a viſité le cadavre, il a été dit qu'en pareil cas l'Evêque pourra faire la même choſe.

20°. Et ſur ce que pluſieurs Chanoines aſſemblés au Chapitre le jour de la Fête des Foux, y avoient créé & nommé des Officiers qui avoient expédiés certaines lettres; ce qui avoit obligé l'Evêque d'intenter procès contre ces Chanoines en Cour ſéculiére, d'où ils auroient interjetté Appel à la Cour Eccléſiaſtique de Sens, a été accordé que le tout ſeroit reputé comme non avenu ſans préjudice des parties.

21°. Pour ce qui eſt des ſceaux de la Cour Epiſcopale d'Auxerre a été accordé, que le Corps du Chapitre ne payera jamais rien pour leſdits ſceaux, & que les Chanoines chacun en particulier, les Tortriers & autres Bénéſi-

Digitized by Google

ciers auront le même privilége pour les Ordres. En autre choſe, l'Evêque qui eſt de préſent & ſes ſucceſſeurs en feront comme ils aviſeront bon être.

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

22°. Les procès commencés contre les Chanoines Curés en ce qui regarde le ſoin des ames, réduits à néant, ſans préjudice des parties. (*a*)

Il fut dit à la fin de ce Traité que s'il arrivoit quelque difficulté pour l'interprétation des articles, on auroit recours à Hugues Blanchet Tréſorier de la Sainte Chapelle de Paris, Maître Jean d'Arcy, & Guillaume de Villars Conſeiller du Roi & Maître Silveſtre Baudry. Tous étoient alors préſens, venoient d'aſſiſter à l'entrée ſolemnelle de Michel de Creney, avec Jean Charreton Archidiacre de Riviere en l'Egliſe de Soiſſons, Jean Daguy Chantre de Tournay, Jean Blanchet & Jean Morel Chanoines de Sens, leſquels ſont auſſi nommés témoins de cet accord fait le 9. Juin 1401.

Cette grande affaire fut terminée ſans qu'on y fit mention d'abolir la Fête des Foux. Ceux qui ont cru que l'article vingtiéme de ce Concordat la proſcrivoit, ſe ſont trompés. Outre qu'il n'y eſt point parlé du fond de la Fête, mais ſeulement de l'excès de ceux qui y créoient capitulairement des Officiers, on la vit encore ſubſiſter à Auxerre durant tout l'Epiſcopat de Michel de Creney, malgré le Sermon prêché contre cet uſage l'an 1401 par l'Abbé de (*b*) Pontigny, & nonobſtant la parole donnée à l'Evêque, de faire en ſorte qu'il n'en reſtât aucun veſtige. Tout ce qu'on put obtenir alors, fut d'en retrancher les choſes les plus criantes & les plus groſſiéres. Il eſt aſſez probable, que ce fut l'obſtination de certains Chanoines en faveur de cette fête abuſive, qui obligea le Prélat à attaquer de nouveau la juriſdiction du Chapitre en 1406 : mais cette ſeconde attaque n'eut point de ſuite.

Regiſt. Capit. 2. *Dec.* 1401.

Michel de Creney marqua auſſi une grande attention

(*a*) Il y a quelques indices, que l'Evêque avoit demandé qu'il y eût deux prébendes unies à la menſe Epiſcopale, & qu'il avoit accordé d'en unir une à la Fabrique, ou pour l'entretien des Enfans de chœur. Mais on croit que cela ne fut point arrêté & que l'Archevêque de Sens de la confirmation duquel on avoit beſoin, n'y conſentit point. *Ex Cartul. Capit. & Regiſtris.*

(*b*) Il avoit été commis Protecteur de la juriſdiction ſpirituelle du Chapitre par le Parlement. *V. ci-deſſus.*

Digitized by Google

pour la ſanctification des Fêtes. Informé des profanations qui s'y commettoient, il en retrancha grand nombre, au rapport de Nicolas de Clamenges, qui le qualifie après ſa mort d'Evêque *de Sainte Mémoire*. Ce qui arriva à l'Abbaye de Regny, fait juger que ce Prélat entreprit la viſite du Diocèſe peu de tems après ſon arrivée dans le pays. Il exigea en 1402 des Religieux de ce Monaſtere qu'il y fût nourri lui & les ſiens en paſſant dans ces quartiers-là, & même il uſa de violence pour maintenir ce droit, s'il en faut croire la collection des Statuts de l'Ordre de Cîteaux. Mais la violence ne conſiſta apparemment qu'en ſommations qui firent naître un procès. Tous les Abbés & Abbeſſes de l'Ordre ſitués dans les Diocèſes d'Auxerre & de Sens, furent taxés pour aider à cette occaſion l'Abbaye de Regny : & l'Abbé de Pontigny fut commis par le Chapitre Général pour faire cette levée : l'Evêque ſe conduiſit plus doucement envers l'Abbaye de Saint-Marien-lez-Auxerre. Donnant la bénédiction Abbatiale à Richard Colas ſur la fin de la même année 1402, il lui fit prononcer cette formule d'obéiſſance : *Ego Frater Richardus humilis Abbas S. Mariani Autiſſiodor. Ordinis Premonſtratenſis, Reverendo in Chriſto Patri ac Domino, D. Michaëli divinâ permiſſione Autiſſiodorenſi Epiſcopo ſuiſque ſucceſſoribus atque matri Eccleſiæ Autiſſiodorenſi debitam ſubjectionem, obedientiam, & reverentiam ſecundum inſtituta Sanctorum Patrum ore promitto, & manu confirmo.* Il l'a fit ſigner par cet Abbé, la diſant tirée des anciens livres de l'Egliſe d'Auxerre. Mais il donna acte le 2. Avril avant Pâques, comme il n'entendoit point acquérir de nouveau droit ſur ce Monaſtere ni préjudicier à l'Ordre.

Depuis l'an 1390 juſqu'en 1409.

Lib. de Feſtiv. novis non inſtit.

Theſ. anecdot. T. 4. p. 1540.

Tabul. S. Mariani.

Les Ermites de S. Auguſtin ſçurent gagner la bienveillance de Michel de Creney, il ſe joignit à Jean Agelard Religieux de cet Ordre, pour demander au Roi une croix de vermeil doré d'un pied & demi de haut, garnie de pierreries, dans laquelle étoit renfermée une portion de la vraie croix : ce Prince fit préſent de cette croix l'an 1401 à Frere Jean de Saens Maître en Théologie, pour le Couvent d'Amiens : auſſi les armoiries de Michel de Creney furent-elles miſes ſur le pied de cette croix avec une inſcription latine qui marque le fait. C'eſt peut-être par recon-

Lettre de M. Vilman Chanoine d'Amiens.

noiſſance que Frere Jacques le Grand Religieux du même inſtitut lui dédia un livre de Morale intitulé *Sophologium* qui fut imprimé à Paris dès le commencement de l'uſage des caracteres. Cet auteur nous apprend que Michel de Creney conſerva long-tems depuis ſon entrée à Auxerre le titre de Confeſſeur du Roi ; & quand nous n'aurions pas ce témoignage, la quittance qu'il donna de quatorze livres reçus, pour cauſe de cet Office à un Maître de la Chambre des deniers Royaux le 5 Janvier 1407, ſuffiroit pour le prouver.

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

Porte-feuilles de Gagnieres.

Peu de tems après avoir achevé la viſite de ſon Diocèſe il reprit ſon ancien genre de vie, & pour ce qui concernoit l'utilité ſoit de ſon Clergé, ſoit de ſon Peuple, il le fit à Paris, où il s'en déchargea ſur un Vicaire Général. Sur les dernieres années de ſa vie, le 15 Janvier 1406 il obtint un Arrêt du Parlement qui regarde l'uſage de l'abſolution des cenſures. Il y eſt ordonné à l'occaſion d'une batterie arrivée entre des Eccléſiaſtiques, que, quiconque auroit été interdit ou excommunié pour des violences faites à des Gens d'Egliſe, ne ſeroit relevé de l'excommunication que par l'Evêque. Les Regiſtres du Parlement font foi qu'il y aſſiſta quelquefois en 1405 & 1407. Il y étoit encore en 1408 le 19 Février, lorſque Jean Périer Chanoine de Chartres Avocat du Roi, parla contre les lettres que le Cardinal de Piſe Légat en France avoit écrites en Cour de Rome au deshonneur du Roi, & quand ce Cardinal fit ſes excuſes en Latin. Il aſſiſta auſſi quelquefois au Conſeil du Roi : Il en reſte une preuve dans celui qui fut tenu le 26. Décembre 1407. où Charles VI ordonna que les fils de Rois ſeroient appellés Rois, & qu'ils ſe gouverneroient par l'avis des Reines, de leurs plus proches parens, du Connétable & du Chancelier. Au commencement du quinziéme ſiécle, on le trouve dans la célébre Conférence tenue à Paris, où ſe fit un Decret contre ceux qui pendant le ſchiſme cauſé par l'élection de deux Papes, improuveroient la voie de ceſſion ou celle de la ſouſtraction de l'obéiſſance. En 1409 il aſſiſta par Procureur au Concile de Piſe, Sébaſtien Rouillard nous apprend dans ſon Hiſtoire de Melun, que Charles VI donna commiſſion à notre Evêque avec Pierre d'Ailly Grand Aumonier, de dreſſer des Statuts pour les Chanoines

Mémoire de G. Viole.

Au 11. Nov. jour de la rentrée.

G. Viole.

Minorité des Rois.

Preuves de libertés de l'Egl. Gall. p. 371.

Page 282.

Chanoines de Notre-Dame de Melun. Alors Michel de Creney reſidoit à Paris, & n'avoit pas fait à Auxerre ſon entrée ſolemnelle. Entre les Sçavans qu'il fit Chanoines de ſon Egliſe, fut Renaud de Fontaines, ami intime de Nicolas de Clamenges: Sur les avis de celui-ci, Renaud fut fait préférablement à des concurrens, Curé de Varzy: il parvint enfin à l'Evêché de Soiſſons. Le reſte de ſa Notice ſe voit dans l'Hiſtoire de l'Univerſité de Paris.

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

Epiſt. Clamang.

Michel de Creney n'oublia point ceux qui portoient ſon nom. On trouve dans les Regiſtres du Chapitre en 1400 la réception de Guillaume de Creney Chanoine de Troyes, à la prébende de défunt Guillaume Mouton: on croit qu'il étoit frere de l'Evêque. Il y a auſſi dans un Nécrologe de la Collégiale de Notre-Dame de la Cité, un Michel de Creney chanoine de cette Egliſe, dont Renaud de Fontaines intima au Chapitre de la Cathédrale les lettres expectatives du Pape le 15 Avril 1412; dans ſa réception à un Canonicat le XI Novembre 1413 il eſt qualifié Maître ès arts & Bachelier en Théologie; il mourut Chanoine d'Auxerre en 1457: ce dernier pouvoit être neveu de notre Evêque. (*a*) Quinze jours avant ſa mort il avoit conféré une autre prébende de la Cathédrale à Pierre de Creney Docteur de Paris, ſur lequel je n'ai pu rien ſçavoir davantage.

Regiſt. Capit. dieb. not. & 4. Nov. 1457.

Le treiziéme d'Octobre Michel de Creney décéda à Paris dans l'Hôtel des Evêques d'Auxerre, & fut inhumé chez les Chartreux près le Grand Autel du côté du Septentrion, à l'endroit où on lit encore ſur une tombe de marbre tirant ſur le noir cette inſcription: *Hic jacet Michaël de Creneyo, oriundus Trecis, Epiſcopus quondam Autiſſiodor. & Caroli VI Regis Francorum Confeſſor; qui obiit Pariſiis in domo ſua XIII menſis Octobris anno Domini M. CCCC. IX. Anima ejus requieſcat in pace.* Par Teſtament il légua à l'Egliſe d'Auxerre pour ſon Anniverſaire cinq cens écus d'or, & tous ſes ornemens Pontificaux outre quatre chapes avec la dalmatique du Diacre & la tunique du Soudiacre,

Regiſt. Capit. 27. Febr. 1410.

(*a*) Ce pouvoit être le même Michel de Creney qui en qualité de Tréſorier de Saint Frambould de Senlis, paya en 1407 vingt livres à Oudard Abbé de Saint Vincent de la même Ville. *Ex Hiſt. Mſ. S. Vinc. Silvan. in Bibl. S. Genov. Pariſ.*

le tout d'un étoffe parſemée d'un parc avec une biche dedans. Le Mercredi cinq Mars ſuivant, Renaud de Fontaïnes l'un des exécuteurs teſtamentaires, préſenta aux Chanoines aſſemblés ce que l'Evêque leur avoit laiſſé, il y ajouta de plus un Epiſtolier & un Evangelier, provenans de la Bibliothéque du défunt. Jean Charton Archidiacre dans l'Egliſe de Soiſſons le principal d'entre les exécuteurs, s'acquitta pour Michel de Creney de certains devoirs qu'il n'avoit pas rendus de ſon vivant envers l'Egliſe de Sens; il offrit à cette Métropolitaine une chappe, ſur laquelle étoient les armoiries de l'Evêque, une aube, un amict, une étole, & la ſomme de quatre livres en argent, excuſa le défunt de n'avoir pas prété le ſerment accoutumé, ſur ce qu'il avoit été continuellement occupé auprès du Roi. Les exécuteurs teſtamentaires délivrérent au Chapitre de Notre Dame de la Cité ſoixante écus d'or; ſurquoi les Chanoines ſtatuérent de diſtribuer chaque année à ſon Anniverſaire une ſomme de quatre livres: ce qui étoit alors aſſez conſidérable.

Depuis l'an 1390. juſqu'en 1409.

Ex Libro Præcent. Senon.

Necrol. B. M. in civ.

CHAPITRE V.

De Jean de Thoiſy, quatre vingt-quatriéme Evêque d'Auxerre

AUſſi-tôt qu'on eut appris la mort de Michel de Creney, le Chapitre nomma des Chanoines pour avoir ſoin de tout le temporel de l'Evêché pendant la vacance: le *Scelleur* de l'Evêché rendit au Chapitre les ſceaux & les clefs du logis Epiſcopal, & même les clefs des priſons, pour marque que toute la juriſdiction étoit dévolue au Chapitre. Il envoya enſuite à Paris, à Troyes, à Bourges & ailleurs, pour déclarer aux Chanoines abſens le jour choiſi pour élire un autre Evêque. Le jour auquel on y procéda eſt reſté inconnu, mais il paroit qu'il y eut deux élections. La premiére, de Jean de Norry dont Hugues Morel & Nicolas Janvier Notaires dreſſérent l'acte. On ne ſçait pour quelle raiſon elle n'eut pas lieu. Elle ſe fit vrai-

Depuis l'an 1409. juſqu'en 1410.

Regiſt. Capit. 16. Oct. 1409.

Ex compot. Cap.

Digitized by Google

ſemblablement au mois d'Octobre qu'Etienne de Norry Chevalier étoit à Auxerre avec ſa ſœur femme de Gaucher du Châtel: ſur la fin du même mois parut encore à Auxerre Jean de Norry, qui ſans doute étoit parent de l'Evêque élû, ſi ce n'étoit pas lui même. La ſeconde élection fut de Jean de Thoiſy Gentilhomme Bourguignon de l'ancienne famille des Thoiſy-Cipierre proche Saulieu, lequel avoit été Proviſeur de la Maiſon de Sorbonne, & étoit Chanoine de Notre-Dame de Paris. Ayant envoyé exprès à Rome deux Chanoines, Hugues des Noës & Etienne Moron, il obtint la confirmation du Pape: ſa priſe de poſſeſſion eſt du 22 Janvier 1409. (*a*) J'en rapporte les circonſtances, parce que c'eſt la premiere priſe de poſſeſſion par procureur dont j'aye trouvé le détail. La procuration que le nouvel Evêque avoit donné à Jean Lanigret Archidiacre du Grand-Caux dans l'Egliſe de Rouen, étant lue publiquement en préſence du Chapitre, par Nicolas Janvier Notaire, le Doyen Pierre de Chiſſy conduiſit cet Archidiacre à l'Egliſe, & l'inſtalla dans la chaire Pontificale de pierre. Pendant qu'il y reſta aſſis; on lut la Bulle du Pape adreſſée au Clergé & au peuple. Enſuite ramené dans le Chapitre, on lui mit en main les ſceaux de l'Officialité. Il fut inſtallé par le même Doyen à la Salle de l'Officialité, & dans la grande Cour de l'Evêché où le Doyen lui donna les clefs du logis & des priſons. La Bulle paroiſſoit trop inſiſter ſur l'obéiſſance due à l'Evêque, & ménaçoit même d'excommunication ceux qui refuſeroient de lui obéir; le Chapitre proteſta que ce ſeroit ſans préjudicier à ſes anciennes libertés, & avec le conſentement du Procureur, on ajouta que l'Evêque ne prétendoit pas acquérir par là un nouveau droit. Environ trois ſemaines après, le nouvel Evêque ſe préſenta en perſonne, & prit poſſeſſion, accompagné du Doyen d'Autun ſon frere; mais on ne voit point qu'il y fit aucune réſidence. Il laiſſa à Auxerre pour Vicaire

Depuis l'an 1409. juſqu'en 1410.

Compot. Urbis 1409. *Joannis Chacheré. fol.* 59. *ad* 20. *&* 30. *Octobris* 1409.

Il peut ſe faire que cette élection fût traverſée par celle de Pierre de Fliſque, dont il eſt fait mention au dix Décembre 1409, dans un Regiſtre de Benoît xiij.

Ex Epiſt. D. Salmon *Doct. an.* 1729.

Ex Regiſt. Capit. Pariſ. ad 13. *Dec.* 1409.

Comp. Jo. Chach. ibid. fol. 59.

(*a*) Il eſt qualifié Evêque d'Auxerre dans le Regiſtre du Vatican 13 Novembre 1409, & le Pape Alexandre V lui accorda ſelon les mêmes Regiſtres de ſe faire ſacrer par quel Evêque, il voudroit. Il eſt dit élû Evêque d'Auxerre, dans les Regiſtres de l'Egliſe de Paris au 13 Décembre 1409, à l'occaſion de ſa maiſon: *Domus Johannis de Thoiſiaco Electi Autiſſ. Licentiato carrit.*

Général & Official Pierre Charlet ; & il ſe retira à Paris dans l'Hôtel des Evêques d'Auxerre.

Depuis l'an 1409. juſqu'en 1410.

Son Vicaire Général, pendant l'Eté 1410 nomma Henri de Thoiſy à la prébende d'Etienne Blandin, dans l'Egliſe Cathédrale, & l'Evêque conféra lui-même le 8 Octobre 1410. à Pierre Torteaul ſon neveu, Clerc du Diocèſe d'Autun, le Canonicat vacant par la mort de Jean des Clos : Ce ſont les ſeuls actes qui reſtent de ſon Epiſcopat.

Quittance de cet Evêque dans les Portefeuilles de Gagnieres. *Dans cette an. 1410.*

Le Roi étant à Paris le 29 Juillet, envoya cet Evêque avec d'autres Seigneurs en Auvergne, vers le Duc de Berri ſon oncle & ſon ennemi, pour lui repréſenter les maux qu'alloient cauſer les guerres civiles : le Roi lui accorda douze livres chaque jour, par ordre adreſſé à Pierre des Eſſars ſur-Intendant des Finances des Aides.

Le mois d'Octobre 1410 n'étoit pas encore écoulé, que le bruit courut à Auxerre, que ce Prélat étoit transféré à Tournay. (*a*) Dès le 22 on pria en Chapitre l'Official & le Scelleur de rendre les ſceaux, & de ne plus ſe mêler du gouvernement ſpirituel & temporel de l'Evêché. A quoi ils répondirent qu'ils avoient oui parler de cette tranſlation, mais que ne ſçachant pas ſi Jean de Thoiſy l'acceptoit, ils ne ſe déporteroient pas ſans ſa permiſſion. Enfin la tranſlation étant conſtatée le 22 Février ſuivant, auquel on comptoit encore 1410, ils ſe démirent en rendant les ſceaux & les clefs de l'Evêché. Après quoi le Doyen, le Grand Archidiacre, & Pierre Paterne pour l'Archidiacre de Puiſaye, prirent poſſeſſion du ſpirituel dans l'Officialité, où ils furent inſtallés par Renaud de Fontaines qui préſidoit alors au Chapitre, à cauſe des incommodités ſurvenues au Doyen. Et pour le temporel, le Chapitre commit Hugues des Noës & Gilles Pavion Chanoines qui ſe mirent en poſſeſſion du Logis Epiſcopal, & y établirent un Gardien.

Regiſt. Capit.

Jean de Nourry ou de Norry qui fut d'abord élû Evêque d'Auxerre, après la mort de Michel de Creney étoit Chanoine de la même Egliſe : & ſelon les apparences il étoit d'une famille qui tiroit ſon nom d'un village, ſitué proche Luzy en Nivernois. L'acte de ſa réception au Canonicat d'Auxerre, qui eſt de l'an 1407 le 7 Mars, le qualifie Maître

Ex Regiſt Cap.

(*a*) Cette Tranſlation eſt marquée dans les Regiſt. du Vatican au 17 Sept. 1410.

des Requêtes; il fut depuis Archevêque de Vienne & enſuite de Beſançon. Jean de Thoiſy qui n'avoit fait que paſſer à Auxerre, en réſigna l'Evêché à Philippes des Eſſars, & il fut le reſte de ſes jours Evêque de Tournay. En 1419 il fut fait Chancelier du Duc de Bourgogne, & il mourut en 1433 dans la Ville de l'Iſle.

Depuis l'an 1409. juſqu'en 1410.

CHAPITRE VI.

De Philippe des Eſſarts, quatre vingt-cinquiéme Evêque d'Auxerre.

EN même tems que l'Egliſe d'Auxerre fournit un Evêque à celle de Tournay, Philippe des Eſſarts Chanoine de Tournay vint remplir le ſiége Epiſcopal d'Auxerre. Il étoit fils de Philippe des Eſſarts, Sieur de Thieux au Diocèſe de Meaux, & de Glatigny au Val de Gallie. (*a*) Quelques écrivains le ſuppoſent Evêque de Tournay, lorſqu'on lui propoſa de venir à Auxerre, auquel cas il auroit permuté avec Jean de Thoiſy. D'autres écrivent qu'il étoit Bachelier en Droit, Chanoine & Grand-Chantre de l'Egliſe de Rouen, & qu'il avoit ſuccédé en ces dignités au Cardinal d'Ailly en 1395. Il eſt conſtant que le Roi l'avoit nommé à un Canonicat de Tournay, vacant par permutation de Jacques de Lozon Préſident aux Enquêtes, & qu'il y fut maintenu par Arrêt du Parlement du 18 Janvier 1409. Mais il n'eſt pas également certain qu'il fut déja Evêque de Tournay, il pouvoit n'être ſimplement que nommé à cet Evêché, & en conſéquence de cette nomination, Pierre des Eſſarts ſon frere, Conſeiller & Maître d'Hôtel du Roi, étant venu en Bourgogne avec Jean de Thoiſy aura pu lui propoſer de permuter; ce qu'il auroit accepté à l'inſtance de Jean Duc de Bourgogne dont il étoit aimé. (*b*) Quoi-

Depuis l'an 1410. juſqu'en 1426.

Arrêts de Papon *in Regalia. Arr.* 6. *ubi lege* 1409. *& non* 1309.

(*a*) Il y a un Val de Gallie dans le Parc de Verſailles : ce Val de Gallie eſt un ancien domaine de l'Abbaye de Ste Geneviéve : c'eſt dans ce Val qu'eſt encore Glatigny proche Verſailles.

(*b*) Dom Eſtiennot nous a laiſſé dans une grande incertitude, au ſujet de l'époque du commencement de ſon Epiſcopat. Il le dit tantôt élû le 13. Décembre 1410 ſelon le Regiſtre de Benoit XIII, & tantôt le 17 Septem-

qu'il en ſoit, ſa priſe de poſſeſſion ſuivit de près la tranſlation de Jean de Thoiſy. Dès le Dimanche 22 Février 1410 parurent à Auxerre Maître Jean Charton, Matthieu Perroux Curé de Luvigny, & Noble homme Anſelme du Bellay, qui préſentérent en Chapitre les Bulles de tranſlation dattées du 17 Septembre précédent, & leur procuration dattée du 12 Février. Le lendemain ils préſentérent en Chapitre à Renaud de Fontaines Préſident ordinaire à la place du Doyen, l'acte de réſignation de Jean de Thoiſy, lequel étant lû, Jean Charton y reçut les ſceaux de la Cour Epiſcopale pour marque de la juriſdiction ſpirituelle : mais on ne put s'empêcher de proteſter comme on avoit fait à l'occaſion des Bulles du précédent Evêque, que l'obéiſſance ordonnée dans ſes dernieres ne pourroit préjudicier aux libertés du Chapitre ; & Jean Charton répondit qu'à l'égard de ces libertés, bien loin de les combattre, le futur Evêque avoit intention de les conſerver, & ne prétendoit pas acquérir un nouveau droit contre ces immunités. A l'inſtant il fut conduit à l'Egliſe, & inſtallé par le Préſident dans la chaire de pierre, pendant qu'on chantoit le *Gloria in excelſis* de la Meſſe de la chaire de S. Pierre remiſe du jour précédent. Après ce Cantique, le Secretaire du Chapitre ayant lû la Bulle à haute voix, le Procureur fut inſtallé par le même Préſident à la ſtalle Epiſcopale du côté droit, au-deſſus du Chantre, puis conduit à l'Evêché, inſtallé dans le ſiége de l'Official & inveſti des clefs du logis ; le tout en préſence du Bailly de Sens & d'Auxerre, & de Jean Regnier ſon Lieutenant. Le même Jean Charton chargé de la procuration de Philippe, exerça auſſi en ſon abſence les fonctions de Vicaire Général, pendant qu'Anſelme du Bellay beaufrere de cet Evêque eut l'intendance du temporel. L'antiquité n'a rien conſervé de memorable durant les quatorze mois qui s'écoulérent depuis cette premiere formalité, juſqu'à la priſe de poſſeſſion perſonnelle : le ſeul acte qui faſſe mention de l'Evêque d'Auxerre, eſt la délivrance qu'il fit le 9 Mars 1410 à l'Abbé d'Hermieres au Diocèſe de Paris d'un Privilége d'Alexandre V en faveur de l'Ordre de Prémontré.

Depuis l'an 1410. juſqu'en 1426.

bre 1410 ſelon celui de Jean XXIII. Il le qualifie au même endroit de Bachelier en Droit & d'Archidiacre de Soiſſons. *Ex Regiſt. Vaticani.*

Au mois de Mai 1412 il ſe rendit à Auxerre pour ſon entrée ſolemnelle. Il la fit le Jeudi de devant la Pentecôte, c'eſt-à-dire, le 19 Mai, aſſiſté des quatre Barons ou de perſonnes commiſes par eux. Robert de Boiſſay Chevalier y repréſenta le Roi Charles VI: mais le Baron de Saint-Verain le porta perſonnellement. C'étoit Gui d'Aigreville Seigneur en partie de cette Terre, à cauſe d'Iſabeau ſa femme, fille de Hugues d'Amboiſe Chevalier. Ce Prélat fort zélé pour ſes droits, reçut en argent de l'Abbé de Saint-Germain la ſomme évaluée pour le droit de gîte, dont il donna quittance le 26 Janvier ſuivant. Quelques jours même après ſa réception il alla à Toucy, entra dans la tour Seigneuriale, & jugea à propos d'y demeurer quelques jours pour conſerver l'ancien droit qu'ont les Evêques d'Auxerre, de ſe la faire livrer quand il leur plait. L'acte qu'il en fit dreſſer eſt du 23 Juin: il reçut auſſi foi & hommage pour cette Tour, de Louis Cardinal Duc de Bar qui en avoit paſſé la commiſſion à Guillaume d'Aſſigny, & s'en fit rendre les clefs l'an 1422. Philippe de Bourgogne Comte de Nevers, le reconnut pareillement pour la Baronnie de Donzy dans l'Egliſe de Montenaiſon en Nivernois, en préſence du Bureau de la Riviere ſon Maître d'Hôtel. L'acte eſt du 5 Septembre 1415.

Depuis l'an 1410. juſqu'en 1416.

Tabul. Ep. Auiſſ.

Invent. des titres de Toucy.

Quoique l'Epiſcopat de ce Prélat ait été de ſeize ans ou environ, il ne s'en eſt rien conſervé d'éclattant, que les atteintes qu'il eſſaya de donner à la juriſdiction du Chapitre de la Cathédrale. Ces conteſtations lui ſûſcitérent d'autres difficultés avec les Chanoines; elles furent terminés par des Tranſactions & par quelques Arrêts. Il falloit que cet Evêque eut expliqué de bonne heure ſes intentions ſur cette matiére, & que déja il eût agi en conſéquence en 1413, puiſque dès le mois de Décembre de cette année le Chapitre crut devoir obliger ceux qui ſeroient reçus à prêter ſerment, de défendre cette juriſdiction de toutes leurs forces, & de ne jamais conſentir, que quiconque l'auroit contredit fut admis à un Canonicat, ou même à porter les draps de l'Egliſe. Pour entrer dans le détail de ces conteſtations, il faut ſçavoir que l'Evêque environ ce tems-là fit enfermer dans ſes priſons Pierre Paterne Chanoine & Etienne Berruier Prêtre Chapelain, & domeſtique de Jean Vi-

Vetus Cell. Statutor. ex Regiſt. 22. Dec. 1413.

Digitized by Google

vien auſſi Chanoine. De plus il excommunia Pierre Michaul Doyen, & le fit déclarer tel par ſon Promoteur : & même Jean Prévoſtat ſon Vicaire Général défendit à pluſieurs Bourgeois & à des Sergens Royaux d'avoir aucun commerce avec le Doyen, ſous peine d'être eux-mêmes excommuniés, & de payer à l'Evêque une amende de cent marcs d'argent. Pour attaquer encore plus ouvertement la juriſdiction du Chapitre, & paroître la mépriſer totalement, ſçachant que Pierre Rebrachien ſon Official avoit été déclaré excommunié par le Chapitre, dont il étoit membre entant que Chanoine, il l'amena lui-même à l'Egliſe le troiſiéme Février ſuivant, & voyant qu'à cauſe de lui on avoit ceſſé l'Office, il le fit continuer par des étrangers. Malgré l'éclat de ces ſortes d'entrepriſes, le Chapitre s'imaginant qu'il en demeureroit-là, nomma le 4 Mai 1414 Renaud de Fontaines & Jean Picard Chanoines, pour voir s'il n'y avoit pas moyen de s'accorder ; on propoſa à l'Evêque de prendre de ſon côté deux autres perſonnes, qui chercheroient les voies de pacification : il étoit encore trop-tôt. Quelque tems après, le Vicaire-Général de connivence avec l'Evêque arrêta lui-même Jean Piqueron Chanoine & Pénitencier, & le fit conduire aux priſons Epiſcopales par une eſcorte de gens armés. Ces excès portés en Parlement, l'Univerſité ſe joignit au Chapitre, par rapport à la protection générale qu'elle devoit à quelques uns de ſes membres maltraités par cet Evêque. L'Official & le Vicaire Général ſoutinrent avoir uſé de leur droit. Mais en attendant un plus grand éclairciſſement, la récréance fut adjugée au Chapitre, excepté les cas de rapt & d'homicide qui n'avoient jamais été de ſa juriſdiction. L'Arrêt eſt du 15 Avril 1415 avant Pâques, l'affaire en reſta là tant que vécut le Doyen Pierre Micheaul, que cet Evêque ſe contenta d'attaquer ſur le droit de porter le rochet. Hugues des Noës lui ayant ſuccédé en 1420 il ſemble que la quérelle ſe ralluma. Le Prélat s'étant fait rendre par ce Doyen le ſerment de fidélité le 4 Septembre de la même année, reprit peu de tems après le procès au ſujet du rochet, & obtint le 14 Juillet 1433 un Arrêt qui défendoit au Doyen de le porter excepté certains jours. Le Chapitre mécontent des entrepriſes du Prélat, fit dreſſer en 1421 un

Depuis l'an 1410. juſqu'en 1426.

On comptoit toujours en France 1413.

Regiſt. Cap.

Mém. de G. Viole.

cayer

cayer des demandes qu'il avoit à lui propoſer, & des ſujets de plaintes qu'il avoit contre lui. On ſe plaignit d'abord qu'il n'avoit pas fait rendre à l'Egliſe le drap d'or qui entouroit la chaiſe ſur laquelle les Chevaliers ou Barons l'avoient porté depuis l'Egliſe de Saint-Germain; on déclara qu'il auroit du fournir cette piéce d'étoffe, & qu'ainſi les Chevaliers l'ayant emportée, il devoit la reſtituer ou en payer la valeur qui étoit au moins de quarente écus d'or. On lui demanda la portion qui revenoit au Chapitre de la vente des bois de Varzy, ſçavoir le tiers au moins: & on lui notifia qu'il n'avoit pu les vendre ſans le conſentement exprès du Chapitre. On le pria d'annuller les exploits de Juſtice attentés par ſes Notaires & autres Officiers, dans les maiſons Canoniales de Nicolas Fontenay & de Michel de Creney Chanoines, & dans celle de Robert Bouffaut Tortrier. On le ſomma de retablir la vigne de Migraine qu'il avoit trouvée en bon état, & qu'il laiſſoit en friche. On le pria de veiller à ce que la belle maiſon Epiſcopale de Gy l'Evêque & autres bâtimens qui ménaçoient ruine, ne tombaſſent entiérement; de tenir la main à l'acquit de l'Office Divin, & d'obliger les Vicaires de l'Egliſe, les Chapelains & autres tenans des bénéfices de ſa nomination, de ſervir l'Egliſe ſuivant leur fondation: de faire délivrer de meilleur vin aux Chanoines réſidens aux Grandes Fêtes, & ſelon la meſure accoutumée; de rendre à la Tréſorerie les Offrandes qu'il avoit reçues en officiant à Noël & à la Saint-Etienne; & enfin de mieux conduire les affaires de ſon Evêché, d'écouter là-deſſus le Conſeil de ſon Chapitre, ſans ſuivre l'avis de perſonnes qui l'entrainoient mal-à-propos dans des procès au deshonneur de ſa dignité, de n'avoir avec lui que des gens paiſibles & craignants Dieu; auquel cas le Chapitre lui offroit ſes ſervices. Ces articles lui furent préſentés dans ſa Chapelle Epiſcopale le Mercredi 31 Décembre 1421, par Jean de Molins Chantre, Guillaume le Begue Lecteur, Robert de Pierre-Pont, Gilles le Maître & Jean le Févre ou Fabri Chanoines, accompagnés d'Hugues Poitevin Clerc Secretaire du Chapitre, en préſence de Pierre Rebrachien ſon Official, & Jean Prevoſtat ſon Scelleur. Un autre article moins important, c'eſt que le Marguillier Laïc de l'Egliſe s'étant plaint de

Depuis l'an 1410. juſqu'en 1426.

de ce que nonobſtant ſon exactitude à faire ſonner à l'heure du couvre-feu la groſſe cloche appellée *Amatre* tous les ſoirs lorſque l'Evêque couchoit à la ville, ce Prélat ne le ſatisfaiſoit point de ſes ſalaires : la remontrance du Chapitre alla juſqu'à lui expoſer qu'il devoit pour cela chaque fois à ce Marguillier un pain de Chapitre & une quarte de vin. On ne ſe contenta pas alors d'une ſimple remontrance au ſujet des redevances annuelles de l'Evêque envers le Chapitre, ſur leſquelles on l'avoit preſſé une infinité de fois, & qu'il refuſoit toujours, il fut traduit au Parlement, & condamné même avec amende à payer tout ce qui étoit échu, par Arrêt du 8 Avril 1421 avant Pâques. Vers ce tems-là on pratiqua dans la compagnie le Statut de l'an 1415 qui portoit que nul du Chapitre ne ſeroit Officier de l'Evêque ſans ſon conſentement, à moins qu'il ne voulût perdre tout ſon revenu hors les gros. On ne peut pas aſſurer s'il avoit été exécuté ſur d'autres, que ſur Pierre Prévoſtat Chanoine Secretaire de l'Evêque, & ſur Pierre Rebrachien ſon Official : Il eſt ſeulement certain, que le 28 Janvier 1421 ces deux Chanoines avoient remis leurs intérêts entre les mains de l'Abbé de Pontigny, arbitre choiſi par le Chapitre ; & que le 18 Décembre 1422 on fit grace à Pierre Rebrachien. Malgré tout cela, l'Evêque ne reſta point en repos, qu'il n'eût fait biffer ce Statut, quoiqu'il ne fût pas ſpécialement pour ſes Officiers, & qu'il regardât auſſi ceux qui prendroient des Offices du Doyenné. Une des demandes de ſa part dans la tranſaction qu'il paſſa avec le Chapitre, fut que ce Statut ſeroit ôté. Cette tranſaction finit les difficultés qui duroient depuis treize ans ou environ : Elle fut paſſée aux Requêtes du Palais à Paris le 8 Mai 1425. Le Chapitre qui avoit arrêté Robert Chaletret Clerc Notaire de la Cour ſpirituelle de l'Evêque, & qui avoit ſouvent fait citer & même excommunié Pierre Rebrachien ſon Official, demeurant dans l'Hôtel-Epiſcopal & ſon familier, obtint de Philippe des Eſſarts qu'il ſe déportât de ſa plainte, moyennant qu'on ſupprimeroit le Statut qui regardoit ſes Officiers ou familiers : & le Prélat accorda, que tous les exploits de juſtice faits par les mêmes Officiers dans les maiſons Canoniales, *eſquels lieux iceulx de Chapitre ont toute juriſdiction ſpirituelle & tempo-*

Depuis l'an 1410. juſqu'en 1426.

Cartul. Capit. fol 248.

Regiſt. Cap. 1422. 28. Dec.

Digitized by Google

relle ſeuls & pour le tout, ſeroient reputés pour non-avenus, déclarant par là n'avoir acquis aucun nouveau droit ſur le Chapitre. Depuis l'an 1410. juſqu'en 1426.

Juſqu'ici le nom de Philippe des Eſſarts ; ne paroît que dans des mémoires de procédure, on le trouve marqué en quelques anciennes éditions du Miſſel d'Auxerre, à l'occaſion de la nouvelle fête des ſaintes femmes Marie *Jacobi* & Salomé. Un d'entre les trois Chanoines qui portoient le nom de Jean le Févre, & qui avoient été reçus ſur la fin de l'Epiſcopat de Michel de Creney, fit ériger avant l'an 1420 un autel ſous l'invocation de ces Saintes, proche celui de Notre-Dame des-Vertus au portail de l'Egliſe. L'ayant doté, il obtint du Chapitre qu'on y chantât une Grand'-Meſſe le 25 Mai jour de leur Fête : ainſi leur culte commença à s'établir dans Auxerre. La guériſon miraculeuſe d'Etienne Moron Chanoine & Sou-chantre arrivée par l'interceſſion de ces mêmes ſaintes la veille de leur Fête, augmenta beaucoup la dévotion. Le Sou-chantre écrivit leur vie, & leur tranſlation ; & compoſa en leur honneur un Office qu'il étendit autant qu'il lui fut poſſible. Jean le Févre natif de Tonnerre reſtant alors ſeul des trois Chanoines de ce nom, agit auprès de Philippe des Eſſarts, & afin de faire recevoir cette Fête dans les Paroiſſes; il obtint de lui des Indulgences pour ceux, qui vrayement pénitens reciteroient l'Office de ces ſaintes en public ou en particulier, ou y aſſiſteroient, ſçavoir quarante jours pour chaque Heure de l'Office. On en fixe la conceſſion à l'an 1424. Au 25. May.

Cet établiſſement eſt le ſeul qu'on ſçache avoir été fait du tems de Philippe des Eſſarts. Pendant ſon Epiſcopat l'édifice du portail de l'Egliſe Cathédrale du côté de l'Evêché fut commencé en 1415, & enſuite continué par les libéralités de Jean de Molins Chantre & Chanoine, & celles des Fidéles. Quelques uns ont cru y appercevoir les armoiries de Philippe des Eſſarts qui ſont trois croiſſans : mais la part que put y avoir cet Evêque, fut que le Chapitre ayant obtenu des Indulgences du Pape Jean XXIII dattées de Conſtance le 15 Mars pour tous ceux qui y contribueroient, il les publia en ajoutant celles de quarante jours, par ſes Lettres données à Auxerre le 27 Mai 1415. Renaud de Fontaines dont nous avons parlé ci-deſſus, les avoit *Regiſtr. Capit.* 24. *Jul.* 1415.

obtenues de ce Concile où il fut député par la Province de Sens au mois d'Octobre 1414. Ce fut le même Renaud qui envoya aux Chanoines d'Auxerre ſes confreres la formule ſuivant laquelle le Pape entendoit donner la paix à l'Egliſe : elle fut lue en Chapitre le Mardi 26 Mars ſuivant, auquel on comptoit encore en France 1414. Des Mémoires ſur ce Concile portent, que celui qui y aſſiſta de la part de l'Evêque d'Auxerre, opina comme le reſte de la nation Gallicane contre les vacances des Bénéfices, *& quod provideatur Domino noſtro Papæ & Cardinalibus.*

Depuis l'an 1410. juſqu'en 1462.

Regiſt. Capit.

Theſ. anecd. T. 2. p. 1557.

Philippe des Eſſarts eut le chagrin de voir le Château de Regennes ruiné de ſon tems, ou du moins très-endommagé. Trois ans avant ſa mort ſe donna proche Crevan la bataille entre les François & les Anglois. L'année même 1426 qu'il mourut, il avoit reconcilié à la Charité-ſur-Loire l'Egliſe Paroiſſiale de Notre-Dame dite Sainte Croix, dans laquelle les nommés Guillaume Loiſeau, & Jean de Neuchateau avoient aſſaſſiné Pierre Guibelin. Avant que de ſortir du Prieuré, il y donna acte aux Religieux le dix Mai, comme il n'avoit point prétendu entreprendre ſur leur juriſdiction ; il mourut cinq mois après ſon retour, le Lundi 14 Octobre à neuf heures du matin.

Cartul. Carit. p. 59.

Dès le même jour on établit pour Chanoines Regaliſtes Michel du Bois & Simon Béchu. Ses funérailles furent faites le lendemain par Hugues des Noës Doyen : il fut enterré dans le côté droit du chœur proche la tombe de Gui de Mello en tirant un peu vers la ſtalle du Sou-chantre, & vers la tombe de Pierre de Mornay : il n'y eut point de tombe miſe ſur lui. Le dix-huitiéme jour du mois Jean Prévoſtat alors devenu Pénitentier, Grégoire Viteaux & Etienne le Begue Chanoines exécuteurs de ſon teſtament, promirent au Chapitre d'en donner copie, & de payer deux draps d'or, l'un qui avoit couvert la chaiſe où il fut porté à ſa nouvelle entrée, & l'autre qui avoit ſervi à mettre ſur ſon corps après ſa mort. (*a*) Ils s'engagérent auſſi à donner dix livres de rente pour fonder ſon Anniverſaire conformément à ſa derniére volonté. Il fut auſſi fondé dans la Collégiale de Notre-Dame de la Cité, pour la ſomme de vingt livres une fois

Ex Libro Succenſor.

Necrol. B. M.

(*a*) Ces deux tapis furent évalués cent douze livres.

Digitized by Google

payée. Comme Philippe des Eſſarts avoit été nommé l'un des exécuteurs teſtamentaires du Roi Charles VI par acte du 23 Octobre 1422, un autre fut mis en ſa place après ſa mort : il avoit conféré au mois de Janvier 1417 à ſon frere Charles des Eſſarts une prébende de l'Egliſe d'Auxerre vacante par le décès de Jean Vivien l'aîné : mais Charles mourut à Auxerre le 4 Juillet 1420 laiſſant vacante avec ſon Canonicat la dignité d'Archidiacre de Soiſſons. Selon nos Regiſtres, ce Charles des Eſſarts étoit natif du Diocèſe de Meaux. Le Lecteur curieux de quelques particularités peu connues touchant Philippe des Eſſarts, les trouvera dans l'Hiſtoire des Grands-Officiers de la Couronne, à l'article des Grands Bouteillers de France, où Charles des Eſſarts dont je viens de parler, eſt oublié.

Depuis l'an 1410. juſqu'en 1426.

Preuves de l'Hiſt. de Paris T. 2. p. 587.

Reg. Cap. 25. Januar. 1417.

Ibid 1420. *29. Maii & 5. Jul.*

CHAPITRE VII.

Des deux Evêques, Jean de Corbie, & Laurent Pinon élus pendant les guerres du Roi Charles VII contre les Anglois & autres.

DE JEAN DE CORBIE, LXXXVI. Evêque d'Auxerre.

LE Roi d'Angleterre qui ſe portoit pour Roi de France, averti de la vacance de l'Egliſe d'Auxerre, défendit aux Chanoines de la Cathédrale de procéder à une nouvelle élection, ſans lui avoir demandé ſon conſentement. Cette défenſe qui étoit du 31 Octobre 1426 fut ſuivie d'une députation que le Chapitre fit pour obtenir cette permiſſion, & qui fut en effet accordée à Paris le ſecond Décembre. Il eſt difficile de connoître les brigues faites alors pour l'élection : on ſçait ſeulement qu'il y eut deux Evêques nommés pour Auxerre, Jean de Corbie qui ſuccéda véritablement à Philippe des Eſſarts & Jean Vivien, élû par les Chanoines ſes Confreres.

Depuis l'an 1426. juſqu'en 1432. ou environ.

Jean de Corbie dont la nomination eut lieu, étoit fils

de Thomas de Corbie annobli en 1389, & de Marguerite de Creſequas. Il avoit été Maître des Requêtes depuis l'an 1406 juſqu'en 1413 qu'il hérita avec Arnault ſon frere des grands biens que le Chancelier Arnault de Corbie avoit laiſſé à ſa mort dans le Beauvoiſis. On le trouve auſſi la même année dans le rang des Chanoines d'Amiens. Quelque tems après il fut Evêque de Mende : & ſur la foi d'un titre, on aſſure qu'il l'étoit dès l'an 1416. Mais il n'eſt point vrai qu'il ait quitté cet Evêché en 1424 pour venir à Auxerre, comme le marque le nouveau *Gallia Chriſtiana*, puiſque le ſiége étoit alors rempli. Ce fut certainement au plutôt en Décembre 1426 qu'il put être élû ou nommé pour Auxerre, ou qu'il y fut transféré : encore eſt il plus probable qu'il ne fut élû que le 8 Novembre 1427. (*a*) L'époque de ſon entrée à Auxerre eſt marquée vers le milieu du mois de Décembre de cette année, ſans aucun détail. Ce qu'on ſçait de ſon Epiſcopat ſe réduit preſque à rien : il eſt peu d'Evêques dont il ſoit venu juſqu'à nous moins de faits. Pierre de Longueil ſon Vicaire Général le pouſſa à une tentative ſur la juriſdiction du Chapitre. Simon Béchu Receveur du temporel de l'Hôtel-Dieu de Mont-Artre, étoit en même-tems Chanoine. Le Vicaire-Général l'avoit fait citer par devant lui au ſujet de ſes Comptes. Le Chapitre ſoutint que ſa qualité de Chanoine l'exemptoit de la juriſdiction Epiſcopale, & la vigueur de la compagnie engagea Pierre de Longueil à un accord, par lequel on convint à l'amiable que le tout ſeroit reputé comme non avenu. On vêcut enſuite en ſi bonne intelligence avec le Vicaire-Général, qu'on lui prêta tous les livres de la Bibliothéque du Chapitre dont il eut beſoin. Le concurrent de Jean de Corbie à l'Evêché d'Auxerre, ſur la fin de la même année 1428, fit ajourner à la Cour de Rome à la cinquantaine le Chapitre d'Auxerre avec les deux Chanoines Regaliſtes. Il prétendoit apparemment aux revenus échus durant la vacance. On ne ſçait ce que devinrent ſes prétentions : Jean de Corbie reſta Evêque d'Auxerre, & confirma les Indulgences que ſon prédéceſſeur avoit accordées au ſujet de la nouvelle Fête des Saintes Marie

Depuis l'an 1426. juſqu'en 1432 ou environ.

Gall. chr. nova in prob. Eccl. Mimat. p. 27.

Regiſt. Capit. 1427.

Reg. Cap. 1428.

Reg. Cap. 30. *Apr.* 1429.

Reg. Cap. XI. Martii 1428. & 1. *April.* 1429.

Miſſalia Auxiſſ.

(*a*) Sa tranſlation du ſiége de Mende à celui d'Auxerre, eſt marquée dans les Regiſtres du Vatican au 18 Août 1427. la dixiéme année de Martin V.

Digitized by Google

Jacobi & Salomé : C'eſt tout ce qu'on ſçait de lui quant au miniſtere ſpirituel. La ſituation des affaires du Royaume & des ſiennes propres ne lui permit guéres de réſider, dans une ville qui ne paroiſſoit pas tenir le parti, auquel ſa famille étoit attachée. Il hérita encore de la portion de ſon frere Arnault : mais le Roi d'Angleterre confiſqua ſur lui en 1431 les terres de Sechelles & de Cuvilliers, qui lui étoient venus directement de ſon oncle le Chancelier, & il les donna à Jean de Poix : Il eut encore un embarras de famille peu convenable à ſon état : il s'agiſſoit de pourvoir à deux fils naturels nommés Geoffroy & Renaud, qu'il avoit eus d'une Damoiſelle nommée Marie de Poilhay, & un autre du fait de ſon frere Arnault dont il étoit héritier. Il fit légitimer les deux premiers par lettres données à Chinon au mois d'Août 1433, & fit préſent en pur don au dernier, des Seigneuries de Courcelles, de Ploüis & du Becquet. Il eſt vraiſemblable que la reconnoiſſance qu'il fit de ces deux Batards, fut l'une de ſes dernieres actions. Au moins il étoit mort au commencement du mois d'Octobre de la même année, ſi le *ſede Epiſcopali vacante* marqué dans les titres du premier & du troiſiéme de ce mois, eſt une preuve ſuffiſante de mort : Mais comme le Pere Anſelme aſſure qu'il vivoit encore en 1435, il peut ſe faire qu'il eût abdiqué l'Evêché d'Auxerre pour ſe retirer dans quelque Cloître. (*a*) D'autres écrivains le font même vivre juſqu'en 1438. On voit dans les Comptes de la Ville d'Auxerre, que ce fut ſous ſon Epiſcopat que le Roi Charles VII paſſa à Auxerre accompagné de la Pucelle d'Orleans, & que ſe tint la fameuſe aſſemblée pour la paix, à laquelle fut envoyé de la part du Pape le célébre Chartreux Nicolas Albergati Cardinal du titre de Sainte-Croix en Jéruſalem. Les lieux circonvoiſins ne manquerent pas de profiter de la préſence d'un homme ſi reſpectable pour obtenir les graces ſpirituelles qu'il étoit en ſon pouvoir de diſpenſer. Entre autres Indulgences il accorda en faveur de l'Egliſe Cathédrale d'Auxerre pour l'eſpace de vingt années, cent jours a chacun des Fidéles qui viſiteroit cette Egliſe en certaines Fêtes avec

Depuis l'an 1420. juſqu'en 1432.

Anſelme *in Carcell.* Voyez auſſi Sauval T. 3. p. 588.

Anſelme, *ibid.*

Anſelme, *ibid. & Hiſtor. Bituric.*

Moreri de Dupin.

Ex originalib.

(*a*) On cite un article de ſon teſtament de l'an 1435 le 14. Avril par lequel il donna à ſon neveu Arnault fils naturel du Chancelier les terres de Courcelles, Pleſſis Saint Juſt. &c.

Depuis l'an 1426. jusqu'en 1432.

les diſpoſitions néceſſaires, & y prieroient pour les beſoins de l'Etat, ou bien aſſiſteroient aux Proceſſions Générales que les Chanoines feroient pour la paix & la proſpérité du Royaume. La nouvelle Fête des Saintes Femmes n'eſt pas oubliée dans le Catalogue des Fêtes, non plus que celle des Reliques de la même Egliſe : Ce fut auſſi de ſon tems que ſe tint le Concile de Bâle où le Chapitre d'Auxerre députa Hugues des Noës Chanoine. Denis Simon Conſeiller au Préſidial de Beauvais dit dans ſon Nobiliaire de Beauvoiſis, que Jean de Corbie Evêque d'Auxerre à fondé l'Obit de ſa mere dans l'Egliſe Collégiale de Saint Vâſt de Beauvais.

† V. Les preuves, où eſt l'ancien Catalogue de ces Reliques dreſſé ſous Philippes des Eſſarts.

Ex D. Baluze in notis. ad Epiſc. Autiſſ. page 30.

De Laurent Pinon, quatre vingt-ſeptiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1433. juſqu'en 1449.

IL y avoit plus de deux cens cinquante ans que le ſiége Epiſcopal d'Auxerre n'avoit été occupé par un Religieux, lorſque les intérêts du Duc de Bourgogne firent placer ſur ce ſiége un Dominiquain qui étoit ſon Confeſſeur. Une lettre écrite par Eugene IV à Philippe Duc de Bourgogne le 15 Juillet 1433, fait voir que ce Pape avoit été fort preſſé par ce Duc, pour y mettre un Evêque qui lui fût agréable, & qu'en conſéquence le Pontife avoit donné la préférence à Laurent Pinon. Une lettre de ce Duc du 26 Avril ne laiſſe aucun lieu d'en douter : il y recommande aux Peres du Concile de Bâle ſon Confeſſeur, transféré, dit-il, depuis peu par le Pape de l'Evêché de Bethlehem à celui d'Auxerre ; ajoûtant que quoique le Doyen nommé Hugues des Noës conçurrent du nouvel Evêque l'eût cité devant eux, il eſpéroit qu'ils n'infirmeroient point la diſpoſition du Pape, parce qu'autrement cela ſeroit préjudiciable à la ville qui étoit de ſon domaine (*a*).

Le Dominiquain ſi chéri du Duc de Bourgogne avoit

(*a*) Cette lettre eſt dans le 8. Tome de l'Ampliſſime Collection du P. Martene col 583 : mais ce Pere ſe trompe lorſqu'il marque qu'il s'agiſſoit là de Pierre de Longueil.

L'extrait des Regiſtres du Vatican fait par Dom Eſtiennot, marque ſa tranſlation de Bethléem à Auxerre par Eugene IV au 31 Mai 1432, & ſon élection au 22 Avril 1433. Ce qui n'eſt point clair.

autrefois

autrefois étudié dans la maiſon de Saint-Jacques de Paris: d'où il fut envoyé à Reims pour y être Lecteur en Théologie. Etant Evêque de Bethléem vers l'an 1420 en même tems que Confeſſeur du Duc de Bourgogne, il publia un Traité de l'origine des Seigneuries & de la diviſion des Etats, qui eſt apparemment celui qu'on dit avoir été préſenté au Duc de Bourgogne par un Evêque de Bethléem, ſous le titre de *Traité de la Puiſſance temporelle*. Le P. Echard donne à entendre qu'il ne fit qu'une Traduction Françoiſe du Traité Latin de Durand de Saint-Pourçain Evêque de Meaux, ſur la puiſſance temporelle des Rois. Soit que le Duc de Bourgogne ne fit pas autrement attention à cet ouvrage, ſoit que Laurent eut depuis modéré ſon zéle, le Prince crut qu'on pouvoit confier à ce Religieux la conduite ſpirituelle d'une ville qui faiſoit la clef de ſes Etats: De ſorte qu'après avoir été Evêque d'un titre enclavé dans le Diocèſe d'Auxerre, & d'une Egliſe ſans peuple, il devint Evêque du Diocèſe même qui bornoit la Bourgogne du côté de la France.

Depuis l'an 1433. juſqu'en 1449.

In Mſ. Seguier in Bibl. Sangerm.

Laurent Pinon dès le 21 Décembre 1433 benit à Dijon une Egliſe Succurſale de Saint Nicolas conſtruite par le Bailly de cette ville, & les titres vus par l'Hiſtorien de l'Abbaye de Saint-Etienne le qualifient dès lors Evêque d'Auxerre; cependant il ne fit ſon entrée à Auxerre que plus d'un an après. Pendant cet eſpace de tems, le Clergé d'Auxerre hors d'état de payer certaines exactions nommées alors demie-dixme ou ſemi-dixme, c'eſt-à-dire, le vingtiéme denier, écrivit au Concile de Bâle pour en obtenir la décharge: la lettre eſt du 29 Juin 1433. On y repréſentoit, que la guerre avoit rendu tous les héritages incultes, & que ſi l'on obligeoit de payer l'impoſition, le ſervice des Egliſes ſeroit abandonné. La preuve que Laurent Pinon fit ſon entrée ſolemnelle à Auxerre vers la fin de 1434 ſe tire de l'ordre qu'il donna le 24 Février, de ſignifier cette entrée au Baron de Donzy, & de la commiſſion que le Duc Philippe le Bon envoya au nom de ſon beau-fils Charles Comte de Nevers dont il avoit la tutelle, pour porter l'Evêque dans cette cérémonie à cauſe de la Baronnie de Donzy. La commiſſion fut adreſſée le dernier Février 1434 au Seigneur de Chaſtellux & à Gui de Bar Chambellan du Duc.

Prob. Hiſt. S. Steph. Divion p. 273.

Ampliſſ. Collect. Marteve T. 8. p. 616.

Digitized by Google

Depuis l'an 1433. juſqu'en 1449.

Il y avoit auſſi ordre du 24 Février d'adjourner à la même cérémonie le Duc de Bar pour la Seigneurie de Toucy, auſſi-bien que le Seigneur de Saint-Verain : la ſignification leur en avoit été faite les trois & cinquiéme Mars ſuivant. Les Compilateurs de ces titres n'ayant point eu l'attention de marquer le jour que l'Evêque avoit indiqué, cela nous fait héſiter ſur cet article de chronologie : Dom G. Viole a écrit que ce joyeux avénement au thrône Epiſcopal fut le 14 Mars. L'unique circonſtance qui en a été conſervée par un ancien Epiſtolier de la Cathédrale, eſt qu'il prêta entre les mains du Doyen le ſerment ordinaire de maintenir les droits de cette Egliſe. Quatre ans après il fit à Sens la profeſſion d'obéiſſance en qualité de ſuffragant : & comme l'Archevêque Louis de Melun étoit abſent, il s'acquitta de ce devoir en préſence de ſes Vicaires Généraux. Pierre de Longueil fut continué dans la fonction de Grand-Vicaire dont il avoit été chargé ſous ſon prédéceſſeur; le nouvel Evêque pouvoit compter ſur ſa vigilance : éloigné quelquefois de ſon Diocèſe, il avoit beſoin d'un tel homme.

Inventaire Mſ. de Varzy.

Viole.

Dès l'an 1435 le Duc de Bourgogne mena Laurent Pinon dans les Pays-bas, pour aſſiſter au traité qui devoit être fait à Arras. L'Evêque d'Auxerre y étoit le 15 Juillet; & le 22 du même mois il célébra à Saint-Vaſt la Grand'-Meſſe de la Proceſſion ſolemnelle qui ſe fit par la ville en préſence du Cardinal de Cypre. Après cette Meſſe il prêcha, & ayant pris pour texte de ſon diſcours : *Fides tua te ſalvum fecit : vade in pace*, il s'étendit à montrer la prééminence des Rois de France ſur les autres Couronnes, & leur ſtabilité dans la foy : il fit voir les biens que les Papes Etienne & Adrien avoient reçu de Pepin & de Charlemagne, d'où il conclut qu'il étoit important qu'un Royaume ſi Catholique & ſi utile à l'Egliſe, conſervât la paix dans ſon ſein. Le huit Septembre il célébra la Grand'-Meſſe à Saint-Vaſt en préſence du Duc de Bourgogne : & enfin le 21 du même mois il fit la cloture de l'Aſſemblée par une prédication ſur les avantages de la paix, prenant pour thême ces paroles du Pſalmiſte : *Ecce quam bonum, &c.* il fit à ce ſermon une longue alluſion de ce qui ſe lit dans la Geneſe, ſur l'accord d'Abraham & de Loth, avec le Traité qui venoit d'être conclu, & qu'un Chanoine d'Arras publia enſuite

Journal de la paix d'Arras d'Antoine de la Taverne. Rel. de S. Vaſt imp. en 1651.

dansla même chaire. Par les articles de ce Traité le Duc de Bourgogne obtint de grands avantages ſur le pays Auxerrois: cependant il ne put y faire des levées ſans oppoſition. Lorſqu'il en fit la tentative l'année même du Traité, l'Evêque d'Auxerre s'y oppoſa pour ſes terres & pour celles du Chapitre: de ſorte que le Duc déclara qu'il n'agiſſoit pas en qualité de Duc de Bourgogne, mais comme joüiſſant des droits Royaux en vertu du Traité d'Arras.

Depuis l'an 1433. juſqu'en 1449.

Tabul. S. Germ Autiſſ.

Cet Evêque fut ſouvent obligé de réſider dans des villes des Pays-bas; tantôt à l'Iſle au Cloître Saint-Pierre, & tantôt à Bruges. Dans un de ces voyages en 1439, il apprit que Pierre de Longueil ſon Vicaire Général avoit été élû Doyen du Chapitre d'Auxerre. Sur cette nouvelle, il adreſſa le 9 Septembre une commiſſion à l'Abbé de Saint-Marien, pour qu'il reçut en ſon nom le ſerment de fidélité du nouveau Doyen qui lui étoit déja attaché par l'Office de Grand-Vicaire. Dans le Diocèſe il eſt peu de Collégiales ou Monaſtéres, où il ne reſte quelque veſtige du nom de ce Prélat. Outre l'Egliſe de Saint-Martin de Clamecy dont quelques-uns aſſurent qu'il fit la Dédicace le 10 Janvier 1438, il dédia celle de Sainte-Eugenie de Varzy le premier Dimanche de l'Advent de la même année, voulant cependant qu'on remit à un autre tems l'Anniverſaire de cette Dédicace, & y accordant des Indulgences. Il demeuroit aſſez volontiers dans le Château que les Evêques avoient de tems immémorial dans cette ville de Varzy: les habitans d'Auxerre ayant beſoin de ſon ſecours au mois de Juin 1444, lui dépêchérent un courier en ce lieu: il affectionna beaucoup l'Egliſe Collégiale de Ste Eugenie, & y fonda une Chapelle ſous le titre de deux fameux Saints de ſon Ordre, S. Pierre Martyr & S. Thomas d'Aquin: il s'y fit repréſenter à genoux avec l'habit des Dominiquains. Le 25 Août, & apparemment en 1445, il dédia l'Egliſe du Prieuré Conventuel de Sainte Geneviéve de Marcy de l'ordre du Val des Ecoliers. S'étant recommandé aux prieres de la petite Communauté qui y ſubſiſtoit alors, il fut réſolut le 14 Octobre de chanter chaque année le lendemain de Saint-Laurent une Meſſe du Saint-Eſprit à l'intention du Prélat, tant qu'il vivroit. L'Egliſe Collégiale de Notre-Dame de Toucy avoit beſoin d'être rebâtie: Le 9. Mars 1443 il accorda des In-

Echard *in Scrip. Dominic.*

Viole.

Obituar. Varziac.

Tabul. S. Eugen. Varziac.

Obituar. Marciac.

dulgences à ceux qui contribueroient de leurs aumones au nouvel édifice qu'on projettoit. Faiſant la viſite de ſon Diocèſe les années 1446 & 1447, il dreſſa des réglemens pour les Chanoines de Saint-Etienne de Gien. En 1438 il fit à l'autel matutinal du Prieuré de la Charité une ordination de quelques Moines Acolythes; mais Pierre le Duc Sou-prieur & Vicaire-Général du Prieur lui demanda une déclaration, comme c'étoit du conſentement de la Communauté, aux libertés de laquelle il n'entendoit préjudicier, & ſur laquelle il n'avoit aucune juriſdiction: ce qu'il accorda le 27 Janvier 1438. En 1445 étant à Varzy le 4 Septembre, il permit de quêter par ſon Diocèſe avec une Croix & un Reliquaire, pour aider au bâtiment de l'Egliſe de Bethléem nouvellement ruinée par les guerres, que l'Evêque Arnoul rebatiſſoit: Il accorda même des Indulgences aux bienfaicteurs.

Depuis l'an 1433. juſqu'en 1449.

Cartul. Carnot. p. 60.

Les Evêques tirés du corps Religieux, laiſſent ordinairement beaucoup de marques d'affection envers les maiſons de leur Ordre ſituées dans leur Diocèſe: Laurent Pinon ne ſe diſtingua pas de ce côté-là; & il ne paroit en relation avec ſes confreres de la maiſon d'Auxerre qu'en deux occaſions: premierement en 1440, lorſqu'ils tinrent chez eux le Chapitre Provincial de l'Ordre auquel il aſſiſta: & en 1443 au ſujet d'une dévotion qui tendoit au ſoulagement des ames du Purgatoire. Le motif de cet établiſſement vint de ce qu'étant mort un nombre conſidérable de fidéles pendant les guerres précédentes, ſans avoir eu la ſépulture Eccléſiaſtique, il parut néceſſaire d'y ſuppléer en quelque maniere. Les Freres Prêcheurs d'Auxerre propoſerent donc une Confrairie qui feroit célébrer tous les jours de l'année une Meſſe dans leur Egliſe à l'intention de tous ces défunts, & chaque ſemaine une fois les Vigiles des Morts, excepté les ſemaines des Grandes Fêtes. Barthelemi Tixier leur Général, aſſocia par avance tous les Confreres de la future Confrairie aux ſuffrages de l'Ordre: il falloit munir le tout de l'autorité Epiſcopale. Laurent Pinon non content d'approuver cette Confrairie dite des Trépaſſés, accorda les Indulgences ordinaires à tous ceux & celles qui s'y enrolleroient, & ordonna de bien recevoir les Dominiquains d'Auxerre qui les publieroient. Ces lettres ſignées à Auxerre le Vendredi après la Saint-Martin d'Eté 1443, furent ſui-

Lettres de Lyon 27. May 1443.

vies l'année d'après d'une augmentation d'Indulgences que Pierre du Mont Evêque de Breſſe, & Nonce du Pape Eugene IV accorda à Bourges le 8 Octobre à tous ceux qui ſeroient quelques aumones ou legs à la même Confrairie: tout cela regardoit une dévotion particuliére. Quant à l'office public tel qu'il ſe chantoit alors dans le Diocèſe, ce Prélat n'y toucha nullement; il laiſſa le Calendrier comme il l'avoit trouvé ſans y faire inſérer S. Dominique ni aucun autre Saint de ſon Ordre, & ſans augmenter le grade de la Fête de S. Laurent, ſe contentant de faire écrire dans les Pontificaux la Bénédiction Epiſcopale ſelon le rit Gallican, pour les années qu'il officieroit Pontificalement chez les Jacobins le jour de S. Dominique. Depuis l'an 1433. juſqu'en 1449.

Il ne paroît proprement qu'un ſeul acte d'hommage rendu de ſon tems à l'Egliſe d'Auxerre: c'eſt celui de Charles Comte de Nevers pour la Baronnie de Donzy. Il fut rendu à la maniére accoutumée par le Comte, ayant les mains jointes en maniére de ſuppliant & recevant le baiſer de paix de l'Evêque; la cérémonie ſe fit à ſon retour de Cone, dans la Chapelle du Château de Donzy le 9 Juin 1445; il fit marquer expreſſément dans l'acte, que par grace il recevoit à Donzy cet hommage qui auroit dû lui être rendu à Auxerre: à quoi le Comte acquieſça en préſence d'un grand nombre de ſes Officiers & amis, ſçavoir Milon de Paillars Chevalier, Bailly de Nivernois & de Donzy, Gui de Jaucour Seigneur de Villarnoul & de Marrault, ſon premier Chambellan, Jean de la Riviere Seigneur de Chamlemi, Maître Pierre de Longueil Doyen de l'Egliſe d'Auxerre, Frere Jean du Doyer, Dominiquain & pluſieurs Ecuyers: Jean de Salazar qui avoit acquis des héritiers du Cardinal de Bar la Terre de Toucy, devoit pareillement lui en rendre hommage dès l'an 1443; mais ce Prélat lui donna des lettres de répit ou de ſouffrance juſqu'au mois de Février 1448. Cependant on lit dans l'Inventaire des titres de Toucy, une ſaiſie de la Tour de Toucy faite au nom de l'Evêque, par faute de foi & hommage le 18 Mai 1446. En la même année 1443 il affranchit grand nombre des habitans de l'un & l'autre ſexe, de la Seigneurie d'Hodan proche Varzy. Ce qui confirme que Varzy fut le lieu de ſon Diocèſe, où il ſe plut davantage après Auxerre.

V. Preuves, *ad an.* 1445.

Digitized by Google

Depuis l'an 1433. jusqu'en 1449.

Nous ne ſçavons pas où il mourut, ni même poſitivement quel jour arriva ſon décès, ſinon que les Comptes d'Anniverſaire de la Cathédrale le marquant vers la fin du mois de Mars, il y a aſſez d'apparence qu'il mourut pendant le cours de ce mois l'an 1448. Le lieu de la ſépulture a paru également incertain : quelques modernes l'ont cru inhumé dans la nef de la Cathédrale devant le Crucifix ; ils penſoient que la tombe noire qu'on y voyoit il y a ſoixante ans étoit la ſienne : Mais d'autres plus inſtruits ont écrit, que Laurent Pinon a été inhumé chez les Religieux de ſon Ordre à Auxerre, où ſa ſépulture ſe voyoit au côté gauche du grand autel, juſqu'a ce que les Huguenots euſſent entiérement détruit ſon tombeau & diſſipé ſes oſſemens.

Bargedé Aſſeſſeur.

Noël Chanoine.

Outre la traduction du traité de la puiſſance temporelle qu'il avoit faite étant Evêque de Bethléem, il reſte de lui un Catalogue des Illuſtres de ſon ordre, que l'on montre manuſcrit à Saint-Victor à Paris. (*a*) Il fit rédiger en 1435 un Pontifical à ſon uſage : C'eſt un petit in-4° conſervé parmi les manuſcrits de la Bibliothéque Colbert. (*b*) On y voit au bas de la premiere page ſes armoiries, qui ſont trois pommes de pin d'or dans un champ d'azur. Les mêmes armoiries s'apperçoivent encore dans la ſalle baſſe de l'Evêché, au manteau d'une ancienne cheminée.

(*a*) *Num. 650. antiquo.* (*b*) *Num. 5984.*

CHAPITRE VIII.

De Pierre de Longueil, quatre vingt-huitiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

DEpuis long-tems on n'avoit vû d'Evêque gouverner l'Egliſe d'Auxerre, & y réſider ſi grand nombre d'années que Pierre de Longueil. Son Epiſcopat fournit beaucoup de faits remarquables : Pierre de Longueil parut véritablement né pour l'Egliſe d'Auxerre, ayant été Vicaire Général de Jean de Corbie ; il continua la même fonction ſous Laurent Pinon. Il devint alors Chanoine de la Cathédrale, & enfin Doyen : Selon les apparences il ne ſongeoit

pas à être Evêque d'Auxerre, puiſqu'étant Doyen, la penſée de la mort lui fit fonder ſon obit. Cependant la providence l'appella à cette dignité après la mort de Laurent Pinon. Depuis l'an 1443. juſqu'en 1473.

Il nous apprend lui-même qu'il étoit originaire d'Auxerre, du côté d'Adam Chanteprime Tréſorier de France qui en étoit natif. Il ajoûte même que ſon pere & ſa mere y avoient été mariés, & que l'un de ſes freres y étoit né ſur la Paroiſſe de Saint-Mamert. (*a*) Il naquit à Paris en 1397 ſur la Paroiſſe de Saint-Benoît, de Jean de Longueil Préſident au Parlement, & de Jeanne de Bouju, Dame du Rancher, inhumés l'un & l'autre chez les Cordeliers. L'Hiſtorien de l'Univerſité de Paris le fait naître ſept ans plutôt : ſi du Boulay s'eſt trompé pour cette datte, il a pu dire vrai, lorſqu'il ajoute que Pierre de Longueil paſſa Maître ès-arts en 1413. Il fut Chanoine de Notre-Dame de Paris & de Coutances ſelon qu'il le marque dans ſon teſtament, & peut-être eſt-il auſſi le Pierre de Longueil qualifié Tréſorier de Beauvais, dans un manuſcrit de Dijon à lan 1435. (*b*) Mais il s'attacha par préférence à l'Egliſe d'Auxerre : on croit que des alliances entre les Chanteprime & les Corbie y avoient donné occaſion, de ſorte que Jean de Corbie Evêque d'Auxerre s'étoit déterminé en 1427 à l'établir ſon Vicaire-Général. On a pû obſerver ci-deſſus quelques effets de ſon zéle, pour l'étendue de la juriſdiction Epiſcopale ; pendant qu'il exerçoit cet office, il fut quelquefois député par la ville vers le Duc de Bourgogne Philippe le Bon pour les intérêts du pays, & ſur-tout en 1431 1432 & 1433. Etant devenu Chanoine d'Auxerre puis Doyen, il continua à faire connoître l'étendue de ſon génie : La Communauté des habitans dont il fut gouverneur de la part du Clergé, ne pouvoit que ſe loüer de ſes ſervices. Dix ans après il prenoit le titre de Conſeiller & Maître des Requêtes de l'Hotel de Monſeigneur le Duc, particuliérement en 1443 ; & en 1448 on le

Ex ejus teſtamento.

Du Boulay Sæc. XV. pag. 913.

Compte de la Ville d'Aux.

(*a*) Ceci eſt tiré d'un mémoire que cet Evêque préſenta aux Gouverneurs de la ville, lors de ſon procès ſur l'aſſiſtance à la Meſſe de Paroiſſe.

(*b*) Il peut auſſi ſe faire qu'il ſoit le même Pierre de Longueil qui avoit pris poſſeſſion d'un Canonicat de Sens, auquel il prétendoit encore avoir droit en 1442. Il eſt au *Feci* de Sens de cette année-là. Dom Denis de Sainte-Marthe marque qu'il étoit devenu Chanoine de Paris par permutation pour un Canonicat de l'Egliſe de Beauvais.

Digitized by Google

qualifioit Conſeiller au Parlement de Paris. Tous ces titres ne furent qu'un acheminement à l'Epiſcopat.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Ayant été nommé à l'Evêché d'Auxerre en 1449, (*a*) on vit bien-tôt les préparatifs de ſa priſe de poſſeſſion. Il donna le 21 Février de cette année quatre Mandemens, dont le premier fut ſignifié au Comte d'Auxerre dans le Château de la ville le 23 du même mois, (*b*) le ſecond au Duc de Bar à Toucy le 24, le troiſiéme au Seigneur de Saint-Verain le 25, & le dernier le 26 à Donzy, au Baron de cette Seigneurie ou à ſes Officiers, pour qu'ils euſſent à aſſiſter à ſon entrée & à le porter. Le 25 de Février le Chapitre de la Cathédrale conſentit par écrit qu'il pût venir dans la ville, avant que de faire ſon entrée à l'Abbaye de Saint-Germain; & comme il ne vouloit point nuire à ſes ſucceſſeurs ni abolir la louable coutume, il donna le même jour à l'Abbé & au Couvent quittance du marc d'argent, pour ſon droit de réception en ce Monaſtere, comme ſi réellement il l'eût reçu, quoiqu'il en eût fait la remiſe & qu'il n'y eût point logé; il fit expédier pour le Chapitre un autre acte, par lequel il déclaroit qu'il ne prétendoit point abolir l'ancienne coûtume de n'entrer dans la Cité d'Auxerre qu'après avoir couché une nuit à Saint-Germain. Comme ſa préſence étoit néceſſaire à Auxerre, à cauſe des partis qui courroient autour de la ville, il ſe retira dans le Prieuré de Notre-Dame-la-d'hors de l'Ordre de Prémontré, & y reſta ſeize jours avant ſon entrée ſolemnelle: Ne voulant point paroître innover, il donna aux Religieux une déclaration, comme en cela il n'avoit point entendu préjudicier aux immunités de l'Abbaye de Saint-Marien. Il choiſit pour le jour de ſon entrée ſolemnelle, le Dimanche *Lætare* 15 Mars; & le fit ſignifier à l'Abbé de Saint-Germain, afin que lui & ſes Religieux le reçuſſent dans leur Egliſe. Le jour de cette grande cérémonie à huit heures du matin, il ne ſe trouva à Saint-Germain de députation convenable de la part des Barons, que celle du Comte de Nevers. Il avoit commis pour porter cet Evêque en ſon nom, Jean de la Riviere Chevalier & Bailly du Nivernois,

Inventaire des titres de Varzy.

Archiv. S. Germain.

Ibid.

Tab. S. Mariani.

(*a*) Le 28 May ſelon les Regiſtres du Vatican.

(*b*) Ces formules étoient toujours ſelon le ſtyle ancien, quoiqu'il n'y eut plus de Comte à Auxerre.

&

& s'étoit excuſé de ce qu'il ne venoit pas lui-même, ſur ce qu'il étoit occupé au ſervice du Roi, pour le recouvrement du Duché de Normandie. Jean de Salazar Ecuyer, poſſeſſeur de la tour de Toucy, avoit commis Guillaume de Prades ſon Officier, parce qu'il devoit ſe rendre auprès du Dauphin Viennois. Artaud Trouſſeau, Seigneur de Saint-Verain en partie, s'étoit contenté d'envoyer un homme chargé de ſa procuration. A l'égard du Duc de Bourgogne, il ne comparut ni en perſonne, ni par procureur : ces défauts obligérent l'Evêque à les faire proclamer à haute voix l'un après l'autre, juſqu'à quatre fois par l'organe de Jocelin Courtjarret ſon Bailly, & à ne pas ſe ſervir du miniſtére de Jean de la Riviere, parce que les trois autres n'étoient point Chevaliers comme lui. Il fut donc porté depuis le chœur de l'Egliſe de Saint-Germain, juſqu'à la Cathédrale, par quatre Bourgeois forts de corps & d'honnête famille, qui étoient Jean Ferroul, Pierre Quatre-Langues, Guillaume Marillier & Jean Bureau, accompagnez du Sieur de la Riviere, qui poſoit la main ſur la chaiſe: A l'inſtant qu'il arriva dans la place devant la grande porte de l'Egliſe qui étoit fermée, les Chanoines ſortirent tous en chappes avec les Croix & l'eau-benite par les portes collatérales, & vinrent au-devant de lui. Jean Mauvoiſin Tréſorier qui préſidoit pour l'abſence du Doyen, le pria au nom du corps de faire le ſerment accoutumé. Il y conſentit, prit des mains du Tréſorier le livre où étoit écrite la formule, & la main droite poſée ſur la poitrine, il prononça le *Promittimus* ordinaire; après quoi il ſonna une petite cloche attachée proche la grande porte, & auſſi-tôt cette porte étant ouverte, les quatre Bourgeois le porterent juſqu'au grand-autel, le peuple criant *Noël*, *Noël*. Etant deſcendu de la chaiſe, il fit ſa priere à genoux & dit une collecte de S. Etienne; enſuite Jean du Breuil Chanoine d'Auxerre chargé de la procuration de Jean de Nailly Archidiacre de Sens fit la cérémonie de l'inſtallation accompagné de Jacques Odoart Official, & d'Etienne Bruneau Chanoines de Sens. Surquoi Jean Mauvoiſin fit les proteſtations au nom du Chapitre, diſant que ce ſeroit ſans préjudicier à ſes droits & à ceux de l'Egliſe d'Auxerre. Pluſieurs perſonnes de diſtinction aſſiſtérent à la cérémonie, ſçavoir l'Abbé de

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Pontigny, Pierre Abbé de Saint-Marien, Jean Abbé de Saint-Pere; Simon Coignet Secretaire du Roi, Jacques de la Riviere Bailly de Donzy. Geoffroy Chantereau Prieur de Saint-Euſebe y eſt nommé parmi les notables du Clergé d'Auxerre, & parmi les Citoyens Pierre Chacheré, Martin du Breüil, Blaiſe Tribolé Licentié-ès-loix, Etienne Gontier, Germain Vivien, & Jean Darthe. L'Archevêque de Sens Louis de Melun, ne fut témoin que de ce qui ſe paſſa dans l'Egliſe de Saint-Etienne. Quelques-uns veulent que Pierre de Longueil ne différa pas d'aller à Sens prêter le ſerment d'obéiſſance à cet Archevêque: mais comme la formule qu'on prétend être la ſienne, porte en termes formels *& futuro Pontifici Senonenſi*, il eſt difficile de décider en quel tems ce ſerment fut prété, ni même ſi véritablement il eſt de lui, puiſque Louis de Melun fut Archevêque de Sens depuis 1434 juſqu'en 1474, & qu'il n'y eut par conſéquent aucune vacance de l'Archevêché durant tout l'Epiſcopat de Pierre de Longueil. C'eſt une choſe beaucoup plus certaine, qu'il paya à l'Archidiacre de Sens le marc d'or accoutumé: on a vu la quittance dattée du 31 Mars 1449.

Ex Proc. verb. Quid. Prévoſtat.

Ce Prélat dès le commencement de ſon Epiſcopat, ne parut pas d'humeur à négliger ſes droits, ni à ſe relacher des ſoumiſſions qui lui étoient dues. Il ſe fit rendre dès le 23 Avril ſuivant, le ſerment d'obéiſſance dû par le Doyen: Louis Raguier nouvellement pourvu de cette Dignité, ne pouvoit venir en perſonne à Auxerre, à cauſe des occupations qui le retenoient au Parlement dont il étoit Conſeiller: il donna commiſſion à Jean Mauvoiſin Tréſorier, de préter le ſerment pour lui, & en effet ce Chanoine s'en acquita dans la Chapelle du Château de Regennes. La ſuite montra bien que Pierre de Longueil avoit ce ſerment fort à cœur, puiſque Thomas la Plotte ſucceſſeur de Louis Raguier ayant refuſé de le préter, cela occaſionna un procès dont on verra les conſéquences. Le premier acte d'importance qui ſuivit celui de Louis Raguier concerne encore les droits honorifiques de la dignité Epiſcopale. Ce fut l'hommage que Charles Comte de Nevers & de Retel rendit comme Baron de Donzy; ce Seigneur avoit obéi très-exactement aux ordres de l'Evêque pour ce qui regardoit la premiere entrée: ſon député fut admis & ceux des autres rejettés. Le

Digitized by Google

nouveau Prélat voulant témoigner à ce Seigneur combien il étoit ſatisfait de lui, n'eût pas plutôt appris qu'il étoit de retour du ſervice du Roi après la recouvrance faite de la Normandie, qu'il alla le trouver en l'Hôtel de Bethléem proche Clamecy: cette viſite ne fut pas de pure civilité: le Prélat engagea le Comte à lui rendre le devoir féodal. L'acte porte que ce devoir auroit dû ſe rendre au Château de Varzy, duquel eſt mouvante la Baronnie de Donzy, le Comte ſe reconnut *homme & Vaſſal* de l'Evêché d'Auxerre en baiſant l'Evêque à la bouche, & recevant de lui injonction de fournir un dénombrement de ſa terre: à cette courte cérémonie faite le 21 de Septembre 1450 aſſiſtérent Arnoul Evêque de Bethléem, Claude de Beauvoir Seigneur de Chaſtellux, Jean de la Riviere Seigneur de Chamlemi, Bailly de Nivernois, Chevalier, Pierre des Barres Ecuyer Conſeiller & Chambellan du Comte, Pierre Garnier ſon Secretaire, Guy Bourgoin ſon Maître d'Hôtel, & de la part de l'Evêque Blaiſe Tribolé d'Auxerre, Licentié-ès-Loix. Jean Comte de Nevers ayant ſuccédé à Charles, rendit auſſi foi & hommage à notre Evêque dans une conjoncture à peu près ſemblable. Allant prendre poſſeſſion de ce Comté à lui échu par la mort de ſon frere, & paſſant par Auxerre le 24 Mai 1464, l'Evêque vint le ſaluer dans l'Hôtel de Jean Gontier où il étoit logé. Il s'accordérent ſur cet hommage par des proteſtations reſpectives, de ne point préjudicier aux prétentions de l'un & de l'autre, à celles de l'Evêque qui déclara n'avoir dû recevoir cet hommage qu'au Château de Varzy, & celles du Comte qui ne ſe déſiſtoit point du procès pendant ſur les Chaſtellenies de Mez-le-Comte, Monceaux, Château-neuf, & Clamecy, que ſon frere avoit ſoutenu être mouvantes du Comté de Nevers, & non de Donzy. L'Aſſemblée ne fut pas moins nombreuſe à cet hommage, qu'elle l'avoit été à l'hommage précédent: pluſieurs Chevaliers de diſtinction s'y trouvérent, ſçavoir Filbert de Jaucourt Seigneur de Villarnoul, Philippe de Savoiſy Seigneur de Seillenay, Claude de Beauvoir Ecuyer Seigneur de Courſon, Jean des Ulmes Ecuyer Seigneur de la Maiſon-fort, Jean d'Armes Docteur-ès-Loix, Jean Regnier l'aîné Bailly d'Auxerre, Jean Thiard Ecuyer Seigneur du Mont-Saint-Sulpice, & Blaiſe Tribolé

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

NOTA. L'ancienne maniére de baiſer.

Digitized by Google

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Licencié-ès-Loix. Pierre de Longueil preſſa ſouvent Jean de Challon Seigneur de Viteaux & de l'Iſle-ſous-Mont-real de lui rendre les devoirs féodaux pour la Terre de l'Orme en Morven. Les délais qu'apporta ce Seigneur, obligérent l'Evêque qui étoit à Varzy le 7 Janvier 1459, d'enjoindre à Etienne le Muet Seigneur de Corbelin Lieutenant du Bailly de Varzy, de faire mettre *brandons ou autre enſeignemens* ſur la tour, Chaſtel, Ville, Juſtice & Seigneurie de ce lieu, & d'en faire gouverner les revenus par un Commiſſaire. L'affaire de cette ſaiſie féodale ſe trouva jointe à celle que le même Evêque eut contre les Comtes de Nevers pour un ſemblable ſujet; l'une & l'autre duroit encore en 1471, que Thomas de la Lande en fut déſigné le Rapporteur. Pierre de Beffroymont Comte de Charny, Sénéchal de Bourgogne tenoit auſſi de l'Evêque pluſieurs terres à Château Cenſoir & aux environs, dont il avoit différé de rendre hommage. Pierre de Longueil s'étant cru obligé d'en faire la ſaiſie avec Commiſſaires, le Comte vint à raiſon. Il fit expédier étant à Conhey ou Corchey le 16 Juillet 1464 une procuration à Antoine de Montaignerot Ecuyer Capitaine du Mont-Saint-Jean, & à Guillaume Labbe ſon Conſeiller, pour reprendre des mains de l'Evêque d'Auxerre ces Seigneuries ſaiſies, & lui en rendre foi & hommage. Ces terres étoient Montbutois, Pierrefitte, Arcy près de Pierrefitte (*a*). L'Evêque voulut bien par conſidération pour le Duc de Bourgogne dont ce Comte étoit Chambellan, ſe contenter d'un hommage rendu par procureur, proteſtant que cela ne pourroit lui porter préjudice. Antoine de Montaignerot s'étant donc mis à genoux & ayant les mains jointes baiſa le Prélat à la bouche, & fit le ſerment & les devoirs en tels cas accoutumez: ceci ſe paſſa dans la grande Salle de l'Evêché le 23 Juillet 1464. Le Comte de Charny ayant vendu l'année d'après une partie des terres ci-deſſus nommées à Jean de Ferriere Ecuyer Seigneur de Ferrieres, Praëles & Champlenats, l'acquéreur ſe mit en diſpoſition de rendre au Seigneur ſuzerain les mêmes devoirs; mais ne pouvant venir en perſonne, à cauſe qu'il étoit occupé aux affaires du Duc de Bourbon, dont il étoit Bailly pour

(*a*) Ajoutez le bois du même Arcy ou Moulin des Planches au lieu de Tingy, & les Cenſives de Verilly, qui auparavant avoient appartenu à Hugues de Charny & Mabille ſon épouſe.

le Beaujolois, il commit pour cela Guillaume d'Orgieres, Jean de Nuſillet & Jean Mathey Ecuyers par procuration paſſéé à Clamecy le 3 Octobre 1470. Deux jours après, le premier des trois ſe rendit à Varzy où étoit alors le Seigneur Evêque, qui après quelques paroles & remontrances au ſujet du Duc de Bourbon, reçut par grace cet Ecuyer chargé de procuration *pour l'amour d'icelui Ferrieres & de feu ſon pere.* Ce ſont les termes de l'acte. Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Pierre de Longueil connoiſſant les beſoins de ſon Diocèſe, regarda comme ſon premier devoir d'y tenir réguliérement le Synode, afin d'obvier au mal, ſes réglements étoient quelquefois un peu outrez, auſſi fut-il obligé d'y apporter de la modération. On voit par un fragment de ceux qu'il redigea en 1451 l'origine ou au moins une ſuite de l'établiſſement des Prieres que l'on fait encore après Pâques dans les villes, bourgs & villages du Diocèſe, pour la conſervation des biens de la terre. Il ſtatua que tous les Curés feroient des Proceſſions à ce ſujet deux fois par ſemaine, depuis le premier Avril, juſqu'au dernier jour de Mai, & ordonna qu'au moins une perſonne de chaque maiſon y aſſiſtat: Il vouloit que les Curés indiquaſſent le Dimanche quels ſaints on honoroit dans la ſemaine, même ceux qui n'avoient pas de Fête chommée, qu'ils exhortaſſent le peuple à venir entendre la Meſſe ces jours-là avant le travail. Quant aux Fêtes chommées qui étoient quelquefois transférées, il ſtatua, que pour éclaircir les doutes, un mois auparavant les Fêtes, les Curés vinſſent ou envoyaſſent vers l'Official ou l'Archiprêtre d'Auxerre, qui les adreſſeroit au Sou-chantre de la Cathédrale pour voir l'Ordinaire de l'Egliſe, en tirer copie, & avertir enſuite leurs Paroiſſiens, des jours auxquels le travail manuel ſeroit défendu: Ne pouvant ſouffrir qu'on ignorât l'Oraiſon Dominicale le Symbole & la Salutation Angélique, il ordonna aux Curés non-ſeulement de prononcer ces trois formules au prône dans l'Ordre qu'elles ſont ici nommées, mais encore d'avertir qu'il puniroit ceux & celles qui ne les ſçauroient pas dans un an, & déclara que pour cela, il vouloit qu'ils lui en apportaſſent les noms au Synode ſuivant. Dans les Statuts qu'il dreſſa en 1456, il blige les Curés d'avoir un livre françois intitulé : *Les ove rtiſſemens de la Religion Chrétienne & les dix préceptes* Je poſſede ce fragment.

de la Loy, afin de s'en ſervir dans leurs prônes, il reprime l'abus des abſolutions frauduleuſes. Non content de la menace d'excommunication, il impoſe une amende pécuniaire appliquable à ſon Aumonerie contre les Fidéles adonnez aux jeux de hazard, contre ceux qui n'aſſiſteroient pas entiérement à la Meſſe dans leur Paroiſſe les Dimanches & Fêtes d'obligation, & contre les blaſphémateurs; il fixa même l'amende contre ces derniers à vingt ſols tournois. Les Bourgeois d'Auxerre tinrent à ce ſujet de fréquentes aſſemblées, conſultérent à Sens & ailleurs, députérent à Ganes en Auvergne vers le Roi, mais le Prince ne décida rien. Il y eut appel comme d'abus, la cauſe fut plaidée à Villeneuve-le-Roy, puis renvoyée aux Requêtes à Paris à la ſollicitation de l'Evêque; appel enſuite au Parlement ſignifié au Prélat réſident alors à Varzy. Simon le Moine Licentié-ès-Loix fut député à Paris par les habitans, afin de pourſuivre l'affaire: mais on ignore qu'elle en fut l'iſſue, & on n'a pu recouvrer aucun mémoire qui en inſtruiſe.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Compte de la Ville 1457.

Ce Prélat ſi ardent pour le bon ordre de ſon Diocèſe, ne ſe laiſſa taxer d'aucune négligence dans la viſite des Bénéfices: il n'eut point de difficulté à eſſuyer dans les Cures, mais ſeulement dans les Prieurés. Pierre d'Oroüer Prieur de Saint-Gervais-lez-Auxerre prétendit être exempt de ſa viſite, & par conſéquent de la procuration & de tout autre ſubſide caritatif, diſant que ce Prieuré membre de l'Abbaye de Molême avoit été exempté en 1137 par l'Evêque Hugues de Mâcon de toutes exactions des Evêques Doyen & Archidiacre, comme n'ayant aucune charge d'ames: L'Evêque au contraire ſoutint que ſes prédéceſſeurs y avoient fait viſite & reçu tout les droits ordinaires. Ces différentes prétentions formérent un procès, qui étoit pendant devant le Bailly d'Auxerre, lorſque les parties firent un compromis entre les mains d'Albert de la Châſſe Abbé de Vezelay à la fin de Janvier 1453. Cet Abbé étant à Auxerre l'Eté ſuivant, y décida en faveur de l'Evêque, déclara qu'il avoit pu viſiter une fois par an le Prieuré de Saint-Gervais, ſans recevoir d'autre droit que celui de la procuration, & que cependant le Prieur pourra être impoſé au ſubſide caritatif de la joyeuſe venue des Evêques: enſuite il condamna à cent ſols le Prieur, pour tout ce que l'Evêque pouvoit alors

V. Les preuves à l'an 1454.

Digitized by Google

demander; à quoi il fut acquieſcé de part & d'autre le 26 Juin 1454. Jean de Chaluz Prieur du Prieuré d'Andrie dépendant de la Chaiſe-Dieu oſa diſputer à ce même Evêque un droit bien plus évident : C'étoit celui par lequel il étoit tenu à l'iſſue de la viſite que l'Evêque faiſoit de l'Egliſe Paroiſſiale ſituée dans ſon Prieuré, lui fournir la procuration ſoit en argent, ſoit en repas, comme joüiſſant de la plus grande portion des dixmes de la Paroiſſe & autres droits Curiaux : Mais il y fut condamné aux Requêtes du Palais, & enſuite au Parlement, qui confirma la Sentence des Requêtes le 8 Mars 1465. Ce Prieur avoit été le ſeul à conteſter ce droit qu'une Enquête de 1484 prouve avoit été payé exactement à Pierre de Longueil par tous les autres Supérieurs des Maiſons de l'Ordre de S. Benoît pour les Cures de leurs dépendances, & même à Jean de Molins Archidiacre de Puiſaye. Ces deux procès marquent le zéle de l'Evêque pour les viſites & ſon attention ſur les Paroiſſes & autres Égliſes : Il créa en 1469 trois Procureurs Fabriciens, pour la Paroiſſe de Goüaix dont le bien temporel dépériſſoit. L'année ſuivante il permit à la Paroiſſe de Saint-Euſebe d'Auxerre d'impoſer une tâille ſur tous les habitans, même Eccléſiaſtiques, pour réparer les bâtimens de l'Egliſe & la fournir d'ornemens : permiſſion qu'il étendit en même-tems à dix-autres Paroiſſes. Il viſita au commencement de l'Eté 1466 l'Egliſe Paroiſſiale de Saints-en-Puiſaye, & en préſence de Jean Robineau Curé il y fit la tranſlation des Reliques innombrables des compagnons de S. Prix dont il apporta quelques oſſemens à Auxerre. Dix ans auparavant il avoit réuni le revenu de l'Egliſe Paroiſſiale de Neuvoy, à la Fabrique de l'Egliſe Collégiale de Gien : le conſentement des Chanoines de la Cathédrale demandé ſur cette réunion, fut accordé le trois Novembre de la même année avec l'appoſition du ſceau du Chapitre.] (a) La Collégiale d'Appoigny ſe reſſentit auſſi des bontés de l'Evêque : Les Chanoines lui ayant ſpécifié le nombre d'héritages qu'on leur avoit légué à charge de prieres, ou qu'ils avoient acquis dans ſa juſtice, demandérent des lettres d'amortiſſement : il les accorda gratieuſement à Auxerre le 9 Juillet 1458, s'engageant pour lui & ſes ſucceſſeurs à ne leur jamais rien

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Tab. S. Euſeb.

Cartul. Fr. Prædic. Autiſſ. fol. 40.

Reg Capit. Autiſſ. 5. Juin 1466.

Reg Capit. Autiſſ. 1446.

V. Les preuves à l'an 1458.

(a) Cette formalité du ſceau coûta dix écus aux Chanoines de Gien.

Digitized by Google

éxiger pour ces biens ſortis des familles des Bourgeois. Ceux de Cône étoient en difficulté avec Pierre Vaillant, dit Guelis, leur Chantre : Pierre de Longueil approuva la Sentence arbitrale que Jocelin Courtjarret, & Blaiſe Tribolé Licentiés-ès-Loix avoient prononcée ; ſes lettres ſont dattées d'Auxerre le 16 Mai 1454. Son nom eſt conſervé d'une maniére encore plus particuliére dans les Archives de S. Fergeau. L'an 1466 Antoine de Chabanes Comte de Dammartin, Baron de Puiſaye & Seigneur de Saint-Fergeau conçut le pieux deſſein de fonder dans l'Egliſe Paroiſſale de ce lieu ſix Chanoines, dont le premier ſeroit Curé de la Paroiſſe & Chantre du Chapitre, à condition que la préſentation de ces ſix Eccléſiaſtiques appartiendroit au Seigneur & ces ſucceſſeurs. Pierre de Longueil en fit délivrer la conceſſion à Auxerre le 15 Juin, ſous condition que les Paroiſſiens ne ſeroient pas déſervis moins exactement dans les fonctions du miniſtére Curial, & ſauf les droits de l'Evéque, de l'Archidiacre, de l'Archiprêtre : mais cet acte quoiqu'en bonne forme, n'eut point lieu. La fondation n'eut ſon entier effet qu'en 1472 : au lieu du titre de Chantre, on donna au premier du Chapitre la qualité de Doyen. Ailleurs j'en parlerai plus au long : il ſuffit de dire que l'Evêque confirma le projet touchant l'alternative de la préſentation à la Cure avec l'Abbé de Saint-Germain, qu'il annexa à ce nouveau Chapitre l'Hôpital de la ville avec ſon revenu, par une charte donnée en ſon Château de Varzy le 20 Avril 1472, & qu'enfin le 24 du même mois étant au même lieu, il leur donna un cahier de Statuts.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Tab. S. Germani.

Le Chapitre de la Cathédrale avec lequel il eut de facheuſes conteſtations, ne fut pas exempt de ſes faveurs. On lui repréſenta en 1455 que Gui de Mello ayant établi douze Chapelains, ſçavoir ſix dans la Chapelle de S. Michel, ſix dans la Chapelle de S. Jean-le-Rond ; ces Eccléſiaſtiques n'avoient preſque plus de revenu depuis les dernieres guerres, & que les deux Bénéficiers d'ancienne fondation dans chacune de ces deux Chapelles étoient réduits à la même extrémité : Ainſi les ſeize places ou Vicairies deſtinées à des Prêtres, étoient remplies par un petit nombre de ſimples tonſurés, qui ne pouvoient faire les pourſuites néceſſaires pour récupérer leurs biens. On remontroit donc qu'il falloit réunir le tout

tout à la menſe Capitulaire, en chargeant le Chapitre de faire dire les Meſſes à proportion du revenu, & de ſuppléer par d'autres ſujets à l'aſſiſtance que ces ſeize Chapelains devoient à tout l'Office Canonial. L'Evêque entra volontiers dans les vues de la compagnie, & fit la réunion par lettres dattées d'Auxerre le 9 Août 1455, ſe dépoüillant du droit qu'il avoit de pourvoir à ces ſeize Vicairies ou Chapellenies, preſcrivant un ſupplément aux anciennes fondations de l'Office quotidien de S. Michel & de S. Jean, recommendant au Chapitre de faire les Proceſſions ordinaires dans ces deux Chapelles, & d'entretenir dans le bas chœur un Clergé qui les repréſentât. La Charte de réunion fut préſentée l'année ſuivante à Louis de Melun Archevêque de Sens, qui en qualité de Métropolitain y donna ſa confirmation le 12 Mai 1456. Dès la troiſiéme année de ſon Epiſcopat, Pierre de Longueil avoit plaidé contre le nouveau Doyen Thomas la Plotte au ſujet du ſerment de fidélité: pendant cette conteſtation, non-ſeulement le Doyen eſſuia un violent orage, mais tout le Chapitre en ſouffrit. Le Doyen avoit reçu une défenſe d'officier aux Fêtes Annuelles ou Solemnelles, ſoit que l'Evêque fut préſent ou abſent: Thomas la Plotte s'en plaignit en Chapitre le 28 Juin. (*a*) Il y ajouta que le Prélat le privoit auſſi de ſes diſtributions de vin du cellier Epiſcopal aux ſix Fêtes Annuelles. Le Chapitre qui conſentit de le tenir préſent pour la pourſuite de ſon procès, s'en reſſentit peu après à l'occaſion d'une levée de décimes. Le Duc de Bourgogne ayant réſolu de faire la guerre au Turc, (*b*) avoit obtenu permiſſion du Pape d'en impoſer ſur le Clergé de ſon duché. Le Chapitre d'Auxerre avoit payé en 1457 par les ſoins du Doyen trente-cinq écus d'or aux Commiſſaires, avec la précaution de retenir un écrit qui garentiſſoit que la même ſomme ne ſeroit point exigée: Apeine les trente cinq écus touchés, les Commiſſaires du Légat d'Avignon arrivérent, & demandérent au

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

V. Les preuves. à l'an 1455.

(*a*) L'Hiſtoire de ces démêlés eſt tirée des Regiſtres du Chapitre. Je ne la donne qu'en partie dans les preuves. On pourra voir le ſurplus tranſcrit autrefois par un Chanoine Notaire Apoſtolique, dans les cayers que je dépoſerai à la Bibliothéque du Roi.

(*b*) J'ai vû la lettre de convocation de l'Evêque d'Auxerre, aux Etats indiqués à Dijon par ce Duc au 3 Février 1463, au ſujet de cette guerre. Elle eſt du 31 Décembre précédent, ſignée *de Moleſmes*.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Chapitre de la part du Roi une certaine ſomme pour la même fin. On leur fit refus. Ces Commiſſaires Martin du Breuil Chanoine de Bourges, & un Eccléſiaſtique du Berri nommé Martin de Vaux, Vicaires du Légat, agirent auſſitôt contre le Chapitre. Nicolas du Crot & Guillaume de Cray Chanoines, ſe prétérent a leurs demandes & furent établis ſubdélégués des Commiſſaires. On vit le trente Juin un interdit jetté ſur l'Egliſe, & une ſentence d'excommunication fulminée contre Thomas la Plotte Doyen, Guillaume Pion Pénitencier, Simon Béchu Sou-chantre & dix huit autres Chanoines. Le Chapitre manda les abſens, afin de leur communiquer cette ſentence en préſence du Conſeil ordinaire, & de tous les Conſeillers du Roi. Après une mûre délibération, il fut conclut à la pluralité que l'interdit ſeroit obſervé; & les Tortriers furent chargés de célébrer l'Office Canonial à Notre-Dame de la Cité. Les Chanoines excommuniés firent ſerment de ne demander leur abſolution qu'en corps & tous enſemble. Antoine Thiart Chanoine d'Auxerre & de Challon, qui avoit reçu les trente cinq écus d'or pour la décime du Duc, fut ſommé de les rendre ou de garentir de nouveau, mais ne pouvant exécuter ſes promeſſes, il rendit l'argent le ſecond jour d'Août. L'Anniverſaire de la Dédicace de l'Egliſe qui tomboit au mois de Juillet, fut remiſe à cauſe de l'interdit. Le Vendredi 12 jour d'Août, le Chapitre défendit unanimement à tous Chanoines ou Tortriers d'aller manger chez l'Evêque, excepté les jours qu'il convient y aller pour la conſervation des droits de la Cathédrale & de ceux de Notre-Dame de la Cité: la défenſe étoit ſous peine d'être réputé parjure, & de perdre les diſtributions d'un mois, juſqu'à ce que ces mouvemens cauſés par la levée des décimes fuſſent entiérement appaiſés. On déclara outre cela, que dans le Chapitre on ne prépareroit plus de ſiége pour l'Evêque, qu'on ne donneroit aucunes diſtributions, à quiconque des mêmes Chanoines ou Tortriers (le Pénitentier non compris) ſerviroient de Miniſtres lorſqu'il officieroit; & que ſi des externes ſe préſentoient pour cela, on leur refuſeroit les ornemens de l'Egliſe: les Chanoines courroucés contre l'Evêque, étoient perſuadés qu'il avoit été cauſe non-ſeulement de l'interdit & de l'excommunication, mais auſſi du procès

qu'on avoit à Dijon. Le dernier Août le Chapitre enjoignit à Guillaume de Cray Chanoine Grand-Chambrier, de retirer de l'Evêque, la croſſe & les ornemens Pontificaux qu'on lui avoit prétez, & de lui demander ceux qu'il devoit au Chapitre. On ne trouve point en quel tems l'interdit de l'Egliſe fut levé; il l'étoit au mois d'Octobre, puiſqu'on réſolut le Vendredi 14 de ce mois de célébrer le Dimanche ſuivant, l'Anniverſaire de la Dédicace que l'interdit avoit fait remettre. Cette levée des cenſures Eccléſiaſtiques, ne rétablit pas tout à fait la paix dans l'Egliſe d'Auxerre: le Duc de Bourgogne & le Comte d'Eſtampes, furent obligés de s'en mêler.

Depuis l'an 1449. uſqu'en 1473.

L'Abbé de Saint-Germain étoit auſſi en difficulté avec le Prélat, à l'occaſion des mêmes décimes: tous les Chanoines étant aſſemblés en Chapitre le Lundi 26 Novembre avec M. de Villarnoul Capitaine d'Auxerre, Guillaume de Clugny Archidiacre d'Avallon dans l'Egliſe d'Autun, Jean Baudot Bailly de Château-Chinon Envoyez du Duc de Bourgogne & du Comte d'Eſtampes, Hugues de Thiard Abbé de Saint-Germain y étant pareillement, ils convinrent d'aller tous enſemble trouver l'Evêque. L'Archidiacre d'Autun portant la parole au Prélat, lui dit en abregé, que le ſujet de la quérelle conſiſtoit d'un côté, en ce que l'Abbé & le Chapitre ſouhaitoient récupérer, ce qu'ils avoient dépenſé pour le procès actuellement pendant à Dijon devant les Conſeillers du Duc au ſujet des décimes; & de l'autre, en ce que l'Evêque ſouhaitoit qu'on réparât les injures qu'on lui avoit faites, & les mauvais traitemens dont on avoit uſé envers lui: mais qu'il falloit tout mettre d'accord en n'exigeant rien de part ni d'autre, ni reſtitution d'argent, ni ſatisfaction. Ce parti étant accepté, l'Evêque fit apporter du vin, on but mutuellement à la ſanté les uns des autres en ſigne de paix & de concorde. Les trois Envoyés du Duc dirent enſuite aux Chanoines, que le Prélat leur avoit promis qu'il feroit beaucoup de bien à l'Egliſe d'Auxerre, qu'il confirmeroit & même augmenteroit l'étendue de leur juriſdiction avant la Fête de la Purification, ce qu'on crut lui avoir été inſinué par l'Abbé de Saint-Germain.

Au reſte ceci n'eut rien de commun avec l'ancienne difficulté du Doyen, touchant le ſerment de fidélité: ce Doyen

Digitized by Google

ne voulant point le préter, reſtoit interdit pour l'Office des grandes Fêtes. Le Chapitre conſentit le 14 Décembre ſuivant qu'il obtint au nom de la compagnie un Arrêt de défenſe, en vertu duquel il pût officier ces jours-là. Le Prélat qui dès l'Eté 1458 avoit déclaré n'avoir plus aucuns procès avec ſon Chapitre, & que tout étoit d'accord, voulut ſe mettre en régle par écrit : il choiſit le tems de l'abſence du Doyen au commencement de Novembre, & vint dans le Chapitre demander qu'on modérât pendant ſa vie la redevance annuelle de cent quatorze livres dont l'Evêque étoit tenu envers l'Egliſe. Il expoſa les diminutions de ſes revenus cauſées par les guerres, & promit qu'en reconnoiſſance, il n'exigeroit aucun droit de procuration pour la viſite des Cures poſſédées par les Chanoines. On lui accorda qu'il ne ſeroit plus tenu qu'au payememt de quatre vingt quinze livres. Le Traité fait ſur cet article par devant Blaiſe Moirotte, Clerc Tabellion Juré en la Prévôté d'Auxerre, parle de deux difficultés réglées en méme-tems : l'une conſiſtoit en ce que Guillaume Chevalier Chanoine, ayant été arrêté pour délit commis ſur la juſtice du Monaſtére de Saint-Germain, & mis dans les priſons de l'Abbaye ; l'Evêque l'avoit révendiqué comme ſon domeſtique & familier, pendant que le Chapitre de ſon côté prétendoit qu'il fût rendu à ſes Officiers. On convint de part & d'autre, que les réquiſitoires ſeroient cenſés nuls & non avenus : L'autre difficulté regardoit la ſucceſſion de Pierre Oribon Curé de Lindry, mort nouvellement ſans héritiers. L'Evêque ſoutenoit qu'en ce cas il devoit ſuccéder à tous les Curés de ſon Diocèſe : le Chapitre ſoutint que cette aubaine étant dans ſa Juſtice, devoit lui appartenir. Le Prélat en fit ceſſion : & par ce moyen les derniers obſtacles à la paix furent levés le 8 Novembre 1458, la ſucceſſion du Curé fut vendue par le Chapitre la ſomme de vingt livres. La même année Thomas la Plotte Doyen, qui avoit tant différé, conſentit à prêter ſerment de fidélité, par une ſentence d'acquieſcement qui fut confirmée par Arrêt du Parlement.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Reg. Cap. XI. Febr. 1458.

Quatre ans étoient à peine écoulés, que Pierre de Longueil s'éleva de nouveau contre la juriſdiction du Chapitre. Gui le Cuiotier Chanoine, propriétaire d'une maiſon Clauſtrale, y avoit fait arrêter priſonnier au mois de Novem-

Digitized by Google

bre 1462 Albert Dauvron Prêtre, Notaire de la Cour Spirituelle de l'Evêché, qui y recevoit le teſtament d'un Clerc marié, logé dans la même maiſon. Cet empriſonnement porta le Prélat à attaquer la juriſdiction quant au fond : mais le Chapitre fit valoir les exemples aſſez recens de l'exercice de cette juriſdiction, auſſi-bien que les ſentences obtenues du tems de Michel de Creney & Philippes des Eſſarts; il prouva ſi clairement que les Notaires de la Cour Epiſcopale ne pouvoient inſtrumenter dans les maiſons Canoniales, pour quelque cauſe que ce fût, que la récréance lui fût adjugée aux Requêtes du Palais le 2 Juillet 1465 : cela dégoûta l'Evêque de rien entreprendre davantage ſur cette matiére. Il avoit apparemment ſenti le foible de la cauſe, puiſqu'un an auparavant il avoit envoyé au Chapitre, Maître Guillaume de Verdun ſon Secretaire pour déclarer aux Chanoines, qu'afin d'éviter les frais de la procédure, il euſſent a jetter les yeux ſur un accord qu'il diſoit paſſé depuis environ ſoixante ans entre l'Evêque & leurs prédéceſſeurs, par lequel ceux-ci étoient convenus, ne pouvoir adreſſer leurs lettres citatoires & rogatoires à aucun Evêque, pour faire comparoir devant eux ceux du corps qui étoient abſens. Depuis peu le Chapitre d'Auxerre avoit envoyé des lettres de cette eſpéce à l'Official d'Autun, qui à la priere de la compagnie les avoit fait mettre à exécution contre un nommé Quillaud Prêtre Chanoine Tortrier leur ſujet & juſtitiable demeurant à Beaune. Le Prélat fit remarquer qu'en cela le Chapitre avoit été contre cet accord : mais le titre allégué étoit inconnu dans les Archives du Chapitre, & il ne put être produit d'aucun endroit.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Reg. Cap. 30. *Juin* 1464.

L'Evêque d'Auxerre bien réſolu de ne plus porter atteinte aux droits du Chapitre, ſe ſouvint des biens qu'il avoit promis de faire. Il commença en 1466 par un don conſidérable de Reliques qu'il avoit apporté de l'Egliſe de Saints-en-Puiſaye. C'étoit pluſieurs oſſemens des compagnons de Saint Prix qu'il fit préſenter en Chapitre le 5 Juin par Jean Mauvoiſin : On les reçut avec reſpect, & on les enferma dans le tréſor. Le 6. Mai 1469 il vint lui-même en Chapitre, ou après avoir marqué le deſir qu'il avoit de faire du bien à l'Egliſe d'Auxerre ſon épouſe, & déclaré que ſes facultés étoient inférieures à ſa bonne volonté, il préſenta

Reg. Capit. 1466.

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

un grand reliquaire d'argent consistant en une image de S. Pierre qui soutenoit une petite boëte enrichie d'or & de perles précieuses, dans laquelle étoit renfermé, à ce qu'il disoit, un morçeau d'os du bras du Prince des Apôtres: On croit que cette Relique lui venoit de Richard Olivier de Longueil Cardinal d'Auge son parent: il fit ensuite ressouvenir les Chanoines, qu'il avoit souvent changé de dessein sur le lieu de sa sépulture; mais que le tombeau que Ferric Gassinel s'étoit fait ériger étant vuide, parce qu'il étoit mort Archevêque de Reims, il prioit qu'on lui accordât cette place après sa mort. On en opina lorsqu'il fut retiré, & on lui accorda sa demande: Ce qui lui fut notifié par Guillaume de Longueil Grand-Archidiacre, & Jean le Roux Chanoine, qui en même-tems le remerciérent des présents qu'il venoit de faire. Il revint encore au Chapitre le 22 Décembre présenter une Chapelle d'ornemens blancs de grand prix: elle consistoit en quatre chappes, la chasuble, dalmatique & tunique, & trois paremens d'autel. Il y avoit outre cela les paremens d'étoffe ou plagules pour trois aubes suivant l'ancien usage, & une autre piéce d'étoffe pour parer la chaire Episcopale. A cette occasion, il exhorta les Chanoines à s'entrepardonner, pour pouvoir honorer dignement le Mystére de la Naissance de J. C. dont on alloit célébrer la mémoire: Ce n'étoit pas sans raison qu'il parla de paix & de concorde. Il étoit arrivé durant l'Eté précédent le plus grand scandale qu'on eut peut-être vu depuis plusieurs siécles. Le soir du jour de S. Pierre 29 Juin, un Sémiprébendé ou Chanoine Tortrier appellé Jean Chambery se battit avec son frere Laurent, aussi Tortrier, commensal du grand Archidiacre: Jean avoit pour adjoints & protecteurs le Doyen de la Cathédrale Thomas la Plotte avec un de ses domestiques, & Pietre Tenon Chanoine. Selon les informations, Laurent Chambery avoit passé par l'Eglise sur les six heures du soir, armé d'un bracmar, espéce d'ancienne épée, dont il avoit tâché de frapper son frere Jean: sur cela les trois ci-dessus nommés, voulurent le désarmer & le conduire dans les prisons du Chapitre, mais en se défendant, il avoit blessé Pierre Tenon au genou, & cependant lui-même avoit été renversé par terre d'un gros coup que lui porta ce Chanoine, & avoit reçu à la main

une bleſſure plus conſidérable ; on ajoutoit qu'à la vérité le Doyen n'avoit donné aucuns coups, mais que tout ce qu'on avoit fait contre Laurent Chambery, avoit été par ſon ordre. Ce ſcandale ne put être caché : L'Evêque fit d'abord informer par ſon Official, & ayant pris l'avis des Avocats de la Ville, il réſolut de réconcilier l'Egliſe. Il vint en perſonne dans le Chapitre le 5 Juillet déclarer ſon deſſein à la Compagnie, en l'exhortant de faire juſtice, & offrant de lui communiquer les charges & informations. Le Prélat étant retiré, on nomma Jean le Roux Promoteur, Philippe Cotet Sou-chantre & Etienne Naudet Chanoine, pourvérifier cette informati on, ou la recommencer de nouveau s'il étoit beſoin. Jean Chambery fut cité pour comparoître en Chapitre le 21 du mois ; mais il y fit défaut, étant en chemin pour Rome où il alloit demander l'abſolution. Le 21 on tint un Chapitre extraordinaire où le Doyen ne ſe trouva pas ; & ſur le raport du Promoteur l'Egliſe fut déclarée veritablement pollue par effuſion de ſang ; on conclut qu'elle étoit dans le cas d'être réconciliée, & que l'office ne s'y feroit plus juſqu'a ce qu'elle l'eût été : cela fut publié au chœur après Complies, & dès le lendemain Pierre de Longueil fit la cérémonie. Le Mercredi 26 Laurent Chambery reçut l'abſolution en Chapitre & paya l'amende, aſſurant toujours qu'il n'avoit bleſſé perſonne juſqu'à effuſion de ſang. On conclut que ſi le Doyen venoit au Chapitre, le Préſident lui diroit, que la compagnie ne pouvoit plus le fréquenter, parce qu'il avoit encouru l'excommunication majeure : que s'il le nioit, le Promoteur requerreroit, qu'il ſubit l'interrogatoire en plein Chapitre avec ſon domeſtique. Thomas la Plotte ne ſe préſenta point, mais il envoya Jean Pichart Curé de Seignelay ſon commenſal & agent, chargé d'un billet par lequel il avoüoit le fait, afin d'en obtenir l'abſolution. La déclaration luë, on conclut de l'inſérer dans l'acte d'abſolution qu'on lui donna. Jean Chambery retourné de Rome, préſenta au Chapitre le 9 Octobre des lettres d'abſolution, de la part du grand Pénitentier du Pape. Interrogé par le grand Archidiacre, il expliqua les circonſtances du délict, & chargea ſur-tout le Doyen : on lui promit que ſi ces lettres d'abſolution étoient trouvées bonnes, on le retabliroit dans ſes diſtributions, du

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

jour qu'il les avoit préſentées : Mais comme on ſouhaitoit connoître de plus en plus la vérité, il fut cité de nouveau. Au lieu de répondre, il préſenta par écrit l'hiſtoire du fait, & un aveu de ſa faute ſigné de ſa main, demandant qu'on lui fit grace en vûe des peines & des dépenſes de ſon voyage de Rome. Le Chapitre ſe contenta de le condamner à vingt livres d'amende, pour être employées en pieux uſages, & en vingt livres de cire envers la Fabrique : Chambery s'y ſoumit ; il ne reſtoit plus que le Doyen à mettre entiérement en régle. Etant venu en Chapitre le lendemain que l'Evêque avoit fait l'exhortation ſur le pardon des injures, il y demanda humblement qu'on fit ceſſer les pourſuites du Promoteur, il rapporta le fait de la batterie tel qu'il étoit, & repréſenta les bleſſures comme légeres : ſurquoi, après qu'il eut réitéré les offres de ſatisfaire à la partie léſée, il reçut l'abſolution ; le grand Archidiacre Guillaume de Longueil prononça la formule. Dans cette affaire la juriſdiction du Chapitre fut pleinement reconnue par l'Evêque, qui néanmoins ne ſympatiſa pas beaucoup davantage avec le Doyen. Le Prélat revint le 27 Juin 1470 en Chapitre où ce Doyen préſidoit ; & là en préſence de la compagnie qu'il regardoit comme Juge de ce premier Dignitaire, ainſi que s'en expriment les Regiſtres, il requit de lui une ſatisfaction publique : le Doyen répondit à ces plaintes par des récriminations, & ne parut point effrayé. Pierre de Longueil qui ſentoit approcher ſa fin, & qui ſouhaitoit faire prier Dieu pour lui après ſa mort, donna le même jour aux Chanoines un revenu pour cet effet. Comme il avoit acquis étant Doyen en 1448, pluſieurs héritages ſitués à Crevan, Charentenay, Val de Marcy, & autres lieux du voiſinage d'Auxerre, de Jean Périer Chanoine Régulier de Saint-Victor de Paris, & Abbé de Claire-fontaine, au Diocèſe de Chartres, il en avoit dèslors deſtiné une partie pour ſon Anniverſaire : ce jour même il y ajoûta pluſieurs biens qu'il avoit acheté à Accolay.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Reg. Cap. 20. *Oct.*

Viole.

Reg. Cap. 27. *Juin.* 1470.

On a déja vu plus haut que certains Statuts du Synode qu'il tint en 1456 furent attaqués par la Communauté des habitans d'Auxerre. Mais dèslors entre lui & les mêmes habitans ſubſiſtoit un procès où les droits du Doyen étoient mêlés : cela contribuoit à fomenter la méſintelligence, qui

qui dura preſque toujours entre l'Evêque & le Doyen. Je ne repéterai point ici les efforts des Bourgeois, pour ſoutenir qu'ils pouvoient décliner la juriſdiction de l'Evêque, & demander leur renvoi en la Cour du Doyen, & qu'ils étoient en poſſeſſion: Je dirai ſeulement que Pierre de Longueil ayant excommunié deux Bourgeois & refuſant de les abſoudre, ſon temporel fut ſaiſi par le Prévôt de Sens en 1459 en vertu d'un ordre du Roi. Le Duc de Bourgogne avoit commis le Seigneur de Villarnoul, & Guillaume de Clugny Archidiacre d'Avallon, pour calmer ce différent & prévénir les ſuites: ils ne purent réuſſir, & l'affaire pouſſée en Parlement, l'Evêque y gagna ſa cauſe; les habitans furent condamnés aux dépens, quoique dans ce procès ils euſſent ſuivi préciſément l'avis de célébres Juriſconſultes de Paris, ſçavoir Jean Simon Avocat du Roi, & Pierre de Toucy ſubſtitut du Procureur du Roi. L'Evêque fut rembourſé des dépens en 1462: mais la même année les Gouverneurs de l'Hôtel de Ville obtinrent un Arrêt de la Cour des Aides contre lui & contre ſes fermiers, touchant quelques droits que le Roi avoit accordé aux habitans d'Auxerre, ſur le ſel & autres choſes.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Comptes de la Ville 1455. juſqu'en 1462.

Quittance de l'Evêque du 21. Févr. 1462.

Viola.

Le différent de Pierre de Longueil avec les Dominiquains, fit encore plus éclat: Les Inquiſiteurs tirés de cet Ordre entreprirent de faire le procès à un Prédicateur approuvé par l'Evêque, & l'accuſoient d'héréſie. C'étoit Louis Quarrier de l'Ordre des Hermites de S. Auguſtin, qui prêcha dans la Cathédrale le Mercredi d'après Pâques 1463 au retour d'une Proceſſion Générale. Dans la chaleur du diſcours, il lui échappa quelques propoſitions qui ne plurent pas aux Jacobins: ceux-ci le reprirent publiquement en préſence du Chapitre & d'un nombreux auditoire; ce qui cauſa un grand ſcandale & déplut fort aux Chanoines. Le Prélat juſqu'alors ami des Freres Prêcheurs, uſa contre eux de ſon autorité: il leur avoit permis de publier l'Aſſociation accordée par leur Général à la Confrairie des Trépaſſés: En 1454 onze Prêtres de la Maiſon d'Auxerre avoient été approuvés: on gagnoit quarante jours d'Indulgences en aſſiſtant à leurs Sermons; l'Evêque révoqua ces graces. Quinze jours après il défendit en plein Synode à tous ſes Curés d'admettre dans leur Egliſe aucun Jacobin, pour la

Depuis l'an 1449. jusqu'en 1473.

Prédication ou la Confeſſion, & de leur permettre aucunes quêtes juſqu'à ce qu'ils lui euſſent fait réparation, la défenſe étoit ſous peine d'excommunication & de dix livres d'amende. Il fit encore publier aux prônes des Meſſes Paroiſſiales, que ceux & celles qui étoient de la Confrairie des Trépaſſés établie chez eux, euſſent à n'y rien donner, & s'en retiraſſent ſous peine d'être excommuniés. Frere Laurent de Bouny Vicaire de l'Inquiſiteur au Diocèſe d'Auxerre, qui avoit fait citer pardevant lui l'Hermite de S. Auguſtin, vint trouver enſuite l'Evêque accompagné d'un autre Jacobin. Le Prélat connoiſſant que ce compagnon étoit Jacques Proteau, qui avoit fait la citation, le fit enfermer dans ſes priſons, & appella au Parlement de tout ce que le Vicaire pourroit décréter contre l'Auguſtin Jacques Chevecin Prieur du Couvent d'Auxerre, venu quelque tems après pour adoucir l'eſprit de l'Evêque, ſubit le même ſort : les Religieux eurent beau redemander leur Prieur, l'Evêque ne voulut point le rendre. Mais informé que Pierre de Longueil n'avoit point relevé ſon appel, ils repréſentérent à la Cour, que leur Communauté périſſoit n'ayant plus de Supérieur pour la conduire, ni d'aumones pour vivre. La Cour touchée de leur ſituation, ordonna au Bailly d'Auxerre de faire ſortir le Prieur des priſons de l'Officialité, s'il étoit en voie d'élargiſſement, ſinon qu'il fût conduit à Paris en celles de la Conciergerie, avec les charges & informations, pour être enſuite remis à ſes Supérieurs. Quelques jours après, Laurent Gervais Prieur du Couvent de Paris, Vicaire-Général de l'Inquiſiteur pour tout le Royaume, prit la voie la plus ſure : Il alla trouver Pierre de Longueil à Varzy le 25 Septembre, & lui demanda ſon amitié & ſa protection pour les Religieux du Couvent d'Auxerre. L'Evêque témoigna qu'il étoit prêt de les remettre dans l'état où ils étoient auparavant, pourvu qu'ils lui fiſſent ſatisfaction. » Les propoſitions qui leur ont déplu (reprit l'Evêque) ſont » véritables : je ſuis diſpoſé à en prendre la défenſe, les ſou- » mettant cependant au jugement de l'Egliſe. » Après de longues diſcuſſions, on convint qu'un Jacobin de la Maiſon d'Auxerre rétabli dans ſes pouvoirs, & prêchant au premier jour dans la Cathédrale, y liroit un billet qui contiendroit le fait tel qu'il étoit arrivé le Mercredi d'après Pâques, ajou-

Digitized by Google

tant au bout, qu'ayant ſçu que le Reverend Pere en Dieu Evêque d'Auxerre, ſes Vicaires & le Chapitre avoient été ſcandaliſés de l'entrepriſe des Jacobins auteurs du tumulte, ils déclaroient en être fâchés, & demandoient qu'on oubliât le tout, & qu'on leur pardonnât; & *qu'au regard des propoſitions prêchées & repriſes, le Reverend Pere en Dieu s'en rapportoit à la détermination de notre Mere Sainte-Egliſe.* Le Prélat pour cette réparation, déſigna Ambroiſe Chantereau, qui dès l'an 1454 étoit l'ancien de la maiſon. Le Prieur de Paris ne prétendit point pour cela mettre fin aux pourſuites contre l'Auguſtin; il pria même l'Evêque de ſe joindre à lui; mais Pierre de Longueil le renvoya à ce que ſon Official lui en diroit: L'Evêque ne vouloit point retablir les Jacobins, à moins que les Chanoines n'agréaſſent la maniere dont l'acte de réparation étoit conçu: le Prieur de Paris vint de ſa part les trouver en Chapitre, leur en communiqua la teneur, & ſe chargea du reſte. Cette ſatisfaction fut faite avant le 10 Octobre; puiſque ce jour les Vicaires-Généraux de l'Evêque donnérent aux Jacobins des Lettres adreſſées à tous les Curés, qui déclaroient qu'en vertu de la réconciliation, on devoit les regarder comme retablis dans les mêmes pouvoirs qu'ils avoient auparavant. Quoique cette affaire ait été pouſſée avec vigueur, ainſi qu'on vient de voir, on ne marque point ſur quelles matiéres rouloient les propoſitions qui choquérent les Dominiquains. Cependant comme le zéle de Pierre de Longueil approchoit de celui de Ferric Caſſinel l'un de ſes prédéceſſeurs, ſur l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, il pourroit ſe faire que les propoſitions de l'Auguſtin euſſent été relatives à cette queſtion. Quelques-uns l'ont cru: mais outre qu'il n'y a aucune apparence que les Jacobins ſe fuſſent élevés publiquement contre des loüanges données à la Sainte Vierge, quand même elles auroient été oppoſées à leur ſentiment; les mémoires de cette procédure apprennent qu'on avoit donné par écrit au Prédicateur ce qu'il auroit à dire; & les archives des Jacobins d'Auxerre découvrent qu'il s'agiſſoit du ſens du Canon du Concile de Latran *Omnis utriuſque ſexus*; ce qui convenoit au tems auquel le ſermon fut débité. Les Dominiquains avoient expoſé dans leur Requête à Louis XI, que le Pré-

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

G. Viole.

dicateur qui cauſa ces troubles, étoit un faux Auguſtin qui avoit pris l'habit de l'Ordre dans une Hôtellerie de la ville de Crevan, & qui l'avoit enſuite quitté au même lieu. Mais ce fait incident ne fut point éclairci, & la réparation prononcée par le Pere Ambroiſe fit oublier tout le paſſé. L'Evêque les reçut ſi parfaitement à réconciliation, que peu de tems après il leur accorda des Indulgences pour une nouvelle Chapelle qu'ils avoient fait conſtruire en mémoire de la Paſſion & de la Sépulture de Notre-Seigneur.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Archiv. Dom. Auiſſ. 27. Jun. 1467.

Cet Evêque fut bien éloigné de laiſſer périr ſon droit ſur l'Hôpital de Clamecy dit Bethléem. La diſpute excitée au treiziéme ſiécle touchant le Diocèſe dont devoit être cet Hôpital, fut réveillée vers l'an 1464. Le Cardinal Rollin Evêque d'Autun ſollicité par quelques Religieux, demeurant avec un ancien Evêque de Bethléem, avoit nouvellement conféré le titre de cette Maiſon-Dieu à Antoine Buiſſon Carme, contre le droit de l'Evêque d'Auxerre. Pierre de Longueil bien inſtruit de la déciſion renduë en 1211, ſoutint que cet Hôpital étoit de ſon Diocèſe & non de celui d'Autun, & cela étoit ſi conſtant, que l'Evêque même actuellement titulaire avoit payé la taxe ou décime Apoſtolique au Receveur du Diocèſe d'Auxerre. Il y eut des diſpoſitifs pour une enquête nouvelle: Jean Chevalier fut choiſi de la part de l'Evêque d'Auxerre, Gui de Montagu de la part de celui d'Autun, & l'Abbé de Vezelay devoit être l'arbitre de la déciſion. On étoit même convenu que tant que dureroit le compromis, les deux Evêques contendans pourroient célébrer les Ordres dans la chapelle de cet Hôpital. Cette affaire ne fut point pouſſée, le tems éclaircit les choſes, & on découvrit de la falſification, ſoit dans les proviſions, ſoit dans la priſe de poſſeſſion du précédent Evêque de Bethléem, à qui la Maîtriſe de cet Hôpital paſſoit pour avoir été conférée par l'Evêque d'Autun. Gui de Chacy Religieux & familier d'Antoine Buiſſon Evêque de Bethléem, paſſa pour auteur de la fourberie; cette accuſation jointe à d'autres délits, fut cauſe que notre Evêque l'entreprit, & le cita pardevant lui. N'ayant pas comparu, il fut déclaré excommunié par ſentence prononcée en l'Egliſe Paroiſſiale de Clamecy. Il appella de la ſentence; ſurquoi l'Evêque obtint de la Cour des Lettres du

Tabul. Ep. Auiſſ.

17 Mai 1466 par leſquelles il étoit défendu de traduire cette affaire hors du Royaume; ces Lettres furent ſignifiées à l'Evêque de Bethléem & à ce Religieux le 28 du même mois : le Religieux demanda des Lettres *Apoſtolos* à l'Evêque d'Auxerre qui les refuſa. Etienne Belli Profez du même inſtitut (*a*) que l'Evêque de Bethléem, & demeurant avec lui au fauxbourg de Clamecy, s'ingéra d'adminiſter les Sacremens dans la Chapelle de Bethléem. Il fut pareillement cité à Auxerre, & faute de comparoître, excommunié. Sur l'appel de la ſentence d'excommunication, il lui fut expédié un acte qui déclaroit les cauſes de refus des Lettres *Apoſtolos*, l'acte eſt ſigné par Jean Briant Notaire, Tréſorier de Cône le 18 Juillet 1468. Etienne Belli & Guy de Chacy obtinrent du Cardinal Rollin Evêque d'Autun une abſolution *ad cautelam* au mois de Janvier ſuivant, & ſans doute diſparurent. Pierre de Longueil avoit en vûe principalement d'empêcher l'Evêque de Bethléem, de donner les Ordres dans la Chapelle de l'Hôpital ou dans l'intérieur de ſon hoſpice, ſi ce n'eſt aux Religieux qui demeureroient ordinairement avec lui, & de faire ceſſer le mauvais uſage d'annoncer des Ordinations générales, que cet Evêque indiquoit par affiches ſur les portes de ſon Hôpital. Le Clergé de France y a enfin remedié.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Voyez les Mém. du Clergé.

Les différens traits de l'Hiſtoire de Pierre de Longueil, prouvent ſuffiſament ſa fermeté, & ſon zéle pour la conſervation du bon Ordre. Il eut encore occaſion d'en donner des preuves dans le Concile Provincial que Louis de Melun Archevêque de Sens aſſembla en 1460 au commencement de Mars, puiſqu'il fut principalement convoqué pour adopter les Canons du Concile de Bâle. Le Chapitre d'Auxerre pria le 13 Février Thomas la Plotte Doyen, Jacques Hodoüart, Louis de Melun & Pierre des Portes, d'y agir en ſon nom. Le premier fut député pour y ſoutenir les droits du Chapitre en cas de litige : il repréſentoit le Chapitre d'Auxerre d'une maniére plus particuliére. Les deux ſuivans, outre leur prébende de l'Egliſe d'Auxerre, en avoient chacun une dans celle de Sens où ils réſidoient, & le dernier étant Secretaire de l'Evêque devoit l'accompagner naturellement à ce Concile.

Spiril. T. V. p. 584.

(*a*) Ce Religieux étoit venu d'une Maiſon du Carmel de Savoye dite *Rupecula*.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Les Chapitres de Paris, Chartres & Meaux, choqués de ce qu'on les avoit appellés à ce Concile, comme par une eſpéce de Lettres de juſſion, n'y envoyérent perſonne & ſe plaignirent ſur le ton dont on les avoit mandé. Les envoyés d'Orleans, d'Auxerre, Nevers & Troyes appuyérent les plaintes des abſens, & prétendirent comparoître, non comme cités, mais invités. L'Archevêque ſentit qu'il s'étoit trop avancé: & quelques jours après l'ouverture du Concile, il déclara que ſi la formule de convocation étoit un peu forte, il ne l'avoit pas employé pour s'acquérir un nouveau droit, & qu'il avoit ſeulement penſé à inviter les Chapitres de Cathédrales. Thomas la Plotte ſe fit délivrer une copie authentique de cette déclaration, dont cinq Evêques furent témoins entr'autres celui d'Auxerre. Guillaume Pion Pénitencier mort en 1464, n'ayant été remplacé que plus de deux ans après; Pierre des Portes Maitre ès Arts Bachelier ès Loix ſon ſucceſſeur ne ſe preſſa pas de prendre poſſeſſion: ce délai obligea Pierre de Longueil à pourvoir à la Rectorerie des Ecoles de la Ville, qui vaquoit par le décès de Pierre Vivien. Il en fit donc expédier les proviſions à Renaud le Moine, Maître ès Arts & Licentié en Decret le 22 Juillet 1466, y marquant que l'inſtitution de cette charge appartient au Pénitencier, & qu'il n'y pourvoit que par dévolution de droit, à cauſe de la vacance de la Dignité.

Ce Prélat qui avoit pris en affection le lieu de Varzy, voulut y faire ſa réſidence la plus ordinaire ſur la fin de ſa vie; peut-être fut-ce à cauſe des troubles qui agitoient le pays Auxerrois attaché au Duc de Bourgogne. On voit par différens actes, qu'il y demeura fort ſouvent en 1470 1471 & les deux années ſuivantes. J'en ai déja rapporté quelques-uns, entr'autres la fondation du Chapitre de Saint-Fergeau. Etant à Varzy en 1471 il pardonna aux habitans du lieu la faute qu'ils reconnurent avoir faite, en voulant établir un Capitaine malgré lui, & il les chargea de payer ſix livres de cire par forme d'amende, à la Collégiale & à la Paroiſſe. Son teſtament qu'il dreſſa en latin au mois d'Août 1473 âgé de 75 ans, eſt ſans déſignation de lieu; mais ce fut à Varzy qu'il le ratifia, & le dépoſa entre les mains de Jean Garnier Bachelier en Decret Notaire Apoſ-

Voyez parmi les preuves.

tolique le 14 Février de la même année. * Aucun écrivain n'indique de quelle maladie fut atteint ce Prélat ; on ſçait ſeulement qu'il mourut le 16 Février 1473 à dix heures du matin dans le Château de Varzy, alors ſitué derriére l'Egliſe de Sainte-Eugenie. Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Il y a différens ſentimens ſur le lieu de ſa ſépulture : les uns le ſuppoſent enterré dans la Collégiale de Sainte-Eugenie de Varzy, parce qu'il avoit marqué qu'on l'inhumât dans cette Egliſe, au cas qu'il mourût dans cette petite ville; d'autres prétendent que ce fut à Auxerre. Il y a moyen d'accorder ces deux traditions, en diſant qu'il eut d'abord la ſépulture à Varzy, & que par la ſuite ſon corps fut porté à Auxerre. Le teſtament de Pierre de Longueil ouvre cette voie de conciliation, il y déſigne d'abord ſa ſépulture dans le tombeau de Ferric Caſſinel, ſuppoſé qu'il fut trouvé vuide, ſinon proche la chaire de pierre, dans le Sanctuaire de la Cathédrale, & après avoir détaillé ſes fondations dans la même Egliſe, il ajoute expreſſément qu'il n'entend point que ſa ſépulture & ſes fondations en cette Egliſe ayent lieu, à moins que la ville ne ſoit alors réduite ſous l'obéiſſance du Roi, ou de ſon conſentement, & non autrement : & dans le cas qu'il ſe fut écoulé un grand nombre d'années, ſans apparence à cette réduction, il prioit ſes exécuteurs teſtamentaires de convertir ſes fondations en d'autres œuvres de piété. Comme Auxerre fut encore environ trois ans ſans ſe remettre ſous l'obéiſſance de Louis XI, le corps de cet Evêque reçut d'abord la ſépulture à Sainte Eugenie de Varzy ; en effet on lit dans les Regiſtres du Chapitre d'Auxerre au 26 Février, qu'il fut inhumé dans la Collégiale de cette ville le 17 du même mois lendemain de ſa mort. Quelques années après, lorſque les chemins furent plus ſurs, il fut apporté à Auxerre, & inhumé au côté droit du Sanctuaire. On mettoit là le drap mortuaire le jour de ſon Anniverſaire, avant que l'on eût embarraſſé cet endroit par une credence perpétuelle. Si on ne trouve point d'acte de la tranſlation des oſſemens de cet Evêque, c'eſt parce que depuis ſa mort les Regiſtres Capitulaires manquent pour

Lib. veter. Succentorum.

* En préſence de Louis Baillard Licentié en Médecine, de JeanBoleneau Tréſorier de l'Égliſe Collégiale de Saint-Eienne de Gien, & Guillaume Rebourſeau Prêtre Chanoine de Cône.

le reſte de ce ſiécle. En un mot, il eſt évident par le teſtament de Pierre de Longueil, qu'il n'avoit demandé à être à Varzy ou à Cône qu'en dépot, juſqu'à ce qu'on pût en ſureté le porter à Auxerre. Parmi les legs qu'il fit, il deſtina cent ſols à chacune des deux Egliſes Cathédrales, où il avoit été Chanoine, ſçavoir Notre-Dame de Paris & Coutances : & même ſomme à celle de Saint-Benoît *le bien-tourné* Paroiſſe de Paris où il avoit été baptizé. Il nous apprend par le même teſtament que ſon pere, ſa mere, ſes freres, & pluſieurs autres de ſa famille étoient inhumés dans la Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliſte des Cordeliers de la même ville. On y reconnoit que Pierre des Portes Chanoine qui lui ſervit long-tems de Secretaire, & qu'il fit Pénitencier, puis ſon exécuteur teſtamentaire avec Guillaume de Corbie Préſident du Parlement, étoit ſon couſin. (*a*) Parmi les autres parens Eccléſiaſtiques, le plus proche fut Guillaume de Longueil ſon frere, Bachelier en Médecine & Procureur de la Nation de France en 1429, puis Docteur en Médecine, & Doyen de cette Faculté en 1436. Pendant ſon Décanat, le Baccalaureat de Médecine commença à être reputé entre les grades, comme celui des autres Facultés : Pierre de Longueil lui conféra l'année 1449, qui étoit la premiere de ſon Epiſcopat une prébende de ſon Egliſe, & cinq ans après, le grand Archidiaconné. A la mort de ſon frere, il jouiſſoit encore de ces Bénéfices, auſſi-bien que de l'Office de Grand-Vicaire, pour le ſpirituel & le temporel. Il fut auſſi couché dans le teſtament de l'Evêque pour une portion ſur l'héminage d'Auxerre, que ce Prélat avoit acquiſe de Pierre Duval, mari de ſa niéce Guillemette de Longueil. Philippe autre frere de notre Evêque fut Prévot de l'Egliſe de Reims, & décéda avant lui : il eſt nommé incidemment dans ſon teſtament : Un troiſiéme frere appelé Jean, n'y eſt auſſi que par rapport à Marie ſon épouſe, à qui il laiſſe une ſomme à prendre ſur le Comte de Nevers, & ſur ſon Chaſtelain de Donzy, pour des dépens de procès, auxquels le Parlement les avoit condamné. Entre pluſieurs neveux dont l'Evêque parle dans ſon Teſtament, le

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Hiſt. Univ. Par. Sæc. XV. p. 880.

Reg. Cap. 15. Mars 1473.

(*a*) Le Sieur l'Hôte qui a publié la Coûtume de Lorris, voulant enrichir de notes hiſtoriques les marges du Procès-verbal, a fait de ce Pierre des Portes un Evêque d'Auxerre, à cauſe qu'il avoit trouvé ſon nom au bas de l'acte de la fondation du Chapitre de Saint Fergeau.

plus

plus notable eſt Pierre de Longueil qu'il appelle ſon filleul : Il l'avoit fait Chanoine d'Auxerre le 31 Mars 1463, lorſqu'il n'étoit encore que Clerc & Bachelier en Decret : en 1465 le 24 Octobre, il lui conféra l'Archidiaconé de Puiſaye vacant par la réſignation d'Etienne Gerbaud, auquel tems & même un an après, il n'étoit que Soudiacre. Les deux autres neveux de ſon nom mentionnés dans le teſtament, ſont Antoine & Nicolas de Longueil : Guillaume de Corbie neveu du côté maternel, eſt pareillement nommé dans le teſtament : ce Guillaume paroît être pere de Philippe de Corbie Clerc Pariſien, pourvu au mois d'Août 1467 d'un Canonicat d'Auxerre, dans les proviſions duquel l'Evêque Pierre de Longueil le qualifie ſon petit neveu. Martin du Brueil Chanoine de Bourges nommé ci-deſſus, au ſujet de la décime de la part du Légat d'Avignon, étoit auſſi neveu du côté maternel. Un article ſingulier du Teſtament de Pierre de Longueil, c'eſt la note qu'il y inſere : ſçavoir, que promu à l'Evêché, il n'avoit reçu des héritiers de ſon prédéceſſeur, que ſix vingt livres pour les réparations des bâtimens, quoiqu'elles fuſſent taxées à quatre mille ; qu'ainſi il avoit été obligé d'y ſuppléer par de groſſes ſommes. Cependant Pierre de Longueil pour lever les difficultés, & afin que ſon ſucceſſeur tint ſes héritiers quittes de toutes réparations, lui légua ſes mitres, ſa croſſe, ſes deux anneaux, ſes deux Pontificaux, & la plûpart de ſes habits, avec une bonne partie des meubles de la Maiſon Epiſcopale.

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

Reg. Cap. 13. Aug. 1467.

Tab. Ep. Autiſſ. in Salvat. de Eccl. Bethleemit.

CHAPITRE IX.

D'Enguerrand Signart, quatre vingt-neuviéme Evêque d'Auxerre.

QUoique le Chapitre d'Auxerre n'eût ni intention, ni intérêt de laiſſer le ſiége Epiſcopal vaquant, il ne s'aſſembla néanmoins pour le remplir que le 14 Mars, environ un mois après le décès de Pierre de Longueil ; & le 21 du même mois fut indiqué pour procéder à nouvelle élection.

Depuis l'an 1473. juſqu'en 1477.

Depuis l'an 1473. jusqu'en 1477.

Ce jour qui tomboit un Lundi de la quatriéme ſemaine de de Carême, on chanta une Meſſe Solemnelle du Saint-Eſprit, le Doyen y officia : on alla enſuite au Chapitre où Gerard Rotier Chanoine, & ancien Profeſſeur en Théologie, fit un diſcours en préſence de tout le peuple; après l'Hymne *Veni creator*, le Doyen ayant propoſé Enguerrand Signart Confeſſeur de Charles le Hardy, Duc de Bourgogne, déja Evêque *in partibus*, tous les Chanoines, tant ceux qui étoient préſens, que ceux qui étoient chargés de la procuration du Chantre abſent & d'un autre, le choiſirent unanimement & conclurent à le demander au Duc. Comme ce Prince jouiſſoit non-ſeulement du Comté d'Auxerre, mais même des Droits Royaux dans toute ſon étendue, par accord fait entre Charles VII & Philippes le Bon, les Chanoines profitérent de l'occaſion, pour rentrer dans leur ancienne liberté d'élire, & afin de n'y pas être troublés, firent le choix dont je viens de parler. Le Duc accorda la demande, & leur écrivit là-deſſus des Lettres dont le Parlement de Paris prit depuis connoiſſance en 1479.

Salubrienſis.

Regiſt. Parlam.

L'Evêque élû étoit natif d'un petit lieu, appellé Condé ſur Noireau, Diocèſe de Bayeux. Il avoit pris l'habit de l'Ordre de Saint Dominique dans le Couvent de Caën, & avoit pouſſé ſes études juſqu'à être Docteur en Théologie. Charles le Hardi Duc de Bourgogne le choiſit pour ſon Confeſſeur, & ce fut apparemment ce Prince encore ſimplement Comte de Charollois, ou le Duc Philippes, qui lui procurérent une Abbaye dans les Pays-bas : au moins le nouveau *Gallia Chriſtiana*, marque en 1466 un Enguerrand Signat parmi les Abbés d'Haumont Diocèſe de Cambray. L'élection faite par le Chapitre d'Auxerre, ne fut confirmée à Rome qu'au bout d'un an par la Bulle de Sixte IV, ſçavoir le 15 Mars 1474, auquel on comptoit en Italie 1475. Juſqu'à ce qu'elle eût été reconnue, le Chapitre eut ſoin de faire célébrer les Ordinations par quelques Evêques *in partibus* & de conférer les Bénéfices. (*a*) Guillaume Evêque d'Ebron conféra la tonſure le Mercredi 21 Février 1475, & reconnut que c'étoit avec la permiſſion du Chapitre *ſede*

V. Les preuves.

(*a*) En 1474 le 17 Août le Chapitre admit la réſignation d'un Canonicat de Clamecy. *Viole.*

Digitized by Google

vacante. (*a*) Comme on étoit dans le plus fort des guerres de Louis XI contre le Duc de Bourgogne, & que dans le pays Auxerrois les uns tenoient pour le Roi, les autres pour le Duc; le nouveau Prélat ne ſe preſſa point de faire ſon entrée, & il ſe déchargea ſur des Vicaires-Généraux, d'une partie de la ſollicitude paſtorale. Il en reſte une preuve, dans la collation qu'ils firent le 21 Juin 1476 de la Léproſerie de Crevan, à Germain de Tangy Chanoine. Mais dans le mois ſuivant il donna lui-même ſon conſentement à l'annexe de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Pierre de Gien le vieil, faite au Chapitre de Gien par le Pape Sixte IV. Son approbation eſt du 26 Juillet. Je ne ſçai ſi cette réunion auroit quelque rapport avec ce qu'on lit dans les Regiſtres du Parlement au 9 Avril 1475 après Pâques, que le Chantre & le Chapitre de cette Egliſe Collégiale firent procéder par voie d'excommunication contre les Paroiſſiens de S. Pierre le Vieil, & qu'en conſéquence de la Requeſte préſentée par l'Abbé & Monaſtere de Saint-Benoît ſur Loire, par Frere Jean de Marenſol Prieur de Gien, & par Jean de Chermes Curé de la Paroiſſe, le Parlement ordonna que les excommuniés, *ſi aucuns il y avoit, ſeroient abſous à cautele.* Cette excommunication ſuppoſe que les Paroiſſiens en avoient mal agi envers le Chapitre de Gien; & l'on peut croire, ou, que la réunion projettée avoit déplu aux habitans, ou que leurs mauvaiſes maniéres, y donnérent occaſion.

Depuis l'an 1473. juſqu'en 1477.

Le changement que la mort du Duc de Bourgogne apporta à Auxerre en Janvier 1476, détermina Enguerrand Signart à y faire ſon entrée. Tout le pays ayant reconnu promptement Louis XI pour légitime Seigneur, il n'y avoit plus difficulté à s'expoſer dans les chemins, & les inſultes n'étoient plus à craindre. On ne lit point que cet Evêque ait été accompagné des Barons à cette cérémonie, ni même qu'il les eût mandé pour y être préſens. On apprend ſeulement par un ancien Evangélier de la Cathédrale, qu'il prêta le ſerment ordinaire des Evêques, en prenant poſſeſſion le 27 Mars, le Jeudi avant les Rameaux en 1476 ſelon

(*a*) Cet Evêque ſe retrouva encore à Auxerre le 9 Mars 1477, auquel tems le Chapitre lui fit les accueils qu'on faiſoit ordinairement aux perſonnes de diſtinction.

Digitized by Google

la ſupputation Françoiſe, ſuivant laquelle Pâques arrivé le 6 Avril commença l'année 1477. Les habitans lui préſentérent le jour de ſon entrée du meilleur vin de Bourgogne. Ce Prélat paſſa dans le pays le reſte du Printems & tout l'Eté, après lequel tems on ne le vit plus : il prêta ſerment accoutumé à Sens le 9 Mai (d'autres diſent le 1 Mai.) Etant au Prieuré de Notre-Dame de la-d'hors le 14 du même mois, il accorda quarante jours d'Indulgences à ceux viſiteroient les Reliques de Saint Vigile, & feroient quelques aumones pour le rétabliſſement de cette Egliſe qui ménaçoit ruine. Il avoit acordé dès le 24 Avril de ſemblables Indulgences, à ceux qui fourniroient à l'entretien de la célébre Confrairie des Trépaſſés, qui étoit encore dans ſa grande vigueur chez les Jacobins d'Auxerre : comme cela ne ſuffiſoit pas, il approuva pour la prédication le 24 Septembre ſuivant ſeize Religieux Prêtres de la même maiſon, & le Prieur Jacques de Brie à la tête, accordant quarante jours d'Indulgence à ceux qui vraiment contrits & pénitens aſſiſteroient à leurs ſermons, outre les cent jours accordés pour le même ſujet par le Cardinal Rollin Evêque d'Autun : il ne leur épargna pas pluſieurs autres graces ſemblables : Le tout datté du *Palais* Epiſcopal d'Auxerre, ſelon l'expreſſion introduite du tems de ſon prédéceſſeur. Ce ſont les ſeuls actes qui paroiſſent ſous ſon nom : Avant la fin de cette année il avoit réſigné ſon Evêché à Jean Baillet Chanoine de S. Merry à Paris, & Prieur d'Andrie Diocèſe d'Auxerre, ſe réſervant penſion. Dans le tems que cette abdication ſe projettoit, Coſme Guymier célébre Juriſconſulte fut reçu Chanoine d'Auxerre.

Depuis l'an 1473, juſqu'en 1477.

Ex Comp. Cal. Mai 1478.

Enguerrand quoique dépoüillé du titre d'Evêque d'Auxerre, ne ceſſa point d'exercer les fonctions Epiſcopales, puiſqu'au ſortir d'Auxerre, il fut tranſféré à Maïorque au moins pour le titre. Il n'oublia pas l'Egliſe d'Auxerre, & envoya au mois de Mai 1482 trois paremens de ſoie pour la décoration du grand-autel, avec une ſomme pour fonder ſon Anniverſaire. Thomas Herri Profeſſeur de Théologie de ſon Ordre, en fut le porteur & s'acquitta de la commiſſion le Vendredi 24 de ce mois. Le Chapitre auquel préſidoit le Chantre pour l'abſence du Doyen reçut le tout, & promit par acte, de chanter tous les ans durant la vie

V. Les preuves, à l'an 1482.

d'Enguerrand le 10 de Juillet une Meſſe du S. Eſprit, & après ſa mort celle de *Requiem*. Selon ſa demande deux Jacobins Prêtres du Couvent d'Auxerre furent admis à ce ſervice, & à y avoir chacun la diſtribution manuelle d'un Chanoine. On croit qu'ayant quitté l'Evêché d'Auxerre, il demeura à Paris où il avoit traité avec Jean Baillet : au moins il y a apparence qu'il y mourut le 22 Mars 1485. Il fut inhumé au milieu de la nef du grand Couvent de la ruë Saint-Jacques : Sa tombe autrefois couverte d'une Statue couchée qui le repréſentoit, a été depuis miſe à côté, on la voit contigue au mur proche la chaire du prédicateur ; on y lit encore cette épitaphe : *Hic jacet Reverendus in Chriſto Pater & Dominus, Frater Inguerrandus Signart de Conventu Cadomenſi, Doctor in Theologia & Epiſcopus Autiſſiodorenſis, atque Confeſſor Illuſtriſſimi Pricipis Caroli Burgundiæ Ducis. Obiit anno Domini* 1485 *die* 22 *menſis Martii ; cujus anima in pace requieſcat. Amen.* Les ornemens qu'il avoit donné, ſubſiſtoient encore dans le Tréſor de la Cathédrale, quand les Huguenots ſurprirent Auxerre. On lit dans l'Inventaire fait un peu auparavant, l'article qui ſuit : *Trois draps de taffetas, & un priant en forme de Jacobin croſſé mitré, avec les armes de feu Monſieur de Maiorque Evêque d'Auxerre.*

Depuis l'an 1473. juſqu'en 1477.

CHAPITRE X.

de Jean Baillet, quatre vingt-dixiéme Evêque d'Auxerre.

JEan Baillet avec qui Enguerrand avoit traité pour une penſion ſur l'Evêché d'Auxerre, ne perditpas un moment de tems pour prendre poſſeſſion ; il l'avoit priſe au moins dès la Saint-Jean 1478. (*a*) Il étoit fils de Jean Baillet, Conſeiller en la Cour & Prévôt de Paris. En Septembre 1478 il fit ſçavoir au Roi Louis XI le jour qu'il avoit choiſi pour faire ſon entrée ſolemnelle, afin que ce Prince

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

(*a*) Il eſt nommé dans le Regiſtre des payemens du droit Apoſtolique au 13 May 1478. Sa promeſſe pour ce payement, eſt du 4. du même mois.

jouiſſant nouvellement du Comté d'Auxerre, y fit comparoître quelqu'un en ſon nom. Mais le Procès-verbal de cette entrée eſt reſté inconnu; & la circonſtance préliminaire eſt la ſeule que nous ſçachions, avec celle du jour de la cérémonie. Cette époque du 15 Septembre 1478, eſt marquée dans l'ancien Evangelier de la Cathédrale, avec atteſtation, qu'en ce jour l'Evêque prêta le ſerment accoutumé touchant la conſervation des droits & immunités de l'Egliſe; ſa profeſſion d'obéiſſance à Triſtand de Salazar Archevêque & à l'Egliſe de Sens eſt du trois Septembre de la même année, jour auquel le Celeſtin Bureteau a cru qu'il avoit été ſacré à Sens: Il y a ſans doute erreur de chifre dans l'une des deux dattes; ou bien il faut dire, que contre la coutume Jean avoit prété ſerment à Sens avant ſon entrée ſolemnelle à Auxerre.

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

Opus Ms. in fol. in Bibl. Capit Senon. fol. 181.

Ce Prélat réſida exactement quand il poſſéda paiſiblement l'Evêché: car il eut un concurent, contre lequel il fut obligé de ſe ſoutenir. C'étoit Jacques Juin Conſeiller du Roi, Préſident des Enquêtes, Chanoine & Archidiacre de Coutances, lequel avoit auſſi pris poſſeſſion de cet Evêché, ſur une Collation dont le principe n'eſt point connu, mais de laquelle l'acte étoit reſté entre les mains de l'Archevêque de Sens. Le fait n'eſt guéres plus clairement expliqué dans les Regiſtres du Parlement au 29 Janvier, que dans l'extrait des Arrêts que je viens de citer. Il y eſt ſeulement dit que *l'Archevêque de Sens ſera interrogé par certain Commiſſaire que la Cour commettra en cette partie aux dépends de qui il appartiendra, touchant les Collations, que prétend ledit Juin lui avoir eſté faite par ledit Archevêque de Sens de l'Evêché d'Auxerre, & ledit Baillet touchant certaines Lettres eſcrites par feu Charles de Bourgogne au Chapitre d'Auxerre, ſur la poſtulation de Frere Anguerrand Chinart, faite audit Eveſché après le treſpas de feu Maiſtre Pierre de Longueil dernier poſſeſſeur dudit Eveſché, ſur certains articles qui ſeront baillez par ladite Cour audit Commiſſaire, & leur dépoſition ou confeſſion jointe au procez principal d'entre les Parties, pour ſurce en ordonner ainſi qu'il appartiendra; deſpens reſervez en diffinitive.* Voilà tout ce qu'on ſçait de ce procès; comme les Regiſtres du Chapitre manquent pour ces années-là, ſans qu'il en paroiſſe aucuns extraits ſur cette ma-

Arrêt du Parlement 4. Juin 1479. & 7. Sept. citez dans le livre des prérogatives des Eccléſiaſtiques.

tiére, il n'y a pas lieu d'eſpérer de plus grands éclairciſſemens. Le procès ayant obligé Jean Baillet de reſter à Paris durant l'année 1479, il n'eſt pas étonnant qu'on le voye à la rentrée du Parlement au 12 Novembre : mais on peut être ſurpris qu'il ait fait un concordat avec le Chapitre de la Cathédrale avant le gain de ſon procès. Ce traité eſt du 5 Janvier 1478 environ quatre mois après ſon entrée : Il ſe tranſporta dans la ſalle du Chapitre, & y repréſenta que le revenu de l'Evêché étoit beaucoup diminué par les derniéres guerres du Duc de Bourgogne contre le Roi de France ; que le Château de Regennes avoit été détruit, & quantité de de maiſons de cette terre réduites en cendres ou inhabitées, qu'il ſe trouvoit chargé d'une penſion envers Enguerrand Signart ſon prédéceſſeur ; & il conclut à ce qu'on lui accordât diminution ſur la ſomme de cent quatorze livres, que l'Evêché devoit annuellement au Chapitre. Les Chanoines dont les terres n'avoient pas été moins maltraitées, & qui connoiſſoient qu'il y avoit déja un terme de ſix mois échu à la Fête de Noël, modérerent cette ſomme à quatre vingt livres par chaque année pour ſix ans, avec la reſtriction, qu'au cas qu'Enguerrand Signard vint à mourir avant les ſix ans, cette grace n'auroit plus lieu. Il falloit que la ſomme de trente quatre livres fût encore alors un objet conſidérable, puiſque pour en obtenir la remiſe, le Prélat accorda aux Chanoines des faveurs ſinguliéres. Premiérement, que tous ceux d'entr'eux qui avoient des Cures, ne ſeroient point tenus d'y réſider, & ne payeroient aucun droit de non réſidence, mais qu'ils pourroient placer des Vicaires pour gouverner ces Paroiſſes, & que les Officiers de l'Evêque ne pourroient exiger de ces Vicaires, que cinq ſols par an à chaque renouvellement d'approbation. 2°. Que l'Evêque viſitant les Cures dont les Chanoines ſeroient titulaires, n'exigeroit aucun droit de procuration, & que le Chapitre ne payeroit aucun droit pour héritages ſitués dans la cenſive & juſtice de l'Evêque à Appoigny. Ces clauſes paroiſſent empruntées d'un autre traité dont j'ai parlé ci-deſſus. Jean Baillet avoit exercé les pouvoirs ſpirituels de ſon miniſtére avant la conteſtation de Jacques Juin. Etant à Varzy le 19 Décembre, il y accorda aux Dominiquains d'Auxerre des Indulgences ſemblables à celles que ſes trois

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

Digitized by Google

prédéceſſeurs avoient donné pour la Confrairie des Trépaſſés accréditée par des guerres. Jean Baillet dans ces Lettres ſe qualifie Evêque d'Auxerre *Dei & Sanctæ Sedis Apoſtolicæ gratiâ*; c'eſt le premier de nos Evêques qui ait employé ce langage : encore ne s'en ſervit-il que dans les actes latins. Le Notaire qui dreſſa la tranſaction du 5 Janvier ſuivant, continua toujours dans l'ancien ſtyle ; *Reverend Pere en Dieu par la permiſſion divine Eveſque d'Auxerre.*

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

Jean Baillet ſe fit rendre exactement les hommages dûs. Il s'en trouve deux actes pour la Terre de Toucy. Celui du 15 Janvier 1479 ou 1480, fut rendu par Antoine de Chabannes Comte de Dammartin : l'autre fut rendu le 13 Août 1495, par Jean de Courtenay Chevalier Seigneur de Bleneau, au nom d'Haimar de Prie Comte de Dammartin, & d'Avoye de Chabanne ſon épouſe. Il reçut en 1482 de Charles de Lamoignon les hommages pour le fief de la Riviere ; en 1484 celui de Château-Cenſoir, & les dépendances, que lui rendit à Varzy Jean de Ferrieres Chevalier Seigneur de Champlenas & de Preſle. En 1490 celui de la Baronnie de Donzy, par Marie d'Albret, veuve de Charles Comte de Nevers, & celui de la Terre de Beauche, par Jean Duc de Brabant. Le Chapitre de la Cathédrale auquel il avoit accordé les priviléges dont je viens de parler, conclut par reconnoiſſance le 26 Février 1486, de le traiter ſur l'article de ſes redevances, comme il avoit fait Pierre de Longueil ; ce qui revenoit à la modération qu'on lui avoit accordé au commencement de ſon Epiſcopat, & dont il continua de joüir comme d'une grace ſinguliére. Le Prélat rendit à l'Egliſe beaucoup au-delà des remiſes que le Chapitre lui avoit fait : On eut de lui de beaux ornemens, & de magnifiques tapiſſeries : il contribua notablement pour achever le portail Septentrional de la croiſée de l'Egliſe, & pour avancer la tour Méridionale du grand portail, qui eſt reſtée imparfaite. On voit ſes armoiries en l'un & l'autre endroit. La Communauté des habitans ne lui fut pas moins redevable : il empêcha par le crédit de ſes parens, que la donation du Comté d'Auxerre faite en 1490, par Charles VIII à Engilbert de Cleves n'eût lieu, parce qu'elle étoit préjudiciable à leurs priviléges : Par le même moyen

V. Les preuves, à l'an 1484.

moyen il affermit l'étendue du reſſort de la juriſdiction du Bailliage d'Auxerre, que pluſieurs Seigneurs conteſtoient. Il ſe ſoumit ſans difficulté à la réduction de la Coutume d'Auxerre en 1507; Creſpin Prévôt ſon Official, y comparut au nom de l'Evêque: Les habitans de Varzy firent des remontrances ſur leurs coutumes locales ordonnées par ſes prédéceſſeurs; Jean Baillet ne s'y oppoſa pas.

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

Procès-verbal.

Il fut le premier qui rendit utile à l'Egliſe d'Auxerre la nouvelle invention de l'imprimerie: il fit imprimer le Miſſel & le Breviaire à l'uſage du Diocèſe. L'édition du Miſſel ne marque ni l'année, ni le lieu de l'impreſſion: mais elle ne peut avoir précédé l'an 1483, parce qu'on y trouve la Fête de S. François élevée au dégré des Fêtes Doubles, article ſtatué dans le Synode de cette année, où ſe publiérent des Indulgences accordées par Sixte IV, à ceux qui célébreroient cette Fête ſous ce rit. Pour ce qui eſt du Breviaire d'Auxerre: il s'imprima à Chablies en 1483, la Fête de S. François n'y eſt que par ſupplément, avec la remarque dont je viens de faire mention. On prétend que Jean Baillet établit dans ſon Diocèſe la coutume de ſonner le ſoir l'*Angelus* à l'heure du couvre-feu, & même le matin au point du jour, en aſſignant du revenu pour cela, quoiqu'il y ait apparence que ces coutumes ſont plus anciennes. Du moins il étendit cet uſage, & le fit pratiquer avec diſtinction la veille de la Fête de l'Annonciation, à l'heure à laquelle on croit pieuſement que l'Ange Gabriel vint ſaluer la Sainte-Vierge. Il donna pour cela en 1502 à la Cathédrale la Terre de Chivres proche Varzy, qui produiſoit ſoixante livres de rente, ajoûtant que ce revenu ſeroit auſſi appliqué pour ſon Anniverſaire. Cette priere fut nommée le *Miſſus*; c'eſt le premier mot du Répons qui la commence: elle fut depuis appellée *Salut*, & peut paſſer pour le premier des Saluts fondez. Par la ſuite on établit d'autres prieres ſur le même plan: elles eurent le même nom, quoique le motif qui faiſoit agir Jean Baillet, n'ait point lieu dans les autres Fêtes. Ainſi le *Miſſus* des Matines du Mercredi des Quatre-tems de l'Avent, n'eſt pas ce dont il s'agit dans la fondation de Jean Baillet. Cette ſolemnité pour la lecture de l'Evangile *Miſſus* ſe pratiquoit dans la Cathédrale d'Auxerre, au moins dès le treiziéme ſiécle; & la Meſſe célébrée enſuite par le

Ex obituar. xiij Sec.

Prêtre qui a lû cet Evangile, n'eſt que depuis l'an 1619. Les Confrairies ſe multipliant avec le tems, il s'en établit une à Auxerre dans toutes les Paroiſſes en l'honneur de la Trinité. Hugues de Boulangiers Abbé de Saint-Pere, fut le principal auteur de cette nouvelle dévotion. Il ſollicita les Statuts de la Confrairie, & les fit rédiger & approuver par Jean Baillet en 1501. Depuis ce tems les différentes révolutions avoient réduit cette Confrairie, à la ſeule Egliſe de Saint-Pierre-en-Château premiere Paroiſſe de la ville; & enfin de nos jours, on en a vû la fin, quoiqu'elle ne fut compoſée que d'Eccléſiaſtiques, & ſur-tout de Curés de la ville & du voiſinage. Jean Baillet contribua autant que Pierre de Longueil, à faire revivre dans le Diocèſe la mémoire des Martyrs de l'Auxerrois du tems d'Aurelien. On les connoiſſoit ſous le nom de Saint Prix & ſes Compagnons, ſans faire beaucoup de mention de S. Cot, qui s'étoit détaché de la troupe, & emportant avec lui la tête de S. Prix, avoit été martyriſé ſur la route d'Auxerre à Challon. Ce Saint n'étoit connu qu'à Saint-Bry-lieu de ſa ſépulture. Depuis la découverte de ſon corps par S. Didier Evêque d'Auxerre au VII ſiécle, ſes oſſemens étoient reſtés dans un tombeau de pierre derriére le grand autel. Ils ne paroiſſoient point aſſez prétieuſement renfermés à quelques Bourgeois de la ville de Saint-Bry, témoins de guériſons miraculeuſes opérées par ſon interceſſion. Etienne Regnauldin l'un des notables du lieu, ſupplia le Prélat nouvellement venu, de les tirer de ce tombeau, & de les renfermer dans une châſſe de bois doré. Il s'y rendit le 19 Novembre 1480, avec Hugues de Thiard Abbé de Saint-Germain, Jean Bourgeois Abbé de Saint-Marien, & Jean de Baugis Abbé de Saint-Pere. Là s'étant fait lire l'inſcription ancienne, qui étoit ſur le mur voiſin conçue en ces termes gravés ſur une pierre: *Hic requieſcit Sanctus Cottus, qui cum capite Sancti Priſci Martyris ſuſcepit martyrium*, il fit ouvrir le tombeau, & ramaſſa pieuſement la tête (*a*) & le reſte des oſſemens qu'il renferma dans la nouvelle châſſe en préſence des trois

Depuis l'an 1449. juſqu'en 1473.

(*a*) Par la viſite faite de ces oſſemens en 1731 le 2 Septembre lorſqu'ils furent transférés dans une Châſſe nouvelle, il parut que M. Baillet s'étoit défié d'un ou deux oſſemens, qui pourroient avoir été gliſſés dans le tombeau par quelques fentes, leſquels certainement ne provenoient pas du même corps.

Abbés ci-deſſus nommés, d'Etienne Naudet Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre & Curé du lieu, Jean Odry ſon Official, & d'Edme Boileau auſſi Prêtres & Chanoines d'Auxerre. Cela rendit le nom de S. Cot plus célébre qu'il n'avoit été auparavant; & ſervit par occaſion à étendre le culte de S. Prix & de ſes autres Compagnons.

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

Bolland. ad 26. Maii.

Après la petite ville de S. Bry, il ne s'en trouve point où la préſence & le nom de Jean Baillet ait paru avec tant d'éclat que dans celle de Gien. De nouveaux établiſſemens y donnerent occaſion. Anne de France ſœur de Charles VIII, Dame de cette ville, y fit deux fondations conſidérables. Elle y établit les Minimes du vivant même de S. François de Paule leur Inſtituteur, & quelques années après, des Religieuſes de Sainte Claire ſous la reforme de Sainte Colete. L'Evêque d'Auxerre appellé en 1494, fit la Dédicace de l'Egliſe des Minimes, ſous l'invocation de Sainte Helene le 28 Octobre. En 1497 il dédia une Chapelle de leur Cloître ſous l'invocation de Sainte Suſanne. Quant à l'établiſſement des Clariſſes, il n'y fut point ſi-tôt parlé d'Egliſe ni de Dédicace: Mais cet Evêque étant à Cône en 1500, y reçut les Bulles d'Alexandre VI concernant cette nouvelle Maiſon, & il leur donna toute l'authenticité néceſſaire, en convoquant ceux qui y étoient intéreſſés. De la ville de Gien y aſſiſtérent ceux qui portoient les procurations de la fondatrice, & de Pierre de Bourbon Duc de Bourbonnois & d'Auvergne ſon époux, les députés du Chapitre de la Collégiale, avec les Procureurs de Frere Louis d'Arfueille Prieur, & de Jean Secretin Bachelier en Decrets Curé de Gien le vieil, comme parties qui devoient connoître de ce nouvel établiſſement. L'Egliſe Collégiale de Saint Etienne dont je viens de parler, fut également l'objet des attentions du nouvel Evêque: Le projet de l'union de la Cure de Gien le vieil à ce Chapitre étant reſté ſans exécution, parce que l'Abbé de Saint-Benoît ſur Loire avoit refuſé d'y conſentir, il y annexa celle de Saint-Laurent de la ville même, l'an 1485. Le bâtiment de cette Collégiale étoit devenu ſi caduque par l'effet de ſon expoſition & par vétuſté, que l'on ne pouvoit plus y faire l'office, ſur-tout pendant l'Hyver. Les Chanoines expoſérent en 1485 au Pape Innocent VIII, le loüable deſſein que le Roi

Depuis l'an 1477 jusqu'en 1513.

Charles VIII & Anne sa sœur Dame de leur ville, avoit de la rebâtir à neuf. Ce Pape accorda un espéce de Jubilé pour les trois premiers jours de la Semaine Sainte de l'année 1486 & des deux suivantes, afin d'engager les Fidéles à y contribuer : les aumones ayant cessé avec le Jubilé, Jean Baillet y suppléa par les Indulgences Episcopales le 6 Août 1486. Il annonce dans ses Lettres comme la Bulle du Pape le marquoit, que cette Eglise étoit dépositaire du corps de Sainte Feliçule Vierge. Quoique la vieille Eglise fut abbattue avant la fin du siécle, & rebâtie au moins en partie par les soins de la Princesse Anne ; il ne paroît pas qu'il y ait eu de nouvelle Dédicace ; l'Evêque en auroit pu faire commodément la cérémonie, lorsqu'il visita ce Chapitre en 1509, & qu'il y fit des réglemens touchant les Chapelains. L'audition des Comptes des Marguilliers de Gien le Vieil & du Maître de l'Hôtel-Dieu de Gien, lui avoit été contestée par le Seigneur de la ville, qui avoit appellé d'une sentence de l'Archidiacre de Puisaye : quoique ce Seigneur fut en possession d'entendre ces Comptes par ses Officiers ; le Parlement jugea le 30 Juillet 1493, qu'ils devoient être rendus par devant l'Evêque ou ses Officiers & Commis, en appellant toutefois les Officiers de la juriſdiction temporelle du lieu, pour y assister si bon leur sembloit. De son tems la dispute se renouvella entre le Chantre de Cône, & le Chapitre du même lieu : mais le Prélat ne semble pas s'y être beaucoup intéressé. On voit seulement qu'afin de favoriser les Chanoines, qui avoient fait un compromis entre les mains de Guillaume Ragoneau Archidiacre de Puisaye, & de Jean Odry Official, il rendit à Varzy une Ordonnance expresse le 5 Octobre 1490, pour qu'on eut à les aider des titres & statuts de leur Eglise qui restoient cachés. Ses armoiries sont placées en plusieurs endroits de la belle Chapelle de Notre-Dame de Galle située au milieu de la même ville, sçavoir au-dessus du grand portail & à plusieurs vitrages : cela porte à croire avec assez de fondement qu'il a contribué à la bâtir ; effectivement l'édifice est dans le goût dont on bâtissoit alors. Le Chapitre de Saint Caradeu de Donzy, a sujet de se ressouvenir particuliérement de cet Evêque. Le 29 Septembre 1496, il y renouvella les anciens Statuts, & en ajoûta de nouveaux. L'Eglise Collé-

Digitized by Google

giale de Sainte Eugenie de Varzy, ſe trouve preſque dans le même cas que la Chapelle de Cône dons je viens de parler. Ses armoiries en différens endroits, marquent évidemment les biens & les augmentations qu'il y fit. On a déja vu par pluſieurs actes que pendant les viſites de ſon Diocèſe, il ſe retiroit quelquefois dans le Château ſitué proche cette Egliſe. Le 18 Juillet 1495, il y confirma la fondation qui venoit d'être faite d'un autel de Saint Edme, dans l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Pierre de la même ville, par Bernard Galloys nouvellement décédé. On préſume auſſi qu'il a donné à l'Egliſe de Sainte Eugenie la portion conſidérable qu'on y voit du crane de S. Cot Martyr. Exact ſelon les devoirs à viſiter les Cures de la campagne, il ne négligea point le droit de procuration attaché à cette viſite: s'il s'en étoit déporté à l'égard des Paroiſſes dont les Curés étoient Chanoines de la Cathédrale: il n'en fit pas de même envers les Cures dépendantes des Abbayes. Il l'exigea du Prieur de la Charité pour les trois Curés de la ville de ce nom, de ceux d'Andrie, de Gien le Vieil, de Saint Sauveur & de celui de Bonny, après une enquête du 6 Janvier 1484, par laquelle il apparut que Pierre de Longueil en avoit ainſi uſé. En 1497 le 19 Septembre, l'Abbé de Saint-Laurent s'obligea tant pour lui, que pour ſes ſucceſſeurs, de payer à ce Prélat & aux futurs Evêques d'Auxerre, quatre écus d'or de trois ans en trois ans après la viſite: Ce qui ſemble n'être fondé que ſur le droit de la procuration des Cures dépendantes de cette Abbaye, qui ſont en aſſez grand nombre dans le Diocèſe. Une eſpéce de tribut qui étoit plus rare, & qu'il aida à lever, fut celui que le Concile de Piſe transféré à Lyon, impoſa ſur-tout le Clergé de France pour la défenſe des Egliſes du Royaume, & pour les frais même du Concile. Jean Baillet ſe déclarant Commiſſaire de ce Concile en cette partie, nomma par des Lettres expreſſes du XI Août 1512 Robert Pourcin Chanoine de la Cathédrale, & Guillaume Grail Archiprêtre de Varzy, pour avertir tous les Bénéficiers de ſatisfaire à leur cotte, ſous peine de ſuſpenſe avant la huitaine. Ainſi traitoit-on alors ces ſortes d'affaires. Le Diocèſe n'y fut compris que pour deux mille quatre cent livres. Le Pape chargea l'Evêque d'une autre commiſſion moins déſagréable que la précédente.

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

Ex autogr. apud D. Leclerc.

V. Les preuves, à l'an 1484.

G. Viole in Baillet.

Ex Litt. mſſ.

Depuis l'an 1477. jusqu'en 1513.

(Viole.)

Ce fut de recevoir le ſerment de fidélité de Claude de Barſey Abbé de Saint-Seine : il le reçut à Auxerre le 26 Février 1506, ſans qu'on voye pourquoi le Souverain Pontife lui avoit adreſſé cette commiſſion qui paroiſſoit dévolue à l'Evêque de Langres. Laurent le Routier nouveau Doyen d'Auxerre, prêta ſerment à Jean Baillet le 21 Décembre 1510 : cela étoit du reſſort de l'Evêque. Ce ſont les deux ſeuls ſermens faits entre ſes mains. L'Ordre du Val des Choux formé dans le Diocèſe de Langres, s'eſt peu ſouſtrait de la juriſdiction des Ordinaires. Celui d'Auxerre a trois maiſons de cet inſtitut : celle de l'Epau proche Donzy, la plus célébre des trois, perdit en 1506 ſon Prieur Commendataire Pierre de la Fin Abbé de Pontigny. Les Religieux ſouhaitans choiſir un Prieur qui fut de leur Maiſon, en demandérent la permiſſion à notre Evêque, qui en l'accordant au mois de Janvier de la même année 1506, commit Pierre de Piles Prêtre pour préſider à l'élection : l'Evêque Diocéſain fut ainſi reconnu par ces ſolitaires. Agnan Cochet Tréſorier de Donzy, vint de leur part lui notifier qu'ils avoient élû Frere Jean Mignard pour leur Prieur, & lui demander la confirmation de leur choix ; ce qu'il leur accorda.

Ex Proceſſ. Verb. manuſcripto.

Concil. Labb.

Le Prélat aſſiſta en 1485 au Concile Provincial, que Triſtand Archevêque de Sens avoit indiqué au 28 Juin, & il confirma avec les autres ſuffragants ; celui qui s'étoit tenu vingt cinq ans auparavant ſous Louis de Melun, pour la réception des Canons du Concile Général de Bâle : Les députés du Diocèſe d'Auxerre pour ce Concile Provincial de 1485, furent le Chantre de Notre-Dame de la Cité, & le Tréſorier de Cône. Jean Baillet fut l'un des ſix Prélats, qui aſſiſtérent aux funérailles du Roi Charles VIII, célébrées à Saint-Denis le premier Mai 1498. Peut-être ſe donnoit-il dès lors du mouvement au ſujet d'un procès, contre les Mariniers d'Auxerre ou Voituriers par eau, qui refuſoient de payer les droits dus au paſſage du pertuis de Regennes. Jean Regnier Bailly d'Auxerre avoit déja condamné un de ces Voituriers par ſentence du 30 Avril 1464 au profit de Pierre de Longueil. Ils crurent qu'en ſe joignant tous enſemble au Prévôt des Marchands de Paris, ils réuſſiroient à ſe libérer de ce tribut ; mais ils ſuccombérent : & après une Enquête faite par François Boucher Lieutenant-Général

du Bailly de Sens ; ils furent condamnés au nombre de vingt trois particuliers, par Arrêt du Parlement du 21 Juillet 1501 ; & l'Evêque maintenu en poſſeſſion de percevoir l'ancien droit tant ſur les petits batteaux, que ſur les grands. Cet Arrêt eſt des plus conſidérables titres, que ce Prélat ait obtenu pour aſſurer les revenus de l'Evêché. Il acquit en 1499 tout ce que Jean de Chabannes Comte de Dammartin Baron de Toucy poſſédoit dans la Seigneurie de la Chapelle-de-Saint-André proche Varzy : mais il fit cet achat comme perſonne privée, & ces biens retournérent à ſa famille après ſa mort. Il eut auſſi ſur les dernieres années de ſa vie un Arrêt du Parlement contre les bourgois de Varzy, qui avoient arraché des mains d'un de ſes domeſtiques les clefs de leur ville : Les habitans furent condamnés aux dépens & à une amende le 16 Avril 1511.

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

Ex autographo.

Viole.

Il mourut à Auxerre dans ſon Palais Epiſcopal le dixiéme Novembre 1513 : & fut inhumé derriere le chœur de la Cathédrale, dans la Chapelle de S. Alexandre, où Pierre Baillet Ecuyer ſon parent étoit enterré. Il avoit choiſi pour exécuteurs de ſon teſtament Thibaud Baillet ſon frere Préſident au Parlement de Paris, & Jean Hennequin Grand-Archidiacre de ſon Egliſe. Le Chapitre conteſta avec Thibaud pour des réparations auxquelles le défunt Evêque s'étoit obligé : mais le différent fut accommodé peu de tems après par Blanchet David Lieutenant-Général, en vertu de la procuration que ce Préſident & Robert Thibouſt Conſeiller au Parlement lui envoyerent. Ce ne fut que le 9 Mai 1523, que Jean Hennequin remit au Chapitre le beau Miſſel manuſcrit, que l'Evêque avoit légué à l'Egliſe : Quoique ſauvé enſuite des mains des Huguenots, il eſt reſté inutile depuis l'uſage de l'impreſſion, à cauſe de ſon poids énorme. Le Compte de dépenſes de la Communauté des habitans d'Auxerre pour l'an 1487, déſigne au 21 Avril quelques parens de cet Evêque, qui l'étant venu viſiter, reçurent les préſens de la Ville, entr'autres Robert Thibouſt ci-deſſus nommé, Avocat du Roi en Parlement, Maître Jacques Daniel, & l'épouſe de Maître Pierre l'Orfévre qualifiée ſœur de ce Prélat. Dans les comptes du Chapitre où les Réceptions des Chanoines ſont marquées, nul Chanoine de ces familles n'y paroît. Des parens de cet Evê-

Ex Proceſſ. verb. Reſſort. Baillin Auxiſſ.

Il eſt au Tréſor de la Cathédrale.

Digitized by Google

que, nous ne voyons que les ſuivans, qui s'appeloient *Hennequin*. Jean Hennequin dont je viens de parler, avoit été reçu en 1497 à un Canonicat, & à la dignité de Grand-Archidiacre; ſelon certains actes il étoit neveu de Thibaud Baillet. On ne ſçait en quel tems Odard Hennequin frere de Jean fut reçu Archidiacre de Puiſaye, ſa réception précéda le décès de Jean Baillet; puiſque cet Evêque voyant que le nouvel Archidiacre ne ſe preſſoit pas de lui préter ſerment de fidélité, auquel il étoit tenu ſuivant ſa fondation, fit ſaiſir les revenus de ſon Archidiaconné. Il y a apparence qu'un Nicolas Hennequin mort Chanoine en 1518, avoit auſſi été pourvu de ſon Canonicat par le même Evêque.

Depuis l'an 1477. juſqu'en 1513.

Ex cod. mſ. formular. Secretarii Bretel circa finem.

L'Evêque Jean Baillet eſt l'un des principaux fondateurs des Meſſes-baſſes, qu'on célébre dans la Chapelle de S. Alexandre. Pierre Baillet ſon parent y a auſſi contribué: celui-ci obligea les Enfans d'aubes *, de chanter chaque jour dans la Cathédrale une Antienne en l'honneur de la Sainte Vierge, moyennant quoi, il donna au Chapitre une certaine ſomme qui entre aujourd'hui dans la dépenſe de leurs habits d'Egliſe.

* On appelloit ainſi les Enfans de chœur.

CINQUIE'ME

MEMOIRES HISTORIQUES SUR LES EVÊQUES D'AUXERRE.

CINQUIEME ET DERNIERE PARTIE.

Qui contient les actions d'onze Evêques, qui ont ſiégé depuis l'an 1514. juſqu'à l'an 1676.

CHAPITRE I.

De deux Evêques tirez ſucceſſivement de la Maiſon de Dinteville.

FRANÇOIS DE DINTEVILLE, I. DU NOM. XCI. EVESQUE D'AUXERRE.

Depuis l'an 1477 juſqu'en 1513.

ON a vu dans la quatriéme partie de cet ouvrage, onze Evêques qui ont gouverné l'Egliſe d'Auxerre environ cent quarante ans: J'en ai parlé uniquement ſur des mémoires répandus de côté & d'autre, dans des Archives où ſont des Regiſtres, des comptes & ſemblables enſeignemens: Il s'en préſente maintenant deux de ſuite,

dont la vie a été écrite peu de tems après leur mort, & qui pour cette raiſon fourniſſent une matiére aſſez abondante, le ſecond principalement, dont l'Epiſcopat a été plus long & plus rempli d'événemens. Ce ſont les deux François de Dinteville oncle & neveu, qui tiroient leur nom d'une Terre ſituée dans la Champagne, & poſſédée anciennement par les Jaucourt. Les actions du premier ont été écrites par un Chanoine attaché à lui, appellé le Marchand, à qui il eſt échappé peu de faits importans, quoiqu'il n'en ait touché pluſieurs qu'en général.

Depuis l'an 1513. juſqu'en 1530.

François de Dinteville premier du nom, étoit fils de Claude de Dinteville Seigneur de Commarin en Bourgogne d'Eſchenetz, Poliſy, &c. & de Jeanne de la Baulme fille du Seigneur de Mont-Saint-Sorlin, deſcendante des Comtes de Mont-Revel, riche & puiſſante famille; Claude de Dinteville avoit été élevé à la Cour des derniers Ducs de Bourgogne: étant leur Conſeiller & Sur-Intendant de leurs Finances, il fut tué à la bataille de Nancy avec Charles le Hardi à l'âge de 64 ans. Il eut quatorze enfans de ſon mariage, ſçavoir quatre filles, (a) & dix garçons: le dernier fut notre Evêque. La jeuneſſe de François de Dinteville fut ſoigneuſement cultivée: Après avoir étudié à Dijon & à Autun où il fit voir combien on devoit attendre de lui, il fut envoyé à Pavie en Italie, ou plutôt à Padoüe, pour y étudier le Droit. Y ayant été reçu Docteur en l'un & l'autre Droit au bout de cinq ans, il retourna en France après la fin des guerres du Duc de Bourgogne: à peine y fut il arrivé, que Georges d'Amboiſe Archevêque de Rouen admirant les qualités de corps & d'eſprit du jeune François, le prit en affection & l'attira auprès de lui. Cet Archevêque devenu Cardinal & Ambaſſadeur, continua de le garder dans ſa maiſon: Les parens de François n'oubliérent rien alors pour le faire connoître à Louis XII & lui mériter ſa bienveillance. Quelques-uns ajoutent que Claude de Dinteville Abbé de Regny, puis de la Ferté ſur Groſne, fut la principale cauſe de ſa fortune. Cet Abbé peut avoir contribué à ſon avancement dans les ſciences; mais François put être plus utilement protégé par Guillaume Pot Evêque de Tournay ſon oncle: Il avoit déja deux freres revétus

[1] Anſelme *Grands Officiers.*

(a) De ces quatre filles fut Antoinette, Abbeſſe de Maubuiſſon.

d'offices importants ; ainſi il ne lui fut pas difficile d'obtenir des bénéfices. Gaucher de Dinteville le plus âgé de ces deux freres, & qui continua la poſtérité, étoit Maître d'Hôtel du Roi, & Chevalier de ſes Ordres ; il fut depuis Lieutenant de la ville de Sienne pendant les guerres d'Italie, & Gouverneur de François Dauphin de France. Jacques un peu plus jeune que Gaucher, fut Grand-Veneur de France : Avec de telles recommandations, François de Dinteville leur frere cadet ne manqua point de revenu Eccléſiaſtique. Il ajouta à la Cure de Ricey Diocèſe de Langres, & au Prieuré de Choiſy Diocèſe de Meaux, outre des Canonicats dans les Egliſes d'Autun, de Beaune, & de Dijon, l'Abbaye de Châtillon ſur Seine, & celle de Montier-en-Der, dont il jouiſſoit au moins dès l'an 1507. Il fut fait Evêque de Siſteron en 1508. Deux après le ſiége d'Autun étant venu à vaquer, le Chapitre le demanda pour Prélat : mais Louis XII le pria de céder ſon droit à Jacques Hurault ; ce qu'il accorda très-volontiers. Il n'en fut pas de même pour l'Evêché d'Auxerre. Jean Baillet ayant laiſſé le ſiége Epiſcopal vacant au mois de Novembre 1513, les Chanoines aſſemblés le cinq Décembre ſuivant indiquérent le Lundi 30 Janvier pour l'élection, & en donnérent avis par Philippes Gaveau Curé de Levis aux Confreres abſens, qui étoient au nombre de plus de vingt. On ignore ſi tous ſe rendirent au jour déſigné ; mais le choix de l'aſſemblée tomba ſur l'Evêque de Siſteron (*a*). Ce fut la derniere élection. Le régne de François I qui ſuivit de près, apporta du changement dans la maniére de créer les Evêques du Royaume. Cela ne cauſa aucun changement dans la maniére de gouverner les revenus de l'Evêché le ſiége vacant. Dans celle-ci le Chapitre fut encore maintenu à les régir, & l'Evêché d'Auxerre déclaré exempt de la Regale par Arrêt du Parlement du 23 Mars 1513.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1513.

François de Dinteville acceptant ſa nomination à l'Evêché d'Auxerre qui étoit d'un revenu conſidérable, ne conſerva de tous ſes Bénéfices, que l'Abbaye de Moutier-en-Der. Il fit toute la diligence poſſible pour ſe rendre au plutôt à Auxerre, parce qu'il fut informé que ſa préſence étoit néceſſaire, pour empêcher les gens de guerre d'en-

(*a*) Il eſt nommé dans les Regiſtres du Vatican au 6 Mars 1513.

Digitized by Google

dommager les biens de l'Evêché. Au commencement du Printems il vint demeurer à Auxerre, ſans y faire d'abord ſon entrée ſolemnelle. Louis XII avoit écrit au Chapitre, qu'on trouvât bon qu'il demeurât dans ſon Palais Epiſcopal avant cette cérémonie : & le 3 Mai 1514 il donna lui-même acte, comme il ne prétendoit point déroger à la louable & ancienne coutume, ſelon laquelle les nouveaux Evêques ne peuvent demeurer à la ville avant la veille de leur joyeuſe réception, reconnoiſſant que par grace les Chanoines le diſpenſoient de cette loi, ſans tirer à conſéquence. L'année cependant ne s'écoula point ſans la cérémonie accoutumée. Le 17 Décembre 1514 il fut reçu à l'Abbaye de Saint-Germain par l'Abbé François de Beaujeu : & le lendemain il fit ſon entrée ſolemnelle dans la Cathédrale, aſſiſté de François de la Riviere Bailly du Donziois, comme repréſentant Françoiſe d'Albret Ducheſſe de Brabant, obligée ſous deux chefs à porter l'Evêque, ſçavoir pour la Baronnie de Donzy & pour celle de Saint-Verain. A l'égard du ſerment dû à l'Egliſe de Sens, il s'en étoit acquitté dès le cinquiéme du même mois entre les mains du Vicaire-Général de l'Archevêque Triſtan de Salazar alors abſent.

Depuis l'an 1513 juſqu'en 1530.

Il n'eſt pas parvenu juſqu'à nous beaucoup d'actes, concernant la police extérieure du Diocèſe. Nous ſçavons ſeulement que dès le troiſiéme Avril ſuivant, il donna une Ordonnance contre l'Abbeſſe & les Religieuſes de Saint-Julien-lez-Auxerre, par laquelle il leur enjoignoit non-ſeulement de ne point ſortir de leur cloture ſans permiſſion, mais de n'admettre dans l'intérieur de leur Maiſon que leur Médecin ; & de veiller mieux qu'elles ne faiſoient ſur leur temporel. Je ne marquerai pas les réparations faites par François de Dinteville, dans l'Abbaye de Montier-en-Der où les guerres avoient tout détruit, & dans le Château de Sommeure qu'il rendit ſemblable à une Forteresſe ; je paſſe également ſous ſilence celles qu'il fit dans l'Abbaye de Châtillon ſur Seine qu'il avoit eu en 1493 par réſignation de Guillaume du Bois Abbé Régulier, moyennant une penſion aſſignée ſur le domaine de Chaumes. Dans l'auteur de ſa vie, on peut voir ce détail, qui ne regarde point ſon Egliſe : Il nous ſuffit de rapporter ce qu'il fit pour le bien de ſon Evêché. Il ſongea donc d'abord à réparer entiérement

Ex autographo in Schedis S. Martini à Campis.

Digitized by Google

les maiſons Epiſcopales de Varzy & de Regennes : il éleva dans cette derniére une tour conſidérable, & rebâtit à neuf le corps du logis avec une galerie magnifique. C'eſt avec raiſon qu'on a vanté les ornemens que François de Dinteville donna à ſon Egliſe Cathédrale : Ils éclatoient en or & en pierreries, & certainement aucune Egliſe de France n'en avoit alors de plus beaux. (*a*) Ils furent depuis la proye des Calviniſtes. (*b*) Les orgues qu'il fit conſtruire proche la grande porte de l'Egliſe coûtérent beaucoup. Les Huguenots profitérent depuis des tuyaux, & n'y laiſſérent que le buffet qui ſubſiſte. Pour ce qui eſt du Jubé, l'écrivain de ſa vie n'a pas été ſi bien fondé à le préconiſer ; le goût de la nouvelle ſtructure de ce tems-là ne mérite pas d'être ſuivi ; outre ce défaut dont on ne pouvoit pas répondre alors, il péche eſſentiellement en ce qu'il traverſe toute la face du chœur : Il n'y avoit auparavant que deux pupitres ou tribunes, l'un du côté gauche pour les Epitres, Leçons & Répons-graduels ; & l'autre du côté droit pour l'Evangile : cela n'offuſquoit pas la vûe. Pour ſoutenir la maſſe prodigieuſe du nouveau Jubé, il fallut jetter de nouveaux fondemens ſur les deux deſcentes qui conduiſoient au chœur ſouterrain : Par là ont diſparu entiérement ces deſcentes qui étoient un des ornemens de l'Egliſe. On croit que le jubé fut commencé en 1523 & qu'il fut continué en 1524 ſelon le chifre qui ſe voit à quelques colomnes pyramidales. Le portail de l'Egliſe du côté du Septentrion, commencé cent ans auparavant ſous Philippes des Eſſars & achevé ſous Monſieur Baillet, n'avoit plus beſoin que du vitrage. Le Chantre, l'Archidiacre de Puiſaye & deux autres Chanoines furent députés à la fin de l'année 1527 le 6 Avril, pour en conférer avec l'Evêque, & ayant réuſſi dans leur conférence, on commença à y travailler au mois de Mai ſuivant, que l'on comptoit 1528. Ses

Depuis l'an 1513. juſqu'en 1530.

Regiſt. Capit. 6. Apr. 1526. 8. Mai 1528.

(*a*) Si ce n'eſt peut-être la Sainte Chapelle de Bourges.

(*b*) Les Huguenots s'emparérent du Tréſor de la Cathédrale en 1567 : on fut aſſez heureux, pour racheter de leurs mains l'un des ſomptueux paremens d'autel qu'il avoit donné avec quelques unes de ſes chappes & dalmatiques, mais on n'a pas eu l'avantage de conſerver ce parement ineſtimable ; il fut dérobé dans le dernier ſiécle ; & les chappes avec quelques dalmatiques ayant paru à quelques Chanoines hors d'uſage, ont été vendues de notre tems à des Juifs malgré les remontrances de quelques-autres.

Digitized by Google

armoiries qui s'y voyent en pluſieurs endroits, ſont une preuve de ſa libéralité. Sa ſentence favorite étoit *Virtutis fortuna comes* faiſant connoître par là, que s'il étoit riche, il eſſayoit de ne point maluſer de ſes biens, & de ne chercher quérelle à perſonne, mais à être utile à tout le monde. On remarqua en effet que durant les quinze à ſeize années de ſon Epiſcopat, il n'eut aucune conteſtation ni même la moindre ombre de difficulté avec le Chapitre, ni avec aucun des Chanoines en particulier. Il aima auſſi beaucoup les Citoyens, & ſe les attacha par le ſoin qu'il prit pour leurs intérêts. Il demeura plus d'un an à Paris pour recommender au Préſident Baillet, à Robert Thibouſt & autres Conſeillers de la Cour, la cauſe des Auxerrois pour le Bailliage transféré à Villeneuve le Roi pendant que les Ducs de Bourgogne joüiſſoient du Comté d'Auxerre; & ſon crédit aida à procurer l'Arrêt de l'an 1523 qui adjugea au Bailliage d'Auxerre les pays d'entre les rivieres d'Yonne & de Loire, comme Donzy, Clamecy, & les environs. Il ſe donna beaucoup de mouvement en 1526 pour obtenir des Foires à la ville, auſſi-bien que le recouvrement de ce qui revenoit anciennement aux habitants ſur la vente du ſel. Il fut Aumonier ordinaire de Louis XII & de François I; ces deux Rois le chérirent & conſidérérent. Pendant les trois ou quatre mois qu'il paſſoit en Cour, il avoit un train ſuperbe, & faiſoit une dépenſe proportionnée à ſa qualité; ce qui lui gagna l'amitié des Princes, des Seigneurs, & de tous les courtiſans. Malgré ſes abſences, l'héréſie de Luther qui vint à s'élever, ne trouva aucune entrée dans ſon Diocèſe. Il aſſiſta exactement aux Aſſemblées, & aux Conciles Provinciaux que tinrent les Archevêques de Sens Etienne Poncher & Antoine du Prat. Preſque toujours, un Evêque *in partibus* le ſoulagea dans les fonctions Epiſcopales. En 1520 c'étoit Philippe Brunet Docteur en Théologie, lequel fit le dix Mai de la même année la Dédicace de l'Egliſe de Saint-Bry. Deux après c'étoit Jean Evêque de Simm... qui dédia celle de Saint Pierre de Toucy le 13 Juillet 1522, & en 1525 Pierre Evêque d'Ebron le ſuppléoit dans le miniſtére Epiſcopal. Il eut pour Vicaire-Général & Official, Guillaume Chauſſon Licentié-ès-Loix qu'il fit Chanoine en 1523 & Lecteur en 1528. L'autre Vicaire-Géné-

Depuis l'an 1513. juſqu'en 1530.

Compte de Laurent Barrault fol. 23.

Reg. XI. Jul. 1527

15. *Mai* 1528.

ral fut Pierre de Montjot auſſi Licentié-ès-Loix & Chanoine. Entre les perſonnes de marque qu'il fit Chanoines de ſon Egliſe, l'un des plus célébres eſt le ſçavant Auxerrois Germain de Brie, plus connu ſous le nom de *Germanus Brixius*, reçu en 1515. La même année 1520 il donna à ſon neveu François de Dinteville une prébende qui vacquoit par la mort de Vincent Soüef; (*a*) & en 1527 une autre à Philippes de Courtenay Soudiacre Bachelier en droit. Son neveu ne reſta pas ſimple Chanoine, il parvint à la dignité de Doyen; & dès l'an 1527 il fut fait Evêque de Riez où il ne réſida point: il reſta auprès de ſon oncle dont il étoit le Conſeil, & qui enfin lui réſigna ſon Evêché. Dans l'un des voyages que notre Evêque fit en 1526, François I. l'admit à être préſent au contrat de Mariage d'Anne de Montmorency, & de Magdelene de Savoye fille de René de Savoye. Dans une autre occaſion le même Roi lui avoit donné la commiſſion de recevoir de ſa part la ſomme de cinquante mille livres, que les Etats de Bourgogne, Comtez de Maconois, Auxerrois, Châtellenie de Bar ſur Seine & de Noyers, Comté d'Auxonne, &c. lui avoient accordé pour les francs fiefs, & nouveaux acquets de tous ces pays-là, de laquelle ſomme les Auxerrois devoient payer dix ſept cens livres. On a tout lieu de croire que ce fut par ſes ſollicitations, que François I. demandant au Clergé de Bourgogne des droits d'amortiſſement, a l'occaſion de la guerre contre le Roi d'Angleterre, ſe contenta pour tous les biens Eccléſiaſtiques du Diocèſe d'Auxerre, de la ſomme de cinq mille cinq cens livres par Lettres données à Saint-Germain en Laye au mois d'Octobre 1522. Au reſte ce Prélat quoique ſouvent en Cour, & faiſant groſſe dépenſe, augmenta les revenus de ſon Evêché. La douceur qui lui étoit naturelle, & ſes différentes occupations, ne lui firent pas négliger ſes intérêts temporels. Ayant appris que l'ancienne Tour & la Maiſon Seigneuriale de Toucy avoient été démolies par Aymar de Prie Baron de ce lieu, pour y bâtir un nouveau Château, il fit comparoître par devant lui à Auxerre ce Seigneur, afin de lui faire reconnoître qu'il tenoit ce Château nouvellement édifié, aux mêmes conditions & charges que ſes prédéceſſeurs avoient tenu la groſſe

Depuis l'an 1513. juſqu'en 1530.

19. *Aug.* 1524. *Ex Compotis Capit.*

Reg. Cap. 1527. *Mars* 24.

V. Les preuves, à l'an 1522.

(*a*) Il réſigna ſa prébende en 1520 à Jacques Joce Clerc.

Digitized by Google

tour & le vieux Château, c'eſt-à-dire, en fief de l'Evêché d'Auxerre, & pour me ſervir des termes du droit, qu'il étoit *jurable & rendable* à l'Evêque quand bon lui ſembloit. Cet acte du 20 Juillet 1523 contient le reſte des engagemens des Barons de Toucy envers l'Evêque qu'il ſeroit ennuyant de rapporter. Aymar ſurvécut peu à cet aveu : mais l'Evêque ayant exigé un pareil acte de foy & hommage des enfans qui lui ſurvécurent, il ne put refuſer le délay ou ſouffrance que demanda Marc de la Baulme leur tuteur, & il accorda du retard par acte du 14 Mars 1527.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1530.

V. Les preuves, à l'an 1523.

Cet Evêque à 66. ans fut atteint d'un dévoyement, qui par ſa durée le conduiſit au tombeau. Il ſentit approcher ſa fin le Dimanche 24 Avril 1530. Il s'y prépara ce jour-là par une confeſſion générale de toute ſa vie, & par la réception de la ſainte Euchariſtie à la fin de la Meſſe. Le Mardi ſuivant, il réitéra la confeſſion & la Communion ; enſuite il fit venir Loüis Bride ſon Secretaire, qui étoit Notaire Apoſtolique, Guillaume Chauſſon ſon Official, Jean le Foul Chanoine Tortrier ſon Confeſſeur, & il écrivit ſon teſtament qu'il fit ſigner par le Notaire Apoſtolique. Il y demanda d'être inhumé ſous le jubé de la Cathédrale proche l'autel de la Magdelene, ou dans le chœur ; ce qui prouve qu'il n'y avoit point de caveau ſous ce jubé, & qu'il fut conſtruit depuis. Il demanda en ſecond lieu pour le repos de ſon ame chaque année douze ſervices à Vigiles & Grand'-Meſſe ; il légua pour cela douze livres payables à chacun de ces ſervices, par ſon frere Gautier de Dinteville Seigneur de Polizy, ſon ſeul & univerſel héritier. Il l'avoit établi exécuteur de ce teſtament, avec ſon fils François de Dinville, qui devoit lui ſuccéder dans l'Evêché. Ce Prélat avoit gardé un certain nombre d'ornemens prêtieux, qu'il reſervoit peut-être pour le beſoin, au cas qu'il fût arrivé quelque famine ou quelqu'autre adverſité. Il légua alors le tout à ſa Cathédrale, ſçavoir quatre chappes & le reſte d'une piéce drap de d'or pour un parement d'autel ; il y ajoûta ſa chaſuble, dalmatique, & tunique de drap d'or ; de plus deux tables ou paremens d'autel de fin or en l'un deſquels étoit repréſenté l'arbre de Jeſſé & en l'autre les Saints Patriarches ; & il ne laiſſa à ſon ſucceſſeur que l'argenterie de ſa

Ex ejus Teſtamento.

Digitized by Google

ſa chapelle & ſes ornemens ordinaires. (*a*) Le Jeudi 28 du mois il demanda l'Extreme-onction; mais on remit au lendemain matin: Son neveu le Doyen ne put lui conférer ce Sacrement à cauſe de la douleur dont il étoit ſaiſi: Le Chantre l'adminiſtra au malade qui le reçut avec une pleine & entiére connoiſſance, répondant lui-même aux Pſeaumes & aux Verſets: demandant alors pardon aux Chanoines aſſemblés qui fondoient en larmes, il leur dit adieu & ſe recommanda à leurs priéres. Depuis ce moment il reſta toujours dans l'attente de l'heure du Seigneur, & lui rendit ſon ame le même jour 29 Avril, un peu avant quatre heures du ſoir. Son neveu prit le ſoin des funérailles qui furent magnifiques. Il fut inhumé ſous le jubé à l'endroit qu'il avoit déſigné. Il y avoit dix-huit ans qu'il repoſoit en ce lieu, lorſque ce neveu ſongeant à ſa propre ſépulture, crut devoir faire lever les os de ſon oncle, & conſtruire en cet endroit un caveau pour les mettre & y être inhumé un jour auprès de lui. Il fit dreſſer dans l'enfoncement ſous le jubé un très-beau mauſolée de marbre blanc, qui repréſentoit le défunt couché & revétu d'habits pontificaux, avec ces deux vers:

Depuis l'an 1513. juſqu'en 1530.

Nobilitas, virtus, & magnificentia tecum
Hic, Franciſce, jacent; hæc cœlo munia digna.
1548.

Lorſqu'on ouvrit ce caveau le 16 Septembre 1730, pour y placer le corps de M. de Broc Evêque & celui de ſa ſœur, on y trouva les oſſemens de ces deux Evêques ramaſſés tout au fond en un tas avec deux planches dreſſées à côté. On croit que leurs oſſemens avoient été mis ainſi ſans ordre, lorſque la ville étant délivrée des Huguenots on reboucha toutes les ouvertures qu'ils avoient faites, ou vers l'an 1690 lorſqu'en renouvellant le pavé de la nef, il fallut fortifier l'entrée de ce caveau. Y étant deſcendu, j'y reconnu les oſſemens de deux corps différens, & de deux différentes couleurs. Comme le corps de celui dont je viens de parler avoit été dans la terre pendant dix huit ans, ſes oſſemens étoient

(*a*) Par ce teſtament il ordonna des aumones pour les Jacobins Cordeliers, Hôpitaux de la Magdelene & de Saint-Pierre.

de couleur jaune pâle & paſſée : mais ceux du neveu parurent d'un jaune plus foncé & tirant ſur le brun. Je ne croi pas qu'il ſoit beſoin de faire remarquer que le buſte où l'oncle eſt repréſenté vers l'angle du jubé entre la figure de S. Aunaire, & celle de S. Vigile ne peut être de ce tems, ni d'une ſculpture que le neveu eût ordonné ; ſans doute, c'eſt une figure ſubſtituée à celle que les Calviniſtes avoient rompue ou mutilée. C'eſt lui ou ſon neveu que l'on voit repréſenté dans un vitrage de la Collégiale de Montmorency au Diocèſe de Paris, dans l'aile gauche. Apparemment que les Dinteville firent du bien à cette Egliſe.

Depuis l'an 1513. juſqu'en 1530.

Le fameux Rabelais a fait entrer dans ſa ſatyre le Prélat ſon contemporain, dont je viens de rapporter les actions : & après avoir dit de ce *Noble Pontife* qu'il aimoit le bon vin, il avance des paradoxes contre toute vrai-ſemblance. Il ne ſeroit point étonnant que ce Prélat voulant plaiſanter ſur la ſimplicité des payſans, eut dit à Paris ou ailleurs où il faiſoit boire libéralement de ſon excellent vin de Migraine, que ſi l'on vouloit croire les vignerons, il faudroit transférer entre Noël & l'Epiphanie les Fêtes de S. Georges, S. Marc, &c. où les vignes ſont ſouvent gelées, & mettre en leur place ſur la fin d'Avril, & au commencement de Mai celles de S. Chriſtophle, S. Laurent, l'Aſſomption. Mais jamais on ne pourra perſuader que cet Evêque ait eu ſerieuſement intention de parler de la ſorte. Auſſi l'Auteur des Notes ſur l'édition de 1711 qui voudroit nous le faire accroire, ſe trompe-t-il groſſiérement. Lui qui ſe mêle de réformer les autres, a grand beſoin d'être réformé : 1°. Il dit que Tiphaine vient d'Epiphanie : cela n'eſt point vrai, parce que ce vieux mot françois vient de *Theophania*, terme uſité dans les anciens livres Liturgiques de France. 2°. Il ſuppoſe ſans preuve que le peuple a fait une ſainte de cette *Tiphaine*, & que notre Prélat s'y eſt trompé comme le peuple. *Tant étoit habil*, dit-il, *un Evêque qui pourtant mourut Ambaſſadeur à Rome pour le Roy François premier.* Il donne lui-même viſiblement dans l'erreur, lorſque pour ſe mocquer davantage de la prétendue ignorance de François de Dinteville, il dit qu'il fut Ambaſſadeur à Rome pour François I. Ce qui eſt faux ; car ce ne fut point lui, mais ſon neveu : & ce neveu ne mourut point à Rome ni

Tome 3. pag 180. édit 1711.

Digitized by Google

ſous le régne de François I, mais à Regennes proche Auxerre, ſous le régne de Henry II. En ſorte qu'on peut dire que celui qui attribue une ignorance groſſiére a un Prélat recommandable, fait lui-même trois ou quatre bévues inſupportables en deux ou trois lignes. Depuis l'an 1513 juſqu'en 1530.

Ceux qui ſouhaiteront d'amples inſtructions ſur les Dinteville, peuvent lire ce qu'en rapporte le Pere Anſelme au Chapitre des Grands Veneurs de France.

FRANÇOIS DE DINTEVILLE II DU NOM, XCII. EVESQUE D'AUXERRE.

ON ſçait déja ce que François de Dinteville ſecond du nom étoit à l'égard du premier qui a porté le même nom. Celui-ci l'avoit fait Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, lorſqu'il n'étoit encore âgé que de 22 ans, s'il eſt vrai, comme le Pere Anſelme l'aſſure, qu'il fût né le 26 Juillet 1498. Il n'y pas d'apparence qu'il eut alors fini ſes études: Car l'auteur de ſa vie qui nous apprend qu'il étoit fils de Gaucher de Dinteville Bailly de Troyes, & d'Anne du Pleſſis qu'il lui plaît d'appeller en latin *à placida ſede*, marque qu'après des études de Grammaire dans la ville de Troyes, on l'envoya à Paris au Collége de Navarre pour continuer ſes claſſes; qu'enſuite à Poitiers & à Padoüe, il apprit le Droit-civil & Canon, & que retourné en France avec des temoignages de bonne conduite, il fut ſi bien venu auprès de Louiſe de Savoye mere de François I, qu'elle le choiſit pour ſon Chapelain & ſon Aumonier. Il poſſédoit avec ce poſte honorable, trois bénéfices, dont deux avoient déja été tenus par ſon oncle, ſçavoir la Cure de Ricey & le Prieuré de Choiſy. La Princeſſe lui procura de plus la Tréſorerie de Poitiers, dignité très-conſidérable. L'Evêché de Riez étant venu à vacquer en 1526, le Roi l'y nomma. Le Pape qui vouloit en gratifier un autre, différa de confirmer cette nomination, mais le Roi perſiſta & écrivit au Comte de Charny ſon Ambaſſadeur de faire expédier des Bulles Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Voyez le commencement de l'Article précédent.

pour François de Dinteville Tréſorier de Poitiers. Il eſt reſté une minute de lettre où le Roi ſe plaint de ce quele Pape alloit contre le Concordat. François de Dinteville prit poſſeſſion de l'Evêché de Riez le 7 Juillet 1527 ſuivant un Catalogue latin des Evêques de ce ſiége, imprimé à Marſeille en 1728. Cependant les auteurs du nouveau *Gallia Chriſtiana* écrivent que le 3. Août de l'an 1527 il n'eſt qualifié qu'Elû Evêque de Riez. Quoiqu'il en ſoit, il n'étoit pas encore Doyen d'Auxerre comme ſembleroit l'inſinuer le *Gallia Chriſtiana*. Jean Sauljot Doyen de cette Egliſe étant mort en 1528, il réſolut en acceptant ce bénéfice, de le deſſervir plutôt que l'Evêché de Riez qu'il laiſſa adminiſtrer par des Vicaires-Généraux, afin de reſter auprès de ſon oncle, & de l'aider dans les fonctions paſtorales en qualité de ſuffragant. Cela engagea l'oncle à ſe démettre entiérement de l'Evêché en ſa faveur quelque tems avant ſa mort, & a lui réſigner l'Abbaye de Montier-en Der. A peine eut-il cette Abbaye, qu'il y fit venir de bons Religieux pour la réformer. Mais comme le revenu en étoit conſidérable, les ennemis qui lui furent ſuſcités l'obligérent de s'en défaire après quelques années, & de la permuter pour celles de Moutier-Ramé & de Moutier-la-Celle proche Troyes.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Cod. Bethun. Bibl. Reg. 8363. fol. 8.

François de Dinteville après la mort de ſon oncle reſta peu à Auxerre. Le Roi François I connoiſſant la capacité, & la probité du nouvel Evêque (*a*) l'envoya à Rome vers Clement VII en qualité d'Ambaſſadeur, de ſorte qu'il ne put faire ſon entrée ſolemnelle qu'au retour de cette Ambaſſade qui dura environ trois ans. Il ne partit cependant qu'au mois de Juillet 1531, après avoir terminé une affaire où ſa réputation avoit été intéreſſée. Mais quoiqu'il ne fût pas encore ſur la route de Rome en 1530 au mois d'Octobre, il étoit abſent de ſon Diocèſe. Cela ſe prouve par deux commiſſions que Guillaume Chauſſon Vicaire-Général donna à Filbert de Beaujeu Evêque de Bethléem, l'une le 27 Septembre pour réconcilier l'Egliſe de Saint-Euſebe d'Auxerre pollue par effuſion de ſang, avec le pouvoir d'y conférer la Prêtriſe à deux Diacres étrangers: l'autre le 2 Octobre pour réconcilier le Cimetiere de l'Egliſe de Bréteau, qui avoit été pollue de la même maniére.

Mém. de Camuzat, part. 2. fol. 34.

Ms. de M. du Puy côté 702.

Ex veter. Manuſcr. Bretel.

Ibid.

(*a*) Il a cette qualité dans les Regiſtres du Vatican au 4 May 1530.

Digitized by

Il n'y avoit qu'un mois au plus qu'il étoit arrivé à Rome, lorſque ſa ville Epiſcopale fut affligée de peſte. L'Evêque de Bethléem lui en donna avis par une lettre du 14 Septembre, & lui offrit ſes ſervices. François de Dinteville avoit mené avec lui dans ſon ambaſſade Pierre Chaſtelain, que quelques-uns appellent *Caſtellan* ou du Chatel en qualité de ſon homme de lettres, & il s'en ſervit pendant quelque tems. On peut voir dans les Mélanges hiſtoriques recueillis par Nicolas Camuzat Chanoine de Troyes, & imprimez en 1609 de combien d'affaires différentes notre Evêque fut chargé. Ce volume contient les Lettres que le Roi, les Prélats & Seigneurs, les Ambaſſadeurs de Veniſe & de l'Empereur lui écrivirent en 1531 & 1532, avec quelques unes des réponſes qu'il leur fit ou qu'il écrivit à d'autres. Il ſe trouve de ces piéces à la Bibliothéque du Roi parmi les manuſcrits de Béthune. Le Chanoine auteur de ſa vie fait valoir particuliérement le Traité de Mariage qu'il fit du Dauphin Henry fils de François I, avec Catherine de Médicis niéce du Pape: & il ajoûte cette circonſtance honorable, qu'un jour comme notre Prélat demandoit au Pape le Chapeau de Cardinal pour quelques François, le Pape admirant ſon éloquence, ſa modeſtie & ſa candeur, lui dit, qu'*il lui convenoit bien plutôt de le demander pour lui même qui étoit connu, que pour des abſens qu'on ne connoiſſoit pas*; A quoi il répondit: qu'*il n'étoit pas venu pour ſes propres affaires, mais pour celles de ſon Prince; qu'en qualité d'Ambaſſadeur, il ne ſe regardoit pas comme perſonne privée, mais comme perſonne publique, & qu'il n'ambitionnoit pour ſoi aucun des honneurs qu'il demandoit pour les autres.* On peut compter parmi les négotiations importantes qu'il eut à finir à Rome, la ſécularization de l'Abbaye de Vezelay qu'il obtint ſous prétexte qu'on alloit y ériger un Evêché: L'exécution du Concordat fait ſous Leon X: le renvoi de l'affaire du Mariage du Roi d'Angleterre Henry VIII hors de la Cour de Rome; & la demande qu'il fut chargé de faire au nom du Roi, pour qu'il fut permis à Louis de Huſſon Evêque de Poitiers Soudiacre, de ſe marier afin de ſoutenir ſa famille. Parmi les minutes des Lettres que le Roi lui écrivit en 1531, il y en a une écrite de la Meilleraye le 25 Janvier, qui montre que cet Evêque ſe comportoit à la Cour de

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Ex autographo.

Bayle verbo Caſtellan ex vita P. Caſtellani per Galiandium.

Mém. de Camuzat fol. 35.

Ibid. fol. 63. & 172.

Gall. chr. nova in Ep. Pictav.

Cod. Bethun. 8616.

Rome en bon François, & qu'il étoit bien inſtruit juſqu'où s'étendent les pouvoirs de la puiſſance Eccléſiaſtique. François I le loüe d'avoir trouvé mauvais qu'on eût excommunié Jean Roi de Hongrie; & de ce que ſans l'avoir oüi ni donné audiance à ſes gens, il eût été en plein Conſiſtoire privé de ſon Royaume, excommunié & chaſſé de l'Egliſe, *qui eſt*, dit le Roi, *une injure & for-fait ſi grand & ſi éloigné de raiſon, qu'il n'y a Prince ſous le Ciel, de quelque qualité qu'il ſoit, qui ſçeut ne voulſiſt ſouffrir cela.* Un an après, il reçut une lettre de Monſieur de Montmorency Grand-Maître & de M. du Bellay Evêque de Bayonne, où on lui marquoit qu'il n'auroit pas du laiſſer paſſer l'Ambaſſadeur de Ferdinand Roi des Romains avant lui, quoique le Pape eût commandé à cet Ambaſſadeur de précéder celui de France. On y ajoûte, que *ſi le Pape veut encore faire cette honte au Roy, il lui fera reſſentir de telle façon, qu'il connoitra qu'un Pape n'eſt pour donner loix ne faire honte à un Roy de France :* Mais qu'heureuſement le Roi n'a pas été informé de cet événement. Il y a apparence que ces derniéres lettres ne furent point envoyées à François de Dinteville: Dès le mois de Janvier le Roi l'avoit rappellé, & avoit ordonné à deux Cardinaux de reſter à Rome en ſa place. C'eſt ce qu'on apprend de la lettre que Clement VII écrivit de Boulogne à François I le 8 Février 1533 ſelon le calcul de Rome, & 1532 ſelon celui de France. Le Pape y certifie au Roi qu'il a toujours reconnu dans ſon Ambaſſadeur qui retourne, un très grand zéle pour le ſervice de la France. Mais François de Dinteville avoit été deſſervi auprès du Prince, ainſi que la ſuite le fera voir.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Cod. Bethun. 93. 68 fol. 32. Lettres de Dieppe du 17. Janv. & 9. Févr. 1532.

V. Les preuves.

Son Diocèſe l'attendoit avec empreſſement: Les Chanoines de la Cathédrale ayant ſçu qu'il devoit faire ſon entrée le Dimanche quatriéme Mai, & qu'il apportoit un Jubilé, remirent leur Chapitre Général au huitiéme du mois. Ils transférérent pour la même raiſon la Fête de S. Helene, qui alors ſe faiſoit le 4 Mai de rit Double. Malheureuſement perſonne n'écrivit les circonſtances de cette entrée: On ne s'étoit trompé dans l'attente d'un Jubilé. Le Vendredi 30 Mai, Louis Bride Chanoine ſon Secretaire apporta la Bulle de ce Jubilé, & d'autres Indulgences qu'il avoit obtenues du Pape pour la veille & le jour de l'Aſ-

1533.

Reg. Capit. 30. Maii 1533. & 23. Januar.

ſomption, & qui devoient durer ces deux jours pendant la vie de l'Evêque : Des Chanoines furent députés au mois de Janvier ſuivant pour le remercier à Regennes : Il doit paroître extraordinaire qu'on eût tant attendu. Mais certains mémoires reſtés autrefois dans le Château de Varzy, nous ont appris qu'il fut en difficulté avec le Chapitre peu de tems après ſon arrivée, en ce qu'il voulut officier, & qu'effectivement il officia ſans avoir de Bulles. Cette difficulté terminée, il communiqua au Chapitre le mois ſuivant, le deſſein qu'il avoit de réparer ſes maiſons Epiſcopales, tant celle de Paris, que celle d'Auxerre, & le Château de Regennes : il réquit la compagnie par l'organe de ſon Secretaire ci-deſſus nommé, de le gratifier de quelques arpens de bois. Les Chanoines lui acordérent d'en faire couper trois dans leur forêt de Merry en quel endroit il voudroit : & pour marque d'une paix entiére, ils s'en rapportérent à lui après Pâques, ſur les difficultés qu'ils avoient avec le Tréſorier. Il en ſurvint une aſſez nouvelle, lorſqu'il fallut donner un ſucceſſeur à Jean le Roi, Chantre mort le 11 Janvier 1534. Il y eut dès le 5 Février de ſi grandes difficultés ſur l'élection du nouveau Chantre, que le Chapitre réſolut de les communiquer au Prélat, & même à ſon Conſeil. L'embarras venoit de ce que le Roi en vertu des Indults à lui accordez par le Pape, avoit nommé Jean Coqueré autrement dit Baron. Les droits de l'Evêque & du Chapitre y étant léſez, on ne ſe preſſa point d'entrer dans les vûes du Prince : L'Evêque en reçut une lettre de reproches dattée de Saint-Germain en Laye le 26 Février 1534. Il la communiqua au Chapitre le dix Mars. La compagnie en avoit reçu de pareilles qui tendoient à faire élire ce Chanoine appellé *Baron*, en cas d'élection. Le Lundi 5 Avril lendemain de *Quaſimodo* indiqué pour l'élection, on conclut de remettre la nomination entre les mains de l'Evêque, avec proteſtation de continuer dans le droit qu'on avoit d'élire, toutes les autres fois que le cas y écherroit. Tous les Chanoines furent de cet avis excepté Laurent Bretel, qui crut qu'il valloit mieux renvoyer la nomination pour cette fois au Cardinal Légat Antoine du Prat Archevêque de Sens. Il n'a pas été poſſible de découvrir quel train prit cette épineuſe affaire, ſinon que Jean Baron qui étoit Vicaire-Général, & Louis Bride, avoient chacun des proviſions, & que le premier

Depuis l'an 1530 juſqu'en 1554.

Reg. Cap. 23. *Febr.* 1533.

Reg. 1534. 9. *Apr. &* 15. *Mart.*

Digitized by Google

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

permuta avec Arnoul Gonthier Chanoine déja pourvu de plusieurs autres bénéfices ; en vertu dequoi Arnoul Gonthier fut reçu à la dignité de Chantre le 10 Janvier 1535, nonobstant les oppositions de Pierre Magnen, & d'Innocent le Caron Chanoines. Le nouvel Evêque d'Auxerre différa beaucoup, & peut-être plus qu'aucun de ses prédécesseurs à prêter le serment à l'Eglise de Sens : encore n'alla-t-il pas en personne rendre ce devoir. Il chargea de sa procuration Florent de la Barre Doyen, le même jour que Louis de Bourbon se fit recevoir à Sens en place du Cardinal du Prat le 22 Janvier 1535, suivant le calcul de France. Le Doyen délégué se rendit à Sens, & fit la soumission au délégué de l'Archevêque l'an 1536.

François de Dinteville tint ses synodes réguliérement, il y fit des Statuts dont le Recueil publié sur la fin de ses jours a été très-estimé : il dressa des réglemens en particulier l'an 1536 pour la Collégiale de Saint Martin de Clamecy. La même année on imprima à Paris le *Manuel des Prêtres* selon l'usage de l'Eglise d'Auxerre. Ce livre contient l'administration des Sacremens qui sont de la compétence des Prêtres, les bénédictions qui sont de leur ministére, la formule des inhumations & autres semblables usages des Chapitres ou des Paroisses : c'est la premiére édition de ce Manuel. (*a*) Ces sortes de livres ont aujourd'hui le nom de Rituel. L'année suivante fut imprimé le Processionel : on croit qu'il parut pour la premiére fois à une célébre Procession Générale, qui se fit au commencement de Mai par tout le Clergé en chappes, le Prélat à la tête. Dans la chaleur de ces éditions se fit celle du Missel d'Auxerre la plus belle qu'on eut vû jusqu'alors : Le Calendrier contient des fêtes inconnues dans la Cathédrale avant l'an 1535. On lit dans les Regîstres du Chapitre, que le Prélat en fit présent le 28 Février 1538. Il avoit établi dès l'an 1531 lors de son Ambassade à Rome Filbert de Beaujeu Evêque de Bethléem pour son suffragant quant aux fonctions Epiſcopales. Cet Evêque Vicegérent avoit visité les Paroisses de la ville, &

(*a*) Il porte pour titre *Manuale seu Officiarium secundum usum Ecclesiæ Cathedralis Antissiodorensis*. Il sert merveilleusement à prouver combien on a innové dans le siécle dernier, sur-tout en fait de suppressions de priéres. Les éditeurs par une fausse application de la langue grecque changerent alors l'ancien mot *Antissiodorum* en celui d'*Autissiodorum*.

fait

fait les Ordinations ſuivant le beſoin : On croit qu'il lui continua les mêmes pouvoirs depuis ſon retour de Rome au moins pendant quelques années : cela eſt d'autant plus vraiſemblable qu'il fut obligé de faire pluſieurs voyages, à l'occaſion d'un bâtiment qu'il entreprit à Tonnerre en 1535, & qu'il fut détourné de ſes fonctions par une autre affaire plus embarraſſante : il ſe l'étoit attiré en voulant punir lui-même un chaſſeur qu'il avoit trouvé dans ſes forêts de Varzy. L'année 1537 il fit commencer le pont de Regennes, & donna à ſon Egliſe Cathédrale une conque marine très-prétieuſe garnie d'un pied & d'un couvercle d'argent doré pour l'infuſion de l'eau dans le calice aux Meſſes des grandes Fêtes ; elle a été conſervée pendant un ſiécle entier. Le Chapitre qui attendoit de lui pluſieurs autres dons plus conſidérables, ne refuſa de ſon côté aucune des graces qu'il demanda pour les Chanoines dont la préſence lui fut néceſſaire. C'eſt ce que les curieux peuvent vérifier au ſujet de Louis de Dinteville, d'Etienne le Muet Pénitencier, & de Guillaume le Marchant dans les années 1537 & 1538. Pendant cette derniére année il mit en régle quelques-uns des vaſſaux de ſon Egliſe, ſçavoir Anne d'Anjou Comteſſe de Dammartin, pour la Baronnie de Toucy le 2 Juillet, (*a*) & Blaiſe de Lamoignon Chevalier, pour le fief de la Riviere le 3 Décembre. Cette précaution lui parut d'autant plus néceſſaire & avantageuſe, qu'il prévoyoit devoir être éloigné pendant quelque tems de ſon Diocèſe.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Reg. Capit.

On lit dans l'Hiſtoire de France, qu'un Seigneur Ferrarois nommé Sébaſtien de *Monte cucullo* fut condamné à mort par le Conſeil tenu à Lyon le 7 Octobre 1536, pour avoir empoiſonné le Dauphin de Viennois Duc de Bretagne fils aîné du Roi, & avoir voulu également attenter à la vie du Roi. Ce Comte *Sebaſtiano* avoit quelquefois parlé à Guillaume de Dinteville Sieur d'Eſchenetz, que le Roi avoit envoyé en 1535 à la Mirande en Italie, pour travailler à la conſervation de cette place : peut-être que le Prélat frere de Guillaume, durant ſon ambaſſade, avoit auſſi connu Sé-

(*a*) M. Martineau de Mairé m'a fait voir en 1735 l'original de l'aveu de cette Comteſſe, au dos duquel ſont les contredits de l'Evêque. Elle y fait auſſi hommage de Fontaine, Molins, Draci Villotte, Bazarne en Vermentons, le Beugnon.

Depuis l'an 1530. jusqu'en 1554.

baſtiano. On ſçait ſeulement que Sébaſtiano déclara pour confident de ſon ſecret Guillaume de Dinteville, qui apparemment étoit encore en Italie. Mais quoiqu'on eût reconnu la fauſſeté de l'accuſation intentée contre le frere de notre Evêque, & que l'Italien eut fait à Lyon amende honorable pour cette fauſſe accuſation : on conſerva de fâcheux ſoupçons contre Gaucher de Dinteville ſon autre frere Seigneur de Vanlay. François qui avoit des ennemis à la Cour, ſe vit enveloppé dans la diſgrace de ce frere le plus jeune : il crut devoir quitter le Royaume un peu après lui au commencement de l'année 1539, & ſe retira en Italie où il s'étoit formé des connoiſſances pendant ſon Ambaſſade. Les trois freres ſe trouvérent ainſi réunis en Italie : mais ils ne purent être admis à reſter dans les terres qu'y avoit l'Empereur, ni chez les Venitiens, non plus que dans les Duchés de Mantoüe & de Ferrare, quoique l'Evêque eût des amis parmi les Venitiens. Ils furent donc obligés de ſe retirer ſur les terres du Pape, que le Roi n'avoit pas intéreſſé dans cette affaire. L'Evêque y fut bien reçu. Le Pape Paul III lui donna audience en préſence de l'Ambaſſadeur de France : L'Evêque expoſa les motifs de ſon voyage de maniére à ſe juſtifier. On n'eût garde d'en faire rapport au Roi, de crainte de le broüiller avec le Pape : Mais enfin ce Prince connut la vérité. Il fut informé non-ſeulement que l'Evêque d'Auxerre avoit été favorablement reçu du Pape & de pluſieurs Cardinaux ; il apprit auſſi avec le tems, que ce Prélat étoit innocent. Cependant auſſi-tôt après le départ de cet Evêque, on avoit ſaiſi tout ſon temporel, ſes meubles & ſes fonds, tant Eccléſiaſtiques que patrimoniaux : Des Commiſſaires avoient été nommés pour la régie du revenu de ſes bénéfices. Pierre de Mareüil autrement dit de Mont-moreau Evêque de la Vaur déclaré adminiſtrateur de l'Evêché d'Auxerre, expédia en cette qualité des proviſions de Bénéfices. François de Dinteville rappellé par Ordre du Roi, revint en France pendant l'Eté de l'an 1542. Il ſe rendit d'abord en Champagne pour voir ſes deux Abbayes de Montier-la-Celle & Montier-Ramé. Informé que l'Evêque de la Vaur ne vouloit point lui rendre la joüiſſance de l'Evêché d'Auxerre, ni ces deux Abbayes, à moins qu'il ne lui cédât l'Abbaye de Montier-la-Celle, il fit à Joinville le 26 Juin une

Lettre de Mr. Grignan Amb. du Roi à Rome au Conneſtable du 21. Oct. 1539. Mém. de Ribier T. 1. p. 479.

Reg. Capit. 1564. *in Recept. Martini Rouſſeau Archid.*

Reg. Cap. 1540. 1541.

Digitized by Google

proteſtation pardevant deux Notaires contre cet Evêque, par continuation de celles qu'il avoit déja faites ſur le même ſujet en partant. M. Bouchard Maître des Requêtes, & le Tréſorier de Bretagne * Secretaire de l'Amiral, s'étoient chargés de traiter cette affaire : il déclara que s'il conſentoit à un accord, c'étoit comme forcé & contraint, & pour obtenir la main levée de ſes bénéfices. Quelques jours après il eut main levée de tout ſon temporel. Le Roi adreſſa là-deſſus des Lettres aux Baillis d'Auxerre & de Troye, dattées de Monſtier ſur Saulx le 28 Juin, par leſquelles ce Prince le recevoit dans ſes bonnes graces, & déclaroit vouloir en donner des preuves : *eſperant*, dit le Roi, *qu'il ſera pour par cy-après nous faire d'auſſi bons ſervices, qu'il nous a fait par le paſſé ès lieux & endroits où nous l'avons employé.* Le Clergé & le peuple attendoit ſon retour avec impatience : Lorſque les Chanoines de la Cathédrale furent avertis qu'il avoit deſſein de rentrer à Auxerre, ils conclurent le Samedi huitiéme Juillet de faire une Proceſſion-générale, pour remercier Dieu de ce que l'innocence du Prélat avoit été pleinement reconnue. Il ne voulut cependant pas rentrer avec éclat ; & pour éviter les acclamations, il n'arriva à la Ville que ſur les dix heures du ſoir, le Dimanche 16 Juillet après trois ans & demi ou environ d'un exil volontaire. Le lendemain durant toute la journée il reçut les complimens. Les Chanoines célébrérent ce jour comme celui d'une Fête, & ne voulurent y vaquer à aucune de leurs affaires temporelles, pour mieux marquer la joye qu'ils reſſentoient.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Promptuar. Triceſſ. fol. 25.

* Palamedes Gontier.

On voit par les plaidoyés de cette affaire parmi les Mſ. de M. Dupuy *Cod.* 702. qu'elle n'étoit pas encore terminée en 1547.

Ibid. fol. 26.

Dès le trentiéme Août ſuivant, il fit préſent à Arnoul Gontier Chantre de la Cathédrale, & à ſon frere Palamedes Gontier Secretaire du Roi, pour le tems de leur vie, d'un jardin qu'il poſſédoit à Auxerre dans la rue des Lombards, au-deſſus de la maiſon & du jardin de la Chapelle de S. Clement. Ce préſent leur convenoit ; ils demeuroient dans cette rue. Voulant favoriſer les habitans de Gy-l'Evêque dont il reconnut que le territoire étoit incommode, & les labourages de petit rapport, il accorda le 28 Décembre ſuivant à leur Communauté 45 arpens de bois pour leur uſage, à condition qu'ils ne pourroient en tranſporter hors du territoire, & qu'ils lui ſeroient redevables chaque année par chaque feu

Digitized by Google

de la ſomme de douze deniers. Juſqu'à ſa mort il fit preſque chaque année quelque embelliſſement dans l'Egliſe Cathédrale. Outre ce qu'il fournit à l'exemple de ſon oncle pour continuer & achever la Tour, il deſtina en 1543 une ſomme pour orner l'Egliſe de peintures en différens endroits. La prodigieuſe ſtatue de Saint Chriſtophe étoit alors bien avancée : on y avoit travaillé pendant ſon abſence, ſelon le goût particulier d'un Chanoine. * Mais le Prélat étoit bien éloigné d'avoir des idées ſi groſſiéres : Il étoit doué d'un goût exquis pour la peinture (*a*) & pour tout ce qui dépendoit de la mécanique, connoiſſance qui avoit peut-être été l'un des fondemens des faux ſoupçons qu'on avoit eu contre lui. Si ce Prélat fit décorer les pilliers de l'Egliſe d'Images en relief, comme le Chapitre le lui avoit permis en 1543, il en eſt reſté peu de choſe, peut-être parce que les Calviniſtes jettérent à terre ce qui avoit été fait par ſes ordres. Les deux portes collatérales des aîles du chœur étoient ornées de figures différentes de celles qu'on y voit aujourd'hui ; à l'une des deux étoit repréſentée l'Hiſtoire de la Viſitation de la Sainte Vierge. Ces figures pouvoient venir de lui, auſſi-bien que celles qui étoient dans la Chapelle de S. Georges, au-deſſous de l'endroit où l'on voit encore les armoiries de ſa famille. Certainement il donna en 1547 le vaſe de jaſpe que l'on voit ſous une petite voute qui ſoutient la ſtatue de S. Chriſtophe : l'inſcription qui ſe lit au pied de ce vaſe oblong, marque avec quels ſentimens de piété il ſouhaitoit que les Fidéles priſſent de l'eau-benite en entrant dans la Maiſon de Dieu : il fit auſſi orner la Chapelle de S. Germain ſituée au-deſſous de celle du Reveſtiaire de peintures à freſque fort délicates, qui repréſentent les principales actions & miracles de ce Saint Evêque ; & vrai-ſemblablement la clôture de cuivre de cette Chapelle eſt un effet de ſa magnificence. Les Evêques d'Auxerre dont on fait l'Office ou qui paſſent pour Bienheureux, furent répréſentés par ſon ordre ſur les murs de la Chapelle de Saint-Sébaſtien. Il eſt encore probable que le haut des peintures de la roſe du grand portail eſt de ſon tems & fait à ſes frais. Quelques-uns même ont cru.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

* Jean Olivier Curé de Champlemi.

Reg. Capit.

(*a*) Claude Robert dit dans ſes Additions au *Gallia Chriſtiana* que cet Eveque dépeignit de ſa propre main à Regennes les Châteaux appartenans à l'Evêché d'Auxerre avec leur voiſinage.

Digitized by Google

l'y voir repréſenté au-deſſus de l'Image S. Jacques. Pour ce qui eſt de ſes ornemens, il différa juſqu'à l'an 1554; & on verra ci-après qu'on ne les reçut que peu de jours avant ſa mort. Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Quoique cet Evêque aimât beaucoup à décorer les temples matériels, on peut dire qu'il s'attacha encore davantage à former les temples ſpirituels. Les Luthériens avoient profité de ſon abſence pour s'inſinuer dans ſon Diocèſe, principalement dans les lieux qui ſont au centre du Royaume, ſur la route de Paris à Lyon, le long du rivage de la Loire. Il entreprit de connoître en peu de tems le mal qu'ils pouvoient avoir cauſé: & pour en faire plus vîte la perquiſition, il s'aſſocia l'Evêque d'Ebron de l'Ordre de S. Dominique, qui fit les viſites dans un canton du Diocèſe, pendant que de ſon côté il les faiſoit dans un autre. L'an 1543 ils viſitérent à ce deſſein différentes Paroiſſes. L'Evêque d'Ebron étoit le 25 Novembre à Crevan, où il accorda des Indulgences à ceux qui contribueroient à l'avancement de l'Egliſe qu'on bâtiſſoit alors: & François de Dinteville aux Quatre-tems de Décembre fit l'Ordination à Varzy: La ville de Cône ſur Loire paroît avoir été la premiére où il s'apperçut que l'héréſie avoit pris quelques racines. Pour les arracher entiérement, il y retourna au mois d'Octobre 1545, emmenant avec lui l'Archidiacre de Puiſaye. Ce fut dans le cours des viſites de cette année-là, que le droit de procuration lui ayant été refuſé pat l'Abbé de Saint-Germain pour la viſite de la Cure de Moutiers, ſans avoir égard qu'en 1543 l'Evêque d'Ebron avoit été logé au Prieuré, il crut devoir pouſſer cette affaire en Parlement. C'eſt peut-être pour cela qu'on ne trouve rien de lui en 1546. Etant à Gien en 1547, il fut averti, que pluſieurs habitans de cette ville, auſſi-bien que de Briare, Bonny, Neuvy, Cône, Pouilly & la Charité ſe diſpenſoient du devoir Paſcal: il ordonna aux Curés de faire des exhortations ſur cette matiére le Dimanche des Rameaux, & de tenir un Regiſtre de ceux qui s'approcheroient des Sacremens, pour l'apporter au Synode après la quinzaine de Pâques. D'autres affaires l'ayant appellé à Paris en 1549, il chargea Jacques de Montracé Cordelier, Evêque de Ruſſion, de faire dans tout le Diocèſe les fonctions Epiſcopales, & de veiller par des viſites

Ex autographo.

Reg. Cap.

Reg. Cap.

Regiſt. Epiſc. Signat. Duchié.

Ibid.

à la conſervation de la foy. La diſcipline étoit encore alors très-exacte pour l'obſervation du Carême, & l'on n'avoit garde d'y faire de bréche dans un tems où l'abſtinence étoit combattue à découvert. Auſſi les pieux Catholiques du Diocèſe s'abſtenoient encore alors de l'uſage du beurre & du fromage pendant le Carême, & ceux qui vouloient en uſer demandoient la permiſſion à l'Evêque. J'en ai lû un exemple dans la perſonne de Françoiſe de Clermont femme de Charles de Rochechouard Seigneur de Saint-Amand. Parmi les Prédicateurs qu'il avoit approuvé, il y en eut qui favoriſérent la nouvelle réforme : il leur ôta auſſi-tôt ſes pouvoirs, & les obligea de quitter ſon Diocèſe, entr'autres, un nommé Chaponneau qui avoit ſcandaliſé par ſes ſermons tout le peuple de Gien. L'année même qu'il fit publier la convocation du Concile de Trente, en conſéquence de l'avis du Cardinal de Bourbon Archevêque de Sens, un Prêtre de Gien fut aſſez hardi pour ſe marier à une jeune Veuve de Cône. Ce Prêtre arrêté & convaincu en Septembre 1551, fut condamné au feu après avoir été dégradé. François de Dinteville ôta quelquefois aux Officiaux particuliers du Diocèſe la connoiſſance de certaines affaires, les évoquant à Auxerre afin qu'elles y fuſſent jugées avec plus de maturité. L'uſage du bras ſéculier ne fut pas la ſeule voye qui vint au ſecours pour arrêter les progrès de l'héréſie. L'Evêque d'Auxerre embraſſa comme les autres Prélats tous les moyens généraux, tels que la priére, les Jubilés, & les Confrairies. Dans ces tems nébuleux parut fort à propos la Confrairie du S. Sacrement. Dès lors elle paſſa juſqu'aux Egliſes de la Campagne. Vers le même-tems commencerent en certaines Egliſes des Saluts pour la paix de l'Egliſe; ceux qui y aſſiſtoient gagnoient des Indulgences. Les priéres que le Roi avoit demandé en 1553 contre le progrès de l'héréſie prévinrent la publication du Jubilé que Jules III avoit accordé. Notre Evêque conformément à la volonté du Roi ayant ordonné en 1553 des priéres pour obtenir l'extinction de l'héréſie, indiqua ce nouveau Jubilé accordé par le Pape. La lettre qu'il écrivit à ce ſujet au Clergé de ſon Diocèſe, porte expreſſément qu'on ne permit à aucun des Eccléſiaſtiques qui s'érigeoient en quêteurs d'aumones, de monter en chaire ni de parler en public à l'occaſion de ce

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Reg. Duchié.

Recueil de formules de ſon tems.

V. Les preuves, 1550.

Hiſt. de la priſe d'Aux. piéces juſt. p. 5.

V. Preuves an. 1551.

Reg. Duchié 1551. 21. *Sept.*

Reg. Duchié 2. *Oct.* 1551.

Reg. Duchié 27. Mars 1554. Fond. à S. Mamert d'Auxerre par Marie Bonnet femme de Germain Choin.

Hiſt. de la pr. d'Aux. piéces juſt. p. 5.

Mand. du 15. Nov. 1553.

Digitized by Google

Jubilé; de crainte que ſous prétexte d'exhorter à l'aumône, ils n'avançaſſent quelques propoſitions Luthériennes ou autres condamnées par l'Egliſe. Remettant ainſi ſouvent devant les yeux des Curés certains articles des Ordonnances qu'il avoit publiées dans le Synode du 3 Mai 1552, il éloigna quantité de faux Docteurs qui cherchoient à pervertir la foy des peuples. La publication de ces Statuts Synodaux, fut un des moyens les plus efficaces dont il uſa pour prévenir la corruption générale. Parlant d'après ſes prédéceſſeurs, qui lui avoient tranſmis le dépôt de la foy & la pureté des Canons, il s'étoit contenté d'en reſumer tous les réglemens, qu'il fit rédiger dans une latinité pure & exacte : il en ajoûta de nouveaux qu'il avoit été obligé de dreſſer depuis les tentatives des diſciples de Luther & autres ſur la foy & la morale ancienne.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Le reſte des actes émanez de ſon Secretariat ne regarde que la diſcipline ordinaire du Diocèſe ſelon les différens cas qui ſe préſentoient, & il n'y a de remarquable que quelques établiſſemens d'Egliſes ſuccurſales & quelques viſites de Maiſons Religieuſes. Les habitans de Baumon proche Chemilly, l'avoient ſupplié dès les premiéres années de ſon Epiſcopat d'ériger leur Chapelle en Paroiſſe; mais les députés que le Chapitre de la Cathédrale intéreſſé dans cet établiſſement lui envoya, n'eurent pas de peine à le rendre ſenſible au tort que cette érection alloit faire à la compagnie. Ainſi la propoſition fut rejettée dès l'an 1538 : ce fut la même année qu'il fit la Dédicace de l'Egliſe de Courçon. Les deux Egliſes ſuccurſales dont il ſe préſente quelque choſe à dire, ſont Champoulet & Vergers. Frere Roland de Givarlay Curé de Batilly, & Charles de Givarlay Seigneur de Champoulet, préſentérent Requête à l'Evêque, à ce qu'il leur fût permis de bâtir une Chapelle à Champoulet, & de l'ériger en ſuccurſale de Batilly. Le Clergé de Batilly compoſé de deux Prêtres y ayant conſenti, auſſi-bien que Damoiſelle Guy de Prie veuve de Jean de Givarlay, & les habitans de Batilly au nombre de trente huit, la permiſſion fut accordée le 21 Décembre 1549, à condition de conſtruire ſur le lieu un Preſbytere pour le Curé de Batilly ou pour ſon Vicaire. Il y avoit en 1552 procès à l'Officialité de Sens, entre Charles Darmes Seigneur de Vergers & les

Reg. Cap. 4. Nov. 1538. & 7. Febr.

Digitized by Google

habitans d'une part, & Pierre du Broc Curé de Sully d'autre part, touchant la deſſerte de Vergers. Ils firent un compromis entre les mains de l'Evêque Diocéſain, qui ſtatua le 22 Mars, que les habitans de Vergers & de Chaſſaigne feroient bâtir un Preſbytere à Vergers, qu'ils entretiendroient l'Egliſe généralement de tout, avec une lampe ardente jour & nuit devant le S. Sacrement, & qu'ils donneroient un fond d'héritage au Curé de Sully : & qu'à l'égard de ce Curé, il viendroit demeurer à Vergers, ou qu'il y mettroit un Vicaire pour y chanter les Meſſes & les Vêpres & Complies, non-ſeulement les jours de Fêtes, mais encore tous les Samedis & veilles des Fêtes commandées. Ceci nous apprend l'ancienne obligation de tous les Curés de chanter Vêpres les veilles de Fêtes & les Samedis. On connoit dans la Campagne quatre Chapelles dont les fondateurs eurent recours à l'autorité de François de Dinteville. Il permit par Lettres expédiées à Regennes le 24 Juin 1549 à Etienne Janneau Marchand Bourgeois d'Auxerre, de faire dire la Meſſe dans la Chapelle par lui bâtie à Monétau, pourvu que ce fût ſans ſonner, ſans chant & ſans convocation de peuple : Car il étoit très-attentif à l'obligation qu'ont les Fidéles d'aſſiſter à la Meſſe de Paroiſſe, & il ne permettoit point qu'on dit de Meſſes baſſes avant la Grand'-Meſſe. Il donna permiſſion le 20 Juillet ſuivant à Antoine Du Bourg, de demeurer proche la Chapelle de Ste Geneviéve lez-Auxerre, & d'y mener la vie d'Hermite ; ce qui a toujours été très-rare dans le Diocèſe. Antoine Savelle, & Michel le Beuf riches habitans de la Paroiſſe de Saint-Verain des Bois, lui ayant repréſenté en 1550 qu'à cauſe des chemins ſouvent impratiquables, ils ne pouvoient venir exactement à la Paroiſſe, il leur permit de bâtir ſous l'invocation du Saint-Eſprit, & de Sainte Anne une Chapelle dans leur Terre appellée Jéruſalem, & d'y faire célébrer la Meſſe aux conditions ci-deſſus marquées, & ſans être diſpenſés d'aſſiſter à la Meſſe Paroiſſiale, lorſque le tems le permettroit. Nicolas Ratelot Prêtre Chapelain de la Chapelle du nom S. Moré, ſituée ſur les limites des Paroiſſes de Saint-Moré & d'Arſy, lui repréſenta le mauvais état où les guerres & le malheur des tems avoient réduit le bâtiment, qui avoit autrefois été conſidérable ; & qu'il viendroit à bout de le retablir, en y érigeant une

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Regiſt. Duchié.

C'eſt un article de ſes Statuts Synodaux.

Ibid.

Ibid.

une Confrairie pour les Paroiſſes du voiſinage. Sa demande lui fut accordée à Regennes le 22 Janvier 1552. (a) Il y eut pendant les derniéres années de ſon Epiſcopat de fréquens dénombremens des Bénéfices: Le 9 Mai 1550 il tint dans le Palais Epiſcopal une Aſſemblée Générale de tout ſon Clergé, au ſujet des nouvelles acquiſitions qui pouvoient avoir été faites par chaque Bénéficier. Le Roi ayant auſſi demandé un état de l'argenterie, des charges & des revenus de chaque Egliſe, il enjoignit à ſes Archidiacres le 18 Avril 1552, de faire cet Inventaire chacun dans leur détroit. Mais on ne voit pas que cela fût ſi ponctuellement exécuté, que l'impoſition ſur les Bénéfices faite pour le Roi Henry II en 1551 après la tenue du Synode, & celle qui fut miſe ſur chaque clocher en 1552 par forme d'emprunt accordé au même Prince.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Ex autographo.

Reg. Duchié 16.

Quelques-uns des Monaſtéres de ſon Diocèſe étoient un peu dans le dérangement. On ſe plaignoit ſur-tout de celui de Saint Laurent de l'Ordre des Chanoines Réguliers. Un Arrêt donné en Parlement, à la Requête du Procureur du Roi le 14 Avril 1548, portoit que les Religieux de cette Abbaye ſeroient réformés. Le Prélat à qui il fut ſignifié, nomma au mois d'Octobre ſuivant deux Chanoines Réguliers du même Ordre, pour y introduire la réforme, ſçavoir Laurent Petitfou Abbé de Saint Pere d'Auxerre, & Jacques du Coin Religieux de Saint-Martin de Nevers. Il les établit ſes Vicaires-Généraux à cet effet, avec pouvoir de faire toutes les informations & perquiſitions néceſſaires, punir les délinquans & les réfractaires, & rétablir le bon ordre. Il avoit trouvé l'Abbaye de Saint Julien d'Auxerre, dans un état encore plus déplorable. Selon quelques mémoires du tems ce ne fut que par ſes viſites en 1534 & en 1542 au retour d'Italie, qu'il y put remettre la régularité: Pour l'y maintenir, il fit encore une viſite très-exacte le Lundi 16 Octobre 1553. L'Abbeſſe étoit Marie de Fontaines, & la

Reg. Duchié 16. *Octob.* 1548.

Mémoires de Pierre Magnen Promoteur, & de Joſeph de Thou Greffier.

(a) Je ne parle point de deux réconciliations de Cimetiére qu'il fit lui même en un ſeul jour l'an 1551, ſçavoir celui de Venoy déclaré pollu par effuſion de ſang, & celui de S. Amatre lez-Auxerre qu'on croyoit dans le même cas, à cauſe des conflicts arrivez en ce lieu dans le tems des Guerres. Filbert de Beaujeu Evêque de Bethléem, fit par ſon ordre la même cérémonie au Cimetiére de Juſſy en 1548. Le même Evêque par commiſſion du 3 Novembre de la même année dédia l'Egliſe Paroiſſiale de Saiſſy-les-bois.

Digitized by Google

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Prieure Guillemette de Saigny. L'Evêque reçu avec ſolemnité par les Religieuſes à la porte de l'Egliſe, aſſiſta à la Meſſe du Saint-Eſprit ; après l'Evangile il y eut prédication par un Jacobin Confeſſeur de la Maiſon : La Meſſe finie il entra dans l'intérieur du Monaſtére, & trouva tout en bon ordre. Il ſe contenta d'ordonner qu'on relût les réglemens qu'il avoit fait dans ſes deux viſites précédentes. En voici un article curieux : C'eſt celui par lequel il leur fut défendu de ſortir du Monaſtére, pour tenir des enfans ſur les Fonts de Baptême, & d'aller par la Campagne, à moins que ce ne fût pour les affaires du Monaſtére, & avec permiſſion. Ce réglement fait voir que la cloture n'étoit point alors ſi étroite, qu'elle l'eſt devenue depuis. On vit auſſi de ſon tems un Religieux d'une Abbaye célébre de ſon Diocèſe reclamer contre ſes vœux. C'étoit un Ciſtercien du Monaſtére de Pontigny, appellé Jacques de la Riviere. Noble Adrien de la Riviere Seigneur de Champlemi s'oppoſoit à cette ſortie. Il fut dit par un Arrêt du Parlement du 9 Janvier 1553, que le procès ſeroit mis en état par deux Conſeillers Clercs du Parlement, auxquels l'Evêque d'Auxerre donneroit des Lettres de Grand-Vicariat : & le Prélat adreſſa ces Lettres à Meſſieurs de Montmiral & du Val, avec pouvoir de connoître de cette affaire juſqu'à la diffinitive. Entre les bénéfices Réguliers que François de Dinteville conféra *jure devoluto* par l'inattention des préſentateurs, il s'en trouve deux aſſez conſidérables. Le Prieuré ſimple de Notre-Dame du Pré proche Donzy qu'il conféra à Jean Moreau Clerc du Diocèſe de Meaux en 1550, & la Cure de Notre-Dame la-dhors dans la Ville d'Auxerre de l'Ordre de Prémontré, dont il fit expédier les proviſions à Jean Guerin Prêtre de l'Ordre & Gradué, au refus de l'Abbé de S. Marien. Le Doyenné de la Cathédrale fut dans le même cas après la mort de Florent de la Barre. Le Regiſtre du Secretariat prouve combien de fois différentes il en pourvut un Chanoine appellé Nicolas Blanchard dans les années 1551 & 1552. Il uſa auſſi en 1553 du droit qu'à l'Evêque, de confirmer l'élection du Chantre de la Cathédrale. Les deux Archidiacres étant allés le premier jour d'Août avec l'Elû nommé Laurent Robert lui en parler à Regennes, il aſſigna le Lundi 7 du mois pour donner cette confirmation, ordon-

V. Les Preuves 1553.

Reg. Duchié 30. Juin 1550.

Ibid. 22. Sept. 1554.

On ne ſçait ce que ſignifioient ces réitérations de Proviſions envers un même ſujet.

nant d'afficher l'acte d'élection où il étoit néceſſaire. Et comme il ne ſe trouva aucune oppoſition, pas même dans l'enquête du Vicegérent de l'Officialité, chargé de s'informer de la vie & des mœurs de l'Elû, le Prélat fit expédier l'acte de confirmation & lui conféra la Dignité de Chantre, en préſence de Noble Claude du Pleſſis Curé de Saint Privé & Joachim de Dinteville Prieur de Viviers au Diocèſe de Langres ſes parens. Laurent Robert avoit été ſon Secretaire. Entre ceux qu'il plaça dans le Chapitre les vingt premiéres années de ſon Epiſcopat, ſe trouve en 1537 Louis de Dinteville, qui, dans quelques actes où il paroît comme témoin, eſt qualifié couſin de notre Evêque. (*a*) Il pourvut en 1544 d'une prébende d'Auxerre Germain Vaillant de Guélis Clerc Orleanois, qui fut depuis Evêque d'Orleans: En 1545 Matthieu de Longuejoüe, & Scipion de Popincourt. On croit que le dernier étoit de ſes parens; à l'égard de l'autre, il étoit Clerc du Diocèſe d'Orleans, & parent, ſans doute de l'Evêque de Soiſſons de ce nom, qui fut Garde des ſceaux. L'année d'après il conféra un Canonicat de ſon Egliſe à Jean Marafin d'une noble famille du pays de Donziois, & en 1549 le 26 Novembre à Jacques de la Halle Docteur de Paris, qui devint célébre dans le tems des troubles des Huguenots. La même année il donna à Almaric de Talon Docteur en droit-Canon des Proviſions d'Official. (*b*)

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1545.

Regiſt. Capituli.

Quoique cet Evêque eut fait beaucoup de voyages à Paris, on ne l'y voit préſider à aucune cérémonie, ſi ce n'eſt à la bénédiction de l'Abbeſſe de Mont-Martre qu'il fit le XI Août 1549: c'étoit Catherine de Clermont. Il eut pour aſſiſtans en cette cérémonie Philippes le Bel Abbé de Sainte-Geneviéve, & Antoine de Melphes Abbé de Saint-Victor.

V. Preuv. 1549.

Regiſt. Duchié.

De ſon tems & de ſon conſentement, fut inſtituée à Auxerre au 14 Janvier la Fête du S. Nom de Jeſus, à la ſollicitation d'un Cordelier de la Maiſon d'Auxerre, (*c*) lequel non content

(*a*) Ce Matthieu pouvoit bien être fils de l'Evêque Garde des ſceaux, qui avant ſon Epiſcopat avoit été marié & laiſſa des enfans. Le Garde des ſceaux étoit neveu de l'Evêque Jean Baillet.

(*b*) Cet Almaric ſeroit-il le même qu'*Audomarus* Talon, qui fut Recteur de l'Univerſité & Curé à Paris?

(*c*) Il ſe nommoit Bonaventure Dubiez; il étoit natif de Chevannes à 2 lieues d'Auxerre.

Digitized by Google

d'avoir fait bâtir une grande Chapelle à côté de l'Egliſe de ſon Couvent pour y ſolemniſer cette nouvelle Fête, perſuada à un particulier de l'établir à la Cathédrale & obtint de l'Evêque qu'elle fut chommée. Comme on admit trop facilement le ſyſtême qui diſtinguoit cette Fête de la ſolemnité du huitiéme jour d'après Noël, auquel le nom de Jeſus avoit été impoſé au Sauveur du monde, la nouvelle Fête fut ſupprimée quant à la ceſſation du travail dès le ſiécle ſuivant, & en 1726 l'Office en a été remis au premier Janvier ſon jour véritable & naturel. Si cet établiſſement fut favoriſé par François de Dinteville, on doit croire qu'il contribua auſſi à l'aboliſſement du jeu de la Pelotte, qui ſe pratiquoit l'après midi du jour de Pâques, dans la nef de la Cathédrale, & auquel un Arrêt du Parlement obtenu par Laurent Bretel Chanoine mit fin pour toujours l'an 1538. Je paſſerai ſous ſilence ce qui reſtoit encore alors de veſtige de la Fête des Foux, auſſi-bien que l'uſage des Tragédies de piété qu'on repréſentoit encore l'an 1551, avec des ornemens de l'Egliſe dans la place devant l'Egliſe Cathédrale.

Depuis l'an 1530. ju qu'en 1554.

Voyez le Mercure de France, May 1726. p. 911.

Dans la même année 1551 l'Evêque d'Auxerre voyant l'entrée du Palais Epiſcopal prête à tomber, en rétablit le portique : il y fit élever un pavillon autant magnifique, que la place put le permettre, & l'orna d'inſcriptions ſententieuſes ſuivant le goût de ſon ſiécle ; l'une touchant l'accès de ſa maiſon qu'il déclaroit librement ouverte à tous les gens de bien, l'autre par rapport à l'Officialité dont la ſalle eſt contigue. L'année ſuivante, c'eſt-à-dire 1552, il reçut à foi & hommage pour la Baronnie de Donzy Pierre de Mazengarbe, au nom de Francois de Cleves Duc de Nevers. C'étoit pour la ſeconde fois qu'il reçut alors les devoirs féodaux dûs pour cette Baronnie : car dès le 1 Novembre 1548, Charles de Luxembourg & Claude de Foix ſon épouſe l'avoient fait rendre par Jean de Buxieres leur Prévôt de Donziois, tant pour Donzy, que pour Saint Verain & pour la Chatellenie de Beauche. Il ne reſte plus à parler que des ornemens, qu'il fit préſenter au Chapitre au commencement du mois de Septembre 1554. Ils conſiſtoient en trois chappes à fond d'argent parſemées de fleurs rouges & violettes, dont les orfrois étoient chargés de ſes armoiries, avec les

Violet.

Digitized by Google

vétemens des Miniſtres ſacrez & les paremens néceſſaires à l'autel. Les Chanoines ayant égard à ce préſent, ordonnérent qu'en reconnoiſſance on chanteroit le Mardi ſuivant une Meſſe du Saint-Eſprit de rit double à ſon intention, & que tous les jours juſqu'à la Touſſaint, les Enfans de chœur chanteroient dans la Chapelle de Notre-Dame des Vertus une Antienne & un Salut pour ſa ſanté & ſa proſpérité. On ne le croyoit pas alors ſi proche de finir ſa carriére. Les priéres ordonnées pour ſa conſervation ne purent être continuées que juſqu'à la fin du mois. Etant retiré au Château de Regennes, ſa demeure ordinaire, il y fut atteint d'une maladie qui n'a pas été ſpécifiée, & il y mourut au bout de quelques jours ſur le milieu de la nuit du Mercredi au Jeudi 27 Septembre. Le Chapitre n'apprit d'abord cette triſte nouvelle, que par Jean de Marafin Seigneur de Guarchy Abbé Commendataire de Bellevaux, qui la tenoit des Sieurs de Polizy & d'Eſchenetz freres du Prélat: mais le Vendredi 28 le même Abbé accompagné de Philippes de Chaſtellux Seigneur de Bazerne allié du défunt, & de Jean Duchié Curé de Monetau ſon Secretaire, vinrent certifier à la compagnie la vérité du fait. Le corps du défunt fut amené le même jour à Auxerre, & inhumé dans le caveau qu'il avoit fait pratiquer ſix ans auparavant, ſous un coin du jubé de la Cathédrale, & où ſon oncle étoit déja enterré. Outre de magnifiques funérailles, il y eut un quarentain célébré ſolemnellement le 6 Novembre avec convocation des gens du Roi. Sa famille ſe remettant ſur les ſoins de Jean Thienot Chanoine de Troyes, qui avoit été ſon Grand-Vicaire pour ſes deux Abbayes, envoya de Troyes dans le même mois un poiſle de velours noir chargé de ſes armoiries, pour couvrir ſa ſépulture. On ne trouva point de teſtament après ſa mort: Mais on ſçut qu'il avoit pris des meſures pour faire tomber ſes Abbayes entre les mains de quelques-uns de ſes parens; on réunit ſon nom à celui de ſon oncle, dans les douze Obits qu'on célébroit pour lui chaque année. Cette réunion commença à avoir lieu le 23 Mars 1555.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Reg. Capit. Sept. 1554.

On écrivoit alors *Duchié* pour *Duché*.

Reg. Cap. 17. Nov.

Reg. Cap. 1555.

Ce Prélat a été extrémement loüé dans l'abregé de ſa vie écrit par un Chanoine de ſon tems. Cet auteur y touche en général ſa libéralité envers les Egliſes, ſes aumônes

Digitized by Google

envers les Hôpitaux & les pauvres Communautés. François de Dinteville mangeoit peu, buvoit fort rarement, ne dormoit guéres, travailloit continuellement, étudioit ſans relâche, & vivoit comme un vrai Philoſophe. Outre les Arts libéraux, il ſe connoiſſoit auſſi dans la mécanique: aimant ſur-tout la peinture, il avoit toujours chez lui quelque peintre. Il étoit ennemi déclaré de l'oiſiveté, & rappelloit ſouvent à ceux de ſa compagnie l'adage d'Appelles. S'il faiſoit accueil aux gens ſtudieux, laborieux & vigilans, s'il les aimoit & les honoroit, il avoit auſſi en horreur les lâches, les fainéans, les gens oiſifs & pareſſeux: il étoit d'une très foible ſanté, tantôt attaqué de fiévre ou dyſenterie, tantôt des douleurs de la gravelle & de la goutte. Au milieu de ces infirmités, il ſe réjouiſſoit de ſouffrir en ce monde, pour arriver dans le lieu de rafraichiſſement. C'eſt par où l'auteur anonyme finit ſa relation, à laquelle j'ai été obligé d'ajoûter plus de la moitié des faits qu'il n'a pas rapportez comme étant alors trop nouveaux, & d'une eſpéce que j'avoue n'être devenue intéreſſante, que depuis l'éloignement des tems. On peut reconnoître quelques tableaux faits ſous ſon Epiſcopat & par ſes amis, à la repréſentation de ſon viſage que les peintres ſe plaiſoient à introduire dans le rang des ſpectateurs. Ainſi eſt-il tiré dans le tableau de la lapidation de Saint Etienne, conſervé ſur l'autel de la Chapelle de Saint-Alexandre au fond de l'Egliſe Cathédrale, & dans celui du martyre de Sainte Eugenie à Varzy au retable du grand autel de l'Egliſe Collégiale. Ces deux tableaux paſſent pour être de la façon de Felix Chrétien Chanoine, qui tranſcrivit l'abregé de ſa vie dans le livre manuſcrit des Evêques conſervé au Tréſor Littéral du Chapitre. L'Egliſe de Sainte Eugenie de Varzy dont je viens de parler, eut grande part à ſes libéralités. Il l'enrichit de pluſieurs ornemens: en 1537 il y fit conſtruire les orgues, le grand-autel avec ſes accompagnemens, & la voute qui eſt au-deſſus. On attribue à l'auteur des tableaux, les quatre diſtiques qui ſuivent, leſquels paroiſſent dans quelques manuſcrits:

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Is Præſul cujus liber hic dat ſplendida geſta
Immeriti pœnas pertulit exilii.
Vidit eum inſontem teſtiſque comeſque laborum

Felix à Chriſti nomine nomen habens.
Vidit, & eſt ipſum caſu comitatus in omni
Mœſtitiæque comes, lætitiæque comes.
Cui cum non poſſet majora rependere dona
Iſtud ſcripturâ nobilitavit opus.
1566.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Ex Ms. D. Bouhier *Præſid. Divion.*

Cet écrivain de l'éloge de François de Dinteville avoit commencé par être Enfant de chœur dans la Cathédrale, ainſi que j'ai vu par les Regiſtres : & il avoit tellement gagné la bienveillance du Prélat par la délicateſſe de ſa main dans l'écriture & la peinture, qu'il parvint à être Chanoine. On apprend par ces vers qu'il avoit été ſon commenſal, & que s'il n'étoit pas auteur de la vie de François de Dinteville, au moins il en étoit le copiſte.

Malgré tout ce que j'ai dit après l'auteur à la loüange de cet Evêque, je me crois obligé, pour ne rien taire, de rapporter ce qu'en dit Pierre de S. Julien. Cet Hiſtorien le blâme de ce qu'étant le principal Elû aux Etats de Bourgogne, auxquels préſidoit Claude de Lorraine Duc de Guiſe, Gouverneur pour le Roi en cette Province du tems d'Henry II, & qu'étant chargé de porter la parole & de répondre que la Bourgogne conſentoit de payer ſa part du taillon que le Roi vouloit lever ſur toute la France, à raiſon du trentiéme denier, il ne ſuivit pas cette réſolution des trois Etats, & que ſçachant qu'il avoit été réſolu au Conſeil Privé que la Bourgogne payeroit le ſeiziéme denier, il répondit que les trois Etats s'y ſoumettoient. Cela ne fut pas plutôt venu à la connoiſſance des autres députés, qu'ils conclurent de lui faire ſignifier un déſaveu; mais il étoit déja ſorti de Dijon avec le Gouverneur de la Province. Sa réponſe fut cauſe, dit-on, que depuis ce tems-là la Bourgogne fut cottiſée ſur ce pied du ſeiziéme denier : & l'on en eut un tel reſſentiment dans la Province, que quoique les Evêques d'Auxerre envoyaſſent aux Etats de leur part, on ne voulut plus recevoir leur député. Guillaume Paradin parlant d'Auxerre dans ſon livre *de antiquo ſtatu Burgundiæ* de l'an 1542, qualifie François de Dinteville alors vivant, d'Evêque *très-pieux*. On a des preuves qu'il exerçoit une grande ſévérité

Viole.

envers ceux qu'il trouvoit occupés à détruire ce qui lui appartenoit : l'abſolution qu'il obtint du Pape l'an 1543, ſuppoſe qu'il avoit uſé d'une punition exceſſive, & qu'il ſe repentoit de s'être laiſſé trop emporter à la colere.

Depuis l'an 1530. juſqu'en 1554.

Voyez les preuves des Lib. de l'Egl. Gall. pag. 163. 164.

CHAPITRE III.

Des deux Evêques d'Auxerre tirez de la Maiſon de Lenoncourt.

ROBERT DE LENONCOURT, XCIII. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1554. juſqu'en 1560.

LA vacance du ſiége Epiſcopal d'Auxerre ayant commencé à la fin de Septembre, 1554, le Chapitre qui a de droit l'adminiſtration du temporel & du ſpirituel auſſitôt après la mort de l'Evêque, créa des Officiers. Les Archidiacres ſoutinrent que c'étoit à eux à inſtituer des Officiaux chacun dans leur détroit : Cependant le Chapitre nomma en attendant pour Official principal, Almaric de Talon Chanoine, & le Doyen Florent de la Barre, qui en avoit alors un pour la banlieue d'Auxerre, ſe choiſit Germain de Charmoy. La régie du temporel de l'Evêché ne ſe paſſa point ſi tranquillement, non plus que la collation des Prébendes. On eſſaya d'introduire pour le Roi dans l'Egliſe d'Auxerre le droit de Regale, dont Philippe Auguſte l'avoit affranchie ; ce qui lui avoit été tant de fois confirmé, & nouvellement encore par un Arrêt du Parlement du 23 Mars 1513. Le Chapitre ſe donna tous les mouvemens néceſſaires pour ſoutenir le droit Eccléſiaſtique ; il employa même le crédit du Cardinal de Plaiſance Légat en France : & le Parlement informé de la poſſeſſion du Chapitre d'Auxerre ne tarda pas à l'y maintenir par un nouvel Arrêt. Deux contendans ſe diſputérent une prébende de la Cathédrale : l'un nommé Jean Sonnoys étoit aux droits de Michel l'Enfant Secretaire du Roi, pourvu par Henry II en 1554, & l'autre nommé Jacques Boucher, pourvu par le Chapitre, le

Reg. Cap. 28. Sep. 2. & 3. Oct.

Reg. Cap. 24. Avril. 1556.

Digitized by Google

le Parlement adjugea la prébende à ce dernier le 23 Mars 1559 avant Pâques. Deux Evêques *in partibus* suppléérent aux fonctions du miniſtére Epiſcopal, ſçavoir Filbert de Beaujeu Evêque de Bethléem pour les Ordinations en 1554, & Frere Philippe (a) Evêque de Philadelphie pour les viſites du Diocèſe en 1556 avec Jacques de la Halle Chanoine, Docteur, le nouveau Doyen François de la Barre, fut commis le lendemain de la réception, pour préſider la même année au Synode du Diocèſe, ayant à ſes côtés les deux Archidiacres. Le délai de celui qui étoit pourvû de l'Evêché, donna occaſion au Chapitre d'entamer la même année une affaire qui étoit de la compétence Epiſcopale. C'étoit l'examen d'une épine apportée depuis peu de la Brie au village de Courgy, ſous le nom de Sainte épine de la Couronne de Notre-Seigneur. Jacques de la Halle Docteur Official, & le Chanoine Jean Sevin Curé de cette Paroiſſe furent députés pour l'examiner ſur les lieux; mais malgré les miracles qu'on rapporta y avoir été opérez, comme elle avoit été expoſée par le Vicaire ſans la participation du Chapitre, l'Official ordonna qu'en attendant le jugement du futur Evêque, elle ſeroit ſequeſtrée.

Depuis l'an 1554. juſqu'en 1560.

Regiſt. Parlam. Reg. Cap. 1554. 24. *Nov.* 1. Déc. 1556. Juin 5. 12. & 23.

Reg. Cap. 1556. 22. *& 29. Mai* 1. *Junii* 26. *Junii* 3. *Julii.*

Pendant que le Chapitre prenoit ſoin du ſpirituel & du temporel de l'Evêché, il fut quelquefois trompé dans les eſpérances qu'il avoit d'en être bien-tôt déchargé. On crut dès le mois d'Octobre 1554, avoir pour Evêque Jean de la Rochefoucauld que l'on qualifioit Abbé de Saint-Amand, & le 21 de ce mois lorſqu'il paſſa par la ville avec Charles de Lorraine, on députa les dignités & les anciens pour lui faire un préſent, & lui parler du droit de la Regale. Au mois de Mai 1556 le Chapitre reçut des Lettres de cet Abbé où il ſe qualifioit *nommé à l'Evêché d'Auxerre.* Les Chanoines envoyérent à Fontaineblaud quelques-uns de leur corps pour traiter avec lui. Il perſiſtoit à prendre le titre de nommé à cet Evêché dans des lettres poſtérieures, & on compta même de certaines ſommes avec ſes Receveurs. Mais cet Evêque quoique véritablement nommé, manqua encore à l'Egliſe d'Auxerre: Auſſi dans le Bail qu'il fit pour ſix années du revenu de ſon Evêché à Etienne Janneau Marchand d'Auxerre en 1555, il appoſa la clauſe condition-

Reg. Cap. 1556. 16. *Octob.*

Du Peyrat en ſes Antiq. de la Chapelle du Roy pag. 48. ſemble diſtinguer l'Evêque d'Auxerre d'avec l'Abbé de S. Amand.

(a) Ce frere Phil. étoit, à ce que je penſe, Maturin, il eſt enterré aux Matur. de Paris.

nelle, *ſitant eſt qu'il ſoit Evêque, & non autrement.* Il eſt certain qu'il toucha des revenus de l'Evêché d'Auxerre, puiſqu'en Décembre 1576 le Chapitre lui demanda les ornemens qu'il devoit à l'Egliſe. Tous ces délais ne ſervirent qu'à tranſmettre l'Evêché d'Auxerre dans une famille alliée aux Dinteville. Le Cardinal Robert de Lenoncourt qui avoit été Evêque de Chaalons, & qui alors étoit Archevêque d'Embrun, fut nommé pour remplir le ſiége Epiſcopal de notre ville. (*a*) Il étoit fils de Thierry de Lenoncourt Seigneur de Vignory, & neveu d'un célébre Abbé de Saint-Remi de Reims dont il portoit le nom. Je ne doute point que Louis de Lenoncourt qui avoit épouſé Jeanne de Dinteville niéce du défunt Evêque ne fut de ſes parens.

Depuis l'an 1554. juſqu'en 1560.

Reg. Cap. 24. Dec. 1567.

Le premier acte où il ſoit mention de lui, eſt un endroit des Regiſtres Capitulaires du 7 Décembre 1556. On voit qu'il écrivit au Chapitre pour avoir copie de tous les réglemens faits au ſujet de la priſe de poſſeſſion des Evêques d'Auxerre, & de leur entrée ſolemnelle. Il n'eſt cependant reſté aucun veſtige de la maniére dont ces cérémonies ſe paſſérent à ſon égard, ſinon que Gaſpard Damy ſon Official s'étant préſenté en Chapitre le 15 Mars ſuivant, auquel on comptoit encore 1556 en France, avec les Bulles de ſa tranſlation à Auxerre dattées du 30 Octobre précédent, il prit enſuite poſſeſſion pendant l'office par l'inſtallation dans la chaire de pierre du côté droit du Sanctuaire, & dans la ſtalle du chœur, après quoi il prit auſſi poſſeſſion du Palais Epiſcopal & de l'Officialité. Il ſe trouve aujourd'hui fort peu d'actes qui prouvent la réſidence de cet Evêque à Auxerre. Preſque tous ſont dattés de Regennes ou de la Charité ſur-Loire ou bien de Paris: Tel eſt celui du 13 Juin 1557 datté de Regennes, par lequel s'excuſant de ce qu'il ne peut faire ſa réſidence dans le Diocèſe, il reveſt de la qualité & du pouvoir de Vicaire-Général Gaſpard Damy Prêtre Chaalonnois, qu'il avoit continué ſon Official, de même

Ex autographo.

Ex actis diſpen. anni 1557. & provis. Canonic. Reg. Cap. 5. Febr. 1557.

Reg. Cap. 11. Aug. 1557. & 23. Sept.

(*a*) Selon le Regiſtre de ſon Secretariat que j'ai trouvé à Paris dans l'Abbaye de Saint Germain, il prenoit encore le titre d'Archevêque d'Embrun le 3. Février 1556: mais le 4 Mars ſuivant il prénoit le titre d'Evêque d'Auxerre dans les proviſions qu'il fit expédier à Paris du Canonicat de Jean Bouchet Chanoine de la Cathédrale mort pendant la vacance du ſiége, en faveur de Michel Lenfant Clerc Senonois, avec la clauſe du droit à lui appartenant par titre de Philippe Auguſte. Dans des Proviſions du 18 May 1557 il eſt dit Abbé de N. D. de Chebery Ordre de Cîteaux au Diocèſe de Reims.

Digitized by Google

qu'il l'étoit à Metz. Il eut encore un autre Vicaire-Général appellé Etienne Deſchamps, & un troiſiéme pour Gien & pour le voiſinage, ſçavoir Jean de Longueil Chanoine de la Collégiale. Le 22 d'Avril 1557 après Pâques il conſtitua Jean de Lenoncourt ſon neveu Abbé d'Eſſomes, pour le repréſenter aux Etats de Bourgogne, & au mois d'Octobre de la même année pareille commiſſion de ſa part à Berenger Berault. Dans le Regiſtre des actes de ſon tems conſervé à S. Germain des Prez, on remarque en 1557 une pourſuite contre Aymar de Prie, pour l'hommage de la Baronnie de Toucy : un aveu qui lui fut fait par Etienne le Muet Chanoine, & Pénitencier d'Auxerre pour des biens ſitués à Varzy : Procuration de ſa part, pour paſſer accord avec Guillaume de Dinteville Seigneur des Chenetz, & Charlote de Dinteville Dame de la Motte-Tilly héritiers de ſon prédéceſſeur, où il eut ſoin de faire inſérer que l'édifice du portail du Château de Varzy par lui commencé ſeroit achevé aux dépens de la ſucceſſion. Les endroits du même Regiſtre qui indiquent de ſa part, l'acquit de quelques fonctions ſpirituelles de l'Epiſcopat, ſe réduiſent à la Tonſure qu'il donna à Varzy dans la Chapelle du Château le 2 Janvier 1557, & le 6 Juin précédent à Pontigny, où il étoit ſouvent.

Depuis l'an 1554. juſqu'en 1560.

Le Chapitre lui députa à Regennes l'onziéme jour d'Août, trois Dignités pour le remercier de lui avoir procuré la permiſſion d'une couppe de deux cens arpens de bois dans la forêt de Merry. On lui réitéra les mêmes remerciemens au mois de Septembre ſuivant, lorſqu'il étoit à ſon Prieuré de la Charité ſur-Loire, d'où ſont dattées les proviſions de prébendes de la Cathédrale du mois de Septembre & 23 Octobre. Il reſta un tems conſidérable dans ce Monaſtére & à Varzy, avec le deſſein d'aller bien-tôt plus loin, & de faire le voyage de Rome. C'eſt ce que l'on apprend par l'acte de la ſeconde réception du Chanoine, à qui il avoit conféré une prébende le 23 Octobre 1557. Son nom étoit Antoine Boitel ; il étoit Prêtre du Diocèſe d'Amiens, & ſon Commenſal. Cet Eccléſiaſtique ſe préſenta en perſonne le onze Février 1558, environ quinze mois après la notification de ſes lettres de commenſalité ; mais il ne put paroître en Chapitre, ſans avoir auparavant obtenu la per-

Digitized by Google

Depuis l'an 1554. jusqu'en 1560.

miſſion de conſerver ſa barbe: il allégua qu'il étoit obligé de la laiſſer croître à cauſe du voyage de Rome, auquel le Cardinal Evêque d'Auxerre l'avoit engagé, & on lui permit de ſe faire inſtaller avec ſa longue barbe, ſans tirer à conſéquence pour la ſuite. Ce Cardinal faiſoit ſa demeure tantôt dans l'un de ſes bénéfices, & tantôt dans l'autre, & même à Moutier en Argonne Abbaye poſſédée par ſon neveu Philippe: de là ſont dattées le 7 Décembre 1558 des proviſions qu'il donna à Jean Paydet Chaalonnois d'une prébende de Notre-Dame de la Cité. Le trois Février ſuivant qu'on comptoit encore 1558 en France, le Doyen & Pierre du Broc Chanoine lui expoſérent au nom du Chapitre l'intention qu'avoit la compagnie de bâtir à neuf la Chapelle de Notre-Dame des Vertus, à côté de la baſſe tour vers le midi de l'Egliſe Cathédrale, & le prierent d'obtenir à Rome des Indulgences en forme de Jubilé, ſemblables à celles que ſon prédéceſſeur en avoit apporté. Les députés en même-tems lui parlérent de la rente due à l'Egliſe pour la maiſon Epiſcopale, & le priérent d'en paſſer reconnoiſſance. Le Cardinal de Lenoncourt étoit alors dans ſon Diocèſe cette même année, il fit rendre foi & hommage de la Baronnie de Toucy par Aymar de Prie. Celui-ci dès l'an précédent avoit exhibé au Prélat l'Arrêt qui lui adjugeoit cette Terre. Pendant ſon voyage de Rome, il ne ſe paſſa rien de conſidérable concernant ſon Diocèſe, ſinon l'examen que Gaſpard Damy l'un de ſes Vicaires-Généraux fit de la ſainte Epine de Courgy, & l'approbation qu'il lui donna. On prétend qu'avant ſon départ, il avoit donné ordre, qu'on tranſportât des priſons de la ville de Metz dans celles d'Auxerre un nouvel hérétique nommé Guillaume Paliſſeau. Il eſt néanmoins certain que dès ce tems-là il avoit réſigné l'Evêché d'Auxerre à ſon neveu Philippe de Lenoncourt, lequel en attendant ſes Bulles, fit l'office de Vicaire-Général. (a) Au moins conféra-t-il en cette qualité le 18 Juin 1559 une prébende de la Cathédrale, & viſita le 14 Juillet l'Abbaye de Criſenon. Ce qu'il y eut de ſingulier dans cette réſignation faite en Cour de

Viole.

Hiſt. de Metz de Meuriſſe p. 134.

(a) Les lettres par leſquelles il l'établit ſon Vicaire-Général, portent ces mots *nuper Epiſcopo Catalaunenſi*: Elles ſont dattées de Regennes le 29 Mars 1558, auquel on comptoit à Rome 1559. Dès le 10 du même mois il avoit fait expédier les mêmes pouvoirs à l'Evêque de Philadelphie. *Dilecti in Chriſto fratris noſtri Epiſcopi Philadelphenſis.*

Digitized by Google

Rome, en faveur de Philippe de Lenoncourt nommé par le Roi, fut que le Pape Paul IV fit expédier des Lettres *motu proprio* & ſans aucune demande précédente, par leſquelles il permettoit à Robert de Lenoncourt de recevoir le revenu des terres de Regennes, Varzy, & Cône, pour mieux ſoutenir ſa qualité de Cardinal & celle d'Archevêque d'Arles qu'il venoit de lui conférer, outre les Abbayes & les Prieurés qu'il avoit, & dix mille livres de penſion ſur l'Evêché de Metz: En même tems le ſouverain Pontife lui donnoit pouvoir de conférer les bénéfices du Diocèſe d'Auxerre, comme s'il en eut été encore Evêque. Ces Bulles ſont du 7 Février 1559 & ſelon le calcul de France 1558, avant que Robert eut fait le voyage de Rome. Elles furent adreſſées au grand Archidiacre de Chaalons, & à Pierre Mariau Chanoine de Paris, qui eurent ordre de le maintenir dans tous les droits qui y étoient enoncés. Il en uſa: on voit que le 7 Juillet 1560 demeurant à Paris dans la Maiſon des Evêques de Chaalons*, il y conféra une prébende de la Cathédrale requiſe par un Mandataire ſur l'Evêché d'Auxerre, & cependant en d'autres proviſions données quelques jours après à un réſignataire, il prend la qualité de Prince & Archevêque d'Arles. (*a*) Je n'ai point marqué le nom des Abbayes qu'il poſſéda en même-tems ou ſucceſſivement: Cela n'eſt point de mon Hiſtoire. J'ajoûterai ſeulement qu'étant Evêque de Metz, il ſe diſoit Cardinal du titre de Saint-Apollinaire, & depuis qu'il fut Evêque d'Auxerre, il prit pour ſon titre celui de Sainte Cecile. Des actes originaux lignez de ſa main en font foi. Il aliéna nombre de biens dépendans du Prieuré de la Charité, & fit couper la forêt de Bertrange, qui étoit de haute futaye: cette derniére circonſtance a donné occaſion de dire que le jugement univerſel devoit ſe tenir dans cette forêt, parce que le Cardinal y avoit laiſſé aſſez de troncs ou fauſſes billes pour y aſſeoir les reſuſcitans.

Depuis l'an 1554. juſqu'en 1560.

Tout ceci eſt tiré du Regiſtre de S. Germ. des Prez.

* *è regione Cemeterii S. Nicolai à Campis. Regiſt. Septemb.* 1560.

Regiſt. Cap. 12. *Julii* 1560.

Ibid 13. *Julii.*

Bernot Hiſt. de la Charité pag. 52.

On voit ſes armoiries au portique du Château de Regennes, ſous lequel on paſſe pour entrer dans la premiére Cour:

(*a*) Dans ſon Regiſtre il commence à prendre le titre d'*Epiſcopus Sabinenſis & Autiſſiodorenſis* le 3 Avril 1559 avant Pâques, & à la fin du même mois auquel on comptoit 1560, il ſe qualifie Archevêque d'Arles, conſére comme *Epiſcopus Sabinenſis ac nuper Epiſcopus Autiſſiodorenſis ... Petro Verſoris Clerico Pariſienſi Eccleſiam S. Lupi de Bleneau: Datum Luteciæ* 26 Juin 1560. Et comme Archevêque d'Arles *nec non nuper Ep. Autiſſ.* des Canonicats, des Chapelles durant la ſuite de la même année.

& ce qui paroît moins ancien dans ce premier corps de logis, paſſe pour être de ſon tems

PHILIPPE DE LENONCOURT, XCIV. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1560. juſqu'en 1563.

DAns un acte du 22 Octobre 1558 Philippe de Lenoncourt prend la qualité d'Evêque d'Auxerre, c'eſt une reconnoiſſance donnée à Gaſpard Damy Chanoine Vicaire-Général, & à Etienne Deschamps Chantre & Chanoine de la Cité, comme c'eſt pour lui faire plaiſir qu'ils ſe ſont obligés à de groſſes ſommes envers Charles Grillet Chanoine & Archidiacre de Puiſaye, & François le Prince Marchand Bourgeois d'Auxerre. L'acte eſt dans une forme trop authentique, pour être révoqué en doute: Cependant Robert de Lenoncourt donna des proviſions de bénéfices pour le Diocèſe d'Auxerre juſques bien avant dans l'année 1560. Des faits ſi contraires ſe concilient en diſant que l'oncle avoit traité avec le neveu dès l'an 1558; mais que ce traité ne fut connu que par les perſonnes nommées dans l'acte en queſtion, & qu'il n'eut ſon effet que lorſque Robert retourné de Rome fut Archevêque d'Arles. (*a*) Robert étoit apparemment aſſuré de la bonne intention du Roi pour tout ce qui le regardoit, & en particulier de la nomination de ſon neveu Philippe à l'Evêché d'Auxerre. Rouvier auteur de la vie de Philippe croit que ce qui influa le plus à donner cette eſpérance à Robert, fut en ce que ce Prince lui avoit obligation, de ce que quelques années auparavant, la ville de Metz dont il étoit Evêque, étoit retournée ſous ſa domination. Philippe ne fut donc que très peu de tems Evêque de Chaalons après ſon oncle: ſon inclination le porta à ſe rapprocher d'Auxerre, dont il ſçavoit que la chaire Epiſcopale lui étoit aſſurée. Il étoit né en 1527 au Château de Coupvray entre Meaux & Lagny, de Henry de Lenoncourt Seigneur de ce lieu & de Baudricourt, Baron de Vignory, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Valois, Bailly de Vitry, &c. & de Marguerite de Broyes

Recueils Cap. 2.

(*a*) Il eſt dit Evêque d'Auxerre dans les Regiſtres du Vatican au 7 Février 1560.

Digitized by Google

Dame de Nanteuil, Pacy & autres lieux. Son pere qui avoit les bonnes graces d'Antoine de Bourbon Duc de Vendôme, depuis Roi de Navarre, le produiſit auprès de ce Prince. Il fut enſuite à Rome, où les Italiens le trouverent le plus beau Chevalier François qu'ils euſſent vu depuis long-tems. S'étant fait d'Egliſe au retour, il embraſſa l'état Eccléſiaſtique & tint quelques Abbayes en commende. Certains auteurs qui lui en donnent trois au quatre oublient celle d'Epernay qu'il poſſéda au moins dès l'âge de 21 ans. Ce fut apparemment la premiere Abbaye dont il joüit puiſque Leger du Chêne reſident à Toulouſe lui dédiant en 1548 ſon ouvrage ſur la piété des fils envers leurs peres, le qualifie ſimplement Abbé d'Epernay. Nonobſtant tous ces bénéfices, il prit poſſeſſion de l'Evêché d'Auxerre en 1560. La deſcription de la cérémonie fut redigée alors fort au long à la réquiſition d'Edme Vincent ſon Bailly, pour tenir lieu de celles des précédens Evêques, ou qui avoient manqué des ſolemnités ordinaires ou qui n'avoient pas été écrites. Comme le laps du tems introduit du changement, on y appercevra certains uſages que les précédentes receptions ne marquoient pas, du moins à l'égard des fonctions de l'Archidiacre de Sens.

Depuis l'an 1560. juſqu'en 1563.

Rouvier *in Romaïs.*

L'après midi du Dimanche 8 Décembre 1560 le Prélat partit de Regennes. Antoine de Melphes Evêque de Troyes, Jean de Lenoncourt Abbé d'Eſſomes, Laurent Petitſou Abbé de S. Pere d'Auxerre, François de la Barre Doyen de la Cathédrale, Jean de Marafin Abbé de Bellevaux, Henry de Lenoncourt ſon frere, Jean de la Riviere Seigneur de Seignelay, François de Marafin Sieur d'Avigneau, Georges de Lenfernat Seigneur de Pruniers, & pluſieurs autres Eccléſiaſtiques de diſtinction, & Gentilshommes l'accompagnoient tous à cheval. Les Officiers de ſa Cour Eccléſiaſtique vinrent les premiers au devant. Germain de Charmoy Vicegerent de l'Official porta la parole; parurent enſuite les Officiers de la Juſtice ſéculiere qui parlerent par l'organe de Guillaume du Broc Sieur des Granges, Bailly de Vatzy, Sacy, & Gy l'Evêque. Vers l'endroit des Chaſnées arrivérent les Magiſtrats de la ville & les Elûs avec une multitude de Citoyens, repréſentans le corps de ville au nom duquel Jacques Chalmeaux Prévôt le complimenta.

Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

Proche la Chapelle de Saint-Simeon, se présentérent les Curés & les Vicaires venus en procession revêtus de chappes, avec les Jacobins & les Cordeliers. En ce lieu on lui offrit la croix à baiser, il descendit de sa mule, entra dans la Chapelle de Saint-Simeon, se revétit de son rochet & bonnet rond, & continua sa route. Il trouva proche la Chapelle Notre-Dame de Lorette, le Présidial avec grand nombre d'Avocats. Girard Remond ancien des Conseillers, en l'absence des Lieutenants Généraux harangua le Prélat. La porte de Saint-Simeon étoit ornée de ses armoiries avec cette sentence *Benedictus qui venit in nomine Domini*. Entré dans la Ville, il fut à Saint-Germain, où les Religieux revétus de chappes le reçurent. Le Prieur nommé Pierre Passeliere lui fit un compliment en latin; & le Prélat répondit de même. Mais ce Prieur l'ayant requis de toucher un livre & de jurer dessus qu'il conserveroit l'Abbaye dans ses priviléges, il répondit qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit fait ce serment, & ne le fit point: cependant il fut introduit au chant du *Te Deum* jusques devant le grand autel, où il fit sa priere; de là, conduit au logis Abbatial. On y disputa sur le droit de procuration, les Religieux prétendans en avoir été exemptés par Urbain V; l'Evêque & ses Officiers soutenant qu'ils le devoient, ou qu'ils étoient tenus de payer un marc d'argent. Les Religieux produisirent une sentence arbitrale d'un Abbé de Vezelay, qui les déclaroit n'être obligés qu'à le recevoir en chappes à l'entrée de l'Eglise: mais elle fut rejettée n'étant pas signée: L'examen du surplus fut remis à un autre tems. Le lendemain Fête de la Conception de la Sainte Vierge remise du jour précédent, les députés du Comte d'Auxerre & des trois Barons ayant comparu au Palais Episcopal, se rendirent ensuite au Sanctuaire de l'Eglise de Saint-Germain; sçavoir Girard Remond Doyen des Conseillers au Bailliage d'Auxerre, & Claude d'Heu Procureur du Roi, pour & au nom du Roi François II comme jouissant du Comté d'Auxerre; Jean de Chelles Ecuyer Seigneur du Renard, Maître d'Hôtel du Duc de Nevers Baron de Donzy, avec protestation que son acte de comparition ne pût préjudicier au droit du Duc de Nevers sur le Comté d'Auxerre, René de Pernay Ecuyer Sieur de Pernay & de la Bretauche pour ledit Duc de Nevers entant

tant que Baron de Saint-Verain, René de Prie au nom d'Aymar de Prie ſon pere Baron de Toucy, avec proteſtation de ne point préjudicier au procès pendant aux Requêtes, au ſujet du droit de retenue que l'Evêque prétendoit ſur cette Baronnie. Le nouveau Prélat les voyant diſpoſés à le porter dans ſa chaiſe, ſe contenta de la ſoumiſſion, déclarant que ce ſeroit ſans tirer à conſéquence. Il alla à pied juſqu'à l'Egliſe Cathédrale par la grande rue, précédé de tout le Clergé ſéculier & Régulier, accompagné à droite & à gauche des députés des quatre vaſſaux : Proche d'eux étoit portée par quatre hommes robuſtes, la chaiſe élevée & ornée pour marque de l'ancien droit, & il ne s'aſſit deſſus que lorſqu'on fut arrivé proche la Cathédrale, auquel tems il ſe fit porter pendant un certain eſpace de chemin. Ce relachement ſur l'ancien uſage en ce point, parut compenſé par une autre cérémonie, qu'on n'avoit point encore vu dans les précédentes entrées des Evêques. Touſſaint du Mont Chanoine de Sens commis par Nicolas Cardinau Grand Archidiacre de Sens, crut que l'inſtallation commençoit dès le moment que le nouvel Evêque s'aſſeyoit à Saint-Germain dans le fauteuil portatif; & il l'y inſtalla même avec des paroles choiſies dans l'Ecriture-Sainte, quoique l'Evêque n'eut pas intention de ſe ſervir alors de ce fauteuil. Le Chapitre en chappe reçut le Pontife à la grande porte de l'Egliſe qui étoit fermée ; & le Doyen l'ayant harangué, lui fit prêter le ſerment accoutumé ; après quoi le délégué de l'Archidiacre le fit entrer diſant *Ingredere igitur benedicte Dei*, & on chanta le *Veni Creator* Etant arrivé au chœur, il lui préſenta une des cordes du petit clocher, avec une formule auſſi nouvelle, que la préſentation de cette corde (*a*). Le même Vicegerent de l'Archidiacre lui fit baiſer l'autel, & l'inſtalla à la chaire de pierre à côté droit du Sanctuaire, uſant en tout cela de formules choiſies ; après quoi l'orgue & le chœur chanterent le *Te Deum*. Et le nouveau Pontife donna enſuite la Bénédiction au peuple & Officia à la Grand'-Meſſe. Depuis long-tems cette cérémonie ne s'étoit faite d'une maniere ſi complete. Elle fut ſuivie d'un magni-

Depuis l'an 1560. juſqu'en 1563.

Procès-verbal de l'Archidiacre de Sens.

(*a*) Selon les anciens procès-verbaux c'étoit une corde de ſonnette que l'Evêque tiroit à la grande porte de l'Egliſe pour la faire ouvrir. Il faut obſerver ici que les cordes du petit clocher de la Cathédrale d'Auxerre aboutiſſent à l'aigle du chœur, comme dans la Cathédrale de Chartres.

fique repas, auquel il assista tout le Clergé de la Cathédrale.

Depuis l'an 1560. jusqu'en 1563.

Le lendemain de cette réception, le Chapitre députa deux Dignités & deux Chanoines pour prier le nouvel Evêque & celui de Troyes qui l'avoit accompagné, de renfermer dans une nouvelle chasse d'argent les Reliques de S. Chrysanthe. Si Philippe de Lenoncourt fit cette cérémonie (ce qu'on ignore) c'est peut-être le seul acte important & mémorable, concernant l'Eglise Cathédrale, qu'il ait fait durant deux années & demie de son Episcopat. Un procès contre le Duc de Guise l'occupa considérablement. Le Roi de Navarre qu'il aida de ses conseils lui emporta aussi beaucoup de tems. Dans ces embarras il eut pour Vicaire-Général Gaspard Damy que son oncle le Cardinal de Lenoncourt avoit amené de Chaalons, & le Diocèse ne fut pas moins soigné, que si l'Evêque avoit veillé immédiatement. D'ailleurs, au commencement des troubles causez par les Calvinistes le Chapitre de la Cathédrale partagea une partie de la sollicitude Pastorale, comme on peut voir dans l'Histoire de ces troubles imprimée en 1723. Le Duc de Guise avoit acheté de Marguerite de Broyes mere de Philippe de Lenoncourt la terre de Nanteüil-le-Haudoin au Diocèse de Meaux. Philippe voulut rentrer dans ce bien. Son crédit auprès du Roi de Navarre peu amy du Duc de Guise, ne fut pas inutile dans cette affaire. Il servit aussi à empêcher par le moyen de ce Prince, la tenue d'un Concile National qui avoit été demandé par le Chancelier de France après le Colloque de Poissy. Le Pape qui appréhendoit ce Concile, fit agir le Roi d'Espagne auprès du Roi de Navarre, qui étoit Lieutenant-Général du Royaume sous Charles IX. Le Cardinal de Ferrare & les Guises songérent à amuser le Roi de Navarre, & par la voye du Maréchal de Saint-André il firent entendre aux deux plus grands confidens de ce Prince, qui étoient l'Evêque d'Auxerre & François d'Escars, que s'il répudioit Jeanne d'Albret sa femme Huguenote, il pourroit devenir Roi d'Angleterre & d'Ecosse. Un Historien judicieux rend à cette occasion un témoignage qui marque la droiture de notre Prélat, & qui le disculpe suffisamment. *Philippe de Lenoncourt*, dit-il, *ayant l'ame aussi noble que la naissance, mais l'esprit un peu facile, &*

Reg. Cap. 10. Dec. 1560.

Grand Mezeray sur Charles IX. pag. 68.

Digitized by Google

d'ailleurs enyvré de cette vanité courtiſane, pouvoit être plus aiſément trompé que corrompu. Lorſque le Roi Charles IX eut quitté Fontainebleau pour venir demeurer à Paris conformément au déſir du parti Catholique, l'Evêque d'Auxerre fut admis au Conſeil en conſidération de la faveur où il étoit auprès du Roi de Navarre, & il porta enſuite ce Prince à s'unir au Duc de Guiſe, & au Connétable Anne de Montmorency, plutôt qu'au Prince de Condé ſon frere. De là l'origine des calomnies dont les Huguenots eſſayérent de noircir la réputation de Philippe de Lenoncourt. En conſéquence d'une Lettre qu'il écrivit aux Chanoines d'Auxerre, ils firent en 1561 le Mercredi d'après Pâques des prieres pour les beſoins de l'Etat, & commencérent par une Proceſſion ſolemnelle; ſon abſence du pays l'empêcha d'y aſſiſter: On le trouve préſent à la Proceſſion faite à Paris le 14 Juin 1562, pour réparer les outrages que les Huguenots avoient commis dans l'Egliſe de Saint-Medard. Prévoyant la longueur de ſon abſence, & ne voulant pas que ſon Diocèſe fût fruſtré dans des tems ſi périlleux, des avantages de la viſite d'un Evêque, il conſtitua ſon Vicaire-Général à cet égard François Menjart Evêque de Negrepont. Ses pouvoirs ſont dattés de Paris le 27 Mai 1562, jour auquel Philippe de Lenoncourt établit Gaſpard Damy ſon Vicaire-Général pour ce qui regardoit ſon Prieuré de la Charité-ſur-Loire, qu'il avoit eu de ſon oncle, en lui cédant celui de Nanteuil. Ce même Chanoine eſt nommé dans le procès-verbal de la Coûtume d'Auxerre, comme chargé de le repréſenter dans l'Aſſemblée des trois Etats de l'Auxerrois, qui ſe tint pour en faire la Réduction au mois de Juin de l'an 1561.

Depuis l'an 1560. juſqu'en 1563.

Ce fut au plûtard pendant l'Automne de l'année 1562 un peu avant la mort du Roi de Navarre, (*a*) que Philippe ſe voyant obligé de reſter en Cour, quitta l'Evêché d'Auxerre. On en juge par la date des Bulles de ſon ſucceſſeur qui ſont du 10 Décembre de la même année. Il traita de cet Evêché avec le Cardinal de la Bourdaiſiere qui lui donna l'Abbaye de Rebais, ſe retenant ſur ce bénéfice une penſion de mille livres. Depuis ce tems aucun monument de l'Egliſe d'Auxerre ne fit mention des Lenoncourt, qui ne la gou-

(*a*) Ce Roi fut tué au ſiége de Rouen en Novembre 1562.

vernérent que comme en paſſant. Philippe vécut encore trente ans après. Il fut Chancelier de l'Ordre des Chevaliers du Saint-Eſprit, & mourut Archevêque de Reims. Il ne reſta dans Auxerre de ſouvenir de ces deux Lenoncourt, que par le procès-verbal de la réception du ſecond, dont il fut diſtribué alors un grand nombre de copies pour l'inſtruction de la poſtérité, & par la réſidence qu'y fit juſqu'à la fin de ſes jours, un nommé Charles Thiot ſoi diſant parent du premier qui l'avoit attiré d'Italie, & l'avoit pourvu d'un Canonicat de la Cathédrale. Les armoiries de Lenoncourt ſe voyent au vitrage de la grande Salle de l'Evêché d'Auxerre, & on lit au bas ce chiffre 1560.

Depuis l'an 1560, juſqu'en 1563.

CHAPITRE IV.

DE FILBERT (*vulgairement écrit* PHILBERT) BABOU.

Dit autrement le Cardinal de la Bourdaiſiere, XCV. Evêque d'Auxerre.

LE Cardinal de la Bourdaiſiere réſida encore moins dans le Diocèſe que Robert & Philippe de Lenoncourt; & l'on ne peut produire aucune preuve qu'il y ait même paſſé, ſi ce n'eſt peut être en allant de Paris à Rome, ou durant ſon ſéjour en France en 1566. Quelques-uns ont écrit que ſa famille étoit originaire d'Italie, & que le nom de Babou fut celui que choiſirent les cadets de la famille des Naldi dans le pays des Faventins. Ils prétendent qu'une de ces branches paſſa en France, & s'établit à Bourges ou aux environs: c'eſt dont d'autres doutent. Au moins ſelon Chaumeau un Filbert Babou Chevalier & Tréſorier de France, poſſédoit dans le Berri vers le régne de François I la Châtellenie de Voullon, & cet Hiſtorien ajoûte qu'il étoit de Bourges. C'eſt ce qui fait croire que le Cardinal de même nom en étoit auſſi natif ou bien des environs.

Depuis l'an 1563, juſqu'en 1570.

Reg. Capit. 6. Jul. 1566.

Hiſt. du Berry, pag. 369.

Digitized by Google

Depuis l'an 1563. juſqu'en 1570.

Anſelme ſur les Grands Maîtres d'Artillerie.

Ce Filbert Seigneur de Voullon ayant épouſé en 1510 Marie Gaudin Dame de la Bourdaiſiere & de Thuiſſeau, communiqua à ſes enfans le ſurnom de la Bourdaiſiere, & ſur-tout à l'aîné nommé Jean, qui, outre pluſieurs emplois conſidérables dont il fut honoré, fut Gouverneur & Bailly de Gien. Notre Evêque fut auſſi plus communément connu ſous ce nom; & l'Evêché d'Auxerre fut le dernier bénéfice qu'il poſſéda. Après avoir étudié à Paris ſous les plus habiles Maîtres, il avoit été fait Evêque d'Angoulême dès l'an 1532, n'étant âgé que de vingt ans. Il fut Maître des Requêtes en 1557, Doyen de Saint-Martin de Tours en 1559, Abbé du Jard proche Melun en 1560, & Cardinal du titre de S. Sixte le 4 Mars 1561. Quelques-uns ajoutent qu'il avoit été Tréſorier de la Sainte Chapelle de Paris. Il fut auſſi Ambaſſadeur ordinaire des Rois de France à Rome, & s'étant dignement acquitté de cette fonction ſous Henry II & François II, le Roi Charles IX lui continua le même employ. Mais les grandes dépenſes dans leſquelles ſa dignité de Cardinal le jetta, engagérent le Pape Pie IV qui l'avoit élevé à la pourpre, de le transférer à un Evêché d'un revenu plus conſidérable que celui d'Angoulême. Cette raiſon eſt aſſez clairement inſinuée dans la Bulle de Tranſlation. (*a*) Elle fut préſentée au Chapitre d'Auxerre le 18 Juin 1563 par Matthieu de Macheco Archidiacre de Paſſy en l'Egliſe de Langres, qu'il avoit chargé de ſa procuration ſpéciale le 28 Avril précédent. Les Chanoines, après avoir témoigné leur joie d'avoir un Cardinal pour Evêque, ne purent diſſimuler ſon obligation indiſpenſable de réſider dans le Diocèſe. On ignore quelle fut la réponſe à cette remontrance: mais on nomma auſſi-tôt deux Dignités & deux Chanoines pour examiner ſes Bulles, & lorſqu'on eût vu les Lettres du Roi dattées de Vincennes, par leſquelles il ordonnoit au Bailly d'Auxerre ou à ſon Lieutenant de le faire recevoir, attendu que dans le Conſeil privé on n'avoit rien trouvé à redire à ſes mêmes Bulles, on mit en poſſeſſion de l'Evêché l'Archidiacre de Langres, en lui faiſant préter le ſerment ordinaire des Evêques à leur joyeux avénement. Le mois ne fut pas écoulé, qu'on reçut du Car-

(*a*) Il eſt qualifié élû Evêque d'Auxerre dans les Regiſtres du Vatican au 16 Décembre 1560.

Digitized by Google

dinal même un abregé des raiſons qui le retenoient, & qui devoient le retenir encore long-tems éloigné de ſon Diocèſe. Par ces Lettres il établiſſoit pour ſes Vicaires-Généraux Matthieu de Macheco ci-deſſus nommé, & Gaſpard Damy déja Official accoutumé à exercer la même fonction ſous les deux derniers Evêques. Elles avoient été expédiées à Rome le 10 Mai, en préſence de Nicolas Breton Doyen de Noyon Secretaire du Cardinal de Lorraine, & de Pierre Barat Clerc du Diocèſe de Langres Chanoine d'Auxerre. Un défaut qui y fut remarqué, obligea l'Evêque à en renvoyer d'autres au mois d'Avril ſuivant. Pendant cet intervalle, l'Archidiacre de Langres qu'on nommoit plus communément à Auxerre du nom de Paſſy ou Pacy ſon Archidiaconné, devint Chanoine de notre Egliſe, & prit poſſeſſion de ſa prébende le 20 Septembre. Comme il étoit auſſi Chanoine de Notre-Dame de Paris, il y fit ſa réſidence la plus ordinaire, & excepté quelques proviſions de bénéfices qu'il y expédia pour le Diocèſe d'Auxerre, il n'exerça guéres ſon Grand-Vicariat qu'à l'égard du temporel de l'Evêque. Ce fut par ſa médiation que le Cardinal ſe voyant preſſé de payer ſa cotte de deniers de ſubvention accordés à Charles IX, vendit & aliéna le 12 Décembre en vertu d'une Bulle du Pape pour la ſomme de ſeize cens livres l'Hôtel Epiſcopal d'Auxerre ſitué à Paris, proche la porte de Saint-Michel à Guillaume Manault Conſeiller au Châtelet. Il ſe démit depuis de ſa prébende d'Auxerre, en faveur de Palamedes Foudriat Clerc Auxerrois étudiant à Paris en 1565, qui mourut Abbé de Chalivoy en 1626. L'autre Vicaire-Général réſident à Auxerre, donna auſſi quelques ſoins au temporel. Il défendit aux fourniers de Varzy, principale Terre de l'Evêché, de couper dans la forêt d'autres bois que ceux qui leur ſeroient marqués par les Officiers de l'Evêque. Il y eut en 1565 un acte de foi & hommage rendu pour la Baronnie de Donzy, à la tour de ce Chef-lieu nommée la tour d'Iſoar, par Filbert de Mazengarbe & Etienne Coulon au nom de Louis de Gonzagues Duc de Nevers: & deux ans après, un autre hommage fut auſſi rendu à Auxerre au nom du même Duc de Nevers pour la Châtellenie de Beauche. On préſume que Gaſpard Damy les reçut ſuivant ſon pouvoir général: Agiſſant conſéquemment, il aſſembla en Dé-

Depuis l'an 1563. juſqu'en 1570.

Neva Gall. Chriſt.

Tabul. Com. Nivern.

Reg. Cap. 13. Dec.

Digitized by Google

cembre 1565 le Clergé de la ville pour traiter des affaires excitées au ſujet de la Religion, & qui commençoient à devenir ſérieuſes. Et comme d'un autre côté il avoit les intérêts du Chapitre à conſerver, parce qu'il étoit du corps, il témoigna à ſes confreres aſſemblés le premier jour de Mars ſuivant, que quoiqu'il fût Official de l'Evêque, il ne vouloit faire aucun exercice de ſa juriſdiction ſur les Eccléſiaſtiques & autres ſujets de la juriſdiction Capitulaire; ce qu'il déclaroit ſans cependant préjudicier à celle de l'Evêque. Au commencement de la même année, dix jours après Pâques (car on ne s'étoit pas encore conformé dans Auxerre au nouvel Edit de Charles IX, qui ordonnoit de commencer l'année au premier Janvier) les Chanoines de la Cathédrale voyant que la miſére du tems augmentoit de jour en jour avec les guerres civiles, concerterent d'écrire au Prélat pour lui repréſenter qu'il ſeroit expédient de ſupprimer quelques prébendes de l'Egliſe, & en même-tems pour lui remontrer reſpectueuſement, que ſa préſence devenoit néceſſaire, afin de pourvoir aux beſoins de la Religion. Le Prélat ne ſe hâta pas beaucoup de répondre: ce qui obligea le Doyen d'inviter l'Evêque de Nevers, & de l'amener à Auxerre pour quelques affaires preſſantes. On attendoit le Roi qui devoit paſſer par Auxerre deux mois après. Le Palais Epiſcopal fut tenu prêt pour l'y recevoir le 18 Avril. J'ai rapporté ailleurs les circonſtances de ce paſſage, à la réſerve de celle qui regarde les prébendes de la Cathédrale, auxquelles nos Rois peuvent nommer à la premiere vacance après leur entrée dans la Ville Epiſcopale. Jean Henault Aumonier du Duc de Guiſe obtint le brevet du Roi, pour la prébende de la Cathédrale d'Auxerre. Le Roi & le Duc d'Aumale écrivirent même en ſa faveur au mois de Septembre 1567, & en conſéquence de ces Lettres, le Chapitre intervint à la ſommation qui fut faite à Gaſpard Damy Vicaire-Général d'y ſatisfaire. Le Cardinal de la Bourdaiſiere n'envoya ſa réponſe aux inſtances qu'on lui faiſoit de venir réſider, que bien avant dans l'année 1566. Matthieu Macheco ſon Vicaire-Général forain apporta le 4 Novembre en plein Chapitre des Lettres du Roi qui ſervoient d'excuſe à cet Evêque. C'eſt pourquoi on prit la réſolution de n'en plus parler. L'année 1567 ne fut point revolue, qu'on

Depuis l'an 1563 juſqu'en 1570.

Reg. Capit. 1. *Martii* 1565.

Reg. Capit. 2. *Maii* 1565.

Reg. Capit. 15. *Feb.* 1565.

Hiſt. de la Priſe d'Auxerre pag. 105.

Reg. Capit. 22. *Sept.* 1567.

Depuis l'an 1563. juſqu'en 1570.

s'apperçut que les Chanoines avoient eu grande raiſon de l'inviter de ſe rendre au pays. Peut-être que ſa préſence eût intimidé le parti Huguenot, qui alloit toujours eu augmentant. Mais enfin le ſervice du Roi l'emporta ſur celui du Diocèſe; ainſi la Ville devint en proye pendant ſon abſence, depuis le 27 Septembre 1567 juſqu'au mois de Mars ſuivant. Le dégat fut ſi grand dans les Maiſons Canoniales, qu'on fut obligé de demander à ce Prélat & à ſes Vicaires-Généraux la permiſſion de loger dans le Palais Epiſcopal, en attendant qu'elles fuſſent retablies. Le Sieur de Paſſy principal Grand-Vicaire, fut auſſi prié de l'engager à contribuer aux réparations de l'Egliſe, qui venoit d'être pillée & ruinée entiérement. Mais l'antiquité n'a tranſmis juſqu'à nous aucun monument de ſa libéralité; & l'on ne voit en toute l'Egliſe ſes armoiries, que dans un petit vitrage de la Chapelle, où les Evêques s'habillent lorſqu'ils officient; encore fut-ce Gaſpard Damy ſon Vicaire-Général qui les y fit mettre après l'avoir reparée en 1568, & l'avoir ornée du tableau qu'on y voit encore.

Reg. Cap. 22. & 25. April. 1568.

Environ deux ans après l'on apprit ſa mort, & elle fut rendue publique en Chapitre le 20 Février 1570. Il étoit mort ſubitement à Rome le 26 du mois précédent, âgé de 57 ans, dont il en avoit paſſé ſept avec le titre d'Evêque d'Auxerre, que ſes neveux héritiers oublièrent dans l'épitaphe qu'ils lui firent redreſſer dans l'Egliſe de Saint-Louis au bout de la nef, vis-à-vis le portail. En voici la teneur:

D. O. M.

Philiberto Nardio Burdeſio, S. R. E. Cardinali, trium Galliæ Regum Henrici II Franciſci II Caroli IX apud Paulum IV & Pium IV Pontifices maximos legatione perpetuâ egregiè functo, Mariâ Godina Mater, Philibertus & Fabricius nepotes poſuere. Vixit annos LVII. Obiit VII Cal. Februarii anno Domini M. D. LXX.

Il paroît que pendant qu'il fut Evêque d'Auxerre, il vint au moins une fois de Rome à Paris: il y étoit en 1566 le 7 Juin, jour auquel il conféra un Canonicat d'Auxerre à Jean des Roches Clerc du Diocèſe de Tours, qui avoit été ſon Secretaire

Secretaire à Rome. Elles ſont dattées de l'Abbaye de Saint-Victor : On trouve encore l'Evêque d'Auxerre préſent à Paris avec d'autres Prélats en l'année 1568, ſçavoir à la cloture de l'Edit de Saint-Maur des Foſſés du mois de Septembre, qui défend l'exercice de toute autre Religion que la Catholique, & à une Proceſſion du 2 Juillet 1569 contre les Huguenots. Mais vrai-ſemblablement il s'agit de Philippe de Lenoncourt ancien Evêque d'Auxerre. C'étoit ſon dernier titre Epiſcopal ; il n'en avoit point eu d'autre depuis. Philippe de Lenoncourt conſerva ce nom d'autant plus aiſément que le véritable titulaire de l'Evêché d'Auxerre étoit appellé Cardinal de la Bourdaiſiere. Ce Cardinal laiſſa en mourant l'Abbaye de Moutier-Saint-Jean vacante, qui fut en conférée a ſon prédéceſſeur dans l'Evêché d'Auxerre. On voit quelques ouvrages dédiés à M. de la Bourdaiſiere, lorſqu'il étoit Evêque d'Angoulême, comme les axiomes de droit de Jean Gillot en 1538, & la Poëſie peinte de Barthelemi Lanneau natif de Bourges en 1552. L'Hiſtorien des Jeſuites parle de l'Evêque d'Auxerre à l'an 1565. Ce Prélat dit-il n'aimoit point les Jeſuites : mais la démarche que fit la Société en 1565, d'envoyer Antoine Poſſevin vers le Roi Charles IX, qui étoit à Bayonne, produiſit de très bons effets. Ce célébre & ſçavant Jeſuite s'y comporta de telle maniére, qu'il concilia à tout l'Ordre l'amitié de l'Evêque d'Auxerre. Le Lecteur appliquera ce trait auquel des deux Prélats il jugera à propos, à Lenoncourt ou à la Bourdaiſiere : Mais ſuivant ce que j'ai avancé ci-deſſus, je croirois plutôt que c'eſt de Philippe de Lenoncourt ancien Evêque d'Auxerre, que cet Hiſtorien à voulu parler, parce qu'il étoit Conſeiller d'Etat, & que vrai-ſemblablement il ſuivoit la Cour. Il ne paroît pas, que le Cardinal de la Bourdaiſiere eut conféré beaucoup de prébendes d'Auxerre à ſes parens ; & je trouve ſeulement Jean Alfonſe Naldi Clerc Pariſien reçu le 2 Juin 1568 à la prébende de Germain Fauchot. Il n'y a jamais eu de veſtige qu'il eut ordonné un Anniverſaire à Auxerre ; ce qui peut provenir de ce qu'il n'eut point le loiſir de faire un teſtament : Mais le Chapitre qui connoiſſoit les obligations de ce Prélat, pourſuivit ſes héritiers, & obtint en vertu d'un Arrêt du Parlement, une ſomme conſidérable de Madame de la Bourdaiſiere.

Depuis l'an 1563. juſqu'en 1570.

Reg. Parlamenti.

Il laiſſa auſſi en mourant un batard qui reclamaſa ſucceſſion : ſurquoi procès à Rome.

Rouvier *in Reomaus.*

Part. 3. Lib. 1. n. 84.

Reg. Cap. 31. Januar. 1576. & 4. Junii. 1575.

CHAPITRE V.

DE JACQUES AMYOT,

XCVI. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

LA vacance du ſiége Epiſcopal d'Auxerre qui commença le 20 Février 1570, & qui dura un peu plus d'un an ne changea preſque rien. Le Chapitre continua les pouvoirs de Vicaire-Général à Gaſpard Damy, qui l'avoit déja été ſous trois Evêques d'Auxerre conſécutivement, ſauf les proteſtations que le Doyen & l'Archidiacre firent pour la conſervation de leurs droits. La ſeule innovation à laquelle cette vacance donna occaſion, eſt, que le Chapitre qui avoit toujours nommé & conféré en corps les bénéfices pendant les vacances du ſiége, ſtatua le 10 Février 1571 que chaque Chanoine nommeroit ou préſenteroit à ſon tour par ſemaine en commençant par le Doyen, juſqu'a ce que le ſiége Epiſcopal fut rempli, & qu'à la vacance ſuivante on reprendroit le tour où l'on en ſeroit reſté. Mais cette concluſion ne put avoir lieu cette fois là, puiſque dès le commencement du mois de Mars Jacques Amyot ſucceſſeur du Cardinal de la Bourdaiſiere prit poſſeſſion de l'Evêché par procureur.

Reg. Cap. 1570. ms. Feb.

Pluſieurs Hiſtoriens ont écrit certaines particularités de la vie de Jacques Amyot ſur des oui-dire, & ſans avoir devant les yeux des mémoires fidéles. Tels ſont Varillas, Brantôme, Saint-Real, & même Monſieur de Thou. Comme ils ont été déja refutez par un critique célebre, (*a*) on trouvera bon que je me diſpenſe de rapporter les circonſtances qu'ils ont marquées de ſa jeuneſſe, ſans cependant paſſer ſous ſilence ce que j'ai appris par les écrits de ceux qui ont ſouvent parlé à ſes amis les plus intimes, & auxquels il ne cachoit rien, quand l'occaſion ſe préſentoit de dévoiler ſes plus grands ſecrets. On ne peut mieux être informé des commencemens de ſa vie, que par le mémoire qu'il en

(*a*) Bayle dans ſon dictionnaire.

dreſſa lui-même, & qu'il confia à Renaud Martin l'un de ſes commenſaux pour l'achever après ſa mort. Là-deſſus Rouillard a rédigé ce qu'il en dit dans ſon Hiſtoire de Melun, & en cela il aura toujours la préférence parmi les critiques. Ce mémoire ayant été inſéré à la fin du livre manuſcrit de la Cathédrale d'Auxerre, qu'on appelle *Geſta Pontificum* a été rendu public par le Pere Labbe Jeſuite, au bout de cette collection ſur les Evêques d'Auxerre. C'eſt ce que Bayle paroît avoir ignoré, lorſqu'il a remarqué que cette vie Latine n'a pas été imprimée. Jacques Amyot y dit de lui-même qu'il étoit né à Melun le 30 Octobre 1513 de parens plus avantagés du côté de la vertu que de celui de la fortune. Il ne déclare point la profeſſion dont étoit ſon pere Nicolas Amyot: mais ſes commenſaux le tenoient pour le fils d'un petit marchand de mercerie: ce qui s'accorde avec Rouillard qui dit que ce marchand vendoit des bourſes & & des aiguillettes. Lorſqu'il eut appris les premiers rudimens à Melun, il alla à Paris où il continua ſes études de Grammaire, ſervant de domeſtique à quelques écoliers d'un Collége qu'il n'a jamais nommé: ſa mere Marguerite d'Amours ou des Amours, avoit ſoin de lui envoyer exactement chaque ſemaine un pain par les bateliers de Melun. L'avidité d'apprendre le pourſuivant juſques dans la nuit, il avoit recours à la lumiére que pouvoient fournir quelques charbons embraſés, & il s'en ſervoit au lieu de chandelle ou d'huile, tant étoit grande alors ſon indigence. Avec ces foibles ſecours pour les premiers commencemens, il ne laiſſa pas d'atteindre les claſſes ſupérieures. Il apprit la langue grecque au Collége du Cardinal-le-Moine, ſous Jean Evagre Remois, qui tenoit une claſſe exprès pour cette langue. Il étudia la poëſie ſous Jacques Tuſan Profeſſeur Royal, l'éloquence & la Philoſophie ſous Pierre Danès, (*a*) & les Mathématiques ſous Oronce Finée, tous trois Profeſſeurs Royaux établis nouvellement par François premier. S'étant fait paſſer Maître-ès-arts à dix neuf ans, (*b*) il alla à Bourges pour y étudier le Droit civil avec un jeune

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1591.

(*a*) Ce P. Danès lui fit apprendre quelques Oraiſons de Ciceron.

(*b*) Il y avoit déja eu un Pierre Amyot Maître-ès-arts, qui aſſiſta pour l'Univerſité de Paris au Concile de Conſtance, & qui dans la délibération que fit la Nation de France ſur les Annates opina contre. *Theſ. anecdot. T. 2. pag. 1556.*

Digitized by Google

homme qui fut depuis célébre Avocat en Parlement. (a)

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Y étant arrivé, Jacques Collin Lecteur Ordinaire du Roi, & Abbé S. de Ambroiſe le fit Précepteur de ſes neveux, & l'engagea à accepter une chaire de Profeſſeur des langues latine & grecque dans l'Univerſité de Bourges, qu'il lui obtint par le moyen de Marguerite ſœur unique du Roi de Navarre Ducheſſe de Berry. Après avoir eu ſoin pendant quelque tems des neveux de l'Abbé de Saint-Ambroiſe, Monſieur de Morvilliers Lieutenant-Général au Bailliage de cette ville, étant informé de ſon mérite, le donna à M. Bochetel Seigneur de Sacy Secretaire du Roi, qui étoit ſon beaufrere, pour veiller ſur les études & ſur l'éducation de ſes enfans. Pendant les dix à douze années qu'il fut Profeſſeur & Précepteur à Bourges, il commença à traduire quelques ouvrages Grecs en langue françoiſe, & il avoüa depuis à ſes amis, que ce tems-là avoit été le meilleur & le plus tranquille de toute ſa vie. Il travailla dabord à la traduction de l'Hiſtoire de Theagene & Chariclée, & ſe mit enſuite à traduire quelques vies des Hommes Illuſtres de Plutarque. Cette derniére traduction dédiée à François premier, fit tellement connoître la pénétration d'Amyot dans la langue grecque, que le Prince lui ordonna de continuer le reſte de l'ouvrage, & lui donna pour récompenſe l'Abbaye de Bellozane, qui venoit de vacquer par la mort de Vatable. Ce fut le dernier bénéfice Conſiſtorial auquel ce Roi nomma. Amyot ne croyant pas devoir attendre une plus grande fortune en France, prit le parti d'aller en Italie pour perfectionner ſa traduction de Plutarque par le moyen des manuſcrits, & par les conférences avec les ſçavans de ce pays-là. C'étoit vers l'an 1546. Monſieur de Morvilliers de Bourges Ambaſſadeur à Veniſe, le ména avec lui en Italie, où il fit toutes les recherches néceſſaires. Un peu après le retour de cet Ambaſſadeur, Amyot fut chargé par Odes de Selve ſon ſucceſſeur dans l'Ambaſſade, & par le Cardinal de Tournon alors réſident à Rome, de préſenter au Concile aſſemblé de nouveau à Trente le 1 Septembre 1551, les Lettres du Roi Henry ſecond avec ſes proteſtations; il s'a-

(a) Il eſt faux qu'Amyot ſe fit Religieux dans l'Abbaye de S. Ambroiſe, comme quelque-uns l'ont avancé, entr'autres le Sieur Bullart, en ſes Illuſtres Hiſtoriens.

Digitized by Google

quitta d'une commiſſion ſi difficile avec toute la ſatisfaction poſſible, ainſi qu'on peut voir par la Lettre qu'il écrivit le 8 du même mois à M. de Morvilliers. (*a*) Le deſir ardent de ſe perfectionner dans les Auteurs Grecs par la connoiſſance des manuſcrits, lui inſpira d'aller de Veniſe à Rome. Jean le Doux Evêque de Mirepoix l'y retint près de deux ans. Le Cardinal de Tournon convaincu de l'habilité d'Amyot dans toutes les affaires, & même celles qui regardoient la Couronne, voulut l'avoir pour compagnon de voyage à ſon retour de Rome, avec Denis Lambin qui fut depuis Profeſſeur Royal de langue Grecque à Paris. Ce Cardinal arrivé à la Cour, apprit que le Roi ſouhaitoit un Précepteur pour les Ducs d'Orleans & d'Anjou. Il préſenta Amyot à Henry II, qui lui donna cette charge dont il joüit le reſte de ſon régne & ſous celui de François II. (*b*) Pendant qu'il fut Précepteur des Princes, il acheva ſa traduction des Hommes Illuſtres de Plutarque, & la dédia à Henry II. Enſuite il entreprit celle des œuvres morales du même auteur qu'il acheva ſous le régne de Charles IX à qui il la dédia. Ce Prince auparavant connu ſous le nom de Duc d'Orleans, étant parvenu à la Couronne l'an 1560, ſe ſouvint de ſon Précepteur, & dès le lendemain de ſon avénement 6 Décembre, il le fit ſon grand Aumonier, ſon Conſeiller d'Etat, & conſervateur de l'Univerſité de Paris. Il lui donna encore depuis l'Abbaye de Roches au Diocèſe d'Auxerre & celle de S. Corneille de Compiegne. Le jeune Roi l'appelloit ſon Maître, lorſqu'il vouloit lui parler familiérement, mais il lui fit auſſi quelquefois des reproches, par exemple ſur ſa trop grande frugalité, en ce que pouvant faire bonne chere, il ſe contentoit ſouvent de manger des langues de bœuf. Trois ou quatre ans après il fut Doyen de la Cathédrale d'Orleans, ſans qu'on ſçache de quelle maniére, ſinon qu'on croit que l'Evêque Jean de Morvilliers y contribua. L'Evêché d'Auxerre étant venu à vaquer par la mort du Cardinald e la Bourdaiſiere arrivée en Cour de Rome, le Pape Pie V pourvut à tous les bénéfices de ce Cardinal *pleno jure*

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

De Thou *in vita ſua.*

Vie latine de Charles IX. Ms. de Dupuy cotté 81.

(*a*) Elle eſt dans les mémoires d'Alphonſe Vargas publiez en 1700, & dans d'autres imprimés plus anciennement.

(*b*) J'ay vu les verſions qu'Amyot faiſoit faire par Charles Duc d'Orleans de l'Oraiſon de Ciceron *pro Marco Marcello* écrites de la main de ce Prince, qui régna depuis ſous le nom de Charles IX.

Digitized by Google

& nomma à l'Evêché d'Auxerre un particulier dont le nom n'eſt point venu à notre connoiſſance : Ce qui cauſa une grande diſpute entre le Roi & le Pape. Cette circonſtance quoique combattue par l'hiſtoriographe Renaud Martin ſe trouve alléguée dans des écritures du Chapitre d'Auxerre de l'an 1592, où il eſt marqué que les Chanoines avoient été fort ſollicités par celui qui avoit des Proviſions du Pape, de le recevoir, & de lui délivrer les revenus échus pendant la vacance, & qu'ils n'en voulurent rien faire. Le Pape obligé de condeſcendre aux volontés du Roi, & informé d'ailleurs des qualités extraordinaires d'Amyot, le nomma à cet Evêché, & Henry III qui déſiroit ardemment l'avancement de ſon Maître (c'eſt le nom qu'il lui donnoit toujours) ſçut bon gré au Saint Pere d'avoir confirmé ſon choix. Amyot ayant accepté, & s'étant fait ſacrer à Paris, envoya ſa procuration à Laurent Petitfou Archidiacre d'Auxerre. Celui-ci la préſenta avec les Bulles le 3 Mars 1571 & prit poſſeſſion. Le même jour François de la Barre fut reconnu Vicaire-Général, & Jean Amyot Auditeur des comptes promit par écrit ſur le Regiſtre au nom du nouvel Evêque ſon frere, une Chapelle d'ornemens. La diſette où ſe trouvoit l'Egliſe d'Auxerre par ſa ſpoliation totale arrivée trois ans auparavant, auſſi-bien que les difficultés qu'on venoit d'eſſuyer auprès des héritiers du Cardinal de la Bourdaiſiere, engagérent les Chanoines à uſer de cette précaution inoüie juſqu'alors. Dans l'année même, il obtint du Roi la permiſſion de quitter la Cour & de venir à Auxerre. Il s'arrêta à Sens le 24 Mai jour de l'Aſcenſion, & y prêta le ſerment ordinaire de ſoumiſſion & d'obéiſſance, qu'il ſigna ſur le grand autel en préſence du Cardinal de Pellevé Archevêque, & fit le préſent accoutumé d'une chappe au Tréſor de la Métropolitaine. Il avoit fait adjourner au Mardi 29 Mai les quatre Vaſſaux ordinaires, pour le porter depuis l'Egliſe de Saint-Germain juſqu'à la Cathédrale. Les trois derniers ne firent aucune difficulté, & pourvurent à cette fonction : Mais Jean Girard Avocat du Roi au Bailliage d'Auxerre chargé de la procuration de Charles IX, repréſenta qu'il ne convenoit pas que ce Prince fût ſujet à cette ſoumiſſion, & ſoutint (quoique fauſſement) que cela ne s'étoit aucunement pratiqué depuis que les Rois avoient

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

V. Preuves 1592.

En Ms. Senon.

Digitized by Google

ſuccédé aux Comtes d'Auxerre dans la propriété du Comté. Le nouvel Evêque à qui ces repréſentations furent réitérées dans l'Egliſe de Saint-Germain, allégua pluſieurs paſſages & hiſtoires propres à faire connoître que ce n'étoit pas à ſa perſonne privée, ni aux Evêques même en particulier, que cet honneur étoit rendu, mais à Dieu. Se contentant cependant de la ſoumiſſion que firent juſqu'au bout de l'Egliſe de Saint-Germain René de Pernay Seigneur de la Bertauche & ſon fils, pour le Duc de Nevers entant que Baron de Donzy & de Saint-Verain, & de celle de Guillaume de la Buſſiere Seigneur de la Bruere, pour le Baron de Toucy, il déclara qu'il ne vouloit pas ſe ſervir de ſon droit, & qu'il feroit le reſte du chemin à pied ſans préjudicier à ſes ſucceſſeurs, comme en effet il le fit de l'Egliſe de Saint-Germain à la Cathédrale, précédé par le Clergé Séculier & Régulier, accompagné des quatre perſonnes qui repréſentoient les quatre Barons: & la chaiſe où il auroit dû être porté, fut ſoutenue élevée proche de lui durant tout le chemin par quatre Bourgeois de la ville au nom des mêmes Barons: ce qui revenoit aſſez au cérémonial pratiqué à l'entrée de Philippe de Lenoncourt onze ans auparavant. Depuis l'an 1570 juſqu'en 1593.

Jacques Amyot étoit âgé cinquante huit ans, lorſqu'il prit poſſeſſion de l'Evêché d'Auxerre: il avoüa lui-même en arrivant, qu'il n'étoit ni Théologien, ni Prédicateur, n'ayant preſque étudié que des auteurs profanes. Il commença à ſe faire une occupation journaliére de la lecture de l'Ecriture Sainte, des Saints Peres Grecs & Latins. En attendant qu'il fût en état de prêcher devant ſon peuple, il chargea de cette fonction Pierre Viel Docteur en Théologie qu'il avoit amené avec lui, & qui prêcha en effet en ſa préſence pluſieurs ſermons dans la Cathédrale. Ce Théologien eut auſſi avec lui de fréquentes conférences ſur les endroits les plus remarquables de l'Ecriture Sainte, touchant les points dogmatiques controverſez, & ſur les queſtions de l'Ecole. Lorſqu'Amyot eut commencé à lire la Somme de S. Thomas, il s'y appliqua de telle maniére, qu'il la poſſéda preſqu'en entier. On lui perſuada de ſe hazarder de parler en public; & quoiqu'il ſe défiât beaucoup de ſes forces, & que la foibleſſe de ſa voix ne lui inſpirât

Digitized by Google

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

pas beaucoup de courage, il prêcha d'abord les jours ſolemnels, mais dans un ſtyle ſi clair & ſi châtié & en même-tems ſi enrichi de ſentences, que les ſçavans ſortoient de la prédication bien plus éclairez qu'il n'y étoient arrivés, & les ignorans n'en revenoient point ſans être inſtruits de leurs devoirs, & rendus meilleurs qu'auparavant. Des commencemens ſi heureux l'encouragérent à prêcher plus ſouvent, il ne laiſſa paſſer aucune des grandes Fêtes ſans officier & prêcher, tant qu'il réſida à Auxerre. On prétend qu'il ſe tenoit en chaire d'une maniére ſinguliére. Ayant fait faire à neuf la chaire de bois que l'on voit encore, en place de celle que les Huguenots avoient brulée, il vouloit qu'on en tournât l'ouverture du côté de l'auditoire, & s'y tenoit aſſis dans un fauteüil. Quoiqu'il débitât ſes ſermons en françois, il les compoſoit cependant en latin, & l'on en a conſervé long-tems les minutes.

Voici le régime de vie qu'il obſerva pour devenir Théologien & Prédicateur depuis ſon avénement à l'Epiſcopat. Levé à cinq heures du matin en toutes ſaiſons, il recitoit ſon office de la nuit, puis il ſe tenoit enfermé dans ſon cabinet juſqu'à l'heure de la Grand'-Meſſe, étudiant les livres dont j'ai parlé. Après la Grand'-Meſſe, il retenoit le Célébrant, & quelques Dignités ou Chanoines à dîner. Pendant le repas on ne s'entretenoit que de matiéres de littérature ou de choſes honnêtes; enſorte que ſa table pouvoit paſſer pour une véritable école de piété ou de ſcience, d'où l'on ne ſe retiroit point ſans être devenu plus ſçavant ou plus pieux. La converſation après le repas duroit l'éſpace d'une heure: il retournoit enſuite à ſa Bibliothéque, & continuoit juſqu'au ſoir les études commencées le matin. C'eſt ainſi qu'il s'arrangeoit les jours ordinaires, excepté que l'Avent & le Carême il célébroit la Meſſe en particulier avant que d'aller à la Grand'-Meſſe des Chanoines. Les Dimanches & Fêtes, il aſſiſtoit aux premiéres & ſecondes Vêpres & à Matines, & diſoit auſſi une Meſſe baſſe. Les jours de Grandes Fêtes auxquels il devoit prêcher vers l'heure du midi, il remettoit au ſoir le repas ordinaire des Officiers du chœur. Lorſqu'il alloit par la ville, il étoit habillé en Grand-Aumonier, dit ſon Hiſtorien. Dans ſon Palais Epiſcopal, il ſe tenoit vêtu en Evêque. A l'Egliſe, ſi c'étoit l'Eté, il étoit en rochet

rochet & ſurplis, bonnet carré & aumuſſe : en Hyver il étoit comme les Chanoines, excepté que ſur l'habit long il ne portoit point l'aumuſſe ronde, c'eſt-à-dire, le petit capuchon.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

On peut ſe reſſouvenir ici de la deſcription que j'ai faite ailleurs de la triſte ſituation où ſe trouvoit l'Egliſe d'Auxerre, lorſque le Cardinal de la Bourdaiſiere fut remplacé par Jacques Amyot. Tout ce que les Chanoines avoient pu faire durant les années 1568, 1569 & 1570, ſe réduiſoit au plus néceſſaire. L'Egliſe ayant beſoin d'être benite de nouveau à cauſe des profanations horribles que les Huguenots y avoient commiſes, le nouveau Prélat commença par là auſſi-tôt après ſon arrivée, & il en fit la bénédiction le Vendredi 22 Juin 1571. Le 27 du même mois il rebénit celle des Cordeliers, dans laquelle avoit été le prêche des Calviniſtes. De là il ſe tranſporta à Varzy, ville principale de ſon temporel : il y étoit le 3 Juillet ſuivant les Lettres d'Inſtitution d'Official qu'il y fit expédier. En venant ſe faire recevoir à Auxerre, il avoit apporté pour la Cathédrale des ornemens de drap d'or, où le Chapitre ne trouva à redire que dans le nombre des chappes, parce qu'il n'y en avoit point pour ceux qui chantent les Répons, & que les nappes d'autel y manquoient : ce que les Chanoines diſoient avoir coutume d'être donné. Le Prélat y ſuppléa depuis par le moyen d'un autre ornement de ſoye de couleur blanche qu'il fit donner par le Sieur du Halde, dont il n'avoit point voulu prendre les profits du quint denier, pour l'acquiſition de la terre de Beauche. Après avoir un peu garni la Sacriſtie, il n'épargna rien pour rendre au chœur ſon ancien luſtre, il fit refaire à neuf en 1573 les chaires des Chanoines tant baſſes que hautes : Le Thrône Epiſcopal qu'on voit aujourd'hui à gauche, eſt auſſi de ſon temps ; il l'avoit fait mettre à droite, & dans la place même où étoit l'ancienne chaire de pierre que les Huguenots n'avoient point gaté, à cauſe de la ſimplicité dont elle étoit. Il donna les ſept colomnes de cuivre qui accompagnent le grand autel : celle du milieu finit en croſſe & ſoutient la ſuſpenſe du Saint Sacrement. La table de marbre dont il fit refaire l'Autel, eſt une ancienne tombe qui provenoit de la ſépulture de quelque perſonne conſidérable : On a prétendu que c'étoit elle qui couvroit le tombeau du ſaint Evêque Bernard de Sully inhumé.

Ex actis Capit. Auxiſſ. pro Capit. Bellov. 1620. ſig. Huot.

Hiſt. de la priſe d'Auxerre.

Mémoire de 1592. contre lui.

Ibid.

Ex in Scriptione ad introit. Chori.

au milieu du chœur. Il fit la conſécration de ce nouvel autel le 15 Juillet 1576 quelques tems après avoir reçu de Rome un os du bras de S. Saturnin célébre Martyr de la même ville, que le Cardinal de Pellevé Archevêque de Sens avoit tiré de ſon titre de Saint-Jean & Saint-Paul ; relique très averée. La donation du Cardinal eſt dattée de Rome le 2 Janvier 1576. Ce fut auſſi aux dépens du nouvel Evêque que le Sanctuaire fut fermé de murs ; les grillages de fer qui le fermoient auparavant, avoient été rompus ou emportés. En même-tems que les ouvrages dont je viens de parler ſe firent en bois, en cuivre, en pierre, l'Evêque Amyot ſongea à la conſtruction d'un nouveau jeu d'orgues qu'il avoit deſſein de placer au coin du chœur. Il fit venir pour la confection des tuyaux le Frere Hilaire Religieux de Notre-Dame en l'Iſle à Troyes, de l'ordre du Val des Ecoliers, qui paſſoit pour très expérimenté. Le bas des vitrages du tour du chœur qui avoit été caſſé par les Calviniſtes, fut refait à ſes dépens en meilleure partie l'an 1573. On y voit ſes armoiries dans le fond, auſſi-bien que celles du Chapitre & du Doyen François de la Barre. Il en eut fait autant à celles de la nef, ſi le Maître de Fabrique de l'Egliſe ſe fût un peu prêté à cette bonne œuvre. Comme on ne voyoit pas bien clair ſur le grand autel à cauſe de l'épaiſſeur des vitrages des bas côtés, il fit ôter une verriére entiére du côté droit placée ſur la porte qui conduit au Chapitre, & y fit ſubſtituer du verre blanc avec une ſimple image de S. Jacques ſon patron. Voulant qu'on ſe reſſentit auſſi de ſes libéralités en argenterie, il donna en 1583 deux chandeliers d'argent, & un bénitier de même matiére. Sa vie latine ajoûte qu'il y joignit deux encenſoirs avec leurs navettes pareillement d'argent. Les Breviaires & autres livres redigés à l'uſage du Diocèſe d'Auxerre, n'avoient juſqu'alors été imprimés qu'en lettres gothiques. Il conçut en 1578 le deſſein de faire réimprimer en lettres Romaines les Breviaires, Miſſel, Manuel & Pſeautiers, & l'on nomma quatre Chanoines pour revoir ce qu'il y auroit à corriger. Mais de tous ces projets celui du Breviaire fut ſeul exécuté. L'impreſſion s'en fit à Sens en 1580 : l'ouvrage ne fut point revu d'une maniére qui répondît à la réputation d'un ſi grand Prélat ; la diſtribution des lectures paroît un peu mieux ordonnée, que dans les éditions précédentes ; mais la poëſie

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

V. Preuves, 1576.

Reg. Capit. 19. Febr. 1583.

Reg. Capit. 7. Julli. 157.

Digitized by Google

eſt auſſi pitoyable qu'auparavant. La déférence que l'on eut pour l'étymologie qu'il attribuoit au nom latin d'Auxerre, fit qu'on laiſſa imprimer par tout *Antiſſiodorum* au lieu d'*Autiſſiodorum*, perſonne n'oſant alors contredire. Il avoit déja deſtiné une préface latine pour le Miſſel, au cas qu'il eût été réimprimé (*a*) : mais l'ouvrage ne fut point mis en état de paroître. Les Conférences que l'on eut avec ce Prélat à l'occaſion du Breviaire, procurérent au Chapitre une décharge d'Office. Juſqu'alors on n'avoit célébré de Vigiles des Morts qu'à neuf leçons & neuf Répons, mais auſſi les chantoit-on très-mal, ſur-tout depuis quelques années. Le Prélat conſentit qu'on réduiſit chacune de ces Vigiles à un ſeul Nocture, à condition qu'on en chanteroit les Antiennes & les Répons ſans précipitation ni confuſion ſelon le chant Gregorien, & non pas ſyllabiquement comme on s'étoit aviſé de faire en quelques Egliſes. Le Chapitre avoit auſſi ôté long-tems auparavant par déférence pour l'Evêque certains uſages qui pouvoient lui déplaire. Chaque Chanoine à ſon tour devoit faire l'Office de Chantre au chœur le jour de Noël & de Saint-Etienne, revétu d'une dalmatique la mitre en tête & la croſſe en main: On ſtatua le 22 Décembre 1572, que dans la ſuite celui qui feroit cet Office de Chantre, n'auroit ni mitre, ni dalmatique, & qu'il porteroit un bâton Cantoral. (*b*) Il étoit reſté juſqu'à ſon tems un veſtige de la vie commune parmi les Chanoines d'Auxerre. Tous les jours de jeûne du Carême ils entendoient une lecture de piété en Chapitre avant Complies, & pendant cette lecture on buvoit quelques coups de vin tiré de la cave commune du Chapitre. Cela pouvoit s'appeller véritablement *Collation*. Au ſortir de la on rentroit à l'Egliſe en recitant le *Miſerere*, & autres ſuffrages pour les Morts (*c*) : après quoi on chantoit Complies. Sur ce que le

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Reg. Cap. 28. *Mai* 1580.

V. Les fragmens de Rits tirez d'un Ms du xiij ſiécle au Suppl. des preuves.

(*a*) Cette Préface ou Lettre Paſtorale que je poſſédois écrite de ſa main, a été perdue avec beaucoup d'autres papiers mêlez parmi ceux que j'avois prêté au P. le Brun de l'Oratoire mort à Paris en 1729.

(*b*) On croit que la vieille croſſe de cuivre, dont le haut eſt conſervé dans le Tréſor, a ſervi à cet uſage.

(*c*) Comme perſonne n'a pu trouver l'origine de ce *Miſerere*, je croirois que c'eſt un reſte des anciennes prieres qui ſe faiſoient uniquement le Carême à Auxerre, pour le Chanoine dernier mort dans le cours de l'année précédente. La vie de l'Evêque Robert m'a fourni cette penſée. Comme nous ſommes dans un tems où l'on fait main-baſſe ſur tout ce qui ne paroit pas de l'office Canonial, on peut craindre de

Digitized by Google

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

petit rafraichiſſement pris en cette occaſion, ne fut pas regardé par certains Chanoines, comme ſuffiſant pour finir la journée, & que quelques-uns y ſuppléoient de nouveau, on abrogea la coutume d'aller boire un coup en Chapitre, & en même-tems celle d'y aller entendre une lecture d'Homelie, ou d'autres matiéres pieuſes. Cette uſage fut ſupprimé le 28 Novembre 1586 : & l'on croit que les commenſaux & les amis de l'Evêque influérent le plus dans ce changement. Il y avoit dès lors des gens qui combattoient mal à propos des choſes dont ils ne ſçavoient pas l'origine ; & il falloit contenter ceux qui trouvoient les Complies trop bien placées au coucher du ſoleil. Certains auteurs mal inſtruits ont parlé du procès des Chanoines d'Auxerre touchant les bords du camail, comme s'il avoit été commencé ſous ce Prélat, & qu'il y eut pris quelque part : Il eſt vrai que le nom d'Amyot fut célébre dans ce triſte procès ; mais ces auteurs auroient dû ſçavoir qu'il n'eſt pas queſtion de l'Evêque mort cinquante ans auparavant : Edme Amyot Doyen de la Cathédrale fut auteur de ces troubles vers l'an 1642.

Le Diction. Univ. de la France. Pouillé de Beaunier. Piganiol de la Force.

Quoique l'Evêque Amyot prêchât, il ne laiſſa pas d'attirer dans ſon Diocèſe de ſçavans perſonnages qui puſſent remplir dignement la chaire de la Cathédrale. Après la mort de Jacques de la Halle célébre Docteur Chanoine Théologal & Pénitencier arrivée en 1575, voyant la foible ſanté de ſon ſucceſſeur, il retint à Auxerre un de ſes compatriotes appellé Denis Perronnet. C'étoit un Docteur qui avoit fait profeſſion chez les Carmes, mais qui étoit ſorti de cet Ordre avec permiſſion du Pape Pie V. Il fut en effet reçu à la prébende Théologale & à la Pénitencerie le 6 Septembre 1577, en produiſant un certificat d'Arnaud Evêque de Bazas touchant la canonicité de ſa ſortie. Apeine avoit-il commencé ſon ſtage rigoureux qu'on lui permit d'accompagner l'Evêque dans la viſite du Diocèſe, afin d'y annoncer la parole de Dieu. On peut ſe convaincre par le grand nombre de ſermons imprimés de ce Théologien, avec quelle aſſiduité il s'acquitta du devoir de la prédication. Ce Pénitencier obtint du Prélat l'année ſuivante une confirmation

voir ſupprimer cela au premier jour, afin que Complies qui s'en trouvent | un peu retardées par la ſoyent encore | dites plutôt

de la réunion, que Pierre de Belle-Perche avoit faite de la Chapelle de S. Germain à la Pénitencerie. La ville de Gien où il reſtoit quelques hérétiques, fut une de celles où l'Evêque fut plus attentif à n'envoyer que de ſçavans prédicateurs. Il conféra outre cela la Chantrerie de la Collégiale de cette ville, à un Eccléſiaſtique pieux, docte & prudent, capable de faire beaucoup de bien. De ſtatuts Synodaux qu'ait fait Amyot, nous connoiſſons uniquement ceux qu'il publia au Synode du 1 Mai 1582 leſquels regardent tous la matiére du Mariage: & comme malgré les ſoins qu'il ſe donnoit, les mariages en dégrés prohibés ou clandeſtins ſe multiplioient, Laurent Petitfou ſon Official accorda monitoire en 1585, pour avoir des révélations ſur les perſonnes qui étoient ainſi mariées. Touchant la même matiére il reçut & exécuta en 1584 un Bref de Gregoire XIII qui donnoit abſolution, & validoit le mariage de Nobles perſonnes François de la Riviere & d'Anne de Veilhan, leſquels ſans être informez des Decrets du Concile, qui n'étoient pas encore publiés en France, s'étoient mariés en dégré prohibé. Huit ans auparavant le même Pape avoit adreſſé à ce Prélat le Jubilé qu'il l'avoit ſupplié d'accorder à ſes Diocéſains, à l'occaſion de l'année Sainte arrivée en 1575: ce qui paroit prouver que ces Jubilés n'étoient point envoyés, qu'ils n'euſſent été demandés par les Evêques chacun pour leur Diocèſe. Amyot fut d'une grande exactitude ſur le port des cheveux courts. Il eſt marqué dans des mémoires de ſon tems, qu'ayant apperçu des Curés au Synode avec des cheveux longs, il les fit approcher, & leur rendit la chevelure auſſi courte, que l'étoit la ſienne, laquelle, comme il paroit par ſon mauſolée, étoit très-réguliére. Sur la Requête que les habitans de Clamecy lui préſentérent en 1582, touchant l'Office Divin du Chapitre & de la Paroiſſe, il fit un réglement en 1586 pour la décence du culte du Dieu en l'Egliſe de Saint-Martin. Celui qu'il entreprit de donner en 1573 aux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Saint-Pere, n'avoit pas eu un ſuccès ſi prompt. Son Promoteur l'informa dans la viſite qu'il y fit le ſecond jour d'Août, que ces Religieux ne conſervoient preſque plus de marques de la cléricature: On ne les voyoit le plus ſouvent que dans l'habit le plus éloigné de leur état, celui qu'ils

Depuis l'an 1563. juſqu'en 1570.

Digitized by Google

Recueil de Pasquier, premier vol.

pratiquent à l'église leur devotion ordinaire, & le dimanche à la bénédiction avec les Chanoines de la Cathédrale, & divers Chanoines comme eux. Les Prêtres des paroisses y font aussi leurs fonctions ordinaires, & on y dit la Messe depuis 4 heures & de la 6 à 7, & par succession de temps on y a fait entrer aux différentes heures de tout le jour. Ceux qui parlent d'une fondation dans cette église ne sçavent pas ce qu'ils disent, car il n'y a point eu de fondation, mais seulement un don fait par quelques personnes pieuses, qui ont donné quelque argent pour faire dire des Messes à leur intention. Ce don a été fait par Jean Amyot, Jacques Amyot, Jean Amyot, & Jacques Amyot, tous Bourgeois de Melun, & par Jean Amyot, Marchand à Paris, qui ont donné quelque argent pour faire dire des Messes à leur intention. Ce don a été fait par Jean Amyot, Jacques Amyot, Jean Amyot, & Jacques Amyot, tous Bourgeois de Melun, & par Jean Amyot, Marchand à Paris, qui ont donné quelque argent pour faire dire des Messes à leur intention.

ville Epiſcopale, ne l'empêcha pas de vaquer ſoigneuſement à ſon temporel. Le Château de Regennes avoit été très endommagé pendant les guerres civiles de la Religion: cependant les Evêques l'habitoient volontiers à cauſe de ſa ſituation. Il fit relever les ruines cauſées par le feu, & le rendit logeable. En 1572 il ſe fit donner un dénombrement de la Terre & Seigneurie de Beauche par le Duc & la Ducheſſe de Nivernois. Deux ans après il reçut une pareille déclaration de Françoiſe des Colons veuve du Seigneur d'Ougny, & de Seponſe en Nivernois pour les fiefs qu'ils tenoient de lui. En 1585 il reçut Olivier Foudriat Lieutenant particulier du Bailliage d'Auxerre, à foy & hommage pour les fiefs des Soyarts, & de Champ-le-Roy aſſis en la Paroiſſe de la Lande, qu'il venoit d'acquérir de Noble Jacques de Lenfernat Seigneur de Prunier fils de Georges de Lenfernat, & le quitta des droits de quint & requint, & profits féodaux. L'année ſuivante le 22 Juillet René de Prye Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Prye, Montpopon, Teſtmilon, & Baron de Toucy, lui donna aveu & dénombrement de cette Baronnie, en commençant par le Château même de Toucy. L'énumération n'avoit pas été trouvée exacte, elle fut réitérée le 31 Janvier 1587, & on procéda le premier Mai ſuivant à une vérification & renouvellement des limites de la Seigneurie contigues à la portion Seigneuriale de l'Evêque Seigneur ſuzerain.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Le Prélat fit de tems à autre des voyages à la Cour où ſa Dignité de Grand-Aumonier l'appelloit. Ce fut principalement ſous Henry III, qui commença à régner au mois de Juin 1574. Dans le tems que ce Prince retournoit de Pologne en France & qu'il paſſoit par la Savoye, la Ducheſſe qui étoit ſa tante fit auprès de lui de ſi grandes inſtances, pour qu'il conſervât notre Evêque dans ſa charge de Grand Aumonier, qu'il lui promit de n'en pas nommer d'autre. Le Roi dont il avoit été autrefois Précepteur voulut lui en porter lui même la nouvelle à ſon arrivée, lui recommanda d'être auſſi fidéle à ſon ſervice, qu'il l'avoit été à celui de Charles IX. Quelques années après établiſſant l'Ordre des Chevaliers du Saint-Eſprit, il en fit Amyot Commandeur né par ſa qualité de premier Aumonier, & voulut que ſes ſucceſſeurs jouiſſent du même honneur, ſans

être tenus de faire preuve de Nobleſſe. Le Roi prêta le ſerment de l'ordre entre les mains de ce Prélat, qui lui mit au col le grand colier le 31 Décembre 1578 dans l'Egliſe des Auguſtins de Paris. Selon du Sauſſay, quelques courtiſans murmurérent ſur l'élévation d'un homme de ſi baſſe naiſſance à un ſi haut point d'honneur : mais Henry III leur ferma la bouche par deux paroles. C'étoit ce même Evêque qui avoit dreſſé les Statuts de cet ordre, & qui preſcrivit aux Chevaliers certaines priéres en forme d'Office Divin. Il étoit ſi bien venu auprès d'Henry III, qu'on entendoit ſouvent ce Prince à l'exemple de Charles IX l'appeller ſon Maître. En effet Amyot ſe plut à lui remettre alors de tems en tems quelques principes de latinité ; ce qui donna occaſion de compoſer ce diſtique : *Grammaticam diſcit medià Rex noſter in aula ; Bis Rex qui fuerat, fit modò Grammaticus.* Mais une autre choſe plus importante qu'il ſuggéra au Roi en 1575, fut de deſtiner de groſſes ſommes pour former une Bibliothéque. Ainſi fut commencée cette collection de manuſcrits tant grecs que latins, qui montent aujourd'hui à tant de milliers, & qui ſont d'une ſi grande utilité pour toute ſorte de ſciences. Amyot s'en ſervit le premier pour perfectionner ſes traductions, auxquelles il travailla à Paris & dans ſon Diocèſe, juſqu'à ce que la tranquillité de ſon eſprit fut troublée par les émotions populaires. On lit qu'un jour il fit au Roi un préſent aſſez bizarre : C'étoit celui d'un chou qu'on lui avoit envoyé de ſa Terre d'Appoigny proche Auxerre, autrement dite Regennes : ce chou étoit d'une telle groſſeur, qu'il falloit deux hommes pour le porter. Le Roi qui ſçavoit l'Hiſtoire Sainte, porta à l'inſtant le même jugement du pays d'où il venoit, que les Iſraélites avoient porté de la terre promiſe d'où deux hommes leur avoient apporté en pompe une grappe de raiſin. La demeure d'Amyot dans Paris, étoit dans l'enclos de l'Hôpital des Quinze-vingt, où il avoit un logis que les Adminiſtrateurs lui avoient cedé, en conſidération de ſa dignité de Grand-Aumonier. Etant dans cette ville en différentes années, il aſſiſta à quelques ſacres d'Evêques : A celui de Jacques Fourré Evêque de Challon ſur Saone le 18 Avril 1573, chez les Jacobins de la ruë Saint-Jacques. En 1578 il ſacra dans l'Egliſe de Sainte Geneviéve Arnaud

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

De ſcript. Eccl. n. 52.

Ibid.

Recherches de Paquier.

Ex ſcript. coævis.

Ex coævis ſcriptor.

Nova Gall. chr. in Ep. Cabilon.

Arnaud de Sorbin Evêque de Nevers, avec Pierre de Gondi Evêque de Paris, & Nicolas Fumée Evêque de Beauvais. Il fut préſent à Saint-Denis au mois de Juin 1584 aux obſéques de François Duc d'Anjou frere du Roi Henry III. Ce fut pendant qu'il étoit à Paris l'an 1588, que ſe voyant arrivé à l'âge de 75 ans, il rédigea ſon teſtament le 15 Mai : ce qu'il fit certifier le lendemain par un acte de deux Notaires au Châtelet. Ce grand homme parut avoir prévu ce qui pourroit arriver, ſi certaine faction prenoit le deſſus dans le Royaume. Il étoit à Blois lorſque les Guiſes y furent aſſaſſinés. La nouvelle de ce meurtre étant parvenue à Auxerre, Claude Trahy Gardien des Cordeliers publia par tout & même juſques dans la chaire, que l'Evêque étant du conſeil du Roi, l'avoit conſeillé & ſçu ; qu'il étoit impoſſible que cela ne fût ainſi, puiſqu'il gouvernoit le Roi, & que de plus il en avoit donné à ce Prince l'abſolution Sacramentelle : que pour ces cauſes il étoit indigne d'entrer dans l'Egliſe, & que s'il y entroit, il feroit ſonner la cloche du ſermon pour aſſembler les habitans, à quelque heure que ce fût, & les exciter à courir ſur lui : le Cordelier ajoûtoit hardiment, que quiconque entendroit la Meſſe d'Amyot, ſeroit excommunié. De tels diſcours ne manquérent pas de faire dans l'eſprit de la populace, l'effet qu'en attendoit ce Cordelier, qui étoit jaloux de la deſtination qu'Amyot avoit fait de ſon Collége pour les Jéſuites. Il préſenta ſes odieuſes imputations par écrit en plein Chapitre & au Bureau de la Ville, eſſayant d'y prouver que la feuille imprimée & reçue à Auxerre comme ailleurs, où il étoit porté que ce meurtre avoit été fait juſtement, ne pouvoit être venue que de l'Evêque, qui haïſſoit ſouverainement les Guiſes. Cependant Amyot avoit ignoré abſolument que ce meurtre dût être commis, & le Roi n'en avoit fait confidence qu'à ceux qui devoient l'exécuter. L'Evêque d'Auxerre déclara auſſi-tôt à Blois, que le cas étoit ſi énorme, qu'il n'y avoit que le Pape ſeul qui en pouvoit abſoudre. Il le dit expreſſément à Jean Droguin Chapelain ordinaire, qui avoit coutume de confeſſer le Roi, en ſorte que ce Prince ne fut pas confeſſé le jour de Noël. Le fait fut atteſté par Monſieur de Saint-Germain Abbé de Chaalis alors Théologien du Roi, avec lequel Amyot en avoit conféré; & Sébaſtien le Royer Doyen

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Preuves des Hiſt. de Paris T. 3. p. 442.

V. Les preuves, 1588.

d'Auxerre en convint à ſon retour de Blois. Auſſi le Roi ne s'adreſſa pas à Amyot pour l'abſolution. Il la reçut le dernier jour de l'an de Jacques Coulomb Chanoine Théogal de Saint-Sauveur de Blois ancien Docteur de la Faculté de Paris, en vertu d'un Bref du Pape, qui donnoit pouvoir à Henry de choiſir tel Confeſſeur qu'il lui plairoit, avec toute faculté à ce Confeſſeur ainſi choiſi, de l'abſoudre de tous cas reſervez au ſaint Siége, même ceux de la Bulle *In Cœna Domini*. C'eſt pourquoi le Roi ayant cru pouvoir communier le premier jour de l'an de la main de l'Evêque de Langres, Amyot l'aſſiſta en cette cérémonie, le ſervit en toute la Meſſe, & dit l'Office & les Heures avec lui en qualité de Grand-Aumonier, outre qu'en qualité de Commandeur de l'Ordre du Saint-Eſprit, il étoit auſſi tenu d'aſſiſter perſonnellement à toutes les Heures du ſervice ce jour là, qui étoit celui de la cérémonie des Chevaliers; & enfin il dina avec lui le même jour, & dit les graces après le repas. Le mois de Janvier 1589 ne fut pas écoulé, que l'Evêque d'Auxerre apprit ce qu'on diſoit de lui dans ſa ville Epiſcopale. Il fut informé qu'on avoit juré de ne plus reconnoître le Roi, & qu'on faiſoit des priéres extraordinaires pour la proſpérité de ſes ennemis; c'eſt pourquoi il prit des ſuretés, afin d'avoir des preuves de ces choſes: & il ne ſe preſſa pas de ſe rendre à Auxerre, eſpérant qu'après le premier feu, les eſprits s'adouciroient. Il écrivit au Doyen, que s'il ne revenoit pas au païs, c'étoit de crainte d'être ſuſpect au Roi, qui penſoit que la nouvelle démarche des habitans étoit un acte de félonnie & un crime de leze-majeſté; que lui Evêque croyoit conformément à la doctrine de S. Paul qu'on ne devoit pas laiſſer de reconnoître Henry pour Roi: que ceux qui aſſuroient en chaire le contraire, étoient de ces Prophétes inſpirez par l'eſprit de menſonge. L'Evêque eut d'autant plus de ſujet d'être attriſté du procédé des Auxerrois, qu'il avoit promis au Roi, que cette ville ne remueroit pas, en conſidération de ce que douze ou ſeize ans auparavant il avoit empêché qu'on n'y envoyât Gouverneur & garniſon pour commander, & que par là il avoit obvié aux inſtantes pourſuites de quelques Gentils-hommes du voiſinage, qui auroient beaucoup fatigué la Ville par leur réſidence. Pendant ce retard, le Cardinal de Vendôme fit tenir

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Ex acti abſol. Card. Cajetani.

Ex abſolutione ejus in Reg. Capitulı Autiſſ.

Digitized by Google

chez lui une Aſſemblée de Prélats & d'Eccléſiaſtiques, pour avoir ce qu'il conviendroit faire au ſujet de la détermination des Théologiens de Paris à l'occaſion de l'aſſaſſinat des Guiſes. Amyot s'y trouva comme les autres, & il nous apprend qu'on n'y conclût rien, ſinon qu'il falloit envoyer vers le Pape, pour empêcher qu'il ne fût prévenu de quelque mauvaiſe impreſſion : il ajoûte que ſi cette aſſemblée fut nombreuſe en gens d'Egliſe du ſecond ordre, c'étoit parce que le Roi avoit défendu qu'on ſortit de Blois ſans ſon congé. La permiſſion étant accordée, l'Evêque de Langres prit le chemin de ſon Diocèſe quelques jours avant le Carême. Comme on ſçut à Auxerre qu'il venoit de Blois, & qu'il étoit du Conſeil d'Etat, il y eut des Ligueurs de cette ville qui le voyant paſſer, coururent ſur lui, & l'auroient arrêté, s'il ne ſe fût ſauvé promptement à Chablies qui eſt de ſon Diocèſe. Le tems du Carême étant venu, fournit au Prédicateur Cordelier une vaſte carriere pour déclamer contre l'Evêque. Ce Prélat avoit envoyé l'un de ſes gens pour ſçavoir s'il étoit vrai que la furie du peuple fût telle qu'on la lui avoit rapportée. Le bruit ne fut pas plutôt répandu qu'un domeſtique de l'Evêque étoit logé au fauxbourg de Saint-Amatre, que pluſieurs petits marchands y accoururent, à deſſein de faire inſulte à l'Evêque qu'ils croyoient y trouver. D'autres domeſtiques du Prélat étant depuis entrez dans la ville, on les ſiffla, & on les courut par toutes les rues. Il y eut même des gens du quartier des bateliers qui concertérent de faire ſortir le Concierge du Palais Epiſcopal afin de le piller à leur aiſe. Amyot crut cependant ne pas devoir laiſſer paſſer les Fêtes de Pâques, ſans ſe rendre à ſon troupeau. Il ſe mit en route un peu avant le Carême, & ſe rendit en ſon Château de Varzy. Roüillard dit qu'il fut volé à moitié-chemin, mais il ne marque pas la ſomme qu'on lui prit, comme l'ont fait depuis quelques écrivains ſans en apporter la preuve. Le Pénitencier de la Cathédrale qui étoit ſon compatriote, & qu'il avoit placé à Auxerre, l'étant venu viſiter au Château de Varzy, connut dès le premier abord, que le Prélat avoit été informé des diſcours qu'il avoit tenu ſur le même ton que le Gardien des Cordeliers; Amyot ne balança pas de lui dire que *le Roi les feroit pendre tous les deux, pour les prédications diaboli-*

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

ques qu'ils avoient faites. C'étoit en effet ces deux hommes là, qui tout-d'un-coup avoient rendu la ville d'Auxerre Ligueuſe. Le Prélat arrivant à Auxerre le 29 Mars jour du Mercredi-Saint, manqua d'être tué en deux endroits; d'abord à l'entrée de la ville par le Sieur Ferroul d'Egriſelle, chef de la jeuneſſe qui donnoit dans le parti de la ligue: enſuite devant l'Egliſe Cathédrale par Claude le Prince Chanoine. Il aſſure lui même dans ſon Apologie que *la piſtole lui fut préſentée à l'eſtomach par pluſieurs fois, & qu'il y eut pluſieurs coups d'harquebuſe tirez, de ſorte qu'il fut obligé pour ſe ſauver la vie, d'entrer promptement dans la maiſon d'un Chanoine, & de paſſer de celle là en une autre, pour faire perdre ſa trace à ceux qui le pourſuivoient.* Sa crainte étoit d'autant mieux fondée, qu'il apperçut ſur la place de Saint-Etienne un émiſſaire du Gardien des Cordeliers, qui tenant une halebarde crioit à pleine gorge: *Courage, Soudards, Meſſire Jacques Amyot eſt un méchant homme, pire que Henry de Valois. Il ha ménaſſé de faire pendre notre Maitre Trahy; mais il lui cuira.*

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

V. Les preuves où cette Apologie ſe trouve.

Le Prélat reconnut bien-tôt que le Prêtre & le peuple, étoient également envénimés contre lui. Fatigué de ſon voyage, & effrayé de la réception qu'il venoit d'eſſuyer, il n'officia point le Jeudi-Saint, & ne vint pas même à l'Egliſe. Il avoit deſſein de célébrer les Fêtes de Pâques avec ſon Clergé; mais le Maître Trahy ſçut bien l'en empêcher. Le Jeudi-Saint ce Cordelier mit entre les mains de Guillaume Girard Conſeiller au Préſidial & Echevin, un mémoire qui tendoit à prouver que l'Evêque étoit excommunié, & par conſéquent ſuſpens *à divinis* Le Maire & les Echevins ayant eu communication du mémoire, firent prier le Doyen de la Cathédrale de ſe trouver au Conſeil de la Ville pour en conférer. Ce Doyen aſſembla le Chapitre le Vendredi-Saint, déclara qu'il lui paroiſſoit que l'Evêque ne pouvoit aſſiſter à l'Office Divin ſans ſcandale, & que ceux qui lui ſerviroient d'Officiers, pourroient encourir la même ſentence d'excommunication *à canone latæ ſententiæ; Si quis ſuadente diabolo.* Le réſultat fut, qu'on feroit entendre au Prélat, que non-ſeulement pour les cas que lui attribuoit le Maître Trahy, mais encore pour éviter le ſcandale de la part du peuple qui le croyoit excommunié, il lui plût de ne pas aſſiſter à l'Office. Le Doyen, le Grand-Archidiacre, le Chantre,

Digitized by Google

& Jean Paydet Chanoine s'étant chargés de la propoſition, & lui ayant objecté ce dont le Cordelier le chargeoit, il répondit qu'il prenoit en bonne part l'avis & la priére du Chapitre, & qu'il s'abſtiendroit de venir à l'Office les fêtes prochaines. Le lendemain de *Quaſimodo* 10 Avril on préſenta au Chapitre un certificat du ſix du même mois ſigné de Laurent Petitfou ſon Official & du Sieur Villon, qui atteſtoient que cet Evêque avoit été abſous *ad cautelam* pour avoir communiqué avec le Roi le premier jour de l'an & avoir mangé avec lui, quoique ce fût après l'abſolution qu'un Chanoine de Blois avoit donné à ce Prince fondé ſur un Bref du Pape. Mais on étoit ſi rempli des idées du Cordelier qui avoit chargé l'Evêque de bien d'autres faits, qu'on ne voulut rien finir ſans en conférer auparavant avec Gilles Thierriat Prévôt, les Sieurs Legeron Conſeiller, Nicolas Tribolé Maire, & Jean Coüet Avocat, & même avec le Cordelier, tout partie qu'il étoit. Quoique le Conſeil fut d'avis que l'abſolution étoit bonne ſuivant le Chapitre *Eos. de ſent. excomm.* le Gardien ſoutint le contraire, parce que, diſoit-il, outre les cas avoüés par l'Evêque, il en reſtoit d'autres dont il avoit la preuve par écrit. Lorſqu'on en fut venu à cette preuve en plein Chapitre, il ſe trouva, que tout ſe réduiſoit à une lettre que l'Evêque avoit écrite au Théologal Perronet, où il lui marquoit de dire au Maître Trahy, *qu'il ſe comportât plus modeſtement en ſes prédications, de peur qu'il ne lui en arrivât mal, & aux ſiens.* Voilà ce qu'il y avoit d'écrit. Le Prélat vouloit lui faire comprendre qu'il lui ôteroit & à ſes Religieux, les pouvoirs de prêcher & de confeſſer; mais ce fanatique crut en effet que l'Evêque le ménaçoit de la vie lui & les ſiens, parce que le Théologal lui avoit rapporté le mécontentement où le Roi étoit de ſes ſermons, & l'aſſurance que lui en avoit donné le Prélat. Ce fut ainſi que la voie de la paix fut fermée à l'Evêque d'Auxerre, par les intrigues d'un Religieux Mendiant trop aveuglément eſtimé dans le pays. On aura de la peine à croire que le Chapitre ait fait refus de recevoir aux prébendes vacantes ceux qu'il en pourvut alors. Le Prélat crut au bout de ſix mois devoir préſenter en Chapitre ſa juſtification & ſes griefs contre le Cordelier. Outre ce que j'ai rapporté de ces deux écrits à meſure que la ſuite de l'Hi-

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Regiſt. Cap. 1589. 20. *Sept.* 2. *Oct.* 19. & 25. & 3. *Nov.*

ſtoire l'a demandé, on y voit une conſpiration faite ouvertement par les marchands, mariniers & vignerons de la ville ſur la vie de leur Evêque. Ils déclaroient publiquement qu'il falloit couper la gorge à Jacques Amyot, & faire Maître Trahy Evêque en ſa place. Un jeune Cordelier étranger, produit par le Gardien d'Auxerre, prêcha dans la Cathédrale le jour de la Touſſaint. Il eut la témérité de commencer ſa paraphraſe ſur ce paſſage des Pſeaumes ; *Heureux ceux qui demeurent en votre Maiſon, Seigneur*, par les expreſſions ſuivantes : *Ouy, les excommuniés ſont hors de cette Maiſon, comme Monſieur l'Evêque, qui au lieu de venir pieds nuds & tête nue à l'entrée de l'Egliſe ſupplier qu'on intercédât pour eux, demeurent obſtinés, &c.* Ce qui révolta les gens de bien, & leur fit dire tout haut: *Voilà qui vient de la boutique de Trahy, & qui ne vault rien.* Un autre ſujet de chagrin pour ce Prélat, fut qu'il perdit encore à Sens, dans l'action qu'il avoit intentée au Chapitre en matiére de *nouvelleté*. Jacques Taveau Avocat du Chapitre d'Auxerre à Sens le fit même condamner aux dépens. Ce fut peut-être le retard de l'abſolution en forme qu'il avoit demandée, qui lui cauſa cette déroute : Mais la difficulté des chemins ſurtout depuis la mort du Roi Henry III arrivée le 1 Août, ne permettoit guéres de confier à toute ſorte de perſonnes des affaires de cette conſéquence. Amyot cependant voulant remplir toute juſtice, en fit venir une d'Henry Cajetan Cardinal du titre de Ste Pudentienne Légat en France, par laquelle on voit que ſur l'expoſé des faits tels qu'ils ont été rapportés ci-deſſus il eut pleine abſolution, avec défenſe au Chapitre & au Frere Trahy de le moleſter déſormais. Ces lettres dattées de Paris le 6 Février 1589 furent obtenues par Jean de Bourneaux ſon neveu, à qui il avoit réſigné ſon Abbaye de Roches. Le ſeul fait qu'il avoit ajoûté pour ſe juſtifier, & qui n'eſt point dans l'Apologie communiquée au Chapitre, eſt que peut être plus de vingt jours auparavant le meurtre des Guiſes il avoit été détenu de la goutte ; ce qui l'avoit empêché de voir le Roi, ni de conférer avec qui que ce ſoit de ſon Conſeil. Cette abſolution fut accompagnée d'une lettre de ce Cardinal à l'Evêque, dattée du 23 Février 1590. Le Légat y marquoit à Amyot qu'il faiſoit ſçavoir au Chapitre d'Auxerre & au Cordelier,

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Reg. Capit. 11. *Janv.* 1590.

V. Les preuves, an. 1589.

Ibid.

que rien ne devoit plus les empêcher de lui rendre obéiſſance & honneur, & qu'il eſpéroit que par ſon zéle à défendre la foy Catholique, il effaceroit ſes fautes précédentes. Cette formule d'abſolution ayant été trouvée bonne par les Chanoines de la Cathédrale le Samedi 3 Mars 1590, ils députérent trois dignités & deux Chanoines pour aller féliciter ce Prélat de ce qu'il étoit rédintégré ſans ſes fonctions. Les cinq députés Laurent Petitfou Grand Archidiacre, Jacques Magnen Chantre, Pierre Thion Archidiacre de Puiſaye, Denis de la Vaul, & Droin Chaucuard Sou-chantre, rapportérent qu'il avoit été très-réjoüi de cette viſite, & qu'il en remercioit la compagnie. Les mauvais traitemens qu'Amyot eſſuia en arrivant dans ſon Diocèſe lui furent extrémement ſenſibles: à cela près, il ſe fit dorénavant un plaiſir de réſider. Il avoit déclaré à l'un de ſes Secretaires que depuis long-tems ſon intention étoit de ſe retirer peu-à-peu de la Cour, pour mieux s'acquitter de ſon devoir Epiſcopal, & il ſe vit en 1589 entiérement délivré du lien qui l'y avoit retenu.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Il commença donc à ne plus s'occuper que des fonctions ſpirituelles; & dès le 7 Mars jour des Cendres, il reprit ſon ancien uſage de prêcher, ſans paroître déconcerté ni ému par tout ce qui étoit arrivé depuis un an, ſans employer les invectives ni les déclamations contre perſonne: ce qui parut digne d'admiration à ceux qui ne le connoiſſoient pas encore parfaitement. Mais ſon Secretaire continuateur de ſa vie, dit que quoiqu'il ſe mit aiſément en colere, cependant il ſe retenoit facilement: il n'étoit aucunement vindicatif, & ne ſçavoit ce que c'étoit que de reprocher à perſonne les anciennes fautes. Il paſſoit pour mélancolique, ſévére, & d'un abord difficile; mais il ne paroiſſoit tel qu'à ceux qui le voyoient rarement. Il étoit franc, candide, ingénu, ouvert, parloit librement & ſans flaterie, ne déguiſoit point aux Grands ni aux Princes leurs propres défauts. Loin de conniver aux mauvais deſſeins qu'ils auroient eu, il leur déclaroit franchement qu'il ne conſentiroit jamais à ce qui ſeroit contre l'honneur & la juſtice. Comme ceux qui demeuroient avec lui le connoiſſoient de cette humeur, ils ſe donnoient bien de garde de lui rien propoſer ou demander qui parût ſujet à ſoupçon, ſinon ils eſſuyoient un refus

accompagné de ſévéres reprimandes. Aimant la paix, il haiſſoit les procès, & ſur-tout il évitoit d'en avoir avec ſon Chapitre. Je ne ſçai ſi en ce dernier chef l'écrivain accuſe juſte : On verra ci-après qu'il eut des difficultés avec les Chanoines pour des droits temporels, même avant le tems de ſon appauvriſſement. Quelques auteurs diſent, qu'on lui vola à ſon retour de Blois la ſomme de deux cens mille écus ; cela paroît exagéré : Mais on ne peut diſconvenir, que ſes pertes dans le tumulte de la Ligue naiſſante n'allaſſent bien à cinquante mille livres. Il le mande lui-même au Duc de Nevers le 9 Août 1589 : Et comme dans cette lettre où il avoit toute occaſion d'expliquer ſon malheur, il ne dit point qu'on lui eut rien pris ſur la route de Blois à Auxerre, je ne ſçai d'où Roüillard a appris qu'Amyot avoit été volé à moitié chemin. La teneur de cette lettre au Duc de Nevers eſt curieuſe. On venoit de le ſommer de la part de ce Duc, d'unir toutes ſes terres Epiſcopales au Gouvernement de Nivernois. Il écrivit au Duc, que ſes gens ont toujours appartenu au Gouvernement de Bourgogne ; & prenant occaſion de leur ſouhaiter une parfaite tranquillité, il reconnoit avoir beſoin d'eux pour vivre : *Me trouvant*, dit-il, *pour le préſent, le plus affligé, détruit, & ruiné pauvre Prêtre, qui ſoit comme je crois en France.* Il fait enſuite monter toutes ſes pertes à la ſomme de cinquante mille livres : *outre le danger de ma perſonne*, ajoûte-t-il, *m'ayant eſté la piſtole pluſieurs fois préſentée ſur l'eſtomach, & les ordinaires indignités & oppreſſions que je reçois journellement de ceux d'Auxerre : Le tout pour avoir été Officier & ſerviteur du Roi ; étant demeuré nud & dépoüillé de tous moyens ; de maniére que je ne ſçai plus de quel bois (comme l'on dit) faire fléche, ayant vendu juſqu'à mes chevaux pour vivre ; & pour accompliſſement de tout malheur, cette prodigieuſe & monſtreuſe mort étant ſurvenue, me fait avoir regret à ma vie.* On reconnoit aiſément qu'il veut parler de la mort du Roi Henry III ſon bienfacteur arrivée huit jours auparavant. Par une lettre du 17 du mois il paroiſſoit fort en peine de ſçavoir ſi ce Prince avoit été réconcilié à l'Egliſe par confeſſion & abſolution ſacramentale. Il dit qu'il s'en étoit informé à l'Evêque de Senlis ; mais que les nouvelles venoient difficilement, ſur-tout *dans un lieu*, dit-il, *où c'eſt un grand crime de parler du Roy, ſinon en*

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Ms. de Bethune 8023. à la Bibl. du Roi.

Même volume fol. 131.

en déteſtation, & où l'on calomnie & prend en mauvaiſe part tous mes propos & toutes mes actions, pour avoir eu accès auprès de lui. J'ai cru devoir rapporter ces penſées d'Amyot, pour refuter par ſes propres termes ceux qui l'ont accuſé d'infidélité envers Henry III. Ce Prélat n'avoit pas l'eſprit ligueur: & s'il a fait quelques démarches qui ont paru favoriſer le parti de la ligue, ce n'a nullement été du vivant de Henry III. Pour ce qui eſt deux derniéres années de ſa vie, il faut avoüer que la miſere où il ſe trouva réduit, l'obligea de condeſcendre en quelque choſe aux idées de ſon peuple. Il auroit ſouhaité que le Cardinal de Bourbon eût été Roi, & il appréhendoit la ruine de la Catholicité en France *s'il n'y eut été pourvu par la bonté & miſéricorde de Dieu. L'eſpérance*, ajoûte-t-il, *qui nous commençoit à rire par la déclaration de Monſeigneur le Cardinal de Bourbon nous a bien-tôt deſtituez, puiſqu'ainſi eſt qu'il ait été emmené à la Rochelle; car il eſt certain que nous ne le verrons jamais.* Ce fut donc pour implorer le ſecours du Ciel ſur le Royaume, qu'il conſentit à toutes ces priéres qu'on appella dans la ſuite *les Oratoires & les Proceſſions de la Sainte Union*, & qu'il traça même de ſa main le plan de quelques unes.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593. De Thou.

Même Lettre ci-deſſus du 17. Août.

V. Les preuves.

En 1590 il fit le ſermon de l'ouverture du Carême & continua de prêcher les Dimanches du même Carême, à cauſe du grand Jubilé accordé pour la réunion des Princes Chrétiens, lequel commença le ſecond Dimanche. Il fit auſſi le Jeudi-Saint la bénédiction des Saintes-Huiles avec deux Dignitaires concélébrans que le Chapitre nomma ſelon l'ancienne coutume, & il continua les années ſuivantes. Il avoit toujours aimé les anciens rites, & s'il y eut eu de ſon tems une nouvelle édition du Miſſel, il eût été attentif à les faire conſerver, ſur-tout ceux qu'il croyoit venir des Grecs, & être paſſez de chez eux dans l'Egliſe Gallicane, tel que l'apport ſolemnel des vaſes ſacrés de la Sacriſtie (que les Grecs appellent la protheſe) au grand autel; auſſi-bien que la repréſentation *& confixion* du pain ſous les yeux du Prêtre pendant que le vin eſt verſé dans le calice, en ſorte que la ſentence *De latere Domini, &c.* convienne à l'action; c'eſt ce que j'ai ſçu d'un Curé très âgé d'auprès de Melun, qui avoit connu les neveux de quelques amis de ce Prélat. On voit par les Regiſtres du Chapitre qu'alors on n'at-

Mémoire de J. Felix.

Reg. Capit. 18. *Apr.* 1590.

tendoit point pour faire des priéres extraordinaires que l'Evêque les eût indiqué : Le Chapitre les ordonnoit, choiſiſſoit le jour, & envoyoit enſuite deux ou trois Chanoines vers le Prélat, pour l'en avertir, afin qu'il y aſſiſtat, s'il le jugeoit à propos. On ne peut dire ſi Jacques Amyot qui fit ſa réſidence à Auxerre durant le fort de la ligue, ſe trouva à toutes celles que le Chapitre indiqua. Au moins en fut il toujours averti : ce qui eſt ſi véritable, qu'une Proceſſion Générale ayant été indiquée le Vendredi 21 Août 1592 pour le Dimanche ſuivant, ſans qu'on en eût fait part à l'Evêque, il en porta ſes plaintes, on lui déclara le 5 Octobre, que cette omiſſion involontaire ne venoit d'aucun mépris de ſa perſonne, de ſon autorité & dignité Epiſcopale qu'on réveroit & honoroit : on ajoûtoit qu'un tel oubli étoit d'autant plus pardonable, qu'alors tous les Chanoines faiſoient la garde aux portes de la ville. Ce même mois d'Octobre ce Prélat eut auſſi raiſon des proviſions qu'il avoit donné à Martial de Linotte d'une prébende d'Auxerre pendant ſa prétendue excommunication : le Parlement de Paris lui donna gain de cauſe. Le Secretaire d'Amyot qui a écrit ſa vie, le repréſente comme très pacifique à l'égard de ſon Chapitre. Cependant Amyot diſputa en 1587 le droit que les Chanoines ont de prendre du vin chez l'Evêque aux Grandes Fêtes : On l'appelloit le vin des *ſemonces*. Il ne tarda pas à ſe rendre ſur cet article. Depuis les chagrins qu'on lui cauſa, il attaqua la juriſdiction du Chapitre, & les Chanoines de leur côté le ſommérent de contribuer aux réparations de l'Egliſe plus qu'il n'avoit fait. Il dreſſa donc un état de tout ce qu'il avoit fourni à la Cathédrale depuis ſon entrée à l'Epiſcopat, ſoit en ornemens, ſoit en autres dépenſes : & il paroît qu'il n'avoit rien ajoûté aux anciens préſens. Il tranſigea ſeulement avec le Chapitre ſur la juriſdiction, & la reconnut au mois de Septembre 1592. Les facultés de l'Evêque étoient extrémement diminuées, comme je l'ai déja dit : il ſe plaignoit à ſes amis, que la privation de ſes biens lui ôtoit tout le plaiſir de l'étude. Les affaires temporelles du Chapitre étoient auſſi très embaraſſées. Dès l'an 1588, on avoit ſongé de demander à l'Evêque la ſuppreſſion d'une vingtaine de prébendes : mais ce projet étoit reſté ſans exécution. Dans une pareille diſette

Depuis l'an 1570 juſqu'en 1593.

Reg. Cap. 5. Oct.

Reg. Cap. 5. Dec.

Digitized by Google

d'argent de part & d'autre, les difficultés furent facilement applanies & la paix miſe entre les parties. L'auteur de la vie de notre Evêque n'a pas oublié de marquer que ce Prélat aimoit la muſique, & qu'étant dans ſon Palais Epiſcopal, il ne rougiſſoit point de chanter ſa partie avec des Muſiciens. Il ajoûte que ſon amour pour le chant lui faiſoit témoigner plus d'amitié à ceux d'entre les Chanoines qui alloient volontiers à l'aigle pour y chanter, & il eſtimoit pareillement tous les Tortriers, Chantres, Commis, & autres Gagiſtes qui avoient belle voix & qui ſçavoient leur métier, pourvu qu'ils fuſſent de bonnes mœurs. Il ſe plaiſoit même à joüer des inſtrumens, & ſouvent avant le dîner il touchoit d'un clavecin, pour ſe mettre à table l'eſprit plus dégagé après ſes études ſerieuſes. L'eſtime qu'il témoigna pour les Muſiciens les enhardit à faire main-baſſe ſur le ſyſtême de Pſalmodie des anciens Antiphoniers de la Cathédrale, dont la modulation étoit uſitée au moins depuis le ſiécle de Charlemagne. On coupa, trancha, ſupprima tout ce qui ne convenoit pas à leurs nouveaux principes d'accords, en rendant *cahoteux* ce qui auparavant étoit doux; on introduiſit donc alors une barbarie & une diſette étonnante capable d'inſpirer du mépris pour le Plainchant (*a*). Mais ce qui dut conſoler les perſonnes zélées pour le chant Gregorien & les autres chants anciens, eſt que dans le tems même de ces entrepriſes, un Chanoine commenſal de notre Evêque & ſon œconome, inventa une machine capable de donner un nouveau mérite au Chant Gregorien. Ce Chanoine nommé Edme Guillaume trouva le ſecret de tourner un cornet en forme de ſerpent vers l'an 1590. On s'en ſervit pour les concerts qu'on exécuta chez lui, & cet inſtrument ayant été perfectionné, eſt devenu commun dans les grandes Egliſes. Amyot qui témoigna toujours de l'inclination pour la Muſique, en eut beſoin plus que jamais, pour chaſſer la mélancolie qui s'empara de lui, depuis ſon retour des Etats de Blois, & ſur-tout depuis l'an 1591 qu'il ne fut plus grand Aumonier, ne pouvant pas même en ce tems là aller ſe délaſſer à Regennes, parce que ce Château étoit rempli

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

(*a*) Il y a eu des Chanoines aſſez hardis, pour dire que des livres ainſi défigurés ſous l'Epiſcopat de Mr. Amyot, ſont le vrai & ancien Chant de l'Egliſe d'Auxerre, & il s'en eſt trouvé d'aſſez ſimples pour les croire, quoique tout reclame contre ce préjugé.

d'une garniſon ſous la conduite d'un Chanoine que le Chapitre y commettoit *.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

* *Reg. Capituli.*

Quoique ſon corps fut fait au froid & au chaud, & qu'il fût d'une bonne conſtitution, il ſe trouva enfin attaqué d'une fiévre lente qui lui deſſécha les poumons. Sentant ſa fin approcher, il eut recours aux Sacremens de l'Egliſe, & les ayant tous reçus, il mourut le 6 Février 1593 dans ſa quatre-vingtiéme année. Denis Perronet Pénitencier & Théologal, Gilbert le Comte, Renaud Martin, & Victor Camus Chanoines reçurent ſes derniers ſoupirs. Le Chapitre qui ne voyoit arriver aucun des parens de l'Evêque pendant ſa maladie, avoit député le cinq du mois trois autres Chanoines outre Victor Camus ſon Chapelain & Commenſal, pour lui tenir compagnie & empêcher la diſtraction des effets: cette précaution n'empêcha pas qu'il n'y eut des meubles détournés; le Chapitre donna là-deſſus des Monitoires. Son corps fut inhumé ainſi qu'il avoit demandé par ſon teſtament, vis-à-vis le milieu du grand autel de la Cathédrale à côté du thrône Pontifical. (*a*) Il n'y avoit rien autre choſe dans ce teſtament qui concernât cette Egliſe: mais depuis ce tems-là, il y eut quatre ſervices fondez pour lui par chaque année au nom des Maire & Echevins, en reconnoiſſance de ce que le bâtiment qu'il avoit fait conſtruire pour ſervir de Collége, fut adjugé à la ville par Arrêt du Parlement, & non à ſes héritiers. On lit même dans les Regiſtres du Chapitre, qu'avant le procès les héritiers avoient demandé pour lui douze ſervices par an. Selon ſa diſpoſition teſtamentaire du 15 Mai 1588, il partagea ſon bien en cinq lots. Il établit Nicolas Amyot ſon neveu fils de défunt ſon frere Philippe ſon premier & ſon principal héritier, c'eſt-à-dire pour deux portions, ſa ſœur unique Jeanne Amyot auſſi pour deux portions, & ſon frere Jean Amyot pour une ſeule. Il légua au grand Hôpital d'Auxerre cinq cens livres, aux Jacobins cent livres, aux Cordeliers autant, ſe recommendant à leurs priéres: à chacun de ſes domeſtiques dix écus *d'or ſol* outre leurs gages & un habit noir; à ſon valet de

V. Ce Teſt. dans les Preuves.

Reg. Cap. 28. Aug. 1596.

(*a*) Bullart en ſes Illuſtres Hiſtoriens, dit que quand on voulut faire ſa foſſe on trouva un cercueil de pierre qu'on jugea par quelques indices avoir ſervi [illegible] morte trois cens ans auparavant, & nommée Mathilde; & qu'on inhuma ce Prélat dans le même tombeau où étoient les cendres de cette Dame. Je ne ſçai s'il a eu de bons garans de ce fait.

Digitized by Google

pied trente écus d'or pour lui faire apprendre un métier, à Jean de Bourneaux fils de ſa ſœur, ſes ornemens Epiſcopaux & les paremens de ſa Chapelle. Ce Teſtament ne contient aucun autre article. On eſt donc ſurpris de lire dans certains auteurs qu'il eût légué à l'Hôpital d'Orleans une ſomme de ſeize cens livres, par reconnoiſſance de ce qu'après y avoir logé à l'âge de dix ans, on lui avoit donné ſeize ſols pour ſa conduite. Ce trait & quantité d'autres doivent être mis au nombre des fables. (*a*) Je ne croi pas non plus que le proverbe qu'on citoit dans l'avant-dernier ſiécle en ces termes : *En mangeant l'appetit vient, comme dit l'Evêque d'Auxerre* doive ſon origine à Jacques Amyot : on peut l'attribuer plus vrai-ſemblablement à Philippe de Lenoncourt qui fut long-tems appellé en Cour l'Evêque d'Auxerre, depuis la réſignation qu'il avoit faite de cette prélature, & qui accumula grand nombre de bénéfices. Amyot ne conſerva avec ſon Evêché que l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiegne, s'étant défait de bonne heure de celle de Bellozane, & de celle de Roches au moins dès l'an 1590 en faveur de ſon neveu. Il n'eſt reſté dans le pays aucun mémoire qui prouve qu'on eût trouvé beaucoup d'argent à cet Evêque après ſa mort. La Popeliniere eſt le premier qui le faſſe riche de deux cens mille écus. Il eſt facheux que d'habiles critiques ayent paru le ſuivre, ſans demander des preuves de ce qu'il avançoit.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1596.

Comme notre Evêque n'étoit pas de famille à avoir des armoiries, il fut le premier de ſon nom qui s'en fabriqua comme il lui plut. Elles conſiſtoient en un chevron briſé, ſurmonté de deux trefles ou eſpéces de bourſes liées & renverſées, & un molet d'éperon au-deſſous. Peut-être n'eut-il autre intention, que de ſe rappeller la profeſſion dont avoit été ſon pere. C'eſt par erreur, que ſur ſa tombe au chœur de la Cathédrale d'Auxerre, on a gravé une étoile au lieu du molet d'éperon qui ſe trouve dans tous les ouvrages qu'il a fait faire de ſon vivant. Edme Amyot Doyen d'Auxerre vers 1642 s'appropria les armoiries de cet Evêque, quoiqu'il n'en fût aucunement parent. C'eſt avec raiſon que l'on a

(*a*) Ce même teſtament tout court qu'il eſt, prouve encore évidemment que le P. Anſelme s'eſt trompé lorſqu'il dit à l'article des Grands-Aumoniers qu'Amyot étoit fils unique.

repris les-Editeurs du Dictionaire de Moreri d'avoir écrit son nom *Amiot*. Notre Evêque signoit avec une y, & mettoit ainsi *Amyot*. Sa représentation qui est à gauche du Sanctuaire, ne fut faite que dix sept ans après sa mort aux dépens de son neveu Jean de Bourneaulx, qui étoit alors Chanoine de Paris. Il avoit été fait Chanoine d'Auxerre & Archidiacre de Puisaye après la mort d'André d'Assigni. Son acte de réception le qualifie Senonois: Dès l'an 1579 il avoit permuté avec François Pestelé Prêtre du Diocèse de Noyon, pour le Prieuré du Château de Merle au Diocèse de Laon. Il fut aussi Prieur de Saint Samson d'Orleans. Ce fut lui qui avec Jeanne Fougerest femme de Nicolas Amyot donna quittance à Renaud Martin le 13 Mars 1593, de tous les meubles du défunt Evêque portés dans l'Inventaire fait après sa mort, & le trentiéme du même mois, il déchargea le même Chanoine de la gestion de ses affaires: dans cette décharge il nous apprend qu'il avoit autrefois joüi du Prieuré de l'Epau. J'ai aussi trouvé qu'un Louis de Bourneaulx avoit été pendant quelque tems Chanoine d'Auxerre. Parmi les Chanoines les plus remarquables que l'Evêque Amyot plaça dans sa Cathédrale, doit être compté Jean Lordereaux Auxerrois, reçu le 19 de Septembre 1573: ce Chanoine devint par la suite très fameux, ainsi qu'on verra ci-après. Il faut y ajoûter Droin Chaucuard du Diocèse d'Auxerre, qu'il fit Sou-chantre en 1580, lequel lui fut toujours très attaché & servit utilement le Chapitre, même dans le temporel. (*a*) Il eut soin de la confection de son effigie; & les quatre vers latins qui sont au bas, passent pour être de lui ou de Gaspard Damy Lecteur. Simon de la Croix Auxerrois, qui avoit eu de grands emplois dans l'Université de Paris, s'étoit fait recevoir Docteur en Médecine & ensuite Principal du Collége d'Auxerre: Il fut installé Chanoine en 1583. Louis Damy Clerc du Diocèse de Chaalons fut reçu le 24 Mars 1590. C'est par le moyen de ce dernier que nous avons été informés de certaines particularités plus avérées, que celles qui ont été publiées par l'Abbé de Saint-Real, d'autant qu'il étoit frere de Gaspard Damy Lecteur, que ce Prélat estima & aima toute sa vie, qu'il avoit fait son Secretaire extraordinaire en 1583, &

Depuis l'an 1570. jusqu'en 1593.

Reg. Cap. 15. *Sept.* 1579.

Reg. Cap. 17. *Sept.* 1579.

(*a*) Il dressa un Inventaire des titres que j'ai vu.

Digitized by Google

Promoteur en ſon Officialité l'an 1584. Ce qui a ſervi à nous les tranſmettre, eſt, que ce Louis Damy fit part de tout ce qu'il put ſçavoir, à un de ſes neveux qui a vécu juſqu'en l'an 1686, & qui a laiſſé par écrit tout ce qu'il avoit appris de ſes oncles. Je ne dois pas oublier Renaud Martin natif de Larré Diocèſe de Langres, qui fut pourvu d'un Canonicat en 1580 n'étant encore que Clerc. Il fut ſon commenſal & ſon Secretaire ordinaire au moins depuis l'an 1585; & le Prélat lui conféra l'Archidiaconé de Puiſaye au mois de Février 1592. La vie d'Amyot imprimée dans le Recueil du Pere Labbe, fait voir que ce fut ſon fidéle & plus intime. Après qu'il l'eut rédigée ſur les mémoires du défunt Evêque, il la communiqua à Frederic Morel Profeſſeur Royal à Paris qui la mit en latin, & enſuite il l'écrivit lui même à la fin du volume de la Cathédrale où ſont conſervées en manuſcrit les vies des autres Evêques.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Reg. Cap. 17. *Nov.*

Reg. Capit.

Je ne parle point des Ecrits d'Amyot, étant inutile de répéter ce qui a été dit juſqu'ici par tant d'auteurs, & en dernier lieu par le Pere Niceron Barnabite. Je ne pourrois ajoûter à la liſte de ſes ouvrages, que de foibles opuſcules venus à ma connoiſſance, tels que la Préface du Miſſel d'Auxerre projetté, une traduction qu'il fit en 1572 de l'Epitre congratulatoire de Jérémie Patriarche de Conſtantinople au Roi. Un compliment latin qu'il prépara pour Alexandre de Médicis Nonce du Pape, s'il eût paſſé par Auxerre. Et un *Epicedium in obitu Caroli IX* remarqué par M. Baluze. (*a*) Comme il n'avoit plus tant de loiſir depuis qu'il fut Evêque, il prit du ſecours pour les traductions qu'il faiſoit de Grec en François. Un Avocat de Tonnerre nommé Luit, bon Grammarien Grec, lui rendit ce ſervice. Il eût été à ſouhaiter qu'au lieu des traductions de quelques Romans, il eut donné à l'Egliſe celle de quelques Saints Peres Grecs, parce qu'on ſçait que Heliodore auteur de l'Hiſtoire Ethiopique avoit été dépoſé pour cet ouvrage. Mais il faut remarquer qu'Amyot n'étoit que ſimple Clerc, lorſqu'il en donna la traduction, & qu'il put s'autoriſer de l'exemple d'Octavien de Saint-Gelais Evêque d'Angoulême, qui cent ans ou environ

Genebrard. in chronico.

Ex ſcript. coævo.

(*a*) Dans un Manuſcrit de N. D de Paris cotté N. 5. *in folio*, eſt un opuſcule ainſi intitulé *In Virginem matrem Decanus Aurelius rediens à Monaſterio Principis ei dicato. Ars ebori decus, &c.*

auparavant en avoit donné une traduction en vers François.

Depuis l'an 1570. juſqu'en 1593.

Baluze fait mention d'Amyot dans ſa Préface aux Capitulaires, comme ayant envoyé aux anciens éditeurs un ſupplément qu'il avoit trouvé dans la Bibliothéque de l'Egliſe de Beauvais. Cet Evêque aimant à aider les ſçavans, envoya auſſi à Gregoire XIII la profeſſion de Foy qu'Hugues de Mâcon ſon prédéceſſeur avoit rapporté du Concile de Reims tenu l'an 1148, afin que Baronius pût l'employer dans ſes Annales. Amyot eſt nommé dans un panégyrique d'Henry III, comme ayant produit auprès de ce Prince Martin Akakia Pariſien, Médecin, fils du Médecin ſans malice,, & lui avoir fait donner en 1574 la charge de premier Lecteur & Profeſſeur Royal en Chirurgie. Denis Perronet Pénitencier d'Auxerre dans ſon Epitre dédicatoire d'Arnold de Bonneval au Cardinal du Perron de l'an 1609, dit d'Amyot, *Doctiſſimus Jacobus Amyotus.... cujus laudes & merita nunquam dignè celebrabuntur.*

Bayle au mot Akakia.

Au reſte Dieu permit que ſes ennemis ne proſpérérent pas. Des deux qui lui avoient mis ſucceſſivement le piſtolet ſous la gorge; l'un fut tué malheureuſement, l'autre mourut fou & enragé. Il fut de notoriété publique dans ce tems là, que le ſecond étoit d'une humeur très violente. Poſſédant la Cure de P.... au Diocèſe de Sens, il ſe crut ſi injurié un certain jour de la part d'un homme qui avoit froiſſé ſon ſurplis dans l'Egliſe, qu'il le battit dans le même lieu juſqu'à effuſion de ſang; ce qui obligea l'Archevêque de la rebénir.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

DE FRANÇOIS DE DONADIEU,

XCVII Evêque d'Auxerre.

Et de la longue vacance du Siége qui précéda ſon Epiſcopat.

CE qui accéléra la mort de l'Evêque Amyot, fut auſſi cauſe que l'Egliſe d'Auxerre reſta ſans Paſteur pendant ſept à huit ans. Je veux parler des guerres civiles connues ſous le nom de la Ligue, dont le but avoit été de détrôner Henry III, & dont toute la force ſe tourna enſuite pour empêcher Henry de Bourbon d'être élevé ſur le thrône de France. L'idée que la Cour Romaine avoit conçu de ce Prince, empêchoit d'un côté qu'on expédiât des Bulles à ceux qu'il nommoit aux Evêchés, & de l'autre part il ſe trouvoit peu de ſujets qui vouluſſent accepter le gouvernement d'une ville où tout étoit en combuſtion, ſe charger d'un bénéfice dont les principaux bâtimens avoient été détruits pendant les guerres précédentes, dont l'Egliſe Cathédrale ſe reſſentoit encore beaucoup du pillage des Calviniſtes, ſans compter que pour entrer en joüiſſance de ce bénéfice, il falloit payer à la Cour de Rome une annate conſidérable. Les Mémoires dreſſés dans le pays en ce tems-là, portent qu'Henry IV avoit nommé à l'Evêché d'Auxerre dès l'an 1594 un Conſeiller Clerc du Parlement de Paris nommé Pelletier: qu'enſuite il y nomma le plus jeune des fils de Jean de Donadieu Gentilhomme Gaſcon, qui étoit Abbé de Saint-Hilaire du Diocèſe de Carcaſſone; que le brevet de l'Evêché fut enſuite cédé vers l'an 1597, à Jean Lordereaux Abbé de Saint-Marien d'Auxerre: Mais que cet Abbé étant mort de poiſon en revenant de Paris; ceux qui s'intéreſſoient pour les Donadieu, firent conſentir un autre fils de Jean de Donadieu de ſe faire d'Egliſe & d'accepter cette nomination. Cependant les Bulles ne purent être expédiées que bien avant dans l'année 1599. Pendant cette longue vacance, le Chapitre qui avoit nommé deux Chanoines Oeconomes du temporel de l'Evêché, ne ſouffrit

Depuis l'an 1569. juſqu'en 1625.

qu'à regret Gabriel Remon Prévôt de Léré dans l'Egliſe de Saint-Martin de Tours, ſe mêler de cet Oeconomat. Mais comme c'étoit dans des tems de troubles que le Roi l'avoit nommé, cet exemple ne tira point à conſéquence pour l'établiſſement de la Regale, qui n'a jamais eu lieu en l'Egliſe d'Auxerre depuis le commencement du treizieme ſiécle; & ce Commiſſaire fut révoqué par l'Ordonnance qu'Henry IV donna au Camp devant la Fere en Picardie le premier Mai 1596. De ſorte que le Chapitre qui avoit toujours conféré les prébendes vacantes en pareil cas, ſe maintint inviolablement dans ſon privilége. La Collation des Cures fut auſſi faite par le Chapitre en commun, ſans avoir égard à ce qui avoit été arrêté en 1570 à ce ſujet là: & on ne s'aviſa de la mettre à tour de rôle ſelon l'antiquité des Chanoines, qu'en 1599: & même dès le 21 Juillet 1595 on avoit cru qu'il étoit plus à propos d'examiner en plein Chapitre ceux qui ſe préſenteroient pour les bénéfices, que de s'en rapporter à l'Archidiacre de Puiſaye & au Pénitencier. La capacité qu'on avoit reconnue dans les Officiers de la Cour Eccléſiaſtique que M. Amyot avoit choiſi, engagea le Chapitre à les continuer dès le commencement de la vacance du ſiége. Ainſi Laurent Petitſou Grand Archidiacre & Abbé de Saint-Pere fut Official du Diocèſe juſqu'à ſa mort arrivée le 3 Février 1595; auquel tems l'Abbé de Saint-Marien lui fut ſubſtitué: Jacques Magnen Chantre de la Cathédrale fut ſon Vicegerent juſqu'al'an 1597. Au quel tems s'en étant déporté, Gaſpard Damy Lecteur lui ſuccéda. L'Abbé de Saint-Marien n'eſt point différent de Jean Lordereaux, à qui Monſieur Amyot avoit conféré une prébende de la Cathédrale en 1573 ainſi que j'ai déja dit, & qui fut Tréſorier pendant quelque tems. Ce fut lui que le Chapitre nomma en 1595, pour préſider au Synode des Curés de tout le Diocèſe, qui ſe tint l'onziéme jour d'Avril: Peut-être étoit-on déja informé qu'il aſpiroit à l'Evêché. Il eſſaya de joüir de la préſéance aux Aſſemblées du Clergé: mais ce fut en vain, parce que le Chapitre adjugea cette préſéance, & la préſidence en même tems au Doyen. On ne vit point tant que dura cette vacance, d'Evêque *in partibus* employé aux fonctions du Miniſtere. Arnauld Sorbin Evêque de Nevers fut prié par le Chapitre de faire quel-

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Reg. Capit. 13. *Martii.* 1599.

Reg. Capit. 10. *Nov.* 1597.

Reg. Capit. 7. *Apr.* 1595.

Reg. Capit. 30. *Sept.*

ques conſécrations d'Egliſes ; entr'autres celle de la Paroiſſe de Chamlemi, que le Seigneur François de la Riviere venoit de rebâtir en un autre lieu. Ce Seigneur repréſenta que l'Evêque Amyot s'excuſant ſur ſon âge avoit commis le même Prélat pour cette cérémonie, auſſi-bien que pour benir deux Chapelles nouvellement bâties dans ſon Château. Afin que l'acte en fut plus ſolemnel, & que les Fidéles s'en ſouvinſſent plus long-tems, le Chapitre permit à l'Evêque de Nevers de donner la tonſure & la confirmation dans la nouvelle Egliſe. Ce qu'il fit le 22 Septembre jour de la Fête patronale de S. Maurice. En 1599 derniére année de la vacance du ſiége, le Chapitre pria le même Evêque de venir Officier à la Pentecôte, & de faire l'Ordination. Les autres fonctions qui peuvent être déléguées, furent faites pendant la vacance, par des Dignitaires de l'Egliſe Cathédrale. En 1594 le Cimetiere de Notre-Dame-la-d'hors fut rebéni par le Pénitencier; en 1598 l'Egliſe de Beſſy rebénie par le même, & en 1599 celle de Pourtein par l'Archidiacre de Puiſaye. Le Chapitre en corps tâcha pendant cette vacance de faire l'avantage de la Fabrique de l'Egliſe Cathédrale, en y uniſſant une prébende. On en avoit parlé au défunt Evêque un peu avant ſa mort, & ſur ce qu'on lui avoit repréſenté que la dépenſe excédoit de huit fois la recepte, attendu les aliénations & autres pertes cauſées par le malheur des tems, il y avoit donné conſentement de vive voix. On deſtina pour cette union, la prébende qui vaqua par la mort de Simon de la Croix le 4 Mars 1594. Il n'étoit plus queſtion que d'obſerver les formalités néceſſaires ; & c'eſt dequoi on ne trouve aucun veſtige. On fit en 1599 un acte tout oppoſé. C'eſt la déſunion de l'adminiſtration ſpirituelle de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, qui auparavant appartenoit au Curé de S. Georges & étoit unie à ſon bénéfice. Cette déſunion fut faite à la Requête des habitans du Village, ennuyés que leur Curé ne réſidât point. Mais elle n'eut pas de ſuite, puiſque trente ans après la même perſonne occupoit l'un & l'autre poſte. Je ne dois pas taire ici un ancien veſtige de la ſoumiſſion que les Bénédictins avoient envers le ſiége Epiſcopal ou envers ceux qui le repréſentoient. Pierre Peſſeliere Grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Germain demanda permiſſion d'uſer d'œufs & de viande pendant le Carême de

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Ex actis original.

Reg. Capit. 30. *Apr.* 1599.

Reg. Capit. 20. *Dec.* 1593. 24. *Nov.* 1598. 27. *Mai* 1599.

Reg. Capit. 5. *Mars.* 1594.

l'an 1595, à cauſe de ſes infimités. C'eſt ce qu'on lui accorda en Chapitre ſur l'atteſtation d'un Médecin : & cela fut réitéré l'année ſuivante. Ce Prieur étoit alors au moins octogénaire ; dès l'an 1542 il étoit au rang des auteurs. (a) Je ne paſſerai point non plus ſous ſilence la Religion de nos prédéceſſeurs envers les jours de Fêtes commandées. En 1598 on fut obligé de vendanger à Auxerre le 29 Septembre jour de Saint-Michel ; & en 1599 le même beſoin ſe retrouva le jour de S. Matthieu. Le Chapitre n'accorda la permiſſion, qu'à condition que chaque famille payeroit cinq ſols à l'Hôtel-Dieu. Je rapporte dans l'Hiſtoire Civile d'Auxerre tout ce qui ſe paſſa, au ſujet de l'obéiſſance que la ville rendit à Henry IV en 1594 ; & les priéres que l'on fit pour être préſervé de la peſte qui courut vers ces tems-là. Il n'y a rien à ajoûter à ce que j'en dis, ſinon que l'uſage étoit alors de faire une célébrité particuliére cinq Vendredis conſécutifs, & d'honorer dans chacun une des Fêtes de la Sainte Vierge. Cette dévotion étoit nouvelle, & n'eſt plus en uſage.

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Reg. Capit. 11. Febr. & 22. Jul. 1597.

Enfin l'Evêché d'Auxerre tomba dans la famille des Donadieu. Elle en fut redevable à Pierre de Donadieu plus connu ſous le nom de Picheri ou de Puchairie, lequel obtint cet Evêché du Roi Henry IV pour un de ſes freres, en reconnoiſſance des ſervices qu'il lui avoit rendu. Il ſuffit d'ouvrir le grand Mezeray, pour y lire que » l'incorruptible » fidélité de Pierre Donadieu ſauva la ville d'Angers des » mains des Ligueurs par le moyen du Château, dont le » Roi l'avoit fait Gouverneur. Le Comte de Briſſac s'étoit » jetté dans cette ville pour la faire révolter : Mais il ne put » gagner Picheri, quoiqu'il lui promit cent mille écus, » l'entretenement d'un Régiment, & un riche parti, s'il » vouloit ſe marier. Les habitans prirent les armes contre le » Château : Mais Picheri vint à bout de les réduire, & eut » la continuation de ſon Gouvernement. » On peut ajoûter à ce que dit ici Mezeray, que ce Gentilhomme avoit d'abord été admis dans le nombre des quarante-cinq Gardes de la perſonne du Roi Henry III, & que ce même Prince l'avoit fait Gouverneur de la ville & Château d'Angers, lorſqu'il l'eut retirée des mains de ſes ennemis. Les deux freres

Ex ejus Epitaphio.

(a) Il a publié la vie de S. Germain, compoſée par Heric, &c.

plus jeunes que lui, portoient tous les deux également le même nom de François de Donadieu. Le plus jeune des deux embraſſa le premier l'état Eccléſiaſtique, & eut d'abord en commende l'Abbaye de Saint-Hilaire au Diocèſe de Carcaſſone. On dit de lui qu'il refuſa l'Evêché d'Auxerre, à cauſe que ſon frere le Gouverneur vouloit ſe retenir ſur ce bénéfice une penſion de quatre mille livres avec l'agrément du Roi, & parce qu'il fut informé des réparations énormes qu'il y avoit à faire aux Châteaux de Varzy & de Regennes. Cependant j'ai vu une Lettre d'un Donadieu au Chapitre d'Auxerre dattée de Paris le 17 Juillet 1596, qui remercie le Chapitre de l'avoir félicité ſur ſa nomination. Il y dit qu'il a envie de venir voir ſon Chapitre, mais que le voyage de ſon frere en Normandie l'en empêche, & qu'il ſe rendra à Auxerre à ſon retour. Picheri ou pour mieux dire Puchairie avoit trouvé dans Jean Lordereaux Abbé de Saint Marien, une perſonne de facile compoſition pour la penſion qu'il avoit en vûe : mais par malheur cet Abbé avoit été & étoit peut-être encore attaché au Duc de Mayenne : ce qui ne pouvoit convenir au Roi. François de Donadieu le plus âgé des deux du même nom, parut moins effrayé que ſon frere du peu qui lui reviendroit du temporel de cet Evêché. Il ſe fit tonſurer à l'âge d'environ 35 ou 36 ans : & auſſi-tôt il ſe vit nommé par le Roi à l'Abbaye de Belle branche de l'ordre de Cîteaux & à cet Evêché. Il étoit alors à Angers auprès de ſon frere le Gouverneur. Il y demeuroit depuis l'an 1588 que les guerres civiles l'avoient obligé de quitter Paris où il avoit étudié en Philoſophie, & où il avoit pris en Théologie les leçons du célébre Maldonat Jeſuite. Ses études précédentes avoient été faites à Toulouſe, dont l'Univerſité étoit la plus voiſine du Diocèſe de Mirepoix où il étoit né. Sa nomination à l'Evêché d'Auxerre qui étoit du 12 Février 1598 ne lui fut pas plutôt connue, qu'il fit dreſſer les informations néceſſaires de ſa vie & mœurs : & afin qu'il ſouffrit encore moins de délai du côté de Rome par rapport aux Bulles, le Chapitre d'Auxerre fit la démarche de le demander avec inſtance au Pape Clement VIII pour ſon Evêque. On expoſa au Saint Pere dans une lettre du 18 Décembre 1598 la triſte ſituation, où ſe trouvoit la ville & le Diocèſe d'Au-

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1025

Ex autographo.

Digitized by Google

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

xerre depuis les guerres de la Religion : que ces guerres avoient été cauſe des aliénations des biens d'Egliſe, & de l'abandon des domaines dans la campagne : que les impôts étoient plus hauts que jamais, en ſorte que le Clergé ne touchoit pas la ſixiéme partie de ſon revenu : que le Château de Regennes quoique retabli par l'Evêque Amyot, étoit retombé dans ſa premiere déſolation, que celui de Varzy menaçoit ruine ; & qu'ainſi il étoit néceſſaire que ſa ſainteté pourvût inceſſamment l'Egliſe d'Auxerre d'un bon paſteur : Et que celui qui avoit obtenu le brevet de nomination du Roi étant pieux, ſçavant & très zélé pour la maiſon de Dieu, il méritoit qu'on lui fit quelque remiſe du droit d'annates. Muni de ces récommandations, qui pouvoient en cette rencontre tenir lieu de la formalité des anciennes élections, il partit pour Rome dans la compagnie du Cardinal de Joyeuſe Archevêque de Toulouſe, & mena avec lui un Docteur natif du Diocèſe de Couſerans, nommé Jean Daſſier. A Rome, il prit le bonnet de Docteur au Collége de Sapience ; & vit réuſſir tout en ſa faveur, autant qu'il pouvoit le ſouhaiter. Le Pape lui accorda gratis les Bulles de l'Evêché d'Auxerre, & celles de l'Abbaye de Bellebranche. Celles de l'Evêché qui ſont du . . Juin 1599 ne lui donnent que la qualité de ſimple Clerc du Diocèſe de Mirepoix. Il n'étoit en effet encore alors que tonſuré. Mais le Souverain Pontife lui permit de recevoir tous les Ordres ſacrés *extra tempora* à commencer par les quatre moindres. Il fut ordonné par le Cardinal de Joyeuſe, & enſuite ſacré Evêque par le même le premier Août dans l'Egliſe de Saint-Pierre-ès-liens. Le jour que ſes Bulles lui furent accordées, le Pape en donna avis au Chapitre d'Auxerre par une lettre qu'il lui écrivit, afin que les Chanoines diſpoſaſſent les eſprits à le reconnoître pour leur légitime paſteur. Le nouvel Evêque de ſon côté chargea dès le treize Juillet de ſa procuration générale ſon frere Pierre, Chevalier des Ordres du Roi, Conſeiller d'Etat Sénéchal, & Lieutenant de Roi en Anjou. Celui-ci ſubrogea Gaſpard Damy Chanoine & Lecteur d'Auxerre, que le Sieur Daſſier lui avoit indiqué à ſon retour de Rome, pour prendre poſſeſſion de l'Evêché au nom de ſon frere : il fit reconnoître au Conſeil du Roi le premier Mars ſuivant, les Bulles comme bonnes & conformes aux Concordats,

& obtint ordre de les mettre à exécution. En conſéquence, Gaſpard Damy ſe préſenta au Chapitre le 14 Juin : & après la lecture des Bulles, il fut mis en poſſeſſion pendant la Grand'-Meſſe par Guillaume de Rigny Doyen, avec la cérémonie du baiſer du grand autel, & celle de l'inſtallation dans la chaire Epiſcopale à droite du Sanctuaire, & dans la ſtalle du chœur où l'Evêque à coutume de s'aſſeoir. Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

François de Donadieu ſe voyant après ſon Sacre, ſi proche de l'année ſéculaire, ne voulut point partir de Rome, ſans gagner le Jubilé attaché à cette année. Pendant ce tems-là, il ſe forma dans les cérémonies : Il adopta pluſieurs de celles qu'il vit pratiquer à Rome. Il eut auſſi la dévotion de faire le pélérinage de Notre-Dame de Lorette ; mais peu accoutumé aux chaleurs du pays, il fut attaqué d'une maladie qui le retint le reſte de l'année à Rome. Il fit alors connoiſſance avec les Cardinaux Baronius & Bellarmin, dont il envoya les ouvrages en France. Quoique ſon Diocèſe ne le poſſédât pas, il n'en étoit pas moins bien réglé, parce que Jean Daſſier fut un Vicaire-Général à la vigilance duquel il n'échappoit rien. On a conſervé juſqu'ici une feuille imprimée en latin, d'Ordonnances très ſages qu'il répandit dans le Dioceſe vers le mois de Février 1600, pour l'inſtruction des Curés, & de ceux qui viendroient demander des dimiſſoires.

Le nouvel Evêque étant rétabli en parfaite ſanté, prit la route de France, & paſſa par Milan, qui avoit alors pour Archevêque le neveu de S. Charles. Il y célébra la Meſſe avec les ornemens du Saint Archevêque défunt : & le même jour, la curioſité le porta à aller entendre à Vêpres dans un Monaſtére de Filles, la voix d'une Religieuſe que Saint François de Sales dit avoir admirée. Il arriva à Auxerre le Mercredi-Saint 18 Avril : il y fit ſon entrée monté ſur une mule, & il coucha à l'Abbaye de Saint-Germain. Il avoit choiſi le lendemain jour du Jeudi-Saint, pour ſe faire recevoir à la Cathédrale. Cette ſeconde entrée ſe fit en forme. Les quatre Barons y avoient été convoqués : mais comme le procès-verbal a été perdu, on n'a connoiſſance d'aucune autre circonſtance, ſinon que Filbert de la Chaſſaigne Baron de Givry, Grand-Maitre des eaux & forêts du Nivernois & Donziois, y aſſiſta au nom d'Henriette de Cleves

Mémoire du tems.

Livre de l'amour de Dieu.

Digitized by Google

veuve de Louis de Gonzague, comme Baronne de Saint-Verain, & que Pierre de Puichairie frere du Prélat fit tous les honneurs de la cérémonie ; en ſorte que la dépenſe de ce jour, tant à régaler le Clergé & la Nobleſſe, qu'à faire des aumônes monta à trois mille livres, ſomme très conſidérabl en 1601. Une ſuite de ſa priſe de poſſeſſion perſonnelle, étoit le ſerment de ſoumiſſion envers l'Egliſe de Sens : il s'en acquitta le 17 Septembre 1602 entre les mains de Renaud de Beaune ſon métropolitain.

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Mém. du Sieur Blanchonnet.

Ceux qui ont connu le caractere de ce Prélat, nous l'ont repréſenté unanimement quant à l'eſprit, comme un véritable Nathanaël ſans dol ni ſans malice, d'un accès facile, d'un caractere naturellement libéral, joyeux & agréable dans la converſation. Quant au corps, il étoit d'une taille médiocre, il avoit les yeux brillans, le viſage ſec, & portoit une longue barbe. La premiere choſe qu'il regarda comme très-preſſante dans ſon Diocèſe, fut la viſite des Paroiſſes, tant pour procéder à la réforme des mœurs des Eccléſiaſtiques, que pour y adminiſtrer le ſacrement de Confirmation. Il alla en 1603 du côté de la Loire où il étoit reſté davantage de veſtiges du Calviniſme. A Gien, il donna la Confirmation a plus de trois mille perſonnes, ſuivant qu'il l'écrit à Gaſpard Damy ſon Official, auquel il marque » qu'il ne pouvoit repréſenter la ferveur qu'il avoit reconnu » parmi les peuples, & qu'il loüoit Dieu de ce qu'il lui avoit » plu augmenter ſa grace, où les ennemis de notre Reli» gion s'efforçoient de la diminuer. » Une tenue exacte des Synodes vint au ſecours, pour le rétabliſſement de la diſcipline. Sur la fin de ſon Epiſcopat, parut une collection imprimée des ſtatuts qui avoient été rédigés de ſon tems.

Lettre de Briare 12. Nov. 1603.

Quoiqu'un caractere doux & paiſible empêche ſouvent une vive attention ſur les affaires temporelles on trouve cependant dès les premieres années de ſon Epiſcopat pluſieurs aveux & hommages rendus à ſa dignité, pour des terres qui en relevoient. En 1602 Antoine de Chaſtellux Chevalier Seigneur de Bazarne lui paſſa nouvelle reconnoiſſance, pour les moul ns des Planches ſitués en la Paroiſſe de Leugny, au nom i& comme tuteur de Pierre, Jacques, & Diane enfans de Leon de Moulins, & de Marie de Crux du chef de laquelle ces biens appartenoient à

ces

ces trois pupilles. L'année ſuivante, François d'Agen Chevalier Seigneur de Briaque en Saintonge, & Jeanne du Chesnoy ſa femme lui payérent les droits Seigneuriaux de la Terre de Saint-Sauveur, qu'ils avoient achetée d'Henriette de Cleves Ducheſſe de Nevers, par contrat du 15 Avril 1600. En 1606 le nouveau Duc de Nevers obtint de lui le pouvoir de retirer en ſon nom le domaine d'Alligny diſtrait de la Baronnie de Saint-Verain, & aliéné par Charles de Gonzagues à Filbert Gillot Avocat en Parlement & à Anne Chevalier ſa femme, & il reçut pour cette permiſſion plus de quatre mille livres. Ce Duc lui rendit ſix ans après hommage pour cette Baronnie, & pour celle de Donzy. Vers la même année 1606 qui fut la ſixiéme de ſon Epiſcopat, Aymar, René, François & Charlotte de Prie, tous enfans de défunt René de Prie lui firent hommage pour la Baronnie de Toucy. Jamais l'envie de théſauriſer ne l'engagea à aucune démarche, il étoit ſi peu obſédé de cette paſſion, qu'il ne voulut jamais conſentir à aucune coupe de bois de l'Evêché, quoiqu'il ne manquât pas de raiſon ni d'autorité pour le faire; mais il aima mieux réſerver ſes forêts, & il employa pour réparer le Château de Regennes, celui de Varzy, & ſa maiſon Epiſcopale d'Auxerre, le revenu de ſon patrimoine, particuliérement de la Vicomté de Domfront à lui échue par la mort du Sieur de Puchairie ſon frere, arrivée en 1604 aux eaux de Pougues. (*a*) Il ne voulut non plus jamais permettre que ſes Secretaires priſſent aucune choſe pour le ſceau Epiſcopal, pas même pour les proviſions d'aucun Office ou charge temporelle. Il conféroit tout *gratis*, & ne levoit aucun droit pour ſes viſites. Son déſintéreſſement parut encore plus ſenſiblement dans les députations qu'il accepta pour aſſiſter aux aſſemblées du Clergé: il y alla toujours & y demeura à ſes propres frais, ſans demander aucune taxe, & remettant à ſon Clergé celles qu'on lui attribuoit. Ce qui fut remarqué particuliérement en 1606 qu'on lui ayoit taxé la ſomme de ſix mille neuf cens quatre vingt onze livres pour huit mois de ſéjour, & en

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

(*a*) Il mourut âgé de 50 ans d'une perte de ſang, cauſée par l'ouverture de la veine, dans laquelle le Chirurgien avoit enfoncé trop avant la lancette. Il fut inhumé dans une Chapelle des Jacobins d'Angers où l'on voit ſon épitaphe en ſtyle magnifique, gravée ſur le marbre par les ſoins de l'Eveque d'Auxerre.

1615 cinq mille ſix cens livres pour ſix mois. Mais quoiqu'il fut fort généreux de ce côté là, il ne négligeoit point ce qui étoit de ſon devoir, ſoit comme Seigneur, ſoit comme Evêque. En qualité de Seigneur, il fit dreſſer un terrier général; il acquit & réunit au domaine Epiſcopal un fief ſitué à Appoigny qui venoit des le Briois. Il fit auſſi quelques échanges avec le Chapitre. Le Château de Regennes qu'il venoit de réparer, ayant été ſurpris en 1615 par le Prince de Condé, il fut contraint de donner pour le racheter trois cent piſtoles au Capitaine de Saint-Georges; & ſans ſe rebuter de cette rançon, ni des dépenſes qu'il fallut faire pour l'entretien de la garniſon de trente-ſix hommes pendant trois mois, & pour les fournir d'armes, il fit encore tous les frais qui furent néceſſaires pour remettre en état les fontaines minérales d'Appoigny peu éloignées de ce Château. Tout cela ne l'empécha pas d'exercer à Auxerre l'hoſpitalité d'une maniére convenable à ſon rang. Il reçut tous les grands Seigneurs qui y paſſérent, entr'autres les Cardinaux de Joyeuſe & du Perron, le Duc de Nevers, &c. Durant les 24 ou 25 années de ſon Epiſcopat, aucun des habitans de la ville ni de ſes terres, n'eut ſujet de ſe plaindre de ſes domeſtiques. Quelques habitans d'Auxerre ayant tué & partagé entr'eux un cerf domeſtique qu'il nourriſſoit, il voulut d'abord en tirer raiſon; mais les ayant fait-venir devant lui à la priére de ſon Official, il ſe contenta de les reprendre paternellement & leur pardonna. Ce qu'il obſerva à l'égard de ces deux Laïques, étoit la pratique ordinaire envers les Eccléſiaſtiques délinquans. Quoiqu'ennemi des vices, il ne pouvoit preſque ſe réſoudre à les châtier autrement que de paroles; & auſſi-tôt qu'il voyoit un Prêtre lui demander pardon & pleurer en ſa préſence, il ſe ſentoit touché de compaſſion, & lui pardonnoit, peut-être avec trop de facilité. Cependant il ne put ſe diſpenſer dès l'an 1604 de montrer du courage, lorſqu'il fut queſtion de ſoutenir les droits de ſa dignité & la gloire de Dieu. Ceux qui ont lû le traité de l'Abus par Fevret, comprendront ce que je veux dire quant aux droits & honneurs de l'Epiſcopat. A l'égard de ce qui eſt dû à Dieu, on ne peut nier qu'il ne fût bien fondé à marquer ſon zéle contre les perſonnes qui ſe promenoient dans l'Egliſe Cathédrale pendant l'Office, de quelque qualité qu'elles fuſſent,

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Mémoires de Blanchonnet.

Mém. de 1609.

ou qui y paroiſſoient d'une maniére indécente. Non ſeulement il ſe fit exactement préter ſerment d'obéiſſance par ceux qui furent élevés à la dignité de Doyen, mais encore il voulut examiner les voyes par leſquelles ils y étoient parvenus. Ainſi ſe vit-il obligé de refuſer Pierre le Clerc, quoique malgré lui. Il voulut auſſi ſur la fin de ſon Epiſcopat obliger les Chanoines, qui étoient Curés à réſider dans leurs Cures principalement les jours de Fêtes : mais ſçachant que le Chapitre prendroit fait & cauſe pour ceux qui ſeroient inquiétés, il ſe déſiſta de ſon entrepriſe. Informé du mauvais ordre obſervé dans l'Officialité, il fit aſſembler en ſon Palais Epiſcopal, & en ſa préſence le 18 Juillet 1605 Gaſpard Damy Chanoine & Lecteur, Official, Edme Guillaume auſſi Chanoine Vicegerent, Jean Chardon Prêtre Promoteur, avec Claude Bouſſu Greffier & les Procureurs au nombre de ſept. Tous concoururent à former un réglement compoſé de trente-quatre articles avec l'aide des lumiéres de Claude du Voigne Docteur en Théologie Vicaire-Général, de Jean Daſſier très-verſé dans le Droit, & Nicolas Duval Avocat en Parlement Il n'y fut point réſolu de ſupprimer les trois Officialités rurales de Varzy, Cône & la Charité, mais d'examiner les titres de leur création, & de s'inſtruire ſur les abus qui s'y commettoient. Dans une autre aſſemblée tenue chez lui le 17 Avril 1613 fut examiné le droit des Archiprêtres, par quatre Curés que le Synode avoit choiſis, ſçavoir Gaſpard Bargedé Chantre de l'Egliſe Cathédrale & Curé de Monétau, Jean Jurain Chantre de Varzy, Curé de la Chapelle Saint-André, Caradeu Gaudry Curé de Moutiers, & Guillaume le Grand, Curé de Saint Renobert. Le réſultat de l'examen ſe trouvant favorable aux Archiprêtres, l'Evêque les confirma dans le droit du lit du Curé défunt & de la deſſerte de la Cure vacante, par acte du même jour, de l'avis de Jean Daſſier ſon Vicaire-Général & de Gaſpard Damy ſon Official.

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Reg. Capit. April. 1621.

Obligé de donner à la Cathédrale ſa Chapelle d'ornemens, il les fit préſenter au Chapitre le 23 Décembre 1606, ſçavoir cinq chappes, les ornemens de l'autel & ceux des Miniſtres ſacrés, le tout d'une toile d'or & d'argent à deux fils friſés à poil. La même année il paya la fonte de la ſeconde cloche de la tour, & huit ans après, celle de la groſſe

Tiré des Inſcriptions.

Digitized by Google

cloche. Il donna aux Egliſes d'Appoigny, Charbuy, & Gy l'Evêque dont il étoit Seigneur, un ornement complet. Il fit bâtir le Jubé d'Appoigny & à Gy-l'Evêque la voute du chœur. Il établit des Capucins aux portes d'Auxerre : il donna d'abord à leur arrivée pour acheter la place où ils ſont & avoir les matériaux, la ſomme de deux mille quatre cens livres : il planta lui-même la croix à l'endroit où l'Egliſe a été bâtie, le 27 Septembre 1606, en préſence du Clergé & du peuple : il ajoûta encore douze cens livres à ſes premiers dons, & continua tant qu'il fut à Auxerre de leur donner par an la valeur de cent livres ; & l'an 1614 il dédia leur Egliſe. Les Jeſuites furent après les Capucins ceux à qui il fut d'un plus grand ſecours, en ce qu'il fit réuſſir à leur avantage, ce qui avoit échoüé ſous ſon prédéceſſeur. Dabord il contribua par ſon crédit & ſes ſollicitations, à empêcher que le bâtiment élevé des deniers de Jacques Amyot ne retournât à ſes héritiers, & il obtint l'Arrêt qui l'adjugea à la ville en 1607. Enſuite ayant laiſſé écouler un intervalle de tems depuis la mort d'Henry IV, il conſentit à leur établiſſement ; & à leur arrivée en 1622 il leur donna 1600 liv. Dès l'an 1606 il avoit remis ſon Abbaye de Bellebranche, pour être perpétuellement unie au Collége des Jeſuites de la Fléche Outre la ſomme d'argent qu'il donnoit réguliérement par an aux Jacobins & aux Cordeliers d'Auxerre, il y avoit deux muids de vin aſſurés pour chacune de ces deux Communautés. Il aida beaucoup les premiers dans la dépenſe qu'ils firent en 1620, pour la tenue de leur Chapitre Provincial à Auxerre, eſtimant ſinguliérement le Prieur nommé Vauguier pour ſa vertu, & à cauſe du ſoin qu'il avoit pris de rétablir le Couvent ruiné par les Hérétiques. Par la même raiſon, il affectionna auſſi très-particuliérement Jean Chapelle Gardien des Cordeliers, & le fit l'un de ſes Grands-Vicaires en 1617. Il partagea entre ces deux Communautés les douze cens écus qu'il avoit reçu du Duc de Nevers, pour des terres dans la poſſeſſion deſquelles il étoit rentré ; & il leur fit diſtribuer à condition qu'ils les employeroient aux beſoins de leur Egliſe. A l'égard de l'Hotel-Dieu, tous les ans il y faiſoit donner la ſomme de cent livres.

Depuis en 1599 juſqu'en 1625.

Mém de Blanchonnet.

Reg. Capituli.

Dès l'an 1617 furent établies les Urſulines : François de

Dona lieu leur donna des Conſtitutions l'an 1623, avec l'avis & les conſeils de Jean Boutroux Curé de Saint-Pierre en Château, Promoteur de cet établiſſement. Il approuva celui des Auguſtins de la réforme de Bourges fait dans la ville de Cône, auſſi-bien que celui des Récollets, qui furent établis de ſon tems, & ſous ſes auſpices à Clamecy & à la Charité-ſur-Loire. Les Jacobines & les Carmelites ſongérent pareillement à s'introduire à Auxerre; mais ces projets furent ſans exécution. L'établiſſement des Bénédictines dans la ville de la Charité-ſur-Loire, projetté vers la fin de ſon Epiſcopat, eut plus de ſuccès. Il prit un ſoin particulier des Religieuſes de l'Abbaye de Saint-Julien, qui étoient retirées à leur maiſon de Charentenay depuis les derniéres guerres de la Ligue; & par le moyen d'une viſite pour laquelle il commit Gaſpard Damy ſon Official, la paix fut remiſe dans ce Monaſtere, & les ſéculiers dont elles avoient formé elles mêmes de groſſes plaintes furent éloignés. La Pénitencerie étant une dignité ſpécialement établie pour le ſoulagement des Evêques, il entra dans tout ce qui pouvoit être utile au temporel de cette dignité: il approuva la déſunion qui fut faite de la Cure de Saint-Amand, pour y unir en place celle de Treigny beaucoup mieux rentée, & cela du conſentement du Chapitre de la Cathédrale, qui fut ſollicité par Denis Perronnet alors Pénitencier. Il confirma auſſi en 1610 l'union faite ci-devant de la Chapelle de Saint-Germain à l'Ecolatrerie depuis incorporée à la Pénitencerie. Ce fut par ſa permiſſion accordée en 1619, que le Sieur de Salles Seigneur du Couldret proche Bléneau, rebâtit à neuf un peu au-deſſus du pont de ce lieu une Chapelle en l'honneur de Saint Poſen. (*a*) C'eſt celle dont on voit les ruines en montant à droite ſur le chemin d'Ouzoir. On dit qu'elle avoit été d'abord dans un autre endroit. Ce Prélat avoit pris dès l'an 1610 d'excellentes meſures pour la conſervation de toutes les Chapelles de ſon Diocèſe, & même des revenus de tous les bénéfices. Tous les titulaires devoient dépoſer aux archives de l'Evêché, des copies collationnées de leurs principaux titres. Mais l'exécution en parut difficile, quoique concluë ſur les ſuffrages du Synode. Des difficultés conſidérables arrivérent de ſon tems, dans quelques petites

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Reg. Capit. & Uroi 1622. 1623.

Rég. Cap. 1602. 22. *Nov.*

Ex Reg. Secret ſigno.to Cochon. 3ᵖ 76. 1619.

Regiſt. Franc. Poſié Secret. Epiſcopatûs.

(*a*) *S. Poſennus* du Berry.

villes du Diocèſe: A Gien il accorda les Chanoines de la Collégiale avec leurs ſubalternes, c'eſt-à-dire les Chapelains; un réglement de l'an 1609 pourvut à tout. A Clamecy il y eut une entrepriſe formée par les Elûs touchant l'audition des Comptes de Fabrique de la Paroiſſe contre le droit du grand Archidiacre; mais cette affaire fut réglée en faveur de l'Archidiacre par un Arrêt du cinq Janvier 1615. Au Fauxbourg de Clamecy eſt une Chapelle très-célébre nommée Bethléem, laquelle a toujours été de la dépendance de l'Evêque d'Auxerre: Louis de Cleves Prieur de la Charité & Evêque de Bethléem s'étoit imaginé qu'on le croiroit ſur ſa parole, lorſqu'il aſſureroit que cette Chapelle étoit unie à ſon Evêché. Il voulut en produire des preuves, mais comme ce qui pouvoit avoir été fait, n'étoit point muni du conſentement d'aucun des Evêques d'Auxerre, François de Donadieu y fit former oppoſition par Germain Cochon Avocat le 19 Mai 1606.

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Il ſeroit inutile de s'étendre ici ſur les ſtatuts qui furent formés dans les ſynodes tenus de ſon tems, ſi la compilation qui en fut imprimée en 1622 n'étoit devenue fort rare. Les curieux y liront avec plaiſir dans le Mandement préliminaire cette maxime ſur le beſoin de tenir des Aſſemblées de quelque nom qu'on les appelle, qu'il déclare néceſſaires dans l'Egliſe *pour remédier aux doutes, difficultés & déſordres qui s'y peuvent gliſſer:* Entre ces régles promulguées de ſon autorité, il y en a une qui défend comme une cérémonie indécente & non conforme aux Saints decrets, d'enchérir les bâtons des Confrairies durant le Cantique *Magnificat*, & d'appliquer les verſets *Depoſuit* & *Suſcepit*, à la délivrance de ces bâtons. Il avoit réglé dès l'an 1609, qu'il n'y auroit plus qu'un parein & une mareine à chaque baptême, & qu'on retrancheroit la coutume, par laquelle il y avoit un aſſiſtant outre le parein, ſi c'étoit un garçon qui fût à baptiſer, ou une aſſiſtante, ſi c'étoit une fille; & il enjoignit d'avertir les peuples, qu'un ſeul parein & une ſeule mareine ſuffiſoient ſuivant le Concile de Trente. Il fut ordonné aux Prêtres qui adminiſtreroient la Communion, non de retrancher l'uſage où ils étoient de préſenter ou faire préſenter du vin, & de l'eau aux Laïques qui venoient de communier, mais de ſe ſervir pour cela d'un verre ou autre vaſe,

Page 12.

Page 19.

Page 39.

Digitized by Google

& non pas d'un calice, de crainte qu'ils ne cruſſent communier ſous les deux eſpéces. Cet uſage de boire du vin après la Communion, étoit en effet ſi commun parmi le peuple d'Auxerre encore à la fin du XVI ſiécle, que je trouve dans le Nécrologe d'une des Paroiſſes les plus pauvres de la ville, qu'un particulier donna vers ce tems-là une vigne à cette Egliſe pour fournir le vin de la communion du jour de Pâques : & cet uſage n'a ceſſé que de nos jours, parce que les coupes d'argent qui y étoient deſtinées ſe trouvérent uſées de vetuſté, en ſorte qu'il n'y a que la Cathédrale où il s'eſt conſervé après la communion générale des quatre Fêtes ordinaires de l'année. François de Donadieu ordonna encore que dans les Egliſes Paroiſſiales où l'on trouveroit deux Seigneurs diſputer entr'eux les honneurs & prérogatives, les Curés ou Vicaires ne nommeroient aucun des contendans dans les Priéres, & qu'on laiſſeroit leur part du pain-béni ſur le banc des Fabriciens. Il défendit à tous Prêtres de remarier les perſonnes qui l'avoient été : c'eſt-à-dire, de réitérer les cérémonies matrimoniales avec la Meſſe *pro ſponſo & ſponſa* en faveur de ceux qui diſoient qu'on avoit uſé de ligature à deſſein de leur nuire. Il trouva quelquefois dans ſes viſites des abus dont les Curés ne s'étoient point plaint aux Synodes : il tâcha d'y remédier. C'étoit par exemple l'uſage en pluſieurs lieux de la campagne que le jour du mariage on fit chanter Vêpres par le Curé, ou qu'on aſſiſtât à celles du Chapitre, ſi c'étoit dans un pays où il y eût une Collégiale. Il n'y avoit rien que de loüable, ſi on ſe fût borné à dire ces Vêpres ſuivant les régles reçues & approuvées. Mais le bizarre étoit, qu'il falloit que le *Benedicamus* qui termine ces Vêpres, fût chanté par les parens du mari & autres aſſiſtans à gorge déployée, ce qui n'étoit pas propre à exciter la dévotion. Le Prélat vigilant défendit cette pratique, & ordonna que les Enfans chantaſſent ce verſet, comme c'eſt l'ordinaire dans le Diocèſe. Il défendit auſſi de laiſſer paroître à la Proceſſion de la Fête-Dieu des hommes vétus en Apôtres, avec des fauſſes barbes & perruques, & des habits faits exprès, couronnés d'eſpéces de lauréoles ou faux diadêmes. Il ordonna qu'au lieu de cela, on portât avec reſpect des cierges allumés. C'eſt ce que j'ai tiré des Regiſtres de viſites qu'il fit dans l'Eté de l'an

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Obiuar. S. Peregrini ad 27. Martii.

Page 42.

Page 53.

1622 après la publication de ſes Ordonnances Synodales.

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Comme ce Prélat avoit conçu à Rome une haute idée du rit qu'on y voyoit communément pratiquer, ſans faire attention que le Chapitre de Saint-Pierre au milieu de cette grande ville n'obſerve pas les nouveaux uſages Romains dans l'office Canonial, il eſſaya d'en introduire ce qu'il put. Il avoit voulu dès le commencement de ſon Epiſcopat paroître au chœur autrement habillé que ſes prédéceſſeurs. Mais en Décembre 1602, il fut condamné aux Requêtes du Palais à porter depuis la Touſſaint juſqu'à Pâques la grande chappe noire, le capuchon & camail comme les Chanoines, ce que le Chapitre avoit certifié s'être pratiqué par les deux derniers Evêques réſidens Lenoncourt & Amyot. Le réglement ajoûta même que depuis Pâques juſqu'à la Touſſaint, l'Evêque aſſiſteroit à l'Office en rochet & ſurplis par-deſſus. On ne ſçavoit alors à Auxerre ce que c'étoit que la mozette qui eſt venue depuis. Vers le milieu de ſon Epiſcopat pluſieurs des anciens Chanoines étant morts, on laiſſa introduire quelques rubriques priſes d'ailleurs. Néanmoins dans les viſites des Paroiſſes, il ordonnoit qu'on achetât le Miſſel d'Auxerre, préférablement au Romain, & ne permettoit ce dernier qu'au défaut du Diocéſain, qui commençoit à devenir rare. Regnaud Martin Archidiacre fit auſſi de ſon tems l'eſſai d'une correction du Breviaire d'Auxerre. Elle n'étoit point achevée l'an 1620, & il ne parut aucun ouvrage concernant l'Office Divin, ſous l'Epiſcopat de François de Donadieu. Selon l'ancien uſage l'Evêque fourniſſoit chez lui aux Chanoines chaque année au retour des Vigiles chantées dans le chœur de S. Amatre le 30 Avril, des gâteaux & trois ſortes de vin par forme de rafraichiſſement ou d'agape : cela fut changé de ſon tems. On conſentit en 1607 que ce petit repas fut évalué à une ſomme d'argent : Elle ſe paye toujours depuis à ceux qui aſſiſtent à cet Office, lequel eſt un reſte des anciennes veilles qu'on célébroit dans chaque pays au tombeau des ſaints tutelaires à l'approche de leur Fête.

Reg. Capit. 1608. 1609.

Reg. Capit. 18. *Dec.* 1620.

Quoique depuis près d'un ſiécle l'Egliſe d'Auxerre n'eût point eu de paſteur attaché ſi ſcrupuleuſement à la réſidence, il n'en faut point conclure qu'il ne ſortit jamais de ſon Diocèſe.

cèſe. Il s'en éloigna quelquefois; mais ce fut preſque toujours pour des ſujets de piété & de dévotion. Il alla en 1601 à Orleans gagner le Jubilé que le Pape accorda pour la continuation du bâtiment de l'Egliſe Cathédrale dont Henry IV mit la premiere pierre; & ſon exemple fut ſuivi par quelques Chanoines. On le vit quelquefois célébrer à Paris la Meſſe de l'ouverture du Parlement. Non-ſeulement il étoit en grande réputation auprès des Magiſtrats de cette Cour & du Conſeil, mais encore il étoit parfaitement bien dans l'eſprit du Roi Henry IV & de la Reine. Aux obſéques de ce grand Prince il conduiſit l'Ambaſſadeur de Savoye à Saint-Denis, fit enſuite Diacre, & chanta l'Evangile à la Meſſe des Funérailles. L'aſſiſtance qu'il devoit aux Aſſemblées du Clergé de la Province l'obligea auſſi a quelques voyages. On voit ſon nom au bas de la condamnation du livre d'Edmond Richer *de Eccleſiaſtica poteſtate*, faite en 1611 le 13 Mars par les Evêques de la Province de Sens. Il dédia l'Egliſe des Capucins de Joigny Diocèſe de Sens, à la priere du Cardinal de Gondy fondateur de cette Maiſon. Il eut pendant quelque tems pour ſuffragant un Prémontré nommé Nicolas Lagrené Abbé de Saint-Jean d'Amiens & Evêque d'Ebron, lequel étant à Auxerre faiſoit ſa réſidence chez les Chanoines Réguliers de ſon Ordre. Un voyage qu'il fit à Paris, l'enleva pour toujours au Diocèſe d'Auxerre, & lui occaſionna la permutation qu'il y fit au mois de Juillet 1623 de ſon Evêché avec Gilles de Souvré Evêque de Comminge: Celui-ci vint à bout de perſuader à François de Donadieu qu'il devoit ſe rapprocher de ſon pays & de ſon frere l'Evêque de Saint-Papoul. François de Donadieu fut tellement ébloüi de cette propoſition, qu'il n'examina pas ſeulement, ſi celui avec qui il traitoit, étoit revêtu de pouvoirs. On decouvrit depuis que le Sieur de Ventenac ſon homme d'affaires, avoit été gagné pour l'engager à la permutation. Le 7 Février de l'an 1624 notre Prélat étant retourné à Paris, revoqua le tout pardevant Notaires à la perſuaſion de Jean de Montereul Avocat en Parlement, & fit ſignifier ſa révocation à Gilles de Souvré le 17 Mars ſuivant: Mais il étoit apparemment trop tard, comme la ſuite le fit voir. Il tomba malade peu de tems après de chagrin de cette affaire. Son neveu Barthele-

Depuis l'an 1599. juſqu'en 1625.

Digitized by Google

Depuis l'an 1599. jusqu'en 1625.

mi de Griet lui conſeilla de ſe recommander à la Vénérable Marie de l'Incarnation, décédée depuis peu en odeur de ſainteté chez les Carmelites de Pontoiſe ; il lui appliqua quelques reliques de cette Religieuſe, & ſa ſanté revint peu-à-peu. François de Donadieu crut que Dieu demandoit qu'il réſignât à un autre l'Evêché de Comminges qui lui étoit échu ſans le vouloir. Il engagea ſon neveu qui étoit Eccléſiaſtique à l'accepter. Ce neveu eſt celui là même à qui lui & ſon frere l'Evêque de Saint-Papoul avoit fait porter le nom de Donadieu, en vertu de Lettres Royaux obtenues depuis la mort du ſieur de Puchairie dernier mâle de la famille. Il ſe ſoumit aux intentions de ſon oncle, & il en juſtifia le choix par la vie ſainte qu'il mena, & qu'on dit même avoir été accompagnée & ſuivie de miracles. Sa préconization à l'Epiſcopat eſt du 6 Octobre 1625. Il y eſt qualifié Prêtre du Diocèſe de Rieux : ces lettres lui permettent de retenir en Commande l'Abbaye de Saint-Hilaire du Diocèſe de Carcaſſone, de payer ſur les revenus de l'Evêché de Comminges trois mille livres à Gilles de Luſignan de Saint-Gelais Clerc du Diocèſe de Tours, & huit mille livres de penſion à François de Donadieu ci-devant Evêque d'Auxerre ; & de le laiſſer joüir ſa vie durant, du Château d'Alan, & des revenus de cette Terre dépendante de la menſe Epiſcopale de Comminges.

François de Donadieu confiné dans ce Diocèſe, n'oublia point ſon ancien troupeau qu'il n'avoit quitté qu'à regret. Tous les jours il offroit le Saint Sacrifice pour le Diocéſe d'Auxerre, & aſſuroit à ſes amis qu'il s'y croyoit obligé. Il récitoit même en ſon particulier l'office en l'honneur de tous les Saints d'Auxerre, chaque jour qu'il en trouvoit dans le Calendrier du Diocèſe dont il avoit un exemplaire. Je rapporterai ſous l'article ſuivant les égards qu'il eut pour la mémoire de ſon ſucceſſeur, & ſans m'étendre ſur le bien ſpirituel & remporel qu'il procura au Diocèſe de Comminges, & à Saint-Bertrand où eſt la Cathédrale, il ſuffira de dire ici, qu'étant d'une ſanté beaucoup plus forte que l'Evêque de Comminges, il y exerça preſque toujours la plûpart des fonctions Epiſcopales ; qu'il vit mourir ce ſaint neveu en 1637, & que lui ayant ſurvécu de trois ans, il mourut dans le Château d'Alan au mois de Février 1640 âgé de

Digitized by Google

quatre vingt ans. On croit que ſon corps ou au moins ſon cœur fut porté à Puchairie le lieu de la ſépulture de ſes ancêtres, & où il avoit fait bâtir une belle Chapelle. Mais il eſt probable qu'on ne l'aura pas ſéparé de ſon neveu, dont il admira toujours la haute vertu. Depuis l'an 1699. juſqu'en 1625.

Aucun de ſes Hiſtoriens n'a marqué qu'il eût fait un teſtament, ni qu'il eût demandé des prieres dans la Cathédrale d'Auxerre. Un de ſes Officiers nous a ſeulement informé, que lorſqu'il eut été rembourſé de la Vicomté de Domfront qu'il tenoit par engagement pour la ſomme de cinquante mille écus, il partagea les trois quarts de cette ſomme entre tous ſes héritiers préſumptifs, & qu'il employa le reſte en aumônes & œuvres pies. On voit auſſi par les Regiſtres du Chapitre d'Auxerre, que les Chanoines de cette Egliſe ayant appris ſon décès, lui firent un ſervice ſolemnel auquel les Corps de la Ville furent invités. Cet Evêque avoit paru affectionner beaucoup un jeune homme appellé Hector de Puchairie; il lui fournit même une penſion conſidérable pendant les études qu'il fit à Toulouſe : mais on ignore à quel dégré il lui étoit parent, & ce qu'il devint après la mort de ſon protecteur. On trouve dans les Bibliothéques deux ouvrages qui ont été dédiés à François de Donadieu, lorſqu'il étoit Evêque d'Auxerre : Sçavoir un volume de ſermons de Denis Perronet Pénitencier de cette Egliſe en 1601, & la Chronique de Robert Religieux de Saint Marien d'Auxerre, publiée à Troyes l'an 1608 par Nicolas Camuzat Chanoine de Troyes. *Reg. Capit. 1640. 13. Febr. & ... April.*

La plus grande partie des faits que j'ai rapporté dans l'Hiſtoire de cet Evêque, ſont tirés des Mémoires du Sieur Antoine Matthieu Blanchonnet natif de Gaſcogne, lequel après avoir été ſon Maitre d'Hôtel, devint enſuite Contrôleur des deniers du Diocèſe; de ceux de Germain Bardolat Chanoine d'Auxerre, comme auſſi des collections fournies par Gaſpard Damy ſon Official, & des Remarques en original du Sieur C. Bogne de Varzy, qui avoit été ſon Officier pendant plus de vingt ans.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

DE GILLES DE SOUVRE', *XCVIII. Evêque d'Auxerre.*

Depuis l'an 1626. juſqu'en 1631.

Mémoire imprimé ſur cette affaire.

FRançois de Donadieu n'oublia rien pour empêcher que ſon Traité avec l'Evêque de Comminges n'eût lieu. Il avoit fait ſignifier ſa révocation non-ſeulement à ce Prélat, mais encore au Chapitre d'Auxerre, au Lieutenant-Général du Bailliage & au Procureur du Roi. Il alléguoit qu'un de ſes domeſtiques gagné par argent l'avoit ſurpris, que par le Traité paſſé d'abord à Regemes le 13 Mai 1623 on lui avoit donné l'Evêché de Comminges franc & déchargé de toutes penſions, que par un ſecond du 7 Juillet on le chargeoit de ſix mille livres de penſion au profit du Sieur de Lanſac, & qu'enfin la perſonne qui avoit fait le traité à Paris au nom de Gilles de Souvré, n'avoit de lui aucune procuration. Mais comme par le premier traité il étoit dit que les deux permutans jouiroient de leurs bénéfices, à compter depuis la Saint Jean 1623, & qu'ils en percevroient les fruits, quoiqu'ils réſidaſſent dans leur ancien bénéfice juſqu'à qu'ils euſſent obtenu leurs Bulles, un nommé Merlet dit du Jardin, Procureur de l'Evêque Souvré, lui perſuada d'envoyer au plutôt un Oeconome à Auxerre. Cet Officier vint ſe préſenter; mais le Chapitre loin de le reconnoître, nomma trois Chanoines le 19 Mars, pour s'oppoſer à ſon Oeconomat. Il révoqua même le 15 Avril la concluſion du 6 Octobre 1623, qui portoit ouverture de ce qu'on appelle ailleurs la Regale, laquelle avoit été faite nonobſtant la répugnance de quelques Chanoines. On paſſa Arrêt à M. de Donadieu; & un particulier qui avoit été pourvu d'un Canonicat, comme ſi le ſiége eût été vacant, fut débouté & déclaré non recevable. Ce ne fut donc qu'en 1625 le 17 Janvier, que le Chapitre reconnut que véritablement M. de Donadieu n'étoit plus ſon Evêque, & lorſqu'il eut connu que M. de Souvré avoit été nommé par le Roi. La

durée de cette vacance ayant été plus longue qu'on ne l'avoit eſpéré, on changea ſouvent dans le Chapitre l'ordre de conférer les bénéfices vacans, ou plutôt on varia ſur le nombre des jours que chacun reſteroit intabulé pour cela. Il ne ſe paſſa cependant rien de fort conſidérable pendant les vingt & un mois qu'elle dura, ſinon que le Cardinal Barberin neveu d'Urbain VIII Légat du Pape fut reçu à Auxerre en 1625 avec de grandes ſolemnités. Les ordres du Roi du 25 Avril, qui furent communiquées au Chapitre, portoient que la Bourgeoiſie iroit en armes au-devant de lui avec les Magiſtrats, juſqu'à l'endroit qui ſeroit indiqué par le Duc de Bellegarde: qu'on lui offriroit les clefs de la Ville; qu'on lui préſenteroit un daix de couleur rouge, & qu'on tapiſſeroit les rues juſqu'à ſon logis. Cette entrée ſe fit au commencement du mois de Mai. Ce Légat étoit accompagné de Pamphile dataire, qui fut depuis Pape ſous le nom d'Innocent X, & il célébra la Meſſe au grand autel de la Cathédrale.

Depuis l'an 1625. juſqu'en 1631.

Reg. Capit. 15. *Janv.* 12. *Mars & 9. Aug.* 1625.

Gilles de Souvré réſolu de prendre poſſeſſion, chargea de ſa procuration Henry de Lambert Abbé de Haute-fontaine, & de Saint-Pere d'Auxerre, qui préſenta les Bulles le 25 Septembre 1626. Le Prélat écrivit en même-tems aux Vicaires-Généraux nommés par le Chapitre, qu'il les prioit de continuer leurs ſoins, juſqu'à ce qu'il fût préſent en perſonne, excepté la collation des prébendes & les Stations des prédicateurs qu'il ſe reſervoit. Il ne différa pas un mois entier depuis ſa priſe de poſſeſſion. Il ſe rendit à Auxerre *incognitò* à ſept heures du ſoir le 15 Octobre; & ſans aller à l'Abbaye de Saint-Germain, il logea d'abord au Palais Epiſcopal. Le lendemain il ſe préſenta à la grande porte de l'Egliſe, où il fut reçu par le Chapitre, & inſtallé par le ſieur de Manjan Grand-Archidiacre de Sens. On ne ſçait pour quelle raiſon il fit cette entrée avec tant de ſimplicité.

Reg. Capit. 25. *Sept.* 1626.

Il étoit né en 1596 de Gilles de Souvré Marquis de Courtenvault, Maréchal de France, Gouverneur de Louis XIII lorſqu'il n'étoit que Daufin, Chevalier de ſes Ordres, Gouverneur & Lieutenant de Roi en Touraine; & de Françoiſe de Bailleul de Renouart. Il poſſéda encore tout jeune pluſieurs Abbayes: (*a*) il eut d'abord celle de Saint-Genou

(*a*) Je trouve dans le Catalogue des Doyens de la Métropolitaine de Tours

au Diocèſe de Bourges; enſuite celles de Saint-Florent de Saumur en Anjou & de Saint Calais lui ayant été données, il fit tomber celle de Saint-Genou à François Chaſtelain, qu'il avoit eu en 1614 pour Profeſſeur de Philoſophie à Paris au Collége de Navarre. S'étant aſſocié en 1615 au célébre Gaſſendi, ils ſe firent enſeigner enſemble la langue hébraïque par un Juif d'Avignon nouvellement converti. Ce fut vers ce tems-là qu'il commença à connoître le mérite des Gens de Lettres. Le ſien étant auſſi très-connu dès l'âge de 22 ans, il fut nommé à l'Evêché de Comminges, alla à Rome recevoir tous les Ordres par diſpenſe du Pape, ſe fit ſacrer Evêque à Ravenne, (*b*) & gouverna avec ſageſſe le Diocèſe de Comminges depuis l'an 1618. Ceux qui l'ont connu, écrivent qu'il étoit de haute ſtature, d'un naturel vif & gay, qu'il fut chéri de la Nobleſſe pour ſa bonté & ſa franchiſe, reſpecté des pauvres & des riches, comme le pere commun de tout le troupeau, & eſtimé des Eccléſiaſtiques pour ſa ſcience & ſa piété, qu'il aima les gens de lettres & les curieux : en ſorte qu'il paroît que ce Prélat auroit mérité de vivre dans un tems plus éclairé.

Depuis l'an 1616. juſqu'en 1631.

Epiſt. Gaſſendi ad Lud. Nozi Canonicum Auriſſ.

Après avoir fait revivre la diſcipline dans le Diocèſe de Comminges par ſes exemples & ſa doctrine, il en fit autant dans celui d'Auxerre. Il avoit entendu déclamer deux jours après ſon arrivée, une oraiſon latine par le Profeſſeur de Rhétorique du nouveau Collége, ſur la ſainteté & la dignité de l'Egliſe d'Auxerre. Il fit auſſi-tôt ſes efforts pour ne point dégénérer du zéle de tant d'Illuſtres Evêques des premiers tems : la réforme qu'il eſſaya d'introduire dans le troupeau dont il avoit recherché la conduite, en fut la preuve. Pour commencer par le Clergé, il obligea les Curés par un Mandement de l'an 1627 à réſider dans leurs Paroiſſes; & afin de fournir par la ſuite au Diocèſe de bons Prêtres, il ſongea en même-tems à l'établiſſement d'un Séminaire. Il tint à ce ſujet pluſieurs aſſemblées chez lui, où il convoqua les Chanoines les plus éclairés. Le premier deſſein fut de le placer où eſt la Salle du Chapitre, & autres anciens édifices de la menſe commune des Chanoines, puis d'en

de M. Maan *pag.* 157. *Hiſt. Eccl. Turon* | alors trop jeune
Ignatius de Souvré *electus, non receptus* | (*b*) On ajoûte que quelque tems
1606. *Henricus de Converis per reſignationem.* | après il fut fait Tréſorier de la Sainte-
1606, mais notre Gilles de Souvré étoit | Chapelle de Paris.

Digitized by Google

confier la conduite à quatre ou cinq de leur corps: Les Séminariſtes auroient fait l'Office à la Paroiſſe de Saint-Pierre en Château, & il y auroit eu communication d'un quartier à l'autre par moyen d'une arcade. Le projet n'ayant pas été du goût de Monſieur Bourdoiſe de Saint Nicolas du Chardonnet, à cauſe qu'il n'y trouvoit point d'exercice des fonctions Curiales, on ſongea à le placer à l'Abbaye de Saint-Pere, & à en ôter les Religieux qui ſervoient mal la Paroiſſe. Mais l'Abbé ayant différé de donner ſon conſentement, on ne put conſommer l'affaire. L'Evêque cependant écrivant au Pape, lui marqua l'empreſſement avec lequel il travailloit à cet établiſſement. Il ſe plaignit à ſa Sainteté, de ce que quantité de Cures étoient unies & incorporées à des Chapitres, qui ſe contentoient d'y mettre des deſſervans ou des Vicaires tels qu'ils pouvoient les trouver, & que cela etoit cauſe que les Paroiſſes étoient mal gouvernées. Il porta auſſi ſes plaintes de ce qu'il y avoit des Cures qui ne pouvoient être conférées qu'à des Chanoines Réguliers, & que ces Réguliers étant eux-même d'une mauvaiſe conduite, ils ne pouvoient pas conduire ſaintement les peuples qui leur étoient confiés. Il preſſa le Souverain Pontife de caſſer toutes les unions de Cures aux Collégiales & aux Communautés, & d'établir des Curés fixes & permanens dans toutes les Paroiſſes, de permettre aux patrons des Abbayes de préſenter des ſéculiers aux Cures de leur dépendance, & de lui accorder le pouvoir de ſupprimer les Abbayes de Saint-Pere & de Saint-Laurent, pour en appliquer les revenus à la fondation d'un Séminaire ſuivant les Decrets du Concile de Trente. C'eſt ce que j'ai trouvé dans la minute de ſa lettre à Urbain VIII. L'eſtime qu'il fit des Prêtres Séculiers qui étoient en bien plus grand nombre dans le Diocèſe, que les autres Eccléſiaſtiques, le porta à ne rien conclure dans ſes Synodes, ſans avoir ramaſſé les voix de tous les Curés. Ayant appris qu'en 1632, que les Prêtres de la Puiſaye avoient formé entr'eux une Confrairie, ſous le titre de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, il leur accorda le pouvoir de la continuer, à condition de n'y admettre aucun Laïque, & que le repas du jour de la Fête fut frugal. Des Prêtres, il paſſa à la réforme des peuples. La profanation des Dimanches & Fêtes excita ſon zéle:

Depuis l'an 1626. juſqu'en 1631.

Depuis l'an 1626. jusqu'en 1631.

Le 22 Octobre 1628 il fit un Mandement pour défendre de voiturer le bois sur la riviere ou par terre les Dimanches & Fêtes d'Apôtres, avec inhibitions aux meuniers & tous autres ayant charge des ponts, pertuis & chemins, d'en laisser passer par eau ou par terre les mêmes jours; il fit même de cette transgression un cas réservé, ménaçant d'excommunication les voituriers qui contreviendroient. Sa charité pastorale féconda sa vigilance. Environ deux ans après qu'il fut arrivé à Auxerre, on essaya de lever un nouvel impôt sur le vin des habitans. Comme la ville se regardoit enclavée dans la Bourgogne, & que les Citoyens aussi-bien que les vignerons, ont toujours eu présentes les promesses que les Rois lui ont faites, & entr'autres Louis XI de la conserver dans ses franchises, il ne manqua pas de se former une émeute éclatante à la premiere exaction, que les étrangers voulurent faire de ce tribut. Le Pasteur accourut au bruit pour tâcher de calmer les esprits: sa présence ni celle du Bailly & du Lieutenant-Général, ne put rien arrêter. La populace persuadée que le Prince ne pouvoit manquer à sa parole, instruite de plus que le Roi Henry IV s'étoit même engagé de nouveau trente-quatre ans auparavant de conserver les mêmes franchises, ne pût être susceptible des raisons qu'on lui alléguoit. Malgré toutes les promesses qu'on put faire aux vignerons, que ce nouveau tribut seroit supprimé, comme ne pouvant être de la connoissance du Roi, ils en vinrent aux mains, poursuivirent l'exacteur jusques dans l'Eglise des Jacobins où il y eut effusion de sang. L'Eglise fut réconciliée par ce Prélat, & la ville répara le dommage, que l'irruption populaire y avoit causé. Cette émeute étoit la seconde qui arriva sous son Episcopat dans le même quartier. Dès le 29 Mars 1626 il en étoit arrivé une autre qui ne fit pas moins d'éclat: Peu s'en fallut que les derniers du peuple ne devinssent Maitres de l'Hôtel de Ville.(*a*)

Regist. Urbis 1629.

Ce fut pendant l'année 1629 qu'il entreprit la visite de son Diocèse, pour reconnoître par lui-même l'état de chaque Eglise, & y ordonner ce qui seroit utile & convenable.

(*a*) Ce qui en est rapporté dans les Registres de la Ville, se rapporte assez à ce qu'on lit dans une collection de lettres de ce tems-là, imprimées en 1654 par les soins du Pere Pintereau Jesuite.

On

On apprend par les procès-verbaux qu'alors encore dans le plus grand nombre des Egliſes, le Saint-Sacrement étoit conſervé à une ſuſpenſe, comme dans l'Egliſe Cathédrale, & que ſi dans quelques-unes il y avoit des tabernacles deſtinés pour cela, ils étoient à côté du Sanctuaire, de même qu'on en voit en Flandres. Que la coutume commune des Egliſes de la campagne, étoit, que les peres de famille laiſſoient à l'Egliſe en mourant leur meilleur habit, ce qui, quelques ſiécles auparavant ſe pratiquoit auſſi à la ville, comme on lit dans des teſtamens de ce tems-là : On ne voit pas que Gilles de Souvré ait improuvé ces uſages. Il ſtatua en certaines Egliſes que la *délivrance* de l'Image du Saint patron des Confrairies, ſeroit criée au banc de l'Oeuvre par les Fabriciens, & que néanmoins le Curé iroit prendre proceſſionellement cette Image à la maiſon où elle étoit conſervée. Il ordonna des amendes pécuniaires contre ceux qui n'aſſiſteroient pas aux Proceſſions ordinaires, pour la conſervation des fruits de la terre, où qui ne les reconduiroient pas juſqu'à l'Egliſe : il fit défenſes à quelques Religieux établis depuis peu à Auxerre, d'aller confeſſer des malades dans les maiſons, ſans la permiſſion du Curé. Il projetta de réunir la Paroiſſe de Saint-Pierre en Château d'Auxerre, à celle de Saint-Renobert : mais cela ne réuſſit pas, par la raiſon que les habitans de la premiere exigeoient que leur Egliſe fût réputée l'Egliſe matrice. Les Chanoines de Clamecy avoient fait quelques jours après ſon arrivée à Auxerre, un compromis entre ſes mains touchant leurs difficultés avec le Curé de la Paroiſſe. La Sentence arbitrale qu'il donna le 5 Janvier ſuivant, aſſiſté de ſon nombreux Conſeil, comprend dix-huit articles, dont il n'y en a point qui puiſſe intéreſſer la curioſité du lecteur, que l'onziéme, par lequel on apprend que toutes les Fêtes ſolemnelles, la coutume étoit encore à Clamecy, que les Fidéles offroient du pain & du vin à la grand'-Meſſe. L'Evêque confirma ce pieux & ancien uſage, en adjugeant au Curé les deux premieres offrandes de cette eſpéce. En 1631 le Promoteur dans les Officialités de Varzy, Cône & la Charité ſe trouvoit être un Laïc : il ordonna que dans la ſuite ce ſeroit un homme d'Egliſe à l'exemple de la Cour principale d'Auxerre. Il procura en 1628 à la nouvelle Communauté des

Depuis l'an 1625. juſqu'en 1631.

Digitized by Google

Bénédictines de la Charité les Conſtitutions du Val de Grace, que Marguerite d'Arbouze Abbeſſe y apporta à ſa ſollicitation. L'année d'après, l'Abbaye de Saint-Germain de la Ville d'Auxerre embraſſa la réforme de la Congrégation de Saint-Maur par les ſoins de l'Abbé Octave de Bellegarde : Mais le tumulte qui arriva ce tems-là dans cette Egliſe à une proceſſion de la Cathédrale où le Prélat aſſiſta, fut un ſpectacle étonnant pour lui, & qu'il fit enſorte de ne pas voir une ſeconde fois. Les Religieuſes de Sainte Marie, autrement de la Viſitation, demanderent en 1630 à être reçues dans Auxerre. Il y avoit trop peu de tems qu'on avoit refuſé les Jacobines & les Carmelites; ces dernieres ſubirent le même ſort.

Depuis l'an 1625. juſqu'en 1631.

Reg. Urbis 1630. 24. Aug.

La rélation que Gilles de Souvré avoit avec le Pape Urbain VIII, ne fut pas le ſeul effet du voyage qu'il avoit fait à Rome. Il avoit rapporté de l'Italie une grande eſtime des uſages Eccléſiaſtiques de cette Province. Il eſſaya d'en introduire quelque choſe dans ſon Diocèſe, avec le Manuel qu'il fit imprimer à l'uſage des Curés. Mais la briéveté de ſon Épiſcopat empêcha que les principes Ultramontains qui auroient pu s'inſinuer par ce moyen, ne fiſſent impreſſion dans le Clergé ; & tous les Eccléſiaſtiques Séculiers qui étoient la plus grande & la plus ſaine partie de ſon Diocèſe, eurent la prudence de ſupprimer ce qui auroit pu réveiller les anciennes quérelles, à l'occaſion d'une piéce que l'Imprimeur y avoit inſéré. Le projet qu'il conçut de réformer les livres Eccléſiaſtiques reſta ſans exécution. Il avoit établi chez lui une eſpéce de congrégation de Rites, à l'exemple de celle de Rome. Dès les premiers jours de ſon arrivée, il demanda au Chapitre des Commiſſaires, pour la réviſion du Breviaire. On voit par les Regiſtres du Chapitre que ſon intention étoit que tout ce qu'on chantoit, fût tiré des livres Romains réformés ſous le Pontificat de Pie V : mais les Chanoines ne voyant point que le Concile de Trente eût ordonné l'uſage de ces livres, ainſi qu'on vouloit leur perſuader, déclarerent que quoique obſervateurs exacts des Decrets du Concile reçu en France, ils ne ſuivroient point le chant de ces livres, & qu'il s'en tiendroient aux anciennes cérémonies de l'Egliſe. Deux ans après, le Chantre Gaſpard Bargedé ſe montrant le plus zélé pour ſeconder le Prélat,

Reg. Capit. 3. Nov. 1626.

Ibid. 2. Jul. 1626.

Digitized by Google

fut établi chef du projet de la réformation. On préſumoit qu'en vertu de ſa dignité, il ne conſentiroit à aucune innovation qui ne fût un rétabliſſement de la ſaine antiquité, ni à aucune ſuppreſſion, ſinon celle de quelques cérémonies puériles qui avoient eu leur origine dans des ſiécles peuéclairés. Cependant toutes ces aſſemblées n'aboutirent à rien, parce que la matiere des rites n'avoit pas encore été éclaircie, comme elle l'a été depuis. Les reviſeurs procédoient dans cette affaire aſſez lentement, & le Prélat fut enlevé de ce monde avant qu'on eut rien arrêté. Le Chapitre qui avoit auſſi eſpéré de cet Evêque une ſuppreſſion de prébendes & d'Anniverſaires, reſta par la même raiſon dans ſon état précédent.

Depuis l'an 1625. juſqu'en 1631.

Pour ce qui eſt des honneurs dûs à ſa dignité, Gilles de Souvré n'en laiſſa perdre aucuns qui fuſſent de ſa connoiſſance, & l'on peut dire qu'il alla même quelquefois à l'excès. C'eſt ce qui parut à l'égard de Claude Lemuet élû Doyen le 13 Décembre 1627 après la mort de François de Lauzon. S'étant fait prêter par ce nouveau Doyen le ſerment de fidélité, il ordonna d'inſérer dans la formule, une extenſion de cette fidélité, obéiſſance & révérence, juſqu'envers ſes Officiers *ac etiam Officiariis veſtris.* Le Chapitre ſurpris de cette nouveauté, pria le Prélat d'ôter cette clauſe, ſans quoi le Doyen n'auroit pas été reçu. Charles de Gonzague Duc de Nevers lui rendit auſſi hommage, pour les Baronnies de Donzy & de Saint-Verain ; il commit pour cet effet Scipion Maréchal premier Préſident de la Chambre des Comptes de Nevers le 14 Mai 1629. La même année le 4 Novembre, Charles de Courbon ou de Courlon Chevalier Seigneur de Briague en Saintonge, & Gabrielle d'Agen ſa femme lui rendirent le même devoir, pour la Vicomté de Saint-Sauveur. La Châtellenie de Beauche ayant été acquiſe de ſon tems par Antoine Ruzé Maréchal de France, Marquis d'Effiat, il en fit faire la ſaiſie, juſqu'à ce qu'il eut ſatisfait aux droits féodaux, ainſi qu'il paroît par ce délay de ſix mois qu'il accorda le 17 Mars 1631. Il avoit eu occaſion de marquer de la vigilance ſur ſon temporel dès le tems même qu'il eut ſes Bulles. Comme il paſſa à Paris l'année 1625 & une grande partie de la ſuivante, le Grand Jubilé de l'année ſainte lui procura la reſtitution de pluſieurs titres qui con-

Reg. Capit.

cernoient l'Hôtel Epiſcopal d'Auxerre, autrefois aliéné par le Cardinal de la Bourdaiſiere ; & il prit la réſolution de rentrer dans ce bien. Ce fut pendant la même année 1626 le 14 Mars qu'il ſacra Evêque d'Aire Gilles Boutault ſon filleul. Il fit cette cérémonie dans la Sainte-Chapelle dont il étoit Tréſorier. En 1627 il fut l'un des conſécrateurs d'Henry de Barada Evêque de Noyon. Il ne paroît pas que depuis ſa priſe de poſſeſſion de l'Evêché d'Auxerre, il ſe fût beaucoup éloigné de ſon Diocèſe, juſqu'à l'an 1631 qu'il entreprit le procès pour rentrer dans l'Hôtel Epiſcopal dont je viens de parler. On ſçait ſeulement qu'en 1631, il ſacra Jean Guerin Evêque de Graſſe. En 1631 Gaſton d'Orleans frere unique du Roi Louis XIII, ayant paſſé le 15 Mars à Toucy & delà à Crevan, prit la route de Bourgogne dans le deſſein de ſe la ſoumettre : ce qui obligea Louis XIII d'aller à ſa ſuite. Ce Prince écrivit d'Etampes le 14 Mars aux Magiſtrats d'Auxerre de veiller ſur la conſervation de leur ville ; il y arriva au bout de huit jours, c'eſt-à-dire le 21, & après avoir été reçu avec toute la magnificence poſſible, il logea chez l'Evêque, & le Cardinal de Richelieu à l'Abbaye de Saint-Germain. Il y avoit alors environ quatre ans-&-demi que Gilles de Souvré travailloit à affermir le bon ordre dans ſon Diocèſe. C'étoit en vain qu'il avoit tâché pluſieurs fois d'entrer dans le Monaſtere de Charentenai pour y viſiter la Maiſon. Les Religieuſes de S. Julien d'Auxerre retirées en ce lieu depuis les guerres de la Ligue, lui avoient toujours refuſé la porte : Ses tentatives n'avoient ſervi qu'à l'obliger de leur paſſer recognoiſſance pour une certaine cenſive ſur ſa maiſon Epiſcopale, & autres rédevances à Gy-l'Evêque. Quoiqu'il eut obtenu en 1629 un Arrêt pour les ſoumettre à ſa viſite, il n'avoit pu encore le mettre à exécution. Il s'étoit trouvé à Paris le 10 Février 1631, & il y avoit ſigné la lettre circulaire des Evêques, contre les propoſitions de quelques nouveaux livres. Il y retourna pendant l'Eté pour ſuivre l'affaire des Bénédictines de Charentenay & celle de l'Hôtel Epiſcopal. Durant le ſéjour qu'il y fit, il fut l'un des trois Prélats à qui Sébaſtien Zamet Evêque de Langres, & André Fremyot Abbé de Saint-Etienne de Dijon s'en rapporterent ſur la juriſdiction. L'Abbé fut maintenu dans celle dont il jouiſſoit, par jugement

Depuis l'an 1625 juſqu'en 1631.

Il étoit proche la Porte S. Michel.

Nov. Gall. chr.

Digitized by Google

du 15 Juin. Gilles de Souvré fut auſſi le 24 d'Août l'un des deux Evêques Aſſiſtens au ſacre de Gaſpard de Daillon Evêque d'Albi, fait par François de Gondi Archevêque de Paris dans l'Egliſe des Jeſuites. Mais ce fut la derniere cérémonie ſolemnelle où on le vit paroître. Il ſe donna tant de mouvement pour la réuſſite de ſon procès ſur l'Hôtel d'Auxerre, qu'il contracta une grande fiévre, & après avoir fort regretté de ſe voir éloigné de ſon troupeau & de ſon Egliſe, il mourut le Vendredi 19 Septembre dans la vigueur de ſon âge.

Depuis l'an 1625. juſqu'en 1631.

Ses entrailles furent enterrées dans l'Egliſe, qui eſt ſous la Sainte-Chapelle de Paris, ſon cœur porté à Courtenveaul au Diocèſe du Mans, & le corps transféré à Auxerre. La ville députa les Sieurs Edme Boucherat & Edme Jodon Avocats, pour aller au-devant du convoi juſqu'à Regennes avec grand luminaire : de ſorte qu'il fut vrai de dire que ſa rentrée dans la ville après ſa mort, fut plus ſolemnelle, que n'avoit été celle qu'il y fit, lorſqu'il vint prendre poſſeſſion. Il fut inhumé devant le grand autel de la Cathédrale, à côté gauche de M. Amyot le 28 du même mois, en préſence du Clergé & du peuple. Son oraiſon funébre fut prononcée en françois le lendemain dans le chœur après l'Evangile, par Nicolas le Cointre Bénédictin de Saint-Florent de Saumur. (*a*) Paul Gara Jacobin natif de Toulouſe que ce Prélat avoit connu à Comminges, & qu'il avoit attiré à Auxerre pour y prêcher & enſeigner la Philoſophie, compoſa depuis une autre Oraiſon funébre, dans laquelle il fait un détail de quelques ouvrages de Gilles de Souvré, qui ne ſont point venus à notre connoiſſance. Il eſt facile de ſe perſuader que ce Prélat qui aimoit l'étude & les Eccléſiaſtiques ſtudieux, s'occupoit à quelques ouvrages dignes de lui. Mais c'eſt ſans preuve que quelques-uns firent courir le bruit qu'il ſouffroit chez lui qu'on approfondit les ſecrets de la chimie, & que c'eſt ce qui lui fut fatal. On ſçait ſeulement qu'un Eccléſiaſtique appellé Maurice qui avoit dabord ſervi Urbain de Saint-Gelais de Lanſac Evêque de Comminges en qualité de Médecin, & d'Herboriſte compoſa

Ex Catal. Lud. Jacob. Carmelita Cabilon.

(*a*) Ce Religieux prit pour texte un paſſage de Saint Paul qu'on ſeroit ſcrupule de nos jours, d'employer pour faire l'éloge d'un Evêque canoniſé. *Talis decebat ut nobis eſſet Pontifex Sanctus, innocens, impollutus.*

Digitized by Google

un livre herbier magnifique, qu'après la mort d'Urbain de Saint-Gelais, cet Eccléſiaſtique s'attacha à Gilles de Souvré qui ſe plaiſoit avec les gens curieux, & le ſuivit à Auxerre. Tel a été le fondement de ce bruit, que la malice des hommes exagéra au déſavantage de ce Prélat. Il eſt bien plus certain que Gilles de Souvré aima & protégea beaucoup Luc Holſtein Proteſtant d'Hambourg nouvellement converti, qu'il le retint long-tems dans ſon Palais Epiſcopal à Auxerre, qu'il le préſenta au Cardinal Barberin qui l'emmena à Rome où il devint dans la ſuite Bibliothéquaire du Vatican & Chanoine de Saint-Pierre. Le plus célébre perſonnage qu'il employa à Auxerre pour le ſpirituel, fut Germain Bardolat natif d'Entrains au même Diocèſe, qui étoit déja Chanoine & Lecteur dans la Cathédrale, auſſi-bien qu'Official avant ſon Epiſcopat: il l'établit ſon Vicaire-Général. L'Official de la Charité fut François Rapine Prieur de Saint-Pierre-le-Moutier homme d'une grande ſévérité. Son Bailly à Auxerre fut Jean Naudet Avocat d'une grande intégrité. Il ne ſe trouva aucune preuve que cet Evêque eut demandé un Anniverſaire ni qu'il eût fait de fondation. On lit ſeulement qu'il avoit chargé en 1629 les Auguſtins de Cône de célébrer ſon Obit à perpétuité, en reconnoiſſance de ce qu'il ne prit aucuns droits Seigneuriaux pour les places qu'ils acquirent à Cône peu de tems après leur établiſſement: François de Donadieu ancien Evéque d'Auxerre, étant informé de ſa mort à Comminges, y fit célébrer un ſervice où il voulut officier. On pourroit joindre aux Illuſtres Bénéficiers du Diocèſe d'Auxerre ſous ſon Epiſcopat le fameux Edmond Richer Profeſſeur de Sorbonne, qui eut le Prieuré de Saiſſy-les-Bois, s'il n'étoit notoire que la Ville d'Auxerre s'oppoſa à ce qu'il poſſédât ce Bénéfice. Une autre perſonne aſſez célébre dont le Clergé d'Auxerre lui eut obligation, fut André Percheron du Diocèſe du Mans, Docteur de la Maiſon de Navarre, qu'il fit Chanoine & Grand Archidiacre. Ce fut lui qui impatient de ce que la famille de Souvré n'érigeoit pas de monument à la mémoire de ſon bienfaicteur, compoſa une Epitaphe qu'il fit graver ſur ſa tombe, & qu'on y lit encore aujourd'hui. Gilles de Souvré avoit auſſi pourvu en 1629 d'un Canonicat de la même Egliſe François Hennequin Clerc Pariſien; mais cet

Depuis l'an 1625. juſqu'en 1631.

Lettres orig. de Luc Holſtein, & mémoires de ceux qui l'ont vû à Auxerre.

Reg. Urbis. 2. *Nov.* 1629.

Reg. Capit.

Ecclésiastique ne garda pas le bénéfice. La maison de Souvré donna à la Cathédrale d'Auxerre quelques années après la mort du Prélat un ornement de damas vert ; cet Evêque avoit payé durant tout le tems de son Episcopat deux mille livres de pension à son frere Chevalier de Malte.

Depuis l'an 1625. jusqu'en 1631.

CHAPITRE VIII.

DE DOMINIQUE SEGUIER.

XCIX. Evêque d'Auxerre.

DOminique Seguier qui eut le brevet de nomination de Louis XIII pour remplir le siége d'Auxerre après la mort de Gilles de Souvré étoit seulement Prêtre, mais il possédoit plusieurs dignités, & avoit déja refusé plusieurs Evêchés & même un Archevêché. Il étoit né à Saint-Denis en France l'an 1593 le second jour d'Août, de Jean Seguier Lieutenant Civil de Paris, fils de Pierre Président en la Cour, & de Marie Tudert fille de Claude Seigneur de la Bournaliere & de Nicole Hennequin. Il eut le nom de Dominique au baptême, parce qu'il étoit venu au monde après un vœu fait à Saint Dominique ; & même en conséquence on lui en avoit fait porter l'habit pendant les six premieres années de sa vie. Il fut envoyé à l'âge d'onze ans à Dijon avec Pierre son frere aîné, chez M. Brulart Conseiller au Parlement, il y fit ses premieres études chez les Jesuites pendant les années 1604 1605, & 1606. Il continua les trois années suivantes à Paris au Collége du Cardinal-le-Moine, & fut fait alors Chanoine de Notre-Dame de Paris. Il alla ensuite étudier en Philosophie au Collége de la Fléche, d'où étant de retour à Paris, il fréquenta les Ecoles de Théologie & celles de Droit jusqu'en 1616, qu'il fut reçu Conseiller Clerc au Parlement de Paris. Le Doyenné de la Cathédrale du Mans ayant vaqué en 1621, les Chanoines envoyerent à Paris pour le lui présenter. Il ne garda cette dignité que jusqu'à l'an 1623, auquel le Chapitre de Paris le

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

choiſit pareillement pour Doyen : & en même-tems qu'il ceſſa de l'être au Mans, il eut dans le même pays une Abbaye de l'Ordre de Saint-Auguſtin. Il eut auſſi environ dans ce même-tems le Prieuré d'Auneau. Les infirmités & affaires de l'Archevêque de Paris ne lui ayant pas permis d'officier à toutes les cérémonies extraordinaires, le Doyen s'en acquitta avec tant de grace & de majeſté, que Louis XIII l'admira en pluſieurs occaſions : & lorſqu'en 1631 il fut fait ſon premier Aumonier, le Prince conſentit en ſa faveur, que dans la ſuite le premier Aumonier pût exercer ſon Office en quelque tems que ce fut. Le même Prince obtint pour lui du Pape Urbain VIII le titre d'Archevêque de Corinthe, & le deſtina enſuite à l'Evêché de Boulogne, vacant par la promotion de Victor Bouteiller à l'Archevêché de Tours. Mais comme celui d'Auxerre vaca preſque dans le même tems, il lui fut donné le 6 Octobre 1631, avant même qu'il eût reçu ſes bulles de l'Archevêché de Corinthe. Quoiqu'il pût, après l'arrivée de ces Bulles ſe faire ſacrer Archevêque, pour avoir le pas ſur les Evêques, il aima mieux attendre l'expédition de celles de l'Evêché d'Auxerre, & ne ſe faire ſacrer qu'en qualité d'Evêque. Il le fut en 1632 par l'Archevêque de Paris aſſiſté des Evêques de Chaalons & d'Orleans. Ce ſacre fut fait dans l'Egliſe des Carmelites, à cauſe que ſa mere s'étoit retirée dans cette maiſon. On varie ſur le jour : les uns marquant que ce fut le 18 Janvier, d'autres le 23 Juin. Quoiqu'il en ſoit, il vint à Sens le troiſiéme jour d'Août pour y faire ſa profeſſion de foy entre les mains de l'Archevêque ſuivant la teneur de ſes Bulles, & il prêta en même-tems le ſerment ordinaire de ſoumiſſion & obéiſſance. Pendant le même mois il fit ſçavoir aux quatre Barons qu'ils euſſent à ſe trouver à ſon entrée ſolemnelle au mois de Septembre. Cependant lorſque le jour aſſigné fût venu, il ne fit point exécuter l'ancien cérémonial, pour ne pas ſe compromettre avec le Procureur-Général, & il ne garda d'autre forme d'entrée, ſinon que le lendemain de ſon arrivée, qui étoit le Jeudi 16 Septembre, il alla ſur les neuf heures, du Palais Epiſcopal à Notre-Dame de la Cité, où il ſe revétit de ſes habits pontificaux, & il fut enſuite conduit de cette Egliſe à la Cathédrale par André Percheron Grand Archidiacre d'Auxerre,

Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

Edme

Edme Berault & Etienne de la Faye Chanoines de la même Egliſe chargés de la procuration de Charles Prévôt Grand Archidiacre de Sens. Etant arrivé à la grande porte de la Cathédrale qui étoit fermée, il y préta le ſerment accoutumé entre les mains du même Archidiacre d'Auxerre repréſentant alors le Doyen, & étant enſuite introduit dans l'Egliſe, le même Dignitaire lui fit une harangue latine, le conduiſit au chœur, le mit en poſſeſſion avec toutes les cérémonies que les Archidiacres de Sens ont coutume d'obſerver. Après le *Te Deum* il donna la bénédiction ; & s'étant deshabillé, il revint entendre la Meſſe du chœur dans ſa ſtalle ; le même jour il donna un repas à tout le Chapitre, tant Chanoines que Tortiers & Chapelains, & quelques jours après à tous les corps de la ville ſucceſſivement.

Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

Tous ces témoignages de joye inſéparables de ſa nouvelle réception, ne l'occupérent point de telle ſorte, qu'il ne ſe livrât auſſi-tôt à l'exercice des fonctions Epiſcopales. Le Samedi ſuivant qui étoit celui des Quatre-tems, il conféra les ordres. Le Mardi d'après vingt & un jour de Septembre étant au Couvent des Cordeliers, il y fit la bénédiction ſolemnelle de la pyramide élevée au milieu du preau du grand Cloître. Il eut dans le mois ſuivant un ſujet d'affliction. Il avoit amené à ſa priſe de poſſeſſion ſa ſœur Charlotte Seguier femme de Jean de Ligny Maître des Requêtes, avec ſa fille nouvellement mariée à Monſieur de Brandon. Cette jeune Dame mourut à Auxerre le 18 Octobre. Cette perte fut fort ſenſible à Dominique Seguier, qui fit dépoſer ſon corps dans la crypte ſituée ſous la Chapelle Epiſcopale, où elle fut conſervée dans un cercueil de plomb juſqu'au mois d'Octobre 1637, que Monſieur de Brandon envoya deux Prêtres pour l'amener, & la conduire dans le tombeau de ſes ancêtres. Ce fut à cette occaſion que le Chapitre eut de la famille des Seguier un ornement noir connu depuis ſous le nom de la Dame de Brandon, qui fut comme une préparation à tous les préſens dont Dominique Seguier devoit combler ſon Egliſe. Je croi pouvoir commencer ſon éloge par cet article, parce qu'en effet il forme un article eſſentiel de l'Hiſtoire de ce Prélat, & qu'il eſt d'autant plus digne de remarque, qu'il ſuccédoit à un autre lequel pour avoir trop tardé à donner ſon ornement fut pré-

Necrol. Franciſc.

Reg. Capit. 19. Oct. 1637.

venu par la mort. Monſieur Seguier commença par un ciboire coſidérable d'argent doré, pour mettre ſous le pavillon du grand autel, une croix de même matiére & deux grandes burettes qu'il fit préſenter le 21 Mars 1633. Quatre mois après, il envoya un ornement complet de velours cramoiſi parſemé de fleurs d'or avec les courtines de damas rouge, pour mettre entre les colomnes de cuivre du Sanctuaire. Le ſurcroit de chappes fit auſſi-tôt rétablir l'ancienne coutume, par laquelle les Dignités & Chanoines invités de chanter les Répons & les Alleluia des grandes Fêtes, alloient ſe revétir auparavant de chappes à la Sacriſtie, ce qui avoit été interrompu depuis que les Calviniſtes avoient emporté les chappes. (*a*) Ayant appris dès ſa jeuneſſe que la ville de Saint-Denis poſſédoit dans l'Egliſe de l'Abbaye la plus grande partie du corps de S. Pelerin, premier Evêque d'Auxerre, & que ſon Egliſe Cathédrale n'en avoit plus aucune Relique, il en demanda au Pere Cyprien le Clerc Prieur du Monaſtere, & à toute la Communauté. Sa demande lui fut facilement accordée, non-ſeulement parce qu'il étoit ſucceſſeur de ce Saint, mais enore, parce qu'il avoit été l'un des Commiſſaires que le Roi avoit nommé en 1633, pour introduire dans cette illuſtre Maiſon, la réforme de la Congrégation de Sanit-Maur. Ayant donc obtenu le 27 Mars 1634, environ la moitié d'un des os femur de l'Apôtre d'Auxerre, il fit faire un reliquaire d'argent doré de la valeur de deux mille livres où cet oſſement fut enfermé, le fit dépoſer dans la Chapelle de Notre-Dame de Lorette proche ſa ville Epiſcopale, d'où il fut apporté proceſſionnellement à la Cathédrale, par le Clergé de toute la ville & fauxbourgs, le Mardi de Pâques de l'an 1636. (*b*) Il officia pontificalement à cette cérémonie, & renferma dans la châſſe l'acte de la donation qu'il faiſoit de la relique ſigné à Paris le 12 Février précédent. La dévotion qu'il avoit envers les Reliques des Saints dupays, le porta à ne pas ſouffrir que les débris des châſſes que

Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

Reg. Capit. 1633. 1. & 5. *Aug.*

V. Les preuves 1634.

(*a*) Il donna auſſi un inſtrument de paix très magnifique, mais ce fut en échange d'une conque prétieuſe, qui venoit de François de Dinteville.

(*b*) C'eſt en mémoire de cette réception qu'on continue tous les ans le Mardi de Pâques, de porter ce reliquaire en Proceſſion.

Digitized by

les Calviniſtes avoient pillées en 1657, reſtaſſent plus longtems renfermés dans le Tréſor de la Cathédrale, ſans être expoſés à la vénération des Fidéles. Il les dépoſa dans une grande châſſe de bois doré, dont il fit préſent à l'Egliſe le 26 du mois d'Octobre 1636. Les principales de ces Reliques étoient la tête de Saint-Amatre, & quelques oſſemens principaux de ſon corps, quelques fragmens de la tête de S. Juſt enfant Martyr, les habits de Saint-Germain. Il y joignit l'os du bras du S. Saturnin célébre Martyr de Rome, que le Cardinal Pellevé avoit envoyé à l'Evêque Amyot, qui étoit reſté dans un tuyau de fer-blanc ſans être enchâſſé, une machoire de Saint Julien Martyr que Pierre Seguier ſon frere nouvellement fait Chancelier, lui avoit donné avec d'autres Reliques moins connues. On continua du tems de cet Evêque la réviſion du Breviaire commencée ſous ſon prédéceſſeur, mais elle reſta encore imparfaite. L'utilité qui revint au Chapitre, des Conférences que l'on tint à ce ſujet, fut la réduction des Anniverſaires qu'il accorda par acte du 5 Juillet 1634. Il approuva auſſi la même année, l'uſage par lequel en ſon abſence le Dignitaire le plus qualifié, où le Chanoine le plus ancien donne la bénédiction au prédicateur; & il reconnut l'antiquité de cet uſage.

Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

Reg. Capit. 24. *Oct.* 1636.

V. Les preuves, 1636.

Son caractere bien faiſant ſe manifeſta dans les viſites de ſon Diocèſe. Il eut ſoin d'y répandre de bons livres qui traitoient de l'adminiſtration des Sacremens, & des livres d'Inſtruction Chrétienne, en forme de Catéchiſme. Il enrichit un grand nombre de pauvres Paroiſſes de vaſes néceſſaires en argenterie, entr'autres d'un ciboire, ſans cependant les aſtreindre à quitter l'ancien uſage de conſerver le S. Sacrement à côté du Sanctuaire. Mais on remarqua que les prédicateurs étrangers qu'il mena dans ces viſites, n'eurent rien qui les diſtinguât dans le talent de la chaire, & qu'il eut pu trouver parmi les Curés d'auſſi habiles gens. On le blama auſſi de ce qu'il n'imita point ſon prédéceſſeur dans la confection des Statuts, & qu'il les propoſa tout dreſſés dans ſon premier Synode. Les plus éclairés attribuérent ce nouvel uſage à quelques-uns de ſon Conſeil, dont les principes étoient plus deſpotiques que les ſiens. Ces premiers ſtatuts publiés le 5 Avril 1633, rouloient ſur le mariage. Il y en avoit contre

les mariages clandeſtins ; dans d'autres il étoit défendu de marier le jour de S. Joſeph, quand il tomboit en Carême. Le reſte étoit ſur les diſpoſitions aux Ordres. Son attention ne s'étendit pas ſeulement ſur le beſoin qu'avoient les Egliſes de vaſes ſacrés, & ſur celui que les peuples avoient d'être inſtruits ; il prit encore un ſoin particulier des néceſſités corporelles de ſes Diocéſains ; il fit habiller à neuf quantité de pauvres honteux, aſſigna la dote à pluſieurs filles, & donna pour faire apprendre un métier aux pauvres garçons. Pendant les premieres années de ſon Epiſcopat, il y eut des maladies contagieuſes, qui augmenterent le nombre des indigens. C'eſt pourquoi au lieu de faire diſtribuer deux fois par ſemaine du pain à la porte de ſon Palais, à tous les pauvres qui ſe préſentoient, il ordonna qu'on le fit trois fois ; outre les aumônes qu'il répandoit ſecretement par les mains des Curés, Religieux, & Dames de Charité. S'il témoigna ainſi ſon amour pour les pauvres, il n'oublia pas non plus d'aider de ſon crédit les perſonnes affligées ou qui étoient mal dans leurs affaires, ſur-tout celles qui étoient de la ville. Il interpoſa ſouvent pour cela l'autorité de ſon frere devenu Garde des ſceaux en 1633 & Chancelier en 1635. Le Clergé Diocéſain connoiſſant ſon inclination à rendre ſervice, le pria de lui être utile dans les Aſſemblées du Clergé de France ; & la Communauté des habitans le ſupplia ſouvent de parler pour elle au Conſeil du Roi. La confiance qu'elle avoit en lui, la porta même à le choiſir pour arbitre dans une affaire purement temporelle qu'elle avoit contre les Courtiers de vin. * Entre les choſes qu'il obtint à l'Aſſemblée du Clergé tenue à Paris l'an 1635, une des plus utiles pour ſon Diocèſe, fut que l'Evêque de Bethléem auroit du Clergé de France une penſion de cinq cens livres, moyennant quoi il ne célébreroit plus d'ordination dans la Chapelle de l'Hôpital de ce nom au fauxbourg de Clamecy. Le Clergé ſe porta à cette gratification, ſur les plaintes que l'Evêque d'Auxerre fit d'André de Soſée titulaire de cet Evêché, qu'il accuſa de recevoir des préſens de ceux qu'il ordonnoit. La déroute qui arriva la même année à Dole en Franche Comté, troubla un peu ſa joye ; mais heureuſement les frayeurs ne furent pas de longue durée. On voit par les mémoires de ce tems-là, que l'Evêque d'Auxerre n'eut pas plutôt appris le

Depuis l'an 1631. jusqu'en 1637.

22 Févr. 1635.

* Ou Couratiers.

retour de Monſieur d'Orleans de Flandres, qu'il conſentit avec plaiſir qu'on fit un feu d'artifice au-deſſous de ſes fénêtres ſur la riviere d'Yonne le 21 Octobre, & qu'il en fut ſpectateur. Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

Depuis long-tems il n'y avoit eu de Dédicace d'Egliſe dans le Diocèſe. Le nouveau Prélat en fit deux dans ſes viſites de l'an 1634. Celle de l'Egliſe du village de Saint-Privé à l'inſtance d'Edme Berault Chanoine qui en étoit Curé, & celle de l'Egliſe des Recollets de Clamecy. Comme le goût de l'antiquité Eccléſiaſtique n'étoit pas entiérement perdu, l'autel qu'on le pria de conſacrer à Saint-Privé, conſiſtoit en une ſeule table de pierre, ſous laquelle on avoit laiſſé une eſpéce de tombeau, pour y renfermer une petite capſe de Reliques de Martyrs. (*a*) Deux mois avant cette cérémonie, notre Prélat avoit été à Nevers, où il avoit ſacré Euſtache de Chery Chanoine Tréſorier de Nevers, en qualité d'Evêque de Philadelphie, pour ſervir de Coadjuteur à ſon-oncle Evêque du lieu. Ce que Dominique Seguier fit à Auxerre dans l'Egliſe de S. Germain les années 1634 & 1636, fut bien auſſi ſolemnel qu'une Dedicace & qu'une conſécration d'Evêque; je veux parler de l'ouverture de tous les tombeaux de cette Egliſe, que Dom Georges Viole Prieur du Monaſtére le pria de faire, afin de confirmer l'opinion où le public étoit dans Auxerre, que les Huguenots n'avoient point ôté les oſſemens des tombeaux de pierre, qu'ils ne les avoient pas profanés: mais qu'ils s'étoient contenté de jetter par terre ceux des Saints, qui étoient enchâſſés prétieuſement, pour emporter le métal des châſſes. Comme le Procès-verbal de cette viſite a été imprimé en 1714 au bout de l'Hiſtoire des Cryptes de cette Egliſe, je n'en dirai rien davantage. On peut y voir les diſtractions qu'il fit alors de quelques oſſemens de ces Saints. Auſſi zélé pour la réforme des Maiſons Religieuſes, que pour la régularité des Eccléſiaſtiques Séculiers de ſon Diocèſe, il introduiſit l'an 1635 la reforme des Chanoines Réguliers de Sainte Geneviéve dans l'Abbaye de Saint Pere d'Auxerre; & il transféra ſuivant l'intention du Con-

(*a*) Les choſes étoient ainſi ſelon les anciennes regles, & perſiſterent d'y être juſqu'en l'an 1710, qu'un Miſſionaire plus pieux qu'éclairé, changea la forme de cet autel, fit ôter la capſe de plomb, & ſubſtitua au-deſſus de la véritable table de l'autel une petite table portative.

cile de Trente, les Religieuſes Ciſterciennes de l'Abbaye des Iſles dans la ville le 25 Août 1636. Il auroit bien ſouhaité faire revenir les Bénédictines de Saint Julien dans leur ancien Monaſtere du fauxbourg d'Auxerre : Mais comme cette maiſon n'étoit pas encore remiſe en état depuis les derniéres guerres civiles, il ſe contenta de viſiter leur Maiſon de Charantenay, où elles étoient retirées, & il y confirma les réglemens de François de Donadieu ſon prédéceſſeur. La Communauté des Urſulines inſtituée dans Auxerre du tems du même Prélat, alloit toujours en augmentant ſous l'Epiſcopat de Dominique Seguier. Le plan ayant été arrêté pour leur bâtir une Egliſe, y il fit mettre la premiére pierre par André Percheron ſon Vicaire-Général le 4 Mars 1636. Voulant inſpirer de l'émulation dans le nouveau Collége établi depuis douze à treize ans, il ne refuſa pas d'aſſiſter à une tragédie de Saint Maurille d'Angers, qui y fut repréſentée l'an 1635 le 4 Septembre, & le même jour il fit lui même la diſtribution des prix. C'eſt ainſi que cet Evêque ſe prêtoit à tout. Il ne ſe fit aucun nouvel établiſſement de Religieux Mendians ſous ſon Epiſcopat. On ſçait ſeulement qu'il avoit réſolu d'établir des Jacobins à Briare : mais ſa tranſlation à Meaux renverſa ce deſſein. Parmi les Collégiales de ſon Diocèſe, aucune ne produit de réglemens faits de ſon autorité, que celle de Gien dont il éteignit les ſept Chapellenies, qui étoient preſque toutes abandonnées, pour les réunir à perpétuité à la menſe Capitulaire, à condition que le Chapitre en accompliroit les charges, & que le revenu ſeroit appliqué à l'entretien d'un Maître des Enfans de chœur. On a vu ci-deſſus que pour une ſemblable union de bénéfices faite en 1456 à la même Collégiale, il fut beſoin du conſentement du Chapitre de la Cathédrale. Ici il ne parut qu'une ſimple requête des Chanoines de Gien & une Enquête ſignée par le Curé de Gien-le-viel, & en conſéquence de ces deux piéces, le Prélat fit la ſuppreſſion le 13 Avril 1633. Etant allé l'année ſuivante viſiter la même Egliſe Collégiale, il y fit quelques Statuts, par leſquels on apprend entr'autres, que l'uſage de l'Egliſe Cathédrale étoit alors de ne prendre les habits d'hiver qu'aux Matines du ſecond jour de Novembre. On y voit auſſi qu'il y avoit eu des Fonts baptiſmaux dans la même Egliſe Collégiale juſqu'à

Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

Pag. 535.

Digitized by Google

l'an 1561 ou environ, que les Calviniſtes les détruiſirent. Ces réglemens ſont du 13 Septembre 1634.

Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

Dans le peu de tems qu'il poſſeda l'Evêché d'Auxerre, il ne laiſſa pas d'y faire quelques changemens dans les bâtimens qui en dépendent. Outre ſon Palais Epiſcopal d'Auxerre, il voulut toujours avoir deux Châteaux en état de le loger, ſçavoir Regennes & Varzy. Tout étoit chez lui d'une propreté qu'on n'avoit point encore vu ſous les Evêques précédens; & pour l'entretenir, il ſe donnoit la peine de viſiter chaque jour tout ſon Palais Epiſcopal. Son Château de Varzy ne lui fut pas plus indifférent qu'un autre: il alla y réſider quelque tems en l'an 1633, & il conféra les Ordres dans l'Egliſe du lieu. Cette terre lui produiſit la même année une ſomme très-conſidérable par la vente qu'il fit d'un bois de hautefutaye: (*a*) mais comme il avoit ſuivi en ce point un nouveau plan, & que non-ſeulement il n'en avoit point donné avis à ceux avec qui les anciens Evêques conféroient en pareil cas, mais même que cette vente avoit été faite par un de ſes domeſtiques à l'inſçu des Officiers du Roi, il fut obligé neuf ans après à rendre une partie des profits à ſon ſucceſſeur. Il aima cependant Regennes plus que tous les autres endroits de ſon Evêché: il y renouvella & augmenta les allées d'arbres que ſon prédéceſſeur avoit plantées, fit élargir le foſſé de l'entrée, fit faire les paſſages de communication des chambres baſſes au jardin, & remettre en bon état l'appartement qu'avoit bâti le Cardinal de Lenoncourt. La premiere réparation qu'il ordonna dans ſon Palais Epiſcopal d'Auxerre, fut blamée avec raiſon. A la perſuaſion d'un Chanoine il fit détruire en 1633 la Chapelle du titre de S. Nicolas, que Gui de Mello avoit fait bâtir près de quatre cens ans auparavant, (*b*) & il fit pratiquer au-dedans de cette Chapelle différentes chambres & cabinets. Mais la ſeconde réparation fut généralement approuvée. Il aimoit les fleurs juſqu'à vouloir avoir des roſes de dix-huit façons. Le jardin de l'Evêché étoit trop

(*a*) Cette vente fit dire alors en commun proverbe: *Que l'Evêque d'Auxerre entendoit fort bien à jouer du haut-bois.*

(*b*) On peut juger qu'elle étoit très-belle & très-éclairée par le reſte gothique des pierres ſculptées qui ſoutenoient le vitrage, qu'on voit encore du côté de l'Orient, à côté de la grande Salle.

Digitized by Google

petit : il ſongea à l'aggrandir, & il fit faire à neuf les terraſſes en 1636. Avant eu beſoin pour cela d'acheter quelques maiſons, le Chapitre lui en céda une pour pluſieurs arpens de prés ſitués proche Auxerre qu'il donna en échange. La même année il reçût à foy & hommage Jeanne Chevalier pour le fief d'Alligny. C'eſt le ſeul acte de cette nature qui ſoit venu à ma connoiſſance. Il joüiſſoit alors de l'Abbaye de Saint-Jean d'Amiens, que le Roi lui avoit conféré après la mort d'Antoine Seguier Conſeiller au Parlement de Paris ſon couſin germain arrivée le 17 Août 1635. Mais quoiqu'il eut rendu le Palais Epiſcopal d'Auxerre très-agréable, deux ans après il ſe détacha de cette demeure, comme on verra ci-deſſous.

Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

Tous le commencement de l'année 1637, ſe paſſa avec des démonſtrations de ſon attachement ordinaire, pour le Clergé & le peuple d'Auxerre. Dès le mois d'Octobre 1636, il avoit réſolu de faire élever un thrône pontifical dans le côté gauche du Sanctuaire de la Cathédrale à l'oppoſite de l'ancienne chaire renouvellée par Jacques Amyot : Mais comme le Chapitre laiſſa le tout à ſa diſpoſition, au lieu d'ériger ce nouveau thrône, il fit tranſporter en 1637 celui de l'Evêque Amyot du côté droit au côté gauche, ſe contentant qu'on l'élevât un peu plus qu'il n'étoit, & qu'on en ôtât la baluſtrade : & depuis qu'il eut fait cette tranſlation du thrône, ce Prélat ne monta pas une ſeule fois dedans. C'étoit de ſon tems qu'on avoit orné de nouvelles ſtatues & autres ſculptures la Chapelle de Notre-Dame des Vertus proche la Cathédrale ; & il y avoit contribué conſidérablement. Après avoir favoriſé l'établiſſement d'une Confrairie dans cette Chapelle, par les Indulgences qu'il obtint d'Urbain VIII en 1635, & par la publication qu'il en ordonna dans tout ſon Diocèſe, il conſentit à la ſuppreſſion de celle de S. Alexandre, qui étoit établie depuis quelques ſiécles dans la Chapelle du fond de la même Egliſe. Il ordonna au mois de Mars 1637 que cette derniére Confrairie ne ſubſiſteroit plus que dans les ſeuls Enfans de chœur. Il témoigna à cette occaſion le deſir qu'il avoit d'augmenter le nombre de ces Enfans, & il offrit même pour cela une rente annuelle outre leur habillement. Ce fut auſſi peu de tems après, qu'il donna un daix à l'Egliſe, & qu'il témoigna le deſſein qu'il avoit de

Reg. Capit. 17. Oct. 1636.

Reg. Capit. 9. Martii 1637.

Ibid. 27. Febr. & 6. Martii.

Ibid. 15. maij.

de faire une dépenſe conſidérable au grand autel. Toutes ces marques d'affection envers le Chapitre achevérent en ce tems-là de lui en gagner la confiance; de ſorte qu'au mois de Mai on le prit pour arbitre de pluſieurs procès que le Corps avoit contre quelques particuliers. Un Chanoine très-zélé pour le rétabliſſement de la Bibliothéque du Chapitre entiérement diſſipée par les Calviniſtes, avoit obtenu l'année précédente permiſſion d'employer la ſalle du petit Chapitre à ce rétabliſſement, & il ſe flatoit d'être ſecondé du crédit du Prélat auprès du Chancelier ſon frere, grand amateur des livres & des ſçavans. Peut-être même que la Bibliothéque de l'Evêque qui contenoit déja beaucoup de volumes de celle du Chancelier, auroit été un jour réunie à celle-là, & que le petit Chapitre ſe trouvant bien-tôt trop étroit pour contenir les livres, on auroit cédé la grande ſalle qui auroit formé un vaiſſeau de Bibliothéque magnifique. Mais tous ces beaux deſſeins s'évanoüirent dès la fin de l'Eté 1637. Le bruit ſe répandit au commencement du mois de Septembre, que le Roi tiroit Dominique Seguier de l'Egliſe d'Auxerre pour le transférer à Meaux. Il en donna lui-même avis au Chapitre par ſa lettre dattée de Paris le 4 Septembre, ajoûtant qu'il ignoroit quel ſeroit ſon ſucceſſeur. Comme il reſta alors à Paris, il y aſſiſta au ſacre d'Alain de Solminihac Evêque de Cahors, fait à Sainte-Geneviéve le 27 Septembre; & il fut l'un des coopérateurs. On ne ſçait pas ſi ſa tranſlation à Meaux avoit été fort de ſon goût: mais il parut par la ſuite qu'il n'en étoit pas trop content. Il lui fut facile de ſe conſoler par le voiſinage de Paris, par celui de la Cour où ſa qualité de premier Aumonier le demandoit ſouvent, & par l'honneur qu'il avoit devoir facilement le Roi au Château de Monceaux à deux lieues de Meaux. Quoiqu'il en ſoit de la cauſe de cette tranſlation à laquelle il donna peut-être lui-même occaſion, la lettre qu'il écrivit au Chapitre d'Auxerre, portoit expreſſément que le changement d'Egliſe ne changeroit jamais ſon affection envers la Compagnie. En effet il aima toujours l'Egliſe d'Auxerre quoiqu'il en fût éloigné, & il imita en ce point Monſieur de Donadieu.

De 1631. juſqu'en 1637.

Reg. Cap. 1636. 26. Sept.

V. Les preuves.

Gall. chr. nova.

Il quitta donc Auxerre au grand regret du Clergé & des habitans, & principalement de ceux qu'il avoit mis en pla-

ce. Le plus conſidérable fut Pierre le Venier Prêtre du Diocèſe du Mans, qui avoit été fait Pénitencier de ſon tems, & qui depuis compoſa ſon épitaphe telle qu'on la lit dans la Cathédrale de Meaux. Quelques-uns ont auſſi cru qu'il avoit eu beaucoup de part à attirer à Auxerre Edme Amyot Docteur de Sorbonne, qui fut reçu Doyen en 1632 & Chanoine en 1633. Mais c'eſt une choſe douteuſe. Il eſt certain qu'il eſtima ce Doyen, qui vécut d'une maniére paiſible ſous ſon Epiſcopat. Comme Dominique Seguier aimoit les cérémonies d'Egliſe, il en avoit chargé ſpécialement un nommé Martin Marinel Prêtre du Diocèſe de Coutances, ci-devant Aumonier de François de Gondi Archevêque de Paris, qu'il fit Chanoine de Notre-Dame de la Cité, puis de la Cathédrale. Ce fut lui qui procura l'édition du Pontifical Romain pour les Ordinations ſans aucun renvoi. Cependant le Prélat ne négligea point le Pontifical Auxerrois de François de Dinteville, dans les cérémonies publiques ni dans celles ou le Chapitre aſſiſtoit.

Depuis l'an 1631. juſqu'en 1637.

On peut lire dans la nouvelle Hiſtoire de l'Egliſe de Meaux, ce qu'il fit pendant les vingt-deux années qu'il en tint le ſiége Epiſcopal. Ce fut en cette ville qu'il ſigna en 1642 le 29 Avril le procès-verbal, de la viſite qu'il avoit faite des tombeaux & des Reliques de l'Abbaye de S. Germain.

Il mourut à Paris l'an 1659 le ſeiziéme Mai, jour de la Fête du premier Evêque d'Auxerre, auquel il avoit toujours eu une ſinguliére dévotion auſſi-bien qu'à S. Germain. Les Chanoines d'Auxerre informés de ſa mort, conclurent le 23 du même mois de faire un ſervice magnifique pour le repos de ſon ame, & il fut célébré au mois de Juin ſuivant, avec convocation des corps & Oraiſon funébre qui fut prononcée par Dom Gabriel Sonyn Prieur de l'Abbaye de Saint-Germain.

Reg. Capit.

CHAPITRE IX.

DE PIERRE DE BROC,

centiéme Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

LE Cardinal de Richelieu n'eut pas plutôt appris du Roi Louis XIII, qu'il venoit de donner l'Evêché de Meaux à Dominique Seguier, que voyant l'Evêché d'Auxerre vacant, il pria le Roi d'y nommer Pierre de Broc alors connu ſous le nom d'Abbé de Saint Mars, lequel étoit alors à Richelieu. Cette nomination ayant été faite ſuivant le deſir du Cardinal qui ſouhaitoit recompenſer cet Abbé, le Clergé & la ville d'Auxerre en furent auſſitôt informés. Le Chapitre créa le cinq Octobre ſes Officiers pour le tems de la vacance du ſiége, ſur l'avis & le conſentement de l'Evêque précédent: & la Ville députa Nicolas Tribolé Lieutenant Criminel & Maire, pour l'aller ſaluer en qualité d'Evêque nommé. Mais ni les uns, ni les autres n'eurent point l'avantage de le voir ſitôt à Auxerre, puiſqu'il n'obtint ſes Bulles qu'au mois de Janvier 1639. Quoique le ſiége Epiſcopal fut vacant aſſez long-tems, il ne ſe paſſa dans le Diocèſe aucun acte concernant le ſpirituel qui mérite d'être remarqué, ſi ce n'eſt le Mandement que les Vicaires Généraux donnerent le 8 Décembre 1637, pour faire dans le prône des priéres pour la paix demandées par le Roi, & un autre pour en faire le jour de l'Aſſomption, que le même Prince avoit demandées par ſes Lettres du 10 Février 1638. Ils donnérent de plus un ordre de faire des priéres contre les maladies contagieuſes, qui coururent pendant l'Eté ſuivant, & publiérent un Mandement pour remercier Dieu de la naiſſance du Dauphin. On peut ajoûter à cela le projet d'établiſſement des Religieuſes Urbaniſtes dans l'Hopital d'Entrains, en vertu du conſentement des habitans donné le 3 Avril 1638, de la permiſſion des Ducheſſes de Nivernois Dames temporelles du lieu du 12 Juin, & celle des Vicaires Généraux du Diocèſe; celui des Hoſpitaliéres

Reg. de la ville 15. Sept.

de la Charité-ſur-Loire qui eſt de l'an 1639 : l'empêchement qu'on apporta à celui que les Auguſtins prétendoient faire à Saint-Fergeau ſans l'autorité du Chapitre, & enfin la citation ſolemnelle des Curés de la ville & fauxbourgs par devant l'Official, pour n'avoir pas aſſiſté à des Proceſſions Générales. A légard du temporel de l'Evêché & des droits honorifiques dévolus au Chapitre le ſiége vacant ; on trouve entr'autres actes, celui de foi & hommage qu'un particulier d'Auxerre vint rendre au Chapitre le 10 Mai 1638 d'un fief & autres biens ſitués à Appoigny, comme relevans de l'Evêché : on lit auſſi que le corps de ville pria le Chapitre de nommer un d'entr'eux, pour mettre le feu à l'artifice que la Ville fit préparer au ſujet de la naiſſance du Dauphin.

Depuis l'an 1640 juſqu'en 1671.

Reg. Capit. 2. *Mai* 1639.

Ibid. 3. *Juin* 1639.

Reg. Capit.

Pluſieurs ſe ſont trompés ſur le lieu de la naiſſance de Pierre de Broc. Quelques-uns ont aſſuré qu'il étoit né au Diocèſe d'Angers, & d'autres qu'il étoit du Diocèſe de Tours. Mais les Bulles qui ſont la premiere piéce authentique de ſon Epiſcopat le qualifient Prêtre du Diocèſe de Chartres & Docteur-ès-Loix. Il étoit fils de François de Broc Baron de Saint-Mars, de la Pile, de Lizardiere & Chemiré : & ſa mere étoit Françoiſe de Montmorency de Foſſeux fille de Pierre de Montmorency premier du nom, Marquis de Tury, & de Jacqueline d'Avaugour. Il étudia les Humanités au Collége de la Fleche, & la Philoſophie à Orleans. Le premier bénéfice qu'il eut à ſimple tonſure, fut le Prieuré de la Magdeleine de Broc en Anjou à une lieue de Lude, qui eſt une dépendance de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Il eut enſuite l'Abbaye de Reſſons au Diocèſe de Rouen Ordre de Prémontré, & celle de Fontenelle Ordre de S. Auguſtin au Diocèſe de Luçon. Cette derniére Abbaye lui fut donnée à la recommendation du Cardinal de Richelieu dont il étoit Camerier avec le Sieur de Beauvau. Il ne fut pas long-tems ſans devenir Maître de Chambre de ce Cardinal & Agent du Clergé de France. Ce fut ce dernier emploi qui l'empêcha de ſe rendre à ſon Egliſe d'Auxerre, auſſi-tôt après la réception de ſes Bulles qui lui avoient été expédiées gratis. Au bout d'un an il ſe fit ſacrer dans l'Egliſe des Bernardins de Paris le ſecond Dimanche de Carême, qui étoit le 4 Mars en l'année 1640. Par

Leonore d'Etampes Evêque de Chartres aſſiſté de Dominique Seguier Evêque de Meaux & de Leonore de Matignon Evêque de Coutances. Tous les Evêques de France préſens à Paris s'y trouvérent au nombre de dix-huit, ſans compter les Abbés de conſidération qui étoient encore en plus grand nombre. Quatre jours après, il préta le ſerment de fidélité au Roi, dans la Chapelle du vieux Château de Saint-Germain en Laye, dont l'Evêque de Meaux premier Aumonier lui donna le certificat ordinaire. Avant la fin du Carême il fit ſon entrée à Auxerre; mais au lieu de prendre pour cela un jour de joye tels que ſont les Dimanches, il choiſit l'après-midi du Jeudi-Saint. L'ancien cérémoniel y fut obſervé en partie. Il alla à l'Abbaye de Saint-Germain, & y reſta environ une heure. Après quoi les perſonnes chargées de la procuration du Roi & des trois anciens Barons, l'accompagnerent depuis cette Egliſe juſqu'en la Cathédrale, portant proche lui la chaiſe ſur laquelle il auroit dû être aſſis. Il fut reçu & complimenté par le Doyen à l'entrée de la Cathédrale au ſon de la groſſe cloche: & après les cérémonies ordinaires, il entra dans l'Egliſe revétu de ſes habits pontificaux tenant la croſſe à la main. L'Archidiacre de Sens le conduiſit à l'autel. La cérémonie finit par le *Te Deum*, après lequel s'étant déshabillé il rentra au chœur, aſſiſta à l'office de la nuit du Vendredi, appellé *Ténebres*, & le finit par l'Oraiſon *Reſpice*.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

L'année de la priſe de poſſeſſion ne fut pas celle dans laquelle il fut le plus occupé des fonctions de ſon miniſtere. Dès le mois d'Avril, il fut bien aiſe de ſe mettre au fait du privilége qu'a le Chapitre de gouverner le temporel, comme le ſpirituel de l'Evêché pendant la vacance du ſiége. Il venoit de reſſentir les avantages de ce gouvernement ſingulier, par le moyen des ſommes que les Oeconomes lui avoient remiſes: Ce revenu ineſpéré ſervit à augmenter ſa reconnoiſſance envers le Roi, qui l'avoit nommé à une Egliſe revétue d'une ſi conſidérable prérogative. Il ſe comporta en effet dès la même année comme un Evêque, qui eſt perſuadé que l'Egliſe fait partie de l'Etat; & il alla de grand cœur rendre ſes ſervices au Roi pour le ſiége de la ville d'Arras. Il y fut envoyé en qualité de Garde du tréſor Royal: ce qui marque l'extréme confiance qu'avoit en

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

lui le Cardinal de Richelieu. Son âge qui étoit de cinquante ans ou environ pouvoit imprimer du reſpect, auſſi-bien que tout ſon extérieur qui étoit de belle apparence. Tout cela joint à l'expérience qu'il avoit eu dans le ſervice du Cardinal, paroiſſoit ſuppoſer en lui l'aptitude néceſſaire pour veiller de près ſur les intérêts du Roi. Ainſi pendant que revêtu de la cuiraſſe ſous le manteau, il gardoit avec deux Eccléſiaſtiques le tréſor qui lui avoit été confié, il faiſoit part au Cardinal de tout ce qui ſe paſſoit; il recevoit enſuite de lui les ordres néceſſaires qu'il communiquoit aux Maréchaux Chaſtillon & Gaſſion : de ſorte que ſans bleſſer perſonne ni être bleſſé, il empêcha que les troupes auxiliaires du Duc de Lorraine venues pour faire lever le ſiége, n'approchaſſent de la Ville. Cette place étant priſe au mois d'Août, il ſe tranſporta auſſi-tôt à la Cathédrale, & revétu de ſes ornemens pontificaux, il y entonna le *Te Deum*. Etant ainſi occupé aux affaires du Roi, il ne put aller la même année à Sens pour le ſerment d'obéiſſance; mais il s'acquitta de ce devoir le 28 Janvier 1641, & ſigna la formule ordinaire en préſence d'Octave de Bellegarde Archevêque Métropolitain.

Pendant que les affaires du Royaume proſpéroient, celles du Chapitre d'Auxerre commencérent à ſe broüiller. Une concluſion que le Doyen qui étoit Vicaire-Général de l'Evéque fit faire le 29 Octobre 1640, fut l'occaſion de tous ces troubles. Elle portoit que tous les Chanoines ceſſeroient d'avoir une bordure de petit gris à la tête du camail. Et ce qui ne paroiſſoit qu'une bagatelle dans les commencemens, eut par la ſuite des conſéquences infinies. Quelques-uns imputérent auſſi à la foibleſſe du nouvel Evêque ce qui ſe paſſa au préjudice du Clergé dans l'aſſemblée de Mantes de l'an 1641, dans laquelle il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer d'exécuter ce qui lui étoit preſcrit de la part de ſon bienfaicteur. Etant ſorti de cette charge, il reçut l'année ſuivante ordre du Roi & du Miniſtre, de conduire des troupes dans les Etats du Duc de Lorraine & juſqu'auprès de Nancy. Il y attaqua Dieuſe qui étoit une place appartenante à ce Duc; mais les digues des étangs de Lindre & du Lac voiſin ayant été rompues par ordre de ce Prince, la petite ville ſe trouva entourrée d'eau ſi promptement, que Pierre de Broc fut obligé de ſe

Il y a là deſſus des anecdotes qu'on peut voir dans l'Hiſtoire manuſcrite de cette Aſſemblée.

On peut voir pour la deſcription de ce lieu, le livre du *Bagueiage de Marſal*.

retirer bien vîte de ce lieu avec tous ſes équipages. Il revint donc dans ſon Diocèſe, dont il ne s'éloigna plus pour de ſemblables affaires, parce que le Cardinal Miniſtre ne ſurvécut par de beaucoup à cet évenement.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Les premieres démarches dans le tems qu'il commença à réſider & à gouverner par lui-même ſon Diocèſe, parurent un peu hazardées, & donnérent à connoître qu'il n'étoit pas encore au fait ſur le pouvoir qu'ont les Chapitres de Cathédrales, lorſque le ſiége Epiſcopal eſt vacant. Dans d'autres matiéres il procéda avec plus de maturité. Dans les premiéres années de ſon Epiſcopat, il tint les ſynodes très-exactement au jour accoutumé, c'eſt-à-dire, le Mardi après le ſecond Dimanche du tems Paſcal; & même l'une des années que ce jour tomba le 2 Mai entre deux Fêtes commandées, il fit un Mandement exprès pour en ordonner la tranſlation à un autre tems, ſans interrompre pour cela l'uſage, par lequel les Curés devoient en perſonne venir prendre les ſaintes-huiles à Auxerre: car il leur enjoignit de le faire ſous peine d'une amende applicable à la fabrique de la Cathédrale & à l'Hôtel-Dieu d'Auxerre. Quoique dans ſa jeuneſſe, il n'eut point eu d'occaſion d'annoncer la parole de Dieu, il ne laiſſa pas de prononcer un diſcours à l'aſſemblée des Curés dans ſa ſalle Epiſcopale, & il prêcha auſſi quelquefois ſon peuple dans la chaire de la Cathédrale. Mais il ſuivit dans la tenue du Synode le plan de ſon prédéceſſeur, & non celui de Gilles de Souvré qui demandoit les ſuffrages des préſens. Il publia quelques Ordonnances dans celui qu'il tint l'an 1642 le ſixiéme jour de Mai. Dans un article il commande aux Curés de ſe ſervir pour l'explication de l'Oraiſon Dominicale, &c. du Catéchiſme compoſé par le Cardinal de Richelieu, lorſqu'il étoit Evêque de Luçon. Dans un autre Statut, il défend la chaſſe aux Eccléſiaſtiques. On voit par le ſixiéme article, que l'uſage des calices d'étain pour le ſaint Sacrifice étoit encore permis: ce qui marque la pauvreté de certaines Egliſes. Le quinziéme nous apprend qu'à la vérité on avoit aboli l'uſage de délivrer les bâtons des Confrairies pendant les Vêpres à certains verſets du *Magnificat*, mais qu'en remettant la cérémonie après l'Office, on recommençoit de nouveau le *Magnificat* pour óter le bâton des mains de l'ancien poſſeſſeur au verſet *Depoſuit*, & le donner

Mandement imprimé du 13. Avril 1645.

à un autre au verſet *Suſcepit*. Le Prélat condamna cet uſage : & ordonna de chanter en place quelque Antienne en l'honneur du Saint de la Confrairie. Les viſites qu'il fit dans le Diocèſe nous remettent auſſi certaines pratiques qui doivent leur origine à la ſimplicité des gens de la campagne; une entr'autres, par laquelle les peres & meres faiſoient tourner les enfans par-deſſous les autels, & mettoient au tour des arbres, de la paille trempée dans l'eau-benite. Il empêcha en certaines Paroiſſes de la Ville, les cris que faiſoient les enfans du mot *Noël* entremêlé de paroles profanes, au ſortir de l'office depuis le commencement de l'Avent juſqu'au Carême. Il défendit de célébrer des Meſſes de Confrairies, avec eau benite & pain beni les jours de Dimanches, dans les Chapelles de Commanderie & autres. Comme il ne viſita pas toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, il fit faire des Miſſions ſur la fin de ſon Epiſcopat dans les Paroiſſes qu'il n'avoit pu viſiter. De ce nombre furent celles qui étoient à la nomination du Prieur de la Charité, pour laquelle il employa les Peres de l'Oratoire à l'inſtance de Nicolas Colbert Prieur de ce Monaſtere. Quelques années après, d'autres Miſſionnaires du nombre deſquels étoit l'Evêque d'Heliopolis, procurérent le même bien dans un autre canton du Diocèſe aux dépens du Marquis de Seignelay. Il réuſſit en 1644 au ſujet de trois Cures unies au Chapitre de Varzy, dans l'entrepriſe que François de Dinteville premier du nom avoit tentée en vain : c'eſt-à-dire, qu'il déſunit de la menſe de ce Chapitre les Cures de Saint-Pierre de Varzy, de Saint-Pere du Mont, & celle de Brugnon, & diminua en même-tems le nombre des Chanoines de cette Collégiale. Il augmenta le nombre des Cures de ſon Diocèſe par l'érection qu'il fit de la Chapelle de Pontchevron en Egliſe Paroiſſiale à la ſollicitation du Seigneur de ce lieu, malgré l'oppoſition du Curé d'Ouzoir dans le territoire duquel elle étoit ſituée. Il diſpoſa des Archiprétrés, comme s'ils euſſent été amovibles. Il ſupprima les trois Officialités de Varzy, la Charité & Cône, à l'inſtance d'Edme Amyot Official d'Auxerre, & de Germain de la Faye Chanoine Promoteur. Il donna les mains à pluſieurs nouveaux établiſſemens de Religieux & de Religieuſes : & l'on peut dire que jamais on en n'avoit vu un ſi grand nombre

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Ordon. à Chevannes 10. Juin 1665.

En 1667.

1665. ou 1666.

En 1641.

Digitized by Google

bre durant la vie d'un ſeul Evêque. Il conſomma dès la ſeconde année celui des Cordelieres Urbaniſtes à Entrains ; il voulut qu'elle fuſſent ſoumiſes à ſa juriſdiction, & non à celle des Cordeliers, & que le Viſiteur qu'elles choiſiroient tous les trois ans fut approuvé par lui : ce que le Pape Innocent X confirma par une Bulle du mois de Février de l'an 1648. Ce fut auſſi la ſeconde année de ſon Epiſcopat qu'il permit aux Auguſtins de la Province de Bourges de s'établir à Saint-Fergeau à l'inſtance de Roger de Bellegarde Gouverneur de Bourgogne alors retiré dans la Puiſaye, & du Pere André Boullenger Religieux de cet Ordre : & en 1649 il introduiſit des Religieuſes Bénédictines dans l'Hôpital de la même ville. Il permit l'an 1644 le 8 Avril à une colonie d'Urſulines du Couvent d'Avallon de venir s'établir dans la ville de Crevan. Sollicité par le Seigneur de Guerchy, il conſentit à la vente que la Communauté des habitans de Donzy fit du bâtiment de l'Hôpital, pour y placer une Communauté des Religieuſes de la Congrégation du Pere de Matincour dont les premieres furent tirées de la maiſon du même ordre établie à Laon en Picardie : alors l'Hôpital fut transféré dans un bâtiment voiſin. Il confirma en 1646 l'introduction des Religieuſes Hoſpitalieres de l'Ordre de S. Auguſtin dans la ville de la Charité, & dix ans après il approuva qu'elles s'établiſſent dans l'Hôpital de Gien. Il donna l'an 1654 permiſſion à Joachim de Saint-Denis Religieux Brigittin de former une Communauté de ſon Ordre, dans un lieu de la Paroiſſe de Siez nommé le Pleſſis. Dans la ville d'Auxerre ſeule, on compte juſqu'à quatre nouveaux établiſſemens faits de ſon tems & par ſes ſoins : Premiérement celui des Chanoines Réguliers de la Congrégation de Sainte Geneviéve dans le Prieuré de Saint Euſebe l'an 1654, ſecondement l'introduction des Religieuſes Hoſpitalieres de l'Ordre de Saint Auguſtin dans l'Hôtel-Dieu en 1657 ; & l'établiſſement des Religieuſes de la Viſitation en 1659. Ce Prélat voulut même officier en perſonne dans la nouvelle Chapelle de ces dernieres. Elles étoient alors en la Paroiſſe de Saint-Euſebe. Ce ne fut que l'année ſuivante que le Sieur Jacques Desloges ſon neveu les conduiſit proceſſionnellement dans le territoire de la Paroiſſe de Notre-Dame la d'hors où elles ſont reſtées. Enfin furent reçus à

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Auxerre avec ſa permiſſion les Auguſtins Déchauſſés l'an 1662. On les logea auſſi d'abord ſur le territoire de Saint-Euſebe, & de la dans celui où on les voit à préſent. A l'égard des Bénédictines il ne les introduiſit point à Auxerre, mais les ayant fait revenir en 1649 de Charentenet leur maiſon de campagne où elles étoient depuis les guerres de la Ligue, il les engagea de prendre la réforme du Val de grace en même-tems qu'elles rentrérent dans leur Monaſtere de Saint-Julien qui venoit d'être rebâti à neuf, & auquel il avoit mis la premiére pierre le 8 Mai 1647. Une des Religieuſes qui avoit le plus contribué à cette réforme, établit peu de tems après une Communauté ſoumiſe à la même régle au fauxbourg de Cône, ſous les auſpices du Prélat. Vers l'an 1653 il ſoumit à ſa juriſdiction les Religieuſes de l'Abbaye des Iſles, qui auparavant ne connoiſſoient que celle de l'Abbé de Cîteaux. Il obtint auſſi par Arrêt en 1654, que les Religieuſes de l'Abbaye de Criſenon fuſſent ſujettes à ſa juriſdiction. C'eſt ainſi qu'il ſe ſoumit toutes les Communautés de filles de ſon Diocèſe.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Voyez le livre imprimé in-12. ſur cette réforme.

Voulant vivre en paix avec le Chapitre de la Cathédrale conformément au ſerment qu'il avoit fait à ſa réception, il n'en attaqua jamais la juriſdiction. Il avoit reconnu dès l'an 1642 l'erreur de ceux qui avoient voulu lui perſuader de faire une défenſe générale aux Curés d'admettre aucun Prêtre à dire la Meſſe ſans ſon approbation ou celle de ſes Vicaires-Généraux, & il tomba d'accord que les Chanoines de la Cathédrale peuvent dire la Meſſe part-tout le Diocèſe, au moins par dévotion. Il ne refuſa le payement d'aucuns des droits dus par l'Evêque à la Cathédrale : mais les dépenſes de ſa maiſon l'obligérent d'apporter quelques délais à l'acquit de ce devoir. La Chapelle d'ornemens qu'il avoit promiſe de vive voix à ſa priſe de poſſeſſion, & dont il ratifia par écrit la promeſſe cinq ans après, fut apportée l'an 1651 le ſixiéme jour d'Octobre. C'étoit un velours verd à fleurs pailletées d'argent qui conſerve encore aſſez ſon premier éclat. Etant informé que l'Archevêque de Sens avoit été condamné par Arrêt à augmenter conſidérablement la contribution annuelle pour l'entretien du bâtiment de l'Egliſe Métropolitaine, il conſentit pareillement à une augmentation du droit annuel envers la Fabrique de la Cathédrale

Digitized by Google

d'Auxerre, par tranſaction de l'an 1665. Il donna auſſi alors une bonne partie de ce qui fut néceſſaire pour refaire à neuf le pavé du chœur, dont les tombes Epiſcopales avoient été défigurées & briſées dans les guerres de la Religion. Les diſtributions de vin que le Chapitre avoit droit de recevoir dans le cellier Epiſcopal, aux cinq des principales Fêtes de l'année s'étant trouvé ſujettes à pluſieurs inconvéniens, il conſentit à l'évaluation que le Chapitre en fit en argent; & depuis ce tems-là cette commutation à toujours eu lieu. Le Chapitre de ſon côté lui laiſſa introduire certaines nouveautés, qui ne bleſſoient en rien les droits de la compagnie. (a) Mais il n'en fut pas de même lorſqu'il voulut changer quelque choſe dans le cérémoniel ſur la bénédiction Epiſcopale. Au reſte la bonne intelligence dans laquelle on vouloit vivre avec lui, avoit été marquée dès les premiéres années de ſon Epiſcopat, tant par les priéres ſolemnelles que le Chapitre fit en 1641 après la mort de ſa mere, que par la facilité qu'on lui donna au mois de Décembre 1642, pour faire célébrer avec magnificence le Service du Cardinal de Richelieu ſon bienfaicteur. Dans l'intervalle de tems qui ſe trouva entre ces deux cérémonies, le même Corps lui porta des plaintes du Pere André Boullenger Auguſtin, qu'il avoit choiſi pour prêcher le Carême, & il fut conclu qu'il en ſeroit dreſſé procès-verbal pour le maintien de la dignité de la chaire. Comme le caractere de ce Prédicateur a été très connu dans le Royaume, il n'eſt pas beſoin de prouver ici, que le Prélat n'avoit aucune part à ce qui parut repréhenſible dans ſes diſcours. Pierre de Broc rendit vers le milieu de ſon Epiſcopat d'importans ſervices au Chapitre de la Cathédrale: il imita auſſi ſon prédéceſſeur dans le don qu'il fit à la même Egliſe, de quelques reliques des ſaints du pays. Sçachant qu'il y avoit dans l'Egliſe du village de Saints en Puiſaye pluſieurs châſſes de bois pleines des oſſemens des Compagnons de S. Prix, il réſolut d'en donner une partie à la Reine Anne d'Autriche pour l'Egliſe du Val de Grace qu'elle faiſoit bâtir; & qu'elle vouloit enrichir du plus grand nombre qu'elle pourroit de Reliques. Les an-

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Reg. Capit. 1641. 21. *Dec.* 1642. 12. *Dec.*

Ibid. 24. Mars 28. Avril. 26. Sept.

Reg. Cap. 1653.

(a) Quelques mémoires du tems marquent qu'il y eut en 1643 des Théſes publiques & imprimées ou il fut qualifié Comte d'Auxerre. On ajoûte auſſi que ce fut lui qui fit le premier porter ſa croſſe par un Eccléſiaſtique en ſurplis.

Digitized by Google

Depuis l'an 1640. jusqu'en 1671.

V. Preuves 1662.

ciennes châsses commençant à être caduques, Madame d'Orleans Ducheſſe de Montpenſier, & de Saint-Fergeau en fournit une nouvelle, & les Paroiſſiens une autre dans leſquelles l'Evêque fit la tranſlation le Dimanche 5 Novembre 1662. Et comme les oſſemens ne purent être contenus dans les nouvelles châsses, il en retint pour lui, pour la Reine, pour la Ducheſſe de Montpenſier, pour l'Egliſe Cathédrale, & pour celle de Saint-Germain. Le Procès-verbal marque qu'il célébra la grand'-Meſſe en cette cérémonie, & qu'il y prêcha. L'oſſement tibial qu'il deſtina pour la Cathédrale, fut dépoſé dans l'Egliſe de Saint-Amatre, & transféré proceſſionellement le Dimanche ſuivant 12 Novembre, de cette Egliſe du Fauxbourg en celle de Saint-Etienne, en préſence du même Prélat accompagné de François Fouquet Archevêque de Narbonne alors retiré à Auxerre. Cette relique fut enſuite enfermée dans la châsse de verre, où l'on avoit mis en 1650 celles que Nicolas Houſſet Chanoine & Sou-chantre avoit apportées à ſon retour de Rome. Il enrichit auſſi deux des Egliſes Paroiſſiales d'Auxerre des oſſemens de Saints qu'il tira du Tréſor de SainteEugenie de Varzy. Faiſant la viſite de cette Collégiale le 3 Juin 1642, il tira de la châsse d'argent de Saint-Renobert Evêque de Bayeux un os de la jambe de ce Saint, qu'il fit dépoſer au fauxbourg d'Auxerre dans la même Egliſe de Saint-Amatre, d'où la relique, après avoir été enchâſſée par le Prélat, fut portée proceſſionnellement le Dimanche 19 Avril 1643 par tout le Clergé de la Cathédrale, & de la ville en l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Renobert, où il célébra la Meſſe pontificalement. Il tira encore du Treſor de la même Collégiale, le 25 Février 1654 à la priére du Clergé & des habitans de la Paroiſſe de Saint-Euſebe un oſſement du nom de S. Paul, un du nom de Saint Euſebe, & un fragment du crane de S. Got Martyr, qui furent depuis dépoſés à Auxerre dans la même Egliſe. Ce fut lui qui commença en 1645 la vérification du chef de S. Pelerin trouvé à Boüy avec quelques vertebres du col. Comme on étoit perſuadé que ces vertebres procédoient du même corps que le chef, il les porta à l'Abbaye de Saint-Denis le 13 Juillet 1647, & par le procès-verbal qu'il fit dreſſer de la comparaiſon de ces oſſemens avec ceux de la châsse en

préſence des Religieux & d'un habile Médecin, il enſeigna à la poſtérité que le peuple de Boüy avoit été bien fondé à croire qu'il y avoit des reliques de ce Saint ſous l'autel de la Paroiſſe. Quelques-uns ont auſſi aſſuré que Pierre de Broc avoit viſité le dedans des tombeaux de l'Abbaye de S. Germain, mais ſeulement en ſecret, & ſans en dreſſer de procès-verbal.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Dans quelques actes cet Evêque eſt qualifié Baron de Nully en Champagne. Il avoit acquis cette Seigneurie la ſeconde année de ſon Epiſcopat; mais il ne la réunit point à l'Evêché d'Auxerre, & il en fit une échange au bout de quelques années. Il reçut auſſi la ſeconde année depuis ſa priſe de poſſeſſion, la foy & hommage que lui préta Pierre Camus Bailly d'Auxerre pour les fiefs de Cervan, Montifault, la Villote & Beauche en partie détachés du Comté d'Auxerre, & le 14 Décembre, Jean Jacob Ecuyer, pour les fiefs d'Ougny & Ceponſe en Nivernois. La vente de la Baronnie de Toucy faite par decret en 1643, lui produiſit les droits de quint & de requint. Il fit des découvertes notables ſur les dépendances de la Baronnie de Donzy, par la communication qu'il eut en 1649 des terriers & lettres de comptes qui reſtoient négligés à Varzy, & nonobſtant la levée de la ſaiſie féodale ordonnée en 1650 par Arrêt du Parlement en faveur du Duc de Nevers, il fut reconnu Seigneur ſuzerain en 1651 d'une maniére authentique & qui lui fut utile. Il ajoûta auſſi au domaine Epiſcopal de Varzy beaucoup de biens ſitués dans le voiſinage de cette terre. Quoiqu'il allât quelquefois la viſiter, ſa réſidence la plus ordinaire lorſqu'il n'étoit point à Paris fut à Regennes, où il fit mettre ſes armoiries dans les endroits les plus apparens, auſſi-bien que celles du Cardinal de Richelieu. Il donna à l'Egliſe du lieu, c'eſt-à-dire Appoigny, un ornement de drap d'or. (*a*)

Il acheta une maiſon à Cône pour s'y retirer auſſi quelquefois, & joüir des agrémens du rivage de la Loire. Mais il ne réunit point ce fond au domaine de l'Evêché, non plus qu'il n'y fit point revenir l'Hôtel Epiſcopal d'Auxerre ſitué

(*a*) Quelques perſonnes qui ſe diſent bien informées, prétendent que cet ornement avoit été acheté d'une ſomme qu'un Prince avoit chargé ce Prélat de reſtituer aux habitans de cette Paroiſſe par un article de ſon teſtament.

à Paris, quoiqu'il ſe le fût propoſé. Il avoit plus fait que M. de Souvré qui mourut en pourſuivant cette prétention. Il voulut en ſçavoir le produit par lui-même en rendant viſite au Pere Bernard, dit *le pauvre Prêtre*, qui logeoit dans un appartement de cette maiſon : mais étant informé de la maniére dont le Cardinal de la Bourdaſiere avoit fait la vente, & du nom des perſonnes intéreſſées, il ſe déſiſta de ſes pourſuites, content de retirer ſes frais. Cette maiſon a depuis été changée de nature. Il s'en falloit beaucoup qu'il eut autant fait de démarches pour la recouvrance de la terre de Gien. Il ſouhaita ſeulement être éclairci ſur la liaiſon qu'avoit la mouvance de cette Seigneurie avec le droit de Regale. Le Chapitre n'étant pas moins attentif que lui ſur cet ancien fief de l'Egliſe d'Auxerre, à cauſe du cierge de cent livres, dont cette terre eſt changée envers la Tréſorerie, renouvella de ſon tems ſes oppoſitions à la vente.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Elle eſt à la place de S. Michel.

Il poſſédoit quand il fut nommé Evêque les Abbayes de Reſſons & de Fontenelles : mais il permuta la derniere dès l'an 1645 pour l'Abbaye de Touſſaints d'Angers ; & il en prit poſſeſſion en perſonne au mois de Mai 1646 ſe retenant mille livres de penſion ſur l'autre. Dans le même tems il fit quelques tentatives pour une prébende de la Cathédrale de Saint-Maurice d'Angers : il ne put cependant y réuſſir à cauſe des difficultés qui ſe préſentérent au ſujet de la ſtalle qu'il occuperoit au chœur, & de la place qu'il auroit en Chapitre. Les Chanoines de Saint Martin de Tours ayant un cérémoniel réglé pour ceux d'entre les Evêques qui ſont Chanoines honoraires de leur Egliſe l'admirent au chœur comme leur confrere, lorſqu'il les eut ſalué en qualité d'Evêque d'Auxerre : & même reçurent de lui la bénédiction à la fin de la Meſſe. Outre les deux Abbayes ci-deſſus nommées qu'il poſſédoit, il eſpéra en vain avoir celle de Lanney en Beauvoiſis après la mort de l'Abbé de Montmorency arrivée en 1650. Il fit à Paris deux cérémonies funébres en 1649 & 1651, la premiére fut l'enterrement de Madame de Montmorency qu'il inhuma par ordre du Prince de Condé, dans le Cimetiere des Religieuſes Carmelites de Notre-Dame des Champs. La ſeconde fut le ſervice que les Prélats de l'Aſſemblée du Clergé firent célébrer dans l'Egliſe des Auguſtins, pour Léonore d'Eſtampes Archevêque de Reims.

d by Google

Il fut l'un des Evêques qui ſacrerent à Paris dans l'Egliſe des Jeſuites, Jean de Lingendes Evêque de Sarlat. Dès les premiéres années de ſon Epiſcopat Urbain VIII l'avoit chargé d'une commiſſion au ſujet de l'ordre de Cîteaux, avec l'Archevêque de Sens & l'Evêque d'Uzez. Dans cette négotiation il fut favorable à Claude Vauſſin Religieux de Clairvaux Prieur de Fontenet, contre les Conventuels que le Cardinal de Richelieu avoit réformés. Enfin on lit qu'il préſida à quelques ſéances de l'Aſſemblée du Clergé l'an 1661, & qu'il tâcha d'ymaintenir tout en paix.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Il reçut deux fois à Auxerre le Roi Louis XIV dans ſon Palais Epiſcopal. Premierement l'an 1650 lorſqu'il y arriva l'onziéme jour de Mars avec la Reine ſa mere, le Duc d'Anjou & le Cardinal Mazarin: La ſeconde fois fut l'an 1661. Deux ans après, le Roi lui donna une marque ſenſible de ſa protection. Le Préſidial d'Auxerre ſe rendant aux remontrances du Procureur du Roi touchant la réſidence des Evêques, marquée par les Ordonnances du Prince, & voyant qu'il étoit de notoriété publique, que l'Evêque d'Auxerre n'y ſatisfaiſoit point, & que les pauvres crioient contre lui, avoit ordonné le vingtiéme jour de Mai 1663 que ce Prélat ſeroit averti, & invité de réſider dans un mois & de faire l'aumône, ſous peine de ſaiſie de ſon temporel: & que l'Ordonnance ſeroit ſignifiée à ſes Vicaires-Généraux, afin qu'il en eut connoiſſance. Le Prélat qui ne ſçavoit pas que c'étoit ſon neveu Doyen du Chapitre qui avoit fait naître la quérelle, ſe pourvut auſſi-tôt au Conſeil privé, où par Arrêt il fut dit que cette Ordonnance ſeroit biffée des Regiſtres comme injurieuſe, & que l'Arrêt ſeroit publié dans Auxerre à ſon de trompe. Ce qui fut exécuté par un Huiſſier de la chaine envoyé exprès de Paris.

Pierre de Broc qui ne ſe croyoit pas un profond Théologien, maintint aſſez la paix dans ſon Diocêſe par l'uſage où il fut d'avoir des Vicaires-Généraux au gré de tout le monde. Il conſentit volontiers en faiſant travailler à une nouvelle édition du Breviaire d'Auxerre, que ce fuſſent les plus habiles du Chapitre dans la connoiſſance de l'antiquité, qui y miſſent la main; & comme alors on avoit pas devant ſoy les beaux modéles qui ont paru depuis, il fut publié

Digitized by Google

l'an 1670 plutôt ſous le nom modeſte d'*eſſay*, que comme un Breviaire véritablement exact, & à l'abri de la critique.* Il vit de ſon tems la cérémonie de l'année ſéculaire depuis la délivrance d'Auxerre de la main des Calviniſtes, qui fut l'an 1668, c'eſt-à-dire la célébre Proceſſion en mémoire de ce bienfait. Commençant alors à réſider plus exactement, & témoignant de plus en plus ſon amitié aux Chanoines de ſon Egliſe, il ſe trouva avec eux au Chapitre les derniéres années de ſa vie, à la cérémonie du ſoir du Jeudi-Saint, où l'Evêque eſt tenu de fournir le vin de la Céne, tandis que les Chanoines Réguliers de Saint-Euſebe ſervent de leur côté des pains azymes à tous ceux du corps, tant Chanoines que Tortiers. On remarque que ſous ſon Epiſcopat, le Chapitre, loin de ſe relâcher ſur l'attachement qu'il avoit pour l'antiquité, fit au contraire pluſieurs réglemens pour rétablir dans leur premier état des rits changés aſſez légérement ſous les trois Epiſcopats précédens : On en fut redevable à l'attention qu'eurent quelques Chanoines de conſulter les anciens monumens : mais ces Chanoines ne purent réuſſir en tout. On peut juger de la connoiſſance qu'avoient de la ſaine antiquité, ceux qui ſe mêloient de propoſer les changemens, par le Mémoire qu'ils envoyérent en 16 , o à Monſieur de Sainte-Beuve, & que ce Docteur refuta ſolidement par ſa délibération du 17 Août. Il étoit queſtion d'introduire à la fin des Grandes-Meſſes, la bénédiction par le célébrant avant que de quitter l'autel. On ne voyoit encore au commencement de ſon Epiſcopat que deux ou trois Chanoines porter la perruque, dont le plus ancien étoit Germain Bardolat, qui l'a prit par néceſſité. Cette nouvelle mode prit tellement cours malgré la ſoumiſſion qu'on étoit obligé de faire au Chapitre pour en obtenir la permiſſion, que vers l'an 1670 il n'y avoit plus qu'un ou deux Chanoines qui continuoient de paroître au chœur avec leurs cheveux.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 167 .

* Voyez la Lettre paſtorale.

Cas de conſcience Tome I. Cas IX. & X.

Pierre de Broc plaça dans le Clergé de la Cathédrale quelques-uns de ſes neveux. Le premier fut Pierre Fricour de Fénouillet, natif du Diocèſe de Tours, Prieur de Juvigny, à qui il conféra le Canonicat & la Tréſorerie, dont Claude le Clerc depuis Archidiacre s'étoit démis en 1640. Il n'étoit encore alors que ſimple Clerc. Le ſecond fut Jacques

des

des Loges fils de Catherine de Broc né en la Paroiſſe des Loges au Diocèſe du Mans en 1627 qui fut fait Chanoine en 1659, & fut depuis Prieur de Saint-Melaine & de Saint-Venerand, & Chanoine du Cimetiere de Laval. Le troiſiéme Charles Teſtu de Pierre baſſe du Diocèſe d'Angers, fils d'Antoinette de Broc ſa ſœur jumelle, qui n'étant encore que Soudiacre & Chanoine depuis quinze jours, fut élû Doyen le 17 Octobre 1661. Ce neveu fut ordonné Diacre & Prêtre *extra tempora* par ſon oncle, qu'il ſoulagea dans les dernieres années de ſon Epiſcopat, en qualité de Vicaire-Général. Il lui ſuccéda auſſi dans l'Abbaye de Touſſaints d'Angers. Pierre de Broc averti vers ce tems-là qu'il avoit contracté beaucoup de dettes, forma une ſincére réſolution de les acquitter. Il retrancha pour cela les deux tiers de ſa dépenſe; & il ſeroit venu à bout de les acquiter toutes, ſi la mort ne l'avoit prévenu. Etant tombé malade au Château de Regennes les premiers jours de Juillet de l'année 1671, le Doyen d'Auxerre lui adminiſtra le Saint-Viatique; le Curé de la Paroiſſe lui conféra le Sacrement d'Extréme-onction; & il mourut le ſeptiéme jour du même mois. Son corps apporté à Auxerre fut placé après les obſéques, dans une Chapelle des grottes de la Cathédrale, auprès de celui de ſa ſœur Antoinette épouſe de Monſieur de Pierre-baſſe, qui y repoſoit depuis huit ans. Un Jacobin nommé Gautier fit ſon Oraiſon funébre le trentiéme jour après celui de ſa mort, en préſence de tous les corps de la Ville. On ne ſçait pour quelle raiſon le Chapitre différa juſqu'au mois de Novembre à ordonner à chaque Collégiale, Monaſtere, Communautés, & Curés, qu'ils fiſſent un ſervice pour le repos de ſon ame. Le mandement qui fut ſigné du Doyen au nom de la compagnie, eſt du 18 de ce mois, & donne au défunt Evêque les épithetes *de bon, bien faiſant, & dont la mémoire ſera à jamais chere dans le Diocèſe.* On célébra encore dans la Cathédrale au bout de l'an un ſervice ſolemnel, auquel ſon ſucceſſeur officia pontificalement.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Comme ſon corps & celui de ſa ſœur étoient reſtés ſimplement dans des cercueils de plomb, élevés ſur des tréteaux ſans être renfermés en terre; ils furent tirés de ce lieu le Samedi 16 Septembre 1730 après Complies, & portés dans la nef de l'Egliſe où on les deſcendit dans le caveau

de Meſſieurs de Dinteville, dont les corps occupoient très-peu d'eſpace. Celui de l'Evêque fut mis à droite, & celui de ſa ſœur à gauche.

Depuis l'an 1640. juſqu'en 1671.

Il reſte quelques exemplaires d'un petit livre dédié à Pierre de Broc, qui a été imprimé à Auxerre, chez Jacques Bouquet in-12. l'an 1643, intitulé : *L'Entretien des Muſiciens par le Sieur Gantez Prieur de la Magdelene en Provence, Chanoine Sémiprébendé, & Maître des Enfans de chœur & de la Muſique de l'Égliſe Cathédrale d'Auxerre.* L'Epitre dédicatoire & tout l'ouvrage prouvent combien ce Prêlat étoit bon & facile. L'auteur reconnoit que c'étoit de lui qu'il tenoit ſa ſémiprébende, & il lui en fait hommage dans l'année même. On trouve en effet dans les Regiſtres du Chapitre au 27 Juin 1643, la réception d'Annibal Gantez Prêtre du Diocèſe de Marſeille. L'écrivain ne balance point de dire à l'Evêque, qu'il lui a ſemblé ne pouvoir rencontrer un meilleur protecteur de ſon livre, parce que dit-il, *vous avez un ſi grand amour pour les Muſiciens, que preſque toute votre maiſon en eſt compoſée.* Au moins il eſt certain que ce Prélat avoit été ſi charmé de l'organiſte qui avoit touché au *Te Deum* entonné par lui dans la Cathédrale d'Arras après la priſe de la Ville, qu'il l'emmena avec lui, le préſenta au Cardinal Miniſtre, & le fit enſuite venir à Auxerre pour demeurer chez-lui. Il ſe nommoit Antoine Doreſmieux.

CHAPITRE X.

DE NICOLAS COLBERT,

CI. Evêque d'Auxerre.

Depuis l'an 1672. juſqu'en 1676.

L'Evêché d'Auxerre ne fut pas plutôt vacant par la mort de Pierre de Broc, que Jean Baptiſte Colbert Miniſtre d'Etat, qui avoit une terre conſidérable proche cette ville, ſçachant que l'air de celle de Luçon étoit contraire à la ſanté de ſon frere, qui en étoit Evêque, obtint du Roi Louis XIV ſa nomination à cet Evêché. Mais ce Prélat bien inſtruit des Canons qui défendent les tranſlations, différa longtems à accepter cette nomination. Pendant ces délais, le

Digitized by Google

Chapitre entra en poſſeſſion du gouvernement ſpirituel & temporel. Ayant fait mettre le ſcellé au Palais Epiſcopal & au Château de Regennes, il gouverna le temporel de l'Evêque futur par trois Oeconomes, & il exerça en corps ce qui concernoit l'autorité ſpirituelle. L'Evêque de Luçon qui ſe nommoit Nicolas Colbert, ſe détermina pendant ce tems-là ſur les raiſons que le Pere de Sainte-Marthe Général de l'Oratoire lui allégua. On lui repréſenta les beſoins du Diocèſe d'Auxerre, que ſon frere avoit connu par les Miſſions qu'il y avoit fait faire. On lui promit que le Roi lui donneroit un ſucceſſeur à Luçon, riche & charitable, qui enchériroit ſur le bien qu'il y avoit procuré. Ces raiſons le porterent à croire qu'il y avoit de l'utilité à eſpérer, s'il recommençoit de nouveau les travaux de l'Epiſcopat, & il ſe ſoumit à accepter un bénéfice qu'il n'avoit ni demandé, ni déſiré. Le célébre caſuite Monſieur de Sainte-Beuve fut informé des premiers, que Nicolas Colbert s'étoit déterminé malgré lui à cette tranſlation, & qu'on ne lui avoit pas donné le tems d'attendre ſa déciſion ſur ce cas: Mais quoiqu'il ne fût pas dans la diſpoſition d'autoriſer ces ſortes de tranſlations, il ne pût s'empêcher d'en apprendre avec joye la nouvelle à des Citoyens d'Auxerre, qui étoient venus lui apporter une conſultation, & il leur dit que *pour le coup ils avoient un Evêque.* Ce n'eſt pas qu'il voulût leur apprendre ſimplement que le ſiége Epiſcopal étoit rempli, mais ſon deſſein étoit de leur faire entendre qu'il étoit rempli par un Prélat, en qui ſe réuniſſoient toutes les éminentes qualités qui forment un véritable Evêque. La nouvelle nomination faite par le Roi, avoit déja réjoüi univerſellement le Diocèſe d'Auxerre: mais le jugement porté par Monſieur de Sainte-Beuve étant bientôt répandu dans le public, y augmenta encore davantage la joie des Eccléſiaſtiques & des Fidéles. Il y auroit eu de quoi former un volume par quiconque auroit entrepris d'écrire au long la vie que le Prélat ména, tant à Luçon qu'à Auxerre: Mais comme il a fallu me borner dans cette collection, je me contenterai de produire ici ce qui ma été fourni par pluſieurs pieux & ſçavans perſonnages qui l'ont connu particuliérement, & par d'autres qui l'ont vu en différentes occaſions, à quoi j'ai ajoûté ce que j'ai trouvé par mes recherches particuliéres.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Depuis l'an 1672. jusqu'en 1676.

La patrie de ce Prélat étoit la ville de Reims. Il y étoit né l'an 1628. Il y avoit commencé ſes études, les avoit continuées à Paris, où il avoit reçu le bonnet de Docteur au ſortir de la Licence dont il avoit été Prieur : enſuite dequoi étant Bibliothéquaire du Roi, (a) il avoit été élevé l'an 1661 à l'Evêché de Luçon où il avoit fait des biens infinis. Ayant donc ſuccombé aux inſtances de ſa famille, qui craignoit pour ſa ſanté : il ſe diſpoſa à ſubir le nouveau fardeau, qui alloit lui être impoſé. Il ſe retira à Reims, où ſa principale occupation après la priere, la lecture, & ſes lettres écrites, fut de viſiter les lieux de piété & les Sanctuaires de la ville. A la priere du Chapitre, il officia pontificalement aux grandes Fêtes qui ſe rencontrerent pendant le reſte de l'année 1671. Il fit pluſieurs fonctions Epiſcopales à la réquiſition des Vicaires-Généraux du Cardinal Antoine Barberin Archevêque ; il anima à l'étude & à la piété quantité de jeunes Eccléſiaſtiques, & montra par tout une modeſtie & un recueillement que tous les fidéles admirerent, & firent remarquer à leurs enfans, afin que la mémoire s'en perpétuât.

Les Bulles de ſa tranſlation étant arrivées, il prit congé de ſa famille, & ſe hâta de ſe rendre à Auxerre, où l'on étoit prévenu avec juſtice en ſa faveur, & plein d'eſpérance d'avoir en lui un paſteur ſelon le cœur de Dieu, & un protecteur en Cour. Le Chapitre de la Cathédrale députa ſix du corps pour aller juſqu'à Joigny au-devant de lui, & l'accompagner juſqu'à Auxerre ; il fut reçu dans la ville le 27 Janvier, comme on auroit reçu le Roi ou le Gouverneur de la Province ; c'eſt-à-dire, que le Maire & les Echevins avec toute la Bourgeoiſie en armes étoient allés bien loin hors de la ville au-devant de lui, où ceux qui repréſentoient la communauté des habitans lui firent leur harangue. Mais comme il ne fut point curieux de ſe faire porter par les quatre Barons, depuis l'Egliſe de Saint-Germain juſqu'à la Cathédrale, il ſe rendit droit au Palais Epiſcopal, où il ſe prépara pendant deux jours de recueillement à ſa priſe de poſſeſſion. Le 29 il paſſa de ſon Palais à la Cathédrale, par la porte de communication, qui eſt derriere le chœur, & alla

(a) L'Hiſtoire de la Bibliothéque du Roi, dit qu'il fut Bibliothéquaire depuis l'an 1656 juſqu'à ſa mort.

dans la Chapelle de Notre-Dame-des-Vertus ſituée à côté du grand portail : la s'étant habillé pontificalement, il ſe préſenta à la grande porte de l'Egliſe pour y être reçu. Le Doyen à la tête des Chanoines tous revétus des plus belles chappes, lui ayant fait un diſcours, lui préſenta le livre des Evangiles, pour prêter le ſerment ſuivant la formule ancienne qui y eſt écrite. Comme ce ſerment fait mention des droits & immunités de l'Egliſe d'Auxerre, il fit réponſe qu'il s'y conformeroit lorſqu'il les auroit vus, & delà il avança au chœur qui étoit orné de tapiſſeries nouvelles, & il y fut inthroniſé à la maniere accoutumée. Le Chapitre lui fit enſuite les préſens ordinaires de pain & de vin pour ſa nouvelle venue, & dès les mêmes jours ou le lendemain il offrit à la Cathédrale quelques-uns de ſes ornemens pontificaux. Mais il ne donna aucun repas, reſervant tout ce qu'il avoit d'argent pour les pauvres, qu'il ſçavoit être en grand nombre & dans un grand beſoin. (*a*)

Depuis l'an 1672. juſqu'en 1676.

A peine étoit-il en poſſeſſion, & avoit-il reçu les harangues des différens Corps de la Ville, qu'ayant appris qu'il n'y avoit point encore de Séminaire érigé pour l'inſtruction des jeunes Eccléſiaſtiques, & que ſon prédéceſſeur n'avoit point fait d'attention à cet article des Bulles, il prit les moyens d'en établir un ſans aucun délai. Il deſtina d'abord pour cela tout le bas du Palais Epiſcopal, où il fit faire de petites chambres. Il donna un Mandement le 5 Mai, par lequel il faiſoit ſçavoir que ceux qui ſe diſpoſoient aux Ordres, pourroient ſe préſenter dès le 18 du même mois : & après avoir réuni un nombre d'Eccléſiaſtiques des plus vertueux, il leur donna pour ſupérieur Louis Habert Docteur de Sorbonne natif de Blois. L'année d'après il acheta pour la même fin un grand corps de logis ſitué dans la Paroiſſe de Saint Loup, qui avoit appartenu à M. Pierre Camus Bailly d'Auxerre. Depuis ce tems-là, on l'y vit ſouvent aller pour y prendre ſes repas, y donner des avis ſalutaires, & y pratiquer l'humilité. Perſuadé que la réforme d'un Dio-

(*a*) J'ai vu une lettre en original du P. Duneau Jeſuite François réſident à Rome du 19 Avril 1672 à un Chanoine d'Auxerre, qui contient cet éloge de Nicolas Colbert. *Je commencerai en me conjoüiſſant avec vous & avec toute la ville d'Auxerre, d'avoir un Evêque ſi pieux & ſi homme de bien, qu'eſt le votre.*

cèſe dépend des nouveaux Prêtres qu'on y met en place, il prit dès lors toutes les précautions poſſibles pour n'impoſer les mains qu'à de bons ſujets & bien éprouvés : & afin de n'y être pas trompé, il ſe prépara à chaque Ordination par un jour de retraite au tombeau de Saint Germain ; il s'y rendoit le Vendredi à ſept heures du matin, reſtoit ou à genoux dans les Grottes, ou debout dans le chœur chantant l'Office avec les Religieux, & vers les ſept heures du ſoir, quelques domeſtiques revenoient vers lui pour l'accompagner lorſqu'il retourneroit à l'Evêché où on lui ſervoit à manger pour la premiere & unique fois de ce jour-là.

Depuis l'an 1672. juſqu'en 1676.

Il fut aiſé de reconnoître à ce premier trait, que ce Prélat étoit un homme de prieres & de mortification. Mais ce qu'on lui vit faire à Auxerre étoit ce qu'il avoit pratiqué à Luçon pendant dix ans : Dans toute ſa conduite, ſon régime de vie & ſon domeſtique, il n'innova rien en paſſant d'une Egliſe à l'autre, que ſur un ſeul article ; encore le fit-il à la ſollicitation de ſa famille. Ce fut qu'au lieu que juſqu'alors il n'avoit point eu de vaiſſelle d'argent, mais ſeulement d'étain, il commença à en avoir d'argent à Auxerre, à cauſe que la ville eſt ſituée ſur une route ou paſſent ſouvent des perſonnes du premier rang. Il ſe levoit à cinq heures & ne ſe retiroit qu'après neuf heures du ſoir. Loin de mener une vie de fantaiſie, de caprice, & ſans régles, il récitoit l'Office Divin autant qu'il le pouvoit aux Heures de l'Egliſe. Il aſſiſtoit à l'Office entier de la Cathédrale les Dimanches & Fêtes chommées. Chaque Dimanche après Matines, il paſſoit derriere le grand autel : là on lui ôtoit ſon camail, il quittoit ſon rochet, & auſſi-tôt il ſe mettoit à genoux & ſe confeſſoit à la vue de tout le monde ; enſuite il célébroit la Meſſe. Il s'aſſujetiſſoit chez lui à une ſuite uniforme d'occupations, à moins qu'une affaire extraordinaire ou quelque bien ſupérieur ne l'obligeât de s'en écarter. Ainſi s'il donnoit ſes audiences à des heures réglées, c'étoit ſans s'y aſtreindre néceſſairement. Quoique ſon abord fut un peu froid, il recevoit un chacun avec un viſage égal, & un air de bonté qui inſpiroit de la confiance, toujours cependant avec les diſtinctions qui ſont dues. Ceux qui ſortoient de ſon audience où ils n'étoient entrés qu'en tremblant, étoient charmés des douceurs de ſa charité, & publioient par tout

Digitized by Google

qu'ils venoient de parler à un Saint. Ses chevaux étoient d'un prix médiocre & des plus ſimples ; ſes meubles n'avoient rien qui frappât les yeux ou qui fût affecté. On ne ſervoit à ſa table à dîner après la ſoupe, qu'une entrée & le bouilli avec quelques fruits, à moins qu'il n'y eût une perſonne de diſtinction ; durant tout le repas on faiſoit la lecture. En un mot tout étoit chez lui comme le preſcrit le quatriéme Concile de Carthage : & la régularité y étoit ſi grande, qu'on vit un Gentil-homme choiſir ſon Palais Epiſcopal pour y faire une retraite ſpirituelle. Lorſqu'il alloit par la ville, c'étoit toujours à pied, & accompagné d'un Eccléſiaſtique ; ayant pour maxime qu'un Evêque ne doit point ſortir, ſans avoir un Clerc pour témoin de ſes actions. Jamais il ne mangeoit de viandes délicates, comme perdrix, levraux, &c. quoiqu'on en ſervit ſur ſa table dans les cas extraordinaires. Il uſoit ſi peu de vin, qu'il ne faiſoit que rougir ſon eau ; & le plus ſouvent il la buvoit pure. On ne ſçavoit ce qu'il aimoit le mieux, ne demandant jamais rien pour ſoy. Les jours de jeûne, il ne faiſoit qu'un ſeul repas à ſept heures du ſoir. La Semaine-Sainte, il s'abſtenoit de poiſſon & n'uſoit que de légumes, quoiqu'il travaillât toute la journée. En ces jours là il ſortoit de chez lui à l'heure de midi, lorſque ſa famille ſe mettoit à table ; & alloit paſſer au tombeau de Saint Germain une grande partie de la ſoirée, juſqu'à ce qu'un de ſes domeſtiqnes vint le reprendre à l'heure qu'il avoit marqué. Ses habits étoient fort ſimples, mais avec la bienſéance convenable à ſon état ; il ne vouloit pas que ſes chemiſes fuſſent amples ni de toile fine. Sa maiſon n'étoit compoſée que des perſonnes abſolument néceſſaires pour ſon ſervice & celui de ſon Diocèſe. Il n'y admettoit que des domeſtiques de bonnes mœurs, n'avoit que deux laquais ſeulement, un poſtillon & un portier. Un des Eccléſiaſtiques étoit chargé de veiller ſur eux, & tous vivoient en paix, & ſans avoir jamais aucun démêlé. Il avoit quitté les livrées de ſa famille avant le mariage du Marquis de Seignelay, craignant d'être obligé d'en prendre de trop magnifiques ; & il fit habiller ſes domeſtiques de violet. Toutes les expéditions d'actes ſe faiſoient gratuitement à l'Evêché. Il vouloit que ſes domeſtiques fuſſent exempts de tout ſoupçon d'avarice ; il n'en auroit ſouffert aucun qui eut été

Depuis l'an 1672. juſqu'en 1676.

convaincu d'avoir reçu quelque préſent. Il donnoit auſſi *gratis* toutes les charges de ſes terres, & ſeulement à la conſidération du mérite : jamais il ne ſe qualifia Evéque à la tête des actes publics, autrement que *par la permiſſion Divine.*

Depuis l'an 1672. juſqu'en 1676.

Son amour pour la priere ne ſe bornoit point à réciter l'Office Divin ou a y aſſiſter ; il ſe levoit encore la nuit, donnant ordre de l'éveiller s'il ne l'étoit pas ; & il paſſoit un long eſpace de tems à prier ou aux pieds de ſon Crucifix dans ſa chambre, ou dans l'Egliſe Cathédrale dont il gardoit une clef. Ceux qui ont été témoins des prieres qu'il y faiſoit le jour devant le S. Sacrement, ont aſſuré que la ferveur de ſon oraiſon, & la modeſtie qu'il y obſervoit touchoit les cœurs des plus grands libertins & les portoit à la dévotion. Il s'y tenoit deux heures entieres la tête nue & ſans remuer en aucune maniere, tant l'ame étoit abſorbée en Dieu. Quoique la modeſtie fut naturellement peinte ſur ſon viſage, elle éclatoit encore plus ſinguliérement pendant les Offices Divins ; enſorte qu'il portoit tous ceux qui le regardoient à la révérence envers les Saints Myſteres ; & lorſqu'il célébroit lui même le ſacrifice, ſon recueillement & ſa gravité ordinaires augmentoient encore davantage : il étoit tellement pénétré de la grandeur du Myſtere & de la Majeſté Divine, qu'il ſouffroit plutôt les piquûres les plus violentes des inſectes, que de lever la main pour les chaſſer. La priere publique ne lui étoit pas moins chere que l'oraiſon mentale. Outre qu'il aſſiſtoit à tout l'Office tant de nuit que de jour les Dimanches & Fêtes, il ne ſe diſpenſoit d'aucune des prieres qui ont été inſtituées pour les néceſſités publiques, & il aſſiſtoit même aux trois Proceſſions des Rogations qui ſont les plus longues de toute l'année, ſurtout le troiſiéme jour, où le Chapitre partant à ſix heures ne revient que vers le midi, & cela à jeun ſans avoir pris aucune nourriture. Comme il tachoit d'être dans le chœur un modéle parfait à tout le Clergé, & qu'il ne s'y occupoit que de l'Office qu'on célébroit actuellement, il ne permettoit pas que les Chanoines ſe comportaſſent d'une autre maniére, ni qu'ils récitaſſent l'Office en particulier au lieu de chanter ; bien moins encore qu'ils prévinſſent l'Office public par des récitations particuliéres du même Office, ni même

même qu'on lut des livres de piété pendant la Meſſe. Il fit dire un jour au Chapitre par un Chanoine, que s'il ſe trouvoit des particuliers qui violaſſent ces régles fondées ſur les ſaints Canons, on ne trouvât pas mauvais qu'il envoyât ſon Aumonier pour avertir ces perſonnes de fermer leurs livres ou leur Breviaire, & de s'unir au chœur. L'Egliſe de la Ville où ſa dévotion l'attiroit davantage après l'Egliſe Cathédrale, fut celle de Saint-Germain au tombeau duquel il alloit au moins une fois par ſemaine célébrer les Saints Myſteres : il ne revenoit jamais de ce ſaint lieu, qu'il ne ſentit ſon zéle enflammé de nouveau.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Après l'établiſſement du Séminaire, Nicolas Colbert prit toutes les autres voyes néceſſaires pour faire fleurir l'ancienne diſcipline dans le Clergé de ſon Diocèſe. Viſites des Egliſes, Synodes, Conférences, rien ne fut oublié. Ne trouvant point dans le commencement de ſon Epiſcopat des ſujets du Diocèſe aſſés formés pour être employez, il attira d'excellens Prêtres d'ailleurs pour remplir les Cures qui vaquoient. Il recueillit à l'exemple de deux autres Evêques quelques ſujets de mérite, qui par reſpect & obéiſſance pour l'autorité Epiſcopale quitterent la Congrégation de la Doctrine Chrétienne, afin de ſe donner tout entier au ſervice de ſes peuples. Il publia dans ſon ſynode de l'an 1674 quelques ſtatuts ; mais de crainte d'effrayer les anciens Curés par l'idée d'un nouveau joug, il fit remarquer à ſon Clergé, que pour ce qui regardoit la conduite, ce n'étoit pas de nouvelles Ordonnances qu'il préſentoit, & qu'il ne faiſoit que ſuivre les anciennes: En effet il n'y preſcrivoit rien ſur ce qui concerne les mœurs des Eccléſiaſtiques, qui ne fût dans les Canons ou dans les Ordonnances des Evêques précédens ; & comme dans le petit volume qu'il fit imprimer, il ne pouvoit leur preſcrire tout ce qui parut néceſſaire pour l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, il fit diſtribuer ſéparément les Avis de Saint Charles aux Confeſſeurs, enjoignant par un article ſpécial de ſes Ordonnances à tous les Confeſſeurs du Diocèſe de les avoir, de les lire, & de les mettre en pratique. Le Duel ayant été oublié parmi les cas réſervés imprimés à la tête du Breviaire qui paroiſſoit depuis l'an 1670, il l'y fit ajoûter.

Ordonnances Syn pag. 2.

Les deux autres Docteurs qu'il avoit amené à Auxerre

outre Monſieur Habert, étoient M. Barré & M. François Louis (*a*). Il fit le premier des deux Official du Diocèſe ; il retint le ſecond auprès de lui, & parut lui donner ſa plus intime confiance. Tous les trois étoient parfaitement au fait du gouvernement d'un Diocèſe : ils venoient de celui de Luçon où ils avoient travaillé ſous ſes ordres. Mais quoiqu'il fut bien perſuadé de la ſcience profonde de ces trois perſonnages, jamais on ne l'accuſa de ſe laiſſer gouverner. Il avoit tout le diſcernement néceſſaire, pour ne pas prendre dans les délibérations de ſon Conſeil l'apparent pour le vrai, l'incertain pour le certain. Quand il lui reſtoit quelques difficultés, il avoit recours à ceux qu'il connoiſſoit les plus éclairés à Paris. Il avoit de grandes liaiſons avec Monſieur de Gondrin ſon Métropolitain : Cependant il ne crut pas que le Diocèſe d'Auxerre fût en état d'admettre le réglement que ce Prélat lui conſeilloit d'y faire ; & il paroît par un des articles de ſes Ordonnances concernant les Eccléſiaſtiques, qu'il ne s'aſtreignit point à ſuivre la déciſion que M. de Sainte Beuve avoit fait ſur cette matiere. Il étoit inexorable pour les graces qu'on lui demandoit, quand les ſujets n'avoient pas les diſpoſitions. C'étoit une maxime générale, dont il ne ſe départit pas même à l'égard de ceux qui appartenoient à ſes principaux Officiers. La crainte de ſuccomber ne l'empêchoit point d'entreprendre ce qui étoit néceſſaire pour corriger un pêcheur : les embarras ne lui inſpiroient point de timidité, la dépenſe ne l'arrêtoit pas. Il étoit éloigné de ces foibleſſes, parce qu'il avoit un vrai zéle pour le ſalut de ſes Diocéſains. Il etoit au reſte bien perſuadé que l'élévation des Evêques au-deſſus des Prêtres, n'eſt pas à la maniere de la domination ſéculiere qui commande deſpotiquement. Méditant ſouvent le commandement de J. C. ſur l'humilité, il ne ſouffrit jamais qu'on lui fit des harangues dans les ſermons, & il ne laiſſa jamais un Prêtre découvert en ſa préſence. Il parloit à tous ceux qui étoient revétus du Sacerdoce avec toute l'affabilité poſſible. Quand il déſiroit quelque choſe d'eux, il s'expliquoit en termes ſi humbles, & en même-tems ſi preſſans, qu'il falloit être bien rebelle, pour ne pas obéir à ſes volontés. Il n'abuſa point

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Tome I. cas 199.

(*a*) Ce dernier étoit du Diocèſe de Rouen, & avoit été reçu Chanoine d'Auxerre le 1 Février 1672.

de ſon crédit, pour réduire par des voyes de fait les Curés ou autres bénéficiers, coupables ou incapables, à abandonner leurs poſtes. Il ne s'arrêtoit pas non plus aux premieres plaintes ; il ſuſpendoit ſon jugement juſqu'à ce qu'il eût tout approfondi. Il conſidéroit de qui on lui parloit, qui étoit celui qui ſe plaignoit, examinoit ſi ce n'étoit point par vengeance ou par oppoſition à la diſcipline de l'Egliſe : & quand même il connoiſſoit avec certitude les défauts de quelques paſteurs, il ne s'armoit point auſſi-tôt pour les châtier, mais il uſoit de charitables remontrances pour les porter à changer de vie ; il les ménaçoit enſuite s'il en étoit beſoin, & il ne faiſoit commencer leur procès, que lorſqu'il y avoit abſolument néceſſité, & c'étoit toujours de maniere à n'être pas obligé de l'achever, tant il avoit ſoin que ces Eccléſiaſtiques déréglés ſe convainquiſſent eux mêmes du tort qu'ils avoient, & qu'une réſiſtance opiniâtre leur ſerait inutile. Souvent on en a vu, qui venoient le trouver, & lui avouoient ingénument leurs fautes ; il pardonnoit à ceux-là, leur diſant : *Mon frere, allés, travaillez, il ne faut plus penſer au paſſé ; mais à mieux vivre dans la ſuite, & à faire des fruits dignes de pénitence.* A l'égard de ceux qui vouloient entrer dans des Cures par préſentations de patron, ou par proviſions de Cour de Rome, il les examinoit lui-même, & ſon Secretaire préſent réduiſoit le procès-verbal de ſes demandes & de leurs réponſes, ſur lequel après l'avis de ſon Conſeil, & quelques délais accordés s'il étoit convenable, il les déterminoit d'ordinaire avec autant de force que de douceur, à renoncer à des droits dont ils n'étoient pas dignes. Sa fermeté en ces occaſions lui attira des injures & même des menaces : mais ſa religion le faiſoit mettre au-deſſus de tout ce qui échappoit à ces Eccléſiaſtiques, qui lui paroiſſoient mal appellés ou peu propres au miniſtere. Quoiqu'il fut d'un tempérament ſec & chaud, bien loin de défendre ſa réputation au préjudice de celle des autres, il l'expoſoit ſouvent pour cacher leurs fautes. Il lui auroit été facile d'empêcher la cenſure qu'on faiſoit quelquefois de ſes actions, & d'obvier aux murmures : Il ſuffiſoit pour cela qu'on en dit les raiſons ; mais par ce qu'il ne le pouvoit faire ſans donner atteinte à la réputation des coupables, il aimoit mieux garder un ſecret impénétrable en

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

leur faveur, & ſouffrir avec humilité que le blâme qu'ils avoient mérité retombât ſur lui.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Mais ſi ce Prélat ſouffroit avec une grande patience les injures qui étoient faites à ſa perſonne, & même les médiſances; il avoit un grand zéle pour punir celles qui étoient faites aux Curés, ſur-tout ſi c'étoit dans les exercices de leur miniſtere. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on parlât mal en public de ceux qui étoient en place, mais il aimoit au contraire à en entendre dire tout le bien poſſible, pourvu que ce ne fût pas en leur préſence. Un jour qu'un des premiers de la Cathédrale loüa hautement un Curé préſent qui avoit prêché devant lui, il garda un profond ſilence, corrigeant par-là celui qui loüoit exceſſivement, & préſervant celui qui étoit loüé du péché de vaine gloire. Les bons Prêtres étoient reçus chez lui avec honneur & il les admettoit à ſa table. Il les aidoit même de ſon argent, lorſqu'il étoit informé que le revenu de leur Cure ne ſuffiſoit pas pour les faire ſubſiſter ſelon leur condition. Il y en eut un d'auprès de Colanges ſur-Yonne qu'il trouva mal vétu, lorſqu'il vint le voir à Auxerre: le bon Prélat ſe dépoüilla à l'inſtant de ſes propres habits, & lui en fit préſent. Il donna ſouvent à d'autres, des chemiſes de toile commune, telles qu'il les portoit.

Aſſiſtant de ſes biens les pauvres Eccléſiaſtiques, il n'eut pas moins d'attention envers le reſte du troupeau qui pouvoit être dans la miſére: il prit ſoin des pauvres honteux & de tous les autres miſérables. Avant qu'il fut venu à bout d'établir un Hôpital, il ordonna qu'on diſtribuât du pain trois ou quatre fois la ſemaine dans ſon Palais Epiſcopal, & avant cette diſtribution, un de ſes Aumoniers faiſoit aux pauvres aſſemblés un petit diſcours de piété. L'Hôpital étant établi en conſéquence d'une Aſſemblée de Ville tenue à l'Evêché, & avec la participation de l'Intendant, il fit confirmer cet établiſſement par des Lettres patentes du mois de Mars de l'an 1675. (a) Tous les Mardis quittant ſes emplois les plus ſérieux, il ſe trouvoit aux Aſſemblées qui ſe tenoient chez lui avec huit Adminiſtrateurs, tant Eccléſiaſtiques que Laïques dont il avoit fait choix. Ce n'étoit pas aſſez qu'il eut trouvé un corps de logis pour placer les pauvres, il en-

(a) Cet Hôpital fut d'abord dans la Paroiſſe de Saint-Pere au lieu où étoit l'Hôtellerie du panier-verd à la porte du Pont, & porta le nom de S. Nicolas.

tretenoit cette maiſon de bled, de vin, de bois : Et comme cet Hôpital étoit uniquement pour les pauvres de la ville & des fauxbourgs ; s'il y en faiſoit entrer qui fuſſent de quelques-unes des terres du temporel de l'Evêché, il donnoit pour eux une ſomme d'argent réglée. Bien ſouvent il alla viſiter les pauvres de ce lieu, pour connoître l'état de la maiſon. Il ne dédaigna pas de ſervir à manger aux infirmes de l'Hôtel-Dieu. On le vit ſans répugnance exhorter un agonizant, le viſage panché contre celui du moribond. Mais comme il remarqua qu'à cauſe de ces viſites de l'Hôtel-Dieu, on avoit conçu une haute eſtime de ſa charité, il s'abſtint d'y aller davantage : & même long-tems après, comme un de ſes Docteurs lui repréſentoit les beſoins ſpirituels qui manquoient dans les priſons, il dit qu'il s'abſtenoit d'aller dans ces ſortes de lieux, parce qu'il craignoit d'acheter la réputation de ſaint à trop bon marché. Un hiver ayant été facheux, il fit acheter de la viande que l'on diſtribuoit trois fois la ſemaine à Auxerre, à Regennes, & dans ſes autres terres. Les pauvres honteux ne recevoient pas moins de ſecours de ſa bonté paternelle & toujours avec prudence. Il y avoit dans Auxerre un certain nombre de familles qu'il entretenoit de ſes charités, les faiſant par lui-même ſuivant la connoiſſance qu'il avoit de leurs beſoins. Il alloit à pied dans ces maiſons accompagné ſeulement d'un jeune Clerc qui portoit la bourſe, & ſuivi d'un ou deux domeſtiques. Mais lorſqu'il approchoit le coin de la rue, il ordonnoit à ſes gens de ne point paſſer outre, afin qu'ils ne viſſent pas chez qui il entroit. Il obſervoit même étant dans la rue, de s'arrêter auprès de quelques perſonnes, auxquelles on ne pouvoit pas ſoupçonner qu'il eût à faire l'aumône, & lorſqu'il s'appercevoit qu'on ne le regardoit plus, il entroit promptement dans ces maiſons, & le jeune Eccléſiaſtique lui remettoit ſa bourſe dont il faiſoit uſage en peu de tems. (*a*) Sçachant un jour qu'un notable bourgeois peu accommodé avoit des filles qui n'oſoient ſortir à cauſe qu'elles étoient mal vétues, il envoya un habit qui convenoit au pere, mais dont les poches contenoient une ſomme d'argent deſtinée pour l'uſage le plus preſſant de cette famille. Il nourrit & entretint durant ſon Epiſcopat la maiſon d'un Gentil-

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

(*a*) J'ai ſçu ce fait d'un des Chanoines qui avoit porté quelquefois cette bourſe.

homme de ſon Diocèſe qui avoit perdu tout ſon bien, dans la vue d'empêcher que ſes filles ne tombaſſent en quelque malheur. Outre les aumônes qu'il faiſoit par lui-même, il y avoit quatre perſonnes de la ville chargées d'en faire aux pauvres honteux de leur connoiſſance, ſçavoir deux Chanoines, un Avocat (*a*), & la Supérieure d'une Communauté non cloîtrée (*b*): & non content de faire d'abondantes aumônes dans ſon Diocèſe, il faiſoit encore tenir par an trois mille livres aux Miſſionnaires, qui étoient dans les pays étrangers. Il arriva de ſon tems que la ville de Colanges-les-Vineuſes fut preſque réduite en cendres, & l'Egliſe même ſe reſſentit de l'incendie. Cette triſte nouvelle lui ayant été mandée à Paris, il y fit une quête, revint enſuite promptement à ſon Diocèſe, alla viſiter le mal qu'il trouva bien plus grand qu'on ne lui avoit écrit, & ajoûta à ce qu'il avoit trouvé à Paris, tout ce qui lui reſtoit alors d'argent, pour ſoulager plus promptement les habitans de cette petite ville. La Communauté des Urſulines de Crevan étant dans un grand beſoin, ſe reſſentit auſſi très particuliérement de ſes libéralités. Il leur faiſoit tenir tous les ans ſix cens livres outre le bled, le ſel, &c. qu'il leur fourniſſoit. On ne peut compter les ſommes qu'il fit diſtribuer à la Campagne dans chaque Paroiſſe qu'il viſitoit.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Le 17. May 1676.

Après le ſoin des pauvres l'inſtruction des gens de la campagne, fut une des choſes qui exercerent le plus ſa vigilance. Ce fut pour prendre connoiſſance de leurs beſoins ſpirituels, qu'il entreprit la viſite générale de ſon Diocèſe preſque auſſi-tôt qu'il fut arrivé: mais il ne s'acquitta pas de ce devoir avec rapidité ni ſuperficiellement. Il ne viſitoit qu'une Paroiſſe en un jour, & il y employoit tout le tems néceſſaire; ſi elle étoit peu éloignée de ſon Château de Varzy ou de quelqu'autre lieu de ſa réſidence, il s'y tranſportoit à pied. Le matin après les cérémonies ordinaires, il célébroit la Meſſe, où il y avoit ſouvent une Communion génerale; puis ſe faiſoit la prédication à laquelle il vouloit toujours aſſiſter, afin d'y mieux raſſembler le peuple, & de l'y tenir plus attentif. Il viſitoit les fonts baptiſmaux, ſoit devant, ſoit après la prédication; il y parloit long-tems ſur la ſainteté du baptême & ſur la maniére de l'adminiſtrer. Après

(*a*) Jacques Richer. (*b*) De la Providence.

Digitized by Google

le dîner on faiſoit une inſtruction pour préparer au Sacrement de Confirmation, à laquelle il n'aſſiſtoit pas. Elle duroit jusqu'à ce qu'il retournât à l'Egliſe, où il prenoit connoiſſance de l'état de la Paroiſſe, & autant qu'il y avoit de ſujets de plainte ſur les défauts que le Curé remarquoit dans ſa Paroiſſe, c'étoit matiére à autant de diſcours que l'Evêque prononçoit avec zéle. Il uſoit d'un expédient très-utile pour augmenter la confiance des peuples dans leur Curé. Comme les habitans de certains lieux étoient ſujets à murmurer contre leur Paſteur, ſans en avoir occaſion, & uniquement par habitude; il engagea les Curés qui avoient de la ſincérité, & de l'amour pour le bien à prévénir ces plaintes. Ainſi lorſque l'Evêque ſe préſentoit pour entendre les Paroiſſiens, les Curés repréſentoient eux mêmes publiquement que les Paroiſſiens retenus par trop de conſidération, s'étoient abſtenu de parler de telle & telle choſe qui les choquoit dans ſa conduite; que cela étoit vrai, mais qu'ils étoient prêts de s'en corriger, ſi l'Evêque y trouvoit à redire. Cela ſuffiſoit pour donner occaſion au Prélat de confirmer le bien que les Curés tâchoient d'établir; & cela rendoit les Paroiſſiens plus ſoumis à leurs Paſteurs, en leur faiſant entendre qu'ils ſeroient blamables, s'ils ſe conduiſoient autrement. L'enquête faite on liſoit les Ordonnances, & la viſite finiſſoit par l'adminiſtration du Sacrement de Confirmation: Après quoi, il faiſoit diſtribuer aux pauvres les aumônes dont j'ai parlé. Et comme ſouvent les Curés n'ont pas ſoin de faire exécuter les Ordonnances de viſite, & que quelquefois même ils ne les liſent pas; on les avertiſſoit par des lettres circulaires d'envoyer à l'Evêché des copies de ces Ordonnances, avec des apoſtilles aux articles exécutés ou non exécutés: Ce qui faiſoit que les Curés s'empreſſoient de faire exécuter ce qui ne l'étoit pas, afin d'éviter le blâme de leur Evêque. Si quelque Curé étoit négligent ſur ce point, ou envoyoit une copie où l'on ne voyoit preſque rien d'exécuté, celui qui étoit chargé de la recevoir, la lui renvoyoit, lui marquant qu'il n'avoit pas voulu la communiquer au Prélat, afin de lui épargner la confuſion d'une telle négligence, & de lui donner le tems de la réparer. Ainſi changeoit peu à peu la face du Diocèſe par le moyen des viſites; de ſorte que l'Evêque étoit aſſuré qu'en viſitant

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Digitized by Google

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

une Paroiſſe pour la ſeconde fois, il y trouveroit tout en bon ordre. Quand il prévoyoit qu'il y avoit de grandes plaintes à entendre contre un Curé, il ne permettoit pas qu'on les lui fit publiquement : il ſe retiroit dans ſa Sacriſtie ou dans un autre lieu commode, & y entendoit ſéparément les témoins : mais comme il vouloit auſſi que le Curé connût ſon tort, il ne logeoit point chez lui, & n'y faiſoit point porter ce qu'il avoit à manger, mais chez les Juges du lieu, ou à l'auberge telle qu'elle ſe trouvoit. S'il lui arrivoit d'interrompre le cours de ſes viſites un jour ou deux, ce n'étoit pas pour demeurer oiſif ; c'étoit ſeulement un changement d'occupation pour le ſervice de ſon troupeau. Il donnoit audience à toutes les heures qu'on ſe préſentoit ſans faire attendre perſonne, ſur-tout les Curés qui venoient de loin ; & il recevoit les Eccléſiaſtiques avec une cordialité & une tendreſſe paternelle. Tous, grands & petits, avoient la conſolation de parler à leur Evêque quand ils vouloient, & s'en retournoient charmés de ſa charité. Il ne ſe plaignoit que des viſites inutiles, & de pure civilité que lui rendoient quelques Gentils-hommes, parce qu'elles étoient quelquefois trop longues. S'il recevoit des viſites dans le lieu de ſa ſtation, il en rendoit auſſi ; mais c'étoit aux malades, à ceux qui étoient dans l'affliction, qu'il avoit ſoin de conſoler & de ſoulager : il réconcilioit ceux qui étoient en inimitié, & accommodoit les procès le plus qu'il pouvoit. Comme il étoit un jour à Saint-Fergeau, on y amena trois criminels arrêtés dans les bois de Varzy, qu'on conduiſoit aux priſons d'une autre ville : il en fut informé, les alla viſiter, & leur ayant dit quelques paroles de conſolation, il recommanda aux conducteurs d'avoir pour eux de l'humanité, diſant : *Ce ſont nos freres, & ils peuvent être aſſociés à celui qui fut juſticié en croix, s'ils prennent en patience ce qui leur arrive.* Ayant trouvé en quelques Paroiſſes qu'on faiſoit ſouvent des exorciſmes ſur des prétendues poſſédées, il ſe réſerva le droit de le permettte : & quand ces femmes lui demandoient la permiſſion de ſe faire exorciſer, il leur répondoit qu'il falloit qu'elles allaſſent auparavant paſſer un mois ou deux dans l'Hôpital Général d'Auxerre au pain & à l'eau, & qu'il y auroit peine afflictive pour elles au cas qu'elles fuſſent rebelles. Ces derniéres paroles répétées trois ou quatre fois dans les différens

différens lieux où ces femmes ſe préſentérent à lui, chaſſérent plus de démons en ſix mois, que n'avoient fait tous les exorciſmes permis par ſon prédéceſſeur pendant quarante ans.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Il étoit convenu avec M. l'Evêque d'Autun d'entretenir enſemble une compagnie de Miſſionnaires tirés de Lyon, qu'on appelle les Prêtres de Saint Joſeph, pour travailler alternativement dans leurs Diocèſes. Ces Miſſionnaires commencérent la premiére année dans le Diocèſe d'Auxerre: ils y firent tant de fruit, qu'il prit la réſolution de ne les en pas laiſſer ſortir, & il les retint entiérement pour ſon Diocèſe. Il ſe tranſportoit dans les lieux où ils étoient, pour les autoriſer de ſa préſence, ſuppléer par ſes exhortations, & il adminiſtroit le Sacrement de Confirmation à ceux qu'ils avoient inſtruits & diſpoſés: Et afin qu'on fut plus fidéle à conſerver le bien qu'ils y avoient opéré, un Miſſionnaire où deux retournoient de tems en tems dans la Paroiſſe où la Miſſion s'étoit faite, & y reſtoient encore pendant quelques mois.

La viſite qu'il fit des Communautés de Filles, fut toujours avec une diſcrétion & une patience qui ne peuvent s'exprimer, mais qui étoient propres à faire reſpecter ſa fermeté, particuliérement ſur l'article de la cloture & ſur la déſappropriation. Il y avoit deux de ces Couvents où la régularité étoit beaucoup affoiblie: comme il ne trouva point de ſujets capables de la rétablir, il en fit venir de Paris; il ne regardoit point à la dépenſe, quand elle étoit néceſſaire pour procurer le ſalut des ames. Ce fut de Saint-Denis qu'il tira celles qu'il plaça dans la maiſon des Urſulines de Crevan: ce furent auſſi celles qu'il viſita le plus ſouvent, & qu'il ſoulagea d'aumônes plus abondantes. Il fit auſſi fermer de hautes murailles le Monaſtere des Bénédictines de Cône, & leur envoya de tems en tems de quoy les faire ſubſiſter. Il établit à Auxerre une Communauté de Filles de la Providence, de même qu'il avoit fait à Luçon. Dans le tems qu'on attendoit ſon arrivée à Auxerre, trois ou quatre Religieuſes d'une Abbaye de ſon Diocèſe trompées par le bruit qui s'étoit répandu que Nicolas Colbert étoit un Prélat rigide, & ſans miſéricorde envers les coupables, crurent avoir une occaſion favorable d'exécuter le mauvais deſſein qu'el-

Depuis l'an 1671, jusqu'en 1676.

les avoient contre leur Abbeſſe dont elles ne pouvoient ſupporter la régularité ; & l'accuſérent auprès de lui de crimes très honteux. Le Prélat tint l'accuſation ſecrette, & prit des méſures ſi ſages & ſi ſures pour éclaircir le fait, que les accuſatrices prévoyant que leur calomnie ſeroit découverte, prévinrent le jugement, & ſe jettérent aux pieds de leur Abbeſſe pour lui demander pardon.

Il n'eſt pas étonnant qu'un Prélat ſi attaché à faire l'aumône, n'eût fait aucune acquiſition temporelle pour ſon Evêché. Mais ſi de ce côté-là il ne fut d'aucune utilité à ſes ſucceſſeurs, c'eſt à lui qu'ils ont l'obligation de ce qu'ils peuvent rentrer aux Etats de Bourgogne. Nicolas Colbert ſe ſervit dès le commencement de ſon Epiſcopat de la protection du Miniſtre ſon frere, pour rétablir les Evêques d'Auxerre dans la poſſeſſion de ce droit, qui avoit été interrompue depuis plus de cent ans. Il obtint par le même moyen une décharge conſidérable des Impots dont les Auxerrois étoient accablés ; mais il ne la ſollicita, qu'après en avoir murement délibéré avec ſon Conſeil, & avoir reconnu qu'il le pouvoit à l'exemple de S. Gregoire Pape, & de S. Germain le plus illuſtre de ſes prédéceſſeurs : Cependant pour être plus ſûr de ne rien faire contre les régles de la juſtice, il demanda aux Etats un Commiſſaire qui vint faire la viſite. Il procura un ſemblable ſoulagement à la ville de Varzy qui étoit auſſi ſurchargée & accablée. Il n'entreprit aucun procès ſoit pour faire revivre des droits douteux, ſoit pour réformer des abus. Il étoit ennemi de la procédure ; & loin de ſonger à former des conteſtations ou difficultés, il travailloit à accommoder les perſonnes qui en avoient les unes contre les autres.

Quand Louis XIV paſſa par Auxerre pour aller commander le ſiége de Beſançon, le Prélat reçut un accueil très favorable de ce grand Prince, qui lui dit en l'abordant : *Monſieur d'Auxerre ; il faut bien vous venir voir, puiſqu'on ne vous voit point à la Cour.* Lui de ſon côté n'épargna rien pour faire au Roi une réception digne de ſa perſonne, & il ſe conforma à tout le cérémoniel requis en pareil cas. Il n'oublia point cependant en cette occaſion qu'il étoit Evêque ; & en voici la preuve. Sortant de l'appartement du Roi après s'être trouvé à ſon lever parmi ſes courtiſans, lorſqu'il

passoit dans la cour de l'Evêché pour retourner à la maison du Bourgeois où il s'étoit retiré, il se trouva dans une circonstance très-délicate & embarrassante. On ne sçait pas positivement s'il conféra alors avec son frere le Ministre sur ce qui étoit arrivé. On présume seulement que ce fut ce qui donna lieu à ce Ministre de lui conseiller de s'absenter, lorsqu'on sçut que le Roi devoit repasser par Auxerre, & loger encore chez lui. Quand ce tems-là fut venu, il prit la route d'Orleans, & alla visiter le Prieuré qu'il avoit à Nogent-le-Rotrou au Diocèse de Chartres. Il reçut aussi une autre fois M. le Prince de Condé, qu'il traita d'une maniere si splendide, qu'on s'apperçut qu'il étoit aussi magnifique dans les occasions extraordinaires, qu'il étoit œconome & frugal dans sa dépense courante. Il ne pouvoit cependant s'empêcher de témoigner à ses amis, qu'il auroit mieux aimé voir employer aux besoins des pauvres, les sommes que lui coutérent ces passages; & il proféroit à cette occasion cette sentence d'un Pseaume: *De necessitatibus meis eripe me, Domine.*

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

Le Prieuré de Nogent dont je viens de parler, fut le seul Bénéfice qu'il garda avec son Evêché; mais il n'en retiroit rien, parce que tout le revenu étoit employé à relever les bâtimens; & il faut sçavoir qu'il ne s'étoit reservé aucun bien de patrimoine. Il s'étoit défait du Prieuré de la Charité-sur-Loire en faveur de l'Abbé Colbert son neveu: & il y avoit long-tems qu'il ne possédoit plus l'Abbaye de Landais en Berri, ni celle de S. Sauveur de Vertus en Champagne. Le voyage qu'il fit au Prieuré de Nogent, & celui de Paris à l'Assemblée du Clergé, à laquelle il fut envoyé par la Province de Sens l'an 1675, & un autre qu'il fit sur la fin du Printems de l'an 1676, sont les seules fois qu'il s'absenta de son Diocèse pendant qu'il en fut Evêque. Mais comme il avoit des Vicaires-Généraux très-vigilans, le Diocèse ne souffrit aucunement de ces absences.

Entre les abus qu'il fit cesser durant son Episcopat, on doit compter la désertion générale où etoient les Paroisses de la Ville. Dès que le Prélat eut parlé, on commença à fréquenter les Eglises Paroissiales, non-seulement pendant la quinzaine de Pâques, mais encore pendant le reste de l'année. Il défendit les Processions nocturnes, & celles qui se faisoient dans des endroits éloignés de plus d'une lieue

Ordon. Synod. 1674. pag. 28. 29.

de celui d'où l'on partoit, auſſi-bien que l'uſage de ſonner dans les Egliſes durant toute la nuit la veille de S. Jean & celle des Trépaſſés. On doit encore mettre dans le rang des choſes qu'il abolit ſagement, la coutume par laquelle on ſouffroit à Auxerre le Dimanche de Quaſimodo une multitude innombrable de jeunes filles de douze à quinze ans habillées en Religieuſes ou Nonnes, qui précédoient la Proceſſion ſolemnelle de ce jour, en chantant des Cantiques de toute eſpece. Etant informé de l'abus qui s'étoit gliſſé dans cet uſage, il le retrancha entiérement. Il fit déclarer une guerre ouverte à l'uſure qu'il avoit trouvé trop communément tolérée dans ſon Diocèſe. Cathérinot de Bourges fait mention dans ſon Traité du prêt gratuit imprimé en 1679, des brouilleries que cette matiére cauſa dans le Diocèſe d'Auxerre. Cependant on apprend par une des déciſions de M. de Sainte-Beuve, qu'il y eut certains cas où les Miſſionnaires qu'il avoit employés, n'étoient pas outrés, & qu'ils excuſoient quelquefois les pénitens. Après les articles de Foy, il ne croyoit aucun ſentiment plus certain, que celui qui enſeigne que les Chrétiens ſont obligés de rapporter à Dieu toutes leurs actions par quelque mouvement de ſon amour. Il en étoit de même de la néceſſité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence. Il refuſoit ſes pouvoirs à tous ceux qui croyoient l'attrition purement ſervile & ſans amour de Dieu, ſuffiſante pour convertir le pécheur, & le reconcilier dans le Sacrement. On a encore les informations qu'il fit faire contre un Prédicateur, qui oſa débiter dans la Cathédrale en 1673 une doctrine relâchée ſur cette matiere. Sur la fin de ſa vie il fit un Mandement contre les ſermens exécrables que les charbonniers, bucherons, fendeurs de bois & mineurs faiſoient entr'eux pour empêcher que leur profeſſion ne devînt commune. (*a*) Il n'y eut qu'une ſeule choſe à laquelle il ne put apporter de reméde durant les quatre années de ſon Epiſcopat; ſçavoir les cauſeries & immodeſties dans les Egliſes. Il ſongea toujours aux moyens de les empêcher; il en conféra même avec les Curés dans le dernier Synode qu'il tint; mais quelque expédient qu'il eût pris, Dieu ſe contenta de ſa bonne volonté.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Pag. 88.

Tome 2. Cas 119.

Il avoit réſolu de changer les Chanoines Réguliers de

(*a*) Ce Mandement fut reçu en 1679. au Synode d'Auxerre.

paſſoit dans la cour de l'Evêché pour retourner à la maiſon du Bourgeois où il s'étoit retiré, Madame de Monteſpan entroit, & venoit directement à lui dans un terrain fort étroit : il détourna la tête, pour n'être pas obligé de l'aborder. Ce fut peut-être ce qui donna lieu à ſon frere le Miniſtre de lui conſeiller de s'abſenter, lorſqu'on ſçut que le Roi devoit repaſſer par Auxerre, & loger encore chez lui. Quand ce tems-là fut venu, il prit la route d'Orleans, & alla viſiter le Prieuré qu'il avoit à Nogent le Rotrou au Diocèſe de Chartres. Il reçut auſſi une autre fois M. le Prince de Condé, qu'il traita d'une maniére ſi ſplendide, qu'on s'apperçut qu'il étoit auſſi magnifique dans les occaſions extraordinaires, qu'il étoit œconome & frugal dans ſa dépenſe courante. Il ne pouvoit cependant s'empêcher de témoigner à ſes amis, qu'il auroit mieux aimé voir employer aux beſoins des pauvres, les ſommes que lui coutérent ces paſſages ; & il proféroit à cette occaſion cette ſentence d'un Pſeaume : *De neceſſitatibus meis eripe me Domine.* Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Le Prieuré de Nogent dont je viens de parler, fut le ſeul bénéfice qu'il garda avec ſon Evêché ; mais il n'en retiroit rien, parce que tout le revenu étoit employé à relever les bâtimens ; & il faut ſçavoir qu'il ne s'étoit réſervé aucun bien de patrimoine. Il s'étoit défait du Prieuré de la Charité-ſur-Loire, en faveur de l'Abbé Colbert ſon neveu : & il y avoit long-tems qu'il ne poſſédoit plus l'Abbaye de Landais en Berri, ni celle de Saint-Sauveur de Vertus en Champagne. Le voyage qu'il fit au Prieuré de Nogent, & celui de Paris à l'Aſſemblée du Clergé, à laquelle il fut envoyé par la Province de Sens l'an 1675, & un autre qu'il fit ſur la fin du Printems de l'an 1676, ſont les ſeules fois qu'il s'abſenta de ſon Diocèſe pendant qu'il en fut Evêque. Mais comme il avoit des Vicaires-Généraux très-vigilans, le Diocèſe ne ſouffrit aucunement de ces abſences.

Entre les abus qu'il fit ceſſer durant ſon Epiſcopat, on doit compter la déſertion générale où étoient les Paroiſſes de la Ville. Dès que le Prélat eut parlé, on commença à fréquenter les Egliſes Paroiſſiales, non-ſeulement pendant la quinzaine de Pâques, mais encore pendant le reſte de l'année. Il défendit les Proceſſions nocturnes, & celles qui ſe faiſoient dans des endroits éloignés de plus d'une lieue de Ordon. Synod. 1674. pag. 26. 29.

celui d'où l'on partoit, auſſi-bien que l'uſage de ſonner dans les Egliſes durant toute la nuit la veille de S. Jean & celle des Trépaſſés. On doit encore mettre dans le rang des choſes qu'il abolit ſagement, la coutume par laquelle on ſouffroit à Auxerre le Dimanche de Quaſimodo une multitude innombrable de jeunes filles de douze à quinze ans habillées en Religieuſes ou Nonnes, qui précédoient la Proceſſion ſolemnelle de ce jour, en chantant des Cantiques de toute eſpéce. Etant informé de l'abus qui s'étoit gliſſé dans cet uſage, il le retrancha entiérement. Il fit déclarer une guerre ouverte à l'uſure qu'il avoit trouvé trop communément tolérée dans ſon Diocèſe. Cathérinot de Bourges fait mention dans ſon Traité du prêt gratuit imprimé en 1679, des brouilleries que cette matiére cauſa dans le Diocèſe d'Auxerre. Cependant on apprend par une des déciſions de M. de Sainte-Beuve, qu'il y eut certains cas où les Miſſionnaires qu'il avoit employés n'étoient pas outrés, & qu'ils excuſoient quelquefois les pénitens. Après les articles de Foy, il ne croyoit aucun ſentiment plus certain, que celui qui enſeigne que les Chrétiens ſont obligés de rapporter à Dieu toutes leurs actions par quelque mouvement de ſon amour. Il en étoit de même de la néceſſité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence. Il refuſoit ſes pouvoirs à tous ceux qui croyoient l'attrition purement ſervile & ſans amour de Dieu, ſuffiſante pour convertir le pécheur, & le réconcilier dans le Sacrement. On a encore les informations qu'il fit faire contre un Prédicateur, qui oſa débiter dans la Cathédrale en 1673 une doctrine relâchée ſur cette matiére. Sur la fin de ſa vie, il fit un Mandement contre les ſermens exécrables, que les Charbonniers, bucherons, fendeurs de bois, & mineurs faiſoient entr'eux pour empêcher que leur profeſſion ne devint commune. (a) Il n'y eut qu'une ſeule choſe à laquelle il ne put apporter de reméde durant les quatre années de ſon Epiſcopat; ſçavoir les cauſeries & immodeſties dans les Egliſes. Il ſongea toujours aux moyens de les empêcher; il en conféra même avec les Curés dans le dernier Synode qu'il tint; mais quelque expédient qu'il eut pris, Dieu ſe contenta de ſa bonne volonté.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Page 88.

Tome 2. Cas 119.

Il avoit réſolu de changer les Chanoines Réguliers de

(a) Ce Mandement fut reçu en 1679 au Synode d'Auxerre.

deux Communautés d'Auxerre, quoiqu'il y en eût une des deux dont la réforme étoit toute récente. Mais voyant les obſtacles qui ſe préſentérent à quelques pieuſes tentatives, il laiſſa le reſte à la Providence divine. Ayant appris que ſous la fin de l'Epiſcopat de Pierre de Broc le Magiſtrat ſéculier s'étoit ingéré de connoître du fait des comptes de fabrique d'une des Paroiſſes de la ville, il fit préſenter par le Promoteur de ſon Officialité une Requête au Conſeil privé du Roi, qui caſſa & annulla le jugement du Lieutenant-Général d'Auxerre du 2 Septembre 1670, & ordonna que les Comptes des Fabriques de tout le Diocèſe ſeroient examinés, clos & arrêtés par l'Evêque ou par ſes Vicaires-Généraux, Archidiacres, Official ou autres Eccléſiaſtiques, avec défenſes à tous Juges Royaux d'en connoître, conformément aux Déclarations de Charles IX, Henry III, Henry IV & Louis XIII.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Quoiqu'il eût viſité une grande partie des Reliques du Diocèſe, & particuliérement le Tréſor de l'Egliſe Collégiale de Varzy qui en eſt richement fournie, on ne voit point qu'il en ait fait aucune tranſlation d'une Egliſe en une autre, ni aucune diſtraction : il laiſſoit les oſſements des Saints dans l'état où il les trouvoit, ſe contentant de les honorer, de les invoquer, & d'imiter leurs vertus autant qu'il pouvoit, réſervant ſon revenu plutôt pour fournir des habits aux pauvres, que pour couvrir de feuilles d'argent ou autre matiére prétieuſe les oſſemens qu'il trouvoit aſſez décemment renfermés. On ſçait que bien loin d'avoir fait ſortir hors du Diocèſe des Reliques des Saints tutelaires, il y en a apporté d'ailleurs, & qu'il employa dans les autels portatifs qu'il bénit en grand nombre, les Reliques des Martyrs de Reims dont on lui avoit fait préſent, lorſqu'il alla en cette ville ſur la fin de l'an 1671. S'il ne fit diſtribution d'aucunes Reliques des Saints du Diocèſe d'Auxerre qui ſoit venue à notre connoiſſance, il n'en ſupprima auſſi aucune de celles qu'on lui préſenta enchâſſées avec décence dans les Egliſes où ſubſiſtoient encore les tombeaux des Saints, ou quelqu'autre titre de cette nature : & il étoit trop inſtruit pour exiger des procès-verbaux ou autres atteſtations juridiques, à l'égard des ſiécles où la coutume n'étoit pas encore d'en dreſſer.

Lorſqu'il arriva à Auxerre, il n'y avoit qu'un an que le

Diocèſe étoit pourvu d'un nouveau Breviaire qu'on avoit été près de trente ans à compoſer. Il ordonna par un des articles de ſes Statuts Synodaux qu'on s'en ſervit, & que l'on ſe conformât au chant & cérémonies de la Cathédrale autant que faire ſe pourroit. Il avoit commencé à travailler lui même à l'édition du Miſſel qu'il ſe propoſoit de publier, & pour cet effet, il recherchoit à ſon tems de loiſir l'origine des différences du Miſſel d'Auxerre d'avec le Romain, recherche néceſſaire pour ne pas prendre le change. Il médita auſſi une collection de Statuts Synodaux du Diocèſe, qui auroit paru ſous le nom de *Synodicon*, en commençant par ceux de S. Aunaire & continuant juſqu'à ſon tems. Mais ſa mauvaiſe ſanté & ſes occupations ne lui permirent pas d'avancer extrémement ces ſortes d'ouvrages. Un Chanoine Soudiacre qui étoit en poſſeſſion de prêcher, & à qui le Prélat avoit fait défenſe de continuer, à moins qu'il ne prît le Diaconat, crut devoir s'éclaircir vers M. de Sainte-Beuve touchant le droit qu'ont les Diacres de prêcher au-deſſus des Soudiacres, & en même tems il lui demanda ce qu'il penſoit d'une des cérémonies de la Cathédrale d'Auxerre. Le Docteur conſulté évita de donner une ſolution ſatisfaiſante ſur la cérémonie ; mais il approuva entiérement la démarche du Prélat contre le Soudiacre. Il y eut auſſi de ſon tems quelques Chanoines qui eſſayerent d'introduire des nouveautés dans les cérémonies de l'Office, & tentérent pour cela le ſuffrage du même Docteur : Mais ce fut inutilement : on étoit alors très attaché à l'obſervation des uſages loüables ; & ſi l'on ne pouvoit réformer les pratiques nouvelles introduites ſous les trois ou quatre Evêques précédens, on ne vit rien propoſer de ſa part qui fût de cette eſpéce. Son Séminaire étant ſur le pied des anciennes Communautés, aucun des ſujets qui en ſortoit, n'étoit porté à introduire le changement dans les Egliſes où il étoit Bénéficier ; & l'on ne vit de ſon tems ni ſupprimer les Offices attachés aux Bénéfices, ni placer aucunes parties de l'Office Canonial à des heures indues.

Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

Cas de conſcience T. 2. Cas 141. XI. Août 1672

Voyant en 1676 que depuis quatre ans qu'il étoit Evêque, il n'avoit pas encore viſité toutes les Paroiſſes du Diocèſe d'Auxerre, qui ne montent qu'au nombre de deux-cens dix ou douze, il réſolut après Pâques d'avancer cette année-là

l'œuvre de Dieu, & de le mettre à ſa perfection. Le Carême qu'il avoit fait à l'ordinaire, (a) l'avoit tellement échauffé, qu'il lui revenoit de tems en tems une hemorragie par le nez. On eut beau à lui repréſenter que ſes forces diminuoient, & que les chaleurs de l'été l'incommoderoient encore plus qu'il ne l'étoit, s'il entreprenoit la pénible fonction qu'il s'étoit propoſé, il répondit qu'il étoit Evêque, & qu'il falloit perſévérer dans le travail juſqu'à la fin : de ſorte que ſes Eccléſiaſtiques ſe virent obligés de ſeconder ſon zéle, & dire comme on lit dans les Actes : *Cum ei ſuadere non poſſemus, quievimus dicentes : Domini voluntas fiat.* Il ſe reſſentit de ſes incommodités plus fortement qu'à l'ordinaire dans un petit voyage qu'il fit à Paris immédiatement après Pâques. En étant de retour, il ne ſe donna pas le loiſir de reprendre ſes forces, & il partit auſſi-tôt pour ſes viſites. Une des premiéres fut celle de la ville de Colanges les-Vineuſes dont j'ai déja parlé, où il diſtribua ce qui lui étoit reſté d'argent. Il avoit eu un éreſipelle à la tête dont il n'étoit pas encore entiérement guéri ; mais les beſoins de ſon Diocèſe l'appellant du côté de la Charité-ſur-Loire, il y fit renaître ſon mal par la fatigue qu'il eſſuya dans le voyage. Après qu'il eut paſſé les plus grandes châleurs de l'été dans les fonctions Apoſtoliques, la Providence divine le conduiſit à Varzy pour s'y repoſer & eſſayer d'y guérir ſon éreſipelle. Il travailla d'abord à y établir un Collége, & une Communauté de Filles pour l'éducation de la jeuneſſe. Pendant ce tems-là, l'inſomnie augmenta, & il ſentit que ſes forces diminuoient de plus en plus. Un de ſes Curés l'étant venu voir alors, l'Evêque ſe jetta à ſes pieds, lui demanda d'être écouté en confeſſion, alla enſuite lui chercher un ſiége, un ſurplis, & il commença dès lors à ſe préparer au ſacrifice de ſa vie, quoique toutes ſes actions précédentes euſſent été autant de préparations à ce terrible paſſage. Les Dames de Varzy ſouhaitérent ardemment de s'employer toutes entiéres au ſoulagement de leur Paſteur & Seigneur : mais il refuſa cette aſſiſtance, pour mourir en l'unique préſence de Dieu. Une fiévre violente étant ſurvenue, il fit ſa derniére confeſſion à deux d'entre les Docteurs de Sor-

Depuis l'an 1674. juſqu'en 1676.

(a) Quelques-uns ajoûtent ici la circonſtance de la violence qu'il fut obligé de ſe faire au ſujet d'un Curé qui le quitta en le ménaçant.

Depuis l'an 1671. jusqu'en 1676.

bonne qu'il avoit avec lui, qu'il pria de l'interroger parce qu'ils le connoiſſoient aſſez & qu'ils ſçavoient ſes devoirs, & il uſa de cette voye, à cauſe que la douleur de la tête l'empêchoit de s'appliquer autant qu'il auroit ſouhaité : il les pria de ne le point épargner, & voulut qu'ils lui déclaraſſent toutes les choſes, dans leſquelles il pouvoit avoir manqué pendant ſa vie aux devoirs de ſon miniſtere. Après une telle revue de ſa conſcience, M. Louis l'un des deux, qui étoit ſon Confeſſeur ordinaire, lui donna l'abſolution, & auſſi-tôt il ébaucha un Teſtament par lequel il léguoit à l'Hôpital Général d'Auxerre les deux tiers de ſa vaiſſelle d'argent, & l'autre tiers à l'Hôpital des malades, & tous ſes autres meubles à ſes domeſtiques. Enſuite voulant garder la bienſéance ſans affectation, il déclara de vive voix qu'à l'égard de ſa ſépulture, il ne vouloit rien de trop ſimple ni rien de ſuperflu : mais il ne put achever ni ſigner ce Teſtament. Son frere le Miniſtre envoya un Médecin de Paris, qui ne put arriver aſſez-tôt pour prévénir la ſuite de la maladie. Le Médecin du pays aſſurant que le moment étoit précieux pour lui donner un reméde, & que c'étoit l'abandonner que de différer, on ne put lui adminiſtrer le ſaint Viatique. Le danger paroiſſant enſuite ſans reſſource, & la guériſon déſeſpérée, ſes domeſtiques entrérent dans ſa chambre, & s'étant mis à genoux autour de ſon lit, ils le priérent de leur donner ſa bénédiction ; à quoi il répondit avec les ſentimens les plus vifs d'humilité : *Comment oſerai-je donner la bénédiction qu'on me demande, moy qui ſuis ſur le point de ſubir le terrible jugement de Dieu, où je ſuis en danger de recevoir ſa malédiction.* Un des Chanoines député du Chapitre de la Cathédrale pour lui témoigner la part que la compagnie prenoit à ſa maladie, s'étant ſervi dans ſon compliment de termes tirés de l'hiſtoire de la vie de S. Martin & attribués à ce Prélat agoniſant, il releva modeſtement la comparaiſon dont uſoit ce Député : *Monſieur*, répondit-il ; *à Dieu ne plaiſe que j'oſe me comparer à un ſi grand Evêque ; il faut être S. Martin pour parler comme lui.* On ne différa point de lui adminiſtrer le ſacrement d'Extrême-onction, pendant qu'il avoit encore une pleine connoiſſance. Il déclara au commencement de cette cérémonie, que s'il avoit ſçu ſa fin ſi proche, il ſe ſeroit bien mieux diſpoſé à la conſommer dans l'amour

l'amour de Dieu : & il ne pouvoit s'empêcher d'avoir toujours des reproches à ſe faire, diſant qu'il eſt écrit : *Que celui qui eſt ſaint, ſe ſanctifie encore.* Après la réception du ſacrement des infirmes, les convulſions ſurvinrent, ſes forces diminuérent plus viſiblement : mais ſon viſage ne fit rien paroître de chagrin pendant ſes douleurs, on ne vit aucuns mouvemens déréglés pendant ſes convulſions, & il proféra encore quelques paroles qui marquoient ſa patience extréme & ſa ſageſſe. Son agonie dura pendant près de douze heures, ſans qu'on apperçut aucune poſture ni aucun geſte qui ſentit l'impatience, & il mourut ainſi comme un autre Moyſe dans le baiſer du Seigneur, le Samedi cinquiéme jour de Septembre, à neuf heures du matin à l'âge de 48 ans. Depuis l'an 1671. juſqu'en 1676.

§ Ce qu'on lui trouva d'argent à ſa mort, n'alloit qu'a cent ou deux cens livres. Au lieu d'une ſomme plus conſidérable ; on trouva dans ſon cabinet pluſieurs inſtrumens de pénitence. Alors les perſonnes qu'il avoit obligées au ſecret, commencérent à parler & à raconter ſes aumônes ſecretes & les différens genres de mortification dont il uſoit. La ville d'Auxerre fut dans la conſternation lorſqu'elle eut appris ſa mort, & elle ne trouva matiére de conſolation, qu'en ce qu'elle apprit que ſon corps ſeroit rapporté dans ſon enceinte comme avoit été celui de S. Germain. Le Clergé alla proceſſionellement au-devant du convoy juſqu'à la porte de la ville. Le charriot ayant été déchargé à l'entrée de l'Egliſe, il fut porté par les Chanoines Tortriers Chappelains & Sacriſtins. Il fut inhumé le XI du mois aux pieds des deux tombes qui ſont au milieu du Sanctuaire. On ſent aſſez quelle perte ce fut pour l'Egliſe, & qu'elle affliction pour ſon Diocèſe qu'une mort arrivée ſi-tôt : & ce fut avec bien de la raiſon que le Docteur de Paris qui fit ſon oraiſon funébre le jour de ſon enterrement, appliqua au peuple d'Auxerre ce que S. Grégoire Pape avoit dit de la ville de Syracuſe : *Infelix plebs, quæ tantum paſtorem diu habere non meruit.* Il y eut encore une ſeconde Oraiſon funébre prononcée le 22 Octobre ſuivant dans la Cathédrale par le Tréſorier de la même Egliſe, & jamais on ne vit tant d'affluence, qu'il y en eut pour entendre le panégyrique de ce ſaint Prélat. On ne voit point de tombe ſur ſa ſépul-

Digitized by Google

ture ; mais en 1713 M. Colbert Marquis de Torcy ſon neveu fit ériger le mauſolée qui eſt au côté droit du Sanctuaire, & l'a orné de l'Epitaphe ſuivante :

ÆTERNÆ MEMORIÆ

Nicolai Colberti Autiſſiodorenſis Epiſcopi Paſtoris optimi, & vigilantiſſimi. Is à pueritia Eccleſiæ dicatus, poſt humanarum litterarum ſtudia ſcientiam ſanctorum unice coluit. Inter delegatos Cleri Gallicani, curam, induſtriam, peritiam ſuam omnibus probavit. Bibliothecæ Regiæ cuſtos, eam primus in meliorem formam reduxit. Ad Epiſcopatum Lucionenſem vocatus, aulæ, urbi, familiæ, amicis renuntiavit : ſolâ paſtorali ſollicitudine occupatus, forma gregis factus, Clerum & plebem exemplo, & verbi divini diſpenſatione, ad Chriſtianam vitam informavit : Ad Eccleſiam Autiſſiodorenſem reluctans tranſlatus, ſui ſemper ſimilis, non mundo, non ſuis, non ſibi, ſed Eccleſiæ & pauperibus vixit. Omnibus carus, in flore ætatis raptus, magnum ſui deſiderium gregi ſibi commiſſo rarum ſanctimoniæ Epiſcopalis exemplum poſteris reliquit. Obiit anno ſalutis MDCLXXVI. V. menſis Septembris, anno ætatis XLIX.

Joannes Baptiſta Colbertus Marchio Torciaci & Sabolii, Regi à ſanctioribus conſiliis, actis, & epiſtolis, Ordinis ſancti Spiritus Cantarius, publici curſus Magiſter, ex Carolo Fratre nepos, Patruo optimo & deſideratiſſimo

P. C.

ANDRE COLBERT ſucceſſeur de Nicolas, mourut à Auxerre le 19 Juillet 1704.

CHARLES-DANIEL-GABRIEL DE LEVY DE TUBIERES DE CAYLUS, a été ſacré Evêque à Paris le 1 Mars 1705 & a fait ſon entrée à Auxerre le Dimanche 22 du même mois.

Digitized by Google

COREVESQUES ET PREVOTS

DE L'EGLISE D'AUXERRE.

QUOIQUE le Diocèſe d'Auxerre ait été peu nombreux en Paroiſſes dans ſon origine, puiſqu'au ſixiéme ſiécle il n'y en avoit que trente ſept dans la campagne ainſi qu'on a vu par la vie de S. Aunaire dix-huitiéme Evêque rapportées ci-deſſus, il étoit cependant dès lors de la même étendue qu'il eſt aujourd'hui ; c'eſt-à-dire, qu'il s'étendoit juſqu'à 19 lieues d'Auxerre du côté d'Orleans, & juſqu'à 19 ou vingt du côté de Nevers. C'eſt ce qui me fait croire que dans les moyens ſiécles, je veux dire ceux auxquels le zéle paſtoral commençoit à diminuer, quelques Evêques d'Auxerre ſoit par infirmité ou parce qu'ils avoient d'autres occupations qui partageoient leurs ſoins, auront permis a des Evêques régionaires de s'établir vers l'une ou l'autre de ces extrémités, comme on en a des exemples dans d'autres Diocèſes. Ces Evêques, eſpéce de Grand-Vicaires, avoient des pouvoirs limités, & ne ſe qualifioient jamais Evêques du Diocèſe où ils rendoient ſervice. Page 116.

Le Nécrologe de l'Egliſe d'Auxerre écrit dans l'onziéme ſiécle, ou ſont nommés tous les morts remarquables depuis le tems de Charles Martel ou environ, n'en marque qu'un ſeul, qui mourut le 10 Décembre. On y lit cette annonce à la tête de ce jour: *Obiit Wadimirus Corepiſcopus.*

Les Prévots furent plus connus dans l'Egliſe d'Auxerre, que les Corévêques.

Par leur charge, ils devoient prendre ſoin du temporel des Chanoines, & cette ſolicitude leur produiſoit un grand revenu. C'étoit donc au Prévôt a fournir la nourriture aux Chanoines dans le tems qu'ils obſerverent la régle du Concile d'Aix-la-Chapelle, & même depuis qu'ils ceſſerent de la pratiquer toute l'année. Ce ſoin général du temporel qui l'obligeoit à connoître les Terres de l'Egliſe, fit que les

Vie d'Angelelme Heribad, Wala, &c.

Evêques lui laiſſoient le ſoin de pourvoir aux Cures de ces lieux du conſentement du Chapitre : C'eſt dont il y a un veſtige dans la vie de Gui Evêque d'Auxerre.

C'-deſſus pag. 110.

Cette Dignité étoit conférée par l'Evêque de l'avis & du conſentement des Chanoines, comme il paroît par une Lettre ou Paſcal II remercie l'Evêque Humbaud d'en avoir gratifié le Chanoine Ilger.

Dans les actes il étoit nommé le premier avant le Doyen, même dans ceux qui émanoient du Chapitre.

L'autorité de ce Dignitaire ne fut pas toujours goûtée à Auxerre. L'Evêque Robert de Nevers promit de l'éteindre. Un autre Evêque eut la même intention : & enfin Alain la réunit au Chapitre, lorſqu'elle eut vaqué en 1177 par la promotion de Gui de Noyers à l'Archevêché de Sens.

Les Prévôts les plus anciens de l'Egliſe d'Auxerre, à en juger par le Nécrologe du XI ſiécle, ſont Ermembert Prêtre qui y eſt au 16 Février : David au 27 Avril, Ermenfroy au 7 Août. Il donna des terres ſituées ſur le ruiſſeau de Beauche, & d'autres à Vaux ou dans la Vallée, & à Baſſou en Senonois. Ademar Prêtre au 9 Novembre, Etienne Prêtre au 4 Décembre, & Ermembert Diacre au 5 du même mois.

Valdric qui les ſuivit, eſt au 1 Mars ; Robert eſt au 31 Octobre : ces deux précéderent ceux que je vais nommer, dont on ſçait le tems poſitivement.

HUGUES Prévôt de l'Egliſe d'Auxerre, neveu de l'Evêque Geofroy de Champaleman, fut élû Evêque de Nevers vers l'an 1060.

HUGUES II eſt nommé dans un titre de 1076 concernant la fondation du Chapitre de Clamecy en 1076. V. Preuves pag. 7. col. 2. Il pourroit être le même que le Nécrologe dit au 5 Août être mort dans le voyage de la Terre-Sainte. Dans le Catalogue des Chanoines écrit vers l'an 1000, il n'eſt que parmi les Soudiacres.

INGELBOLD qui rebâtit Crevan, Accolai, & Villeneuve eſt dans le Nécrologe au 12 Novembre du caractere du XII ſiécle. Ainſi il doit être ici ou après Ilger.

EMELBERT Prévôt de l'Egliſe d'Auxerre ſigna en 1109 un accord entre Etienne Abbé de Beze, & Hugues Abbé de S. Germain d'Auxerre.

ILGER ou ULGER fut fait Prévôt par l'Evêque Humbaud ſon oncle ſur la fin de ſon Epiſcopat vers l'an 1112 ou 1113. Il eut quelques ſuffrages pour lui ſuccéder. Il fut de ſon tems le modéle des Chanoines, & ſur la fin de ſa vie il ſe fit Religieux. Il donna un moulin du côté d'Aigleny pour l'anniverſaire de ſon oncle, bien de l'argenterie & des livres.

ETIENNE Prévôt vivoit en 1151.

HERVE' en 1157.

GUY DE NOYERS eſt qualifié Prévôt en pluſieurs titres, depuis l'an 1168 juſqu'en 1177 qu'il fut élû Archevêque de Sens. Il écrivit à la tête du Chapitre au Roi Louis le jeune, pour le prier de prendre la défenſe des terres du Chapitre contre le Comte de Nevers. Duchêne T. 4.

DOYENS DE L'EGLISE, D'AUXERRE.

LE nom de Doyen ne ſe trouve employé pour déſigner un titre honorifique parmi les Clercs ou Chanoines, que depuis le Concile d'Aix-la-Chapelle tenu ſous Louis le Debonnaire. Plus anciennement il étoit d'uſage parmi les Moines, comme il paroît par les Régles. Il eſt même employé dans S. Jerôme & dans S. Auguſtin. Les fonctions des Doyens étoient purement ſpirituelles. C'étoit à eux à veiller à l'obſervation de la régle: cependant le Doyen à Auxerre n'étoit pas le premier du Chapitre, & il ne le devint que lorſque la Prévôté fut ſupprimée.

Ce Doyen jouiſſoit autrefois de pluſieurs beaux droits: il avoit juriſdiction dans la ville & fauxbourgs d'Auxerre, excepté la Paroiſſe de S. Loup. Il avoit un Official & une Cour où ſe paſſoient des actes ſolemnels. Ces droits commencérent à être combattus par Guillaume de Seignelay, fait Evêque en 1207. V. La vie de Guill. de Seignelay.

La dignité de Doyen eſt celle qui a fourni un plus grand nombre d'Evêques à l'Egliſe d'Auxerre. Elle eſt élective par le Chapitre, & on doit appeller à l'élection du Doyen, même les Chanoines abſens. Sa place eſt la premiére en entrant au chœur à main droite. Ce Dignitaire porte le rochet ſous ſon ſurplis ou ſous ſon camail.

Digitized by Google

Le premier monument qui fourniſſe le nom des Doyens de l'Egliſe d'Auxerre, eſt le Nécrologe qui ſe trouve écrit d'un caractere d'environ le commencement du XI ſiécle. Voici les noms des plus anciens, rangés ſelon les jours des mois qu'ils ſont décédés.

Adoyn, mort le 27 Janvier. Rotfrid, le 1 Mars. Valchaire Prêtre & Doyen au 18 Mars. Aigulphe Prêtre & Doyen le 29 Avril. Salomon Chanoine & Doyen le 9 Août. Ingebaud Prêtre & Doyen le 8 Septembre. Gauzon Prêtre & Doyen le 19 Octobre. Il légua aux Chanoines ſon domaine de Crevan. Vital Doyen mourut le 1 Décembre. Acclevert Prêtre & Doyen mourut le 13 du même mois. Benoît, Geoffroy, Aganon & Hugues n'ont vécu qu'après tous ceux-là & ſont morts durant le cours du onziéme ſiécle, le 4 & 16 Janvier, le 11 Mars, & le 30 Avril.

Voici les noms de ceux qu'on connoit depuis la fin du même ſiécle.

HUMBAUD, iſſu d'une famille d'Auxerre. Il ſouſcrivit aux lettres de fondation du Chapitre de Clamecy en 1076, & fut depuis Evêque d'Auxerre en 1087.

FRODON Doyen, ſigna en 1110 l'accord fait par l'Evêque Humbaud entre Letheric Abbé de Saint-Benoît ſur-Loire & les Seigneurs de Toucy, touchant les coutumes de Villiers Saint-Benoît.

ETIENNE Doyen eſt nommé en pluſieurs actes. Dans un titre du Monaſtere de Molême de 1123. Dans un autre de la même année qui regarde la donation de l'Egliſe de Saint-Fergeau, faite par Hugues Evêque d'Auxerre à Gervais Abbé de S. Germain. On le trouve pareillement à l'an 1126 dans le Cartulaire de Criſenon; & il ſouſcrivit en 1128 à la donation faite de l'Egliſe d'Augy aux Chanoines de S. Pere, par l'Evêque ci-deſſus nommé.

Spicil. T. xiij. GOSSELIN Doyen ſouſcrivit en 1136 à la donation de quatre Egliſes faite au Chapitre d'Auxerre par l'Evêque Hugues, & en 1143 à celle de l'Egliſe S. Pelerin faite aux Religieux de Saint Pere. On lit dans les additions au premier Nécrologe au 25 Novembre jour de ſa mort, qu'il donna au Chapitre ſa maiſon avec des vignes, qu'il fonda un Chapelain à l'autel de S. Clement, qu'il donna des ornemens à l'Egliſe, & un calice accompagné de tuyaux d'argent,

Digitized by Google

pour la communion du ſang. Il eſt auſſi dans l'obituaire de l'an 1250 ſous le nom de Jocelin.

MILES I du nom ſigna comme témoin le titre des donations, que le Comte Guillaume fit au Monaſtere de Saint-Marien en 1140. Il mourut le 21 Avril ſelon un Nécrologe de cette maiſon vu par Dom Viole. Je trouve dans un obituaire du Prieuré de Notre-Dame la d'hors, dépendant de Saint-Marien, au 13 Mai, d'une main d'environ l'an 1400. *Commemoratio Milonis Decani Autiſſ. pro quo habemus iij ſol. ſuper terram de Campo-Regis.*

GUILLAUME I du nom eſt nommé dans le Cartulaire de Criſenon à l'an 1159. Il eſt préſent à la vente de deux hommes de Venoy, faite à l'Abbé de S. Germain en 1160. En 1166 il aſſiſta à l'acte de la ſuppreſſion de la Prévôté du Chapitre : En 1176 à une confirmation du droit du Prieuré de S. Euſebe, ſur les prébendes vacantes. La chronique de la Cathédrale écrite en marge du Cycle Paſcal, met à l'an 1163 : *De vinea Willelmi de Prune, annus iſte primus.* Il pourroit être ce Guillaume Doyen, dont l'annonce de l'obit marqué au 16 Octobre, eſt conçue en ces termes. *Obitus Guillelmi de Pruneto Preſbyteri & Decani xl. ſ. ſuper vineam de Poriaco quæ fuit Milonis de Tremunt militis fratris ejus.* *Cartul. S. Germ.*

HUGUES DE NOYERS. Il fut Doyen peu de tems, mais on eſt aſſuré qu'il le fut avant que d'être élû Evêque d'Auxerre l'an 1182.

HERVE' DE CHITRY ſuccéda à Hugues de Noyers. Il eſt nommé dans des actes de 1186. Dans le teſtament du Chanoine Abbon de l'an 1191 : dans la confirmation du don de Pierre *de Chiſtriaco* ſon frere de la même année. Dans un acte de 1193 touchant une maiſon de la Paroiſſe de S. Pelerin, & dans le Cartulaire de Regny à l'an 1194. L'Obituaire de la Cathédrale écrit vers 1250 met au 30 Mars, *Ob. Hervei Decani LX ſ. quos debet Capitulum pro operatoriis juxta Portam Comitis emptis de denariis ſuis ab heredibus Guiberti Roter, ſuper quæ etiam idem Decanus aſſignavit alios lx. ſol. in Anniv. Manaſſe quondam Trecenſis Epiſcopi dividendos.* V. Preuves. num. 67.

GUILLAUME II du nom, iſſu des Barons de Seignelay fut élû Doyen vers l'an 1198, auquel tems il eſt nommé dans quelques titres. Il ſoutint ſes droits contre l'Evêque & contre le Comte, & fut enfin élû Evêque en 1207.

RENAUD Doyen eſt nommé dans le Cartulaire du Chapitre, à l'occaſion d'un Bail de vigne en 1209. Mais ce qui le rend plus célébre la même année, eſt qu'il ſe croiſa alors avec Guillaume de Seignelay ſon Evêque, qu'il ſe trouva depuis à la priſe de Carcaſſonne, & qu'il fut nommé avec le même Evêque par Innocent III, pour faire rendre à Simon de Montfort chef de la Croiſade, ce qui lui avoit été adjugé ſur le butin de la même ville. Le même Pape lui adreſſa conjointement avec les Abbés de S. Germain & de Ste Colombe, une lettre ſur l'Abbaye de Moutier Saint-Jean l'an 1211. Etant retourné à la guerre contre les Albigeois, il y mourut. Voici ce qu'on en liſoit dans l'ancienne chronique d'Auxerre qui ne ſe retrouve plus: *Laval eſt pris & Penez en Agenois. li Chateau trop fort eſt aſſis & après ou aſſiégé. Les gardes de Chaſtel rendent le Chaſtel ſur leur cors & leurs choſes. Renaud Doyen d'Aucerre eſt enfoui en ce Chaſtel en l'Egliſe de S. Pierre.* Les Bollandiſtes parlent de ce Doyen au commencement du mois de Juillet.

Innoc. Regiſt. XIV. Ep. 56.

Petrus de Vall. Cernait.

Le nom du Doyen Renaud paroit auſſi dans l'acte, par lequel Bethléem eſt déclaré au mois d'Octobre 1211 être du Diocèſe d'Auxerre. En 1212 il avoit été choiſi pour arbitre avec Arnaud Abbé de S. Pere, entre les Abbés de S. Germain & de Saint-Marien, touchant les dixmes de la Chapelle Paroiſſe de Venoy. J'ai auſſi apperçu au Cartulaire du Chapitre d'Auxerre le nom de *R. Decanus* dans un acte du mois de Mars 1212. Enfin le même R. Doyen donne en 1212 quarante ſols ſur ſa maſſon de Paris ſituée devant S. Pierre aux Bœufs pour ſon Anniverſaire.

Cartul. Capit. f. 510.

Quelques-uns ont cru que tout ce que j'ai rapporté du Doyen Renaud depuis la chronique que je viens de citer regarde un ſecond Renaud, différent du premier. Je n'oſe décider ſur ce point.

GUILLAUME III du nom. On lit de celui-ci qu'il fut délégué par Innocent III avec Elie Abbé de Ste Colombe de Sens, pour régler un différent entre l'Evêque de Troyes & l'Abbé de Pontigny en 1212. Il paroît la même année à des ventes. En 1215 il ſoutint un grand procès ſur l'Hôtel-Dieu dont il eſt fait mention dans les lettres d'Innocent III. La même année il ratifia la fondation & dotation des Chanoines de la Trinité, & ſouſcrivit aux lettres de l'Evêque Guillaume

Cartul. Capit f. 122. 124.

Guillaume qui confirmoient au Chapitre les Egliſes de Bazerne, Pourcin Lindry, Parly & Beauvoir. L'obit d'un Guillaume Doyen eſt marqué au 13 Juillet dans l'obituaire écrit vers 1250. Le Nécrologe de N. D. de la Cité le marque au même jour en ces termes, qui nous apprennent qu'il avoit été Abbé de ce Chapitre : *Obiit Guillelmus venerabilis Abbas, hujus Eccleſiæ primus Abbas, & venerabilis majoris Eccleſiæ Decanus. X ſol. Capitulum ſolvit.*

HENRY DE LA FERTE'. Un titre du Prieuré de Saint-Amatre d'environ l'an 1216 paroît en faire mention. Quelques Comptes d'Anniverſaires du XIV ſiécle, font auſſi mention d'un Geoffroy de la Ferté Doyen. Cette différence de nom peut venir de ce qu'on ſe contentoit ſouvent alors de mettre dans les actes la lettre initiale, ce qui rendoit la mépriſe plus facile. Ce Doyen a été peu connu par les auteurs des collections concernant l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Auxerre. Cependant Dom Viole en parle dans ſon catalogue manuſcrit des Evêques de Chartres. Une Bulle d'Innocent III à l'occaſion du Prêtre de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, parle auſſi du Doyen d'Auxerre vers l'an 1217 ou 1218, mais ſans le nommer. (*a*)

De Appellat. C. 55.

GUILLAUME IV du nom. Celui-ci a été oublié dans le *Gallia Chriſtiana* auſſi-bien que Henry de la Ferté. Il étoit ſimple Chanoine de Sens en 1203 comme il paroît par un acte de cette année, où le Chapitre de Sens tranſige avec celui d'Auxerre. Il eſt mentionné dans le traité ſur les oblations de la Cathédrale fait en 1221. Il fit un legs au Chapitre pour ſon anniverſaire au mois d'Août de la même année.

Preuves, pag. 140.

BRICE. Il eſt connu par pluſieurs actes de l'année 1223 dont l'un regarde l'Abbaye des Iſles, d'autres les dons faits à l'Egliſe d'Auxerre en 1220 par Guillaume de Seignelay, & d'autres le don de la dixme de Molinons & Lailly *Cartul. fol.* 517. Il paroît être le même Doyen qui peu après la tranſlation de l'Evêque Guillaume à Paris, fut emmené en

Cartul. Capit. fol. 49. & 52. *Item en* 1221. *fol.* 149

(*a*) Ici quelques nouveaux Compilateurs de liſtes des Doyens d'Auxerre ont placé mal à propos un Robert, qu'ils diſent avoir été nommé pour adminiſtrer le Comté d'Auxerre par Pierre de Courtenay, lorſqu'il alla prendre poſſeſſion de l'Empire de Conſtantinople. Mais ayant vu la Charte qui leur ſervoit de fondement, j'ai reconnu qu'ils ont lu *Robertus Decanus*, où il y avoit *Robertus de Ctinaco* abregé *de Curtinaco*.

Breſſe par Gui de Brouillat Chevalier, en qualité de priſonnier. Il mourut le 3 Octobre ſelon le Nécrologe de N. D. de la Cité.

Cart. Cap. f. 377. MILES II. Une ſentence d'arbitrage de 1223 prouve qu'il étoit dès lors Doyen. Il tranſigea avec l'Evêque Henry touchant la Juriſdiction du Doyen en 1224, & paſſa un accord entre Renaud Abbé de Saint-Germain & Colin de Chaſtillon Chevalier en 1225. Il eſt auſſi nommé dans les titres des Cordeliers d'Auxerre à l'an 1228. Il eſt cité comme mort dans le Cartulaire du Chapitre d'Auxerre à l'an 1233. L'obituaire d'Auxerre écrit vers 1247, annonce ainſi ſa mort au 21 Mai: *Obitus Milonis de* Cicon *hujus Eccleſiæ Decani & Levitæ. LX ſol. ſuper pratum ſitum ſuper Belcam quod dedit nobis* & celui de Sens: xiij Cal. Junii *Obiit Milo de* Ciconis *Decanus Autiſſ. & noſter Canonicus.* Cicon eſt une famille noble de la Franche Comté.

Fol. 374.

GUILLAUME TORTI eſt qualifié Doyen de bonne mémoire dans un contrat du mois de Juillet 1239, par lequel le Chapitre accepte du bien pour ſon obit. Mais il devoit être mort avant le mois de Février 1237. Quelques apoſtilles aux titres de ſon tems, l'appellent auſſi Guillaume de Prunet.

Cartul. f. 511.

REGNAUD DE SALIGNY étoit Doyen dès l'an 1235 s'il eſt vrai qu'il ſoit nommé dans la tranſaction de cette année ſur les Marguilliers. Il eſt nommé en 1240 dans la tranſaction paſſée entre le Chapitre & l'Abbaye de S. Germain ſur les Proceſſions des Rogations, dans le réglement intervenu entre ces Egliſes, & Guillaume de Mello ſur le paçage du bois de Bruere en 1243, & dans le titre des fondations de l'Evêque Bernard de Sully en 1244. Il ſuccéda peu de tems après à cet Evêque.

Cartul. Cap. f. 314.

GUY DE MELLO ſe trouva au Concile de Reims ſous Innocent IV en qualité de Doyen d'Auxerre, & fut élû en même tems Evêque de Verdun. Il en accepta la dignité retenant par diſpenſe le Doyenné d'Auxerre, juſqu'à ce qu'il devint Evêque de la même Egliſe. J'ai lû ſur le ſceau d'un acte du mois de Février 1245: *Sigillum Curiæ Guidonis Decani Autiſſiod.*

HERBERT. Vraiſemblament il avoit été Archidiacre avant que de devenir Doyen. Il autoriſa en 1247 les anniver-

Digitized by Google

ſaires d'Urſe Voyer d'Auxerre &c. Il conſentit en 1249 à l'augmentation du revenu du Scolaſtique faite par l'Evêque Guy de Mello. Il fit des legs à Saint Germain en 1252. Les Chartreux de Bellary le marquerent avec diſtinction dans leur Nécrologe. On le trouve au 22 Juillet dans celui de S. Laurent proche Cône. J'ai vu parmi les manuſcrits de Clairvaux une ſomme de Théologie ſur les Sacremens attribuée à Herbert Doyen d'Auxerre; elle eſt auſſi en Sorbonne cod. 494. Il y a auſſi au Cartulaire du Chapitre une lettre de lui adreſſée à Renaud de Vichier Commendeur des Chevaliers du Temple. *Fol. 119.*

GODEFROI DE JOIGNY. Il doit être le G. Doyen nommé comme arbitre en des lettres de 1258. Il eſt à la tête de l'acte par lequel le Chapitre vendit en 1265 des maiſons ſituées en la rue de Villeneuve à l'Abbaye de S. Germain. On croit qu'il mourut ſur la fin de l'an 1267 ou au commencement de 1268. Son obit ſe lit dans le Nécrologe de la Collégiale de Clameci : *XVII Cal. Febr. Gaufridus Autiſſ. Decanus & Canonicus qui dedit vineam, &c.* C'eſt mal à propos que quelques modernes ont placé ici parmi les Doyens un Bernard de la Bruile, qui étoit Vicomte d'Auxerre & qui mourut en 1261. *Cart. Ca. f. 430.*

ERARD DE LESIGNES maintint les droits de ſa dignité contre Guy de Mello ſon oncle Evêque d'Auxerre, auquel il ſuccéda en 1270.

HUGUES DE SULLY eſt nommé dans le Cartulaire de Criſenon en 1273. Il eſt à la tête de la charte ſur l'ordre de conférer les Bénéfices à la nomination du Chapitre donnée en 1276; & dans celle de la même année qui regarde le droit de Juſtice dans les maiſons Canoniales. Il préſida en 1278 à l'élection de Guillaume des Grez. En 1281 il fit une échange d'hommes avec Humbert de Beaujeu Sire de S. Maurice Tirouaille. En 1283 il fut uni à Jean Seigneur de Seignelay dans un même compromis. On croit que ce Seigneur étoit de ſes parens. En 1285 il tranſigea avec les Moines de Flavigni, pour des biens qu'il tenoit d'eux à Maſſingy, & parut dans le Traité fait avec l'Abbaye de S. Laurent, pour le droit des prébendes d'Auxerre. En 1286 il répondit avec le Chapitre aux Chanoines de Nevers ſur les Tortriers : & en 1289 il conſentit à la donation que fit *Curt. Cap. fol. 408.* *Ibid fol. 428.* *Preuves p. 149.*

Guillaume des Grez de la Chapelle de Pontchevron à l'Abbaye de S. Laurent. L'année de ſa mort eſt auſſi 1289, ſuivant l'inſcription de ſa tombe qui eſt dans la nef de l'Abbaye de Saint-Germain devant la porte du chœur.

GEOFFROI II. Il fut préſent en 1291 dans l'Abbaye de S. Julien, lorſque Jean Comte de Joigny y confirma les dons faits par ſes prédéceſſeurs : & en 1296, à l'hommage que Louis Comte de Nevers fit à l'Evêque d'Auxerre. En 1297 il ratifia une ſentence portée au ſujet de la Juſtice d'Appoigny. Il ſe trouve depuis nommé dans un concordat de l'Evêque Pierre de l'an 1304 avec l'Abbaye de S. Germain touchant la correction des Moines. De plus dans un autre titre de 1305, ſur les droits du Chapitre dans l'Egliſe S. Aubin d'Oiſy, & dans un titre de la Pénitencerie du mois d'Octobre 1307. (*a*)

Cartul. Capit. f. 43.

GUILLAUME ſur nommé en latin *Catini*. Il eſt apparemment le même Guillaume Catini qui étoit Lecteur & Pénitencier en 1304. Quoiqu'il en ſoit, il ne paroît en qualité de Doyen que depuis l'an 1312. Cette année là, il fut le premier député pour les partitions des Prébendes. L'année ſuivante au mois de Mai, il ſe trouve nommé dans une Enquête & jugement au profit de Durand Prieur de S. Euſebe, & il avoit alors 70 ans & 30 ans au moins de Canonicat. Il eſt auſſi à la tête du conſentement que le Chapitre donna en Décembre à l'érection des Archiprêtrés en titres perpétuels. En 1315 il ſigna l'acte de confraternité du Chapitre d'Auxerre avec celui de S. Martin de Tours. Enfin, il reſte de lui une ſentence qu'il porta en 1316 au mois de Juillet, contre Jean Baron de Seignelay.

JEAN DE MELUN, iſſu des Vicomtes de ce nom. Il eſt connu par la diſpenſe de réſider qu'il obtint en 1318 du Pape Jean XXII : ce qui dura pluſieurs années, puiſqu'en 1330 le Chapitre ſe crut obligé d'en venir aux ſommations.

JEAN DE S. GERMAIN. Il n'eſt connu que par l'acte de la réception du ſuivant, qui eſt dit lui avoir ſuccédé.

(*a*) Le Sieur Bargedé Aſſeſſeur dans ſa liſte des Doyens d'Auxerre a attribué une partie des faits qui regardent ce Geoffroy, à un Guillaume qu'il ſurnomme Chauderon, mais ce Doyen ne fut pas ſi-tôt en place qu'il la cru. C'eſt vrai-ſemblablement le même que le ſuivant : le nom de *Catini* le laiſſe à penſer.

DREUX JOURDAIN, fut reçu en vertu de ſa nomination en Cour de Rome l'an 1345 au mois de Novembre en place de Jean de S. Germain, dont la dignité vacquoit par mort. Il obtint le 7 Janvier ſuivant, de l'Evêque Pierre de Villaines la permiſſion de fonder la Chapelle de Ste Marguerite en l'Egliſe Paroiſſiale de S. Mamert. Il fonda auſſi deux Chapellenies dans la Cathédrale à l'autel de S. André, à condition que la collation en appartiendroit au Doyen. Hugues d'Arſi Evêque de Laon le nomma dans ſon teſtament pour un des exécuteurs. Jean de Challon Comte d'Auxerre fait mention de lui dans ſes Lettres de quittance du 6 Février 1347. *Statut. Antiqua circa finem.*

JEAN GERMAIN, natif de Dimon au Diocèſe de Sens étoit Doyen d'Auxerre, lorſqu'à la récommendation de la Reine, il fut fait Evêque de Challon ſur Saone l'an 1357.

JEAN LE MERCIER, Auxerrois de la Paroiſſe de N. D. la d'hors étoit Doyen en 1358, lorſque la ville d'Auxerre fut priſe par les Anglois, & il s'obligea avec le Clergé & les habitans envers les Religieux de S. Germain pour les joyaux de leur Egliſe engagés à ces mêmes Anglois en 1359; ſon nom paroît en d'autres actes qui ſe rapportent à cet événement. Il avoit été Official & Vicaire-Général de l'Evêque. Il homologua en ſa premiere qualité l'an 1355 un traité fait avec les habitans de Montigny le Roi. Il établit vers l'an 1360 ſous le titre de fondation, que le verſet *Te ergo quæſumus* ſe diroit deux fois dans le *Te Deum*. Il fonda l'autel de Ste Catherine dans la nef, le dotant d'une maiſon qu'il avoit acheté le 27 Novembre 1373. Ce qui fut approuvé par l'Evêque en 1378.

PIERRE DE CHISSY. Après avoir réſidé en qualité de ſimple Eccléſiaſtique à la Cour des Papes à Avignon, où il rendit ſervice aux Moines de S. Germain d'Auxerre en 1360, il fut fait Curé d'Ecan au Diocèſe d'Auxerre. Urbain V l'avoit député dès l'an 1364, pour aller à Fleury ſur Loire recevoir des Reliques de S. Benoît, pour la nouvelle Egliſe de Montpellier. On le voit comme Notaire à la fin de l'acte du don des Reliques de S. Thibaud fait en 1381 aux habitans de Provins. Il fut auſſi Archidiacre de Puiſaye avant que d'être Doyen. Mais il étoit élevé au Décanat au moins en 1389 qu'il paroît dans un acte de l'Evêque Ferric, qui *Bibl. Floriac p.* 248. Preuves, pag. 122 Col. 2.

concerne la Terre de Saſſy. En 1397 le 15 Juin le Chapitre le priva de voix Capitulaire, pour avoir dit des injures à un Chanoine. En 1402 il ſoutint procès contre l'Evêque au ſujet de ſa juriſdiction. Etant devenu ſourd, on choiſit pour préſider au Chapitre en ſa place Maître Renaud de Fontaines Chanoine le 1 Décembre 1410. Il mourut en 1412 le 26 Octobre, s'étant démis du Doyenné.

PIERRE MICHEL (ou Micheau) Auxerrois, Licentie-ès- loix, fut pourvu du Doyenné du vivant de Pierre de Chiſſy. On le diſpenſa en 1415 d'une partie de ſon ſtage, à cauſe que la ville le députa à Paris avec Jean l'Uſurier Citoyen, pour réprimer les pillages des gens de guerres. Philippe des Eſſarts Evêque d'Auxerre le déclara excommunié en 1414 contre le bon droit. Il fut élû Chambrier de Crevan en 1417 quoiqu'il le fut déja d'Auxerre & d'Oiſy. Il mourut en 1420 avant le 12 Août.

HUGUES DES NOES Chanoine d'Auxerre, & Tréſorier de Touci fut élû Doyen le 2 Septembre 1420. L'Evêque Philippe des Eſſarts lui fit défendre par un Arrêt du Parlement du 14 Juillet 1423 de porter le rochet qu'en certains jours. Il fit les funérailles du même Evêque en 1426. Il étoit l'un des Gouverneurs de l'Hôtel de Ville en 1431. Il aſſiſta au Concile de Bâle en 1432. Il fut élû l'année d'après Evêque d'Auxerre par le Chapitre, & eſſaya de faire valoir ſon droit contre Laurent Pinon Jacobin. Il vivoit encore au mois de Juin 1439, étant nommé préſent à l'accord du Curé de Seignelay avec l'Archiprêtre.

PIERRE DE LONGUEIL Chanoine d'Auxerre élû Doyen en 1439 préta ſerment de fidélité entre les mains de l'Abbé de S. Marien, commis par l'Evêque Laurent Pinon le 9 Septembre. Dans les Regiſtres de la ville du XI Janvier 1448, il ſe qualifie Doyen d'Auxerre & Conſeiller au Parlement de Paris. Il fut fait Evêque d'Auxerre en 1449.

LOUIS RAGUIER Conſeiller Clerc au Parlement de Paris, fit le ſerment ordinaire des Doyens d'Auxerre entre les mains de Jean Mauvoiſin Tréſorier, commis par l'Evêque. Il ne tint cette Dignité que durant deux ans ou environ, ayant été fait Préſident en la Cour des Aides, puis Evêque de Troyes.

THOMAS DE LA PLOTE étoit Doyen d'Auxerre dès

l'an 1451, auquel il a cette qualité auſſi-bien que celle de Gouverneur de l'Hôtel de Ville dans un Regiſtre de cet Hôtel. Il eut vers ce tems-là de frequentes délégations pour les affaires de la Communauté des habitans, tant en Flandres qu'à Paris Le Chapitre d'Auxerre le députa auſſi au Concile Provincial de Sens le 13 Février 1460, & ceux de la ville l'envoyérent enſuite à Dijon, pour leurs intérêts. Il étoit en 1469 Archidiacre d'Etampes dans l'Egliſe de Sens. Il paroît avoir été parent d'un Pierre de la Plote Gouverneur de l'Hôtel de Ville d'Auxerre en 1431, & de Denis de la Plotte Avocat du Roi à Sens. Il étoit encore Doyen en 1473, lorſqu'on apprit à Auxerre la mort de Pierre de Longueil Evêque. J'ai rapporté ſous cet Evêque les démêlés de ce Doyen.

GUILLAUME ARBALESTE qualifié Clerc du Diocèſe d'Autun, dans ſa réception à un Canonicat le 28 Octobre 1470 : on ne le trouve ſous le titre de Doyen, que dans des actes depuis l'an 1489. Dans les titres de l'Hôtel de Ville il eſt qualifié premier Gouverneur pendant les années 1495, 1496 & 1497. Il eut une commiſſion du Pape le 9 Juillet 1502, en faveur d'un Religieux de Tonnerre. Le livre du Souchantre marquoit ſon obit le 28 Avril. Il mourut en 1511 ou 1512, puiſque c'eſt dans les Comptes de Fabrique de 1512 qu'on trouve la réception de Nicolas Arbaleſte à ſon Canonicat.

LAURENT LE ROUTIER. On ne ſçait rien de lui ſinon qu'il préta ſerment de fidélité à Jean Baillet Evêque le 21 Décembre 1510. Il pouvoit être parent d'Edme le Routier alors Gouverneur d'Auxerre. (*a*) *Cartul. Eccles. Ep. Autiſſ.*

JEAN SAULJOT né à Cône au Diocèſe d'Auxerre Licentié-ès-loix, Chanoine & Pénitencier dès l'an 1495 quitta la Pénitencerie au bout de 18 ans. Il paroît comme Doyen à la tête de la convocation des Chanoines faite en 1513 le 5 Décembre pour choiſir un ſucceſſeur à l'Evêque Jean Baillet. Il mourut le 28 Septembre 1528 ſelon l'Obituaire de S. Laurent de Cône, & les Regiſtres du Chapitre d'Auxerre.

(*a*) Quelques-uns ont placé ici un Simon le Charpentier. Son nom n'eſt point inconnu dans ce ſiécle-là parmi les Bienfaicteurs de l'Egliſe d'Auxerre : mais rien ne prouve qu'il ait été Doyen. Pour ce qui eſt de Guillaume de Prunai marqué ici dans le *Gallia Chriſtiana*, il eſt ci-deſſus à ſa véritable place.

FRANÇOIS DE DINTEVILLE nommé Evêque de Riez, accepta le Doyenné d'Auxerre en 1528, pour être plus près de ſon oncle l'Evêque, auquel il ſuccéda en 1530.

Ex Comput. Fabr. FRANÇOIS DU BOURG, Clerc du Diocèſe de Clermont réſignataire du précédent, fut reçu le 7 Décembre *Ex Reg. 16. Mai.* 1530. Il étudioit encore à Orleans en 1533 le 2 Octobre, & avoit pour Vicaire Guillaume Duru chargé de conférer les Chapelles de ſa dépendance. Il mourut en 1534.

FLORENT DE LA BARRE reçu Chanoine le 2 Juin 1534, fut auſſi reconnu Doyen le même jour par réſignation de François du Bourg. Il étoit iſſu des Sieurs de la Barre proche la Charité-ſur Loire. Dès l'an 1535 il obtint monitoire contre ceux qui retenoient les papiers concernant ſa Dignité. Il étoit Gouverneur de l'Hôtel de Ville en 1537. Il réſigna ſon Canonicat en 1551 : mais il ne mourut qu'en 1554.

Nicolas Blanchard & Pierre du Broc furent pourvus du Doyenné : mais ſans effet & ſans priſe de poſſeſſion. Le dernier dont le droit étoit mieux fondé le céda à François de la Barre, qui d'ailleurs étoit pourvu en Cour de Rome.

FRANÇOIS DE LA BARRE neveu de Florent fut inſtallé le 17 Avril 1556 par Pierre Pean Souchantre. Il garda avec cette dignité les Cures de S. Simeon de Nanvigne, & de S. Germain de Chaſnay. Il eſt nommé dans le Procès-verbal de la Coûtume en 1561. Ses armoiries jointes à l'image de S. François, ſe voyent au bas du vitrage dans le fond du Sanctuaire, pour avoir contribué à la réparation des vitres du chœur après le ravage des Calviniſtes. Il mourut le 20 Janvier 1588.

SEBASTIEN LE ROYER Docteur en Droit, fut reçu Doyen le 3 Juin 1588. Il avoit été reçu Chanoine dès l'an 1571 par permutation pour le Prieuré d'Andrie, & dans cette *En Févr. 1587.* premiére réception il eſt dit Clerc Senonois. En quelques actes il eſt ſurnommé De-la-motte. De ſon tems arrivérent les épineuſes affaires qui furent ſuſcitées à Jacques Amyot Evêque. Il réſigna ſon Doyenné au ſuivant en 1595, par permutation pour la Cure de Chichery.

GUILLAUME DE RIGNY fut reçu Doyen le 20 Mars 1595. Il étoit de Bar ſur-Seine, ſelon ſon Epitaphe rapportée dans le *Gallia Chriſtiana*. Il fut à différens tems Gouverneur

neur de l'Hôtel de Ville. Il s'acquitta auſſi de la charge de Vicaire-Général pour l'Abbé de S. Germain : il eut en commende l'Abbaye d'Oigny en Bourgogne, & il venoit d'être pourvu du Prieuré de S. Florentin, lorſqu'il fut frappé d'apopléxie. Il mourut le 4 Novembre 1610; & fut inhumé dans la Chapelle de S. Georges, ſous laquelle on a conſtruit depuis une crypte.

ERARD DE ROCHEFORT Abbé de Vezelay fut élû Doyen d'Auxerre en 1610, l'élection de Pierre le Clerc n'ayant pas eu lieu. Il ne fut reçu Chanoine qu'en 1513 le 1 Février. Il permuta ſon Canonicat & ſon Doyenné avec le ſuivant l'an 1622.

FRANÇOIS DE LAUZON Prêtre du Diocèſe de Paris Aumonier du Roi, Prieur Commendataire de Sainte Marie de Dieu lidon au Diocèſe de Saintes inſtallé le 29 Avril 1622. Il fut fort inquiété ſur ce qu'un autre Chanoine demeuroit avec lui dans la même maiſon contre la défenſe des ſtatuts. Il mourut à Crevan le 21 Novembre 1627.

CLAUDE LEMUET fut pourvu du Doyenné le 13 Décembre 1627. Il étoit auparavant Grand-Archidiacre. Il préta ſerment de fidélité à l'Evêque Gilles de Souvré fort ſolemnellement. Il fut depuis Doyen de Vezelay. M. Gaud Archidiacre d'Amiens n'ayant point fini ſa permutation avec lui, il ſe trouva un ſucceſſeur dans Claude Seguenot fameux Pere de l'Oratoire, qui avant que d'avoir pris poſſeſſion céda ſon droit à Edme Amiot, n'ayant pas réuſſi dans les vûes qu'il avoit eu pour le célébre Morin ſon confrere.

EDME AMIOT ayant eu le Doyenné par la ceſſion de Claude Seguenot, en prit poſſeſſion le 19 Octobre 1632. Il étoit né à Villemer au Diocéſe de Sens, ou à S. Aubin-Château-neuf du même Diocèſe. Il avoit étudié à Auxerre, delà à Nevers où il prit l'habit de Récollet. Mais l'amour de l'étude l'avoit engagé à s'y remettre à Paris en quittant cet Ordre. Pendant qu'il continuoit la Théologie demeurant au Collége des Craſſins, il fut fait Curé de Villemer. Il devint par la ſuite Docteur de Paris, après avoir profeſſé la Philoſophie au Collége du Cardinal le Moine, puis Curé de Champignelles au Diocèſe de Sens, après cela de Château-neuf au même Diocèſe. Etant Procu-

reur de Sorbonne, il fut fait Doyen d'Auxerre, & ſon réſignataire fut pourvu du Doyenné de Saint Fergeau. Les différents poſtes de ce perſonnage avoient été ſoigneuſement remarqués depuis qu'il mit la diviſion dans le Chapitre d'Auxerre, en voulant changer l'uſage du capuchon d'hyver, par un procès qui coûta des ſommes immenſes. Au bout de 18 ans il réſigna ſon Doyenné, & eut encore différents poſtes à Paris. Il n'étoit ni allié, ni parent à l'Evêque Jacques Amyot. Il en avoit adopté les armoiries, & les fit mettre à des ornemens de velour rouge qu'il donna à la Cathédrale.

JEAN FOUDRIAT fut Doyen par permutation du Prieuré de S. Sidroine proche Joigny le 15 Juillet 1650. Il étoit fils d'un Préſident au Préſidial d'Auxerre, & frere de Palamedes Foudriat Lieutenant Général de Sens. Il avoit été Capucin à Paris au fauxbourg S. Jacques, & enſuite de l'Oratoire dont les Supérieurs l'avoient fait Profeſſeur de Philoſophie à Nantes. Pierre de Broc l'établit ſon Official & ſon Vicaire-Général. Il fut auſſi Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville. Il mourut le 19 Septembre 1661 âgé de 46 ans, & fut inhumé dans la nef ſous une tombe qui eſt aujourd'hui changée de place. En 1657 Robert Luyt Chanoine de Tonnerre fit imprimer à Sens une vie de S. Micomer prétendu Chanoine d'Auxerre & Prévôt, dans laquelle il paroît y avoir une peinture du premier du Chapitre d'Auxerre alors en place.

CHARLES TESTU DE PIERRE BASSE fut élû Doyen en 1661, n'étant encore que Soudiacre, & il fût inſtallé le 27 Octobre. Il étoit neveu de Pierre de Broc alors Evêque. Il fut fait Chanoine quelques jours après. Il eut auſſi en commande l'Abbaye de Touſſaints d'Angers & de Roches au Diocèſe d'Auxerre. Il réſigna au ſuivant le Doyenné l'an 1704.

GASPARD MOREAU Docteur en Théologie de la maiſon de Navarre, poſſéde le Doyenné depuis le 10 Mars 1704.

GRANDS ARCHIDIACRES DE L'EGLISE D'AUXERRE.

LA Dignité d'Archidiacre eſt ſi ancienne & ſi connue dans toutes les Egliſes, qu'il eſt inutile d'en rien dire ici. On voit pluſieurs de ſes fonctions marquées dans les Canons du Concile tenu à Auxerre vers l'an 580. Comme il n'y avoit alors que 37 Cures dans le Diocèſe, un ſeul Archidiacre pouvoit y ſurveiller : mais au xiij ſiécle les Paroiſſes étant multipliées & devenues en nombre égal à peu près à ce qu'elles ſont aujourd'hui, on créa un ſecond Archidiacre. Ce qui fut fait à Nevers à l'exemple d'Auxerre. Les Archidiacres avoient droit d'Officialité durant la vacance du ſiége Epiſcopal, ainſi que je l'ai vu par des actes de 1308 1356 & 1426. C'étoit auſſi à l'Archidiacre à conférer la Scolaſtique & la Lectorie : mais l'Evêque Guillaume de Seignelay ayant doté de nouveau ces deux Offices, l'Archidiacre lui en céda l'inſtitution. L'Evêque d'Auxerre nomme & confére l'Archidiaconné. Sa place eſt la premiere en entrant au chœur du côté gauche.

Voici les noms de ceux qui ont poſſédé cette Dignité.

S. CORCODOME Diacre ordonné à Rome, étant venu à Auxerre prêcher la foy avec S. Pelerin, en fut le premier Archidiacre.

S. AMATRE ordonné Diacre par S. Elade.

LICINIUS Archidiacre du tems de S. Amatre.

SEGETIUS Archidiacre de S. Germain, qui apporta de ſa part des Eulogies à Ste Geneviéve vers l'an 448.

S. MARIN Archidiacre de S. Didier Evêque, & qui l'aida à conſtruire l'Egliſe de S. Gervais vers l'an 610.

ANDEGISE Diacre, que S. Pallade ſon Evêque choiſit pour Défenſeur de ſon nouveau Monaſtere de S. Julien.

RAGENFREDUS ou Rainfroy, qui aſſaſſina S. Tetrice ſon Evêque vers l'an 707. Il y a un canton proche Auxere à l'orient, que les titres appellent *Mons Rainfredi*, & que le peuple nomme Morinfroy pour Mont-Rainfroy.

Pluſieurs Archidiacres du VIII IX & X ſiécles ſont nommés au jour de leur Obit dans l'ancien Nécrologe écrit vers l'an 1007 ; mais on ne peut pas décider quels ſont les plus anciens.

Il y a ABLENUS mort le 3 Janvier. *Hilarius ſacerdos & Archidiaconus* au 10 du même mois.

GISLARUS au 23 Mars.

VALTERIUS au 14 Octobre.

SIGLIVERTUS au 25.

ELISEUS au 20 Décembre.

GUY le Senonois fut Archidiacre ſous l'Epiſcopat d'Herifride.

JEAN d'Auxerre Docteur célébre, puis Evêque d'Auxerre en 996.

ARDUIN Archidiacre qui eſt nommé dans la vie de Hugues de Challon Evêque d'Auxerre.

GODEFROY ſigna en qualité d'Archidiacre d'Auxerre l'acte de la fondation du Prieuré de la Charité-ſur-Loire faite en 1056. Il fut auſſi Abbé de Saint-Euſebe. *V. Necrol. 6. April.*

HERVE' nommé dans un acte qui concerne la fondation des Chanoines de Clamecy en 1076.

ROTFRIDUS vers l'an 1100 ſelon la ſeconde colonne de la matricule ſous l'Evêque Humbaud. *V. Les preuves* p. 9.

INGELBAUDUS préſent à la tranſaction entre Letheric Abbé de Fleury, & les Seigneurs de Toucy en 1110.

ROGER fut préſent aux lettres d'amortiſſement données en 1120 par le Tréſorier à l'Abbé de Pontigny, pour des terres qui relevoient de ſon domaine, & quand Hugues de Montaigu donna l'Egliſe de S. Fergeau à l'Abbé de S. Germain, & celle d'Augy à l'Egliſe de S. Pere en 1123. Preuv. n. 16.

RENAUD, dans les titres de S. Marien depuis l'an 1142, & dans d'autres en 1143. 1145. 1147. 1148. & même juſqu'à l'an 1163, car rien n'autoriſe à mettre un ſecond Renaud depuis l'an 1159, ni à le diſtinguer d'un Richard qu'on trouve dans un acte de 1157. Les écrivains des Chartes s'étant ſouvent contenté de la lettre initiale, qui a été depuis différemment interprétée. L'obituaire de la Cathédrale écrit vers 1250. ne nomme qu'un ſeul Renaud Archidiacre. Son obit y eſt au 25 Février. Dans celui de

l'Abbaye de S. Laurent un peu plus récent, on lit au 24 Février : *Obiit Regnaudus Autiſſ. Archid. & Nivernenſis Theſaurarius.*

PIERRE, préſent à la ſuppreſſion de la Prévôté de la Carhédrale en 1166. Preuves, n. 45.

B. (que l'on a rendu par Barthelemi) en 1166. *Preuves* n. 44. eſt dans les titres de S. Marien en 1168, dans ceux de Regny en 1169. Quelques-uns l'ont appellé Bernard.

GIRARD eſt nommé dans les titres de S. Marien en 1170, & dans ceux de S. Euſebe en 1180. Il paroît qu'il fut ami ou parent de Hugues de Noyers Evêque. L'Obituaire de 1250 au 4 Février : *Obitus Girardi Archid. & Levitæ XL ſol. quos D. Hugo quondam Ep. Autiſſ. dedit & aſſignavit Capitulo annuatim reddendos in hoc anniv. ſuper Eccleſiam de Vermentone.* Il eſt au même jour dans celui de S. Laurent l'Abbaye. *Item Cartul. Capit. fol. 51.*

DEIMBERT DE PIERRE-PERTUISE fils d'Etienne Seigneur de Pierre-Pertuiſe proche Vezelai, & frere uterin de Guy de Noyers Archevêque de Sens. Il fut auſſi ſelon quelques-uns Tréſorier de l'Égliſe de Sens. Il eſt ſûr qu'il fut ſacriſte de Nevers. Il eſt nommé Archidiacre d'Auxerre dans un titre de S. Marien 1185. L'Obituaire de 1250 au 19 Mai. *Ob. Dainberti Archid.* XL. ſol. *Pro eo dedit nobis venerabilis Hugo ejuſdem cognatus XXX S. cenſualesin Eccleſia de Sementeron, & in Eccleſiâ de Lano.* Le Nécrologe de l'Abbaye de S. Laurent au 18 Mai : *Obit Dainbertus ſacriſta Nivern. & Archid. Autiſſ.*

MANASSES DE SEIGNELAY fut Archidiacre d'Auxerre depuis l'an 1202. juſqu'en 1208 qu'il fut fait Evêque d'Orleans.

HUGUES (*DE AULA*) prit poſſeſſion du Château de Mailly pour l'Evêque en 1210, & lui céda en 1213 le droit d'inſtituer le Lecteur. Il lui avoit auſſi permis en 1212 d'unir la Cure de Nuſy au Chapitre de Cône. L'Obituaire de 1250 au 4 Janvier. *Ob. Hugonis de Aula Preſbyteri & Archid. pro quo habemus XV ſol. quos debent Guillelmus de Fonteneto Miles & heredes ejus reddendos annuatim in Octava omnium SS. Camerario Capituli pro duabus partibus decimæ de Fonteneto quas dedit nobis.* Il eſt auſſi au Nécrologe de la Chartreuſe de Bellary.

PHILIPPE, nommé dans une ſentence de l'an 1217 en faveur de l'Abbaye de S. Marien.

Cartul. Cap. fol. 49. verſo & in Cartulario Brenhuis.

ANDRE', parent de l'Evêque Guillaume de Seignelay étoit Archidiacre en 1220. Il fut arbitre en 1222 touchant des biens du Prieuré de Nitry. Il eſt nommé dans le Cartulaire du Chapitre à l'an 1223 ſur des biens qu'Etienne de Baſſot avoit à Chichery. Il accorda vers ce tems-là le Chapelain de S. Pierre de Gien le Viel avec la Collégiale. Il ſe déſit de ſon Archidiaconné quelques années avant ſa mort, comme on l'apprend par ſon teſtament, auquel il y appoſa ſon ſceau quoiqu'il ne fut plus Archidiacre. Il mourut apparemment du côté de Nevers, puiſque l'obituaire de la Cathédrale marque ainſi ſon décès au 8 Août: *Obiit Andreas Archidiaconus Autiſſ. juvenis bonæ memoriæ & bonæ indolis anno MCCXXVI.*

fol. 374. v.

ETIENNE DE CUDOT. Ce fut lui apparemment qui ſuccéda à André dès l'an 1223. Les titres des châſſes de Château Rainard au Diocèſe de Sens marquent que ce fut lui qui y fit en 1224 la tranſlation des Reliques des Saints Pavace & Liboire Evêques du Mans & Armel. L'Obituaire d'Auxerre de l'an 1250 fait de lui cet éloge au 22 Novembre. *Ob. Stephani de Cudoto, hujus Eccleſiæ venerabilis Archidiaconi qui ſpretis hujus mundi honoribus & divitiis in domo Vallis ſcolarium ſub religione in pace vitam finivit: Qui dedit nobis XXX libras quas poſuimus in emptione ſalvamenti de Merriaco pro quibus, &c.*

V. Bolland. ad 24. Julii.

BERNARD DE SULLY eſt nommé dans un titre de S. Marien en 1226. Dans un autre de 1229 au Cartulaire du Chapitre. En 1231 Miles de Noyers le choiſit pour l'un des exécuteurs de ſon teſtament. Il fut élû Evêque d'Auxerre en 1234.

HERBERT nommé dans un arbitrage, concernant l'Abbaye de Regny en 1237. Il aſſiſta en 1241 aux funérailles de S. Edme, faites à Pontigny ſur la fin du mois de Novembre, & il eſt cité comme témoin d'un miracle, qui s'y opéra. Il eſt nommé comme préſent dans des chartes de S. Germain des années 1242 & 1244. C'eſt lui qui vrai-ſemblablement devint Doyen vers l'an 1246.

Theſ. anecdot. T. 3. Col. 1890.

MILES DE VARZY Archidiacre fut choiſi par Jean Baron de Toucy, qui alloit à la Terre Sainte en 1248,

pour l'un des exécuteurs de ſon teſtament. En 1250 Adeline la Maréchale lui quitta en ſa qualité de Curé de Nannai les dixmes des vignes nouvelles ſituées en la Paroiſſe de Nannai. Dans le détail des Comptes d'Anniverſaires, écrit v. 1250 à la tête de l'Obituaire, il y a *Milo Archid. LX. ſol. pro vinea de Monte defenſo ... quæ continet circiter ij arp. & dimidium.* Ce même Archidiacre ſe fit Jacobin vers ce tems-là. Les additions à l'Obituaire de 1250, marquent au 21 Septembre : *Obiit Milo de Varziaco hujus Eccleſiæ Archidiaconus, poſteà factus de Ordine Prædicatorum; pro cujus anniv. dividinis VI libras in burſa Capituli aſſignatas pro LXX libris tur. de venta domus ſuæ, quas poſuimus in emptione nemoris Guidonis de Merriaco quondam Majoris apud Merriacum.* L'Obituaire de la Collégiale de Varzy marquent ſimplement: *Obiit Frater Milo Archid. Autiſſiod.* *Fx Ridimus 1256.*

Ce fut de ſon tems que l'Archidiaconné fut diviſé en deux.

H. ou R. Archidiacre légua en 1253 une petite rente à l'Abbaye S. Germain ſur un clos aſſis proche la fontaine S. Amatre. Ce qui me détermine à prendre la lettre initiale pour un R. eſt qu'il y a dans une ſeconde copie du Nécrologe de la Cathédrale écrit au plûtard vers 1260 : *Obiit Regnaudus de Barris Archidiaconus Autiſſiod. & Diaconus.* C'eſt au . d'Août.

JEAN Archidiacre d'Auxerre eſt mentionné dans un titre de la Charité-ſur-Loire en 1264. Les additions au Nécrologe de 1250 mettent au 6 Octobre, *Item obiit Johannes Archidiaconus*: & le Nécrologe de N. D. de la Cité qui le place au 7 l'appelle *Johannes de Sancto Lupo.*.

GUILLAUME DE GUIGNEVILLE qui avoit été Sacriſte dans les années 1260 & 1262, parut en différens actes comme Archidiacre d'Auxerre depuis l'an 1270 juſqu'en 1290 ou environ, qu'il fit un legs de 78 livres au Chapitre, pour l'augmentation des diſtributions à Matines, par ſon teſtament, dont Hugues de Hermant ſon ſucceſſeur fut exécuteur. *V. Preuves, n.* 144. 146.

HUGUES D'HERMANT Chanoine dès l'an 1286 eſt qualifié Archidiacre, dans un titre de S. Marien de l'an 1290. Girard de Ville ſur Arce Chanoine d'Auxerre le nomma en 1296 exécuteur de ſon teſtament. Les titres ſur Nannai en font mention à la même année. En 1304 il prononça juge- *V. Preuves, n.* 158. *Cartul fol.* 225.

Digitized by Google

ment touchant les oblations de la Chapelle de S. Aubin d'Oiſy, & les adjugea au Chapitre.

R... DE VAUX *de Vallibus* eſt connu par un acte, par lequel il ſubrogea en 1308 Jean Chopiles Clerc, pour les 123 livres que le Chapitre lui devoit. Le 15 Décembre 1309 il étoit nouvellement mort, ſuivant un acte que j'ai vu en original du tems de l'Evêque Pierre des Grez.

JEAN DE LA MOTE étoit Archidiacre dès l'an 1313 qu'il plaidoit devant l'Official de Cône, pour les droits de la Cure de Nannai. Il fut l'un des témoins à la viſite que le même Evêque Pierre des Grez fit en 1320 de la châſſe de S. Amatre en ſa Cathédrale. Il eſt auſſi nommé en 1325 dans un grand acte françois du Chapitre d'Auxerre, qui regarde des gens de Beauvoir.

THIBAUD DE SEMUR Archidiacre d'Auxerre eſt nommé parmi les gens du Duc de Bourgogne, qui rendirent compte à Paris en la Chambre des Comptes le 1 Juillet 1334.

Ex Collectaneis de Camera Comp.

GUILLAUME D'ANLESY iſſu des Seigneurs de ce nom en Nivernois, étoit au Chapitre le 9 Août 1340, lorſque Guillaume Abbé de Pontigny y préta ſerment à l'Egliſe d'Auxerre. Il reçut au Chapitre le Doyen Dreux Jourdain à ſa nouvelle arrivée en Novembre 1345. Etant à Nannai en 1349, il admit la fondation d'une Meſſe par an, pour une vigne que Guillaume Moquars habitant du lieu lui donna. Ayant logé en ce voyage chez les Chartreux de Baſſeville, il leur laiſſa en partant un billet, comme il n'avoit chez eux aucun droit de viſite. Il ſigna en 1259 la tranſaction du Clergé & habitans d'Auxerre, touchant l'engagement des Reliquaires de S. Germain pour la rançon de la Ville, & une procuration pour le même ſujet en 1360.

Ex antiq. ſtatur.

GUILLAUME INSARD natif de Corbigny. Il accorda en 1368 le procès qu'il avoit avec les Chartreux de Bellary, ſur le tonneau de vin qu'ils lui devoient, à cauſe de la Cure de Nannai annexée à ſa dignité: au lieu dequoi ils lui donnerent quinze arpens de vigne & deux piéces de prez. On le trouve nommé en 1383 dans une quittance de décimes. Il eſt préſent en 1389 à la donation d'un bien de Saſſy, faite à la Cathédrale par l'Evêque Ferric Caſſinel. Il mourut au mois de Janvier 1398. Il avoit obtenu du Chapitre dès le

Preuv n. 211.

Digitized by Google

18 Mars 1397, que ſa ſépulture fut devant le crucifix hors le chœur.

JEAN DU PONT eut des proviſions de l'Archidiaconné dès le 22 Janvier 1398. Il étoit dès lors Vicaire-Général de Michel de Creney Evêque d'Auxerre : on lui donne ces deux qualités à la cloture d'un compte de l'Hôtel de Ville rendu en 1400. Il fut préſent en 1410 à l'inthronization de l'Evêque Philippe des Eſſars. Il mourut le 2 Octobre 1413. Nicolas du Pont & ſes autres héritiers ayant donné à l'Egliſe le 3 Novembre ſuivant, un reliquaire magnifique qui renfermoit une machoire de S. Laurent, le Chapitre alla le même jour la prendre proceſſionellement. Cette Relique eſt la derniere du catalogue de celles de la Cathédrale d'Auxerre, qui fut écrit vers l'an 1420. V. Preuves, *pag.* 146. *col.* 2. Cet Archidiacre avoit ſon obit dans l'Abbaye de Preuilly au Diocèſe de Sens. *Ex Necrol. loci.*

PIERRE PATERNE Chanoine, qui étoit muni d'une grace expectative de la Cour de Rome, ſe fit recevoir Archidiacre dès le jour de la mort de Jean du Pont.

PIERRE LE CLERC reçut à la prébende du précédent le 13 Octobre 1413 prit poſſeſſion de ſon Archidiaconné le 16. Il eut un procès à ſoutenir contre Jean de Chaumont, qui ſe fit recevoir aux mêmes Bénéfices le 21 Juillet 1424 : il fut reçu de nouveau à l'Archidiaconné le 4 Décembre 1417 après avoir gagné ſon procès, & on lui donna les ſceaux des Cours de l'Officialité d'Auxerre, de Cône, & de Varzy, pour s'en ſervir ſi le ſiége Epiſcopal venoit à vaquer. Mais il mourut avant le commencement de l'année 1420, c'eſt-à-dire, au Carême de l'an 1419.

GUILLAUME OVO Conſeiller de la Comteſſe de Nevers déja Chanoine, fut pourvu du Grand-Archidiaconné par l'Evêque qui étoit à Varzy le 12 Mars 1419 & s'y fit recevoir le 24 Avril 1420.

ETIENNE VIVIEN qui avoit des Proviſions du Pape pour l'Archidiaconné, s'y fit recevoir le 1 Avril 1421 avant Pâques. Il étoit Auxerrois. Il fut déclaré excommunié par le Chapitre le 31 Mai 1425, pour avoir maltraité dans l'Egliſe le Pénitencier, qui encenſoit le jour de la Pentecôte. Le 5 du même mois, il avoit fait un accord avec le Chapitre. Paradin dit dans ſes Annales de Bourgogne, que Mai- *Ex Regiſt.*

Pag. 737. tre Etienne Vivien étant allé en 1433 prendre poſſeſſion de l'Evêché de Tournay pour Jean Chevrot, fut injurié & mis en priſon par le parti de France.

Comp. Fabj JEAN PAILLARD fut reçu Archidiacre en 1439. Il eſt nommé témoin dans des titres du Prieur de Jou des années 1445 1449. Il avoit un ſucceſſeur dès l'an 1454. L'Epitaphe d'Etiennette de Paillard Dame de Neumoutier en Brie au Diocèſe de Paris que j'ai vu dans l'Egliſe du lieu, m'a appris que cet Archidiacre avoit été Seigneur de cette Paroiſſe. Un de ſes héritiers pour un tiers fut Chriſtophe Paillard, comme on voit aux Regiſtres du Chapitre d'Auxerre XI Octobre. Cette famille Auxerroiſe a été illuſtre.

Comp. Calend. Mali 1444. GUILLAUME DE LONGUEIL fut reçu en 1454: Il réſida aſſez exactement. Il ſigna en 1458 une tranſaction paſſée entre Pierre de Longueil ſon frere Evêque d'Auxerre & le Chapitre: il eſt nommé ici dans les Preuves *num* 247 à l'an 1469. En 1473 il encourut les cenſures pour avoir maltraité Etienne Gerbaud Chanoine Prêtre, dont il fut abſous le 15 Mai. Il étoit auſſi Curé d'Irency & traita en cette qualité l'an 1474 avec les Religieux de S. Germain. Il céda le 27 Avril 1482 ſon Archidiaconné à Pierre de Longueil ſon neveu, qui étoit Chanoine & Archidiacre de Puiſaye. Michel de la Grange auſſi Chanoine d'Auxerre en 1482, étoit pareillement ſon neveu. Il légua en mourant au Chapitre ſa vigne de la Chievre. Son décès arriva le 31 Janvier 1483.

PIERRE DE LONGUEIL reçu en 1482 mourut l'année ſuivante.

JEAN ODRY de l'ancienne famille Auxerroiſe, dont une branche a fondé à Paris l'Hôpital des Odriettes, fut Chanoine & Official de Jean Baillet Evêque d'Auxerre. Il fut pourvu de l'Archidiaconné par cet Evêque, puis par Enguerrand Signard ancien Evêque d'Auxerre, & par ſon Vicaire-Général. Il prit poſſeſſion le 1 Août 1483. J'ai vu ſon nom ſigné Odry dans les papiers de la Ville & non pas Audry. C'eſt la quittance qu'il donna le 15 Mars 1495 du reſte des gages de Jean Chevalier Chantre d'Auxerre, Gouverneur de l'Hôtel de Ville, dont il étoit oncle. Il fut auſſi Chantre & Curé de Clameci ſelon l'obituaire de cette Collégiale, qui marque ſon décès au 9 Juillet 1497. Il fut inhu-

mé au chœur de la Cathédrale, vis-à-vis ſa place. *Ex lib. Succentoris.*

JEAN HENNEQUIN neveu de l'Evêque Jean Baillet fut reçu en 1497. Il eſt préſent en Décembre 1513 à la convocation des Chanoines, pour l'élection d'un Evêque : Il étoit à Troyes en ſa maiſon clauſtrale durant l'été 1515 pendant que la peſte régnoit à Auxerre. Le Procès-verbal de Robert Thibouſt de l'an 1523, ſur le reſſort du Bailliage d'Auxerre le qualifie auſſi Prieur & Seigneur d'Andrie. Il apporta au Chapitre la même année le 9 Mai le Miſſel de M. Baillet. Un titre du Prieuré de S. Amatre donne le nom de Jean du Pont à celui qui étoit Archidiacre d'Auxerre en 1506. Il peut ſe faire que ce fut un des noms de celui ci. *Ex Comp. Cal. Maii.*

MAURICE DE GIE' Prêtre Licentié-ès-Loix fut reçu le 6 Septembre 1530, en vertu de proviſions de l'Archevêque de Sens Légat, par permutation avec le précédent. Il ne réſida point à ſon bénéfice : il le permuta en 1550 pour le Prieuré-Cure de Venouſſe, & Rouvret ſon ſecours. Il avoit été fait Chanoine le 8 Février 1536, par permutation avec Aubin des Avenelles. Il eut pour compétiteur Jean de la Planche Prêtre qui fut pourvu de l'Archidiaconné le 23 Juillet 1531 par Louis Bride Vicaire-Général de l'Evêque. *Comp. Fabr.* *Ex Regiſt.* *Ex Regiſt.* Grillet *Secretarii.*

LAURENT PETITFOU eut ſes proviſions le 22 Mars 1550, en vertu de la permutation qu'il fit du Prieuré de Venouſſe, & il fut inſtallé le 26. Il fut auſſi Abbé Commendataire de S. Pere. Il obtint le 22 Mars 1554 de François de Dinteville Evêque, que Jean Barat Chanoine fit les viſites des Cures pour lui. *Regiſt.* Duchié.

ACHILLES DE HARLAY Conſeiller Clerc au Parlement de Paris fut reçu à l'Archidiaconné le 26 Juin 1559. Il étoit pourvu par le Cardinal Trivulce Légat en vertu de permutation pour le Prieuré Cure de S. Loup de Cezy au Diocèſe de Sens. M. Petitfou ſe repentant de ſa permutation, demanda à rentrer dans ſon Archidiaconné, quoiqu'il fût déja réſigné à Charles de Harlay. Les parties étant tombées d'accord, intervint ſentence de Gaſpard Damy Official du 20 Février 1565 qui remit les choſes comme elles étoient auparavant. *Ex Comp. Fabr.*

LAURENT PETITFOU pour la ſecondefois. Il garda ſa dignité juſqu'à ſa mort arrivée le 3 Février 1595.

Digitized by Google

LAURENT FAUCHOT Chanoine du 25 Septembre 1579 fut reçu Grand-Archidiacre le 7 Janvier 1595 comme réſignataire de Laurent Petitſou ſon oncle, & pourvu par l'Archevêque de Bourges en conſéquence d'un Arrêt du Parlement, le ſiége Epiſcopal étant vacant. Il mourut le 30 Mai 1608. L'oncle & le neveu ſont enterrés à S. Pere ſous la même tombe.

JEAN DASSIER natif du Diocèſe de Couſerans, étant Chanoine avoit été Gouverneur de l'Hôtel de Ville en 1596. Il fut pourvu de l'Archidiaconné par François de Donadieu Evêque & reçu en 1608. Il fut auſſi Conſeiller Clerc au Préſidial en place de.... le Prince. Il fit en 1613 la viſite ſolemnelle de l'Abbaye de S. Laurent dont j'ai vu le Procès-verbal. Il obtint le 12 Janvier 1615 un Arrêt du Conſeil Privé, qui porte que les Procureurs Fabriciers de Clamecy rendront compte devant l'Archidiacre faiſant ſa viſite, & non devant les Elûs. Cet Arrêt a été imprimé à Auxerre en 1622 chez Denis Varard. J. Daſſier mourut dans l'Automne 1616 à la Ferté-Benard. Il étoit auſſi Prieur d'Ouges.

SIMON DE MONTEREUL reçu le 14 Décembre 1616 à l'Archidiaconné, & Canonicat du Sieur Daſſier eſt qualifié dans l'acte, de Soudiacre Pariſien & Bachelier en Théologie. Les proviſions de l'Evêque ſont du 28 Octobre. Il étoit frere de l'Avocat de cet Evêque; mais ayant été fait peu de tems après Curé de S. Sulpice à Paris ou ſelon d'autres de Poincy proche Meaux, il réſigna ſon Archidiaconné à ſon frere qui le permuta avec le ſuivant.

CLAUDE LEMUET Chanoine permuta ſa Chapelle de Ste Apolline de Montputois Paroiſſe d'Ouéne pour l'Archidiaconné, auquel il fut inſtallé par Denis Chappu Souchantre le 30 Septembre 1619. Il fut fait Doyen en 1627.

ANDRE PERCHERON Prêtre du Diocèſe du Mans Docteur en Théologie, pourvu le 11 Novembre 1630 de l'Archidiaconné ſur la démiſſion de C. Lemuet, fut reçu le 17 Avril 1631. Il quitta depuis cette dignité pour l'Archidiaconné de Puiſaye, dont Pierre de Broc le pourvut à la mort de Claude le Clerc arrivée le 28 Août 1646.

GUILLAUME FERNIER poſſéda le grand Archidiaconné depuis l'an 1647 ou environ, étant Chanoine dès l'an

1640. Il fut Gouverneur Ecclésiaſtique de l'Hôtel de Ville. Il étoit Docteur de Sorbonne & grand prédicateur. Il eſt décédé le 12 Septembre 1682 : comme on lit ſur ſa tombe au bas d'une Epitaphe magnifique.

Menagiana. T. II. p. 338. Ed. de Paris, 1715.

JEAN BAPTISTE DE LA GOUTE natif d'Auxerre, a été Archidiacre depuis le 17 Novembre 1682, juſqu'à ſa mort arrivée en 1739.

CHARLES HUET natif de Paris a été reçu Archidiacre le 23 de Mai 1740.

CHANTRES DE L'EGLISE D'AUXERRE.

ON peut dire que la fonction de Chantre eſt auſſi ancienne que l'établiſſement de l'Office Divin; mais ce n'eſt que peu-à-peu qu'il s'eſt formé dans des l'Egliſes une Dignité de celui qui étoit le premier des Chantres. De-là vint qu'en quelques pays on l'appella *Præcentor* ou *Archichorus*, pendant que dans la plûpart on lui donna le ſimple nom de *Cantor*. Il y a des Ordinaires Romains très-anciens qui le qualifient *Archiparaphoniſta*.

A Auxerre le Chantre eſt la troiſiéme Dignité, & eſt élective par le Chapitre. Sa place au chœur eſt proche celle de l'Evêque vers l'extrêmité des ſtalles du côté droit en approchant du Sanctuaire. C'eſt la premiere qui ait fourni un Evêque au Diocèſe dans la perſonne d'Aidulſe au huitiéme ſiécle. Il y a eu quelques variations dans les charges & priviléges du Chantre de l'Egliſe d'Auxerre qu'il eſt inutile d'expliquer ici. On peut voir les Preuves de cette Hiſtoire, pag. 194 & 197. Son bâton cantoral ſurmonté d'un oiſeau qu'il porte avec les gants & l'anneau au doigt, ne paroit ſingulier, que depuis que dans la plûpart des Egliſes, on a donné une eſpéce de lanterne pour couronnement à ce bâton. Voici les noms des Chantres d'Auxerre.

AIDULFE, qui fut fait Evêque après avoir été Chantre: *Ex Cantore Epiſcopus*, vers le tems de Charles Martel.

Digitized by Google

On ne peut faire une ſuite de ſes ſucceſſeurs, d'autant qu'il n'y en a que quatre mentionnés dans le Nécrologe de 1007. Sçavoir,

BERALDUS au 13 Novembre, *Sacerdos & perfectus Cantor.*

INGO au 2 Décembre *Canonicus & Cantor eximius.*

LESGINCUS au 12 Décembre *Levita & perfectus Cantor.*

Il y avoit auſſi au 7 Janvier un Chantre, mais le nom a été effacé.

GIRALD ou GIRARD, eſt le premier qui puiſſe commencer un Catalogue ſuivi. Il eſt nommé dans un titre de l'an 1076, qui regarde la fondation du Chapitre de Clamecy, & dans la Matricule des Chanoines ſous l'Evêque Humbaud. Sa mort arriva le 20 Décembre.

Preuves, pag. 7. & 9.

HUGUES que j'ai trouvé nommé dans un titre de S. Pere d'Auxerre vers l'an 1112, a ſon obit marqué par addition, dans l'obitier de 1007 au 8 Novembre en ces termes: *Obiit Hugo Levita & Canonicus, S. Mariæ Præpoſitus, hujus etiam Eccleſiæ Cantor eximius.*

JEAN Prêtre & Chanoine préſent à l'accord fait vers l'an 1110 entre le Baron de Toucy & l'Abbé S. Benoît-ſur-Loire. Il donna au Chapitre ſes maiſons ſituées à Accolay. *v. Necrol. ad 27. Nov.*

GODEFROI CAPEL (ou Chapeau) de l'ancienne famille Auxerroiſe de ce nom, paroît dans pluſieurs titres de Pontigny, Regny, Criſenon depuis l'an 1120 juſqu'en 1147; entr'autres dans l'accord paſſé par S. Bernard entre l'Evêque & le Comte d'Auxerre en 1145. L'Obituaire de l'an 1250 met au 7 Janvier. *Ob. Gaufridi Cantoris. ij den.*

GUILLAUME. Il ſouſcrivit au Traité fait entre Alain Evêque d'Auxerre, & le Comte Guillaume en 1157.

V. Les Preuves, n. 44. 45.

ETIENNE étoit Chantre d'Auxerre en 1163 & 1166 ſelon les titres de ces années-là. Il fut auſſi en même-tems Curé de S. Loup dans la ville. En 1171 il fut élû Evêque d'Autun. Sa mort arriva en 1189 le 29 Mai, auquel jour elle eſt ainſi annoncée dans l'obituaire de la Cathédrale d'Auxerre écrit en 1250. *Obitus Stephani Eduenſis Epiſcopi. ij d. & unam quartam vini. Dedit nobis unam vineam in Poriaco & aliam in Monte defenſo.*

HUGUES paroît comme Chantre dans différens Cartulaires aux années 1172 1175 1176 1180. Il étoit de la famille de Toucy, neveu de l'Evêque Guillaume de ce nom. Il fut auſſi Archidiacre de Sens. Il ne prit point la Prêtriſe. L'obitier de 1250 marque au 20 Mai : *Ob. Hugonis Cantoris & Levitæ. LX ſol. ſuper redditus de Montigniaco.*

JACQUES DE TONNERRE. Ce Chantre eſt marqué au 11 Mai dans l'Obituaire de l'an 1250 en ces termes : *Ob. Jacobi de Tornodoro Cantoris & Levitæ XL ſol. pro xlv lib. Tur. quas habuit Capitulum de denariis ſuis quæ aſſignatæ fuerunt ſuper terram de [illegible]raciaco verſus Augiacum in qua de novo plantata eſt vinea & ſalicetum.* Il ne peut avoir vécu plus tard que vers la fin du XII ſiécle, parce que la place eſt remplie par ceux qui ſuivent. Un titre de 1236 le ſuppoſe mort depuis long-tems.

GAUTIER Chantre d'Auxerre au moins dès l'an 1198 qu'il fut préſent à un titre d'Heloiſe Abbeſſe de S. Julien, contre l'Evêque Hugues de Troyes. En 1202 il fut arbitre avec Arnoul Abbé de S. Pere & Robert Lecteur ſur une difficulté élevée entre le Curé de Palay Diocèſe de Sens, & les Chanoines de S. Pierre dans la Métropolitaine. En 1203 il fut encore arbitre entre le Chapitre de Sens & celui d'Auxerre, touchant des droits de main-morte. Il légua en 1209 une maiſon au Monaſtere de S. Marien. Le Cartulaire du Chapitre rapporte à l'an 1221, la charte de Jean Abbé de Ste Geneviéve de Paris où ce Chantre eſt nommé comme déja mort. L'Obituaire de 1250 marque au 28 Juillet : *Ob. Galteri Cantoris & Levitæ C. ſol. Dedit nobis duo operatoria in Draperia & domum ibidem ſitam & pratum ſuper Belcam.*

Ex Cartul. Can. S. Petri Senon.

BRICE Chantre en 1212 fut depuis élû Doyen vers l'an 1219.

HENRY DE VILLENEUVE proche S. Cloud au Diocèſe de Paris, fut Chanoine & Chantre quelque tems, puis élû Evêque en 1220.

ROBERT eſt qualifié Chantre dans un Traité du Chapitre d'Auxerre avec Dreux de Mello de l'an 1223, & dans un titre de S. Marien de 1226. L'obitier de 1250 marque ſon décès au 15 Juillet, & le qualifie Levite. Celui de N. D. de la Cité dit qu'il s'appelloit Robert de Corbeil, & qu'il donna à ce Chapitre un arpent & demi de vigne *in Brunello.*

A un autre jour on y lit qu'il avoit eu un frere nommé Jean de Corbeil.

FELIX Chantre d'Auxerre eſt nommé l'un des exécuteurs du teſtament de Miles Seigneur de Noyers en 1231.

ROBERT II eſt nommé dans la fondation de Simon Archidiacre de Langres Chanoine d'Auxerre de l'an 1233. Il eſt pareillement fait mention de lui dans une tranſaction de 1233 ſur les Marguilliers. Il fut arbitre en 1247 entre Bernard de Sully Evêque, & Hugues Seigneur de Neuvoy touchant le droit de préſentation, à une Chapelle fondée dans la Collégiale de Gien.

PHILIPPE Chantre de l'Egliſe d'Auxerre jugea en 1238 comme arbitre une difficulté faite aux Moines de S. Germain touchant un bois. On lit dans l'Obitier de 1250 au 13 Août, mais d'une main un peu plus nouvelle : *Obiit Philippus hujus Eccleſiæ Cantor eximius, &c.*

JEAN DE DAMAS de l'illuſtre maiſon de ce nom, Chantre & Official avoit rendu avant l'an 1253 un jugement contre Guillaume de Noes, & autres bourgeois de S. Sauveur au ſujet du droit de minage, qu'ils refuſoient de payer à la Dame Seneschale du lieu. Il fut fait Evêque de Mâcon en 1263, & mourut l'année d'après. L'Obituaire de N. D. de la Cité fait mention de lui au 16 Décembre.

Gallia Chriſt. nova.

GUILLAUME DE JALIGNI fils de Hugues Seigneur de Chaſtillon en Bazois. Il paroît qu'il étoit Chantre dès l'an 1260, ſelon des lettres de cette année (& non de 1209) rapportées dans l'Hiſtoire des Cardinaux François, où il eſt fait mention du différend, qui étoit entre lui & Renaud Comte de Forès au ſujet de la Terre de Poimier. Il faut auſſi voir Duchêne Hiſt. de Bourgogne environ l'an 1260 où eſt rapporté un Arrêt du Parlement au ſujet du Château de Buſſy en Paële. Dans les lettres d'Erard Evêque d'Auxerre de l'an 1276 on voit ce Chantre d'Auxerre s'engager pour le mariage de ſa niéce. Il fut fait depuis Evêque de Laon : ſon teſtament de l'an 1284 rapporté par Baluze, apprend qu'il étoit neveu de Gui de Mello Evêque d'Auxerre. Il s'y reſſouvient de l'Egliſe d'Auxerre en ces termes : *Item Eccleſiæ beati Stephani Altiſiodor. in qua fui Cantor XXV libras annui redditus aſſidendas in terra mea de* Chaſels *& de de Donna petra.*

Lib. 3. C. 75.

Preuves de l'Hiſt. d'Auvergne.

Ibid. pag. 191.

N...

N... Protonotaire & domeſtique du Pape obtint vers l'an 1300 le Cantorat vacant en Cour de Rome, comme il eſt porté dans un jugement rendu en faveur du Prieur de S. Euſebe. Ce même Chantre dont on ignore le nom, mourut en Cour de Rome.

GUILLAUME MESCHIN étoit Vicecamerier Chapelain & domeſtique de Clement V, qui lui donna le Cantorat d'Auxerre après la mort du précédent arrivée en Cour de Rome. Il fut condamné de payer le droit annuel de ſa prébende au Prieur de S. Euſebe, par ſentence arbitrale de Guillaume de la Ripe, & Guillaume Periti Chanoines d'Auxerre, prononcé dans le chœur de la même Egliſe le 23 Mai 1313. Peu de tems après il fut élû Evêque de Pampelune, & enſuite de Troyes en 1316.

PONCE ETIENNE. Il fut préſent en 1340 à l'Evêché, lorſque Guillaume Abbé de Pontigny y préta ſerment de fidélité à l'Evêque Jean de Blangy & à l'Egliſe d'Auxerre.

REGNAUD DE PRE'-GILBERT. Le nom de ce Chantre d'Auxerre ſe trouve au 25 ou 26 Septembre dans les Nécrologes de N. D. de la Cité, de Regny, de Bellary. Il mourut à Paris en 1353 le 25 Septembre, & fut inhumé dans la Grande Chapelle de N. D. au Cloître de Ste Geneviéve, ou ſon épitaphe ſe lit ſur le cuivre en ces termes: *Hic jacet vir magnæ diſcretionis & prudentiæ, Magiſter Reginaldus de Prato Gilberti, quondam Præſidens in Camera inqueſtarum Domini Regis, Cantor & Canonicus Autiſſiodor. Canonicus Senonenſis & Capellæ Regalis Pariſienſis, qui obiit anno Domini M. CCC. LIII. XXV die Septembris.* Il eſt repréſenté tenant un bâton qui finit en Tau & l'amnuce en tête: Ce que Dom De vert a obſervé dans ſon ouvrage ſur les anciens habits d'Egliſe. T. 2. *ubi de almutiis.*

PIERRE D'AUXY ou d'Auxois *de Auxeio* Chapelain d'Urbain V, & Auditeur du ſacré Palais ſelon un reſcrit de ce Pape du 24 Septembre 1363 en faveur de l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre, eſt qualifié Chantre de la Cathédrale en 1369, & comme tel envoyé par le Chapitre pour conſulter à Paris ſur quelques affaires, d'où il rapporta des Lettres Royaux. En 1375 il tenoit à Bail du Chapitre la Grange de Monetau moyennant la redevance annuelle de 12 livres. Il fut élû Evêque de Tournay en 1378. *Ex Compot. Ibid.*

NICOLAS D'EPONE. Ce Chantre d'Auxerre dont le ſurnom latin eſt *de Spedona* eſt mentionné dans un titre de 1381. Je le croi le même que Nicolas de Bondeville qualifié Chantre dans une quittance de payement des décimes Apoſtoliques de l'an 1383.

DENIS LOPIN qui avoit été Chanoine Tortrier ſelon un titre de 1360, fut Chantre après le précédent, mais fort peu de tems, puiſqu'il mourut en 1384 le 9 Janvier, comme il ſe lit ſur ſa tombe qui a été tranſportée proche l'entrée du Chapitre où il eſt repréſenté en chaſuble tenant ſon bâton Cantoral. Il avoit fondé une Meſſe de S. Euſtache.

Ex Compot. XV. Sæculi.

BERTRAND CASSINEL frere de Ferric Caſſinel Evêque d'Auxerre & Chanoine, fut fait Chantre en 1385. Il eſt nommé en différens actes juſqu'à l'an 1397. Il fut auſſi Chapelain de la Leproſerie de Toucy. Voyez le reſte de ce qui peut le regarder à l'article de l'Evêque ſon frere. Voyez auſſi ſon Teſtament. Duchêne parle de lui en ſa maiſon de Chaſtillon. Selon le Nécrologe de N. D. de la Cité, il ne fut jamais que Soudiacre.

Preuves, num. 284.

JEAN CHANTEPRIME. Quoiqu'il paroiſſe que dès le 15 Octobre Jean de Molins ſe fut fait recevoir Chantre en vertu d'une grace expectative, néanmoins il eſt certain par des actes poſtérieurs que ce fut Jean Chanteprime qui jouit de cette dignité juſqu'à l'an 1402 qu'il fut fait Doyen de Paris. Il avoit été élû le 16 Juillet 1399 d'une voix unanime.

Reg. Capit.

JEAN DE MOLINS ſuccéda à Jean Chanteprime, nonobſtant l'élection ſolemnelle faite de Jean Alepté en 1402. Il étoit Docteur en Médecine: mais il n'avoit pas la facilité de lire dans les livres d'Egliſe; d'où il arriva des diſputes. Il conſerva cependant ſa dignité juſqu'en 1422. Il donna en 1413 pour la conſtruction du portail ſeptentrional de la croiſée, ſix vingt écus d'or. Il mourut en 1422 le 21 Janvier, & fut inhumé dans la Chapelle de S. Pierre & de tous les Saints, dite aujourd'hui de S. Sebaſtien. Il légua à la Bibliothéque du Chapitre tous ſes livres de Médecine, entr'autres Avicenne. Il avoit eu en 1420 un procès contre l'Abbaye de S. Pere ſur la cenſive, & l'avoit perdu.

V. Preuves, num. 218.

Reg. Capit. 1408. 3. Mai.

Reg. 24. Julii.

Reg. Pér.

JEAN VIVIEN d'une famille Auxerroiſe qui s'établit à Paris, & y produiſit des hommes Illuſtres, étoit abſent de

ſon Canonicat d'Auxerre, lorſqu'il fut élû Chantre le 5 Février 1422. Il ſe fit recevoir le 28 Septembre 1423 par procureur, parce qu'il réſidoit à la Cour Romaine. Il étoit auſſi Prévôt de Chablies. Il fut depuis élû Evêque d'Auxerre, mais ſans ſuccès. On l'appelloit Jean Vivien le jeune, pour le diſtinguer d'un autre de même nom. Il eut pour frere Etienne Vivien Grand-Archidiacre.

HUGUES DE VILLEMER fut reçu Chantre par procuration, n'étant que Soudiacre le 21 Mai 1427, & placé en perſonne le 26 Juillet 1409 dans les baſſes ſtalles. Il jouiſſoit encore de cette dignité en 1453, puiſqu'il paya le droit de ſon Antienne. *O*

JEAN HENRIET poſſédoit la Chantrerie au moins dès l'an 1457 qu'il jouiſſoit d'un privilége accordé par le Légat. Dans les partitions de 1458, il étoit placé à Oiſy. Ce Chantre réſida très-peu. Il eſt nommé comme abſent dans l'acte d'élection d'Enguerrand Signard en 1483. Il fonda en 1481 ſon Obit, & le ſervice de l'Invention de S. Vincent. Il mourut en 1492, comme il paroît par la vente de ſa maiſon. Il fut inhumé au bas des degrés du Sanctuaire du côté gauche.

JEAN CHEVALIER Licentié en Decrets, Chanoine d'Auxerre & Chantre de Clamecy dès l'an 1484 fut reçu Chantre en 1492, & mourut le 25 Mars 1494. Il étoit frere d'Antoine Chevalier Grenetier (*a*) d'Auxerre, & oncle de Renaud Chevalier Lieutenant-Général.

Compot. Cal. Mart.

OLIVIER MICHEL fut reçu Chantre en 1495 & mourut en 1512. Il eſt nommé dans un titre de Regny en 1511. Il avoit la prébende Théologale à laquelle Nicolas Belin fut reçu le 24 Juillet 1512. Il fut inhumé proche la grande porte de l'Egliſe. Sa tombe levée de ce lieu, ſert aujourd'hui d'autel à la Chapelle de N. D. des Vertus, & j'y ai lu ce reſte à l'Epitaphe: *Michel Docteur en Théologie, en ſon vivant Chantre & Chanoine de l'Egliſe d'Aucerre natif de S. Pierre ....*

JEAN DE NOYON prit poſſeſſion de la Chantrerie le 16 Septembre 1512. Il eſt nommé dans la concluſion du 5 Décembre 1513, pour l'élection d'un Evêque. Il mourut de peſte au mois de Juillet 1515. Après ſa mort Hugues de la Vault Chanoine fut député pour aller convoquer les abſens à la future élection indiquée au 3 Novembre à Auxerre, & ſi

(*a*) C'eſt-à-dire, Receveur du Grenier à ſel.

la peſte y étoit encore, au lieu de Crevan. Il y avoit plus de vingt Chanoines retirés ailleurs, ſçavoir à Joigny, à Sens, à Paris, à Orleans, à Troyes, à Saulieu.

JEAN LE ROY. Sa réception eſt marquée au 14 Mai 1516 dans un Compte du tems. Il eſt nommé dans un titre de 1515 21 Janvier, concernant Parly. On lit dans les Regiſtres de 1524 20 Décembre, que M. le Chantre pour ſa prébende de Chanoine, fera l'Office d'Evêque le jour de S. Etienne, excepté la mitre qu'il n'aura pas. Il décéda le 11 Janvier 1534, & fut inhumé ſuivant ſon deſir *ante magnum portale juxta ſepulturam D. Oliverii Michaëlis jam dudum Cantoris.*

Pag. 583. ARNOUL GONTIER. On peut lire ci-deſſus les difficultés qui s'élevérent ſur l'élection d'un Chantre, après la mort de Jean le Roy. Arnoul Gontier fut celui qui reſta en place. Il avoit été reçu le 10 Janvier 1535, étant au droit de ceux qui avoient eu des proviſions. Il étoit fils de Louis Gontier, & de Radegonde Donet. Il fut auſſi Abbé de S. Marien & l'étoit dès 1543. Il mourut le 10 Juin 1553 ſelon l'obitier de la Paroiſſe de S. Renobert.

LAURENT ROBERT Chanoine fut élû par la voix du S. Eſprit après la mort du précédent. L'acte de confirmation par l'Evêque eſt du 7 Août 1553. Il avoit eu communication des papiers du Sieur Laurent Bretel Secretaire de Jean Baillet Evêque, & c'eſt de lui que j'ai tiré le Pouillé du Diocèſe imprimé parmi les Preuves de ces Mémoires. Il mourut le 22 Octobre 1557, & fut inhumé proche l'autel de S. Laurent, qui étoit alors où eſt celui de S. Michel.

Reg. Capit. EDME THEVENON. Son élection ſe fit le 4 Décembre 1557. Il eſt nommé au Procès-verbal de la Coûtume de l'an 1561. Après la diſperſion des Chanoines du tems de la priſe d'Auxerre par les Calviniſtes en 1567, il fut l'un des premiers qui retournerent à l'Egliſe. Il donna en 1580 un bâton cantoral d'argent. Il réſigna au ſuivant en 1585, & eut une place de Chanoine Honoraire ſuivant les Regiſtres au 26 Septembre 1587. Il repoſe devant l'autel S. Michel.

Reg. 24. Nov.

Ex libro Succent.

JACQUES MAGNEN qui avoit été Chapelain Clerc d'un Chanoine en 1552, puis Chanoine Tortrier en 1567 Greffier du Chapitre depuis l'an 1577, & qui étoit Curé de S.

Renobert en 1581, prit poſſeſſion de la Chantrerie d'Auxerre durant le mois de Juin 1586 au plus tard. Il ne la conſerva que juſqu'en 1596 qu'il la permura avec le ſuivant.

PIERRE BERAULT Chanoine dès l'an 1558, fut reçu Chantre le 1 Octobre 1596 par permutation pour la Cure de Gurgy. Il mourut en 1610 le 8 Janvier âgé de 97 ans. Mais il avoit réſigné la Chantrerie dès l'an 1606. Il a eu une Epitaphe en Proſe latine outre celle en vers qui commençoit ainſi :

Munere Beraldus triplici dum viveret auctus.

GASPARD BARGEDE' fils de Nicolas Bargedé Préſident au Préſidial d'Auxerre, & de Marie Houbelin fut inſtallé Chantre le 18 Décembre 1606, comme réſignataire de Pierre Berault. Il fut auſſi Curé de Monetau & Tréſorier de N. D. de la Cité. Il réſigna au ſuivant en 1631.

GERVAIS HOUSSET neveu du précédent, du côté de Marie Bargedé ſa mere eut la Chantrerie par réſignation, & y fut admis le 22 Décembre 1631. Il fut auſſi Tréſorier de N. D. de la Cité. Sur ſes remontrances, on rétablit en 1633 l'uſage de ſe revétir de chappes pour le Répons des Vêpres & *Alleluia*. Ses infirmités l'obligérent à ſe démettre de ſa dignité en 1674 en faveur de ſon frere déja Souchantre. Il avoit pris poſſeſſion de la Cure de Courgy le 28 Octobre 1662. Il mourut le 2 ou le 4 Novembre 1675

NICOLAS HOUSSET Chanoine & Souchantre, frere de Gervais & ſon réſignataire en Cour de Rome, prit poſſeſſion du Cantorat le 4 Novembre 1674. Il conſerva cette Dignité juſqu'à ſa mort arrivée le 8 Juin 1679, au bout de quelques jours d'une maladie qu'il avoit contracté à la Proceſſion de la Fête-Dieu. Les deux freres ſont inhumés devant la Chapelle de S. Martin.

TOUSSAINT LE CLERC Chanoine depuis le 9 Août 1659 n'étoit que Soudiacre, lorſqu'il fut élû Chantre le 28 Juin 1679. Il commença à régir le chœur en chappe & bâton Cantoral à l'Epiphanie 1680, lorſqu'il eut été ordonné Diacre. Il mourut le 4 Août de l'an 1694.

CLAUDE BRUNET Chanoine étant abſent fut élû Chantre ſur la fin du mois d'Août 1694 & reçu le 9 Septembre. Il mourut à Beaune ſa patrie le 28 du même mois.

JEAN-BAPTISTE LAUVERJAT Chanoine depuis l'an 1657 fut élû Chantre le 22 Octobre 1694, & reçu le 9 Novembre. Il a fait beaucoup de dons à l'Egliſe, & a procuré l'augmentation du degré de la Fête de S. Pelerin dans la Cathédrale. Il a donné entr'autres choſes le grand bâton Cantoral. Il mourut le 13 Juillet 1704.

PIERRE HURSON natif de Paris Chanoine d'Auxerre depuis long-tems, lui ſuccéda en vertu de l'élection faite le 28 Juillet 1704. Il a poſſédé cette dignité juſqu'au mois de Mai 1731 qu'il décéda.

JEAN ANDRE' MIGNOT d'Auxerre, Licentié en Théologie, Chanoine depuis l'an 1710 fut élû le 17 Mai 1731 & poſſéde aujourd'hui la même dignité.

TRESORIERS DE L'EGLISE D'AUXERRE.

LEs Dépoſitaires des vaſes ſacrés, Reliquaires, châſſes, joyaux ont eu d'abord aſſez communément le nom d'*Archiclavus* ou *Archiclavis* dans les Egliſes Cathédrales & dans les célébres Collégiales. Ils ont été depuis appellés *Theſaurarius* ou bien *Sacriſta*. Il eſt viſible que le nom d'*Archiclavus* venoit de ce qu'ils étoient chargés des clefs du Tréſor de l'argenterie & des ornemens, de celles du chœur, du Sanctuaire, &c. Ils avoient en pluſieurs Egliſes d'amples domaines dont le ſoin les diſpenſoit de la réſidence, & ils s'en déchargeoient ſur un Officier inférieur appellé *Cuſtos* ou *Sacriſta*. Leur Dignité a été conſidérée en certains ſiécles comme à demi ſéculiere, puiſqu'ils pouvoient aſſiſter à l'Office l'oiſeau ſur le poing, au moins aux Fêtes ſolemnelles. Etant de puiſſans Seigneurs dans ces ſiécles reculés, ils faiſoient rendre exactement à l'Egliſe les tributs de cire que lui devoient les détenteurs des fiefs de Château Chinon (*a*) d'Odent, & de Conches proche Varzy & même certaines Cures du Diocèſe. Auſſi dans ces tems-là ſe chargeoient ils

[1] Preuves, num. 241.

(*a*) Le premier trente livres; les deux autres chacun cinquante livres, ſans compter le cierge de Gien, qui étoit de cent livres.

Digitized by Google

de fournir du luminaire tout au tour du chœur au moins les Grandes Fêtes, comme on le pratique en d'autres Egliſes, & comme on le faiſoit encore en 1695 le jour de l'Invention de S. Etienne. Cette dignité eſt à la Collation de l'Evêque. Sa place au chœur eſt dans le bout vers le Sanctuaire à gauche.

Je ne dirai rien ici des Archiclaves de l'Egliſe d'Auxerre, dont il eſt parlé dans l'Hiſtoite des Evêques avant le 10 ſiécle, parce que leurs noms n'y ſont pas ſpécifiés. Voici d'abord ceux qui ſont nommés dans le Nécrologe écrit vers l'an 1007. *Hiſt. Heribaldi & Heriſridi.*

ERIBALD Levite & Archiclave tué par les ennemis, apparemment les Normans un huitiéme jour de Septembre. Ce fut vers l'an 911 que les Normans approcherent plus près d'Auxerre.

ROTFREDUS Prêtre & Archiclave mort le 1 Novembre.

HERMOINUS Acolythe & Archiclave.

GUI qui vécut vers l'an 1020 ou 1030 ou quelques années plus tard ; & dont on lit dans les additions au Nécrologe le 6 Mai : *Obitus Magiſtri Guidonis Canonici S. Stephani & Archiclavi, qui dedit Eccleſiæ noſtræ exlibris ſuis Paſſionales duos, Antiphonarium, Gradale, Hymnarium & Pſalterium.*

ETIENNE, le premier qui ait été qualifié Tréſorier, eſt nommé dans un acte de l'an 1076 ou environ concernant la fondation du Chapitre de Clamecy.

ROBERT nommé dans la matricule des Chanoines d'Auxerre, parmi les Prêtres ſous le titre d'*Ædituus* vers l'an 1090 ou 1100 ſous l'Evêque Humbaud.

ROGER qu'on dit nommé dans un titre par lequel Goſbert Capel fait du bien à l'Abbaye de Molême du conſentement du même Evêque.

ETIENNE (II) qui en 1120 par un acte paſſé au Treſor de la Cathédrale ratifia une donation faite à l'Abbaye de Pontigny du domaine de Roncenay mouvant de ſa Dignité. Il eſt auſſi nommé dans les chartes de la même Abbaye à l'an 1147. Son obit eſt marqué dans le Nécrologe de 1250 au 24 Juillet. *Ob. Stephani Theſaurarii ij den. Dedit nobis XX libras ad emendos redditus.*

GREGOIRE. Il paroît par une lettre du Pape Eugene

III datée de Langres *III Kal. Maii* qu'un Gregoire Cardinal Diacre fut en même-tems Tréſorier d'Auxerre vers l'an 1150, & qu'il avoit auſſi été Chanoine Séculier de Ste Geneviéve de Paris, avant que les Réguliers y fuſſent admis. C'eſt ſans doute au ſujet de ce Tréſorier, que Guichard ſecond Abbé de Pontigny écrivit à l'Abbé Suger une lettre qui eſt chez Duchêne.

Duch. *Ibid.*

RADULPHE ou Raoul iſſu des Barons de Toucy, que Robert dans ſa chronique d'Auxerre repréſente comme un Eccléſiaſtique très riche & très-pieux. Il dit qu'il laiſſa tout ſon bien aux Egliſes, entr'autres à l'Abbaye de S. Marien, où il ſe retira pour mourir. Il y fut inhumé dans le Sanctuaire ſelon le même écrivain qui vivoit alors. J'y fis la découverte de ſon tombeau ſous les ruines de l'Egliſe le 17 Février 1716 au côté droit ou méridional du Sanctuaire. Les oſſemens mêlés de reſte d'étoffe d'or, furent portés au Prieuré de N. D. la d'hors, dont le Prieur les plaça en quelque endroit de ſon Egliſe; & le tombeau fut laiſſé au même lieu. Le nom de ce Tréſorier eſt à la fin de la donation de l'Egliſe de S. Amatre, faite au Monaſtere de S. Satur en 1163, & dans l'acte de la ſuppreſſion de la Prévôté en 1166. Il mourut la même année. Il paroît que c'eſt des ſerfs de ce même Tréſorier dont il s'agit dans une lettre qu'Alexandre III écrivit à Henry Archevêque de Sens. L'obituaire écrit en 1250 pour la Cathédrale d'Auxerre marque ſon obit au 8 Août, ajoûtant qu'il avoit donné à cette Egliſe les moulins d'Accolay & fait pluſieurs autres biens.

Martenne T. 1. pag. 992.

GUILLAUME DE TOUCY fut le ſucceſſeur du précédent, & vrai-ſemblablement il étoit ſon parent. Robert de S. Marien dit qu'il fut Tréſorier d'Auxerre, & Archidiacre de Sens en même-tems. Pour ce qui eſt de la Tréſorerie, il n'en fut revétu que durant l'an 1166, puiſqu'il fut élû Evêque d'Auxerre en 1167.

HUGUES DE NOYERS paroît comme Tréſorier endes titres des années 1176 1178 & 1181 dans différentes Archives, ſoit de S. Marien, ſoit du Chapitre d'Auxerre ou de Pontigny. Il fut élû Evêque d'Auxerre après la mort de Guillaume de Toucy arrivée en 1181.

ODON. Ce Tréſorier n'eſt connu que par la fondation de ſon obit, qui eſt marquée au 26 Février dans l'obituaire de

1250 en ces termes : *Ob. Odonis Levitæ & Theſaurarii XXX ſol.* Il étoit apparemment d'une famille des environs de Sens, puiſque ſon obit ſe trouve pareillement dans le Nécrologe de S. Pierre le vif de Sens, & dans celui de l'Abbaye de Preuilly proche Montereau. Il a du vivre à la fin du XII ſiécle, parce que le commencement de ce ſiécle eſt rempli par d'autres.

GUILLAUME. Il paroît avoir du ſuccéder à Odon vers l'an 1210 ou 1215. Il eſt nommé au 28 feuillet de la Collection des anciens ſtatuts du Chapitre, dans une charte de l'an 1221 ſur les oblations. Preuves, pag. 140.

GUILLAIN. Son obit ſe lit ainſi au 17 Juillet dans l'Obituaire de 1250. *Ob. Guillani Preſbyteri & Theſaurarii.* Il y eſt dit qu'il avoit bâti une maiſon au Cloître ; & au 22 Mars, qu'il avoit fondé un ſervice pour ſes parens. Il doit être le Tréſorier G. d'un acte de l'an 1223.

DURAND. Ce Tréſorier doit être placé à l'an 1232. On y trouve des actes qui le déſignent par un D. Il eſt auſſi nommé en 1233 dans une tranſaction ſur les Marguilliers. Quelques manuſcrits l'appellent Durand Betire. On lit dans l'obituaire de l'an 1250 au 20 Juillet : *Ob. Duranni Theſaurarii & Levitæ.* On trouve dans un acte de celui qui ſuit, que le Tréſorier Durand avoit donné des vignes à des habitans de Chitry pour en joüir juſqu'à l'extinction de leur lignée, après quoi elles devoient revenir à la Tréſorerie. Preuves, pag. 51. Col. 2.

THIBAUD Tréſorier eſt connu par l'acte de 1242, par lequel il donna 40 livres aux gens de Chitry, avec leſquels ſon prédéceſſeur avoit traité pour des vignes. Il fonda ſon Anniverſaire moyennant vingt ſols de rente ſur les mêmes vignes : ce qu'il fit agréer par l'Evêque Bernard. Cet anniverſaire eſt apparemment celui qui dans quelques livres d'obits eſt ainſi déſigné au mois de Décembre : *Obitus Theobaldi Odet Theſaurarii.* Il eſt probable que c'eſt de lui ou de quelqu'un de ſes parens de même nom, qu'une des rues de Paris a été dénommée *la rue Thibaud Odé.* Il eſt auſſi marqué dans le Cartulaire du Chapitre aux années 1250 1253 & 1255 *fol.* 139 & 137.

JEAN Tréſorier pouvoit être depuis long-tems pourvu de cette dignité, lorſqu'il accompagna en 1280 Guillaume des Grez Evêque d'Auxerre qui alloit préter à Sens ſerment

Ex autographo. de fidélité. Lui & Etienne Sacriſte tranſigérent en 1283 avec Pierre d'Appoigny Chanoine d'Auxerre.

PIERRE DE LA MOTE. Il eſt nommé ſimplement Pierre dans l'acte où il parut comme témoin en 1320, quand le Chapitre donna à l'Evêque Pierre des Grez la tête de S. Amatre pour être enchâſſée : Mais il eſt avec ſon ſurnom dans une charte de Philippe Comte de Valois de l'an 1327, & il y eſt dit héritier du même Pierre des Grez.

Preuves, pag. 100.

JEAN DE DAMEMARIE Tréſorier, eſt nommé dans un titre de l'an 1335, & dans l'acte Capitulaire dreſſé en 1340, lorſque Guillaume Abbé de Pontigny préta le ſerment de fidélité à l'Egliſe d'Auxerre.

BEBLIUS DE S. MARIA. On ne trouve ce Tréſorier que dans un Compte latin de l'an 1362 où on lit : *A Beblio de Sancta Maria Theſaurario pro Antiphona ſua O, XL ſol.*

GUILLAUME LE MERCIER Tréſorier paroît dans un titre de 1369.

GUILLAUME NAZARIE eſt fort célébre parmi les Tréſoriers, à l'occaſion de la Requête préſentée à Michel de Creney Evêque d'Auxerre en 1398 touchant les charges de la Tréſorerie. Il étoit Tréſorier au moins dès l'an 1389, & il vivoit encore en 1401 étant nommé dans la tranſaction du Chapitre avec l'Evêque. Il ceſſa de gérer la Tréſorerie l'an 1407.

Preuves, pag. 118.

THIBAUD BOCACEON qui étoit Curé de Moulins-Engilbert, & Chapelain de Ste Catherine dans la Cathédrale d'Auxerre permuta avec le précédent, & prit poſſeſſion le 4 Juin 1407. Il mourut dès l'année ſuivante. Ce fut apparemment lui ou Thibaud Odet qui donna au Tréſor de la Cathédrale un Tableau de Reliques mentionné pluſieurs fois dans l'Inventaire dreſſé vers l'an 1420, & qui eſt parmi les preuves de ces Mémoires, pag. 145. Peut être celui-ci eſt-il le Tréſorier d'Auxerre, dont l'Obituaire de la Métropolitaine de Bourges de 1514, marque ainſi l'obit au 9 Mai : *Anniv. Theobaldi de Chrgiaco Theſaurarii Autiſſ. & Canonici Bitur.*

ETIENNE BALAN fut pourvu de la Tréſorerie après la mort du précédent, & fut reçu le 2 Juin 1408. Dès la même année il fit un bail de prez, ſituez à Villeſergeau. En 1409 & 1410 il fut Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel

de Ville. Etant Vicaire-Général de l'Evêque en 1425, il donna abſolution le 6 Juin à Etienne Vivien Archidiacre. (*a*) *Ex Regiſtr.*

PIERRE DE LONGUEIL. Il eſt qualifié Tréſorier dans l'un des Comptes du Chapitre de l'an 1439. Comme Pierre de Longueil qui a été depuis Evêque, réſidoit à Auxerre en qualité de Vicaire-Général dès l'an 1427, il eſt probable que ce fut lui qui fut revétu de la Tréſorerie vers 1430. Au moins les longues abſences du Tréſorier marquées en 1430 & 1433 dans les Comptes à l'article des dépenſes communes, s'accordent avec le tems des voyages de Pierre de Longueil vers le Duc de Bourgogne. Voyez ſa vie pag 527.

JACQUES VILLEMER Tréſorier fut député le 2 Décembre 1443 avec Jean Comin Pénitencier, pour tranſiger avec les habitans d'Auxerre. Il ne garda pas cette Dignité. Il mourut Chanoine au mois de Septembre 1456.

JEAN MAUVOISIN auparavant Pénitencier reçut en 1449 le nouvel Evêque Pierre de Longueil à la tête du Chapitre. Peu après il fut commis par ce Prélat, pour recevoir le ſerment de fidélité de Louis Raguier, fait nouvellement Doyen. Il avoit été Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1443. Preuves, pag. 152. Col. 1.

ANTOINE THIART étoit Tréſorier depuis peu l'an 1454 ſelon un Compte d'environ ce tems-là. Il permuta ſa dignité en 1459 ſelon l'acte de réception du ſuivant.

JACQUES JUIN, dit *Junii* en latin, fut reçu le 21 Mars 1461 par permutation, pour la Chapelle de S. Pierre des Mathurins de Paris. Il étoit Prêtre, Bachelier en Théologie & ès Loix. Il paroît en quelques actes comme Conſeiller au Parlement. Ce fut lui qui en 1464 rétablit l'ancien uſage des Tréſoriers d'Auxerre, de paroître au chœur les Fêtes ſolemnelles l'oiſeau de proye ſur le poing. Il vivoit encore en 1476. (*b*) Preuves num. 141.

JEAN GARNIER fut reçu Tréſorier en 1495. Il étoit Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1497 & 1498. Jean Grillot Chanoine Tortrier fait mention de lui,

(*a*) Quelques-uns préſument qu'il donna à l'Egliſe de petites cloches pour les jours ordinaires, leſquelles prirent de lui leur nom. Auparavant on les appelloit *Manelli*.

(*b*) Il paroît que c'eſt ici la place d'Adam de Poigny, & de Guillaume Douet ou Donet, que des liſtes d'Anniverſaires écrites vers 1530 qualifient de Tréſoriers.

dans l'Ordinaire des Uſages de la Cathédrale qu'il rédigea depuis la repriſe de la ville ſur les Hugenots. (*a*)

DREUX PICART noble Pariſien Chanoine dès l'an 1504 fut auſſi reçu à la Tréſorerie dans le même-tems. En 1506 & 1507 il étoit Gouverneur de l'Hôtel de Ville. Etant encore Tréſorier en 1517 il entendit le Compte de Vincent Souef Chanoine ſur la continuation du bâtiment de l'Egliſe. Il fut fait Chantre en 1524.

JEAN BABUTE reçu Chanoine dès le 4 Avril 1506, & qualifié Protonotaire, jouit long.tems de la Tréſorerie. Il y eut en 1532 une Enquête ſur les droits du poiſle des morts qu'il prétendoit avoir, & en 1541 il y eut contre lui une ſentence de Laurent Petitfou Abbé de S. Pere au ſujet de la garde des vaſes ſacrés. Il mourut le 4 Août 1551, & fut inhumé proche le grand autel de la Cathédrale du côté du ſeptentrion. Son épitaphe en cuivre a été depuis tranſportée hors du Sanctuaire du même côté. Après ſa mort François de Dinteville donna le X Août des proviſions de la Tréſorerie & de ſon Canonicat, datées de Conflants au Diocèſe de Paris à Godefroy de Cenames Clerc. Ces Proviſions furent apparemment ſans effet, puiſque Laurent Robert Prêtre en avoit été pourvu, & fit démiſſion en faveur du ſuivant.

SCIPION DE POPINCOURT iſſu d'une noble & ancienne famille de Picardie, couſin germain du côté de ſa mere de François de Dinteville II, fut reçu à la Tréſorerie le 17 Novembre 1551, ſur les proviſions expédiées par Florent de la Barre Vicaire-Général. Il promit le 19 de ſe conformer au Traité de Nazarie. On le trouve nommé en des actes de 1562 & 1564.

JEAN LE SOURT neveu du précédent & natif du Diocèſe de Meaux, fut reçu Tréſorier le 7 Avril 1567 avant Pâques. On le voit continuer en 1574 1580. Il mourut en 1592 le 16 Août après avoir reſſenti des affoibliſſemens d'eſprit qui lui avoient fait nommer un Curateur.

CLAUDE JAUVART Clerc Senonois Licentié-ès-Loix fut reçu Tréſorier le 28 Septembre 1592. Il mourut au mois de Mai 1594.

(*a*) La Notice de ce manuſcrit eſt dans les Preuves de l'Hiſtoire de la priſe d'Auxerre, page XXXVI.

EDME GUILLAUME de Diocèſe de Langres, fut pourvu de la Tréſorerie par le Chapitre *Sede Epiſcopali vacante* le 24 Mai 1594 & prit poſſeſſion le 27. Il remit ſa dignité au Chapitre quelques jours après ; mais depuis il révoqua ſa démiſſion, & le Chapitre le nomma de nouveau le 28 Juin 1596. L'année d'après il permuta.

JEAN LORDEREAUX qui étoit Abbé de S. Marien d'Auxerre, Doyen & Chanoine de S. Mellon de Pontoiſe, permuta ce dernier bénéfice pour la Tréſorerie d'Auxerre qu'il avoit envain eſſayé d'avoir en 1596 par Bulles de Clement VIII, & viſa de Claude Arnoul Doyen & Grand-Vicaire de Sens. Il fut reçu le 31 Janvier 1597, & mourut au commencement du mois de Juillet 1598.

PIERRE LE CLERC Auxerrois & Chanoine, fut nommé Tréſorier par le Chapitre le 3 Juillet 1598, & inſtallé le 6 par le Sieur Chaucuard Souchantre. Il paſſa tranſaction pour ſes charges le 15 Juillet 1606. Il y eut deux Arrêts du Parlement ſur le même ſujet en Mars 1608 & Juin 1609. Il mourut à Paris en 1626 le 4 Avril. Son corps rapporté à Auxerre, fut inhumé dans la Chapelle de N. D. de Lieſſe, qu'il avoit conſtruite au nord de l'Égliſe de N. D. la d'hors. Il avoit été élû Doyen en 1610.

CLAUDE LE CLERC neveu du précédent lui ſuccéda ayant permuté avec lui. Il fut inſtallé dès le 9 Avril deux jours avant la mort de ſon oncle. Il tranſigea avec le Chapitre le 9 Avril 1626. Il fut auſſi Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de ville. Il fut pourvu en 1638 de l'Archidiaconné de Puiſaye & quitta la Tréſorerie.

PIERRE FRICOUR DE FENOUILLET Clerc du Diocèſe de Tours & Prieur de Juvigny, fut pourvu du Canonicat & de la Tréſorerie, dont Claude le Clerc s'étoit démis entre les mains de l'Evêque, & fut reçu à la Tréſorerie le 30 Octobre 1640.

ROBERT BASTONNEAU Clerc Pariſien reçu Chanoine dès l'an 1642, ſuccéda au précédent dans la Tréſorerie quelques années après. Il paſſa en 1646 une tranſaction avec le Chapitre, & en 1652 il y eut une ſentence du Préſidial d'Auxerre au ſujet des charges de ſa Dignité.

CLAUDE LEMUET fut fait Tréſorier après le précé-

dent, & conſerva cette dignité juſqu'à l'an 1674. Il mourut le 29 Novembre 1676.

CLAUDE RICHER Bachelier de Sorbonne, étoit fils de Pierre Richer Avocat à Auxerre. Il fut pourvu en Cour de Rome de la Tréſorerie par réſignation de ſon oncle, & en prit poſſeſſion n'étant encore que Soudiacre le 29 Janvier 1674.

ROBERT POAN eſt qualifié Jeune-Chanoine & Tréſorier dans un acte du 29 Janvier 1688. Il avoit été reçu le 25 Août 1687. Il étoit du Diocèſe de Soiſſons.

PRIX DESCHAMPS né à Auxerre a été Tréſorier depuis le 24 Avril 1692 juſqu'en 1722, auquel an il remit cette dignité entre les mains de M. Charles de Caylus Evêque.

CLAUDE FRANÇOIS BREUILLOT né à S. Sebaſtien de Plainbois Diocèſe de Beſançon, fut pourvu de la Tréſorerie au mois de Mai 1722. Il en prit poſſeſſion le 27 Septembre, & s'en démit au commencement de Novembre ſuivant. Cette Dignité fut quelques années ſans être remplie.

FLORENT LOUIS DE NEUFVILLE, Prêtre du Diocèſe de Boulogne en Picardie, fut fait Tréſorier le 4 Décembre 1729, & s'en démit le 12 Juin 1732.

CLAUDE FOUCHER Prêtre natif d'Orleans a été reçu Tréſorier le 27 Juin 1732, & l'eſt encore à préſent.

ARCHIDIACRES DE PUISAYE EN L'EGLISE D'AUXERRE.

APrès que l'on eut partagé le Diocèſe d'Auxerre en deux parties à peu près égales, on laiſſa la Ville d'Auxerre & le Territoire qui s'érend le long des rivieres d'Yonne & de Cure au premier Archidiacre, qui fut appellé par la ſuite ſimplement l'Archidiacre d'Auxerre, autrement le Grand Archidiacre. Le reſte qui eſt borné par la Loire & qui ne renferme aucune riviere conſidérable, s'appelloit Puiſaye, ou Poiſaie (*a*); c'eſt-à-dire, pays de montagnes par oppo-

(*a*) *Pedium* & *Puteus* ſignifioient anciennement des hauteurs ou élévations.

ſition à l'autre. Ce dernier Territoire fut aſſigné au ſecond Archidiacre, lorſqu'en vertu d'une Bulle d'Innocent IV de l'an 1249 l'Archidiaconné fut diviſé en deux. Comme on étoit convenu de réunir à ces deux Dignités une prébende dont ils partageroient le revenu, on éteignit celle de Pierre d'Arcueil qui étoit mort le 17 Août 1249 : & par la ſuite l'uſage détermina la maniere dont ils devoient gagner leur revenus dans la Cathédrale. Voyez les Preuves pag. 137 & 220. Cette Dignité eſt conférée par l'Evêque : elle a ſa place dans le chœur auprès du Chantre.

Voici les noms de ceux qui furent appellés Archidiacres de Puiſaye. Le premier fut

GUILLAUME ſurnommé DE DEZIZE dans le Nécrologe de l'Abbaye de S. Laurent au 26 Août. Il eſt déclaré préſent dans le teſtament, que la Comteſſe Mahauld dreſſa en 1257 au mois de Juillet à Colanges ſur Yonne. Suppl. Les Preuves.

GEOFFROY nommé comme Archidiacre vivant vers l'an 1260, à la fin des additions faites à un Nécrologe de la Cathédrale, touchant la deſtination des cinquiémes prébendes de la même Egliſe

MICHEL DE VERMENTON eſt nommé Archidiacre de Puiſaye dans le Cartulaire du Chapitre d'Auxerre à l'an 1276, dans un titre de S. Germain de 1279. *Archidiaconus in Eccleſia Autiſſ.* dans l'acte d'hommage du Comte de Flandres en 1281, & enfin dans l'acte par lequel il donna en 1283 des prés à Parly, pour la diſtribution des Heures quotidiennes. Preuves n. 140. *Cartul. Capit.* fol. cxj.

GILLES DE SARMOISE Archidiacre de Puiſaye nommé en qualité d'arbitre dans des titres de S. Pere & de S. Marien en 1307. Il fut exécuteur du teſtament de Guillaume de Chailly Chanoine d'Auxerre. Le Nécrologe de N. D. de la Cité met au 1 Juillet : *Obiit Magiſter Ægidius de Sarmeſia Archid. Autiſſ.*

GODEFROY DE BRIANCON Noble Dauphinois, mentionné dans les titres de Pontigny, comme Archidiacre à Auxerre les années 1313, 1314 & 1315.

RAOUL CHEVENEAU Archidiacre de Puiſaye, préſent, lorſque le Chapitre donna à l'Evêque Pierre des Grez la tête de S. Amatre pour l'enchâſſer, ſuivant le billet de ce tems-là, qui eſt dans la châſſe derriere le Grand autel. Il eſt

Fol. 305 & 538. auſſi nommé dans le Cartulaire à l'an 1322 & 1325. Il préſidoit au Chapitre le 15 Juillet 1327, lorſqu'on y permit à Pierre de Mortemar Evêque, de couper cent arpens de haute futaie dans les bois de Varzy.

Preuves, num. 101.

GAUTIER DE ROUVRE' fut Archidiacre de Puiſaye pendant ſept ans & davantage, qui finirent vers l'an 1340 ſelon des titres de Pontigny. Ainſi il avoit été pourvu en 1333.

HUGUES DE MONT-RIEU ou Mont-Rive, étoit Archidiacre de Puiſaye quand le Pape Clement VI l'éleva au Cardinalat ſous le titre de S. Laurent *in Damaſo*. Il ne quitta point ſon Archidiaconné, mais il établit pour ſon Vicaire-Général Guillaume Curé de Suintille au Diocèſe de Bayeux, qui eut pour Vicegerent en 1343 Humbert de Salemart Chanoine d'Auxerre. Il mourut le 20 Septembre 1360.

LOUIS BALBET Archidiacre de Puiſaye fût préſent à Paris en 1364, à l'hommage de Château-Cenſoir fait à l'Evêque Pierre Aymon par le Sieur de Freloy. Il fut auſſi préſent au Chapitre de S. Germain le 3 Août 1366, quand on rendit aux Religieux les reliquaires engagés depuis 7 ans aux Anglois pour la rançon de la ville. Du Tillet le marque la même année, lui ou ſon Vicaire préſent le 23 Décembre au Conſeil du Roi, lorſqu'on traita de modérer l'apanage de Philippe de France Duc d'Orleans.

PIERRE DE CHISSY qualifié *Archidiacre de Puiſaye en l'Egliſe d'Auxerre*, dans un Compte de la ville pour l'an 1375, à l'occaſion du don qu'on lui fit, à cauſe des peines qu'il s'étoit donné en Cour de Rome, pour faire revenir à l'Abbaye de S. Germain des joyaux emportés dans le tems des guerres. Il eſt auſſi connu par la donation qu'on lui fit en 1383 d'une vigne ſituée au Boucheau, laquelle il céda depuis à la Chapelle de Touſſaint dans la Cathédrale. Il fut fait Doyen en 1390.

JEAN DE VITRY paroît lui avoir ſuccédé ſelon ce qui ſe lit du ſuivant. Les Regiſtres du Chapitre ſont environ vingt ans ſans rien fournir ſur l'Archidiacre de Puiſaye, ni même ſans en faire mention aux Chapitres Généraux, apparemment parce qu'il n'étoit pas Chanoine. On y trouve ſeulement que ce Jean de Vitry prit poſſeſſion perſonnelle de

de ſon Archidiaconné le 3 Avril 1399 après Pâques, & même d'un Canonicat qu'il abandonna depuis, puiſqu'il ne fut reçu que le 26 Avril 1413, à celui de Jean de Chanteprime Doyen de Paris. Au 1 Octobre 1414 il fut tenu préſent *per Privil. Regis.*

GUILLAUME BUDE qui avoit une expectative de Jean xxiij fut reçu le 3 Juillet 1418 à cette dignité vacante par la mort de Jean de Vitry & ne la garda pas deux mois.

PIERRE REBRACHIEN pourvu par l'Evêque fut admis à la même dignité le 31 Août 1418. On le trouve nommé dans un titre de l'an 1427.

JEAN DE MOLINS. La perte des Regiſtres de pluſieurs années, empêche qu'on ne puiſſe déſigner le tems de ſa réception. Mais ſelon un titre il étoit Archidiacre dès l'an 1435. Il eſt auſſi nommé en 1458 dans une tranſaction du Chapitre avec Pierre de Longueil Evêque. Son teſtament de l'an 1464 nous apprend qu'il étoit natif de Neuf-fontaines proche Monçeaux au Diocèſe d'Autun. Il mourut le jour de Noël de la même année.

ETIENNE GERBAUD déja Chanoine depuis le 9 Juin 1464 fut pourvu de l'Archidiaconné de Puiſaye. Il étoit d'une des anciennes familles d'Auxerre. Il réſigna au ſuivant.

PIERRE DE LONGUEIL neveu de l'Evêque du même nom, fut reçu le 9 Novembre 1465 à la dignité d'Archidiacre qu'Etienne Gerbaud lui avoit réſigné. Il étoit au Chapitre Général du 1 Octobre 1466 parmi les Soudiacres. Du reſte il réſida peu : je le trouve au 12 Mai 1469 occupé à Paris aux affaires du Chapitre. Il revint à Auxerre à la mort de ſon oncle en 1473. Mrs de Ste Marthe ſe ſont fort trompé dans le *Gallia Chriſtiana*, pag. 325 T. 11. en aſſurant que l'Evêque Pierre de Longueil avoit créé l'Archidiaconné de Puiſaye pour ſon neveu ci-deſſus nommé, puiſqu'il y avoit déja eu avant lui quatorze ou quinze Archidiacres de ce nom.

GUILLAUME RAGONNEAU ou RAGONNEL étant Chantre de Gien fut reçu Chanoine d'Auxerre l'an 1479, & comme il poſſédoit la Cure de Neuvoy, il la permuta en 1482 avec Pierre de Longueil, qui tendoit à devenir Grand Archidiacre. Il fut arbitre le 4 Novembre 1490 dans une affaire qui regardoit les Chanoines de Cône. De ſon *Ex Comp.* *Ex Cartul. Ep. Auxiſſ.*

tems, c'eſt-à-dire en 1493, fut donné un Arrêt en Parlement qui ordonnoit que l'Archidiacre de Puiſaye entendroit les comptes de Fabrique de Gien, & non les Officiers du Comte.

ODARD HENNEQUIN né à Troyes vers l'an 1484, & frere de Jean Hennequin Grand-Archidiacre, paroit avoir été reçu Archidiacre de Puiſaye vers l'an 1505, car dès l'an 1506 il reconnut par devant Maſle & Armant Notaires, devoir au Chapitre d'Auxerre 40 ſols de rente annuelle, pour le patronage de la Cure de Mezilles annexée à ſa Dignité. Il eſt nommé en 1509 dans la publication de la Coûtume de Troyes par Thibaud Baillet. Il reçut le 28 Avril 1520 arrivant à Auxerre les préſents de la Ville. Le Procès-verbal du Reſſort du Bailliage d'Auxerre dreſſé en 1523 fait mention de lui. Je lis dans un Recueil d'actes ſous l'Evêque Baillet vers la fin du volume, une ſaiſie du temporel d'Odard Hennequin Archidiacre de Puiſaye, parce qu'il ne vouloit pas préter à cet Evêque le ſerment de fidélité. Il permuta ſon Archidiaconné avec le ſuivant l'an 1527. La même année il fut nommé à l'Evêché de Senlis.

Ex Regiſtro Canali. LOUIS DE LA LOUE ci-devant Chapelain de Ste Magdelene dans l'Egliſe de S. Hippolyte de Bourges, fut reçu Archidiacre & Chanoine le 4 Mai 1527. Il paſſa le 7 Mai 1535 pardevant Fauchot, reconnoiſſance des 40 ſols dûs au Chapitre pour ſa Cure de Mezilles.

LOUIS BRIDE prit poſſeſſion le 19 Avril 1538, en vertu de permutation avec le précédent, & mourut en *Ex Comp. Fabr.* 1539 au mois de Décembre. Il fut inhumé ſous le portail de la Viſitation qu'il avoit fait faire : c'eſt celui où eſt aujourd'hui repréſentée la Réſurrection proche les orgues.

CHARLES GRILLET fut pourvu par Jean Ferrand Archidiacre de Sens & Vicaire-Général de l'Archevêque le 20 Décembre 1540, attendu la trop longue vacance depuis la mort de Louis Bride, & il fut inſtallé le 31. Il eſt qualifié Archidiacre de Puiſaye dans la tranſaction du Chapitre avec les Religieux de S. Germain, pour les limites de Crevan & d'Irency le 5 Décembre 1543, & dans le Procès-verbal de la Coûtume d'Auxerre dreſſé en 1561. Il avoit comparu long-tems auparavant à celui de la Coûtume de Troyes, comme ſimple député du Chapitre.

Digitized by Google

MARTIN ROUSSEAU du Diocèſe de Bourges reçu Chanoine dès le 20 Septembre 1538. avoit eu comme Gradué des proviſions de l'Archidiaconné de Puiſaye expédiées par le même Jean Ferrand ci-deſſus nommé, en date du 5 Février 1539, mais il ne s'en étoit point aidé; ſur tout étant devenu Chanoine & Chantre de la Sainte Chapelle du Palais. Cependant dans l'été de 1564 il fit valoir ſon droit, & ayant apporté un Arrêt du Parlement du 26 Mai 1564 qui l'aſſuroit, & qui invalidoit toutes les conventions que Charles Grillet avoit fait avec lui, il fut reçu & inſtallé.

MATHURIN BENARD Chanoine prit poſſeſſion le 26 Novembre 1569 de l'Archidiaconné qui vacquoit par la mort du précédent.

ANDRE' D'ASSIGNY Clerc Auxerrois fut reçu le 22 Mars 1572 au Canonicat & à l'Archidiaconné de Mathurin Benard, & paya 40 ſols pour le patronage de la Cure de Mezilles. Il mourut le 14 Octobre 1573, & fut inhumé au milieu de la nef de la Cathédrale.

JEAN DE BOURNEAUX Senonois ſuccéda au précédent, & prit poſſeſſion des deux bénéfices le 8 Mars 1574. Il fut fait Diacre à Paris le 10 Avril ſuivant, par Pierre de Gondi. Il y étudioit encore en 1577. Il étoit neveu de Jacques Amyot Evêque.

FRANÇOIS PESTELE Prêtre du Diocèſe de Noyon fut reçu le 15 Septembre 1579 à l'Archidiaconné qu'il avoit permuté avec le Sr. de Bourneaux, pour le Prieuré du Châ de Merle Diocèſe de Laon. (*a*).

PIERRE THION fut reçu Archidiacre de Puiſaye le 16 Décembre 1585 & inſtallé par Droin Chaucuard Souchantre. Il eſt qualifié Prêtre Senonois, & eſt dit avoir eu ce bénéfice *per obitum Johannis* le Sage. Il mourut le 3 Février 1592, & fut inhumé dans la nef vis-à-vis le crucifix. Il étoit auſſi Chanoine. Il avoit réſigné ſa dignité à Pierre Berault, mais cela fut ſans effet.

REGNAULD MARTIN pourvu par l'Evêque Amyot dont il étoit Secretaire, & déja Chanoine depuis le 27

(*a*) On trouve dans les Regiſtres du Chapitre au 10 Février 1584, qu'un nommé Jean Becdoiſy avoit dès lors réſigné cette dignité à Jean le Sage. Ces deux derniers poſſeſſeurs furent très-peu de tems titulaires, & ne méritent pas d'articles particuliers.

Novembre 1580, fut reçu le 7 Février 1592 à l'Archidiaconné de Puiſaye. Il étoit du Diocèſe de Langres & y poſſéda la Cure de Larey. Dans un placet qu'il préſenta à Henry III en 1580, pour avoir le Canonicat de la Cathédrale de Liſieux du au Roi par Jean de Vaſſey nouvel Evêque, il ſe qualifie Sommelier & Clerc de Chapelle ordinaire en l'Oratoire du Roi. Il étoit auſſi Licentié en Médecine. Il quitta ſa dignité en 1601. Etant mort fort âgé à Auxerre le 29 Septembre 1621, il fut inhumé dans la nef de la Cathédrale. Il fit faire un des vitrages du fond de la Chapelle de S. Alexandre où eſt repréſentée l'Hiſtoire de Job. ſon nom s'y lit encore.

Ex Regiſtro. GUI COTIGNON Clerc & Chanoine de Nevers prit poſſeſſion de l'Archidiaconné de Puiſaye, & fut inſtallé par le Souchantre le 22 Décembre 1601. Il fit enſuite paſſer cette dignité à Guillaume Fouquet dont le ſuivant la tint.

JEAN PREVOST Prêtre Pariſien ſe préſenta au Chapitre le 22 Février 1613, comme pourvu ſur la démiſſion de Guillaume Fouquet.

BARTHELEMI MALO eut l'Archidiaconné par permutation pour un Prieuré de Ste Catherine dépendant de Saint-Faron de Meaux. Sa réception ſe fit le 29 Octobre 1618 & ſon inſtallation par le Souchantre. Il étoit Pariſien, Docteur de la maiſon de Navarre. Il mourut le 2 Octobre 1638, & fut inhumé dans le chœur devant la place des Archidiacres de Puiſaye, ainſi qu'il l'avoit demandé. Il poſſédoit auſſi la Chapelle de Ste Agnes.

CLAUDE LE CLERC étant Tréſorier de l'Egliſe Cathédrale, fut pourvu de l'Archidiaconné de Puiſaye & en prit poſſeſſion dès le 5 Octobre 1638. Il eût un compétiteur nommé Georges Jubert, après la mort duquel arrivée en 1641, il ſe fit recevoir encore une fois par abondance de droit le 4 de Mai; & il poſſéda cette dignité juſqu'en 1647 ou environ.

ANDRE' PERCHERON ſe trouve qualifié Archidiacre de Puiſaye dès l'an 1647. Il conſerva cette dignité juſqu'à l'an 1680 qu'il mourut âgé de plus de 90 ans. Il étoit Manceau, & avoit été auparavant grand Archidiacre.

CLAUDE CHRESTIEN natif d'Auxerre Docteur de Sorbonne, & Chanoine depuis le 2 Août 1660 fut reçu Ar-

Digitized by Google

chidiacre le 23 Mai 1680. Il eſt mort le 3 Janvier 1712.

AUGUSTIN FERREOL ARCHAMBAULT natif de Saint Fergeau au Diocèſe d'Auxerre a pris poſſeſſion le 25 Janvier 1712.

SCOLASTIQUES DE L'EGLISE D'AUXERRE, dits depuis PENITENCIERS.

LE Scolaſtique ou Ecolatre dans les Egliſes Cathédrales étoit le Maître des Ecoles du Clergé autrement dit Précepteur. Quoiqu'il y en eut dès le tems de la premiere race de nos Rois, ces Maîtres ne devinrent dignes d'une plus grande conſidération, qu'après que Charlemagne eut établi les Ecoles dans les Monaſteres même. Pour lors celles d'Auxerre devinrent des plus célébres à cauſe de l'émulation qui ſe forma entre les Maîtres de l'Abbaye de S. Germain & ceux de la Cathédrale. S. Heribald Evêque ſous Louis le Debonnaire, fit venir à Auxerre des Sçavans qu'il appella de tous côtés. Charles le Chauve envoya au Monaſtere de S. Germain ſon fils Lothaire pour y être élevé ſous la diſcipline du ſçavant Heric. Hugues de Vermandois fils d'Heribert Comte d'Aquitaine, fut pareillement envoyé dans le ſiécle ſuivant aux Ecoles de l'Egliſe d'Auxerre, & il y demeura pluſieurs années. Le Scolaſtique d'Auxerre fut choiſi ſur la fin du X ſiécle parmi les plus ſçavans hommes pour défendre la cauſe d'Arnoul Archevêque de Reims, & même toujours nommé le premier avant les Abbés qu'on lui aſſocia. Dans le tems que les Evêques ceſſerent d'enſeigner par eux-mêmes ou de veiller en perſonne ſur leurs Ecoles, l'Archidiacre fut celui ſur lequel ils ſe repoſerent : d'où lui vint la nomination de l'Office d'Ecolâtre ou de Précepteur, & celle du Lecteur dont les fonctions avoit auſſi du rapport avec l'inſtruction de la jeuneſſe. Lorſque le revenu en fut diminué, perſonne ne l'acceptant plus, l'Evêque Guillaume de Seignelay la dota de nouveau vers l'an 1210 s'en retenant la nomination. Gui de Mello lui attacha en 1249 la fonction de Chapelain de l'Evêque, & lui donna dix livres de reve-

Flodoard lib. 3. c. 20.

nu ſur l'Egliſe de Betry proche Vermenton. Comme parmi ces fonctions étoient celles qui regardent la Pénitence & les Pénitens : ce fut de là que ſe forma peu-à-peu le nom de Pénitencier, qui éclipſa celui de Scolaſtique, d'autant plus facilement, que les fonctions du tribunal étoient plus fréquentes, que celles de la Préſidence aux Ecoles. L'Evêque Erard de Leſignes ajoûta encore dix livres de revenu à l'Ecolâtrerie vers l'an 1275. Pierre de Belleperche y réunit en 1307 la Chapelle de S. Germain. Juſqu'alors le nom de Pénitencier n'étoit pas d'uſage dans les titres. Il ne fut introduit que dans ceux par leſquels une des Cures du Diocèſe fut unie à ce Bénéfice. Les Evêques ſe ſont réſervé la Collation de cette Dignité, dont la place dans le chœur eſt auprès de l'Archidiacre de Puiſaye.

ALAGUS eſt le premier Maître de l'Egliſe d'Auxerre qui ſoit connu depuis le retabliſſement des Ecoles fait au IX ſiécle. Il vivoit en 875 & 880 : ce fut lui qui avec le Chanoine Rainogala,& le] Moine Heric redigea en un corps les Geſtes des Evêques d'Auxerre juſqu'à ſon tems. Il mourut l'onziéme jour de Janvier où le plus ancien Nécrologe annonce ainſi ſa mort : *Obiit Alagus Magiſter.*

Voici ceux qu'on peut placer après lui, tirés du même Nécrologe.

ARNAUD. Il eſt annoncé dans le Nécrologe au 16 Janvier en ces termes : *Obiit Arnaldus Diaconus & Magiſter.*

ADELBAUD eſt dans le même livre au 3 Octobre avec cette annonce : *Obiit Adelbaldus ſacerdos & Magiſter hujus Eccleſiæ.*

JEAN Scolaſtique & Maître de l'Egliſe d'Auxerre fut le premier des trois défenſeurs d'Arnoul de Reims, dont il eſt fait mention aux Conciles de Saint-Baſle & d'Orleans, & dans Flodoard en ſon Hiſtoire de Reims : il vivoit en 990. Il ne ſe trouve pas marqué en qualité de Maitre ou de Scolaſtique dans le Nécrologe de l'onziéme ſiécle d'où je puiſe les autres, parce qu'il fut fait Evêque d'Auxerre l'an 995 & qu'il s'y trouve en cette qualité.

ODON ou EUDES eſt qualifié Précepteur dans le Nécrologe, ce qui eſt équivalant au titre de Maître. On y lit au 16 Août : *Ipſa die Odo Præceptor S. Stephani præſentem finivit vitam.*

GIRBERT paroît être le plus nouveau des Maîtres Auxerrois marquez dans le Nécrologe primitif. Son article au 4 Mai eſt conçu en ces termes: *Eodem die Girbertus Levita & Præceptor & Abbas S. Euſebii corpus tumulo, animamque reddidit Chriſto.* En ces tems-là c'étoit un Chanoine de la Cathédrale qui étoit Abbé de S. Euſebe.

HUGUES étoit Précepteur dans le Chapitre d'Auxerre l'an 1100 ſous l'Evêque Humbaud, ſuivant la matricule des Chanoines dreſſée en ce tems-là. Preuves, pag. 9.

GISLEBERT étoit dans le Clergé d'Auxerre dès l'an 1110 ſuivant un acte de l'Abbaye de Fleury. On infere qu'il fut Maître des Ecoles, de la qualité de *Magiſter* qui lui eſt toujours attribuée, & de ce qu'outre ſa ſcience parfaite dans l'Ecriture ſainte, ſes autres connoiſſances lui firent donner le ſurnom d'*Univerſalis*. Il avoit auſſi été Tréſorier de Nevers ſelon un Nécrologe de cette Egliſe. Il fut élû Evêque de Londres en 1127. Il y a apparence que ce fut pendant qu'il brilloit à Auxerre, que S. Thomas de Cantorbery y fit quelques études de Droit, comme Jean de Sariſbery l'a crit dans la vie de cet Archevêque. Il eſt au Nécrologe par addition au 12 Août.

Comme il eſt très-certain qu'il y avoit long tems que l'Ecolâtrerie étoit vacante, lorſque Guillaume de Seignelay fut fait Evêque au commencement du treiziéme ſiécle; delà vient qu'on ne trouve point de titulaire dans les Chartres du XII ſiécle.

HUMBAUD BASTONNIER paroît être le premier qui fit revivre le titre de Scolaſtique, lorſque le revenu en eut été augmenté vers l'an 1210. Son Obit eſt marqué le 8 Février dans l'Obituaire de 1250. Il y eſt qualifié Diacre & dit avoir donné une maiſon. *Ob. Humbaudi Baſtonarii, hujus Eccleſiæ Scolaſtici & Levitæ.*

MATTHIEU DE MIGNY vivoit en 1236 auquel an le Chapitre lui vendit à vie une maiſon qui venoit de feu Jacques Chantre d'Auxerre. Il n'étoit auſſi que Diacre. Il mourut le 28 Décembre. Son Obit eſt ainſi annoncé dans l'Obituaire de 1250: *Ob. Matthei Scolaſticæ & Levitæ, qui dedit nobis vineam ſuam de Moreto, & prata ſua de Culliaco.* *Cartul. Capit. fol. 96.* *Moretum* Morot proche Auxerre, & Curly.

ETIENNE DE MEZ Chanoine & Scolaſtique d'Auxerre, eſt connu par le teſtament de Garnier de S. Reno- *Cart. Cap. f. 96.*

bert auſſi Chanoine de la même Egliſe dont il fut exécuteur avec Frere Pierre de Mailly Souprieur des Jacobins ſelon un acte de 1265.

VINCENT Scolaſtique d'Auxerre fonda la Chapelle de S. Vincent au Cloître. Il n'eſt connu que par là. On ne ſçait point préciſément l'année de cette fondation. Il entra enſuite dans l'Ordre de S. Dominique, comme quelques autres Dignitaires d'Auxerre

Cy-deſſus pag. 751.

GUILLAUME LE CERF Chanoine d'Auxerre ſe trouve préſent en 1296 à l'hommage rendu à l'Evêque d'Auxerre par Louis Comte de Nevers. Il eſt pareillement témoin en 1304 à l'Abbaye de S. Julien lez-Auxerre, dans l'accord du Chapitre avec les gens de Chichery, dont le même Prélat donna acte en ce lieu. Il y eſt déſigné ainſi *Guillelmus Cervi Scolaſticus*. Sa mort eſt marquée au 6 Novembre dans le Nécrologe de N. D. de la Cité.

V. Preuves *num.* 159. & liſez *Cervi* au lieu de *Gemi.*

Cartul. Capit. fol. 427.

GUILLAUME DE LA RIPE ſorti de l'ancienne & noble famille de ce nom au Diocèſe d'Auxerre, fut l'un des exécuteurs du teſtament de Pierre de Mornay Evêque mort en 1306. Il eſt qualifié Scolaſtique dans l'acte de réunion de la Chapelle de S. Germain à l'Écolâtrerie de l'an 1307, & l'Evêque Pierre de Belleperche l'en inveſtit en lui donnant ſon anneau. Depuis ce tems-là il ſe trouve nommé dans les Partitions du Chapitre du 1 Mai 1312, auſſi-bien que dans la procédure du Prieuré de S. Euſebe contre Guillaume Meſchin dont il fut arbitre en 1313. De plus il eſt nommé dans le Regiſtre du Dénombrement des Fiefs du Comté d'Auxerre aux années 1315 & 1316, pour ce qu'il poſſédoit à Courçon.

MICHEL DE VILLEBREME eſt qualifié Scolaſtique & Chanoine dans un titre du Cartulaire du Chapitre de l'an 1324.

JEAN DE VERNOT eſt mentionné comme Scolaſtique d'Auxerre dans le Nécrologe de N. D. de la Cité. Il vivoit en 1342 ſelon un acte qui regarde une Image du Roi Jean.

Suppl. des Preuves.

JACQUES CLEMENT ſe trouve nommé avec le titre de Pénitencier dans un traité de 1357. C'eſt l'acte d'accord entre l'Evêque Jean d'Auxois & le Chapitre touchant les droits de juſtice. Ce fut lui que ce Prélat en inveſtit au nom du Chapitre. Son Anniverſaire ſe célébroit au mois de Mai dès l'an 1369.

JEAN L'ASNE porte le titre de Pénitencier dans un Compte

Compte de l'an 1369. Un autre monument de l'an 1387 parle de lui comme étant alors décédé. Comme ces titres ſont en latin, ſon nom y eſt exprimé par *Johannes Aſini*, le ſurnom étant au génitif ſelon l'uſage de tems-là.

PIERRE BOILEAU étoit revétu du titrede Pénitencier au moins dès l'an 1389. Mais il ne vécut pas long-tems après, & il mourut l'année ſuivante qui eſt celle de la datte de ſon teſtament dont une expédition de 1391 le déclare mort. Il avoit déſigné ſa ſépulture dans la Cathédrale au bas des degrés du chœur qui conduiſent à la Sacriſtie; & il vouloit que le célébrant & ſes Miniſtres s'arrétaſſent tous les jours ſur ſa tombe, pour y prier en retournant de l'autel. Il deſcendoit des Boileau de Paris déja connus du tems de S. Louis.

ETIENNE MAGUIN ou MAUGUIN eſt reconnu Pénitencier dans les Regiſtres du Chapitre de l'an 1397, & 1398 au 18 Mars. On lui donne auſſi la même qualité à la cloture du Compte des deniers publics de la Ville, à laquelle il aſſiſta en 1400. Il s'adreſſa au Pape Benoît XIII lui marquant la modicité de ſon revenu, qui n'alloit pas à 10 livres outre ſa prébende. Ce Pape accorda à l'Evêque Michel de Creney en 1409, de lui réſerver cent livres ſur quelque Bénéfice vacant ou prêt à vaquer. Son mérite le fit choiſir la même année pour préſider au Chapitre, à cauſe que le Doyen étoit devenu ſourd, & il fut inſtallé pour cet effet entre le Doyen & l'Archidiacre le 2 Mai. Il mourut le 10 Novembre 1412.

JEAN PIQUERON ſe faiſant recevoir Pénitencier, prétendoit ne point devoir de droit; ce qui fut réglé par la ſuite. On le trouve préſidant aux Chapitres Généraux de l'an 1414 pour l'abſence des autres Dignités. Il mourut au mois de Janvier 1418.

JEAN PREVOSTAT fut pourvu le 19 Janvier 1418 de la Pénitencerie, n'étant que Chanoine de N. D. de la Cité, Secretaire & Commenſal de l'Evêque Philippe des Eſſarts. Il s'étoit mis en régle avant ſa réception ſur le droit qu'il avoit voulu diſputer à l'exemple de ſon prédéceſſeur; & il ſe fit recevoir deux jours après, ſçavoir le 24 Juillet 1419. Ce fut lui que l'Archidiacre attaqua en 1425 ſur des droits honorifiques. Il mourut pendant l'hiver de l'année

1428, puiſqu'au 10 Janvier il eſt fait mention de la vente de ſa maiſon, comme vacante par ſon décès.

JEAN GUESDAT fut reçu à la Pénitencerie après la mort du précédent ſelon un compte de fabrique.

JEAN MAUVOISIN étoit Pénitencier en 1438 ſelon un Bail à vie du 9 Novembre d'un bien dépendant de la Chapelle S. Germain annexée à ſa dignité.

JEAN COMIN en qualité de Pénitencier & Chanoine ſigna la reddition d'un compte de la Maladerie de Ste Marguerite proche Auxerre l'an 1443. Il fut député la même année avec ſon prédéceſſeur, qui étoit devenu Tréſorier, pour faire un Traité avec les habitans d'Auxerre. Il fut Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1446, & paroît cette année à la tête d'un accord des Bourgeois avec les vignerons ſur les travaux des vignes. Il avoit été autrefois Tréſorier du Chapitre de N. D. de la Cité.

Cartul. Urbis fol. 51.

JEAN DE PERNANT étoit Pénitencier dès l'an 1450. Il a cette qualité dans la note du Fabricien au ſujet du droit de chappe qu'il paya cette année pour ſa réception à une prébende Canoniale. On lit de lui ce qui ſuit dans un Compte de la Ville. *A Jean Riote Sergent XX ſols pour avoir mis à exécution certain cas de nouvelleté prins & obtenu au nom des habitans contre le Pénancier d'Aucerre, Maître Jehan Prenant, à cauſe de certain droit qu'il vouloit lever & exiger ſur les enfans venant à l'Ecole dudit Aucerre, contre lequel exploit les Doyen & Chapitre d'Aucerre ſe ſont oppoſés, & eſt le proces pendant pardevant le Bailli d'Aucerre.* Mandement & quittance Mars 1453. Il quitta la Pénitencerie quelques années après, reſervant ſa prébende ſans réſider, ainſi qu'il paroît au 1 Octobre 1459 où il eſt qualifié Aumonier du Roi. Le Nécrologe de N. D. de la Cité fait de lui un grand éloge au ... Avril: *Obiit Magiſter Johannes Pernand Canonicus Eccleſiæ Autiſſ. Confeſſor & Elecmoſynarius Domini noſtri Regis Karoli VII.* On ajoute qu'il avoit donné 32 écus d'or pour y fonder ſon anniverſaire. Pernand dont il tiroit ſon nom eſt un Village proche Soiſſons. Il étoit en 1468 Chanoine de S. Martin de Tours & Prévôt *de Vacerna* dans cette Egliſe, lorſqu'il permuta ſa prébende d'Auxerre pour une Chapelle dans la Collégiale de S. Venant de Tours.

Comp. Joh. Quoquart 1453.

GUILLAUME PION natif de Crovan ſelon l'acte de ſa

réception à un Canonicat du 9 Août 1419 fut fait Pénitencier vers l'an 1455 ou 1456. Il paroît ſous ce titre dans le traité que le Chapitre fit en 1458 le 8 Novembre, avec l'Evêque Pierre de Longueil. Il mourut au commencement du mois d'Avril 1464.

PIERRE DES PORTES. Prêtre Maître ès Arts Bachelier-ès-Loix & Chanoine d'Auxerre couſin de l'Evêque Pierre de Longueil, eut des proviſions de la Pénitencerie le 22 Août 1464, & ne ſe fit recevoir que durant l'été 1466. Ce qui fit que Pierre de Longueil Evêque conféra la même année la Rectorie des Grandes Ecoles, la Pénitencerie étant vacante. Il eſt qualifié Archiprêtre d'Auxerre dans un acte du 26 Juin 1454. Il étoit Secretaire de l'Evêque ou *Scelleur* en 1455 & 1459 : il continua de demeurer avec lui comme il paroît par ſon privilége au 1 Octobre de toutes les années ſuivantes, & fut ſon exécuteur teſtamentaire. Il avoit en 1488 un procès touchant un pré dépendant de la Cure S. Amand attachée à ſa Dignité, lequel fut réglé par arbitres le 31 Juillet. Il vécut apparemment juſqu'en 1495, qui eſt l'année où on lui trouve un ſucceſſeur.

Preuves, pag. 157. Col. 1.

Ibid. pag. 159. & 163.

JEAN SAULJOT natif de Cône au Diocèſe d'Auxerre, fut reçu à une prébende & à la Pénitencerie en 1495. Il réſigna ſa Dignité en 1512 au ſuivant, & fut reçu Doyen.

En Comput.

PIERRE SAULJOT parent du précédent fut reçu le 25 Mai 1512 à la Dignité de Pénitencier. Par un titre de 1526 il paroît qu'il attaqua Jean le Royde Prêtre Maître de la petite Ecole de S. Pere, à cauſe qu'il ne tenoit pas de lui ſon inſtitution. Il agiſſoit le 8 Juillet 1528, comme Curé de la Paroiſſe de S. Amand annexée à ſa Dignité contre Pierre de Piles Chanoine & Curé de Treigny. Dans l'acte Capitulaire qui fait mention de ſa mort arrivée le 24 Août 1537, il eſt qualifié Curé de Fulvy & annexes, ſçavoir Villiers les Hauts & *Meruriacum*. Il avoit auſſi été Tréſorier de N. D. de la Cité.

ETIENNE LE MUET Prêtre Licentié-ès-Loix prit poſſeſſion du Canonicat & de la Pénitencerie, avec la Cure de S. Amand ſon annexe le 4 Septembre 1537, par proviſions du 24 Août dattées de Regennes. Il réſida peu ſur la fin de ſa vie. Il étoit encore Pénitencier en 1561 ſelon le Procès-verbal de la Coûtume. Il fut quelque tems Prieur

d'Andrie. Il étoit Seigneur de Corbelin & autres lieux, & fut l'un des plus riches Eccléſiaſtiques de ſon tems. J'ai vu des copies de baux qu'il fit en 1539 & 1556, de quelques piéces de vignes ſituées au finage d'Auxerre, lieu dit *Cry*, dépendantes de la Pénitencerie. Il mourut le 6 Novembre 1566, & fut inhumé devant la Chapelle du Pénitencier.

Ex Libro Chauvard *ſuccent.*

GASPARD DAMY l'aîné, du Diocèſe de Chaalons, déja Chanoine, Official & Vicaire-Général de l'Evêque, quitta la Lectorie pour la Pénitencerie, dont il fut pourvu par M. de Macheco Vicaire-Général le 2 Décembre 1566. Il mourut le 6 Janvier 1573.

JACQUES DE LA HALLE Prêtre du Diocèſe de Langres, Docteur de Paris, déja Chanoine Théologal depuis l'an 1550 ou environ, fort connu par ſes Miſſions contre les Novateurs, fut reçu le 14 Février 1573 à la Pénitencerie. Il fut auſſi Curé d'Oiſy. J'ai vu la copie d'un titre du 19 Novembre 1573, où il eſt nommé à cauſe d'une vigne de la Pénitencerie ſituée en Morot. Il décéda le 14 Décembre 1575. On l'appelloit vulgairement *de Aula*, ou Notre Maître de la Halle.

ETIENNE BESNIER Prêtre du Diocèſe du Mans, Docteur de Paris, ſuccéda au précédent dans la Théologale & Pénitencerie, ayant eu des proviſions de M. Amyot datées des Quinze-vingts le 28 Décembre 1575, & fut reçu le 18 Juin 1576 : mais il en fit démiſſion dès l'année ſuivante.

DENIS PERRONNET natif de Melun fut le ſucceſſeur d'Edme Beſnier. Etant entré dans l'Ordre des Carmes, il s'étoit fait paſſer Docteur en Théologie. Il devint habile prédicateur, & fut Théologal à Périgueux, d'où il ſe retira dans le tems du maſſacre de l'Evêque Pierre Fournier, & vint trouver Jacques Amyot Evêque d'Auxerre ſon compatriote, qui le pourvut du Canonicat & Pénitencerie vacante par la démiſſion du précédent ; il fut reçu le 6 Septembre 1577, en exhibant un certificat de M. Arnauld de Pontac Evêque de Bazas, comme c'étoit avec la permiſſion du Pape Pie V qu'il étoit ſorti de l'Ordre des Carmes. On peut voir ce qui eſt dit de lui dans l'Hiſtoire de M. Amyot dont il fut Vicaire-Général. Il demanda en Chapitre le 22 Novembre 1602, que l'on conſentit à la déſunion de

Pag 635.

la Cure de S. Amand de la Pénitencerie, pour unir en place celle de Tregny, & il vint à bout de ce changement. Il mourut à Auxerre en 1610. Outre ſes ſermons qui ont été imprimés à Paris, & ailleurs en pluſieurs tems, il fit imprimer à Auxerre en 1609 l'écrit d'Arnold Abbé de Bonneval ſur l'ouvrage dēs ſix jours.

EDME THIERRIAT fils de Gilles Thierriat Prévôt d'Auxerre eut la Pénitencerie par réſignation du précédent l'an 1609. Il fut Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1613 & 1614. Il poſſéda auſſi quelque tems la Chantrerie de N. D. de la Cité. Il quitta la Pénitencerie en 1634, & accepta un Canonicat de Varzy avec la Chantrerie de la même Egliſe. Il mourut en Avril 1642.

PIERRE ROULE' Prêtre du Diocèſe d'Amiens, Docteur de Sorbonne, parvint à la Pénitencerie d'Auxerre par permutation avec le précédent, & fut inſtallé le 1 Juillet 1634. Il permuta au bout de deux ans avec celui qui ſuit.

Le Menagiana fait mention de lui.

PIERRE LE VENIER Prêtre natif de Trou au Diocèſe du Mans Licentié en droit Canon, qui avoit été Profeſſeur de Rhetorique à Paris au Collége de Navarre, étoit titulaire de la Cure de S. Georges du Roſey dans le Maine, qu'il permuta pour la Pénitencerie d'Auxerre, à laquelle il fut admis le 13 Septembre 1636. Etant fort dans le gout des embelliſſemens, il fit peindre ainſi qu'on voit aujourd'hui la Chapelle ou le Pénitencier exerce ſes fonctions. Les nouvelles Hymnes du Breviaire d'Auxerre de l'an 1670 étoient de lui. On n'a conſervé dans celui de 1726, que celle qui commence par ces mots: *O novam pugnâ ſtupendâ Martyris victoriam.* Il y a pluſieurs de ſes Poëſies dans les Recueils de Mercier Profeſſeur de Navarre. Il mourut à Auxerre le 11 Octobre 1669 âgé de 83 ans, léguant à l'Egliſe tous ſes ornemens & vaſes ſacrés dont on ſe ſert encore pour la Meſſe de ſon Anniverſaire. Il eſt inhumé dans la nef devant le Crucifix.

Voyez les Preuves de l'Hiſt. de la priſe d'Auxerre, pag. liv & lvj.

JACQUES PAVIN Prêtre neveu d'André Percheron Archidiacre de Puiſaye, & natif du Diocèſe de Tours, eut la Pénitencerie auſſi-bien que le Canonicat du précédent par réſignation en Cour de Rome. Il fut inſtallé le 14 Mai 1669. Il décéda en 1694 le 31 Juillet.

FRANÇOIS DU PRE' Prêtre fut reçu Pénitencier le

Digitized by Google

14 Septembre 1694. Il en fit démiſſion l'année ſuivante.

JEAN MARIE qui étoit Lecteur, fut inſtallé Pénitencier le 11 Août 1695. Il fut auſſi Vicaire-Général d'André Colbert & de ſon ſucceſſeur. Il eſt mort en 1731 au mois de Mai.

FRANÇOIS MONNOT DE MANNAY né à Bagnaux près Donzy, Chanoine depuis l'an 1716 prit poſſeſſion de la Pénitencerie le 23 Mai 1731, & mourut dans le Berri le .... Décembre 1732.

PIERRE DE BOURZES Prêtre du Diocèſe de Viviers fut reçu Pénitencier le 20 Décembre 1732, & eſt mort le 5 Décembre 1739. Il n'a point été Chanoine.

JEAN EDME BAUDOUIN Prêtre Pariſien Chanoine de l'an 1735, a été inſtallé Pénitencier le 9 Décembre 1739.

SOUCHANTRES DE L'EGLISE D'AUXERRE.

QUoique le Souchantre ne ſoit pas Dignité dans l'Egliſe d'Auxerre, mais ſeulement un Perſonnat titré & non amovible ; j'ai cru que je devois placer ici le Catalogue de ceux qui l'ont occupé depuis que l'on en a connoiſſance, parce que cette fonction eſt celle du Chantre même ſous une autre dénomination, enſorte même que le Souchantre d'Auxerre eſt chargé de preſque toutes les fonctions, qui ſont acquittées dans d'autres Egliſes par le Chantre ou Préchantre : C'eſt ce qu'il ſeroit facile de rendre ſenſible par la comparaiſon de ce qui ſe lit dans les anciens Miſſels & Graduels, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés, & par pluſieurs autres monumens. Auſſi à Auxerre ſon ancien nom étoit *Concentor* dont on a fait *Succentor* dans le douziéme ſiécle, que quelques écrivains, par inadvertance, ont écrit *Subcantor*, ne faiſant pas réflexion qu'il n'a jamais été inſtitué ni commandé par le Chantre, parce que originairement il chantoit avec le Chantre, ce que ce Dignitaire lui a laiſſé chanter ſeul en certains jours. Ce Perſonnat eſt à la Collation de

l'Evêque : ſa place au chœur eſt à droite, vers le bout qui approche du Sanctuaire auprès des Dignités. La liſte de ceux qui ſont qualifiés de l'ancien nom *Concentor* eſt aſſez courte, mais il n'y a preſque point de lacunes dans le catalogue de ceux qu'on a appellé en latin du nom de *Succentor* ; ainſi qu'on va le voir.

EUDES eſt le premier de tous. Il eſt de la premiere main au Nécrologe écrit vers l'an 1037 au 1 Février : *Obiit Eudo Sacerdos & Concentor.*

ADHELELME il vivoit au X ſiécle, étant de la premiere main dans le même Nécrologe au 15 Mars en ces termes : *Obiit Adhelelmus ſacerdos & Concentor.*

BERALDUS. Sa mort eſt au même Nécrologe au 8 Avril en ces termes : *Obiit Beraldus ſacerdos & Concentor.*

GIRBERT eſt le premier qui porte le nom de *Succentor* Il doit avoir vécu à la fin du XI ſiécle ou au commencement du XII. Son obit eſt ainſi annoncé dans une addition au Nécrologe ci-deſſus ; au ſecond Janvier : *Item obiit Girbertus Succentor, Levita & Canonicus.*

ATTON Prêtre & Chanoine eſt marqué au même Nécrologe parmi les ſecondes additions du 27 Janvier en ces termes : *Obiit Atto Sacerdos & Canonicus, hujus Eccleſiæ Succentor egregius, qui omnibus quæ habebat in eleemoſynam datis cum ſervis, vineis & rebus aliis, Eccleſiam honeſtavit libris ſuis.*

GERMAIN Souchantre eſt dit préſent dans un acte de l'Abbaye de Regny de l'an 1148, & dans l'acte de l'extinction de la Prévôté faite l'an 1166. Preuves, pag. 23.

HERBERT vivoit en 1180. Il eſt nommé préſent à la confirmation que Guillaume de Toucy Evêque d'Auxerre fit cette année-là au Prieur de S. Euſebe, du droit accordé par Alain ſon prédéceſſeur. *Herbertus Succentor.* Il eſt auſſi mentionné dans un autre acte de 1194. L'obituaire de l'an 1250 marque ainſi ſon obit au 6 Novembre : *Ob. Herberti Succentoris, Canonici & Preſbyteri. iiij lib. videlicet XL ſol. ſuper vineam de Juglario quam dedit, &c.* Ce climat de vignes étoit proche Monétau.

NICOLAS Prêtre & Souchantre eſt qualifié arbitre avec Euſtache Sacriſte, & Maître Bertrand Chanoine d'Auxerre, ſur une dixme de S. Marien au mois de Juillet 1214 ſelon les Archives de cette Abbaye. Il eſt auſſi dit contem-

Digitized by Google

porain du Doyen Renaud. En 1225 le Souchantre d'Auxerre, l'Official, & Maître Brice, furent délégués par le Pape au ſujet du procès entre le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, & les Chanoines de S. Opportune. Nicolas fit du bien à la Cathédrale, & ſon obit fut marqué en ces termes dans le manuſcrit de 1250 au 3 Août: *Ob. Nicholai Preſbyteri & Succentoris XL ſol. Dedit nobis domum ſuam lapideam juxta furnum B. Mariæ de civitate, &c.* Les Chanoines de Clamecy ont auſſi ſon nom dans leur Nécrologe au 2 Août. Il étoit ſurement mort avant l'an 1228.

Cartul. Capit. fol. 357. OBERT DE VEZELAI Prêtre Chanoine & Souchantre. Il légua à la Cathédrale des prés ſitués à Pourein & à Beauvoir, dont il eſt fait mention dans un Bail de 1306. L'Obituaire de N. D. de la Cité marque ainſi ſon décès au 19 Décembre: *Obiit Obertus de Virziliaco Preſbyter Canonicus, Succentor Autiſſ. pro quo habemus XX ſol.*

PIERRE DE MAILLY. Il vivoit encore en 1249 ſelon des fragmens de Comptes d'Anniverſaires: mais il mourut en 1250 le 7 Septembre, comme il ſe lit dans l'énumération des cinquiémes prébendes. La ſienne fut donnée à Vital Official. Les Obituaires écrits vers ce tems-là, ont le ſien par addition au 7 ou 8 Septembre: *Ob. Petri de Malliaco Canonici ſacerdotis & Succentoris L. ſol. ſuper domum ſuam de Clauſtro ſitam juxta portam pendentem.* Son obit eſt au 9 Février dans l'Obituaire de N. D. de la d'hors. Il y eut vers le même tems à Auxerre un autre Pierre de Mailly, mais il étoit Souprieur des Dominiquains, & il vivoit encore en 1265, où il paroît comme exécuteur du teſtament de Garnier *de Sancto Ragnoberto* Chanoine d'Auxerre.

Cartul. Capit. fol. 96.

JEAN LE ROUX ou *Ruffi* eſt nommé comme Souchantre dans le Cartulaire du Chapitre à l'an 1250, à l'occaſion de ſon Clerc appellé Martin Chataud. Ce Souchantre fut député en ſecond l'an 1251 avec Gui de Mello Evêque d'Auxerre, pour être Conſeiller Aſſeſſeur au jugement que Pierre Evêque d'Herford porta à Sens dans l'Egliſe de S. Etienne, ſur le mariage d'Henry Roi d'Angleterre avec Jeanne fille du Comte de Ponthieu. Il devint Lecteur par la ſuite & mourut poſſédant ce Perſonnat.

Fol. 105.

Rymer T. I. p. 464.

Cartul. Capit. fol. 264. ad an. 1276.

ROBERT DE COMPENS Souchantre d'Auxerre vivoit en 1255, & 1264 ſelon le Cartulaire du Chapitre. Il

fol. 13. & 125.

tiroit

tiroit ſon nom de la Seigneurie de Compens, Paroiſſe du Diocèſe de Meaux, dans l'Archidiaconné de France. Son parent Thibaud de Compens établit vers ce tems-là dans l'Egliſe d'Auxerre dont il étoit Chanoine, le *Salve Regina* des ſamedis ſoir. Le Mercure de France a parlé de ce fait *Sept.* 1739. 1. *vol.* pag. 1928.

Ex addit. ad Obituar. xiij ſæculi.

ETIENNE DE DOET ou de Châteaudun, eſt connu comme Souchantre d'Auxerre au moins dès l'an 1273, que le Chapitre le députa pour acquérir en ſon nom certaines vignes en Pied-d'aloüe. Dans un titre de 1275 l'Official d'Auxerre le qualifie ainſi : *Vir venerabilis Stephanus Succentor Autiſſ. Magiſter & Proviſor Generalis Domus Dei de Clauſtro Autiſſ.* Il eſt préſent en différens actes juſqu'environ l'an 1287, entr'autres aux hommages faits à l'Evêque en 1280 & 1281. Il dota deux Chapellenies à l'autel de S. Alexandre, qui ont été depuis conférées par ſes ſucceſſeurs, ſous le nom de Ste Apolline & de Ste Eugenie. Il donna en 1284 des fonds pour fonder dans la Cathédrale, la Fête de la Transfiguration Double à neuf chandeliers. Mais ſa principale dévotion fut envers Ste Anne dont il établit la Fête au chœur, & parmi les Chanoines de N. D. de la Cité ſelon leur Nécrologe. Il eut auſſi quelque dévotion pour Sainte Agnes, à la fête de laquelle il établit en 1288 un luminaire diſtingué. Ce fut encore lui qui fit augmenter au calendrier d'Auxerre la Fête de la Tranſlation de S. Nicolas, & celle de S. Michel du mois d'Octobre. On voit par un titre du 13 ſiécle que le lieu de Doet dont il portoit le nom, étoit proche Châteaudun. Sa mémoire eſt marquée dans les Nécrologe de l'Abbaye de S. Laurent, & dans celui de la Chartreuſe de Bellari au mois de Juillet.

Gall. Chriſt. pag. 314.

Preuves pag. 81. & 86.

V. Le Supplément des Preuves 1282. 1284.

Titres des Cordeliers d'Auxerre.

MILON DE RAMPILLON étoit Souchantre au moins dès l'an 1289 où il eſt qualifié exécuteur du teſtament de Pierre de Tournan Chanoine d'Auxerre. Il acheta une maiſon en cette même qualité l'an 1291, & une vigne en 1294. Rampillon eſt un village de Brie dans le Diocèſe de Sens. Il avoit pourvu d'une des Vicairies de ſa dépendance Guillaume de Rampillon Clerc, comme il ſe voit dans l'acte de 1303, rapporté parmi les Preuves *num.* 162.

Cartul. Capit. fol. 80.

Fol. 460. fol. 101.

ADAM DE SOLERRE Souchantre d'Auxerre étoit iſſu des Seigneurs de la Paroiſſe de ce nom, dans la Brie au

Diocèſe de Paris. Il étoit en place dès l'an 1303, puiſqu'alors Milon de Rampillon étoit mort. Il eſt nommé comme Diacre dans les Partitions de 1312. Il fut auſſi préſent avec Guillaume Catin Doyen l'an 1313 aux procédures ſur le droit de S. Euſebe. Son nom eſt au 28 Mars dans le Nécrologe de l'Abbaye d'Hieres au Diocèſe de Paris, comme ayant donné à cette maiſon des Cens à Solerre : *Obiit Adam Canonicus Autiſſiodor. qui dedit nobis viij ſol. ſuper cenſu de Solarrio.* Pierre de Belleperche Evêque d'Auxerre l'avoit nommé à la maniere accoutumée, pour mettre le Scolaſtique en poſſeſſion de la Chapelle de S. Germain.

Cod. Reg. 5883. 5.

JEAN COQUARD qui étoit Profeſſeur-ès-loix en 1309 ſuccéda à Adam de Solerre. Il eſt nommé dans la lettre de confraternité des Chanoines d'Auxerre, avec ceux de S. Martin de Tours en 1315. Il fut arbitre en 1316 avec Guillaume Catin Doyen, ſur un différent qui regardoit les Seigneurs de Seignelay. Son nom paroît auſſi dans des actes de 1318 & 1319, comme Chambrier de Pourein. Enfin il étoit préſent en 1320, lorſqu'on donna à l'Evêque Pierre des Grez la tête de S. Pelerin, pour l'enchâſſer.

Suppl. des Preuves.

Cartul. Capit. fol. 429.

Ibid. fol. 321 & ſeq.

MICHEL D'APPOIGNY eſt déſigné comme Souchantre d'Auxerre & Chanoine, dans l'acte d'une fondation de l'année 1324 22 Mars. De plus dans les lettres de Pierre de Mortemar Evêque d'Auxerre de l'an 1327 : outre cela il ſe trouve un acte du 12 Août 1329, dans lequel avec ſa qualité de Souchantre, il prend celle de *Magiſter Domus Dei B. Stephani Autiſſ.* Il avoit été reçu en 1321 Chanoine de N. D. du Val à Provins ſur la nomination du Roi.

Cartul. Capit. fol. 512.

Preuves n. 181.

Ex Archiv. Provin.

ADAM DE CREVAN Souchantre eſt nommé dans l'acte de réception de Dreux Jourdain au Doyenné en 1345. On ne trouve point de Souchantres depuis lui juſqu'au ſuivant.

Antiq. Statut.

JEAN GEOFFROY ou *Gaufridi* étoit Souchantre en 1383, comme il paroît par une quittance du payement des décimes où il eſt nommé.

MARC GIBERT paroît avec le titre de Souchantre comme préſent à un don de l'Evêque Ferric Caſſinel, fait l'an 1389 à ſon Egliſe. Bertrand Caſſinel Chantre le fit en 1397 l'un des exécuteurs de ſon teſtament. Il avoit la même année un procès criminel dont on ignore la cauſe. Dans le

V. Preuves num. 211. & pag. 128.

Digitized by Google

même tems il ſoutenoit ſon droit ſur les Ecoles de chant de la Ville d'Auxerre, & ſur la nomination des Maîtres de ces Ecoles. Son droit étoit bien établi; mais il vouloit de plus lever un tribut ſur les Enfans: & ce fut ce que la Ville y trouva de repréhenſible. Les Regiſtres du Chapitre font foy au reſte qu'il n'y comprenoit pas les Enfans de chœur, ni les jeunes Clercs qui demeuroient chez chaque Chanoine. Il fut en 1403 l'un des exécuteurs de la Bulle de Benoît xiij. ſur le Traité de Nazarie. Il étoit en 1408 chargé de ſolliciter les affaires du Chapitre. Il jouiſſoit d'un Privilége de l'Univerſité de Paris. Il mourut ſur la fin de la même année vers le milieu du mois de Mars.

Comptes de la Ville 1397.

Regiſt. 1409.

JEAN DE CANDE Chanoine de Sens & d'Auxerre ſuccéda à Marc Gibert, & mourut au bout de quelques mois.

PIERRE CHARLET, Secretaire de l'Evêque Michel de Creney, fut pourvu du Canonicat & de la Souchantrerie & reçu le 8 Juin 1409.

GUILLAUME DU VAL DE MERCI fut reçu la même année le 16 Août aux deux bénéfices du précédent, & mourut peu de tems près.

Regiſt. Capit.

MICHEL DE L'ARC fut pourvu de la Souchantrerie, & fut réputé préſent au 1 Octobre 1409 par Privilége, parce qu'il étoit Chapelain du Roi. Il étoit Chanoine dès le 21 Mars 1408.

GUILLAUME *Bleſi* ou LE BEGUE prit poſſeſſion de la Souchantrerie le 8 Mai 1410, & fut inſtallé *à parte dextra in loco Succentoris.* Il quitta ce Perſonnat au mois d'Avril 1415, pour prendre celui du Lectorat.

Regiſt. Capit.

ETIENNE MORON Chanoine fut reçu Souchantre par Procureur le 24 Avril 1415, & perſonnellement le 27 Mai. Un Indult de l'Evêque de Breſſe le fit tenir préſent durant les premieres années. Ce fut lui qui après avoir été guéri par l'interceſſion des Stes Marie *Jacobi & Salome*, dont on établit la fête de ſon tems à la Chapelle de N. D. des Vertus au pied de la petite tour, en écrivit la vie & les miracles. Son manuſcrit a été inſéré dans le Lectionaire de la Cathédrale, aujourd'hui conſervé à S. Germain d'Auxerre. Il décéda Chanoine & Souchantre le 10 Octobre 1429.

SIMON BECHU fait Chanoine dès le 17 Septembre

1417 & Lecteur en 1423, quitta la Lectorerie pour la Souchantrerie. Il eſt qualifié de Chanoine & de Souchantre dans un compte de 1433. Il fut en 1457 l'un des Députés du Clergé d'Auxerre à l'Aſſemblée de ville, qui ſe tint pour régler les travaux des vignerons. Il permuta en 1460 avec Philippe Cotet, pour la Cure de S. Leger des vignes Diocèſe de Nevers, & mourut Chanoine le 25 Mai 1466.

[1] Preuves, pag. 260.

PHILIPPE COTET déja Chanoine, devint Souchantre en vertu de la permutation marquée ci deſſus, & prit poſſeſſion durant l'Automne de l'an 1460. Il étoit Licentié en Décret. Le Chapitre le fit ſon Official le 2 Mai 1464. La même année le 18 Août fut faite la concluſion en forme d'Enquête, qui régla pour la ſuite une des prérogatives du Souchantre. Voyez-en la teneur ci-deſſous. (*a*) Il fut un de ceux qui s'abſenterent au ſujet de la peſte des années 1467 & 1468. Il ne mourut ſelon les apparences qu'en 1475.

PIERRE PELAUD fut reçu à une prébende & à la Souchantrerie en 1475 ſelon un compte de cette année. C'eſt tout ce qu'on en ſçait.

DAVID DU GUE' prit poſſeſſion de la Souchantrerie en 1476. Il fut élû Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville pour les années 1481 & 1483. Etienne Naudet Lecteur le choiſit en 1491, pour l'un des exécuteurs de ſon teſtament. On ne ſçait point le tems de ſa mort. Il fut inhumé devant l'horloge de l'Egliſe.

JEAN SANCEAULME Prêtre fut admis à la Souchantrerie en 1498, & la poſſéda très-peu de tems. On voit par le compte de fabrique de 1501 qu'il étoit mort alors.

(*a*) Extractum è Regiſtris Capituli Autiſſ. anni 1464 Sabb. 18. Auguſti. *Quia vertebatur in dubium ab aliquibus Dominis de Capitulo, utrum Succentor Eccleſiæ Autiſſ. quod eſt ſimplex Officium & non dignitas, in tenendo chorum & officiando in Eccleſia Autiſſ. & extra in his quæ concernunt & ad quæ tenetur ratione dictæ Succenioriæ debet præcedere Canonicos Eccleſiæ Autiſſ. ante ipſum receptos, Peſtum fuit in deliberatione per dictum D. Decanum, utrum deberet præcedere, vel non: Et comperium fuit tam per dictos Dominos Capitulantes quam antiquos Tortarios hujus Eccleſiæ, quod ſemper viderunt temporibus retroactis, quod in iis ad quæ tenetur dictus Succentor in tenendo chorum & officiando in Eccleſia Autiſſ. & extra, ratione dictæ Succenioriæ, quod ſemper præceſſit quemcumque Canonicum etiam antiquiorem. Qua propter fuit declaratum in dicto Capitulo per dictum D. Decanum Preſidentem quod dictus Succentor in iis ad quæ tenetur ratione ſuæ Succentoriæ tam in tenendo chorum quam aliis officiando in Eccleſia Autiſſ. & extra de cetero præcedet quemcumque Canonicum etiam antiquiorem.*

Digitized by Google

GUILLAUME BOISART Prêtre Chanoine & Souchantre, étoit en même-tems Fabricien l'an 1503.

CHRESTIEN MAILLARD qui avoit été Maître des Enfans de chœur en 1497, puis Organiſte en 1499 étoit Chanoine & Souchantre au mois de Décembre 1513, lorſqu'on indiqua le jour pour choiſir un Evêque après la mort de Jean Baillet. On le retrouve dans les Regiſtres de 1523 & 1524. On croit que Jean Billard Maître des Enfans en 1499 reçu Chanoine en 1519, lui ſuccéda en 1525 ou 1526, & ne garda pas ce bénéfice.

PIERRE MAGNEN Bachelier en Droit qui avoit été en 1520 Secretaire de M. de Dinteville Evêque, & fait par lui Chanoine en 1523, eut de lui la Souchantrerie, & y fut admis le 17 Avril 1526 avant Pâques. Il eut en 1527 un concurrent qui s'appelloit Pierre Richard, pourvu par Antoine du Prat Archevêque de Sens à Paris le 22 Juillet, & qui ſe fit recevoir par procureur le 28 Septembre. Il fut député en 1538 pour rediger un Proceſſional à l'uſage de l'Egliſe. Ce fut lui qui ayant entrepris un procès au ſujet de ſes droits & de ſes charges, conſentit à un Concordat, qui fut paſſé en Chapitre le 14 Février 1544, par devant François Maçon Vicegerent en Officialité de Sens, qui prend la qualité de Juge Ordinaire en cette partie. Son teſtament daté du 10 Août 1541 apprend qu'il étoit Curé de Courroultre & de Préy. Son codicile eſt du 9 Mai 1547. Il eſt vrai-ſemblablequ'il mourut la même année.

LAURENT ROBERT. Il n'y a de preuves qu'il fut Souchantre que par les proviſions du ſuivant, où on lit qu'il avoit eu ce Bénéfice de lui par réſignation. Il étoit du Diocèſe d'Auxerre.

PIERRE PEAN Prêtre du Diocèſe de Chartres. Les proviſions du Soucantorat que François de Dinteville lui donna ſont du 28 Septembre 1549. Il étoit Chanoine dès l'année précédente. Il fut reçu à la Souchantrerie le 1 Octobre 1555. On lit dans les Regiſtres du Chapitre au 5 Décembre 1557 : *Item fuit prohibitum crucem ..... pulſare*, le martinet *gallicè, ſine permiſſione Succentoris aut ſui Commiſſi.* Dans le Procès-verbal de la Coûtume d'Auxerre redigé le 16 Juin 1561, il eſt qualifié Curé de Gy l'Evêque. Il quitta la Souchantrerie en 1564, & mourut Chanoine le 27 Mars 1566.

MICHEL KERVER Prêtre du Diocèſe de Paris étoit Chanoine d'Auxerre au moins dès l'an 1551, & en même tems Curé au Diocèſe de Chartres. Etant devenu par la ſuite Chanoine de Brienon au Diocèſe de Sens, il permuta en 1564 ce dernier Canonicat avec la Souchantrerie d'Auxerre. Il eut ſon *Viſa* le 4 Décembre, & fut inſtallé le 7. Depuis ce tems là il ceſſa d'être à gauche dans le Chapitre, & commença à y être aſſis à droite, comme Pierre Pean & ſes prédéceſſeurs.

Ex Regiſtris.

MATTHIEU MORILLOT Prêtre du Diocèſe de Langres, Chantre de la Chapelle du Roi, Chanoine d'Auxerre dès l'an 1558, permuta la Cure de Perroy au Diocèſe d'Auxerre avec Michel Kerver le 28 Septembre 1566, & fut inſtallé Souchantre le 30. Il mourut le 13 Juillet 1568.

PIERRE DE BEAULIEU avoit commencé par être Maître des Enfans de chœur en 1550. Il fut fait Chanoine en 1555, reprit pour la ſeconde fois le gouvernement des Enfans l'année ſuivante reſtant Chanoine: Après la mort du précédent, il fut pourvu de la Souchantrerie par le Vicaire-Général du Cardinal de la Bourdaiſiere. C'étoit lui qui deux ans auparavant, avoit obtenu du Chapitre d'Auxerre un morçeau de la Relique qu'on appelloit *le manteau de S. Martin*, pour l'Egliſe de S. Martin d'Olivet proche Orleans, où il avoit été baptiſé. Il mourut Souchantre le 16 Juillet 1573, & fut inhumé devant la Chapelle de S. Martin.

Regiſt. Capit. 26. Martii 1560. & 14. April. 1567.

LEONARD HENRION du Diocèſe de Sens, premierement Enfant de chœur à Auxerre, puis Prêtre, Muſicien, Chanoine Tortrier, & Maître des Enfans, fut admis en 1571 le 26 Janvier à un Canonicat, puis reçu Souchantre le 31 Août 1573. Il mourut le 6 Novembre 1580.

DROIN CHAUCUARD natif de Colanges les-Vineuſes au Diocèſe d'Auxerre, fut reçu Chanoine Clerc dès le 27 Septembre 1563. Il fut pourvu de la Souchantrerie par Jacques Amyot Evêque, & inſtallé le 12 Novembre 1580. Etant Chanoine, il avoit dreſſé un Inventaire des titres, en reconnoiſſance dequoi le Chapitre lui fit une gratification conſidérable pour ce tems-là. Il rédigea auſſi le livre du Souchantre, des remarques duquel & de celles de ſes ſucceſſeurs j'ai puiſé quelques circonſtances qui regardent l'Hiſ-

Digitized by Google

toire Liturgique de l'Egliſe d'Auxerre. Ce Souchantre fut recommendable pour ſa piété : il vécut juſqu'environ l'an 1612. Il avoit été Chantre de la Collégiale de N. D. de la Cité. Il poſſéda auſſi la Cure de Couroultre & celle de Fulvy. Il fut fort conſidéré par l'Evêque Amyot.

MAGDELEIN JULIEN du Diocèſe de Sens, ſuccéda à Droin Chaucuard : le Regiſtre de 1571 5 Janvier, apprend qu'il avoit été Enfant de chœur. Il devint Chanoine en 1597. Il avoit commencé à intenter procès ſur le choix des vins : mais en 1612 le 15 Décembre le Chapitre Général jugea la difficulté en ſa faveur, déclarant qu'il choiſiroit à ſon rang d'antiquité tant comme Souchantre, que comme Chanoine. Il réſigna ſix ans après à Denis Chappu.

DENIS CHAPPU Chanoine depuis 1614 fut inſtallé Souchantre le 29 Décembre 1618. Il avoit d'abord été Vicaire de S. Mamert : il en devint enſuite Curé, & conſerva ce titre étant Souchantre juſqu'à l'an 1624. Il réſigna ſon Canonicat en 1641, & obtint un Canonicat *ad effectum*, pour continuer de joüir des prérogatives du Souchantre.

JULIEN DAVION Prêtre du Diocèſe d'Auxerre, Chanoine dès l'an 1640, obtint en 1644 la Souchantrerie en Cour de Rome. Il la garda peu de tems, & la permuta avec le ſuivant. On a quelques ouvrages imprimés de ce Chanoine. Il paſſoit pour avoir le talent de la prédication.

NICOLAS HOUSSET Chanoine natif d'Auxerre, poſſéda la Souchantrerie au moins dès l'an 1647. Il fit en 1650 le voyage de Rome d'où il rapporta des Reliques, dont il eſt parlé ici dans les Preuves. Il remit le perſonnat entre les mains de l'Evêque Nicolas Colbert en 1674 lorſqu'il eut été élû Chantre. Pag. 140

CLAUDE BARRAULT Chanoine né à Auxerre, fut pourvu de la Souchantrerie en 1674 après la démiſſion du précédent, & fut inſtallé le 6 Décembre. Il réſigna au ſuivant.

GERMAIN DRINOT Chanoine & Souchantre depuis le mois d'Août de l'an 1694 juſqu'en 1712, 29 Septembre jour de ſon décès.

JEAN LEBEUF Chanoine pourvu de la Souchantrerie par M. de Caylus Evêque, en prit poſſeſſion le 30 Septembre 1712.

Digitized by Google

LECTEURS DE L'EGLISE D'AUXERRE.

A Conſidérer le nom de Lecteur ou Litre dans la ſimplicité de ſon origine, cette fonction ſeroit auſſi ancienne dans l'Egliſe d'Auxerre, que l'eſt celle d'Archidiacre, puiſque ſi S. Corcodome Diacre compagnon de S. Pelerin put être regardé comme Archidiacre, S. Jovinien à plus forte raiſon qui étoit de la même compagnie, dut être conſidéré comme Lecteur dont il portoit le titre. Depuis l'établiſſement régulier de l'Office Divin, en même tems qu'il y eut un ou pluſieurs Chantres prépoſés pour conduire le chant, il y eut auſſi un Eccléſiaſtique conſtitué pour marquer ce qui devoit être lû aux Aſſemblées des Fidéles, ſoit à la Meſſe, ſoit à l'Office de la nuit. Cet Eccléſiaſtique chargé de la garde des Actes des Martyrs, des Bibles & des livres d'Homelies, devoit montrer à chacun ce qu'il avoit à lire, & ſouvent lire lui même le premier, comme les deux Chantres principaux devoient inculquer le chant aux Pſalmites & aux Enfans. Ses fonctions lui aſſurerent encore devant le nom de Lecteur, lorſque les biens de l'Egliſe furent augmentés. Car ce fut pareillement ſous ſa garde qu'elle en remit les titres: de ſorte que c'étoit lui qui en donnoit communication dans le beſoin, qui redigeoit les nouveaux, & qui les écrivoit. De-là vint ſa dépendance de l'Archidiacre qui étoit comme l'Intendant du temporel de la menſe Epiſcopale. Cet Office étoit à ſa nomination encore au commencement du xiij ſiécle: mais comme perſonne ne vouloit l'accepter, l'Evêque Guillaume de Seignelay lui annexa une demie prébende & s'en retint la collation. A meſure que les biens augmenterent dans les derniers ſiécles, il ſe trouva ſoulagé par ceux qui en garderent les nouveaux titres, & l'invention de l'Impreſſion ayant rendu les livres communs, les fonctions du Lecteur devinrent inutiles. De maniere qu'il ne conſerve qu'un reſte de celles qui ſont attribuées ailleurs aux Chanceliers, comme de dreſſer la Table des

Gloſſ. Cangii voce Notarii Abbatum.

des Officians & autres. Les anciens Lecteurs du XI & XII ſiécles, prenoient quelquefois le titre de Chanceliers. La place du Lecteur eſt dans le côté ſeptentrional du chœur proche la tribune ou ſe chantoient les Epitres, & Leçons ; en mémoire de quoi il a encore en ce lieu un pupitre de même que le Chantre & le Souchantre en ont chacun un à l'angle oppoſé, & du côté du Sanctuaire, où primitivement le chant de la Meſſe s'exécutoit.

S. JOVINIEN Lecteur de l'Egliſe de Rome, le devint de celle d'Auxerre en accompagnant S. Pelerin qui vint la fonder au troiſiéme ſiécle.

Les Lecteurs ſont inconnus depuis lui juſqu'environ l'onziéme ſiécle, auquel il faut placer ceux que l'on trouve dans le Nécrologe écrit alors.

JEAN vécut avant le douziéme ſiécle, paroiſſant être des premiers ajoûtés au Nécrologe dont on vient de parler, en ces termes, au 21 Juillet : *Obiit Johannes Levita & Canonicus, Lectorumque Magiſter.*

RODOLPHE écrivit vers l'an 1076 un titre qui regarde la fondation du Chapitre de Clamecy, rapporté dans les Preuves pag. 7 & prend le titre de Chancelier.

BLADIN paroît être plus nouveau que Jean, & avoir vécu avant ceux qui ſuivent. Il ſe trouve dans le Nécrologe ſuſdit : on y lit en ſecond lieu au 23 Août : *Ipſa die obiit Bladinus Lector & Canonicus.*

JONAS Lecteur eſt nommé comme témoin dans la donation que l'Evêque Hugues de Montaigu fit en 1123 de l'Egliſe d'Augy aux Chanoines de S. Pere d'Auxerre : au lieu que dans la chartre par laquelle l'Evêque & le Chapitre confirment en 1120 une donation faite à l'Abbaye de Pontigny par Etienne Tréſorier, il eſt qualifié Chancelier. Ce qui prouve que les deux titres étoient arbitraires. Voyez encore Preuves *num.* 7. Preuves pag. 11. num. 16.

ILDEBERT fut préſent en qualité de Chancelier, quand l'Evêque Humbaud accorda l'an 1110 les Seigneurs de Toucy avec l'Abbé de Fleury.

HUGUES ſouſcrivit vers l'an 1138 avec l'Evêque d'Auxerre Hugues de Mâcon, à la ratification que fit Gervais Abbé de S. Germain, d'une échange entre les Clercs de S. Florentin & les Religieux de Pontigny. Les additions à l'an-

cien Nécrologe ſe contentent de marquer au 8 Juillet: *Obiit Hugo Lector ;* Mais l'Obituaire de 1250 marque au même jour qu'il avoit donné aux Chanoines trois arpens de vignes en Mont-deſois *in Monte defenſo* & un bâtiment de pierre ſitué devant l'Egliſe *Cameram lapideam ante Eccleſiam noſtram*, laquelle étoit alors occupée par Maître Anſelme. Un titre de Molême de l'an 1137; un autre de Clameci de 1143 Preuves n. 22 & d'autres num. 29 & 34, le qualifient de Chancelier. S. Bernard écrivant en 1153 au Pape Eugene III ſur l'élection de l'Evêque Alain, lui donne le même titre & le met dans le rang des Prêtres. Il vivoit encore en 1159.

PIERRE SENEVET. Ce Lecteur eſt connu par le Nécrologe de l'an 1250, où il eſt de la premiere main au 29 Août en ces termes : *Ob. Petri Seneveti Levitæ & Lectoris hujus Eccleſiæ LX ſ. ſuper domum ſuam ſitam ante Eccleſiam B. Mariæ in Civitate quam propriis ſumptibus ædificavit & nobis dedit.* Je ne puis guéres le placer qu'ici, le reſte du ſiécle & la moitié de l'autre étant remplis par les ſuivans.

ROBERT ABOLANT fut un Lecteur très célébre qui mit à profit le dépôt des Archives naiſſantes du Chapitre dont il étoit chargé. Il compoſa la Chronique d'Auxerre qu'il acheva à l'Abbaye de Saint-Marien Ordre de Prémontré, où il ſe fit Religieux ſur la fin de ſes jours. Voyez ſon Teſtament qui eſt fort curieux. Il avoit fait écrire des volumes de vie des Saints dont il en reſte un à l'Abbaye de S. Germain. Son anniverſaire eſt au 21 Février dans l'Obituaire de 1250 en ces termes. *Ob. Magiſtri Roberti* Abolant *Canonici & Preſbyteri C. ſol. &c.* & il eſt un de ceux qui n'ont point été compris dans la réduction. Il étoit du Clergé de la Cathédrale au moins dès l'an 1180.

Preuves num. 76.

Celui ou ſont les légendes, de Mai, Juin, Juillet, Août.

Preuves n. 97.

A..... Ce Lecteur d'Auxerre dont nous n'avons que la Lettre initiale du nom, n'eſt connu que par une lettre tirée d'un Manuſcrit de l'Abbaye de Preüilly au Diocèſe de Sens. Il y paroît comme délégué du Cardinal Octavien avec Arnaud de S. Pere d'Auxerre dans des pourſuites touchant les dettes d'un Curé de la Celle qui s'étoit fait Moine à Barbeau. Il a du occuper le Lectorat d'Auxerre entre l'an 1205 que Robert Abolant le quitta, & l'an 1225 ou environ, qu'Arnaud n'étoit plus Abbé de S. Pere. Ce fut à lui en ſa qualité de Chancelier ou au ſuivant que le Pape

T. 1. Theſ. anecd. pag. 775.

Innocent III adreſſa auſſi-bien qu'à l'Archidiacre un reſcrit en faveur de ſon Légat contre le grand Archidiacre de Chartres qui avoit diſpoſé d'un bénéfice de ſa dépendance, quoiqu'avant la vacance ce Legats'en fût réſervé la diſpoſition.

BRICE Lecteur d'Auxerre eſt qualifié Procureur du Chapitre d'Auxerre, dans une ſentence de Renaud Official de l'Evêque en 1221. *Cartul. Capit fol.* 341.

ROBERT DE DIJON doit avoir ici ſa place, parce que l'Obituaire de l'an 1250 marque ſa mort. On y lit au 1 Juillet : *Ob. Roberti de Divione Canonici & Lectoris.* Il avoit légué à l'Egliſe deux piéces de vigne du côté du Pont.

GUILLAUME LI BOEZ ou *Boerius* Lecteur fut fait arbitre en 1241 avec Hugues Prieur de S. Germain touchant le différent, qui étoit entre les Chanoines d'Auxerre & la même Abbaye au ſujet des Chanoines Tortriers; & ils prononcerent leur ſentence en 1242. Il vivoit encore en 1250 ſelon une note de l'obituaire au 21 Mai. Il paroît qu'il mourut l'année ſuivante, puiſque ſon obit fut ajoûté alors à celui du 20 Janvier en ces termes : *Item ob. Guillelmi Boërii Lectoris Canonici & Sacerdotis.*

JEAN LE ROUX qui étoit Chanoine dès l'an 1243 ſelon un acte d'arbitrage concernant l'Abbaye de S. Germain, & qui étoit Souchantre en 1251, fut par la ſuite revêtu de la qualité de Lecteur ou Litre. Il fut délégué ſous ce titre en 1260 & 1263 pour juger le procès de Jean Abbé de S. Germain, & Milon de S. Florentin touchant les Coûtumes de Villiers-vineux. Je trouve dans un obituaire d'environ ce tems-là qu'il occupa au Cloître la maiſon d'Etienne de Leſignes, qu'avoit tenu en 1250 Henry Cornut Archidiacre de Chartres. Son obit eſt par addition dans ce même volume à la fin de Février. Il falloit que ce Jean le Roux fut conſidéré par Jean de Chanlay Evêque du Mans, puiſqu'il donna au Chapitre de N. D. de la Cité une rente ſur un pré de la riviere de Beauche, pour la fondation de ſon Anniverſaire. *Ex Necrol. S. M. in Cru.*

HENRY DE VEZELAI perſonnage illuſtre qui fut auſſi Tréſorier de l'Egliſe de Laon. Gui de Mello Evêque d'Auxerre le choiſit en 1265, pour l'un des exécuteurs de ſon teſtament. S. Louis Roi de France dont il étoit un des Chapelains, lui fit le même honneur à l'égard du ſien l'an 1269. Un titre du Duchêne T. V. pag. 440.

Vendredi d'après l'Epiphanie 1282 le ſuppoſe mort Chanoine & Lecteur d'Auxerre. C'eſt un bail fait de quelques vignes du terrritoire d'Accolai, *quæ fuerunt bonæ memoriæ defuncti Magiſtri Henrici de Verzeliaco quondam Autiſſ. Canonici & Lectoris quæ ad ipſum Magiſtrum Henricum devenerant ratione excaſuræ.*

GUILLAUME LE BRET Lecteur n'eſt connu que par les additions faites aux obituaires ſur la fin du treiziéme ſiécle. Dans l'une de ces additions on lit au 20 Octobre : *Obitus Magiſtri Guillelmi le Bret quondam Lectoris & Preſbyteri ;* & dans l'autre au même jour : *Item ob. Magiſtri Guillelmi de Diſcia Lectoris Eccleſiæ Autiſſ. & Sacerdotis.*

GUILLAUME ſurnommé en latin *CATINI* eſt connu comme Lecteur de l'Egliſe d'Auxerre par deux actes du Cartulaire du Chapitre, l'un de l'an 1300 où il paroît avec Hugues de Herment en qualité d'exécuteur du teſtament de Vincent de Mêve ; l'autre de 1304 eſt un accord du Chapitre avec les habitans de Chicheri fait par l'Evêque Pierre de Mornai, dont il eſt dit témoin : *G. Catini Lector.* Vers le même tems il fut l'un des arbitres ſur le différend entre Gilles Abbé de S. Pere & les Paroiſſiens, touchant les réparations de leur Egliſe. Il eſt encore déſigné en ſa qualité de Lecteur en 1309, dans des lettres de l'Evêque Pierre des Grez.

Preuves *num.* 261.

FELIX DE COUDUN qui n'eſt qualifié que de Chanoine Prêtre dans les partitions de 1312, paroît en qualité de Lecteur dans l'acte du 23 Juin 1315, qui regardoit la confraternité du Chapitre d'Auxerre avec celui de S. Martin de Tours. Il fut auſſi l'un des Chanoines qui viſiterent l'an 1320 la châſſe de S. Amatre dans la Cathédrale. En 1324 ce Chanoine Lecteur légua par teſtament à l'Hôtel-Dieu de la Cathédrale tous ſes livres au nombre de ſeize ou dix ſept volumes, à condition que Gilles de Paiſy ſon neveu Eccléſiaſtique en auroit l'uſage ſa vie durant. Coudun dont ce Lecteur tiroit ſon ſurnom, eſt un village du Diocèſe de Beauvais peu éloigné de Compiegne.

Preuves *num.* 267.

Suppl. de Preuves.

Preuves pag. 95. Col. 2.

Suppl. des Preuves.

PIERRE LE BLANC appellé *Petrus Albi* dans les titres latins. Il eſt qualifié Profeſſeur ès Loix, Clerc du Roi & Lecteur d'Auxerre dont l'acte qui le députa pour aller demander en 1325 à Charles le Bel la permiſſion d'élire un Evêque après la mort de Pierre des Grez. Il prend les mêmes qua-

lités en 1328 dans la quittance qu'il donne au Chapitre d'Auxerre, de douze livres qu'il lui avoit payés ſur les meubles de Guillaume de Leſignes Chanoine ſon ancien débiteur.

PIERRE DE DICY Chanoine & Lecteur fonda en 1340 ſon Anniverſaire. Il obtint en même tems à cauſe de ſes fréquentes infirmités d'être tenu préſent à Matines le reſte de ſa vie les jours qu'il ſeroit à Auxerre. De ſon tems en 1336 il fut conclu qu'on feroit un Recueil de toutes les chartes & titres. V. Preuves, pag. 135. Il y a apparence que ce Lecteur donna tous ſes ſoins à la confection de ce Cartulaire, parce que comme on liſoit autrefois dans la Préface, cela épargnoit au Lecteur la peine de recourir aux originaux, en y trouvant la copie des Actes. Il fonda la Chapellenie de S. Jacques le Majeur, S. Michel & S. Eloy, auprès de laquelle il eſt inhumé, & où on liſoit autrefois ſur ſa tombe ce qui ſuit : *Hic jacet diſcretus vir Petrus de Diciaco quondam Autiſſ. Canonicus & Lector, qui fundavit hoc altare in honore Dei & V. M. & Jacobi Apoſtoli, Michaëlis Archangeli, & S. Eligii Conf. obiit autem anno Domini M CCC LVIII die XII menſis Maii.* Cette Chapelle eſt celle qu'on appelle aujourd'hui le nouvel autel de S. Michel proche la porte méridionale de la croiſée, au-deſſus duquel ſont repréſentés dans le vitrage les trois Saints nommés dans l'épitaphe, & Pierre de Dici à genoux en ſoutane violette. S. Eloy eſt auſſi peint à freſque ſur le mur voiſin avec une mitre à l'antique.

Cartul. Capit. fol. 363.

Suppl. des Preuves.

BERNARD DE PIERRE LATE en Dauphiné ou de Pierre-Laye près Pontoiſe, étoit Chanoine & Lecteur d'Auxerre au moins dès l'an 1369, mais il ne réſidoit pas, ſa prébende & ſa Lectorie étant dans le rang des bénéfices forains. On trouve dans le teſtament d'Audoin Albert Cardinal fait à Avignon en 1363, ce même Bernard avec le titre de Chanoine de Limoges. Il poſſédoit encore en 1383 la Lectorie ſelon une quittance des décimes Apoſtoliques de cette année. Il fonda ſon Anniverſaire qui ſe trouve marqué en Février dans les anciens Comptes.

(De Lata petra).

Comput. hor. anor.

JEAN CAMUSET étoit Lecteur en 1395, mais il réſidoit à la Cour de Rome. Il donna en 1398 des ornemens à N. D. des Vertus. On lui fit grace en 1399 d'une partie du ſtage. Il rédigea ſon teſtament le 16 Septembre 1400. On y

Digitized by Google

lit qu'il fut Curé de Colanges les Vineuſes, & que ſa famille étoit d'Auxerre de la Paroiſſe N. D. de la d'hors. Il mourut au mois d'Octobre ou de Novembre ſuivant.

JEAN DE MARAY Chanoine dès le 17 Mai 1400, fut inſtallé à la Lectorie en perſonne le 1 Juin 1401. Il eſt auſſi qualifié Tréſorier de N. D. de la Cité en Février 1401. On conclut de ſon tems de faire deux ſceaux, l'un qui ſeroit de forme ronde pour les actes judiciaires, & lettres clauſes qu'il devoit garder par devers ſoi *juxta fundationem & conſuetudinem ſui beneficii*, & l'autre pour les contrats, qui devoit reſter au Tréſor.

Regiſt. Capit. 4. Mai 1409.

GUILLAUME LE BEGUE ou *Bleſi* Chanoine depuis l'an 1401, quitta la Souchantrerie qu'il avoit tenu pendant cinq ans, & fut reçu à la Lectorie le 2 Mai 1415 en vertu de lettres du Cardinal de Bar Evêque de Porto. Le Chapitre fit de ſon tems une déclaration des Charges du Lecteur. On croit qu'il mourut en Janvier 1423 : au moins il eſt qualifié *défunt* le 20 de ce mois, lorſqu'il s'agit de la vente de ſa maiſon.

9. Octobre 1416.

SIMON BECHU du Diocèſe de Troyes, qui avoit été reçu Chanoine le 17 Septembre 1417, non ſans peine, par ce qu'on le croyoit ſerf, eut la Lectorie par grace Apoſtolique, & y fut admis le 23 Janvier 1423. Il céda le 8 Novembre 1424 ſa maiſon Canoniale à M. de Chaſtellux, qui en cherchoit une à acheter. Il étoit œconome du temporel de l'Evêché *ſede vacante* le 11 Mars 1428. Il quitta la Lectorie pour devenir Souchantre à la mort d'Etienne Moron arrivée le 10 Octobre 1429.

JEAN VIMONT fut reçu Lecteur entre la Ste Luce 1429 & le 1 Mai 1430. Il jouiſſoit de ce Perſonnat en 1439 & même en 1448. Il vivoit encore en 1458. On croit que ce ne fut qu'après ſa mort qu'il eut un ſucceſſeur.

Compot. Ibid.

JEAN CHOIN n'eſt connu comme Lecteur, que par les proviſions de ſon ſucceſſeur. Il y a quelque preuve qu'il étoit Lecteur en 1458. Les Regiſtres marquent au 13 Avril 1460 que ce Jean Choin donna cent livres pour faire des Orgues.

ETIENNE NAUDET Chanoine dès l'an 1457 permuta avec Jean Choin en 1461 ſon Canonicat de N. D. de la Cité, pour le Perſonnat de Lecteur dont l'Evêque lui fit

expédier les proviſions à Varzy ; & fut inſtallé le 16 Octobre. Il exerça l'Office de Secretaire des Concluſions Capitulaires depuis l'an 1456 au moins juſqu'à l'an 1473. Il fut élû Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1480. Son teſtament du 25 Janvier 1491 nous apprend qu'il étoit Curé de Chaſnay. Voyez-en ci-deſſous quelques particularités. (*a*) Il vécut vrai-ſemblablement encore quelques années depuis la date de cet acte, puiſqu'on ne trouve de réception de Lecteur que ſix ans après. Il fut inhumé au mois d'Octobre au bas des degrés du grand Portail.

GUILLAUME ROUSSEAU fut reçu à une prébende Canoniale & au Lectorat en 1497, & mourut en 1500.

PIERRE OBBE ne fut Lecteur guéres plus de tems. Un compte de 1503 le ſuppoſe mort.

MICHEL LE CARON Chanoine dès l'an 1493 n'eſt connu en qualité de Lecteur, que depuis l'an 1505. Il eſt préſent en 1515 à la concluſion ſur l'élection de l'Evêque. Pendant la peſte de l'été 1515, le Député pour l'élection du Chantre le trouva retiré dans ſa maiſon des Chaſnées qu'il avoit fait bâtir. Il étoit natif d'une Paroiſſe voiſine de Clermont en Beauvoiſis, appellée Nointel. Etant expert dans la Médecine, il fut appellé à Auxerre dans un tems de peſte, & établi Médecin de la ville. Il fut depuis l'un des Médecins du Roi Charles VIII. Etant Chanoine il fit conſtruire dans la Cathédrale l'image d'*Ecce homo* derriere l'autel de la Comteſſe, & l'arcade qui eſt au-deſſus, où l'on voit ſes armes, & ſon emblême *Largeſſe en vertu*. Par ſon Teſtament il voulut être inhumé proche cette Image : Il demanda qu'on augmentât la fête de S. Cyr & de S. Julite, & que leur châſſe fut deſcendue la veille. Il donna à l'Egliſe de S. Bry pour enchâſſer en argent le chef de S. Cot : Ordonna de garnir une Salle ſéparée à l'Hôtel-Dieu pour le tems de peſte, & rebâtit pluſieurs chambres de la Léproſerie de S. Simeon. On liſoit autrefois ſur ſa tombe les vers ſuivans :

(*a*) Etienne Naudet veut qu'autour de ſon corps *per quatuor pueros thuribula teneantur in quibus fumus thuris semper emaneat & appareat durante suo servitio.*

Il légue 15 ſols aux Jacobins, autant aux Cordeliers *proviso quod quilibet Conventus tenebitur decantare ante oſtium ſua habitationis Vigilias defunctorum ad novem lectiones, prout conſuetum eſt.*

Ordinat quod dicta die ſui obitus præſentetur omnibus perſonis ... ad offertorium ire volentibus unum parvum denarium ſecundum conſuetudinem in dicta Eccl. & civitate Autiſſ. obſervari ſolitam.

D'un manuſcrit de Bureteau Celeſtin de Sens, en la Bibl. du Chap. de Sens.

Siſte gradus qui curris & hoc mirare cadaver,
Tertia cui curſu parta corona fuit.
Conſilii Mediceſque mihi decrevit honorem,
Tum ſpes Galla, timor Karolus Italiæ:
At tibi ſi Medici ſupereſt cura ulla ſepulti,
Ut mentis curet vulnera, poſce Deum.

Il étoit mort le 13 Mai de l'an 1528.

GUILLAUME CHAUSSON né à Chablies, fut pourvu de la Lectorie par l'Evêque le 14 Mai 1528 & mis en place le 15. Il fut Vicaire-Général de celui qui adminiſtroit l'Evêché d'Auxerre pendant la réſidence de François de Dinteville en Italie. Il mourut en 1548.

NICOLAS DAVY ſuccéda au précédent. On le trouve qualifié Lecteur dans le Regiſtre de 1550. Il eſt auſſi nommé parmi les Chanoines préſents en 1561, à la rédaction de la Coûtume d'Auxerre. Il mourut durant l'été 1563.

GASPARD DAMY l'aîné natif de Chaalons ſur Marne, Official de l'Evêque fut pourvu le 14 Septembre 1563 & reçu le 22 Octobre. Il s'en démit en 1566, & Gaſpard Damy le jeune, Clerc de la même ville de Chaalons, fut pourvu par M. de Macheco Vicaire-Général.

GASPARD DAMY le jeune prit poſſeſſion par Procureur le 2 Décembre 1566, & joüit de ce Perſonnat juſqu'à ſa mort arrivée le 20 Décembre 1614. Il fut auſſi Curé de Lindry.

FRANÇOIS PELLE' Prêtre du Diocèſe d'Angers & déja Chanoine, fut reçu le 12 Janvier 1615, mais il ne poſſéda ce titre que durant quelques mois, étant mort le 6 Avril ſuivant. Il avoit été Secretaire de M. de Donadieu Evêque.

CHARLES THIOT Prêtre Romain, venu d'Italie avec le Cardinal de Lenoncourt, prit poſſeſſion du Lectorat le 15 Avril 1615, & mourut le 19 Mars 1621.

GERMAIN BARDOLAT Prêtre du Diocèſe d'Auxerre, fut reçu le 20 Mars 1621. Il quitta en 1649 & ſe fit Chanoine Régulier en l'Abbaye de S. Pere.

LAURENT ODINET Prêtre Auxerrois fut fait Lecteur le 18 Mai 1650. Il fut Vicegerent en l'Officialité ſous l'Epiſcopat

l'Epiſcopat de M. de Broc, & Promoteur ſous Nicolas Colbert ſon ſucceſſeur.

EDME ODINET commença a poſſéder la Lectorie le 14 Juillet 1682.

JEAN MARIE natif d'Auxerre, Docteur de la maiſon & ſociété de Sorbonne, a exercé le Lectorat depuis le 1 Mars 1686 juſqu'au mois d'Août 1696.

GUILLAUME DE LA CHASSE reçu Chanoine en 1681, fut inſtallé au Lectorat le 7 Septembre 1696. Il a conſervé ce Perſonnat juſqu'à ſon décès arrivé le 16 Avril 1725.

DOMINIQUE LE CLERC, Chanoine depuis l'an 1715, a été inſtallé Lecteur le 9 Mai 1725.

Canonicat de la Maiſon de Chaſtellux, dans l'Egliſe d'Auxerre.

LA ſingularité du Canonicat de l'Egliſe d'Auxerre attaché depuis trois cent ans à la Maiſon de Chaſtellux, m'engage à en dire quelque choſe à la fin de ce volume, quoique ce ne ſoit pas un Bénéfice Eccléſiaſtique. Les Chanoines d'Auxerre par reconnoiſſance de ce que Claude de Chaſtellux Maréchal de France leur avoit reſtitué gratuitement la Ville de Crevan dans le tems des guerres des Anglois, crurent lui devoir accorder le Droit de ſe placer au chœur parmi eux en habit partie militaire, partie Eccléſiaſtique, & d'y avoir les diſtributions qui s'y feroient : Deſorte que depuis ce tems-là, celui de ſes deſcendans qui poſſéde la Terre de Chaſtellux (*a*) s'étant préſenté en Chapitre & y ayant prété ſerment de défendre les droits, terres & poſſeſſions des Chanoines, ſe revêt enſuite des habits dont je viens de parler; & étant botté, épéronné, couvert d'un ſurplis, le baudrier avec l'épée par-deſſus, ganté des deux mains, ayant ſur le bras gauche une aumuſſe, & ſur le poing un oiſeau de proye, tenant de la main droite un cha-

Voyez le Supplément des Preuves an. 1423.

(*a*) Cette Terre eſt au Diocèſe d'Autun à 3 lieux d'Avallon du côté du Midi. La Paroiſſe eſt du titre de S. Germain Evêque d'Auxerre.

peau bordé couvert de plume blanche eſt conduit depuis la grande porte du chœur, & inſtallé dans les hautes chaires du côté droit, où il reſte pendant l'Office. L'incommodité de cet habit fait que le poſſeſſeur du Canonicat n'aſſiſte pas ſouvent au chœur; & comme ſa prébende n'eſt point à la collation de l'Ordinaire, mais héréditaire dans la Maiſon de Chaſtellux, il s'écoule ſouvent pluſieurs années, ſans qu'elle ſoit remplie. Ainſi lorſque dans la famille du poſſeſſeur de la Seigneurie de Chaſtellux, les aînés étoient occupés à l'armée ou ailleurs, la Prébende reſtoit vacante juſqu'à ce que la ſuite des tems put déterminer quelqu'un à venir en prendre poſſeſſion. Voilà pourquoi depuis trois ſiécles qu'elle eſt créée, celui qui en joüit aujourd'hui, n'eſt que le huitiéme du nom. Il ſemble au reſte que ce qui fut preſcrit pour le cérémoniel des Sieurs de Chaſtellux, n'étoit qu'une imitation de ce que pratiquoit déja le Tréſorier de l'Égliſe d'Auxerre, comme un veſtige du privilége dont joüiſſoient les anciens Protecteurs des biens du Chapitre. Il falloit même que cela fut alors aſſez commun dans les Cathédrales, puiſque dans pluſieurs Statuts on trouvoit quelque choſe de ſemblable à ce qui ſe lit dans ceux du Chapitre de Toul de 1491 en ces termes: *Nobiles ſcutiferi & Milites, ſpecialiter hujus Eccleſiæ Vaſſalli cùm intrant chorum, admitti debent portare calcaria & arma, & collocantur inter Archidiaconos & Canonicos, quia Defenſores ſunt Eccleſiæ pro debitoſuæ nobilitatis. Et ſi eo tempore intraverint quo fit diſtributio ... offerri debet eis gratuita portio juxta diſcretionem Officiarii:* La place de M. de Chaſtellux dans le chœur de S. Etienne d'Auxerre, eſt entre la ſtalle du Pénitencier & celle du Souchantre. Outre le Gloſſaire de Ducange au mot *Canonicus*, on peut voir ſur le Droit de Mrs de Chaſtellux les Mercures des années 1683, 1701 Septembre, 1732 Juin, 1738 Mars & Avril.

V. Preuves num. 241.

SEIGNEURS DE CHASTELLUX

CHANOINES D'AUXERRE.

CLAUDE DE BEAUVOIR Seigneur de Chaſtellux Mont S. Jean, Beauvoir, Baſoche, &c. Vicomte d'Avallon, Maréchal de France, fut pourvu de la Prében de honoraire dans l'Egliſe d'Auxerre en 1423, pour la raiſon que j'ai apporté. Il étoit fils de Guillaume de Beauvoir, Capitaine de cinquante hommes d'Armes, & Chambellan du Roi qui mourut en 1401, & qui fut inhumé chez les Cordeliers de Vezelay. Sa mere s'appelloit Jeanne de Saint-Verain. Ce Chanoine Laïque fut ſi ſenſible au don que le Chapitre d'Auxerre lui fit, que pour être plus a portée d'aſſiſter à l'Office de la Cathédrale, il demanda à acheter une maiſon du Cloître pour ſa vie ſeulement : ce qui lui fut accordé en 1424 en payant le droit d'entrée comme les autres. En 1429 il parcourut le Diocèſe d'Auxerre pour les intérêts du Duc de Bourgogne ; mais une preuve que la ville d'Auxerre ne devint point pour cela le lieu de ſa réſidence ordinaire, eſt qu'y étant paſſé durant l'été de l'an 1437, le Chapitre lui fit les préſens qu'il avoit coûtume d'offrir aux Seigneurs qui ne réſident point. Et quoiqu'on voye par un acte de 1444, que lui & Marie de Savoiſy ſon épouſe payoient chacun an au Chapitre cent ſols, pour la maiſon qu'ils avoient loüé proche la porte Pendante, c'eſt-à-dire, la derniere du Cloître ſur la rue qui conduit à S. Loup, les Comptes de l'Hôtel de Ville d'Auxerre de la même année, marquent qu'il réſidoit quelquefois à Colanges-les-Vineuſes & notamment l'été 1444. Après ſa mort, ſon corps fut inhumé dans un lieu dont on a perdu le ſouvenir. On verra ci-après en quel tems il fut transféré dans la Chapelle de S. Alexandre.

Voyez les Mémoires pour l'Hiſtoire Civile d'Auxerre à l'an. 1423.

Mémoire pour l'Hiſtoire de Bourge pag. 213.

JEAN DE CHASTELLUX Vicomte d'Avallon, Seigneur de Bazerne & de Coulanges-les-Vineuſes, eſt qualifié fils de Claude dans l'acte de ſa réception marqué au 2 Février 1469, dans les Regiſtres du Chapitre d'Auxerre. Il

étoit né de ſon troiſiéme mariage avec Marie de Savoiſy. Il fut auſſi Chambellan du Roi. Son épouſe s'appelloit Jeanne d'Aulnay. Dans un acte de la ville d'Auxerre du 12 Avril 1461, il eſt dit Sire de Chaſtellux & de Courſon: & dans un Compte de 1472, il eſt dit avoir été en garniſon au mois d'Août dans Auxerre, pour le Duc de Bourgogne. Un fragment du Regiſtre Capitulaire de 1483 au 30 Mai, apprend qu'il demanda aux Chanoines d'Auxerre une maiſon clauſtrale aux mêmes conditions que Claude ſon pere, & on lui accorda celle de défunt Gerard Rotier Maître en Théologie. Le même jour il demanda à la Compagnie que le corps de ſon pere fut mis dans la Chapelle de S. Alexandre, & que le ſien y fut pareillement inhumé après ſa mort: ce qui lui fut accordé. C'eſt ce qui me fait croire que c'eſt lui, & non pas Georges de Chaſtellux, qui eſt repréſenté avec Claude dans le Mauſolée refait il y a environ cinquante ans, quoique l'inſcription récente marque que c'eſt la figure de Georges Amiral de France. Jean mourut avant l'an 1490 ſuivant les Mémoires de la Maiſon de Chaſtellux.

PHILIPPE DE CHASTELLUX étoit né de Jean de Chaſtellux & de Jeanne d'Aulnay vers l'an 1480 ou environ, & fut nourri Enfant d'honneur du Roi Charles VIII. Il étoit marié dès l'an 1502 en ſecondes nôces à Barbe de Hochberg. Ce fut ſans doute après ce ſecond mariage, & lorſqu'il ſe vit quelques enfans mâles, qu'il prit poſſeſſion du Canonicat d'Auxerre; mais la perte des Regiſtres du Chapitre empêche qu'on n'en puiſſe fixer le jour ni l'année. Au reſte ce ne peut point être lui qui ſe fit recevoir en 1534 On ne voit pas quelle raiſon il auroit eu d'attendre pour cela l'âge de 54 ou 55 ans. Il fut auſſi Seigneur de Coulanges, Vicomte d'Avallon &c.

PHILIPPE DE CHASTELLUX fils de Philippe, & de Barbe de Hochberg fille du Marquis de Rothelin ſe fit recevoir Chanoine d Auxerre le 18 Juillet 1534, avant que les partages de la maiſon de Chaſtellux fuſſent faits. Il fut depuis Seigneur de Bazerne, Prégilbert & Ste Palſaie. Quoique dans la généalogie imprimée chez Moreri, on ne le diſe marié pour la premiere fois qu'en 1560, je trouve que ſon épouſe mourut à Bazerne dès le mois de Janvier 1537,

puiſqu'il demanda alors au Chapitre d'Auxerre des ornemens à emprunter *pro faciendo ſervitio defunctæ ſuæ uxoris.* Il eut de ſon troiſiéme mariage avec Marthe de Culan Antoine de Chaſtellux, qui eſſaya l'an 1582 de ſe faire recevoir en ſa qualité de fils du précédent poſſeſſeur de la prébende; mais qui ne le put, à cauſe qu'il ne poſſédoit pas la Terre de Chaſtellux. On ignore le tems de la mort de Philippe. Louis ſon cadet, auquel la Seigneurie de Chaſtellux étoit échue ne ſe fit pas recevoir Chanoine. Il mourut Vicomte d'Avallon, Seigneur de Chaſtellux, Carrée, &c.

Regiſt. Capit. 8. Jan.

OLIVIER DE CHASTELLUX après la mort de ſon oncle Philippe Seigneur de Bazerne, & celle de Louis Seigneur de Chaſtellux ſon pere, ſe préſenta au Chapitre le Samedi 20 Octobre 1582, & fut admis à la prébende par préférence à Antoine de Chaſtellux Seigneur de Bazerne, dont le droit étoit moins établi: il fut inſtallé le lendemain Dimanche *au chœur de ladite Egliſe aux chaiſes hautes du côté dextre par diſcrete perſonne Maître Droin Chaucuard Chanoine & Souchantre de ladite Egliſe, pendant les Heures Canoniales de Tierces:* ce ſont les termes de l'acte de ſa réception. Il épouſa en 1583 Marguerite d'Amboiſe dont il eut Hercules, Ceſar, Alexandre, &c. & mourut en 1617. Il fut inhumé à Carrée. J'ai vu un acte de préſentation qu'il ſigna en 1569, pour l'Hôpital de Coulanges. Son attachement à Henry IV fit que lorſque la Ville de Crevan fut réduite ſous ſon obéiſſance en 1594, il en fut établi Gouverneur.

Supplément des Preuves.

Ex Archiv. D. De Chaſtellux.

HERCULES DE CHASTELLUX fils aîné d'Olivier ſe préſenta au Chapitre d'Auxerre le 31 Octobre 1622, fut reçu, & inſtallé le même jour par Denis Chappu Souchantre. Ce fut lui qui fit ériger en Comté la Seigneurie de Chaſtellux. Il avoit épouſé en 1612 Charlotte le Genevois dont il eut pluſieurs fils. Ayant un procès contre Paul de Remigny Seigneur de Jou, en 1642, il pria le Chapitre d'Auxerre d'intervenir; ce qui lui fut accordé le 6 Juin.

CESAR PHILLIPPE DE CHASTELLUX troiſiéme fils d'Hercules devint Comte de Chaſtellux par la mort de ſes deux freres tués au ſervice du Roi avant l'an 1648. Il prit la même année 1648 poſſeſſion de ſa prébende héréditaire. En 1649 on lui donna une atteſtation de ſa qualité de

Chanoine d'Auxerre, afin qu'il ſe fit reconnoître à Tours comme confrere, par Mrs du Chapitre de S. Martin. Il ſe trouva préſent avec ſes habits ſinguliers, lorſqu'André Colbert fit ſon entrée au ſiége Epiſcopal le 3 Septembre 1678 : Il réitéra le Dimanche 30 Mai 1683 & le lendemain, lorſque Louis XIV arriva à Auxerre allant viſiter ſon camp de la Saone : ce qui attira l'attention de ce grand Prince. Il mourut le 8 Juillet 1695.

GUILLAUME ANTOINE DE CHASTELLUX né du ſecond mariage de Ceſar Philippe avec Judith Barillon, ayant ſurvécu à ſes freres, eſt devenu Comte de Chaſtellux : Il a épouſé le 16 Février 1722 Claire Thereſe Dagueſſeau, fille d'Henry François Dagueſſeau Chancelier de France. Le Canonicat héréditaire n'ayant point été rempli depuis l'an 1695, il en a pris poſſeſſion aux Fêtes de la Pentecôte 1732, de la maniere qui eſt rapportée dans le Mercure de France du mois de Juin de la même année.

Confraternités du Chapitre d'Auxerre, avec diverſes Egliſes du Royaume.

LEs Confraternités ou Aſſociations entre les Chapitres des Egliſes Cathédrales, qui ſont éloignés les uns des autres, & qui ne ſont pas de la même Province Eccléſiaſtique, ſont ordinairement établies à l'occaſion de quelque Saint, qui aura vécu ou qui ſera mort dans un pays, & dont les Reliques auront été tranſportées dans un autre. Le Clergé de ces deux Provinces éloignées honorant le même Saint, à cru ſe devoir de mutuelles marques d'amitié. Ces marques conſiſtent ou dans une aſſociation de prieres, ou dans la participation des honneurs, & ſéance au chœur de l'une & l'autre Egliſe, & ſouvent dans ces deux choſes enſemble.

Le Chapitre de l'Egliſe d'Auxerre ſe trouve lié de Confraternité de tems immémorial avec ceux des Cathédrales de Beauvais & de Bayeux, & celui de S. Martin de Tours. Il paroît par ſon Nécrologe du XI ſiécle qu'il étoit alors en

Digitized by Google

relation de prieres pour les morts avec les Chanoines de Langres ; car c'eſt d'eux qu'il faut entendre ce qui eſt dit des Chanoines de S. Mammès au 29 & 30 Avril, & 8 Novembre. Mais cette ſociété, ſi jamais c'en fut une, ne continua point dans les ſiécles ſuivans. Il n'y a que les trois autres Egliſes, de la confraternité deſquelles on trouve plus de veſtiges. Je ne m'arrêterai point à décider quelle eſt la plus ancienne de ces trois aſſociations. Elles ſont fondées chacune ſur le motif dont j'ai parlé. Celle de S. Martin de Tours vient de ce que le corps du grand S. Martin fut réfugié à Auxerre durant les guerres des Normans à la fin du neuviéme ſiécle ; & de ce que le Clergé de S. Martin vint le reprendre ſolemnellement au Monaſtere de S. Germain où il étoit en dépôt. Celle du Chapitre de Bayeux doit ſon origine au tranſport des corps de S. Renobert célébre Evêque de Bayeux, & de S. Zenon ſon Diacre dans la Ville d'Auxerre, à l'occaſion des mêmes guerres des Normans. Les oſſemens de ces Saints commis à la garde de l'Evêque d'Auxerre, furent réfugiés dans ſon Château de Varzy, excepté une partie qu'on tranſporta en Franche Comté. La portion de Reliques reſtée à Varzy dans un cercueil de pierre, fournit ce qui ſervit à la Dédicace de la nouvelle Paroiſſe, érigée dans la Cité d'Auxerre au commencement du XIII ſiécle, ſous l'invocation de S. Renobert, ſur le territoire de laquelle eſt une bonne partie du Cloître du Chapitre. La Confraternité des Chanoines d'Auxerre avec ceux de Beauvais, a pour fondement les Reliques de S Juſt enfant d'Auxerre, qui a ſon retour d'Amiens ou ſon pere l'avoit mené, lorſqu'il alla racheter un de ſes parens captifs, fut martyriſé dans le Diocèſe de Beauvais en un lieu, dit depuis *Saint-Juſt*. Son corps fut dans la ſuite transféré en la Cathédrale de Beauvais, excepté la tête qui avoit été raportée à Auxerre, & miſe dans la Baſilique de S. Amatre, & dont le reſte des fragmens eſt conſervé aujourd'hui dans la Cathédrale.

Le plus ancien monument que j'aie découvert ſur ces trois confraternités regarde celle de S. Martin de Tours. Il paroît par une lettre du Chapitre d'Auxerre au Chapitre de S. Martin de l'an 1315, que les deux Chapitres renouvellerent alors cette aſſociation, qui avoit été apparemment un

peu négligée. L'Evêque d'Auxerre a auſſi une place dans l'Egliſe de S. Martin, comme pluſieurs autres Prélats : ce qui eſt fondé ſur l'Hiſtoire de la Tranſlation du corps de S. Martin dont j'ai parlé. Dans l'Egliſe d'Auxerre on fait chaque année un ſervice pour les Chanoines de S. Martin de Tours décédés. On peut voir dans le Supplément des Preuves de ces Mémoires la Lettre de 1315.

Je n'ai point trouvé de ſemblable lettre d'union du Chapitre de Bayeux avec celui d'Auxerre : mais les comptes de dépenſe du Chapitre d'Auxerre au XIV, XV & XVI ſiécles ſuppoſent cette Confraternité. Pour rendre ces Mémoires plus complets, je croy devoir en rapporter ici les articles : On y verra que les Chanoines de Bayeux ont eu non-ſeulement les préſens d'honneur en paſſant par Auxerre, mais encore qu'ils ont perçu les diſtributions des Chanoines tant dans le chœur de S. Etienne que dehors, en leur qualité de Chanoines de Bayeux.

Ex Compoto Kalendarum Maii 1362 : *Computat (Camerarius) tradidiſſe de precepto Capituli duobus Canonicis Bajocenſibus cuilibet V ſolidos pro diſtributionibus ſuis.*

Item eiſdem pro ſex panibus Capituli, ſcilicet cuilibet tres panes. Valent iiij ſol.

Ex Compoto anni 1398. *Pro enceniis factis... Magiſtro Johanni de Monte deſerti Canonico Bajocenſi xxj die Februarii de ſeptem pintis vini rubei, pro qualibet pinta xv denarii, & ſeptem pintis vini albi, pro qualibet pinta viij denarii capti in taberna Guillelmi Mariette. Valent xiij ſ. v. den.*

Ex Compoto anni 1412. *Die Jovis poſt Pentecoſten pro xiij pintis vini Confeſſori Regis præſentatis, pro qualibet x den. Valent x ſ. x den.*

Item eidem tanquam Canonico Bajocenſi pro ſuis diſtributionibus, v ſol.

Item dicta die pro ſex pintis vini Magiſtro Jo. Daguy, *præſentatis ad x den.*

Item eidem tanquam Canonico Bajocenſi pro diſtributionibus per dictos duos dies, x ſol.

Ex Compoto anni 1493. *Domino Canonico Bajocenſi in vino eidem præſentato ex parte Capituli ſolvi v. ſ.*

Ex Compoto anni 1520 *Pro vino præſentato Dominis Canonicis Bajocenſibus tranſeuntibus iij ſol. iiij den.*

Ex

Ex Compoto anni 1521 *Pro vino præsentato Domino* Chanvraux *Canonico Bajocensi viij sol.*

En 1537 Guillaume Andrault Chanoine d'Auxerre voulant se faire reconnoître à Bayeux, demanda qu'on cherchât au Trésor l'acte de la Confraternité qu'on disoit y être: & on conclut sur cela le Lundi d'après le Dimanche *Judica* en ces termes: *Duplum Collationis Canonicatus & præbendæ Bajocensis quod est in Thesauro ut fertur, de Confraternitate inter Canonicos præbendatos ejusdem Ecclesiæ Bajocensis & Canonicos præbendatos hujus Ecclesiæ Autissiodorensis fiet, & deliberabitur Domino* Andrault *pro sibi serviendo prout juris fuerit & rationis.* Regist. Capit.

Aussi Jean Grillot Chanoine Tortrier rédigeant l'Ordinaire de la Cathédrale d'Auxerre vers l'an 1575 a-t-il intitulé ainsi l'un des articles: *De Confratriis quas habemus cum Canonicis Ecclesiæ S. Martini Turonensis & Bajocensis.*

Le Sieur Hermant auteur de la nouvelle Histoire du Diocèse de Bayeux, fait mention de la même Confraternité en parlant de S. Exupere premier Evêque de Bayeux. « La « Mémoire de S. Exupere, dit-il, est aussi en grande véné- « ration à Auxerre, parce qu'on y tient par tradition, qu'en « venant d'Italie il passa par cette ville, & que ses habitans « en reçurent de grands biens. C'est de là qu'est venu l'union « qui est entre l'Eglise d'Auxerre & celle de Bayeux, qui fut « renouvellée le 22 Octobre de l'an 1520, par un Chanoine « d'Auxerre député de son Chapitre, & qui reçut dans l'E- « glise de Bayeux les mêmes honneurs, & les mêmes préro- « gatives dont joüissent ses Chanoines. » Mais cet écrivain se trompe sur l'origine de la Confraternité des deux Chapitres. Il n'y a aucune tradition à Auxerre sur S. Exupere, & on n'y a même jamais célébré sa Mémoire, quoiqu'on croye qu'il y a passé: au lieu que le culte de S. Renobert y a toujours été fort célébre au moins depuis le commencement du treiziéme siécle. *In sacrist. S. Capella Paris.*

Pour ce qui est de la Confraternité avec l'Eglise de Beauvais, elle paroissoit avoir souffert quelque interruption, lorsque vers l'an 1630 M. Duchaigne Chanoine de Beauvais passant par Auxerre, y fut reçu comme un confrere par le Chapitre, avec place au chœur en habit Canonial. En 1639 les Mémoires sur S. Just que M. Louvet Historiographe de Beauvais fit demander aux Chanoines d'Auxerre, pro-

curerent au Chapitre de Beauvais une lettre de celui d'Auxerre, où les ſouhaits du renouvellement de l'ancienne Confraternité ne furent point oubliés. Les Chanoines de Beauvais accepterent la propoſition & déférerent à ceux d'Auxerre l'honneur de dreſſer les articles de cette alliance. Pour la réaliſer, le Chapitre de Beauvais, à l'occaſion d'une lettre du Sieur Noël Chanoine d'Auxerre, conclut le 18 Juin 1646 que ſi le Souchantre ou autre Chanoine d'Auxerre venoit à Beauvais pour la Fête de S. Pierre, on lui rendroit les mêmes honneurs qui avoient été faits au Sieur Duchaigne. Un autre article de l'aſſociation furent les ſuffrages pour les morts, & il ſe pratique encore exactement; c'eſt-à-dire, qu'après le décès connu d'un Chanoine de Beauvais, on chante dans l'Egliſe d'Auxerre une grand'-Meſſe pour le repos de ſon ame; ce que dans celle de Beauvais on fait reciproquement à la mort des Chanoines d'Auxerre.

Voyez au Supplément des Preuves la lettre de M Manguelen Chanoine de Beauvais.

V. au même Supplément la concluſion du Chap. de Beauvais.

L'EGLISE COLLEGIALE DE NOTRE-DAME DE LA CITE'.

AUtrefois il n'y avoit guéres d'Egliſe Cathédrale qui n'eut un autel ſous l'invocation de la Sainte Vierge: Par la ſuite le terrain de ces Egliſes s'étant étendu, on bâtit pluſieurs édifices contigus, qui formoient tous enſemble la Cathédrale, quoiqu'il n'y en eut qu'une ſeule, ſçavoir la plus grande, où fut la chaire de l'Evêque. Pour l'ordinaire ces édifices ſacrés étoient du titre de Notre-Dame, de S. Jean Baptiſte, & de quelque Apôtre ou Martyr. A l'égard de l'arrangement il ne fut pas toujours le même, car quelquefois l'Egliſe de Notre-Dame étoit au milieu des trois, & quelquefois elle étoit la premiere du côté du ſeptentrion, enſorte que celle de S. Jean tenoit le milieu, & celle du Martyr étoit du côté du midi. C'eſt de cette maniere que les trois bâtimens étoient diſpoſés à Auxerre. L'édifice de S. Etienne fut celui qui put plus facilement ſouffrir des accroiſſemens, à cauſe qu'il étoit moins voiſin des rues publiques, & ayant été toujours en augmentant il éclipſa

preſque entierement au XV ſiécle l'Egliſe ronde de S. Jean: mais celle de Notre-Dame qui étoit plus éloignée ſubſiſta, & elle reſta dans ſon ancienne petiteſſe, parce qu'elle bordoit le chemin qui conduiſoit du haut de la Cité à la Porte pendante d'où l'on alloit à la riviere.

Angelelme XXXIV Evêque d'Auxerre en avoit fait revêtir l'autel de tables d'argent vers l'an 820, & Heribald ſon ſucceſſeur répara les lambris, les peintures & les vitres: Ayant été brulée ſur la fin du même ſiécle, l'Evêque Herifrid la rebâtit & voulut y être inhumé. Cent ans après lui, Heribert auſſi Evêque y eut pareillement ſa ſépulture. Ayant été brulée ſous le régne du Roi Robert & ſous celui de Henry ſon fils, l'Evêque Hugues de Challon commença à la conſtruire de nouveau: l'ouvrage étant reſté imparfait à cauſe de ſa mort arrivée en 1039, ne fut conſommé que par l'Evêque Humbaud ſur la fin du même ſiécle, & en attribuant à Notre-Dame la Ronde la Dédicace marquée au 18 Janvier, dans l'ancien Martyrologe d'Auxerre, il faut dire que la Dédicace de celle-ci fut faite le 29 Avril. Quelquefois en parlant de l'Egliſe Cathédrale d'Auxerre les écrivains ſe ſont ſervi de ces expreſſions *Sancta Maria & Sanctus Stephanus*, parce qu'il ne convenoit pas qu'en exprimant les deux titulaires, le Saint Martyr fut nommé avant la Sainte Vierge. Cela eſt ainſi dans un titre de l'Evêque Alain de l'an 1157: & j'en ai vu un de l'an 1127, qui regardoit l'Egliſe de Sens où le même ordre eſt obſervé. L'Egliſe de Notre-Dame d'Auxerre, étoit tellement regardée comme faiſant partie de la Cathédrale, quelle étoit gouvernée avant le XII ſiécle par un Prévôt qualifié Chanoine Diacre de Saint Etienne. Le Nécrologe en fournit deux, Valterius au 4 Mai & Hugues au 8 Novembre.

On ne ſçait pas ſi alors il y avoit dans cette Egliſe des Chanoines différens de ceux de S. Etienne, & qui fiſſent une menſe ſéparée. On voit ſeulement qu'il exiſtoit un Chapitre ſous l'Epiſcopat de Guillaume de Touci qui commença l'an 1167, puiſque ce Prélat donna à ces Chanoines l'Egliſe de Merry-Sec & des droits ſur celle de Blaineau. Hugues de Noyers qui lui ſuccéda en 1183, fit aggrandir le bâtiment de cette Collégiale, & en augmenta les Chanoines & le revenu. En 1212 l'Evêque Guillaume de Seignelai régla

Chron. Roberti S. Mariani.

leurs uſages par rapport à l'Egliſe Cathédrale, touchant la Croix, & touchant leurs ſemaines, les fonctions de Diacres & Soudiacres aux Grandes Fêtes, l'article de leur inhumation, & du ſerment qu'ils doivent au Chapitre. L'auteur de de la vie du même Evêque parlant à l'an 1218 du danger qu'il y eut de reſter dans l'Egliſe de S. Etienne, dont on abbatoit alors les vielles tours ſituées environ à l'endroit ou eſt aujourd'hui la croiſée, dit qu'on alla faire l'Office à Notre-Dame, *quæ de appenditiis Eccleſiæ Majoris exiſtit.*

Le bâtiment actuel de cette l'Egliſe eſt en plus grande partie un reſte de ce qui avoit été conſtruit ſous Hugues de Noyers, excepté le portail qui eſt plus nouveau, & le fond ou rond-point qui n'eſt que du commencement du dernier ſiécle. Les Calviniſtes ayant abbattu les voutes de cette Egliſe, & ruiné abſolument le Sanctuaire & le chœur, on prit ce qui étoit reſté de la nef pour ſervir d'Egliſe, & on abandonna la place de l'ancien chœur qui ſert aujourd'hui de paſſage. Samſon le Fort Chantre & Chanoine, avec Droin Chaucuard Chanoine firent ce retranchement. De ſorte qu'il y a grande apparence que les tombeaux des Evêques d'Auxerre Herifrid & Heribert I ſont encore ſous les décombres. Entre les Chapelles de cette Egliſe qui ne ſubſiſtent plus du côté du ſeptentrion, il faut compter celle qui fut conſtruite ſur la ſépulture de l'Eccléſiaſtique, que le Prévôt de la Ville avoit fait pendre contre les régles, & que Guy de Mello Evêque ordonna de bâtir.

Voyez ci-deſſus pag. 202. & 218.

Ex Codicillo.

Il y avoit auſſi anciennement à N. D. de la Cité une Chapelle de S. Jean l'Evangéliſte, dont les revenus ſont unis à la menſe.

Pour ce qui eſt de celle de Ste Anne, la dévotion d'Etienne de Doët Souchantre d'Auxerre à la fin du xiij ſiécle y donna occaſion. Il s'y établit depuis une Confrairie qui ſubſiſtoit dès la fin du XIV ſiécle.

Voyez ſon article au Catalogue des Souchantres.

Les Trinitaires ou Mathurins de Paris avoient auſſi formé au dernier ſiécle en cette Egliſe une Confrairie en l'honneur de la Trinité. Elle fut admiſe par Jean Foudriat Vicaire-Général de l'Evêque Pierre de Broc : mais quelques différens qui s'éleverent entre ce Prélat & les Chanoines de la Cathédrale qui en étoient Directeurs, la firent ſuppri-

Digitized by Google

mer. Il n'en eſt reſté que le tableau qui ſe voit dans la nef proche la porte du chœur.

Il n'y a point d'Egliſe dans Auxerre ou le Clergé de la Cathédrale aille plus fréquemment en Proceſſion que dans celle-ci : & même autrefois il y alloit encore plus ſouvent. Premierement on devoit y aller tous les Dimanches de l'année, excepté pendant les Octaves de certaines Fêtes. 2°. Le matin du jour de Noël pour y chanter la Meſſe de l'Aurore. 3°. Aux Fêtes de la Sainte Vierge, & plus particulierement à celle de l'Annonciation qui étoit la plus grande Fête, & à laquelle la Cathédrale y chantoit la Grand'-Meſſe. 4°. Le jour de Pâques & toute la ſemaine, à Vêpres.

Regiſt. Capit. 22. April. 1471 & vetera Proceſſ.

Quoique les Chanoines de cette Egliſe ne fuſſent chargés dès leur origine que du petit Office de la Vierge, ils obſervoient en tout ce qu'ils pouvoient les rits & cérémonies de la Cathédrale, juſqu'à placer même de grands chandeliers de cuivre ſur le bord du Sanctuaire, ainſi que je l'ai appris par la copie d'un fragment de leur Nécrologe ou j'ai lu ce qui ſuit : *Hac die S. Gregorii anno 1387 Ego Stephanus Bizoncii Preſbyter oriundus de Oyſiaco Capellanus Capellaniæ S. Clementis, Canonicus Tortrarius & Canonicus hujus Eccleſiæ dedi huic Eccleſiæ B. Mariæ quinque magna candelabra cuprea gallicè de coivre unius ſimilitudinis ... empta Pariſius ... XXV francis.* Et pour ornement devant le portail, il y avoit à l'exemple de la Cathédrale un grand orme, à l'ombre duquel on tenoit certaines aſſemblées, comme faiſoient les Chanoines de la Cathédrale ſous le leur.

Cette Collégiale eſt compoſée de vingt Chanoines à la tête deſquels ſont le Chantre & le Tréſorier, qui ſont Dignités, & dont j'ai cru pouvoir inférer ici la liſte autant que j'ai pu les découvrir.

Digitized by Google

CHANTRES DE N. D. DE LA CITE'

BOniface mort vers l'an 1250 ſelon l'Obituaire de la Cathédrale, où ſon Anniverſaire eſt au 27 Novembre pour avoir légué un étau à draperie.

Hubert vivoit en 1287 ſelon le Cartulaire de la Cathédrale.

Lambert de Balene, l'un des exécuteurs du teſtament de l'Evêque Pierre de Mornai mort en 1306.

Charles Givart eſt nommé dans un titre de 1359.

Jean de Farſelles Chantre nommé dans une commiſſion ſur le Traité de Nazarie Tréſorier de la Cathédrale en 1397 25 Juillet, & 1398.

Jean Commin en 1431 ſuivant un titre de S. Marien, où il eſt dit Commis avec Hugues de Noes Doyen. Ses proviſions de Rome étoient de la dixiéme année de Martin V.

Adam Bohier mort en 1471. Un article de ſon teſtament excita de grands troubles entre les deux Chapitres, au ſujet du luminaire qu'il auroit voulu qu'on partageât; & qui fut entierement pour la Cathédrale.

Raoul Chef-de-Ville l'étoit en 1507 1515.

Denis Caſſin en 1522 & mourut en 1539.

Claude Liron en 1543.

Etienne Deschamps en 1558. Il étoit Secretaire de M. de Lenoncourt Evêque.

Jean Paydet, mort le 24 Février 1594. Il étoit Chaalonnois.

TRESORIERS DE N. D. DE LA CITE'.

ISembard mort avant l'an 1250, puiſque ſon Anniverſaire eſt dans l'Obituaire écrit alors, au 24 Décembre.

Amaury vivoit en 1250. *Necrol. Cath. 4 Dec.*

Robert de Monetau. Il étoit mort avant l'an 1257 ſelon un acte du Cartulaire de la Cathédrale *fol.* 176. Son Anniverſaire eſt dans l'Obituaire de 1250 par addition au 10 Septembre.

Jacques Tréſorier de N. D & Vicaire de l'autel S. Eloy en l'Egliſe d'Auxerre, vendit en 1255 au Chapitre de la Cathédrale du conſentement de l'Evêque, une place ſituée ſur la Paroiſſe de S. Renobert, qui appartenoit à ſa Chapelle. *Cartul Cathed. f.* 124.

Thomas Charſalée donna en 1276 à l'Abbaye S. Germain ſix arpens de vigne ſitués à Orgy. Il étoit décédé en 1285. *Cart. Cathed. fol.* 55.

Matthieu de Monceaux étoit Tréſorier en 1300.

Hugues Pileavoine vivoit en 1338. *ſent. Arbitr. ſur les Tortriers.*

Jean de Blois en 1356, ſelon un titre que j'ai vu.

Guillaume Mouton. Il étoit mort avant l'an 1400.

Jean de Maray vivoit en 1401.

Renaud de Fontaine Profeſſeur en Théologie. *Ex Necrol. B. Mariæ 14 Oct.*

Jean Sauljot en 1514 1527.

Pierre Tournemotte Chanoine de la Cathédrale, étoit Tréſorier le 3 Septembre 1548. *Reg. Cathed.*

Après ſa mort le Chapitre *ſede vacante* nomme le Souchantre de la Cathédrale qui refuſa.

Samſon le Fort natif de Joigny mort en 1607. Il eſt inhumé au Sanctuaire.

Droin Chaucuard fut reçu le 23 Novembre 1606.

Edme Thierriat. Il permuta avec le ſuivant.

Godefroy de Lucenay oncle.

Godefroy de Lucenay neveu & réſignataire du précédent.

François Chazeray, de Gien, réſigne au ſuivant.

Claude de Maulnorry de Paris reçu en 1732.

Jean Sevin auſſi Chanoine de la Cathédrale en 1552 & 1556.

Laurent Normand en 1566 & 1575.

Pierre Thion en 1588.

Edme Guillaume. Il fit faire la nouvelle abſide de l'Egliſe avec les autres ci-deſſus nommés. Il mourut en 1607. Il eſt inhumé proche la Sacriſtie.

Guillaume de Marande 1612.

Edme de Rigny 1626.

Gaſpard Bargedé en 1632, & réſigne au ſuivant.

Gervais Houſſet réſigne au ſuivant.

Laurent Frappé reçu en 1676, mort Curé de S. Renobert le 2 Octobre 169 .

Laurent le Seurre décédé le 26 Juillet 1711.

Jean-Baptiſte Taveault de Beaune.

Sur les quatre Egliſes & Communautés d'Auxerre, appellées communément les quatre Filles de la Cathédrale.

IL eſt aſſez commun dans les Villes Epiſcopales de voir certaines Egliſes plus particulierement liées avec la Cathédrale; & même il y en a pluſieurs où l'on donne le nom de Filles à ces Egliſes, parce qu'elles ſont cenſées être émanées de l'Egliſe Mere, qui eſt la Cathédrale & principale de la Ville. L'Egliſe d'Auxerre en a quatre deſquelles je me ſuis propoſé de parler en particulier. Ces quatre Egliſes n'ont pas toujours été deſſervies par des Chanoines Réguliers, ainſi qu'on a pu voir dans l'Hiſtoire des Evêques : Auſſi un Chanoine de la Cathédrale en étoit-il Abbé ou Prévôt, à peu près comme on voit encore de ces ſortes d'Abbés ſubſiſter en certaines Villes Epiſcopales, & de la nature des Abbés de quelques Collégiales qui ſont encore extants.

Château-Ceſſoir. Cervon.

Mais il faut obſerver que les Evêques d'Auxerre y plaçant des Chanoines Réguliers, les tirerent de quatre maiſons d'obſervance ou conſtitutions différentes, quoique toutes de l'ordre de S. Auguſtin, ſçavoir de l'Abbaye de Prémontré, de celles de S. Victor de Paris, de S. Satur du Berry, & de S. Laurent proche Cône, voulant apparemment connoître quels ſeroient les plus réguliers, & exciter parmi eux quelque ſorte d'émulation.

Comme toute ſupériorité exige certains devoirs, les Chanoines des quatre Communautés ſoumiſes à la Cathédrale ſont tenus d'aſſiſter aux Proceſſions que l'Egliſe Mere fait, & ils marchent à la tête du Clergé, excepté dans une partie des Proceſſions des Rogations, où dans le tems qu'ils chantent ſeuls, ils ſont placés à l'extrémité de la Proceſſion, afin d'être a portée du peuple qui répond à leurs Litanies, le Clergé de la Cathédrale gardant alors le ſilence. Ce livre n'étant point un cérémoniel, je me borne à ce trait du Proceſſionel qui peut paroître ſingulier.

Avant que de rapporter ce que j'ai à dire ſur chacune des quatre Communautés, je dois m'excuſer de ce que je ne donne point dans ce préſent ouvrage d'article particulier de l'Abbaye de S. Germain. J'ai cru pouvoir m'en diſpenſer, parce que ce Monaſtere ſur lequel la matiere eſt abondante, eſt plus connu que les Egliſes dont je vais parler; ayant produit des Religieux qui ont fourni au Public des mémoires ſur ſon antiquité, comme Dom Georges Viole en ſa vie de S. Germain imprimée en 1656, & Dom Dominique Fournier en ſa Deſcription des Grottes de la même Egliſe qui a été publiée en 1714, ſans compter ce qui en eſt répandu en différens endroits des œuvres du Pere Mabillon: Au lieu qu'il n'a jamais rien paru, aumoins en notre langue, ſur les Egliſes de S. Marien, de S. Pere, de S. Amatre & de S. Euſebe, qui ſont les quatre Filles de la Cathédrale d'Auxerre.

DE

DE L'ABBAYE DE S. MARIEN.

CEtte Abbaye eſt regardée comme la premiere Fille de la Cathédrale d'Auxerre, avec d'autant plus de raiſon qu'elle repréſente le plus ancien Monaſtere du Diocèſe. Il ne faut pour s'en convaincre, que la conſidérer dès ſon origine. S. Germain eſt le premier de nos Evêques qui bâtit un Monaſtere. Cette Maiſon étoit ſituée preſque ſous ſes yeux, vis-à-vis l'angle de la Cité Romaine, de l'autre côté de la riviere. S. Aloge qu'il y établit Abbé, eut pour ſucceſſeur S. Mamertin, dit Mamert par abbréviation: & ſous ces deux Abbés s'y ſanctifia S. Marien, qui veilloit ſur le temporel du Monaſtere, lequel porta depuis ſon nom en place de celui de S. Côme. Cette Abbaye étoit tombée ſous Charles Martel entre les mains des Laïques; mais Charlemagne la reſtitua à l'Evêque Aaron. Comme les guerres des Normans firent craindre pour tout ce qui étoit ſitué hors les murs de la Cité d'Auxerre, ou hors du Château de S. Germain, il y a apparence que ce fut alors que les Religieux ſe retirerent au Monaſtere de S. Germain avec le corps de S. Marien, & que l'Evêque fit tranſporter en ſa Cathédrale celui de S. Mamert. Ce lieu ſanctifié par les retraites de S. Germain, & par la demeure de tant de Saints comme S. Patrice, S. Savin, S. Valery, &c. n'étoit plus connu au XII ſiécle, que par une petite Chapelle ou autel du titre de S. Germain qui reſtoit parmi les débris, lorſqu'Ithier Clerc de la Cathédrale entreprit de relever ce Monaſtere. Il en vint à bout; & le Pape Innocent II s'étant trouvé à Auxerre en conſacra l'autel, & prit pour texte du diſcours qu'il y fit, ces paroles: *Vere locus iſte ſanctuseſt, & ego neſciebam.* Mais les bâtimens néceſſaires pour y remettre des Religieux, ne furent achevés qu'en 1138. Alors Guillaume Comte d'Auxerre preſſé par l'Evêque Hugues & par Ithier, obtint de Hugues ſucceſſeur immédiat de S. Norbert dans l'Abbaye de Prémontré, une colonie de Religieux de ce nouvel Ordre, qui fut conduite par Rainier Prieur de la Maiſon.

Vita Patritii Hibern. V. Savin. Pictav. Valar. Leucon. Abb.

L'Evêque d'Auxerre leur avoit donné entr'autres choſes l'Egliſe de S. Martin', reſte d'un ancien Monaſtere de Filles, mais quoiqu'il en fuſſent fort voiſins, ils ne purent d'abord s'étendre juſques là; parce qu'on ne vouloit pas les accommoder du terrain d'entre deux. Le même Evêque du conſentement de ſon Chapitre leur donna l'Egliſe de Notre-Dame hors les murs dite alors N. D. la Ronde, où il y avoit des Chanoines Séculiers, & ils s'y retirerent croyant être plus au large: durant le ſéjour qu'ils y firent, ils tranſporterent les lieux Réguliers du côté méridional au côté du ſeptentrion. Pendant qu'ils étoient en ce lieu, ils vinrent à bout de ſe bâtir tout à neuf & fort au large, à l'endroit ou étoit l'Egliſe de S. Martin, en quoi ils furent aidés du Comte qui leur procura le terrain néceſſaire.

Voyez ceci plus au long à l'article de S. Vigile p. 148. & 149.

Chron. Roberti. Ce troiſiéme Monaſtere étant preſque achevé en 1169, ils s'y rendirent en proceſſion, laiſſant ſeulement quelques-uns d'entr'eux dans celui de N. D. la Ronde, pour gouverner le peuple, qui dès lors y formoit une Paroiſſe; & pour ce qui eſt du petit nombre d'habitans voiſins du Monaſtere de S. Marien, ils eurent leur autel dans la nef de la nouvelle Egliſe. Ce fut en ce dernier Monaſtere que ſe retira Rodulfe riche Tréſorier de la Cathédrale. Il fut le premier inhumé dans l'Egliſe au côté droit du Sanctuaire. L'Evêque Guillaume de Touci ayant voulu mourir parmi ces Religieux, qui étoient dans leur premiere ferveur, fut inhumé en 1181 de l'autre côté. Robert Abolant ſçavant Lecteur de la Cathédrale y prit l'habit en 1205, & y finit la Chronique qu'il avoit commencée pendant qu'il avoit les archives du Chapitre en ſa garde. On peut voir dans le Supplément des preuves à combien d'inondations ce Monaſtere fut ſujet.

Preuves num. 76.

Pag. 161.

Ces accidens n'obligerent point ces Religieux d'en ſortir: Mais les guerres des Anglois étant ſurvenues en 1358, ils ſe retirerent dans leur Prieuré de N. D la Ronde, que l'on continuoit d'appeller N. D. hors les murs, quoiqu'il fût enfermé dans les murs bâtis depuis deux cent ans. Ils y demeurerent juſqu'en 1373, puis retournerent dans leur grande maiſon, qui reſtoit ſeule au-de là de l'eau, parce que la petite rebâtie par Ithier avoit été abattue, de crainte que les Anglois ne s'en ſerviſſent de retraite pour aſſiéger la ville.

Epitome Epiſc. Autiſſ. in S. Diſiderio.

Ce petit Monaſtere des Prémontrés ſitué vis-à-vis la fontaine de S. Germain, ne fut plus reconnoiſſable que par une petite Chapelle du titre de S. Côme & de S. Marien proche laquelle étoit un verger dont l'Abbaye fit un Bail le 2 Juin 1479. Un autre Bail du 5 Avril 1530 fait mention d'*un jardin ſitué au champ S. Côme & ancienne ſituation du Monaſtere tenant d'un long à la Chapelle S. Adrien, & pardevant à la riviere.* En 1547, le derriere de ce jardin confinoit à une maiſon qu'Etienne Gerbault tenoit de l'Abbaye de S. Marien. Ce particulier Receveur pour le Roi à Auxerre ayant fait une plus ample acquiſition le long de la ruelle Saint-Côme, y fit bâtir un Château qui fut appellé *la Baſſe Maiſon*, duquel Belle forêt à donné la repréſentation en la Coſmographie. 22. Mai 1767. Il en eſt auſſi parlé dans les Regiſtres du Chapitre. Mais elle 15. Mai 1589. fut détruite du tems des guerres de la ligue, en ſorte que le nom de Gerbault n'eſt reſté qu'à la place appellée *le Port Gerbault*, proche laquelle les anciens ont vu les reſtes de la Chapelle de S. Adrien, & devant laquelle la riviere fit découvrir beaucoup de tombeaux l'an 1697. De tems immémorial la Cathédrale ayant paſſé le Pont le Mardi des Rogations, ſe rendoit au Monaſtere de S. Marien, primitivement à l'ancien où S. Germain à demeuré, & depuis au nouveau S. Marien; & de là on alloit à S. Gervais par la ruelle de S. Côme.

Les Prémontrés ayant quitté leur grand Monaſtere du tems de l'irruption des Calviniſtes, ſe retirerent à N. D. la d'hors: & comme ce qui en étoit reſté, pouvoit encore préjudicier à la ſureté de la ville; on les obligea de l'abandonner *Ex relatu P. Thevenon teſtis oculati.* entierement vers l'an 1590, & on le fit ſauter avec la poudre, ne laiſſant pour mémorial que l'arcade du Sanctuaire. La demeure fixe des Religieux de S. Marien au Prieuré de D. N. la d'hors, lui donna quelquefois depuis le nom de *S. Marien.* Ils employerent une partie des démolitions du *Ex P. Steph.* grand Monaſtere pour ſe bâtir: en jettant les fondemens du Chancy. dortoir l'an 1668, on trouva le cercueil d'un payen dont la tête étoit toute entourrée de lampes ſépulcrales.

L'Abbé & la Communauté de S. Marien joüiſſent d'une prébende dans l'Egliſe Cathédrale, qui leur fut donnée par l'Evêque Hugues de Mâcon, en ſorte qu'ils ſont tenus étant

intabulés pour leur ſemaine, & avertis par les Enfans de chœur, d'envoyer un d'entr'eux pour la Grand'-Meſſe du chœur. Ils ont outre cela des Meſſes à acquitter à l'autel de la Comteſſe pendant une bonne partie de l'année. La place des Religieux aux jours des Proceſſions, & autres Aſſemblées eſt dans les ſtalles baſſes du côté droit. Leur tour pour ſoulager le Clergé de la Cathédrale dans le chant des Litanies aux Rogations, eſt le Mercredi, jour auquel la Proceſſion eſt plus longue & plus ſolemnelle.

ABBE'S DE SAINT-MARIEN.

LE B. RAINIER diſciple de S. Norbert, envoyé en 1139 à Auxerre gouverna la nouvelle maiſon de ſon Ordre, tant au bord de l'Yonne qu'à N. D. la Ronde pendant ſix ans & quelques mois. Il mourut en 1146 à Provins le 28 Février retournant de Prémontré.

BERTOLDE originaire de Cologne mourut au commencement de Février 1147.

OSBERT ayant été huit ans Abbé, abdiqua cette dignité en 1155.

Supplément des Preuves.

MILON DE TRAINEL. Voyez ſa vie écrite par l'auteur de la Chronique ſon contemporain. Ce fut lui qui bâtit le grand Monaſtere de S. Marien ſur les ruines de l'ancienne Egliſe de S. Martin, & qui commença à y former une Bibliothéque. Il écrivit à Louis VII au ſujet de la Ville neuve, que ce Prince faiſoit bâtir en partie ſur leur domaine entre Sens & Joigni, c'eſt-à-dire, ſur celui qui dépendoit des Sœurs de leur ordre qu'il avoit établi à Val profonde dans la forêt d'Orhe. Il mourut le 17 Mars 1203.

V. Preuves p. 32. col 1. p 34. col. 1. Duchêne T. 4 Il s'agit de Villeneuve le Roi.

BERNOAL Prieur de la maiſon fut fait Abbé, & ne ſiégea que trois ans neuf mois.

NORBERT fut élû au mois de Décembre 1209 & ſiégea juſqu'en 1222. Parmi les Lettres de Gervais Abbé de Prémontré, la 67 fait mention de lui. On y lit que la maiſon de S. Marien paſſoit pour être endettée, & que mal à propos quelques-uns vouloient qu'avant d'acquitter les dettes, on bâtit le Réfectoire des Convers. La 126 lettre marque que J. Souprieur de S. Marien refuſoit d'accepter l'élection faite de ſa perſonne, pour Abbé du Lieu Dieu en Jard au

Script. Ord. Præm. apud Hugo.

Diocèſe de Poitiers, maintenant de Luçon. Voyez auſſi la 68 Norbert régla en 1220 avec l'Abbé de S. Laurent, que les maiſons de la rue de la porte d'Aigleny ne ſeroient plus alternativement de N. D. & de S. Euſebe, mais que tout un côté ſeroit de S. Euſebe & l'autre de N. D.

RAINIER II fut préſent en 1223 à une ſentence rendue à Saint-Fergeau contre Dreux de Mello en faveur de la Cathédrale.

HULDERUS eſt nommé en 1239 dans une charte de Gauthier Archevêque de Sens, touchant l'accord des habitans de Baſſou avec le Curé de Bonart. Quelques-uns l'aplent Hugues. *Archiv. S. Mar.*

GUILLAUME vendit au Chapitre d'Auxerre en 1246, une maiſon au-deſſous des murs de la Cité. *Cartul. Capit. & ad an. 1247.*

ETIENNE Abbé de S. Paul de Sens fut élû Abbé de S. Marien, & préſenté à l'Evêque Gui de Mello en 1250. Il fit en 1257 remiſe d'une petite rente que le Tréſorier de la Cathédrale devoit ſur deux places. *Archiv. Epiſc.* *Cartul. Capit.*

GUERRIC Bourguignon de naiſſance, étoit Abbé en 1264. Il aſſiſta cette année avec Gui de Mello Evêque d'Auxerre, à la vérification des Reliques de Ste Marie de Bethanie qu'on regardoit comme la Magdeleine, faite alors à Vezelai en préſence de S. Louis. On le trouve en des titres différens juſqu'à l'an 1269 qu'il fut élû Abbé de Prémontré. De Launoy *Diſq. de Magd.* Hiſt. de Meaux pag. 463.

JEAN eſt nommé dans des actes de 1288, ſur les habitans de Baumon. Il fut préſent en 1281 à l'hommage du Comte de Flandres. Il eſt auſſi au Cartulaire du Chapitre en 1287. Preuves n. 146.

HENRY fut élû en 1291.

MARTIN eſt nommé dans un arbitrage pour le Chapitre d'Auxerre en 1302. *Cartul. Capit.*

HENRY II aſſiſta en 1305 au Chapitre général de Prémontré, où il obtint de l'Abbé Adam un logis pour lui & ſes ſucceſſeurs.

HERVE' fit en 1311 une échange avec le Chapitre d'Auxerre. *Cartul. Capit. f. 37.*

MARTIN fut témoin en 1320 de la viſite que l'Evêque Pierre des Grez fit de la châſſe de S. Amatre. Preuves pag. 95. col. 1.

FRANÇOIS fut choiſi en 1322 pour arbitre dans une affaire du Seigneur de Mello.

ETIENNE II fut l'un des principaux du Clergé qui s'obligea avec les habitans d'Auxerre en 1358 envers les Religieux de S. Germain, pour la rançon de la Ville. Item en 1360 ſur la même affaire, le Couvent étant alors retiré à N. D. la d'hors.

JEAN II tranſigea en 1364 avec Etienne de Chitry Abbé de S. Germain. On le trouve dans des actes de 1369 & 1372. En 1380 l'Abbaye de S. Marien tranſigea avec le Chapitre d'Auxerre, ſur la redevance du pain à chanter. Je penſe qu'il eſt le même dont on découvrit la tombe ſous les ruines de l'Egliſe en 1704, dans le côté méridional de la croiſée qui ſéparoit le chœur d'avec le Sanctuaire. J'y lus alors cette inſcription: *Hic jacet Dominus Johannes* Col d'argent *Abbas hujus Monaſterii qui rectè & laudabiliter rexit iſtam Eccleſiam, & obiit anno M. CCCC. ſecundo, duodecimo die Februarii.* Au milieu de la tombe étoit figurée une main droite tenant une croſſe. Cette tombe eſt aujourd'hui dans le chœur de la petite Paroiſſe de S. Marien.

RICHARD COLAS Curé de N. D. la d'hors, fut béni Abbé de S. Marien en 1402, par l'Evêque Michel de Creney, dont il y eut acte du 2 Avril. Il garda encore un an ſa Cure que ſon ſucceſſeur voulut démembrer de Saint Marien. En 1410 le 29 Janvier, il étoit au Chapitre d'Auxerre pour l'élection d'un Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville. Il fut élû pour l'être, & le fut réellement en 1411 & 1412. Il fut préſent le 5 Mai 1406, lorſqu'on mit des Reliques au haut du ſuperbe clocher, qui étoit alors à N. D. la d'hors. Il mourut le 13 Novembre 1419, ſelon le Nécrologe de la même Egliſe. Sa tombe fut retrouvée ſous les ruines en 1713 devant la Chapelle la plus méridionale de la croiſée, & portée à Saint Martin, où on lit encore ce qui ſuit: *Continet hæc tumba venerabilis oſſa Richardi Colaſii paſtor iſtius Eccleſiæ. Qui fuit & vixit per denos .... Quæ die Eccleſiæ ſacra dicatio fit.* La tombe de Jeanne ſa mere eſt auſſi dans la même Egliſe.

Supplémens des Preuves pag. 262.

PIERRE AURARD fut excommunié par l'Evêque Philippe des Eſſarts, pour n'avoir pas comparu au Synode de l'an 1423, & fut abſous *ad cautelam* quelques années après par l'Abbé de Ste Geneviéve conſervateur des Priviléges de l'Ordre de Prémontré. En 1433, il fournit des

Comp. Urbis Autiſ.

hommes & des chevaux pour le ſiége de Brienon formé par Philbert de Vaudré Gouverneur d'Auxerre. Il aſſiſta en 1449 à l'entrée de l'Evêque Philippe de Longueil. J'ai découvert le 11 Mars 1716 ſa tombe ſur les ruines de la croiſée méridionale devant la Chapelle la plus proche du Sanctuaire, & j'y ai lu ces dix vers autour de la figure qui le repréſente en chaſuble avec le calice & la croſſe.

Egregie fame duro ſub ſilice dormit
Vir Petrus Aurardi moribus ingenuus.
Annis triginta ſeptem quondam fuit iſte
Archimandrites iſtius Eccleſiæ.
Mille quadringenti quinquaginta quoque ſeni
Martis & ipſe dies ordine viceſimus.
Hac ſub humo Petrum gelida clauſere ſepultum
Dum mors in thalamo poſcit amara ſuo.
Clauſtrali ſanctè quem dat ſua cura Marie
Spiritus in celis gaudeat empireis. Amen.

Ainſi il mourut le 20 Mars 1456.

JEAN VERAUDAT natif d'Appoigni, parvint au ſiége Abbatial en 1457. En 1461 il demanda au Chapitre d'Auxerre d'être exempt de venir cette année à la Proceſſion de la Fête Dieu; il lui fut répondu qu'il n'y avoit que dans le cas des inondations & du mauvais tems qu'il en étoit diſpenſé. Il fonda en 1468 l'Office de Sacriſtin. En 1470 Simon Abbé de Prémontré accorda les prieres de l'ordre à ceux qui contribueroient à la réparation de S. Marien. L'Abbé Jean afferma les dixmes de N. D. la d'hors, par un acte fort détaillé, où il eſt dit que du côté de S. Georges vers Villefergeau elles approchoient d'un vieux chemin ou foſſé, au lieu dit *la fontaine ſalée.* Il fit en 1472 un Traité avec les habitans de N. D. la d'hors touchant les uſages de la Paroiſſe, les charges & dépenſes, &c. Il fut commis en 1476 pour indiquer aux Religieux de Dilo le jour de l'élection d'un Abbé, après la mort de Jean Adenet. Il fut Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1477 & 1478. Il mourut le 15 Août 1479. Sa tombe qui étoit au milieu de la croiſée de l'Égliſe, vis-à-vis le grand autel, eſt aujourd'hui à N. D. la d'hors proche la porte qui conduit au Cloître, où

Regiſt. Cap.t.

Cod. Reg. Suec. 228. in Vatic.

Ex autographo.

ſon Epitaphe en proſe eſt très liſible, & ſa repréſentation bien conſervée.

JEAN BOURGEOIS Souprieur fut élû Abbé le 31 Août 1479, & béni à Paris par l'Evêque d'Auxerre Jean Baillet le 24 Octobre. Il aſſiſta en 1485 au Concile Provincial de Sens. Se ſentant infirme en 1496, il ſe fit choiſir un coadjuteur le 2 Mars, & il mourut ſix jours après. Il fut inhumé proche la grande porte du chœur de Saint Marien en entrant à main droite, où ſa tombe a été trouvée briſée en deux ſous les ruines l'an 1733. Voici ce que j'y pus lire autour de la figure, qui le repréſente en habits pontificaux la tête nue. *Hic jacet Rev. in Chriſto Pater Johannes..... is tranquillus moribus, amanſque quietis: corripiens, oleum vino miſcebat, eratque ſub pietate gravis, ſub gravitate pius, qui hoc canobium ſpatio ſeptemdecim annorum cum dimidio laudabiliter pieque rexit; Obiit anno M CCCC nonageſimo ſexto, die vero viiij Martii*

NICOLAS JOANNIS d'une ancienne famille d'Auxerre étoit Souprieur, lorſqu'il fut choiſi pour coadjuteur & ſucceſſeur du précédent. Comme il fut fort zélé pour la régle, le Chapitre Général de 1498, & l'Abbé de Prémontré en l'an 1511 l'établirent réformateur d'un très grand nombre de maiſons. Il fut Gouverneur Eccléſiaſtique de l'Hôtel de Ville en 1518. Il mourut le 31 Octobre 1542, ainſi que l'écrivent ceux qui l'ont lû ſur ſa tombe qui ne ſe voit plus maintenant. G. Viole.

ARNOUL GONTHIER étoit ſurement qualifié Abbé de S. Marien dès l'an 1540: & il y a apparence que Nicolas Joannis s'en étoit démis en ſa faveur avec l'agrément du Roi. Il fut le premier Abbé Commendataire: mais les Prémontrés l'affilierent à leur ordre le 26 Avril 1551. Il fut auſſi Chantre & Chanoine de la Cathédrale. Son frere Palamedes fut Tréſorier de Bretagne. Il réſigna au ſuivant, & fit ſon teſtament en 1553.

PIERRE FOURNIER noble Auvergnac, Chanoine de N. D. de Paris, étoit Abbé de S. Marien dès l'an 1552. Il fut fait Evêque de Périgueux en 1561. Dans le traité qu'il fit avec le Sieur Antoine Dapechon pour ce bénéfice & autres, le temporel de l'Abbaye de S. Marien n'étoit eſtimé que 1700 livres.

MICHEL

MICHELDE CLUGNY eut apparemment l'Abbaye par accommodement avec le Sieur Dapechon qui ne prit point poſſeſſion. Il en jouiſſoit en 1564 1567.

FRANÇOIS GUERRY du pays d'Albi, Aumônier du Roi en 1571, & réſigna au ſuivant en 1579.

JEAN LOURDEREAUX du Diocèſe d'Auxerre, Aumônier du Roi Henry III garda l'Abbaye juſqu'en 1583 qu'il la réſigna au ſuivant.

JEAN LOURDEREAUX frere du précédent, Précepteur de Nicolas de Neufville d'Alincourt, Chanoine d'Auxerre en 1573, puis Abbé de la Magdeleine de Châteaudun, devint Abbé de S. Marien en 1583, Tréſorier de la Cathédrale en 1597. Il eut toute la confiance du Chapitre durant la vacance du ſiége, & les députations les plus honorables. Il étoit en voye d'avoir l'Evéché d'Auxerre, lorſqu'il mourut revenant de Paris en 1598. Il étoit auſſi Prieur de Sezane & Abbé de S. Juſt en Beauvoiſis. Ce dernier Bénéfice échut à Germain Lourdereaux qui fut ſon héritier, le Prieur de Sezane à Edme Lourdereaux ſon neveu, & l'Abbaye de S. Marien à Edme Martin ſon autre neveu. Il avoit commencé à écrire en latin l'Hiſtoire de ſes prédéceſſeurs. On voit par le Catalogue de ſes livres écrit de la main de ſon ſucceſſeur, qu'il avoit une Bibliothéque aſſez curieuſe pour ces tems-là.

EDME MARTIN natif d'Auxerre, Religieux Profès de l'Abbaye de S. Juſt Ordre de Prémontré, Aumônier du Roi en qualité d'Abbé Régulier. Il fit avec ſuccès en 1610 l'Oraiſon funébre d'Henry IV en la Cathédrale. En 1616 il obtint Arrêt au ſujet de la Prébende de la même Egliſe attachée à l'Abbaye. Il reſte à S. Marien un porte-feuille d'écritures à ce ſujet, la plûpart de ſa main. Le malheur qui arriva à l'Egliſe de N. D. par la chute ſubite du magnifique clocher le 22 Septembre 1627, lui avança les jours. La piété & la régularité de cet Abbé le rendirent très-recommandable, & lui méritérent la confiance des ames pieuſes. Après ſa mort arrivée le 6 Décembre 1627, il ſe fit une eſpéce de miracle au ſujet de la foſſe qu'on lui avoit préparé dans le Cimetiere ſelon ſa demande: ce qui fut cauſe qu'on l'inhuma dans le chœur proche le tombeau de S. Vigile.

NICOLAS DE CASTILLE fils de Pierre de Caſtille

Contrôleur-Général jouit onze ans de l'Abbaye, c'eſt-à-dire depuis 1628 juſqu'en 1639.

HENRY DE CASTILLE frere du précédent lui ſuccéda, & vécut juſqu'en 1670 ou 1671.

HENRY DE BARAILLE prit poſſeſſion le 24 Août 1671 âgé de treize ans. Il a été Théologal de Mortain au Diocèſe d'Avranches, & eſt décédé vers le commencement de l'année 1719.

NICOLAS JOSEPH RACINE Conſeiller au Parlement de Paris fils de Michel Racine Sécretaire du Roi, fut nommé à l'Abbaye le 13 Février 1719. Il eſt mort à Paris le 6 Août 1735 âgé d'environ 59 ans.

JEROME LE FEBVRE DE LAUBRIERE Vicaire-Général de François de Laubriere Evêque de Soiſſons ſon frere, fut nommé à l'Abbaye le 8 Octobre 1735 & en prit poſſeſſion au mois d'Avril 1736. Il eſt aujourd'hui Doyen de la Cathédrale de Nantes.

DE L'ABBAYE DE SAINT PERE.

ON n'eſt pas ſi bien informé de l'origine de l'Abbaye de Saint Pere d'Auxerre, que de celle de S. Marien dont je viens de parler, & il n'y a pas apparence d'en pouvoir faire remonter la fondation au-delà du ſixiéme ſiécle. La vie de S. Aunaire eſt le premier monument qui en faſſe mention. Cet Evêque aſſigne à la Baſilique de S. Pierre Apôtre, comme aux autres Egliſes de ſon Diocèſe un jour, & des calendes pour les Prieres qu'il avoit indiquées, ainſi qu'on peut voir ci-deſſus. pag. 458. Il pourroit lui-même en être cru le fondateur, s'il ſuffiſoit pour le prouver, de dire qu'il expoſa au Pape qu'il y avoit dans ſon Diocèſe pluſieurs nouvelles Egliſes, & qu'à cauſe de cela, il le ſupplioit de lui envoyer des Reliques de S. Pierre. Mais il pouvoit auſſi avoir en vûe les Egliſes d'Eppoigny, de Crevic ou Crevan, & tant d'autres qui ſont ſous l'invocation du même Apôtre. S. Didier ſon ſucceſſeur fit mention dans ſon teſtament de la Baſilique de S. Pierre & S. Paul, ſituée au-deſſous de la Ville d'Auxerre, & lui légua le Village de Breteau vers l'an 620. S. Tetrique vers l'an 700 lui donna ſimplement le nom de

Basilique de S. Pietre, dans la description de son Diocèse. On est ensuite un tems considérable sans trouver rien qui parle de cette Eglise : car il ne faut aucunement ajoûter foy à la tradition moderne, que Gerard de Roussillon, le même Seigneur qui sous Charles le Chauve a fondé Pothieres au Diocèse de Langres & Vezelai au Diocèse d'Autun, est aussi fondateur de l'Abbaye de S. Pere d'Auxerre, puisque cela n'est appuyé que sur un roman qu'on a composé depuis quelques siécles, & où l'on a inséré quantité de faits insoutenables. En sorte que l'autorité du Nécrologe de cette maison, où l'on trouvoit cette tradition au 5 Octobre n'est d'aucun poids, parce qu'elle étoit prise du roman, & que d'ailleurs cet Obituaire faisoit mourir ce Gerard plus de cent cinquante ans avant Charles le Chauve.

Il faut donc plûtôt consulter l'ancien Nécrologe de la Cathédrale, pour retrouver quelque chose sur l'Eglise de S. Pere. On y apprend que cette Eglise dans l'onziéme siécle étoit un Chapitre Séculier, dont un Chanoine de la Cathédrale étoit Doyen. On y lit au 18 Février : *Obiit Robertus sacerdos & Canonicus atque Decanus S. Petri* ; au 21 du même mois : *Obiit Goffridus Canonicus S. Stephani & Decanus S. Petri* ; & au 23 Mai : *Obiit Walo sacerdos atque Decanus S. Petri.*

Il faut lire *Decanus* & non *Canonicus*, comme on a mis par erreur dans l'imprimé.

Humbaud qui fut fait Evêque d'Auxerre en 1084 établit en 1107 dans cette Eglise des Chanoines Réguliers, qui, comme les précédens avoient à leur tête un Doyen, & après qu'on y eut yu quatre ou cinq Doyens, Guillaume de Touci fait Evêque en 1167 changea le Doyenné en Abbaye. Labb. Bibl. T. 1.

Les Doyens Réguliers furent :

Ulric sous lequel fut donnée à sa Communauté l'an 1123 l'Eglise d'Augi. On les appelloit alors les Chanoines de S. Pierre du Pont, pour distinguer leur Eglise de celle de S. Pierre en Château.

Hugues est nommé en des actes de 1130 & 1136. Il obtint de Henry le Sanglier Archevêque de Sens l'Eglise de Cezy au-dessous de Joigny.

Durand ; il obtint en 1143 de l'Evêque Hugues de Mâcon l'Eglise de S. Pelerin auparavant annexée à l'Evêché, promettant de payer chaque année dix livres de cire, & de

continuer aux chanoines de la Cathédrale leur droit, pour la Station de la Fête de S. Pelerin.

Amic obtint de Godefroy Evêque de Langres des Egliſes de ſon Diocèſe : ce qui fut confirmé en 1149. V. Preuves n. 26 & 27.

Guerin obtint d'Alexandre III étant à Sens en 1165 confirmation de quelques droits, entr'autres de celui de l'Hôpital de S. Pere.

Je donnerai ci-après le Catalogue des Abbés.

La relation de cette Abbaye avec la Cathédrale, conſiſte dans les Stations que la Cathédrale y va faire. 1°. Le Dimanche des Rameaux où les Chanoines Réguliers reçoivent le Chapitre au chant d'une Antienne, qui étoit autrefois *Occurrunt*. 2°. Le Lundi de Pâques. 3°. Le Mardi des Rogations où les mêmes chantent *Agne Dei* : & autres Stations marquées dans les Proceſſionaux & titres, telles que celles de la Saint Pierre, &c. Le jour qu'ils ſont tenus de chanter les Litanies à la Proceſſion de la Cathédrale, eſt le Lundi des Rogations. Leur place au chœur de la même Egliſe, eſt aux ſtalles baſſes du côté gauche. On peut conſulter pour le ſurplus de l'Hiſtoire de cette Maiſon, l'Article des Vicomtes ... On ne ſçait pour quelle raiſon aucun des Evêques ne s'y eſt fait inhumer. Il n'y a de Reliques remarquables, que quelque choſe de S. Edme Archevêque de Cantorbery.

T. II. de cette Hiſt.

ABBE'S DE SAINT PERE.

ODON fut le premier Abbé de S. Pere d'Auxerre. Il obtint d'Alexandre III une Bulle de l'an 1174. Comme la tradition étoit anciennement, que c'étoit de S. Victor de Paris qu'avoient été tirés les Réguliers mis à S. Pere, il y a lieu de croire que cet Odon eſt le même Chanoine de S. Victor, dont il y a des lettres au 2 Tome du Spicilege.

Belleforêt le dit en ſa Coſmographie.

GODEFROY. Il eſt connu par la Bulle de 1178, qu'il obtint d'Alexandre III touchant les biens du Monaſtere, où eſt compriſe la dixme des raiſins du clos du Vicomte. C'eſt ce que les actes des derniers tems ont appellé *la Cour*

des Vents au lieu des *Veans*. On croit qu'il vivoit encore en 1193.

ARNOUL eſt nommé en une infinité d'actes depuis l'an 1195 juſqu'en 1222. Sa ſcience le fit choiſir pour arbitre en beaucoup d'affaires. *V. Theſ. anecdot. T.* 1. *Col.* 775. *Hiſt. Univ. Paris ſæc. XIII pag.* 12. Il mit ſa maiſon en ſociété avec l'Abbaye de Molême.

BARTHELEMI. Son nom paroît dans des actes depuis 1233 juſqu'en 1267. Il déclara en 1255 quels étoient les droits, que l'Abbaye de S. Germain a le jour de certaines Fêtes dans l'Egliſe de Rouvret. En 1258 ſon Monaſtere ſe trouva ſi appauvri, à cauſe de la pourſuite du procès ſur l'Egliſe de Cezi, qu'il fut obligé de vendre de ſes rentes à l'Abbaye de S. Jean de Sens. *Supplément aux Preuves.*

JEAN ſe trouva préſent en 1281 à l'hommage de Robert de Flandres rendu à l'Evêque d'Auxerre. En 1295 on fit don à lui & à ſon Egliſe d'une place proche les Filles-Dieu Paroiſſe de S. Pelerin. *Preuves n.* 146.

GILLES eſt nommé dans des titres depuis 1300 juſqu'en 1308. Il fut en difficulté avec les Paroiſſiens pour la réparation de l'Egliſe.

JEAN II étoit Abbé en 1312.

ROBERT fut préſent en 1320 à la viſite de la châſſe de S. Amatre dans la Cathédrale. En 1321 il fit une échange de biens.

GIBAUD D'ESTRISI étoit Abbé depuis long-tems en 1338. En 1350 il y eut mandement du Roi Jean adreſſé à lui comme Commiſſaire ſur le fait des Lombards & Uſuriers, qui déclaroit que leurs débiteurs ſeroient quittes en portant le ſort principal au Tréſor Royal. Il eſt le premier du Clergé nommé parmi ceux qui s'obligerent en 1359, pour la rançon de la Ville envers l'Abbaye de S. Germain. Il mourut en 1368. *Ord. des Rois* 11. *vol.*

JEAN DE NOYERS. Il obtint du Pape Grégoire XI en 1375, l'union pour un tems du Prieuré de Cezy à ſon Abbaye, qui étoit devenue fort pauvre. Il aſſocia ſon Monaſtere avec celui de S. Laurent en 1378. On croit qu'il vivoit encore en 1397. Mais en 1398 le ſiége étoit vacant, lorſque Marie Reine de Sicile demanda pour cette maiſon l'union perpétuelle du Prieuré de Cezy. *Supplément des Preuves.* *Ex Necrol. S. Laur.*

NICOLAS Prieur de Château-Renard étoit devenu Abbé en 1398.

GUILLAUME VIVIEN Auxerrois étoit Abbé dès l'an 1401, qu'il aſſiſta à l'entrée de l'Evêque Michel de Creney. *Regiſt. Capit.* On le trouve en des titres de 1404. Il fit ſoumiſſion au Chapitre d'Auxerre le 1 Octobre 1407, au ſujet du ban rompu par ſes gens à Monétau.

JEAN DAMADE eſt dans des actes de 1426 & 1427.

JEAN ASSERT. Cet Abbé fut déclaré excommunié au mois d'Octobre 1430, pour avoir perſiſté à refuſer les droits dûs à Hugues de Villemer Archiprêtre de S. Bry après la mort des Curés de Venouſſe & de Quéne. Il fut préſent en 1449 à l'entrée de l'Evêque Pierre de Longueil. *Preuves pag. 111.*

PIERRE LE MASLE Auxerrois fut député en 1455 avec le Souchantre de la Cathédrale, pour aller ſolliciter à Paris le procès que la ville avoit contre les vignerons. Il aſſiſta en 1480 à l'élévation du corps de S. Cot faite à S. Bry.

JEAN DE BAUGIS fut apparemment peu de tems Abbé, puiſqu'il avoit un ſucceſſeur dès 1486. Sa mort eſt marquée au 28 Mai dans l'Obituaire de S. Laurent.

HUGUES DE BOULANGIERS étoit Abbé dès le 20 Novembre 1485. Il obtint en 1501 de l'Evêque Jean Baillet, la confirmation des ſtatuts de la nouvelle Confrairie de la Trinité pour les Paroiſſes d'Auxerre. Il eſt nommé au procès-verbal de la Coûtume de 1507. Il réſigna en 1513 au ſuivant. Son ſceau que j'ai retrouvé avec cette inſcription: *S. Hugonis abbatis Monaſterii S. Petri Autiſſ.* contient en bas les armoiries qui ſont trois creneaux ſurmontés d'une étoile.

LAURENT PETITFOU fut le dernier Abbé Régulier juſqu'en 1542, qu'il fit paſſer ſon Abbaye en Commende pour en gratifier ſon neveu. Comme il vivoit encore en 1571 ſelon des titres que l'on a, c'eſt lui que Joſeph Panier a eu en vûe dans ſon Mémoire, ſur la priſe d'Auxerre en 1567 par les Calviniſtes, & non ſon prédéceſſeur. Outre que Hugues de Boulangiers auroit eu plus de cent ans en 1567, il ſe ſeroit trouvé alors à Saint Pere trois Abbés, deux anciens outre le nouveau. J. Panier ne parle que du vieux Abbé Régulier, qui devoit être celui-ci. Ceci eſt pour réformer ce que j'ai écrit pag. 126 & 127 de l'Hiſtoire de la priſe de la ville, trompé par les écrits du Pere Viole.

LAURENT PETITFOU neveu du précédent, fut le premier Abbé Commendataire de S. Pere, & l'étoit en 1542. Il fut auſſi Chanoine de Cathédrale & Grand Archidiacre. V. l'article des Archidiacres. Il mourut en 1595.

LAURENT FAUCHOT ſecond Abbé Commendataire, étoit neveu du précédent. Il mourut en 1608.

HENRI DE LAMBERT fut le troiſiéme Abbé Commendataire juſqu'à l'an 1646, qu'il décéda le 4 Mars. La réforme de la Congrégation de Ste Geneviéve fut introduite de ſon tems. On rebâtiſſoit auſſi alors l'Egliſe.

ROGER DE HARLAI fut nommé à l'Abbaye de S. Pere par Louis XIV, & en prit poſſeſſion au mois de Novembre 1646. Il fut fait depuis Evêque de Lodeve.

ROGER PRINCE DE COURTENAI neveu du précédent Abbé eut l'Abbaye par ſa réſignation, & en prit poſſeſſion au mois de Février 1659. Il étoit auſſi Abbé des Eſchallis. Après ſa mort a été nommé pour lui ſuccéder M. de la Chabrerie Prêtre, qui en a fait peu de tems après démiſſion pure & ſimple. Mercure Juin 1737. p. 1453.

JEAN HARDOIN Prêtre Chanoine de l'Egliſe Métropolitaine de Sens, a été nommé à cette Abbaye au mois de Juillet 1737.

DE L'ABBAYE DE S. AMATRE,

depuis réduite en Prieuré.

CEtte Egliſe a pris le nom de ſon fondateur, qui l'avoit dédiée ſous l'invocation de S. Syphorien célébre Martyr d'Autun, dont il avoit eu quelques Reliques. Sa ſituation a fait conſerver dans le pays l'ancien nom, dont a été formé celui d'Auxerre. On a toujours dit dans l'antiquité, que la Baſilique de S. Amatre étoit ſituée *in monte Autrico*, parce quelle eſt ſituée à la naiſſance de la montagne, au bas de laquelle étoit la prairie de Valan, qui quoique petite étoit opulente. Dans l'ancien langage Autric ſignifioit prairie. C'étoit donc ſur le coteau occidental de cette prairie, que fut placée la Baſilique de S. Syphorien au milieu des Sé-

pultures du peu de Chrétiens qu'il y avoit eu juſqu'alors à Auxerre. S. Amatre qui y fut inhumé y opéra tant de miracles, que ſon nom fit diſparoître dès le même ſiécle celui de S. Syphorien, & que toute la ville voulut être inhumée autour de la Baſilique qui le renfermoit. De là ſe forma ce nombre infini de ſépultures entre cette Egliſe & la Cité d'Auxerre. Il eſt parlé de cette Egliſe dans l'Hiſtoire de la converſion de S. Mamert. S. Urſe avoit mené une vie ſolitaire proche la même Baſilique vers l'an 500, avant que d'être élevé à l'Epiſcopat. Elle étoit devenue ſi célébre, qu'après la Cathédrale, elle ne le cédoit qu'à l'Egliſe de S. Germain pour le rang. En effet S. Aunaire la nomme la ſeconde, & S. Tetrique pareillement, dans le catalogue que l'un & l'autre ont donné des Egliſes de leur Diocèſe, au ſixiéme & huitiéme ſiécles. S. Didier ſucceſſeur immédiat de S. Aunaire donna à la Baſilique de S. Amatre une Terre appellée Talon, qu'on croit avoir été aux environs de Saint-Fergeau ou à Pourein. C'eſt la premiere fois qu'il eſt parlé de biens légués à cette Egliſe. Apparemment qu'elle ne commença qu'alors, c'eſt-à-dire vers l'an 620, à être deſſervie par quelques Eccléſiaſtiques.

Il faut croire qu'elle poſſédoit des biens aſſés conſidérablement au VIII ſiécle, puiſqu'alors elle paſſa comme les autres Egliſes qui avoient des fonds, dans les mains des Laïques, dont elle ne ſortit que ſous l'Epiſcopat de Gui vers le milieu du dixiéme; après-quoi un Evêque l'ayant donnée à un Seigneur par forme de bénéfice, elle étoit paſſée entre les mains de l'Evêque d'Autun, d'où Geoffroy de Champaleman la retira vers l'an 1060 au bout de ſix vingt ans ou environ: & ce fut probablement en ce tems là qu'il commença à y avoir un Clergé réglé, dont un Chanoine de la Cathédrale étoit Abbé. Cependant entre tous ces Abbés, nous ne connoiſſons que celui qui eſt nommé dans le Catalogue des Chanoines d'Auxerre, redigé ſous l'Evêque Humbaud vers l'an 1090 ou 1000, dans lequel Jean Abbé de S. Amatre eſt le dernier des Prêtres du côté gauche. Mais pour preuve qu'il y avoit en effet une petite Communauté en ce lieu; c'eſt ce qu'on lit au Nécrologe de la Cathédrale dans le rang des additions de la fin du XI ſiécle ou du commencement du douziéme, au 16 Mai: *Obiit Fulco*

Preuves pag. 9.

S.

S. Amatoris Canonicus & ſacerdos qui pro ſalute animæ ſuæ domum ſuam petrinam fratribus dedit.

L'Evêque Hugues de Montaigu à l'exemple de ce qui ſe pratiquoit parmi les Cluniciens où il avoit été élevé, changea le titre d'Abbaye en Prieuré, en y mettant des Chanoines Réguliers l'an 1131, & Alain autre Evêque tiré du Cloître y fit venir en 1164 des Religieux de l'Abbaye de S. Satur en Berry, avec leſquels il y eut des réglemens pour les droits temporels dont il eſt fait mention ci-deſſus, page 292 & 347. Guillaume de Seignelai leur donna depuis les Egliſes marquées auſſi ci-deſſus, pag. 347. Quoique du tems des guerres du Roi Robert ou autres, le corps de S. Amatre eut été tiré de cette Egliſe, pour être réfugié dans la Cathédrale ou avec d'autres Reliques, les Chanoines Réguliers prétendirent vers l'an 1319 le poſſéder encore, ſous prétexte qu'ils avoient ſon tombeau & des châſſes: mais l'ouverture ſolemnelle qui fut faite en 1320, de la châſſe de la Cathédrale en préſence de tout le Clergé, les détrompa. V. Preuves num. 173.

De tems immémorial, il y avoit eu concours au tombeau de ce Saint: & quoique le corps ne fût plus dans ſon Egliſe, la foire des Calendes de Mai ne laiſſa pas de durer huit jours, tant dans le champ de l'Indict qui étoit au-deſſous du Cimetiere public, que dans la place dite de Chalendemai. Il ne reſte plus de veſtige de cet ancien concours à S. Amatre, que les petites vigiles que la Cathédrale y vient chanter la veille des Calendes de Mai, avec la Grand'-Meſſe le lendemain. Cette Baſilique étoit après S. Germain, celle ou le même Clergé ſe rendoit autrefois plus fréquemment ſurtout le Carême. Ces ſtations ſe firent par la ſuite dans le Cimetiere du Montartre, canton de la Paroiſſe de S. Amatre renfermé dans la ville, parce que le reſte ſe trouvant dehors, étoit expoſé aux incurſions des ennemis dans le tems des guerres. La Cathédrale va encore faire à Saint Amatre la ſtation du Dimanche des Rameaux, où le Prieur fournit le buix, & le diſtribue à tout le Clergé: & celle des Litanies du 25 Avril. Le Prieur de cette même maiſon reçoit encore le Chapitre de la Cathédrale le Mercredi des Rogations en chantant *Agne Dei*, & il chante le même jour les Litanies du peuple avec un Chanoine de S. Marien, depuis la porte d'Aigleny juſqu'à l'Egliſe de S. Georges. Sa place

au chœur de S. Etienne, eſt dans les baſſes ſtalles du côté droit.

Nous connoiſſons trop peu de Prieurs de S. Amatre, pour en former une liſte.

Olric paroit avoir été le premier. Innocent II l'appelle Hurric dans ſa Bulle du 24 Septembre 1131. Il fut préſent en 1136 quand l'Evêque Hugues de Montaigu donna à ſon Chapitre les dixmes d'Oiſi, &c. *T. XI Spicil.*

Engiſbaud doit avoir auſſi été Prieur de S. Amatre, avant que cette Maiſon fut ſoumiſe à l'Abbaye de S. Satur. Le Nécrologe de S. Laurent marque qu'il en avoit été tiré. On y lit au XI Juin : *Obiit Engiſbaudus Prior S. Amatoris, noſter Canonicus.*

Du reſte je n'ai trouvé que les Prieurs ſuivants :

Jacques Cujat l'étoit en 1431. *Ex Comput. Urbis.*

Pierre de Lux en 1521. *Ex quodam Arreſto Parlamenti.*

Robert de Lux l'étoit en 1528.

Martial Richard lui ſuccéda.

.... Marpon de S. Satur en Berri, en 1675.

Pierre Marpon de S. Satur mort le 31 Décembre 1720.

.... Gobin de S. Satur, réforme de Boſc-Achard.

Germain Carouge de la Congrégation des Chanoines Réguliers de Ste Geneviéve.

DE L'ABBAYE DE S. EUSEBE

depuis réduite en Prieuré.

JE donne le nom d'Abbaye au Monaſtere que S. Pallade Evêque d'Auxerre bâtit hors les murs de la ville Epiſcopale, ſous le Roi Dagobert premier, parce qu'il eſt certain que ce Saint y établit une Communauté : & il y a lieu de croire qu'ayant propoſé le Saint Evêque de Verceil pour modéle de ceux qui l'habitoient, il voulut qu'à l'exemple de ce Saint on y obſervât autant la vie cléricale, que la Monaſtique. Ce lieu étoit alors une plaine campagne avec quelques vignes. Il fit fermer de murs ſon Monaſtere, & lui donna des fonds dont je croirois qu'eſt la terre de Terves Paroiſſe d'Ecan. S. Pallade y fut inhumé, & depuis lui quatre autres.

Sancti Euſebii Abbatiam in ordine Canonico ab initio conſtituam. Frodo in vita Godefr. de Campo Alemano Epiſcopo XI. ſæculo.

Evêques dans l'eſpace d'un ſiécle. Cette même Egliſe étant plus a portée de la Cathédrale, que celle de S. Amatre, & nullement expoſée aux inconvéniens des inondations, ſon Cimetiere fut choiſi par les Chanoines de la Cathédrale, pour leur ſervir de ſépulture. Ce choix ſe fit au moins dès le tems de Charlemagne, lorſque l'Egliſe de S. Euſebe fut revenue au pouvoir de l'Evêque Maurin après l'invaſion faite ſous Charles Martel. Les Evèques y prépoſerent alors un Chanoine Diacre de la Cathédrale ſous la qualité d'Abbé, & c'étoit une de ces petites Communautés où l'on obſervoit ce que l'on pouvoit de la régle d'Aix-la-Chapelle, qui ſe pratiquoit à la lettre dans la Cathédrale. L'Evêque Wibaud donna à l'Egliſe de S. Euſebe vers l'an 890, huit labourages dans la Seigneurie de Moulins : & Herifrid ſon ſucceſſeur la voyant preſque détruite, ajoûta vers l'an 900 d'autres biens ſitués à Leugny, à Cerin & à Avignau. De ſorte qu'il paroît que tous les biens de cette Egliſe étoient preſque contigus ; mais les guerres des Normans & autres écarterent les Chanoines, & firent négliger la culture des biens. Cent ſoixante après, l'Evêque Geoffroy de Champaleman y rétablit un Abbé & des Chanoines. Humbaud qui ſiégeoit en 1090 en augmenta le nombre, en les rendant Réguliers par le moyen des Chanoines de S. Laurent qu'il y introduiſit : De ſorte que le Prieur Régulier veilla ſur ces Religieux, & le titre d'Abbé poſſédé par un Chanoine de la Cathédrale, ne fut plus qu'un titre d'honneur, & pour marquer l'ancienne dépendance. Comme ce Monaſtere étoit le cimetiere des Chanoines de la Cathédrale, le même Evêque trouva convenable d'y annexer la charge de prier pendant un an pour chaque chanoine nouvellement inhumé, & d'y attacher l'émolument de la prébende, *cum conſenſu totius Cleri & populi* diſent ſes actes. C'eſt ce qui fut depuis expliqué par l'Evêque Alain vers l'an 1160, & qui a rendu le Prieuré de S. Euſebe très mémorable dans l'Hiſtoire du pays.

Du grand nombre d'Epitaphes dont les murs du Cloître & du Chapitre refaits vèrs l'an 1100 étoient autrefois garnis ; on ne lit plus que celles ci qui ſont gravées dans la pierre même du bâtiment du Chapitre en lettres capitales du XII ſiécle : *Nonas Martii Obiit Renaudus Richardus Sancti*

Stephani Canonicus. Autre : *VII Idus Auguſti obiit Seguinus Levita, S. Stephani Canonicus. Anima ejus req. in pace.* Autre *V. Idus Decembris obiit Lupus Miles Trecenſis. An. ej. req. in pace.* A l'extérieur de la porte du Chapitre ... *tobris Obiit Iſanbardus ſacerdos noſterque Canonicus An. e. r. in p.* La ſépulture de ce dernier fut découverte le 31 Mars 1728, & on trouva ſon cercueil de pierre ſans fond, en ſorte que ſon corps étoit poſé ſur la terre même, ayant auprès de lui deux petits pots de grez, l'un ou avoit été l'eau bénite qui ſe trouva entierement vuide, & l'autre plein de charbons ou avoit été l'encens.

Il y a encore ſous terre en cette Egliſe les tombeaux des Evêques S. Pallade & S. Tetrice. Les oſſemens en avoient été tirés en 945 par Gui alors Evêque d'Auxerre, & expoſés à la vénération des Fidéles : Mais ils ont été perdus dans le tems des guerres des Calviniſtes. La nef & le chœur de cette Egliſe ont été dédiés par Ferric Caſſinel Evêque l'an 1384 le 12 Juin. Le Sanctuaire & le rond-point ont été refaits bien plus nouvellement.

Le Prieur titulaire avoit autrefois de beaux droits par conceſſion des Evêques & des Comtes, ſur-tout dans le marché du bled ſitué ſur la Paroiſſe de S. Euſebe. Dans le tems des guerres avant qu'il y eut un horloge public, & un Hôtel de Ville, les habitans empruntoient de lui le clocher de ſon Egliſe pour y placer le guetteur, comme étant alors le lieu le plus élevé de la Ville. Le Prieuré de S. Euſebe eſt tenu de fournir au Chapitre d'Auxerre chaque année le Jeudi-Saint, tous les pains néceſſaires pour la Céne : & deux des Chanoines Réguliers de cette Maiſon les préſentent aux Chanoines & autres, chacun de leur côté. Leur tour pour les Litanies des Rogations, eſt le ſecond jour en allant à Saint Gervais & en revenant. Le Clergé de la Cathédrale fait en leur Egliſe une de ſes ſtations le Dimanche des Rameaux, le Mercredi des Rogations, & l'une des Féries de la Pentecôte, auquel jour les Chanoines Réguliers chantent le Verſet du Répons. Le même Clergé y va auſſi chanter un Nocturne, &c. la veille de S. Euſebe au mois d'Août, & la Grand'-Meſſe le jour de la Fête.

V. Preuves pag. 77, &c.

De tous les anciens Abbés de S. Euſebe d'Auxerre, l'ancien Nécrologe en nomme trois qui doivent être morts

avant l'onziéme ſiécle. Au 7 Avril, *obiit Joannes Levita & Abbas S. Euſebii adhuc juvenis, prudentia litterarum imbutus & bonitate decorus.* Au 4 Mai: *Girbertus Levita & Præceptor, & Abbas S. Euſebii corpus tumulo, animamque reddidit Chriſto.* Au 14 Juillet; *obiit Gualdricus Levita & Canonicus S. Stephani, atque Abbas S. Euſebii.* Celui qui ſuit a précédé immédiatement l'introduction de la Régularité, puiſqu'il vivoit en 1059. Il y eſt parmi les additions au 6 Avril: *Obiit Gaufridus Archidiaconus & Abbas S. Euſebii.*

PRIEURS DE SAINT-EUSEBE,

depuis l'établiſſement des Chanoines de S. Laurent, juſqu'à celui des Chanoines de la Congrégation de France.

JAguilin, tiré de l'Abbaye de S. Laurent, paroît être le plus ancien Prieur. Son décès eſt de la premiere main dans le Nécrologe de la même Abbaye au 15 Avril: *Obit Jaguilinus Prior S. Euſebii & noſter Canonicus.*

Etienne eſt au 12 Juin dans le même Nécrologe, & de la main primitive: *Obiit Stephanus Prior S. Euſebii, noſter Canonicus.*

Dodon. S. Bernard en ſa lettre 276 fait mention du Prieur de S. Euſebe, comme ayant aſſiſté à l'élection de l'Evêque d'Auxerre en 1152, & ſe contente de dire qu'il étoit frere de l'Abbé de S. Laurent: Mais le Nécrologe de S. Laurent nous apprend que cet Abbé étoit Hugues, qui avoit un frere nommé Dodon qui lui ſuccéda dans la dignité Abbatiale. Il fut Prieur de S. Euſebe juſqu'en 1160 ou environ.

Geoffroi eſt témoin en 1164 dans un titre de Bourads ſur Chevigni, & dans l'acte de ſuppreſſion de la Prévôté de la Cathédrale en 1166. Il fut Prieur juſqu'environ l'an 1175, qu'il fut élû Abbé de S. Laurent. Preuves pag. 23.

Alberic eſt nommé dans un titre du mois de Janvier 1205.

Pierre étoit Prieur en 1236. Il mourut le 4 Juin: *Ex Necrol. S. Laurentii.*

Gui de Tracy eſt nommé dans un titre de 1281, comme ayant été ci-devant Prieur de S. Euſebe. Ainſi il le fut apparemment vers 1260 & 1270. Il avoit un frere Chevalier appellé Guillaume. Cartul. Capit. fol. 343.

Hugues fit quelques acquiſitions à Lindry en 1280. Il
Ibid. fol. 342. fut préſent en 1281 à l'hommage rendu à l'Evêque d'Auxerre par Robert de Flandres. Il eſt apparemment celui dont le Nécrologe de S. Laurent marque le décès au 28 Juillet : *Ob. Hugo de Cercyo Prior S. Euſebii Autiſſ. & noſter Canonicus.*

Etienne ſurnommé en latin *de Pedagio* vivoit vers 1300. Il eſt au Nécrologe de S. Laurent le 26 Juin.

Pierre de Chappes nommé dans un réglement ſur le droit des Prébendes de la Cathédrale en 1307.

Durand étoit Prieur du tems de l'enquête de 1313.

Jean témoin à l'ouverture de la châſſe de S. Amatre en 1320.

Philippe de Longueron nommé dans un titre paſſé ſous ſon ſucceſſeur. Il vivoit vers l'an 1325.

Etienne de S. Maurice, iſſu des Seigneurs de ce nom au Diocèſe de Sens, eſt nommé dans une procuration du Clergé d'Auxerre pour emprunter de l'argent, afin de faire ſortir du pays les Anglois, qui en étoient maîtres en 1358. Il y eſt qualifié *Monſeigneur Etienne de S. Maurice Prieur de S. Euſebe.* Il fut fait Abbé de S. Laurent en 1373.

Jean Aliet eſt nommé dans un titre de l'Abbaye de S. Pere en 1381.

Henry de la Forêt, eſt auſſi nommé dans un titre de S. Pere de l'an 1393. Il étoit préſent au Chapitre d'Auxerre le 6 Mai 1396. Il fonda ſon Anniverſaire en la Cathédrale en 1401. Son obit eſt le 4 de Juillet au Nécrologe de S. Laurent : *Ob.... Et Henricus de Foreſta Prior S. Euſebii Sacerdos & noſter Canonicus.* On le faiſoit à la Cathédrale les années ſuivantes.

N*** Prieur de S. Euſebe étoit apparemment Chanoine de Cathédrale en 1402, puiſqu'au premier jour d'Octobre après le Tréſorier du côté gauche, on lit *Prior S. Euſebii.*

Louis de Bar Evêque de Langres depuis l'an 1397, connu ſous le nom du Cardinal de Bar, poſſéda le Prieuré de S. Euſebe, comme il paroît par un titre de 1407, & par les Regiſtres du Chapitre d'Auxerre au 14 Octobre de la même année.

Jacques de Marcilli témoin à la reddition des Comptes de la ville en 1411 1417.

Pierre Moetrat eſt nommé dans les Regiſtres du Chapitre 27 Juin 1425, comme chargé de la Procuration d'un Chanoine. Dès l'an 1422, Hugues des Noës Doyen avoit traité avec lui. Il eſt au 22 Août dans le Nécrologe de S. Laurent, comme Chanoine de la Maiſon.

Geoffroi Chantereau nommé dans les Comptes de la ville 1433, fut préſent à l'entrée de Pierre de Longueil au ſiége Epiſcopal 1449. Preuves pag. 131.

Louis Daduf nommé dans le compte de la ville 1453.

Jean Pinard dans ceux de 1458 1471, &c. juſqu'en 1484 comme ayant loüé ſon Tréſor, pour mettre les titres de la ville.

Guillaume Raffelin en 1487, pour la même raiſon juſqu'en 1490.

Edme Erard en 1491 pour la même raiſon.

Joſſeran Prévôt eſt qualifié dans le Compte de Ville de 1493, *Religieuſe & diſcrete perſonne, Prieur Commendataire de S. Euſebe.* Il continue d'y être juſqu'en 1498.

Pierre Roulant dans des Regiſtres de la Ville 1505, & ſuivants juſqu'en 1513, pour raiſon du loüage de ſes Archives.

Antoine des Ruyaux Prieur Commendataire de S. Euſebe en 1523. Il étoit en même tems Abbé de S. Laurent, ſelon un titre de cette année du 27 Janvier. Il n'y avoit alors que trois Religieux au Prieuré.

Jean Olivier ceſſa d'être Prieur en 1544, ſelon le Regiſtre de Laurent Robert.

Vigile Marie fut fait Prieur en 1544, par permutation de la Chapelle de S. Ferreol dans S. Julien agréée par Bernardin Bochetel Abbé S. Laurent, & ſur les proviſions de Florent de la Barre Vicaire-Général. Regiſtre de L. Robert.

Denis de la Porte eſt qualifié Prieur de S. Euſebe, dans les Regiſtres Baptiſtaires de la Paroiſſe au 20 Juillet 1559 qu'il fut parein.

Etienne Armant Chanoine de la Cathédrale étoit Prieur en 1567, lorſque la Ville fut priſe par les Calviniſtes.

Simon Tribolé natif d'Auxerre, Prieur de S. Euſebe, mourut en 1583. Il fut zélé pour l'établiſſement de l'Office de

S. Juſt en ſon Egliſe, ſur ce que la tradition eſt que le lieu ou étoit la maiſon du pere de ce ſaint enfant ſe trouve aujourd'hui dans l'enceinte de la Paroiſſe.

Jacques Michau eſt mentionné comme Prieur de S. Euſebe, dans les Regiſtres de la Cathédrale au 14 Avril 1599, où il requiert le viſa du Canonicat de Victor Camus, qu'il a permuté, pour la Chapelle de Ste Marguerite dans l'Egliſe de S. Mamert.

Nicolas de Chambourſy Religieux, & Maître de l'Hôpital de Beauvais.

Jacques Moriſſon Religieux de S. Laurent. Il a réparé la maiſon, & y eſt mort en 1633 le 1 Février, âgé de 88 ans.

Sebaſtien Moriſſon auſſi Religieux de S. Laurent, neveu & ſucceſſeur du précédent, lui poſa une Epitaphe de la compoſition d'Edme Jodon Avocat, & mourut en 1653.

Fin du premier Volume.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT
A L'HISTOIRE
DES ÉVÊQUES
D'AUXERRE.

SUR S. GERMAIN.

JE n'ai garde de paſſer ſous ſilence une circonſtance auſſi honorable à l'Egliſe d'Auxerre, que l'eſt celle que j'ai appriſe dans le nouvel Abregé de la vie des Evêques de Coutances. *On croit avec beaucoup de fondement*, dit l'Auteur *, *que S. Ereptiole premier Evêque de Coutances étoit diſciple de S. Germain l'Auxerrois, qui étant venu au Cotentin en 429. afin de s'y embarquer pour l'Angleterre, fut ſi touché de l'état déplorable où il trouva les habitans des côtes de la mer, qu'il y laiſſa Ereptiole pour les éclairer des lumieres de l'Evangile.* Plus bas il ajoûte que S. Germain à ſon retour, voyant l'effet des travaux d'Ereptiole, écrivit aux Prélats de la Province pour les exhorter à lui conférer l'Epiſcopat. Le très-grand nombre d'Egliſes qui ſont érigées en ces pays-là ſous l'invocation de S. Germain, paroît appuyer cette tradition : & ceci peut donner lieu d'examiner, ſi le S. Urſin qui a prêché parmi les Lexoviens, ne ſeroit point pareillement un autre diſciple du même S. Germain, mentionné dans un titre du commencement du VII. ſiecle. Il reſte pluſieurs indices de ce fait.

* Rouault. 1742. *pag.* 60.

Labb. Bibl. T. I.

SUR S. OPTAT. *pag.* 109.

L'Anonyme qui nous a conſervé la mémoire des premiers Miracles arrivés à Paris au tombeau de ſainte Geneviéve, immédiatement après ſa mort, fait mention d'un Optat Abbé de S. Pierre & S. Paul de Paris. Un ſçavant Religieux de la même maiſon eſt porté à croire que ſainte Clotilde, qui ne mourut qu'en 537. & qui eut toujours beaucoup de dévotion pour l'Egliſe où ſainte Geneviéve étoit inhumée, & une grande attention ſur l'Egliſe d'Auxerre, auroit pû contribuer à l'élévation de l'Abbé Optat ſur le Siége Epiſcopal de cette Ville, & qu'ainſi il ne ſeroit pas différent de l'Evêque de ce nom.

SUR GUI LE SENONOIS, & RICHARD. *pag.* 224. *&* 225.

Il reſte une difficulté à éclaircir ſur l'époque de la ſucceſſion de ces deux Evêques, s'il n'y a point de fautes dans les Conciles du P. Labbe. On y lit à l'an 959. une lettre de cette année qui accompagne l'envoy fait à pluſieurs Evêques, d'une formule d'excommunication des détenteurs des biens de S. Syphorien d'Autun, qui étoient ſitués du côté de la Provence, & entre autres Evêques, *Ricardo Autiſſiodorenſi.* Apparemment que ce fut depuis ſon élévation à l'Epiſcopat, arrivée en 961. que cette formule lui fut envoyée, quoiqu'elle l'eût déja été à ſon prédeceſſeur, & la date de la lettre de 959. d'où cet envoy tiroit ſa force, ne fut pas changée.

SUR GEOFFROY DE CHAMPALEMAN. *pag.* 226.

Ce Prélat aſſiſta l'an 1075. à un Concile tenu à Sens, qui confirma à l'Abbaye de S. Benoît-ſur-Loire la proprieté de quelques biens. Il s'y trouva avec Richer Archevêque de Sens, Robert Evêque de Chartres, & Rainier d'Orleans, & y ſouſcrivit avec Tetrandus Comte de Sens & Etienne ſon fils, dans la Baſilique de S. Etienne.

Tiré du Cartulaire de S. Benoit, fol. 53. par Dom G. Gerou, Religieux de cette Abbaye.

On voit auſſi par une charte du Roi Philippe I. de l'an 1092. que le même Evêque s'étoit trouvé ſur la fin de ſon Epiſcopat à un Concile de Paris, où il eſt fait mention de quelques biens de l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne.

Concil. Labb. vel Harduin.

SUR HUMBAUD. *pag.* 261.

Cet Evêque fut préſent au ſerment que le Roi Philippe I. fit en 1104. de quitter Bertrade.

Spicil. T. III.

Dans l'édition de la chronique de Vezelay donnée par Dom Dachery, au titre d'une lettre du Pape Paſcal II. qui eſt de l'an 1103. Humbaud eſt mal à propos nommé Hugues.

SUR ALAIN. *pag.* 297. ou 298.

On trouve cet Evêque préſent en 1156. à Argenteuil proche Paris, lorſqu'on y fit la Cérémonie de la Tranſlation de la robe de Notre-Seigneur.

Annal. Bened. T. VI. p. 562.

SUR BERNARD DE SULLY. *pag.* 364.

Je me ſuis abſtenu de dire qu'il ſoit ce Bernard Evêque, qui fut préſent l'an 1239. à la Réception du bois de la vraie Croix proche la ville de Sens, parce que les meilleurs manuſcrits ſur leſquels

Digitized by Google

du Chêne a donné l'Hiſtoire de cette Réception écrite par Gautier Archevêque de Sens, marquent *Bernardo Anicienſi Epiſcopo.* Il s'agit donc de Bernard Evêque du Puy, qui en effet étoit à Sens en cette occaſion, & y reçut de S. Louis même du bois de la ſainte Croix pour ſon Egliſe du Puy, ainſi qu'il paroît par les lettres de ce Prince, datées de Sens au mois d'Août de la même année, & rapportées dans le nouveau *Gallia Chriſtiana.* Le P. Touron Dominiquain ne laiſſe pas de dire dans ſa nouvelle Hiſtoire des Illuſtres de ſon Ordre, page 160. que ce fut Bernard Evêque d'Auxerre. Ce que je ſouhaiterois être véritable.

Tom. V.

Tom. II. col. 714.

SUR TALAYRAND LXIX. Evêque. *pag.* 447.

Ce que l'Ecrivain de la vie de Talayrand n'a dit qu'en general touchant l'étude à laquelle il ſe livroit à ſa maiſon de campagne proche Varzy, reçoit quelque éclairciſſement par un article du Catalogue qu'a donné au XV. ſiecle Simon de Phares, de tous ceux qu'il a pû apprendre avoir étudié l'Aſtrologie avant lui. „ Taillarandus, dit-il, fut „ en ce temps homme de bonne & religieuſe converſation, natif d'I„ talie, comme plaît à aucuns : lequel tant aima la ſcience des „ étoiles, & d'icelle il pratiqua tellement, que finablement il fut „ fait Cardinal du titre de S. Pierre aux Liens. Ceſtui fut envoyé „ par le Pape Innocent VI. en diverſes legations, & compoſa ung „ Traité d'Aſtrologie, intitulé *Flos Planetarum.* " Au reſte je ne garentis point la conſéquence que Simon tire de la ſcience Aſtronomique de Talayrand. Guillaume de Machau, en ſa vie de Pierre Roi de Chypre, parlant de la Croiſade pour laquelle il vint demander du ſecours en France & ailleurs, dit :

Cod. mſſ. Carmelit. diſcalc. Pariſ. in folio. fol. 4. col. 3.

„ Le Cardinal de Pierregort
„ Pour les noſtres donner confort,
„ Pour adrécier leur conſcience,
„ L'abſorre & donner pénitence,
„ Fu Legat en cette beſongne ;
„ Car c'eſt un homs qui bien beſongne :
„ Et tant honnouré la Croix ha,
„ Qu'avec les deux Rois ſe croiſa.

J'ai trouvé parmi les manuſcrits de Sorbonne un Ouvrage ainſi intitulé : *Collatio brevis, ſeu ſermo ad Cardinalem Petragor. in ſancto Audomaro* 19. *Junii* 1354. *Reverende Pater & præſtantiſſime Domine, poſſum dicere dominationi, &c.*

Cod. 1178. *Opuſc.* 30.

Je ne parle point de l'affaire qu'il eut étant Princier de Verdun en Lorraine, avec Henri d'Apremont Evêque de cette ville, parce que cela regarde l'Hiſtoire de Verdun qui doit paroître dans peu.

SUR PIERRE DE VILLAINES LXXII. Evêque. *pag.* 454.

L'extrait d'un titre de l'Archevêché de Sens m'a appris que le

Digitized by Google

16. Avril 1347. il y eut une Sentence rendue par l'Evêque d'Auxerre, tant comme Subdélégué des Abbés de S. Victor & de ſainte Geneviéve de Paris, Commiſſaires délégués du Pape, que comme juge arbitre convenu par les Parties; par laquelle il eſt dit que les Doyen & Chapitre de Chartres aſſigneront dix livres de rente amortie en un lieu proche le Diocèſe de Sens, percevable par Guillaume de Melun Archevêque de Sens & ſes Succeſſeurs, leſquels n'auront à l'avenir procuration ni juriſdiction Metropolitaine ſur eux.

SUR PIERRE DE CROS LXXIV. Evêque. *pag.* 457.

Il légua à la maiſon de Sorbone à Paris, de laquelle il avoit été Proviſeur & *Socius*, un volume contenant divers Ouvrages de S. Auguſtin, écrits au XIII. ſiecle. Ce volume eſt cotté 295.

SUR NICOLAS D'ARCIES LXXX. Evêque. *pag.* 477.

Le Laboureur paroît avoir grande raiſon en ſes préliminaires ſur la Vie de Charles VI. *pag.* 9. de décider que cet Evêque étoit d'Arcies en Champagne. Il ajoute qu'il avoit été marié avant d'entrer dans les Ordres, ſans qu'on puiſſe dire le nom de ſon épouſe; & il le prouve par le Regiſtre du Parlement de l'an 1385. où on lit que l'une de ſes filles appellée Nicole d'Arcies avoit épouſé Simon de la Fontaine, lequel il fit l'un des exécuteurs de ſon teſtament, & étoit remariée en 1385. à Milet de Lyons, depuis Maître de l'artillerie de Paris; une autre de ſes filles épouſa Jean de Bucy. Le même le Laboureur dit que ce fut de S. Etienne de Troyes que Nicolas fut Chanoine & Tréſorier, & que Charles V. l'avoit fait Préſident Clerc en ſa Chambre des Comptes, le 3. Septembre 1373.

Ex Cod. mſſ. Collegii Trium Epiſcoporum.

Nicolas d'Arcies fut regardé comme un Evêque ſi favorable aux pieux établiſſemens, que les exécuteurs du Teſtament des trois Prélats nés Bourguignons, fondateurs du Collége de Paris qui en a retenu le nom *des Trois Evêques*, convinrent entre eux qu'après leur mort, l'intendance ſur ce Collége lui appartiendroit. Ce qui cependant n'eut point lieu, parce que quelques-uns de ces exécuteurs ſurvécurent à ce Prélat.

SUR MICHEL DE CRENEY LXXXIII. Evêque. *pag.* 492.

Cod. manuſc. Celeſt. Proviſ. lib. 2. cap. 52.

Philippe de Maiſieres Conſeiller de Charles V. fait l'éloge de la régularité de Michel de Creney, dans ſon ſtyle accoutumé, c'eſt-à-dire, en termes très-métaphoriques, tels qu'il les employe dans ſon Songe du vieil Pelerin, preſque d'un bout à l'autre. Il met en la bouche d'une domeſtique de la Reine Vérité, ces termes: „ Il y a un Aumônier en la nave Françoiſe, qui par ardent deſir „ ja pieça fut pris par élection au College de Champaigne & de „ Navarre, pour introduire en Grammaire un jeune blanc Cerfvot, „ qui eſt devenu un très-grand Cerf-volant, & fut fils du fils d'une „ très-noble & très-gracieuſe perſonne, qui étoit appellée Dame

„ Bonne. Ceſtui propoſé Aumônier qui a le nom de celui grand „ Angle qui poiſe les ames ou ciel, eſt fort contraire aux Aumô- „ niers deſſuſdits & aux trois vieilles, &c. " Par la ſuite il eſt clair qu'il veut parler de la ſévérité de Michel envers ceux qui fomentoient les vices, qu'il appelle *des vieilles horribles*.

Ce Prélat étoit à Regennes le 23. Septembre 1392. Il fit élargir des priſons de ce lieu, Pierre Colard Clerc, qui y avoit été renfermé pour homicide, ſe contentant de lui enjoindre de faire un pélérinage à Notre-Dame du Puy. Le Roi Charles VI. confirma la lettre de l'Evêque, à Paris au mois de Décembre ſuivant. Thréſor des chartes. Régiſtre 144. piece 13.

Le même Evêque plaida en Parlement contre l'Abbé de S. Laurent de ſon Diocèſe, qui géroit fort mal le temporel de ſa maiſon. La Cour, par Arrêt du 20. Avril 1409. commit deux des Prieurs voiſins pour en avoir l'adminiſtration pendant quatre ans. *Regiſt. Parl.*

SUR PHILBERT BABOU Cardinal de la Bourdaiſiere, XCV. Evêque.

Extrait du Journal manuſcrit de M. Bruſlart Chanoine de Notre-Dame de Paris, conſervé à Dijon en la Bibliotheque de M. le Préſident Bouhier.

Le Samedi 21..... 1565. Le Cardinal de la Bourdaiſiere recent nouvelle de la mort du Pape, par l'ordre que le Roy lui fit départir plutoſt que faire ſe pourra, & d'aller à Rome pour l'élection d'un nouveau Pape.

SUR FRANÇOIS DE DONADIEU XCVII. Evêque. *pag. 669.*

En 1600. Jean-Baptiſte du Val lui dédia la traduction qu'il fit du Sommaire des points controverſés dans la Religion, de deſſus le Latin de Coſter Jeſuite. Tiré de l'Ouvrage même imprimé en 1600. à Paris chez Nivelle.

SUR GILLES DE SOUVRE'. *pag. 679.*

Sous ſon Epiſcopat, quatre ou cinq Eccléſiaſtiques, les uns Chanoines, & les autres ſimples Prêtres de la ville d'Auxerre, après avoir vécu quelque temps en leur particulier avec beaucoup d'édification, pouſſés du deſir d'une plus grande perfection, réſolurent en 1626. de demeurer enſemble, & de former une Communauté. Ils en dreſſerent le plan & le communiquerent à leur Evêque qui loua leur deſſein, promit de les protéger, & de leur donner une maiſon quand ils auroient pris leur derniere réſolution. Avant de conclurre, ces Eccléſiaſtiques voulurent ſçavoir le ſentiment de M. Bourdoiſe. Ils lui écrivirent pour cela au commencement de l'année 1627. & lui envoyerent un plan de leur deſſein avec les reglemens de leur Societé, lui témoignant beaucoup de confiance, & le priant d'y ajouter ou d'en retrancher ce qu'il jugeroit à propos. „ Notre Prélat, diſent-ils, vous en doit parler ſi-tôt qu'il ſera ar-

Digitized by Google

„ rivé à Paris : nous vous prions de l'entretenir dans la bonne vo-
„ lonté qu'il nous a témoignée, & de l'exhorter à nous aider de
„ ſon crédit & de ſon bien, afin que nous puiſſions ſurmonter les
„ difficultés qui s'oppoſent à notre deſſein. " On ne ſçait ſi ce projet fut exécuté : un article des Statuts du Chapitre y paroiſſoit contraire.

SUR DOMINIQUE SEGUIER. *pag.* 682.

En 1631. le ſieur A. du Fouſteau lui dédia les Singularités de France, *in*-12. Il le qualifie Doyen de Paris, premier Aumônier de Sa Majeſté, nommé à l'Evêché de Boulogne.

SUR PIERRE DE BROC. *pag.* 708.

On lui dédia pendant ſon Epiſcopat un volume *in*-12. qui étoit la traduction d'un Traité du Préſident d'Eſpagnet fameux chercheur de la pierre Philoſophale.

En 1664. Tiré de leur Régiſtre manuſcrit ſigné d'eux.

Ce fut auſſi ſous ſon Epiſcopat que pluſieurs Chanoines & autres, firent entre eux une Aſſociation pour tenir par chaque ſemaine une Conférence ſpirituelle. Ces Chanoines n'étoient d'abord que quatre : ſçavoir, Gervais Houſſet Chantre, chez qui elle ſe tenoit, Nicolas Houſſet Souchantre, Claude Barrault, & Edme de Rigny, tous Prêtres. Ils admirent depuis quatre autres Chanoines qui étoient, Nicolas Berault, Melchior Brunet, Claude Brunet, & Guy Foreſtier. Ces Aſſemblées dont pluſieurs furent publiques & ouvertes à tout le monde, ne ceſſerent que vers l'an 1680.

SUR NICOLAS COLBERT *pag.* 709.

L'Auteur d'un livre qui traite de la ville de Luçon, & qui fut compoſé pendant qu'il en étoit Evêque, aſſure qu'il a été Abbé de S. Sauveur de Vertus.

SUR LES DIGNITE'S, ET ABBAYES.

A la page 788. *ſur Jacques de la Halle Pénitencier.* Du Boullay, *T. 6. Hiſt. Univ. Pariſ. pag.* 942. a remarqué que ce furent ſes Ecoliers au College de Navarre, qui lui changerent ſon nom de Bulaluigon, en celui *de Aula* ; & qu'il obtint permiſſion que ce nom lui reſtât. Baronius le cite en ſes Annales ſous ce même nom. Sa réputation le fit choiſir par le Chapitre d'Auxerre le 6. Septembre 1561. *pour corriger & abréger* le Martyrologe particulier de la Cathédrale, avant qu'on le récrivit.

Reg. Cap.

A la page 832. *ſur Jean Bourgeois.* En 1486. il fit une aſſociation de prieres avec l'Abbaye de S. Laurent. *Ex Martyrol. mſſ. S. Laur. ad calcem.*

TABLE DES MATIERES

Contenues en ce Volume.

Où ſont marqués les principaux noms de lieu & des perſonnes, auſſi-bien que les Uſages & Coutumes dont il y eſt fait mention.

La lettre *n.* ſignifie que c'eſt dans une note.

A

Abbé de Saint Germain d'Auxerre, quand il a commencé à uſer de la mitre & de l'anneau. 325.

Abbés de l'Ordre de Citeaux, leur ſoumiſſion envers l'Egliſe d'Aux. 436.

Accolay. Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 116. 244. 258. 343. 412. 544. 732. 768. 804.

S. Adrien. Chapelle à Auxerre ſur le bord de l'Yonne. 827.

Aëtius. Patrice des Romains. 130.

S. Agnan d'Orleans reçoit S. Germain. 57. 61. Dévotion des écoliers aux Reliques de S. Agnan. 199.

Agne Dei. Ancien chant des Rogations. 836.

Agnus Dei. Banniere des Croiſades au XIII. ſiecle. 360.

Aigle du Chœur de la Cathédrale d'Auxerre eſt du XIV. ſiecle. 490.

Aigleny ou Egleny, bourg du Diocèſe de Sens qui a donné le nom à une porte d'Auxerre. 220. 262. 343. 733.

Aigremont. Dixmes. 293.

Aindard, ou Indard ſur le Pont d'Auxerre, inventé au XIII. ſiecle. 338.

Aiſy en Tonnerrois, Egliſe S. Germain d'Auxerre. 375.

Airy au Diocèſe d'Auxerre, où meurt l'épouſe de S. Amatre. 20. Il s'y tient un Concile au XI. ſiecle. 76. 234. L'Egliſe eſt donnée à l'Abbaye de S. Germain. 227.

Alains campés pour les Romains, vers l'Auxerrois & Nivernois. 60.

Alais en Languedoc, Egliſe de S. Germain ancienne. 96.

Alan, Château dépendant de la Menſe Epiſcopale de Comminges. 668.

S. Alban, Egliſe à Auxerre. 42. 48.

Albaris villa au Diocèſe d'Auxerre. 187. 188.

Albert Légat du Pape à Auxerre. 387.

Albert (Guillaume) fait Chanoine d'Auxerre à l'âge de neuf ans. 456.

Alcher Religieux Ciſtercien célebre. 293. *note.*

S. Alexandre Martyr de Rome: ſon corps apporté à Auxerre. 179.

Sa Fête ôtée de ſon jour, puis remiſe. 340.

Aligny, village du Diocèſe d'Auxerre. 117. 155. 432. 657. 690.

Alleluia. Son cri fait peur aux ennemis. 50. 51. Ce mot ſervoit d'Antienne toute l'année en l'Egliſe d'Auxerre avant le XIII. ſiecle. 330.

S. Allire Abbaye à Clermont. 475.

Alpin ou Lupin, lieu du Diocèſe d'Auxerre. 174. 207.

Alternative d'une ruë d'Auxerre à l'égard de deux Paroiſſes. 829.

S. Amand, Cure du Diocèſe d'Auxerre annexée à la Pénitencerie d'Auxerre. 787 *bis.* déſunie. 789.

Amateur Soudiacre des Dialogues de Severe Sulpice ; conjecture ſur lui. 19.

S. Amatre. Hiſtoire de cette Abbaye reduite en Prieuré. 839. Lieu de la ſépulture de quelques Evêques. 164. On en ôte les Reliques. 27. L'Evêque d'Auxerre payoit à ce lieu une groſſe redevance. Ses dixmes. 359. *n.* Viſite des Châſſes de ce lieu. 433. Prédication d'un Evêque d'Auxerre en la prairie S. Amatre. 458.

Amendes pécuniaires impoſées par un Evêque d'Auxerre pour manquement à la Meſſe. 534. Pour manquement aux Proceſſions. 675.

Amiens. On y conſerve du manteau de S. Martin apporté d'Auxerre. 406. Guillaume Evêque de cette ville. 418. Auguſtins. 503. Un illuſtre Chanoine. 518.

Amyot, nom connu dans l'Univerſité de Paris dès le XV. ſiecle. 619. *n.*

André Boulenger Auguſtin célebre. 699. 701.

Andrie, Lieu du Diocèſe d'Auxerre. 446. Prieuré ſoumis à la Viſite de l'Evêque. 535. 563. Prieurs, Jean Baillet. 556. Autres. 744. 755. 788.

Angelots ou petits Anges de cuivre qui tiennent des cierges autour du grand Autel de l'Egliſe d'Auxerre. 397.

Angers. Egliſe S. Lo, dite anciennement S. Germain. 96. Cette ville ſauvée de la main des Ligueurs. 652. Tragédie de S. Maurille d'Angers, repréſentée à Auxerre. 688. Pierre de Broc étant Evêque d'Auxerre, ſonge à être Chanoine d'Angers. 704.

Angleterre. On y porte un doigt de S. Germain. 76. Evêques du Royaume retirés à Pontigny. 388. Sage réponſe de Richard Evêque de Norvich à l'Evêque d'Auxerre. *Ibid.* Mariage d'un Roy d'Angleterre examiné par un Evêque d'Auxerre & deux de ſes Chanoines. 391.

Angoulême. S. Germain y a fait un Miracle. 57. Evêque d'Angoulême, 613. 619.

Anieres proche S. Denis : on y porte des Reliques de Saint Pelerin Evêque d'Auxerre. 10.

Annay Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 168. 237.

Sainte Anne. Sa Fête fondée en l'Egliſe d'Auxerre par un Souchantre. 793.

Anneaux Epiſcopaux diſtribués par un Evêque au lit de la mort. 311. Anneau porté par l'Abbé de S. Germain. 325.

Anniverſaire ou Obit, auquel pouvoient aſſiſter les Communautés d'Auxerre, avec rétribution. 399. L'Office des Anniverſaires abrogé. 627.

Annonciation, Fête patronale de Notre-Dame de la Cité. 821.

Annuels de Prébendes d'Auxerre, accordés à des Communautés. 250. Des Prébendes de Varzy. 328.

Anſelme, Auguſtin. Faute de ſon livre. 228.

Antienne de la Vierge fondée pour être dite chaque jour par les Enfans de Chœur. 568.

Antiphoniers d'Auxerre récrits au commencement du XIII. ſiecle. 340.

Antiquité des Rits goûtée & un peu rétablie ſous l'Epiſcopat de M. de Broc. 706.

Antiſſiodorum. En quel temps on a commencé à l'écrire en place d'*Autiſſiodorum.* 584. *n.* On continue de le faire. 627.

S. Antoine. Son culte très-ancien à S. Renobert d'Auxerre. 324.

Antrain, Voyez *Entrains.*

Anus, hameau du Diocèſe d'Auxerre. 174. 175.

Apoigny, bourg du Diocèſe d'Auxerre. 33. *n.* 41. 116. 155. 249. 257. 295. 305. 320. 324. 338. Fondation de la Collégiale. 344. Hôpital de ce lieu. 346. | 347. 382. 383. 404 *bis.* 408. 412. 420. 438. 451. 452. 464. 479. 501. 535. 632. 658. 660. 694. 703. 831. 840.

Sainte Apolline : Chapellenie en la Cathédrale d'Auxerre. 793.

Apôtres. Le grade de leurs Fêtes élevé à Auxerre au XIII. ſiecle. 341. Apôtres de la Fête-Dieu abolis. 663.

Apugny, lieu du Dioc. de Sens, ou Amponville. 226.

Arbres. Oratoire de branches d'arbres en la Grande Bretagne. 50. Arbres rendus au Chapitre d'Auxerre par l'Evêque. 325.

Arbrizum, lieu du Dioc. d'Aux. 199.

Archevêché de Corinthe. M. Seguier préfere le titre d'Evêque d'Auxerre à celui-là. 682.

Archiclavus,

Archiclavus, ancien nom du Tréſorier d'Auxerre. 766.

Archidiacres, Prédicateurs. 216. L'Archidiacre d'Auxerre avoit peu de revenu. 267. Prébende de Cône unie à ſa dignité. 345. Changement ſur ce point. 386. Cure de Nannay unie. *Voyez* Nannay. Un Archidiacre d'Auxerre empriſonné à Tournay. 754.

Archidiacre de Puiſaye, ſon établiſſement. 388. par le partage du Diocèſe au XIII. ſiecle, de même qu'à Nevers. 747.

L'Archidiacre de Sens, aſſiſte à l'entrée de l'Evêque d'Auxerre. 462. Il ſe plaint de ce qu'on la faite ſans lui. 468. Il ne ſe fait pas une loi d'y aſſiſter. 471. Il pourſuit ſon droit contre Nicolas d'Arcies. 478. Il l'exerce 496. même par Procureur. 529. 530. Il y change la maniere d'inſtaler. 609. Autres inſtallations. 611. par Procureur 683. 695.

Archiprêtre d'Auxerre, on lui attribue du revenu. 387. Pluſieurs Archiprêtres. 412. *n*... L'Archiprêtre peut viſiter l'Abbaye de Criſenon 414. Les Archiprêtres rendus perpétuels. 438. De Broc Evêque y contrevient. 698. Procès du Curé de Seignelai contre l'Archiprêtre. 742. Leur droit examiné & confirmé. 659. Excommunication d'un Abbé de S. Pere pour refus de le reconnoître. 838.

Architecture. On imitoit quelquefois au XIV. ſiecle celle dont on bâtiſſoit pour le Roi. 455.

Arian en Gaſcogne, où ſe fit une ſolemnité. 336.

Arcies ſur Aube Diocèſe de Troyes. 477. 852.

Arcy au Diocèſe d'Auxerre, différent d'Arſy ſur Cure. 532.

Argenteuil, Tranſlation de la ſainte Robe de N. S. 850.

Arles. S. Germain y eſt reçû comme un Apôtre. 55.

Armes, portées à l'Egliſe parmi les Gaulois. 24.

Armoiries : nouveauté de l'uſage de les employer dans les Sceaux des Evêques. 408.

Arquien, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 117.

Arras, Lambert Evêque arrêté à Auxerre. Traité d'Arras où l'Evêque d'Auxerre prêche. 522. Siege d'Arras où aſſiſte l'Evêque d'Auxerre. 695. Il y entonne le *Te Deum* après la priſe. *Ibid.*

Arſy ſur Cure, avoit autrefois un Pont. 420. L'Evêque Nicolas ne tiroit point ſon nom de ce lieu. 477.

Arté, Hameau de Parly Diocèſe d'Auxerre. 200. 361.

Aſſociation du Chapitre d'Auxerre, avec les Moines de la Charité ſur Loire. 247.

Aſtrologie étudiée par un Evêque d'Auxerre. 851. Liſte des Aſtrologues écrite par Simon de Phares. 851.

Avallonois, ou territoire d'Avallon. 123. 129. 161. 545.

Ave Maria du couvre feu, ſon établiſſement. 455. On le ſonne avec une groſſe cloche les jours que l'Evêque d'Auxerre couche à la Ville. 514. Revenu pour la ſonnerie de cet *Angelus*, & de celui du matin. 561.

Saint Auguſtin, ſa Fête établie de rit double avec Octave, par Gui de Mello Evêque d'Auxerre. 397.

Auguſtins Dechauſſés, admis à Auxerre. 700.

Auguſtins de Cône. 680.

Augy, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 271. 323.

Avigneau, Hameau d'Ecan au Diocèſe d'Auxerre. 202. 607. 843.

Avignon. 460.

S. Avit, Diacre à Auxerre. 112.

Aulercus. Un Payen de cette nation, avoit bâti un Temple à Entrains. 4.

Aumonier. Le premier Aumonier du Roi obtient l'exercice libre de ſa Charge. 682.

Aumuces noires, changées en griſes à Auxerre. 484.

Aunay-la-Côte près d'Avallon, a appartenu à l'Egliſe d'Auxerre. 136.

Auneau, Dominiq. Seguier en a été Prieur. 682.

S. Aunès, Evêque d'Auxerre a pu être méconnu par ceux qui lui ont ſubſtitué S. Honeſt. 129.

Avocat du Roi à Auxerre : ſes remontrances ſur le partage de l'Evêque d'Auxerre. 622.

Aver, village du Berry. 274.

Avranches : Un Doyen de cette Egliſe. 473.

Autel matutinal à S. Germain d'Auxerre. Origine de ce nom. 77. *n*. ſa ſituation. 110.

Autel, dans une tribune à Auxerre au X. ſiecle. 120.

Autels. Défenſe de faire paſſer les enfans par-deſſous. 698.

Autry 370.

Autun. Jule Prefet des Gaules y réſide. 23. S. Germain d'Auxerre y fait des miracles, & y a été très-honoré. 53. 62. Le chant de ſon Office appliqué ſur celui de S. Lazare. 99. Il y a eu une Chapelle Royale à Autun. 235. Ses Evêques Humbert. 284. Etienne. 308. 309. 310. Moduin. 376. Anſel. 383. Reliques de S. Leger chez les Jacobins d'Auxerre 413. Evêque poſtulé. 571. Doyen. 507. Archidiacre. 539.

Auvergne. Gregoire de Tours y viſite une Egliſe de S. Germain. 73.

Auxiliaire. Préfet des Gaules nommé dans Conſtance & dans des Inſcriptions. 55.

Auxois. S. Germain y fait des miracles. 54. 61.

B

Baignac en Limoſin. 441. Baillebard, nom d'anciens Chevaliers d'Auxerre. 308.

Bailly : Les dixmes de ce lieu. 404.

Baines ou *Benes*, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 227.

Baiſer des pieds & des mains d'un Evêque mort. 313. 372.

Baiſer à la bouche, uſité dans la reddition d'hommage. 531. 532.

Bannière de l'Evêque d'Auxerre, inſpire de la terreur. 393.

Baptême. On y ſupprime le ſecond Parrein & la ſeconde Marreine. 662.

Bar. Thibaud Comte de Bar. 406. Foire de cette Ville. 406.

Barbe. On diſpenſe un Chanoine d'Auxerre de ſe la faire raſer, à cauſe qu'il devoit partir pour Rome. 604.

Barcenay ou *Bercenay*, au Diocèſe de Troyes. 348. *n.* 352.

Baronius & Bellarmin Cardinaux, avec leſquels l'Evêque d'Auxerre fait connoiſſance ; & il envoye leurs ouvrages en France. 655.

Barons, appellés à l'entrée de l'Evêque d'Auxerre. 332. *Voyez* Portage. Ils aſſiſtent à une réception Epiſcopale du dernier ſiecle. 695. Nicolas Colbert ne les convoque point. 710.

La Barre, Seigneurie proche la Charité ſur Loire. 744.

Des Barres, ancienne Nobleſſe d'Auxerre. 359. *n.* 751.

S. Barthelemi, Autel de la Cathédrale d'Auxerre. 343.

Baſſe-Fontaine. Abbaye du Diocèſe de Troyes.

Baſſe-Maiſon, Chateau près d'Auxerre. 827.

Baſſe-Ville, Chartreuſe. 8. *n.* Son établiſſement. 446. Ses immunités. 450. 752.

Baſſou, Paroiſſe du Diocèſe de Sens. 306. 356. 381. 732. 819.

Baſtogne, dans les Ardennes. 167.

Bâtilly, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. Ses dixmes. 370.

Bâton Cantoral finiſſant en T. 761.

Bâtonniers ; dernier nom des Marguilliers Laics de l'Egliſe d'Auxerre. 342.

Bâtons des Confreries : Réforme à ce ſujet. 662. 675. 697.

Batteries commiſes les jours de Fêtes ſujettes à l'amende des Officiaux. 349. Une décrétale modére ce droit. *Ibid.*

S. Baudele : Ses reliques apportées au Diocèſe d'Auxerre. 196.

Baumon, Hameau de Chemilly Diocèſe d'Auxerre. Ses dixmes. 362. On tente d'y ériger une Cure. 591.

Bayeux, Ses Evêques : Guillaume. 422. Pierre de Villaines. 454.

Bayle. Obſervation ſur un endroit de ſon Dictionnaire. 619.

Bazarne ou *Bazerne*, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 153. 200. 269. 279. 307. 327. 343. 406. 812. 813.

Bazarne en Vermenton, Fief à Vermenton. 585.

Beauche, ruiſſeau proche Auxerre. 279. 308. 732. Château. 382. 560. 596. 614. 625. 631. 577. 703.

Beaulieu, ſur Loire. 350. *n.* 366. *n.*

Beaumont, Prieuré de S. Germain d'Auxerre près d'Auxerre. 493.

Beauretour, Château des Evêques d'Auxerre, ſur la Paroiſſe de Charbuy. 363. 372. 384. 404. 450. On le détruit. 459.

Beauvais, Ses Evêques. Milon de Nantueil. 362. Autre Evêque. 453.

Beauvoir, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 343. 361. 500. 792.

Le Bec, Abbaye en Normandie

Guériſon nouvelle d'un Religieux par une relique de S. Germain. 85.

Bede : Fauſſe opinion ſur ſa ſépulture. 193.

Beleran ou *Beletain*, lieu de la Paroiſſe de Venoy proche Auxerre. 293.

Bellary, Chartreuſe au Diocèſe d'Auxerre, ſa fondation. 346. Legs d'une Bible. 359.

Belleperche, Château & Chapelle conſidérable en Bourbonnois. 426.

Bellevaux, Abbaye en Nivernois. Jean de Marafin Abbé. 597. 607.

Bellozane, Abbaye poſſédée par pluſieurs Sçavans. 620.

Benedicamus ſingulier des Vêpres du jour d'un Mariage. 663.

Benedictines de la Charité ſur Loire, 661. 676 De Cône. 700. 721.

Benedictions des Abbés & Abbeſſes, faites en la Cathédrale d'Auxerre au XIII. ſiecle. 361.

Benediction du Prédicateur, en la Cathédrale d'Auxerre, par qui donnée. 685.

Benediction ne ſe donne jamais à la fin de la grand'Meſſe par les Chanoines d'Auxerre en la Cathédrale. 706.

Benedictus chanté deux fois à Laudes le 1. Mai en l'Egliſe d'Auxerre. 30.

Benefices. Leur pluralité combattue par l'Evêque de Troyes. 349.

Bequerel, forteresſe près Varzy. 357. On ſonge à la détruire. 472.

Bercuy, ancien nom du village de S. Georges près Auxerre. 141.

S. Bernard : ſa cellule à Clervaux habitée par de S. Evêques. 299.

Berry. On accourt de ce pays à ſaint Amâtre Evêque d'Auxerre. 26. S. Marien vient du même pays à Auxerre. 104. Le corps de S. Optat d'Auxerre porté à Dévre. 110. Soëſmes village du Berry, donné à l'Egliſe de S. Julien d'Auxerre. 136.

Bertrange, forêt du Prieuré de la Charité. 605.

Beſançon, S. Germain d'Auxerre fort honoré en ce Diocèſe. 91. *n*. Dédicace de la Cathédrale. 282.

Beſſy, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 641.

Bethlehem en Nivernois, déclaré être du Diocèſe d'Auxerre. 345. Ses Evêques. 437 *bis* 520. 521. 524. 580. Procès ſur ſon territoire, & ſa prétendue Juriſdiction. 548. Réglement au ſujet de cet Evêque. 686.

Betry, Forteresſe du Diocèſe d'Auxerre. 295. 337. On y érige une Cure. 342. 345. 382. Revenu ſur cette Egliſe aſſigné au Pénitentier & aux Marguilliers de la Cathédrale. 471.

Beugnon, Hameau du Diocèſe d'Auxerre. 585. *n*.

Bibliotheque de l'Egliſe d'Auxerre. 191. 228. Projet de ſon rétabliſſement. 691. Hugues de Noyers Evêque d'Auxerre laiſſe la ſienne aux Chanoines de Varzy. 323.

Bibliotheque du Roi. Amyot donne occaſion à ſon rétabliſſement. 632. Nicolas Colbert Bibliothequaire. 710.

Billy, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 174. 175. 336. 342. 343.

Bitry, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 117. 168.

Blaigny ou *Blegny*, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 307.

Blangy, au Diocèſe de Rouen. 453.

Bleneau ou *Blineau*, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 153. 200. 269. 279. 307. 327. 343. 406.

Bleury, proche Poilly au Diocèſe de Sens. 94.

Du Bois, anciens Chevaliers Auxerrois. 362.

Bois flotté : l'Evêque d'Auxerre défend d'en voiturer par eau les Dimanches & Fêtes. 674.

Bonart, village du Diocèſe de Sens. 142. 829.

Boné, au Diocèſe d'Orleans. 122.

Boneuil, du Diocèſe de Paris. 180.

Bonny, du Diocèſe d'Auxerre. 168. 449. 565.

Borax, Grange. 390.

La Borde de Beauche, à Chevannes proche Auxerre. 348. *n*.

Les Bordes, proche Auxerre. 500.

Bords de canail, Procès à ce ſujet. 628. Son origine. 696. 746.

Borne, ancienne famille noble d'Auxerre. 346. 347.

Boticon ou *Boutiſſain*, Prieuré en Puiſaye, Diocèſe d'Auxerre. 347.

Boucheau, canton de vignes proche Auxerre, ainſi dénommé d'un pertuis (*Berbellum*,) qui en étoit voiſin. 776.

Boucherat (Edme,) Avocat à Auxerre. 679.

Boufaud, Fontaine près Auxerre du

temps de ſaint Aunaire. 123. *n.*

Bouy, village où mourut S. Pelerin. 5. Conjecture ſur l'origine de ce nom. *Ibid.* S. Pelerin y fut inhumé. 6. On y retrouve ſa tête. 9. 702. Elle y eſt enchâſſée. 10. S. Aunaire fait mention de ce lieu. 117. S. Tetrice. 155. La préſentation à la Cure eſt au Prieur du Pré de Donzy. 271.

Bouilly, au Diocèſe de Sens. 123.

Bourads, Abbaye de Ciſterciennes au Diocèſe d'Auxerre. 264. 309. 406. 436. *n.* 484.

Bourdaiſiere, lieu du Berry. 615.

Bourdeaux. Terre voiſine de cette Ville donnée à l'Egliſe de Cahors. 133. Frotaire Evêque eſt à Auxerre. 26. 186.

Bourdoiſe, ce Prêtre fait échouer l'érection du Séminaire d'Auxerre. 673. On le conſulte ſur une Communauté de Chanoines. 853.

Bourges, Réglement de la Cathédrale, fait par un Evêque d'Auxerre. 334. Bien du Chapitre 350. *n.* Fête de S. Guillaume établie en la Cathédrale d'Auxerre. 377. Jean Archevêque. 394. 396. 406. Jean d'Auxy chantre. 422. Chanoine illuſtre. 422. Amyot n'y a pas été Religieux de S. Ambroiſe. 620.

Bourgogne. Eudes Duc. 384.

Bracelets d'or d'un Comte & d'une Reine, attachés au tombeau de S. Germain. 74. 75.

Bray, lieu du Diocèſe d'Orleans. 122.

Brellon ou *Breillum*, proche Auxerre. On y fait mourir un Clerc injuſtement. 385.

Brenches, Village du Diocèſe de Sens. 131. 346. 347.

Bretagne (Grande,) Il y a eu pluſieurs Egliſes de S. Germain. 32. Lieu de la victoire ſur les Pictes. 51. *n.* Dévotion ſinguliére envers S. Germain. 97.

Breteau, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 131. 580.

Breviaire d'Auxerre. Réformes projettées. 664. 676. 705. Récitation particuliére au Chœur, combattue par l'Evêque Nicolas Colbert. 714.

Breviande, lieu du Diocèſe d'Auxerre. 437.

Briare, du Diocèſe d'Auxerre. 117. 122. 154. 307. 366. *n.* Les Jacobins ſongent à s'y établir. 688.

Brienne (Erard de,) plaide contre la Comteſſe de Champagne. 360. Il s'accorde. 362.

Brienon, Ville du Diocèſe de Sens. 28. 326.

Brigittins établis au Diocèſe d'Auxerre. 699.

Brionde. On y apprend de S. Germain le jour de la mort de S. Julien. 56.

Broc en Anjou, Prieuré. 694.

Du *Broc*, Sieur des Granges. 607.

La *Broſſe*, près Auxerre. 397.

Bruere, bois au Diocèſe d'Auxerre. 738.

Brugnon, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 698.

Bruneau (Brunellum,) climat de vignes près Auxerre, prononcé par le peuple *Beurgniot*. 759.

Brunet (Philippe,) Evêque *in partibus*. 514.

S. Bry, Ville du Diocèſe d'Auxerre. 243. 269. 293. 307. 311. 323. 379. Oratoire de Pontigny en ce lieu. 386. Juſtice. 390. Le Roi Jean y dîne. 468. Seigneur. 496. Le tombeau de S. Cor y eſt ouvert, & ſes reliques élevées. 562. Dedicace. 574.

Buſauey, près Mouzon. 89.

C

Cahors. Des reliques de S. Amatre, & de S. Germain y ſont portées. 74. 127. Don à l'Egliſe de Cahors. 132. 133.

Calargues en Languedoc. 783.

Calberte (S. Germain de,) au Diocèſe de Mende. 88.

Calendrier des Saints d'Auxerre, ſuivi par un Evêque qui a abdiqué. 668.

Calice, adminiſtré aux Laïques. 10. Calices d'étain permis encore au dernier ſiecle. 697.

Cambray, patrie de Wibaud Evêque d'Auxerre. 194. Un Chanoine de S. Gery illuſtre. 459.

Campoboſſum, lieu du Diocèſe de Sens. 136.

Cantiques latins, compoſés par Hugues de Noyers Evêque d'Auxerre. 316.

Capilinarius. Terre inconnue du pays Auxerrois. 132.

Capilliacum, peut-être Choüilly. 200.

Capuchon, ou aumuce ronde des Chanoines au XIV. ſiecle. 465.

Capucins. Leur établiſſement à Auxerre. 660.

Caputiez, Secte d'Hérétiques au Diocèſe d'Auxerre. 317. *& ſuiv.*

S. Caradeu, Patron de la Collegiale de Donzy. 564.

Cardinaux, Evêques d'Auxerre. Erard. 407. Pierre de Mortemar. 443. Talayrand. 445. Pierre de Cros. 458. Audoin. 460. Robert de Lenoncourt. 602. De la Bourdaiſiere. 613.

Carême. On ne pouvoit uſer de laitage au XVI. ſiecle, ſans la permiſſion de l'Evêque. 590.

Carme, ſorti de ſon Ordre devient Pénitencier d'Auxerre. 628.

Carmelites. On refuſe de les admettre à Auxerre. 661. 676.

Cartulaire. Origine du Cartulaire du Chapitre d'Auxerre. 452. 805.

Caſtellanus, homme de lettre de l'Evêque d'Auxerre Ambaſſadeur à Rome. 581.

Cathédrale d'Auxerre, reconnue par une Proceſſion de toutes les Paroiſſes du Diocèſe. 216. Quand on a commencé l'édifice d'aujourd'hui. 339. Elle eſt profanée. 356. Ce qui eſt cauſe qu'elle porte le titre de S. Etienne plutôt que de N. D. 818.

Sainte Catherine, Chapelle en la Cathédrale d'Auxerre. 481.

Caveau, conſtruit ſous le Jubé de la Cathédrale d'Auxerre. 577.

Celle Saint-Remi au Diocèſe d'Auxerre. 178.

Celles, Abbaye de Ciſterciennes près Auxerre. Sa fondation. 346. 358. Sa tranſlation. Voyez *Orgelaine*, ou *les Iſles*.

Cendre. Guillaume Evêque d'Auxerre, meurt ſur la cendre. 312.

Cepenſe ou *Ceponſe*, Château à Ougny Diocèſe de Nevers. 367. 631.

Cerilly, lieu du Diocèſe de Bourges 327.

Cerin ou *Serin*, Hameau du Diocèſe d'Auxerre. 202.

Cervan, Hameau du Diocèſe d'Auxerre. 208. 713.

Cezeins, au Diocèſe de S. Flour, où eſt le culte de S. Germain. 93.

Cezy ſur Yonne, au Diocèſe de Sens. 252. 493. 837.

Chaalis, M. de S. Germain Abbé de ce lieu. 633.

Chaalons. 282. L'Evêque Erchanraüs. 186. Pierre de Latilly. 437. Maiſon des Evêques de cette Ville à Paris. 605.

Chablies. Il y avoit une Imprimerie en 1483. 561. Un Prévot de la Collegiale. 763.

Chaire de pierre des Evêques d'Auxerre au fond du Sanctuaire, puis à côté droit. 449. 507. 510. 551. 609. 625.

Chaire à prêcher, l'Evêque Amyot s'y tenoit d'une maniére ſinguliére. 624.

Chalendemai. Foire des Calendes de Mai. 30.

Challon ſur Saone. 129. 467.

Chamlemi, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 117. 177. 594. Egliſe rebâtie & dédiée. 651.

Champagne. Le Comte Etienne. 260. Thibaud. 278. Un Comte eſt oppoſé à l'Evêque d'Auxerre. 320. La Comteſſe Blanche. 349. 350. 363. Thibaud Comte. 383. 391. *n.* 392. 394. 395. 406. Haymon. 412. *n.*

Champagne, lieu du pays Avalonois. 129.

Champigny, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 230.

Champoulet, Hameau de Batilly au Diocèſe d'Auxerre, érigée en Succurſale. 591.

Chancelade. Congr. de Chan. Reg. 444.

Chandeliers, ſervoient à diſtinguer les Fêtes. Voyez *Cierges*. & 821.

Chanlay, Paroiſſe du Diocèſe de Sens. 386. *n.*

Chanoines d'Auxerre ne devoient demeurer deux enſemble. 452.

Chanoines Reguliers de 4. maiſons différentes, forment les 4. Chapitres ſubordonnés à la Cathédrale d'Auxerre. 824.

Chanoines. Voyez *Chapitre*.

Chant, compoſé par un Evêque d'Auxerre. 317.

Chant, de mémoire ou par cœur, d'obligation aux Vicaires de l'Egliſe d'Auxerre. 389.

Chant, de l'Hymne de Prime, touche un Seigneur. 233.

Chanteprime (Adam,) natif d'Au-

xerre. 527.
Chapeau de Cardinal ſuſpendu à la voûte de la Cathédrale d'Auxerre. 408.
Chapelain de l'Evêque d'Auxerre, ſon origine. 388.
Chapelains fondés à S. Jean & S. Michel proche la Cathédrale d'Auxerre. 390. Autres Chapelains. 498.
Chapelles, ni Collégiales ne peuvent être bâties ſans la permiſſion de l'Evêque. 348. Précaution pour la conſervation du bien des Chapelles. 661.
Chapelle S. André, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 296. 305. 367. 567.
Sainte Chapelle de Paris. 502. Gilles de Souvré Tréſorier. 672. *n.* Rouſſeau Chantre. 779.
Chapellenies, de la fondation d'un Souchantre d'Auxerre. 793.
Chapitre de Cathédrale d'Auxerre, conſulté par l'Evêque. 433. 443. 459. 484. 513. Il gagne un procès à Sens contre l'Evêque Amyot. 638. Salle du Chapitre. Les Abbés du Diocèſe y prêtent ſerment de fidélité à l'Egliſe d'Auxerre. 436. Préſidence au Chapitre, Réglement à ce ſujet. 452.
Chappe. Droit de Chappe aux receptions des Chanoines. 420. Chappe donnée à l'Egliſe de Sens par l'Evêque d'Auxerre. 622. Chappes aux Répons & *Alleluia* des Fêtes ſolemnelles. 684. 765.
Chappes, lieu du Diocèſe de Troyes. 316.
Charbuy, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 155. 211. 305. 320. 358. 363. 412. 482.
Charentenay, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 207. 208. 271. 544. Les Benedictines d'Auxerre y demeurent, refuſent la viſite de leur Evêque. 678. Elles admettent ſon Succeſſeur. 688.
La Charité ſur Loire, au Diocèſe d'Auxerre. 247. 260. 264. 292. 293. 308. 317. 318. 321. Augmentations des Paroiſſes. 345. | 346. 349. 350. 359. *n.* 368. *bis.* 402. 403. 417. 432. 438. 516. 524. 605. 676. 694. 698. *bis* 699.
Charny. 382.
Chartres. L'Evêque Milon d'Illiers. 96. Chartres patrie de l'Evêque Herifrid. 197. Combat proche cette Ville. 206. Meurtre du Chantre de cette Egliſe, Conciles à ce ſujet. 392. Le Roi ſe juſtifie d'avoir attaqué les franchiſes de cette Egliſe. 417. Chanoines illuſtres. 423. 429. 430. Robert de Joigny Evêque. 437. Un Prevôt d'Auvers en cette Egliſe. 439. *n.* Pierre de Broc étoit du Diocèſe de Chartres. 694. Archidiacre de Chartres. 803 *bis.* Accord du Chapitre avec l'Archevêque de Sens ſur le droit de viſite. 852.
Chaſels, Terre. 760.
Chaſſe de l'Evêque d'Auxerre dans les bois du Comte. 278.
Châſſe. La plus grande de la Cathédrale d'Auxerre, ce qu'elle contient, & par qui donnée. 685.
Chaſſegne, Hameau du Diocèſe d'Auxerre. 592.
Chaſſenai, Hameau du Diocèſe Auxerrois. 117.
Chaſtellux. Canonicat d'Auxerre héréditaire en cette maiſon. 809. & ſuiv. Erection de la terre de Chaſtellux en Comté. 813.
Le Chat, nom d'anciens Chevaliers Auxerrois. 362.
Château-Cenſoir, a appartenu à S. Cenſure Evêque d'Auxerre. 106. Abbaye de ce lieu. 309. Hommage à l'Evêque d'Auxerre. 473. 532. 560.
Château-chinon. Le Seigneur doit de la cire à l'Egliſe d'Auxerre. 766.
Châteaudun, où eſt le culte de ſaint Valerien d'Auxerre. 17.
Château-neuf, au Val de Bargis, Diocèſe d'Auxerre. 295. 337. 355. 382. 417.
Château-neuf ſur Loire. 419.
Château-Renard, Diocèſe de Sens. 297. On y montre des Reliques de pluſieurs Saints du Maine. 750.
Château-Thierry. 419.
Châtelay, (Simon de.) 357.
Chatillon ſur Seine. 572.
La Châtre en Berry : Reliques de S. Germain. 88.
Chaumes, lieu. 572.
Chemilly, Paroiſſe au Diocèſe d'Auxerre. 199. 343. Voyez *Baumon.*
Chenay en Tonnerrois. 139.
Cherré au Maine : il y a eu une Egliſe de S. Germain. 95.
Cheſſy, au Diocèſe d'Orleans. Reliques de S. Germain. 57.
Cheſſy, en Tonnerrois. 142.
Chevannes, bourg du Diocèſe d'Auxerre. 208. 221. 347. 595. *n.*
Chevaux, en très-grand nombre

dans les viſites d'un Evêque d'Auxerre. 325. & dans celle d'un Archidiacre. *Ibid.*

Cheveux. L'Evêque Amyot les coupe lui-même à des Curés en plein Synode. 629.

Chevigny, Hameau du Diocèſe d'Auxerre 293. *n.*

Chevroches, au Diocèſe de Nevers. 30.

Chichée, Prieuré de Flavigny ſitué près Chablies. 400.

Chichery, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 195. 304. 361. 383. 420. 750.

La Chievre, climat près Auxerre. 754.

Chitry, au Diocèſe d'Auxerre. Egliſe ancienne de S. Valerien d'Auxerre. 16. Dixmes de ce lieu. 404. 405. 413. Vignes de la Tréſorerie d'Auxerre. 709.

Chivres, près Varzy. 561.

Choiſy, Prieuré au Diocèſe de Meaux. 571. 579.

Chou d'énorme groſſeur préſenté au Roi. 632.

S. Chriſtophe, Egliſe de ſon nom à Auxerre au VI. ſiecle. 109. Enorme Statue de ce Saint en la Cathédrale d'Auxerre. 588.

Chronique d'Auxerre, Françoiſe; ſes fragmens. 736.

Chronologie des premiers Evêques d'Auxerre, défectueuſe. 102.

S. Chriſante. Corps d'un Saint Martyr de ce nom apporté de Rome à Auxerre, au IX. ſiecle. 179. La tranſlation d'une châſſe en un autre. 610.

Chimie, & recherche de la pierre philoſophale fauſſement imputée à M. de Souvré Evêque d'Auxerre. 680.

Ciboire ou Baldaquin. 172.

Cierge dû à la Cathédrale d'Auxerre par le Seigneur de Gien. 321. Le nombre des cierges dans les grands Chandeliers, diſtingue les Fêtes d'Auxerre. 793.

Ciſtercions en different, prennent pour arbitre l'Evêque d'Auxerre. 705.

Claire-Fontaine, au Diocèſe de Chartres. Jean Perier Abbé. 544.

Clairmarais, au Diocèſe de S. Omer. 297. *n.*

Clamecy, au Diocèſe d'Auxerre. 135. 251. 279. 523. 574. 584. 629. 662. 675. 687. 754. 756.

Clandeſtinité, du mariage combattue. 629.

Clercs; les Chanoines compris ſous ce nom. 349.

S. Clement, Chapelle proche la Cathédrale d'Auxerre, où un Evêque eſt inhumé. 196. Jardin appartenant à cette Chapelle. 587. Un Chapelain y eſt fondé. 734.

Cloches: Belles Cloches de la Cathédrale d'Aux. au IX. ſiecle. 173. Cloches de la Cathédrale ſonnée pour indiquer l'arrivée du Comte. 319. Les Templiers ne peuvent avoir de Cloches ſans la permiſſion de l'Evêque. 386. Cloche du couvre feu avertit de la réſidence de l'Evêque d'Auxerre. 514. Les petites Cloches dites maneaux, & par corruption *moineaux*. 771. *n.* Conjecture ſur le nom de Balons. 771. *n.*

Clochers. Coutume de mettre des reliques au faîte. 144. Clocher magnifique de N. D. Ladhors en fléche de pierre, tombée en 1627. 833

Sainte Clotilde, paſſe par Auxerre. 73. Elle fait aggrandir l'Egliſe bâtie ſur le tombeau de S. Germain. *Ibid.* Elle peut avoir fait élire l'Evêque Optat. 849.

Cluny. On y montre des Reliques de S. Germain. 87. L'Abbé a eu quelque droit ſur l'Abbaye de S. Germain d'Auxerre. 348. Bertrand de Colombiers Abbé. 417.

Clunicions: Leurs tentatives ſur l'Abbaye de S. Germain. 280.

Coches d'eau, au XIV. ſiecle. 454.

Cogs enſorcelés. 38.

Coignet, Secretaire du Roi 530.

Le Cointre, Benedictin de Saumur, auteur d'une Oraiſon Funebre. 679.

Colanges ſur Yonne. 321. 360. 363. 371. 402. 411.

Colanges-les-Vineuſes. 325. 358. 474. 481. Incendie de cette Ville. 718. 811. 813.

Colin (Jacques,) Abbé à Bourges. 620.

Collation des Chanoines d'Auxerre le 30. Avril. 29. Autres Collations avec lecture pendant le Carême. 627.

College d'Auxerre. L'Evêque Amyot lui deſtine un bâtiment neuf qui lui eſt adjugé. 644. Projet d'en ériger un à Varzy. 727.

College des Trois-Evêques à Paris. 852.

Colmery, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 117.

Cologne. Il y a des Reliques de ſaint Germain. 92.

S. Côme, Egliſe & Monaſtére à Auxerre, bâtie par S. Germain. 37. & 39. Veſtiges de cette Egliſe. 827.

Côme, nom d'un canton à Bouy au Diocèſe d'Auxerre. 5.

Commenderies. Défenſe dans ces Chapelles & ſemblables, d'introduire les bénédictions d'eau & de pain. 698. Renaud de Vichier Commandeur. 739.

Communauté, ou vie commune, projettée au dernier ſiecle par quelques Chanoines d'Auxerre. 853.

Commune. On tente en vain d'en ériger une à Auxerre. 304.

Communion, ſous les deux eſpéces. 734. Tuyaux à cet uſage. *Ibid.*

Compiegne. Il y a des Reliques de S. Germain. 90.

Complies : choix d'Antienne qui parle de la nuit, pour cet Office à la Fête de S. Germain. 90. Complies ne ſe diſoient pas immédiatement après Vêpres toute l'année au XIII. ſiecle. 370.

Comptes de Fabrique. Caſſation de ce qui avoit été décidé en faveur des Juges Laics. 725.

Concélebrants : Prêtre qui célébrent avec l'Evêque d'Auxerre le Jeudi Saint. 641.

Conception de la Sainte Vierge. Ferric Evêque d'Auxerre, la ſoutient immaculée. 485.

Conches, proche Varzy. 383.

Concordat. Plainte de François I. de ce que le Pape alloit contre. 580.

Condé, proche Boulay, Diocèſe de Metz. Egliſe S. Germain avec Reliques. 85.

Condé, Diocèſe de Meaux. 297.

Condé, au Dioc. de Bayeux, patrie d'un Evêque d'Auxerre. 554.

Cone, ville du Diocèſe d'Auxerre. 117. 154. 178. 191. 237. 256. 257. 295. 306. 320. 337. 344. 345. 360. 363. 367. 382. 411. 417. 484. 536. 564 *bis*. 589. 698. 700. 703. 743.

Conférences Spirituelles, particulieres & publiques établies par quelques Chanoines d'Auxerre. 854.

Confreries différentes. Celle de la Trinité à Auxerre, ſon origine. 562. Autre de la Trinité pour la rédemption des Captifs. 820.

Confrerie des Trepaſſés, chez les Jacobins d'Auxerre. 524. 545. 546. 556. 560.

Confrerie du S. Sacrement, ſon origine. 590.

Confrerie de l'Aſſomption, par les Prêtre de la Puiſaye. 673.

Confrerie de N. D. des Vertus : ſon établiſſement. 600.

Confrerie de S. Alexandre dans la Cathédrale d'Auxerre, ſupprimée. 690.

Confrerie de Sainte Anne à N. D. de la Cité. 820.

Congrégation des Rites, à Auxerre. 676.

Congrégation du Pere de Matincourt. Religieuſes à Donzy. 699.

Corbeil, au Diocèſe de Paris. 327. Vieux Corbeil. 426.

Corbeilles, au Diocèſe de Sens. 123.

Corbelain, au Diocèſe d'Auxerre, érigé en Cure. 367. On y conſtruit une Forteresſe. 381. Seigneur de ce lieu. 789.

Cordeliers reçûs par l'Evêque d'Auxerre. Sous quelles conditions. 359. Seguier Evêque fait une bénédiction chez eux. 683.

Corevêques d'Auxerre, ont pu avoir leur diſtrict vers Gien & vers Mêve. 731.

Corvol du Diocèſe d'Auxerre, donné à l'Egliſe de S. Maurice de la même Ville. 42. | 154. 302. 305. 368. *n.* 399.

S. Cot, Martyriſé ſur un grand chemin. 41. Découverte de ſon corps. 133. Ses Reliques transferées. 562. Une partie conſervée à Varzy. 565. Son chef enchâſſé en argent. 807.

Couches, au Diocèſe d'Autun. 135.

Coucy les Saints, au Diocèſe d'Auxerre. 170.

Coulenz, village du Diocèſe de Langres. 297.

Coulomb Théologal de Blois abſout Henri III. 364.

Coulons, lieu du Diocèſe d'Auxerre autrefois habité. 259. 343.

Coupvray, lieu du Diocèſe de Meaux. 606.

Courçon, au Diocèſe d'Auxerre. 116. 154. 812. Dédicace de l'Egliſe. 591.

Courgy, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre.

Digitized by Google

xerre. 343. Examen de la ſainte Epine de ce lieu. 601. 604.

Couronnes d'argent ſuſpendues dans la Cathédrale d'Auxerre & ailleurs. 173. 214. 216.

Sainte Couronne. Etabliſſement de ſa Fête à Auxerre. 370.

Courtenay. (Robert de) 737.

Courtiers ou Courratiers de vin. 686.

Courtis, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 271.

Coutances. Un Chanoine illuſtre. 552. Un Archidiacre. 558. On y croit que S. Ereptiole premier Evêque, étoit diſciple de S. Germain d'Aux. 849.

Crain ou *Crin*, Paroiſſe du Dioc. d'Auxerre. 132. 271.

Creney proche Troyes. 492.

Creſpy du Comté de Vermandois. 283.

Crevan ancien lieu du Dioc. d'Auxerre. 116. 154. 200. 219. 237. 300. 329. *n.* 342. 343. 361. 411. 420. 555. 589. 732. 734. 764.

Creuzy. Canton près Auxerre. 354.

Criſenon Abbaye de Filles au Dioc. d'Auxerre. 261. 269. 270. 271. 414. 700.

Croiſade du XIV. ſiecle dont ſe mit le Cardinal de Perigord. 85.

Croix. Egliſe Cathédrale en forme de croix, au X. ſiecle. 221. Bois de la vraye Croix donné par l'Ev. Guillaume de Seignelay. 352.

Croſſe remiſe par un Abbé de Saint Germain. 259. 260.

Crucifix. Antiquité du Crucifix entre le Chœur & la Nef. 173.

Cry, lieu du Tonnerrois. 136.

Cryptes de la Cathédrale d'Auxerre. 222. Leur double deſcente fermée par la conſtruction d'un vaſte Jubé, au XVI. ſiecle. 573.

Cudot au Diocèſe de Sens. 750.

Cures à la Préſentation du Chapitre d'Auxerre ; confirmation de ce droit. 405.

Curés Chanoines, jouiſſent d'exemptions. 559. Curés maintenus contre les Réguliers. 675. Curés d'Auxerre cités à l'Officialité pour n'avoir pas aſſiſté aux Proceſſions. 694. Doivent venir eux-mêmes prendre les ſaintes Huiles. 697. Leur réſidence. 659.

Curly, pays de prés proche Auxerre. 783.

Cuſſy, donné à l'Egliſe d'Aux. 41.

Cuxan en Catalogne, Abbaye où ſont des Reliques de S. Amatre & de S. Germain. 93.

S. Cyr. Son culte étendu dans les Gaules depuis le voyage de S. Amatre en Orient. 21. L'Evêque d'Aux. donne de ſes Reliques à celle de Nevers. 223. On porte en la Cathédrale d'Auxerre ce qui en étoit reſté en l'Egliſe de S. Amatre. 434. La Fête de ce Saint augmentée en la Cathédrale. 807. Etabliſſement de la Proceſſion de leur châſſe. *Ibid.*

S Cyr-lez-Coulons, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 260.

D

Dagobert I. Bienfacteur de l'Abbaye de S. Julien d'Aux. 135. 136.

Dampierre (Gui de) fonde le Prieuré de Marcy. 364. Cure de Dampierre. 760.

Dammarie en Puiſaye, au Diocèſe d'Auxerre. 30. Dixmes de ce lieu. 370.

Davy (Blanchet) Lieutenant Général d'Auxerre. 567.

Démiſſion d'Evêché. S'il falloit l'agrément du Pape. 298.

S. Denis, Abbaye où a été porté le corps de S. Pelerin premier Evêque d'Auxerre. 6. Ce Saint y étoit invoqué contre pluſieurs maladies. 7. *n.* & 11. Deſcription du contenu de la châſſe de S. Pelerin. 10. Dédicace de S. Denis. 283. Informations contre l'Abbé Henry. 392. Dominique Seguier natif de S. Denis. 681. Il y introduit la Congrégation de S. Maur. 684. Il obtient du Prieur des Reliques de S. Pelerin. *Ibid.*

S. Denis, Chapelle au cloître de la Cathédrale d'Auxerre. 493.

Depoſuit des bâtons de Confréries. 697.

Deus adjuva, nom de lieu dans l'Orleanois & Châlonois. 122.

S. Didier de Cahors. Son Teſtament différe de celui de S. Didier d'Auxerre. 133. *n.* Lettre de S. Pallade à ce ſaint Evêque. 138.

Diges, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 227. 280. 348. *n.*

Dijon. On y tient un Concile. 326. Benediction de l'Egliſe S. Nicolas. 521. Juriſdiction de S. Etienne. 678.

Dilo, Abbaye de Prémontrés. 831.
Dimont, village du Dioc. de Sens, patrie d'un Evêque d'Auxerre. 467.
Diocèſe d'Auxerre. Sa deſcription faite au VI. ſiecle. 116. Il n'avoit alors que 37. Paroiſſes dans la campagne. 119.
Diſtributions manuelles pour l'Office Divin : leur antiquité 138. Celles des Heures de l'Office augmentées par un Archidiacre de Puiſaye. 775.
Dieuſe en Lorraine, Place aſſiegée par P. de Broc Evêque d'Aux. 696.
Dixme de vin. Le Comte d'Auxerre eſſaye en vain de la lever. 304.
Doctrinaires ſe dévouent au ſervice du Diocèſe d'Auxerre. 713.
Domecy ſur le Vau au Diocèſe d'Autun. 123.
Domfront Vicomté. 657. 669.
Dominiquains. Voyez *Jacobins.*
S. Dominique. Habit de ſon Ordre porté par le jeune Seguier depuis Evêque d'Auxerre. 681.
Donzy, Ville du Diocèſe d'Auxerre. 117. 155. 402. 411. 417. 431 432. 443. 481. 511. 525. 530. 560. 564. 574. 596. 614. 657. 677, 699. 703.
Douze pauvres nourris par S Betton Evêque d'Auxerre. 211. Par l'Evêque Gaudry. 273. Treize par l'Evêque Geoffroi. 243.
Doyen d'Auxerre. Sa juriſdiction. 324. 357. 358. 485. 545. 600. Un Doyen emmené priſonnier. 356. Addition à la formule de ſon ſerment de fidelité à l'Evêque d'Auxerre. 677.
Dracy, vignoble près d'Augy dans le voiſinage d'Auxerre. 759.
Drap de ſoye de l'entrée de l'Evêque d'Auxerre enlevé par les Barons. 452. Drap d'or pour le même ſujet. 513.
Drap mortuaire ou Poile des morts, prétendu par le Tréſorier d'Aux. 772.
Droët eſt l'abregé d'André. 111.
Droguin (Jean) Chapelain du Roy. 631.
Druye, Bourg du Diocèſe d'Aux. 116. 154.
Duchêne, célebre Ecrivain rectifié. 240.
Duel en horreur à l'Evêque d'Aux. 387. On l'ajoûte aux Cas réſervés. 713.
Dunoan Jeſuite fait l'éloge de Nicolas Colbert Evêque d'Aux. 711. *n.*
Dunois. S. Valerien Evêque d'Auxerre, y eſt regardé comme Patron. 17.

E

Eau au Diocèſe d'Auxerre. 158. 159. 348. *n.* 741.
Ecolatre d'Auxerre. Voyez *Scholaſtique.*
Ecoles d'Auxerre célebres au IX. & X. ſiecles. 781. Au XII. ſiecle. 783. La Rectorerie appartient au Pénitencier. 550. Ecoles de chant ſont à la nomination du Souchantre. 793.
Ecoliers. Préſences de la punition par la bénédiction Epiſcopale. 199. Le Pénitencier d'Auxerre exige d'eux un droit. 786. Ceux du College de Navarre changent le nom de leur maitre. 854.
Ecrignelles, village du Dioc. d'Auxerre. 437.
Ecoulives Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 116. 153.
Ecouy au Dioc. de Rouen. 437.
S. Edme Archevêque de Cantorbery ſe retire à Pontigny. 369. Ses miracles. *Ibid.* Découverte de ſon corps, & élévation du tombeau. 387. On l'enchâſſe. 388. De ſes Reliques à S. Pere d'Auxerre. 836.
Egliſes. Pluſieurs Egliſes dans un même Monaſtere au VII. ſiecle. 136.
Election d'un Evêque d'Aux. très-traverſée. 288.
S. Eloy. Bracelets où étoit ſon nom. 75. Etabliſſement de ſolemnité en la Cathédrale d'Aux. au jour de ſa Fête. 360. Tranſlation de ſes Reliques à Noyon. 392.
Emeutes à Auxerre à l'occaſion des impôts ſur le vin. 674.
Emme Reine, épouſe du Roi Raoul, dévote à S. Germain. 75.
Encenſemens. Celui des ſépultures Epiſcopales imité de Sens, mais devenu preſque méconnoiſſable. 224. Encenſement perpétuel d'un mort pendant ſes funérailles. 807.
Enfans. Corps d'enfans trouvés près des corps des Saints. 9. *n.*
Enfans de Chœur de l'Egliſe d'Aux. Un Evêque ſonge à en augmenter le nombre. 690.
Enon, village du Diocèſe de Sens. 406. *n.*
Entrains, lieu du Diocèſe d'Aux. où il y avoit un Temple de Payens. 4. 117. 155. Chapelle du Château de

Digitized by Google

ce lieu. 358. Seigneur d'Entrains. 431.

Entrée des Evêques d'Auxerre, coûteuſe à l'Abbaye de S. Germain. 402. Un Evêque ne pouvoit paroître dans la Ville avant ſon entrée ſolemnelle. 528. 572.

l'Epau, Prieuré du Val des choux-lez-Donzy au Diocèſe d'Auxerre. 346. 566. 646.

Epiers. Le Roy y eſt en 1326. *pag.* 441.

Epoigny. Voyez *Apoigny*.

Epoiſſes. André Seigneur. 350.

S. Eptade élu Evêque d'Auxerre vers l'an 502.

S. Erepiole premier Evêque de Coutances, diſciple de S. Germain d'Auxerre. 849.

Eſchallis, Abbaye. 281. *n.* 348.

S. Eſprit. Meſſes du S. Eſprit célebrées pour un vivant qui a fondé ſon Anniverſaire. 452. La Charge de Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit attachée à la dignité de premier Aumônier. 631.

Etampes. Collégiale de N. D. 283.

Etats de Bourgogne. L'Evêque d'Auxerre s'y brouille. 599. Les Evêques d'Auxerre y rentrent. 722.

S. Etienne Martyr. On a pû avoir de ſes Reliques au commencement du V. ſiecle. 20. Doigt de ce Saint au Tréſor de l'Egliſe d'Auxerre. 352.

S. Etienne Pape. Chapelle de ſon nom à Auxerre. 493.

Etienne Prêtre Africain. Jugement ſur la vie de S. Amatre. 19. 121.

Etudes négligées par les Chanoines. 349.

Evagre (Jean) Remois. 619.

Evangelier d'argent. 175. Livre des Evangiles porté à la Cérémonie des hommages rendus à l'Evêque d'Auxerre. 432.

Evêque d'Auxerre imaginé fauſſement. 552. *n.*

Evêque Chanoine du jour de Saint Etienne d'hiver en la Cathédrale d'Auxerre. 627. 764.

Sainte Eugenie. Ses Reliques apportées à Auxerre. 215. Egliſe de ſon nom au Diocèſe d'Auxerre dès le V. ſiecle. *Ibid.* War, nom de la fontaine qui eſt ſous cette Egliſe. 320. Chapellenie de ſainte Eugenie en la Cathédrale d'Auxerre. 793.

Evreux. Ses Evêques: Radulfe. 395. Guillaume. 480. 485. 493. 498.

S. Euſebe de Verceil. Anachroniſme d'Heric à ſon ſujet. 71. *n.* Abbaye, puis Prieuré de ſon nom à Auxerre. Voyez ſon article. *p.* 842. & les pages 414. 535. Reliques qu'on y conſerve. 702.

S. Euſebe Prêtre à Auxerre. 112.

S. Euſtache. Meſſe fondée en ſon honneur en la Cathédrale d'Aux. 762.

Excommunications. Queſtion agitée ſous S. Louis. 393. Pluſieurs Chanoines d'Aux. excommuniés. 538. Excommunication d'un Roy de Hongrie blâmée par le Roy François I. 582. Un Abbé de S. Marien excommunié par l'Evêque d'Aux. 830. Un Abbé de S. Pere excommunié pour avoir refuſé de payer les droits de l'Archiprêtre. 858. Excommunication au ſujet des biens de S. Syphorien d'Autun, envoyée à deux Evêques d'Aux. 850.

S. Exupere I. Evêque de Bayeux, a paſſé par Auxerre. 817.

F

Fabrique de la Cathédrale d'Aux. Augmentation de ſon droit ſur l'Evêché. 700.

Falſification de Proviſions de l'Evêque de Bethleem. 548.

Sainte Felicule Vierge. Ses Reliques à Gien. 563.

S. Felix Martyr proche Auxerre. Ses Reliques apportées à Auxerre. 22. *n.* 220.

S. Fergeau au Diocèſe d'Aux. 131. *n.* 142. 227. 271. 381. Commencemens du Chapitre. 536. Etabliſſement des Auguſtins & Bénédictins. 699.

Ferriola lieu du Diocèſe d'Aux. 130.

Fermeté des Evêques de France. 282.

Ferrieres, Abbaye du Diocèſe de Sens. 276.

Ferroul ancienne famille d'Auxerre. 529. 686.

La Ferté Loupiere au Diocèſe de Sens. 295.

La Ferté ſur Grone, Abbaye. 570.

Fêtes des Saints d'une Cathédrale fixent la tenue des Chapitres Généraux. 72. Fêtes encore rares à Auxerre au X. ſiecle. 220. Fêtes commençoient aux premieres Vêpres pour la ceſſation du travail, au XIII. ſiecle. 349. L'abſence aux grandes Fêtes étoit une

marque qu'on déclinoit la juriſdiction d'un Evêque. 149. Fêtes des Saints, même non chommées, annoncées au Prône. 533. Fêtes retranchées à Auxerre dès le commencement du XV. ſiecle. 503.

Fétigny, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 586.

Filon, nom d'anciens Chevaliers d'Auxerre. 337. 347. *n.* 360.

Flaciacum a appartenu à l'Egliſe d'Auxerre. 136.

S. Flavit, lieu du Dioc. de Troyes. 429.

Fleurs. Domin. Seguier Evêque aimoit fort les fleurs. 689.

Fleury, ou S. Benoit ſur Loire. 334. 734. 741.

Fleury au Diocèſe de Sens. 747.

Flogny en Tonnerrois. 142.

S. Florentin Diocèſe de Sens, il y a eu autrefois des Chanoines. 801.

Foire de Chalendemai à Auxerre. 30. Foire du Montartre à la Mi-carême. 403. Autres Foires. 574.

Fontaine du Paganiſme. 141. Fontaine minerale ſur l'Yonne. 201. Fontaines minerales d'Appoigny. 658. Fontaine ſalée aux environs de Saint Georges & de Villefargeau près Auxerre. 831. Fontaine de S. Amatre. 751.

Fontaines près Toucy, Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. Fondation de la Chapelle de ſainte Syrie en ce lieu. 463. Hommage. 585. *n.*

Fontemoy, Monaſtère au Diocèſe d'Autun. 271.

Fontenet en Tonnerrois. 171.

Fontenet ſous Fouronne au Diocèſe d'Auxerre. 270.

Fontenet, Prieuré de Grammontins au Dioc. d'Aux. 302.

Fontenet, Dixme du Chapitre d'Auxerre. 749.

Fontenet, Abbaye du Diocèſe d'Autun 282. 284. 323. 327. 350.

Fontenoy au Diocèſe d'Aux. pays de labourage au V. ſiecle. 42.

Fonfay, lieu du Diocèſe d'Auxerre. 293.

Fontmorigny, Abbaye du Diocèſe de Bourges. 327.

Foulches, lieu appartenant au Chapitre d'Auxerre. 412.

Fourberies employées auprès d'un Evêque d'Auxerre en ſa derniere maladie. 285.

Fourche & rateau, Droit de l'Evêque d'Auxerre à Varzy. 321.

Foux. Fêtes des Foux. Pourſuites ſur cette Fête. 501.

France. Prééminence des Rois prouvée par l'Evêque d'Auxerre. 521.

Fredegaire éclairci. 128. *n.*

Frejus. Son territoire. 130.

G

Gallicans. Rits Gallicans anciens; eſtimés par l'Evêque Amyot, comme venant de l'Egliſe Grecque. 630.

Gara, Jacobin de Toulouſe, Auteur de l'Oraiſon funebre d'un Evêque d'Aux. 670.

Garchy ou Guarchy, au Diocèſe d'Auxerre. 160.

Garſiliacus, Terre inconnue dans l'Auxerrois. 177.

Gaſſendy. Condiſciple de Gilles Evêque d'Auxerre. 672.

Gâteau & vin de la Proceſſion de S. Amatre commué en argent. 664.

Gâtinois, Village à y découvrir. 132.

Geneve. Il y a une Egliſe de S. Germain. On y chantoit autrefois dans le Diocèſe ſon Office propre. 98. *n.*

Sainte Genevieve louée par S. Germain. 43. Son Egliſe à Paris. 183. Découverte de ſa tête. 297.

Sainte Genevieve, Hermitage proche Auxerre. 592.

Geoffroy d'Auxerre. 282.

S. Georges près Aux. 308. 358. 651.

Geran eſt le nom de Julien, alteré. 209.

Gerard de Ronſſillon fauſſement cru Fondateur de S. Pere d'Aux. 836.

S. Germain Evêque d'Auxerre. On n'a aucune preuve que les Calviniſtes aient jetté ſes oſſemens dans le feu. Il y en a au contraire de poſitives qu'ils furent ramaſſés par des Catholiques ſur le pavé de l'Egliſe. 78. 79.

S. Germain, Abbaye ſoumiſe à l'Evêque d'Auxerre. 291. 348. 651. Queſtion ſur la juriſdiction Epiſcopale à l'occaſion des violences des Religieux. 410. Un Evêque refuſe de promettre la conſervation des privileges. 608. La Reforme de S. Maur y eſt introduite. 676.

S. Germain ſur Meuſe, village. 57.
Germigny, lieu du Diocèſe de Sens. 208.
S. Gervais, Egliſe d'Aux. 170. 171. 172. 216. 281. Egliſe ſoumiſe à la viſite de l'Evêque d'Aux. 534.
Gié au Diocèſe de Langres. 207.
Gien, Ville du Diocèſe d'Auxerre. 117. 122. 321. 344. 359. 367. 377. 524. 535. 551. *n.*
Gien le Vieil au Diocèſe d'Auxerre. 359. 555. 563. *ter.* 564. 565. 656. 662. 688. 699. 704.
Gilbert de la Porée mandé à Auxerre. 281.
Gilimer fils de Waraton Maire du Palais. 143.
Giſors, l'Evêque d'Auxerre y repréſente le Roy. 418.
Givarlay Seigneurs de Champoulet. 591.
Gondilly au Dioc. de Bourges. 328.
Gontier ancienne famille d'Auxerre. Etienne. 530. Jean. 511. Arnoul. 584. 587. Palamedes. 587 *bis.*
Gouaix au Diocèſe d'Auxerre. 116. 153. 535.
Grangaticum, Droit ſur les grains. 237.
Grec. Caractères Grecs ſur d'anciennes tapiſſeries de la Cathédrale d'Auxerre. 214.
S. Gregoire le Grand fait mention de la victoire de S. Germain, remportée ſur les Pictes. 51. *n.* Dévotion envers ce Saint Pape, fondée ſur un fait fabuleux. 195.
Grez au Dioc. de Paris. 410. 429. 433. 439.
Grillot, Auteur d'un Ordinaire appellé de ſon nom Grillotine. 771.
Gron proche Sens. Il y a des offemens de S. Germain d'Aux. 82. 92.
Le Gros, ancien Chevalier d'Auxerre. 346.
Gubilium, Goulou au Dioc. d'Autun. 23.
Guerchy au Diocèſe de Sens, donné à l'Egliſe de S. Maurice d'Aux. 42.
Gueron près Bayeux, où S. Germain a paſſé. 56. 84.
Guerre. Les Evêques diſpenſés d'y aller. 357.
S. Guillaume de Bourges. Etabliſſement de ſa Fête à Auxerre. 377.
Guimier (Côme) reçu à une Prébende d'Aux. 556.
Gurgy au Diocèſe d'Auxerre. 199. 201. 305. 308. 311. 343. 361. 383. *bis.* 413. 765.
Gy-l'Evêque au Diocèſe d'Auxerre. 177. 198. 211. 257. 296. 305. 307. 318. 326. 371. 412. 513. 587. 660. 678.

H

Habits. Coutume de laiſſer à l'Egliſe en mourant le meilleur habit que l'on a. 675.
Habits d'Hyver des Chanoines pris aux Nocturnes du ſecond Novembre ſeulement. 688. Habits Epiſcopaux : Un Evêque voulant innover eſt condamné. 664.
Hanches au Diocèſe de Chartres ; Egliſe de S. Germain où il y a eu de ſes Reliques. 83.
Harangues. Nicolas Colbert Evêque d'Auxerre défend qu'on lui en faſſe. 714.
Haumont au Diocèſe de Cambray. 554.
Hebreu. Gilles de Souvré Evêque d'Auxerre avoit appris cette Langue. 672.
Sainte Helene Vierge à Auxerre. 25. Sainte Helene Patrone de l'Egliſe des Minimes de Gien. 562.
Heliopolis. L'Evêque de ce lieu fait une Miſſion à Seignelay. 698.
Heminage, ou Minage d'Auxerre. 552.
Herboriſte appellé Maurice, attaché à M. de Souvré Evêque d'Aux. 680.
Hericy au Diocèſe de Sens. 421.
Hermant Hiſtorien de Bayeux rectifié ſur l'origine de la Confraternité des Egliſes de Bayeux & d'Aux. 817.
Hermieres, Abbaye du Diocèſe de Paris. 510.
S. Hilaire Evêque de Mende. Son corps à S. Denis en France dès le IX. ſiecle. 6.
S. Hilaire d'Arles honoroit ſingulièrement S. Germain. 55.
Hieres au Diocèſe de Paris. 126. Clémence Abbeſſe. 440.
Hoſtes ou Pains azymes fournis par le Prieuré de S. Euſebe au Chapitre d'Auxerre, le ſoir du Jeudy Saint. 706. L'Abbaye de S. Marien a auſſi dû autrefois du pain à chanter à la Cathédrale. 830.

Holſtein (Luc) fait un ſéjour conſiderable à Auxerre, où l'Evêque le produit auprès du Cardinal Barberin. 680.

S. Honeſt Prêtre a peut-être été pris pour S. Aunès Evêque d'Auxerre. 129

Hôpital General établi à Auxerre. 716.

Hôpital S. Pere d'Auxerre. 836.

Hoſpitalieres d'Auxerre. 699. De la Charité. *Ibid.* De Gien. *Ibid.*

Hôtel-Dieu d'Auxerre. 324. 358. 651. 652. Nicolas Colbert y va ſervir les malades. 717.

Hôtel-Dieu du Chapitre. 397.

Hôtel des Evêques d'Auxerre à Paris. Voyez *Paris.*

Houdan, village du Diocèſe d'Auxerre, où les Evêques ont demeuré. 84. 402. 421. 447. 455. 456. 458. On en détruit le Château. 466.

Huguenots brûlent le corps d'un Evêque d'Auxerre. 286.

Humbert de Beaujeu, Seigneur de S. Maurice. 413.

Hunaud, Saint Archiprêtre d'Auxerre. 148.

I

Jacobins. Leur établiſſement à Auxerre. 369. Dédicace de leur Egliſe. 464. Un Jacobin empriſonné à Auxerre à la pourſuite de l'Evêque de Nevers. 487. Les Jacobins d'Auxerre brouillés avec l'Evêque. 545. Mis en priſon à l'Officialité. 546. Deux Jacobins admis aux diſtributions d'un Obit en la Cathédrale. 557. Leur Egliſe pollue & reconciliée. 674.

Jacobines. On refuſe de les recevoir à Auxerre. 661. 675.

S. Jacques le Majeur Patron d'une des Egliſes de la Cité d'Auxerre. 163. 165.

Jard, Abbaye près Melun. Philbert Abbé. 613.

Jean Roi de France aſſiſte à la priſe de poſſeſſion d'un Evêque d'Auxerre. 467.

Jeanne d'Evreux Reine de France donne des Reliques aux Jacobins d'Auxerre. 8.

Jeruſalem. Voyage d'un ſaint Prêtre d'Auxerre en cette Ville. 365.

Jeruſalem nom d'un Château ſur la Paroiſſe de S. Verain. 592.

Jeſuites. Amyot leur deſtine le college qu'il bâtit. 630. Les Cordeliers en ſont jaloux. 633. Etabliſſement des Jeſuites à Auxerre. 660.

Jeu de mots dans S. Bernard. 289.

Jeudy Saint. Fondation de diſtribution à la grand'Meſſe de la Cathédrale. 405.

Imprimerie. Quand ont été imprimés les premiers livres Eccléſiaſtiques d'Auxerre. 561.

Impôts pour les Romains au V. ſiecle. 37.

Incendies d'Auxerre. 21. 107. 236. 246.

Indard. Voyez *Aindard.*

Indict. Champ de l'Indict ou Lendit à Auxerre. 841.

Indulgences pour l'Egliſe d'Auxerre par le Cardinal Albergati. 519.

Interdit ſur le Royaume mépriſé par Hugues de Noyers Evêque d'Auxerre. 326. Guillaume de Seignelay en jette un ſur les terres du Roy. 334. Henri de Villeneuve en jette un ſur la Ville. 357. Erard de Leſignes ſur la ville de la Charité. 403. Sur la ville d'Aux. 407. Autre ſur la Cathédrale. 538.

Joigny du Diocèſe de Sens. 252. 257. 356. 369. 472. 667. 739. 740.

Joinville (Geoſtroi de) 401. *n.*

S. Joſeph. Défenſe de marier en Carême le jour de ſa Fête. 686. Prêtres de S. Joſeph de Lyon Miſſionnaires au Diocèſe d'Auxerre. 721.

Jouer du haut-bois. Application de ce Proverbe à un Evêque d'Auxerre. 689. *n.*

S.^e Jovinien Martyr de l'Auxerrois. 245. 247.

Irency au Diocèſe d'Aux. 227. 445.

Les Iſles proche Auxerre, confondues avec Entrains. 4. Abbaye de ce nom transférée à Auxerre. 688. Soumiſe à l'Evêque. 700.

Iſoar, nom de l'ancienne tour Seigneuriale de Varzy. 614.

Jubilé particulier pour Auxerre. 582.

Juglier. Territoire de vignes près Monétau. 791.

Juifs. Leur Synagogue à Auxerre. 324.

Juin (Jacques) prend poſſeſſion de l'Evêché d'Auxerre. 558.

S. Julien Abbaye proche Auxerre. 135. 195. 222. L'Abbeſſe Helviſe préſente à la Cure de Colanges-les-Vi-

neuſes. 325. Ses autres droits. *Ibid.* 338. 358. 359. *n.* Reforme tentée. 572. 593. 661. 678. Reuſſie. 700. On y conſerve des Reliques de S. Marcellien Evêque d'Aux. & autres. 12. L'Office de S. Julien mis en chant par un Evêque d'Auxerre. 123.

S. Julien. Ce nom eſt prononcé, *S. Geran* en Agenois. 209.

Juriſdiction Temporelle du Chapitre. 405. 455. 494. 540. 541.

Juriſdiction Spirituelle. 438. 463. 497. *& ſuiv.* 507. 510. 511. *& ſuiv.* 518. 539. 543. 544. 642. 700.

Juriſdiction Eccléſiaſtique maintenue contre la Séculiére. 280. 450. Explication ſur le même ſujet. *Ibid.*

Juriſdiction Epiſcopale ſur toutes les Communautés de Filles. 700.

Juriſdiction du Métropolitain de Sens. 852.

Juſſy, Paroiſſe du Diocèſe d'Aux. 211. 377 *bis.* 593. *n.*

S. Juſt, enfant d'Auxerre Martyr. Sa tête reçue à Auxerre. 21. Partie de cette tête donnée à l'Empereur Othon. 236. Les Reliques de ce Saint occaſionnent la Confraternité des Chapitres de Beauvais & Auxerre. 815. Tradition ſur le lieu de ſa maiſon à Auxerre. 848.

L

Ladus au Diocèſe de Sens. 142.

Lagny. Affaire d'un Abbé de ce lieu. 297.

Lagrené, Abbé de S. Jean d'Amiens, Evêque *in partibus*, Vicaire général de l'Evêque d'Auxerre. 667.

Laguna autrefois en Auxerrois. 168.

Lailly au Diocèſe de Sens. 737.

Lain Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 142. 323. 749.

Lainſec Paroiſſe du Diocèſe d'Aux. 142. 347. 406.

De Lamoignon (Charles) Seigneur de la Riviere. 560. Blaiſe de Lamoignon Chevalier poſſéde la même Seigneurie. 585.

Lampes d'argent ſuſpendues au Sanctuaire de la Cathédrale d'Auxerre. 370.

Lampes ſépulchrales en forme de cercle dans le tombeau d'un payen. 827.

Langres. Il y a une Egliſe de S. Amatre. 28. 30. Egliſe Cathédrale du titre de S. Mammès, dès le IX. ſiecle. 85. La vie de S. Gregoire de Langres adaptée à S. Gregoire d'Auxerre. 108. Gui de Geneve Evêque. 414. L'Evêque de Langres communie le Roy Henry III. 634. 635. Louis de Bar Evêque, Prieur de S. Euſebe d'Auxerre. 846. Veſtiges d'ancienne Confraternité entre les Egliſes de Langres & d'Auxerre. 815. L'Evêque d'Auxerre prié de gouverner le Diocèſe de Langres. 326. Un Archidiacre de Langres. 613.

S. Langueur : mépriſe ſur ce nom. 182.

Lanneau, Ecrivain de Bourges. 617.

Laon. Guillaume de Jaligny Evêque. 407. 760. Etienne de Bonneval Archidiacre. 417.

Larrey, village du Diocèſe de Langres. 84. 780.

Latin. Amyot Evêque d'Aux. compoſe ſes Sermons en Latin pour les débiter en François. 624.

Latré, Hameau du Diocèſe d'Aux. 117. 155.

S. Laurent. Ses Reliques à Auxerre. 215. Autel de ſon nom en la Cathédrale d'Auxerre. 764. Abbaye de ſon nom au Diocèſe d'Auxerre. 327. 328. 414. 437. 565. 593. 853.

Laurent. Chapelle près Andrie au Dioc. d'Auxerre. 256.

Le Beuf, (Michel) riche habitant de S. Verain des Bois, fait bâtir une Chapelle à ſa campagne, dite, Jeruſalem. 592.

Lecteur, Perſonnat en la Cathédrale d'Auxerre, autrefois appellé Litre. Voyez ſon article. *p.* 800.

Lemuet, Famille de Varzy. 532.

Lendit. Voyez *Indict.*

Lenfernat Seigneur de Pruniers. 631.

Leré au Diocèſe de Bourges. 297.

Leſignes au Diocèſe de Langres en Tonnerrois. 400. Abbaye de la Charité proche ce lieu. 406.

Lettres cultivées à Auxerre. 178.

Leugny Paroiſſe du Diocèſe d'Aux. 94. 200. 202. 207. 308. 311. 345. 362. 374. 382.

Lichay ou *Licheres* au Dioc. d'Auxerre. 154. 297.

Licheres du Diocèſe d'Autun, près Clamecy. 397.

Liciniacum en Auvergne, où il y avoit une Egliſe de S. Germain au V.

ſiecle, aujourd'hui S. Germain Lembron. 86.

Lieu-Dieu en Jard, Abbaye du Diocèſe de Poitiers. 828.

Liſon au Diocèſe de Toul, lieu de la mort d'un Evêque d'Aux. 169.

Lignorelles étoit autrefois en Auxerrois. 168. 280.

Lindry, Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 174. 200. 286. 323. 343. 383. 846.

Liſieux. Ses Evêques, Guy. 437. *n.* Guillaume d'Etouteville. 482. Remarque importante ſur S. Urſin Prédicateur du pays des Lexoviens. 849.

Liſle en Flandres, Patrie de l'Evêque Alain. 291.

Livres légués à l'Abbaye de S. Germain d'Aux. 231. A la Cathédrale d'Aux. 762. 791. 804. Voyez *Bibliotheque*.

Lodeve. 483.

Longuejoue, perſonnage de ce nom 595.

Lonrey au Diocèſe d'Aux. Charte fauſſe ſur la Donation de ce lieu à l'Egliſe de S. Hilaire de Poitiers. 107.

Lordereaux ou *Lourdereaux*, nommé Evêque d'Aux. 649.

S. Louis eſtime Bernard Evêque d'Auxerre. 366. 369. Son ordonnance ſur la navigation des rivieres. 382. Il rend juſtice à Gui de Mello Evêque d'Aux. 383. Il protége le Clergé d'Aux. 386. Il paſſe à Auxerre. 387. A Pontigny. *Ibid.* Information ſur les Miracles de S. Louis par l'Evêque d'Auxerre. 414. L'enlevement de ſa tête pris pour cauſe de la mort de l'Evêque d'Aux. & d'un malheur arrivé au Roy. 422.

Louis XIII. reſte à Auxerre. 678.

Louis XIV. à Auxerre. 705. 722. 814.

S. Loup, Paroiſſe de la ville d'Aux. 298. 758.

Lucenay en Nivernois. 423. 425. 426.

Luci-ſur-Cure, Paroiſſe au Diocèſe d'Aux. dont S. Amatre eſt Patron. 30.

Luis, Gréciſte de Tonnerre, aide Amyot Evêque d'Auxerre en ſes Traductions. 647.

Luminaire de la Cathédrale d'Auxerre fondé par les Evêques. 370. 397. Redevances pour ſon entretien aſſiſes ſur différentes terres. 766. Luminaire des funérailles des Chanoines de Notre-Dame de la Cité appartient à la Cathédrale. 822.

Lyon. S. Pelerin y paſſe en venant à Auxerre. 3. S. Germain y prêche. 31. 55. Il y fait des Miracles. 54. Conſtance Prêtre de Lyon écrit la vie de ce Saint. 32. Gui de Mello Evêque d'Aux. refuſe l'Archevêché de Lyon. 395.

M

Macon. Pierre de la Jaiſſe Evêque. 406. 410. Péage de Mâcon. 426. Philippe de Sainte-Croix. Evêque. 481.

Magnificat après l'Office pour les bâtons de Confréries. 697.

Magny en Auxerrois. 129.

Mailly au Diocèſe d'Auxerre. 200. 295. 309. 317. 382.

Mainfroy. Croiſade contre lui. 393.

Maiorque. Un Evêque d'Auxerre y eſt transféré. 556.

Mairey en Tonnerrois. 142.

Mairy, Fief en la Paroiſſe de Sacy. 293. *n.*

Maiſieres. (Philippe de) Témoignage qu'il rend à Michel de Crenay, en termes couverts. 852.

Maiſons Canoniales. Vexations contre un Doyen d'Aux. à ce ſujet. 745.

Maitre des Enfans de Chœur, Chanoine. 798.

Maladie populaire à la gorge au V. ſiecle. 38. S. Germain en guerit une qui revenoit à chaque Nouvelle lune. 68.

Malligny au Diocèſe de Langres. 279. 496.

S. Malo Chapelle du territoire d'Ouzoir au Dioc. d'Aux. 422.

Malum mortuum. Maladie dont eſt atteint un Evêque d'Aux. 369.

S. Mamert ou *Mamertin*. Sa converſion. 39. Quand ſon corps a été porté en la Cathédrale d'Aux. 825. Paroiſſe d'Auxerre de ſon nom, où l'on fonde une Chapelle. 454.

Manaſſés de Seignelay. Evêque d'Orleans. 337.

Le Mans. Jean de Chanlay Evêque. 410.

Mante. Aſſemblée du Clergé. 696.

Manteau de S. Martin en l'Egliſe d'Auxerre. On en coupe pour Amiens. 406. Pour S. Martin d'Olivet proche Orleans. 798.

Manuel

Manñel. Nom primitif du Rituel. 584. Manuel Sacerdotal ou Rituel de M. de Souvré, retiré des mains des Curés. 676.

Marafin. Noble famille du Donziois. 595. 597. 607.

S. Marceau, village près Toucy, Diocèſe d'Auxerre. 14.

Marcouſſis au Diocèſe de Paris. 491.

Marcy en Auxerrois. 130. Prieuré de S. Genevieve de Marcy ou Marſy au Dioc. d'Aux. 364. 387. 408. 523.

Ste. Marguerite, Léproſerie près Auxerre. 786.

Marguilliers de l'Egliſe d'Auxerre. 341. 342.

Maria Jacobi & Salome. Etabliſſement de leur Fête à Auxerre. 515. 518. 520. 795.

Mariages, Défenſe d'en réiterer les cérémonies en certains cas. 663. De le célébrer le jour de S. Joſeph. 686. Mariages de quelques Evêques d'Auxerre avant qu'ils priſſent les Ordres. 16. 33. 852.

Sainte Marie de Bethanie. Ses Reliques à Vezelay ſous le nom de ſainte Magdelene. 394. A Auxerre. 404.

Marie de l'Incarnation Carmelite de Pontoiſe. Son Miracle ſur l'Evêque d'Auxerre. 668.

S. Marien, Abbaye. Voyez ſon article, *p.* 825. & *p.* 503.

Marinel (Martin) conduit les cérémonies d'Aux. ſous M. Seguier. 692.

Marnay du côté de Poilly. 40.

Marnes, village du Diocèſe de Paris. 360. *n.*

S. Marſe Prêtre. Ses Reliques à S. Julien d'Aux. & en Allemagne. 236.

Marſeille. S. Pelerin premier Evêque d'Auxerre y paſſe & y prêche. 3.

Marſengy en Senonois. 157. 177. 178.

Ste. Marthe. Etabliſſement de ſa Fête à Aux. 570.

S. Martin. Son corps refugié à Aux. & reporté à Tours. 196. Ce qui a occaſionné la Confraternité du Chapitre de S. Martin de Tours avec celui d'Auxerre. 815. Son manteau ou voile de ſa châſſe. Voyez *Manteau.*

Martyrologe particulier de l'Egliſe d'Auxerre. 854.

Matines de la Cathédrale. L'Evêque y aſſiſte aſſiduement. 191. 230. Les diſtributions en ſont augmentées. 396. & 397. *n.*

S. Maurice Tirouaille au Diocèſe de Sens. 343.

S. Mayeul reforme l'Abbaye de S. Germain d'Aux. 227.

Médailles anciennes trouvées au Dioc. d'Aux. 293. *n.*

Medecins. Chanoines d'Aux. de cette profeſſion. 762. 780. 807.

Melecey en Châlonnois, vignoble ancien. 129.

Meleredum ancien nom de Moutiers en Puiſaye. 238.

Melgiacum proche Toulouſe. 133.

Menetreau Paroiſſe du Dioc. d'Auxerre. 308.

S. Menge Oratoire au Dioc. d'Auxerre. 129.

Merle au Dioc. de Laon. 779.

Merlin. Ses Prophéties commentées par Alain Evêque d'Aux. 291.

Merry en Auxerrois. 129.

Merry-Sec au Diocèſe d'Auxerre. 116. 154. 179. 307. 344.

Merry en Senonois. 168. 200. Foreſt du Chapitre d'Aux. 583.

Meſſel Voyez *Miſſel.*

Meſſes. Pluſieurs Meſſes en un même jour au VII. ſiecle. 136. Meſſes baſſes : défenſe d'en célébrer avant la grande. 592.

Metz en Lorraine. 604. 605. 606.

Méve au Diocèſe d'Aux. 117.

Meun en Orleannois donné à l'Egl. d'Auxerre. 122.

Mezilles ou *Merille* au Dioc. d'Auxerre. Pays de beſtiaux dès le XI. ſiecle. 42. Son Egliſe. 323. Ses dixmes. 358. Elle eſt annexée à l'Archidiaconé de Puiſaye. 778.

S. Michel. Chapelle de ce nom proche la Cathédrale d'Aux. Apparition de cet Archange ſur le Mont Tumba. Fête fondée au XIII. ſiecle à Auxerre. 793.

S. Micomer diſciple de S. Germain. 40. Sa vie par Robert Luit le ſuppoſe Chanoine d'Auxerre & Prevôt. 746.

Miege au Diocèſe de Beſançon, où ſont des Reliques de S. Germain. 91.

Migé au Dioc. d'Aux. 471.

Migenne au Dioc. de Sens. 135.

Migraine, vignoble proche Auxerre. 269. Vignes Epiſcopales en ce lieu. 553.

Milan. S. Germain y eſt reconnu le jour de S. Gervais. 63. Humbaud Evêque d'Aux. y eſt ſacré. 255.

Milly en Auxerrois. 168.
Mimbray. (Geoffroy de) 350. *n.*
Minimes établis à Gien. 563.
Mirandole, nom d'un ornement d'Egliſe du XII. ſiecle. 322.
Mirepoix. Un Evêque de cette ville favoriſe les études d'Amyot. 621. Donadieu Evêque d'Auxerre étoit de ce Diocèſe. 653.
Miſerere avant Complies du Carême dans l'Egliſe d'Auxerre : Conjectures ſur ſon origine. 627.
Miſſel d'Auxerre. Son uſage recommandé par M. de Donadieu. 664. Nouvelle édition projettée par Nicolas Colbert. 726. Miſſel manuſcrit Auxerrois à l'uſage de Jean Baillet Evêque d'Aux. 567.
Miſſionnaires des pays étrangers. Nicolas Colbert Evêque les ſecoure. 718.
Miſſus, nom du premier Salut fondé à Auxerre. 561.
Mitre, ſon origine. 236. L'Abbé de S. Germain commence à la porter au XIII. ſiecle. 325. l'Evêque d'Auxerre la lui diſpute. 464.
Modesn en Morvan, Diocèſe d'Autun. 88. 92.
Moiſſons. Un Evêque travaille à ſcier les bleds. 265.
Molême. Abbaye au Dioc. de Langres. 363. 837.
Molinens au Dioc. de Sens. 737.
Monceaux, vignoble au V. ſiecle. 42. Monceaux du Dioc. d'Autun. 777.
Monetau au Dioc. d'Aux. 230. 343. 362. 500. Chapelle de Templiers de ce lieu. 386. Chapelle de S. Quentin. 406. Chapelle domeſtique. 592.
Monnoie des Empereurs trouvée à Auxerre vers l'an 400. Monnoie de cuivre marquée d'une croix au V. ſiecle. 44. 45. Préſens de pieces d'or faits à S. Germain proche Milan. 64. Monnoie d'or trouvée à Auxerre. 170. Monnoie du Comte de Nevers décriée à Auxerre. 389.
Monſeigneur, titre donné à un Prieur de S. Euſebe. 846.
Montaiglan ſur le territoire de Chanay au Dioc. d'Auxerre. 293.
Ste. Montaine Paroiſſe de Berri. 89.
Montartre, Cimetiere public d'Auxerre. 13. Il y avoit pluſieurs Oratoires au V. ſiecle. 2. Hôtel-Dieu d'Aux. où il y avoit des Religieux de S. Amatre. 347.
Montbutois, hameau du Diocèſe d'Auxerre ſur le territoire d'Ouene. 382. 532. Chapelle de Ste. Apolline. 756.
Montdefois territoire près Auxerre. 758. 802.
Montenaiſon ancien Château du Diocèſe de Nevers. 379.
Montfaucon, Diocèſe de Reims, Collégiale du titre de S. Germain. 86.
Montifaut détaché du Comté d'Auxerre. 703.
Montier en Der, Abbaye. 572. 580.
Montigny-le-Roy, Paroiſſe au Dioc. d'Aux. 269. 362. 741.
Montigny-la-Coudre au Diocèſe de Sens. 165.
Montjou, fameux Hôpital des Alpes. 324. 347.
Montmartre Abbaye. 595.
Montmorency Collégiale. 578.
Montpellier. S. Germain eſt un des Patrons de la Cathédrale, & il y a de ſes Reliques. 87.
Mont-Rainfroy près Auxerre. 747.
Montreuil-ſur-Mer. 418.
Mont S. Jean. 380.
S. Moré, Chapelle champêtre entre les villages de S. Moré & Arſy. 592.
Moret. Aſſemblée en ce lieu. 291. 421.
Mornay en Berry. 416.
Morot territoire près Auxerre. 347. 783. 788.
Mortemar en Limoſin. 441. 444.
Morts déterrés à cauſe de la violation de l'Interdit. 403.
Morvilliers de Bourges. 620.
Moſaique employée dans les Egliſes au VI. & VII. ſiecle. 128.
La Motte, Chapelle à Chevannes proche Auxerre. 347.
Moulins, village donné à l'Egliſe de S. Maurice d'Aux. 42. Autres faits. 311. 345. 464. 472. 585.
Moulins en Bourbonnois. 426.
Moutiers en Puiſaye. 94. 134. 227. 238. Procès ſur la Procuration de la viſite de la Cure. 589.
Mozette étoit encore inconnue au commencement du dernier ſiecle dans le chœur de la Cathédrale d'Auxerre. 664.
Murat, Château à Billy Diocèſe d'Aux. 336. 343. 411. 417.
Muſiciens étoient bien venus chez

Digitized by Google

M. de Broc Ev. d'Aux. & l'un d'entre eux lui dédie un livre ſingulier. 708.

Muſique eſtimée par l'Evêque Amyot, qui chante ſa partie & touche des inſtrumens. 643.

N

Ancré, hameau du Dioc. d'Auxerre. 174. 207.

Nancy. Il y a des Reliques de S. Germain à S. Leopold. 93.

Nannay au Diocèſe d'Auxerre. 154. La Cure eſt unie à l'Archidiaconné d'Aux. 389. 751. 752 *ter*.

Nantelle territoire près Aux. 131.

Nanterre. S. Germain y paſſe. 43.

Nantueil le Haudoin. 610. 611.

Nanvigne, Paroiſſe du Dioc. d'Auxerre. 309.

Narbone, premier ſurnom des Barons de Toucy. 301. 360. L'Archevêque de Narbone retiré à Auxerre. 702.

Narcy, Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 200. 208.

Nativité de la Sainte Vierge établie ſolemnelle à Auxerre, au XIII. ſiecle. 397.

Nazareth, On offre cet Archevêché à un ſaint Chanoine d'Aux. 365.

Nazarie, nom d'un Traité célebre fait avec le Tréſorier Guillaume Nazarie. 770.

Necariola, terre du voiſinage d'Auxerre. 132.

Négocians de la Charité ſur Loire. 349.

Nêle la Repoſte au Dioc. de Troyes. 198.

Nevelon, Moine de Corbie avoit demeuré à Auxerre, ſi même il n'en étoit pas. 14. Son Martyrologe manuſcrit. 15. Correction de la faute d'une des copies. 74. *n*. 75. *n*.

Nevers, l'Evêque Natrannus. 21. Thibaud Evêque. 310. Autres Evêques. 325. 327. Jean. 421. Pierre de Villiers. 492. Philippe Froment. 493. Arnaud Sorbin. 650. Reliques de S. Cyr données à l'Egliſe de Nevers. 179. Robert Evêque d'Aux. meurt à Nevers. 253. Le Doyen de Nevers ſoupçonné d'héréſie. 319. Sacre d'un Ev. fait à Nevers. 687. Gilbert l'Univerſel y a été Tréſorier. 783.

Neuilly, Paroiſſe du Diocèſe de Sens. 343.

Neumoutier en Brie, Dioc. de Paris. 754.

Neuvoy, Paroiſſe au Dioc. d'Aux. 122. 367. 535. 760.

Neuvy, Paroiſſe au Dioc. d'Aux. 117. 154. 200.

S. Nicolas. Sa Tranſlation fondée dans la Cathédrale d'Aux. au XIII. ſiecle. 793.

Niguardo en Milanois, où S. Germain fait un miracle. 65.

Ste. Nitaſſe pour Sainte Anaſtaſie, ancienne Chapelle proche Auxerre. 369. 362. *n*.

Nitry, Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 116. 132. 154. 297. 750.

Noctürnes entremêlés en l'Egliſe d'Aux. le I. May. 30.

Noël. Aſſiſtances aux deux premiéres Meſſes de cette Fête avec rétribution. 405.

Noël. Cri de joye à la reception d'un Evêque d'Aux. 529. Ce cri défendu aux enfans au ſortir de l'Office. 698.

Nogent le Rotrou. Nicolas Colbert réparateur des bâtimens de ce Prieuré 723.

Nogent ſur Vernuſſon ou Noyan, au Dioc. de Sens. 114.

Nointel en Beauvoiſis. 807.

Noiron ou Neron, au Dioc. d'Aux. Paroiſſe de Gurgy. 168. 361.

Nom de Jeſus. Établiſſement de cette Fête à Auxerre avec ceſſation de travail. 596.

Nonce du Pape. (Cardinal Barberin) Sa réception à Auxerre. 671.

Nonnes de la Proceſſion de Quaſimodo abolies. 724.

Normandie, féconde en Egliſes du titre de S. Germain d'Auxerre. 849.

Normands. Leur arrivée fait cacher le corps de S. Germain. 75. Leurs combats. 206. 215.

Norry (Jean de) Chevalier. 478. Autre du même nom. 506. 507. 508.

Notre-Dame de la Cité. Régularité ancienne des Offices qu'on y célébroit. 480. Article entier ſur cette Collégiale. 818. *& ſuiv*.

Notre-Dame hors les murs de la Cité, ou la d'Hors. Son origine. 141. Chanoines Prémontrés de ce Prieuré mis en pénitence. 330. Il étoit autrefois dit Notre-Dame la Ronde. 826.

Noyers en Bourgogne, Château de ce

lieu. 322. Seigneurs. 406.
Noyon. Un Ecolâtre de cette Egliſe eſt fait Evêque d'Aux. 465.
Nully en Champagne. 703.
Nunnius Tréſorier d'Auvergne, dévot à S. Germain. 73.
Nuxy au Dioc. d'Aux. 344. 345.

O

OBits, ou Anniverſaires de la Cathédrale d'Aux. Leur réduction. 685.
Odent. Voyez *Hedeu.*
Odry, famille d'Aux. a fondé les Odriettes à Paris. 754.
Office Divin fait de tout tems avec grand ſoin en l'Egliſe d'Auxerre. 230. 232. Office *de Beata* n'a été établi à Auxerre qu'au XIII. ſiecle. 330. Offices de deux Saints différens en un même jour entremêlés par Nocturnes. 340.
Officialité. A la reception d'un Evêque par Procureur, inſtallation à l'Officialité. 507. 510. Examen de l'origine des trois Officialités rurales. 659. Leur ſuppreſſion. 698.
Offrande de calice & patene chargés de pain & vin par trois Prêtres, en un Anniverſaire de l'Egliſe d'Aux. 399. Offrande de pain & vin à toutes les Fêtes ſolemnelles en l'Egliſe Paroiſſiale de Clamecy. 675.
Oiſeau porté ſur le poing, porté par le Tréſorier d'Aux. 766. 771. Par le Chanoine héréditaire de la maiſon de Chaſtellux. 809.
Oiſſery au Dioc. de Meaux, ci devant Collégiale du titre de S. Germain. 97.
Oiſy, Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 154. 269. 323. 343 *bis.* 362. 389. 453. 740. 752.
S. Omer Ville. 851.
Optat Abbé de S. Pierre à Paris. 849.
Oraiſon Latine ou diſcours ſur l'Egliſe d'Aux. par un Jeſuite 672.
Oratoriens font une Miſſion à la Charité ſur Loire. 698.
Orderic Vital ſe trompe ſur le nom d'un Evêque d'Aux. 264.
Ordinaire de l'Egliſe d'Aux. conſervé par le Souchantre. 533. Ordinaire rédigé par Grillot. 771.
Orfévre. Chanoine d'Auxerre orfévre. 246.
Orgelaine ou les Iſles. Seconde Station des Ciſterciennes d'Aux. *V. T. II.*
Orgues de la Cathédrale d'Aux. 626.
Orgy, hameau de la Paroiſſe de Chevanes, Dioc. d'Aux. 150.
Orleans. Miracle de S. Germain en cette ville. 57. De ſes Reliques en la Cathédrale. 93. S. Aunaire Evêque d'Aux. étoit d'Orleans. 115. Evêque d'Orleans tiré d'Auxerre. 335. Ses actions. 336. Evêque d'Orleans à la Tranſlation de S. Edme. 388. Il prononce contre la Reine. 392. Contre l'Univerſité de Paris. *Ibid.* Pierre de Mornay élu Evêque. 416. Raoul Ev. 429. Germain Vaillant. 595. Jean de Ravigny célebre Profeſſeur ès Loix. 423. Jean d'Auxois Chantre. 426. Amyot Doyen. 621. 647.
Orleannois. C'eſt vraiſemblablement ſur ce territoire que S. Germain arrêta le Roi des Alains. 61 *n.* Pluſieurs Egliſes d'un canton de ce Diocèſe preſque contigues, ſous l'invocation de ce Saint. *Ibid.*
Orly, village du Diocèſe de Paris. 392.
L'Orme, Château ancien du Dioc. d'Autun, aujourdhui ville. 295. 532.
Ornemens Pontificaux des Abbés, blâmés par Pierre de Blois. 327.
Ornemens dûs par les Evêques d'Auxerre à leur Egliſe. 617. 622. 659.
Oroux petite riviere du Diocèſe de Sens. 199.
De Ortis, Château relevant de l'Evêque d'Aux. 382.
Oſeel au Dioc. d'Aux. 122.
Ouene Paroiſſe du Dioc. d'Aux. aujourdhui bourg. 117. 155. 311.
Ougny, lieu du Dioc. de Nevers. 367. 703.
S. Ouirille de Bourges prend la Cléricature à Auxerre. 122.
Ouzoir, Chapelle de Pontchevron ſituée ſur cette Paroiſſe du Diocèſe d'Aux. 414. Chapelle de S. Malo ſur le même territoire. 422.

P

PAganiſme. Ses reſtes au V. ſiecle dans le Dioc. d'Aux. 38. Figures du Paganiſme ſur des vaſes au VII. ſiecle. 130.
Pain de Chapitre. 342. 359. 405.
Paille trempée dans l'eau benite

Défenſe d'en entourer les arbres. 698.

Palais Epiſcopal d'Auxerre. Epoque de la conſtruction de la grand'Salle qu'on y voit. 383. Le terme de *Palais Epiſcopal* ne paroit avoir commencé d'être uſité à Auxerre qu'au XV. ſiecle. 556. Dominique Seguier fait abbatre en partie l'ancienne Chapelle. 689.

Ste. Pallais Paroiſſe du Dioc. d'Auxerre. 812.

Papes à Auxerre. 273. 281.

Pareto ou Parate. Droit Epiſcopal ſur les Cures. 237. 259. 324.

Paris. S. Amatre Evêque d'Auxerre eſt ſecond Patron de S. Jean le Rond. 30. S. Germain d'Auxerre paſſe par Paris. 43. 58. Habits de S. Germain Evêque de Paris. 81. Morceau d'habit de celui d'Auxerre donné à l'Egliſe de S. Germain l'Auxerrois. 82. Des Reliques du même Saint à la même Egliſe. 86. L'Univerſité fêtoit autrefois la S. Germain. 99. Reliques de pluſieurs Saints d'Auxerre au Tréſor de Notre-Dame. 124. Guillaume de Seignelay transferé d'Auxerre à l'Evêché de Paris. 351. Renaud Evêque de Paris. 392. Guillaume de Bauſet Evêque. 423. Tranſlation d'un Evêque de Paris à Auxerre. 459. Ordination faite par un Evêque de Paris hors de ſa ville Epiſcopale. 429. 430. Pierre de Belleperche Doyen de Paris. 423. Sa ſépulture au Chœur de Notre-Dame. 425. Pierre des Grez Chantre. 427. 428. Egliſe de S. Jacques de l'Hôpital. 442. 443. De S. Benoît le bien tourné. 552. Des Cordeliers. 552. Maiſon devant S. Pierre aux Bœufs. 736. Conjecture ſur l'origine du nom de la rue Thibaud-Odé. 769. Les Evêques d'Auxerre avoient un Hôtel à Paris depuis le XIII. ſiecle. 398. 412. 421. Il étoit ſitué proche la porte de Fer, dite autrement d'Enfer. *ibid.* 508. Vente de cet Hôtel & ſuites de cette vente. 614. 678. 679. 704. Concile de Paris au XI. ſiecle. 850.

Parlement de Paris pourſuit un Evêque d'Auxerre pour termes offenſans. 486.

Parli, Paroiſſe du Diocèſe d'Aux. 94. 230. 249. 343. 361. 775.

Paroiſſes. Il n'y en avoit que trente-ſept au Dioc. d'Aux. dans le VI. ſiecle. 116. Fréquentation des Paroiſſes ſous l'Epiſcopat de Nicolas Colbert. 723.

S. Patrice d'Hibernie ſe retire à Aux. 20. 40.

Pauvres au nombre de douze nourris par l'Evêque d'Aux. 211. 255.

Peintre. Chanoines d'Auxerre Peintres. 246.

Peinture. Les ſaints Evêques d'Aux. peints au Sanctuaire de la Cathédrale dans l'onziéme ſiecle. 243. Cette ſcience eſt ſi fort du goût d'un Ev. d'Aux. qu'il la met lui-même en pratique. 588. 598.

S. Pelerin, Egliſe d'Aux. retirée de la main laïque. 244. Elle eſt chargée de luminaire envers la Cathédrale. 370. 397. Droit pour la Station que la Cathédrale y fait. 836.

Pelerinage d'un Evêque de Paris à ſaint Denis. 352. Pelerinage à N. D. du Puy, enjoint pour homicide. 853.

Pelletier. Un Eccléſiaſtique de ce nom nommé à l'Evêché d'Aux. 689.

Pelote. Jeu qui ſe pratiquoit dans la Cathedrale d'Aux. 596.

Penitens confeſſés par l'Evêque. 338.

Penſion ſur l'Evêché d'Aux. 434.

S. Pere d'Auxerre. Ses dixmes. 359. Voyez l'article particulier de cette Egliſe pag. 834. & p. 629. On y introduit la Reforme. 687.

Permiſſione Divinâ à la tête des actes de l'Evêque Nicolas Colbert. 714.

Perreuſe Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 347.

Perrigni proche Auxerre. 41. 141. 186. 227. 455.

Perruque. L'uſage de la perruque devenu commun parmi les Chanoines quoiqu'on ne pût la porter ſans permiſſion. 706.

Pertuis au-deſſous du Pont d'Aux. 382. Celui de Regennes. 566.

Peſteau ou Peteau hameau de Merryſec au Dioc. d'Aux. 193.

Petrarque écrit au Cardinal Talairand Eveque d'Aux. 447.

Philippe le Bel écrit à l'Evêque d'Auxerre. 418. Il aſſiſte à l'entrée d'un Evêque d'Aux. au ſiege Epiſcopal. 424.

S. Pierre Apôtre. Sur les Reliques ou Sanctuaires de ſon nom. 120. Oſſement de ſon corps. 542.

S. Pierre en Château, dit ancienne-

ment S. Pierre & S. Jacques. 163. 165.

S. Pierre Chryſologue reçoit à Ravenne S. Germain. 65.

S. Pierre du Mont Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 381.

S. Pierre du Trépas. Voyez *Nuzi.*

S. Pierre le Moutier au Diocèſe de Nevers. 426.

Pierrefitte au Dioc. de Bourges. 30.

Pierrefitte qui relève de l'Evêque d'Aux. 382. 532.

Pierre Philoſophale. Traduction d'un Traité ſur cette matiere, dédié à un Evêque d'Auxerre. 854.

Pierres Abbaye du Berry. 378.

Pinterville au Dioc. d'Evreux. 451.

Piſi en Avalonois. 129.

Plagules ou Plages, ornement des aubes en la Cathédrale d'Aux. 542.

Plainmarchais, Prieuré du Val des choux, Dioc. d'Aux. 390.

Plaiſance en Italie. Le corps de S. Germain y paſſe & y fait des Miracles. 70.

Les Planches, Fief à Leugny. 656.

Poigni au Dioc. d'Aux. 271.

Poilli au Dioc. de Sens. 41. 94.

Poimiers, village. 401.

Poiri, vignoble proche Aux. 131. 735. 758.

Pois. Diſtribution de pois aux Chanoines de la Trinité. 344.

Poiſſi. Egliſe dédiée en ce lieu. 447. *n.*

Poitiers 579 *bis.*

Pollution de la Cathédrale d'Aux. & ſa reconciliation. 543.

Pomerais au Dioc. de Sens. 199.

Pompons au Dioc. de Paris. 483.

Pontbelin en Champagne. 440.

Pontchevron, Chapelle donnée à l'Abbaye de S. Laurent. 414. Elle eſt érigée en Cure. 698.

Pont d'Auxerre mentionné dès le regne de S. Louïs. 382. Le Donjon ou Baſtille conſtruite par le Comte, eſt ſur la cenſive Epiſcopale. 472.

Pontifical d'Auxerre de Laurent Pinon, manuſcrit. 526. De Pierre de Longueil. 553. De Dinteville. 692. Pontifical Romain ſans renvoy : à qui l'on eſt redevable de cette édition. 692.

Pontigni, Abbaye célebre du Dioc. d'Aux. 259. 272. 276. 278. 315. 327. 350. 353. 386. 436. 463. 497. 503. 514. 566. 594. 767.

Pontlevoi, Abbaye. 415.

Pont naiſſant en Gâtinois, dit en Latin *Pons Maxentii.* 168.

Portage de l'Evêque à ſon introniſation. Premiers exemples de cette cérémonie à Auxerre. 205. 240.

Portail Septentrional de la Cathedr. Temps de ſa conſtruction. 515. 574.

Portepaix, ſurnom de Guillaume de Mello. 380.

Porte pendente à l'extrémité du Cloître de la Cathédrale vers le Nord. 792. 811.

S. Poſen Chapelle à Bléneau. 661.

Poſſedées prétendues au Dioc. d'Auxerre. 720.

Poſſevin (Jeſuite) concilie à ſes confreres l'amitié de l'Evêque d'Auxerre. 617.

Pougues en Nivernois. 657.

Pouillé d'Auxerre. Son commencement ou origine. 493.

Pouilli ſur Loire au Dioc. d'Aux. 401.

Pourein, Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 117. 155. 174. 178. 230. 249. 304. 343. 651. 792.

Prague en Boheme. Il y a des Reliques de S. Pelerin premier Evêque d'Aux. 8.

Le Pré-lez-Donzi, Prieuré Ordre de Cluny au Dioc. d'Aux. 271. 594.

Prébendes de l'Egliſe d'Auxerre. Variations ſur leur collation. 390. On ſonge à en ſupprimer 615. 677. Au XIII. ſiecle la cinquiéme Prébende vacante étoit à la nomination du Chapitre. 792.

Prédication par l'Evêque pendant la Meſſe. 303.

Prégilbert au Dioc. d'Aux. 812.

Prémontrés établis à Auxerre dès le tems de leur origine. 278.

Préſentation de la ſainte Vierge. Fête établie à Aux. ſous Charles V. 479.

Preſſoirs d'Auxerre ne doivent rien au Comte d'Aux. 304.

Prêtres habitués en la Cathédrale d'Aux. 341. Prêtres en general : l'Ev. Nicolas Colbert ne ſouffroit pas qu'ils fuſſent tête nue en ſa préſence. 714.

Preuilli Abbaye du Dioc. de Sens. 753. 769.

Prevôts des Chanoines d'Aux. Leurs fonctions. 731.

Prevôts de Notre-Dame de la Cité. 819.

Prly Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 227.
Priſons d'Auxerre entre la Cathédrale & le Montartre. 25.
S. Privé, village du Dioc. d'Aux. Dédicace de l'Egliſe. 687.
S. Prix Martyr dans le Dioc. d'Auxerre. Ses Reliques. 41. Reliques de ſes compagnons. 541. 701. Ville de ſon nom dite S. Bry. Voyez *S. Bri.*
Ste. Procaire ou *Porcaire*, hameau du Dioc. de Sens proche Pontigni. 281. *n.* 293. *n.*
Proceſſions. Celles de tout le Diocèſe à la Cathédrale ſous S. Aunaire & S. Tetrice. 118. 153. Sous l'Evêque Gaudry dans la cinquantaine de Pâques. 216. Proceſſion d'après Vêpres de Noël en la Cathédrale d'Aux. en l'honneur de S. Etienne. Son établiſſement. 341. Celles des Rogations troublées. 368. Proceſſion pour amender une entrepriſe des Séculiers ſur le Clergé. 385. Proceſſions des Paroiſſes aux mois d'Avril & de Mai pour la conſervation des biens de la terre. 533. Amendes ordonnées par l'Evêque contre ceux qui n'y aſſiſtent pas. 675. Proceſſion pour le retour d'exil d'un Evêque d'Auxerre. 587. Proceſſions des Rogations de la Cathédrale faites à jeun par Nicolas Colbert Evêque. 714. Proceſſions nocturnes défendues par le même. 723.
Procès qui n'ont commencé à Aux. qu'au XIII. ſiecle 324. Procès contre l'Evêque. Le premier que le Chapitre ait intenté fut vers 1365. contre Pierre Aymon. 471.
Promoteur. Défenſe d'en avoir de laïques. 675.
Pronoſtiques tirés des Livres ſaints. 263. On ajoute foy au XIII. ſiecle aux pronoſtiques de mort. 328.
Proſes dont on croit Auteur un Evêque d'Auxerre. 328.
Proverbe. En mangeant l'appetit vient ; auquel des Evêques d'Aux. il a pû être familier. 645.
Providence. Etabliſſement des Filles de ce nom à Auxerre. 721.
Provins. On y transfere des Reliques d'un S. Thibaud. 741. Le premier Abbé de S. Marien y meurt. 828.
Pſalmodie. Sa douceur & ſa variété gâtée à Aux. ſous l'Ev. Amyot. 643.
Pſeaumes recités à cheval par un Evêque. 302.
Pſeautier recité en entier chaque ſemaine dans l'Egliſe d'Aux. 389.
Puiſet en Beauſſe. 252.
Puniacum dans le pays d'Avallon. 129.
Le Puy en Velai. Figure de N. D. du Puy. 317. Un Evêque de cette ville chaſſé par le peuple, ſe retire à Pontigny. 350. Il eſt nommé dans un écrit de l'Archevêque de Sens comme préſent à la reception de la Couronne d'épines. 351. Pelerinage à N. D. du Puy pour un homicide. 853.

Q

Quéne, village proche Auxerre. 271. 858.
S. Quentin Paroiſſe du Dioc. d'Auxerre dans le Nivernois. 260.
S. Quentin Chapelle près Bazerne. 406.
Quercy. L'Egliſe d'Auxerre a eu des terres en cette Province. 138.
Quêtes pour bâtir la Cathédrale d'Auxerre. 339.
Quincy petite Abbaye ancienne du titre de S. Germain. 375.
Quincy Abbaye proche Tonnerre. 375. On y honore un ſaint Gautier prétendu Evêque d'Auxerre. *Ibid.*
S. Quinquelin à Moutiers au Dioc. d'Aux. 163.

R

Rabelais. Son commentateur trouvé en faute ſur un Evêque d'Auxerre. 578.
Ratilly au Dioc. d'Aux. 358.
Recollets. Leur établiſſement à Clamecy & à la Charité. 661.
Refectoire des Chanoines. 268. 269.
Regale. L'Egliſe d'Auxerre en eſt exemptée. 332. Confirmation de cette exemption. 480. 571. 600. 650.
Regennes anciennement écrit & prononcé Regeannes. 257. Hugues de Noyers y bâtit & veut en faire une Iſle. 320. Ce lieu eſt fortifié par Gui de Mello. 384. Il eſt qualifié Hoſpice. 450. On le fortifie. 455. Il eſt pris par les Anglois. 464. Rendu à l'Evêque. 466. 471. 479. Un Avocat y eſt mis en priſon & maltraité. 486. On ruine ce Château. 516. 559. On le rebatit. 572. Pont de ce lieu. 585.

Amyot Evêque fait reparer ce Château. 631. On y met garniſon. 643. Ce Château retombe en mauvais ordre. 654. 657. 658. 689. Pertuis de Regennes. 566.

Regle d'Aix la Chapelle lûe avant le Martyrologe dans le Chapitre d'Auxerre. 340.

Regnauldin. (Etienne) Notable de la ville de Saint-Bry. 562.

Regny, Abbaye de Ciſterciens au Diocèſe d'Aux. 264. 280. Leur maiſon à Auxerre. 374. 503.

Reims. Il y a eu une Egliſe du titre de S. Germain bâtie par S. Remi. 92. 94. Cette ville, patrie de Nicolas Colbert, qui en apporte des Reliques. 710.

Religieuſes viennent à la Cathédrale d'Auxerre. 136. Elles étoient autrefois maraines. 594.

Reliques conſervées à un autel du Jubé de l'Egliſe d'Auxerre. 340. Reliques données par Clement VI. à l'Abbaye de S. Germain d'Aux. 458. Nicolas Colbert Evêque fort reſervé ſur l'article de leur ſuppreſſion. 725. Tableau de Reliques donné à la Cathédrale par un Tréſorier. 770. Reliques apportées de Rome par un Souchantre. 799. Voyez ſur d'autres Reliques les mots *S. Pelerin. S. Amaire. S. Syphorien. S. Cyr. S. Alexandre. S. Chryſante. S. Saturnin*, *&c.*

S. Remi dévot à S. Germain. 92. 94. S. Theodoſe Evêque d'Auxerre lui écrit & le reprend. 108.

S. Renobert Evêque de Bayeux : ſon tombeau & ſa châſſe à Varzy. 323. Les premieres Reliques que la Paroiſſe de ſon nom ait eu à Auxerre au XIII. ſiecle, données vers l'an 1712. à un Capucin par le Curé, qui n'en connoiſſoit pas l'authenticité. 324. Derniere Dédicace de cette Egliſe. 630. Elle eſt enrichie d'un os tibial du Saint. 702. Les Reliques de ce Saint occaſionnent la Confraternité des Chapitres de Bayeux & d'Auxerre. 814.

Repas. Défenſe aux Chanoines d'Auxerre de manger les uns avec les autres. Bulle à ce ſujet. 389. Heures ſingulieres des repas d'un Evêque d'Auxerre. 456.

Répons. Le dernier Répons de Matines du 22. Septembre, étoit autrefois de S. Germain dans la Cathédrale d'Auxerre. 72. Nouveaux Répons des Matines de la Sexagéſime & Quinquagéſime tirés de l'Hiſtoire de Noé & d'Abraham, introduits & fondés par un Evêque d'Auxerre. 405.

Requeneu ou *Recennen*, Terre de l'Abbaye de S. Germain à Diges. 413.

Reunion de Chapelains à la Menſe du Chapitre d'Auxerre. 536. 537. Réunion des Paroiſſes de S. Pierre en Château & de S. Renobert échouée. 675.

S. Rhetice Ev. d'Autun apporte de l'eau du Jourdain dans les Gaules. 24.

Ricey du Diocèſe de Langres. 571. 579.

Richer (Edmond) traverſé au ſujet du Prieuré de Saiſſy Diocèſe d'Auxerre. 680.

De Riencourt Doyen d'Amiens reconnoît que les Martyrologes d'Amiens viennent d'Auxerre. 75. *n.*

Riés. François de Dinteville Evêque ſans réſider. 580.

Rigny village. 126.

Rio au Dioc. d'Auxerre. 174.

Rites Eccléſiaſtiques. Jean d'Auxois Evêque d'Auxerre les cultivoit, & donne le Rational de Durand. 463.

Riviere. (Bureau de la) 478. 481. Fief de ce nom. 560.

Roboretum au Dioc. de Sens. 131.

S. Roch. Confréries de ce Saint établies au XVI. ſiecle. 630.

Rochechouard Seigneur de S. Amand. 590.

Rochefoucauld (Jean de la) nommé à l'Evêché d'Aux. 601. Voyez auſſi l'*Errata*.

Roches Abbaye de Ciſterciens au Diocèſe d'Auxerre. 264. 377. 378. 436. 638.

Rochet du Doyen d'Aux. l'Evêque combat ce droit. 532.

Rome. Le corps de S. Pelerin n'y a pas été tranſporté. 11. S. Aunaire y demande des Reliques de S. Pierre & S. Paul. 110. L'Evêque Heribald en apporte les corps des SS. Alexandre & Chryſante. 179. Un Evêque d'Auxerre y meurt & y reçoit la ſépulture. 327. Le Chapitre d'Auxerre refuſe d'adopter les nouveaux livres du chant Romain. 676.

La Ronce au Diocèſe de Paris près Montlhery. 491.

Roncelli, nom Latin d'une forêt de l'Evêque d'Auxerre. 462. 471.
Roncenay, hameau de deux Diocèſes ſitué proche Pontigny. 211. Cette terre eſt mouvante de la Tréſorerie d'Auxerre. 770.
Rongefer. Chevaliers de ce nom, ennemis des Evêques d'Auxerre. 357. 432.
Roſieres, dixmes du Chapitre d'Auxerre. 362.
Roſoy en Brie. 440.
Roucy, Jean Comte de ce lieu. 395.
Rouen. Odon Archevêque. 394. 395. Autres Archevêques. 414. 451. Georges d'Amboiſe. 570.
Rouſſeau Fondateur d'une Chapelle à Colanges-les-Vineuſes. 474.
Rouvret, Chapelle au Dioc. d'Aux. 307. 837.
Rueil au Dioc. de Meaux. 296.
Rully au Dioc. de Troyes. 136.
Rutile, Chartreuſe ſur la Mouſe où il y a des Reliques de S. Germain. 93.
Rutilius citoyen d'Auxerre donne ſa maiſon pour en faire une Egliſe. 20.

S

Sacre d'un Archevêque de Sens à Auxerre. 227.
Saci Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 342. 367. 371. 479 *bis*. 448.
Sagulum habit de S. Germain. 70.
Sainbourg. Dixmes de ce lieu. 406.
Saintonge. 130. 138.
Saints en Puiſage, ancien lieu du Dioc. d'Aux. & pays de Martyrs. 41. 271. 535.
Saiſſi ancien Monaſtere du Diocèſe d'Aux. 131. 153. 192. 196. 215. 237. 243. 593 *n*. 680.
Saligni le Vif en Berry. 376.
S. Salve Chapelle à deux lieues d'Aux. vers l'orient. 279.
Salve Regina des Samedis au ſoir fondé au XIII. ſiecle en la Cathédrale d'Aux. 793.
Saluts pour la paix. Leur origine. 590.
Sancta Sedis Apoſtolica gratiâ. Depuis quand les Evêques d'Auxerre ont employé cette formule. 560.
S. Satur en Berri Abbaye. 292. 347.
Saturne Prêtre d'Auxerre. 51.
S. Saturnin Egliſe à Varzy. 215.
S. Saturnin Martyr de Rome : De ſes Reliques à Auxerre. 626.
Savelli. Cette famille Romaine met S. Pelerin premier Evêque d'Aux. parmi ſes ancêtres. 2. *n*. & 11.
Savelle riche habitant de S. Verain au Dioc. d'Aux. 592.
Savin Clerc d'Auxerre va en Orient avec S. Amatre. 22. Autre Savin. 40.
Saulieu, où eſt le tombeau de S. Andoche. 23.
Le Saulce Maiſon de Templiers au Dioc. d'Aux. 359. *n*.
Savoiſi. (Marie de) 811.
Savonieres au Dioc. de Toul, voiſin d'un Monaſtere du titre de S. Germain. 96.
S. Sauveur Bourg, Château & Prieuré du Dioc. d'Auxerre. 175. 295. 337. 382. 390. 411. 417. 431. 463. 565. 657. 677. 760.
S. Sauveur proche Bray au Diocèſe de Sens. 241.
Sceau d'un Evêque rompu après ſa mort. 314. Sceau Epiſcopal ; Chanoines de la Cathédr. exempts d'en payer le droit. 451.
Scolaſtiques d'Aux. Voyez leur article. p. 741.
Sebaſtien de Montecuculle. Sa liaiſon avec les Dinteville leur fut fatale. 585.
Sechelles, terre confiſquée. 519.
Seguenot (Claude) Doyen d'Aux. 745.
Seignelai au Dioc. d'Auxerre. Sur ce Château & ſes Seigneuries, & ſur le lieu. 227. 329. 355. 362. 394. 494. 607. 739. 740.
Seigneurs des Paroiſſes exigent un repas du Curé. 256. Reglement avec eux ſur leurs droits en cas de difficulté. 663.
S. Seine. Claude de Barſey Abbé. 566.
Selebie Monaſtere d'Angleterre du titre de S. Germain. 76.
Sementeron Egliſe de ce lieu au Diocèſe d'Aux. 323. 749.
Seminaire d'Auxerre. Gilles de Souvré Evêque projette d'en ériger un. 672. Il ſonge pour cela à éteindre deux Abbayes de ſon Dioc. 673. Nicolas Colbert l'établit. 711. On y recitoit l'Office aux Heures marquées par les Canons. 726.
Senant en Senonois. 142.
Senlis. Etienne Doyen. 326. S. Vincent Abbaye. 327. 419. 437. 457.
Sens. Reliques de S. Pelerin en cette

ville. 18. La Province Senonoiſe étoit du gouvernement de S. Germain. 34. Nunnius Tréſorier d'Auvergne y porte des ſommes d'argent. 73. S. Leon Ev. de Sens. 107. Maiſon de Sens au Teſtament de S. Didier d'Auxerre. 130. 131. Dons faits à une Egliſe de Sens. 132. Priſons de Sens ouvertes miraculeuſement. 143. S. Aldric Ev. 176. Anſegiſe. 193. Gautier. 198. 200. 204. S. Betton natif de Sens. 210. Monaſtere de ſainte Colombe. 210. Archambaud Archevêque. 220. Necrologe manuſcrit de Sens très-ancien. 220. Les Senonois font des courſes ſur l'Auxerrois. 249. Autres faits ſur Sens. 300. 302. 304. 312. 318. 325. 326. 330. 331. 348. 349 *bis*. 350. 357. 358. 367. 386. 391. 392. 394. 403. 404. 415. 437. 453. 462. 506. 549. 558. 700. 759. 850. Conciles de Sens. 415. 850.

Septuageſime : Origine de ce nom. 276. *n*.

Sépultures dans la Cathédr. d'Aux. n'ont commencé qu'au X. ſiecle. 224. Sépulture des Evêques : on y fait des changemens ſelon les ſiecles. 489. Celle des Chanoines d'Auxerre étoit à S. Euſebe. 844.

Serment d'obéiſſance des Evêques d'Auxerre à l'Egliſe de Sens. 355. Sermens de manœuvres en forme d'exécration 714.

Serpens. S. Peletin eſt invoqué contre leur morſure. 11. Serpent, inſtrument de Muſique inventé à Aux. 643.

Sextes jointes à la Meſſe ſont éclairées de cierges. 370.

Sezane en Brie. 283.

S. Sidroine Prieuré près Joigny. 746.

Sienne en Italie. 571.

Siez Paroiſſe du Dioc. d'Auxerre. 308. On y établit des Brigittins. 699.

S. Silvain ou *Souvain*, nom d'un Hôpital d'Aux. 151.

Silviniacum proche Toulouſe. 133.

S. Simeon. Leproſerie proche Aux. 141. *n*. 358. 359. *n*.

Simon (de *Capra aurea*) Poëte de Paris. 287. Jean Simon Avocat General à Paris. 545.

Soeſmes village du Berri donné au Monaſtere S. Julien d'Aux. 136.

Soiſſons. Egliſe S. Germain bâtie par des Négocians avant le IX. ſiecle. 94. Egliſe de N. Dame. 142. S. Vigile eſt aſſaſſiné en ce Diocèſe. 143. S. Geran en étoit natif & y fut Chanoine. 204. Il y meurt. 208. Goſſelin Evêque 282. Renaud de Fontaine autre Evêque. 505. Maître Thomas Chanoine. 326. Jean Archidiacre. 502. 506. Autre Archidiacre. 517.

Sommeure Château en Champagne. 572.

Soncaiſe ou *Somme caiſe* village du Dioc. de Sens. 435.

Sonneries de la veille de S. Jean & des Trépaſſés, abolies. 724.

Sophologium dédié à l'Evêque d'Aux. par un Auguſtin. 504.

Sorvilliers près Senlis. 489.

Sonchantres d'Auxerre. Voyez leur article. p. 790.

Soudiacre obtient diſpenſe de ſe marier. 581.

Soueſs, ancienne famille d'Auxerre entreprenante. 385.

Sougeres Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 271. 308.

Souille au Dioc. d'Aux. 207.

Soulangi en Tonnerrois. 142.

Statuts Synodaux des Evêques d'Auxerre. Pierre de Longueil. 513. François de Dinteville. 591. Fr. de Donadieu. 662. P. de Broc. 697.

Subſide levé au Dioc. d'Aux. pour l'Evêque. 445. 446.

Sully Paroiſſe du Dioc. d'Auxerre. 117. 154. Ce lieu a fourni de nobles perſonnages différens des Sully de l'Orleannois. 365. *n*. 592.

Suſpenſes du ſaint Ciboire autrefois uſage commun au Dioc. d'Aux. 675.

Synagogue de Juifs à Aux. 324.

Synodes tenus dans le chœur de la Cathédr. d'Aux. 500. M. Seguier Ev. y propoſe les Statuts tout dreſſés. 685.

Synodicon Autiſſiodorenſe médité par Nicolas Colbert Evêque. 726.

S. Syphorien. Oratoire ſur ſon tombeau. 23. Oratoire de ce nom à Aux. *Ibid*. Ses Reliques portées de S. Amatre à la Cathédr. d'Aux. 434.

T

Tabernacles pour le ſaint Sacrement ont été autrefois à côté de l'autel. 675. 685.

Table d'autel à S. Privé anciennement ſemblable à celle de la Cathédrale d'Aux. 687.

Taingy ou Tingy Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 292. 308. 321.

Taloen au Dioc. de Sens. 281.

Talon lieu du Dioc. d'Auxerre. 131. 840.

Tapiſſeries du chœur de la Cathéd. d'Auxerre données par l'Evêque Jean Baillet. 560.

Taſſilon Duc de Baviere jure à Compiegne ſur les Reliques de ſaint Germain. 91.

Taveau (Jacques) Avocat à Sens. 638.

Taurinus prétendu Corévêque d'Auxerre. 128.

Te ergo quæſumus. La duplication de ce verſet fondée par un Doyen d'Auxerre. 741.

Temporel d'un Evêque d'Auxerre ſaiſi. 134.

Terni en Italie. On y honore S. Pelerin d'Auxerre par mépriſe. 12.

Teroüenne dans la Belgique. 282.

Terves ou *Tarves* hameau d'Ecan au Dioc. d'Aux. 152. 348. *n.* 843.

Teſtamens d'Evêques d'Auxerre. S. Didier. 129. S. Vigile. 141. Celui de Hugues de Mâcon combattu par S. Bernard. 285. Les biens des Clercs qui mouroient ſans faire de teſtament appartenoient à l'Evêque d'Auxerre. 349.

Tetere Ecrivain de Nevers. 21.

S Thibaud Confeſſeur. Son corps porté à Auxerre. 494.

Thibouſt Avocat General. 567.

Tholet. Les Seigneurs de ce lieu tourmentent les gens de Varzy. 421.

S. Thomas de Cantorbery a été Fête ſolemnelle à Auxerre. 323.

Thorſimode Roi des Goths. 130.

Thou au Dioc. d'Aux. Ses dixmes. 370.

Tréſorier d'Auxerre. Voyez ſon article. p. 766. Il n'avoit pas toutes les offrandes au XIII. ſiecle. 361. Il en avoit certaines de plein droit. 513.

Throne Pontifical. Depuis quand il eſt à Auxerre dans le côté gauche du Sanctuaire, contre l'uſage commun de France. 690.

Toire ſur la Paroiſſe de Sougeres Dioc. d'Aux. 293. *n.*

Tombe ancienne avec une épitaphe moderne. 232. Tombes de Pontigny déplacées. 353.

Tombeau de S. Germain. L'Evêque Nicolas Colbert y fait une retraite avant chaque Ordination. 712. Et la Semaine ſainte. 713. Il y célebre la Meſſe une fois par ſemaine. 712.

Tombeaux de pierre découverts. 313. 768. Tombeau de Guillaume de Seignelay Evêque, reſte à Pontigny dans le jardin ſous la terre. 354.

Tonnerre Ville. 584. Pays Tonnerrois. 40. 161. 165.

Le *Tonnerre* tue deux Evêques. 161. 162.

Tonſure Cléricale conférée à S. Amatre. 18. A S. Germain. 24.

Tortriers de la Cathédr. d'Auxerre. Difficulté à leur ſujet. 368. 450. Leur augmentation. 481.

Toucy Seigneurie, Ville, Paroiſſe, & Chapitre au Diocèſe d'Auxerre. 155. 178. 227. 228. 249. 257. 260. 306. 320. 324. 343. 344. 348. *n.* 362. 390. 402. 432 *bis.* 463. 469. 478. 493. 497. 511. 523. 525. 560. 574. 575. 585. 603. 604. 631. 657. 703.

Toul Egliſe de S. Germain en ce pays. 97. Vaſſaux de la Cathédrale de Toul placés au Chœur en habit de Chevaliers. 810.

Toulouſe. Egliſe de S. Saturnin de cette ville. 133. Evêque de Toulouſe. 470. 475.

Tour des Chanoines pour la nomination aux Bénéfices. 618. 610. 671.

Tournay. Evêque de cette ville : Pierre. 465. Jean. 508. Guillaume Pot. 570. Jean Chantre. 502.

La *Tournelle*, ancienne nobleſſe du Nivernois. 461. Pierre de la Tournelle. 298.

Tournon. Le Cardinal de ce nom favoriſe les études d'Amyot. 620. 621.

Tours. L'Evêque Injurioſus bâtit proche Tours une Egliſe du titre de S. Germain. 96. S. Martin de Tours. Gui Doyen. 194. Pierre de Broc Evêque d'Auxerre ſiege au Chœur de cette Egliſe. 704.

Tours de la Cathédrale d'Auxerre : les anciennes étoient vers le milieu de l'Egliſe. 339.

Tours ou Forteresſes. L'Ev. d'Aux. couche de droit dans les Tours de ſes vaſſaux. 382.

Touſſaint. Chapelle de la Cathédr. d'Aux. 776.

Tracy ou *Traſſy*, Paroiſſe au Dioc. d'Aux. 117. 154. 260.

Traductions de Grec en François par Amyot. 620.

Tragédie de S. Maurille repréſentée à Auxerre. 688.

Traby Cordelier d'Aux. factieux. 633. *& ſuiv.*

Tranſiguration, Fête fondée en la Cathédr. d'Auxerre au XIII. ſiecle. 793.

Tranſlations des corps Saints ſe faiſoient de l'avis du Clergé & de la Nobleſſe. 109.

Tranſlation d'un Evêque d'une autre Egliſe à celle d'Auxerre n'a commencé qu'au XIII. ſiecle. 379. Nicolas Colbert s'oppoſe à ſa Tranſlation de Luçon à Aux. 709.

Treigny Paroiſſe du Diocèſe d'Aux. 389. 787. On l'unit à la Pénitencerie. 789.

Treves. S. Sever Evêque accompagne S. Germain. 58. S. Niſier Evêq. loue S. Germain. 73.

Triboli ancienne famille d'Auxerre. 530. 531. Maire d'Aux. de ce nom. 693.

Trinité. Chapelle ſouterraine de la Cathédrale d'Auxerre où il y a eu des Chanoines. 323. 343. 371. 399. 499. 501.

Troncet (S. Martin du) au Diocèſe d'Aux. 260.

Troupes fournies au Roi par les Evêques qui vont à la tête. 334.

Troyes. Le Concile qui députa S. Germain pour la Grande-Bretagne y fut tenu. 42. Evêques de cette ville, S. Loup. *ibid.* Rithuée. 201. Matthieu. 309. Hervé. 348. & *note* 349. 550 *bis*. 552. Guichard. 421. Jean d'Auxois. 461. Pierre d'Arcies 480. 484. Antoine de Melphes. 607. Un Evêque taxé d'être empoiſonneur. 429. Violences d'un Archidiacre. 447. Nicolas d'Arcies Tréſorier. 477.

Trucy ſur Yonne Paroiſſe du Diocèſe d'Aux. 135. 154.

Tury Bourg & Cure du Dioc. d'Auxerre. 117. 155. 207.

V

Vaire Paroiſſe du Diocèſe d'Amiens. 85.

Vaiſſelle d'argent offerte à l'Egliſe au VII. ſiecle. 128.

S. Val Prêtre d'Aux. ſes Reliq. 434.

Du *Val* (Pierre) mari d'une Longueil. 552.

La *Val* Château aſſiégé du tems des Albigeois. 336.

Valclair Chartreuſe en Perigord. 448.

Val de Bargy Canton du Dioc. d'Auxerre. 117. 154. Voyez *Châteauneuf*.

Val de Grace à Paris. 700. 701.

Val de Marcy ou de Mercy, érigé en Cure. 318. Son territoire. 544.

S. Valery ſe retire à Auxerre. 122. 825.

Vallan acheté par l'Evêque d'Auxerre. 322.

Valprofonde en la forêt d'Othe, maiſon de Sœurs de l'Ordre de Prémontré au Dioc. de Sens. 828.

Varzy ville au Diocèſe d'Auxerre, Seigneurie Epiſcopale avec Collégiale. 41. 116. 215. 237. 257. 295. 305. 307. 309. 320. 323. 328. 342. 345. 356. 357. 367 *bis*. 371. 377 *n*. 383. 384. 405. 406. 413. 431. 437 *n. bis*. 438. 443. 466. 478. 484. 505. 513. 523 *ter*. 550. 561. 565 *bis*. 567. 572. 585. 598. 603. 614. 654. 657. 689. 698. 702. 703. 727. Dédicace de la Paroiſſe de S. Pierre. 459.

La Vau Paroiſſe du Diocèſe d'Auxerre. 390.

La Vaur. Pierre de Mareuil Evêque de cette Ville, adminiſtre l'Evêché d'Aux. 586.

Vaucharcy au Diocèſe de Troyes 348. *n*.

Vau du Puy à Sacy au Dioc. d'Auxerre. 359. *n*.

Vaugines au Dioc. de Sens, terre de l'Abbaye de S. Germain. 386.

Vauguier Jacobin reſtaurateur de la maiſon d'Aux. 660.

Vaux au Diocèſe d'Auxerre 131. *n*. 135.

Végece lû aſſiduement par un Evêque d'Aux. 317.

Vendredi. Dévotion des cinq Vendredis en l'honneur de la ſainte Vierge. 652.

Venouſſe Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 116. 154. 211. 269. 272. 307. 367. 370. 374. 755 *bis*.

Venoy, Paroiſſe du Diocèſe d'Aux. 227. 293. 593. *n*. 735. 736.

S. Verain ancien Château, bourg, & Baronie du Diocèſe d'Auxerre. 596. 677.

Verceil pris pour Vienne par Heric. 71 *n.* Son Evêque ſaint Euſebe. 137.

Vèrcès ou *Vergers* Château du Donziois. 41. 137. L'Egliſe de ce hameau de Sully érigée en ſuccurſale. 592.

Verdun en Lorraine. Reliques de S. Germain a l'Abbaye de S. Venne. 89. Sa Fête autrefois fort diſtinguée en la Cathédrale. 90. Gui de Mello Evêque. 379.

Vergigny au Dioc. de Sens. 279.

Verilly en Auxerrois. 168. 532. *n.*

Vermenton Ville du Diocèſe d'Aux. 342. 749.

Verneuil, apparemment Dammarie en Puiſaye au Dioc. d'Aux. 122.

Vernon. 350.

Vernoy. Situation de ce lieu. 306.

Verre ruiſſeau du Diocèſe d'Auxerre. 323.

Verſions de Ciceron par Charles IX. 621 *n.*

Vetus-domus au Diocèſe de Rouen, Palais Royal au IX. ſiecle. 94.

Vezelay lieu du Diocèſe d'Autun. 123. Une ville s'y étant formée, les habitans ſe révoltent contre l'Abbé. 298. Le Comte d'Auxerre eſt oppoſé à cette Abbaye. 309. On y vérifie les Reliques de ſainte Marie regardée comme la Magdelene. 394. Différens Abbés : Gerard. 310. Altaud. 432. Albert. 534. Sécularisation de cette Abbaye. 581.

Vicaires de l'Egliſe d'Auxerre. Leurs obligations. 389.

Vicomte d'Auxerre enfraint l'immunité d'une Egliſe. 318. Un autre Vicomte promené en charrette par ordre de l'Evêque. 319.

S. Victor de Paris. Attache de Guill. de Seignelay à cette maiſon. 353. 355. Un Evêque d'Aux. en tira des Religieux pour placer à S. Pere. 836.

Victorius Duc d'Auvergne, dévot à S. Germain. 87.

Vidame de l'Evêque d'Aux. 156.

Vienne ſur le Rhone : S. Germain y paſſe, & ſon corps y repoſe après ſa mort. 71.

Vierges en eſpece de Communauté à Aux. dès le IV. ſiecle. 17. 18.

Vierzon en Berry où eſt le corps de S. Optat Evêque d'Aux. 110.

Vieuxmoutier. La garde de cette grange conſidérable eſt conteſtée entre deux Comtes. 406.

Vieuxpon Prieuré de Grammont au Diocèſe de Sens. 390.

Vigiles au tombeau de S. Amatre par le Clergé d'Aux. 29. Vigiles de la nuit à quelle heure en l'Egliſe d'Auxerre au VI. ſiecle. 118. Uſage de chanter les Vigiles des morts devant la porte d'un défunt. 807.

Vignes autrefois à Auxerre proche S. Euſebe. 178. Gelée extraordinaire des vignes. 269.

De Villarnoul Capitaine d'Auxerre. 539. 545.

Villechaul ou *Villechau*, Château proche Cône ſur la Loire. 306. Bâti par Gui de Mello Evêque. 384. 433. Il eſt fortifié. 455. 457. Achevé. 469. Un Evêque d'Aux. y meurt. *Ibid.* On garde ce Château. 471.

Villefargeau Paroiſſe du Dioc. d'Auxerre. 390. 477. Prez du Tréſorier en ce lieu. 770.

Villegeſt Terre du Diocèſe d'Aux. 281. *n.*

Villegondon, maiſon de Chanoines Reguliers au Dioc. d'Aux. 271.

Villeneuve lieu du Dioc. de Paris. 355. 360.

Villeneuve en Bourbonnois. 425.

Villeneuve lez Avignon. 460.

Villeneuve le Roy près Sens. 482. 828.

Villeneuve Terre du Chapitre d'Auxerre. 732.

Viller le Sec ou *Villier* près Varzy, terre relevante de l'Evêque d'Auxerre. 171. 382.

Villery au Dioc. d'Aux. 382.

Villigonde Dame qui a des biens à Sens au VII. ſiecle. 131.

Villiers S. Benoît au Dioc. de Sens. 734.

La Villotte près Auxerre. 703.

Vin diſtribué aux Chanoines d'Auxerre au X. ſiecle. 221. Vin de la cene du Jeudi Saint fourni par l'Evêque. 706. Vin Epiſcopal des grandes Fêtes. 513. 537. L'Evêque Amyot diſpute cette redevance. 642. Elle eſt commuée en argent. 701. Vin du jour de Pâques pour l'ablution dans les Paroiſſes d'Auxerre. 662. Cet uſage conſervé dans la Cathédrale aux jours de Communion Générale. 663.

Vincelles Paroiſſe du Dioc. d'Aux. 135. 279. 308.

S. Vincent. Le grade de ſon Office

élevé par Hugues de Challon Evêque d'Aux. 231. Fondation de l'Office de la Fête de ſon Invention. 763. Chapelle de ſon nom au Cloître de la Cathédr. 784.

Violet. Couleur des domeſtiques de l'Evêque Nicolas Colbert. 713.

Viſela ou *Viſcla*. Terre du Senonois. 132.

Viſitation. Les Religieuſes de ce nom refuſées à Auxerre. 676. Puis admiſes. 699.

Viſite des cryptes de S. Germain d'Aux. 687. 703.

Viteaux en Bourgogne. Il y a des Reliques de ſaint Germain. 91.

Vitrier, Chanoine à Aux. 246.

Vitry, lieu du Diocèſe de Troyes. 284.

Vivien (Jean) élu Evêque d'Aux. 517. Germain Vivien. 530.

Viviers. Pierre Evêque. 442. 444.

Viviers, Prieuré au Diocèſe de Langres. 595.

Unions de Cures aux Chapitres & Communautés, blâmées par un Evêque d'Aux. 673.

Univerſalis, Surnom d'un illuſtre Chanoine d'Aux. au XIII. ſiecle. 783.

Voile Quadragéſimal donné par un Evêque. 422.

Voix charmante d'une Religieuſe de Milan. 655.

Voix des Curés ramaſſées au Synode 673.

Voyage manuſcrit de la Terre Sainte & de l'Egypte. 447.

S. Urbain Pape, ſes Reliques. 187.

Urbaniſtes, leur établiſſement à Entrains. 693. 699.

S. Urſicin ou *Urſin* Diſciple de S. Germain. 40. Il peut avoir préché l'Evangile au Dioc. de Liſieux. 849.

Urſulines. Leur établiſſement à Auxerre. 660. Conſtruction de leur Egliſe. 688. Leur établiſſement à Cravan. 699. Nicolas Colbert Evêque aſſiſte ces dernieres. 718. Il y met la réforme. 721.

Urus. La ſignification Françoiſe de ce mot Latin, inſinue quelque rapport avec le nom de Bouffaud. 123.

Uſuriers autrefois fréquens dans le Dioc. d'Aux. 714.

Vulfin. (peut-être le Prince de ce nom de Sang Royal) donne ſon nom à un Monaſtere du Diocèſe d'Auxerre. 119.

Y

Yevre au Diocèſe d'Orleans. 252.

Ylles, lieu de Champagne. 440.

Yonne riviere d'Auxerre ſur laquelle l'Evêque a un droit. 479.

Fin de la Table des Matieres du Tome premier.

Digitized by Google

Fautes à corriger dans le premier Volume.

PAge 8. ligne 11. *liſez* entre les mains de Guillaume Clement Jacobin.
Ibid. ligne 12. Guillaume Valois, *liſez* Philippe de Valois.
p. 16. l. 3. 349 *liſez* 346.
Ibid. deux ans auparavant, *liſez* un an auparavant.
p. 63. l. 33. dénia, *liſez* nia.
p. 68. l. 14. Page, *liſez* homme.
p. 87. l. 11. a l'or, *liſez* d'or.
p. 102. l. 13. le tout contraire, *liſez* tout le contraire.
p. 116. l. 21. le, *liſez* les.
p. 136. en marge où il y a 857. *liſez* 657.
p. 143. l. 7. laideur, *liſez* noirceur.
p. 149. l. 2. 1570. *liſez* 1590.
p. 150. l. 23. Sugnard, *liſez* Signard.
p. 184. l. 30. trouva, *liſez* trouve.
p. 201. l. 7. créatures, *liſez* rafraichiſſemens.
p. 213. l. 32. un coup, *liſez* une taſſe.
p. 223. l. 5. profiter, *liſez* être utile.
p. 225. l. 8. *liſez* Obituaires.
p. 269. l. 27. Criſendon, *liſez* Criſenon.
p. 323. à l'addition au bas de la page, *liſez Varziacum.*
p. 335. l. 16. de s'accommoder, *liſez* de tranſiger.
p. 380. l. 15. comport, *liſez* port.
p. 399. en marge, *liſez*, *Ex necrologiis.*
p. 408. l. 39. armoires, *liſez* armoiries.
p. 415. l. 16. *dematicam*, liſez *dalmaticam.*
p. 449. *Ajoutez que* la liaiſon d'Aymeric avec l'Egliſe de Tours fit qu'en 1335. le Siege Archiepiſcopal étant vacant, il fut choiſi pour benir dans l'Egliſe de S. Pierre de Preſſigny, Pierre Abbé de Beaulieu, le Dimanche *Cantate.* Hiſt. de l'Egliſe de Tours.
p. 467. l. 16. par ſucceſſion, *ajoutez* & droit de reverſion.
p. 504. l. 27. *en marge*, *liſez* Majorité des Rois. l. 29. *liſez* fils aînés.
p. 542. *ligne pénultieme ôtez le mot* gros.
p. 571. l. 4. de ſes ordres, *liſez* de ſon ordre.
p. 574. l. 31. *Inſerez.* Il fut commis par le Pape Leon X. avec les Evéques de Paris & de Grenoble, pour faire l'information de la vie & ſainteté de S. François de Paule. *Procès verbal du* 13. *Août* 1516.
p. 588. l. 23. jaſpe, *liſez* porphyre.
p. 596. l. 22. prête à tomber, *liſez* en mauvais état.
p. 602. *Premiere citation*, *mettez* 24. Dec. 1576. *Ajoutez en note au bas de la page*, On apprend par les Régiſtres de S. Martin de Tours, que ce Jean de la Rochefoucauld permuta l'Evêché d'Auxerre pour l'Abbaye de Cormery que poſſedoit Robert de Lenoncourt. Il fut reçu en cette qualité d'Abbé par procureur, au Chapitre de S. Martin de Tours, le 18. Decembre 1557.
p. 606. *ligne pénult.* des Ordres du Roy, *liſez* de l'Ordre du Roy.
p. 607. l. 6. S'étant fait d'Egliſe, *effacez ces trois mots.*
p. 610. l. 1. *effacez* il.
p. 612. *Sur le Cardinal de la Bourdaiſiere*, *ajoutez :* qu'un Hiſtorien de Touraine dit qu'il étoit né au Château de la Bourdaiſiere ſitué entre Tours & Amboiſe.
p. 616. l. 25. redreſſer, *liſez* dreſſer.

p. 800. l. 19. devant, *lisez* davantage.

p. 818. *A la fin de l'article des Confraternités du Chapitre d'Auxerre, ajoutez*, Je n'ai point parlé de celle qui eſt avec le Chapitre de Troyes, attendu qu'elle eſt très-nouvelle & formée preſque de nos jours.

p. 833. l. 18. Prieua, *lisez* Prieuré.

p. 847. l. 17. Erard, *ajoutez* ou Regnard.

Digitized by Google

ግንቦት

Neo
on Noe